

# BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE

HISTOIRE

## DES HOMMES DISTINGUÉS ORIGINAIRES DE CE PAYS

CONSIDÉRÉ

A L'ÉPOQUE DE SA PLUS GRANDE ÉTENDUE

ou qui se sont rendus remarquables pendant le séjour qu'ils y ont fait

par le Docteur Aug. NEYEN

CHEVALIER DES ORDRES DE LA COURONNE DE CHÊNE ET DE LA COURONNE DE PRUSSE  
UN DES FONDATEURS ET MEMBRE EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ POUR LA RECHERCHE ET LA CONSERVATION  
DES MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE PAYS DE LUXEMBOURG (1<sup>re</sup> CLASSE DE L'INSTITUT  
GRAND-DUCAL) CORRESPONDANT DE PLUSIEURS ACADÉMIES, INSTITUTS  
ET SOCIÉTÉS SAVANTES ÉTRANGÈRES.

---

La vertu la plus humble et la grandeur dans tout son felat  
doivent trouver place dans une Biographie nationale.

---

---

TOME III  
SUPPLÉMENT.

---

1<sup>re</sup> LIVRAISON.

LUXEMBOURG  
JEAN JORIS, imprimeur-éditeur.  
1876.



**BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE.**

**SUPPLÉMENT.**



MONGENAST.

# BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE

**HISTOIRE**

**DES HOMMES DISTINGUÉS ORIGINAIRES DE CE PAYS**

**CONSIDÉRÉ**

**A L'ÉPOQUE DE SA PLUS GRANDE ÉTENDUE**

ou qui se sont rendus remarquables pendant le séjour qu'ils y ont fait

par le Docteur Aug. NEYEN

CHEVALIER DES ORDRES DE LA COURONNE DE CHÊNE ET DE LA COURONNE DE PRUSSE  
UN DES FONDATEURS ET MEMBRE EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ POUR LA RECHERCHE ET LA CONSERVATION DES MONUMENTS  
HISTORIQUES DANS LE PAYS DE LUXEMBOURG (1<sup>re</sup> CLASSE DE L'INSTITUT GRAND-DUCAL)  
CORRESPONDANT DE PLUSIEURS ACADÉMIES, INSTITUTS  
ET SOCIÉTÉS SAVANTES ÉTRANGÈRES.

---

La vertu la plus humble et la grandeur dans tout son éclat  
doivent trouver place dans une Biographie nationale.

---

---

**TOME III**  
**SUPPLÉMENT.**

---

LUXEMBOURG

JEAN JORIS, imprimeur-éditeur.

1876.

Tous les exemplaires de l'édition sont signés par l'auteur,  
afin de lui garantir la propriété littéraire.

*L. Heijmans*

Typographie de Jean Joris, à Luxembourg.

A Son Altesse Royale  
**MONSEIGNEUR LE PRINCE HENRI DES PAYS-BAS,**  
*Lieutenant-Représentant de Sa Majesté le Roi Grand-Duc*  
*dans le pays de Luxembourg.*

*Monseigneur,*

*La bienveillante autorisation que Votre Altesse Royale avait daigné m'accorder verbalement, pendant l'audience à laquelle Elle a bien voulu m'admettre à l'occasion de la visite qu'Elle a eu la gracieuseté de faire à la ville de Wiltz, en compagnie de feu la très-regrettée Princesse Amélie, le 26 mai 1870, de Lui dédier le Supplément de la Biographie nationale luxembourgeoise, avait comblé mes désirs.*

*Ce volume, annoncé alors, n'a pas pu être édité à cause de la guerre surgie sur ces entrefaites entre deux puissantes nations voisines.*

*Aujourd'hui que la paix est heureusement revenue, que surtout le Grand-Duché, avec sa neutralité et son indépendance de toute obligation étrangère, lesquelles il doit directement à l'énergie et au patriotisme de sa Dynastie, est devenu sous les auspices de Votre Altesse Royale un pays possédant de véritables et de sages institutions libérales, appropriées à son caractère national, j'ai repris ma tâche littéraire que j'ai continuée jusqu'à l'époque actuelle.*

*Le volume qui va être mis sous presse est enrichi des noms distingués qui, depuis 1870 et jusqu'à ce jour, sont échus à l'histoire nationale.*

*Parmi ces noms entre autres, plusieurs personnages ont nommément appartenu successivement à l'entourage immédiat de Votre Altesse Royale, en Sa qualité de Lieutenant-Représentant de Sa Majesté le Roi Grand-Duc. Ces figures marquantes ont été traitées avec le calme et la dignité de l'historien impartial.*

*Je prends la très-respectueuse liberté de venir supplier Votre Altesse Royale de daigner m'autoriser à faire paraître ce nouveau volume entier de Biographies nationales, ainsi que la reproduction de la présente épître sous Ses Royales auspices, comme Elle avait bien voulu me permettre de dédier à Monseigneur*



*le Prince-Lieutenant, si justement chéri par tous les véritables Luxembourgeois, les deux précédents tomes de mon ouvrage, le premier qui ait été entrepris, retraçant la vie des nombreuses illustrations dans toutes les carrières que la belle et heureuse patrie luxembourgeoise a vues naître.*

*Si, comme j'ose en concevoir l'espoir, Votre Altesse Royale a la bonté d'accéder à mes très-respectueux désirs, je serai heureux de pouvoir croire que Sa bienveillance actuelle me prouve que mes travaux précédents ont su rencontrer Sa judicieuse et bienveillante approbation.*

*Je prends la très-respectueuse liberté de me dire,*

*Monseigneur,*

*de Votre Altesse Royale*

*le très-humble, très-obéissant et  
très-dévoué serviteur :*

*D<sup>r</sup> NEÏËN.*

*Wiltz, le 30 juin 1876.*

**SECRETARIAT**  
**POUR LES AFFAIRES**  
du  
**GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.**

*La Haye, le 17 juillet 1876.*

N° 525.

*Monsieur,*

*En réponse à la requête que vous avez adressée au Prince-Lieutenant du Roi Grand-Duc j'ai l'honneur de vous informer que Son Altesse Royale accepte avec plaisir la dédicace de votre ouvrage intitulé „Supplément de la Biographie luxembourgeoise.“*

*Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.*

*Le Secrétaire du Roi*  
*pour les affaires du Grand-Duché,*  
*signé : G. D'OLIMART.*

*Monsieur*  
*le D<sup>r</sup> NEYEN,*  
*membre de l'Institut luxembourgeois,*  
*à Wiltz.*

## PRÉFACE.

Lorsque, de 1860 à 1862, j'ai publié les deux premiers volumes de la *Biographie luxembourgeoise*, j'avais pris l'engagement de continuer cet ouvrage, afin de le compléter et d'y ajouter au fur et à mesure les noms à acquérir successivement. Car, disais-je à cette occasion, la biographie historique d'un peuple n'est jamais terminée tant que ce peuple existe; parce que tous les jours il se présente de nouveaux noms à enregistrer.

Cet axiôme tout intuitif ne se discute pas. Il découle d'un principe trop élémentaire pour pouvoir ne point être saisi par l'intelligence même la plus superficielle.

Depuis la distribution de cet ouvrage j'ai continué mes recherches biologiques nationales, afin de compléter l'entreprise d'élever un panthéon aux illustrations de la patrie, en même temps que je désire tenir mon œuvre au courant, donnant des articles aux personnages décédés depuis l'achèvement du premier tirage.

J'ai trouvé plus d'une lacune à combler et d'assez regrettables, qui avaient d'abord échappé faute de renseignements. Depuis 1862, d'autres noms marquants sont également venus qui, récemment acquis à l'histoire, méritent une place dans ce recueil.

La magistrature, comme la haute administration du pays et la carrière militaire n'étaient presque point représentées dans les deux premiers tomes, parce que les sources que j'avais eues à ma disposition ne les avaient que beaucoup trop superficiellement caractérisées.

En général aussi mon appel au dévouement de tous mes compatriotes pour obtenir de bienveillantes communications de la part de dépositaires de notices ou de notions spéciales n'avait trouvé qu'un très-faible écho, parce qu'ils n'avaient peut-être point voulu apprécier d'abord tout ce qu'il y a de dévouement comme de sincère patriotisme dans mon entreprise. J'avais été réduit à mes seules forces, à ma volonté individuelle et isolée: il m'est facile dès lors de trouver une justification pour ces lacunes involontairement laissées dans mon ouvrage, le premier et jusqu'ici l'unique dans son genre qui ait été publié spécialement pour le beau, l'intéressant pays de Luxembourg, aux habitants duquel un poète connu adressa ces vers flatteurs autant qu'ils sont vrais:

*Vivite Luxemburgi; fidos vos præsca per orbem  
Fama vocat, fidos posteritasque leget.  
Nescia gens verti sociis; regique Deoque  
Servastis semper fœdera, jura, fidem.*

## II

Ces vers, le chevalier L'Evêque de la Basse-Moûturie les a élégamment traduits comme suit, dans son Itinéraire du Luxembourg (alors dit) germanique :

VIVEZ LUXEMBOURGEOIS ; UN ANTIQUE RENOM  
AUX YEUX DE L'UNIVERS VOUS PROCLAME FIDÈLES ;  
ET LA POSTÉRITÉ PLACERA VOTRE NOM  
PARMI SES PLUS PARFAITS MODÈLES !  
ESCLAVES DES TRAITÉS, FERMES DANS VOTRE FOI,  
VOUS SERVEZ EN TOUT TEMPS DIEU, L'HONNEUR ET LE ROI.

Depuis 1862, j'ai obtenu plusieurs obligeants renseignements que je me suis empressé d'utiliser pour ce supplément qui encore, peut-être, ne comblera pas tous les vides qui pourront être signalés : il en fera toutefois disparaître un certain nombre.

Ces données aussi, jointes aux notes que j'ai pu prendre pendant mes études ultérieures, ont également procuré la possibilité de compléter plusieurs de mes articles déjà publiés, de même que d'en rectifier quelques autres.

Je n'ai généralement, il est vrai, cité qu'en peu de mots ceux des gouverneurs du pays qui lui étaient étrangers par leur naissance ; comme je n'ai rapporté sur les présidents du Conseil provincial, plus tard souverain, quand également ces derniers n'étaient point originaires du Luxembourg, que les actes posés par ces personnages pendant qu'ils résidaient parmi nous ; cette règle, que je m'étais tracée pour plus d'un motif, n'a rencontré que de rares exceptions et seulement quant aux dignitaires de ces catégories qui étaient très-éminents : car une Biographie nationale ne doit s'occuper que de faits historiques appartenant à la nationalité particulière qui y est traitée.

Le bienveillant accueil que les deux premiers volumes de cet ouvrage ont rencontré, me fait espérer que ce supplément, nécessaire pour les compléter et pour les continuer, sera reçu avec la même faveur.

Je suis heureux, du reste, de pouvoir rapporter ici, à titre de recommandation particulière, que dans son immense entreprise touchant la Biographie nationale de Belgique, l'Académie royale de Bruxelles a cru devoir citer la *Biographie luxembourgeoise* au nombre des sources à consulter pour la rédaction de son précieux ouvrage, et que les livraisons de cette importante composition littéraire qui ont paru jusqu'à ce jour reproduisent déjà beaucoup de mes articles.

Il me reste quelques autres observations à consigner. Elles paraissent nécessaires afin de me justifier par avance d'un reproche de prolixité que certaines personnes pourraient être tentées de me faire, en voyant compris dans ce supplément, au nombre des illustrations luxembourgeoises, plusieurs personnages qui se sont avantagusement distingués dans les anciens pays de Bouillon et de Stavelot.

Le duché de Bouillon, jusqu'alors indépendant, a été politiquement réuni au grand-duché de Luxembourg en 1815 ; et depuis lors il en fait partie. Si, comme une conséquence logique, les Bouillonnais appartiennent à mon ouvrage, à commencer de l'époque que je viens de citer, il paraîtra naturel, suivant le principe qui m'a porté à ajouter un *Appendice* à la Biographie de 1860-1862, de continuer ces mêmes errements dans le Supplément d'aujourd'hui : c'est-à-dire de donner la biographie entière de ce pays.

Quant aux noms de *Stavelot-Malmédy*, etc., principauté qui n'a jamais compté, matériellement parlant, dans le Luxembourg, et dont la plus notable partie est aujourd'hui répartie entre la province belge de Liège et le cercle administratif prussien dit de Malmédy, j'ai été porté à donner le plus grand nombre de ces noms, même jusqu'aux dates contemporaines, parce que nos souverains luxembourgeois avaient, déjà presque dès leur origine historique, obtenu les droits de vassaux ou de protecteurs politiques sur la principauté de Stavelot-Malmédy, droits qu'ils ont exercés jusque vers la fin du dix-huitième siècle. Cette connexion avait, du reste, amené entre ces deux souverainetés des relations multiples, dont à chaque pas on rencontre encore aujourd'hui des traces persistantes.

Au surplus, ces articles étrangers, si même on continuait à les regarder comme tels, ne pourront dans aucun cas nuire à l'ouvrage qui, par cette addition, n'en devient que plus riche de matière et plus complet, lorsqu'on le considère sous le véritable point de vue historique.

Une autre remarque encore, sur laquelle je tiens à dire quelques mots de réponse, consiste en ce que quelques personnes auraient semblé désirer voir réduire la nomenclature de ma galerie, parce que, objectent-elles, j'y ai fait entrer des personnages dont la distinction ne leur paraît pas assez hors ligne : ces critiques pourraient paraître fondées, si j'avais entrepris de n'écrire la biographie que des plus hautes sommités de gloire historique, à offrir à l'admiration du monde entier.

### III

Mon plan a été infiniment plus modeste et plus humble, et par cela même plus véritablement national pour un petit pays, la moitié d'une province ; cherchant à exciter dans chaque catégorie de citoyens une émulation dont le but ou le terme ne fût point placé absolument hors de portée. J'ai, du reste, eu constamment devant les yeux le *motto* placé sur le titre de mon livre :

„La vertu même la plus humble, autant que la grandeur dans tout son éclat doivent trouver une „place convenable dans la biographie nationale d'un petit peuple comme le nôtre.“

Si, en effet, je n'avais eu à écrire que les gestes d'hommes de la plus haute distinction philosophique, littéraire, scientifique, politique et sociale, je crois qu'un grand nombre de mes feuillets seraient restés en blanc, *non pas faute de noms vertueux à consigner*, mais parce que très-peu de ces noms auraient pu atteindre à la perfection absolue, toute de spéculative théorie. Du reste, je pense pouvoir facilement faire le deuil de l'objection, lorsque je vois l'Académie royale de Belgique suivre identiquement mon plan dans la Biographie nationale qu'elle est chargée de publier.

Le travail que j'ai commencé et que je me propose de continuer encore, constituera dans tous les cas une intéressante et consciencieuse ébauche pour celui qui, après moi, voudra, au besoin, au moyen d'un triage à faire à *son point de vue personnel*, donner dans la suite au pays de Luxembourg un livre biographique moins chargé de noms, partant moins populaire et moins national.

Il me reste une dernière observation à placer ici : Depuis que le Grand-Duché a obtenu une Constitution politique propre, avec une assemblée nationale entièrement indigène, une nouvelle catégorie de distinctions a pris naissance dans le pays ; une catégorie dont tous les membres méritent une mention particulière, à cause de la confiance que leurs concitoyens avaient placée en eux pour leur déléguer la mission de les représenter dans les délibérations législatives et politiques. Je sais parfaitement que ces législateurs successifs n'ont pas été tous des juristes ou des économistes, ni même de grands orateurs ; mais tels qu'ils étaient, ils furent des élus du peuple luxembourgeois, et le tableau des actes publics posés par chacun d'eux, placé comme terme de comparaison à côté des différentes époques où ils ont vécu, constituera une précieuse collection de matériaux pour écrire un jour notre histoire politique dans ses phases diverses et successives.

Conformément au plan général de mon ouvrage, je ne consacrerai des articles qu'à ceux de nos législateurs qui seront décédés au moment de l'impression de mon livre ou de ses suppléments. Ils y seront traités comme tous les autres noms ; je ne rapporterai que leurs gestes publics. Loin de moi toute intention de m'immiscer dans une polémique pamphlétaire. Je suis et je resterai simple biographe, ne disant que ce qui sera absolument vrai.

J'ai particulièrement été amené à ajouter ces noms de nos concitoyens législateurs, par la circonstance que, devant parler des ministres, administrateurs et directeurs généraux décédés, je devais naturellement dire aussi quels législateurs le pays possédait aux époques différentes pendant lesquelles les premiers administraient le Grand-Duché.

## BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE.



### A

ACHSTEIN, *Christophe*, littérateur, est un nom que nous avons trouvé signalé comme désignant un auteur luxembourgeois assez renommé dans son temps, et qui serait mort en 1667; mais touchant lequel nous n'avons réussi à découvrir aucun renseignement ultérieur.

Rens. de M. WURTH-PAQUET. — PIERRET, II.

ADALBÉRON, archevêque de Reims, a été un des prélats les plus illustres de la seconde moitié du dixième siècle, comme aussi un de ceux qui travaillèrent avec le plus de zèle à faire fleurir les lettres et la discipline ecclésiastique.

Né vers le premier quart du dixième siècle (920—930), dans la Basse-Lorraine, vraisemblablement dans la prévôté d'Yvois, comprise dans la contrée qui plus tard fit partie du Pays de Luxembourg, il était 3<sup>e</sup> fils de Gozlin, comte d'Ardenne et de Verdun, frère d'Adalbéron I<sup>er</sup>, évêque de Metz. Sa mère, Huoda vivait encore en 963; témoin une chartre du monastère de S<sup>t</sup> Maximin près de Trèves, par laquelle elle donna à cette abbaye plusieurs biens situés dans les environs de Luxembourg. Son oncle, l'évêque de Metz lui fit donner une éducation très-soignée à l'abbaye de Gorze.

Pendant ses études, Adalbéron se lia d'une amitié indissoluble avec Rothard qui devint vers 977, évêque de Cambrai. Ses progrès dans les études avaient été tellement brillants que, suivant Folcuin, abbé de Lobbes et son contemporain, il était regardé comme un des hommes les plus savants de la Belgique.

Adalric, archevêque de Reims étant mort

le 6 novembre 969, le roi Lothaire jeta aussitôt les yeux sur Adalbéron pour le faire élire par le clergé et par le peuple: Il a été consacré à Rome, en 970, 38<sup>e</sup> archevêque de ce siège.

L'église de Reims avait alors besoin d'un chef zélé et habile. Les suites funestes d'une intrusion tentée par Hugues lui avaient causé bien des dommages, tant pour le temporel que pour le spirituel; pendant que d'autre part quelques seigneurs, abusant de leur puissance cherchaient à inquiéter le nouveau prélat qui se trouva même plus d'une fois contraint de repousser la force par la force, afin de se défendre contre l'oppression. Les querelles entre les souverains lui suscitèrent d'autres difficultés encore, et de plus d'une espèce; au point que, comme il le dit lui-même, il se trouva souvent placé entre l'enclume et le marteau.

Cependant Adalbéron s'était armé de prudence, de zèle et de courage. Il réussit à revendiquer et à obtenir la restitution des biens de son église qui avaient été enlevés; à en augmenter les revenus, à rétablir une discipline sévère parmi ses chanoines comme parmi le clergé inférieur; en un mot, à rendre à son diocèse le lustre qui l'avait distingué jusqu'alors. Il sut constamment mettre dans ses instructions une lucidité et un ordre parfaits. Il animait les faibles à la pratique des vertus et forçait les méchants à rentrer dans le devoir.

Cet Archevêque tint plusieurs conciles provinciaux, mais dont les actes sont restés inconnus. Dans une de ces assemblées, réunie

en 972, il procura la confirmation d'un privilège qu'il avait obtenu en faveur de l'abbaye de Mouzon qu'il venait de restaurer : il y remplaça les clercs par des moines et lui remit les reliques de St Arnoul, martyr. En 974 il opéra la même réforme dans le monastère de St Thierry, et leva de terre le corps du saint dont cette maison a pris son nom. L'année suivante il consacra l'église de l'abbaye de St Pierre, à Gand, et celle de St Remi, à Reims. Il a même été pendant quelque tems abbé de ce dernier monastère auquel il unit celui de St Timothée. Il sacra enfin, en 977, son ami Rothard qui venait d'être désigné évêque de Cambrai, comme nous l'avons déjà dit.

Il donna de même tous ses soins à une reconstitution fondamentale des écoles de Reims, lesquelles avaient été presque entièrement désorganisées pendant les temps de troubles; et il en conféra la direction au célèbre Gerbert qui avait abandonné son abbaye de Bobio et s'était retiré à Reims. Bientôt cette institution reprit une réputation immense et compta au nombre de ses élèves le prince Robert qui devint roi de France, Fulbert plus tard évêque de Chartres, Gérard de Florenne nommé évêque d'Arras et de Cambrai, après avoir été chapelain de l'empereur Henri dit le Saint.

Malgré ses nombreuses occupations pastorales, l'archevêque Adalbéron ne cessa de prendre une part très-active aux travaux de Gerbert pour soutenir les études sérieuses. Non content de faire copier les ouvrages anciens, il envoya plusieurs fois le même Gerbert en Italie et dans d'autres pays, avec mission d'y rassembler des manuscrits dont on manquait à Reims. On y forma ainsi une des plus riches bibliothèques de l'époque. L'école métropolitaine de Reims était non moins renommée pour la vertu que pour la science. C'est l'idée que Gerbert, qui devint pape sous le nom de Sylvestre II, nous en donne en parlant dans ses épîtres du séjour qu'il avait fait auprès d'Adalbéron.

Ce prélat était grand chancelier du roi Lothaire. Accusé par ses ennemis d'infidélité envers le prince, cette calomnie n'eut aucune suite. L'accusation dont on voulait le noircir était basée sur l'attachement que le chancelier professait envers les impératrices Adelaïde et Théophanie, de même qu'envers Othon III, roi de Germanie, alors en brouille avec Lothaire au sujet de la Lorraine. Dans une

de ses lettres à Lothaire il se justifie sans peine de cette accusation; dans d'autres on trouve la preuve des soins qu'il mit pour pacifier l'empire et le royaume des Francs, de même que de sa constante fidélité envers son prince.

En 987 Hugues Capet se fit sacrer roi de France à Reims, des mains de l'archevêque Adalbéron (le 3 juillet). Ce monarque donna au prélat une large part dans sa confiance et lui continua la dignité de chancelier, pendant que le prince Charles, frère de Lothaire se montrait indigné à cause de ce sacre et en faisait des reproches à Adalbéron, comme si lui seul, de son autorité privée eût élevé Hugues à la royauté. L'archevêque se justifia en démontrant que ce sacre avait été plutôt l'œuvre de l'Etat tout entier que la sienne.

Obligé d'accompagner Hugues au siège de Laon où Charles était enfermé, Adalbéron tomba malade. Il se fit transporter à Reims et y mourut, le 23 janvier 988, après avoir gouverné son église pendant dix-neuf ans. Il a laissé à la postérité un parfait modèle de toutes les vertus épiscopales.

On l'inhuma dans sa métropole, sous l'autel de la Sainte-Croix, où l'on voyait autrefois son épitaphe gravée sur une plaque en cuivre :

*Contulerat natura parens, quæ summa  
putavit  
Ad meriti cumulum, tibi, præsul Adalbero,  
quum te,  
Præstantem cunctis mortalibus abstulit orbi  
Quinta dies fundentis aquas cum pondere  
rerum.*

Adalbéron fut regretté au point que le clergé et le peuple croyaient avoir tout perdu en perdant leur pasteur. Il était d'une telle autorité et jouissait d'un tel crédit dans les affaires publiques, qu'à sa mort on aurait pensé, comme s'exprime Gerbert, que le monde allait retomber dans le chaos.

Outre les écrits perdus, on a encore de ce prélat : 1° Plus de quarante épîtres dans le recueil des lettres de Gerbert. Elles sont toutes adressées à des personnages éminents. — 2° Un discours prononcé par lui à Mouzon, lorsqu'il y introduisit des religieux à la place des clercs. — 3° Un discours prononcé dans un concile tenu par lui, en 972, au Mont-Sainte-Marie en Tardenois. — 4° Litteræ synodales ad Theobaldum; c'est-à-dire une sentence d'excommunication contre Thibaut, usurpateur de l'évêché d'Amiens. — 5° Lettre

de convocation au concile de Mont-Sainte-Marie, en 985. — 6° Epistola quâ Valonem quemdam ad Concilium apud Galdonis Curtem anno 986 celebrandum evocat. — 7° Concilium Remense habitum ab Adalberone, mense septembri an. 975, in causâ Theobaldi qui episcopatum Ambianensem ururpârat. — 8° Conventio de Villa Vindemissa inter Manassem comitem et Canonicos Remenses facta, ab Adalberone subscripta et firmata. — 9° Conventio de Villa Virtutis inter Heribertum comitem et canonicos Remenses, subscripta et confirmata ab Adalberone. — 10° En 987, Convocation à un concile à Reims, dans lequel Arnoul, fils naturel du roi Lothaire et chanoine de Laon, a été excommunié.

*Biographie nationale de Belgique*, I, 22, sqq. article signé : DR RAM. — *Gallia Christiana*. — MARLOT, *Hist. eccles. Remensis*. — RAQUOT, *Mém. litt.* — D'ACHERY, *Spicileg.* — AB HONTHEIM, *Hist. Trev. diplom.* — BOULLIOT, *Biogr. ardennaise*. — L'abbé CU. CERF, *Histoire de Notre-Dame de Reims*, T. I. 570, sq.

ALCANTARA, *Louis-François*, chevalier d', surnommé *Pierre* ou *Pedro*; militaire.

Ce personnage n'a pas figuré jusqu'ici sur les différentes listes des gouverneurs et des lieutenants-gouverneurs de l'ancien Duché de Luxembourg; tandis que cependant des preuves irrécusables sont là, qui établissent qu'il a été revêtu de cette haute charge, du 5 novembre 1697, jusqu'au jour de son décès en 1701. Cette circonstance, qui est historique pour le Luxembourg, nous a engagé à consigner les faits et gestes de L.-F., dit P. d'Alcantara.

Un autre motif encore nous a porté à ce faire : la Biographie nationale de Belgique, publiée par l'Académie royale de Bruxelles, se tait absolument sur le nom d'Alcantara, qui néanmoins a donné à ce pays plus d'un homme distingué qui aurait mérité d'être enregistré dans son Panthéon.

Né à Lierre, le 10 juillet 1642, Louis-François d'Alcantara était fils aîné de Pierre d'Alcantara, le premier de son nom qui, sous le Gouvernement espagnol, s'établit aux Pays-Bas où il devint, en 1639, Gouverneur de Lierre, ainsi que membre du conseil de guerre; et de son épouse Catherine van der Dilt.

L.-F., dit Pedro d'Alcantara était très jeune encore, lorsqu'il partit pour l'Espagne qu'il n'avait point cessé de considérer comme sa patrie, laissant en Belgique sa mère et une sœur; son père était décédé lorsqu'encore il

n'avait pas atteint l'âge de dix ans accomplis. Animé de l'esprit militaire, il prit du service; et la Galice, comme le Portugal, comme plus tard, après son retour, les Pays-Bas ont été le théâtre de ses exploits.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1667, à l'âge de 25 ans seulement, après l'affaire de Ponte Vedra, il avait été promu capitaine d'infanterie; et le 13 décembre 1679, major de la garnison de Charleroi. Ses lettres de nomination à ce poste élevé, il comptait alors 37 ans, contiennent ce passage flatteur : „Don Charles, „duc de Villa Hermosa, etc.....; Don Crespin- „Gonzalez Botello, etc., et Don Pedro del „Vaus y Frias, etc....., m'ayant proposé à cet „effet ( — de le désigner lieutenant du Roi à „Charleroi, en même temps que major — ), afin „que le service de S. M. se fasse mieux dans „ce Gouvernement, le capitaine DOX PEDRO „DE ALCANTARA, pour ses bonnes qualités, „expérience et suffisance; considérant qu'il „a si bien servi S. M. déjà l'espace de vingt- „quatre ans, en Espagne et dans ses Etats „pardeçà, j'ai tenu pour bon de le choisir et „de le nommer, comme par la teneur des pré- „sentes je le choisis, nomme et le députe avec „le grade de major auxdits château et ville „de Charleroi.....“

Il se trouvait à ce poste depuis quatorze ans, lorsqu'en 1693 les Français, sous les ordres du maréchal de Luxembourg, entreprirent le siège de la place. Cette dernière, bien que héroïquement défendue par le marquis de Castillo, général de l'artillerie, et le gouverneur Pimentel, se trouva enfin forcée de capituler. Mais, en abandonnant la ville, le vaincu aurait pu être pris pour le vainqueur : la garnison, ayant à sa tête le major d'Alcantara, sortit avec les honneurs que son courage méritait. Quant au major en particulier, deux lettres de recommandation, adressées au roi d'Espagne, par Maximilien, gouverneur des Pays-Bas, le 22 octobre 1694; et par le marquis de Bedmar, le 10 décembre de la même année, sont pleines des témoignages les plus flatteurs pour lui durant le siège de Charleroi.

Le 11 novembre 1695, L.-F., dit Pedro d'Alcantara, „en considération qu'il avait bien „servi S. M. l'espace de quarante ans ( — il „en comptait alors 53 d'âge; ainsi il n'avait „que 13 ans lorsqu'il était entré à l'armée — ), „tant dans ses armées de Flandre et de Galice, „qu'au siège de Charleroi“, fut nommé mestre de camp d'infanterie.

Deux ans moins quelques jours après, le 5



novembre 1697, à la faveur du traité de Ryswyck, il a été désigné Lieutenant-Gouverneur des ville et province de Luxembourg et comté de Chiny; „en considération, dit la „Patente, qu'il convient de nommer au gouvernemenent de cette province une personne „qualifiée de l'Etat, douée de vertu, lumières, „valeur, expérience; et que nous avons pleine „confiance en votre loyauté, prud'homie ....“

Par rescrit royal, en date du 20 août 1700, ses gages et mercèdes ont été fixés à un appointement mensuel de cent et scize escoudes.

D'Alcantara était, en outre, président du Conseil de guerre de la province, une preuve évidente que le Gouverneur effectif n'était en quelque façon que chargé de l'administration supérieure civile.

Le roi d'Espagne, pour honorer la mémoire du vaillant militaire auquel, tant comme historien national que comme biographe luxembourgeois, nous nous sommes cru en devoir de consacrer cet article, afin de combler une lacune dans nos annales, aussi bien que dans la Biographie académique de la Belgique, le roi d'Espagne, disons-nous, pour honorer la mémoire du vaillant militaire, a reconnu, dans un écrit autographe que ses descendants possèdent sans doute en original, les grands services qu'il a rendus à lui personnellement et à la couronne d'Espagne, pendant sa longue et brillante carrière militaire.

L.-F., dit P. d'Alcantara avait épousé à Mons, le 3 janvier 1672, Thérèse de Lorette-Lauretan, que l'on croit généralement avoir appartenu à la maison des Loredano qui a donné des doges à la république de Venise.

Il est mort dans ses fonctions de Lieutenant-Gouverneur, à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1701, à l'âge de 59 ans moins trois mois, et fut inhumé dans le chœur de l'ancienne église paroissiale de S<sup>t</sup> Nicolas de cette ville, démolie en 1779, parce qu'elle menaçait ruine.

Sa veuve, décédée sept ans après lui, a été placée dans la même tombe armoriée, avec quartiers et trophées d'armes, portant l'épithaphe que nous transcrivons :

„Ici reposent LOUIS-FRANÇOIS D'ALCANTARA, „chevalier, surnommé PIERRE par le sacrement „de confirmation; mestre-de-camp, lieutenant-gouverneur de la province et ville de Luxembourg, né le 10 juillet 1642; mort le 1<sup>er</sup> „avril 1701;

„et noble dame Thérèse Lorette, décédée „le 26 août 1708.

„Il était fils de Don Pierre d'Alcantara, „gouverneur de Lierre en Brabant; et de „noble dame Catherine van der Diltf.“

„R. I. P.“

La Lieutenant-Gouvernance de d'Alcantara correspond à l'époque où Jean-Frédéric comte d'Autel (v. son art. Biographie luxembourgeoise, I, 33, sq.) était Gouverneur en titre du Duché de Luxembourg: celui-ci, comme on sait, était plutôt administrateur civil que chef militaire.

Quant à la maison d'Alcantara, qui a été admise, avec son titre de comte et de Grand d'Espagne dans la noblesse de la Belgique où, encore représentée aujourd'hui, à Gand, à Tournai et à Bruxelles, elle a authentiquement prouvé sa descendance légitime du comte Fernand Sanchez, du sang royal de Léon et de Galice, enseigne-major du royaume de Laon, lequel s'est distingué à l'assaut et à la conquête de la ville d'Alcantara sur les Maures, en 1213, plantant l'étendard royal sur ses murs; exploit qui lui a valu, pour lui et tous ses descendants, l'autorisation de prendre et de porter le nom de la ville conquise.

La filiation a continué de Jean, comte d'Alcantara, qui suivit l'empereur Charles-Quint en Allemagne, à son fils, nommé aussi Jean, qui fut chambellan du même empereur; et à son petit fils, Don Pedro qui fut gouverneur de Lierre.

Don Pedro, chevalier et comte d'Alcantara († le 2 janvier 1652), a été le premier de sa race établi en Belgique, où il épousa, le 24 mars 1640, Catherine van der Diltf († le 15 août 1680).

De ce mariage est né le lieutenant-gouverneur Don Louis-François, dit Pedro d'Alcantara, auquel notre présent article est consacré.

Celui-ci, et successivement par Joseph-Bernard, dit Ferdinand (fils unique, brigadier général des armées, premier enseigne des gardes du corps de S. M. C., le héros d'Almanza qui mit fin à la guerre dite pour la succession, et aux intérêts duquel le Roi, par rescrit, de Madrid, le 10 décembre 1708, enjoignit à l'Electeur de Bavière, vicaire-général des Pays-Bas, et aux Tribunaux de veiller, pendant qu'il est à l'armée, au service de S. M. Il est né le 24 mai 1674 et fut un militaire distingué); par Ferdinand-René-

Joseph (quatrième fils et cinquième enfant), est le quatrième ascendant de la génération actuelle des comtes d'Alcantara établis en Belgique où ils ont, sur les démarches du comte Emmanuel-Joseph d'Alcantara, né à Fleurus, le 24 décembre 1795, ancien capitaine, chevalier de l'ordre de Guillaume des Pays-Bas, pour ses faits d'armes à Waterloo; depuis 1830 rentré dans la vie privée, obtenu la sanction de leurs titres de famille par le Conseil suprême de la Noblesse, avec reconnaissance et autorisation de reprendre comme de porter le titre de comtes avec couronne à cinq fleurons, transmissible à tous les descendants mâles, après avoir prouvé que leurs ancêtres, depuis des temps très-éloignés en avaient joui, en même temps que de la grandesse d'Espagne. Ce personnage, aujourd'hui décédé, s'était retiré dans la vie privée. Cependant il avait accepté plus tard le grade de colonel de la garde civique, où il se concilia l'affection de cette milice citoyenne, tellement qu'elle lui décerna un sabre d'honneur. Il comptait en outre trois frères, fils d'Emmanuel-Antoine-Joseph, comte et chevalier héréditaire d'Alcantara, né à Mons, le 17 février 1764 et décédé à Jodoigne, le 22 janvier 1835. De ces frères, deux étaient plus âgés que lui : Charles, comte d'Alcantara, était officier des fusiliers de la garde impériale de Napoléon I<sup>er</sup>, et mourut pendant la campagne de Russie. Le puîné, Alexandre-Ernest, comte d'Alcantara, né en 1791, était major en retraite de l'armée des Pays-Bas, chevalier de l'ordre militaire de Guillaume, et tomba mutilé, en défendant un poste confié à son honneur, contre les habitants de Mons insurgés. Le cadet enfin, Pierre-Octave, comte et chevalier héréditaire d'Alcantara, né le 22 janvier 1805, résidant actuellement à Gand, a eu un de ses fils tué au service à l'armée Pontificale, à la bataille de Mentana. Ancien membre des Etats provinciaux du Brabant belge, il est Grand Croix de l'Ordre de St Grégoire et commandeur de ceux de Pie IX et de Charles III.

La maison d'Alcantara est essentiellement militaire, bien qu'elle ait également fourni quelques prélats à l'Eglise, spécialement aux chapitres nobles et des administrateurs aux provinces. Elle a de même produit des guerriers distingués. Elle blasonne : Coupé. D'argent à l'arbre de sinople, au pied duquel passe un lion d'azur. Et d'azur à l'étoile de dix rais d'or. A la bordure d'or, chargée de dix têtes de dragon d'azur, languées de gueules. Cimier :

des panaches d'or et d'azur. Supports : deux lions léopardés d'or. Couronne de comte, à cinq fleurons.

*Livres paroissiaux de Luxembourg — Notes d'études. — Dictionnaire généalogique et héraldique, par GETHALS. — Armorial manuscrit du Pays de Luxembourg, par le D<sup>r</sup> NEYER. — BERTHOLET, IV. Listes. — NEYER, Biographie luxembourgeoise. — Notes de M. WURTE-PAQUET. — Correspondances. — Titres et documents authentiques. — BARON DE STEIN D'ALTENSTEIN, Annuaire de la Noblesse belge. — Le même, Armorial de Belgique. — Enregistrements au Conseil, à Luxembourg. — ВУКЧЕНС, II, 169. — Gazette de Mons, mars 1842.*

ALDERMAN, religieux à l'abbaye de Stavelot vers 1473, illustra cette maison religieuse par son érudition et la sainteté de sa vie. Il était célèbre surtout par l'étendue de sa science des saintes écritures et a mérité par la pureté de ses mœurs, d'être inscrit au nombre des saints. On célèbre sa fête le 3 février.

TRITHEIM, *Annal. Hirsang. — Acta Sanctorum, au 3 février. — DE NOUR, Etudes sur Stavelot-Malmedy; 483.*

ALDRINGEN ou Aldringen, Jean-Mathias, jurisconsulte et magistrat, était fils de Jean Aldringen, échevin et justicier de la ville de Luxembourg, de même que, en 1630, Landmaire de Sandweiler.

Jean-Mathias-Aldringen, après avoir obtenu le bonnet de docteur en droit à l'université de Dôle, fut reçu avocat près le Conseil provincial de Luxembourg, le 6 mai 1622.

Plus tard il a été nommé juge à la Chambre de justice des droits d'entrée et de sortie; puis, le 19 octobre 1677, Procureur général au Conseil provincial, en remplacement de Charles-Ernest de Bosch qui venait de passer conseiller, fonctions que lui-même il obtint le 12 septembre 1684 par suite de la démission donnée par le conseiller François Spenroy qui, refusant de servir Louis XIV, se retira dans les pays restés sous l'obéissance du roi d'Espagne. Le 6 novembre de la même année 1684, Bourcier (v. l'art. Jean-Léonard, baron de Bourcier, Biogr. I, 94), remplaça J.-M. Aldringen dans les fonctions de procureur-général.

En 1691 il était encore conseiller. On ignore l'année de son décès.

D'après les supputations les plus fondées on est tenté d'admettre que J.-M. Aldringen, de même que son père étaient des parents collatéraux des trois Aldringen cités dans la Biogr. I, 8 à 12. Mais à quel degré les rap-

portera-t-on ? Il serait difficile d'administrer à cet égard des preuves positives.

D'autre part, à la même époque on trouve également cités deux frères de ce personnage, également admis au barreau du Conseil provincial, JEAN-BAPTISTE ALDRINGEN, le 19 juin 1662, et JEAN ALDRINGEN, le 25 octobre 1663.

Dans tous les cas la famille Aldringen était devenue échevinale à Luxembourg, puisque nous trouvons revêtus de ce titre, en 1704 *Nicolas*, en 1705 *Jean* et en 1709 *Jean-Mathias les Aldringen*.

*Rens. WURTH-PAQUET, d'après les archives du palais. — Enreg. Conseil provincial. — BERTHOLET, Listes.*

ALLAMONT, *François d'*, militaire, chevalier, appartenait à la maison de son nom. En 1630 il était du Conseil de guerre, de même que Capitaine et Prévôt de Luxembourg. Il figure en cette dernière qualité dans les Patentes de Landmaire de Sandweiler, dépêchées le 5 décembre de la même année à Jean Aldringen (v. l'art. Aldringen, Jean-Mathias).

*Rens. fournis par M. WURTH-PAQUET.*

ALSCHIEDT *d'*, ou *Dalscheidt, Jean*, militaire, ne nous est connu que par les patentes d'anoblissement de sa famille, prononcé en faveur de sa personne par Philippe II roi d'Espagne, et expédiées de Madrid, le 28 mars 1591.

Ce document s'exprime comme suit :

„Jean Dalscheidt, natif de Houffalize au „pays de Luxembourg est issu de parents „vertueux, appartenant tant du côté paternel „que maternel à une famille honorable. Feu „*Mathieu Dalscheidt*, son père, de même que „son ayeul ont toujours manifesté de vifs „désirs de rendre des services à l'Empereur „Charles-Quint et à ses prédécesseurs. Entre „autres *Mathieu Dalscheidt* avait pris part „aux guerres contre la France et contre l'Alle- „magne, de même qu'à d'autres expéditions „militaires de l'Empereur contre les infidèles „et les rebelles; entre autres à l'entreprise „d'Argel en Afrique, sous le commandement „de Richard de Mérode, seigneur de Houffa- „lize. Après s'être courageusement exposé à „tous les hasards et dangers qui ont pu s'offrir, „afin de prouver ses bonnes intentions et de „montrer son dévouement ainsi que sa fidélité „envers son Prince et son Souverain; circon- „stances qui ont consumé une partie de sa „fortune qui avait été considérable, tant en

„redevances féodales qu'en autres biens; „l'impétrant, son fils, voulant suivre les traces „de son père, crut devoir suivre la même „carrière des armes et entra au service espa- „gnol où il assista au siège de Saint-Quentin „ainsi qu'à tous les mouvements militaires „jusqu'au traité de Cateau-Cambresis. Il se „retira ensuite en garnison à Thionville où „il séjourna pendant plusieurs années et jus- „qu'à ce que son grand âge le força à prendre „sa retraite.

„A Thionville il avait épousé Isabelle Bas- „tien, issue de la maison Baclain, qui l'avait „rendu père de cinq fils. La dot considérable „que sa femme lui avait apportée en biens- „fonds lui a donné une belle fortune qui „écherra aux quatre fils pour lors en vie, de „même que ses biens patrimoniaux propres.

„Afin de rendre ces fils plus capables de „rendre d'honorables services au Souverain, „il leur a fait faire des études très-soignées. „Parmi ces derniers l'un, qui s'était voué à „la carrière des armes, fut employé dans l'ar- „tillerie au camp devant Harlem, en 1572 et „périt à la tranchée. Les trois autres, savoir „Jean Dalscheidt est conseiller et receveur „général du domaine et des biens annotés „dans le pays de Luxembourg; le second, „Richard Dalscheidt est secrétaire aux hon- „neurs et trésorier général des biens annotés „aux Pays-Bas et de Bourgogne, de même „que commis à l'office de trésorier-général „d'Espagne. Le troisième, *Mathieu*, est rece- „veur des domaines et pêcheries de la ville „de Gertrudenberg et d'Oosterhout; le der- „nier enfin s'est voué à l'Etat ecclésiastique.“

Pour ces motifs, Jean Dalscheidt est déclaré anobli, pour lui et pour sa postérité des deux sexes avec rémission pleine et entière, tant pour lui que pour ses hoirs et descendants de la clause financière attachée à ces sortes de grâces.

En écrivant cet article nous nous apercevons d'une erreur que nous avons consignée dans la Biographie luxembourgeoise, T. I. p. 21 et 22, article HARTARD D'ALSCHIED : Nous nous empressons de la rectifier, priant le lecteur de considérer comme non écrit tout le passage de la page 21, 1<sup>re</sup> colonne, et commençant par ces mots : *Nous devons ajouter ici quelques explications* etc., et finissant par les suivants : *il procura de belles alliances à ses enfants et à ses petits enfants.*

Cette tirade est à remplacer par la suivante :

Hartard d'Alschoid était le plus jeune des cinq fils de Jean d'Alscheidt dont l'article suivra, et de Isabelle Bastien, de Thionville, où il paraît être né, puisque son père s'y était fixé depuis son mariage.

*Patentes nobil., en copie authentique.*

AMALBERGE ou *Amelberge (Sainte)*, est née en 741 ou 742, au château de Rodange sous la commune moderne de Pétange, canton actuel d'Esch-sur-l'Alzette.

Son père, nommé Chrétien, seigneur de Rodange, et sa mère, Eve, étaient dit-on, issus de sang royal. Ils se rendaient recommandables par leur piété et par leurs vertus, non moins que par une illustre naissance. Les auteurs ne font mention que de deux de leurs enfants, S<sup>te</sup> Amalberge et S<sup>t</sup> Roding.

Ce dernier alla s'enfermer au monastère de Mont-Cassin, dit Bertholet, et y finit pieusement ses jours. D'autres soutiennent au contraire qu'il fonda un monastère bénédictin sur la côte de Beaulieu-en-Argonne, à six lieues de Bar-le-Duc. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il a été le premier abbé de ce dernier couvent dans lequel il est mort en odeur de sainteté. L'église de S<sup>t</sup> Rouin ou Rodingus à Beaulieu conserve encore aujourd'hui ses reliques renfermées dans un tombeau placé dans une chapelle du côté de l'Évangile.

D'un autre côté, S<sup>te</sup> Amalberge se sentait entraînée vers la retraite et la pratique des vertus religieuses. Elle avait surtout une grande ardeur de ressembler à son Sauveur qu'elle aimait depuis qu'elle avait appris à le connaître : Afin d'imiter sa vie de pauvreté et de mortification elle renonçait par amour pour lui à tous les divertissements et à tous les plaisirs du monde. La méditation de la passion de Notre-Seigneur l'engagea à pratiquer sur elle-même les mortifications les plus pénibles. Née avec une propension absolue pour la vertu, elle ne négligea aucun moyen pour la fortifier et la conserver sans atteinte. Elle s'était du reste, par un vœu exprès, vouée au célibat, consacrant ainsi sa virginité au divin rédempteur.

Sur ces entrefaites elle perdit son père et sa mère, tandis que son frère se retirait au monastère. Ces circonstances ne la rendirent que plus résolue à poursuivre sa sainte vocation. Elle vivait dans son château comme une recluse, passant son temps en oraison presque continuelle, dans les œuvres de pénitence, dans le jeûne et un entier éloignement de

tout ce qui peut flatter les sens. Elle était uniquement occupée à mériter les grâces du ciel.

La renommée de sa vertu se répandit bientôt dans toute la contrée; et, ajoutent ses biographes, Carloman, fils de Charles-Martel, qui habitait alors à Bardenbourg, castel du domaine sur l'emplacement duquel a été, pendant le treizième siècle, élevée l'abbaye de Claire-Fontaine, à 5 kilomètres d'Arlon, eut grande envie de voir cette pieuse personne dont on admirait la remarquable beauté. Il se rendit au château de Rodange où il fut tellement touché de ses charmes et de ses vertus qu'il conçut pour elle une vive passion. Ni la beauté du jeune prince, ni la royauté qu'il lui offrait ne purent engager Amalberge à renoncer à son vœu de chasteté. Néanmoins l'amant ne se désista point dans son projet de l'épouser, et revint plusieurs fois à Rodange qui n'est éloigné que de 18 kilomètres environ de Bardenbourg.

Il mit en œuvre tout ce que l'ardeur de son amour put lui inspirer afin de gagner le cœur de la pieuse vierge; mais ce fut en vain. Comme il vit que ses instances étaient inutiles et qu'elles ne trouvaient aucun écho, il voulut un jour la contraindre par la force à le suivre dans sa demeure; et il lui cassa un bras. Depuis ce moment Amalberge se trouva délivrée des supplications passionnées du châtelain de Bardenbourg qui eut une telle honte de son emportement, qu'il n'osa plus revoir celle qu'il adorait.

Amalberge ne se rétablit qu'avec peine. Lorsque sa guérison se trouva achevée elle se rendit au monastère de Munsterbilsen, dans le comté de Looz, où elle s'éleva à un haut degré de perfection. Après avoir pratiqué les vertus les plus héroïques de la vie claustrale elle mourut de la mort des saints, le 10 juillet 772, à l'âge de 31 ans environ, si l'on peut se fier à la date assignée à sa naissance par les auteurs les mieux informés.

Elle a été inhumée à Temeseck (auj. Tamise) sur l'Escaut (Flandre orientale), village de son patrimoine, où elle avait fait construire en l'honneur de la S<sup>te</sup> Vierge une église qui depuis a porté son nom. En 870 Baudouin-Bras-de-Fer, forestier de Flandre transféra ses dépouilles dans l'abbaye de Blandenbergh (ou Blandin) à Gand, où ces reliques ont été anéanties par les iconoclastes, pendant le seizième siècle. La fête de S<sup>te</sup> Amalberge, dite d'Ardenne, est fixée au 10 juillet.

Nous n'avons à ajouter à cet article que nous avons pour ainsi dire copié mot-à-mot de l'opuscule de feu le curé Reichling, que nous citons en tête des sources, qu'une circonstance qui nous semble importante, parce qu'elle rectifie une grave erreur des biographes de la sainte dont nous nous occupons : Si elle est née en 741 ou en 742, année du décès de Charles-Martel, ce prince n'a pu, comme on l'avance généralement, la rechercher en mariage, même en faisant abstraction de tout autre empêchement. Dans cet état des choses nous avons cru devoir substituer le nom de Carloman à celui de son père Charles, surnommé Martel, cité dans cette circonstance.

REICHLING, *Hist. de l'anc. abb. de Clairefontaine près d'Arlon*; 1866; 6-9. — MARCELLIN LA GARDE, *Hist. du Duché de Luxembourg*, I, 66 sgg. — *Acta sanctorum des Bollandistes*. — J. MOLANUS. — BERTHOLET, II, 255 sgg. — *Biographie nationale de Belgique*, I, 259.

ANDRÉ, *Joseph-Louis*, notaire, administrateur et législateur, né au château de Roth, le 12 juin 1775, était fils de Julien André, bailli de la commanderie des chevaliers de Malte du dit Roth, et notaire à Vianden.

Après avoir, comme on s'exprimait à cette époque, fait son stage en l'étude de son père, notaire de 1762 à 1798, et acquis la pratique, il a obtenu en 1802 sa nomination en qualité de notaire à Vianden. Ces fonctions il les a remplies jusqu'en 1852, ainsi pendant cinquante ans, n'ayant jamais cessé de jouir de la confiance entière de son canton.

A la mise en vigueur de la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas, auquel le Luxembourg créé Grand-Duché avait été annexé par les puissances du congrès de Vienne, et placé sous le sceptre de la maison de Nassau, J.-L. André a été désigné en 1817 pour faire partie de l'Ordre des villes aux Etats provinciaux; et il a continué de siéger dans cette assemblée, jusqu'aux événements politiques de 1830, en même temps qu'il était bourgmestre de Vianden.

Le notaire André était un de ces types de fidélité envers le Souverain, tel qu'on en rencontre tant dans les annales luxembourgeoises. En effet, faisant abstraction de ses intérêts personnels, il ne balançait pas à les sacrifier plutôt que de fonctionner sous le Gouvernement issu de la révolution contre la légitimité: car, lorsque ce Gouvernement lui demanda son serment à la Belgique, pour pouvoir continuer le notariat et la suprême édilité com-

munale, il refusa *ce blasphème*, disait-il dans son indignation, et renonça à toute position politique pendant les huit à neuf années d'interrègne et jusqu'à la reprise de possession par la maison de Nassau-Orange du Grand-Duché morcelé par la conférence de Londres.

Ce trait de loyauté politique lui valut sa nomination comme chevalier de l'Ordre du Lion néerlandais.

Immédiatement après la réintégration du Roi des Pays-Bas dans la possession du Grand-Duché, André récupéra ses fonctions de notaire ainsi que la charge de bourgmestre.

A la première nomination des membres des Etats du Pays que le bon roi Guillaume II s'était réservée lorsqu'il donna à ses sujets luxembourgeois la Constitution du 12 octobre 1841, J.-L. André ne pouvait manquer d'être désigné pour faire partie de ce corps consultatif; et il a été chargé, lui second, d'y représenter le canton de Diekirch, parce que celui de Vianden, supprimé dans la nouvelle circonscription cantonale avait été départi en grande partie à celui du dit Diekirch. Pendant les différentes sessions de cette assemblée, du 7 juin 1842 au 29 mars 1848, André a été un des membres les plus assidus.

Entièrement dévoué au Prince comme à son pays, il chercha toujours par ses votes à concilier les intérêts publics avec les prérogatives du pouvoir. Il n'était cependant point un de ces hommes toujours portés à sanctionner toute proposition; car, lorsque le scrutin était ouvert pour décider sur la question de savoir si le Pays aliénerait le dernier de ses domaines nationaux, le Gruenwald, il a eu non-seulement le courage de voter contre cette vente, mais encore celui de faire consigner sa négation dans le procès-verbal de la séance: il savait cependant que le Roi avait le désir et l'intention d'acquérir cette forêt domaniale en son nom privé.

André était cassé par les années, lorsque des élections en nombre double de membres ont été ordonnées pour élaborer une Constitution plus libérale, depuis que la Diète germanique s'était provisoirement dissoute en 1848. Ne pouvant plus accepter un nouveau mandat pour l'assemblée nationale, il ne se mit pas sur les rangs le jour des élections.

Le notaire André est décédé célibataire, le 15 octobre 1855, à l'âge avancé de 80 ans.

Il avait fait beaucoup de recherches privées sur les comtes de Vianden dont sa famille

avait pendant longtemps possédé la confiance. Il avait de même fouillé les archives de la commune, afin d'en étudier les annales historiques. Mais il s'était contenté de collectionner, sans se donner la peine de coordonner les matériaux recueillis : cependant il s'était amusé un jour à faire une simple minute donnant une esquisse assez superficielle mais exacte de la généalogie de la puissante maison dynastique du dit nom ; et il se plaisait à la communiquer à des tiers. De cette manière sa composition est parvenue au rédacteur du journal de Diekirch qui l'a imprimée comme feuilleton dont en outre il fit quelques tirés à part. Cet opuscule, qui renferme plusieurs recherches intéressantes, a le défaut de n'être pas rédigé, puisqu'il est écrit partie en allemand et partie en français, comme les idées étaient venues à l'auteur qui, s'il avait eu l'intention de donner sa dissertation au public, l'aurait mieux soignée et en aurait coordonné les matières avec plus de suite, car il en avait les moyens et les connaissances ne lui manquaient point.

*Mémorial. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Almanachs du Pays. — Souvenirs. — Correspondances. — Renseignements communiqués.*

**ANETHAN, François-François-de-Paule-Henri-Joseph, Baron d'**, seigneur de Densborn et haut-forestier du pays de Luxembourg, était fils de François-Antoine-Oswald d'Anethan, seigneur de Densborn, etc., et de Marie-Béatrix-Henriette-Josèphe de Mareschal. Il naquit à Luxembourg, le 5 juillet 1743, et se qualifiait écuyer. Il avait succédé à son père dans la seigneurie de Densborn, et avait épousé Anne-Barbe Pétronille, fille de Pierre, baron de Castal, seigneur de Fischbach, de partie de Larochette, etc., ainsi que membre de l'Etat noble ; et de Anne de Biber. F.-F. de P.-H.-Jos. d'Anethan résidait à Luxembourg. Ce fut surtout en sa faveur que sa mère a fait en 1756 et 1757 les démarches nécessaires afin d'acquérir au nom d'Anethan la reconnaissance des droits inhérents à la noblesse chevaleresque dans le Luxembourg : car cette famille était d'origine tréviroise.

Dans les lettres-patentes délivrées en sa faveur par ordre de l'Empereur Joseph II, et expédiées de Vienne, le 1<sup>er</sup> décembre 1787, sous le seing impérial, nous avons trouvé une relation sommaire des actes et faits concernant ce personnage. Nous la copions ici :

„Il était petit-fils de *Jean-Henri d'Anethan*, écuyer, seigneur de Densborn et Grand-Bailly

„de Hohenbourg dans le Palatinat, et de „Marguerite de Kuelberg, fille légitime de „Mathias de Kuelberg, écuyer, seigneur de „Remelange près de Thionville, famille „ancienne et illustre du pays de Trèves ; et „de Dorothee Schütz ; arrière-petit-fils de „*Jean d'Anethan*, écuyer, Chancelier de l'Electeur de Trèves, *anobli par l'Empereur Ferdinand II*, et élevé par ce monarque au „rang et grade de noblesse et des nobles „chevaleux feudataires admissibles aux „tournois et autres assemblées nobles, avec „concession de quatre quartiers nobles, en la „personne de l'un et de l'autre de ses ayeux, „tant paternels que maternels, par lettres-patentes spéciales.

„Ses deux oncles maternels avaient servi „avec distinction l'auguste Maison d'Autriche, „l'un comme résident impérial près des cantons Suisses, après avoir été secrétaire d'ambassade sous le chancelier de Cour et d'Etat „Prince Kaunitz-Rietberg ; l'autre comme „colonel au service impérial. Ils ont tous deux „été créés *Barons* en 1765 pour services „rendus, par l'Impératrice-Reine Marie-Thérèse.

„L'impétrant F.-F. de Paule-H.-J. d'Anethan était pénétré de la plus vive ardeur de „se vouer entièrement au service du monarque, „en suivant les traces de ses ancêtres qui, „selon le contenu des Lettres-Patentes de „1630 déjà mentionnées, et de celles portant „titre de baron accordées par l'Electeur Maximilien-Joseph duc de Bavière à *Jean-Sébastien Anethan*, son échanson et directeur de „Pfaffenhoven dans le Haut-Palatinat, données à Munich, le 5 mai 1750, auraient rendu „des services signalés à la maison d'Autriche „en différentes commissions et affaires d'Etat „importantes.

„À ces causes, pour mettre l'impétrant à „même de se distinguer avec plus d'éclat au „service de la Majesté impériale, il lui a été „accordé le titre et la dignité de *baron de son nom Anethan*, pour lui et ses enfants et descendants légitimes en ligne directe et selon „l'ordre de *primogéniture*, applicable sur telle „terre et seigneurie déjà acquise ou à acquérir „sous la domination de la maison d'Autriche. „Il lui a été de plus permis de surmonter „l'écu de ses armoiries d'une couronne de „vicomte, et d'ajouter pour supports deux „lions d'or contournés, armés et lampassés de „gueules, tenant chacun une banderole aux „armes de l'écu.“

Nous ferons observer subsidiairement que dans les patentes de baron que nous venons d'analyser ici, il y a changement de champ au premier, en ce que l'azur de l'écusson primitif de cette famille est remplacé par l'or, et que le lion y est armé et lampassé d'azur.

Il nous a été impossible de découvrir d'autres notions sur ce personnage. Il n'est pas mort à Luxembourg même, lieu de sa résidence ordinaire, puisque l'état civil de cette ville ne porte aucun acte de décès le concernant.

*Reg. aux pat. arch. du Palais. à Luxemb., XIII. 152 v°, sqqg. — Annales de l'acad. d'archéol. de Belgique, II, p. 100.*

ANETHAN, *Jean d'*, jurisconsulte et homme d'Etat, le plus ancien personnage de son nom sur lequel il ait été conservé quelques notions. Il est né à Trèves, le 13 janvier 1594 et mourut dans la même ville, le 4 mai 1668. Il n'appartient conséquemment que très-indirectement au pays de Luxembourg, et seulement parcequ'il était seigneur de Densborn. Il possédait également la terre de Dohm.

Nous avons aimé de consigner ici ce que nos recherches ont pu nous apprendre de lui, parcequ'il forme la souche nobiliaire de la branche de sa famille qui est venue s'établir dans notre pays.

Jean d'Anethan était licencié en droit et en grand crédit à la Cour électorale de sa ville natale, sinon originaire de sa race.

Chancelier des archevêques-électeurs, Lothaire et Philippe-Christophe, il a ensuite été nommé conseiller aulique de l'Empereur Ferdinand II, à la personne duquel il s'est rendu très-recommandable par d'éminents services diplomatiques.

Son activité, son zèle et ses lumières lui méritèrent, le 27 août 1631 d'être élevé par ce monarque à la noblesse immédiate de l'Empire et des pays héréditaires de la maison d'Autriche, avec rétroaction sur quatre générations d'ayeux paternels et maternels. Les patentes, signées Ferdinand, ont été expédiées de la ville impériale d'Augsbourg.

Jean d'Anethan avait épousé en second mariage Anne de Paccius. Sa petite fille, Anne-Marguerite d'Anethan, née en 1688 et morte le 24 octobre 1748, devint la femme de Charles-Gaspard de Hontheim, né le 9 avril 1657 et décédé le 16 avril 1724. De ce dernier mariage est issu Jean-Nicolas de Hontheim, évêque de Myriophite et suffragant de Trèves (voir son art. Biogr. I. 252.)

Ces circonstances, que nous avons puisées à des documents authentiques, démontrent l'erreur de Baersch, *Eiff. ill. II. I. 35 sq.*, quand il avance que l'anoblissement de la famille d'Anethan commencerait à un nommé Hubert, conseiller de la ville de Trèves et Syndic-chef de la corporation des tailleurs, ou du fils de celui-ci, nommé Jacques-Philippe, cellerier de l'électeur, à Cochem.

*Reg. pat. arch. Palais à Luxembourg, X. 117 v°.* — BAERSCH, *loro citato.* — *Ms. du curé WALTER.*

ANETHAN, *Jean-Henri d'*, prélat, était fils de Jean d'Anethan dont l'article précède, seigneur de Densborn et de Dohm, Chancelier de l'Electeur de Trèves et conseiller aulique de l'Empereur Ferdinand II, et de Marguerite de Veyder sa première femme, non Anne de Paccius, comme plusieurs généalogistes l'ont écrit erronément, confondant ensemble ces deux dames.

Ce personnage, né vers 1633, n'appartient point à la biographie luxembourgeoise si le grand nombre de ses visitations ecclésiastiques, en qualité de suffragant de l'archevêque de Trèves n'avaient laissé dans la partie de notre pays qui ressortissait à ce diocèse des traces multiples de son zèle pour le maintien de la discipline, et pour la tenue régulière et décente du culte. A ce titre nous nous sommes cru en devoir de lui consacrer un article sommaire.

De bonne heure Jean-Henri d'Anethan se voua aux études théologiques qu'il voulut pousser aussi loin que possible. Il était élève du collège germanique à Rome, où son portrait était conservé du temps de l'évêque suffragant J.-N. de Hontheim (v. son art. Biogr. I. 252), lorsqu'il obtint un canonicat dans l'église de St Géréon à Cologne. Promu plus tard Doyen à Wimphen et Prévôt de Goslar, il était official à Coblenz lorsqu'il a été nommé suffragant, successivement à Hildesheim, puis à Trèves. Cette dernière dignité il l'occupait avec celle de vicaire général pour le spirituel, de 1673 à 1680 : Il a été sacré évêque d'Hiéropolis, par Damien-Hartard archevêque de Mayence, assisté de l'évêque de Würzburg. Il passa ensuite, toujours en la même qualité de suffragant, à la métropole de Cologne où, comme membre du chapitre il contribua beaucoup à l'élection de Joseph-Clément, duc de Bavière. A cette occasion l'empereur Léopold crut devoir, par un rescrit spécial lui témoigner sa reconnaissance particulière pour l'éminent service qu'il venait de rendre à l'Empire en

général, et à la maison d'Autriche en particulier.

L'évêque Jean-Henri d'Anethan est décédé à Cologne, en 1698, et y a été inhumé dans l'église de St Géréon dont il était chanoine effectif.

L'évêque de Hontheim, qui nous a fourni ces détails, a conservé son épitaphe que nous copions ici :

„*Sta viator, et lacrimis publicis adde tuas; utrasque meretur jactura publica. Hic jacet, qui semper stetit, Joannes Henricus d'Anethan Episcopus Hierapolitanus, etc. Tota ejus vita fuit beneficentia; nam pertransiit beneficiendo. Perfunctus magnis honoribus, superavit quæ gessit; meruit etiam quos non gessit. Quos obivit, nunquam ambivit. Mortuus est anno ætatis 65, dignus longiori vitâ, nisi dignior fuisset æternâ. Adhuc annis immaturus erat æternitati maturus, cui adhuc vivus assueverat; undè tam facile ad eam migravit, ut mutasse hospitium diceres. Mortuus est, sed non totus. Vivit adhuc fama ejus post fata, virtus post funera, post obitum gloria, post obitum memoria. Pars melior anima, cælo assueata, quo ire consueverat, eodivit. Abi viator, et disce sic mori tempori, ut nascaris æternitati.*“

Le jésuite Paul Aler, un autre luxembourgeois distingué (v. son art., Biogr. I, 12), a publié en son honneur un livre d'éloge, auquel il donna pour titre : *Leo in stellam mutatus, quando R<sup>mus</sup> et III<sup>mus</sup> Dom. Joannes Henricus de Anethan, Episcopus Hierapolitanus etc. vivere desiit.*

AB HONTHEIM, *Hist. Trev. dipl.* III, 212, sq. — BARRSCH, *Epfl.* III. III. 35. — *Notes colligées.*

ANLY, *Pierre d'*, militaire, était fils de Henri d'Anly résidant à Avioth et mort en 1543. Sa mère, Béatrix de Montplainchamps était tante de Guillaume de Montplainchamps, capitaine et chevalier de Malte.

Pierre d'Anly, gentilhomme du pays de Luxembourg a été au service d'Espagne dans les Pays-Bas. En 1593 il fit la guerre en Frise, avec les gens envoyés par le comte de Mansfelt au secours de la ville de Groningue. Il a assisté à la prise de plusieurs villes dans ce pays et se conduisit, selon le témoignage de ses chefs, comme un fort vaillant et généreux soldat. Capitaine de la compagnie d'infanterie luxembourgeoise de don Alonzo de Duna et Carcano, gouverneur de la ville de

Lierre, il se signala le 14 octobre 1595 lorsque l'ennemi entra dans cette place, de telle sorte que le comte de Fuentès le plaça à la tête de sa compagnie qu'il commanda depuis. En 1612 il était encore en garnison à Hulst. Nous n'avons découvert ni la date, ni le lieu de son décès. Le capitaine Pierre d'Anly avait épousé Marie de Vallerois, morte en 1616, laissant une nombreuse postérité : Alonse, Henri, Pierre, Jean, Marie, Anne, Nicolas, Jeanne et René-George.

Pierre d'Anly était petit-fils de Jean d'Anly qui a son article dans la Biographie, I, 24.

*Note d'études. — Généalogie de la famille d'Anly. — Communications de M. WURTH-PAQUET.*

ANSO, *Anson* ou *Ansus*, hagiographe, décédé en 800. Les historiens qui ont parlé de ce personnage le disent né dans le Luxembourg, sans savoir préciser la localité dans laquelle il a vu le jour. En 776 il a été élu 7<sup>e</sup> abbé de Lobbes, succédant à St Théodulphe dans la direction de ce monastère.

Anso écrivit les vies des Saints Ursmar et Erme ou Ermin, ses prédécesseurs, morts respectivement en 713 et en 737. Ces ouvrages assignent à leur auteur une des places les plus distinguées parmi les biographes de son époque. Ils ont mérité d'être reproduits par les Bollandistes, sous les dates des 18 et 28 avril; T. III et IV.

*Hist. litt. de la France*, IV, 203 sq. — BARON DE ST GERVOIS, *Biogr. nationale de la Belgique*, I, 343 sq. — FOPPENS, *bibliogr. belge*, I, 66. — PAQUOT, *Mém. litt.* III, 276. — SWERTIUS, *Athen. belge* 129. — *Acta sanctorum.*

ARENS, *Jean-Pierre*, propriétaire, ancien bourgmestre et membre de la législature, est né à Gœdange sous la commune de Bas-Bellain, le 30 décembre 1800, fils de Jean Arens, cultivateur, et d'Odile Bleser. Depuis son mariage il s'était fixé à Hosingen, où il est décédé le 12 juillet 1871.

Arens avait reçu assez d'instruction pour pouvoir gérer ses affaires, lorsqu'il a été nommé bourgmestre de sa commune d'adoption, à laquelle il présida pendant plusieurs années, il avait gagné la confiance de ses administrés. Cette confiance le fit nommer membre de la législature par le canton de Clervaux.

Il siégea successivement dans cette assemblée, du 27 novembre 1848 au 15 mai 1854; ensuite du 30 novembre 1857 au 9 juin 1863;



enfin du 28 octobre suivant jusqu'au 8 juin 1869.

*Liste officielle des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Mémorial. — Etat-civil. — Renseignements obtenus. — Almanachs administratifs.*

ARLON, *Arnoux d'*, homme d'état, est cité par Bertholet comme ayant été sénéchal ou Gouverneur de Luxembourg en 1332, sous le comte Jean dit l'aveugle, roi de Bohême.

A cette simple phrase d'annotation, nous pouvons ajouter, d'après l'histoire d'Arlon, par M. Prat, les renseignements qui vont suivre :

Arnoux ou Arnould, dit d'Arlon, du lieu de sa naissance, appartenait sans doute à cette noblesse originaire du marquisat du même nom, annexé au comté de Luxembourg par le mariage de la comtesse Ermisinde avec Walram du Limbourg, son second époux.

C'était un homme riche, en même temps que puissant et considérable pour son époque : Il avait d'abord, de 1323 à 1329, été prévôt d'Arlon. En 1332, comme Bertholet le marque, il fut nommé Sénéchal du comté de Luxembourg ; et en 1343 il figure en qualité de conseiller du bon roi-comte Jean, surnommé l'aveugle.

Après la néfaste journée de Crécy (26 août 1346), Arnoux d'Arlon conserva la qualité de conseiller de Charles IV, empereur d'Allemagne, fils de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg et marquis d'Arlon ; lequel le nomma capitaine en chef et souverain gouverneur des prévôtés d'Arlon, de Marche, de Saint-Mard et de Dampvillers, avec leurs dépendances.

Arnoux avait prêté des sommes considérables au roi-comte Jean et à son fils, l'empereur Charles IV ; et comme garantie il avait obtenu en nantissement-hypothécaire les revenus de plusieurs prévôtés et seigneuries luxembourgeoises. Après son décès, en 1348, des comptes ayant été demandés à ses héritiers, ces derniers transigèrent avec l'empereur : Ils renoncèrent aux biens que leur père avait reçus en garantie, et payèrent en sus vingt mille réaux d'or qui, sans doute avaient été perçus en sus des sommes réellement dues, y compris les intérêts de ces sommes.

BERTHELET, *Listes.* — PRAT, *Histoire d'Arlon*, I, 467.

AUBRY, *Philippe*, prêtre et agronome. L'article qui va suivre est destiné à remplacer

celui de la Biographie luxembourgeoise, Appendice, II, 7. Il est plus complet.

Aubry, Philippe, prêtre et agronome, est né à Bellevaux près de Bouillon, le 5 mars 1740, d'une honnête famille d'agriculteurs originaires d'Irlande et fugitifs avec le roi Jaques II, pour motif religieux.

De très-heureuses dispositions que le jeune homme offrait décidèrent ses parents à le destiner au sacerdoce. Il ne les démentit point pendant ses études à Bouillon et à Liège. Il venait seulement d'accomplir sa vingt-septième année lorsque déjà il remplaçait comme successeur son oncle dans la cure de Bellevaux, son lieu de naissance.

Les moments que ses fonctions pastorales lui laissaient libres il les remplissait par des occupations littéraires dirigées vers la connaissance des choses que le ministre des autels et l'ami de l'humanité doit savoir. D'une part le dogme et la discipline de l'Eglise ; de l'autre l'économie rurale formaient les champs de ses études qu'il parcourait avec délices.

Comme prêtre il entra toujours dans les vues d'améliorations demandées par les progrès du siècle. Dès les premiers jours après son ordination en 1765, l'esprit public sollicitait en France un regard du monarque sur les *ecclésiastiques* dits à *portions congrues*. Les membres les plus distingués du barreau consacraient leur plume à combattre le criant abus de la pauvreté dans le sanctuaire. Aubry prit part à l'élan général. En France, et plus tard dans le Duché de Bouillon le mal se trouva réparé : Aubry n'avait pas en vain espéré *pour ses frères* une honnête médiocrité ; car pour lui il était placé sur un point plus élevé dans la distribution très-inégale du bien des églises.

Un autre abus l'avait frappé pour son propre temple. Les religieux avaient, dans le partage des dîmes des paroisses obtenu une portion notable de ces revenus et ils en jouissaient depuis plusieurs siècles ; mais à charge de pourvoir au bon état des églises et de les entretenir décentement de livres et des ornements nécessaires à la splendeur du culte.

L'abbaye de St Hubert, propriétaire de celles de Bellevaux, ne répondait point au prescrit de la loi, aux vœux du pasteur et à ceux du troupeau. Le curé Aubry exposa ses plaintes aux dépositaires de l'autorité ducale bouillonnaise : La cour souveraine ordonna en juillet 1785 que l'église fût réparée et

fournie des meubles nécessaires. Ce jugement a été confirmé par le conseil du prince, le 9 février 1787.

La révolution française de 1789 s'est étendue sur le duché de Bouillon. L'armée sans-culotte a conquis la Belgique. En 1795, la ville de Bouillon avec ses dépendances fut réunie à la république dominatrice. La constitution civile du clergé n'existait plus. On n'était plus sur ce vaste champ de disputes relatives à la juridiction de l'Église, disputes qu'avait fait naître la police religieuse décrétée par l'Assemblée constituante en 1790. Le nouveau serment ne portait plus que sur l'obéissance due à la puissance civile qui se trouvait établie.

Ce serment éprouva de grandes difficultés. On avait perdu à Bouillon le régime sous lequel chacun avait passé les heureux jours de son enfance ou de sa jeunesse. On supportait avec peine le joug du conquérant français. On craignait d'ailleurs de se lier à un Gouvernement fondé sur des principes nouveaux. Les scrupules naissaient en foule. Presque tous les prêtres se refusaient au serment.

Le curé de Bellevaux, au contraire, crut que le chrétien, passager sur la terre, est appelé à une autre patrie; qu'il doit obéissance, sans difficulté et pour le bien de la paix, à la puissance de fait; à cette puissance dont les titres ne sont point encore fondés sur la prescription, bien qu'elle n'ait pas la sanction du droit public des nations. Cette doctrine devint bientôt générale, et l'héritier de la république, le premier consul devenu empereur, reçut solennellement les serments de tous, parce qu'au commencement de sa vie politique tous les cœurs encore froissés par d'anciens souvenirs, s'ouvraient à l'espérance.

Comme citoyen et ami de l'humanité, le caractère du curé Aubry était très estimable. En étudiant l'économie rurale il s'appliquait surtout à tout ce qui pouvait regarder le duché de Bouillon et cette partie du pays de Luxembourg qui est nommée Ardenne, parce que les deux possèdent un territoire de nature identique.

S'agissait-il de répondre à des questions faites par le Gouvernement aux diverses communes? c'était à lui que les maires s'adressaient. Dans la question de savoir si le partage des biens communaux convient à la prospérité des communautés, il a prouvé qu'il peut être utile dans les pays fertiles et de

grande culture; mais qu'il serait extrêmement désavantageux aux contrées à sol très-ingrat; et que la population des villes ainsi que l'éducation des bestiaux en souffriraient également. La question des défrichements, faite en même temps, a été par le même curé Aubry, résolue de la même manière, et avec une entière connaissance des localités.

Le 7 septembre 1804 (20 fructidor an XII) le sous-préfet de Sedan, au département des Ardennes, pour remplir un cadre de vues ministérielles, demandait si la vaine-pâture et le droit de parcours y attaché sont de quelque avantage?

Aubry a répondu en établissant la même distinction. Il admettait comme un fait indubitable, que l'ancien Gouvernement du duché de Bouillon ayant défendu l'un et l'autre, en 1770, il en est résulté: 1° la perte pour ce pays de beaucoup de familles; 2° une grande diminution de bestiaux.

Le 23 mai 1808 la société d'agriculture de Paris, par une circulaire adressée à tous les agriculteurs, désirait obtenir des renseignements sur les progrès de leur art depuis 50 ans. Cette fois, Aubry envoya sa réponse en son nom. M. Silvestre, secrétaire perpétuel de cette société lui annonça la réception de son mémoire et la communication qu'il en avait faite au corps qu'il représentait en témoignant à l'auteur par une lettre très-flatteuse, la satisfaction du dit corps savant.

Le même secrétaire, par une lettre du 24 juillet 1812 demandait des renseignements sur la culture des pommes de terre dans les départements des Ardennes et des forêts; et sur leurs variétés.

Les réponses du vénérable curé portent qu'il existait alors dans le duché de Luxembourg et celui de Bouillon, de même que dans la partie limitrophe de la Champagne deux genres de pommes de terre, la rouge et la blanche; neuf espèces de rouges, et onze espèces de blanches.

Il a laissé en manuscrit une dissertation suscrite: *Observations sur l'histoire de Bouillon*; 38 pages in-folio; plus 12 pages in-12, de supplément.

Quant au caractère du curé Aubry, il constituait le type d'une grande sensibilité lorsqu'il contemplait les maux de l'humanité. La possibilité et l'utilité de la vaccination ayant été reconnues en 1784 et en 1798, l'application de ce moyen salutaire a été saisie avec

empressement par le bon curé qui se mit à vacciner gratuitement tous ceux qui le lui demandaient. Aussi, comme récompense pour les milliers d'opérations entreprises par lui, le Roi des Pays-Bas crut-il devoir lui envoyer, le 9 août 1824 la médaille d'or.

L'abbé Aubry est décédé plein de jours et de bonnes œuvres, après une vie pastorale de 62 ans, le 24 mars 1829, à l'âge de 89 ans et 19 jours.

OZERAY, *histoire de Bouillon*, 2<sup>e</sup> édition; II, 578 à 582; *idem*. *Gazette des cultes*, du 23 février 1830, N<sup>o</sup> 80. — LE C<sup>te</sup> DE BRU-DE-LIEVRE; *Biogr. liégeoise*, II, 489. — *Biographie nationale de Belgique*; art. signé F. HENNEBERT. — *Inventaire des archives historiques de Bouillon*. — OZERAY, *fil*; *Renseignements* — DOURET, *les auteurs bouillonnais*.

AUGUSTIN, *Pierre-Joseph*, juge de paix et conseiller d'Etat, est né au château de Brandenburg, aujourd'hui en ruines, sous la commune de Bastendorf, canton de Diekirch, le 1<sup>er</sup> avril 1790. Il était fils de Jean-François Augustin, bailli de la seigneurie de Brandenburg, ensuite bourgmestre de la commune de Hoesheid; et de Barbe Watlet, parente en lignée collatérale des barons Watlet dont nous parlons dans la *Biographie luxembourgeoise*, T. II, p. 228, sg., et de Nicolas Watlet, juriconsulte (v. son art. dans ce vol.).

Pierre-Joseph Augustin fit ses études au lycée de Metz. Il les avait à peine terminées lorsqu'il atteignit l'âge de la conscription militaire. Un subterfuge le fit exempter de ce service qui, à cette époque de guerres pour ainsi dire continuelles pendant le premier empire français offrait des dangers presque certains de perdre la vie dans une ou dans une autre bataille : le recteur de l'Académie de Metz et l'abbé D.-C. München (v. *Biogr.* I, 475-477), lui conseillèrent d'accepter la place d'instituteur primaire à Remich, et parvinrent par ce moyen à lui faire obtenir la dispense de l'obligation de se ranger sous les drapeaux.

Le 15 juillet 1815 le juge de paix du canton de Remich lui conféra à titre provisoire, la charge de greffier près de son siège de conciliation, en remplacement d'un prédécesseur démissionnaire. Augustin était en même temps secrétaire de plusieurs mairies. Un arrêté du souverain, en date du 26 juin 1816 le nomma définitivement à ces fonctions.

Le 17 mars 1824 le Roi le désigna juge de paix du même canton. Cette magistrature il l'occupa jusqu'à son décès, c'est-à-dire pendant 48 ans moins un mois.

Cependant dans ce long intervalle d'années Augustin a subi, de 1830 au 19 août 1839 une interruption forcée dans l'accomplissement des attributions réservées à sa judicature (v. l'art. Dams, Pierre-Ernest; *Biogr.* I, 144 sq.). Cette circonstance de la vie d'Augustin doit être relevée en peu de mots : Inviolablement attaché à la maison régnante de Nassau-Orange et au système gouvernemental poursuivi par le roi Guillaume premier, il refusa avec résolution d'accepter les principes politiques proclamés par les provinces belgiques révolutionnées, en 1830, contre l'administration du royaume des Pays-Bas. Partant son maintien comme juge de paix à Remich devenait impossible, parce que le Grand-Duché entier avait adhéré à la Belgique. En conséquence, le Gouvernement provisoire de Bruxelles lui donna un successeur qui a été maintenu jusqu'à la reprise de possession du Luxembourg dit cédé. Pendant cet intervalle de près de neuf années Augustin, qui s'était retiré dans la vie privée afin de rester fidèle à sa conscience politique, eut à subir en plus d'une occasion de ces petites rancunes qu'il a eu le courage de supporter avec la force d'une stoïque conviction qui ne s'est jamais démentie, jusqu'au retour de l'ordre légal, comme les partisans du Roi des Pays-Bas désignaient la chose. Aussi, un des premiers actes des commissaires du Roi des Pays-Bas, chargés de prendre possession du Luxembourg au nom de la maison de Nassau-Orange, fut-il de prononcer sa réintégration sur le siège de juge de paix de son canton.

Un autre incident de la carrière d'Augustin mérite également d'être relevé ici; il ne concerne point l'ordre politique. Sous le Gouvernement des Pays-Bas de notables encouragements étaient attribués aux différents genres d'industries et d'améliorations à apporter aux cultures de tous les genres, notamment celle de la vigne : Augustin sut profiter de la circonstance, cherchant de tous ses moyens à créer des vignobles nouveaux et étendus. Il acquit tout ce qu'il pouvait de terrains jusqu'alors incultes, laissés en fondrière, y fit exécuter d'immenses travaux pour les approprier à recevoir des plants de ceps, et finit par obtenir les plus heureux succès, comme il acquit par là de vastes propriétés qui sont aujourd'hui d'un rapport lucratif.

Outre ses fonctions judiciaires dont nous avons parlé, Augustin a rempli, de 1817 à 1847, ainsi pendant 30 ans celles de membre

du Conseil communal de Remich : Le 20 octobre 1817 il avait été, par le Roi, nommé bourgmestre président. Il fut continué dans cette charge en 1819, 1820 et 1822.

Le 4 septembre 1839, le chef du Gouvernement luxembourgeois le nomma conseiller communal, un emploi qu'il conserva en suite des nouvelles élections de 1845. Le 15 décembre 1847, le conseil de Gouvernement lui accorda, sur sa demande, démission honorable de ces dernières fonctions.

Les sentiments patriotiques, l'activité et l'intelligence d'Augustin engagèrent le Gouvernement à lui confier d'autres missions encore : le 15 janvier 1826 il fut nommé membre de la commission de bienfaisance pour le district de Grevenmacher, et le 12 décembre 1843 il entra à la commission d'agriculture, où il représentait les cantons de Remich et d'Esch-sur-l'Alzette. Par un autre arrêté, en date du 30 décembre 1846, il a été continué dans ces attributions pour 3 nouvelles années.

Comme ancien membre du corps enseignant, Augustin ne pouvait manquer d'être appelé à concourir à l'exécution de la loi de 1849 sur l'instruction primaire. Nommé membre de la commission d'instruction et inspecteur d'écoles du canton de Remich, le 17 février 1844, il obtint, à sa demande, sa démission honorable de cette charge, le 19 avril 1849.

Le 23 juillet 1846 il a été porté sur le tableau des correspondants de la société archéologique du Grand-Duché, dont il enrichit le musée de monnaies anciennes, découvertes dans diverses localités de son canton.

Un homme de la valeur d'Augustin était naturellement désigné à des missions politiques. Il fut membre des États provinciaux, de 1820 à 1830, et de ceux du Grand-Duché constitué en pays distinct, de 1842 à 1860. Dans cette position, il sut rendre de notables services à la patrie, par son activité, ses connaissances pratiques et son dévouement à la chose publique.

Augustin avait été compris au nombre des 15 notables chargés, par arrêté du 24 mars 1848, de prêter au conseil de Gouvernement le concours de leurs lumières et de leur expérience pour élaborer un projet de constitution destinée à remplacer celle du 12 octobre 1841, rédigée forcément d'après les principes du droit fédéral allemand créé par les conventions des Rois à Vienne, en 1815 : On sait

que cette commission n'a eu qu'une seule réunion ou séance pendant laquelle elle s'est elle-même déclarée dissoute, immédiatement après son installation, parce que les éléments dont elle se trouvait composée ne cadraient point avec les exigences du moment.

Le 29 avril 1859, un arrêté ministériel avait désigné Augustin pour faire partie de la commission chargée d'examiner si les ordonnances décrétées sous l'empire du coup d'État du 27 novembre 1856, et déjà modifiées dans leurs dispositions les plus en opposition avec l'esprit public national, par une loi du 15 juillet de la même année, étaient encore susceptibles de changements plus radicaux.

Enfin, un arrêté du 23 février 1863 fit entrer Augustin au Conseil d'État.

Le zèle et l'attachement qu'il avait toujours montrés au Gouvernement et à la personne de son souverain légitime lui avaient fait obtenir, déjà en 1829 la distinction très rare alors, d'être nommé chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais. Le 19 février 1858, le roi Guillaume III le nomma officier, et le 19 février 1866 commandeur de celui de la couronne de chêne. Il est à remarquer ici qu'Augustin a été admis dans l'ordre de la couronne de chêne sans passer par le grade de chevalier.

La maison d'Orange-Nassau, dont toujours il fut le serviteur très-dévoué, lui témoigna en plus d'une occasion solennelle combien elle savait, par une estime particulière, lui démontrer sa gratitude : Le 16 juillet 1844, S. M. Guillaume II, de vénérée mémoire, ce véritable roi chevalier preux et sans reproche, l'honora de sa visite; et le 28 mai 1855 le roi Guillaume III voulut ne point rester en arrière en courtoisie de son auguste père. Après avoir scellé la première pierre du monument commémoratif que la société archéologique du Grand-Duché élevait aux gloires romaines sur le plateau de Dalheim, S. M. voulut encore descendre sous le toit hospitalier de son sujet bien aimé, et lui fit remettre à cette occasion son portrait enrichi de sa signature autographe. La maison du juge de paix Augustin a en outre été honorée, le 26 septembre 1853 et le 6 juillet 1867, de la visite de LL. AA. RR. le Prince-Lieutenant du Roi, notre Bon Prince Henri des Pays-Bas, et de Son auguste Epouse, feu la Princesse Amélie qui a été beaucoup trop tôt enlevée à l'amour des Luxembourgeois.

Entré en fonctions en 1815 comme greffier de la Justice de paix, et marié la même année à dame Anne-Françoise Macher, Augustin a célébré en 1866 un double jubilé, à l'occasion duquel il a été, nous l'avons déjà dit, promu commandeur de l'ordre de la couronne de chêne.

Augustin est mort à l'âge de 82 ans moins 33 jours, le 25 février 1872.

Par son père, Pierre-Jos. Augustin appartient, paraît-il, à une famille autrichienne qui s'est établie dans le Luxembourg pendant la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle: Charles Augustin, son bis-ayeul était autrichien d'origine. Il figure comme chef de la maréchaussée

du duché de Luxembourg, créée par ordonnance du 3 février 1733. Il laissa deux fils, Jean-François, protonotaire apostolique et doyen à Mersch; et Pierre-Joseph qui fut bailli héréditaire de la seigneurie de Brandebourg. Son fils, également nommé Pierre-Joseph, fut également bailli, ensuite bourgmestre à Hoscheid. Ce dernier a été le père de notre Pierre-Joseph auquel le présent article est consacré.

*Notice sur Augustin, par M. WURTH-PAQUOT; dans Publications de la Société archéologique, T. XXVII. — Notes obtenues. — Souvenirs. — Correspondances avec le personnage. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Memorial. — Etat civil. — Renseignements recueillis.*

## B

**BACULETO, Michel de, ou a,** dit aussi *Michel de Stockem*, religieux, professeur et auteur, est né au village de Stockem, section de la commune de Heinsch, Heuschling en allemand, village aujourd'hui du Luxembourg belge.

Le surnom que ce personnage avait adopté dérive évidemment de la manie que l'on avait autrefois de porter un nom latin: à défaut d'une appellation de famille, laquelle manquait généralement alors chez les races plébéiennes, il avait vraisemblablement été simplement désigné par son nom baptismal, *Michel*, auquel il ajouta, comme surnom celui du lieu de son berceau, *de Stockem*. Ce dernier, sans doute afin de lui donner une tournure plus érudite, aura été traduit. En effet, le *Stock* allemand rend le sens du *baculum*, diminutif *baculetum* latin.

Quelques auteurs, parmi lesquels Paquot dans ses mémoires, avancent qu'il faut rapporter à la petite ville de *Stockheim*, ancien pays de Liège, l'honneur d'avoir vu naître ce personnage. Nous nous croyons fondé à dénier cette assertion, à cause, nommément, de la tradition locale qui s'est perpétuée dans notre Stockem luxembourgeois.

Michel de Stockem vivait pendant le quatorzième siècle.

Il prit l'habit religieux au monastère bénédictin de S<sup>t</sup> Bavon, à Gand. Plus tard il professa la théologie à l'Université de Cologne.

Il avait, dans son temps acquis la réputation d'être un bon écrivain ecclésiastique. La bibliothèque de Luxembourg ne possède aucune de ses œuvres. Cependant du temps de Paquot les chanoines de Corsendonck conservaient de lui un manuscrit composé en 1372, et qui avait pour titre: *Tractatus, sive sermo de Sacramento Altaris*.

SANDERUS, *Biblioth. belg.* — *Notes d'études.* — PAQUOT, *Mémoires.* — *Biographie nationale de la Belgique.*

**BAILLET, Bonaventure-Servais-François, comte de,** et de la Tour ou Latour, avait suivi la carrière militaire. Il était parvenu au grade de major d'infanterie au service d'Autriche, lorsqu'il obtint de l'impératrice Marie-Thérèse des lettres patentes expédiées de Vienne, le 19 juillet 1752, contenant en substance:

„Qu'il a plu à feu l'empereur et roi Charles VI  
„d'accorder le titre de comte à son grand oncle  
„paternel, Christophe-Ernest de Baillet, en  
„son vivant membre du Conseil d'Etat des  
„Pays-Bas et chef-président du Conseil privé,  
„par diplôme du 10 mars 1719, avec déclara-  
„tion qu'à défaut d'hoirs et successeurs ce  
„titre passera à l'aîné et descendant en ligne  
„masculine de son frère aîné et unique, déjà  
„mort alors, Jean-Baptiste de Baillet, aïeul  
„de l'impétrant de la présente faveur. Qu'en  
„1744 l'impératrice-reine a accordé par di-  
„plôme daté du 6 mai la même condécoration  
„à Jean-Baptiste-Alexandre-Antoine de Bail-

„let, seigneur de la terre et seigneurie de la  
 „Tour en la province et duché de Luxem-  
 „bourg, frère aîné de Bonaventure-Servais-  
 „François; que leur bis-ayeul Maximilien-  
 „Antoine de Baillet et ses descendants en  
 „ligne directe ont toujours fait partie du corps  
 „de la noblesse et de l'état noble du Luxem-  
 „bourg et y ont été revêtus de députations tant  
 „ordinaires qu'extraordinaires. Que Bonav.-  
 „Serv.-François appartient aussi au corps de  
 „la même noblesse; que ses ancêtres ont con-  
 „tracté de nobles et honorables alliances. Afin  
 „donc de le mettre plus à portée de signaler  
 „son zèle et son attachement au Souverain,  
 „l'impératrice-reine le créait comte de son  
 „nom de Baillet, ainsi que ses enfants et des-  
 „cendants de l'un et de l'autre sexe, nés et à  
 „naître de mariage légitime; et lui permettait  
 „d'appliquer ce titre sur telle terre et sei-  
 „gneurie que lui ou ses descendants trouveront  
 „convenir, déjà acquise ou qu'ils pourront  
 „acquérir dans la suite sous l'obédience de la  
 „maison d'Autriche; au port des anciennes  
 „armes de sa famille, avec une couronne de  
 „comte, perlée, et pour supports deux aigles  
 „au naturel.“

*Reg. pat. X, 10. arch. Palais, à Luxembourg.*

BAILLET, *Jean-Baptiste, de*, magistrat, était fils aîné de Maximilien-Antoine de Baillet, (v. son article), conseiller et receveur général des domaines au duché de Luxembourg, seigneur de La Tour, Bubange et Reckingen; et, depuis la conquête du pays par la France, nommé conseiller au Conseil provincial. Sa mère se nommait Anne-Marie Cœnen.

Jean-Baptiste de Baillet est né à Luxembourg, le 24 décembre 1695, et fut frère de Christophe-Ernest (v. son art. Biographie, I, 45, de même que les additions dans le présent supplément) qui a été créé comte de son nom.

Il avait été d'abord conseiller-secrétaire du roi de France à Metz, lorsqu'il obtint une nomination en qualité de conseiller de Courte-robe au conseil provincial de Luxembourg, et entra à l'Etat noble de cette province dont il devint député ordinaire.

Il se qualifiait seigneur de La Tour, Signeuilx, S<sup>t</sup> Remy, Gorcy, Cussigny, Ethe et Belmont.

J.-B. de Baillet a été marié deux fois. Avec Anne-Marie de Housse il n'a laissé aucune postérité qui vécut, du moins les généalogistes ne lui en admettent point; tandis qu'avec sa seconde épouse, née Anne-Marie-Thérèse-

Alexandrine de Marchant, peut-être Marchant tout court, il a eu entre autres: 1<sup>o</sup> Maximilien-Antoine (v. son art.), qui fut d'abord capitaine d'infanterie wallonne ou de Bourbonville, et épousa une dame espagnole, Marie-Josèphe del Patrocio de Escalante, fille d'un maréchal de camp des armées d'Espagne et lieutenant du roi en la ville et dépendances de Charleroi. 2<sup>o</sup> Jean-Maximilien, capitaine et aide-major aux gardes wallonnes; époux d'Isabelle de Montlieu, d'origine catalane. 3<sup>o</sup> Antoine-Réné, chanoine régulier de S<sup>t</sup> Pierremont. 4<sup>o</sup> Théodore-Joseph, religieux à Orval. 5<sup>o</sup> Servais-François-Guillaume, Capitaine-Prévôt de Virton et S<sup>t</sup> Mard.

*Archives originales des comtes de Wiltz. — Généalogie authentique.*

BAILLET, *Jean-Baptiste-Alexandre-Antoine, de*, était fils de Servais-François-Guillaume de Baillet, Capitaine-Prévôt de Virton et S<sup>t</sup> Mard (v. l'art. Jean-Baptiste de Baillet qui précède). Il est né au château de La Tour, sans qu'il nous ait été donné de découvrir la date précise de cette naissance. Sa mère se nommait Anne-Marie-Thérèse-Alexandrine de Marchant, seconde femme.

Sous l'article Christophe-Ernest de Baillet qui fut son grand oncle, nous avons mentionné les patentes de comte qui ont été délivrées à cet éminent personnage. Le diplôme porte, comme nous savons, la clause de réversibilité de ce titre sur la descendance collatérale de Christophe-Ernest, pour le cas où celle de ce dernier viendrait à s'éteindre.

Cette circonstance s'étant présentée, Jean-Baptiste-Alexandre-Antoine de Baillet adressa à l'impératrice-reine Marie-Thérèse une requête dans laquelle il exposait que:

„il aurait plu à feu S. M. I. et C. Charles VI  
 „d'honorer feu Christophe-Ernest de Baillet,  
 „de son vivant conseiller d'Etat, chef et pré-  
 „sident du Conseil privé, son grand oncle  
 „paternel, du titre de comte, par diplôme du  
 „10 mars 1719, avec déclaration, etc.

„que le suppliant se trouve l'aîné et petit-  
 „fils de la branche du dit feu Jean-Baptiste  
 „de Baillet; que ses ancêtres ont toujours fait  
 „partie de l'Etat noble de la dite province et  
 „duché de Luxembourg, et ont été revêtus  
 „de députations tant ordinaires qu'extraor-  
 „dinaires pour le service des souverains. Qu'ils  
 „ont aussi contracté, de père en fils, de nobles  
 „et illustres alliances jusqu'au remontrant qui  
 „a épousé Marie-Françoise comtesse de Ro-

„sières; et que désirant faire valoir avec plus „de lustre et d'éclat les services si fidèlement „rendus par ses ancêtres, de même que son „zèle et sa fidélité envers l'Impératrice ré- „gnante; afin d'aiguillonner davantage ses „enfants, descendants et alliés à suivre son „exemple et à s'évertuer toujours de plus en „plus au moyen d'une grâce et mercède spé- „ciale; il suppliait que le bon plaisir de la „Souveraine fût de déclarer qu'en vertu du „dit diplôme de comte accordé à feu Chris- „tophe-Ernest de Baillet, le suppliant et ses „descendants soient admis à porter et à prendre „partout le titre de comte et l'appliquer sur „sa terre et seigneurie de La Tour, en faveur „des aînés de sa famille, faisant expédier les „lettres-patentes à ce requises.“

Par brevet daté de Vienne, le 6 mai 1744 et signé Marie-Thérèse, les désirs du postulant ont été favorablement accueillis. En outre, il a été, par une clause spéciale déchargé et exempté d'un tiers du payement de la médianate et autres droits usités en pareille circonstance.

*Reg. pat. aux arch. du Palais, à Luxembourg, IX, 215.*

BAILLET, *Jean-Baptiste-François-Hyacinthe*, comte de, militaire, n'appartient au Luxembourg que par son origine, puisque son père était encore né au château de La Tour près de Virton.

Jean-Baptiste-François-Hyacinthe comte de Baillet est venu au monde à Anvers, le 4 octobre 1737. Il est décédé à Berchem, province de Brabant, le 7 août 1815, à l'âge de 78 ans.

A l'exemple de plusieurs membres de sa famille il servit dans l'armée impériale où il avait acquis le grade de major d'infanterie, en garnison dans sa ville natale, lorsqu'il épousa une demoiselle Cogels avec laquelle il fonda la branche des de Baillet dits d'Anvers.

L'auteur de l'article consacré à ce personnage dans la biographie nationale de Belgique semble verser dans une confusion de personnes lorsqu'il dit qu'en 1752 de Baillet qui nous occupe en ce moment aurait obtenu de Marie-Thérèse, tant pour lui que pour ses descendants des deux sexes, le droit de porter le titre de comte.

Nous connaissons bien des patentes de Marie-Thérèse, datées du 19 juillet 1752, conférant la qualité de comte à un de Baillet, major d'infanterie au service autrichien; mais

il y est dénommé **Donaventure-Servais-François**, non **Jean-Baptiste-François-Hyacinthe**.

Du reste, en 1752 le personnage qui nous occupe n'avait que quinze ans d'âge, il ne pouvait donc bonnement pas être major. Il faut dès lors croire que le diplôme en question, conféré à Bonav.-Serv.-Fr. de Baillet l'a été à son père, dont partant nous serions parvenu à apprendre les prénoms.

J.-B.-F.-H. comte de Baillet fut à son tour père de Jean qui a joué un assez grand rôle parmi les patriotes brabançons, mais qui ne concerne plus la biographie luxembourgeoise.

*Biogr. nationale de Belgique, I, 644. art. signé F. HENNEBERT. — Nobil. Bourg. — Reg. pat. arch. Palais Luxemb., X. 10. — Biogr. gén. des Belges.*

BAILLET, *Louis-Willibrorde-Antoine*, comte de *Baillet-Latour*, militaire. L'article par trop sommaire sur ce personnage, donné dans la Biographie, I, 44, d'après la Biographie générale des Belges, est à remplacer par le suivant que nous empruntons à la Biographie nationale de Belgique, et rédigé par M. le général baron Guillaume, très-vraisemblablement sur l'état de services du personnage.

Baillet, Louis-Willibrorde-Antoine, comte de Baillet-Latour, général de division, décoré des ordres de la légion d'honneur et de S<sup>t</sup> Louis, frère cadet de Charles-Antoine-Maximilien-Joseph (v. son art.) naquit au château de Latour, le 12 février 1753, et mourut à Bruxelles, le 1<sup>er</sup> septembre 1836 à l'âge de 83 ans. Dès l'âge de quatorze ans le comte de Baillet entra au service d'Autriche, comme volontaire dans le régiment de Salm-Salm (6 février 1767) où son frère était alors major. L'année suivante il obtint le brevet de sous-lieutenant (3 septembre 1768), et peu d'années après celui de capitaine (1<sup>er</sup> mars 1773). Le différend qui s'éleva en 1778 au sujet de la succession de l'électeur de Bavière amena la guerre entre l'Autriche et la Prusse. Elle procura au jeune de Baillet l'occasion de faire sa première campagne. Quelques années plus tard il fut promu major, puis lieutenant-colonel.

Pendant la guerre contre les Turcs il conquit le grade de colonel (1788), et successivement ceux de général-major et de lieutenant-général pendant celles contre la république française (1793-1796). En 1806 il a été investi du commandement général de l'Autriche supérieure et obtint en récompense de ses services le grade de feld-zeugmeister.

En 1810 le général de Baillet-Latour crut devoir se soumettre au décret par lequel l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> avait rappelé du service étranger les Belges devenus Français par le fait de l'annexion de la Belgique à l'empire. Il fut admis alors dans les cadres de l'armée française avec le grade de général de division, et reçut en 1811 la mission d'organiser à Hambourg les 127<sup>e</sup>, 128<sup>e</sup> et 129<sup>e</sup> régiments de ligne. Cette mission accomplie, il fut chargé du commandement supérieur de la Prusse occidentale et du gouvernement d'Elbing (mai 1812). Il fit ensuite, avec le premier corps de la grande armée, la campagne de Russie. En 1816 il obtint sa retraite.

Le comte de Baillet-Latour avait reçu plusieurs blessures pendant le cours de sa carrière.

Guillaume I<sup>er</sup>, roi des Pays-Bas lui accorda en 1826 le titre de comte qui avait été jusque là exclusivement réservé en faveur de l'aîné de la famille.

*Biogr. nat. de Belgique Art. signé: LE GÉNÉRAL GUILLAUME.*

**BAILLET, Maximilien-Antoine de**, magistrat, est né à Vieux-Virton, le 22 décembre 1627, fils de Mathieu de Baillet, seigneur de Bubange et Gommery, et de Marguerite Lanser, de Luxembourg. Il est décédé à Luxembourg, le 12 janvier 1693 âgé de 65 ans.

Maximilien-Antoine de Baillet se qualifiait seigneur de Latour, Bubange, Reckingen, etc. Il était en outre conseiller-receveur général des domaines au duché de Luxembourg et comté de Chiny. Après la prise de la capitale, sous Louis XIV, ce monarque le nomma conseiller au Conseil provincial.

Il avait épousé Anne-Marie Cœnen, née d'une famille échevinale à Luxembourg, le 25 juillet 1629, fille de Jean, échevin et receveur général des aydes ecclésiastiques, et de Marie-Agnès de Ludling.

De ce mariage naquirent entre autres Jean-Baptiste de Baillet que nous avons cité dans plusieurs des articles concernant sa famille, et Christophe-Ernest, créé comte de son nom. Ce dernier a obtenu un article spécial dans cet ouvrage.

Trois filles entrèrent en religion, et une quatrième, Anne-Barbe de Baillet fut unie à Christophe baron d'Arnoult (voir son article Biogr., I, 28).

Par patentes datées de Madrid, le 1<sup>er</sup> sep-

tembre 1674, la reine-régente Marie-Anne, au nom de son fils Charles II, roi de Castille, etc.,

„considérant que le père et l'ayeul de „Maximilien-Antoine Baillet, conseiller et „receveur général des domaines au Pays- „Duché de Luxembourg et comté de Chiny, „respectivement nommés Mathieu et Guil- „laume les Baillet, et autres leurs prédéces- „seurs avaient toujours été réputés pour „nobles, sans avoir jamais été compris parmi „les charges roturières; ayant pour marque „de leur noblesse porté les armoiries dont „suit la description: un écu d'azur, à une „voile d'or, mise en pal; au timbre treillé de „trois treilles; bourrelet et hachements d'or „et d'azur, surmonté d'une biche au naturel.

„Que son dit père a desservi pendant qua- „rante ans l'état de gruyer et de receveur au „quartier de Virton et Saint-Mard, et son „oncle-grand, Salentin Graverois celui de „capitaine et prévôt de ville et prévôt de „Luxembourg ainsi que celui de capitaine „de trois cents hommes pour la garde et la „défense de la même ville; que ses parents „maternels ont de même démontré leur zèle „au service des souverains, notamment son „bis-ayeul en la charge de conseiller du Conseil „privé, et son ayeul en celle de conseiller au „Conseil provincial de Luxembourg.

„A ces causes, et afin que le dit Maxi- „mien-Antoine Baillet soit excité à desservir „ses fonctions de conseiller-receveur général „avec plus de lustre, la Majesté Royale l'a „déclaré noble; et sur celui a dépêché les „lettres patentes en tel cas pertinentes, tant „pour lui que pour ses enfants et postérité „de l'un comme de l'autre sexe, nés et à „naître de féal mariage, lui conférant le titre „et degré de noblesse.“

*Reg. pat. IV, 200 v<sup>o</sup>; arch. Palais, à Luxemb. — Généalogie authent. de la famille de Baillet; arch. de la maison de Witt. — Nobil. de Bourgogne.*

**BAILLET DE LATOUR, Théodore comte de**, Feldzeugmeister, conseiller intime et chambellan autrichien, propriétaire du 28<sup>e</sup> régiment d'infanterie, était fils de Charles-Antoine-Maximilien-Joseph comte de Baillet et de Latour (v. son art. dans la Biographie, T. I, p. 42 et II, p. 279), Feldzeugmeister et Président du tribunal militaire et de Cour. Il naquit à Linz, le 15 juin 1780.

A l'âge de 7 ans il fut admis à l'académie de Neustadt; puis en 1795 à celle du génie



où il acheva son éducation militaire. Le zèle consciencieux avec lequel il développa dans cette dernière institution ses talents naturels le prépara à l'importante autant que brillante carrière que l'ère guerrière de son époque ouvrait devant lui.

Le 7 octobre 1798 le jeune comte fut admis à l'armée en qualité de *cadet dit du corps* : Par un hasard déplorable on vit, au 50<sup>e</sup> anniversaire de son immatriculation en des temps orageux, mais à un moment plus sanglant encore, ce vieillard-héros tomber comme martyr d'un imperturbable dévouement à son empereur, sous les coups du parti révolutionnaire et anarchique.

Le 20 septembre 1799, le comte Théodore de Baillet passa premier lieutenant. Avec ce grade il prit part au siège de Savone, aux batailles de Marengo et du Mincio. Il devint capitaine en 1804.

Major en 1805, il se trouvait dans le plus proche entourage de Mack qu'il accompagna depuis Ulm jusque dans les pays héréditaires. Plus tard il a été employé à une mission diplomatique à Berlin, et occupé pendant la paix à la triangulation en Autriche. De Baillet fut nommé lieutenant-colonel en 1809 ; et après le décès du colonel Bruschi, il passa chef de l'état-major général du 7<sup>e</sup> corps d'armée en Gallicie. En 1812 il se trouvait rangé dans le corps auxiliaire.

Son avancement rapide il le devait à son zèle comme à son courage. Pendant la campagne de 1812 cet officier toujours actif et prévoyant, saisissant toutes les occasions pour agir dans l'intérêt du service, contribua par la justesse de son coup-d'œil autant que par son énergie exemplaire au succès de la bataille près de Podubnie où il gagna la croix de l'ordre de Marie-Thérèse.

Le prince de Schwarzenberg voulant, vers les commencements d'octobre, empêcher si possible les mouvements ultérieurs des Russes contre Slonim, marcha sur Biala avec le septième corps d'armée auquel était réuni la plus grande partie des troupes auxiliaires. Le 18 octobre les avant-postes de ces dernières se virent attaqués au-delà du ruisseau de Biala par les soldats du général français Reynier. Des prisonniers prétendaient que ce n'était qu'une simple reconnaissance opérée par un bataillon auquel s'était joint un régiment de cavalerie. En conséquence le prince de Schwarzenberg résolut de les attirer jus-

qu'à la portée du feu des batteries de son avant-garde. Il fit avancer le bataillon Esterhazy, sous le major Del Rio, ainsi que deux compagnies de chasseurs saxons jusque sous le moulin Kasula, et traverser le dit ruisseau de Biala, afin de, à la faveur d'un bois qui se trouvait là, attaquer l'ennemi à la fois par le flanc et par derrière. De Baillet s'offrit pour conduire cette colonne. Il garnit le défilé et s'avança en côtoyant le marais et gagnant le bois où il rencontra l'ennemi, et en même temps un canon de douze que le général russe Essen, qui venait de déboucher avec toute sa division, avait braqué là afin de détruire la digue sur laquelle l'avant-garde autrichienne se proposait de passer. De Baillet fit, par une compagnie Esterhazy et une de chasseurs saxons attaquer le canon qui a été enlevé. Aussitôt les russes entreprirent leur attaque de cavalerie. Mais une décharge des fusiliers la refoula. De Baillet avait échelonné le long du bois deux compagnies de son flanc gauche, chargées comme voltigeurs, de s'opposer à l'ennemi qui par cette habile manœuvre se trouva pendant longtemps tenu en échec de ce côté. En même temps, avec le reste de ses soldats rangés en colonne serrée, il déboucha du bois, prenant les russes en flanc, pendant que les saxons les attaquaient de front. Pris ainsi de deux côtés à la fois, l'ennemi ne tarda point à être forcé d'abandonner le moulin et sa digue principale, placé qu'il était sous le feu de nombreux tirailleurs qui venaient de déboucher par derrière. Cependant les autrichiens de leur côté, regagnaient le bois, faisant volte à gauche, lorsque parut d'abord le général Le Coq que le prince de Schwarzenberg avait dépêché au secours de de Baillet dès qu'il eut appris la supériorité des forces ennemies contre lesquelles il était engagé. Le Coq était suivi de près par le lieutenant Feld-Maréchal lui-même, à la tête de la brigade de Lichtenstein. A l'instant l'attaque devint générale, et l'ennemi se vit contraint de se replier et d'évacuer entièrement le terrain.

Sur le champ de bataille même le prince de Schwarzenberg remercia le comte de Baillet pour la sagesse et l'intrépidité avec lesquelles il avait dirigé cette escarmouche, sans que même il y eut été expressément commandé. Du reste, le 26 octobre son exploit a été porté avec éloge à l'ordre-général de l'armée.

De son côté, et sur la proposition de de Schwarzenberg, l'Empereur accorda au héros

le rang de colonel en second du régiment de Lichtenstein - infanterie. Peu de soldats de l'armée autrichienne, dit le biographe de de Baillet ont, après 14 ans seulement de service, atteint un grade aussi distingué; et celui qui l'obtenait pouvait surtout en être flatté parce que l'armée elle-même avait sollicité cet honneur pour lui.

En 1813 de Baillet assista avec distinction, dans le corps du Feldzeugmeister comte de Gyulay à la bataille de Dresden. Près de Leipsic il eut un cheval tué sous lui et son nom fut proclamé parmi ceux des braves. L'empereur Alexandre de Russie lui décerna son ordre de Wladimir de 3<sup>e</sup> classe. Après le passage du Rhin par les alliés, de Baillet a été nommé chef de l'état-major du 4<sup>e</sup> corps d'armée composé d'Autrichiens et de Wurtembergeois, sous les ordres du prince héréditaire de Wurtemberg. Dans cette position, il rendit de grands services par ses talents et aida puissamment à la réussite des intrépides entreprises du chevaleresque général en chef, pendant de nombreux combats, près d'Epinal, Chaumont, Bar-sur-Aube, à la bataille de Brienne, à la prise de Sens, au malheureux mais glorieux combat de Montereau, près d'Arcis-sur-Aube, Fère-Champenoise et à l'attaque de la position devant Paris. Pour sa récompense, le chef d'état-major de Baillet a été nommé général-major hors de tour; décoré par l'empereur de Russie de l'ordre de St Georges de IV<sup>e</sup> classe, et créé par le roi de Wurtemberg commandeur de celui pour le mérite militaire.

Encore en 1815 de Baillet, nommé chef de l'état-major général près le 3<sup>e</sup> corps d'armée, sous le commandement du prince héréditaire, montra de nouveau ses talents comme sa présence d'esprit au combat près de Strasbourg, le 28 juin. Le prince, plus tard roi de Wurtemberg, lui conserva jusqu'à sa mort une confiance sans bornes et une parfaite estime comme l'amitié la plus sincère, dont il lui donna la preuve la plus éclatante en lui conférant la grand'croix de Frédéric, au jour même de l'institution de cet ordre.

Pendant la paix qui suivit cette ère de guerres de Baillet occupa des postes de différentes catégories; et dans chacun il s'acquitta de nouveaux mérites. Nommé d'abord chef de brigade d'artillerie et propriétaire du 3<sup>e</sup> régiment de la même arme, il a été désigné en 1829 président et chargé de pouvoirs auprès de la commission militaire près de l'as-

semblée de la Diète fédérale à Francfort. Elevé en 1831 au grade de lieutenant-feld-maréchal il a été la suivante rangé dans une sphère toute nouvelle, obtenant le rang de remplaçant du directeur-général du génie, avec la propriété du 28<sup>e</sup> régiment d'infanterie et la qualité de conseiller intime.

Ses services de 16 ans dans ce corps avaient été généralement reconnus, lorsque, en 1846, le souverain lui attribua comme récompense le grade de Feldzeugmeister. En 1841 le comte de Baillet reçut la flatteuse invitation de se rendre à Carlsruhe avec mission de s'occuper du plan de construction de la forteresse fédérale de Rastadt, à soumettre au grand-duc de Bade. Il répondit si bien à sa mission que le prince lui conféra comme récompense pour ses loyaux services l'ordre de la fidélité.

De Baillet conserva jusqu'en 1848 le poste de fondé de pouvoirs près de la direction générale du génie. A la suppression du conseil de guerre de cour, il a été nommé ministre de la guerre de l'Empire d'Autriche.

Dans cette position aussi difficile que dangereuse, lui seul peut-être, à l'aide de sa longue expérience se trouvait en état, par sa patience et sa fermeté de conjurer la tempête qui l'entourait, et d'accomplir ce que plusieurs jugeaient impossible. Ses conventions avec le feldmaréchal Radetsky procurèrent l'heureuse issue des dernières campagnes en Lombardie. Il réunissait en effet le talent d'utiliser les ressources pour le but de la guerre, à la science d'en procurer de nouvelles, comme d'obtenir de grands résultats avec de faibles moyens: Un homme avec moins de courage et moins d'énergie aurait en effet succombé sous la force des événements dans les circonstances du moment. De Baillet au contraire s'opposa directement et sans hésiter à la tempête qu'il conjura pendant longtemps. A plusieurs reprises il aurait pu se retirer de son poste qu'il n'avait jamais ambitionné; mais chaque fois il en a été empêché par sa déférence pour l'Empereur, son désintéressement et le noble patriotisme qui l'engageait à rester jusqu'à sa mort déplorable. Le flot anarchique minait sans cesse et de plus en plus profondément la position du ministre de la guerre. Ses efforts finirent par attaquer en même temps les Etats où plusieurs députés, que l'opinion publique a jugés, le martyrisèrent avec des interpellations sans but, en ravalant par la bouche même des mandataires

de la nation, la réputation de l'armée autrichienne que même l'ennemi avait été obligé de reconnaître. Des agitateurs gagnés à prix d'argent, et conjurés avec les rudes masses populaires, attribuèrent à de Baillet comme un forfait, de n'avoir point laissé périr de misère et de faim les soldats de Jellachich, qui cependant, comme appartenant à l'armée autrichienne, avaient répandu leur sang sur les champs de bataille d'Italie pour la commune patrie, et se trouvaient encore prêts à combattre de nouveau pour la conservation de l'intégrité de ce vaste empire. La presse subsidée de Vienne se le choisit sur l'heure pour sa victime et n'épargna rien de ce qui pouvait aider à animer contre lui la fureur de la populace effrénée. Le fruit de ses efforts mûrit le 6 octobre 1848; et le noble sang de de Baillet coula en face de l'édifice même hors duquel son vénérable père avait été porté en pompe et avec les honneurs militaires dus à son haut rang, pour le remettre au champ du repos des mortels.

Ses restes ont été déposés dans le caveau de famille placé dans une des propriétés patrimoniales des de Baillet.

HIRTENFELD; *der Militar Maria-Theresien-Orden*; II, 1085-1089.

BARING ou *Baringh*, de, dit de *Wallerode*, Jean-Henri, homme d'État, chevalier, seigneur du dit Wallerode et pour un quart de la haute cour d'Amel, est né à Prum, fils de Jean-Henri, receveur pour le Prince d'Orange, roi d'Angleterre et comte de Vianden, des ville et seigneurie de St Vith et Butgenbach; et de Anne-Marguerite Dhaem.

Jean-Henri de Baring, fils, qui nous occupe ici, résidait à Luxembourg. Il avait succédé à son père dans la charge de receveur et bailli de St Vith et Butgenbach, et avait épousé en premières noces une demoiselle d'Anethan, fille d'un conseiller de l'électeur de Trèves et bailli de la même ville, petite-fille du célèbre chancelier électoral; en secondes noces il se trouvait uni à la fille du général-major de Moutigny.

Les mérites personnels de ce personnage lui avaient fait obtenir, le 2 septembre 1717 des lettres de chevalerie.

Mais comme ce diplôme avait été expédié par le canal de la chancellerie de l'Empire il ne pouvait, d'après les ordonnances, avoir effet dans les Pays-Bas qu'après avoir obtenu la confirmation souveraine par la voie régé-

lière du conseil suprême pour les affaires de ce pays. En conséquence l'impétrant sollicita cette confirmation et l'obtint par de nouvelles lettres, en date de Vienne, le 25 avril 1736, signées Charles, et contenant confirmation et octroi nouveau s'il en était besoin, du titre en question; avec rétroaction au 2 septembre 1717: *voulant qu'il soit tenu et réputé pour tel en tous actes, etc., comme s'il eut été, lui et ses enfants et descendants des deux sexes nés et à naître en légitime mariage, créés chevalier de la main même du souverain.*

Nous avons dit que Jean-Henri de Baring était domicilié à Luxembourg. Cette circonstance est consignée dans une liste officielle imprimée des titres de noblesse, etc., publiée par le héraut d'armes. Cependant nous ajouterons que ce nom n'est inscrit dans aucun acte de l'Etat civil ou registres paroissiaux de cette ville.

*Registres paroissiaux. — Reg. pat. VIII, 103, aux arch. du Palais, à Luxembourg. — BAERSCH, Eifl. ill. II. n. 474. — Listes des titres de Noblesse, etc. — Nobil. de Bourgogne.*

BARQUIN, Jean de, militaire, qualifié seigneur de partie de Rienne, ancienne commune luxembourgeoise, relevant de nos jours à la province de Namur, et haut-justicier, a obtenu de l'empereur Charles VI des lettres datées de Vienne, le 4 mars 1721, par lesquelles lui et ses descendants légitimes des deux sexes sont anoblis. Nous copions ici les considérants de ce document :

„Jean Barquin a toujours vécu noblement, „comme cela est prouvé par les attestations „jointes à sa requête. Ses ancêtres ont de „tout temps été au service de leurs souverains. „Il était proche parent du général Jean de „Wert. Son frère, Paul Barquin a été colonel „d'un régiment d'infanterie au service de „l'Empereur; et l'impétrant lui-même s'est „trouvé à la bataille de Dunckerque comme „à d'autres actions, par enrôlement en qualité „de volontaire dans le régiment du marquis „de Baden.“

*Expédition authentique des Patentes citées dans le texte.*

BARTHOLEMY, Pierre-Joseph, baron de, militaire, mort à Vienne, le 7 février 1832 avec le grade de colonel pensionné, est né en 1771 dans la petite ville de Malmédy qui aujourd'hui ressortit au district administratif prussien d'Aix-la-Chapelle. Il fit au collège de sa ville natale ses humanités jusqu'à la

rhétorique inclusive. De là il se rendit à l'Université de Pest où il étudia la philosophie qu'il abandonna en 1789, pour se rendre à l'appel du lieutenant-feldmaréchal d'Alvintzy qui l'admit dans son régiment n° 19, en qualité d'enseigne, pendant la guerre contre les Turcs.

Sous-lieutenant en 1795, il passa lieutenant-capitaine en 1798. En 1805 il fut nommé capitaine, et fit partie de l'expédition en Tyrol, sous la conduite de F.-M.-L. Hieller.

Pendant la campagne contre la France il combattit en Italie et commanda en 1809, avec le grade de capitaine effectif, le troisième bataillon du neuvième corps d'armée. Le courage, la perspicacité et la résolution constituaient les premières qualités de Bartholemy. Elles lui firent obtenir, ainsi qu'aux troupes placées sous sa conduite les plus brillants succès, en même temps que la plus grande estime du général commandant, comte Giulay.

Après la bataille près du ruisseau la Piave, le 8 mai 1809, l'archiduc Jean, général en chef de l'armée impériale en Italie avait ordonné la retraite afin de pouvoir reformer ses colonnes pour maintenir une importante position près de Campagna. L'ennemi, qui reconnaissait la valeur du point, cherchait avec deux régiments de cavalerie à se percer un passage dans cette direction, lorsque Bartholemy entreprit de s'opposer à ce dessein. Il commanda de croiser les baïonnettes et, aidé par la cavalerie autrichienne, refoula heureusement les adversaires. Par cette attaque pleine de résolution il empêcha l'ennemi de gagner le débouché et procura à son armée l'avantage d'une retraite sans obstacle. Au passage du Tagliamento près de Spilimbergo, Bartholemy fraya le chemin à l'armée en accourant avec sa compagnie qu'il fit intrépidement passer à gué le fleuve gonflé par les eaux.

A l'affaire près de Papa, le 11 mai 1809, il défendit la ville avec son bataillon contre un nombre infiniment plus considérable d'agresseurs ennemis, jusqu'à ce que l'armée et l'arrière-garde se furent retirées; après quoi il commença seulement et dans l'ordre le plus parfait sa retraite jusqu'à ce qu'il eut rejoint les siens. Le 14 juin il se distingua non-seulement de même près de Raab, mais il repoussa courageusement une attaque de la cavalerie ennemie, couvrant ainsi et assurant la retraite de tout le corps d'armée. Au chapitre tenu

après la bataille près de la Piave en 1810, le brave capitaine obtint la croix de chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse. En 1811 il a été créé baron, et nommé major en 1813. Rangé dans la division du lieutenant-feldmaréchal Bianchi, Bartholemy combattit près de Leipzig où il a été fait prisonnier. Ensuite, près de Lyon et de Genève il mérita d'être porté à l'ordre du jour de l'armée et d'obtenir le grade de lieutenant-colonel. Pendant la courte campagne de 1815 il commandait un bataillon de grenadiers de l'armée de réserve en Italie. Il fit de même, en 1820 celle contre Naples. En 1824 il a été nommé colonel du régiment Meeséry, infanterie.

Lorsqu'il obtint sa retraite en 1830, Bartholemy comptait 41 ans de loyaux services militaires. Au jour de son décès il avait atteint l'âge de 61 ans.

HIRTENFELD, *der Militær Maria-Theresien-Orden. II, 958.* — WURZBACH, *Lexicon des Kaiserthums Oesterreich, I et II.* — *Oesterreichischer-Militær-Conversations-Lexicon, von HIRTENFELD und D'WEYBENT. I, 247 (1851).* — DE NOUË, *Etudes histor. sur le pays de Stavelot et Malmédy, 483.*

**BASILE** du *S<sup>t</sup> Esprit*, le frère; voir GAGNEUR, *Basile.*

**BASSING**, *Charles*, magistrat et législateur, fils d'Antoine Bassing, cordonnier et petit cultivateur, et d'Elisabeth Hecht, est né à Vianden, le 2 mars 1812.

Bassing a été un des nombreux luxembourgeois qui furent les véritables fils de leurs œuvres.

Sa famille était peu favorisée par la fortune. D'abord mis à l'école de sa petite ville natale, le jeune Bassing se sentit, au sortir de cette institution dans laquelle il avait fait de très-notables progrès, une véritable vocation pour l'enseignement primaire. Désirant y répondre il alla fréquenter pendant trois ans l'école normale établie alors à Luxembourg pour la formation des instituteurs du Pays. Il la quitta muni d'un brevet de maître d'école et fut placé dans le petit village de Knaphoscheid, commune d'Eschweiler, où cependant il n'est resté qu'un an au bout duquel, ayant changé de goût il entra à l'étude de feu le notaire Pondrom de Hosingen, à l'effet d'y faire le stage exigé afin de pouvoir être reçu candidat notaire. De là il passa en qualité de commis au bureau des hypothèques à Diekirch, pour enfin devenir clerc chez M. l'avocat Jurion fils de la même ville. Il fut en outre pendant environ un an et en même

temps, secrétaire communal de la ville de Diekirch (1840-41).

Il avait cette position lorsqu'à la nouvelle organisation cantonale il a été nommé greffier de la justice de paix à Redange, le 16 décembre 1842, sous le juge François Landmann, qu'il remplaça le 30 mai 1847 en qualité de juge de paix titulaire, lorsque ce dernier obtint une nomination de juge. Envoyé par son canton aux Etats du Pays, il siégea à la législature du Grand-Duché, du 11 février au 27 novembre 1856; puis du 30 novembre 1857 jusqu'au mois de février 1860, où il donna sa démission.

Bassing avait épousé une dame Arendt, de Roodt sous la commune de Sept-Fontaines. Il est mort à Redange, le 26 mars 1868, à l'âge de 56 ans. Magistrat estimé et intègre, sa perte a été considérée comme très-sensible dans son canton.

Charles Bassing avait un frère, *Théodore Bassing*, lequel après de brillantes études gymnasiales à Luxembourg, était entré dans la carrière des ponts et chaussées. Il est décédé conducteur dans cette administration, à Arlon, fin de février 1870.

*Souvenirs contemporains. — Lettre de faire part. — Archives du Gouvernement, à Luxembourg. — Etat civil. — Journaux du temps. — Renseignements de famille.*

BAUSSANT, N., prêtre. *Cet article de la Biographie, T. I, p. 49, est à remplacer par celui qui va suivre :*

BAUSSANT, de Saint, Charles, issu d'une famille noble, originaire du bailliage de St-Mihiel, et dont plusieurs membres ont été seigneurs en partie de Vance, commune aujourd'hui belge du canton d'Étalle, entra dans les ordres. Nous n'avons découvert sur lui que le peu de particularités que nous allons consigner.

Nommé curé-administrateur de la paroisse de Meix-le-Tige, village appartenant actuellement à la commune belge de Rachecourt au canton de Messancy, il y mourut le 26 juillet 1784, à l'âge de 36 ans, et fut enterré, suivant son désir, à l'entrée du cœur de son église, du côté de l'épître. Son épitaphe a été conservée. Elle porte : „animé d'un saint zèle „pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, „il fonda à Meix-le-Tige, à perpétuité, une „école où les enfants peuvent recevoir gratuitement l'instruction, surtout celle du salut

„que ce digne ministre des autels eut principalement en vue comme la plus importante.“

On lit en effet dans son testament qui a été rédigé le 13 mai 1784, deux mois avant son décès :

„Considérant que la formation des bons „sujets à l'Etat et à la religion dépend de „l'instruction de la jeunesse; et voyant que „les moyens de ceux de ma paroisse ne peuvent „que fournir à une instruction insuffisante, je „donne et lègue pour l'instruction de la jeunesse de ce lieu de Meix-le-Tige ma rente „annuelle de soixante écus — (360 fr. argent „moderne) —, échéante le 5 mars de chaque „année, d'un capital de trois mille écus affecté „sur la terre et seigneurie de Châtillon... Ce „qui pourra rester de la vente de mes meubles „devra être appliqué en constitution de rente „au profit de l'instruction de la jeunesse du „même village de Meix-le-Tige...

„Je dénomme pour directeur et surveillant „de la dite instruction de la jeunesse de ce „lieu et de ce qui par les présentes est donné „à cette fin, les curé, mambours, synodaux et „ceux de la justice; lesquels feront l'arrangement le plus convenable et le plus avantageux afin que ce que je donne ici pour „l'instruction de la jeunesse soit employé de „façon à en espérer le plus grand et le plus „stable succès.“

Depuis la conquête française la fondation a été régie pendant plusieurs années par une commission dans laquelle entraient des membres du conseil communal, remplaçant „ceux de la justice“, et des membres du conseil de fabrique, pour les mambours et synodaux. Un jugement du tribunal d'Arlon, en date du 28 juillet 1864 a supprimé cette composition, ordonnant que les revenus seraient désormais versés dans la caisse communale et administrés par la commune.

A. PRUVOST, *Jésuite; d'après les archives du presbytère de Meix-le-Tige.*

BEAUFORT, *Henri de*, homme d'Etat, est mentionné par Bertholet comme ayant été gouverneur du Pays de Luxembourg en 1312, sous le comte Henri IV, empereur d'Allemagne, le VII<sup>e</sup> de son nom.

Parmi les personnages distingués qui ont appartenu à la maison de *Beaufort* nous citerons en outre *Jean* de ce nom, qui fut chevalier de l'ordre teutonique et devint en 1382 commandeur à Althaus ou Alt-Kulm; en 1383.

à Osterode; en 1391 à Dantzic; enfin de 1392 à 1399 commandeur en chef de l'Ordre.

**BERTHOLET.** — *BAGSCH, Eist. ill. II, II, 392, note; et IV, II, 276.*

**BEAUJEAN, Mathieu,** militaire, né à St-Hubert, le 10 octobre 1786, capitaine-administrateur d'habillement pensionné, décédé le 23 mars 1839.

Beaujean entra au service de France, le 2 décembre 1806, comme soldat au premier régiment de ligne; passa successivement par tous les grades inférieurs; fut nommé sous-lieutenant le 19 décembre 1810, lieutenant le 21 mars suivant. Il fut licencié le 1<sup>er</sup> septembre 1815, après avoir fait les campagnes de 1807 et 1808 en Calabre; 1809 en Italie; 1810, 1811, 1812, 1813 et 1814 en Espagne, pendant lesquelles il fut blessé à la cuisse d'un coup de baïonnette et à la tête d'un éclat d'obus au phare de Messines en Sicile. Il assista également à la bataille de Waterloo en 1815 et y fut blessé de deux coups de feu, le 18 juin.

Admis dans l'armée des Pays-Bas avec le grade de lieutenant à la demi-solde, le 11 janvier 1816, il fut désigné pour la 17<sup>e</sup> division d'infanterie, en avril suivant, et pensionné le 8 février 1826.

En 1831 Beaujean entra dans l'armée belge en qualité de capitaine de seconde classe au 7<sup>e</sup> régiment de ligne, et fut nommé administrateur d'habillement le 12 novembre 1832. Déchargé de ces fonctions et placé dans le cadre d'une compagnie en juin 1833, il a été admis à la retraite, le 10 avril 1834.

*Etat de services.*

**BEAULIEU DE MARCONNAY, Jean-Pierre,** baron de, militaire, Feldzeugmeister, propriétaire du 58<sup>e</sup> régiment d'infanterie autrichienne, appartenait à une famille ancienne de Belgique, dont plusieurs membres se sont distingués au service de la Maison de Habsbourg, s'assurant une réputation glorieuse par leurs actions et par leur attachement à la dynastie impériale autrichienne.

Bien qu'à proprement parler le personnage qui va nous occuper n'appartienne point directement à la Biographie luxembourgeoise, nous avons cru devoir le mentionner dans cet ouvrage à cause des souvenirs qu'il a laissés dans le pays pendant les combats qui signalèrent la fin du régime féodal au moment de la conquête par les troupes de la république

française. Ceux de nos pères qui vivent encore, comme nous-mêmes d'après leurs dires, en un mot les Luxembourgeois en général aiment encore à se rappeler les récits des drames qui ont signalé chez nous la fin du dix-huitième siècle, ainsi que les personnages marquants qui y ont pris une part active. Parmi ces derniers le nom du baron de Beaulieu ne doit point être omis.

Jean-Pierre, baron de Beaulieu dit de Marconnay, est né le 26 octobre 1725, au château de Lathuy près de Jodoigne.

A l'exemple de trois de ses frères plus âgés il entra en 1743 au service militaire dans le régiment d'infanterie Charles de Lorraine où il monta en partie, et en partie dans celui de Daun, pendant un intervalle de quatorze ans, par tous les grades jusqu'à celui de capitaine. Il possédait ce rang lorsqu'en 1757 il a été détaché à l'état-major du quartier-maître général et fut employé comme adjudant de Daun. Il avança ensuite et en peu de temps dans ce corps jusqu'au titre de major et se distingua dans plusieurs faits d'armes de la guerre de sept ans, surtout près de Kollin, à l'assaut de Schweidnitz, aux combats de Breslau et de Leuthen, à la délivrance d'Olmütz, à la bataille de Hochkirch et à l'escarmouche de Maxen, par un talent tellement extraordinaire dans la conduite des colonnes d'attaque, que déjà en 1760 il obtenait la décoration de l'ordre de Marie-Thérèse.

Quelque temps après il a été nommé lieutenant-colonel d'état-major.

Pendant la longue période de repos après la paix dite de Hubertsbourg, de Beaulieu eut l'occasion d'appliquer ses connaissances mathématiques en les conférant à son génie pour les constructions. Il fut en effet chargé des embellissements à exécuter aux châteaux de plaisance impériaux. Nommé colonel en 1768 il passa à Malines et fut adjoint au gouverneur de cette ville. Ce poste il l'occupait encore en 1788 à la naissance des troubles dans les Pays-Bas: Il avait 45 ans de services et 64 d'âge lorsque après un si long repos la dernière et la plus mémorable période de sa carrière militaire commença.

En 1789 de Beaulieu fut nommé quartier-maître général du corps d'armée réuni sous le commandement du Feldzeugmeister de Bender; (v. son art., Biogr. II, 281) et du lieutenant-feldmaréchal de Baillet-Latour (v. son art., Biogr. I, 42; et II, 279), avec mis-

sion d'étouffer les désordres dans les provinces belges. Dans cette charge il donna les preuves les moins équivoques de sa prévoyance comme de son courage, tant pour commander que pour conduire les mouvements près de Tirlemont, Louvain, Roumont, Recogne, Nassogne, Ypres, Hogné, Humain, Emptinnes, etc. Son fils unique, qui était capitaine des chasseurs, tomba près de Baillonville. Grâce surtout aux adroites dispositions de de Beaulieu et à sa bravoure personnelle, les révoltés purent être tenus en échec sur la Meuse, jusqu'à l'arrivée des troupes de renfort qui venaient d'Autriche; et au moyen desquelles la soumission de la rébellion put s'accomplir. Comme récompense il a été élevé en 1790 au grade de général-major; puis au rang de lieutenant-feldzeugmeister. Le 19 décembre, toujours de la même année 1790, la croix de commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse lui a été décernée pour la défaite qu'il avait fait essuyer le 19 décembre 1789 au chef des insurgés Van der Merche, près de Nassogne, où ce dernier commandait un corps de plus de huit mille hommes tandis que de Beaulieu n'avait eu pendant cette journée qu'à peine huit cents combattants à sa disposition.

Au début de la guerre de 1792 contre la république française, de Beaulieu obtint le commandement d'une division à l'armée du duc Albert de Saxe-Teschén. Les 29 et 30 avril il livra de brillants combats près de Jemappes et de Quiévrain au général français Biron; s'empara de son camp et rejeta jusque dans Valenciennes l'armée ennemie quatre fois supérieure en nombre. Dans sa position sur les hauteurs de Frameries contre Biron, dans celle près de Bury sur l'Escaut, près de Wicht contre Luckner, tout comme à la bataille décisive de Jemappes où il commandait l'aile gauche, et derrière la Meuse; enfin à sa retraite sur le pays de Luxembourg, de Beaulieu fit preuve d'autant de prévoyance que de courageuse résolution. Lorsque le général français Houchard réunissait près de Lille une armée destinée à aller débloquer Dunkerque, de Beaulieu qui auparavant s'était trouvé campé près de Namur alla occuper la position de Cysoing derrière l'eau nommée la Marque, et repoussa le 27 août 1793, avec de brillants avantages une attaque ennemie. Pendant une longue marche opérée en septembre il conduisit la première colonne, forte de quatre mille hommes, dans les environs de Lille. Le 13 du dit mois, placé derrière le

Neederbach il repoussa une attaque contre sa position, poursuivit l'ennemi jusqu'à Menin et répandit une telle terreur que les troupes françaises se hâtèrent d'abandonner la Lys et tout le pays conquis, pour se replier au delà de la frontière.

En février 1794 de Beaulieu prit le commandement du corps d'armée placé dans le Luxembourg et fort de huit mille hommes. Le 16 avril Jourdan vint l'attaquer avec trente mille hommes et le repoussa après une résistance des plus héroïques. Le général autrichien alla camper près de Mersch, au delà de Luxembourg, couvrant les communications entre les armées du Rhin et des Pays-Bas. Jourdan resta posté dans les environs d'Arlon, dans les campements près du monastère de Clairefontaine, du village de Bonnert, de celui d'Attert, etc. Le 30 avril de Beaulieu attaqua avec son peu de soldats cette colonne ennemie, supérieure en nombre. Il avait partagé ses troupes en trois colonnes et parvint à refouler les Français sur tous les points, les chassant à droite jusqu'à Buvange, Messancy, Clémency et dans les bois de Châtillon, après avoir perdu neuf cents des leurs. Pendant le mois de mai de Beaulieu à la tête de dix bataillons et de quatorze escadrons exécuta une marche brillante sur Bouillon, battant sur sa route tous les ennemis qu'il rencontra, près de Palizeul, Curfox et à Bouillon même. Les républicains français perdirent dans ces affaires quinze cents hommes, quatre canons, plusieurs atteleages de munitions et beaucoup de bagages. Lui au contraire n'eut à déplorer la perte que de cinquante de ses soldats. A la bataille de Fleurus, le 16 juin, de Beaulieu commandait la première colonne qui commença glorieusement le combat, non-seulement par la prise des hauteurs de Chapelle-Sainte-Barbe et du village même de Fleurus, mais encore lorsque pendant un moment l'action paraissait se tourner à l'avantage des Français, par le courage avec lequel elle reprit le combat et contribua le plus au succès absolu de la journée en faveur des Autrichiens. A la seconde bataille de Fleurus, le 26 juin, de Beaulieu conduisait la cinquième colonne. Il commença l'attaque à trois heures du matin, conquit Baulé, Wandersee et Lambusart. Lorsque le prince de Cobourg commença la retraite, de Beaulieu se posta près de Grand-Ménil. Le 6 juillet il repoussa avec grand succès une attaque ennemie.

En récompense pour tous ces services il fut

admis en 1794 à échanger son titre de propriétaire du 31<sup>e</sup> régiment de ligne, qu'il avait obtenu en 1792, contre celui du 58<sup>e</sup>; et pour sa victoire à Quiévrain il reçut le rang de Grand'croix de l'ordre de Marie-Thérèse.

Pendant la campagne de 1795 de Beaulieu fut placé quelque temps comme quartier-maître général auprès du Feldzeugmeister Clerfayt à l'armée du Rhin. L'année suivante il avança lui-même au grade de Feldzeugmeister. Le 17 mars il prit le commandement général de l'armée en Italie, comme vieillard de soixante-onze ans, dans un pays qui lui était entièrement inconnu, avec des forces restreintes et des alliés sur lesquels il ne pouvait se fier constituant ses deux aîles, il se trouva forcé de se mesurer contre un jeune général qui passait pour être le premier génie militaire de son époque. Les suites étaient à prévoir : de Beaulieu ne tarda pas à être forcé de se replier sur le Tyrol. Il déposa, le 21 juin, ses pouvoirs pour motifs de santé.

Le Feldzeugmeister de Beaulieu passa le reste de ses jours à sa campagne près de Linz, jouissant d'un repos philosophique qui néanmoins fut attristé par la nouvelle qu'une autre propriété qu'il avait à Jodoigne en Brabant venait d'être pillée et dévastée par les insurgés brabançons, qui détruisirent ses précieuses collections scientifiques et artistiques; tandis que son gendre, qu'il aimait comme un véritable fils, était mort des suites de blessures reçues à Osterach. Le 23 janvier 1812 il eut cependant la satisfaction de célébrer son jubilé de cinquante ans depuis l'obtention de la croix de Marie-Thérèse.

De Beaulieu est mort à Linz, le 22 décembre 1819, à l'âge de quatre-vingt quatorze ans.

HIRTENFELD; *der Militær Maria-Theresien-Orden*; I, 402-405. — *Biographie nationale de Belgique*; article signé: GÉNÉRAL GUILLAUME. — STASSART, *Notices biographiques*. — JOMINI, *Histoire des guerres de la république française*.

BECKER, le frère Côme, religieux, vivait pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle. Il était frère laïc au monastère d'Echternach sous l'abbé Michel Hormann, lequel voyant ses heureuses dispositions pour l'étude des sciences, l'envoya avec le frère Damien Lentz à l'université de Louvain, aux frais de l'abbaye, afin d'étudier la médecine. Becker se distingua surtout dans la botanique et l'art pharmaceutique. De retour à Echternach il organisa dans sa maison religieuse une officine-modèle qui ne tarda pas à acquérir une

grande réputation. Le frère Côme Becker y avait en même temps annexé une école d'apprentissage, dans laquelle il donnait avec le plus grand zèle des leçons théoriques de pharmacologie, de botanique, de minéralogie et de manipulations.

Bien des élèves habiles sont sortis de cette école claustrale, qui se sont établis dans le pays, pharmaciens consciencieux et habiles dans leur spécialité.

BAUSSON, *Bibl. illust.* IV, II, 305. — *Renseignements obtenus*. — *Notes d'études*.

BÈDE, *Jean-Philippe*, pédagogue et publiciste, né à Stavelot, le 1<sup>er</sup> octobre 1803, était fils de Jean-Philippe Bède, docteur en médecine, décédé à Malmédy, le 5 octobre 1809, et de Anne-Elisabeth Grandprez.

Bède appartenait à une bonne famille de Malmédy; mais ses parents avaient subi le contre-coup des révolutions qui lui avait réservé de durs moments à passer. Devenu orphelin de bonne heure, le jeune Bède crut devoir chercher par une conduite exemplaire et par d'excellentes études, à relever la fortune des siens.

Il avait à peine dix-sept ans d'âge, lorsqu'il commença à enseigner à l'institution créée par l'abbé Morsomme, où il avait lui-même fait son éducation.

Malgré que sa position ne lui permît point de suivre les cours universitaires, il se fit inscrire en qualité d'élève à la faculté des lettres de Liège; et avec le secours de ses livres et de sa rare intelligence, il parvint à subir avec distinction l'épreuve de la candidature en philosophie et lettres, qui était exigée pour occuper une chaire dans les établissements d'instruction moyenne.

A cette époque, l'abbé Morsomme quitta son établissement, dont Bède reprit la direction.

Plus tard il a été nommé directeur de l'école industrielle de Stavelot; et en 1831 la chaire de littérature et d'histoire à l'école industrielle et littéraire de Verviers lui a été confiée. La direction même de cet établissement étant devenue vacante en 1840, l'administration communale n'hésita point à y appeler Bède qui parvint à faire de cette institution le meilleur collège communal de la Belgique.

Bède a été élu président du congrès professoral tenu en 1848, pendant les fêtes nationales.



Il remplaça de même le professeur Moke, de Gand, comme président de l'*Association professorale de Belgique*; et fit partie du premier *Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen*.

Depuis 1849, il fut un des collaborateurs les plus actifs du *Moniteur de l'Enseignement*; et lorsque ce journal cessa de paraître, en 1854, il fonda les *Annales de l'Enseignement public*. Il a de même été un des principaux promoteurs du journal l'*Union libérale de Verviers*, qu'il dirigea pendant tout le temps qu'il a résidé dans cette ville. Il prenait en même temps une part très-active à la rédaction du *Journal de Liège*.

Lorsque, le 15 novembre 1859 Bède a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique, il était depuis environ trois ans directeur en chef du journal l'*Echo du Parlement*, à Bruxelles. Ce poste il l'occupait jusqu'à l'heure de son décès, amené par accident, le 6 février 1866. Il regagnait son logis pendant une nuit très-obscur, lorsqu'il est tombé par mégarde dans le bassin du quai au bois de construction, derrière l'église de Ste Catherine, et y fut noyé. Il n'était âgé que de 62 ans.

Il avait épousé dame Antoinette-Nicoline-Gabrièle baronne Van de Wardt d'Onsel.

Bède était doué d'une égalité d'humeur inaltérable, jointe à une douce jovialité. Doyen de la presse de la capitale de Belgique, les journaux de l'époque lui ont, à l'envi, consacré des articles élogieux.

*Liber memorialis de l'Univ. de Liège, col. 629 à 631. Note. — Journaux de Bruxelles, de Verviers et de Stavelot. — Renseignements fournis par M. DE-TRIXHE, secrét. comm. de Stavelot. — Etat civil.*

**BENNINCK, Jean de.** *A remplacer l'article de la Biographie, I, 57 et 58, par le suivant qui contient de notables additions :*

**BENNINCK** ou **BENNING**, *Jean de*, chevalier magistrat, naquit vers 1567 ou 1560 à Amersfort, petite ville de la province néerlandaise d'Utrecht. Il était fils de Gérard de Benning, chevalier, seigneur de Ryswyck près de La Haye, et de Wilhelmine Vunck d'Amerongen.

Ayant perdu ses parents à l'âge de quatre ans, Jean de Benninck a été élevé par Gérard de Groesbeck, prince-évêque de Liège, et par son oncle maternel, Jean Vunck d'Amerongen, conseiller d'Etat de Philippe II. Dans d'aussi favorables conditions de Benninck devait faire de bonnes études et acquérir une position distinguée.

Il était à peine maître-ès-arts en l'université de Louvain lorsqu'il composa : *Carmen in laudem historiae Michaelis ab Issele de bello Coloniensi*. Cet ouvrage a été imprimé en 1584.

Jean de Benninck étudia également le droit à la même université. L'épreuve du doctorat dans cette faculté, épreuve qu'il subit avec grande distinction, fit jeter les yeux sur lui et lui fit offrir aussitôt une chaire à cette célèbre institution. Il l'accepta.

Cependant il paraît qu'il ne la conserva que pendant peu d'années, puisque nous le voyons être admis le 8 février 1594 au barreau attaché au Conseil provincial de Luxembourg.

Le 24 juillet de l'année suivante il a été nommé procureur-général près le même Conseil, en remplacement de Gérard Van der Aa (v. l'art. Pierre Van der Aa, T. I de la Biogr.). Ces dernières fonctions il les desservit en même temps que celles de conseiller-lettré.

En 1596 il fut désigné conseiller et maîtres-des-requêtes au grand Conseil de Malines; et cinq ans plus tard, le 20 janvier 1601 il revint à Luxembourg occuper le fauteuil de président du Conseil de cette province, laissé vacant par la mort de Jean de Hattstein (v. son art. Biogr. I, 237). Enfin, le 5 mars 1614 il a été chargé en outre de la garde des chartres et archives de ce Conseil.

Jean de Benninck est décédé le 20 janvier 1632, à l'âge de soixante-quinze ans.

Il avait épousé Marie-Anne de Penninck, fille unique de Henri de Penninck, en grande estime à la Cour de la reine Marie d'Angleterre et diplomate distingué; et de Marie von Ellens.

De ce mariage naquit un fils, *Jean-Guillaume*, qui devint capitaine d'une compagnie allemande au régiment du prince Alexandre de Chimay et fut tué au siège de Bréda; et deux filles, dont une seule, *Antoinette*, est nommée par les généalogistes. Elle a été mariée 1° à Nicolas de Boileau, seigneur de Pouhon, Bihain, Malempré, Villegiau; 2° N. de Manteville. La seconde, *Marie-Régine*, a été mariée à Eustache de Wiltheim qui aussi fut une illustration du Luxembourg (v. son art. Biogr. II, 250, sq.).

Jean de Benninck a en outre rempli plusieurs missions diplomatiques dont il s'est tiré avec honneur. Pendant les années 1601 et 1602 il assista aux conférences de Vervins et de Saint-Riquier, avec d'autres commissaires des Archiducs et les députés français, pour

traiter la question des rebelles belges que certains gouverneurs des villes muréliennes protégeaient en leur délivrant des passeports. Fin de 1602 il prit part aux conférences concernant les affaires du chapitre de Verdun. Du 20 février au 2 avril 1613 il se rendit avec Folcart van Achteln à une conférence tenue à Trèves; etc.

Ce digne magistrat s'est particulièrement rendu recommandable par son active coopération à la rédaction des *Coutumes générales des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny*, travail immense, puisqu'il a fallu pour le composer, compiler et comparer entre eux les anciens usages de toutes les seigneuries, grandes et petites dont le pays était parsemé, afin de les réduire en un tout concordant et homogène. Cet ouvrage, dû en très-grande partie à la plume du président de Benninck a été publié en allemand et en français en 1623 et imprimé chez Pierre Reulandt (v. ce nom Biogr. II, 77), format in-4°, une édition devenue très-rare aujourd'hui. Nous avons eu en main *b*. Un savant commentaire manuscrit sur ces *Coutumes*, écrit par Jean de Benninck. Cette œuvre, volumineux in-folio, autographe, donne en même temps les motifs qui ont fait décider que telle ou telle rédaction devait être adoptée de préférence à telle autre; que telle disposition dans l'une ou l'autre seigneurie avait dû être rapportée pour faire concorder le tout réuni en un corps de doctrine unique, entière et sans exception.

De Benninck avait aussi composé *c*. Traité sur les comtes et les ducs de Luxembourg; *d*. Histoire du pays de Luxembourg; *e*. Chronique de l'abbaye de S<sup>t</sup> Maximin; *f*. Dissertation sur les droits et les juridictions diverses de l'abbaye de S<sup>t</sup> Maximin; en deux livres. Guillaume de Wiltheim (v. son art. II, 251) qui a vu ces ouvrages, avait manifesté le désir de les voir imprimés un jour; mais ce vœu n'a pas été réalisé, et aujourd'hui ils sont perdus, à moins que peut-être elles ne se trouvent ignorées à la Bibliothèque dite de Bourgogne, aujourd'hui royale à Bruxelles. Le traité sur les comtes et les ducs de Luxembourg a été récemment mentionné dans les Bulletins de la Commission royale d'Histoire de Belgique. Cet ouvrage se trouve à Leipzig à la Bibliothèque du Magistrat, sous le titre de: *Johannis Benninck, Præsidis luxemburgensis Tractatus de Comitibus et Ducibus Luxemburgensibus Compendium*. Pap. 31 fol. XVII<sup>e</sup> siècle. — Aux archives de l'Etat, à

Bruxelles on voit un: *Inventaire des Chartres des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny* que le même Magistrat avait rédigé en 1615.

SWERTIUS, *Athenæ Belgicæ*, 395. — BERTELS, 118. — WILHELMUS A WILTHEIM, *Disquisit. antiquar. Hist. Luxemb. l. II, c. VI. § 3*. — BUTKENS, *Troph. Brab. IV. ° 317*. — AB HONTHIM, *Hist. Trevir. diplom. III. 189. a: Liber officialis et titularis Cancellariæ trevirensis sub Lothario Archiep.* — NUYEN, *Notice histor. sur la famille de Wiltheim, 14 et note 1*. — FAQUET, 65. — Arch. du Palais, *Enreg. et Reg. aux Commissions*. — COURTIN, *Encyclopédie moderne, III, 269*. — *Biographie universelle, IV, 172*. — GÆTHALS, *Dictionn. généalog., art. Van der Straten, en note*. — *Biographie nationale de Belgique*.

BERBOURG, Jean de. La liste des gouverneurs du pays de Luxembourg de Bertholet marque deux Jean de ce nom qui ont rempli ces fonctions importantes. Le premier en 1337, sous Jean dit l'aveugle; le second en 1422, sous l'empereur Sigismond. Nous croyons devoir faire observer cependant que le relevé de ces dignitaires, à la suite du manuscrit des *Viri illustres* indique sous 1337 Joannes de Berwart, au lieu de Jean de Beaurepart. Nous croyons devoir admettre que cette variante est une faute de copiste, commise soit par Bertholet, soit par l'auteur des *Viri illustres*, mais plus vraisemblablement par ce dernier; et ce pour des motifs qu'il serait inutile de déduire ici.

BERTHOLET, IV; listes. — *Viri illustres*.

BERGH, Oswald, comte de, baron de Bozmeer est cité dans l'ouvrage intitulé les *Délices des Pays-Bas*, au nombre des gouverneurs de Luxembourg. Il est mort en 1546, suivant le même auteur. Bertholet ne mentionne point ce personnage dans sa liste, non plus que le manuscrit des *Viri illustres* luxemburgenses.

BERTHOLET, Liste, IV. — *Viri illustres*. — Les *Délices, ou Histoire générale des Pays-Bas, III, 148. édit. de 1720*.

BERLAYMONT, Florent, Comte de et de Lalaing, militaire, chevalier de la Toison d'or, seigneur de Floyon, Hierges, Hautepenne et Perwez; Bouteiller et Chambellan héréditaire du Hainaut; était fils cadet de Charles baron de Berlaymont, créé comte en 1574, et d'Aldrienne de Ligne.

Florent de Berlaymont s'était d'abord voué à la carrière ecclésiastique et avait obtenu rang parmi les chanoines-tréfonciers de l'église de S<sup>t</sup> Lambert (cathédrale), à Liège. Mais comme il vit que ses frères plus âgés

ne laisseraient pas de postérité il jeta le froc et embrassa l'état militaire.

Capitaine en 1572, il fut fait prisonnier à Ruremonde. Quatre ans plus tard (1576) il se rallia avec les autres membres de sa famille au parti des États-Généraux lesquels projetaient d'assembler à Anvers le plus grand nombre possible de troupes afin de bloquer la citadelle que les Espagnols occupaient encore. Il se dirigea sur cette ville avec une partie du régiment de son frère Gilles dont il était lieutenant-colonel. Mais il tomba entre les mains de Julian Romero qui se montra d'abord mal disposé à l'égard d'un ex-chanoine qui avait offert son épée au gouvernement insurrectionnel. Cependant les États-Généraux finirent pour obtenir sa liberté. Ils lui écrivirent en outre une lettre dans laquelle ils le remerciaient „de ses bonnes vertus et „bonne et grande affection démontrée à la „patrie, leur déplaisant l'infortune de sa captivité comme la fortune est variable et dont „il ne pouvait avoir que honneur; le priant „de vouloir continuer en sa bonne affection „et dévotion envers la dite patrie.“

Don Juan ayant pris le Gouvernement général du pays, après avoir publié l'*Edit-perpétuel* qui acceptait tous les points de la *Pacification de Gand* et de l'*Union de Bruxelles*, les deux frères de Berlaymont se rallièrent au nouveau gouverneur général.

Après avoir servi sous son frère Gilles, Florent de Berlaymont lui succéda en 1579 dans le gouvernement de la province de Namur où il demeura pendant vingt ans; pour passer en 1599 à celui de l'Artois sous les archiducs Albert et Isabelle qui, par patentes datées de Bruges, le 20 juillet 1604 le nommèrent aux mêmes fonctions dans le Pays de Luxembourg, en remplacement du comte-prince Pierre-Ernest de Mansfelt (v. son art. Biogr. I, 413—434).

De Berlaymont obtint en même temps une bande d'hommes d'armes des Ordonnances, le collier de la Toison d'or et un régiment d'infanterie wallonne avec lequel il se rendit au siège de Carpen. Enfin il hérita de tous les titres et honneurs de ses frères plus âgés, qui étaient morts successivement sans laisser descendance.

Le comte Florent de Berlaymont accompagna en Espagne l'archiduc Albert lorsque celui-ci alla épouser l'infante Isabelle-Claire-Eugénie. Il assista à ce mariage, de même

qu'à celui du roi Philippe III avec Marguerite de Bavière. Après cette cérémonie il eut l'honneur de porter jusqu'au Palais et devant la nouvelle reine, le collier de la Toison d'or, de même que la rose d'or que le pape Clément VIII avait donnée à la princesse.

En premières noces il avait épousé Hélène de Melun, veuve du comte de Montigny, traîtreusement assassiné par ordre du roi Philippe II. En second mariage il avait été uni à Marguerite comtesse de Lalaing, baronne d'Escornaix, dame de Waurin, avec laquelle il fonda à Bruxelles une congrégation de chanoinesses régulières de l'ordre de St Augustin, qui adoptèrent pour leur maison le nom du fondateur : L'installation de ces religieuses a été faite solennellement, le 25 mai 1627 par l'archevêque de Malines. L'infante Isabelle y assista. La fondation de Berlaymont avait pour but l'éducation de jeunes filles. Elle existe jusqu'à nos jours, sauf les modifications que le temps et les circonstances ont introduites dans cette institution.

Florent de Berlaymont est mort à Namur, le 8 avril 1626. Le comte Christophe d'Embden et de Friesland l'a remplacé l'année suivante dans le Gouvernement du Luxembourg.

*Biographie nationale de Belgique; art. signé GÉNÉRAL GUILLAUME. — GETHALS, Dict. Hérald etc. — STRADA, Guerres des Flandres. — BERTHOLET, Listes. — Nobiliaire de Bourgogne. — Biographie générale des Belges. — Notes de M. WURTH-PAQUET. — Reg. pat. Arch. du Palais, à Luxembourg, II, 109<sup>o</sup>*

BERNARD, *Philippe*, philologue, est né à Arlon, le 28 avril 1797.

Il fit ses études humanitaires au petit-séminaire de Metz, vraisemblablement parce qu'à cette époque il n'y avait point à Luxembourg une institution répondant aux besoins que les parents du jeune Bernard recherchaient, suivant la mode du temps où dans le plus grand nombre de familles on ne faisait étudier un jeune homme que pour le vouer à la prêtrise.

Après avoir achevé toutes les classes de cet établissement il alla recommencer la Rhétorique à Sedan, sous l'abbé Caillon, ancien émigré et qui avait été pendant douze ans directeur du collège de Wilna en Lithuanie.

Ce professeur distingué inspira à Bernard un goût décidé pour la philosophie et l'histoire, branches pour lesquelles d'ailleurs l'élève éprouvait une véritable vocation native.

L'année 1814 trouva Bernard fréquentant le cours de philosophie au lycée de Metz,

lorsque les événements politiques le forcèrent de retourner dans sa ville natale.

Né dans l'aisance, il y retrouva sa famille à la veille de se voir ruinée. Dénué de tout, il se fit admettre en 1820 en qualité de maître d'études au collège de Mons, bien qu'il ne fût porteur d'aucun des titres universitaires exigés pour pouvoir occuper de telles fonctions. Comprenant bientôt sa position, il partit pour Louvain où il obtint une bourse, la gratuité des cours et trois cents florins d'appointements en qualité d'adjoint du secrétaire-inspecteur de l'Université.

Malgré le travail attaché à ces dernières fonctions, Bernard trouva assez de temps de reste pour pousser ses études avec ardeur. Il composa même une dissertation intéressante sur les *Archontes d'Athènes*, laquelle lui valut la médaille d'or au concours de 1824. La même année il a été nommé professeur au collège de Louvain.

De 1830 à 1835 il était directeur du pensionnat annexé au même établissement. Ce collège ayant été supprimé en 1837, Bernard se trouva une seconde fois dans une position précaire.

Pendant ses moments de loisir il avait préparé pour sa thèse du doctorat en philosophie et lettres une *étude sur l'oraison funèbre de Lysias*. Pressé par les événements de 1830, il se vit obligé de retarder jusqu'en 1833 son examen qui a été très-brillant.

N'ayant pu tirer parti de sa dissertation à cause de l'abolition des thèses à défendre, Bernard crut devoir adresser ce travail à l'Académie royale de Bruxelles qui, sur un rapport très-favorable lui accorda un subside pour l'impression. Le volume parut; il a été apprécié par les hommes compétents et valut à son auteur les honorables recommandations qui le suivirent à Bruxelles où il a été presque immédiatement chargé par la Société nationale pour la propagation des bons livres de la traduction d'ouvrages allemands, comme en même temps il l'a été d'éditer plusieurs œuvres classiques.

Il a rendu en français la première partie de l'Histoire d'Alfred-le-Grand, par de Stolberg; le Traité sur l'Unité de l'Eglise, par Møller; les deux premières volumes de l'*Histoire de l'Eglise*, par Dœllinger; il annota les *Chrestomathies grecques* de Jacobs. Nous joignons à cette liste de ses publications un *Essai sur les anciens Belges*, publié en 1839,

sous les auspices de l'Académie de Bruxelles, ainsi qu'une édition de *Salluste*.

Ses éditions ont obtenu un très-bon accueil dans les établissements d'instruction moyenne.

Pendant cette période Bernard déploya une grande activité littéraire.

Lorsqu'en 1840 la Société à laquelle il était attaché n'eut plus besoin de ses services Bernard se retrouva placé comme dans le néant.

Il avait, depuis longtemps commencé le dépouillement des manuscrits grecs de la Bibliothèque de Bourgogne. Le Ministre de l'Intérieur le chargea en 1842 de lui adresser des *notices historiques et critiques sur les monuments les plus précieux de cette riche collection*. Huit dissertations, d'une valeur réelle parurent successivement dans le *Moniteur belge*.

Vers la même époque Bernard a obtenu un modeste emploi au secrétariat de l'Académie qui, le 10 mai 1842 se l'était attaché à titre de correspondant.

En 1845 il a été nommé bibliothécaire de la Chambre des représentants; la même année encore il obtint le titre d'agrégé à la faculté de philosophie de l'Université de Liège. Enfin le 5 novembre 1845 le Gouvernement le nomma inspecteur de l'enseignement moyen pour les humanités. Il fit en outre partie du jury conférant le grade d'élève universitaire.

Philippe Bernard est mort à St Gilles près de Bruxelles, le 6 décembre 1853, âgé seulement de cinquante-six ans.

On a de lui: 1° *Commentatio historico-critica de Archontibus reipublicæ Atheniensis*; 1825; in-4°, Louvain. — 2° *Lysiae oratio funebris, lectionis varietatis instructa et commentario in usum scholarum illustrata*; Louvain, 1837; in-8°. — 3° *De l'Unité de l'Eglise ou du principe du Catholicisme, d'après les Pères des trois premiers siècles de l'Eglise*; ouvrage de J.-A. Møller, traduit de l'allemand. Bruxelles, 1839; in-8°. — 4° *Essai historique sur les anciens Belges, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de la Gaule-Belgique* par Jules César. Bruxelles, 1839; in-8°. — 5° *C. Sallustii Crispi Opera, cum selectis Kritzii notis*. Bruxelles, 1838, in-8°. — 6° *Chrestomathie latine* de Fr. Jacobs et F.-G. Døring, avec des remarques et un lexique; traduits sur la dixième édition. Bruxelles, 1840; in-12°. — 7° *Chrestomathie grecque* de Fr. Jacobs; première partie; traduite de l'allemand sur la douzième édition,

et mise en rapport avec la grammaire de Burnouf. Bruxelles, 1841; in-12°. — 8° Histoire de l'Église, par Doellinger; traduite de l'allemand; T. I et II; Bruxelles, 1841; in-8°; 2 vol. — 9° Rapport adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, au sujet du manuscrit grec de la paraphrase de Théophile, déposé à la Bibliothèque des ducs de Bourgogne. Bruxelles, 1843; in-8°. — 10° Rapport, etc., sur les manuscrits de Charles Langius, déposés à la Bibliothèque des ducs de Bourgogne. Bruxelles, 1843; in-8°. — Ses autres rapports sur les manuscrits de Bruxelles concernant : *a.* Les lettres de Phalaris (1844); *b.* La Rhétorique d'Hermogène et quelques œuvres analogues (1844); *c.* Les ouvrages de Philostate (1845); *d.* Le lexique de Suidas (1845); *e.* Les œuvres d'Aélien (1846); *f.* divers manuscrits des écrits de Michel Apostolius (1846).

*Biogr. nation. de Belgique; art. signé ALPHONSE LE ROY. — Annuaire de l'Acad. de Belgique, 1854. — PIRON, Lewensbeschrywingen, Malines, 1800. Supplément. — OETTINGER, Bibliographie biographique universelle. — Liber memorialis de l'Université de Liège, 746 et note 3.*

BERNON, poète, musicien, philosophe, théologien, vivait vers la fin du dixième et pendant les commencements du onzième siècle. Il est mort le 7 janvier 1045.

Aucun biographe n'est parvenu jusqu'à ce jour à fixer d'une manière certaine la nationalité de ce personnage. Les uns lui assignent la France, d'autres l'Allemagne pour patrie. Enfin, une troisième opinion le fait naître dans l'ancien pays de Luxembourg.

Nous aussi, nous avons hésité à l'inscrire parmi nos compatriotes distingués lorsque nous publiâmes les deux premiers volumes de la Biographie luxembourgeoise. Cependant, à l'exemple de M. Vander Mersch qui lui a consacré un article dans la Biographie nationale de Belgique, laquelle comprend dans son plan tout le Luxembourg historique, nous avons cru devoir mentionner ce personnage dans le panthéon luxembourgeois.

Bernon entra au monastère de Prum où nous le rencontrons sous l'année 1000. Précédemment, dit-on, il avait été religieux de l'abbaye de Fleury-sur-Loire. Il étudia sous Aleuin et vraisemblablement aussi sous Constantin; et il y était encore en 999 où il fut député vers l'assemblée réunie à Orléans, au sujet du différend survenu sur la durée de l'avent. De là, nous l'avons dit, il se rendit à Prum, où il acquit bientôt la réputation d'être

un des hommes les plus lettrés et les plus saints de son siècle. Henri surnommé le Pieux faisait le plus grand cas de Bernon. Il saisit la première occasion qui se présenta pour lui donner des marques de sa haute bienveillance. Immon, abbé de Reichenau près de Constance s'étant rendu odieux à ses religieux par son excessive sévérité, il fut résolu en 1008 de le déposer. Le roi Henri-le-Pieux fit élire Bernon pour le remplacer.

Dès qu'il eut obtenu la direction de ce monastère le nouvel abbé se hâta de rappeler les frères dispersés, et chercha à y augmenter le nombre des religieux; restaura les édifices, rétablit la bibliothèque, revendiqua les biens aliénés, et réussit par ses sages exhortations, qu'il soutenait par son exemple, à faire revivre dans la maison confiée à ses soins l'esprit de l'ordre bénédictin.

Bernon a été un des plus illustres abbés et jouissait d'une considération telle qu'en 1013 il a été admis à accompagner Henri-le-Pieux dans son voyage en Italie. Pendant le mois de février de l'année suivante il assista à Rome au couronnement de ce prince.

L'abbé Bernon est mort la quarantième année de sa consécration abbatiale. Il a été inhumé dans l'église du monastère qu'il avait gouverné.

Il a composé un assez grand nombre d'écrits. Nous allons donner les titres de ceux qui sont cités dans la Biographie nationale de Belgique : 1° De quibusdam rebus ad Missæ officium pertinentibus; avec d'autres écrits de divinis officiis. Cologne, 1568; in-folio. — 2° Vita S. Udalrici Augustani episcopi; publiée par Surius, vit. sanct. 4. julii. — 3° Vita S. Mcginardi episcopi et martyris. — 4° Libellus tonarius. — 5° De variâ Psalmorum atque cantuum modulatione. — 6° De consonâ tonurum diversitate. — 7° De instrumentis musicalibus. — 8° De mensurâ monochordis. — 9° Antiphonarium. — 10° De quatuor temporum jejuniis, per sua sabbata observandis. — 11° De quatuor adventûs dominicis. — 12° Un recueil de lettres dont l'analyse a été donnée dans le septième volume de l'Histoire littéraire de la France.

*Biographie nationale de Belgique; art. signé AUG. VANDER MERCH.*

BERNS, Jean, un des constituants de 1848, est né à Oberfeulen, commune dite de Feulen au canton de Diekirch, le 13 juillet 1776, fils

de Jean-Pierre Berns propriétaire-agriculteur, et d'Agnès Omelding.

Berns appartenait à une famille riche. Il avait de l'instruction et était parvenu à conquérir comme à se conserver la confiance générale dans son village ainsi que dans les environs. Il a été pendant longtemps Bourg-mestre de la grande commune de Feulen qui vient d'être partagée en deux, parce que, dit-on tout bas, ses successeurs n'ont pas eu le tact de contenter les habitants des sections communales propriétaires de biens communaux, en faisant profiter les autres villages de partie de ces revenus.

Envoyé, le 25 avril 1848 par les électeurs à l'Assemblée constituante, il ne s'y fit pas remarquer. Cependant dans ses votes sa conviction a été constamment dirigée vers les dispositions les plus saines et les plus libérales.

Si Jean Berns n'a peut-être pas personnellement pris part au Klöppels-Krieg de la fin du dix-huitième siècle, il aimait néanmoins à en raconter les épisodes qui se sont passés dans les environs de Feulen, depuis le Rost près de Mersch, jusque dans les haies à écorces de sa commune. Il en a même rédigé, en quelques feuillets que nous possédons, une relation assez bien écrite.

Jean Berns est décédé, le 7 mars 1858, à l'âge de 82 ans.

*Etat civil.* — *Procès-verbaux des séances de la Constituante.* — *Souvenirs.* — *Almanachs.* — *Notes recueillies.*

BERWARD, *Arnoul de*, ecclésiastique, appartenait à la maison noble de ce nom. Il était prévôt de la Cathédrale de Trèves lorsqu'il joignit sa signature à celle du chapitre au bas de la constitution édictée par l'archevêque Werner et datée du 6 février 1397, concernant la réforme des mœurs comme de la discipline du clergé.

*Gesta trevir. integra*, II, 301—311. — *Ав Норт-HEIM, Histor. trever. diplom.* II, 307.

BERWARD, *Jean de*, homme d'Etat, seigneur du dit lieu, est cité sous l'année 1323 parmi les gouverneurs de Luxembourg, pendant l'administration du comte-roi Jean surnommé l'aveugle. Il était en outre un diplomate possédant toute la confiance du souverain. Il ne paraît plus après l'année 1355.

BERTHOLET IV. *Liste.* — *PINNET III.*

BETENDORF, *Jean-Philippe*, jésuite-missionnaire au Brésil, pendant le dix-huitième

siècle, était originaire du pays de Luxembourg où ce nom patronymique subsiste encore, généralement orthographié en *Bettendorf* ou *Bettendorff*.

Ce personnage n'était point connu jusqu'ici; et les biographes, non plus que les annalistes de la compagnie d'Ignace de Loyola n'en ont fait aucune mention que nous sachions: le peu de particularités que nous avons apprises sur lui nous viennent d'un numéro de la *Luxemburger Gazette* qui s'imprime à Du-buque (30 novembre 1875), lequel nous a été adressé par une main inconnue, qui a marqué cet article au trait.

Le lieu de naissance de J.-Ph. Betendorf n'est point parvenu jusqu'à nous. Cependant il est certain qu'il était luxembourgeois de naissance. Ce que nous savons sur lui se réduit à ce qui suit, d'après le *Diario* officiel de l'empire du Brésil, en date du 7 septembre 1875:

Le Père Betendorf, du pays de Luxembourg, entra en 1645 dans la société de Jésus, en Portugal, et devint plus tard missionnaire à Maranhão. On le dit auteur d'un catéchisme divisé en deux parties, qu'il a composé pour servir dans son œuvre pour la conversion des indiens idolâtres. Cet opuscule a été retrouvé naguère sous la poussière de la bibliothèque nationale de Rio-Janeiro. Il est écrit dans le langage des sauvages aborigènes de ces contrées.

Il résulte de ce peu de lignes, ajoute à peu près le rapporteur dans la feuille brésilienne, qu'on doit induire de l'excellence de la méthode de ce livre tout à fait élémentaire, déployée par notre actif et zélé missionnaire, que, avec ses compagnons il a rendu d'immenses services à des milliers d'indigènes en les arrachant aux ténèbres de l'ignorance, sans craindre les flèches empoisonnées des peuplades sauvages, à une époque où la civilisation commençait à peine de poindre dans ces parages lointains encore peu connus.

En effet, qui aujourd'hui se sentirait la velléité d'écrire en langage portugais-tupi, ou vice-versâ, un catéchisme, un cantique, un hymne, une grammaire ou un dictionnaire, dans le but spécial et unique de gagner au christianisme et à la civilisation les hordes sauvages qui encore actuellement se rencontrent nombreuses dans l'intérieur du Brésil?

Nous avons dit en parlant du catéchisme en langage tupi, rédigé par le Père Betendorf,

qu'il n'a été composé que pour les habitants des contrées qu'il se proposait de convertir. Faisant, pour un instant abstraction de la circonstance assez vraisemblable, que ces sauvages, si sauvages il y avait dans toute l'acception du terme, ne savaient pas lire, le catéchisme du P. Betendorf semble avoir été rédigé simplement dans le véritable sens de catéchumènes nouvellement convertis, c'est-à-dire à la hauteur seulement d'une conception encore novice dans les mystères ainsi que la doctrine du christianisme, à en juger par les deux demandes avec leurs réponses, que la gazette qui nous sert de guide pour cet article, reproduit en langage tupi, avec une traduction allemande. Nous nous contentons de les rendre en français :

1. Qui a créé le monde ? — Dieu notre seigneur.

2. Pourquoi l'a-t-il créé ? — Pour nous.

*Le Journal cité dans le texte.*

BETTENHOVEN, *François de*, receveur des aides ecclésiastiques et des états du duché de Luxembourg et comté de Chiny, était vraisemblablement originaire de la ville d'Arlon où il avait épousé une femme d'extraction noble, mais dont nous n'avons point découvert le nom. Dans cette ville aussi il avait précédemment occupé plusieurs charges civiles, notamment celle de lieutenant-capitaine et prévôt du même marquisat. Deux de ses filles avaient été admises dans des couvents nobles et y avaient fait professe. Une troisième était mariée à un gentilhomme du pays, mort capitaine de cavalerie entretenu dans les gardes du prince de Ligne, après avoir servi longtemps dans l'infanterie. Pour ces motifs il demanda et obtint pour lui et pour ses hoirs et descendants légitimes des deux sexes l'noblesse, par lettres expédiées de Madrid, le 15 février 1681, et signées par le roi Charles II.

*Reg. aux Patentes; Archives du Palais, à Luxembourg, V, 37.*

BEVING, *Marguerite-Séraphine*, femme bienfaisante, était fille de Jean-Charles Beving de Grevenmacher, et de Marguerite-Françoise Pescatore, originaire de Coblenze. Elle naquit à Echternach, le 25 janvier 1818; fut mariée le 2 septembre 1841 à Pierre-Antoine Pescatore qui la laissa veuve le 24 octobre 1844; et mourut le 24 janvier 1873, à l'âge de 55 ans moins un jour.

Elevée dès son plus jeune âge dans les

sentiments de la plus religieuse dévotion, et ayant reçu une éducation soignée, M.-S. Beving s'était toujours fait remarquer par son caractère sérieux, bien que sans austérité. Pendant ses années de jeunesse elle se dérobaient souvent pour se livrer à la lecture d'ouvrages de piété qu'elle choisissait de préférence dans cette catégorie qui dépeint ce que l'idéal religieux a de plus consolateur et de plus encourageant pour la fragile humanité. Elle aimait à se délecter à la représentation des joies célestes, et ne savait que très-imparfaitement cacher la pénible impression que lui faisait le tableau des tourments que les reprobés doivent avoir à subir après leur passage dans l'éternité. „J'aime Dieu de toute mon âme, „a-t-elle dit un jour dans une société intime, „car il est de toute bonté; il est meilleur „encore, si cela pouvait être, qu'il n'est „sant et juste. A cause même de sa puissance „et de sa justice infinies, il ne prononcera „jamais, en présence de la fragilité du genre „humain, des peines au-dessus de nos forces: „car, est-il écrit dans les livres saints, il „récompense plus qu'au centuple les bienfaits „que nous posons à l'égard du plus petit de „nos semblables.“ Et cette pensée bienfaisante fut celle de toute sa vie; elle la guida dans toutes ses démarches, et dirigea sa main dans tous les actes de charitable dévouement dont sa vie a été si remplie.

Mais n'anticipons pas.

Mariée à l'âge de 23 ans, elle a eu à peine le temps de connaître le mariage: elle devint veuve, déjà trois ans après. Elle était mère d'un fils encore dans les langes, et d'une fille, fruit d'un premier lit de son mari.

Tout entière à la douleur de cette cruelle perte, elle renonça au monde pour se consacrer exclusivement aux sollicitudes des devoirs maternels et aux méditations religieuses. L'éducation de ses enfants achevée, elle ne pensa plus qu'à suivre en tout les exemples du divin époux, poussant son humilité jusqu'à une abnégation absolue de sa propre personne: elle voulut être la servante du pauvre et la consolatrice de l'infortune. Possédant des richesses considérables, elle en employa une notable partie à soulager les misères souvent cachées, arrachant ainsi au désespoir bien des familles dont elle devenait l'ange tutélaire. Il manquait à Luxembourg un établissement de charité; elle le créa de ses ressources, établissant dans l'ancien monastère des dominicains, dont elle racheta les bâtiments, une

communauté de Franciscaines nommées sœurs de charité, qui s'occupent à visiter les malades et les infirmes, leur apportant le baume consolateur de l'amour du prochain. Elle constitua de même une autre association laïque, dite des mères chrétiennes; contribua à la fondation de celle des jeunes économes, etc.; en un mot, elle prit la part la plus dévouée à toutes les institutions ayant pour but la charité chrétienne qu'elle pratiquait dans le sens le plus large. Sœur de charité elle-même, elle n'omettait jamais d'aller visiter les malades, de panser leurs ulcères quelque dégoûtants qu'ils fussent; de leur apporter une nourriture convenable à leur état maladif; de les exhorter à la patience comme à la résignation en la volonté divine; de leur remettre des dons en argent, etc. En un mot, bien que n'ayant point pris l'habit du tiers-ordre, ni prononcé formellement les vœux prescrits, elle en pratiquait la règle avec la plus ponctuelle exactitude comme avec le plus humble dévouement. Elle entreprit de même de faire disparaître autant que possible une autre lacune également affligeante. Dans cette pensée elle avait appelé un oculiste renommé qui pratiquait ses opérations gratuitement sur les pauvres affligés de maladies des yeux, tandis que les personnes aisées trouvaient à l'établissement des Franciscaines les soins nécessaires, en payant leur pension.

Elle fonda également et dota de ses deniers, à Itzig un orphelinat pour les pauvres, et un refuge pour les vieillards incurables à Grevenmacher.

Nous ne parlons point ici des riches cadeaux qu'elle a faits à des églises; mais nous ne pouvons passer sous silence les sommes considérables qu'elle a versées pour parvenir à la construction et à l'achèvement de la belle église de Sainte-Cunégonde à Clausen, un faubourg considérable de Luxembourg, jusque là privé de temple.

Cette femme vertueuse, humble et charitable dans toutes ses démarches comme dans ses actes, s'était acquis dans toutes les classes de la société l'amour et l'admiration par ses innombrables bienfaits. Son convoi funèbre a été suivi par la ville entière, tant grand était le respect que tous lui avaient voué; et pendant cette lugubre cérémonie, le public se disait généralement que la modestie autant que la piété éclairée et l'esprit d'inépuisable bienfaisance de la défunte, qui avait en toute circonstance agi sans la moindre ostentation,

la rendaient digne, même avant une canonisation en règle, d'être vénérée comme une sainte.

*Souvenirs — Etat-civil. — Renseignements obtenus. — Panégyrique par M. le Doyen B.-J. Clasen. — Notes diverses. — Communications. — Sonntagsblättchen, 1873, n° 5.*

BEYER, Jean-Frédéric, baron de, comptable, nous est principalement connu par les considérants des lettres de baron lui concédées par l'empereur Charles VI et datées de Vienne, le 6 juillet 1725. Dans ce document il est dit que „Jean-Frédéric de Beyer était „receveur des aydes et subsides de la ville et „département de Luxembourg; que feu son „père, Jean de Beyer étant venu s'établir en „la dite ville il y avait de là cinquante ans „environ, y aurait été fait échevin et plusieurs „fois nommé justicier; qu'ensuite il aurait été „nommé receveur des Trois-Etats de la province de Luxembourg, fonctions dans lesquelles il aurait rendu des services très-„importants pendant les dernières guerres, „tant à ce pays qu'à plusieurs autres Etats „de l'Empire, au moyen du cautionnement „qu'il leur aurait fourni. Qu'ensuite il aurait „été promu au rang de conseiller-receveur „des dits aydes et subsides des mêmes ville „et province; et que finalement il aurait toujours vécu noblement, avec réputation et „distinction.

Finalement, que : „fils unique, l'impétrant „avait succédé à la charge de son père dans „le Luxembourg, et qu'à l'exemple de ce „dernier il avait toujours vécu noblement, „sans que qui que ce soit pourrait avoir à „redire à sa conduite; circonstance qu'il corroborait au moyen de certificats des justicier „et échevins, de même que de quatre gentils-„hommes de l'Etat noble du duché, et d'autres „notabilités du pays.“

A ces causes, Jean-Frédéric de Beyer a été créé Baron de son nom, ensemble sa postérité et descendants des deux sexes, nés et à naître de mariage légitime, avec continuation du port de ses anciennes armes et ajoute de supports.

Jean-Frédéric, baron de Beyer est mort à Bruxelles, en 1750, conseiller et maître de la Chambre des comptes. Il avait une sœur, Anne-Marguerite, mariée à Antoine-Lamoral, chevalier-baron de Haen, seigneur de Schwerdorf.

Lui même, il avait épousé en 1728, Marie-



Susanne-Josèphe de Fraula dont il eut un fils, mort jeune, et six filles qui toutes firent de belles alliances.

*Req. patentes, Arch. du Palais, à Luxembourg, VI, 184. — Nobil. de Bourgogne. — UNGERSCHUCK. — Listes des titres de Noblesse. — Archives de Burg-Esche. — BUTKENS, IV, 212. sq.*

BILKEN, Léonard, religieux, originaire à ce que l'on croit, d'une localité de l'ancien duché de Luxembourg, entra dans l'ordre de S<sup>t</sup> Augustin au prieuré de Bouillon, où il vivait pendant le 17<sup>e</sup> siècle. Il a écrit et édité la règle de S<sup>t</sup> Augustin, ainsi qu'un autre ouvrage qui a pour titre: *Excitatorium animæ peccatoris; cum Directorio pro novitiis et juventute*. Liège 1623. Els. Grat.

*Provincia Belgica ordinis Eremitarum S<sup>to</sup> Augustini, p. 175.*

BINSFELD, Jean, II. Additions à l'article concernant, dans la Biographie luxembourgeoise, T. I, p. 72.

Depuis la publication de cet ouvrage nous sommes parvenu à obtenir sur ce personnage les renseignements ultérieurs qui vont suivre:

Jean Binsfeld, par testament en date du 21 avril 1636, fonda une bourse d'études pour sa famille.

L'acte de constitution du dit stipende, non plus que la bourse même de ce nom, ne sont point mentionnés dans le manuel de ces sortes de fondations, publié en 1858 par M. Koltz. Nous nous croyons dès lors en devoir de combler cette lacune; car la famille du fondateur possède des rejetons dans le grand-duché de Luxembourg, ayant des droits indéniables à cette jouissance, bien que la commission des bourses, à Trèves, ait pendant la dernière dizaine d'années cru devoir injustement, leur en refuser la collation, sous le spécieux prétexte que les postulants n'étaient pas sujets prussiens.

Rapportons d'abord en résumé l'acte même de cette fondation:

Le fondateur se qualifie docteur en théologie, et demande à être inhumé devant l'autel de S<sup>t</sup> Grégoire.

Il ajoute lui-même, circonstance inconnue jusqu'ici, qu'il était fils d'un potier, peut-être d'un chaudronnier.

Après plusieurs legs à des maisons religieuses, il fonde au capital de deux mille écus (7,500 francs), deux bourses d'études en faveur de sa famille collatérale, issue en lignée

légitime. Ces boursiers devront être assez instruits pour pouvoir être admis dans la basse classe d'une institution humanitaire; professer la religion catholique; sortir d'une école catholique; être pieux et d'une conduite exemplaire. En cas de concurrence, le moins favorisé par la fortune sera préféré, le plus instruit au moins instruit, et le plus proche au plus éloigné. Quiconque a une fois obtenu une de ces bourses ne peut plus en être dépossédé avant la fin de ses études, tant qu'il continuera à remplir les autres conditions de moralité, d'assiduité, etc., ci-dessus fixées. Si au contraire l'usufruitier était paresseux, de manière à devoir tripler ou quadrupler une classe, il décherra de son droit à la jouissance du stipende.

Il résulte de plus du même instrument, qu'il semble que Jean Binsfeld était originaire du hameau du même nom Binsfeld, sous la commune luxembourgeoise grand-ducale de Weiswampach, lorsqu'il dit: *La chapelle de Binsfeld a déjà obtenu son legs, en un écrit de ma main et muni de mon cachet*. Nous tirons particulièrement cette conclusion de la circonstance que dans ce hameau son nom et sa parenté existent encore avec son souvenir. Cependant il y a dans l'Eiffel aujourd'hui prussienne, bourgmestrie de Spang, un autre village nommé Binsfeld, avec 110 maisons et 619 habitants, dont plusieurs s'occupent de la fabrication de poterie en terre cuite. Cette dernière circonstance pourrait faire soupçonner que notre personnage serait né dans cette dernière localité, puisqu'il était fils d'un potier. Mais, nous le répétons, la petite chapelle de notre Binsfeld ne permet point de confondre avec elle l'ancienne église paroissiale du village prussien, dans lequel aussi on n'a aucune tradition sur la parenté ni sur l'existence de Jean et de Pierre les Binsfeld.

*Testament et papiers des bourses Jean Binsfeld.*

BISSEROT, François, ingénieur, né à Luxembourg, le 13 août 1786, fils de Gérard Bisserot, vitrier, et de Jeanne Klein, avait épousé le 8 mai 1817, Marie-Joséphine-Charlotte Mengin, originaire de la même ville. Il est décédé à Bruxelles, faubourg de S<sup>t</sup> Josse-ten-Noode, le 9 mars 1853.

Après avoir fait de bonnes études à l'école centrale de sa ville natale devenue depuis la conquête française le chef-lieu du département des forêts, il entra en 1806 dans l'administration des ponts et chaussées, carrière

dans laquelle il a passé toute sa vie. Il y fut successivement nommé : le 6 avril 1806, piqueur ; le 15 juillet 1814 conducteur provisoire des travaux aux routes ; le 26 janvier 1816 aide temporaire ; le 26 septembre de la même année conducteur de 2<sup>e</sup> classe du Waterstaat ; le 21 décembre 1819, conducteur de 1<sup>re</sup> classe ; le 20 juin 1831, par le nouveau Gouvernement belge, ingénieur de 3<sup>e</sup> classe ; le 22 juillet 1835 ingénieur de 2<sup>e</sup> classe ; le 27 décembre 1837 chargé des fonctions de chef de division à l'administration centrale du ministère des travaux publics ; le 15 octobre 1838 ingénieur de 1<sup>re</sup> classe, toujours attaché avec le même rang d'employé au dit ministère ; le 30 juillet 1843 ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe ; enfin le 27 janvier 1850 il a été nommé directeur à l'administration centrale du même ministère.

Il n'était encore que conducteur provisoire des travaux aux routes, lorsque l'ingénieur en chef sous les ordres duquel il travaillait l'emmena avec lui de Luxembourg à Mons, où il se trouvait en 1814, à l'entrée des alliés. Il retourna alors dans sa ville natale où il fut attaché à l'administration des travaux publics. Il se trouvait encore dans cette position, avec le rang de conducteur de 1<sup>re</sup> classe, lorsque la révolution de Bruxelles éclata en 1830.

Partageant les principes politiques que cette révolution proclamait, Bisserot fut un des premiers qui quittèrent la forteresse pour aller offrir leurs services au Gouvernement provisoire.

Son instruction, son expérience, l'utilité de ses connaissances spéciales et l'honorabilité de son caractère, comme son panégyriste s'exprime, le firent admettre avec empressement dans les rangs des ingénieurs des ponts et chaussées où, passant par tous les degrés, il parvint en moins de treize années au grade d'ingénieur en chef qu'il a dû uniquement à son mérite et à un travail opiniâtre.

Outre les nominations diverses que nous avons énumérées, Bisserot avait, en 1833, été attaché pendant trois ans à l'inspection générale de son service, en qualité de secrétaire du conseil des ponts et chaussées. Et en effet il était un fonctionnaire d'un zèle extrême pour qui le devoir passait avant tout ; et même encore pendant sa dernière maladie il voulut être laborieux comme toujours il l'avait été, et fournir sa part de travail à l'administration.

Bisserot avait, en 1845, été décoré par son Souverain de l'ordre de Léopold.

*Etat-civil. — Notes. — Renseignements officiels. — Etat des services. — Journaux de l'époque. — Discours de M. PANTON, sur la tombe.*

BIVER, *Pierre*, professeur de mathématiques, né à Beidweiler, sous la commune de Rodenborn, canton moderne de Grevenmacher, le 5 novembre 1805, était fils de Jean Biver, propriétaire-cultivateur, et de Marguerite Kourth.

Si on considère l'état arriéré de l'instruction primaire dans le pays, sous la domination du premier empire français, et encore nécessairement pendant les premières années qui suivirent l'érection du nouveau royaume des Pays-Bas par le Congrès de Vienne, on se rendra facilement raison de la perplexité où sa famille se vit placée au moment où, pour satisfaire au désir décidé du jeune Biver pour faire des études classiques, elle se proposait de le faire entrer au collège encore alors communal de Luxembourg, lui qui n'avait jusqu'alors suivi que l'école temporaire de son endroit natal : car il était d'usage à cette époque de n'envoyer les enfants à l'école que pendant la saison d'hiver, c'est-à-dire de novembre à Pâques, les employant durant les autres mois de l'année aux travaux des champs ou à garder les bestiaux à la pâture. Et encore pendant ce semestre annuel, quels maîtres avait-on à leur donner !!!

Afin de réparer le temps perdu, Biver se rendit préalablement, pendant une année, dans une école primaire à Luxembourg, où également ces institutions étaient dirigées par des maîtres particuliers, sans contrôle de la part des autorités publiques.

Reçu élève de l'athénée, en 1819, à l'âge de 14 ans, il remporta, à la clôture de l'année scolaire, au mois d'août 1821, lui second dénommé, le deuxième accessit de la section supérieure en septième. L'année suivante, 1822, également dans la 1<sup>re</sup> division, en sixième, le second prix des langues latine et française, de même que le second accessit d'histoire, de géographie et de mythologie. A la fin de chacune des années suivantes, jusqu'en août 1827, il compta constamment parmi les lauréats et mérita d'obtenir, après avoir absous la classe de rhétorique, sous la date du 21 août de la dite année, ses lettres dimissoriales pour l'inscription à l'université, avec

la note : *honorificentissimè et magnâ cum laude*.

Comme cela était généralement d'usage parmi les jeunes gens de la campagne, Biver alla à Louvain se faire porter sur le tableau des élèves du collège philosophique attaché aux cours donnés à l'université de cette ville, où des bourses d'études en grand nombre étaient fondées par l'administration des Pays-Bas afin d'y attirer les étudiants se destinant à la cléricature catholique; parce qu'un arrêté royal obligeait les aspirants à la prêtrise de faire à cet établissement un noviciat préalable, avant de pouvoir solliciter leur entrée au séminaire; tandis que l'épiscopat belge leur refusait cette admission, parce qu'il reprochait l'institution, pour avoir été érigée par le gouvernement laïque, empiétant, disait-on, sur le droit de l'Église d'enseigner exclusivement les sciences philosophiques et théologiques aux futurs ministres des autels. De ce conflit naquit un des grands griefs politiques qui aidèrent à amener la révolution belge de 1830.

Quoiqu'il en soit, Biver subit le 17 juillet suivant (1828) un brillant examen sur les branches philosophiques, la psychologie, la logique, l'histoire universelle profane et celle de l'Église, comme son certificat, délivré par les professeurs du collège philosophique, lequel nous avons sous les yeux, le prouve.

L'établissement philosophique, fruit d'une déplorable utopie personnellement caressée en haut lieu, ayant été supprimé peu de temps après, à cause de la grande opposition qu'il provoqua, Biver continua à suivre les cours de l'université de Louvain, s'appliquant spécialement aux sciences mathématiques et naturelles. Mais encore une fois les événements politiques de 1830 vinrent le troubler dans son projet d'acquérir le diplôme de docteur en sciences.

Comme la révolution de fin d'août et les combats de septembre avaient amené la fermeture des universités il crut, afin de se donner une occupation utile pendant ce chômage forcé, devoir accepter l'offre lui faite par le baron de Marches de Guirsch, de présider à l'éducation de ses fils.

Il y resta jusqu'au commencement de l'année scolaire de 1837 à 1838, où il entra, en qualité de professeur de mathématiques élémentaires à l'école moyenne communale d'Echternach, à laquelle cependant il ne resta

attaché que jusqu'en 1839, parce qu'à la reprise de possession du territoire aujourd'hui grand-ducal de Luxembourg, le proconsul Hassenpflug, désigné chef du gouvernement civil refusa, d'un trait de plume, la continuation de l'allocation des subsides sur la caisse de l'Etat, nécessaires pour maintenir cette école.

Nommé, en octobre de la même année 1839, professeur de mathématiques à l'école moyenne également alors communale de la ville de Diekirch, et qui en septembre 1841 a été élevée au rang de progymnase, possédant les quatre classes inférieures d'humanités, avec ajout de cours industriels, il donnait jusqu'à vingt heures de leçon par semaine (4 par jour): Il continua pendant trente ans à occuper cette chaire avec zèle et distinction.

En février 1845 il avait également été nommé inspecteur des écoles primaires du canton de Diekirch. Dans ces dernières fonctions, qu'il a remplies jusqu'en 1860, un an avant son décès, il sut, comme dans celles de professeur, rendre des services éminents à la chose publique. Aussi, appréciant ses qualités ainsi que son dévouement, le Roi le créa chevalier de son ordre national luxembourgeois de la Couronne de Chêne, par patente en date du 19 février 1867.

Les programmes de fin d'année du progymnase de Diekirch renferment, du professeur Biver, trois compositions intéressantes, dont nous allons copier les titres : 1. Genealogische Notizen über das herrschaftliche Haus Pettingen; 1850. 13 pages in-8°. — 2. De la théorie du Positif et du Négatif, éclaircie par quelques exemples; 1857. 4 pages plus une planche; in-4°. — 3. Discussions de divers exemples concernant la théorie du Positif et du Négatif. 1865; 4 pages plus une planche; in-4°.

Le professeur Pierre Biver est décédé le 25 octobre 1870, à l'âge de 65 ans moins onze jours.

*Notes de famille. — Papiers et titres de famille. — Souvenirs. — Etat civil. — Almanachs de Luxembourg. — Mémorial du Grand-Duché. — MULLER, Histoire de l'instruction moyenne à Echternach (Programme de l'école moyenne). — Programmes du progymnase de Diekirch. — Renseignements obtenus. — Programmes de l'Athénée de Luxembourg, 1820 à 1827.*

**BIVORT, Jean-Baptiste**, publiciste, fonctionnaire, est né à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1808, fils de Joseph Bivort, alors receveur

des douanes et accises, et de Catherine Peronne. Après le régime français le père Bivort avait été placé successivement à plusieurs autres postes, et finalement à Hollerich, village à quelques minutes de la ville, avec la qualité de percepteur des contributions directes.

En 1819--1820 Jean-Baptiste Bivort a été admis en septième à l'athénée de Luxembourg, institution qui déjà alors primait sur les établissements d'instruction de sa catégorie dans le nouveau royaume des Pays-Bas.

Il avait terminé ses humanités avec grande distinction, lorsque en 1827 il alla à Louvain, dans l'intention de suivre les cours du collège philosophique, afin de, suivant les lois alors en vigueur, se préparer à entrer au séminaire théologique, dans le dessein d'obtenir les ordres. Mais la suppression de cette création, qui avait été conçue dans une pensée avantageuse mais viciée dans son exécution, jointe aux difficultés que les élèves eurent à subir à leur sortie pour atteindre le but de leur carrière, engagèrent Bivort à s'arrêter à une autre résolution : il se fit inscrire au nombre des élèves de l'université de la même ville, et en fréquenta les cours jusqu'en 1830.

Après la révolution de Bruxelles il entra en qualité de secrétaire dans les bureaux du commissaire de l'arrondissement de Luxembourg dont, à cause de la garnison fédérale qui occupait la forteresse de la capitale du pays, le siège avait été provisoirement fixé à Bettembourg.

On ne tarda pas à reconnaître en Bivort une aptitude extraordinaire pour l'administration; et déjà en 1832 M. Thorn (v. son art. Biogr. II, 169), gouverneur civil de la province de Luxembourg à Arlon, se l'attacha à titre de commis-rédacteur. Il suivit ce haut fonctionnaire en 1834 à Mons, où le Gouvernement belge venait de le transférer avec la même qualité pour la province du Hainaut.

Pendant toute sa vie, Bivort aimait à se rappeler la bonté du gouverneur Thorn qu'il estima toujours.

En 1836 il a été nommé chef de bureau au gouvernement provincial de Mons. Mais cette sphère n'était pas assez vaste pour son activité; sa place était marquée au gouvernement central.

En 1842 il était sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur. En 1845 il fut chargé par M. le ministre Van de Weyer des fonc-

tions de greffier de la commission de liquidation des indemnités allouées pour les pertes causées par les événements de 1830; mission délicate dont il s'acquitta d'une manière distinguée. L'année suivante il rentra dans les cadres du ministère en qualité de chef de bureau de l'intérieur.

Au mois d'août 1847, M. Charles Rogier, cet éminent citoyen belge, étant président du Conseil des ministres et chef du département de l'intérieur, choisit Bivort pour secrétaire-chef de son cabinet; fonctions qu'il remplit également sous le ministre Pierrot et jusqu'en 1854.

En 1850 il avait obtenu le grade important de chef de division des affaires provinciales et communales; et en 1856 il a été promu à celui de directeur de la même division.

En 1852 il avait été appelé à faire partie de la commission centrale de statistique attachée à son département ministériel; comme trois ans auparavant, en 1849, les électeurs de la commune de Schærbeck l'avaient élu membre du conseil communal dans lequel il siégea pendant plusieurs années.

Lorsqu'en 1857 M. Charles Rogier accepta de nouveau le porte-feuille de l'intérieur, il rappela Bivort dans son cabinet comme secrétaire particulier. Ce témoignage de bienveillance de ce grand homme d'Etat prouve combien il avait apprécié le dévouement de celui que, dix ans auparavant, il avait honoré de sa confiance. Le ministre Van den Peerenboom lui attribua également cette importante charge, qu'en 1864 Bivort a été forcé d'abandonner, lorsqu'il eut le malheur de perdre la vue.

Ce n'était pas assez pour ce travailleur infatigable de remplir avec zèle et abnégation les devoirs attachés à ses fonctions; il consacrait encore ses veilles à rendre à d'autres la tâche moins ardue en interprétant les lois administratives de son pays. Dans ses moments de loisir il écrivit les nombreux ouvrages sur le droit administratif, sur l'économie politique, l'agriculture et la statistique, dont nous donnerons la liste à la fin de cet article.

Plusieurs de ses mémoires ont été couronnés et lui valurent le titre de membre d'un grand nombre de sociétés savantes, parmi lesquelles nous citerons entre autres celle des sciences, des arts et des lettres du Hainaut; la Société française de statistique universelle; la Commission centrale de statistique de Bel-

gique; etc. etc. D'autres de ses œuvres ont été traduites en anglais, en italien, etc.

Les distinctions souveraines ne lui firent point défaut non plus. Il était décoré de la croix d'officier de l'Ordre de Léopold de Belgique, de celle de commandeur des SS. Maurice et Lazare du Piémont; d'officier de l'ordre luxembourgeois de la Couronne de chêne, et de chevalier de la Légion d'Honneur.

Par une faveur qu'il avait reçue de la nature, Bivort aimait à faire le bien; il se plaisait surtout à rendre les services qu'on pouvait lui demander. Comme fils de ses œuvres il fut toujours appréciateur ce que l'on peut éprouver de douceur à voir récompenser le travail.

Bien que privé de la vue depuis 1864 il ne pouvait se résigner à l'inactivité que sa triste position semblait lui commander. Avec l'aide d'un secrétaire il s'occupait de la révision de ses ouvrages afin de les compléter, comme à préparer de nouvelles publications avec son ardeur habituelle, lorsque la mort vint subitement l'enlever à sa famille et à son pays, le 4 août 1867, à l'âge de 61 ans.

Bivort avait épousé en 1843 M<sup>lle</sup> Clémence Hoyois, fille de M. E. Hoyois, imprimeur-libraire à Mons; dont naquirent 4 filles.

On a de lui les œuvres suivantes : 1. Géographie de la Belgique. Mons, 1838. — 2. Répertoire administratif du Hainaut. Mons, 1839. — 3. Vues d'amélioration de l'instruction primaire. Mons, 1839. — 4. Commentaires sur la Constitution belge; sur les lois électorales; sur la loi communale; sur la loi provinciale; sur la loi sur l'instruction primaire; sur la loi sur la milice; sur la loi sur la garde civique. *Ces ouvrages, publiés séparément sous la forme de brochures ont eu plusieurs éditions. Ils sont encore très-estimés aujourd'hui.* — 5. Recueil des Chartes, coutumes et des règlements qui ont régi la province du Hainaut, depuis l'an 1200 jusqu'en 1842. Mons, 1843. — 6. Essai sur le défrichement des terres incultes de la Belgique. Bruxelles, 1844. — 7. Droit belge. Analyse chronologique des Chartes, coutumes, édits, etc., qui depuis l'an 1200 ont régi les localités composant le comté du Hainaut. Bruxelles, 1845. — 8. Leçons élémentaires d'agriculture. Mons, 1846. — 9. Code communal; grand in-octavo. Bruxelles, 1857.

Il a également écrit plusieurs autres ouvrages et brochures concernant l'administration, les sciences, etc.; mais dont les titres nous sont inconnus.

10. La Revue de l'administration; publication périodique, était rédigée par J.-B. Bivort, en collaboration avec M. Bonjean conseiller à la Cour de cassation et plusieurs hauts fonctionnaires.

*Notes officielles communiquées. — Journaux: le Courrier du Grand-Duché, 7 et 8 octobre 1867; et l'Echo d'Arlon. — Renseignements de famille. — Souvenirs personnels. — Programmes des prix de l'Athénée de Luxembourg, 1820—1827.*

BIWITZ, *Ignace-François de*, fils de Charles Maximilien de Biwitz et de Marie-Barbe de Geisen obtint de l'impératrice-reine Marie-Thérèse, datées de Vienne, le 4 février 1777, des lettres patentes *confirmatives du titre de baron* pour lui et ses descendants des deux sexes. Ce document, pour lequel remise a été faite de la moitié des droits usités, porte en substance :

„Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu  
„Impératrice, etc.; à tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouïront, salut.

„De la part de notre cher et bien-aimé  
„*Ignace-François de Biwitz, seigneur de Lul-  
„lange et de Lissen* (sans doute Liessem) en  
„notre province et duché de Luxembourg  
„nous a été très-humblement représenté, que  
„sa famille aurait été *anoblie* sous l'empereur  
„*Mathias*; que son ayeul *François de Biwitz*,  
„de son vivant *adjudant-général* des armées  
„de feu l'empereur et roi Charles VI, notre  
„très-cher et très-honoré père et seigneur de  
„glorieuse mémoire se serait tellement signalé  
„dans la guerre de la succession d'Espagne  
„qu'il aurait été *créé baron* pour l'en recom-  
„penser; mais comme cet officier aurait perdu  
„la vie en combattant pour le maintien des  
„droits de son souverain il n'aurait pas pu  
„faire enregistrer ses lettres patentes que le  
„remontrant suppose s'être égarées ou per-  
„dues; qu'héritier de son nom et de ses titres  
„il se trouverait par-là dans le cas de ne pou-  
„voir le vérifier que par le brevet d'*adjudant-  
„général expédié* en faveur de son dit aïeul,  
„à Barcelone, le 31 décembre 1707, dont il  
„a produit une copie authentique;

„qu'à ces causes il nous supplie en toute  
„soumission de daigner lui accorder de nou-  
„veau et confirmer pour autant que de besoin  
„le titre de baron, pour lui et sa postérité des  
„deux sexes, née et à naître de légitime ma-  
„riage et selon l'ordre de primogéniture, avec  
„permission de sommer d'une couronne de  
„baron, à perles, l'écu des anciennes armoiries

„de sa famille, telles que lui et ses ancêtres „les ont toujours portées, etc.“

Le baron Ignace-François de Biwitz, sur lequel nous ne sommes parvenu à découvrir aucune particularité biographique ultérieure résidait au village de Hollerich, voisin de la ville de Luxembourg.

Nous n'avons rencontré dans les anciens registres paroissiaux de Luxembourg qu'un seul acte portant le nom de Biwitz, savoir : sous l'ancienne église de S<sup>t</sup> Nicolas, mariage de François, baron (*sic*) de Biwitz, avec Marie-Barbe de Geisen, fille de Jean-Valentin de Geisen, syndic de la ville. Cette union a été conclue le 25 mars 1718. Ces époux furent les auteurs d'Ignace-François, impétrant des lettres que nous venons de transcrire.

*R-g. aux patentes; aux archives du Palais, à Luxembourg; XII, 185, v<sup>o</sup>. — Registres paroissiaux.*

**BLANCKENHEIM**, *Philippe - Thierry*, comte de, de Manderscheid et de Keyll, homme d'Etat, est cité par Bertholet, liste des gouverneurs en 1636, sous Philippe IV roi d'Espagne, comme ayant succédé à Christophe d'Emden, comte d'Ost-Friesland. Suivant le même auteur il a été remplacé par le baron Jean de Beck (v. son art. Biogr. I, 49.)

Ni la liste des gouverneurs de la province, donnée par Alexandre de Wiltheim; ni celle de l'ouvrage intitulé les Délices des Pays-Bas ne mentionnent ce personnage en la dite qualité.

Alexandre de Wiltheim a cependant été contemporain de cette époque; tandis que Bertholet de son côté a la réputation de n'avoir donné ses renseignements que sur sources authentiques. Si nous citons ici le nom Bertholet (v. son art. Biogr. I, 65), le lecteur est prié de lire Pierret (v. son art. Biogr. II, 57) dont le dit jésuite a simplement publié les cinq volumes manuscrits, après les avoir embrouillés.

Quoiqu'il en soit nous nous voyons engagé à dire ici ce que nous avons pu découvrir sur le personnage qui nous occupe et que, avec plus de raison peut-être Bærsh range sous la maison de Manderscheid.

Philippe-Thierry comte de Manderscheid-Blankenheim et Keyll était fils de Thierry comte de Manderscheid-Blankenheim et Keyll, et de sa seconde épouse Anne-Amélie, fille puinée de Joachim comte de Manderscheid-Virnebourg, et de Madelaine comtesse de Nassau.

Il est né le 30 mars 1596 et se qualifiait seigneur de Daun, Bettingen, Falkenstein et Dollendorf. Il épousa en 1628 Elisabeth-Amélie comtesse de Rasbourg, fille unique de Sténon comte de Rasbourg et de la comtesse Madelaine de Manderscheid-Virnebourg, sa parente du côté maternel; d'où le comté de Manderscheid parvint à sa branche qui le conserva.

Philippe-Thierry est mort le 25 octobre 1653, veuf depuis le 13 juillet 1647.

Cette dernière circonstance, rapprochée de la date de la nomination du baron de Beck au gouvernement de Luxembourg, c'est-à-dire le 18 janvier 1642, en remplacement est-il dit dans les patentes de nomination, du comte d'Ost-Frise, pourrait paraître renverser la version de Pierret-Bertholet. Mais si l'on compare la date du décès de ce dernier, 1636 à celle de la promotion de de Beck en 1642, on trouve une lacune de six ans, pendant lesquels le comte de Blanckenheim-Manderscheid a pu remplir les fonctions de gouverneur à titre provisoire.

C'est ainsi et de cette manière seulement que l'on conciliera les deux assertions qui dès lors ne s'entrechoquent plus.

Le comte Philippe-Thierry de Blanckenheim a laissé une nombreuse descendance, 5 fils et 7 filles qui tous sont dénommés par Schannat ou son continuateur Bærsh.

*BERTHOLET, Listes. — Les délices des Pays-Bas. — Viri illustres, ms. — Ms. n<sup>o</sup> 3079 de la Biblioth. de Luxembourg. — ВЪВНОН, Eflia illustrata, I. 1. 563, sq.*

**BLCMECKEN**, *Bernard, dit Ludowici*, curé de Dockendorf ou Docketendorff suivant quelques mémoires, et originaire paraît-il du petit village de Sassel, sectionnaire de la commune moderne d'Asselborn au canton de Clervaux, était déjà décédé le 3 septembre 1664.

Nous ne sommes parvenu à découvrir sur ce personnage aucune particularité autre que son titre de curé que nous avons déjà mentionné et celui d'archidiacre de l'église du même Dockendorf.

Par testament il ordonna la fondation d'une bourse d'études au capital de mille écus de Prusse (3750 francs), à attacher au gymnase ou collège Laurentin à Cologne ou bien à Bonn. Ce bénéfice, qui rapporte aujourd'hui 65 écus ou 243 francs et 75 centimes, est destiné à être conféré de préférence à la fa-

mille du fondateur, avec droit de jouissance jusqu'à la fin des études littéraires et l'obtention de la licence en philosophie; ensuite, à la volonté des boursiers, respectivement encore pendant quatre ou trois ans à l'effet de pouvoir se vouer soit à la théologie, soit au droit. A défaut de parents postulants il peut être conféré à des étrangers, mais pour les études gymnasiales seulement. Cependant ces étrangers seront à prendre soit à Sassel, section communale luxembourgeoise grand-ducale d'Asselborn, soit à Dockendorf, soit à Ftreilinkhausen, soit enfin à Garbeck; ces trois dernières localités aujourd'hui prussiennes, et dans lesquelles vraisemblablement le testateur avait eu charge d'âmes avant d'être transféré à Dockendorf.

VON BIANCO, FR.-JOS., *Die ehemalige Universität und die Gymnasien zu Köln*; 2<sup>e</sup> part. CXV-CXLX. — KOLTZ, *Manuel des bourses d'études*, 467-472.

BOCK, *George*, humaniste, était né à Arlon. Paquot fait observer dans ses mémoires que ce personnage n'est point mentionné par les polygraphes connus, bien qu'on ait de lui un recueil latin de vers et de prose intitulé : *Georgii Bock, Arlunensis lucubrationes; videlicet Elegie, Epigrammata et libellus de Vinorum Romanorum notis et nominibus*; Basileæ, Henr. Petrus, 1540; in-4°. Il est assez vraisemblable que Bock était en relation avec des philologues de Suisse qui éditaient leurs ouvrages à Bâle, si lui-même il n'a pas résidé dans cette ville, au moins pendant quelque temps.

George Bock avait, paraît-il, établi dans sa maison paternelle à Arlon une institution d'instruction où, en compagnie avec au moins un collègue il enseignait le latin, le français, l'allemand, l'arithmétique, l'histoire et peut-être aussi les éléments de la philosophie. En effet, dans la collection des œuvres d'Erasmus (édition de 1544, T. III.), on trouve deux lettres datées de 1515 et adressées d'Arlon à Erasme par son ami Joannes Becar Borsulus (Jean van Borseel ou Vautorpelen), chanoine et littérateur distingué.

Dans ces correspondances Borsulus se plaint du climat du Luxembourg. „Les littérateurs, „ajoute-t-il, sont rares ici..... je voudrais bien „changer de collège ou émigrer en France.“

Arlon avait donc en ce temps là comme nous le disions, un établissement d'instruction moyenne et Erasme y avait placé un de ses amis sorti de l'université de Louvain. Erasme a à son tour écrit à Borsulus.

Le lieu qui portait la maison natale de George Bock, à Arlon, a conservé ce nom comme lieu-dit. On le désigne *am Bock*. De nos jours cet emplacement est occupé par l'hospice civil.

George Bock doit avoir été un frère de Valentin Bock, du même Arlon, qui fut anobli en 1532 par l'empereur Charles-Quint. Cette famille distinguée a pendant quelques générations brillé à Luxembourg, où un de ses membres, également nommé George, s'était acquis une belle réputation comme jurisconsulte.

FÉLIX NÈVE, dans *Biogr. nationale de Belgique*; II, 554. — PAQUOT, *Mémoires*, I, 210. — *Communication du P. PRUVOST, Jésuite à Arlon*. — BRITZ, — PRAT, *Histoire d'Arlon*, I, 468.

BODSON, *la famille*, s'est fait un nom recommandable dans la ville et l'ancien duché de Bouillon. Ses tablettes ne commencent qu'à Jacques Bodson, décédé le 3 juillet 1730. Il avait épousé Jeanne-Charlotte Gérard, fille de Toussaint Gérard, originaire du comté de Namur, d'abord enseigne, puis successivement sous-lieutenant, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes au service du prince évêque de Liège; enfin en 1656 major commandant du château de Bouillon; et de Catherine de Hooek, fille de Pierre de Hooek, chevalier, bourgmestre de Huy.

De ce mariage est né : *Jean Bodson*, seigneur de Noirfontaine, Poupehan, etc., qui fut à son tour capitaine de la ville de Bouillon, et mourut en 1754. Il avait épousé Anne Wagnard, fille d'un officier du régiment de la reine-cavalerie, tué à la bataille de Guastella et de Marie Colloz, fille d'un procureur-général de la Cour souveraine de Bouillon.

Sont issus de cette union : 1° *Jean-Louis Bodson*, auquel nous consacrons un article. 2° *George Bodson*, chevalier de S<sup>t</sup> Louis, capitaine au régiment du Limousin; mort célibataire des suites de blessures reçues à l'assaut de Berg-op-Zoom, livré le 16 octobre 1747. 3° *Jacques Bodson*, chevalier de S<sup>t</sup> Louis, capitaine au régiment de hussards de Randgrave; tué en 1745 à l'armée du Rhin.

*Jean-Louis Bodson*, rappelé au 1°, était seigneur de Noirfontaine. Il épousa Marie-Catherine Thibaut, fille d'Albert Thibaut seigneur de Cordemoy et procureur-général de la Cour souveraine de Bouillon; et de Marie-Michèle du Solon.

Armes : *Thibaut de Cordemoy*, de gueules

à un serpent tortillé d'argent, au chef d'azur chargé de trois étoiles de front.

*Du Solon* : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.

De ce mariage : 1° *Jean-George-Louis Bodson*, qui également aura son article. 2° *Jean-Louis-Antoine Bodson*, né à Bouillon, le 18 août 1748, ingénieur du Roi, décédé à Thionville, le 7 juin 1773. 3° *Marie-Elisabeth Bodson*, née le 23 novembre 1737 ; mariée à Claude-Henri Linotte (v. son art.), seigneur de Poupehan, procureur-général de la Cour souveraine et commandant des ville et duché de Bouillon, décédé le 2 septembre 1802. 4° *Anne-Marie-Louise-Henriette Bodson*, née le 3 juillet 1750 et décédée célibataire, le 25 octobre 1825.

*Jean-George Bodson*, ci-mentionné, seigneur de Noirfontaine et Gembes, chevalier de S<sup>t</sup> Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment royal-suédois, lieutenant du Roi, commandant des villes de Mézières et Charleville, décédé le 11 juin 1828, avait été marié le 5 avril 1775 à Nicole-Hippolyte Simonard, fille de Henri-Massin Simonard, procureur-général de la principauté de Charleville, et de Marguerite-Françoise - Bernardine Fouquet, de Monthimont, décédée le 28 octobre 1790.

Ces époux eurent, outre trois filles décédées religieuses au couvent du Sacré-Cœur : 1° *Camille-Louis-Gabriel Bodson*, né le 16 octobre 1777 ; il suivra. 2° *Henri-Louis-Victor Bodson*, né le 2 août 1779 ; il suivra également. 3° *Charles-Louis Bodson*, né le 17 novembre 1785, capitaine de dragons, ensuite capitaine au 2<sup>e</sup> régiment des gardes d'honneur, décédé le 28 juin 1814. Il avait été marié le 8 mai 1811 à Amable-Susanne-Elisabeth Linotte de Poupehan, fille de Claude-Louis Linotte de Poupehan (v. ce nom) et de Amable-Susanne Lasnier.

Comme chacun de ces trois frères Bodson a laissé postérité nous croyons devoir, sous les chiffres romains, I, II et III, donner cette série entière, avec les générations de laquelle le nom Bodson disparaît dans les mâles.

I. *Camille-Louis-Gabriel Bodson*, frère aîné, né le 16 octobre 1777, se qualifiait de *Noirfontaine*, écuyer, seigneur de Gembes, maréchal-de-camp, inspecteur des fortifications, chevalier de l'ordre de S<sup>t</sup> Louis, officier de la légion d'honneur, décédé à Lille, le 26 mars 1817. Il avait été marié à Joséphe-Charlotte de Vitalis, fille de N. de Vitalis,

chevalier de S<sup>t</sup> Louis et major au régiment d'Aquitaine.

Nous sommes heureux de pouvoir transcrire ici le nécrologe que le baron de Brichambeau, colonel chef du génie à Lille a publié sur ce respectable officier : „M. Bodson de Noirfontaine, maréchal-de-camp du génie à Lille, „est mort cette nuit après neuf jours d'une „maladie nerveuse dont il avait pris le germe „dans la funeste campagne de Russie.

„La mort enlève au Roi un militaire recom- „mandable par ses talents et ses services, et „un des snjets les plus dévoués à Sa Majesté.

„Le général Bodson entra fort jeune dans „l'armée du génie où il servit avec la plus „grande distinction : son mérite le fit parvenir „au grade de colonel. Il donna sa démission „pendant les cent jours si fatals à la France. „Cette conduite courageuse aurait attiré sur „lui et les siens de violentes persécutions, si „le génie du mal avait triomphé ; elle fait „d'autant plus d'honneur au général Bodson „qu'il connaissait trop bien le tyran pour se „dissimuler le danger que l'on courait à le „braver. Le Roi, à sa rentrée, récompensa „son dévouement en le nommant maréchal- „de-camp. Le général Bodson périt à la fleur „de l'âge et lorsque tout concourait à lui „assurer une élévation plus grande encore „que celle où il était déjà parvenu. Son carac- „tère loyal, ses manières prévenantes et sa „bonté naturelle lui ont toujours concilié l'es- „time et l'amitié de ceux qui l'ont approché ; „son extrême douceur dans le service dont il „ne négligeait cependant aucun détail, lui „avait acquis les justes respects et le sincère „attachement de tous ses subordonnés. Sa „veuve et son fils aîné sont plongés dans la „plus profonde douleur. Il laisse en outre une „fille en bas âge.“

Le fils, dont il est ici parlé, se nomme *Alfred Bodson de Noirfontaine*. Il était, en 1872, colonel-directeur des fortifications et commandeur de la légion d'honneur. Il est né le 10 juillet 1802. Nous ignorons s'il a contracté mariage. — La fille, *Mathilde Bodson de Noirfontaine*, née en 1816, avait été mariée le 1<sup>er</sup> octobre 1832, à Charles-Anastase, comte de Gourjault, ancien capitaine de cavalerie, décédé le 24 novembre 1858. Nous ignorons si ces époux ont laissé postérité.

II. *Henri-Louis-Victor Bodson de Noirfontaine*, frère puîné du précédent, écuyer,



chevalier de S<sup>t</sup> Louis, commandeur de la légion d'honneur, colonel du génie, décédé à Paris en 1856, avait épousé le 9 novembre 1801, Marie-Gabrielle-Ernestine Pyron de Balen, née à Liège, le 28 octobre 1783, fille de François Pyron de Balen, conseiller du Prince-Evêque de Liège, et d'Olympe-Christine-Aldegonde baronne de Flotte.

De ce mariage : Alympe-Alphonse Bodson de Noirfontaine, né le 18 octobre 1802, général, inspecteur du génie, intendant-général de la guerre, commandeur de la légion d'honneur; marié à Louise Girandeau, fille d'un ancien maire de la ville de Tours. Ces époux ont procréé une fille unique, dont le prénom nous est resté inconnu et qui est décédée, le 18 février 1855, laissant à son tour un fils qui a été autorisé à faire revivre le nom de *Noirfontaine*. Comme simple volontaire il s'est distingué pendant la guerre de 1870 contre la Prusse.

III. *Charles-Louis Bodson de Noirfontaine*, troisième fils de Jean-George et frère cadet des deux précédents, époux d'Amable-Suzanne-Elisabeth Linotte de Poupehan, née le 4 mars 1810, a procréé : 1° *Céline-Louise-Henriette Bodson de Noirfontaine*, née le 21 février 1812, et mariée le 3 mai 1836 au sieur Ferdinand Aubriot, en 1872 maire de Rimogne dans le département des Ardennes, conseiller d'arrondissement, membre honoraire de l'Académie de Reims, né le 25 décembre 1802; d'où : *a.* Marie-Louise-Alexandrine Aubriot, née le 9 septembre 1837, mariée le 15 janvier 1861 à Anne-Louis-Maximilien-Melchior Chabiel de Morière; *b.* Louise-Elisabeth-Léonie Aubriot, née le 17 octobre 1838; mariée le 9 septembre 1867 à Marie-Charles-Alexandre de Montigny.

2° *Louise-Adèle Bodson de Noirfontaine*, sœur de Céline-Louise-Henriette qui précède, est née le 27 juin 1814. Elle a été mariée le 14 août 1838 à Vincent-Adolphe-Werpin Rousseau. De ce dernier mariage sont nés : *a.* le 30 mai 1840, Charles-Louis-Alphonse Rousseau; *b.* le 16 juillet 1843, Charles-Joseph Rousseau.

Par lettres patentes en date du 11 avril 1742, la famille Bodson dite de Noirfontaine a été anoblie par le duc de Bouillon, pour services rendus.

A cet effet cette famille a été admise à blasonner comme suit : De gueules, à deux jumelles d'argent, une rose multifeuille d'or

en cœur entre les jumelles. Heaume treillé d'or et doublé de gueules, sommé de la rose de l'écu. Hachements d'argent et de gueules. Devise ou cri : *Point de roses sans épines*. L'écusson placé entre deux branches, l'une de chêne, l'autre de laurier, réunies en pointe.

*Notice fournie par M. AUBRIOT DE NOIRFONTAINE, membre honoraire de l'Académie de Reims, à Rimogne (Ardennes); d'après ses archives de famille-*

BODSON, *Jean-George-Louis*, dit de *Noirfontaine*, militaire, seigneur de Noirfontaine au canton de Bouillon, et de Gembes en partie; domicilié en France avec lettres de naturalité; deuxième fils de Jean-Louis Bodson, seigneur de Noirfontaine (v. l'article qui suivra), naquit à Bouillon, le 7 juin 1743 et fut pourvu, à la levée du régiment de Bouillon en 1757, d'une compagnie de son nom avec dispense d'âge, n'ayant pas quatorze ans. Il la forma dans sa ville natale; et malgré sa grande jeunesse il fit toujours fort exactement son service, notamment pendant les quatre campagnes d'Allemagne, de 1759 à 1762 compris.

Il passa avec son corps à la Martinique, en 1769, et revint en 1771 à la suite d'une maladie, à bord d'un vaisseau marchand qui fit naufrage sur les côtes de l'île de Rhé, mais dont tout l'équipage eut le bonheur d'être sauvé. Chevalier de S<sup>t</sup> Louis en 1781, il assista cette année et la suivante aux sièges de Mahon et de Gibraltar en qualité de chef de bataillon du régiment de Bouillon; puis, embarqué à bord du *Zodiaque* il se trouva à la tête d'un détachement au combat naval du cap Spartel, le 20 octobre 1782.

Le roi de France lui accorda sur l'Ordre de S<sup>t</sup> Louis, une pension de 600 livres, élevée ensuite à 800 livres, en considération de sa conduite distinguée aux deux sièges de Mahon et de Gibraltar, et le fit lieutenant-colonel du régiment royal suédois. Ensuite, lieutenant de Roi de Huningue, il échangea ce titre contre celui de lieutenant de Roi commandant des villes et citadelle de Mézières et Charleville; fonctions qu'il cessa de remplir à la révolution française, lors de la suppression des états-majors de place.

S'étant montré ardent défenseur de la cause royale, il fut l'objet d'une violente persécution. Enfermé par deux fois dans les prisons du Montdieu, il eut vraisemblablement perdu la vie sans la chute de Robespierre.

Comme la révolution avait fait disparaître

ses moyens d'instruction il y a suppléé en reprenant avec ardeur l'étude des mathématiques qu'il enseigna à ses fils et y réussit assez pour faire entrer l'aîné (depuis maréchal de camp ; v. l'article Bodson, la famille) à l'école du génie ; deux ans après le second à l'école polytechnique, et le troisième à l'école de Fontainebleau. Des deux derniers, l'un est sorti du service militaire avec la retraite de colonel du génie ; et l'autre, capitaine au 2<sup>e</sup> régiment des gardes d'honneur, chevalier de la légion d'honneur, mourut le 28 juin 1814, à la suite de ses blessures et d'une maladie contractée pendant la campagne de Russie.

Mais l'ancien lieutenant de Roi ne s'en tint pas là. Voyant pour ses concitoyens la même difficulté qu'il avait éprouvée pour ses fils, il ne crut pas déroger à son rang en offrant à la municipalité de Charleville d'ouvrir d'office et gratuitement une école de mathématiques pour les jeunes gens qui se destineraient à des carrières où cette science est indispensable. L'offre fut acceptée avec reconnaissance, et il tint assidument ce cours gratuit, jusqu'à l'établissement des écoles centrales. Il n'est sorti de ses leçons que de bons élèves dont plusieurs furent admis à l'école polytechnique ou à différents emplois, et s'y distinguèrent.

Suivant un brevet du 10 novembre 1792, une pension annuelle et viagère de quatre mille francs lui avait été décernée à titre de récompense nationale. Réduite ensuite à 1557 francs en vertu de la loi du 28 fructidor an X, il en a joui jusqu'à son décès, arrivé le 11 juin 1828, à Bouillon où cet homme remarquable a laissé les plus honorables souvenirs.

Par lettres-patentes du 1<sup>er</sup> avril 1767, le prince Charles-Godefroy, duc-souverain de Bouillon lui avait octroyé la survivance de gouverneur du Duché, en récompense de bons et importants services rendus par Jean-Louis Bodson, son père.

Il épousa le 5 avril 1775 Nicole-Hippolyte Simonard, fille de Henri Simonard, procureur-général de la Principauté de Charleville, et de Marguerite-Françoise-Bernardine Touquet de Montimom, fille d'un gentilhomme, aussi procureur-général de cette même Principauté. Il eut trois fils et trois filles, que nous avons recensés sous l'article précédent.

*Article dû à l'obligeance de M. AUBRIOT DE NOIRFONTAINE ; d'après ses archives de famille.*

**BODSON, Jean-Louis, dit de Noirfontaine,** magistrat, diplomate et homme de cour, né à Bouillon, le 21 mai 1711, écuyer, sire de Noirfontaine, de Gembes, Dohan, Poupehan, des Hayons et Bellevaux, procureur-général à la Cour Souveraine du dit Bouillon, fut successivement commandant des ville et duché de Bouillon, après avoir été antérieurement gouverneur de ce duché, de 1759 à 1771, époque où il se démit de tous ses emplois dès après l'avènement à la souveraineté du prince Godefroy-Charles de la Tour d'Auvergne, à l'éducation duquel il avait présidé.

Il se distingua dans ses hautes fonctions ; car nul homme n'a réuni autant que lui l'esprit, les connaissances, l'amabilité. Modeste, généreux, exact à ses devoirs, sévère dans ses mœurs, il fut aimé et respecté de tous.

Arrivé au plus haut degré dans sa confiance, Charles-Godefroy, duc de Bouillon le nomma ministre plénipotentiaire pour aller à Liège conférer en son nom avec le ministre, le roi de France étant médiateur, et les délégués du cardinal de Bavière, évêque et prince de Liège, au sujet des contestations élevées concernant la seigneurie et la baronie de Hierges, une des quatre pairies du Duché. Il s'acquitta de cette importante et honorable mission avec une sagacité et une distinction qui le placèrent au rang des hommes les plus habiles de son pays.

Devenu gouverneur des deux derniers princes, il mit toute son étude à diriger leur instruction, leur éducation et leurs mœurs vers leur future destinée, et accomplit ce devoir si délicat avec le plus entier désintéressement, car sa fortune le lui permettait : Il ne l'avait en effet accepté que sous la condition expresse de ne recevoir pour cette noble tâche ni émolument ni indemnité.

S'étant démis à la fois de tous ses titres, il ne fréquenta pas moins, dans une respectueuse intimité, les princes et princesses de Bouillon chez lesquels il descendait lorsqu'ils étaient à Paris ; de même que les alliés de cette illustre maison, particulièrement les princes de Lorraine, dont était la princesse de Turenne, ainsi que ceux de Rohan et de la Trémouille.

Il se retira en 1776 à Charleville où tous les privilèges dont jouissaient les familles nobles lui furent accordés ; et y mourut en 1783, à l'âge de 73 ans.

Il avait épousé Marie-Catherine Thibaut,

filles d'Albert Thibaut, l'écuyer, seigneur de Cordemay, procureur-général de la Cour souveraine de Bouillon, et de Marie-Michèle Du Solon, d'une famille noble de Picardie. De ce mariage est issu le personnage dont l'article précède.

Anobli par lettres du 11 avril 1742, enregistrées à la Cour le 27 novembre suivant, les armes de Jean-Louis Bodson sont : de gueules à deux jumelles d'argent, enfermant une rose d'or en cœur. L'écu timbré d'un casque treillé de face, d'argent doublé de gueules. Cimier la rose de l'écu ; hachements d'argent et de gueules.

Sous l'article Bodson, la famille, nous avons énuméré ses enfants.

*Notice que nous devons à la bonté de M. AUBRIOT DE NOIRFONTAINE, d'après ses actes de famille. — Archives de Bouillon. Renseignements fournis par M. OZÉRAY, fils, juge de paix honoraire.*

BODSON, Nicolas, mathématicien et professeur, est né au faubourg de Clausen-Luxembourg, le 9 septembre 1802, fils de François Bodson et de Elisabeth Max.

Après avoir suivi les écoles élémentaires de sa ville natale il entra à l'Athénée dont il fréquenta avec émulation et succès toutes les classes et toutes les branches d'étude. Au sortir de cet établissement il obtint, avec la note *magnâ cum laude* son certificat de maturité pour pouvoir être admis aux leçons académiques. Inscrit sur le tableau des élèves de l'université de Louvain, il y subit devant la faculté des sciences mathématiques et physiques, le 27 juillet 1827 l'examen de la candidature. Le diplôme qui lui fut délivré à cette occasion porte que l'épreuve a été soutenue *avec la plus grande distinction*, ajoutant en outre la déclaration on ne peut plus flatteuse pour le nouveau candidat, qu'il a été jugé pouvoir être admis au doctorat avec la même prééminence : c'était, moralement parlant, lui déférer d'avance le brevet conférant ce titre suprême.

L'université de Louvain avait proposé au concours de 1829, la question suivante : *Décrire de quelle manière la forme de notre globe peut être déterminée au moyen du pendule.*

Le mémoire que Bodson envoya obtint le premier prix pour lequel le roi Guillaume I<sup>er</sup> des Pays-Bas avait destiné une médaille d'or de la valeur de six cents francs.

Bodson avait été nommé le 23 mai 1829 professeur de mathématiques au collège com-

munal de Bouillon. Il conserva cette chaire jusqu'en mars 1837 où il fut attaché en la même qualité à l'athénée de Luxembourg, en remplacement du professeur Noël (v. son art.) qui avait, au mois de janvier 1836 été chargé des leçons de mathématiques à la faculté des sciences de l'université de Liège.

Le professeur Bodson avait à enseigner à l'athénée, section gymnasiale, la géométrie solide, la trigonométrie rectiligne et sphérique, la statique et les premiers éléments de la géométrie analytique pour les élèves des deux classes supérieures. Dans la section industrielle il donnait progressivement aux étudiants de la troisième, de la deuxième et de la première classes les deux trigonométries, la géométrie analytique et l'astronomie.

Ces cours, qu'il faisait avec toute la clarté et toute la précision désirables, il les continua jusqu'à l'époque où une maladie grave et longue finit par l'enlever de ce monde, le 19 février 1871 à l'âge de 68 ans.

Bodson avait le rang de professeur de première classe, d'après l'organisation qui récemment avait été introduite par une loi nouvelle dont le mérite n'a pas encore pu être apprécié par l'expérience pratique. A son décès il avait commencé la quarante-deuxième année de professorat en mathématiques supérieures, dont 8 passées à Bouillon.

L'athénée perdit en lui un professeur d'un mérite très-distingué ; ses collègues et ses élèves un ami véritable et un conseiller toujours franc, large et droit.

Par arrêté en date du 13 juillet 1856, Sa Majesté lui avait fait remettre la décoration de chevalier de son ordre de la couronne de Chêne, comme récompense pour son zèle à remplir les devoirs de sa vocation. Bodson avait également obtenu de ses concitoyens un siège au Conseil communal de la capitale du pays, et la confiance du Souverain lui avait de même, pendant quelques années, conféré le rang d'échevin.

Quant à ses œuvres, outre 1<sup>o</sup> le *mémoire couronné* que nous avons rappelé plus haut, le professeur Bodson a publié, 2<sup>o</sup> en tête du programme annuel de l'athénée de Luxembourg, pour 1845—46, une dissertation très-bien écrite : *sur les rayons de courbure des sections coniques* ; et 3<sup>o</sup>, en collaboration avec ses deux collègues professeurs de mathématiques, les *traités élémentaires d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie et de trigonométrie* qui

en ce moment servent aux élèves de l'athénée de Luxembourg, en même temps qu'ils sont introduits dans plusieurs autres établissements d'instruction moyenne en France et en Belgique (voir l'article Michaëlis J.-P.).

Le professeur Bodson avait épousé une dame bouillonnaise, née Victoire Imbert, dont une fille unique vivante, laquelle a été mariée à un docteur de Luxembourg.

*Programme de l'athénée de Luxembourg pour 1870—71: p. 31, sq. — Etat civil. — Souvenirs. — Notes communiquées. — Renseignements obtenus. — Anciens programmes de prix de l'athénée de Luxembourg.*

BOILLEAU, aussi BOYLEAU, *Gilles, dit de Bouillon*, ou encore simplement *Gilles de Bouillon*, poète et traducteur, florissait pendant le seizième siècle.

Bien que ce personnage se dénommât lui-même de Bouillon ou plutôt de Buillon, quelques auteurs croient qu'il n'est point né dans cette ville. Voir nommément à cet égard un article inséré dans le Bulletin du Bibliophile belge, T. XV, 2<sup>e</sup> série, VI, p. 190 à 200. Paquot le dit positivement né à Bouillon.

Il a vu le jour au commencement du seizième siècle.

Il y a grande apparence qu'il suivit les armées de Charles-Quint en Allemagne; du moins il est certain qu'il voyagea beaucoup pendant sa jeunesse et qu'il étudia diverses langues modernes. Il se mit de même au courant de la conduite des affaires, ce qui lui fit obtenir la charge de commissaire et de contrôleur de Cambrai.

Bien que cet emploi lui donnât de nombreuses occupations, surtout dans un temps de guerres continuelles, il sut se ménager du temps pour l'étude et pour la composition d'œuvres littéraires et de poésies qui sont à peu près oubliées aujourd'hui.

Gilles Boilleau vivait encore en 1555; on ne sait point jusqu'où il poussa sa carrière.

Tombé en disgrâce près de la cour il perdit son emploi et fut forcé de se réfugier en France, puis dans le pays de Liège où il ne cessa de solliciter son pardon, mais inutilement.

On a de lui : 1<sup>o</sup> Commentaire de la guerre d'Allemagne, faite par l'empereur Charles-Quint en années 1547 et 1548; traduit de l'Espagnol du sieur Don Loys d'Avela. Avec annotations ou scholies du traducteur, servans

à plus ample intelligence de la dicte guerre, et les situations et étymologies des lieux et villes y mentionnées. Paris, Vincent Certenas, 1551, in-8<sup>o</sup> : Les remarques de Boilleau sont savantes et fournissent des éclaircissements utiles touchant la discipline militaire. — 2<sup>o</sup> Le neufviesme Livre de Amadis de Gaule; roman d'origine espagnole à ce qu'on croit et qui a obtenu des suites assez nombreuses. — 3<sup>o</sup> La sphère des deux mondes, composée en français par Daniel, pasteur des Amadis; avec un épithalame que le mesme auteur a fait sur les Nopses et mariage de Très-Illustre et Sérénissime Prince, Don Philippe, Roy d'Angleterre, etc.; commenté, glosé et enrichi de plusieurs fables poétiques, par G. B. D. B. C. C. de C. N. L. OUBLY. En Anvers, chez Jacques Richart, 1555, in-4<sup>o</sup>, de 57 feuillets: Prose mêlée de vers. — 4<sup>o</sup> Les Livres d'Albert Durer touchant la fortification des villes; traduits du latin en François: on ne sait, dit Paquot, si cette traduction a vu le jour. — 5<sup>o</sup> Petit traité des causes criminelles, 1555; petit in-8<sup>o</sup>, de 76 feuillets. — 6<sup>o</sup> Prognostication pour l'an de N. S. 1558. — 7<sup>o</sup> Prognostications pour l'an de N. S. 1560. — 8<sup>o</sup> Une carte géographique de la Suisse. — 9<sup>o</sup> Une traduction des mémoires de J. Sleidan ou de Schleyden.

PAQUOT, *Mémoires*, T. XI. — *Bullet. du Biblioph. belge.* — LA CROIX DU MAINE. — DU VERDIER, *Biblioth.* — HERT, *Origine des Romans.* — VAN HASSELT, *Essai sur l'histoire de la poésie française.* — *Le Messager des sciences et arts, de Gand.* — DOUBLET, *Les auteurs bouillonnais.* — NICHOLSON. — LENOIR DU FRESNOY. — *Biographie nationale de Belgique.*

BOILUM, *Gilles*, v. BOILLEAU, Gilles.

BONIVER, *Lambert-Joseph de*, demanda et obtint de l'impératrice-reine Marie-Thérèse, datées de Luxembourg le 10 mai 1762 et signées par la souveraine, des lettres-patentes d'anoblissement, basées sur les considérants que nous nous croyons en devoir de transcrire à titre d'exemple, afin de montrer la facilité qu'il y avait alors pour obtenir l'anoblissement:

„De la part de Lambert-Joseph Boniver,  
„natif de Theux au pays de Liège il a été  
„représenté qu'il est fils légitime de Lambert  
„Boniver, bourguemaître de Theux et de  
„Marie Poncelet; qu'il est issu d'une famille  
„honorabile, tant par le rang qu'elle tient dans  
„son pays natal que par plusieurs alliances  
„nobles qu'elle a faites; que le suppliant pos-  
„sède un bien honnête et suffisant pour se

„maintenir avec décence; suppliant très-respectueusement de daigner par ces considérations et pour le mettre à portée de faire éclater dans les occasions le zèle respectueux qu'il a pour Notre Auguste Maison, l'anoblir avec sa postérité légitime, etc.“

Nous ne connaissons aucune autre particularité biographique sur ce personnage. Une famille Boniver a été connue dans le village de Hollerich, près de Luxembourg. Nous ignorons si elle passait pour noble.

*Reg. aux Patentes; Archives du Palais, à Luxembourg; XI, 54. — Souvenirs.*

BORSEEL, *Jean van*, nom latinisé suivant l'usage de l'époque en *Borsulus*, *Joannes Becar*, aussi dit *Vantorpelen*, n'appartient que très-indirectement à la Biographie luxembourgeoise. Tout ce que nous savons de ce personnage nous a été appris par feu le savant Jacques Britz, de Feulen, (v. son art.), dans des notes qu'il nous a transmises dans le temps afin de compléter notre ouvrage. Nous copions celle relative à Borseel :

„Un professeur belge à Arlon, en 1515. Dans l'édition de 1544 des œuvres d'Erasmus je trouve deux lettres datées de 1515 et adressées d'Arlon à Erasme par son ami Joannes Becar Borsulus, chanoine et littérateur distingué. L'une : ex Arluno 21 novembre. 1515.

„Borsulus s'y plaint du climat du Luxembourg. Les littérateurs, ajoute-t-il, sont rares ici.... Je voudrais bien changer de collège ou émigrer en France. — Arlon avait donc dans ce temps-là un établissement d'instruction moyenne, et Erasme y avait placé un de ses amis sorti de l'université de Louvain? Sur ce Borsulus, ami d'Aegidius et d'Erasmus on pourra trouver quelques renseignements dans Paquot, I, 9, les *Analcetes de Nelis*, p. 71, Delarue, *Geletterd Zeeland*, 315, le *Bibliophile belge*, c. 15, p. 281. — Dans l'édition prérapplée des œuvres d'Erasmus on trouve deux lettres que ce grand homme a écrites à Borsulus, l'une datée de Louvain, 24 avril 1519; l'autre de Bâle, 24 août 1527.

*Renseignements Britz, à Tournay.*

BOUFFLERS, *Louis-François*, duc et marquis de, pair et maréchal de France, n'appartient à la Biographie luxembourgeoise que par un certain nombre d'actes qu'il a posés parmi nous, tant en qualité de gouverneur de ce pays à la suite de la conquête de

Louis XIV, qu'à titre d'exécuteur d'ordres militaires contre la noblesse nationale qui par patriotisme refusait de reconnaître le monarque français en qualité de souverain.

Comme gouverneur, notre plan lui assigne un article dans cet ouvrage. À cet effet nous copierons ici celui du Dictionnaire historique de de Feller, auquel nous ajouterons ensuite les faits principaux le concernant pendant son séjour dans le Luxembourg.

Le maréchal de Boufflers, nom quelque fois écrit en Boufflers, es né en 1644, d'une famille illustre de Picardie. Ses dispositions pour l'art de la guerre s'étant développées de bonne heure, il fut choisi dès l'âge de 25 ans (1669) pour être colonel d'un régiment de dragons. Il se distingua à la tête de ce corps, sous le maréchal de Créqui et sous Turenne. Il reçut une blessure dangereuse au combat de Voörden; il en reçut une seconde à la bataille d'Ensheim, au gain de laquelle il contribua beaucoup, de l'aveu de Turenne. Après plusieurs belles actions il s'immortalisa par la défense de Lille, en 1708. Le siège dura pendant plus de trois mois. Le prince Eugène le poussa avec tant de vigueur qu'il fallut se rendre. *Je suis fort glorieux*, dit-il à Boufflers, *d'avoir pris Lille; mais j'aimerais mieux encore l'avoir défendu comme vous*. Louis XIV récompensa de Boufflers comme s'il eut gagné une bataille. Il fut fait pair de France; il eut les grandes entrées de premier gentilhomme, et la survivance du gouvernement de la Flandre française pour son fils aîné. Lorsqu'il vint au parlement pour s'y faire recevoir, il dit en se retournant vers une foule d'officiers qui avaient défendu Lille avec lui : „C'est à vous que je dois toutes les grâces dont on me comble; c'est à vous que je les renvoie; et je ne dois me louer que d'avoir été à la tête de tant de braves.“ Cette même générosité qui le caractérisait lui fit demander d'aller servir sous les ordres du maréchal de Villars, quoiqu'il fût son ancien. A la bataille de Malplaquet, en 1709, il fit la retraite en si bon ordre qu'il ne laissa ni canon, ni prisonnier. Le maréchal de Boufflers joignait à l'activité d'un général l'âme d'un bon citoyen, servant son maître comme les anciens Romains servaient leur République; ne comptant sa vie pour rien dès qu'il était question du salut de sa patrie. Le roi lui ayant ordonné d'aller secourir Lille, et l'ayant laissé maître du choix de ses lieutenants, il partit à l'instant sans régler ses affaires, sans dire adieu à sa fa-

mille, et choisit pour ses officiers un disgracié et un prisonnier de la Bastille. Sa magnificence égalait son amour pour son pays et pour son prince. Lorsque Louis XIV forma le camp de Compiègne pour servir de leçon à son petit-fils le duc de Bourgogne et de spectacle à toute la cour, Boufflers y vécut si splendidement que le roi dit à Livri, son maître d'hôtel : „il ne faut pas que le duc de „Bourgogne tienne de table, nous ne saurions „mieux faire que le maréchal; le duc de „Bourgogne ira dîner avec lui quand il ira au „camp.“

Boufflers est mort à Fontainebleau en 1711, âgé de 68 ans.

On lit dans la continuation de l'Histoire d'Angleterre par Rapin de Thoiras un trait très-honoré à la mémoire de Boufflers : Le roi Guillaume d'Angleterre ayant pris Namur en 1695, arrêta Boufflers prisonnier, contre la foi des conventions qu'on venait de faire. Surpris de ce procédé le maréchal en demanda la cause. Il lui fut répondu qu'on en agissait ainsi par représailles de la garnison de Dixmude et de Deynse que les Français avaient retenue malgré les capitulations, ce qui était vrai. „Si cela est, dit Boufflers, on doit arrêter ma garnison et non moi. — „Monsieur, lui répondit-on, l'on vous estime plus que dix mille hommes.“

A cette biographie nous ajouterons, comme luxembourgeois, ce que le maréchal de Boufflers fit dans le pays de Luxembourg : Ces actes du militaire avaient été ordonnés par le monarque que la France a pu nommer le Grand, mais que les victimes de son ambition démesurée qualifieront à jamais d'un autre titre.

Après la paix de Nimègue que Louis XIV interprétait à sa manière, mais qui ne fut pas et ne sera jamais celle de la justice ni de la droiture, il avait été établi à Metz un conseil nommé de la Table de Marbre ou Chambre de réunion, ayant pour mission de rechercher les territoires qui en vertu de ce traité étaient ou pouvaient être compris dans les cessions faites à la France. Ce tribunal, qui aurait fini par engloutir le pays entier, tantôt sous un prétexte tantôt sous un autre, avait prononcé un grand nombre d'annexions contre lesquelles les détenteurs de fiefs protestèrent avec énergie. Louis XIV, qui jamais n'est resté à court d'expédients en pays conquis ou soi-disant, chargea de Boufflers de convaincre les pré-

tendus récalcitrants au moyen de l'ultima ratio regum, c'est-à-dire les cannonades.

C'est ainsi que ce général marchait successivement contre les châteaux de tous les nobles, l'un après l'autre, qui refusaient de présenter leurs lettres de foi et hommage à la Majesté française. Son mode mérite d'être dit : Arrivé à l'improviste devant un manoir il lâchait un boulet contre le bâtiment. Puis il faisait sommer le châtelain de fournir son dénombrement au roi très-chrétien son souverain légitime. Après un répit de quelques heures arrivait une nouvelle bordée de deux boulets. Si une troisième de quatre projectiles n'était pas immédiatement suivie de la remise de l'acte de vasselage, le domaine était déclaré confisqué au profit du roi, le châtelain décrété de félonie et son habitation détruite sans pitié. Bien de nos anciennes ruines féodales encore debout attestent par les empreintes de ces cannonades le moyen peu courtois de de Boufflers, comme les manières cavalières de Louis XIV.

Ce fut sans doute en récompense pour ces exploits iniques que le même monarque donna en 1686 à son aveugle exécuteur de hautes-œuvres militaires le gouvernement, d'autres auteurs ne disent que le commandement du pays de Luxembourg, dans lequel il a été remplacé deux ans après par le maréchal de Catinat.

DE FELLER, *Dictionn. histor. édit. de 1781.* — BERTHOLET, *Listes; et VIII, 83.* — Ms n° 3079 à la *Bibl. de Luxbg.* — CHEV. DE LA BASSE-MOUTURIE, *Itinéraire du Luxembourg germanique, 328.* — *Délices des Pays-Bas.*

BOUILLE, Louis, écrivain, n'appartient que très-indirectement à la Biographie nationale du Luxembourg, et seulement à cause d'une résidence plus ou moins longue chez les capucins de la ville du même nom. Nous nous croyons néanmoins en devoir de donner sur ce personnage un article sommaire que nous rédigerons d'après celui que M. E.-H.-J. Reusens lui a consacré dans la Biographie nationale de Belgique, II, 799, en citant pour sa source le *Supplementum Bibliothecæ Belgicæ*, manuscrit n° 17607 de la bibliothèque royale de Bruxelles.

Le Père Bouille, écrivain ecclésiastique est né à Bouvignes, vers le milieu du dix-septième siècle, et mourut à Namur, le 25 janvier 1701. Il était entré dans l'ordre des capucins et y vécut d'une manière exemplaire. Il résida longtemps dans le Luxembourg, comme nous

l'avons dit plus haut; fut gardien en plusieurs endroits et deux fois provincial de son ordre.

On a de lui : 1° Miroir de l'âme religieuse; Namur, 1673; in-8°. Cet opuscule a eu plusieurs éditions, avec des additions considérables. — 2° Miroir de l'âme chrétienne; Namur, 1674; in-8°. — 3° Miroir de la vanité des femmes mondaines. La troisième édition de ce traité parut à Namur en 1685, in-8°. Ces trois Miroirs, publiés d'abord séparément ont plus tard été réimprimés réunis, à Namur, successivement en 1690 et en 1696, en trois volumes in-8°. — 4° Le catéchisme des adultes; Namur, 1700; vol. in-8°, de 553 pages. — 5° Des sermons en français, édités de même à Namur, en 1676; en 3 vol. in-8°.

E.-M.-J. REUSSENS, *Biogr. nation. de Belgique*; II, 799.

BOULANGER, *Joseph*, prêtre, mathématicien, à Herbeumont, en 1739, a laissé la réputation d'un homme distingué par sa science et par sa vertu. Il a vraisemblablement fait ses études en France. Il brilla par ses connaissances, surtout en mathématiques, s'il est vrai comme on le rapporte, qu'à l'âge de vingt-quatre ans il se vit offrir le grade de capitaine du génie.

Entré dans la compagnie de Jésus il y fit de solides études théologiques qui lui valurent dans la suite la confiance des membres du clergé, heureux de pouvoir recourir à ses lumières.

Après la suppression des jésuites il devint aumônier de Saint-Pierre-les-Dames, à Reims. Lorsque la révolution de 1789 éclata il dut à la prudence de la supérieure de rester à son poste le plus longtemps possible, et jusqu'à ce que le moment fut venu de pouvoir se retirer sans accident dans sa patrie. Plus tard il aimait à raconter les curieux incidents de sa fuite.

Le P. Boulanger avait conservé ses livres de mathématiques; et l'étude des sciences positives charmait ses loisirs. Les habitants de Herbeumont parlent encore avec admiration de son grand savoir. Un jour, disent-ils, des géomètres étaient occupés à lever la carte du pays. Le P. les ayant rencontrés s'aperçut qu'ils s'y prenaient mal. Il leur adressa des observations dont ceux-ci, tout étonnés, furent forcés de reconnaître la justesse.

Avec ces géomètres se trouvait, pour porter leurs instruments, un jeune pâtre dans lequel le Père Boulanger avait reconnu un talent

tout spécial : „Si tu veux, lui dit-il un jour, je t'apprendrai quelque chose.“ Je le veux bien, répondit l'enfant. A partir de ce moment les leçons commencèrent. Et l'on voyait le bon vieillard, de sa main tremblante tracer sur le sable, avec sa canne des figures de géométrie. Quand il lui eut ainsi démontré le théorème du carré de l'hypothénuse : „as-tu compris ?“ dit-il à son élève. „Oui“ répondit ce dernier. „Eh bien ! tu sais la géométrie, car tout le reste dépend de cette démonstration.“

L'élève ne tarda pas en effet à savoir toute sa géométrie. Il passa ses examens, obtint un emploi, devint riche et ne craignit point de dire qu'il devait toute sa fortune au Père Boulanger.

A ces souvenirs de science et de services rendus se joint encore celui plus beau d'une vie sainte et austère, par laquelle l'ancien religieux se prépara à une mort toute chrétienne.

Il a été inhumé dans le cimetière de Herbeumont. Sur sa pierre tumulaire on lit l'épithaphe suivante : *Ici reposent les cendres du corps de Père Joseph Boulanger, prêtre ex-jésuite, né à Herbeumont. Il est mort le 10 décembre 1811, âgé de 72 ans. Priez Dieu pour son âme.*

*Communication du P. ALEX. PRUVOST, Jésuite; d'après des renseignements recueillis à Herbeumont.*

BOVÉ, *Nicolas*, botaniste-voyageur, fils de Jean Bové jardinier, et de Anne Jeanpierre, est né à Mühlentbach, commune d'Eich, le 1<sup>er</sup> janvier 1802. Bové appartient au petit nombre de ces esprits d'élite qu'une énergie et une aptitude innées mènent au succès. Son père, qui possédait dans sa profession de jardinier des talents que généralement on ne rencontrait pas à cette époque parmi les gens de cette classe, éleva ses fils pour son métier, après qu'ils eurent reçu leur éducation primaire à l'école d'Eich où ils apprirent ce qu'on enseignait dans ces sortes d'établissements, c'est-à-dire à lire, à écrire et à calculer un peu.

Nicolas Bové s'y distingua toutefois par son application, ses progrès et une aptitude toute spéciale. Entré de bonne heure en apprentissage chez son père il se fit remarquer par son amour pour sa vocation et une passion exceptionnelle pour les livres. Toutes ses heures de repos, de même que les longues veillées d'hiver étaient consacrées à l'étude et à la lecture.

Entré en 1823, comme jardinier au service d'un grand amateur de plantes rares, possesseur de la première serre du Grand-Duché, M. Milleret au château de Preisch, il y séjourna une année après laquelle il se rendit à Trèves où il fut admis à soigner les plantations du libraire Lintz. Cet amateur remarquant l'amour de son jardinier pour les livres, lui fournit l'occasion de satisfaire à sa passion pour l'étude. Aussi Bové séjourna-t-il deux ans à Trèves, employant tout le temps dont il pouvait disposer à la lecture des bons auteurs, particulièrement de ceux de botanique. Ayant reconnu la nécessité de connaître les langues anciennes pour l'intelligence de ces derniers, il rentra dans ses foyers et s'y livra pendant ses loisirs des années 1826 et 1827 à l'étude du latin, sous la direction de l'abbé Jean Stoltz (v. son art. Biogr. II, 145), curé de la paroisse de Weimerskirch.

Il serait difficile de préciser l'époque où lui vint la pensée de se faire botaniste-voyageur ; mais ses premières excursions botaniques dans le Grand-Duché datent de ce dernier séjour dans la maison paternelle. Il se rendit ensuite à Paris où, après avoir séjourné pendant quelque temps chez divers jardiniers-fleuristes et paysagers il entra enfin au jardin des plantes et y devint bientôt chef de carré. Le soin d'élargir le cercle de ses connaissances botaniques ne l'abandonna dans aucune de ces diverses positions ; et son herbier devint tellement volumineux qu'il remplissait les rayons qui tapissaient les quatre murs d'une chambre qu'il avait louée au faubourg Saint-Marcel.

De tout temps le jardin des plantes a été une école féconde pour les personnes se livrant à l'étude des sciences naturelles ; les collections nombreuses qui en font partie, et les leçons gratuites y données par les premiers savants de France fournissent au public aussi bien qu'aux employés de l'établissement l'occasion d'acquérir des connaissances approfondies et variées. Bové ne manqua pas d'en profiter et de devenir un des auditeurs les plus assidus des leçons données au Muséum. Il devint même préparateur du cours de M. Leclerc-Thouin qui l'encouragea de toutes manières, le traita avec bonté et chercha à lui procurer une position honorable. Ce professeur le distingua d'abord pour faire, de concert avec un autre chef de carré, M. De-caigne aujourd'hui membre de l'Institut et professeur de culture au Muséum, un voyage

scientifique au Mexique ; mais la situation politique de ce pays ne permit pas à ces jeunes savants de remplir leur mission. C'était en 1828.

Vers la fin de la même année et toujours sur la recommandation de M. Leclerc-Thouin, Bové fut nommé directeur des jardins d'Ibrahim-Pacha. Au printemps suivant il se rendit à sa nouvelle destination, et arriva au Caire, le 17 avril 1829. Pendant les dix-neuf premiers mois qu'il occupa cette position il se voua plus spécialement à l'horticulture qui, pour lui n'était que de la botanique mise en pratique et son alliée naturelle. Il fut en même temps chargé par le gouvernement d'étudier les cultures locales de l'Égypte, les améliorations à y apporter et les plantes nouvelles à introduire. C'est dans ce but que Bové entreprit son premier voyage botanique. Il partit le 1<sup>er</sup> décembre 1830 pour l'Arabie-Heureuse afin d'en rapporter l'arbre à café. Après bien des fatigues et des privations il parvint à son but. Mais comme il n'était pas formellement dit dans le firman dont il était porteur, qu'on devait lui fournir les caisses et la terre nécessaires à la conservation de la précieuse fève, il ne trouva d'autre moyen que de la renfermer dans les autres contenant sa provision d'eau. Rentré au Caire le 4 juin 1831, il en repartit au mois d'avril suivant pour un voyage d'exploration dans les trois Arabies. Il étudia alors tout particulièrement la Flore du Mont Sinai, de la Palestine et de la Syrie.

La mission de Bové ayant cessé avec ce voyage il prit congé d'Ibrahim-Pacha, le 25 décembre 1832 et retourna en Europe en 1833, afin d'y rétablir sa santé ébranlée par les fatigues et des privations de tout genre.

Après s'être quelque temps arrêté à Paris il revint dans sa famille et offrit alors au gouvernement des Pays-Bas d'introduire dans ses colonies la culture des plantes industrielles récoltées par lui en Arabie, notamment l'arbre qui fournit la gomme. Mais les négociations entamées à ce sujet n'aboutirent pas, par suite, est-il prétendu, d'un changement de ministère survenu dans l'intervalle. Jouissant d'une certaine aisance provenant des libéralités d'Ibrahim-Pacha, Bové ne s'occupa, pendant près d'une année qu'il resta chez les siens, qu'à parcourir le pays et à collecter les végétaux les plus rares, dont il fit ensuite don à feu M. Tinant, l'auteur de la Flore luxembourgeoise (v. son art. Biogr. II, 172).

Cette vie peu active ne pouvait toutefois



pas convenir à Bové. Dès que sa santé fut rétablie, c'est-à-dire en 1835 il se mit de nouveau en voyage; cette fois pour l'Algérie, le gouvernement français l'ayant chargé de la direction d'un vaste établissement d'acclimatation dans les environs de Birkadem. Dans les moments de loisir que lui laissait l'exercice de ses fonctions, il explora dans tous les sens la nouvelle colonie, toujours en suite d'un mandat spécial du gouvernement français : Il était occupé à en rédiger la Flore lorsque la mort vient le surprendre presque subitement, le 22 septembre 1842. Bové fut enterré à Birkadem. Une simple pierre, érigée par les soins de la Société scientifique de l'Algérie, dont il était membre, est destinée à rappeler son souvenir à la postérité.

La belle bibliothèque de Bové et son herbier furent dispersés; le manuscrit de la Flore de l'Algérie a disparu. Il n'a été possible que de retrouver la trace d'une partie des plantes recueillies par lui et qui se trouvent aujourd'hui incorporées dans l'herbier de M. Delesert (section asiatique). Ces plantes ont été décrites par M. Decaisne dans les *Annales des sciences naturelles*; nouvelle série, T. II, 1834; T. III et IV, 1835, sous le titre de : *Plantes recueillies en Arabie, Palestine, Syrie, Egypte, par M. Nic. Bové*. M. Decaisne lui dédia de plus la *Primula Boveana*, appartenant à la Flore du Sinaï.

Bové a publié plusieurs mémoires; mais le plus souvent il se contentait, comme d'ailleurs il le disait lui-même, de rapporter ce qu'il avait vu et comme il l'avait vu. Aucune plante chez lui ne trouve de description qu'il n'ait étudiée sous le point de vue de ses vertus vraies ou supposées. Il est facile de s'apercevoir dans ses ouvrages qu'il avait moins en vue la science spéculative ou de classification que la botanique des connaissances positives qui prend corps et lui demande sa raison d'être, en même temps que la nécessité de son existence.

De plus, tout ce qu'il voit lui rappelle son pays; et c'est avec bonheur toujours qu'il compare les méthodes suivies ailleurs avec les pratiques de sa chère patrie. Enfin, la relation de son voyage en Palestine est non seulement l'œuvre d'un érudit, elle est encore celle d'un croyant; témoin sa démonstration pratique, d'ailleurs basée sur les règles de l'accroissement des ligneux, de l'âge contesté des oliviers du jardin des Olives.

On connaît de Bové les ouvrages suivants : 1. *Relation d'un voyage botanique en Egypte, dans les trois Arabies et en Syrie*. Paris. V. Thuau; 1834. — 2. *Observations sur la culture de l'Egypte*. — 3. *Recherches sur les cultures locales et leurs améliorations*. Paris. V<sup>o</sup> Huzard; 1835.

J.-P.-J. Koltz; dans : *Annales de la Société des sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg*; T. V, 1857-1862; p. 75-79. — *Etat-civil de la commune d'Eich*. — *Renseignements communiqués par la famille*. — *Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique*, VIII. 202 sqq. 1869; article également signé Koltz : c'est une reproduction retouchée de celui cité plus haut.

BRANDEBOURG, Henri-François, administrateur et comptable, né à Stavelot, le 25 avril 1785, était fils de Jean-François Brandebourg, et de Marie-Madelaine Denis. Il est mort dans sa ville natale, à l'âge de 81 ans, 6 mois et 17 jours, le 12 novembre 1867. Le 27 novembre 1817, il avait épousé Marie-Catherine-Josèphe Schuind, originaire de la même ville.

H.-F. Brandebourg fut en très-grande partie le fils de ses œuvres. En effet, à l'époque où il aurait dû recevoir son instruction, comme on dit, et son éducation, les établissements de ce genre se trouvaient supprimés par la république égalitaire. Cependant il avait un oncle maternel, l'abbé Denis (v. son art.), précédemment professeur distingué de langues et de sciences au petit collège de Stavelot. Celui-ci crut de son devoir de lui enseigner les éléments indispensables. Le jeune homme, qui ne manquait pas de dispositions heureuses, suivit ces leçons avec ardeur et chercha ultérieurement à se pousser par lui-même, au point que plus tard dans le cours de sa vie il s'était acquis la réputation d'être savant.

Admis dans l'importante maison de commerce Massange (v. ces noms), il ne tarda pas à être placé à la tête des affaires comme directeur et comptable; charges qu'il a remplies pendant de longues années. Versé dans les affaires, il n'a pas cessé de rester dans l'intimité de ses patrons auxquels il était tout dévoué et dont il mérita de devenir le confident, comme il le fut de plusieurs autres maisons notables qui s'empressaient de prendre ses conseils lorsqu'elles avaient à traiter des affaires délicates. Désintéressé, bienveillant et affable envers tout le monde, il s'était à bon droit acquis l'estime et la considération de tous. Jouissant d'un caractère d'élite, il

unissait à ses connaissances et à son expérience dans les affaires les plus belles qualités. Doué d'un tact délicat, il avait un jugement excellent et une perspicacité hors ligne. Il était homme d'ordre avant tout ; et dans ses conseils il ne visait qu'à la justice, et savait toujours indiquer le chemin le plus droit, en même temps le plus court pour obtenir la réussite.

Toutes ces belles qualités, dont jamais il ne s'est écarté, avaient fini par engager ses concitoyens à lui déférer un mandat pour le conseil de leur cité : il avait d'ailleurs déjà, de 1830 à 1842, été secrétaire communal.

Désigné conseiller communal en 1843, il le fut jusqu'au 31 décembre 1845. En janvier 1846 il a été nommé échevin, dignité civique qu'il a remplie jusqu'au 10 octobre 1862, où sur sa demande il en fut relevé à cause de son âge de 76 ans. Ainsi, son état de services communaux se chiffre par trente-deux ans, sans interruption.

Afin de prouver combien ses services administratifs étaient appréciés par ses concitoyens, il suffira de citer une délibération du Conseil communal, prise le 28 janvier 1855, et par laquelle ce corps public lui votait, déjà sept ans avant sa retraite définitive, et par acclamation, des remerciements pour son zèle et les éminents services qu'il avait rendus à la chose publique ; ajoutant des vœux pour qu'il restât pendant longtemps encore dans la position d'échevin qu'il occupait si dignement, et avec tant de désintéressement, de zèle et de connaissances administratives.

Antérieurement Brandebourg avait également été receveur de l'hospice civil, trésorier de la fabrique de l'église primaire et membre du bureau de bienfaisance.

En outre, en mai 1840, alors qu'encore il n'était que secrétaire communal, les électeurs le choisirent pour aller siéger au Conseil provincial. Ces fonctions, il les a remplies avec distinction, jusqu'en 1844, où il pria le collège électoral de ne pas renouveler son mandat.

Comme Brandebourg appréciait mieux que tant d'autres la grande valeur de l'instruction, parce qu'il se remémorait toujours les peines que lui-même il avait dû se donner pour acquérir des connaissances, à cause des circonstances fâcheuses qui avaient entouré son enfance et sa jeunesse, il voulut toujours et en toute circonstance être le protecteur des jeunes gens en leur inspirant l'amour pour

l'étude et celui du travail, encourageant et patronant ceux qui témoignaient des dispositions méritantes et se montraient studieux et diligents.

*Etat-civil. — Lettre de faire part. — Le journal l'Annonce de Stavelot, 17 nov 67. — Archives de l'Hôtel de ville. — Renseignements communiqués par M. ДЕТРИХЪ, secrét. comm.*

BRANDEBOURG, *Jean-Franç.-Léonard*, juriconsulte et magistrat, fils de Henri-François Brandebourg, propriétaire et échevin (v. son article), et de Marie-Catherine-Josèphe Schuind, est né à Stavelot, le 7 novembre 1818.

J.-F.-L. Brandebourg possédait une de ces intelligences rares qui devancent les années. Il avait, à l'âge de seize ans, terminé ses études gymnasiales, lorsqu'il alla se faire inscrire à l'université de Liège où, trois ans après il se présenta à l'examen pour l'obtention du doctorat en droits romain et moderne, épreuve qu'il a subie avec distinction, le 1<sup>er</sup> septembre 1838, n'ayant pas encore accompli sa vingtième année.

Après une année de stage dans l'étude d'un avocat très-distingué de Liège, Brandebourg commença à pratiquer devant le tribunal de Verviers. Il y obtint de brillants succès, tellement que le tribunal, ainsi que le barreau ne tardèrent point de concevoir pour ses talents l'espoir le plus flatteur, et le citaient avec de grands éloges comme un juriconsulte qui ne manquerait point de devenir une gloire du barreau auquel il était attaché. Et en effet, il réunissait à une logique serrée, une argumentation déduite avec lucidité, correctement et sans phraséologie inutile : ses conclusions étaient toujours solidement motivées.

A sa science juridique et à son talent d'avocat il joignait une grande droiture de caractère, qui lui faisait refuser les causes non justes : il avait en même temps la franchise de déclarer à ses clients jusqu'à quel point il chercherait à leur faire obtenir gain de cause dans leurs litiges. Doué d'une grande perspicacité pour démêler le vrai du non vrai ; porté d'ailleurs autant pour son adversaire, quand celui-ci avait raison, qu'en faveur de son propre client, Brandebourg n'aurait pas tardé à devenir un modèle de la profession. Mais il ne devait point remplir pendant longtemps le rôle de plaidant.

Le siège de juge de paix du canton de Stavelot, sa ville natale, était venu à vaquer

en 1848. Brandebourg avait épousé le 20 octobre 1847 une jeune personne de la même ville, proche parente des anciens patrons du père du jeune avocat. Elle sollicita son mari à postuler cette magistrature, afin de pouvoir rester dans ses foyers paternels. Il ne put résister à ces instances et demanda à être nommé juge de paix à Stavelot. Et il l'a été par arrêté du 22 septembre 1848.

Si Brandebourg avait fait espérer qu'il s'acquerrait une brillante renommée comme avocat et juriconsulte, il en a obtenu une bien plus belle encore comme magistrat conciliateur : car, dit un de ses panégyristes qui disait vrai, magistrat intègre, d'une loyauté et d'une impartialité à toute épreuve, d'un caractère ferme, bon et généreux, il s'est attiré, pendant les quinze années de sa magistrature, les sympathies du canton commis à sa juridiction : la connaissance particulière qu'il possédait des mœurs de ses justiciables et des relations diverses existantes entre eux, lui rendait moins difficile qu'à tout autre la charge de sa magistrature. Que d'affaires n'a-t-il pas conciliées ? Que de peines ne s'est-il point données, que de démarches n'a-t-il pas faites ! que de sacrifices ne s'est-il pas imposés pour ramener la bonne intelligence, soit entre des familles, soit entre les plaideurs !

J.-F.-L. Brandebourg est décédé le 14 août 1863.

Le personnage dont nous venons de parler avait un frère, HENRI-JOSEPH-CORNEIL BRANDEBOURG, né comme lui, à Stavelot, le 3 août 1822, et qui mérite également quelques lignes de souvenir dans le Panthéon national.

Ce frère avait suivi avec assiduité et succès les meilleurs établissements d'instruction de Liège et de Bruxelles, où il avait brillé au nombre des bons élèves.

Héritier, comme son frère plus âgé, de l'intelligence de son père (v. son art), il unissait à une grande bienveillance un caractère franc, énergique et généreux qui lui avait acquis les sympathies de ses concitoyens, à cause de son grand dévouement aux intérêts publics.

Ce dévouement lui valut d'entrer en 1863 au Conseil communal de Stavelot, où il remplaça son père, après la retraite de ce dernier des affaires administratives ; un mandat civique qui a été renouvelé plusieurs fois, parce que les électeurs savaient qu'il prenait à cœur

l'accomplissement le plus consciencieux des devoirs du citoyen.

H.-J.-C. Brandebourg était en outre membre de la commission spéciale de l'hospice Ferdinand Nicolai (v. son art. Biogr. lux. Appendice, 75 à 77) ; fonctions qu'il a remplies avec aptitude, zèle et dévouement jusqu'à son décès, le 4 octobre 1872, à l'âge de 50 ans seulement. Le 9 novembre 1854, il avait épousé la fille d'un banquier de Stavelot, dame A.-C.-T.-L. Dester.

*Etat-civil. — Renseignements particuliers. — Journal l'Annonce de Stavelot. — Journal La Mousse de Liège. — Liber memorialis de l'université de Liège.*

BRASSEL, Jacques-Alexandre, notaire et législateur, né à Arsdorf au canton actuel de Redange, le 3 janvier 1797, était fils de Jean-Joseph Brassel, notaire au même Arsdorf, et de Catherine Klein.

Nommé notaire après le décès de son père, en 1829, pour succéder à celui-ci à Arsdorf, il a été, sous le Gouvernement belge transféré en 1833 à Rambrouch, commune de Folschette au même canton, où il est décédé le 18 mars 1861.

Le notaire Brassel avait été nommé, en 1841, premier suppléant de la justice de paix de son canton.

Les électeurs l'envoyèrent à l'Assemblée Constituante, dans laquelle il a siégé du 25 avril au 28 juillet 1848. Il vit ensuite renouveler son mandat législatif, successivement du 3 octobre 1849 au 9 juin 1851 ; puis du 7 octobre de cette dernière année jusqu'au 15 mai 1854.

En 1849 également, il avait été nommé bourgmestre de la commune de Folschette. Ces fonctions il les a remplies jusqu'en 1853.

*Etat-civil. — Renseignements obtenus. — Almanachs administratifs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Mémorial. — Liste officielle des législateurs.*

BRASSEUR, Jean-Baptiste, professeur et mathématicien, né à Esch-sur-l'Alzette, commune et chef-lieu du canton du même nom dans le grand-duché de Luxembourg, le 5 messidor an X, répondant au 24 juin 1802, était fils d'Alexis Brasseur, huissier, et de sa première femme, Anne Schneider.

Ses parents étaient peu favorisés de la fortune, de façon que, dès les premières années de sa jeunesse, il se trouva soumis à cette dure épreuve qui laisse dans le cœur de l'homme

réfléchi une impression ineffaçable, celle de la lutte qui s'établit entre l'intelligence qui tente de prendre son essor et les besoins qui semblent vouloir l'enchaîner. Mais, comme le dit avec infiniment de raison son Biographe à l'Académie royale de Belgique, il avait la résolution d'étudier, de se livrer aux sciences; il voulait par le fruit de son travail aider à ses parents à frayer la route à une nombreuse famille dont il était le premier-né. Mû par ce beau sentiment, obéissant d'ailleurs à son goût naturel pour l'étude, il passa une jeunesse laborieuse et pleine d'abnégation comme de sacrifices. Il réussit de cette manière non seulement à faire des études complètes mais à pouvoir partager avec les siens les nombreuses ressources qu'il retirait de son travail.

Cette position l'habitua de bonne heure à voir les choses dans leur réalité philosophique; à réfléchir profondément; à creuser pour ainsi dire les idées.

Il fit ses cours d'humanités à l'athénée de Luxembourg où il a été admis en 1817 et où nous le voyons, surtout en poésie et en rhétorique (1820-21, et 1821-22), figurer parmi les lauréats de diverses branches d'études. Il suivit de même pendant les deux années suivantes les leçons de philosophie et de mathématiques dites alors supérieures à cet établissement.

De là il se rendit en 1824 à l'université de Liège où il se fit inscrire au nombre des élèves de la faculté des sciences mathématiques et physiques, travaillant avec la plus grande ardeur à acquérir dans ces spécialités, surtout les sciences exactes, des connaissances étendues et sérieuses. Le 4 décembre 1829, ajoute un de ses panégyristes, il obtint le grade de docteur en sciences, après avoir soutenu une thèse: *De resolu bilitate functionum algebricarum integrarum in factores reales primi vel secundi gradûs*.

Désireux de pousser ses études jusqu'à l'extrême limite, comme il le disait lui-même, Brasseur voulut entendre également les leçons professées à la Sorbonne et au collège de France, par les premiers mathématiciens de l'époque. Ces derniers surent lui inspirer cet amour pour la géométrie qui fut la passion de toute sa vie.

Rappelé en Belgique par les événements de Paris du mois de juillet 1830, il alla s'établir à Liège comme professeur privé.

Vers cette époque il a été admis au nombre

des membres de la société des sciences naturelles fondée en 1822, et qui avait son siège au palais même de l'Université. Nous l'y avons entendu lire, en 1831, un mémoire de mathématiques aussi profondément raisonné que riche de découvertes nouvelles et précieuses qu'il avait faites dans le vaste domaine des sciences de calcul et de raisonnement; découvertes qui, étudiées ultérieurement dans leurs déductions, tant par lui-même que par d'autres savants ont pour une bonne part contribué aux immenses progrès que ces intéressantes branches des connaissances humaines ont faites depuis un demi siècle.

Les journées de septembre 1830, contre-coup de la révolution de Paris ont trouvé Brasseur prêt à payer ce que l'on nommerait sa dette au pays qu'il adoptait pour patrie: il accepta le commandement de l'artillerie de la garde civique liégeoise.

Brasseur aspirait à être attaché à l'enseignement supérieur. Mais ses modiques ressources ne lui permettaient point d'attendre sans emploi rémunérateur l'époque de la réorganisation des universités de l'Etat que plusieurs professeurs avaient été obligés de quitter à cause de leur qualité d'étrangers. Parmi ceux-ci nous mentionnerons particulièrement M. van Raes, hollandais de naissance, et qui jusqu'en 1830 avait donné les cours de mathématiques: Ces circonstances fâcheuses l'engagèrent à accepter les fonctions de conducteur de troisième classe des ponts et chaussées. Appelé d'abord à la surveillance des constructions navales projetées sur les chantiers de Boom, l'abandon de ces projets le fit désigner pour la résidence de Louvain.

Ce furent là les assez modestes commencements de la carrière publique de Brasseur; carrière qui, pour avoir une connexion lointaine avec sa véritable vocation aurait pu finir par lui rendre sinon impossible du moins très-difficile de fournir à la science le contingent de services auxquels son intelligence d'élite le conviait. Mais il s'était pour ainsi dire vu dans la nécessité d'accepter momentanément ce moyen, et il y avait souscrit à titre transitoire.

En effet le gouvernement provisoire de Belgique, en décrétant la réouverture provisoire des cours académiques pour le 1<sup>er</sup> janvier 1831, avait cru devoir supprimer la faculté des sciences attachée à l'université de Liège. Quelques mois plus tard cette faculté

supprimée a été remplacée par une faculté identique, mais libre. Brasseur saisit cette occasion pour s'adjoindre aux professeurs qui avaient conçu cette idée, et contribua à cette occasion de tous ses moyens pour la faire prospérer.

En 1832 il obtint une nomination en qualité de lecteur. Chargé des leçons de géométrie descriptive et analytique il exposait avec une clarté remarquable les principes si précis et si féconds en applications, établis par Monge.

Nommé professeur extraordinaire en 1837, et promu à l'ordinariat en 1844, Brasseur continua jusqu'à son décès, à occuper la chaire qui lui avait été d'abord conférée. Jusqu'à sa dernière leçon, dit à peu près son panégyriste, les élèves de la faculté des sciences comme ceux des écoles spéciales des mines, du génie etc., qui sont annexées à l'université, ont eu lieu d'apprécier la méthode mesurée par laquelle le savant professeur savait préparer leurs progrès en leur faisant suivre sans fatigue la voie qui mène aux découvertes.

Les sciences d'application marchaient de pair chez lui avec la théorie.

La mécanique appliquée, qu'il professait également, se résumait pour lui dans les principes acquis. Il s'attachait surtout à la théorie qu'il croyait nécessaire avant tout pour éclairer et diriger les travaux de l'ingénieur.

Il était d'ailleurs convaincu que le professeur ne peut trop souvent redire les choses importantes. Et s'il a cru devoir se conformer à ce principe il trouvait dans son application la satisfaction de forcer en quelque façon ses élèves à retenir les points fondamentaux.

Le 17 décembre 1847 l'Académie royale de Belgique inscrivit le nom du professeur J.-B. Brasseur sur le tableau de ses correspondants de la classe des sciences; et huit ans après, le 14 décembre 1855 ce corps savant se l'attacha en qualité de membre effectif de la section des sciences mathématiques et physiques. Il faisait en outre partie du Conseil d'administration de l'école industrielle de Liège, aux progrès de laquelle son expérience et ses sages avis ont puissamment contribué.

Jean-Baptiste Brasseur est mort à Liège, le 13 mai 1868. En 1831 il avait épousé une liégeoise, la demoiselle Thérèse Grosfils. De ce mariage il a laissé en vie au moment de son décès, deux fils et une fille.

Brasseur était décoré des ordres de Léopold

de Belgique, et de la couronne de chêne du grand-duché de Luxembourg.

Suit la liste des ouvrages du savant professeur, d'après la Biographie que M. J. Liagre, son collègue à l'Académie royale de Belgique a fait insérer dans l'Annuaire de cette compagnie, pour l'année 1869.

1° Mémoire sur divers lieux géométriques du second degré, déterminés par la géométrie descriptive (Mém. couronnés de l'Académie, T. XXV.) 1847. — 2° Sur une nouvelle méthode d'application de la géométrie descriptive à la recherche des propriétés de l'étendue (Mém. des membres de l'Académie, T. XXIX.) 1855. — 3° Programme du cours de géométrie descriptive, 1<sup>re</sup> édit. in-4°, Liège, 1837; 4<sup>e</sup> édit. 1867, in-4°. — 4° Applications des projections cotées à diverses recherches sur l'étendue. Liège, 1841, in-4° avec planche. — 5° Sur la double génération des surfaces du second degré par le mouvement d'un cercle (Mém. de la soc. roy. des sciences, de Liège, T. I.) 1842, in-8°. — 6° Lignes de courbure de quelques surfaces exprimées par des équations différentielles partielles; et note sur une propriété de l'hyperboloïde à une nappe et du paraboloid hyperbolique (ibid. T. I.) 1843, in-8°. — 7° Note sur un nouvel énoncé des conditions d'équilibre d'un système de forces (ibid. T. II.) 1845, in-8°. — 8° Note sur une construction graphique du centre de gravité d'un polygone quelconque, en supposant comme la construction du centre de gravité du triangle (ibid.), in-8°. — 9° Transformation du principe des moments en celui des vitesses virtuelles; et note sur une construction géométrique de la surface d'élasticité (ibid. T. IV.) 1848, in-8°. — Précis du cours de mécanique appliquée; ouvrage posthume, terminé d'après les manuscrits de l'auteur, par F. Folie; Liège, 1869, in-8°. — 11° Exposition nouvelle des principes du calcul différentiel et intégral; éditée après la mort de l'auteur, par F. Folie (Mém. de la soc. roy. des sciences de Liège; 2<sup>e</sup> série, T. III) 1868, in-8°. — 12° Notice sur quelques propriétés des surfaces gauches du 2<sup>e</sup> degré. — 13. Plusieurs rapports académiques; dans les bulletins de ce corps savant. — 14. Des articles dans la Revue universelle, de Cuyper.

Les héritiers du savant mathématicien ont fait cadeau de la précieuse bibliothèque de leur auteur à l'Athénée de Luxembourg, à titre de témoignage de l'attachement que ce dernier a toujours conservé pour l'établisse-

ment dans lequel il avait fait ses humanités. Cette collection, qui compte 1118 volumes formant 501 ouvrages, traite exclusivement des sciences physiques et mathématiques.

*Annuaire de l'Académie roy. de Bruxelles : Biographie de J.-B. Brasseur, par LIAGRE. 1869. — Souvenirs personnels. — Programmes des prix à l'Athénée de Luxembourg, 1818 à 1822. — Journal de Liège, du 18 mai 1868. — Renseignements de famille. — Journal l'Echo, d'Arlon, 16 mai 1868. — Journal Luxemburger Wort, 21 mai 1868. — Liber memorialis de l'université de Liège, 1869, col. 77 à 89 et LIX. — Mémorial du Grand-Duché, 1872, II<sup>e</sup> partie, 389.*

BRAUN, François, militaire, fils de Reinier Braun, cultivateur, et de Marie Kirchens, est né à Christnach, sous la commune de Waldbillig, canton d'Echternach, le 4 mars 1781.

Dès sa jeunesse François Braun manifesta les dispositions les moins douteuses pour la carrière militaire. Les bons vieillards de son endroit natal racontaient à cet égard, comme prémices de cette vocation pour le bruit des camps, une circonstance qui se serait présentée déjà à l'heure de son baptême : l'enfant aurait jeté des cris tellement soutenus et si véhéments que son parrain se serait vu engagé, lorsqu'on le porta à l'église et qu'on l'en rapporta, à le faire accompagner des sons bruyants d'une vielle !

Pendant le blocus de Luxembourg par les républicains français en 1794-95, alors qu'il n'avait encore que treize à quatorze ans d'âge, on vit déjà le jeune homme allant travailler aux tranchées en remplacement de son père que les assiégeants avaient requis avec d'autres villageois des environs. Il entra dans la ville avec les vainqueurs.

A seize ans il s'enrôla dans le 10<sup>e</sup> dragons avec lequel il assista à la bataille de Marengo, 24 juin 1800. Il y fut blessé.

Au camp de Boulogne en 1804, on le retrouve en Autriche pendant la suivante ; en 1806 en Prusse ; en 1807 en Pologne. Partout il se montrait comme un guerrier intrépide qui ne craint ni les dangers ni les fatigues.

En 1808 il entra dans la garde du corps de Joachim Murat, roi de Naples. Ce dernier, qui avait su apprécier la fidélité des services de Braun, le nomma lieutenant et lui conféra la médaille pour le mérite.

Le jeune officier prouva bientôt qu'il était digne des distinctions dont il venait d'être l'objet. Il arracha, à la tête de quelques hommes seulement, dans les montagnes de la

Calabre, le général Cavaignac des mains d'une troupe de brigands. Le roi le récompensa pour cet acte d'héroïsme en le créant chevalier de son ordre.

Après la chute de Murat les autrichiens l'emmenèrent prisonnier de guerre en Hongrie. Lorsqu'il se vit rendu à la liberté il retourna dans sa patrie où il prit service dans l'armée des Pays-Bas et fut nommé capitaine au 2<sup>e</sup> cuirassiers.

Pendant les événements de 1830 il quitta les Pays-Bas pour aller servir la Belgique. Malgré qu'il n'eut reçu aucune éducation littéraire il a été, le 22 octobre 1830, désigné major dans la jeune armée que l'on créait alors dans ce pays.

Il avait pris sa retraite depuis très-long-temps, vivant tranquille, simple et sans soucis, d'abord à Christnach son lieu de naissance, ensuite à Liège où il s'était retiré à la prière de sa femme, lorsque la mort vint le surprendre à l'âge de 81 ans, le 11 février 1862. Toujours gai et content, ouvert et sincère, il se faisait chérir de ses enfants et estimer de tous ceux qui le connaissaient.

François Braun avait épousé une hollandaise, dame Pétronille-Jeanne Stalman, fille d'un officier dont il avait fait la connaissance à Anvers. De ce mariage sont nés un fils et deux filles.

*Etat de services ; au ministère de la guerre de Belgique. — Renseignements fournis par M. le professeur ENGELING.*

BRIEY, Auguste-François, comte de, baron de Landres, quatrième fils de Nicolas-Henri comte de Briey, baron de Landres, seigneur de Bautheville (?), Ruette, etc. ; et de Marie-Madelaine de Scorailles, chanoinesse laïque de Sainte-Marie à Metz, est né au château de Ruette, le 18 février 1749.

Il suivit la carrière militaire et devint un des plus braves officiers de l'armée des provinces belgiques pendant le dix-huitième siècle.

Entré dans le régiment wallon de Vierset, il parvint assez rapidement aux grades supérieurs. Etant lieutenant-colonel il commanda avec beaucoup de distinction au bataillon de grenadiers wallons pendant la guerre que l'Autriche soutint contre la république française. Colonel du régiment wallon de Beau-lieu (v. cet article) en 1794, il se fit remarquer à la tête de ce corps au siège de Landrecies et au combat d'Erquelines. Après

avoir pris part à presque tous les combats de l'époque, il a été nommé général, le 1<sup>er</sup> mars 1797.

Il commanda une brigade autrichienne en Italie, et assista à la bataille de Marengo.

Il est décédé à Lintz, en 1807, avec la dignité de chambellan de l'Empereur. Le comte A.-F. de Briey était resté célibataire.

Piron dit qu'il était chevalier de l'Ordre de Marie-Thérèse; mais Hirtenfeld, dans la Biographie officielle des membres de cet ordre, éditée en 1857, ne l'a pas mentionné.

*Général baron GUILLAUME, dans: Biographie nationale de Belgique; et Histoire des régiments nationaux pendant les guerres de la révolution française — LAINE, généalogie de la maison de Briey. — PIRON, Algemeene Levensbeschryving. — WURZBACH, Lexikon des Kaiserthums Oesterreich.*

BRIMEN, ou *Brimingen*, Charles de, comte de Meghen, homme d'État, doit trouver sa mention ici bien que nous n'ayons découvert sur lui aucune particularité biographique. Pendant la détention du comte Pierre-Ernest de Mansfelt, gouverneur du pays, l'empereur Charles-Quint avait nommé un gouverneur provisoire ou plutôt intérimaire du Duché; le comte d'Égmond d'abord, lequel a été peu après remplacé par Martin de Rossem, maréchal de Gueldre. Ce dernier étant décédé le 25 juin 1555, Charles de Brimen obtint la dite charge, par patentes datées du même jour, le 25 juin de la même année. Il la conserva jusqu'au retour du comte de Mansfelt de la captivité française.

*BERTHOLET, Liste. — Ms. des Viri illustres. — Reg. pat. Arch. du Palais, à Luxembourg, I, 34.*

BRIMMEYR, Jean-Pierre, pharmacien et homme de lettres, est né le 26 mars 1799, à Greisch, petit village sectionnaire de la commune de Sept-Fontaines au canton de Capellen, fils de Pierre Brimmeyr, notaire et maire, et de Madelaine Oms.

Après avoir fait d'excellentes études humanitaires, il se voua à celle de la pharmacie, chez le pharmacien Heldenstein, père, à Echternach, lequel avait été un élève du frère Côme Becker (v. son article), religieux bénédictin de l'abbaye de St Willibrorde de cette ville. Plus tard il épousa la fille de son patron.

Le pharmacien Brimmeyr succéda à son beau-père dans l'officine que ce dernier avait fondée après la dispersion des moines; et comme lui il sut pendant de longues années la maintenir parfaitement à la hauteur des

exigences, par le grand soin qu'il mettait à la préparation exacte et scrupuleuse, tant des articles pharmaceutiques que des formules prescrites par les hommes de l'art: c'était vraiment, disaient souvent ces derniers, un plaisir de voir les dispensations exécutées dans cette pharmacie-modèle, surtout à une époque où généralement ces dépôts de médicaments laissaient tant à désirer ailleurs, tant dans le pays qu'à l'étranger.

Mais Brimmeyr n'était pas uniquement un excellent pharmacien. Ses fortes études littéraires, pour lesquelles d'ailleurs il a toujours montré beaucoup d'aptitude et d'amour, avaient fait de lui un véritable savant dans un assez grand nombre de branches des connaissances humaines: l'économie politique, l'administration et l'hygiène publiques, la botanique, la minéralogie, la géologie, la physique et même la chimie dans son état alors naissant, la zoologie et les sciences historiques nationales mais surtout locales, toutes ces connaissances captivaient tour-à-tour ses moments de loisir: A toutes ces spécialités qui dénotent l'homme de talent, il unissait un grand amour pour la culture légumière et pomifère, tellement que son grand jardin a toujours été le mieux soigné de ceux d'Echternach, comme le plus riche en beaux produits.

Les débuts de Brimmeyr dans la vie publique datent encore d'une époque assez voisine de la conquête française, une ère de dispersion des documents historiques pouvant donner des renseignements utiles pour parvenir à écrire un jour les annales de la ville d'Echternach qui prima sur toutes celles du pays, même sur la capitale, quant à la date de son affranchissement féodal. Une grande partie des actes et des chartres des archives de l'opulente abbaye n'étaient encore que dispersées chez des particuliers, non anéanties presque toutes comme elles le sont aujourd'hui, parce que leurs détenteurs temporaires ne savaient point assez apprécier la valeur de ces trésors, pour les conserver. Il lui a été donné d'en lire ou d'en déchiffrer un grand nombre, dont il retint le contenu, mais dont il a eu le tort de ne point copier le texte qui malheureusement est perdu maintenant.

Riche de ce fonds intellectuel d'érudition personnelle, privée divisions-nous volontiers, Brimmeyr donna ultérieurement tous ses soins à étudier les monuments du moyen-âge de la ville qu'il habitait, ainsi que les débris de ceux

de l'ère romaine dans les environs. Il a même écrit des dissertations savantes et bien raisonnées sur plusieurs, notamment ceux de Bollendorf, de Berdorf, etc., etc.; mais ces compositions il les donnait ensuite à des touristes ou à des amis qui le visitaient, sans qu'il en conservât une copie; recommandant surtout, avec les plus vives instances à ceux auxquels il les remettait, de taire son nom dans le cas où ils les publieraient: c'est ainsi notamment entre autres, que la gazette hebdomadaire de Trèves, *Trierisches Wochenblatt* a donné, il y a de là une trentaine d'années, une série d'articles très-bien écrits sur les antiquités romaines du canton d'Echternach.

Il était tellement modeste que dans ses correspondances littéraires il signalait généralement: l'homme sans qualité. Et cependant ses écrits brillent de science et d'une vaste connaissance historique, philosophique et même architecturale.

Le journal hebdomadaire de Trèves est malheureusement une de ces publications qui généralement ne sont point connues du public savant: il est dès lors très-regrettable que les dissertations de Brimmeyr ci-haut rappelées n'aient point été envoyées à un recueil plus spécial et plus répandu, car elles le méritaient à tous les titres.

Pendant quelques années, notamment en 1836 et 1837 Brimmeyr a professé gratuitement l'histoire et la géographie au collège communal érigé à Echternach, une institution qui n'a pas pu prospérer malgré tout le bon vouloir du corps enseignant ainsi que de l'autorité urbaine.

Inscrit depuis l'année 1846, ainsi peu de temps après sa constitution officielle en association publique, au nombre des membres correspondants de la Société nationale pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le pays de Luxembourg, aujourd'hui la première section de l'Institut grand-ducal, Brimmeyr a enrichi les annales de ce premier-né parmi les corps savants luxembourgeois de compositions d'un haut intérêt local pour la ville d'Echternach.

Ces dissertations sont insérées dans les volumes V et VI de ce recueil, sous les titres suivants:

T. V. p. 65 à 88. *Observations sur quelques anciens bâtiments de la ville d'Echternach.* Les remparts de la ville. — Le pont de la

Sûre. — Le Dingstuhl. — L'ancienne maison communale. — La chapelle de N.-D. — La Chapelle S<sup>te</sup> Croix. — L'Eglise paroissiale. — L'Eglise de l'ancienne abbaye des Bénédictins. — Les sépultures de l'ancienne abbaye.

T. VI. p. 74 à 85. *Rapport sur la recherche d'antiquités romaines à Echternach.*

Mais sa publication la plus importante, exécutée en collaboration avec M. Michel, aujourd'hui directeur du progymnase d'Echternach, est sans contester l'édition aussi belle que correcte de l'histoire du pays de Luxembourg par l'abbé Jean Bertels (v. son article, *Biographie luxembourgeoise*, I, 61.), imprimée pour la première fois à Cologne, en 1605, en un petit volume in-4°, tellement rempli de fautes typographiques qu'il faut un grand courage littéraire pour lire cet ouvrage. Le tirage soigné par Brimmeyr et M. Michel est sorti de l'imprimerie V. Bück, à Luxembourg, en 1856, en un superbe volume de 378 pages, plus XVIII pour la table des matières; in-8°. Il est à regretter que les deux savants éditeurs n'aient point pensé à reproduire également un autre opuscule du docte abbé de Bénédictins, lequel opuscule est ajouté à la suite de l'histoire nationale, et suscrit: *Deorum sacrificiorumque gentilium cum ad vitandos ethnicae superstitionis ritus et ceremonias, tum ad sacros profanosque scriptores probè intelligendos dilucida et succincta descriptio.* Cologne, 1606, in-4°; 44 pages de texte, plus 4 pour la table des matières. C'est une dissertation touchant le culte de nos aborigènes avant l'introduction du christianisme. Sans pouvoir passer pour parfait dans les déductions qu'il tire des faits qu'il rapporte, Bertels possédera toujours le mérite incontestable d'avoir le premier esquissé les annales de la patrie luxembourgeoise. Ces deux œuvres étaient depuis longtemps venues très-rares et introuvables dans le commerce.

Enfin, pendant les dernières années de sa vie, Brimmeyr s'occupait à réunir des notes locales qu'il destinait à devenir une espèce de chronique d'Echternach. Nous ignorons si ce manuscrit a été conservé parmi ses papiers. Il renfermait des données intéressantes.

Brimmeyr a acquis des droits à la gratitude des habitants d'Echternach à cause de son expérience administrative. En effet, aux premières élections communales directes, après la révolution belge de 1830, il obtint un siège



au conseil des édiles de la cité; en 1842 il a été nommé échevin, et pendant plusieurs années il fonctionna même comme bourgmestre, remplaçant le titulaire qui était fort avancé en âge. Visant toujours vers le bien des habitants, il s'associait avec empressement aux mesures les plus libérales, lorsqu'elles tendaient à l'avantage public. Membre de presque toutes les commissions nommées par ou au sein du Conseil, il a constamment montré le plus louable zèle à exécuter pour le mieux les devoirs que la confiance des mandataires de la population lui recommandaient.

Doux, bon, modeste et loyal en toute circonstance, il n'avait ni envieux ni ennemis.

J.-P. Brimmeyr est décédé à l'âge de 77 ans, le 25 août 1876, estimé par ses concitoyens et vénéré pour sa vaste érudition par tous ceux qui ont eu avec lui des relations littéraires ou scientifiques.

*Etat-civil. — Publications de la Société archéologique. — Lettre de faire-part. — Souvenirs personnels. — Correspondances. — Notes et renseignements obtenus. — Son édition de l'Histoire de Bertels. — Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique. — Almanachs d'Arlon et de Luxembourg. — Mémorial d'Arlon (1830—1839) et du Grand-Duché. — Listes annuelles des hommes de l'art. — Trierisches Wochenblatt.*

BRITZ, Jacques, jurisconsulte, publiciste, né à Nieder-Feulen au canton de Dickirch, le 8 mars 1806, était fils de Pierre Britz, cultivateur-propriétaire, et de Barbe Ketter.

Après avoir terminé en 1825 ses cours d'humanités à l'athénée de Luxembourg où il figurait chaque année parmi les lauréats, il alla, de 1825 à 1830, à l'université de Louvain. Il s'y appliqua particulièrement à la philologie sous la direction des professeurs Bekker et Dumbeck, et fréquenta en même temps quelques cours de droit ainsi que celui de la langue hébraïque.

En 1827 il avait fait un travail en réponse à une des questions proposées par l'université au concours pour la médaille d'or : la vie d'Iphigénie, général et démagogue d'Athènes. Cette dissertation, qui ne compte que quelques pages d'écriture, est rédigée en latin. Elle n'a pas été imprimée.

Au mois de juillet 1830 il revint dans ses foyers après avoir subi avec distinction les examens prescrits pour obtenir le doctorat en philosophie et lettres. La révolution éclata sur ces entrefaites. Au mois d'octobre il re-

tourna à Bruxelles et fut immédiatement employé dans les bureaux du gouvernement provisoire, bien que ce ne fut que le 10 décembre de la même année qu'il obtint sa nomination en qualité de commis au comité central.

Le 20 juin 1831 le diplôme de docteur en philosophie et lettres lui a été expédié sans ultérieure formalité, parce que le décret de réouverture provisoire des universités venait d'abolir l'obligation de défendre préalablement une thèse, et qu'il avait déjà en juillet 1830 subi les examens exigés pour cette promotion.

A la formation des départements ministériels Britz a été admis à celui de la justice et chargé de la traduction allemande du Bulletin officiel.

Cet emploi l'engagea à continuer et à achever ses études en droit. Il y consacra ses heures de loisir, et le 13 août 1835 il acquit le titre de docteur en droits romain et moderne. Le 27 octobre suivant il prêta le serment d'avocat devant la Cour d'appel de Bruxelles, sans pour cela quitter les bureaux du Ministère.

Avançant de grade en grade dans la hiérarchie administrative, Britz a été successivement nommé : le 16 septembre 1833 troisième commis; le 12 février 1835 deuxième commis; le 28 décembre 1838 premier commis; le 30 septembre 1844 chef de bureau; enfin le 3 juillet 1849 greffier en chef du tribunal de première instance de Bruges.

Ces dernières fonctions il les occupait encore au moment de son décès, arrivé le 7 juin 1867, à l'âge de soixante-un ans, seulement.

Britz avait épousé en premières noces demoiselle Henriette Rclants, de Bruxelles, décédée en 1854. En second mariage, 1856, il avait été uni à demoiselle Julie Thooris dont il laissa deux filles.

Il a publié un grand nombre d'ouvrages, fruit de longues et de patientes recherches. Ces œuvres, qui sont appréciées par les connaisseurs, ont valu à leur auteur la réputation la mieux méritée de savoir, mais surtout d'une juste appréciation des questions qu'il discutait et qu'il traitait. Nous allons en donner la nomenclature :

1. Manuel du citoyen belge; sans nom d'auteur et sous de simples initiales. Bruxelles, vol. in-12. XXXII plus 266 pages. — 2. Tableau synoptique du droit criminel. Bruxelles, 1840, in plano. — 3. Etat de la législation criminelle de la Belgique. 1840; *C'est un*

article rédigé pour la *Revue française et étrangère de législation, dirigée par Fœlix, Duvergier et Valette*. — 4. De la compétence administrative et judiciaire en Belgique. 1841 : Dans la même revue; T. 8; et reproduit dans la *Revue des Revues de Droit, Bruxelles, Delebecque, T. 8. pages 233 et suiv.* — 5. Sur les fonctionnaires en Belgique; leurs droits, leurs devoirs et leurs capacités; réformes à faire. 1841. Dans le recueil: *Archives de droit. T. IV. p. 259.* — 6. Etude sur Pierre Stockmans, jurisconsulte belge du dix-septième siècle. 28 pages; 1844: Dans la *Revue de Droit français et étranger, T. I, p. 699—770.* En 1848 le même travail, revu et augmenté, a été reproduit dans la *Revue des Revues de Droit, T. VI, p. 12; et T. VII. p. 347. Il a en même temps été tiré à part.* — 7. Mémoire sur l'ancien Droit belge. *Ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique, le 7 mai 1845. Mémoires de ce Corps savant, T. XX. Cet ouvrage a été en outre tiré à part, en 1847, sous le titre de: Code de l'ancien Droit belge; ou Histoire de la législation et de la jurisprudence des provinces belgiques. 2 vol. in-4°.* — 8. Etude sur George de Gherviet, jurisconsulte de Flandre, du XVII<sup>e</sup> siècle. 1847. *Revue des Revues de Droit. T. VII, p. 21. Egalement publiée dans le Moniteur belge, du 1<sup>er</sup> septembre 1847, p. 2369.* — 9. Les testaments en Flandre. Dans la *Belgique judiciaire. Avril 1847. Cette étude complète les pages 748 et suivantes du Mémoire couronné par l'Académie.* — 10. Etude sur Curtius brugensis, jurisconsulte belge de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Septembre 1847; 20 pages. Dans la *Revue de droit français et étranger; T. IV. p. 693.* — 11. Loi organique de la Cour des comptes, commentée et expliquée; suivie de la loi sur la comptabilité de l'Etat. Novembre 1847, vol. in-8°, de 124 pages. — 12. Etude sur Sohet, jurisconsulte liégeois de la dernière moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. 1848. 10 pages. Dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique, T. XV, n° 4.* — 13. Commentaire législatif des deux lois nouvelles des 1<sup>er</sup> et 15 mai 1849 sur la compétence criminelle des premier et quinze mai 1849. Bruxelles. Juin 1849. Brochure in-8°, 60 pages. — 14. Loi du premier juin 1849, sur la révision du tarif des frais de justice en matière criminelle. 1849. *Cette étude a été insérée dans la Revue du Droit français et étranger; T. VI, p. 586.* — 15. Revue méthodique et critique des arrêts de la Cour

de cassation de Belgique en matière de droit public et administratif, depuis son installation en 1832, jusqu'en 1849. *Revue des Revues de Droit. Cet ouvrage a également été tiré à part.* — 16. Un sourd-muet, pourvu d'un conseil judiciaire peut-il être électeur? *Cette question a été examinée dans la Revue de l'Administration et du droit administratif de la Belgique. 1857, page 749.* — 17. Mémoire sur le projet de loi relatif à l'expropriation forcée, présenté à la législature, le 16 juin 1851. Dans: *Belgique judiciaire, du 16 novembre 1851.* — 18. Mémoire sur la nécessité d'un nouveau tarif civil pour les greffiers des Cours d'appel et des tribunaux de première instance; suivi d'un projet de tarif. Bruges, mai 1858. Brochure de 40 pages. — 19. Jean-Joseph Piret, publiciste liégeois; ou conflit politique élevé au sujet des jeux de Spa, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. 1858. Dans la *Revue historique du droit français et étranger, publiée par Laboulaye, de Rozière, etc.; livraison de juillet-août 1868. page 400 à 417.* — 20. La Constitution belge et les lois organiques. Bruxelles, 1865, vol. in-12; VII et 240 pages.

Britz a en outre rédigé quelques articles pour le premier volume de la Biographie nationale de Belgique.

Le 18 mars 1846 il avait été nommé professeur agrégé à la faculté de droit de l'université de Liège. Nous ignorons s'il avait accepté cette dignité. Dans tous les cas cependant il l'a résignée lorsqu'il a obtenu les fonctions de greffier à Bruges, en 1849.

La société royale grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le pays de Luxembourg le comptait au nombre de ses membres honoraires presque dès sa fondation. Il a fait à ce corps un assez grand nombre de communications très-intéressantes.

*Esquisse d'autobiographie, par BRITZ. — Etat de services. — Correspondances. — Renseignements obtenus. — Acte de naissance. — Souvenirs personnels. — Notes de MM. X. Heuschling, Put:ey, etc., à Bruzelles. — Liber memorialis de l'Université de Liège; 1176.*

BRIXHE, Godefroid-Eugène, magistrat et légiste, fils ou neveu de Jean-Guillaume Brixhe qui a son article dans l'appendice de la Biographie luxembourgeoise, T. II, p. 19 et 20, est né en 1785 à Spa, comme ce dernier. Il est décédé à Liège, le 21 janvier 1859.

Dès 1808, G.-E. Brixhe fonda avec le concours de Raikem, depuis procureur-général

à la cour d'appel de Liège, le *Recueil des arrêts notables* de cette Cour, continué jusqu'à son décès. En 1815 il a aussi publié, également en collaboration avec le même Raikem, le *Code de la Cour de cassation pour le ressort de la cour de Liège*. Premier avocat-général près la Cour de Liège, depuis le 29 juin 1834, jusqu'à sa mort, il a plusieurs fois rempli les fonctions de procureur-général, quand le titulaire était à Bruxelles et présidait la Chambre des représentants, ou était Ministre de la Justice. Brixhe, comme magistrat, comme profond jurisconsulte et comme auteur d'excellents mémoires sur l'ancien pays de Liège, mais dont les titres nous sont restés inconnus, a laissé le souvenir d'une carrière bien et honorablement remplie.

*Notes et renseignements.* — BOUILLET, *Dict. d'Hist. et de Géogr.* IV; suppl. 71. — *Souvenirs.*

BRUCHER, *André*, administrateur et législateur, né le 1<sup>er</sup> avril 1792, à Gœbel = Gœblange, sous la commune de Kœrich au canton moderne de Capellen, fils de Nicolas Brucher, bourgmestre et cultivateur, et d'Elisabeth Beches, était un agriculteur aisé qui, sans grandes études possédait le talent d'administrer, au contentement de tous, sa commune de Kœrich dont il avait été nommé bourgmestre avant 1825.

Ces fonctions lui ont été continuées par élection directe de ses administrés, après la révolution belge de 1830 jusqu'en 1836.

André Brucher s'était entièrement retiré des affaires communales pour ne plus s'occuper que de la culture de ses terres, lorsque de nouveau les électeurs du canton de Capellen, créé en 1841, lui déférèrent le mandat de les représenter à la Constituante, où il a été admis le 25 avril 1848 jusqu'au 28 juillet suivant, époque où cette assemblée nationale a terminé sa mission. Il entra ensuite à la Chambre des députés, du 3 octobre de la même année 1848, au 15 mai 1854, jour où il cessa définitivement d'occuper une fonction quelconque.

Il est décédé le 18 novembre 1865, à l'âge de 73 ans.

*Almanachs.* — *Etat civil.* — *Comptes-rendus des sessions législatives.* — *Souvenirs personnels.* — *Renseignements obtenus.*

BRÜCK, *Nicolas-Remy*, militaire et météorologue, fils de Frédéric Brück et de Anne-Marie Krix, est né à Diekirch, le 1<sup>er</sup> octobre 1818.

Il avait à peine atteint l'âge de 12 ans lorsqu'il perdit son père et sa mère. Orphelin et sans fortune, il s'enrôla en 1831, c'est-à-dire à 13 ans, dans le corps des volontaires luxembourgeois formé et commandé par le major Claisse (v. son art.).

Brück fit, en qualité de volontaire, la campagne de 1831, et fut congédié à la fin de la même année, parce qu'on avait reconnu qu'il était trop faible pour continuer le métier de soldat.

En 1833 son proche parent, Grégoire Weiler (v. son art.), alors capitaine du génie, le recueillit chez lui et le prépara à subir l'examen d'entrée à l'école militaire.

Il y fut admis en qualité d'élève, le 10 juin 1836, et entra dans cet établissement le 1<sup>er</sup> juillet suivant. Il s'y distingua par sa haute intelligence et par ses rapides progrès, au point que déjà le 1<sup>er</sup> juillet 1838, ainsi au bout de deux ans seulement, il se vit nommer élève sous-lieutenant.

Le 9 avril 1841, bien que n'ayant pas encore accompli sa 23<sup>e</sup> année, il a été placé définitivement dans l'arme du génie, en même temps que désigné pour le bataillon des sapeurs-minieurs.

Avançant rapidement de grade en grade, il devint, le 11 juin 1843 adjoint au commandant du génie à Liège; le 31 janvier 1844 adjoint à celui de Diest; le 30 avril suivant désigné pour l'état-major du génie; le 26 janvier 1845 adjoint au commandant du génie à Audenarde; le 19 juillet de la même année lieutenant au même corps.

Le 16 décembre 1848 il a été nommé adjoint au commandant du génie à Namur.

Désigné, le 23 avril 1850 pour le régiment du génie, il a été nommé aux fonctions d'adjutant-major, le 29 avril 1852. Le 1<sup>er</sup> mai suivant il entra à l'état-major du génie pour être attaché à la brigade d'officiers chargés de lever les plans des places fortes.

Capitaine en second, le 1<sup>er</sup> août 1855, il rentra dans le régiment du génie, le 11 du même mois.

Capitaine de première classe, le 8 avril 1859, il fut de nouveau détaché de l'état-major, le 29 mai suivant. Commandant de la brigade topographique du génie, le 8 septembre de la même année, il a été appelé, le 22 juin 1862 au commandement du génie à Mons.

Promu major, le 19 avril 1868, il a été désigné le 11 mai de la même année pour être attaché à l'inspection générale de l'armée, pour prendre la direction de la brigade topographique et pour conserver provisoirement le commandement du génie à Mons.

Il est décédé à Ixelles-lez-Bruxelles, le 21 février 1870 à l'âge de 52 ans seulement. Le major du génie Brück avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold, le 15 novembre 1860.

Tel est l'état des services militaires du personnage qui nous occupe.

Nous allons le considérer sous le rapport scientifique; et sous ce point de vue il mérite une place très-honorable dans notre galerie nationale.

Dès que Brück eut quitté l'école militaire il se livra pendant ses moments de loisir à l'étude de diverses questions de physique, surtout de météorologie; et en 1847 il présenta à l'académie des sciences de Belgique un mémoire qui n'eut pas de succès: il attaquait de front des principes qui depuis longtemps constituent le fondement de la science.

En 1851 il commença la publication d'un ouvrage très-important, en trois volumes, sur *l'électricité ou le magnétisme du globe terrestre*. Ce livre, qu'il termina en 1858, est la base de toutes ses publications subséquentes.

En 1866 il éditait en deux volumes une seconde œuvre, également très-importante, qu'il intitula: *l'Humanité, son développement et sa durée*.

Pendant la même année suivit encore une autre composition: *Manifeste du magnétisme du globe et de l'humanité*. C'est un résumé succinct du magnétisme terrestre et de son influence sur les destinées humaines.

En 1867 il fit paraître en un volume: *le choléra, ou la peste noire; son origine et ses conditions de développement*.

Pendant les deux années suivantes, en 1868 et 1869 il fit imprimer deux autres volumes. Le premier: *sur l'origine des étoiles filantes*; le second: *sur les phénomènes atmosphériques*, pour faire suite au précédent.

Il n'y a pas de doute que Brück, s'il avait conservé la vie, n'eût livré à la presse d'autres ouvrages scientifiques. Mais la mort le surprit au milieu de ses travaux. Un de ses amis, colonel d'état-major prononça sur sa tombe un discours dans lequel il sut jeter un coup

d'œil d'appréciation sur les compositions du défunt. Nous nous croyons en devoir de reproduire ici quelques passages caractéristiques de cette oraison funèbre, parce que les œuvres de Brück ne sont pas connues assez généralement, à cause du caractère de haute abstraction que leur objet exigeait:

„A son début en 1851, dit le panégyriste, „le major Brück prouva, dans un travail qui „constitue son principal titre scientifique, que „toutes les périodes magnétiques coïncident „avec des périodes solaires; et que par conséquent les systèmes magnétiques du globe „résultent de l'électrisation de celui-ci par les „rayons solaires. Le premier il mit cette „grande vérité en évidence, et le premier „aussi il détermina les lois de la propagation „du fluide magnétique à la surface et à l'intérieur de la terre.

„Ses travaux ultérieurs, qu'il m'est impossible d'analyser ici, ne sont que le développement et l'application de sa belle découverte.

„Les phénomènes électriques, caloriques „et météorologiques; les étoiles filantes, les „aurores boréales, la constitution de l'atmosphère, les tempêtes, les tremblements de „terre, les éruptions volcaniques et d'autres „faits de même nature dont les causes ne sont „pas encore bien connues, il les expliquait „sans difficulté par les mouvements des systèmes magnétiques et par la circulation du „fluide magnéto-électrique dans les couches „terrestres.

„Il poussa même si loin ses déductions, „qu'il eut la hardiesse de soutenir que les „épidémies apparaissent toujours à des époques concordant avec les grands mouvements magnétiques; et que les peuples à leur „origine, leur apogée et leur déclin, subissent „fatalement l'influence de ces mêmes mouvements.

„Pour faire accepter ces idées, trop abstraites peut-être, mais à l'appui desquelles on „peut cependant invoquer des faits et des „conséquences remarquables, le major Brück „a fait preuve d'une énergie, d'une constance „et d'une abnégation sans bornes; car il s'est „imposé pendant vingt ans les plus dures „privations afin de pouvoir publier ses principales études, dont la collection forme huit „volumes in-8°.

„Il travaillait avec une facilité et une ardeur surprenantes. Sa santé, profondément „altérée par des labeurs incessants et par des

„méditations prolongées sur les sujets les plus „abstraits de la science et de la philosophie, „ne se soutenait à la fin que par l'excitation „même du travail. Le repos l'anéantissait.....

„Comme tous les explorateurs qui s'écar- „tent des sentiers battus, Brück eut peu de „satisfaction et beaucoup de déboires. Ses „livres, d'ailleurs, ne pouvaient pas lui assurer „des succès prompts et incontestés. Ils ne „sont pas écrits avec la clarté et le talent „d'exposition nécessaires pour convaincre faci- „lement. A côté d'idées justes, corroborées „par les faits, on trouve des hypothèses et „des théories d'une audace extrême, qui n'ont „pas le degré de certitude ou de probabilité „voulu pour être admises. Ses écrits ont en „outre le défaut d'être trop agressifs et de „froisser la juste susceptibilité des savants „qui ne partagent pas ses ardentés convic- „tions.

„Il eut des adversaires irrités qui refusaient „de discuter ses idées, et d'autres qui, le „jugeant d'après ses imperfections, le mirent „au rang des utopistes et des visionnaires.

„Ces injustices, et, plus encore les em- „prunts qu'on faisait à ses livres, sans jamais „les citer, aigriront son humeur mais ne le „découragèrent point. Après chaque attaque, „après chaque déception il reprenait la plume „avec une nouvelle ardeur, se promettant de „convaincre les plus hostiles et les plus incréd- „ules.....“

*Etat de services militaires, aux archives du ministère de la guerre de Belgique. — Notice biographique communiquée par le général WEILER. — Etat civil de Diekirch et de Bruxelles. — Eloge funèbre, par le colonel BRIALMONT. — Nécrologe des officiers de l'armée belge.*

BURLEUS, *Jean-Augustin de*, fonctionnaire, sortait d'une famille patricienne de la ville de Trèves. Par ses mérites personnels il avait gagné la confiance de Maximilien-Emmanuel duc de Bavière, pendant que ce prince était souverain des Pays-Bas. Ce prince lui avait confié les fonctions de conseiller, juge et président de la Chambre des domaines et droits dans le pays de Luxembourg. En récompense des services éminents que de Burleus avait rendus en ces qualités, le même souverain lui fit expédier de Namur, le 30 mai 1712, des lettres d'anoblissement pour lui, ses enfants et descendants légitimes des deux sexes.

Nous ne connaissons aucune autre particularité touchant ce personnage dont le nom

a subsisté dans le Luxembourg pendant le dix-huitième siècle, et a compté entre autres un avocat qui avait acquis de la réputation.

*Reg. pat. Arch. Palais, Luxbrg. VI, — Notes d'études.*

BURNENVILLE....., né à Stavelot, pendant le seizième siècle, était conseiller du prince-abbé. On croit qu'il a édité les œuvres posthumes de de Méair.

*Souvenirs sur le pays de Liège. — DE NOUR. Etudes, etc.*

BUSCHMANN, *Joseph-Ernest*, publiciste, littérateur et poète, naquit à Septfontaines près de Luxembourg, le 13 septembre 1814.

Comme sa famille alla dès l'année qui suivit sa naissance s'établir à Anvers, il ne paraîtra pas étonnant que Joseph-Ernest n'est point connu dans le pays comme né luxembourgeois. Aussi ce ne fut que l'article qui lui est consacré dans la Biographie nationale de Belgique qui nous l'a indiqué à titre de compatriote par sa naissance, bien que le nom Buschmann, allié à la famille Boch (v. Biographie, T. I, p. 81) soit parfaitement connu dans les environs : Les Buschmann sont d'ailleurs originaires de St Vith, dans l'ancien Luxembourg.

Nous nous croyons en devoir de rendre ici, en substance, ce que M. Ad. Siret a dit de lui dans l'ouvrage que nous venons de citer :

Le jeune Joseph-Ernest Buschmann fit ses premières études à Anvers. A douze ans il revint fréquenter, pendant deux semestres seulement, les cours de l'Athénée de Luxembourg, pour ensuite aller les continuer à Paris où il obtint le grade de bachelier en lettres.

A l'âge de dix-huit ans il a été nommé professeur de littérature française au Lycée national de la même ville, établissement protégé par le Gouvernement. Il y dirigeait une classe de quarante élèves de vingt à vingt-cinq ans.

A vingt-un ans il fonda une publication littéraire : la *Revue du Nord*, dans laquelle il inséra nommément deux articles sur les Chants du Crépuscule de Victor Hugo qui lui adressa à ce sujet la lettre suivante : „Vous avez fait, Monsieur, deux beaux articles sur „les Chants du Crépuscule. Il faut bien que „j'en dise mon sentiment pour vous en remer- „cier. Il est évident, à votre prose, que vous „êtes poète ; il est évident à votre style que „vous êtes penseur. Je me félicite de votre „sympathie, je vous félicite de votre talent.“

En 1838 il revint à Anvers où il ne tarda pas à se lier avec les hommes distingués de cette ville. Il s'y occupa de poésie, d'histoire et d'art. En 1839 il publia sous le titre de : *l'Ecuelle et la Besace*, une suite de scènes historiques en vers, du seizième siècle. La même année il fit paraître sous le titre de *Rameaux*, un volume d'odes, de satires et de ballades. En 1840, à l'occasion des fêtes de Rubens il mit au jour un volume enrichi de gravures sur cuivre et sur bois, intitulé : *P. P. Rubens*; œuvre splendide, éditée par la société royale pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts. Le roi de Prusse, ainsi qu'un grand nombre de notabilités dans la diplomatie et la littérature lui adressèrent leurs félicitations au sujet de cette production. En 1845, en collaboration avec M. Mertens, bibliothécaire de la ville d'Anvers, il publia en cinq volumes ornés de tailles-douces, les *Annales Antwerpienses*.

Les rapports qu'il adressait à la classe des beaux-arts de l'Académie de Belgique sur différents procédés de reproduction par la lithographie et la photographie prouvent la

variété et la solidité de ses connaissances. Ceux qu'il a rédigés sur une question de concours relative aux limites respectives de la science et de l'art offrent également des aperçus qui permettent d'apprécier la portée de son intelligence : Buschmann se plaisait particulièrement à ce genre d'études. Ces rapports ont été publiés dans les Bulletins de l'Académie.

Au milieu de ces travaux, Buschmann trouva le temps d'établir une importante imprimerie, de s'essayer à des expériences de photographie et de gravure, de donner pendant neuf ans un cours d'histoire à l'Académie d'Anvers, et de remplir le mandat de membre du Conseil d'administration de cette institution ; enfin d'être professeur d'histoire à l'Athénée de la même ville.

En 1846 l'Académie de Belgique l'avait inscrit au nombre de ses membres correspondants.

Buschmann est mort à Gand, le 19 février 1853, à l'âge de pas encore 39 ans.

*Ad. SIRET, Biogr. nationale de Belgique ; et Annuaire de l'Académie royale de Bruxelles.*

## C

CABER, *Henri de*, patriote, juriconsulte, licencié en droit et avocat au Conseil provincial de Luxembourg, était fils de Jean Caber attaché aux domaines de la province de Luxembourg et qui mourut en 1657 à Montmédy, à l'époque de la prise de cette ville par les Français, laissant son fils Henri, qui était encore très jeune, aux soins de sa veuve.

Henri de Caber se voua à l'étude du droit. Après avoir obtenu la licence dans cette faculté il se fit inscrire sur le tableau des avocats attachés au Conseil provincial de Luxembourg et obtint, à ce qu'il paraît, de la vogue au barreau. Il épousa Anne-Barbe de Fossez, fille de Jean-Baptiste de Fossez seigneur haut-justicier de Signeulx et de S<sup>t</sup> Remy.

Pendant les guerres que Louis XIV avait entreprises contre le Luxembourg (1680 et ann. suiv.), Henri de Caber se distingua par son activité et son zèle pour le service du souverain et pour la conservation du pays, comme de la ville de Luxembourg à la monarchie d'Espagne. En effet, durant le blocus

de la capitale et encore après, c'est-à-dire pendant trois ans il s'efforça surtout de rechercher des moyens pour approvisionner au mieux la capitale, et pour loger la garnison de manière que le soldat ne fût point exposé à subir des maladies ou à avoir à se plaindre d'un manque de la nourriture nécessaire pour les travaux qu'il avait à exécuter. Malgré que pendant le siège, ou plutôt le bombardement de 1683, Henri de Caber eût eu sa maison renversée, il ne discontinua pas à se livrer à des courses incessantes pour visiter les greniers de la ville, de même que les hôpitaux disposés pour recevoir les blessés.

En récompense pour tous ces services, le roi d'Espagne Philippe IV éleva Henri Caber au rang de la noblesse héréditaire pour les deux sexes, procréés en légitime mariage, par lettres patentes datées de Madrid, le 24 avril 1703.

*Registre aux patentes ; archives du Palais, à Luxembourg ; T. VI. f. 231, v<sup>o</sup>. — Notes d'études. — Указъ свѣтъ. — Nobil. de Bourgogne. — DE KESSEL, Armor. luxembourgeoise.*

**CASTILLON, Jean-Louis**, littérateur, était originaire, paraît-il, de la ville de Toulouse. Il était venu avec l'imprimeur-éditeur Rousseau, son compatriote, s'établir à Bouillon où il fut le principal rédacteur de la *Revue encyclopédique*, journal imprimé dans cette dernière ville, et qui a obtenu une grande vogue pendant le quatrième quart du dix-huitième siècle.

J.-L. Castillon avait un frère nommé Jean, littérateur comme lui, et qui était resté dans sa ville natale où il travaillait au journal de Trévoux.

Ce personnage, paraît-il, est décédé à Bouillon même, sans qu'il nous ait été donné de préciser le jour de sa mort. En 1815, son fils était secrétaire-général du Gouvernement provisoire établi dans ce Duché, avant son incorporation dans le grand-duché de Luxembourg. Il avait été avocat à cette cour souveraine. La famille Castillon occupe encore aujourd'hui une position distinguée dans le Luxembourg échu à la Belgique depuis le traité de Londres, de 1839.

Jean-Louis Castillon a publié plusieurs ouvrages dont nous mentionnons ici les titres que nous copions dans le catalogue des livres imprimés par la société typographique de Bouillon :

1° *Considérations sur les causes physiques et morales de la diversité du génie, des mœurs et du Gouvernement des nations*; nouv. édit. 3 vol. in-12. Bouillon, 1770. — 2° *Le Diogène moderne, ou le désapprobateur*; tiré en partie des manuscrits de Sir Charles Wolban et de sa correspondance avec Sir George Bedford, Sir Olivier Stewert, etc. 2 vol. in-8°. Bouillon. — 3° *Essais sur les erreurs et les superstitions anciennes et modernes*; nouvelle édition, 2 vol. in-8°. Francfort, 1767. — 4° *Essais de philosophie et de morale*; Bouillon, 1771, vol. in-8°. — 5° *Le mendiant boiteux; ou les aventures d'Ambroise Gwinnett, balayeur du pavé de Spring-Garden*; d'après des notes de sa main, 2° édit. vol. in-8°. 1771. — 6° *Zingha, reine d'Angola; histoire africaine, suivie de recherches et d'observations sur la férocité des Guïages, et d'une relation exacte de leurs mœurs, de leurs coutumes et de la barbarie de leurs usages*. Seconde édition; vol. in-8°. Bouillon, 1769.

OZERAY, *Hist. de Bouillon*, 2° édit. — *Annales de l'Institut archéolog. d'Arlon*, V, 2° cah : *Catalogue des livres imprimés par la Société typographique de Bouillon*.

**CAVENS, Jean-Hubert**, philanthrope, fils de Louis Cavens et de Anne-Thérèse Bodeson (peut-être Bodson), est né à Malmédy, le 1<sup>er</sup> mars 1762.

Industriel et négociant distingué, Cavens appartenait à une famille riche. Pendant toute sa vie il a fait un honorable emploi d'une partie de sa fortune, en soulageant avec discernement l'honnête indigence, et en consacrant une autre partie à l'embellissement de sa ville natale, dans laquelle il créa entre autres un superbe jardin anglais qu'il dénomma *Mon-Bijou*. Comme il n'avait point d'héritiers directs, il légua cette belle propriété à son neveu.

Non content d'avoir été pendant sa vie le soutien des indigents, il voulut fonder encore pour tous les temps à venir un refuge en faveur des orphelins. Dans cette intention il a fait rédiger, le 29 août 1830, par le notaire J.-B. Plessier du dit Malmédy, conjointement et solidairement avec son épouse, la dame Anne-Elisabeth née Cavens, un acte de donation d'une somme capitale de cent mille francs, pour construire, garnir de meubles et doter une maison d'orphelins dans la ville de leur résidence.

Cette libéralité a été dûment acceptée le 7 juin 1831, par l'autorité communale, à ce autorisée par rescrit souverain, en date du 6 septembre 1830.

Afin de mieux assurer l'exécution de l'institution charitable qu'ils créaient, les généreux donateurs ont attaché à leur libéralité les conditions suivantes :

1° L'établissement sera élevé à l'endroit que les fondateurs ont déjà désigné à cet effet, sur la place nommée de Rome. La construction, la distribution, etc. des bâtiments seront exclusivement dirigées par les donateurs ou par celui d'entre eux qui survivra.

2° et 3°. Les frais qui résulteront de ce chef seront pris sur le capital énoncé plus haut, sans que les fondateurs soient tenus de rendre compte de ces dépenses.

4° Un règlement sur l'administration intérieure de l'établissement fondé sera rédigé et signé par les fondateurs, et homologué par l'autorité publique, afin de lui donner force obligatoire et légale.

L'orphelinat de Malmédy, construit en vertu de cette fondation, porte à son fronton l'inscription: *Maison d'orphelins, fondée par JEAN-HUBERT CAVENS*.

La dotation de ce philanthropique institut a, par un acte subséquent dont nous n'avons pas pu obtenir la copie, été augmentée par la veuve du fondateur, qui y ajouta un autre capital de cinquante mille francs.

J.-H. Cavens, qui avait été nommé chevalier de l'ordre de l'aigle rouge de Prusse, venait de recevoir en outre des lettres d'noblessement, lorsqu'il mourut pour ainsi dire à l'improviste, à Spa, au retour d'un voyage aux eaux d'Aix-la-Chapelle, le 12 juin 1833. Il avait atteint l'âge de 71 ans.

Il avait épousé le 19 septembre 1790, dame Marie-Elisabeth-Thérèse Cavens, sa parente, fille de Pierre-François Cavens et de Anne-Thérèse Alard. Sa veuve, qui avait concouru à ces riches dotations en faveur des orphelins de Malmédy, a survécu à son mari jusqu'au 17 septembre 1840.

*Etat civil. — Acte de fondation. — M. L. DETRIKX, secrétaire communal de Stavelot, Notes et renseignements. — DE NOUS, Etudes sur Stavelot et Malmédy.*

CHANCLOS, Charles-Urbain, comte de Rets-Brisuila, militaire, appartenait à une famille noble du Languedoc, et dont une branche est venue, pendant le 17<sup>e</sup> siècle, s'établir en Belgique. Il appartient à la Biographie luxembourgeoise, tant parce qu'il a été commandant de la ville de Luxembourg, que parce qu'il avait épousé une dame luxembourgeoise.

Né à Namur, le 13 octobre 1686, il fut d'abord capitaine au régiment du duc d'Arenberg; puis promu au grade de colonel du régiment du prince Claude de Ligne. Par brevet du 17 janvier 1734, il a été nommé feldwachtmeister; et par un autre, du 8 mai 1738, lieutenant-feldmaréchal; plus tard il a été créé gouverneur des ville et port d'Ostende. Il occupait ce poste lorsqu'en 1742 il a été désigné commandant à Luxembourg.

Par patentes impériales de Marie-Thérèse, en date de Luxembourg, le 18 juin 1740, il avait été créé comte de son nom. Ces lettres donnent des détails trop intéressants sur la généalogie de cette famille distinguée, pour que nous ayons cru ne point devoir omettre d'en donner ici un extrait :

„Marie-Thérèse, etc..... Nous ayant été „remonté en du respect de la part de notre „cher et bien-aimé Urbain de Chanclos de „Rets-Brisuila, écuyer, seigneur de Lesves, „de l'état noble de la province et comté de „Namur, ancien capitaine d'infanterie au régi-

„ment du duc d'Arenberg et d'Arschot, colonel „commandant de celui d'infanterie du prince „Claude de Ligne et actuellement feldmaré- „chal lieutenant à Notre service et gouverneur „de la ville et port d'Ostende en notre pro- „vince et comté de Flandre, fils légitime de „messire Denis-François-Urbain-Joseph de „Chanclos de Rets-Brisuila, en son vivant „feldmaréchal-lieutenant à notre service et „notre gouverneur et grand-baillif de la ville „et bailliage d'Audenarde en la même pro- „vince, et de dame Antoinette le Rats; petit- „fils de messire Urbain de Rets de Bressoles, „dit Brisuila, seigneur de Chanclos, colonel „d'un régiment de cavalerie à notre service, „gouverneur et surintendant de la maison „royale de Mariemont, et de dame Claire- „Isabelle de Cuellar, fille de don Ferdinand „de Cuellar, mort lieutenant du régiment de „cavalerie du comte de Solm, et de dona „Maria Toscana; et arrière-petit-fils d'Urbain „de Rets de Bressoles, écuyer, seigneur de „Congoussac, et de dame Marie de Calvet de „Fontanilles; que le remontrant seroit issu „d'une ancienne et noble famille originaire „du pays de Gévaudan, province de Lan- „guedoc, au royaume de France; qu'à l'imi- „tation de ses pères et prédécesseurs il se „seroit pareillement dès sa tendre jeunesse „adonné à l'exercice des armes dont il se „seroit si bien acquitté qu'il auroit mérité „d'avoir été promu dans les emplois dont il „se trouveroit présentement revêtu, et nous „auroit servi sans interruption en ses qualités „susdites avec un zèle et un attachement „inviolables en plusieurs rencontres et occa- „sions, même au péril de sa vie, ainsi que „dans la dernière guerre en Hongrie contre „les infidèles avec applaudissement et à l'en- „tière satisfaction de ses supérieurs, ayant été „pour cet effet obligé de lever des sommes „considérables à ses propres frais; que du „côté maternel, il seroit de même issu d'une „ancienne et noble famille, originaire de la „cité de Ségovie en Castille la vieille, de „laquelle les ascendants se seroient toujours „comportés avec une fidélité inébranlable au „service de leurs princes souverains, nos glo- „rieux prédécesseurs, et auroient constamment „professé la foy catholique, apostolique et „romaine; et comme le remontrant ne souhai- „teroit rien avec tant d'ardeur que de faire „valoir avec plus de lustre et d'éclat les ser- „vices et mérites de ses dits ancêtres, etc.; il „nous a très-humblement supplié que notre



„bon plaisir soit de le faire et créer comte sur son nom de Chanclos de Rets et Brisuila, et avec la faculté de pouvoir appliquer ce même titre sur telle terre et seigneurie déjà acquise ou à acquérir sous notre domination, et de permettre pour plus ample grâce de pouvoir condécorer ses anciennes armoiries qui sont..... d'une couronne à cinq fleurons, au lieu de celle de comte; etc.....“

L'impétrant a été, à raison de ses longs et fidèles services, déchargé du paiement de la moitié de la taxe ordinaire.

Le comte de Chanclos continua à rendre d'utiles services au Gouvernement impérial, et devint plus tard commandant en chef des troupes aux Pays-Bas et président de la junte militaire.

Il est mort à Bruxelles, le 19 février 1761.

Il avait épousé Marie-Ludvine-Philippine du Bost-Moulin, d'Esch-sur-la-Sûre, laquelle fut dame du palais de l'impératrice Marie-Thérèse, puis grande-maîtresse de la cour de Vienne et dame de la croix étoilée, par brevet du 3 mai 1769, morte à Bruxelles, en septembre 1785, à l'âge de 75 ans. Elle était fille de Charles-Bernard du Bost-Moulin, baron d'Esch, et de Marie-Marguerite-Charlotte de Stassin.

De ce mariage naquirent : Marie-Léopoldine comtesse de Chanclos, dame du palais de l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante générale des Pays-Bas autrichiens, et dame de la croix étoilée par nomination du 14 septembre 1769; mariée le 8 octobre 1759 à Henri-Joseph-Philippe-Ghislain de Fourneau, comte de Cruyckenbourg, baron de Capelle-St-Ulric et du Saint-Empire, premier maréchal héréditaire de Flandre. Elle est décédée à Bruxelles, le 16 juillet 1792.

2° N., chanoinesse de l'Institut de Berlaymont, à Bruxelles.

3° Charlotte-Françoise-Josèphe, mariée à Bruxelles, le 8 juillet 1763, à Marie-Philippe-Albert-Baudry, marquis de Roisin, chevalier d'honneur au parlement de la Flandre française, grand bailli d'Agimont dans le Luxembourg; mort à Bruxelles, le 21 novembre 1786.

4° Joséphine, dame de la cour de l'impératrice Marie-Thérèse; dame de la croix étoilée, le 3 mai 1769; plus tard grande-maîtresse de S. A. S. la princesse Elisabeth de Würtemberg.

5° Lamoral, comte de Chanclos de Rets-Brisuila, capitaine au régiment d'infanterie du duc Charles de Lorraine, chambellan de LL. MM. II. et RR. Ap., mort lieutenant-colonel en Bohême, en 1777; sans alliance.

6° Thérèse, morte sans alliance.

BERTHOLET, *Listes.* — Ms. du curé WELTER. — *Annuaire de la noblesse de Belgique, 1863.* — *Biographie nationale de Belgique; art. signé: Général GUILLAUME.*

CHAUCHET, *Richard*, signant CHAUCHET-BOURGEOIS, magistrat, homme politique, est né à Bouillon, le 30 mai 1767.

Dès ses premières études il montra beaucoup de pénétration. Destiné au barreau, il prit rang, à l'âge de vingt ans, parmi les avocats de l'ancienne Cour souveraine de Bouillon.

On était alors à l'époque des débuts de la révolution française.

Le duché de Bouillon, qui touchait à la France avec laquelle ses habitants avaient de nombreuses connexités d'idées et de relations comme de besoins sociaux, ne pouvait point rester impassible en face des graves événements politiques qui se déroulaient à sa frontière.

Chauchet, comme beaucoup d'autres, sentit son cœur palpiter à la vue de ce grand drame. Il entra dans la carrière politique dès que sa patrie voulut imiter la nation voisine, et devint secrétaire de sa commune; puis prud'homme ou juge de paix.

Marchant sur une ligne qui admettait la communauté de principes avec la France, le duché de Bouillon devint français, le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), en suite d'une loi de la Convention rendue le dernier jour de son existence.

Peu de temps après Chauchet a été nommé commissaire du pouvoir exécutif près de l'administration municipale du canton de Bouillon.

Il se distingua dans ces fonctions qu'il remplit avec zèle, exactitude, modération et amour pour sa nouvelle patrie. Remarqué à Paris, il a été, de ce poste peu important par lui-même, promu à celui de commissaire du pouvoir exécutif près de l'administration centrale du département des Ardennes, à Mézières.

Dans cette nouvelle dignité il se montra le même; prompt à faire exécuter les lois, mais sachant en adoucir la rigueur; prévenant les fautes par des avis bienveillants et modérant les peines quelquefois jusqu'au point de se compromettre.

Chauchet aimait la révolution, en même temps qu'il en regrettait les écarts. Il désapprouvait surtout le système d'administration conçu au sein de la Convention qui proclamait qu'il fallait fonder la république sur la terre, décimer la France pour régénérer ses habitants, la couvrir de cadavres pour trouver la liberté et l'inoculer sur le plus dur esclavage, enfin préconiser la gloire au milieu du deuil des familles.

Il trouva dans les prisons du département des Ardennes des prêtres destinés à aller expirer à Cayenne, sous le soleil insalubre de Sinamary. Il eut pitié d'eux et les couvrit de son égide par des moyens qu'on peut à juste titre nommer de pieuses fraudes, et les sauva.

Après le 9 thermidor (28 juillet 1794) la Convention, revenue à des sentiments plus humains, ne commit pas la faute de l'assemblée nationale de 1789. En se retirant, elle laissa au pouvoir cinq cents de ses membres qu'elle chargea de conserver l'esprit de la Constitution de l'an III (23 septembre 1795). Pour compléter le nombre de membres voulu pour cette nouvelle assemblée, le département des Ardennes avait à nommer un député, et le choix tomba sur Chauchet. Le Directoire, déchiré en tout sens, ne pouvait avoir une longue durée, bien qu'il fût appuyé sur la Constitution qui avait été rédigée par des hommes qui voulaient faire respecter la vie de leurs semblables et la propriété.

1799 vint sur ces entrefaites, et le général Buonaparte fut chargé de présider à la reconstruction de l'édifice social. De cette situation nouvelle naquirent la Constitution de l'an VIII et les Sénatus-Consultes, régime nouveau qui se basait sur des principes plus conformes à l'expérience des siècles.

En choisissant les hommes qui pouvaient convenir à ses projets, Buonaparte appela Chauchet à la préfecture des Vosges. Mais celui-ci refusa, préférant vivre à Bouillon où il accepta les fonctions de notaire : Il avait, dit un de ses amis, pu juger de trop près les hommes placés sur un grand théâtre, pour vouloir les revoir sur une scène d'un autre genre.

A la chute de l'empire français on avait un moment cru à la réintégration de la nationalité bouillonnaise. Mais ce fut un vain espoir. Il n'a pas été donné aux habitants de cet ancien duché, indépendamment pendant tant de siècles, de recommencer à vivre sous un

prince autonome, successeur de son antique dynastie régnante et gouvernant sous l'empire d'une constitution propre.

La transition du régime de l'empire français à un autre Gouvernement a été très-pénible pour Bouillon. Un commandant français occupait la forteresse et traitait la ville en pays conquis, affichant une dureté telle qu'on pouvait l'appeler une véritable oppression. A ses réquisitions de toute espèce, Chauchet, en qualité de maire-adjoint, devait obtempérer dans l'intérieur de la ville, pendant que les dehors étaient occupés par un régiment allemand du prince de Waldeck, dont le chef n'était pas moins exigeant. Un jour, comme les habitants n'avaient point satisfait à un de ces ordres, il fit arrêter les notables : Et ce fut encore Chauchet qui parvint à faire réaliser les fonds demandés et à rendre ainsi la liberté à ses concitoyens.

Enfin cependant, le sort politique de Bouillon a été définitivement décidé.

Les diplomates du traité du 9 juin 1815, qui avaient à distribuer les territoires, réunirent la Belgique aux provinces néerlandaises. Et comme l'ancien duché indépendant de Bouillon comptait avec la Belgique, il fut annexé au ci-devant pays de Luxembourg.

Le Gouvernement du nouveau royaume des Pays-Bas composa l'administration de la ville de Bouillon des personnes les plus influentes par leurs talents, leur patriotisme et leur fortune. Chauchet, qui en a fait partie dès la création, continua comme auparavant, à se dévouer pour ses concitoyens. Le roi d'abord, et le Conseil communal ensuite le nommèrent membre des États provinciaux du grand-duché de Luxembourg, où il siégea presque sans interruption ; et toujours avec distinction.

A la promulgation de la loi sur la mouture, loi qui dès sa naissance a été stigmatisée par l'opinion publique de la qualification d'odieuse, une émeute éclata le 6 janvier 1823 à Bouillon. A cette occasion Chauchet usa une nouvelle fois de toute son influence pour arriver par la persuasion à rétablir l'ordre, et contribua à faire cesser une résistance qui n'aurait pu que devenir préjudiciable aux habitants. Plus tard il concourut, à l'assemblée des États, aux mesures prises relativement à l'admodiation de ce droit de mouture : A cette occasion il montra tout son zèle pour ses concitoyens.

Pendant la même année 1823, le projet avait été conçu de raser l'antique et célèbre

fort de Bouillon, ainsi que les remparts de cette ville. C'était, croyait-on, une question de vie ou de mort pour la localité, dont il devait en outre résulter, pouvait-on penser à cette époque, pour les provinces de Luxembourg et de Namur des conséquences nuisibles à un bon système de défense territoriale.

Une députation a été chargée d'aller présenter au chef de l'Etat les doléances des habitants. Les démarches de cette députation, dont Chauchet faisait partie, aboutirent à la conservation de la citadelle et des murs d'enceinte de Bouillon, ces vénérables souvenirs de leur preux souverain le duc Godefroid, qui fut roi de Jérusalem.

Après la révolution belge de 1830, l'arrondissement de Neufchâteau envoya Chauchet au Sénat, voulant par là lui témoigner la gratitude publique que ses éminents services avaient méritée : Cependant au bout de dix-huit mois il se retira de la carrière législative. Il accepta néanmoins, en 1836, la mission que ses concitoyens lui confièrent de les représenter au Conseil de la province.

A la formation des nouvelles administrations municipales, sous le régime belge, Chauchet a été, à une immense majorité de suffrages, appelé au Conseil communal. Le roi le désigna bourgmestre.

Lorsqu'en 1839 la diplomatie réunie à Londres demanda à la Belgique l'abandon de la moitié du Luxembourg, Chauchet, qui présidait, comme doyen d'âge, le Conseil provincial à Arlon, adressa les adieux les plus touchants aux membres de cette assemblée qui allaient se retirer comme devenus étrangers à la Belgique. Depuis ce moment aussi il prit la résolution de renoncer à toutes fonctions publiques.

Le 31 janvier 1844 Chauchet reçut la décoration de l'ordre de Léopold. Il est mort le 24 février de la même année, à l'âge de près de 77 ans.

OZERAY ; *Histoire de Bouillon* ; 2<sup>e</sup> édit. II, p. 582 à 587. — *Renseignements obtenus*. — *Biographie nationale de Belgique*.

CHAUCHET, *Thomas-Eugène*, militaire, bien que né à Coblençe doit être considéré comme luxembourgeois, tant par sa filiation que par son séjour dans ce pays.

Fils d'un architecte originaire de la partie wallonne du duché de Luxembourg, et qui s'était momentanément fixé à Coblençe, peut-être à la suite de la conquête française sous

la république, il vit le jour dans cette ville, le 6 mai 1804.

Plus tard sa famille étant venue résider à Luxembourg où son père s'établit comme architecte, le jeune Chauchet y fit des études solides, se destinant à une carrière scientifique. Il les avait à peine terminées lorsque les événements politiques de 1830 éclatèrent à Bruxelles.

Entraîné par le tourbillon, il abandonna ses foyers avec un grand nombre d'autres jeunes gens de la ville qui allèrent en Belgique chercher fortune sous les drapeaux. Il entra comme volontaire dans le corps-franc luxembourgeois commandé par Claisse (v. son art.), et prit part en cette qualité aux combats livrés à Anvers pour la cause de l'indépendance de la Belgique.

Admis le 16 janvier 1831 au grade de sous-lieutenant au bataillon de sapeurs-mineurs, il devint successivement lieutenant, le 15 juillet 1832 ; capitaine en second, le 15 juillet 1833 ; capitaine en premier du génie, le 21 juillet 1842 ; major, le 21 février 1850 ; lieutenant-colonel, le 24 juin 1853 ; et colonel le 15 juillet 1863.

Chauchet avait été nommé, le 9 juin 1860 membre du comité consultatif permanent du génie.

Il était commandant du génie de la place d'Anvers depuis le 22 juin 1862, lorsqu'il fut élevé au grade de général-major, le 18 juin 1866. Il obtint sa retraite le 13 juillet suivant et mourut à Anvers, le 16 juin 1871.

Ce militaire distingué était officier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix commémorative, officier de l'ordre des saints Maurice et Lazare d'Italie, chevalier de 2<sup>e</sup> classe de celui de S<sup>te</sup> Anne de Russie et commandeur de celui de S<sup>t</sup> Michel de Bavière.

*Etat des services. — Souvenirs. — Nécrologe des officiers de l'armée belge, 1871.*

CIGRAND, *Conrad*, administrateur et constituant, né à Beaufort, le 31 octobre 1796, était fils de Jean Cigrand, cultivateur et bourgmestre, et de Catherine Malget.

Agriculteur aisé, Cigrand a été, en 1840, nommé bourgmestre de sa commune. Il conserva cette dignité jusqu'en 1849.

Sa position comme bourgmestre, jointe à son expérience administrative et à des connaissances pratiques le firent choisir pour faire partie de l'assemblée constituante où il siégea

du 25 avril jusqu'au 28 juillet 1848, jour où l'œuvre de la Constitution que le pays s'était donnée, de l'assentiment du Souverain, se trouva achevée.

Depuis ce jour Cigrand s'était retiré dans la vie privée. Il est décédé le 8 mai 1873.

*Liste officielle des législateurs. — Mémorial. — Procès-verbaux de la session extraordinaire des États, en 1848. — Etat-civil. — Almanachs.*

CLAISSE, *Dominique*, militaire, fils de Nicolas Claisse, aubergiste, et de Marguerite Reuter, est né à Luxembourg, le 13 octobre 1802.

Après avoir achevé ses humanités à l'athénée de Luxembourg, Claisse s'était fait inscrire sur le tableau des étudiants en droit à l'université de Liège où il soutint en 1826 une thèse inaugurale pour l'obtention du grade de docteur en droits romain et moderne. Ce spécimen a pour titre : *De metalli fodinarum jure*.

Cependant il paraît que Claisse ne se destinait point à la pratique, puisque nous n'avons pas trouvé son nom porté sur le tableau du barreau attaché aux tribunaux de la province. Sa vocation, du reste, semble bien plutôt l'avoir destiné à la carrière militaire. En effet, Claisse fut un des premiers combattants à la révolution de Bruxelles en 1830. Député par plusieurs notabilités de Luxembourg, curieux d'apprendre les résultats des événements de l'insurrection belge, il se rendit en hâte à Bruxelles où il se mit à la tête d'un bon nombre de ses compatriotes du Grand-Duché, qui étaient accourus prendre part aux combats qui allaient se livrer contre l'armée néerlandaise. Sa troupe s'organisa presque instantanément en corps franc qui adopta le nom de Luxembourgeois, et prit une part active aux différentes rencontres de l'époque. Dès le 19 novembre 1830 Claisse vit régulariser le titre de major qu'il s'était d'abord donné lui-même, recevant du Gouvernement provisoire le brevet de ce grade, qui lui a été ultérieurement confirmé par arrêté royal en date du 30 septembre 1831.

En cette qualité il servit plus tard et successivement au 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied et au 4<sup>e</sup> de ligne. Il a été nommé lieutenant-colonel, le 21 juillet 1842; sous-directeur de la 2<sup>e</sup> division au ministère de la guerre, le 26 du même mois; directeur de cette division, le 27 décembre suivant; colonel le 27 septembre 1844 et général-major le 5 avril 1848. Au moment de son décès il comman-

daît la première brigade de la 4<sup>e</sup> division d'infanterie.

Il était décoré de la croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold et officier de la légion d'honneur.

Le général Claisse est mort à St-Josae-ten-Noode, le 17 juillet 1848.

*Etat de services. — Etat-civil. — Annuaire de l'université de Liège. — Liber memorialis de la même université.*

CLÉMENT, *Michel-Clément*, administrateur, notaire et législateur, né à Lischer, section de la commune aujourd'hui belge de Thiaumont, le 20 janvier 1800, était fils de Pierre Clément, propriétaire, et de Anne Reichling.

Ce personnage avait fait des études classiques privées assez avancées, lorsqu'il a été, en 1831 ou 1832, nommé notaire à Larochette; d'où il a été transféré à Mersch en 1841, sur sa demande. Il s'établit à Berschbach, hameau très-rapproché du chef-lieu communal.

De 1836 à 1839 il faisait partie du Conseil provincial à Arlon, représentant le canton de Mersch.

Clément s'occupait de son importante étude notariale, lorsqu'il se vit, en 1859, désigner bourgmestre de Mersch; dignité qu'il a remplie jusqu'en 1867.

Comme il possédait beaucoup d'expérience pratique, unie à des connaissances administratives étendues, de même que la réputation d'être un homme prudent, éclairé et intègre, il a été choisi par le bon roi Guillaume II, pour faire partie des États du Grand-Duché, créés par la Constitution du 12 octobre 1841. Il siégea dans cette auguste assemblée, du 7 juin 1842 au 1<sup>er</sup> juin 1845, et fut réélu pour en faire partie, du 3 juin 1845 au 29 mars 1848. Envoyé à la constituante, le 25 avril 1848, il en a suivi les travaux jusqu'à la dissolution de cette assemblée, le 28 juillet 1848, lorsque sa mission se trouva accomplie. Entré à la Chambre législative, le 3 octobre 1848, il en a fait partie jusqu'au 9 juin 1851; ensuite du 7 octobre de la dite année 1851 au 15 mai 1854; enfin, du 22 juin 1854 au 27 novembre 1856, à la dissolution de l'assemblée nationale, prononcée par le Gouvernement lorsque celui-ci introduisit la Constitution dite révisée, modelée soi-disant suivant les prescriptions du droit fédéral allemand.

Le 17 septembre 1857, Clément avait été

choisi de nouveau par les électeurs pour faire partie des Etats ; mais il renonça à cette dernière élection, afin de conserver son notariat et sa dignité de bourgmestre, à cette époque de réaction où le Gouvernement déclarait toute fonction incompatible avec la mission de député, chaque fois que lui, Gouvernement, n'avait pas accordé la dispense pour pouvoir cumuler.

Le notaire Clément a été également, pendant des années, suppléant du juge de paix. Il est décédé célibataire, le 19 janvier 1872.

*Etat civil. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Notes. — Renseignements obtenus. — Mémoires. — Almanachs du Pays.*

CLÉMENT, Pierre, curé de canton à Messancy, est né à Wiltz, le 13 messidor an XII, répondant au 2 juillet 1804, fils de Pierre Clément, drapier, et de Catherine Schaack.

Après avoir appris à lire et à écrire un peu, avec le manque, à cette époque, d'écoles primaires, le jeune Clément qui montrait de l'aptitude pour l'étude, en même temps que le désir le plus décidé d'entrer dans la cléricature, fut confié par ses parents aux soins de l'abbé Henri Salentiny, à cette époque vicaire à Wiltz. Il n'y avait en effet pas moyen de penser alors à le placer dans une institution d'humanités qui manquaient dans le pays; et y en aurait-il même existé une que la fortune de sa famille n'aurait pas suffi à en couvrir les frais. Il était d'ailleurs de mode de faire faire les commencements où les basses classes chez de jeunes prêtres auxquels ces leçons pouvaient servir de délassement, si même le prix, toujours modique, qu'ils en retiraient éventuellement, ne contribuait point à améliorer leur position souvent très-précaire sous le rapport du traitement et du casuel. Dans le cas présente cependant, Pierre Clément a eu le bonheur de trouver en l'abbé Salentiny un homme très-instruit, grand ami des études, dévoué à ses élèves et au-dessus de tout besoin matériel, car il sortait d'une des premières familles du canton de Mersch, étant originaire du Billen-Gut, au petit village de Michelbuch, sous la commune de Vichten.

Il accorda une sincère amitié à Clément et voulut faire tout pour lui, parceque en effet l'étudiant se montrait digne de cet intérêt : L'abbé professeur le retint chez lui jusqu'à ce qu'il lui eut enseigné les humanités, la rhétorique incluse. A vrai dire ce que l'on exigeait alors des élèves pour les admettre

aux cours de philosophie se réduisait à la connaissance de la langue latine, un peu d'allemand, un peu de calcul et le catéchisme sommairement interprété; laissant aux aspirants le soin, dans des études ultérieures, d'approfondir les branches directes de la carrière qu'ils choisissaient.

En 1824, Clément entra en philosophie à Namur; en 1825 il fut admis en théologie et consacré prêtre en 1828.

Nommé vicaire à Bertrange il resta attaché à cette paroisse pendant cinq ans et jusqu'en 1833 où il a été promu desservant à Agimont, au canton de Florennes, dans la province de Namur. Cette paroisse très-étendue fournit un vaste champ à son incessante activité dans les soins pastoraux qu'il exerça toujours avec le tact et la mansuétude qui attirent si puissamment les esprits. Il était en même temps chargé de la desservitude de la paroisse de Vodeléc au même canton de Florennes. Pendant les dix-huit ans qu'il resta à Agimont il n'a pas trouvé un seul ennemi. Simple et frugal dans sa manière d'être, il avait su tellement s'attirer l'attachement et le respect de ses nombreux paroissiens qu'il lui suffisait de manifester un désir pour à l'instant le voir accompli. C'est ainsi entre autres qu'il est parvenu, sans provoquer un seul murmure de la part des habitants, à faire rebâtir et à achever une église neuve pour sa paroisse; une entreprise qui presque toujours est le signal d'oppositions plus ou moins graves. Mais Clément avait su si bien préparer le terrain, il avait si bien prouvé le besoin, même longtemps avant de formuler sa demande, que tous avec lui s'accordèrent à déclarer eux-mêmes que leur bon curé avait parfaitement raison. Dans ses prédications, qui toujours étaient très-courtes et précises, il expliquait la morale évangélique avec cette douceur qui caractérise si éminemment les disciples de celui qui fut l'amour personnifié du prochain. Aucun de ces grands et terribles mots : enfer, tourments, ne sortait de sa bouche que lorsque le texte biblique le prononçait lui-même; et alors encore il avait à placer comme contrepartie des paroles de pardon et des encouragements qui ramenaient le pécheur dans la bonne voie, sans le livrer au désespoir.

Malgré ses nombreux et importants soins pastoraux il savait si bien partager ses moments qu'il lui en restait encore assez pour se livrer à des études, et pour, à l'instar de ce qui lui était arrivé à lui-même, pouvoir

donner des leçons d'humanités à quelques jeunes étudiants commençants. C'est ainsi que plus d'un fonctionnaire belge qui plus tard se trouva haut placé, de même que quelques membres de sa propre famille ont appris chez lui les éléments nécessaires à une bonne et solide éducation littéraire.

Le décanat de Messancy étant venu à vaquer, le curé Clément y fut promu le 2 février 1851. A son départ d'Agimont on voyait la douleur peinte sur la figure de ses paroissiens qui l'aimaient comme on aime un bon père. Ils voulurent lui laisser un souvenir qui pût souvent les rappeler à sa mémoire : En lui présentant un calice comme cadeau d'adieu, ils le supplièrent de penser à eux chaque fois qu'il s'en servirait pour la célébration des saints mystères. Il le leur promit; et ce fut celui dont il usait tous les jours. A son décès il le leur fit restituer, les priant également de penser à lui lorsqu'ils le verraient placé sur l'autel.

A Messancy comme à Agimont, comme à Bertrange il ne tarda pas à se faire estimer et apprécier. Pendant l'épidémie cholérique qui sévit en 1866 dans cette localité, il aurait voulu pouvoir se partager pour être à tout moment au chevet de chacun des malades : En effet, pendant cette terrible épreuve il était réduit à lui-seul, ses confrères étant eux-mêmes retenus chacun chez soi pour remplir des devoirs identiques. Aussi S. M. le roi des Belges, voyant tant de dévouement et une si charitable abnégation voulut-il, par un témoignage patriotique récompenser les vertus humanitaires du curé Clément : il le nomma chevalier de son ordre. Le bon curé, qui croyait n'avoir fait que son stricte devoir, était d'intention de refuser la distinction. Et ce ne fut que sur les conseils de son évêque qu'il consentit enfin à l'accepter : Nous ne saurions dire toute fois s'il l'a jamais portée en public, tellement il était modeste.

Le doyen Pierre Clément est mort, le 16 avril 1868, à l'âge de 64 ans moins quelques mois. Ses paroissiens de Messancy, dit-on, ont conçu le projet de lui élever un monument de piété filiale digne de ses vertus évangéliques.

*Etat-civil. — Correspondances. — Souvenirs. — Renseignements fournis. — Journal: Wort für Wahrheit und Recht.*

CLERIN, Pierre, jurisconsulte et magistrat militaire, originaire du duché de Luxem-

bourg, ne nous est pas connu que par le mémoire de feu Britz, sur l'ancien droit belge (T. I, p. 404—405).

Il était auditeur-général de l'armée, pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle, et le seul juriste qui, à cette époque, ait exposé la législation militaire au commencement du dit siècle. Le *Code militaire des Pays-Bas, contenant les édits, ordonnances, etc.; ensemble un commentaire sur le placard du prince de Parme, de 1587*, publié à Bruxelles, en 1704, mit en émoi le conseil de Brabant, le conseil d'Etat et la Cour de Bruxelles. Au jugement du comte de Wynants, c'est un livre insipide et rempli d'erreurs de droit jusqu'à faire rebondir le cœur aux moins savants. A en croire Thiesquen, procureur-général du conseil de Brabant, en 1704, et ancien auditeur-général, ce Code est rempli d'ignorance et d'extravagance. Ce qui a provoqué ce jugement un tant soit peu passionné de la part de si hauts magistrats belges, c'est que Clerin attaque la légalité de beaucoup de décrets que les gouverneurs-généraux avaient donnés aux surintendants-généraux, sans consulter le roi, ni les conseils, ni les ministres. Il y soutient même que l'édit perpétuel du 12 juillet 1611 n'est pas obligatoire pour les gens de guerre. C'est Wynants lui-même qui, le premier, proposa au procureur-général l'interdiction du code; et celui-ci obtint du conseil d'Etat la saisie des exemplaires et la suppression entière du livre. Clerin le fit reparaître en 1721, à Mæstricht; et, disgracié alors par le Gouvernement, il vint mourir à Uccle, dix années après, ainsi en 1731.

*BRITZ; ouvrage cité.*

CLESSE, François-Louis, prêtre et historien, est né à Tintigny, commune du canton aujourd'hui belge d'Étalle, le 15 août 1812, fils de Jean-Nicolas Clesse et d'Anne-Josèphe André.

Il était jeune encore et vraisemblablement enfant unique lorsqu'il perdit son père. Cette circonstance engagea son oncle paternel et, paraît-il, son parrain de baptême, puisqu'il portait le même nom, l'abbé F.-L. Clesse, curé à Rossignol, commune du même canton à le recueillir chez lui avec sa mère qui se chargea des soins du ménage commun.

Le bon curé de Rossignol, après avoir enseigné les premiers principes à son neveu, le plaça d'abord au collège de Bouillon où il était en 3<sup>e</sup> en 1830; puis au petit séminaire

de Floreffe. Il fit ses cours théologiques au séminaire de Namur et a été ordonné le 17 décembre 1836.

En quittant le séminaire il a été nommé vicaire à Bouillon; et le 20 avril 1838 il passa curé-desservant à Anlier où il est mort le 30 mars 1859.

Le curé Clesse, sans être un génie d'instruction, aimait beaucoup l'étude, surtout celle des sciences historiques. La théologie, qu'il cultivait jusque dans les minuties, prenait également une partie de son temps. Aucune peine ne lui coûtait pour inculquer l'instruction religieuse aux enfants de l'école de sa paroisse. Son éloquence facile, souvent abondante, présentait des attraits à ses auditeurs. Son long séjour à Rossignol où il avait assidument fréquenté le château des dames de Laittres avait donné à son éducation une teinte de noblesse dans les manières comme dans la conversation. Joignons à cela un extérieur posé, avenant, et l'on aura le véritable portrait du curé Clesse qui se faisait aimer de tous. Ferme, quant à sa personne, dans les résolutions qu'il avait une fois prises, il manquait quelquefois de la force nécessaire pour les faire exécuter. Il avait aussi conservé de sa première éducation, comme fils unique en même temps que neveu du curé chez lequel il avait été élevé, un je ne sais quoi d'enfant gâté qui cependant ne nuisait point à la franchise de ses relations sociales.

Tout ce qui précède, bien que dépeignant un homme d'un certain mérite, comme on en trouve tant même parmi les personnes les plus obscures, n'aurait point autorisé à accorder au curé Clesse une place dans le Panthéon national, si nous n'avions pas à y ajouter la mention de la publication, dans les *Annales de la Société historique d'Arlon*, d'une *Notice sur Anlier* même, dont la direction spirituelle lui était confiée; volume in-8°, de 81 pages; 3<sup>e</sup> cahier du Tome IV, (1856) de ce recueil.

Cette composition, nous écrit un bienveillant correspondant, est le résultat du désir de l'auteur de mieux apprendre à connaître sa paroisse. Le manuscrit, qui renferme toutes ses recherches sur l'objet qu'il avait entrepris de traiter à fond, c'est-à-dire d'épuiser la matière, était assez volumineux; mais il n'en a été imprimé que des extraits, dont plusieurs sont très-intéressants. Notre correspondant ajoute, qu'il ignore ce que le manuscrit même est devenu.

Il avait adressé en outre à la Société historique d'Arlon une *Notice sur le Pont d'Oye et ses derniers seigneurs*. Mais ce travail n'a pas été publié dans les annales de cette corporation savante.

*Correspondances. — Notes fournies. — Annales de la Société historique d'Arlon.*

COLLARD ou *Collart, Antoine-Auguste-Hubert-Charles-Nicolas*, administrateur et législateur, né à Bettembourg, le 31 juillet 1821, était fils de Auguste-François-Joseph Collard, propriétaire, et de Marie-Antoinette Résibois.

Fils unique et jouissant d'une fortune considérable, Collard avait fait des études humanitaires assez suivies, lorsque, le 3 octobre 1848, les électeurs de son canton d'Esch-sur-Alzette, nouvellement créé, l'envoyèrent siéger à la Chambre législative, et lui continuèrent sans interruption son mandat jusqu'au 11 juin 1866.

En 1855 il avait de même été nommé bourgmestre de la commune de Bettembourg, dignité que, également, il a conservée jusqu'à son décès.

Auguste Collard, qui avait obtenu la décoration de l'Ordre de la Couronne de Chêne, est décédé à Enis où il s'était rendu aux bains, le 2 août 1871.

*Liste officielle des législateurs. — Almanachs. — Mémorial. — Comptes-rendus des Etats et de la Chambre des Députés. — Etat-civil.*

COLLARD, *Charles-Hubert-Maximilien*, signant COLLART, fonctionnaire, sortait d'une famille distinguée que nous retrouvons successivement à Luxembourg, à Saint-Hubert, à Laroche et à Florenville, occupant des fonctions élevées et qui fournit plusieurs personnages à la Biographie nationale.

C.-H.-M. Collard auquel le présent article est destiné, naquit à Laroche, au Luxembourg belge, le 21 décembre 1783, fils de Jean-Baptiste-Alphonse Collard, originaire de Luxembourg, avocat, greffier au conseil souverain; puis contrôleur des domaines au quartier du dit Laroche. Sa mère se nommait Xavière Schéer, à son tour fille d'un avocat renommé près le Conseil provincial de Luxembourg. Son grand-père, Charles-Hubert-Maximilien Collard était natif de S<sup>t</sup> Hubert et résidait à Florenville, où il avait le titre de substitut du procureur-général.

Le jeune Collard se destina à la carrière

des impôts publics. Il la commença très-jeune, puisque le 14 fructidor XII (1<sup>er</sup> septembre 1804) il était nommé par l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> percepteur des contributions directes dans les mairies de Chiny, Martué et Lacuisine.

A l'organisation du royaume des Pays-Bas différentes circonstances l'engagèrent à sortir de la partie et à renoncer à tout emploi, depuis le 12 décembre 1814 jusqu'au 17 juillet 1820. A cette dernière époque il rentra au service de l'Etat en qualité de commis des accises à Signeulx, puis à Diekirch, d'où il passa le 23 avril 1829 clerc à la vérification de la comptabilité à Luxembourg, et le 30 juin 1839 contrôleur du service de l'intérieur en la même ville.

Pendant l'intervalle de 1830 à 1839 Collard avait été, avec d'autres fonctionnaires rentrés à Luxembourg pour ne point servir la Belgique révolutionnée, employé au classement des archives judiciaires qui jusque-là étaient restées pêle-mêle et dans un grand désordre, à cause des fréquents déplacements qu'elles avaient subis, tantôt pour un motif, tantôt pour un autre.

A la réorganisation des services publics dans la partie du Luxembourg qui, en vertu du traité de Londres, de juin 1839, était rentrée sous l'autorité de la Maison de Nassau-Orange, Collard a été, par arrêté du 4 juin 1850, nommé définitivement contrôleur à Luxembourg, en même temps qu'il a été chargé du litigieux devant le tribunal auquel son district ressortissait.

Le roi Grand-Duc, voulant récompenser les longs services de ce fonctionnaire qui en toute occasion avait prouvé son zèle pour la chose publique, l'a nommé le 22 décembre 1858, chevalier de l'ordre de la couronne de chêne, en même temps qu'il l'admit à la pension de retraite, après 50 ans et 5 mois de fonctions: A ce jour il était le plus ancien fonctionnaire de son administration dans le pays.

Le contrôleur Charles-Hubert-Maximilien Collard avait épousé, le 7 novembre 1820, Jeanne-Marguerite-Eléonore Chapeau, de Florenville. Il est mort à Dommeldange, le 19 mai 1867.

*Journal de Luxembourg. — Renseignements communiqués. — Actes de famille.*

COLLARD, *Charles-Joseph*, médecin, né vers 1725 au bourg aujourd'hui ville de

S<sup>t</sup> Hubert, était fils de Nicolas Collard. Il mourut au château de Fischbach, commune du canton de Mersch, le 7 mars 1812 à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Collard avait épousé à Liège Marie-Françoise de Donnea, native de la dite ville et morte à Dommeldange, le 14 avril 1808, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Collard étudia l'art de guérir dans lequel il obtint le grade de docteur, et fut pendant sa longue vie un véritable médecin, donnant ses soins avec empressement à qui les réclamait, sans s'enquérir si le patient, après sa guérison, pourrait les rémunérer. Les remèdes qu'il distribuait lui-même il les fournissait gratuitement aux personnes peu aisées. Son abnégation pour le lucre qu'il aurait pu retirer de la pratique, n'a jamais pu être égalée que par sa modeste exemplaire.

Possesseur d'une grande fortune, puisqu'il était devenu propriétaire des quatre châteaux de Fischbach, de Dommeldange, de Schengen et de Bettembourg qu'il laissa respectivement à ses quatre fils, il s'était de jeunesse habitué à un genre de vie sobre, qui pouvait servir d'exemple mieux que des traités ex-professo sur l'art de conserver la santé et d'atteindre à un âge avancé.

Il n'a rien écrit; ses nombreuses observations, pendant une pratique de presque soixante ans, n'ont même, vraisemblablement pas été annotées. Du reste, sa famille n'en possède pas de traces.

Collard était cependant savant autant qu'habile dans le diagnostic des maladies. Il avait bientôt su se gagner la confiance générale, tellement que, déjà médecin pensionnaire des Etats du Pays il fut en outre, par patentes expresses, en date du 3 mars 1762, nommé consultant de Son Altesse Royale le duc de Saxe-Teschen. Ce document nous a paru assez intéressant pour que nous nous soyons vu engagé à le copier ici en entier, parce qu'il est inédit:

„Charles-Alexandre, administrateur de la  
„Grande-Maîtrise en Prusse, grand-maître de  
„l'Ordre Teutonique en Allemagne et en  
„Italie, duc de Lorraine et de Bar, marchis-  
„duc de Calabre, de Gueldres, de Montferrat  
„et de Teschen en Silésie, prince de Charle-  
„ville, marquis de Pont-à-Mousson et de  
„Nommény, comte de Provence, de Vaudé-  
„mont, de Blanckenberg, de Zutphen, de Saar-  
„werden, de Salm, de Falkenstein, seigneur



„de Freudenthal et d'Eulenberg, etc., maré-  
„chal des armées du S<sup>t</sup> Empire romain et de  
„celles de Sa Majesté l'Impératrice-Reine  
„apostolique de Hongrie et de Bohême, colo-  
„nel de deux régiments d'infanterie, lieute-  
„nant-gouverneur et capitaine-général des  
„Pays-Bas, etc., etc.;

„à tous ceux qui ces présentes verront,  
„salut.

„Parmi les soins que Nous Nous sommes  
„donnés pour le bien-être des provinces con-  
„fiées à notre administration, Nous Nous  
„sommes appliqués particulièrement à favo-  
„riser les progrès des sciences et des arts, en  
„excitant l'émulation par les récompenses et  
„les faveurs que Nous Nous sommes tou-  
„jours empressés d'accorder à ceux qui s'y  
„distinguent entre les différents sujets qui  
„se sont rendus recommandables, en consa-  
„crant au public les connaissances pro-  
„fondes qu'ils ont acquises dans une science  
„intéressante et salutaire à l'humanité, *notre*  
„*cher et ami le sieur Charles-Joseph Collard,*  
„*médecin de l'Etat de la ville de Luxembourg*  
„*nous a paru digne de recevoir des marques*  
„*authentiques de notre estime et bienveillance;*  
„à ces causes et autres bonnes considérations  
„à ce nous mouvantes, Nous lui avons accordé,  
„comme par ces présentes nous lui accordons  
„le titre de *notre médecin consultant* pour en  
„jouir désormais, aux honneurs y apparte-  
„nants et en dépendants.

„Si donnons en mandement à tous nos  
„officiers et autres qu'il appartiendra qu'ils  
„et un chacun d'eux en droit soi fassent,  
„souffrent et laissent jouir le dit sieur Charles-  
„Joseph Collard du contenu ci-dessus pleine-  
„ment et paisiblement, cessant et faisant cesser  
„tous troubles ou empêchement à ce contraire.  
„Car ainsi nous plaît-il. En foi de quoi Nous  
„avons aux présentes, signées de notre main,  
„et contresignées par notre très-cher et féal  
„chancelier et garde de nos sceaux, le sieur  
„baron de Charvel de Vaudoncourt fait mettre  
„et apprendre notre grand seel.

„Donné à Bruxelles, le 3<sup>e</sup> mars de l'an de  
„grâce 1762. *Signé : CHARLES LORAJNE*  
„avec paraphe; *et sur le repli étoit : Par Son*  
„Altesse Roiale *contresigné* Le B. de Charvel  
„Vaudoncourt; *et y étoit le susd. Seel, apen-*  
„*dant en double corde entrelassée de fil d'or*  
„*et de soie rouge, et imprimé sur cire rouge*  
„*renfermé dans une boîte de ferblanc.*“

*Reg. patentes; Archives du Palais, à Luxbg;*

XI: 135. — *Renseignements fournis. — Etat-civil.*  
— *Papiers de famille.*

COLLARD, Jacques, curé à Noville, sous  
le canton de Bastogne dans le Luxembourg  
belge, florissait pendant les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles.  
Nous n'avons pu obtenir sur ce personnage  
aucun renseignement biologique, hors celui  
qui le rend recommandable, tant à sa famille  
qu'aux habitants du village d'Ortho dans le  
canton de Laroche. Par acte en date du 11  
octobre 1735, le curé Jacques Collard fonda  
une bourse d'études pour les humanités, la  
philosophie et les hautes sciences. Ce sti-  
pende, qui rapporte annuellement une somme  
de trois cents francs, est établi en faveur des  
parents du fondateur, et à leur défaut en  
faveur de jeunes gens d'Ortho. Cette prédi-  
lection pour ce village n'indiquerait-elle peut-  
être pas que le bienfaiteur y avait vu le  
jour ?

*Archives de la commission provinciale des bourses,*  
*à Arlon. — PRAT, Histoire d'Arlon.*

COLLIN, François-Charles-Emmanuel,  
géomètre et Constituant, né à Hives, commune  
du Luxembourg aujourd'hui belge, le 18 juin  
1790, était fils de Jean-François Collin, pro-  
priétaire-cultivateur, et de Marie-Hélène  
Maboge.

Il s'était choisi la carrière du cadastre, dans  
laquelle il aida, avec le grade de géomètre de  
deuxième classe d'abord, ensuite de la pre-  
mière, à établir les plans cadastraux du Grand-  
Duché, de 1817 à 1830.

Après la révolution belge de 1830, Collin  
donna sa démission, à un moment où il aurait  
pu espérer d'être nommé vérificateur, peut-  
être même géomètre en chef. Mais pendant  
ses opérations en rase campagne, exposé à  
toutes les vicissitudes des saisons, il s'était  
attiré des douleurs rhumatismales et scia-  
tiques tellement opiniâtres qu'il ne lui restait  
que peu d'espoir pour pouvoir désormais re-  
prendre le service actif.

Collin ne s'était jamais occupé de politique;  
mais il avait un sens droit et lucide qui lui  
faisait facilement comprendre les questions  
qui se traitaient pendant la conversation.  
Aussi les électeurs de Luxembourg l'en-  
voyèrent-ils à l'Assemblée Constituante, du  
25 avril au 28 juillet 1848.

Après cette apparition sur la scène pu-  
blique, il se retira entièrement pour passer

le reste de ses jours au sein de sa famille où il est mort le 3 mars 1851.

*Liste des législateurs. — Etat civil. — Procès-verbaux de la Constituante. — Mémorial. — Almanachs du Pays.*

COLLIN, *Henri-Joseph*, médecin et auteur, né à Bomal dans le Luxembourg belge, le 11 août 1731, mourut à Vienne, le 20 décembre 1784.

Il fit ses études supérieures à Vienne et obtint en 1760, à l'université de cette ville le grade de docteur en médecine. A cette occasion il avait composé une thèse inaugurale portant pour titre : *Compendii materiae medicae pars III, continens medicamenta in morbis solidi et fluidi corrigentia*; Vienne, 1760; in-4°.

Collin s'acquît une grande réputation comme praticien; aussi devint-il, en qualité de médecin des hôpitaux de la capitale de l'Autriche le successeur du célèbre docteur Antoine Stærk dont il se montra toujours le fervent admirateur. Ses écrits reflètent les sentiments qu'il avait pour son maître et contiennent le plus pompeux éloge de toutes les substances médicamenteuses recommandées par le savant archiâtre.

Il composa : 2° *Nosocomii civici Pazmaniani annus medicus tertius, sive observationum circa morbos acutos et chronicos*. Pars I-IV (Vienne, 1764 à 81), dont le sixième volume porte pour titre : *Lactuce sylvestris contra hydropem vires*. Ce dernier ouvrage, publié aussi en allemand, parut en volumes séparés, avec titres particuliers; ce qui les a fait considérer comme des œuvres distinctes.

Collin laissa deux fils, nés à Vienne, lesquels se sont rendus célèbres comme poètes; mais qui n'appartiennent plus à notre Biographie nationale.

Il avait aussi un frère nommé *Mathieu*, né comme lui à Bomal, le 13 avril 1739, et mort le 23 août 1817, médecin et écrivain, qui devint conseiller d'Etat et professeur à l'université de Vienne. Ce dernier, ainsi que toute la postérité de son frère aîné *Henri-Joseph*, auquel cet article est consacré, ont, en 1803, reçu des lettres de Noblesse.

*Biographie nationale belge; art. signé AUG. VAN DER MEERSCH; d'après WURZBACH, Biographisches Lexikon des Kaiserreichs Oesterreich. — Nouvelle Biographie générale de Didot. — Biographie médicale.*

COLLIN, *Richard*, nom aussi orthographié

quelques fois en *Collins*, et même par Joachim Saurart en *Chollin*.

Richard Collin, dessinateur et graveur à l'aiguille ainsi qu'au burin, se qualifiant également géographe et cosmographe, est né à Luxembourg, vers 1627. Il sortait d'une famille distinguée, qui a longtemps occupé de hautes charges honorifiques pour la monarchie espagnole. Après avoir achevé ses études, pendant lesquelles il avait fait naître une espérance très-favorable, et avoir autodidactement appris les principes du dessin, il alla se perfectionner dans cet art à l'Académie d'Antorf, où il fit des progrès tellement éminents que bientôt il s'acquît la réputation la plus distinguée pour ses planches exécutées d'après nature.

Parvenu à ce degré de connaissances, il commença à se livrer sans maître à la gravure qu'il cultiva avec un zèle si soutenu qu'il mérita les éloges et l'admiration générale de la Belgique, en même temps qu'il faisait le plus grand honneur aux artistes allemands dont il parlait le langage, et auxquels il donnait le plus bel exemple à suivre, par son assiduité au travail et par la retenue de sa conduite; laquelle, comme cela paraît résulter d'un passage du célèbre Sandrart, son maître et son ami, le détourna du mariage.

D'Antorf, Collin se rendit à Rome, comme généralement les artistes de son temps le faisaient, afin de se perfectionner dans l'art du burin.

Dans cette ville il se mit, pendant un certain temps sous la direction du même Sandrart, peintre et graveur distingué, qui jouissait d'une grande réputation par ses ouvrages artistiques fort estimés.

Plus tard, après son retour de la ville éternelle il grava, pour une des œuvres de son maître un assez grand nombre de planches que nous énumérerons ultérieurement. Lorsqu'il parle de cette dernière circonstance, Sandrart a soin d'ajouter dans la courte notice qu'il consacre à Collin : „*Ses chefs-d'œuvre* „sont répandus dans le monde entier. Mais „on en connaît surtout beaucoup à Antorf „dans les Pays-Bas, où de tout temps les „artistes les plus remarquables ont fleuri. Il „s'en rencontre en effet un si grand nombre „dans les bons ouvrages, les grandes et les „petites histoires, qu'il serait impossible d'en „dresser un catalogue complet. Ses travaux „offrent tant de fini, chacun dans son genre

„naturel, qu'on ne saurait leur donner trop d'éloges; comme, nommément, cela apparaît dans le livre si précieux de l'ordre de la Toison-d'or. Et c'est pour ce motif surtout, que je me suis décidé à employer son habile burin pour l'exécution des planches de la présente publication.“ Sandrart parlait de l'Academia Todesca della Architectura, Scultura et Pittura; en deux parties in-folio; Nürnberg, MDCLXXV, format de 325 millimètres sur 210, que nous aurons à examiner lorsque nous repasserons la liste des œuvres de Collin.

Dans un autre ouvrage du même auteur, ajoute M. de Buscher (Biogr. nation. de Belgique) : *Sculpturæ veteris admiranda*; in-fol., 1660, ouvrage recherché, Collin a fourni 33 planches de statues antiques.

A son retour de Rome, Richard Collin s'établit d'abord à Bruxelles; puis à Anvers, d'où sont signées les principales gravures de son œuvre.

Cependant, à en croire des Lettres-Patentes du roi Charles II, d'Espagne, en date du 5 décembre 1678, lettres que nous copions ici, il faut admettre que cet artiste distingué quitta de nouveau Anvers pour retourner habiter Bruxelles. En effet, il y est dit :

„Charles, etc. Pour le bon rapport qui fait Nous a été de la personne de Notre cher et bien-aimé Richard Collin, fameux et rare calcographe ou graveur en taille douce, résidant à Anvers, etc., le retenons à l'estat de Notre calcographe et graveur en taille douce sans gages, ains aux honneurs et libertez de toutes autres charges bourgeoises, a charge de venir résider en cette ville de Bruxelles, etc.“

Depuis ce jour il prenait le titre de graveur du roi d'Espagne.

Outre ses autres travaux, représentant la copie au burin d'ouvrages d'autres artistes de renom, on possède de lui plusieurs planches dont lui-même est l'auteur, et qui toutes sont exécutées avec beaucoup de netteté et de naturel; surtout des portraits de personnages importants. Parmi ces derniers on distingue nommément ceux de *Quillinus*, de *Ch. van Thielen*, d'*Adrien van der Spelt*, de *Joachim Sandrart*, son ancien maître et son ami particulier, de *Corneil Hazart*, de *Barthélémy Morello*, du *marquis de Castanaga*, gouverneur-général des Pays-Bas espagnols, confectionné en 1687, et pour lequel le Conseil du

Brabant lui fit verser une somme de vingt-quatre livres, etc.

On possède le portrait de Richard Collin, gravé par un auteur anonyme, dit la Biographie nationale de Belgique, tandis que d'autres connaisseurs l'attribuent à Collin lui-même qui ne l'a pas signé de son nom, et qui porte cette inscription, curieuse quant au placement des lettres du nom. Nous la reproduisons d'après la version de M. Emile Tasset, graveur à Liège, lequel en possède un exemplaire :

„RCIAHDR CLOILN

„Il est née la presente anné 1627, et s'est adonnée au pratique de la Geog<sup>e</sup> Cosmog<sup>e</sup> et Math. et après ees taille douce lequel à compris en peux de temps est parue. Excellen au Carth. Geo. come lon voy par ces Œuures, lesquelles à grauéc en Errain.“ — Non *Ettain*, comme la Biographie nationale de Belgique écrit. — *Signature* : P. C. f. — Hauteur 0,140; largeur 0,089.

On ignore, la date précise du décès de Richard Collin. Mais une de ses productions, la dernière peut-être, a été publiée à Anvers, en 1697, dans : *Castella et praetoria nobilium Brabantiae*. Il était alors septuagénaire.

L'œuvre de Richard Collin, nous l'avons dit d'après Sandrart, est nombreuse et distinguée. Ses gravures, attachées à un grand nombre d'ouvrages devenus fort rares de nos jours, sont généralement peu connues. Outre celles que la Biographie nationale de Belgique mentionne dans l'article dû à la plume de M. Edmond De Buscher, M. Emile Tasset de Liège nous en a dénoncé beaucoup d'autres encore; et, croyons-nous, leur catalogue n'est point complet encore. Nous allons citer toutes celles qui ont été signalées :

Nous commencerons par les gravures mentionnées par M. Tasset.

1° Dans l'ouvrage de J.-B. van den Cruyce, Anvers, 1654, sous le titre de : *Genealogia Christi, per mundi ætates deducta*, on trouve, outre le frontispice gravé par C. Galle, six titres allégoriques correspondant aux divers chapitres et se rapportant respectivement, sous le rapport de la composition, les cinq premiers à Adam, à Abraham, à Joseph, à David et à Salomon; le sixième à l'enfant Jésus. Hauteur respective moyenne, de 0,148 à 0,143; largeur, de 0,086 à 0,088. Elles ont été dessinées par E. Quellinus et gravées par R. Collin. Ces titres portent respectivement

les inscriptions suivantes : *Mundi pueritia*; *Pastores*; *Mundi adolescentia*; *Milites*; *Mundi juvenus*; *Doctes*; *Mundi virilis ætas*; *Reges*; *Mundi senectus*; *Solitarii*; *Jesus-Christus*, *Nova mundi ætas*: *Sancti*.

2° Dans le livre de Hilaire d'Awaingne, religieux du monastère d'Alne, chapelain d'Herckenrode, intitulé : *L'origine du très-auguste Sacrement miracoleux, au Noble Monastère d'Herckenrode*, avec les merueilles plus signalées qu'il a pleu à Sa Diuine Majesté y opérer. Liège, 1655; on trouve une image représentant le Saint-Sacrement, et signée R. C., avec l'inscription suivante placée à la marge : *Figure au vif du S. Sacrement miracoleux dès l'an 1317. a Herckenrode proche de Hasselt*. H. 0,119; l. 0,075.

3° *Le Diptychon leodiense, ex consulari factum episcopale; et in illud commentarius*; par notre compatriote luxembourgeois, le Père Alexandre de Wiltheim, Jésuite; Liège, 1659, contient une planche reproduisant, grandeur naturelle, les bas-reliefs de deux plaques en ivoire, portant les anciennes commémorations faites dans la cathédrale de S<sup>t</sup> Lambert de Liège. M. Renier, dans son catalogue de Michel Natalis, donne une description de ces deux bijoux du quatrième siècle, ajoutant qu'ils sont aujourd'hui, l'un au British Museum à Londres, et l'autre au musée de Berlin. Le même ouvrage, ajoute cet auteur dans un autre paragraphe, reproduit aussi, comme rapprochement, le dyptique de Bourges, presque identique de composition et de sculpture. Cette seconde planche, sans nom de dessinateur ni de graveur, dit M. Emile Tasset, doit être attribuée aux auteurs de la première, Natalis pour le dessin, et R. Collin pour la gravure. Natalis était, du reste, un condisciple de Collin à Rome, à l'école de Sandrart.

4° Dans : *La fidèle pénitente, représentée en la vie de la vertueuse sœur Claire-Françoise d'Anvers, pénitente capucine*; par le P. Mansvêt du Neuf-Chasteau, prédicateur capucin. Mons, MDCLXXIII, on trouve le portrait de la sœur Claire-Françoise, dans un cadre ovale, avec une inscription placée sur le socle :

Effigies devotæ Sororis Claræ Franciscæ  
Antwerpiensis Pœnit. Capucinne, quæ  
piè obiit Cortraci, 29 aprilis, Anno 1647.

La bande de l'encadrement porte : *Dilectus meus mihi et ego illi*. Cant. 2. Et : *tenvi evm nec dimittam*. Cant. 3.

Dans la marge, à droite : *R. Collin fecit*. H. 0,149; l. 0,096.

5° Dans : *Academia Todesca della Architettura, Scultura et Pittura, oder Teutsche Academia der Edlen Bau, Bild und Mahlerey-Kuenste*..... Mit 38 Platten von der Architectur; 68 Alt-Römischen Statuen, ganz und halben Bilderen; 74 Medaglionen; 180 Contrasaeten..... *Durch Joachim von Sandrart auf Stokan*..... Nürnberg..... Anno Christi, MDCLXXV; en deux parties; on trouve un grand nombre de gravures à l'eau-forte et au burin; quelques-unes anonymes; les autres signées : C. G. Amling, G. E. Eimart, J. Franck, Ph. Kilian, Melchior Küssell, Jacob Sandrart, J. J. Thourneyser, J. G. Waldreich et Wolfgang. *R. Collin y figure pour dix-sept planches*, que nous énumérerons. C'est aussi dans cet ouvrage que Sandrart a inscrit l'intéressante notice biographique sur R. Collin, dont nous avons parlé ci-haut.

Nous allons décrire ces gravures, d'après M. Emile Tasset, de Liège :

a. Le frontispice, qui est allégorique, montre l'architecture sous les traits d'une femme debout, tenant de la main droite un plan déroulé. Au second plan, la colonne Trajane et une partie du Panthéon. Dans un carré laissé libre au coin droit supérieur de la planche, on lit le titre de l'ouvrage; et dans la marge, à gauche, J. D. Sandrart delinea vit; à droite, R. Collin sculpsit Antverpiæ. Haut. 0,312; larg. 0,202.

b. La statue d'Antinoüs, vue de face; le poignet droit mutilé; fond ligné horizontalement. Au haut de l'estampe : Antinoüs, Favorit von Kais. Adriano. Im Pæpstl. Garten Belveder. Au coin droit supérieur la lettre d. Dans la marge, à gauche : Sandrart del; au milieu : cum privil. S. C. M.; à droite : R. Collin sculps. Antverp. — H. 0,317; l. 0,203.

c. Faune. Statue, vue de profil, avec ombres portées sur un fond blanc. Au bout de l'estampe : Faunus. Wald Gott im Palast de Medicis. Au coin droit supérieur la lettre e. Au bas de l'estampe, à gauche : Sandrart delin.; au milieu : cum Privilegio S. C. M.; à droite : Richard Collin sculpsit. Cette gravure n'est pas limitée. Dimensions de la planche même : H. 0,323; l. 0,210.

d. Alexandre-le-Grand. Statue vue de face, sur fond blanc. A droite la tête de Bucéphale placée sur un fragment de rocher. Au haut de l'estampe : Alexander M. mit dem Pferd

Bucephalus, auf dem Berg Quirinale zu Rom. Werck. v. Phidias. Au coin droit supérieur : *f. Richard Collin sculpsit Antverpiae.* — H. 0,318; l. 0,206.

*e. Paetus et Aria*, groupe sur fond blanc. Monument en ruine surgissant du bas de l'estampe, à gauche. Au haut de celle-ci : Paetus und Aria roem. Ehe Paar im Pallast von Pr. Ludovici zu Rom. Au coin droit supérieur : *h.* Dans la marge, à gauche : J. D. Sandrart del.; à droite : *R. Collin scul. Antv.* — H. 0,321; l. 0,201.

*f. L'Hercule Farnèse* dans une niche. Longeant le bord supérieur de celle-ci, à gauche : Herkules im Pallast, à droite : von Pr. Farnèse. Au coin supérieur de l'estampe : *l.* Au bas, dans le champ, vers le milieu : Sandrart del. *R. Collin sculps. Antverpiae.* — H. 0,317; l. 0,204.

*g. Appolon pythien.* Fond ligné horizontalement. En général, dit M. Tasset, il est à remarquer que les statues que nous venons de réécuser, au lieu d'être gravées à rebours, l'ont été dans le sens du dessin. — Au haut de l'estampe : Apollo, Bild von Delphis und Oraculum; im Pæpstl. Garten Belveder. Au bas, dans le champ, à gauche : J. D. Sandrart del.; au milieu : Cum Privilegio S. C. M.; à droite : *R. Collin scul. Antverp.* — H. 0,316; l. 0,201.

*h. Silène couronné de pampre*, pressant une outre. Statue dans une niche vue obliquement. Au haut de l'estampe : Silenus Wein-Gott, im Pallast von Prinz Justinian. Au coin droit supérieur : *n.* Au bas de la planche, dans le champ, à gauche : Sandrart delin. Au milieu : *R. Collin sculps.* — H. 0,323; l. 0,205.

*i. La Vénus de Médicis*, dans une niche dont le bord supérieur porte : Venus Liebgöttin, im Garten deren von Medicis in Rom. Werk von Phidias. Au coin droit supérieur de l'estampe : *p.* Au bas, à gauche : *J. D. Sandrart delin.*; à droite : *Richard Collin sculps. Antverp.* H. 0,306; l. 0,203.

*j. Les trois grâces*, dans une niche; longeant le bord supérieur : Die drey Gratien oder Huld Gättinnen; bey Pr. Justinian. Au coin droit supérieur de l'estampe : *q.* Au bas : Tres sunt, Euphrosyme, Charitas, Aglaja, Thalia. Cum privilegio Sac. Caess. Majest. Sous l'inscription ci-dessus, à gauche : Sandrart delineavit; à droite : *R. Collin sculpsit Antv.* — H. 0,317; l. 0,207.

*k. La Flore Farnèse.* Au haut de l'estampe :

Flora, Blum-Göttin im Palast von Prinz Farnese zu Rom. Au coin droit supérieur : *t.* Au bas, dans le champ, à gauche : J. D. Sandrart del., au-dessus de *R. Collin sculps. Antverp.* — H. 0,317; l. 0,200.

*l. Cléopâtre.* Au second plan, un monument en ruine, sur fond blanc. Au haut de l'estampe : Cleopatra Koenigin in Egypten; im Vatican. Diss Bild ward von Kais Augusto im Triumph zu Rom eingefuehret. Au coin droit supérieur : *dd.* Dans la marge, à gauche, Sandrart delin.; à droite : *Richard Collin sculpsit Antverpiae.* — Pièce en largeur; H. 0,203; l. 0,316.

*m.* Planche composée de deux médaillons ovales, occupant la partie supérieure d'un vase et de deux bustes posés sur le sol. Fond ligné horizontalement. Au-dessus du premier médaillon : *Aspasia.* Au-dessus du second : *Bacchanda.* Au-dessus du vase : *Vas marmoreum.* Au-dessus du premier buste : *Apollo.* Au-dessus du second : *Bachus biformis.* Au coin droit supérieur de la planche : *14.* Au bas de l'estampe, dans le champ, à gauche : Sandrart del.; à droite : *R. Collin sculps. Antv.* — H. 0,314; l. 0,214.

*n.* Statue de *Pallas*, dans une niche dont les côtés latéraux portent, celui de gauche : Der Teutschen Academie erste Theil drittes (celui de droite) Buch von der Pittura oder Mahlerey-Kunst. Au bas, dans le champ de l'estampe, à gauche : J. D. Sandrart delin.; au milieu : cum Privilegio Sac. Caes. Majestatis. A droite : *Richard Collin sculpsit Antverpiae.* — H. 0,313; l. 0,202.

*o. Homme nu (vieillard)*, couronné de pampre, s'efforçant de chausser sa jambe droite. Figure démonstrative du chapitre sur les proportions du corps humain. Cette planche se trouve également répétée dans le second volume. Au bas, dans le champ de l'estampe : J. D. Sandrart invenit. *R. Collin sc. Antv.* Pièce en largeur. H. 0,132; l. 0,176.

*Der Teutschen Academie Zweyter Theil. .... Nürnberg .... im Jahr Christi 1675.*

Cette seconde partie contient deux planches de *R. Collin*; plus la répétition du numéro *o* ci-dessus.

*p.* Quatre portraits dans des ovales, sur chacun d'eux un tympan portant respectivement les inscriptions suivantes :

le 1<sup>er</sup> *Hans Holbein der Aelter, Mahler zu Augsburg;*

le 2<sup>e</sup> *Sigmund Holbein*, Mahler zu Augsburg;

le 3<sup>e</sup> *Hans Holbein der Juenger*, Mahler zu Basel. Au-dessous : Sandrart delinea vit;

le 4<sup>e</sup> *Nicolaus Manuel*, Mahler zu Bern. Au-dessous : *R. Collin sc. Antv.* Au coin droit supérieur de la planche des lettres *ee.* H. 0,314; l. 0,203.

q. Six portraits dans des ovales, avec inscriptions longeant le bord supérieur de chacun d'eux :

le 1<sup>er</sup> *Francisco de Quenoi*, aliàs *Fiamengo*, Bildhauer.

le 2<sup>e</sup> *Peter de Laar*, aliàs *Bambots*, Mahler.

le 3<sup>e</sup> *Nicolaus Poussin*, Mahl.

le 4<sup>e</sup> *Claudius Gilli*, aliàs *Lorenois*, Mahl.

le 5<sup>e</sup> *Daniel Segers*. Soc. Jesu, Mahl.

le 6<sup>e</sup> *Johann Both*, Mahler.

Au coin droit supérieur de la planche : *nn.* Dans la marge, à gauche : Sandrart del.; à gauche : *R. Collin sculp. Antv.* — H. 0,318; l. 0,202.

R. Collin a encore, à l'âge de 70 ans, nous l'avons dit plus haut, gravé en 1697, une planche pour les *Castella et prætoria nobilium Brabantia*, ouvrage publié à Anvers.

Il a, en outre, fourni, dit de Busscher, neuf planches pour l'*Academia nobilissima artis picturae*, du même Joachim de Sandrart; au format de 325 mill. sur 249, et au millésime de 1679; plus à une autre publication de cet auteur : *Sculptura veteris admiranda*; in-folio, 1660; ouvrage recherché, il a donné trente-trois planches de statues antiques. A ces deux citations nous pensons devoir ajouter que nous ne saurions dire si ces ouvrages de Sandrart sont ou ne sont pas les mêmes que celui de cet auteur que nous avons déjà mentionné plus haut, ayant pour titre : *Academia Todesca*, etc.

Dans le *Gulden cabinet van de edele vrye schilderconst*, de Corneil De Bie, édité à Anvers, en 1661, in-4<sup>o</sup>, figurent de *Richard Collin* quatre portraits : *Antoine van Leyen*, *Arthur Quellinus*, *J. B. van Thielen* et *Gaspar de Witte*.

Il grava aussi quelques estampes épiques : *Ester devant Assuerus*, de P. P. Rubens, gr. in-folio, en largeur, 364 mill. sur 440, premier état, avec l'adresse de Rombaut; deuxième état, avec l'adresse de Wyngærde; *Jésus-Christ portant sa croix*, et *S<sup>t</sup>. Arnould*, d'Abr. van Diepenbeek, in-4<sup>o</sup>.

Il publia en 1685, à Bruxelles, *une suite de Saints du Mont-Carmel*, trente planches gr. in-folio; et à Amsterdam, en 1679, *les monuments sépulcraux* de nobles hommes Jacques de Bruxelles et Philippe Daneels, baron d'Attenrode, d'après le dessin de F. de Ville; *le superbe mausolée* de Guillaume de Ryede, dit de Brochem, seign. de Westwesel et de Westdoren, chev. de la Toison d'or, et de sa femme Judith d'Aswyn de Brakel, dans l'église de S<sup>t</sup>. Gertrude à Berg-op-Zoom; *la chapelle sépulcrale* du vicomte de Dormæl, seigneur héréditaire, d'après J. de Ville; *l'épithaphe et la verrière* de Philippe Leroy, seigneur banneret, et de son épouse dame Marie de Raet; du jeune Pierre-Pascal Leroy, seigneur de Rans et Milleghem, et de dame sa mère, Dymphede Diepenbeck. Ces planches ont été gravées pour l'ouvrage de Jacques Le Roy, intitulé : *Notitia marchionatus sacri romani imperii; hoc est urbis et agri antverpiensis oppidorum, dominiorum, monasteriorum, castellorumque sub eo. etc.*

Plusieurs portraits ont été gravés par lui, pour deux ouvrages ascétiques du P. Jacob a passione Domini, Carme; 1682 et 1684.

Au nombre des autres portraits mis au jour par R. Collin, hors des publications de Sandrart et de De Bie, on compte encore les suivants : *Henri-Antoine d'Ooms d'Ocserstein*, 1663; *Christian-Albert*, prince-évêque de Lubeck, 1664; *Ladislas Jonnært*, episcopus Audomariensis, 1664; *Georgius a S<sup>to</sup> Vincentio*, jésuite-géomètre, 1668; *Eug.-Alexander*, prince de la Tour et Taxis; et *Anna-Adelschildis*, née comtesse de Furstemberg, épouse du précédent, 1682; toutes planches in-folio, traitées avec netteté et estimées; comme d'autres non datées, de même format et de moindres dimensions. Un portrait de *Macarius Simeneo*, abbé de S<sup>t</sup> Michel, à Anvers, et inséré dans l'histoire ecclésiastique de C. Husart : *Kerkelyke historie van de geheele wereld*; Anvers, 1669; in-folio. Sur le portrait de *Claude-François de la Viefoille*, abbé de Louvain, gravé par R. Collin d'après son dessin, en 1684, à Bruxelles, l'artiste a inscrit son titre de graveur du roi d'Espagne (Charles II) : *Calligraphus regis*. Sur celui de *Arn. Phil. de Raet*, chev. de l'ordre du Christ, il se dit : *Géographe et Chalcographe, Geographus et Calcographus regius*.

Le plus beau des portraits de son œuvre, et qui compte plus de cent productions est sans contredit l'image de *Bartholomeo Murillo*,

l'illustre peintre espagnol, gravé en 1682 : le talent pur et correct de l'artiste s'y est élevé à la hauteur des meilleurs graveurs portraitistes.

Un très-grand et remarquable tableau de François Duchâtel, représentant l'inauguration à Gand, de Charles II, comme comte de Flandre, en 1666, tableau qui se trouve au musée de cette ville, a été reproduit par Luc Vorsterman, en douze feuilles se joignant. La scène épisodique y est entourée de cent seize portraits de personnages qui ont figuré dans la solennité. La première édition de cette gravure ne donnait pas le *portrait d'Albert d'Allomont*, évêque de Gand, récemment nommé à ce siège, mais pas encore sacré. A la seconde édition, R. Collin l'y ajouta : Cette planche est aujourd'hui des plus rares, puisqu'on n'en connaît que deux exemplaires, dont l'un à Gand, l'autre à Paris.

Enfin, on mentionne encore de R. Collin le *portrait* du peintre anversois *Jacques Denys* : L'artiste porte la chaîne d'or et le médaillon à l'effigie du duc de Florence, cadeau de ce prince.

*Biographie nationale de Belgique ; article signé EDMOND DE BUSEKHER, qui mentionne les sources suivantes : HUBER et MARTINI, Manuel de l'amateur de l'art. — CH. LE BLANC, Manuel de l'amateur d'estampes. — CHRÉT. KRAMM, Levens der Hollandsche en Vlaamsche Schilders, graveurs, etc. ; — DELYENNE, Biographie des Pays-Bas. — JACQUES LE ROY, Le marquisat d'Anvers ; en latin. — EMILE TASSET, Correspondances et rectifications. — PINCHART, Archives des arts, des sciences et des lettres. — NAGLER, Neues allgemeines Kuenstler-Lexikon. — Journal des Beaux-Arts (art. signé EMILE TASSET), ainsi qu'une autre notice sur R. Collin, par le même, dans : Publ. de la Société archéologique de Luxembourg.*

CONTER, *Pierre*, prêtre, fondateur d'une bourse d'études, né frère jumeau à Garnich, le 31 mai 1793, était fils de Pierre Conter, cordonnier, et de Marie Schmit.

Après avoir, comme cela était d'usage alors au sortir de l'école primaire, fait pendant quelques années des études préparatoires dites les principes chez le curé de Clémency, village voisin, il alla achever ses humanités au collège de Luxembourg. Admis ensuite au séminaire de Metz, auquel ressortissait alors le département des forêts, Conter obtint la prêtrise dans cette ville, le 18 septembre 1818, à l'âge de 25 ans révolus.

Le 20 octobre suivant il a été envoyé en qualité de vicaire à Sterpenich, village aujourd'hui belge, où il s'occupa en même temps

à tenir l'école. Cette place, il la conserva pendant tout près de treize ans et jusqu'à ce qu'il a été, le 1<sup>er</sup> juillet 1831, nommé desservant de Kehlen, paroisse deux fois plus étendue alors qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Il était appelé à succéder au respectable et savant curé Michel François Carmes, décédé à l'âge de 65 ans, le 24 mai précédent, et dont M. le chanoine Engling a esquissé les principaux gestes dans son ouvrage sur les prêtres luxembourgeois confesseurs de la foi pendant la révolution française, p. 154. La reprise de la succession d'un prêtre aimé semblait ne point devoir devenir facile dans une contrée où la douceur des mœurs laissait encore beaucoup à désirer. Des prémices d'une opposition irréfléchie s'étaient déjà fait jour, non contre le nouveau pasteur que l'on ne connaissait point personnellement, mais en général contre quiconque aurait pu être nommé à ce poste. Mais l'abbé Conter a eu bientôt fini de la vaincre par la ponctualité qu'il mettait à remplir jusqu'au moindre de ses devoirs ; par sa douceur, l'aménité de son caractère et sa vie retirée, ne s'occupant que de son pastorat et donnant les meilleurs conseils de paix et de concorde à ceux qui venaient le consulter.

Très sobre dans son intérieur, il se montrait hospitalier envers tout le monde, surtout charitable avec un délicat discernement, envers les véritables indigents parmi ses paroissiens.

Cette sage conduite lui ménagea les moyens de faire quelques économies sur les revenus de sa riche paroisse ; et il les employa au bien, comme nous le verrons.

En 1868 il a été donné au curé Conter le bonheur de célébrer solennellement ses secondes ou son jubilé de 50 ans de prêtrise ; cérémonie à laquelle tous ses paroissiens assistèrent en habits de fête, voulant par là témoigner au vieillard bien-aimé de chacun d'eux, depuis qu'ils avaient appris à le connaître et à apprécier ses belles qualités, la grande part qu'ils prenaient tous à ce jour de festivité institué en son honneur.

Deux ans auparavant, le 24 juillet 1866 il avait rédigé un testament olographe, dans lequel il disposait en faveur de son église de certains capitaux et valeurs, pour fondation de services religieux. Un autre legs, de huit mille francs a en outre été affecté par lui à la constitution d'une bourse d'études. Le surplus de sa succession revenait à sa famille, par parts précises et désignées par lui.

Enfin, ce respectable ecclésiastique, plein de jours et de mérites est mort le 9 mai 1871, à l'âge de 78 ans. Il avait depuis quelque temps, à cause de sa presque entière cécité sénile, obtenu un vicaire co-adjuteur.

La bourse d'études qu'il instituait par son testament a été constituée par acte F'unck, notaire à Capellen, le 20 avril 1872.

Elle est attachée à l'athénée de Luxembourg, au revenu de 400 francs par an, et destinée 1° aux jeunes gens de la famille du fondateur, originaires de Garnich et de Luxembourg; 2° à défaut de ceux-ci à un étudiant pauvre de Kehlen; et 3° à défaut encore à un étudiant pauvre de Garnich son endroit natal. Le titulaire, qui d'ailleurs doit être appliqué et d'une bonne conduite morale et religieuse, pourra conserver sa bourse pour faire des études supérieures, après avoir subi d'une manière satisfaisante l'examen de maturité ou de sortie de l'athénée. Le droit de collation est réservé au chef du culte catholique à Luxembourg; et si jamais le Grand-Duché devait être compris dans un autre diocèse, au curé temporaire de la paroisse de Notre-Dame au même Luxembourg. Par codicille du 1<sup>er</sup> juillet 1868, pleine liberté est donnée au collateur de désigner au boursier le lieu où il devra faire ses études.

*Arch. de l'évêché. — Etat civil. — Notes fournies. — Archives des bourses. — Directoires ecclésiastiques. — Renseignements de M. le chanoine Esoliva.*

COPPENS, *Emmanuel-François*, baron, agronome et législateur, appartenait à l'ancienne famille de son nom, portant : d'or, à la hure de sable défendue d'argent, languée de gueules et percée d'une flèche au naturel en bande, la pointe en haut.

E.-F. baron Coppens, né le 21 juin 1792, était fils de Louis-Joseph-Norbert baron Coppens, seigneur d'Eckenbrugge et la Chapelle, et de la baronne Marie-Anne-Thérèse de Norman. Il est décédé en son château de Humain, commune du canton de Marche au Luxembourg belge, le 9 avril 1867.

En 1809 il avait été désigné par Napoléon I<sup>er</sup> pour l'école militaire de la cavalerie à S<sup>t</sup> Germain. Rentré dans sa patrie à la chute de l'Empire, il vint se fixer dans la partie wallonne du grand-duché de Luxembourg où il s'occupa avec intelligence et de grands succès d'agriculture et de botanique pratique : ses plantations et ses pépinières étaient très-remarquables.

Deux fois le baron Coppens se vit arraché de ses champs d'essais divers, pour entrer au Sénat belge, en 1839 où il y passa une période octennale, et en 1847 où il y fut rappelé de nouveau.

*Le journal l'Annonce, de Stavelot; du 21 avril 1867, n° 16.*

CORNÉLY, *Henri-Joseph*, compositeur, naquit à Andernach petite ville de la Prusse rhénane, le 20 février 1785. Dès l'enfance le plus tendre, Cornély montra un talent tellement extraordinaire pour la musique et pour le chant, qu'un vieux père cordelier originaire de son endroit natal se plut à donner à l'artiste commençant des leçons dans la science des tons.

Andernach était conquis par la France et placé sous la domination impériale lorsque Cornély atteignit l'âge qui l'astreignait au service militaire comme conscrit de l'armée, dans les rangs de laquelle il eut à faire les campagnes contre la Prusse : Il faisait partie de la jeune garde lorsque cette armée fit son entrée triomphale dans la capitale de la France.

Pendant une escarmouche, Cornély avait reçu une blessure qui le fit souffrir presque pendant toute sa vie.

Après avoir obtenu son congé militaire il vint se fixer à Luxembourg où il travailla pendant plusieurs années comme compositeur d'imprimerie dans les ateliers Schmit-Brück (v. cet art. Biogr. II, 120.) Pendant ses heures libres il s'occupait assidument à des études musicales, de même qu'à des exercices d'instrumentation. Son incessante activité pour cet art, jointe à ses heureuses dispositions innées qu'il ne cessait de cultiver, ne purent manquer de développer chez lui une dextérité, un aplomb et un savoir qui ne tardèrent point à lui attirer l'admiration de tous ses concitoyens. Plusieurs sociétés musicales se formèrent successivement sur ses conseils, se plaçant sous son entraîante direction qui excitait chez tous l'amour pour les compositions classiques de l'art.

Fallait-il, à l'église, rehausser au moyen d'une bonne musique l'éclat des cérémonies religieuses? Se présentait-il une occasion pour donner des concerts en faveur d'un but humanitaire ou d'une œuvre de bienfaisance? Toujours on trouvait Cornély prêt à y contribuer largement au moyen de ses talents comme par sa savante direction. Il a en outre



rétabli le carillon de l'église de Notre-Dame à Luxembourg et dirigé la construction du nouvel orgue dans la même église.

De 1824 à 1830 il avait également bien voulu donner gratuitement, comme les autres professeurs, le cours de musique à l'école normale créée dans la capitale avec le but de former de jeunes et de bons instituteurs. Il aimait également à donner des leçons de piano ou d'autres instruments dans les bonnes familles. A la création du Conservatoire, aujourd'hui nommé simplement école de musique de la ville, il avait été désigné directeur de cette intéressante institution qui ne pouvait que prospérer, grâce à la sage organisation qui lui avait été donnée par lui et ses zélés collaborateurs. Cependant Cornély n'a pas pu présider pendant longtemps le conservatoire; son âge avancé, en lui enlevant les forces nécessaires à l'accomplissement de ces devoirs, l'obligea bientôt à une retraite devenue nécessaire pour lui.

L'art musical a toujours été pour lui un sujet de prédilection et de constante étude: il le considérait avec infiniment de raison comme un intermédiaire philosophique entre la divinité et les hommes, excitant chez ces derniers les sentiments de cette suavité religieuse qui rapproche si visiblement la créature de son créateur. A ses yeux, disait-il, la prière que nous élevons vers l'Éternel ne saurait être repoussée lorsqu'elle parvient devant la Majesté divine enveloppée de cette mélodie surnaturelle qui ne peut être que le trait-d'union entre Dieu et le monde.

Cornély n'a écrit aucune grande œuvre musicale; cependant il a laissé un nombre assez considérable de compositions qui dénotent un véritable talent. Et si peut-être sa première éducation dans cet art a pu laisser quelque chose à désirer, puisque tout ce qu'il possédait n'avait été étudié que par lui et sans maître, il faut croire qu'avec le fin tact qu'il possédait il n'a pas voulu s'aventurer indiscrètement; et ce d'autant moins qu'à Luxembourg, ville de province comme on pourrait dire, les occasions de traduire en notes les idées des grands génies poétiques ne se sont point présentées. Il lui eût fallu pour cela une scène plus vaste, une des grandes capitales.

Cependant il a admirablement annoté un grand nombre de chants religieux, qui toujours ont formé sa spécialité de prédilection;

car le plein-chant en bonne et classique musique a toujours été aimé par lui.

Cornély avait épousé, le 24 avril 1833, dame Catherine Seywert, veuve de Jean Wittenaur.

En considération des services qu'il avait rendus à la science musicale, le roi des Pays-Bas l'avait décoré de la croix de chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne.

Il est mort à Luxembourg, le 11 mars 1866, à l'âge de 81 ans.

*Etat civil. — Souvenirs personnels. — Notes communiquées.*

CORNESSE, *Ferdinand-Guillaume-Nic.-Henri*, jurisconsulte, avocat, fils de Guillaume-Nicolas-François Cornesse et de Marie-Anne-Thérèse Santkin, est né à Stavelot, le 19 juin 1816. Il est décédé célibataire, à Liège, le 24 juin 1871.

Après avoir terminé ses humanités à l'institution de Philippe Bède (v. son art.) dans sa ville natale même, il entra à l'université de Liège, à l'âge de 16 ans seulement.

Reçu docteur en droit avec grande distinction par le jury central, le 30 août 1836, ayant à peine 20 ans, il s'attacha au barreau de la même ville, plaidant tant au tribunal de première instance qu'à la cour d'appel, après avoir prêté le serment d'avocat, le 21 novembre de la même année.

Ferdinand Cornesse possédait un talent oratoire remarquable, qui lui avait acquis une grande réputation. Ses plaidoyers étaient chaleureux, faits pour inspirer la conviction de son auditoire et des juges. Il avait un bel organe et une savante diction. Il brilla surtout dans la défense des causes criminelles et correctionnelles: Aussi était-il apprécié comme un criminaliste très-versé.

Fils aîné d'une famille de six enfants, il en fut toujours le père et le conseiller.

De 1848 à 1852, le canton de Stavelot l'avait envoyé au Conseil provincial. A son décès il était membre du conseil de l'ordre des avocats près la cour d'appel, et du conseil de fabrique de l'église de St Jean-Evangéliste à Liège.

Suivant ses désirs il a été inhumé, le 26 juin 1871, au cimetière de Stavelot, où, devant la tombe ouverte, trois discours ont été prononcés, retraçant ses belles qualités comme homme public, comme avocat et comme ami.

Un second personnage du même nom,

# BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE

HISTOIRE

## DES HOMMES DISTINGUÉS ORIGINAIRES DE CE PAYS

CONSIDÉRÉ

A L'ÉPOQUE DE SA PLUS GRANDE ÉTENDUE

ou qui se sont rendus remarquables pendant le séjour qu'ils y ont fait

par le Docteur Aug. NEYEN

CHEVALIER DES ORDRES DE LA COURONNE DE CHÊNE ET DE LA COURONNE DE PRUSSE  
UN DES FONDATEURS ET MEMBRE EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ POUR LA RECHERCHE ET LA CONSERVATION  
DES MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE PAYS DE LUXEMBOURG (1<sup>re</sup> CLASSE DE L'INSTITUT  
GRAND-DUCAL) CORRESPONDANT DE PLUSIEURS ACADEMIES, INSTITUTS  
ET SOCIÉTÉS SAVANTES ÉTRANGÈRES.

---

La vertu la plus humble et la grandeur dans tout son état  
doivent trouver place dans une Biographie nationale.

---

---

TOME III  
SUPPLÉMENT.

---

II<sup>e</sup> LIVRAISON.

LUXEMBOURG  
JEAN JORIS, imprimeur-éditeur.  
1876.



NICOLAS-DENIS CORNESSE, né également à Stavelot, le 18 août 1739 et mort le 29 mars 1809 à l'âge de 70 ans, fils de Nicolas-Jacq. Cornesse et de Chatherine Gilson, mérite d'être rappelé au nombre des hommes distingués originaires de cette petite ville. Docteur en droit de l'université de Louvain, il était devenu président du Conseil privé et conseiller intime du dernier prince-abbé de Stavelot. Après l'introduction du régime nouveau il fut nommé juge de paix de son canton, magistrature qu'il a exercée avec zèle et distinction. Il a été l'ayeul de l'avocat Ferdinand Cornesse, auquel le présent article est consacré.

*Etat civil.* — *Lettre de faire part.* — *Journaux l'Annonce et l'Echo de Stavelot.* — *Renseignements fournis par M. L. ДЕТРИХЕ, secrét. communal.* — *СОВАТЕЖОИ.* — *Liber memorialis de l'université de Liège.*

COSTER, *Jean-Mathieu*, militaire, est né à Vianden, le 15 octobre 1793.

Volontaire au service de France, le 20 novembre 1812, Coster devint sergent-major au 24<sup>e</sup> d'infanterie légère, le 20 décembre de la même année, et prit part aux campagnes de 1813 et 1814 en Allemagne, en Hollande et en France. Le 20 mai il fut congédié comme appartenant par sa naissance à un pays qui cessait d'être français.

Le 28 mai 1815 il entra dans la gendarmerie des provinces rhénanes, où encore il obtint sa démission, le 14 juin 1816, toujours à cause de sa qualité d'étranger.

Il avait pris part à la campagne de 1815 en Belgique et en France et y avait reçu deux coups de feu, l'un au blocus de Bremen et l'autre à Châlons-sur-Marne. A Maux-en-Brie il fut blessé d'un coup de sabre à la main gauche.

Admis, le 21 novembre 1830 au service de Belgique, en qualité de sous-lieutenant des corps-francs, Coster passa avec son grade dans l'armée régulière, au 12<sup>e</sup> de ligne, le 12 septembre 1831; fut nommé lieutenant le 30 juin 1832, et mis en non-activité pour infirmités, le 5 janvier 1839. Il est décédé à Arlon, le 27 février 1842.

*Etat de services.* — *Nécrologe des officiers belges.*

COURTEJOIE, *Antoine*, historien, poète et littérateur, appartenait à une famille bourgeoise de Spa, depuis longtemps fixée à Stavelot. Né dans cette dernière ville, le 29 messidor an IX de la république française,

répondant au 18 juillet 1801, il était fils de Jean-Franç. Courtejoie et de Marie-Josèphe Jehain.

Doué d'heureuses dispositions, il fit ses premières études littéraires dans sa ville natale sous la direction d'un prêtre instruit et dévoué à la jeunesse studieuse. Après s'être fait remarquer pendant ses humanités par une rare aptitude pour la versification latine et française, il résolut de se vouer au sacerdoce et alla faire sa philosophie au petit-séminaire de Liège. Ses progrès furent rapides et il se vit bientôt chargé d'une partie de cet enseignement. En 1823 il entra au grand-séminaire et fut ordonné le 19 mai 1825.

L'abbé Courtejoie a fait un séjour assez long au couvent de la Trappe, où il composa 1<sup>o</sup> un recueil de pièces en vers de mérite, disent les personnes qui ont eu l'occasion de lire ce cahier qui est resté manuscrit et dont le sort nous est inconnu. Il est en outre l'auteur 2<sup>o</sup> d'un livre de dévotion en vers, ayant pour titre: Prières et considérations chrétiennes; par un prêtre belge du diocèse de Liège. Bruxelles, au bureau des publications; Montagne aux herbes potagères; 1844. — 3<sup>o</sup> d'un autre livre de prières: les Délices de la journée. — 4<sup>o</sup> de l'Histoire de la ville de St-Trond; par A. Courtejoie, prêtre du diocèse de Liège; vol. in-8<sup>o</sup>; de 382 pages; St-Trond, 1846. — 5<sup>o</sup> Des illustrations de Stavelot et les vies des Saints Remacle, Théodart, Hadelin, Lambert, Hubert, Poppo et d'autres grands civilisateurs des Ardennes. Liège, 1848; petit in-8<sup>o</sup>; 320 pages avec les tables. — 6<sup>o</sup> Il a laissé en manuscrit: Job ou l'école du malheur, d'après le texte saint, en vers; par A. Courtejoie, prêtre du diocèse de Liège. Courtejoie préparait 7<sup>o</sup> une traduction en vers des Psaumes, lorsqu'il mourut du choléra, le 12 septembre 1849, à Pépinster, sous la commune de Cornesse; non à Cornesse même, comme un biographe le dit par erreur.

Dans tous ses écrits, cet auteur révèle une piété profonde. Comme historien il aurait pu être un peu moins ascétique. Son texte est correct, abondant et fleuri.

*Etat civil.* — *Journal l'Annonce de Stavelot; du 16 septembre 1849.* — *Renseignements fournis par M. L. ДЕТРИХЕ, secrétaire communal à Stavelot, et par d'autres personnes.* — *Les œuvres mêmes de Courtejoie.* — G. DEWALQUE, article de la *Biographie nationale de Belgique.*

CRANTZ, *Henri-Jean-Népomucène*, médecin, botaniste et industriel. Dans le T. I

p. 136 de la Biographie luxembourgeoise, nous avons consacré à ce personnage un article très-incomplet et fautif même quant au lieu de sa naissance. Afin de rectifier ces erreurs et ces lacunes, qui ne sont dues qu'à la parcimonie des renseignements que nous avons eus d'abord à notre disposition, nous remplaçons notre notice par celle qui va suivre, et que nous puisons dans celle que M. J.-P.-J. Koltz vient de publier dans les Bulletins de la société royale de botanique de Belgique, T. XIV, p. 121-127.

Et d'abord nous commencerons en rectifiant une autre erreur commise par nous, très-involontairement, en plaçant sous la lettre K un autre personnage que les deux dont il va être question, et appartenant à la même famille, puisque suivant toute vraisemblance il a dû être leur neveu. Nous parlons de *Mathias Crantz*, non *Krantz*, comme nous l'avons écrit à la page 297 du même ouvrage, d'après des indications erronées quant à l'orthographe du nom patronymique.

Henri-Jean-Népomucène Crantz, non simplement Jean-Népomucène, est né à Roodt, sous la commune de Sept-Fontaines, Simmern en allemand, le 24 novembre 1722, fils de Pierre Crantz, mayeur, et d'Anne Simon.

Lorsqu'il eut achevé ses humanités au collège des Jésuites à Luxembourg, il se rendit à l'université de Louvain, où un de ses frères, *Jean-Mathias*, bachelier en théologie, professait en 1773 le cours de grammaire. H.-J.-N. Crantz se destinait à la médecine. Il se fit bientôt remarquer par ses rapides et brillants progrès, tellement que la Cour de Bruxelles, qui reçut rapport sur cette circonstance, crut devoir l'envoyer à Vienne avec une pressante recommandation pour l'Impératrice, la grande Marie-Thérèse qui cherchait à attirer dans cette ville tout ce que les provinces belges avaient de distingué. Naturellement Crantz s'empessa de se rendre à l'invitation, parce que la capitale de l'Empire et le lustre de son université avaient pour lui un attrait tout spécial. Ces faits se passèrent vers 1747.

Van Swieten y professait alors l'art médical, et réorganisait les études dans les pays héréditaires de la maison d'Autriche. Ce fut lui qui conféra à Crantz, en 1750, le grade de docteur en médecine. Sa thèse inaugurale avait pour titre : *Dissertatio inauguralis medica, de curatione hippocraticâ, naturâ monstrante viam.*

Van Swieten, qui appréciait à sa juste valeur les talents de Crantz, crut devoir recommander son élève à Marie-Thérèse, qui l'envoya fréquenter encore l'école de Paris, afin de se perfectionner de plus en plus dans l'art difficile auquel il s'était voué. Il y resta jusqu'en 1754, suivant les cours des plus grands maîtres, Puzzos et Levret.

Sa réputation, d'ailleurs, était déjà si bien établie, qu'il fut, à la même date, nommé membre de l'Académie impériale des Curieux de la Nature, et reçut à cette occasion, comme cela était d'usage alors, le surnom de *Cli-demmus II.*

A son retour à Vienne, Crantz obtint la chaire d'obstétrique attachée à l'université. Appelé en cette qualité près de l'Impératrice, sa bienfaitrice, dans un cas laborieux, il employa avec un grand succès un nouveau mode opératoire : Cette réussite lui valut le titre de conseiller aulique.

Il se maintint au premier rang de la pléiade de savants austro-belges groupés autour de Van Swieten, et auxquels l'impératrice vouait une attention particulière, au grand déplaisir de ceux des autres nationalités. Et en effet, les Niederländer, comme par envie on nommait les belges à Vienne, primaient partout, grâce à leurs talents ; mais aussi grâce à Van Swieten, leur chef de file.

Crantz abandonna, en 1757, le cours d'obstétrique pour occuper la chaire de physiologie et de matière médicale. Toutefois ces leçons ne l'occupèrent pas exclusivement. En effet, un de ses contemporains, de Lucca disait de lui dans un de ses ouvrages, que déjà à cette époque Crantz comptait parmi les premiers écrivains sur la médecine, l'anatomie, la physiologie, la pathologie, la thérapeutique, l'obstétrique, la traumatologie, la chirurgie, la chimie et la botanique.

On ne saurait dire, faute de renseignements plus précis, quand, comment et pourquoi il devint botaniste. Au rapport de Sprengel, Crantz a beaucoup nui à sa réputation comme botaniste, par une polémique outrée qu'il entreprit contre Linné et contre Jacquin. Ce dernier, il ne le nommait que *enumerator*. Son admiration outrée pour Haller, par opposition à Linné, n'était pas faite non plus pour le relever aux yeux de juges impartiaux.

Après avoir lu l'ouvrage de Crantz sur la Matière médicale, publié en 1762, on est tenté de croire que ce furent les études spéciales

que la rédaction de cette œuvre, qui était devenue classique nécessita, qui lui donnèrent le goût de la science botanique; car alors, et même presque jusqu'à ces derniers temps, les plantes jouaient un rôle prépondérant en médecine. Déjà en 1759 il était membre de la société de botanique de Florence.

Le premier ouvrage de Crantz, traitant exclusivement de la botanique, date de 1762 et roule sur les genres indigènes à l'Autriche. Il compte trois fascicules, dont le second et le troisième ont quitté les presses, respectivement en 1763 et en 1767: Il donne des définitions très-exactes, de même que la description de plusieurs genres et espèces créés par lui.

Il a aussi écrit un traité des plantes classées suivant leur nature et leur extérieur. Mais c'est la production la plus faible de Crantz: il connaissait trop peu de plantes exotiques pour les faire entrer dans un système universel. La classification proposée par lui est un système mixte, mi-naturel et mi-artificiel, à ranger entre celles de Ray et de Morrison. En guise de supplément pour ce dernier ouvrage, il donna en 1767 un traité rectifiant la classification des Ombellifères, dans lequel il propose des règles à suivre pour la création de nouveaux genres et d'espèces nouvelles.

Enfin en 1769 a paru une dissertation corrigéant la classification des Crucifères. Il y établit trois sous-divisions: les siliquieuses, les siliculeuses et les siliquées.

La phytographie moderne doit reconnaître encore aujourd'hui l'importance de ces derniers travaux.

Crantz a cessé d'écrire en 1773. Nous donnerons la liste de ses œuvres, à la fin de cet article.

Quatre ans plus tard, le 10 octobre 1772, l'empereur Joseph II lui fit expédier, en échange d'une pension annuelle de six mille florins d'Autriche, des lettres-patentes qui l'élevaient à la baronie autrichienne et du Saint-Empire. Les armes lui concédées à cette occasion sont blasonnées comme suit:

Un écu d'argent au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, à six rais; en pointe trois bandes de..... surmontées d'un lion léopardé de gueules, tourné à droite, la bouche ouverte et la queue passant sur le dos.

Crantz avait acquis une grande fortune, et en outre six hôtels à Vienne ainsi que de considérables concessions minières.

Mais pour achever la Biographie de ce savant, il nous reste à examiner encore, comme on dit, le revers de la médaille, en levant un coin seulement du voile qui, pour le commun du monde devrait cacher sa vie privée. Nous eussions voulu nous épargner cette peine, si par un prudent silence nous n'avions pas été forcé de laisser subsister une lacune de vingt ans environ dans cette vie qui aurait dû s'écouler dans une gloire scientifique, telle qu'elle avait commencé.

Le professeur, plus tard baron Crantz avait épousé vers 1773 une luxembourgeoise, jeune actrice de talent et d'une beauté remarquable. Cette femme avait, dit-on, refusé les hommages de la cour et de la ville, pour donner sa main à Crantz qui comptait alors plus de cinquante ans d'âge. Son bonheur ne fut que d'une assez courte durée; car déjà peu de temps après son mariage, tout ce que Vienne possédait d'élégant commença à fréquenter son hôtel; et même l'ainé des archiducs y devint assidu, trop assidu même. L'impératrice, sévère sous le rapport des mœurs, s'alarma bientôt; et, afin de faire cesser ce scandale, crut devoir exiler à la campagne le savant professeur, ainsi que sa trop légère moitié. Crantz dut, par suite de cet ordre, se démettre de son professorat, dont cependant il conserva les honneurs et les avantages. Il chercha une retraite à Judenburg en Carniole. Mais comme les visites impériales continuaient, il reçut l'ordre de se retirer dans le Gailthal, vallée solitaire et éloignée de toute communication.

Crantz, qui ne s'était occupé jusque là que de sciences, devint industriel. Il se livra à la minéralogie, se fit métallurgiste et fonda l'industrie du fer dans ces parages.

Entretemps les écarts de sa femme continuèrent à empoisonner la vie de son mari, pendant que son luxe effréné entama notablement la fortune du baron. Cette fortune fut encore réduite par suite de dégâts considérables occasionnés à ses établissements par un cyclone. Toutefois ce furent des relations criminelles que cette créature avilie noua avec un de ses employés, qui portèrent le dernier coup au malheureux Crantz qui est mort de chagrin, à l'âge de 74 ans et deux mois moins quelques jours, à Judenburg, où il a été inhumé le 18 janvier 1797. Il laissait à sa famille, composée d'un fils et de deux filles, une fortune de un million et demi de florins autrichiens (3 millions et 750,000 fr.),

dont l'administration fut retirée à sa veuve pour être confiée à un étranger.

Son fils, Jean-Clément, qui signait baron de Crantz, marchant sur les traces de sa mère, se ruina en dépensant son patrimoine avec des chevaux et des chiens. Il est mort pauvre et délaissé, le 11 mai 1843. Sa mère était décédée les mêmes jour et mois en 1809.

Aucun monument ne signale à la postérité le coin de terre où le savant Crantz repose, et son habitation à Judenburg est aujourd'hui occupée par une administration publique.

Un genre de plantes ombellifères, voisine des Oenanthe, et habitant l'Amérique ainsi que l'Océanie, fondé par le botaniste Nuttall, a généralement retenu le nom de Crantzia.

Suit le catalogue des ouvrages publiés par le savant en même temps que malheureux professeur H.-J.-N. Crantz, d'après une communication de M. le garde-général Koltz, que nous avons cité plus haut :

1° *Dissertatio inauguralis medica : De curatione Hippocraticâ, naturâ monstrante viam.* Vienne, 1750. — 2° *Einleitung in eine wahre und gegründete Hebammenkunst.* Wien, 1765; in-8°. 2<sup>e</sup> Auflage; 1768. — 3° *Commeatarius de rupto in partûs doloribus a fœto utero.* Lipsiæ, 1756, in-8°. — 4° *De re instrumentariâ in arte obstetricâ, cum tribus observationibus.* Norimbergiæ, 1758. — 5° *Dissertatio : Ergo in pulmonibus præviæ fiunt humorum secretiones.* Viennæ, 1759, in-4°. — 6° *Dissertatio : Non ergo condensatur in venis pulmonalibus sanguis,* 1759. — 7° *Dissertatio prima : Quæstio de materiâ medicâ, an merito damnanda in officinis multa ? An dispensatoria corrigenda ?* Resp. Laur. Hoffman. Viennæ, 1759. — 8° *Disputatio secunda ejusdem argumenti.* Resp. Joh. G. Kugler. Viennæ, 1759 : *Continens Regnum plantarum.* — 9° *Disputatio tertia ejusdem argumenti.* Resp. Leop. Haan. Viennæ, 1759 : *Continens mineralia.* — 10° *Dissertatio quarta : An plantarum officinalium etiam aliorum recepto nomine rectè mutantur ?* Resp. Bernard. Kreisinger. Viennæ, 1760. — 11° *Dissertatio : quid veri in sententiâ Stahlianâ, ratione animæ ?* Resp. Ant. Kremer. 1760. — 12° *Adversaria de præcipuis artis obstetriciæ auxiliis.* Lipsiæ, 1760, in-4°. — 13° *Dissertatio de symptomate irritabilitatis.* Resp. Fr.-P.-Leop. Ginzinger. Viennæ, 1761. — 14° *Solutiones difficultatum circa cordis irritabilitatem.* Viennæ, 1761. — 15° *Dissertatio : Quæ sint*

*causæ musculorum motrices ?* Resp. Phil. Ambr. Macherr. Viennæ, 1761. — 16° *Materia medica et chirurgica, juxta systema naturæ digesta.* Viennæ, 1762, 3 vol. in-8°; ouvrage d'une vaste érudition et d'une importance de premier ordre pour l'époque de sa publication. Il marque en effet et d'une manière parfaite, la transition entre l'ancienne doctrine médicale et la nouvelle. 2<sup>e</sup> édition, Vienne, et une contrefaçon à Louvain, ainsi qu'une autre à Florence. *NB.* L'exemplaire conservé à la bibliothèque de Luxembourg est dédié par l'auteur à son ancien maître, le Père Helm, de Luxembourg. — 17° *Stirpium plantarum austriacarum fasciculus I.* Viennæ, 1762, cum tabul. æn.; idem fasciculus II, ibidem, 1763; idem fasciculus III, 1767. — 18° *Lettre de M. de Crantz à M. Tissot,* au sujet de sa dispute avec M. de Haen, 1765, in-8°. — 19° *Laudatio funebris Joan. Laur. Gasser, Philos. et Medic. Doctoris et Profess. Cæs. Reg.,* Viennæ, 1765, in-folio. — 20° *Institutiones rei herbariæ, juxta nutum naturæ digestæ ex habitu,* 2 vol. in-8°. Viennæ, 1766. — 21° *Classis umbelliferarum emendata, in necessitatem institutionum rei herbariæ supplementum.* Lipsiæ, 1767, in-8°; c. tabul. æn. — 22° *Institutiones rei herbariæ, P. II.* Viennæ, 1767. — 23° *Classis de duabus Draconis arboribus botanicarum, duorumque novorum generum constitutione,* 1768, in-folio. — 24° *Classis cruciformium emendata.* Lipsiæ, 1769, in-8°. — 25° *Examiniis chemici doctrinæ Meyerianæ de acido pingui et Blækianæ de ære fixo respectu calcis rectificatio.* Vendel, 1770, in-8°. — 26° *Dominicus Colunnus, de Ischiade nervosâ; cum præfatione,* 1770, in-8°. — 27° *De aquis medicatis principatûs Transylvaniae,* 1773, in-8°. — 28° *Analysis thermarum herculanorum, Daciæ, Frisiani, et celebriorum Hungariæ,* 1773, in-8°. — 29° *Dissertatio I, sistens formulas in materiam medicam et chirurgicam; resp. Laur. Hoffman.* — 30° *Dissertatio II, sistens partem alteram formularum celeberrimi Crantz, resp. Ant. Krammer.* — 31° *Dissertatio III, sistens partem tertiam celeberrimi Crantz; resp. Ant. Adami et Hermann primæ linæ institutionum botanicarum celeberrimi Crantz.*

La salle d'anatomie de l'université de Vienne possède le portrait de H.-J.-N. Crantz. Il fait le pendant de celui de Van Swieten.

J.-P.-J. KOLTZ, *Notice sur Henri-Jean-Népomucène baron de Crantz, de Roodt, dans : Bulletin de la société royale de Botanique de Belgique; T. XIV. — Communications manuscrites du même.* — WURTH-

PAQUET, *Notes manuscrites*. — *Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg*. — *Renseignements de famille*.

CROIX, de la, le Père Pacifique, de l'ordre des Carmélites, a été prédicateur et gardien ou prieur du monastère d'Arlon; ensuite définitiveur de la province ou vicairie-valonne, de 1703 à 1719. Il est connu par une suite de sermons en allemand, divisés en deux parties, dont la première a pour titre : *Sylva spiritualis morum*, oder Geistlicher Sittenwald, contenant deux sermons pour chaque dimanche de l'année. La seconde : *Sylva spiritualis florum*, oder Geistlicher Blumen-Wald, donne également un ou deux sermons pour les fêtes de l'année. Cet ouvrage a été imprimé à Augsbourg, chez Jean Veith, en 1719, in-folio, 408 p. pour le T. I<sup>er</sup>, et 458 pour le second. Le Père Pacifique dédia ces volumes à Jean-Guillaume Hoffmann, curé à Hailberg ou Buschdorf, son ami particulier et un bienfaiteur du couvent des Carmes à Arlon.

*Note du P. PRUVOST, jésuite à Arlon.*

CROY, de, Antoine, homme d'Etat, sire de Croy, comte de Porcéan, chambellan de Philippe duc de Bourgogne, pair du Hainaut, seigneur de Chièvres et de Rœulx, appartenait à l'illustre maison de Croy descendue des rois de Hongrie et qui vint s'établir en Picardie du temps du roi Louis-le-Jeune.

Antoine de Croy fut le premier de son nom qui se fixa dans les Pays-Bas où ses descendants se mêlèrent aux événements les plus importants de l'histoire et acquirent de vastes possessions féodales. Antoine de Croy leva Charles-le-Téméraire au baptême et le créa chevalier le même jour. Il fut un des vingt-quatre premiers chevaliers de la Toison d'or.

Ce personnage, qui est mort en 1475, à l'âge de 90 ans, appartient à la Biographie luxembourgeoise pour avoir été gouverneur de ce pays après Corneil, bâtard de Philippe duc de Bourgogne.

BERTHOLET, *Listes*, IV. — *Délices des Pays-Bas*. — *Liste des gouverneurs de Luxembourg*. — *Biographie générale des Belges*.

CROY, de, Ernest-Dominique-Alexandre, homme d'Etat, prince de Chimay et d'Arenberg, chevalier de la Toison d'or; était gouverneur de Luxembourg sous Philippe IV, roi d'Espagne, lorsque cette ville a été prise par les Français en 1684. Il devint plus tard

vice-roi de Navarre et mourut à Pampelune en 1686.

*Ms. de la Bibliothèque de Luxembourg*. — BERTHOLET, I<sup>er</sup>. *Listes*.

CROY, de, Jean, homme d'Etat, comte de Chimay, marquis d'Arschot, chevalier de la Toison d'or, grand-bailli du Hainaut, a été nommé gouverneur de Luxembourg en 1453, sous l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>. Il est mort en 1472.

*Délices des Pays-Bas*. — BERTHOLET.

CROY, de, Philippe, homme d'Etat, comte de Chimay, marquis d'Arschot, chevalier de la Toison d'or, a été nommé gouverneur de Luxembourg en 1479, sous l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>. La suivante il se trouvait déjà remplacé par Claude de Neufchâteau.

*Ms. de la Bibliothèque de Luxembourg*. — BERTHOLET, IV.

CROY, de, Philippe-François, homme d'Etat, prince d'Arenberg et de Chimay, chevalier de la Toison d'or, passa en 1671 du gouvernement de Namur à celui de Luxembourg, sous le roi Philippe IV d'Espagne, et mourut en 1675. Né en 1625, il devint grand-amiral des mers des Pays-Bas, grand-bailli et capitaine-général du Hainaut. Ce personnage a été le premier duc d'Arenberg, en vertu de la bulle d'or de 1644, dans laquelle l'empereur Ferdinand III assimila cette maison aux maisons ducales de Saxe et de Wurtemberg.

*Biographie générale des Belges*. — BERTHOLET. — *Délices des Pays-Bas*. — *Ms. de la Bibliothèque de Luxembourg*.

CROY, de, Philippe-François II, homme d'Etat, duc d'Havré, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne et chef du conseil des finances, après avoir été auparavant gouverneur de Tournay. Il est mort le 19 juin 1650 gouverneur de Luxembourg pour Philippe IV, roi d'Espagne.

*Nobiliaire de Bourgogne*. — BERTHOLET. — *Délices des Pays-Bas*. — *Ms. de la Bibliothèque de Luxembourg*.

CUNON, ou Cuonon, abbé de Stavelot-Malmédy, est mort le 10 décembre 1128. Quoique succédant à l'abbé Poppon II dans la direction des deux abbayes, Cunon ne fut élu que cinq ans environ après le décès de son prédécesseur, à cause de graves dissidences qui se firent jour à cette époque entre ces monastères, au sujet de cette élection.

Cunon était profès de Malmédy.



Ce prélat fut le restaurateur de la discipline parmi ses religieux de Stavelot et de Malmédy; il en réforma aussi l'administration temporelle qu'il avait trouvée dans un grand abandon, s'appliquant avec le plus louable zèle à ramasser ce qui était dispersé, à recouvrer ce qui était perdu, à racheter ce qui était engagé et à faire exécuter partout les restaurations nécessaires. En 1126 il modifia les corvées et réussit à apaiser les dissensions surgies entre son monastère de Stavelot et Evrard d'Izier, au sujet de la terre de Bra; discordes qui avaient pris un caractère si grave qu'elles avaient été suivies de meurtres et d'incendies. Les indigents ont également

été l'objet de sa sollicitude. En 1127 il fixa à cent, au lieu de soixante, le nombre des pauvres auxquels on était accoutumé de laver les pieds et de verser des aumônes extraordinaires, le jeudi-saint.

L'abbé Cunon a laissé après lui le souvenir d'une prudence consommée et d'un esprit de conciliation rare. Il peut compter parmi les meilleurs prélats qui aient gouverné les deux monastères de Stavelot et de Malmédy.

*Biographie nationale de Belgique; art. signé: AUG. VANDER MERSCHE. — AUG. FR. VILLERS, Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmédy. — DE NOÛR, Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmédy.*

## D

DAMSEAUX, *Henri-François-Joseph de*, chirurgien-praticien et révolutionnaire, fils de Jean-François-Joseph de Damseaux et de Anne-Marie Lecoque, est né à Navagne sous la commune de Moulant près de Visé, le 24 mai 1754.

Ce personnage joua un certain rôle d'activité révolutionnaire sous l'ère des sans-culottes; et, pour mettre en pratique les principes égalitaires quant aux rangs sociaux, il omit, à commencer de l'an IV de la république, et ne reprit plus la particule *de*, dont il était autorisé à faire précéder son nom, depuis que par diplôme impérial en date du 24 septembre 1694, sa famille avait été élevée à la noblesse du S<sup>t</sup> Empire, dans la personne de son grand-père, Jacques-Ignace de Damseaux, décédé en 1730. Cependant le fils du personnage auquel cet article est consacré, avait recommencé à signer de Damseaux.

Henri-François-Joseph de Damseaux avait suivi les cours de la faculté de médecine à l'école de Paris, et venait d'obtenir un brevet de maître en chirurgie et en accouchements, sous le professeur Portal, lorsque la révolution française éclata, pendant qu'il se trouvait encore dans la capitale de la France.

Entraîné sous l'influence des idées nouvelles, il se fit nommer membre de l'assemblée des citoyens patriotes réfugiés du pays de Franchimont, Stavelot et Logne, siégeant au même Paris (nivôse an II).

Quelque temps après il a été désigné chi-

rurgien-major du 7<sup>e</sup> bataillon de L'Oise, armée du Nord. Ayant pris son congé il revint dans sa patrie et s'établit à Sougné près de Stavelot.

De Damseaux avait épousé en premier mariage, le 28 avril 1779, Marie-Anne-Thérèse Heyman; en secondes noces, le 7 novembre 1782 Marie-Françoise Dontreloux qui n'avait encore que 17 ans d'âge; et finalement en troisièmes, le 17 décembre 1791 Jeanne-Marguerite Servais.

En 1793 il était domicilié à Stavelot même, lorsqu'il prit une part très-active aux mouvements qui eurent lieu dans cette ville et contribua notamment à faire évacuer de l'abbaye les troupes qui cherchaient à y maintenir l'abbé.

Après la réunion du pays de Stavelot à la France, de Damseaux fut nommé commissaire de la République au même Stavelot, près de l'administration municipale du canton de Vielsalm, par arrêté du 27 frimaire an IV; et ce fut à cette occasion, nous l'avons dit, qu'il élimina le *de* nobiliaire précédant sa signature.

Sous l'empire il se retira entièrement de la vie politique, se livrant exclusivement à l'exercice de son art, dans lequel il acquit une belle renommée de science et de dextérité.

En 1812 on le retrouve pratiquant à Coö, section communale de Stavelot; enfin quelque temps après à Spa, qu'il n'a plus quitté et où il obtint de nombreux succès.

Comme l'âge avait infiniment tempéré ce que le caractère de sa jeunesse avait offert de bouillant et de révolutionnaire, au moins d'irréfléchi et de remuant, de Damseaux, placé le 30 août 1830 en face de la bande d'émeutiers et de pillards de Theux qui s'étaient rendus à Spa dans le dessein d'y enlever la caisse de l'Etat et celle de cette commune, a infiniment contribué par son courage et son sang-froid à repousser ces bandits qui furent obligés de quitter précipitamment le théâtre qu'ils avaient choisi pour commettre leurs crimes projetés.

H.-F.-J. de Damseaux est décédé à Spa, le 8 novembre 1834, à l'âge de 80 ans.

Son fils, Jean-Jacques-François de Damseaux a également exercé pendant longtemps et avec succès l'art de guérir dans la même ville.

*Etat-civil de Spa, de Stavelot et de Mouland. — Renseignements de M. L. DE TRICHK, à Stavelot, et de M. PERA, secrétaire de la ville de Spa. — DE NOU, Etudes sur Stavelot-Malmédy. — le D L LEZAAEC, Traité des eaux minérales de Spa, 1837. p. 188, Sq.*

DAVID, Reignard, philanthrope, né à Malmédy pendant le 17<sup>e</sup> siècle, était conseiller du prince abbé de Stavelot, ancien bourgmestre et échevin de sa ville natale. Il employa une grande partie de sa fortune à fonder ou à doter les établissements publics de cette ville natale : il constitua entre autres l'hospice des femmes incurables, dit de S<sup>te</sup> Hélène, sous la condition que l'aîné de sa famille en restera toujours l'administrateur : Cette clause est respectée jusqu'à nos jours. Le 18 février 1722, son fils dota l'institution d'une chapelle.

On raconte encore aujourd'hui à Malmédy l'anecdote suivante : Reignard David, qui avait fait de grandes largesses aux Pères capucins de cette ville, vit un jour entrer chez lui le gardien de cette maison religieuse ; et, devançant la demande nouvelle qu'il présumait que ce religieux mendiant pourrait lui faire encore, il l'apostropha en lui disant : *Pour cette fois c'est fini, mon révérend père, je fais la croix sur votre église.* C'est précisément le but de ma démarche, M. le conseiller, répondit le malin capucin. Et le conseiller David fit construire le petit clocheton de l'église des capucins.

Mort en 1729, le conseiller David a laissé un manuscrit in-folio, concernant l'histoire de

Malmédy. On y trouve plusieurs renseignements intéressants.

A. DE NOU, *Etudes sur Stavelot-Malmédy, p. 184.* — *Renseignements obtenus. — Notes de M. DE TRICHK, secrétaire communal de Stavelot.*

DEGLEIZE, . . . , peintre, était originaire à ce qu'on croit du pays, sinon même, paraît-il, de la ville de Stavelot. Il existe encore à l'ancien couvent des capucins de Stavelot, et dans plusieurs vieilles églises de la contrée de grandes toiles portant sa signature. Degleize florissait pendant le 17<sup>e</sup>, et peut-être encore au commencement du dix-huitième siècle.

*Renseignements fournis par M. L. DE TRICHK, de Stavelot.*

DELAHAUT, Nicolas-Joseph, d'Yvois-Corignan, prêtre et littérateur, est né le 15 décembre 1702, d'une famille distinguée depuis longtemps au barreau. Le jeune Delahaut se sentant une grande vocation pour la vie religieuse choisit l'ordre de Prémontré. Cette résolution et ce choix furent surtout décidés par la circonstance que par là il atteignait l'objet de ses plus ardents desirs, lesquels le portaient irrésistiblement vers les études sérieuses ; puisque dans cet ordre religieux il était sûr de trouver des ressources de toute espèce. Il entra en conséquence au noviciat à S<sup>t</sup> Paul de Verdun où il prononça ses vœux en 1718, c'est-à-dire à l'âge de seize ans. Après qu'il eut terminé ses études, et ses supérieurs l'ayant jugé capable d'être employé dans l'enseignement, il a été envoyé à l'abbaye de Beival, près de Mouzon, où il professa la théologie pendant plusieurs années. Il était procureur de l'abbaye de Longue au canton du Chesne, en 1759 : mais on ne voit pas qu'il ait vaqué à d'autres emplois dans sa congrégation, bien qu'il eût les talents nécessaires pour s'en acquitter avec distinction. Il préférerait la vie de simple religieux qui lui laissait toute liberté pour se livrer aux recherches historiques, pour lesquelles il avait un goût dominant.

A l'exemple de beaucoup de ses confrères de l'époque, qui ne manquaient ni de lumières ni d'instruction, il crut ne voir dans le livre de Jansenius que la doctrine de S<sup>t</sup> Augustin. Il pensa en conséquence pouvoir refuser de signer le formulaire : En cela, dit son biographe, il avait tort, sans doute ; mais ce tort tend à s'atténuer lorsqu'on se représente que son sentiment était alors partagé par des

hommes respectés pour leur science et pour leurs mœurs. Si dès lors on ne peut l'excuser pour son erreur, on doit dire au moins qu'aucun religieux n'a jamais été plus exact à remplir ses devoirs, plus humble, plus sévère pour lui-même, plus indulgent pour les autres, moins répandu dans le monde et plus attaché à la pratique de sa règle. Les moments de liberté que celle-ci lui laissait il les consacrait aux travaux du cabinet; car il était convaincu que le bonheur de l'étude est peut-être le seul qui ait le privilège de tenir lieu de tous les autres.

Delahaut assista au chapitre national tenu à Prémontré, en 1770, en qualité de député de l'abbaye de Mureau en Lorraine où il demeura alors; et il y exprima de la manière la plus positive son vœu pour la réforme des abus; surtout pour l'observance exacte du deuxième chapitre de la règle de S<sup>t</sup> Augustin qui prescrit la vie commune et interdit toute propriété. A cette occasion il s'éleva avec force contre la pluralité des bénéfices qu'il regardait comme une injustice qui entasse sur la tête d'un seul ce qui devrait être partagé entre plusieurs, et qui fait trop souvent servir au luxe et à la vanité les richesses du sanctuaire, uniquement destinées à étendre modérément les bornes d'une subsistance trop étroite et à sauver les ministres des autels de la honte de l'indigence.

Delahaut est mort pieusement à Briulles-sur-Meuse, maison de sa congrégation, au canton de Dun, le 17 mars 1774.

Il laissa en manuscrit l'ouvrage suivant : *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carrignan et de Mouzon*.

Cette œuvre a été publiée avec des augmentations et des corrections par l'Écuy (v. son article), ancien abbé général de Prémontré. Paris, Desoer et Delaunay, 1822, in-8°; 491 pages.

*Biographie des Ardennes.*

DELMOTTE, *Alexandre*, prince-abbé de Stavelot-Malmédy, né à Verviers, mourut le 2 octobre 1766.

Il existe d'étranges contradictions entre les historiens du pays de Stavelot et la Biographie nationale de Belgique, concernant les faits et gestes de ce prélat. Dans ses études historiques sur cette principauté, M. Arsène de Nouë qualifie Alexandre Delmotte de prince faible qui ne sut point faire respecter le pouvoir. Il ajoute : les ordonnances de po-

lice qu'il rendit, furent foulées aux pieds par les habitants de Malmédy, etc. L'abbé Courtejoie de son côté (v. son art.), dans ses illustrations de Stavelot, ne le dépeint point sous des couleurs plus avantageuses : „L'administration de ce prince, *dit-il en effet*, ne fut „remarquable que par un traité des limites, „qu'il conclut avec le prince Charles de Lorraine entre le pays de Stavelot, de Limbourg et de Luxembourg, le long des villages de Sourbrodt, Geuzaine, Weiwerst et Faimonville.

Cependant en lisant les 37 ordonnances portées par l'abbé Delmotte, on ne peut s'empêcher de reconnaître en lui un homme distingué, ami de ses sujets et rempli des meilleures intentions. Si ses décrets, tous sages et appropriés à leur époque, n'ont pas toujours été suivis par ceux qui par devoir auraient eu à s'y soumettre, il ne faut en attribuer généralement la cause qu'aux circonstances des temps de guerre et des interminables querelles subsistant entre les deux abbayes qui se disputaient la préséance.

Pour tous ces motifs nous penchons volontiers vers les idées émises dans l'article concernant notre personnage, inséré dans la biographie publiée par l'Académie de Bruxelles, article signé Aug. Vander Mersch, et que nous allons reproduire dans sa partie essentielle.

Profès de l'abbaye de Stavelot, Delmotte était archiviste et secrétaire de l'abbaye, lorsque le 14 décembre 1753 il a été élu prince-abbé par les suffrages du chapitre de Stavelot, auquel s'étaient ajoutées quelques voix de celui de Malmédy. En avril 1754, il reçut de Rome ses bulles de confirmation et prit solennellement possession de son gouvernement. Il n'avait encore obtenu que l'administration provisionnelle des deux abbayes, lorsque, déjà pendant le mois de février 1754 il fixa, dans l'intérêt du bien public et de la sûreté particulière, les limites de la juridiction des communautés de Malmédy et de Francorchamps.

Sous son administration, la principauté eut à soutenir une difficulté commerciale assez sérieuse : le gouvernement général des Pays-Bas avait voulu frapper le pays de Stavelot-Malmédy de droits sur les écorces à tanner, les souliers et les chapeaux, les trois principales branches d'industrie de Stavelot. Aussitôt des députés furent envoyés à Bruxelles chargés de plaider en faveur de la principauté,

et de représenter à la Cour que de toute ancienneté il avait existé franchise réciproque entre les deux pays, etc. Ils présentèrent en outre, de la part de l'abbé Delmotte un mémoire dont le texte a été conservé dans les manuscrits de Aug.-Fr. Villers (v. son art.), lesquels sont conservés à la bibliothèque de l'université de Liège; et furent assez heureux pour obtenir un plein succès par leur démarche.

Les habitants de Malmédy doivent à l'abbé Delmotte l'érection de leur marché hebdomadaire (décr. du 25 septembre 1754).

Peu après, le pays de Liège décida d'augmenter les droits d'entrée et de sortie sur les draps et les souliers. Delmotte obtint cette fois encore que les habitants de sa principauté seraient exemptés de cette surtaxe. Au commencement d'avril 1755, une maladie s'étant déclarée parmi les bêtes à cornes dans plusieurs pays voisins, il prescrivit les mesures les plus énergiques pour en préserver ses Etats: „quand on lit les réglemens qu'il „édicte à ce sujet, dit avec raison son biographe „académicien, on les croirait formulés d'hier.“

Les provenances du Luxembourg et du Limbourg firent également l'objet de son attention; il pria le souverain de remettre sur l'ancien pied les droits de sortie sur les laines, les bois, les fers, les charbons, etc. Enfin, le 1<sup>er</sup> décembre 1755 intervint le traité des limites que nous avons mentionné.

La haute Cour de Stavelot ayant eu un différent avec le conseil provincial de la même principauté en matière de juridiction, le prince-abbé, après l'avoir aplani, fit un règlement pour en prévenir le retour. D'autres difficultés étant surgies entre lui et le prieur de Malmédy, lequel avait été précédemment son favori, il crut devoir procéder sévèrement contre ce dernier, en le cassant en 1764 de ses fonctions d'inspecteur, de co-président et de conseiller du conseil provincial de Stavelot, pour attentats contre le prince-abbé aussi bien que contre les droits de l'empire et du pays.

Pendant la même année enfin, quelques particuliers de Stavelot et des environs avaient formé le projet d'ériger à Stavelot un collège d'humanités qui aurait été dirigé par des jésuites de France. On s'était déjà entendu pour réunir des fonds assez considérables à cette fin; mais, paraît-il, on avait compté sans l'hôte. En effet, l'idée de créer dans la ville une institution d'éducation moyenne

sourit d'abord à Delmotte, qui était un grand ami des belles-lettres, et il se proposait bien d'y attacher tout son appui. Mais dès qu'il apprit l'intention que l'on avait d'appeler les jésuites pour y donner l'instruction, il crut prudent de déclarer que jamais il ne permettrait à cet ordre de s'établir dans ses Etats. Était-ce là une résolution personnelle motivée sur des préventions contre la Compagnie d'Ignace de Loyola et ses tendances; ou bien était-elle basée sur le motif politique qui avait prévalu alors en France pour expulser l'ordre? il serait difficile d'en décider avec précision. Quoiqu'il en soit, le collège projeté n'a pas reçu l'existence, au grand regret, dit son biographe, du magistrat de Stavelot.

Enfin, l'abbé-prince Alexandre Delmotte fixa, dans un tarif général, le cours ainsi que la valeur commerciale des monnaies d'or et d'argent; mesure d'une très-haute importance à cette époque surtout, où tant d'espèces de monnaies diverses des nombreux pays circonvoisins étaient introduites par le commerce dans la principauté.

Delmotte est mort dans son abbaye, le 2 octobre 1766, après un régime de près de 13 ans; il fut sincèrement regretté par ses sujets, disent des annales peu suspectes d'exagération. Il a été enterré dans l'église abbatiale de Stavelot, aujourd'hui démolie, au côté gauche derrière le maître-autel, où une pierre sépulcrale en marbre rappelait son souvenir. Nous en reproduisons l'épithaphe qui vraisemblablement n'existe plus :

ALEXANDRO PRÆSULI, S. R. I. PRINCIPI, COMITI, OPTIMO MERITO, SEXTO NONAS OCTOBRIS 1766 A TERRÆ AD ÆTERNA TRANSEUNTI HOC MONUMENTUM CUM PRECIBUS FILIORUM ET VOTIS DEVOTISSIME POSITUR. REQUIESCAT IN PACE.

*Biographie nationale de Belgique. Art. signé : AUG. VANDER MEERSCH. — DE NOUVE, Etudes sur Stavelot-Malmédy. — COURTJOIE, les Illustrations de Stavelot. — Recueil des ordonnances de la principauté de Stavelot. — Pièces et notes communiquées.*

DELVAULX, André, professeur ordinaire de droit canonique à l'université de Louvain, attaché au collège nommé de Winckel, exclusivement destiné aux juristes.

Nous avons cru devoir dire quelques mots sur ce personnage, depuis que nous avons découvert un livre écrit par lui et qui a mérité d'obtenir une nouvelle édition par les soins du savant Valère-André Dessel, docteur en droits romain et canon, ainsi que professeur royal à la même université de Louvain, dont de son temps il a été une des célébrités.

C'est un volume in-quarto, comptant 520 pages, sans la table. Il a pour titre : *Cl. V. Andreae Vallensis vulgo Del Vaulx andanensis, in Academiâ lovaniensi J. U. D. et SS. Canonum Profess. Ord. Paratitla iuris canonici sive Decretalium Gregorii Papæ IX. summaria ac methodica explicatio. Opus omnibus tam in schola quam in foro versantibus utilissimum. Recensente Val. Andr. Desselio, J. V. D. et Prof. Regio. Editio nova a mendis purgata.* — Col. Agripp. Ap. Vid. Andreae Bingii Bibliopolæ in Laureto. M. DC. LXX.

André Delvaux ou Delvaux n'avait pas encore, que nous sachions, été porté sur la liste des savants luxembourgeois; et nous même, en écrivant le présent article, nous ne pouvons lui donner d'une manière absolue l'attestation de cette nationalité.

En effet, la qualification d'origine qu'il prend dans son ouvrage, le seul que nous connaissions de lui, se disant *andanensis*; cette qualification peut naturellement se rapporter aussi bien à la petite ville d'Andenne, entre Liège et Huy, province de Namur, qu'à celle de S<sup>t</sup> Hubert que l'on a dénommée Andaine ou Andain, Andainum, Andaginum ( — afin de trouver, pendant le dix-septième siècle où la difficulté est surgie, une interprétation telle quelle pour les mots mal copiés dans les manuscrits primitifs : *Monasterium Ardennense, Arduinense*, ou bien encore *Arduinense*, par lesquels l'abbaye de S<sup>t</sup> Hubert avait été anciennement désignée — ).

Cependant nous ajouterons que bien des indices militent en faveur du bourg-ville de S<sup>t</sup> Hubert pour avoir donné le jour à ce professeur de Louvain : Son nom de famille y subsiste encore, et l'on y montre, dit-on, la petite maison dans laquelle il est né.

Nous ne possédons sur lui aucune donnée ultérieure.

*L'ouvrage cité.* — BURKENS, *Trophées du Brabant.* — *Renseignements obtenus.*

DELVAUX, *Henri*, (prénom écrit Henry dans les actes anciens), commerçant-spéculeur, né à Halleux, canton de Vieilsalm, est décédé à Pintsch, commune de Wilwerwiltz, le 4 mai 1808, à l'âge de 73 ans.

L'origine de ce personnage et de son père, nommé également Henri, est en quelque sorte devenue légendaire. Elle a été retenue vivace dans la tradition populaire des environs de Pintsch, tout en conservant son caractère his-

torique, lorsqu'on la dépouille de son accoutrement plus ou moins romantique.

Dans l'ancien pays de Stavelot, raconte-t-on, il existait autrefois un château nommé le manoir de Roanne, hameau sectionnaire de la commune moderne de Gleize, au canton du même Stavelot. Ce château était possédé pendant la première moitié du dix-huitième siècle par une famille noble se disant de Lavaulx, de la Vaux ou d'Elvaux. Vers 1730 mourut dans ce castel le dernier seigneur de Lavaulx qui l'eût habité à titre de fief noble. Était-ce le même que J. De la vaulx-Renault qui a délivré, le 3 février 1726, munie de sa signature et de son cachet armorié, une lettre de passe à Gérard de Mousan, du ban de Roanne, ajoutant que : par la grâce de Dieu il n'y avait dans le dit pays aucune maladie contagieuse ? On l'ignore. Ce seigneur de la Vaux comptait sept fils, dont naturellement l'aîné devait devenir l'héritier féodal. Mais les religieux de l'abbaye princière de Stavelot, voisine de ce domaine, ayant attiré cet héritier dans leur maison où il a fini par faire sa profession religieuse, son patrimoine a été englobé par les bénédictins. Par là ses six frères se voyant réduits à la pauvreté, ne conservant pas même les moyens nécessaires pour revendiquer en justice une part congrue de leur fortune de famille, se décidèrent à renoncer à leur noblesse, changeant même leur nom patronymique de Lavaulx, ou d'Elvaux, de la Vaux en Delvaux roturier. Ils se dispersèrent dans le monde et cherchèrent comme ils purent, à gagner leur vie. De là, ajoute la tradition, il est venu que dans toute la Belgique et dans les environs de Trèves on rencontre presque partout des Delvaux, descendants des six frères appauvris par l'avarice des religieux de Stavelot.

Avant de parler directement du personnage auquel nous consacrons le présent article, il nous sera permis de discuter en quelques mots la probabilité d'une partie de la légende rapportée.

Les lettres de passe, de l'année 1726, dont nous avons une copie sous les yeux, portent un cachet armorié : de gueules à cinq burelles d'azur ; l'écu sommé d'une couronne à perles. Supports : deux sauvages nus soutenant l'écusson des deux mains.

Or, en recherchant cet écusson dans les armoriaux nationaux et des pays voisins, sous les noms de Lavaulx et de la Vaux, nous avons trouvé dans Cayon, Armorial de la Lor-

raine, de Lavaulx, une famille équestre de la Lorraine, laquelle a été, par de Kessel, Armorial luxembourgeois, un ouvrage très-superficiel à la vérité, rangée au nombre des luxembourgeoises. L'écusson de ces de Lavaulx semble avoir été en partie emprunté à celui des de Lavaux dont nous parlerons également. Nous ne sachions pas l'avoir vu mentionné dans le Luxembourg.

Cette famille blasonne : Ecartelé. Aux 1 et 4 de Chiny, c'est-à-dire d'azur, à deux truites d'argent adossées, écaillées de gueules et cantonnées de quatre croisettes recroisettées d'argent au pied fêché. Aux 2 et 3 de sable, à trois herses d'argent mal rangées, qui est de Lavaux. Sur le tout : de sable à trois tours d'argent, 1. 2.

Les de Lavaux ou de Laval, au contraire, maison de nom et d'armes *éteinte depuis longtemps*, paraissent dans des actes des premières années du quinzième siècle, ayant eu pour berceau le château du même nom, placé sur le territoire de l'ancienne prévôté de Montmédy, pays de Luxembourg. De Kessel sur-nomme cette famille de *Vrécourt*.

Armes : de sable à trois herses ou grilles de porte renversées à trois pointes, d'argent. Cimier : une caisse d'argent avec des baguettes de gueules, posées en sautoir. Devise : Tout par amour.

Il résulte naturellement de ce qui précède, que le cahet conservé par la famille Delvaux n'appartient ni aux de la Vaux, ni aux de Lavaulx ; tandis que d'Elvaux, en tant que famille noble ou anoblée, ne nous a pas encore passé devant les yeux.

Quoiqu'il en soit, Henri Delvaux, un des six frères ayant changé l'orthographe de leur nom patronimique, prit hardiment courage et commença par se faire colporteur à la hotte, comme on disait à cette époque où les maisons de commerce ne se rencontraient que dans les grandes villes. Il s'établit d'abord dans l'un des deux villages nommés les Halleux, pays de Salm, où il loua une petite maison pour le prix de quatre écus par an. Là il épousa Marie-Catherine Bertholet, qui lui donna un fils qu'il nomma également Henri. Ce dernier choisit à son tour pour y fixer sa demeure, le village de Pintsch, placé pour ainsi dire au centre de plusieurs localités assez importantes, telles que Bastogne, Houfalize, Wiltz, Diekirch, Ettelbruck, Vianden, Hosingen, Clervaux, etc., et il y emmena son

père qui y mourut en 1770. Depuis 1770 environ, il y habitait une petite maison. Portant sur le dos la hotte qui est conservée religieusement dans sa famille, il voyageait continuellement, débitant ses articles et faisant des bénéfices qui, accrus tous les jours, presque sans dépenses, finirent par lui procurer une fortune assez ronde, surtout pour cette époque où l'argent était infiniment plus rare.

Se trouvant, vers 1779, possesseur d'une heureuse aisance, Henri II Delvaux échangea sa vie de marchand ambulante contre une résidence fixe. La petite maison qu'il avait habitée jusque là fut démolie et remplacée par une autre plus grande, plus confortable et disposée convenablement pour y faire un commerce relativement important. Henri Delvaux était, du reste, un homme remarquable par son aptitude exceptionnelle à faire le négoce. Son génie mercantile, inconnu paraît-il et incompréhensible à ses contemporains ne put manquer de lui rendre la fortune dont, suivant la tradition de famille rapportée plus haut, celle-ci avait été subrepticement dépouillée.

Il avait, vers 1770, comme nous savons, quitté la Wallonie, le pays de Vielsalm pour aller se fixer dans le quartier allemand du duché de Luxembourg où, paraît-il, l'idée du commerce n'était pas née encore. Comme il fournissait le drap fin à la noblesse des environs, il avait su s'attirer la confiance de la dame douairière de Schutbourg, laquelle l'avait chargé de faire la recette de ses rentes. Henri Delvaux entra également petit à petit en relations avec la caste privilégiée des environs, circonstance qui finit apparemment, lorsqu'il vit sa fortune faite, par lui donner du regret d'avoir adopté le nom roturier qu'il avait pris lorsque l'étoile de l'opulence s'était un instant éclipsée pour sa race. En effet, il commença à acheter de seigneurs endettés des dîmes et des rentes foncières, pour finir par parvenir, en qualité de propriétaire de fonds féodaux, à pouvoir se faire réintégrer dans les prérogatives nobiliaires antérieures ; en un mot à se faire réhabiliter. Comme il n'avait qu'un fils de Anne-Catherine Herman, son épouse, il voulait au moins en faire d'abord un rentier. Et si la révolution française, qui a égalisé les privilèges du corps équestre n'était survenue, il n'aurait épargné aucune peine ni aucune démarche, pour rentrer en la possession de son véritable nom de famille ainsi que de son blason, que son grand père

avait encore portés, afin de pouvoir recommencer à signer comme ceux-ci : de Lavaulx, de la Vaulx, de la Vaux ou peut-être d'Elvaux, tel que ce nom est écrit dans les vieilles archives de sa famille. Il avait aussi fait faire son portrait, qui est encore en la possession de sa famille, et y avait fait ajouter l'écusson que nous avons décrit plus haut.

Mais pour réaliser ce projet le moment ne fut point propice. Le bouleversement de l'ordre des choses antérieur avait supprimé la noblesse; il lui enleva de même les dîmes qu'il venait seulement d'acheter d'un seigneur de Bourscheid, d'un co-seigneur d'Esch-sur-Sûre, d'une demoiselle de Carcano, etc.; et en outre il le taxa à des sommes élevées, versables à l'instant, dans l'emprunt forcé (loi du 19 frimaire an IV), et plus tard dans celui de cent millions (loi du 19 thermidor an VII). En un mot, la révolution dite de 89 lui a, dit-on, enlevé une somme d'au moins quatre-vingts mille francs. C'était énorme pour l'époque!

Si Henri Delvaux est parvenu, par son économie et ses talents exceptionnels, à se relever dans le monde; si, comme spéculateur, il avait devancé son époque de près d'un siècle; une fois sa fortune faite, comme nous l'avons dit, il n'a plus été conséquent avec ses prémices. Il revint aux idées aristocratiques de son temps et commença à rechercher le blason de ses ayeux. Il reprit le sésel qu'il avait conservé comme souvenir de son nom noble originaire, des de la Vaulx, de la Vaux ou d'Elvaux; abandonna son commerce; voulut visiter les nobles du voisinage et acheta des rentes foncières, tentant de vivre comme eux, en rentier et en seigneur.

Une autre particularité doit encore être notée: il avait acquis récemment des de Stassin d'Esch-sur-Sûre les dîmes du village-paroisse de Gœsdorf, à une date où cette église menaçait ruine. Comme décimateur il se vit obligé de la faire reconstruire à ses frais. Ce travail dispendieux était à peine achevé, lorsque le décret portant abolition à toujours des redevances décimales et novales a été promulgué, qui lui laissait pour compte la dépense faite, et du même coup le privait des revenus sur lesquels celle-ci avait été basée.

Henri Delvaux était lettré pour son époque, comme ses correspondances qu'on a conservées le prouvent: Il a même figuré en qualité de maire, successivement à Bourscheid, à Hosingen et à Wilwerwiltz.

Afin de fournir une dernière démonstration de l'esprit de spéculation incessante de Henri Delvaux, persistant même assez longtemps après qu'il eût cessé de faire directement le commerce, nous ajouterons que, vers 1790 il avait appelé à Pintsch Henri Jacquemin, son cousin, fils d'une de ses tantes, Marie-Elisabeth Delvaux, mariée à Henri-Gérard Jacquemin, l'engageant à y ériger une savonnerie, et lui avançant dans ce dessein un capital de cent quarante écus et sept sols du pays. Cette fabrique, qui occupait un bâtiment placé en face de l'église du village, n'a pas prospéré, paraît-il; du moins on n'en a conservé presque aucun souvenir.

*Tradition et actes de la famille Delvaux. — Etat civil.*

DELVAUX, Jean-Charles-Philippe-Joseph, professeur de physique et de chimie, est né à Rochefort, le 23 juillet 1782 et mourut dans sa propriété de Fenffe, le 14 novembre 1863. Ce personnage appartient à la Biographie luxembourgeoise par son lieu de naissance qui était un arrière-fief du duché de Luxembourg.

Dès l'âge de 8 ans Delvaux fut envoyé à Liège, chez un de ses oncles, le chanoine Bellefroid qui dirigea ses premières études avec un zèle affectueux. Il fréquenta d'abord l'école collégiale de St Lambert. Ensuite il suivit son oncle en Westphalie, d'où il ne revint qu'à la rentrée des émigrés. En 1800 il partit pour Paris avec deux de ses frères, et y fut reçu docteur en médecine, en 1806.

Revenu à Rochefort il y pratiqua l'art de guérir sous les auspices de son père, praticien distingué. Enfin, peu de temps après son mariage en 1809, il vint se fixer à Liège, ne sachant trop, à vrai dire, s'il continuerait sa carrière commencée ou s'il se vouerait à l'industrie naissante.

Mais la considération que le docteur Delvaux avait su acquérir, déjà pendant son séjour à Paris, lui ouvrit tout-à-coup une voie nouvelle. Le 15 septembre 1810 un arrêté du grand-maître de l'université de France, le célèbre de Fontanes lui confia la chaire des sciences physiques au lycée impérial de Liège. La faculté des sciences de l'Académie de la même ville ayant été fondée l'année suivante, il fut chargé d'y enseigner la physique et la chimie, et promu au grade d'officier de l'université. Le 28 mai 1812 une lettre rectorale l'admit à siéger au Conseil académique; la

même année il reçut le diplôme, alors très-rare, de docteur en sciences. En 1814 l'administration du pays de Liège étant tombée pour quelque temps entre les mains de de Sack, gouverneur-général des Bas- et Moyen-Rhin, un seul établissement de haute instruction fut maintenu dans le chef-lieu. Il reçut le titre de gymnase. Delvaux y continua ses leçons, destinées surtout aux jeunes gens qui étudiaient l'art de guérir dans des cours particuliers, l'enseignement médical n'étant pas encore officiellement rétabli dans cette ville.

Enfin une université fut créée en 1817 à Liège.

La place de Delvaux y était naturellement marquée. Dès le 1<sup>er</sup> octobre il se trouva investi du titre de professeur de la faculté des sciences, chargé des cours de physique, de chimie générale appliquée aux arts, et de métallurgie. La netteté de son esprit, son érudition de bon aloi, son zèle soutenu et sa bienveillance innée le firent respecter et chérir par ses élèves, et ce d'autant plus que sa modestie égalait son mérite. Il ne gardait pas pour lui ses découvertes ; il se faisait un plaisir de les communiquer à ceux qui étaient à même d'en tirer parti. Il se fit ainsi nombre d'obligés ; et un témoignage éclatant des sentiments qu'il avait su inspirer lui fut donné en 1853 par ses anciens auditeurs, lorsqu'ils lui remirent solennellement son portrait, seize ans après sa mise à la retraite.

Étranger aux débats politiques, mais dévoué de cœur au bonheur de sa patrie, Delvaux conserva sa chaire en 1830. Deux ans plus tard il fut élevé à la dignité rectorale.

A la réorganisation des études en 1835, il resta chargé des cours de chimie générale et de chimie appliquée.

Le besoin de repos le détermina peu de temps après à solliciter l'éméritat qu'il obtint enfin le 16 novembre 1837. Le roi des Belges lui conféra en même temps la décoration de son ordre.

Dans sa retraite, Delvaux sut encore se rendre utile : il patrona dans l'industrie ceux qu'il avait initiés à la science, et finissant comme il avait commencé, il se fit le médecin assidu et le bienfaiteur des pauvres.

Depuis 1824 il faisait partie de la commission médicale de la province de Liège, et en 1833 il avait été chargé de prendre part à la rédaction de la pharmacopée de Belgique. Pendant son séjour à Paris il avait contracté

d'illustres amitiés qui contribuèrent à entretenir son ardeur pour la science.

Delvaux fut nommé le 14 décembre 1841, membre titulaire de l'Académie royale de Bruxelles, et presque au même moment également un des huit membres effectifs de l'Académie royale de médecine de Belgique. A Liège il fut un des fondateurs de la société des sciences naturelles et de la société royale des sciences.

Ses publications sont peu nombreuses : on signale surtout des analyses chimiques importantes, relatées dans les recherches statistiques de R. Courtois sur la province de Liège, dans les mémoires d'André Dumont et de Ch. Davreux sur la constitution géologique de la même province, et dans des notices de D. Sauveur ainsi que d'autres sur les eaux de Spa. Il détermina la composition d'une nouvelle espèce minérale trouvée à Berneau près de Visé. Dumont lui en fit honneur en la dénommant *Delvauxine*.

En 1857, Delvaux, parvenu à l'âge de 75 ans, prit le parti de se retirer entièrement de la vie active. Il emmena sa femme au château de Fenffe, où ils s'éteignirent presque en même temps, après plus de cinquante ans de mariage. Jusqu'au dernier jour Delvaux, qui avait conservé toute son intelligence, aimait à s'occuper des progrès des études et des découvertes scientifiques.

*Liber memorialis de l'université de Liège. — Notice nécrologique sur le professeur Delvaux. — Souvenirs personnels.*

DENIS, *Henri-Dieudonné-Joseph*, prêtre, professeur de langues et savant dans les arts en même temps que dans les sciences, est né à Stavelot, le 12 mars 1751, fils de Remacle-Antoine-Dieudonné Denis et de Anne-Thérèse Collienne. Il est mort dans la même ville, le 29 septembre 1814, à l'âge de 63 ans.

Après avoir achevé ses humanités, vraisemblablement aux écoles claustrales de son endroit natal, Denis alla étudier la théologie au séminaire épiscopal de Liège où il obtint la prêtrise.

Comme cela était devenu de mode à cette époque chez les jeunes prêtres, l'abbé Denis commença bientôt à avoir des élèves auxquels il enseignait, comme on disait alors les rudiments, afin de les préparer aux études plus avancées. Il avait lui-même beaucoup de connaissances et une bonne méthode ; de façon que ses étudiants ne tardaient point à faire



de très-notables progrès. Cette circonstance favorable lui gagna bientôt la confiance de plusieurs familles notables, tant de Stavelot même que des environs, qui lui confièrent leurs enfants à instruire.

L'avant-dernier prince-abbé de Stavelot, Jacques de Hubin, nom vraisemblablement estropié pour Hubing ou mieux Hubingen, appartenant à notre famille noble luxembourgeoise dite Koob de Hubingen, avait fondé dans le chef-lieu de son domaine un collège d'humanités placé hors de l'enceinte du monastère, afin d'éviter aux religieux les distractions inutiles suscitées par les nombreuses entrées et sorties des élèves. On était en 1786, l'année qui précéda celle du décès du fondateur de cet établissement, lorsque „le magistrat de la ville, désirant, *disait-il*, sans „tout préjudice, pour le bien-être, avantage, „et afin de compléter le cours des humanités „dans leur collège, que la première classe y „soit enseignée; Certiorés de la bonne conduite, capacité et suffisance du Rév. Sr. „Henri-Joseph Denis, prêtre de cette ville, „L'ont nommés, comme par les présentes, et „sous l'agrégation de S. A. C. leur gracieux „prince, ils le nomment pour regent de la dite „classe, à charge de se conformer aux règles „établies pour l'instruction de la jeunesse et „discipline scolastique. Stavelot le . . février „1786.“

Cette institution ayant disparu comme tant d'autres, après l'entrée des républicains français, l'abbé Denis, qui avait fait ses preuves d'aptitude et de capacités étendues pour l'enseignement, a été successivement appelé à Verviers et à Malmédy, pour soigner à titre de professeur particulier, l'éducation privée des enfants de plusieurs familles distinguées: C'est ainsi que notre abbé a très-honorablement, en même temps que très-modestement rempli une longue et utile carrière, laissant parmi ses compatriotes un bon souvenir de vertus, de connaissances et de grands services rendus à la chose publique.

*Registre des actes de l'ancien collège de Stavelot; aux archives communales de Stavelot. — Etat-civil. — Renseignements de M. L. DETRIXHE, secrét. comm.*

DENY, *Louis*, fonctionnaire, né à Luxembourg, le 9 janvier 1797, était fils de François-Pierre Denny, cordonnier, et d'Elisabeth Masson.

Devenu orphelin en très-bas âge, Denny fut recueilli par un parent qui prit soin de sa

première éducation, lui faisant fréquenter les écoles de sa ville natale.

Le 18 juin 1811, à l'âge de 14 ans, il s'enrola comme volontaire dans le 59<sup>e</sup> de ligne français, qui à cette époque était en garnison à Luxembourg; et fut aussitôt attaché aux bureaux du quartier-maître du régiment; bureaux dont, déjà en 1814 il était devenu le chef: On sait, du reste, qu'à cette époque la carrière militaire, à peu près seule offrait un avenir assuré, tout en permettant au jeune Denny de n'être plus à la charge de sa famille adoptive, laquelle d'ailleurs était peu aisée.

Le 16 juin 1813 il a été promu coporal; le 22 octobre suivant fourrier; et sergent, le 18 février 1814.

Pendant la campagne de 1814, son régiment se trouva bloqué dans la forteresse de Luxembourg, d'où il sortit le 3 mai 1814, à la capitulation, pour être envoyé en garnison à Sarrelouis. Pendant les cent jours, en 1815, le dépôt du 59<sup>e</sup>, auquel Denny appartenait, a été successivement transféré à Metz, à Brienne-le-château et enfin à Paris. C'est dans cette capitale que, après la seconde capitulation, nous retrouvons Denny avec le rang de membre du conseil d'administration de son régiment. Comme toute l'armée française, il fut dirigé sur la rive gauche de la Loire; et le dépôt du 59<sup>e</sup> ayant été licencié à Niort, le 29 septembre de la dite année 1815, le conseil d'administration, chargé de la centralisation et de la reddition des comptes du régiment, se rendit à Alençon. Après l'exécution du travail, Denny, quoique proposé pour le grade de sous-lieutenant, préféra retourner dans sa ville natale. Il sollicita et obtint, le 29 août 1816, du général commandant le département de l'Orne, une feuille de route pour Luxembourg, où il arriva le 13 septembre suivant: Très-vraisemblablement Denny aurait fourni une belle carrière dans l'administration militaire, s'il était resté en France. Mais son désir de rentrer dans sa patrie redevenue étrangère en vertu des traités de Vienne, a prévalu chez lui.

Un mois après son retour dans ses pénates, Denny obtenait un emploi d'expéditionnaire dans les bureaux de l'administration provinciale.

Mais vers la fin de la même année 1816, lorsque la milice nationale fut levée, Denny, qui par son âge, il n'avait que 19 ans, appartenait encore à une des classes qui devaient

concourir au tirage, fut, par son numéro de conscription, obligé au service et, sans égard pour ses précédents militaires en France, incorporé, au commencement de 1817, dans la 11<sup>e</sup> division d'infanterie de l'armée des Pays-Bas, dans laquelle il servit comme flaqueur ou chef de file, jusqu'au 15 mars 1821, où il obtint son congé définitif.

Cependant on peut dire que, dès le mois d'octobre 1816, la carrière militaire de Louis Deny était accomplie, le service de la milice, à partir de 1817 s'étant borné aux grandes manœuvres annuelles et ne lui ayant occasionné aucune interruption d'emploi dans l'administration provinciale : il a, en effet, été constamment maintenu, depuis cette époque, sur l'état du personnel des employés du gouvernement du Grand-Duché.

Dans cette administration, où il est entré le 16 octobre 1816, Deny passa successivement, le 1<sup>er</sup> janvier 1823 sous-chef de seconde classe, et le 1<sup>er</sup> juillet 1829, commis-adjoint de seconde classe, chargé cumulativement, avec ses autres attributions, de la conservation des archives provinciales.

A partir des événements politiques de Bruxelles, en août et septembre 1830 jusqu'à la reprise de possession du Grand-Duché morcelé par le traité de Londres, en juin 1839, Deny fut du nombre des fonctionnaires et employés qui sont restés fidèles au Souverain des Pays-Bas. Cet attachement mérite d'autant plus d'éloges que, à l'organisation des services publics dans le nouveau royaume de Belgique, il aurait facilement obtenu des fonctions plus élevées : Il a résisté aux propositions avantageuses qui lui ont été faites par le gouverneur d'Arlon, feu J.-B. Thorn (v. son art. Biographie luxembourgeoise, T. II.), ainsi que par le gouvernement provisoire de Bruxelles. Aussi, afin de reconnaître ses mérites et son attachement à la dynastie régnante, Deny fut-il nommé archiviste du gouvernement, par arrêté du 19 février 1840, fonctions spéciales et nouvellement créées à l'occasion de l'organisation de l'administration supérieure sur un autre pied. Par un arrêté ultérieur de S. M. le bon roi Guillaume II, en date du 6 octobre 1848, pris en exécution de la nouvelle Constitution qui préposait des administrateurs généraux aux différents départements, Deny a été, en sa qualité d'archiviste, désigné pour remplir les fonctions de secrétaire du Conseil de gouvernement.

Ce fut dans cette nouvelle position que les mérites divers de L. Deny furent mis en relief et appréciés sans réserve, bien que tout en lui fut modestie et discrétion. Aussi les gouvernements qui se sont succédés depuis 1848 jusqu'à sa mise à la pension de retraite, se sont-ils plus à reconnaître les services qu'il rendait à la chose publique.

Formé à l'école administrative de J.-B. Gellé (v. Biogr. luxemb., T. I), l'élève fit honneur au maître, et finit par passer maître lui-même.

Parfaitement au courant des traditions administratives, ayant acquis pendant sa longue carrière ces connaissances pratiques qui font si souvent défaut aux hommes politiques appelés successivement au gouvernement, Deny fut toujours de bon conseil, et ses avis avaient une juste autorité. Aussi son album personnel renferme-t-il les témoignages les plus flatteurs que lui ont successivement remis les personnages les plus éminents du pays.

A l'organisation du pays suivant les principes proclamés par la Constitution dite révisée de 1856, un arrêté du 9 juillet 1857 appela Deny au poste nouvellement créé de Conseiller-secrétaire-général du gouvernement. Ces fonctions, qui demandaient des travaux nombreux et très-laborieux, il les a remplies pendant sept années et jusqu'à ce que, sur ses demandes réitérées, un arrêté du 26 mai 1854 l'en déchargea honorablement, lui conférant en même temps, comme récompense pour ses longs et loyaux services, le titre de Conseiller honoraire du gouvernement.

En dehors de ses fonctions personnelles, Deny consacrait ses loisirs à d'autres occupations utiles et humanitaires, se montrant en toutes plaines de dévouement, de désintéressement et de discrétion.

Le 23 juillet 1846, il a été élu membre effectif de la société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché, et désigné un peu plus tard, membre comptable de cette association, fonctions dont il a, sur sa demande, été déchargé en 1867. Il prenait beaucoup d'intérêt aux travaux de la Société : par la lucidité de sa vaste mémoire, il était, au milieu de ses collègues, le vivant répertoire des nombreux documents dont il avait la garde en sa qualité d'archiviste du gouvernement. Il a notamment rendu un véritable service à l'histoire en général, et en particulier à celle du pays de Luxembourg, en éditant dans le Tome III

(1847), p. 85 à 153 une série de lettres de Charles-le-Téméraire; composition à laquelle il donna pour titre: *Recueil de choses advenues du temps et gouvernement de très-haute mémoire feu Charles, duc de Bourgoingne, de Brabant, de Limberg, de Luxembourg, de Gheldres, conte de Flandres, Darthois, de Bourgoingne, de Haynault, de Hollande, de Zeelande et de Zuytphen* ESTANT LE SG. DU FAY, GOUVERNEUR AU PAYS DE LUXEMBOURG.

Dans le même volume (page 53 et la suivante), nous trouvons en outre consignées trois autres notes fournies par Deny :

2° Note sur la famille du général Verdugo, extraite de la relation du monastère du S<sup>t</sup> Esprit, à Luxembourg.

3. Notes diverses, concernant particulièrement la ville de Luxembourg; extraites de la même relation du S<sup>t</sup> Esprit, 1675.

4° Renseignements sur l'existence des juifs dans le pays de Luxembourg antérieurement à l'occupation française en 1795.

De février 1851 à janvier 1861, Deny a fait partie du Bureau de bienfaisance de la ville de Luxembourg, en qualité de président du 5<sup>e</sup> comité de charité.

Il a également été nommé, le 30 juin 1856, membre du Conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame, aujourd'hui cathédrale; et depuis 1862 jusqu'au jour de son décès, président du même comité, en remplacement de feu P. C. Würth (v. son art.).

Les sentiments patriotiques, l'activité et le don d'assimilation des affaires que possédait Deny, dit avec infiniment de vérité son panégyriste, engagèrent le gouvernement à lui confier de nombreuses missions. C'est ainsi, entre autres, qu'en 1866 il a été chargé de recueillir et de distribuer, au nom du comité de secours qui s'était constitué à Luxembourg, le produit des collectes en faveur des familles éprouvées par le choléra. Un arrêté du 13 octobre 1867, l'avait adjoint comme membre-secrétaire à la commission spéciale instituée par le gouvernement pour l'examen du projet de révision de la Constitution. Enfin, en 1870—1871, il a été nommé membre-trésorier du comité central des secours à distribuer aux blessés de la guerre franco-allemande.

Après avoir obtenu, sur sa demande, en 1864, démission de ses fonctions de secrétaire-général du gouvernement, Deny continua néanmoins celles de greffier de la Chambre des députés auxquelles il avait été assumé

d'abord à titre provisoire au commencement de 1848, et continué depuis. Un vote de la Chambre législative, en séance du 22 février 1849, le nomma définitivement à cet emploi. Dans la lettre d'envoi de ce titre de nomination, Charles Metz (v. son art. Biogr. luxemb., T. II.), président de la législature, a cru devoir insérer la phrase qui suit: „La Chambre a voulu, par cette marque de haute confiance, reconnaître votre zèle et votre aptitude dans l'exercice de vos fonctions provisoires.“ Et par sa dépêche du 24 février 1849, feu Willmar (v. son art.), alors président du gouvernement, s'exprimait vis-à-vis de Deny dans les termes suivants: „Le Conseil de gouvernement ne peut que vous féliciter du choix dont vous avez été l'objet de la part de la Chambre; il n'a pas d'objection à faire contre un cumul analogue à celui qui a toujours subsisté, des fonctions de secrétaire-général du gouvernement et de greffier des Etats.“

Deny est resté greffier de la Chambre des députés, sans interruption, jusqu'à l'ouverture de la session législative de 1874. Les votes *unanimes* de la Chambre qui à chaque renouvellement le confirmaient dans ces fonctions, seront sans aucun doute un témoignage très-authentique en sa faveur. En effet, lorsque le 20 août 1873, il eut rempli pendant vingt-cinq ans ces fonctions aussi délicates que difficiles, la législature lui vota par acclamation, en séance publique „des remerciements pour ses bons et loyaux services, accomplis avec un zèle, une exactitude et un dévouement inaltérables.“ La Chambre exprima en même temps son désir de le voir encore pendant de longues années continuer à lui prêter sa précieuse coopération.

A la même occasion, les députés offrirent à leur greffier, à titre de souvenir personnel, une tabatière, magnifique bijou, comme les souverains peuvent en donner.

Le 31 janvier 1875, Deny demanda sa retraite comme greffier de la législature, son âge de 78 ans, et ses infirmités séniles ne lui permettant plus, croyait-il, de continuer ces fonctions. Et la Chambre, en séance du 17 février suivant, adopta par acclamation la résolution suivante, proposée par son Bureau:

„Vu la lettre de M. Deny, en date du 31 janvier dernier, par laquelle il expose que son grand âge et ses infirmités ne lui permettent plus de continuer à l'avenir avec

„fruit les fonctions de greffier de la Chambre des députés, et demande à en être déchargé;

„Considérant que cette demande est justifiée par les motifs y invoqués, et qu'il y a lieu de l'accueillir;

„La Chambre des députés du Grand-Duché décide :

„La demande de M. Deny est accueillie et démission honorable de ses fonctions de greffier de cette Chambre lui est accordée à partir de la session prochaine. Jusque-là M. Deny restera chargé de la conservation des archives de la Chambre.

„En considération des bons et loyaux services qui datent sans interruption depuis 1849 jusqu'à présent, et qui n'ont pas été pris en considération lors de la fixation de sa pension comme conseiller secrétaire-général du gouvernement, la Chambre accorde à M. Deny le titre de greffier émérite de la Chambre, et la jouissance, sa vie durant, de l'indemnité qui lui avait été allouée comme greffier.“

De son côté, S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas, Lieutenant-Représentant du Roi dans le Grand-Duché, voulant, le lendemain de la retraite de Deny, témoigner à celui-ci sa haute estime, lui envoya, avec sa signature au bas, Son portrait ainsi que celui de la Princesse défunte.

Deny est décédé le 30 juin 1875, à l'âge de 79 ans. Il était un véritable type de labeur, de discernement administratif, d'amour pour son souverain et pour sa patrie. Toujours actif et obligeant envers ceux qui s'adressaient à lui, sa complaisance n'avait point de bornes, à tel point que plusieurs le surnommaient l'homme de bien par excellence et le fonctionnaire modèle.

Les mérites multiples de Deny avaient été dignement récompensés par de nombreuses distinctions honorifiques, tant de la part de son propre souverain que de celle de plusieurs gouvernements étrangers : Il était décoré de la croix de chevalier de l'ordre national de la Couronne de Chêne (4 septembre 1845); promu au rang d'officier, le 19 février 1861, enfin à celui de commandeur, le 19 février 1866; créé chevalier de celui de Léopold de Belgique, le 12 juillet 1855, il a passé officier le 20 août 1864; chevalier de la Légion d'Honneur, le 18 novembre 1856; chevalier du mérite civil et militaire d'Adolphe de

Nassau, le 14 août 1858; chevalier de la 4<sup>e</sup> classe de l'Aigle rouge de Prusse, le 28 janvier 1860, il a été élevé à la 3<sup>e</sup> classe, le 7 mai 1862; enfin ses services militaires en France, lui avaient procuré le brevet n° 3199 pour la médaille dite de Sainte-Hélène.

*Etat-civil. — Renseignements de famille. — Souvenirs. — Mémorial. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Correspondances de Deny. — Publications de la Société archéologique. — Revues, Notice biographique sur M. Louis Deny. — Journaux de l'époque. — Archives du Gouvernement.*

**DEREMOUCHAMPS, Jean-Jacq.-François-Xavier**, prêtre jubilaire, est né à Stavelot, le 3 décembre 1770, fils de Jacques Deremouchamps et de Marie Lemaire. Il mourut à Ligneville, commune de Recht, aujourd'hui dans le Luxembourg dit prussien, le 9 juillet 1852, âgé de 86 ans et 6 mois.

Il fit d'excellentes études aux écoles du monastère de Stavelot et alla les achever aux séminaires de Liège et de Cologne. Ordonné prêtre, le 28 février 1795, il vint pendant quelque temps assister le clergé de sa paroisse. Forcé d'émigrer pendant la tourmente de la révolution française qui avait annexé le pays de Stavelot à la république une et indivisible, y introduisant les principes de persécution du clergé qui refusait de jurer haine à la royauté, il se réfugia dans le pays de Montjoie et vécut retiré à Rodt près de Rütgen, où il se vit souvent obligé de chercher dans les bois et les villages environnants un refuge contre les passions révolutionnaires.

Nommé ensuite vicaire et plus tard curé à Mürringen, il administra cette paroisse pendant plus de dix-neuf ans, et y laissa les plus favorables souvenirs. En 1822 il a été transféré à la paroisse de Ligneville, également dans le Luxembourg prussien, où il célébra son jubilé semi-séculaire de prêtrise, le 28 février 1845. A cette occasion il a été décoré de la croix de chevalier de l'ordre de l'Aigle rouge de Prusse.

Le 1<sup>er</sup> juillet précédent il avait été pensionné, sur sa demande : comme il s'était décidé à mourir au milieu de ses ouailles qu'il aimait comme ses enfants, puisque presque tous avaient été, par lui, baptisés ou unis par le mariage, il voulut leur rendre encore jusqu'à la fin tous les services que ses forces affaiblies par l'âge lui permettraient d'exécuter.

Suivant ses désirs il a été inhumé au milieu

de son troupeau qui le chérissait comme un véritable père.

*Etat-civil. — Renseignements obtenus. — Nécrologe, dans le journal : La Semaine, journal de Malmedy ; du 18 juillet 1852. — Notes de M. L. DE TRUXHE, de Stavelot.*

DERENBACH, *Jean-Charles*, prêtre et bienfaiteur des pauvres, fils de Nicolas Derenbach et de Anne Heydes de la maison de ce nom, est né au village de Derenbach sous la commune ardennaise d'Ober-Wampach au canton de Wiltz, le 20 juillet 1753. Il a eu pour parrain de baptême un Père Derenbach, jésuite, vraisemblablement son oncle paternel.

Fils unique d'un premier mariage de sa mère, il eut deux demi-frères, Charles comme lui, et Nicolas, les Feltes; lesquels devinrent prêtres comme leur aîné.

Il paraît que J.-C. Derenbach avait fait ses études théologiques à Cologne, puisqu'il fut placé dans ce diocèse, bien que son lieu de naissance ressortit à celui de Liège. Consacré prêtre à l'âge de 26 ans, il passa les 59 années suivantes dans le sacerdoce, n'ayant occupé pendant toute cette longue série que deux paroisses, Grandsdorf puis Gundorf près de Munstermeinfeld. Après qu'il eut célébré son jubilé de prêtrise il prit sa retraite et revint mourir dans son village natal, le 13 mars 1837, à l'âge de 84 ans et 4 mois.

Jean-Charles Derenbach était savant, charitable et un éloquent prédicateur. Lorsqu'il résilia sa paroisse ses ouailles ont épuisé toutes les instances pour le retenir au milieu d'eux; mais une espèce de nostalgie le rappelait dans ses foyers de naissance où il voulait passer ses derniers jours et reposer au milieu de sa famille.

Par son testament il avait ordonné de distribuer le jour de ses obsèques une assez grande quantité de grain à chaque ménage pauvre de la commune d'Ober-Wampach, de même qu'une aumône marquante par tête à tous ces ménages.

Homme d'une grande piété, il fit des fondations dans ses deux anciennes paroisses, et constitua dans celle de Derenbach même une messe à chant en l'honneur de la Sainte-Croix, à célébrer tous les vendredis de l'année.

En outre, il n'oublia point les écoliers indigents. Par divers actes rédigés le 22 mai 1837, deux mois environ après son décès, il fut constitué en son nom : 1° à l'hospice civil de Wiltz, deux sommes montant en total à

francs 1428 et 4 centimes, pour les intérêts à en provenir être employés à payer aux instituteurs de cette commune l'écolage des enfants pauvres. 2° A la fabrique de l'église de Harzy, commune de Bras dans le Luxembourg aujourd'hui belge au canton de Bastogne, 474 francs pour stipendier au tarif courant une messe basse annuelle, et le surplus servir de même à la rétribution scolaire des enfants indigents de cette paroisse. 3° A la fabrique de l'église de Pintsch, commune de Wilwerwiltz, canton de Wiltz, 1160 francs, également pour une messe basse annuelle et le restant des intérêts revenir à l'instituteur pour l'instruction des enfants pauvres de la paroisse, lesquels sont à désigner par le bureau de bienfaisance, etc., etc.

*Protocole du notaire Jacques Bernard, en l'étude de M. le notaire Klein, à Wiltz. — Etat-civil. — Archives de l'hospice de Wiltz. — Renseignements de famille.*

DEROTE, *Antoine-Constantin-Louis-Jos.*, professeur, diplomate, est né en 1800, à Barmen près de Dusseldorf, Prusse rhénane, de parents verviétois. Son père, Lambert De Rote (nom ainsi orthographié dans tous les actes publics), appartenait à une famille échevinale, comme celle de Catherine-Cécile-Joséphine de Trooz dudit Verviers, sa mère; son père, encore célibataire à l'époque de la première invasion française, avait émigré à cause de ses fonctions d'échevin de la ville de Verviers, puis de mayor de la même ville, de commissaire du marquisat de Franchimont ainsi que de syndic-secrétaire de Verviers.

Il s'était marié pendant l'émigration, à Barmen même, le 12 mars 1797.

Après avoir fait ses études à Liège, Derote a été attaché comme professeur de troisième et de seconde latine au pensionnat de Boursous-Argenteau, commune du même Argenteau, au canton de Dœlhem, province de Liège.

En 1821, à la suite d'un concours il obtint la chaire des langues latine et française ainsi que d'histoire et de géographie en sixième, à l'athénée de Luxembourg. En 1824 il échangea ces branches contre les cours de chimie et d'histoire naturelle qui ont à cette époque été introduits au nombre des branches dites académiques annexées au même établissement. Il donna en outre gratuitement, tant à l'athénée qu'à l'école-modèle des leçons spéciales de chimie appliquée à l'agriculture,

de physique élémentaire et de minéralogie pratique.

Derote adopta les principes proclamés par la révolution belge, et quitta Luxembourg en octobre 1830.

A dater de cette époque il ne compte plus pour la biographie de ce pays; et nous aurions omis son nom dans notre série si par les éminents services qu'il a rendus à la science en introduisant l'étude de la chimie et de l'ethnographie parmi les branches d'enseignement de l'établissement humanitaire auquel il était attaché et qui jusqu'alors avait été pour ainsi dire exclusivement consacré aux langues, à l'histoire et aux mathématiques presque exclusivement élémentaires, il n'avait pas immensément mérité de la patrie luxembourgeoise.

Ces considérations nous ont engagé à ajouter ici le récit de sa carrière entière, une carrière bien remplie.

Immédiatement après son départ de Luxembourg Derote adressa à la régence de la ville de Verviers un plan détaillé pour l'organisation d'une école industrielle et commerciale, avec un projet de règlement et divers mémoires sur la méthode d'enseigner les sciences. Le 1<sup>er</sup> novembre suivant (1830) il a été nommé directeur de cet établissement dont il avait conçu le projet. Les cours commencèrent le 25 avril 1831: Il y enseignait la physique, la chimie et la minéralogie.

Le 14 août 1835 il a été promu, à Louvain, docteur en philosophie et lettres.

Il resta à Verviers jusqu'aux vacances d'automne 1840. Pendant les dix ans de son séjour dans cette ville il a fait partie de diverses commissions chargées d'organiser des écoles et des institutions destinées à favoriser l'instruction primaire. Et c'est à son initiative qu'est due la création d'une école du soir pour les artisans-ouvriers, décrétée en 1837 par le conseil communal de Verviers. Le rapport qu'il avait présenté pendant le mois de mai de cette année sur l'organisation d'une telle école est rempli d'idées aussi élevées que pratiques.

Ce fut lui aussi qui élabora le plan d'établissement d'une bibliothèque publique pour la même ville, et qui provoqua l'institution d'un comité chargé de recueillir et d'administrer les fonds destinés à y former des bourses d'études et d'apprentissage (mai 1839).

Il composa en outre un grand nombre de mémoires relatifs à l'enseignement à tous les

degrés, de même qu'à l'organisation du musée des arts et de l'industrie.

Ces travaux appelèrent sur lui l'attention du gouvernement de la Belgique. En 1840 il fut attaché à la direction du commerce et de l'industrie au département de l'intérieur avec le grade de chef de division. La même année il a été nommé membre effectif du conseil central de salubrité publique.

En 1841 il fit partie du jury de l'exposition de l'industrie, instituée par arrêté royal du 28 juillet 1840. En 1843 il prit part aux travaux de la commission spéciale chargée de préparer un projet de loi sur le travail des enfants et la police des ateliers. Deux ans plus tard il a été promu directeur de la division de l'industrie au ministère de l'intérieur.

En 1848 Derote commença sa carrière consulaire qui a été appréciée de la manière suivante par M. Moxhet, directeur du commerce et des consulats au ministère des affaires étrangères :

„ Dans tous les postes qu'il a successivement occupés comme consul général, en Algérie, à Naples, au Pérou, au Chili, dans la République argentine, Derote s'est montré le digne représentant de la Belgique, et laisse les meilleurs souvenirs.

„ L'honorabilité de son caractère, l'étendue de ses connaissances et l'aménité de ses formes lui concilièrent partout l'estime et la considération. Il a attaché son nom à plusieurs de nos traités de commerce avec les Républiques de l'Amérique du sud, la Bolivie, le Pérou, le Chili. C'est à la suite de ces missions qu'il avait été promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold; et l'on peut dire que jamais distinction ne fut mieux méritée.

„ Il se disposait, lorsque la mort l'a surpris, à revenir en Belgique, jouir du repos auquel lui donnait droit sa longue, utile et honorable carrière. “

A.-C.-L.-J. Derote est décédé à Buénos-Ayres, le 13 janvier 1867 à l'âge de 67 ans, entouré de sa femme et de ses deux enfants. D'après ses désirs son corps a été ramené en Belgique. Il repose au cimetière de St' Jossen-Noode, près Bruxelles.

Pendant son séjour dans les différents pays où il fut appelé à exercer les fonctions de consul général il composa un grand nombre de mémoires contenant les indications les plus exactes et les plus complètes sur toutes les

questions qui lui semblaient de nature à intéresser le commerce ou l'industrie de la Belgique. Ces mémoires, dont la plupart ont été insérés dans *le Recueil consulaire*, peuvent être considérés comme des modèles du genre, et ont été appréciés de la façon la plus avantageuse à l'étranger aussi bien qu'en Belgique. On pourrait, en les consultant redresser de nombreuses erreurs qui se trouvent encore aujourd'hui dans les principaux ouvrages de géographie.

En 1865 Derote publia une brochure de 63 pages in-8° sur *l'abolition de la guillotine, de la potence et des exécutions publiques : Appel aux Chambres législatives en faveur des condamnés*. Bruxelles, Mertens et fils.

Il était un adversaire décidé de la peine de mort. Aussi, grâce à son influence et à ses démarches pressantes, il réussit dans les Républiques de l'Amérique du sud à arracher de nombreuses victimes à la sentence capitale. Ces faits, trop peu connus en général, suffiraient à lui assurer une place distinguée parmi les grands hommes de son pays, alors même qu'il ne l'aurait pas conquise à d'autres points de vue.

Derote avait une correspondance très-étendue. Ses lettres, pleines de bon sens et animées d'une verve railleuse que tempérerait la douceur de son caractère, sont empreintes d'un charme entraînant : elles rempliraient des volumes. Peu d'hommes ont su inspirer des sympathies plus durables et plus vraies. Sa mort a causé à Buenos-Ayres des regrets universels. Un des premiers avocats de cette ville, M. Juan-Maria Gutierrez lui a consacré une notice étendue qui constitue un véritable panégyrique.

*Renseignements obtenus. — Souvenirs personnels. — Archives du ministère à Bruxelles. — Notes de M. A. WAGENER, professeur à l'université de Gand. — Recueil consulaire.*

DEROTE, *Philippe-Auguste*, professeur, frère du précédent, est né à Aix-la-Chapelle, le 29 mai 1803. Comme son aîné, Philippe-Auguste Derote appartient à la Biographie luxembourgeoise pour avoir été pendant six ans un des professeurs les plus distingués de l'Athénée de notre capitale.

Phil.-Aug. Derote, après avoir fait avec les plus grands succès ses humanités au collège de Liège, fréquenta les cours de l'université de la même ville où il obtint le 23 mai 1822, à l'âge de 19 ans, le titre de candidat en philosophie et lettres.

Le 10 novembre 1824 il a été nommé professeur à l'Athénée de Luxembourg et aux cours académiques attachés à cet établissement. Il y fut chargé de l'enseignement de l'histoire générale et respectivement de l'histoire politique moderne. À l'école-modèle pour la formation d'instituteurs primaires, il donna de même les cours d'histoire aux élèves wallons.

Les leçons de Derote cadet ne tardèrent point à donner un essor jusqu'alors inconnu en faveur de véritables études historiques, dépouillées d'affublements plus ou moins hétérogènes au moyen desquels on avait jusque-là défiguré cette école de l'humanité. Aussi le savant professeur n'éprouva-t-il dès ses premières leçons aucune difficulté sérieuse à démontrer à ses élèves la grande importance d'une branche qui n'avait antérieurement été traitée qu'en sous ordre. S'il fut éloquent dans son enseignement à l'athénée, il devenait admirable par sa lucidité lorsqu'aux cours académiques il donnait l'histoire politique : Et encore aujourd'hui ses dictées sur la loi fondamentale de 1817 trouvent en bien des points leur application pratique pour commenter les quatre constitutions qui depuis ont successivement eu force de loi dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Profitant avec assiduité des moments qui lui restaient disponibles entre ses leçons et la préparation des suivantes, Ph.-A. Derote continua ses études avec ardeur afin d'acquérir le doctorat dans la faculté des lettres. Et en effet, l'université de Liège le lui conféra le 16 octobre 1826, après un brillant examen. Il avait composé une thèse inaugurale suscrite : *De Historiæ utilitate et cum aliis doctrinis nexu*.

Les événements de Belgique pendant le mois de septembre 1830 décidèrent Derote à quitter Luxembourg, en même temps que son frère abandonnait également sa chaire.

L'ardeur de son patriotisme le lançait dans le mouvement révolutionnaire auquel il s'associa de tous ses moyens : Il servit, surtout de sa plume, ce qu'il nonnait la cause de l'indépendance morale de la patrie. Aussi la part qu'il avait prise à la régénération politique de la Belgique lui valut-elle la décoration de la Croix de Fer. L'arrêté qui lui conféra cet insigne porte entre autres : „Derote, „l'un des fondateurs et des secrétaires de „l'association patriotique du Luxembourg ; il

„contribua activement à propager le mouvement national dans cette province.“ (Arrêté du 2 avril 1835).

Peu de temps avant la révolution, le 12 mai 1830, Ph.-A. Derote avait également obtenu à Liège le grade de candidat en droit.

Par arrêté du 16 décembre 1830 il fut nommé professeur extraordinaire à la faculté de droit de l'université de Gand et chargé des chaires d'histoire politique et d'économie politique. Le 5 décembre 1835 il a été attaché, comme professeur ordinaire et pour les mêmes branches, à la faculté de philosophie et lettres de la même université.

C'est ainsi que jusqu'en 1848, c'est-à-dire pendant dix-huit ans, ce professeur infatigable se livra aux travaux du professorat. Cette carrière d'activité et d'étude, M. Roulez, administrateur-inspecteur de l'université de Gand l'a caractérisée dans les phrases que nous allons transcrire : „La parole facile de „Derote, animée et éloquente, était très-écoutée de ses élèves. Elle l'a été davantage encore de ses collègues dans les réunions „du conseil académique. Il vous souvient „Messieurs, de la large part qu'il prit constamment à nos discussions et de l'influence „qu'il sut y exercer. Lors des délibérations „sur les affaires importantes qui donnaient „lieu à un rapport, notre choix le désignait „presque toujours comme rapporteur ; nos „archives contiennent plusieurs documents „remarquables dont la rédaction lui appartenait.“

Le 23 décembre 1834 l'université de Gand conféra proprio motu à Ph.-A. Derote le grade de docteur en droits romain et moderne. Son diplôme porte : „considérant les services éminents rendus à l'enseignement par M. Phil.-Aug. Derote comme professeur à la faculté „de droit de l'université de Gand“, etc.

L'année suivante il a été nommé secrétaire du conseil académique. En 1838 le roi l'éleva à la dignité de recteur.

Par arrêté royal du 6 avril 1843 Derote a été nommé membre de la commission de statistique de la Flandre orientale : Pendant plusieurs années il remplit auprès de cette assemblée les fonctions de secrétaire. Un autre arrêté royal, du 1<sup>er</sup> novembre 1845 l'appela à faire partie de la commission instituée par le gouvernement à l'effet de rechercher les lacunes qui existent dans les institutions consacrées au soulagement et à l'amélioration du

sort des classes ouvrières et indigentes du pays.

Enfin, en 1848, le gouvernement lui confia le poste important d'administrateur-inspecteur de l'université de Gand. Il l'a occupé jusqu'au jour de son décès, le 13 novembre 1863, à l'âge de 60 ans.

La carrière administrative de Derote a été caractérisée par le même M. Roulez, que nous avons déjà cité :

„Son administration, dit-il, n'a été qu'un „long dévouement aux intérêts de l'université, „à ceux du corps professoral en général et „de chacun de ses membres en particulier. „Ai-je besoin de faire ici l'éloge de ses talents „administratifs, de l'habileté, de l'énergie et „de la ténacité qu'il apportait à traiter les „affaires les plus longues et les plus difficiles ? „Je me bornerai à citer deux faits. Vous n'avez pas oublié que c'est à la persévérance „de ses efforts que nous devons l'installation „des écoles spéciales dans l'ancien local du „tribunal civil, et le rétablissement en faveur „des professeurs nommés avant 1844, de tous „les avantages attachés autrefois à l'éméritat.“

Ph.-Aug. Derote reçut une des quatre premières décorations de chevalier de l'Ordre de Léopold qui furent accordées (14 décembre 1838) à l'université de Gand. Le 15 novembre 1859 il a été nommé officier du même ordre.

Il avait épousé, le 30 janvier 1832 la fille d'un des premiers avocats de Gand, M<sup>me</sup> Marie Hellebaut. De ce mariage sont nés une fille, décédée en 1866, épouse de M. A. Wagener, professeur à l'université de la même ville ; et un fils, ingénieur des ponts et chaussées.

Derote a beaucoup écrit, mais peu imprimé. Il joignait un esprit pénétrant à une vive imagination. Ceux qui ont vécu dans son intimité l'ont toujours considéré comme un homme supérieur. Il faisait marcher de front le culte des arts et celui de la science. Il était excellent musicien et maniait le vers avec une grande facilité.

*Notes fournies. — Renseignements communiqués par la famille. — Souvenirs personnels. — Etats de services. — Archives universitaires de Liège et de Gand. — Annales de l'université de Liège. — Thèse inaugurale. — Liber memorialis de l'université de Liège, 1830.*

DESERT, Pierre, magistrat, né à Provins, département français de Seine et Marne, le 11 décembre 1769, était fils de Martin Desert, vigneron et cabaretier, et de Marguerite Lemoine.



Desert se destinait à la prêtrise ; il était au séminaire et avait déjà obtenu les ordres inférieurs lorsque la révolution de 1789 est venue disperser les élèves des instituts religieux et supprimer les monastères. Desert entra alors en qualité de clerc dans une étude d'avoué ; prit parti pour les principes du jour et fut envoyé à Luxembourg en qualité de commissaire du gouvernement républicain.

Logé chez la dame Marie-Catherine Seyler, veuve depuis le 5 mars 1793, de Joseph-Antoine Triacca, originaire de Coblençe, et fournisseur de l'armée autrichienne, laquelle avait d'importantes prétentions à faire valoir, Desert s'occupa à procurer la liquidation de ces sommes dont la perte eut produit une brèche considérable dans la fortune de l'honorable veuve. Il y réussit ; et cette dame, par reconnaissance sans doute, consentit à devenir son épouse. Le mariage a été célébré à Luxembourg, le 20 nivôse an VII, répondant au 9 janvier 1799. La veuve dont nous parlons ici était une des filles de Christophe Seyler (v. son art. Biogr. II, 133.) Cette union ne procura aucune postérité.

Après l'organisation régulière des services publics dans le département des forêts, Desert entra au Conseil de préfecture. En 1812 il fut nommé juge au tribunal civil de Luxembourg, bien qu'il n'eût reçu, à ce qu'il paraît, aucune notion spéciale de droit autre que l'expérience pratique acquise dans son étude d'avoué. Mais il faut l'ajouter, il était un homme droit et intègre ; et son expérience administrative, où les questions les plus compliquées se présentent souvent à résoudre, lui venait puissamment en aide.

Son siège de juge il le conserva jusqu'à ce que par rang d'ordre il eut obtenu d'abord la vice-présidence, ensuite la présidence après le décès du président Jean-Antoine Laval (v. son art.), pendant les neuf ans que l'arrondissement du tribunal de Luxembourg se trouva circonscrit dans les murs de cette ville.

En 1840 seulement Desert a été désigné conseiller à la Cour supérieure de justice créée à Luxembourg par la force des événements politiques qui ont morcelé le royaume des Pays-Bas. Il conserva cette magistrature jusqu'à son décès, arrivé le 8 juin 1842, à l'âge de près de 73 ans. Il avait obtenu du Roi Grand-Duc la croix de chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais.

*Souvenirs personnels. — Renseignements de famille. — Etat-civil. — Archives du Palais.*

DETHIER, *Marie-Susanne-Joséphine*, philanthrope, fille de Jean-Guillaume Dethier, négociant, et de Marie-Barbe Libert, est née à Malmédy, le 13 juin 1765. Elle mourut dans sa ville natale, le 30 septembre 1837, âgée de 72 ans.

Cette généreuse dame, qui était restée célibataire, voua sa longue vie à être la mère des pauvres. C'est en effet à ses libéralités ainsi qu'à celles de sa famille qui partageait son esprit de bienfaisance et de modeste charité, que la ville de Malmédy doit son école gratuite pour les filles, fondée le 15 mars 1833, de même que le pensionnat de demoiselles qui y est annexé.

En outre, par acte de donation entre-vifs, pure, simple et irrévocable, en date du 21 juillet 1834, elle abandonna au bureau de bienfaisance de la même ville une somme de 2,600 écus de Prusse, ou 9,750 francs, soit un revenu annuel de 130 thalers ou 517 fr. et 50 centimes, pour servir de dotation à une école gratuite de filles pauvres à établir à Malmédy, et former le traitement d'une institutrice religieuse. Nous croyons utile de donner ici quelques détails historiques concernant cette école gratuite : En 1639, le suffragant du prince-évêque de Liège avait consacré l'église d'un couvent de religieuses sépulcrines à Malmédy. Ces dames y donnaient l'instruction aux enfants aisés de la ville, tenaient un pensionnat et avaient en outre ouvert une école gratuite de filles. La révolution française chassa ces pieuses filles de leur asile ; mais Napoléon I<sup>er</sup>, considérant que leur institut avait l'instruction pour objet, donna par décret du 31 août 1805, la propriété et la jouissance des bâtiments du couvent au bureau de bienfaisance de la ville, à la charge d'en faire un hospice et d'y établir une école gratuite.

Les libéralités de la demoiselle Dethier ont permis de restaurer cet édifice et de le rendre à son état primitif en y plaçant un pensionnat et des écoles de filles.

La demoiselle *Marie-Anne-Claire Doutrelépoint* (v. son art.), nièce de la bienfaitrice personne à laquelle cet article est consacré, s'est de son côté rendue remarquable par sa charité envers les malades pauvres.

*Etat civil. — DE NOUE, Etudes sur Stavelot-Malmédy, 485. — Notes de M. le secrétaire de Malmédy. — Idem de M. L. DETRIÈRE.*

DEVAUX, *Jean-François*, militaire, né à Ruette, canton de Virton, le 10 octobre 1798,

avait été incorporé dans l'armée du royaume des Pays-Bas, comme milicien de la levée de 1817. Il devint sous-lieutenant, le 21 juillet 1828. Le 1<sup>er</sup> octobre 1830 il passa, avec son grade, au service de la Belgique révolutionnée contre la Néerlande. Nommé lieutenant adjudant-major, vingt-sept jours après, il a été promu capitaine en 1831, major en 1842, et finalement lieutenant-colonel, le 3 octobre 1847.

Il obtint sa pension de retraite, le 13 mars 1853. Le lieutenant-colonel Devaux était officier de l'ordre de Léopold, lorsqu'il est décédé à Ixelles, le 11 avril 1875.

*Nécrologe des officiers de l'armée belge.*

DEVILLEZ, *Jean-Henri*, prêtre, est né en 1731 à Ansart, paroisse et commune de Tintigny au canton d'Etalle, aujourd'hui Luxembourg belge. Il entra chez les jésuites et passa quelque temps à Luxembourg. En 1757 il professa la rhétorique à Liège après y avoir, selon toute probabilité enseigné la poésie pendant l'année précédente. Plusieurs pièces de vers composés par ses élèves ont été imprimées dans la même ville.

Il reste de lui, en manuscrit, trente-cinq autres pièces.

Après la suppression de son ordre en 1773, il revint habiter Tintigny avec un autre de ses compatriotes, le Père Bastignon, qui y est mort en 1783.

Ne pouvant pas pendant les premières années après son retour exercer le saint-ministère, il chercha à se dédommager de cette inaction forcée en se livrant à la composition de pieux cantiques. Il avait organisé un chœur de jeunes enfants qu'il exerçait lui-même et auxquels il faisait chanter après l'élévation quelques strophes de sa composition. Il existe quatre recueils de ses poésies, dont trois au moins écrits de sa main. Il en dédia deux à son neveu, Thomas Lenfant, de Tintigny. L'abbé F.-J. Hubert, curé de Halanzy publia quinze de ses cantiques qui parurent en 1842 dans un recueil imprimé à Bruxelles aux frais de la société nationale pour la propagation des bons livres.

L'ex-jésuite entretenait des rapports d'amitié avec les religieux de l'abbaye d'Orval. Chaque année à la fête de l'ordre de S<sup>t</sup> Bernard il leur amenait ses petits chantres, et il avait chaque fois composé à ce dessein un nouveau cantique en l'honneur du saint patron. Il avait un pressentiment de la ruine pro-

chaine de cette célèbre maison religieuse lorsqu'un jour il s'écria : Regardez bien, mes enfants, ce beau monument et retenez ce que je vous dis. Je ne le verrai pas, mais vous le verrez un jour : Des arbres croîtront sur ses murs !

Après un certain nombre d'années il lui fut permis de recommencer à exercer les fonctions pastorales. Au confessionnal il ne tarda pas à se faire remarquer comme un directeur expérimenté et rempli d'onction religieuse. En chaire on l'admirait pour son éloquence. Il resta de lui quelques sermons prêchés à Etalle et à Tintigny, entre 1791 et 1795.

L'an VII de la république (1798) il fut arrêté à Tintigny avec plusieurs prêtres des environs, par le commissaire du pouvoir exécutif et conduit en prison à Luxembourg. Mais grâce à son âge il échappa à la déportation que plusieurs de ses confrères subirent à l'île de Rhé.

Lorsque la paix eut été rendue à l'église Devillez remit en usage les pieux cantiques et continua à exercer le saint ministère. Il avait conservé toute sa gaieté, entretenant avec ses confrères du voisinage des rapports d'une amitié pleine de charmes.

Le père Devillez est mort à Ansart, chez sa sœur, le 17 ventôse an IX, 13 février 1801.

DEBACKER, *Biblioth. des écriv. de la Compagnie de Jésus. — Archives communales de Tintigny. — Communications de M. l'abbé ENGELING. — Renseignements obtenus à Tintigny. — Notes du P. ALEX. PROVOST, Jésuite. — Die luxemburger Glaubensbekenner, par ENGELING: cet auteur orthographe erronément le nom du personnage en écrivant Devillers N., p. 83.*

DICKTUS, *Jean-Pierre*, propriétaire, législateur, né à Wiltz, le 31 mars 1811, était fils de Simon Dicktus, marchand, et de Marguerite Kunsch.

Les électeurs de Wiltz le députèrent, le 3 octobre 1848, à la Chambre législative, dans laquelle il siégea jusqu'au 9 juin 1851, jour où son mandat se trouva éteint. Il ne demanda pas à ce qu'il fut renouvelé. Il a également, pendant plusieurs années, fait partie du conseil des édiles de Wiltz.

Jean-Pierre Dicktus est décédé d'une attaque de choléra asiatique, le 10 juillet 1866.

*Liste des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Etat-civil. — Souvenirs.*

DIDIER, *George*, juriste, administrateur, fils de Guillaume Didier, bourgeois aisé du

bourg aujourd'hui ville de Wiltz, et de Marie-Catherine Kuffer, est né dans cette localité, le 14 juillet 1765.

Après avoir fait ses humanités à Luxembourg et, comme cela était d'usage à cette époque afin de se perfectionner dans la pratique, un stage dans l'étude d'un notaire, vraisemblablement de son endroit natal, on rencontre George Didier obtenant, le 29 mars, 1787, ainsi avant d'avoir accompli sa vingt-deuxième année, du conseiller aulique Théodore-Ignace de la Fontaine (v. son art. Biographie luxembourgeoise, II, 324), chargé par délégation de la Junte du Conseil souverain de justice, d'accord avec le Gouvernement général de Bruxelles, de l'organisation dans le Luxembourg des tribunaux de première instance dont l'établissement venait d'être décrété par rescrit de l'Empereur Joseph II, en date du 17 février de la même année, une nomination d'*adjoint à l'Actuaire* attaché au siège de Wiltz; au traitement annuel de cent cinquante florins de Brabant, outre les sportules ordinaires.

Mais comme cette organisation échoua avec tant d'autres, même avant d'avoir reçu un commencement d'exécution, contre une opposition systématique rejetant toutes les novations touchant les usages anciens et surannés, Didier crut devoir postuler un emploi analogue, se fondant sur les droits que sa nomination précédente lui avait conférés; et le 1<sup>er</sup> décembre 1788 nous voyons le Conseil souverain de Luxembourg lui attribuer la qualité de *procureur*, fonctions dont les attributions rentraient dans la catégorie de ce qu'aujourd'hui l'on nommerait agent d'affaires. Ce décret a été enregistré successivement par les justices d'Esch-sur-la-Sûre, Bodange, Wardin, Bastogne et Wiltz.

Nous ferons remarquer subsidiairement ici, qu'il semble que cette charge officielle de procureur pouvait alors être cumulée avec les fonctions de *notaire*. En effet, le 15 juillet 1790 il avait obtenu une nomination en cette qualité, avec résidence à Bastogne. Néanmoins, paraît-il, après cette nomination il était devenu nécessaire d'avoir, de la part du Conseil souverain un rafraîchissement (sic) pour pouvoir conserver la qualité de procureur, puisque sous la date du 10 janvier 1793, nous trouvons consacré un décret nouveau conçu dans ce sens.

Dans l'intervalle il lui était venu des no-

minations à d'autres emplois encore : le 20 juillet 1790 à l'office d'*échevin de la justice hautaine* de Cobreville; le 30 juillet 1791 aux fonctions de *substitut du greffier* en la mairie hautaine de Loupville; le même jour à l'emploi identique en la mairie hautaine de Chaumont.

Le 8 mai 1792 Didier obtint du notaire de Villers, qui était devenu son beau-père, la cession volontaire des protocoles de son étude.

Par patentes en forme, en date du 19 juin 1794, le *Mayor* héréditaire de Bastogne conféra au même notaire et procureur Didier la charge d'*acteur d'office* pour cette mayerie héréditaire.

Pas deux ans entiers ne s'étaient écoulés encore lorsque après la conquête du pays par les républicains français, Didier était désigné *greffier de la justice de paix* du nouveau canton de Bastogne, sous la date du 15 pluviôse an IV, correspondant au 4 février 1796: cette nomination a été faite directement par le juge de paix, le sieur Emmanuel Dewez.

Et encore le 20 juillet de la même année 1796 (2 thermidor an IV) il obtenait de l'administration centrale du département des forêts récemment créée une nouvelle nomination comme *notaire* avec résidence à *Wiltz*, son endroit natal. Cette nomination était faite à l'occasion de la réorganisation du notariat d'après les lois françaises. Le nombre de ces fonctionnaires dans le canton de Wiltz était fixé à deux, et Didier remplaçait le notaire Charles-Théodore Bernard qui, connu pour son attachement au régime autrichien, refusait jusque là de prêter le serment d'adhésion au nouveau système politique.

Un acte portant la date du 9 floréal an V (28 avril 1797) lui donnait en outre une nomination en qualité de *greffier du tribunal du canton de Wiltz* qui venait d'être créé. La rédaction de ce document caractérise trop bien l'époque pour que nous ayons pu omettre d'en donner ici une copie entière : C'est une pièce historique aujourd'hui.

„Nous Jean-Joseph Faber, juge de paix  
„du canton de Wiltz, connaissant les capacité  
„et moralité du citoyen George Didier, ci-  
„devant notaire domicilié en la commune de  
„Bastogne, l'avons nommé comme nous le  
„nommons par la présente à l'emploi de greffier  
„de notre tribunal du dit canton; lequel  
„a déclaré accepter ces fonctions et promis

„de s'en acquitter fidèlement; a pareillement  
„déclaré pour satisfaisant à la loi du 3 brumaire  
„an IV, art. 4, qu'il n'a provoqué ni signé  
„aucun arrêté séditieux et contraire aux lois  
„et qu'il n'est point parent ou allié d'émigrés  
„aux degrés déterminés par l'article 2 de la  
„dite loi. Il a également, en exécution de la  
„loi du 19 ventôse an IV, fait serment de  
„haine à la royauté et à l'anarchie, et d'atta-  
„chement à la république. Le tout entre nos  
„mains. Fait à Wiltz, le 9<sup>e</sup> floréal V<sup>e</sup> année.“  
signés : „DIDIER“ et „J.-Jos. FABER.“

Le cachet de la justice de paix imprimé sur cire.

Il paraît que encore ces doubles fonctions de notaire et de greffier de la justice de paix à Wiltz ne suffisaient point à l'activité de George Didier, puisqu'il demanda peu d'années plus tard à être transféré à Clervaux; ce qui lui a été octroyé par arrêté de l'administration centrale du département, en date du 23 frimaire an VIII, répondant au 14 décembre 1799, pour remplacer ou plutôt pour suppléer au notaire Horman qui était malade. A cet effet il prêta le serment afférant devant les juges composant le tribunal civil du département, siégeant à Luxembourg, le 27 des mêmes mois et année (18 décembre 1799).

Et encore Didier n'est pas resté longtemps à Clervaux, puisque déjà un arrêté de Bonaparte premier consul, en date du 17 vendémiaire an IX (le 9 octobre 1800) le nommait *avoué* près du tribunal civil à Diekirch, département des forêts.

De ce jour, paraît-il, Didier est allé avec sa famille résider définitivement dans cette dernière ville.

Nous avons trouvé aux archives du Gouvernement à Luxembourg, parmi les papiers dits du régime français, dossier n° 5626 de l'inventaire, un rapport en date du 14 pluviôse du même an IX (3 février 1801), par lequel le sous-préfet Delattre de Diekirch proposait le citoyen George Didier comme premier candidat entre trois pour la place de maire de la dite ville.

Ce rapport est très-flatteur; nous croyons devoir ne pas omettre de le transcrire ici.

„1<sup>o</sup> Le citoyen George Didier, âgé d'environ „36 ans, né dans le canton de Wiltz, ci-devant „secrétaire-greffier de l'administration muni- „cipale de celui de Clervaux, tous deux de „cet arrondissement; avoué et défenseur offi-

„cieux près le tribunal de première instance, „homme intelligent et estimé.

„De tous les citoyens qu'on peut choisir à „Diekirch c'est celui qui paraît convenir le „mieux. Mais il ne s'y est établi que depuis „cinq mois avec sa famille.

„Dans son état actuel sa clientèle est la „plus forte, et par cette raison il n'a consenti „qu'avec peine à être mis au nombre des „candidats. Cependant il a promis d'accepter „la place de maire si elle lui est donnée. Il „sait les deux langues.“

Et Didier a été nommé *maire*.

Cependant ces délicates fonctions, surtout à cette époque, il ne les a pas longtemps remplies. En effet, comme par arrêté du premier consul en date du 19 prairial de la même année républicaine (8 juin 1801) Didier a été nommé aux fonctions de juge-suppléant près le tribunal dit de Diekirch, emploi incompatible avec celui de maire, sa démission était de droit; elle a été acceptée le 24 ventôse an IX, 15 mars 1802, par le préfet Lacoste qui a cru devoir joindre à son arrêté une dépêche officielle dans laquelle il exprime *ses regrets de perdre en lui un fonctionnaire public capable, justifiant la confiance du Gouvernement*.

Le 31 août 1810, par décret impérial au palais de St-Cloud, l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> nomma G. Didier, *avocat*, aux fonctions de *membre du Conseil d'arrondissement de Diekirch*.

Du 11 janvier 1812 au 26 novembre 1818 il a, en qualité de membre du Conseil d'administration été *délégué plusieurs fois pour remplacer le sous-préfet* d'Ormeschville pendant les absences pour service faites par ce haut fonctionnaire.

Sous le Gouvernement des puissances alliées après la chute du premier Empire, Didier obtint le 20 août 1814 du baron de Schmitz-Grollenbourg, commissaire général du ci-devant département des forêts une nomination en qualité de *membre du comité de consultation établi pour le cercle de Diekirch*. Dans cet arrêté il est qualifié *avocat-avoué* et juge-suppléant près le tribunal de première instance d'arrondissement au dit Diekirch.

Vint sur ces entrefaites l'administration des Pays-Bas, sous laquelle par arrêté royal en date du 12 mai 1817 George Didier a été de nouveau désigné *bourgmestre de la ville de Diekirch*; et par une disposition ultérieure

émanant également du Souverain, le 13 mars 1824 le même, qualifié ancien membre du Conseil communal de Diekirch, a été renommé conseiller.

Si à tous ces emplois divers qui demandaient nécessairement du temps pour en remplir les devoirs nous ajoutons que George Didier n'a pas un seul instant, pendant sa longue carrière, négligé son étude d'avocat-avoué, tout le monde sera forcé de convenir que la vie de ce personnage a été très-occupée. Comme avocat sa loyauté et son expérience dans les affaires étaient devenues proverbiales.

Marié le 14 juillet 1791 à dame Marie-Marguerite-Josèphe de Villers, native de Bastogne, George Didier est décédé à Diekirch, le 24 janvier 1829, à l'âge de 63 ans, laissant une réputation intacte, de même que bien des exemples à suivre.

*Nominations originales ou en copie authentique. — Archives de l'Etat, à Luxembourg. — Papiers de famille de M. de la Fontaine, père. — Renseignements recueillis. — Notes obtenues. — Etat-civil. — Bulletin des lois françaises. — Journal officiel du royaume des Pays-Bas.*

DIEDENHOVEN, Jacques, militaire, né à Luxembourg, le 10 décembre 1809, était fils de Jean-Joseph Diedenhoven, boucher, et de Marguerite Klein.

Au commencement de l'année scolaire 1820-21 il entra à l'athénée de sa ville natale, établissement dans lequel il figura toujours parmi les lauréats et où il termina, en août 1829, la classe de rhétorique.

Pendant cette dernière année il conçut la pensée de versifier en idiôme luxembourgeois; vraisemblablement à l'instar du premier essai dans ce genre tout à fait nouveau tenté pendant la même année par le professeur Antoine Meyer (v. son art. Biogr. I, 454). Plusieurs pièces légères, très-bien tournées et riches de pensées sortirent à cette occasion de sa plume. Dans le nombre nous citerons nommément : 1° Bittgang no Conter; 2° Gudde Noicht; 3° Om tribenaal zo Letzebureg (épigramme assez mordante); etc. Ces bleuettes avaient été imprimées en feuillets volants et simplement distribuées aux amis. Il serait peut-être très-difficile de les retrouver toutes aujourd'hui.

Jacques Diedenhoven venait de terminer sa première année de cours académiques à Luxembourg lorsque tout-à-coup se présentèrent les événements de Bruxelles du mois de septembre 1830.

Comme il n'avait point de fortune, il voulut saisir l'occasion qu'il croyait propice pour se créer un avenir, mais surtout une carrière honorable; et alla offrir ses services à la Belgique. Il entra le 23 novembre 1830 à l'armée, avec le grade de sergent-major dans le 7<sup>me</sup> régiment de ligne. A partir d'ici nous transcrivons simplement son état de services d'après les archives du ministère.

Il obtint le 29 octobre 1832 un brevet de sous-lieutenant au 2<sup>e</sup> régiment de ligne. Admis dans le corps d'état-major et nommé lieutenant le 30 janvier 1838, il a été successivement promu capitaine de deuxième classe (juillet 1845), capitaine de première classe (octobre 1847), major (janvier 1853), lieutenant-colonel (mai 1861), et colonel (décembre 1863). — En février 1838 il avait été détaché à l'état-major général de l'armée; et en octobre 1841 au dépôt de la guerre.

A cette nomenclature de dates et de grades nous ajouterons des extraits du discours funèbre que le général Simons, directeur du dépôt de la guerre et chef du corps d'état-major prononça devant les officiers avant la cérémonie des funérailles. Ces phrases, vraies si jamais on en composa de telles en pareille circonstance, sont trop caractéristiques pour que nous ayons pu tenter de dire davantage sur la carrière de ce militaire distingué.

Après avoir en peu de mots retracé sa jeunesse et ses études, l'orateur continue :

„Lorsqu'en 1835 on songea à réorganiser le corps d'état-major, le sous-lieutenant Diedenhoven qui avait reçu une instruction spéciale, n'eut pas de peine à se faire admettre parmi les aspirants; il s'y distingua par de brillantes études. Et par des examens qui le firent remarquer il fut définitivement admis dans le corps d'état-major, le 30 janvier 1838, pour être attaché à l'état-major général de l'armée.

„Il fut un des rares officiers d'état-major que le Gouvernement adjoignit en 1839 à la commission mixte de délimitation hollando-belge.

„En 1841 le lieutenant Diedenhoven est attaché au dépôt de la guerre où le brevet de capitaine vient bientôt récompenser son zèle et ses capacités.

„Dès l'origine de l'organisation du service de la carte du pays, Diedenhoven fit preuve d'une aptitude particulière pour la géodésie. „Aussi son nom ne tarda pas à être connu à

„l'étranger où son talent d'observateur et ses travaux géodésiques sont fort appréciés.

„Les services qu'il rendit au dépôt de la guerre, et surtout aux travaux de la carte lui valurent son élévation aux différents grades jusqu'à celui de colonel, qu'il obtint le 25 décembre 1863.

„Le Roi le nomma successivement chevalier et officier de son ordre, en récompense de ses services signalés. Il reçut également la médaille commémorative.

„Enfin, le 6 janvier 1864 il a été maintenu à la cinquième division du département de la guerre en qualité de chef des travaux de la carte. Et l'on peut dire que du jour où il avait été chargé de la partie géodésique de ces importants travaux, jusqu'à celui de son décès le colonel Diedenhoven n'eut pas une pensée qui ne fut consacrée à cette tâche scientifique.“

Le colonel d'état-major Jacques Diedenhoven est mort au faubourg Schaerbeek, lez-Bruxelles, le 29 mars 1866.

*Nécrologe de l'armée belge. — Journal l'Echo d'Arion, du 7 avril 1866. — TAYES, Essai sur la poésie luxembourgeoise. — Programmes de l'athénée de Luxembourg. — Etat-civil. — Souvenirs personnels.*

**DONDELINGER, Jean-Henri**, industriel et législateur, né à Ettelbruck, le 28 décembre 1786, était fils de Jean-Henri Dondelinger, propriétaire, et d'Elisabeth Havelange.

Henri Dondelinger avait établi une faïencerie dans l'église de l'ancienne abbaye de bénédictins à Echternach. Cette manufacture, qui avait acquis une certaine importance, n'a cependant jamais pu soutenir la concurrence avec l'établissement similaire fondé par les frères Booh (v. leur art. Biogr. I, p. 76 à 88) à Sept-Fontaines, pour ses produits fabriqués avec une terre plus commune : il paraîtrait que l'émulation nécessaire pour entreprendre les perfectionnements dans les procédés faisait un peu défaut.

Quoiqu'il en soit, Dondelinger avait gagné une belle fortune, et acquis une considération distinguée dans le public, lorsque, à la promulgation de la Constitution d'États pour le Grand-Duché, le Roi Grand-Duc crut devoir le faire entrer dans cette assemblée consultative, pour représenter le canton d'Echternach. Il y siégea du 7 juin 1842 au 3 octobre 1847, jour où, sur sa demande, il a obtenu démission honorable de cette dignité, par arrêté royal grand-ducal.

Depuis cette époque il s'était retiré de la scène publique, pour ne plus s'occuper que de ses affaires privées. Il est décédé le 21 octobre 1850.

*Liste officielle des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Etat-civil. — Notes et souvenirs.*

**DORIVAL, Jean-François-Félix**, magistrat, est né à Sedan, le 26 janvier 1755, et mourut à Remilly, canton de Raucourt dans le département français des Ardennes, le 20 octobre 1815.

Par le lieu de sa naissance comme par celui de son décès, Dorival n'appartiendrait point à la Biographie luxembourgeoise. Mais les fonctions qu'il a remplies dans l'ancien duché de Bouillon, aujourd'hui annexé dans sa plus importante portion à la province belge de Luxembourg, lui ont acquis des droits à obtenir une place dans cet ouvrage. Du reste Remilly a dans le temps ressorti à notre pays : il appartient aujourd'hui à ce que l'on nommait le Luxembourg français avant la guerre de 1870-71.

Avant la révolution de 1789 Dorival était chancelier du duché de Bouillon et président de la Cour souveraine siégeant dans cette capitale, offices que son père avait également remplis.

Pendant le régime français il remplissait les fonctions de secrétaire général de la préfecture des Ardennes à Mézières, de 1800 à 1812.

Dorival s'est beaucoup occupé des affaires de son pays. Il a publié sur les révolutions de Bouillon, de 1792 à 1795, un *Mémoire très-curieux*, de 483 pag. in-4°, intitulé : 1° *Rapport général au peuple assemblé, à ses représentants et aux juges et jurés par lui nommés, sur la conspiration qui a existé contre sa souveraineté, sa sûreté et sa liberté*; Bouillon, Brasseur, 1795. On lui doit aussi : 2° *Discours prononcés devant les administrateurs du département des Ardennes, les 3, 4 et 6 décembre 1790*; in-8°, 17 pages. 3° *Lettre du P. Marcandier, sans-culotte déterminé, à M. Weissenbruch*; Bouillon, 1795, in-4°. 4° *Un article sur Bouillon* dans l'Encyclopédie méthodique.

*OZERAT, Histoire de Bouillon, 2<sup>e</sup> édit. 432, sq. — BOULLLOT, Biographie ardennaise.*

**DOUTRELEPONT, Marie-Anne-Claire**, philanthrope, fille de Joseph-Clément Doutrelepont, tanneur en cuir-fort, et de Marie-Catherine Dethier, est née à Malmédy, le 12

août 1792. Elle est décédée célibataire dans sa ville natale, le 18 septembre 1850, à l'âge de 58 ans.

Marchant sur les traces de sa tante maternelle, *M.-S.-J. Dethier* (v. son art.), cette dame compatissante pour les malades pauvres a, par acte authentique en date du 26 septembre 1846, fait donation au bureau de bienfaisance de la dite ville de Malmédy : 1° d'un bâtiment connu sous le nom de maison du rectorat de Xhoffraix, situé Outrelepont à Malmédy, avec ses dépendances; 2° d'une somme de 200 thalers (750 frs.); 3° d'une autre de 1000 thalers (3750 fr.); lesquelles devront être placées par l'institut donataire, avec sûreté hypothécaire, au taux de 5<sup>o</sup>/<sub>o</sub> par an; pour ces intérêts être exclusivement affectés à contribuer au paiement du traitement de sœurs de charité.

*Notes fournies. — Etat-civil. — Renseignements de M. le secrétaire communal de Malmédy. — Notes de M. L. DETRIKHE, de Stavelot. — A. DE NOUË, Etudes sur Stavelot-Malmédy 485.*

DROUET, *Charles*, diplomate, né à Virton, le 16 octobre 1805, ne nous est que très-peu connu.

Nous nous voyons dès lors réduit à transcrire simplement son état de services, extrait des archives du ministère des affaires étrangères de Belgique.

Commis de 1<sup>re</sup> classe au ministère de la guerre, en 1830.

Secrétaire de légation de 2<sup>e</sup> classe, à Londres, le 12 juin 1838.

Secrétaire de légation de 1<sup>re</sup> classe, à Londres, le 28 août 1842.

Conseiller de légation, à Londres, le 17 juin 1848.

Ministre résident (conservant ses fonctions de conseiller à Londres), le 15 janvier 1849.

Mis en non activité de service, le 26 mai 1855.

Décédé à Paris, le 27 juillet 1863.

Drouet était décoré de l'ordre de Léopold, par nomination du 14 août 1843; chevalier de 2<sup>e</sup> classe de celui de l'Aigle rouge de Prusse; commandeur de celui de Charles III d'Espagne.

*Etat de signalement, aux archives des affaires étrangères, à Bruxelles.*

DUMONCEAU, *Henri* et *Jeanne*, sont rappelés avec une désespérante laconicité dans les renseignements que nous venons de

découvrir sur eux. Placés l'un à côté de l'autre dans deux actes, respectivement en date du 11 novembre 1766 et du 18 octobre 1770, il ne nous est pas seulement donné de dire s'ils étaient frère et sœur, ou parents à un degré plus éloigné; ni d'où ils étaient originaires, bien que appartenant à la partie aujourd'hui belge du pays de Luxembourg.

Aux deux dates ci-haut citées, ils ont constitué un capital au revenu actuel de 90 francs par an, pour études indéterminées, en faveur d'un de leurs plus pauvres et proches parents. A défaut d'étudiants, ce bénéfice peut être utilisé à l'apprentissage d'un métier.

PRAT; *Histoire d'Arlon*; II, 269.

DUMONT. . . . , professeur, né à Virton, pendant le premier quart du dix-neuvième siècle. Nous regrettons infiniment que les démarches que nous avons entreprises auprès de l'autorité locale de la petite ville de Virton, dans le Luxembourg belge, dans le but d'obtenir des renseignements personnels, n'aient abouti qu'à un refus nettement formulé. Puisque la complaisance de M. le bourgmestre n'a pas été assez loin pour nous satisfaire à cet égard, surtout que ses oreilles sont restées sourdes sur le chapitre de la glorification de sa localité, nous nous voyons astreint à ne consigner ici que le peu de particularités que nous avons apprises hors de souvenirs de tierces personnes.

On nous a dit que Dumont a été en dernier lieu professeur d'histoire, croyons-nous, à l'athénée d'Anvers, où il est mort. Il doit avoir publié plusieurs ouvrages, entre autres : 1° Une histoire de la Belgique (1836). — 2° Une histoire de Godefroid de Bouillon. — 3° Un résumé d'histoire universelle. — 4° Les événements d'Anvers, en 1830, 1831 et 1832.

*Correspondances de M. l'ingénieur MAUS.*

DUMONT, *Antoine-Dieudonné*, signant DUMONT-MASSAGE, industriel, administrateur et agronome, est né à Stavelot, le 22 septembre 1786, fils de Grégoire-François Dumont, ancien bourgmestre, et de Marie-Catherine Herman. Le 21 décembre 1809 il avait épousé Jeanne-Marie-Julie Massange, du même Stavelot, issue comme lui d'une famille honorable de cette ville.

Devenu possesseur de la propriété nommée l'ancien château du prince-abbé de Stavelot, laquelle mesure près de cent-cinquante hectares de terres dont jusqu'alors une bonne partie était restée sans culture, et qui avait

été acquise par le père de sa femme, à la vente des biens dits nationaux opérée par le domaine français, Dumont fit défricher et placer sous le soc de la charrue une grande partie de ces terrains improductifs, et planter d'arbres résineux les portions les plus revêches aux rendements. Ses essais ont fini par obtenir un double succès, en procurant à un grand nombre d'ouvriers leur main-d'œuvre journalière pendant les temps de chômage des tanneries, en même temps qu'en retirant des résultats avantageux pour la culture et l'assainissement atmosphérique de ces vastes landes restées presque entièrement vierges de fruits.

Dans cette utile expérience il était puissamment soutenu et encouragé par son beau frère, *Michel-François-Joseph Lemaire* (v. son art.). Par ces louables essais tous deux enseignèrent à leurs concitoyens, en même temps qu'aux agriculteurs du voisinage l'idée de chercher par tous les moyens rationnels à améliorer leur sol ingrat, en y exécutant des travaux convenables, indiqués par une sage expérience non moins que par la théorie moderne.

De 1829 à 1842 Dumont a, sans interruption, fait partie de l'administration communale de sa ville natale où il a pendant longtemps rempli les fonctions d'officier de l'état-civil. Et il aurait continué à conserver ce mandat patriotique tout de dévouement, si de fréquents accès d'une infirmité douloureuse qui souvent le clouait là immobile sur le lit de souffrances, lui en avaient laissé la possibilité.

Lorsque la révolution belge de 1830 éclata, il se hâta de mettre la grande popularité dont il jouissait à profit pour maintenir l'ordre le plus parfait parmi la nombreuse classe d'ouvriers, et pour inspirer à tous la confiance que l'opinion publique devait avoir dans le nouveau gouvernement. A cet effet il s'associa son beau frère, *J.-F. Massange* (v. son art.) et leur ami commun, *F.-N. Herman*, pour former une espèce de triumvirat d'hommes de paix et d'ordre.

La population les acclama et les choisit pour être désormais ses administrateurs. Appelés par la voix de leurs concitoyens au Conseil communal, le gouvernement ratifiant leur choix, nomma Massange bourgmestre et Dumont ainsi que Herman échevins. Le collège ainsi formé s'adjoignit un autre homme

ami, *H.-F. Brandebourg* (v. son art.) à titre de secrétaire. Ainsi constitué, il organisa la nouvelle administration communale et donna à la marche des affaires l'impulsion que nécessitaient les améliorations réclamées par de nombreux griefs qui, malgré les réclamations continuées pendant nombre d'années, n'avaient pas été redressés.

D'un autre côté, comme pour ainsi dire toutes les familles aisées de la petite ville de Stavelot si riche en nombreuses et lucratives industries, se distinguent par un esprit de charitable philanthropie à l'égard de la classe ouvrière qu'elle renferme, Dumont sut en tout temps et en toute circonstance ne point rester en arrière de bienfaisance afin d'alléger la misère des nécessiteux, soit par des dons manuels directs, soit en sollicitant pendant les époques exceptionnelles de renchérissement, des vivres et des aumônes plus abondantes dans les maisons riches.

Nommé par son canton membre du Conseil provincial, il sut constamment dans cette assemblée plaider pour les intérêts vitaux de la partie ardennaise, c'est-à-dire des cantons déshérités de la riche province de Liège.

Homme consciencieux, capable et entièrement dévoué à la chose publique, il était très-désintéressé quant à sa personne et à sa famille. Il ne visait que le bien général; et dans cette recherche il a toujours fait abstraction de ses intérêts particuliers comme de ceux des siens.

A.-D. Dumont est décédé à Stavelot, le 27 novembre 1855.

Son fils cadet, *Jean-Grégoire-Antoine-Eugène Dumont*, né à Stavelot, le 16 février 1817, marié le 4 décembre 1839 à dame Jeanne-Marie-Elisabeth-Joséphine Massange, sa parente, et décédé le 23 juillet 1846, doit également être mentionné en peu de mots: Il avait fait d'excellentes études dans les meilleurs établissements d'instruction de Belgique et d'Allemagne, et avait acquis des connaissances étendues ainsi que des qualités très-distinguées; tellement qu'il était généralement désigné et appelé à contribuer largement au bien-être de sa ville natale qu'il affectionnait beaucoup et dont il serait sans doute devenu un protecteur aussi puissant qu'éclairé s'il avait vécu plus longtemps. Excellent musicien, il a créé la société chorale dite la Bourgeoise de Stavelot, et la présida jusqu'à son décès.



La mémoire du père et du fils Dumont est consacrée par deux fondations faites en leur nom, pour distribution de pain aux nécessiteux par les soins du bureau de bienfaisance. La 1<sup>re</sup>, au capital de 1678 fr. a été constituée par A.-D. Dumont père lui-même, le 25 novembre 1850; la seconde, de 1500 fr. l'a été le 19 mars 1858 par la veuve du fils.

*Etat-civil. — Renseignements particuliers. — Journal l'Annonce de Starcelot.*

DUNESME, *Martin-François*, une des illustrations militaires du premier empire français, mérite une place dans notre galerie, à raison de son alliance avec une honorable famille de Luxembourg.

Fils d'un notaire de la Champagne, Nicolas Dunesme et de Jeanne-Elisabeth Waharte, il naquit à Viel-Saint-Remy, dans le département actuel des Ardennes, le 17 mars 1767. Il avait un frère prêtre, Jean-Antoine Dunesme, en 1785 vicaire à Rocpuigny.

Volontaire au premier bataillon des Ardennes, le 21 septembre 1791, Martin-François Dunesme parcourut brillamment la carrière ouverte devant lui. Nommé capitaine à la 201<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, le 24 brumaire an IV (15 novembre 1795), il passa successivement chef de bataillon à la 106<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, le 27 frimaire an V (17 décembre 1796); major du 69<sup>e</sup> régiment de ligne le 25 frimaire an XIII (16 décembre 1804); colonel à la suite, le 11 juillet 1807; colonel du 25<sup>e</sup>, le 10 novembre de la même année; général de brigade le 13 juillet 1813; et moins de deux mois après, le 30 août il fut tué d'un coup de feu à la bataille de Culm.

D'après son état de services, Mart.-François Dunesme s'est distingué aux affaires suivantes: le 4 mars 1793 à Melen près de Herve, où avec sa compagnie il défit 600 autrichiens, en fit 200 prisonniers et s'empara de deux pièces de canon. — Le 16 du même mois à Tirlemont. — Le 3 brumaire an II (24 octobre 1793) près de Laval dans la Vendée, il soutint seul avec sa compagnie la retraite de l'armée. — Le 28 pluviôse an III (16 février 1795) il a fait prisonniers huit Vendéens, n'étant accompagné que d'un caporal. — Le 20 prairial an VII (8 juin 1799), à l'affaire sur l'Albis, à la tête d'un bataillon de conscrits il détruisit près de cinq cents hommes à l'ennemi. — Le 27 thermidor an VII (14 août 1799), au Petit Mont Saint-Bernard il chassa l'ennemi après lui avoir mis cent hommes hors

de combat. — Le 13 fructidor suivant (30 août 1799) à Suze. — Le 30 du dit (16 septembre 1799), à Rivoli. — Le 13 brumaire an VIII (4 novembre 1799), à Sarigliano il prit une pièce de canon et fit 250 prisonniers. — Le 16 germinal suivant (6 avril 1800) à Montefaccio il prit 300 autrichiens. Le 25 du même mois (15 avril 1800), à Albissola il dégagea le général Masséna qui était vivement pressé par l'ennemi. — Le 28 (18 avril 1800) à Voltri, avec 30 hommes il défit 700 autrichiens. — Le 10 floréal suivant (30 avril 1800) à l'affaire des Deux-Frères au siège de Gênes il fit trois prisonniers de sa propre main, et eut la cuisse droite traversée d'un coup de feu. Au même moment il reçut également une autre balle à la main droite. Le 2 brumaire an II (23 octobre 1793) une balle l'avait atteint au bras droit pendant le combat de Laval; de même que dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 frimaire suivant (21-22 novembre 1793) à Dol (Ille-et-Vilaine) un autre coup de feu le blessa au bras gauche.

Nommé membre de la Légion d'Honneur le 4 germinal an XII (25 mars 1804), Dunesme a été promu au grade d'officier du même ordre, le 12 juillet 1809, et créé baron de l'empire, le 15 août suivant, avec dotation de 4,000 francs de rente sur le domaine extraordinaire à Rome.

Le titre de baron est transmissible à sa descendance directe, légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

Le 3 nivôse an XIII (24 décembre 1804) Dunesme, alors major, épousa à Luxembourg Marguerite François, fille du notaire Frédéric-Herman François, et d'Elisabeth Hurth. De cette union sont nés, outre une fille morte en bas-âge, quatre fils qui se sont voués à des carrières honorables. La baronne Dunesme, née François, bien que pensionnée en France a passé la plus grande partie de son veuvage à Luxembourg où elle est décédée le 27 février 1861, âgée de 76 ans. Un monument avec inscription recouvre sa tombe au cimetière de la ville.

*Renseignements fournis. — Souvenirs. — Etat-civil. — Archives du ministère de la guerre, à Paris.*

DUNESME, Jean-Emile-Edouard, né à Luxembourg, le 25 septembre 1812, était le plus jeune des quatre fils de Martin-François Dunesme dont l'article précède, et de Marguerite François.

Le jeune Dunesme fut élevé dans sa ville natale que sa mère était revenue habiter après la perte de son mari. Il y fréquenta l'athénée avec quelques succès.

En 1830 après les journées de juillet, il crut pouvoir faire son chemin dans la carrière des armes : Car, disait-il, il sentait le sang de son père bouillonner dans ses veines. La branche aînée de la maison de Bourbon avait depuis sa restauration sur le trône de France, cherché à opprimer autant qu'elle l'avait pu les serviteurs comme les adhérents et les obligés de Napoléon I<sup>er</sup>. Il n'y avait dès lors aucun espoir de parvenir sous cette dynastie, pour ceux qui n'auraient eu à offrir que les titres de gloire conquis de 1793 à 1815. Mais Louis-Philippe venait d'être inauguré. Il avait promis de rendre une égale justice à tous. Dunesme eut confiance dans le nouvel ordre de choses. Il alla s'enrôler le 27 octobre 1830 dans le 5<sup>e</sup> chasseurs; et déjà en 1831 il faisait la campagne de Belgique. Les trois années suivantes il était en Afrique où sa conduite et son courage lui méritèrent les épau-lettes de sous-lieutenant. Plus tard il entra avec le grade de lieutenant dans le corps de la gendarmerie où il devint successivement capitaine et chef d'escadron; et conquit la réputation méritée d'un excellent officier.

Emile Dunesme est mort à Moulins, département de l'Allier, le 28 janvier 1863. Il était chevalier de la Légion d'Honneur depuis le 14 mai 1853.

Emile Dunesme avait un autre frère militaire, MARIE-FRÉDÉRIC-AUGUSTE DUNESME, né le 12 février 1807, à Luxembourg. Enrôlé volontaire aux chasseurs à cheval de la garde royale de France, le 3 mars 1825, il fut après avoir passé par tous les grades intermédiaires nommé capitaine le 15 juin 1841. Campagnes: du 29 septembre 1836 au 26 août 1837 en Afrique. Il est mort à Limonest (Rhône), le 28 novembre 1849, époux depuis le 6 octobre

1842 de demoiselle Anne-Marie-Herminie de Monroty.

*Journal le Courrier du Grand-Duché, n° 31 de 1863. — Souvenirs personnels. — Etat-civil. — Etats de services. — Renseignements fournis.*

DUPAIX, Charles-Philippe, agriculteur, administrateur et législateur, né à Frisange, commune du canton d'Esch-sur-Alzette, le 30 avril 1797, était fils de Pierre Dupaix, maître de la poste aux chevaux, et de Jeanne-Pétronille de Goutare.

Dupaix était un de ces propriétaires-cultivateurs aisés et intelligents qui, à une certaine éducation joignent le désir de voir progresser leurs affaires en introduisant dans les méthodes routinières de la culture des terres les améliorations qu'ils croient avantageuses. Et il a réussi dans plusieurs entreprises de ce genre.

Ses connaissances pratiques lui avaient gagné une grande confiance. Et cette confiance que l'on avait en lui le fit choisir bourgmestre de sa commune, dès les premières élections qui ont eu lieu en 1831, après la révolution de Bruxelles, à laquelle le Grand-Duché s'était associé.

Il était encore bourgmestre en juin 1839, au moment de la mise à exécution du traité de Londres. Et le nouveau gouvernement grand-ducal l'a maintenu dans sa dignité, sans interruption jusqu'en 1852; ainsi en tout pendant une période de vingt années consécutives.

De 1836 à 1839, il avait également fait partie du Conseil provincial, à Arlon.

Le canton d'Esch-sur-Alzette, auquel sa commune ressortit, le députa à l'assemblée constituante, du 25 avril 1848 au 28 juillet suivant.

Ch.-Ph. Dupaix est décédé le 25 mars 1852.

*Etat-civil. — Souvenirs. — Liste officielle des législateurs. — Procès-verbaux de la Constituante. — Almanachs. — Notes et souvenirs. — Renseignements obtenus.*

## III

EBERHARD, dit de *Frisingen*, ou *Frisange*, son endroit natal, religieux, était en réputation pendant le onzième siècle, comme musicien.

M. Fétis s'est gravement trompé lorsqu'il a cru que Frisingen serait le nom d'un *bourg* du Luxembourg qui aurait possédé une abbaye de bénédictins. Il ne s'agit que d'un

simple, même assez insignifiant village bien que chef-lieu de commune sous le canton moderne d'Esch-sur-Alzette.

Le moine Eberhard, vraisemblablement son nom de religion, vivait pendant le onzième siècle et avait, paraît-il, embrassé l'ordre de S<sup>t</sup> Benoît, nous ne savons pas dans quel monastère. Il a écrit deux petits traités relatifs à la musique. Le premier a pour titre : *De mensurâ fistulorum* ; le second : *Regulæ ad fundendas notas ; id est organica tintinnabula*. L'abbé Gerbert les a insérés dans sa collection des écrivains ecclésiastiques sur la musique, T. II, p. 279.

FÉLIX, *Dictionnaire des musiciens. Éditions ancienne et nouvelle.*

EBERHARD, *Théodore*, architecte, administrateur et législateur, né à Luxembourg, le 29 août 1812, était fils de Jean-Philippe Eberhard, juriconsulte distingué, mort président du tribunal de première instance à Dickirch, et d'Anne-Elisabeth Duchaine.

Après avoir fait quelques études secondaires, Th. Eberhard se voua à l'architecture qui avait des attrait pour lui. Admis dans cette carrière, et ayant même obtenu d'être placé dans l'administration avec le rang d'architecte provincial, il fut chargé d'élaborer les plans pour les constructions communales. Mais peu de ses œuvres qui ont été exécutées n'ont point été critiquées sous plusieurs rapports. Voyant lui-même son peu de succès, il ne balança point et se retira, comme on dit, dans la vie privée. Comme il possédait une fortune indépendante, il lui a été facile de prendre une telle résolution.

Cependant, en cessant d'être architecte provincial, il ne se condamna point à l'inaction quant à la vie publique : il aimait trop sa patrie, surtout sa ville natale, pour ne point s'intéresser au bien-être de l'une et de l'autre. Doué de connaissances pratiques dans l'administration, il demanda à entrer au Conseil communal de la capitale où ses votes ont toujours été frappés au coin de la réflexion. Il y faisait quelquefois de l'opposition ; mais elle n'a jamais été systématique ; car il se basait toujours sur ce qu'il croyait être le parti à la fois le meilleur et le plus sage.

Ces circonstances engagèrent le souverain à faire entrer d'abord Eberhard au Collège échevinal, du 6 août 1850 à fin de 1854 ; ensuite du 5 septembre 1859 au 22 avril 1865. Enfin il a été nommé bourgmestre du 22 avril

1865 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1869, jour où il donna sa démission.

Nous avons dit que, outre sa ville natale, Eberhard portait un grand intérêt à sa patrie. En effet, envoyé en suite de trois élections successives à la législature, d'abord par la ville de Luxembourg, du 7 octobre 1851 au 15 mai 1854 ; ensuite par le canton du même nom, du 30 novembre 1857 au 29 juillet 1860 ; enfin du 30 octobre de la même année, jusqu'au 11 juin 1866, il s'est plus d'une fois distingué pendant les discussions épineuses qui étaient traitées pendant ces sessions.

Après qu'il eut déposé, en 1869, son mandat comme bourgmestre de Luxembourg, Eberhard ne s'occupa plus d'affaires publiques. Il est décédé le 13 mai 1874.

Eberhard était membre correspondant de la société archéologique du Grand-Duché.

Le 19 février 1867 il avait obtenu la décoration de l'ordre national de la Couronne de Chêne.

Enfin, le 3 mai de cette même année 1867, pendant qu'il était bourgmestre de Luxembourg, le Conseil communal de la capitale le chargea, avec deux autres membres de l'administration urbaine, d'aller défendre les intérêts de la ville, tant auprès du Roi Grand-Duc que près de la conférence de Londres qui était réunie pour prononcer la neutralité et l'indépendance du Grand-Duché, de même que pour ordonner le démantèlement de la forteresse.

*Liste officielle des législateurs. — Comptes rendus des sessions législatives. — Etat-civil. — Almanachs. — Mémorial. — Discours prononcé sur la tombe. — Souvenirs. — Notes. — Renseignements obtenus.*

ECKHAUSEN, *Jacques*, né à S<sup>t</sup> Vith, ville autrefois luxembourgeoise, mais aujourd'hui prussienne, le 8 septembre 1663, était docteur et professeur en théologie à Trèves. Il est mort le 11 avril 1717, auteur de : *Historia monasterii S. Maximini, usque ad annum 1138*.

Dr. HECKING, *Geschichte der Stadt u. Herrschaft S. Vith*.

ELBERLING, *Charles-Gustave*, médecin et numismate, né à Freistadt, petite ville de la Silésie inférieure, le 10 juin 1797, était fils de Jean-Christophe Elberling, chirurgien, et de Jeanne-Elisabeth Richter. Le nom Elberling est depuis assez longtemps éteint dans sa ville natale ; de façon qu'il est à croire que le père n'y a séjourné que temporairement.

En 1825 son fils lui a encore dédié sa thèse inaugurale.

Bien que né étranger à notre pays et n'y ayant point obtenu l'indigénat, Elberling est à considérer comme luxembourgeois à cause du long séjour qu'il a fait dans la capitale du Grand-Duché, et des notables services médicaux qu'il a rendus aux habitants.

Après avoir achevé ses études préliminaires et ses humanités, vraisemblablement dans une institution privée de sa localité natale, il est entré, en octobre 1813, ainsi à l'âge de seize ans à l'institut médico-chirurgical nommé de Frédéric Guillaume, à Berlin, dont il suivit les leçons pendant quatre années.

Au mois d'octobre 1817, après avoir absous ses études académiques, il fut admis à la clinique de l'hôpital de la charité, où il fonctionna pendant un an avec le titre de chirurgien, ou plus vraisemblablement comme chef de clinique: de ce moment a commencé sa pratique iatro-chirurgicale.

Entré à l'armée prussienne en 1818 à l'âge des vingt-un ans requis pour remplir ce devoir du sujet prussien envers la patrie, il continua pendant environ quatre années, avec le rang de chirurgien de compagnie, à donner ses soins aux malades militaires. En 1822 il était nommé médecin de bataillon dans le premier régiment de la garde royale, infanterie.

Le 10 octobre 1825, il a été promu docteur en médecine et en chirurgie à Berlin, après avoir défendu une thèse: *De oleo jecoris aselli*; 21 pages petit in-8°.

Le 12 juin 1827 il subit l'épreuve pratique de son art (*Staats-Examen*), et obtint un diplôme qui l'admettait à la pratique civile. Le 16 février 1828 il a été désigné médecin d'Etat-major; et après un examen sur l'art obstétrique, il a été également proclamé accoucheur, le 16 août de la même année 1828.

Le 11 mai 1829 Elberling passa médecin-chirurgien-major dans le 37<sup>e</sup> de ligne de l'armée prussienne, faisant partie de la garnison fédérale de la forteresse de Luxembourg.

De cette époque data son séjour dans cette ville.

La confiance qu'il n'a pas tardé de se gagner auprès du public luxembourgeois motiva de la part du gouvernement du Grand-Duché l'autorisation qui lui a été accordée le 22 janvier 1836, de se livrer également, bien

qu'étranger au pays, à la pratique civile, où ses succès furent nombreux et distingués: car on doit avouer qu'Elberling possédait un tact très-délicat pour établir le diagnostic des maladies qu'il était appelé à traiter.

D'un autre côté, pendant ses moments de loisir il aimait également à se vouer à l'étude de la *numismatique romaine*, science dans laquelle il sut s'acquérir des connaissances très-étendues. Des circonstances fortuites, la vue de la riche collection de monnaies et de médailles romaines du major Sainekler; et quelque temps après, l'acquisition de plusieurs spécimens des bronzes du grand trésor découvert en 1842, dans le camp de Dalheim, avaient déterminé sa vocation vers cette branche de recherches. Depuis lors il ne cessa de grossir sa collection. Les romaines ont été l'objet de ses études favorites, et la numismatique ancienne le sujet de prédilection de ses causeries. Il ne dédaignait pas les types du moyen-âge quand il pouvait en rencontrer; cependant il ne leur donnait l'hospitalité dans son médaillon que pour les sauver du creuset et pour des échanges.

Ses vastes connaissances et les services qu'il rendait à la numismatique lui valurent bientôt des distinctions flatteuses de la part d'un grand nombre de sociétés savantes de l'étranger. Il était devenu membre de celles de numismatique de Belgique, de Berlin, de Vienne; des sociétés archéologiques de Hanovre, de Trèves, etc.

Il avait, pendant son séjour de plus de 30 ans à Luxembourg réuni une collection considérable et très-précieuse de pièces de tout genre et de toutes les époques historiques: ses romaines surtout ont acquis une renommée européenne. On la disait avec raison une des plus belles séries et des plus complètes qui existât entre les mains d'un particulier. Elle renfermait un bon nombre de types uniques ou au moins inédits; de même que d'autres exemplaires de la plus grande rareté, et qui manquent même dans les cabinets de Paris, de Vienne et de Berlin. Ses pièces en or étaient proportionnellement très-nombreuses: La série de romaines, ajoute-t-on, pouvait être estimée à une valeur vénale d'environ cent cinquante mille francs. Elle compte 775 monnaies en or; au-delà de 1000 pièces consulaires en argent; plus de 2700 médailles impériales en argent; des milliers de bronzes de différents modèles (500); une centaine de médailles en or, en argent et en bronze.

Elle renferme depuis Auguste jusqu'à Constantin le grand 569 pièces que M. Cohen n'a pas décrites.

En outre, Elberling a laissé une importante bibliothèque, tant médico-chirurgicale que numismatique et scientifique. Les ouvrages traitant des monnaies sont surtout choisis entre les plus renommés, les plus précieux et les plus recherchés.

Outre sa dissertation universitaire, on possède de lui quelques brochures traitant de monnaies et de médailles dont nous allons copier les titres : 1° Die Goldmünze des A. Hirtius, ihre Bedeutung und Veranlassung. — 2° Constantinopolis et Urbs Roma. — 3° Zahlenverhältniss in Inschriften Römischer Münzen. — 4° Namensberichtigung auf einer Gallischen Goldmünze (Pottina). — 5° Numismatische Aphorismen. — 6° Mélanges de numismatique romaine : La restitution des enseignes légionnaires romaines par les Parthes. — 7° Solution d'une énigme numismatique. — 8° Le lézard sur une médaille de la famille Acilia. — 9° Le nombre de victoires représenté sur une médaille de l'empereur Maxentius.

Son dernier écrit numismatique est surtout très-intéressant et très-important pour la science. Il a pour titre : *Die wichtigsten Exemplare in meiner Sammlung römischer Münzen*. Mais malheureusement cette œuvre capitale n'est pas achevée. Les volumes de 1862, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71 et 72 des Publications annuelles de la Société archéologique de Luxembourg (1<sup>re</sup> classe de l'Institut du Grand-Duché), dont il était membre effectif depuis 1860, renferment neuf parties ou chapitres de cette précieuse monographie qui commence à la République et est continuée jusqu'à Maximin II (Daza). Ces chapitres comptent respectivement 27, 41, 61, 51, 33, 36, 25, 47 et 26; en tout 367 pages format in-4°; plus 23 planches de même grandeur; et, on le répète, l'ouvrage n'est pas arrivé à son terme.

Il a cependant laissé sur sa série romaine des notes manuscrites fort intéressantes, qui ne sont point perdues pour la science; M. Eltz les a éditées dans les Publications de la société archéologique, vol. de 1874; avec une planche.

Enfin il était parvenu à se former une jolie collection de statuettes en bronze, et d'autres objets antiques trouvés sous le sol du pays.

Le 18 janvier 1838, Elberling obtint la décoration prussienne de l'Aigle Rouge, de la IV<sup>e</sup> classe.

Il a pris sa retraite le 19 juin 1849. Cependant, malgré qu'il fût pensionné et sorti du service, il a été désigné, le 27 janvier 1851 par son souverain comme suppléant d'un médecin en chef, pour le cas où la mobilisation générale de l'armée prussienne aurait été décrétée. Le 25 septembre 1854 il lui fut accordé la médaille rémunératoire pour services militaires, créée en août 1851.

Elberling était resté célibataire. Il continua jusqu'au dernier jour de sa vie à habiter la ville de Luxembourg à laquelle il s'était tellement attaché pendant un séjour non interrompu de 44 ans, qu'il la considérait comme une seconde patrie. Il y a terminé sa carrière, le 16 décembre 1873, à l'âge de 76 ans.

Cet homme de bien a joui du rare bonheur de pouvoir célébrer, le 7 septembre 1871, au milieu de ses collègues médecins du Grand-Duché, le cinquantième anniversaire de son entrée au service médical militaire. A cette occasion ses confrères lui offrirent comme souvenir de cette mémorable journée, un riche album contenant leurs portraits, que le vénérable jubilaire accepta les larmes aux yeux, et faisant la promesse expresse que sa bibliothèque médicale et son arsenal chirurgical resteraient à la société médicale du Grand-Duché qui le fêtait si cordialement; tandis que comme souvenir également, il légua à la société historique son médailler ainsi que ses livres traitant de la numismatique.

La mort l'a-t-elle surpris avant d'avoir écrit ce généreux acte de dernière volonté? A son décès on n'a découvert aucun testament parmi ses papiers; et son riche médailler a été vendu par sa sœur, héritière ab intestat, à la maison Rollin et Feuardent, à Paris.

Le jour de son jubilé semi-séculaire Elberling avait obtenu les insignes d'Officier de l'ordre luxembourgeois de la Couronne de chêne, par arrêté de S. M. le roi des Pays-Bas Grand-Duc de Luxembourg, et été promu à la 3<sup>e</sup> classe de celui de l'Aigle rouge, avec flot, par disposition de S. M. le roi de Prusse.

*Souvenirs personnels. — Mémorial du Grand-Duché. — Publications de la société archéologique de Luxembourg. — Lettre de faire part. — Correspondances. — Communications de MM. Keller-Holl, directeur des douanes, et R. Neumaerker, prédicateur évangélique à Luxembourg. — Lettre de M. Muller, pasteur évangél. primaire, à Freistadt en Silésie. — Thèse inaugurale, communiquée par M.*

*Fischer, senior, pharmacien à Luxembourg. — Nécrologie, publiée dans la Revue numismatique belge. Article signé : H. E. (Henri Eltz, conserv. secrét. de la société archéol. de Luxembourg, 1874.*

ELSIUS, *Léonard d'*, homme d'Etat, était fils de Sigebert d'Elsius, greffier du Conseil privé. Ce nom, qui évidemment est latinisé suivant la mode de l'époque, ne pourrait-il pas de nos jours être rendu par Elsen, famille encore existante dans le pays de Luxembourg ?

Nous n'avons découvert que très peu de renseignements sur ce personnage. Par lettres du 14 décembre 1676 il a été nommé secrétaire et greffier du Conseil provincial de Luxembourg, en remplacement de J. Strengé (v. son art. Biogr. II, 152) décédé. Il a en outre été souvent employé comme secrétaire d'ambassade.

Par lettre du 17 octobre 1684, Elsius informa le Conseil provincial qu'il venait de résigner ses fonctions de greffier pour accepter celles d'officiel de la secrétairerie d'Espagne.

Par patentes de Philippe V roi d'Espagne, datées de Madrid, le 6 juillet 1737, ainsi postérieures de 50 ans, le titre de comte, avec octroi que faute d'enfants légitimes cette dignité passera à demoiselle Thérèse d'Elsius, sa sœur, mariée à François Cornet dont les descendants en jouissent aujourd'hui; ou bien à leur défaut au fils unique de feu demoiselle Catherine d'Elsius, aussi sa sœur aînée, jadis épouse de feu Edouard d'Olimart et à leurs descendants, a été conféré Léonard d'Elzius alors conseiller de Courte-Robe au Conseil suprême d'Etat des Pays-Bas établi à Madrid, et chancelier de l'ordre de la Toison d'or. Ce personnage n'aurait-il pas été un fils de celui auquel le présent article est consacré, et qui aurait également été nommé Léonard comme son père ?

Quelques auteurs ont écrit ce nom en Elzius, mais erronément.

Il paraît que, antérieurement au titre de comte, cette famille avait été anoblie. Mais ces lettres n'ont pas été enregistrées à Luxembourg.

*Enreg. Cons. prov., à Luxembourg, V, 299. — Listes des titres de noblesse.*

EMMELSDORF, plus correctement peut-être *Emmersdorf*, est le nom d'une famille de cultivateurs domiciliée à Messancy, en allemand Metzsig, chef-lieu de canton luxembourgeois aujourd'hui belge, où elle fournit à

l'état-civil des preuves de son existence en remontant jusqu'aux commencements du dix-huitième siècle. Cette famille a produit pour la Biographie nationale trois personnages militaires, sur deux desquels il subsiste néanmoins peu de notions explicites. Deux d'entre eux étaient frères, le troisième neveu des premiers, non un troisième frère, comme certains renseignements vagues qui nous ont été transmis, voudraient l'insinuer.

Dans les matricules militaires autrichiennes, car ils appartenaient à l'armée impériale, leur nom patronymique est estropié de plusieurs manières, de façon que nous ne serions point parvenu à le déchiffrer pour rapporter ces trois personnages à la même famille, si nous n'avions pas possédé des données directes de filiation, officielles et très-précises.

Nous les passerons successivement en revue, utilisant les notions que nous avons devant nous et qui sont de source authentique.

EMMELSDORF ou *Emmersdorf, Frédéric-Gaspard*, militaire, aîné de sept frères, se trouve mentionné dans les Annales de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, sous le nom *Elmendorf*.

Cet ouvrage, composé sur des documents prétendument officiels, fait naître le dit personnage d'une famille ancienne et noble de la Westphalie, et lui fait voir le jour à Münster, en 1705. Nous ne savons pas nous expliquer la confusion que l'on a pu faire entre son véritable lieu de naissance Metzsig (*Messancy* en français), et la ville de Münster. Nous ne comprenons pas davantage cette origine noble et ancienne, si nous la conférons avec la qualité toute plébéienne d'agriculteur aisé du père; car nous avons devant nous l'acte de baptême du personnage.

Quoiqu'il en soit, nous traduisons ici l'article concernant, donné par Hirtenfeld dans l'ouvrage cité. Cet article, pris sur les états de service mêmes doit être véridique.

Frédéric-Gaspard Emmelsdorf ou Emmersdorf s'enrôla à l'âge de 19 ans, servit pendant la guerre pour la succession au trône d'Espagne et avança dans le cours de cette guerre jusqu'au rang de major dans le 12<sup>e</sup> régiment d'infanterie, dit de Botta.

Le 27 juin 1757 il a été nommé colonel-commandant du même corps, et le 21 mars 1760 général, attaché à la division du feld-maréchal de Daun.

Près de Kollin il gagna la croix de l'ordre

de Marie-Thérèse. Les archives de l'ordre portent que pendant cette mémorable journée un bataillon ennemi ayant paru sur les derrières de son régiment, il commanda à son aile droite une évolution par laquelle celle-ci présenta un nouveau front aux assaillants qu'elle attaqua par le flanc. Cette manœuvre mit ces derniers dans un tel désordre que la cavalerie qui intervint n'eut pas de peine à anéantir presque tout le corps ennemi.

Une nouvelle colonne s'étant avancée contre lui, Emmelsdorf commanda au régiment une seconde demi-volte à droite, et la refoula également.

Alors la cavalerie des deux côtés étant venue aux mains, il établit pour la troisième fois un nouveau front, en même temps que, richement fourni de munitions il commanda un feu bien nourri contre ses agresseurs qui furent mis dans une déroute complète.

Le général baron Emmelsdorf est mort célibataire à Olmütz, le 13 août 1767. Le titre de baron lui avait été conféré en même temps qu'il avait obtenu la croix de Marie-Thérèse, décoration la plus en honneur dans les États de la monarchie autrichienne.

EMMELSDORF, *Jean-Baptiste*, militaire, était neveu du précédent, et fils de Théodore, qui avait épousé la veuve d'un autre frère. Il est né au même Messancy, le 30 août 1759.

Excité sans doute par les brillants antécédents de son oncle dont l'article précède, il prit du service militaire dans le régiment devenu si célèbre des dragons de Latour, où il était même parvenu à gagner les épaulettes de lieutenant, lorsqu'il est mort de ses blessures reçues devant l'ennemi, au couvent de Loop, le 28 octobre 1793, à peine âgé de 34 ans. Il était également resté célibataire et avait rédigé, cinq jours avant son décès, un testament dans lequel il parle d'un beau frère ainsi que de sœurs et d'oncles domiciliés, l'un à Grevenmacher, l'autre à Virton.

Un troisième EMMELSDORF, dont le prénom nous est resté inconnu, s'était voué au sacerdoce. Il était frère de Frédéric-Gaspard dont l'article se trouve plus haut, en même temps qu'oncle de Jean-Baptiste qui précède, et aumônier du régiment du comte de Murray de Belgum, infanterie n° 55, dans les provinces de Belgique, lorsqu'il obtint son congé en 1777. Les traditions de famille veulent savoir qu'il aurait hérité d'une assez grande fortune de son frère, le baron-général, et qu'il aurait

constitué avec ces richesses un fidéi-commis situé à Trèves et possédé en ce moment par une parente éloignée et restée célibataire. Nous ne chercherons point à préciser ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces derniers rapports.

HIRTENFELD, *der Militær-Maria-Theresien-Orden*, I. 44. — *Renseignements du ministère de la guerre, à Vienne, en date du 24 janvier 1870. — Etat-civil. — Renseignements privés.*

ESCH, *Pierre*, pédagogue, est né à Esch-sur-la-Sûre, le 28 janvier 1846, fils de Mathias Esch, modeste teinturier, et de Anne-Marie Cravat.

Si dans toutes les positions sociales, telles hautes et telles humbles qu'elles soient, l'homme peut se rendre recommandable dans sa sphère d'action, par les services qu'il rend dans la mesure de ses devoirs humanitaires, il est hors de doute que l'instituteur Pierre Esch a mérité la place que nous lui accordons dans la Biographie nationale.

Après avoir suivi l'école de son endroit natal avec les succès les plus étonnants, une école à laquelle était préposé un maître habile et instruit, le jeune Esch se présenta en 1861, à l'âge de 15 ans au concours ouvert pour obtenir une bourse à l'école normale, afin de se former à la carrière de l'enseignement. Il sortit le premier de cette épreuve, gagnant en outre la note de la grande distinction pour ses examens, tant écrit qu'oral.

Le secours du stipende qu'il obtint à cette occasion mit ses parents à même de le laisser fréquenter l'institution pédagogique pour laquelle brûlaient tous ses désirs. Admis au nombre des élèves en octobre 1861, il suivit ces cours pendant trois ans, c'est-à-dire jusqu'au mois d'août 1864, remportant chaque année les premiers prix : A sa sortie il se trouvait porteur d'un brevet du 3<sup>e</sup> rang, pendant qu'il est d'usage de ne conférer d'abord que le quatrième degré.

Dès son retour dans ses foyers il sollicita et obtint l'école du village de Gœsdorf qu'il conserva jusqu'au jour de son décès prématuré, le 3 mai 1872; ainsi pendant plus de sept ans, et tout le temps que dura sa carrière publique. Dans l'intervalle il lui avait été offert plusieurs autres places plus lucratives, notamment à Luxembourg même; mais par amour pour le village qui avait été témoin de ses commencements, il avait cru devoir les refuser : aussi avait-il gagné l'a-

mour et le respect de tous, tellement son école était exemplairement conduite, en même temps que ses élèves faisaient des progrès vraiment étonnants, parce que sa méthode d'enseigner était bonne, tandis que également il parvenait à se gagner l'attachement de ses écoliers par ses bons procédés à leur égard, ne cherchant constamment, auprès des plus petits comme des plus grands, qu'à exciter l'émulation pour l'étude; leur montrant, à chacun suivant le degré de sa conception d'âge, combien il est nécessaire de savoir. Et même lorsqu'il remarquait chez l'un ou l'autre d'entre eux d'heureuses dispositions, il s'empressait de les favoriser en leur donnant des leçons particulières et gratuites, afin de développer ces germes et les pousser autant que possible vers un but utile.

Esch était éminemment né pour l'étude, surtout pour celle des sciences exactes, sans cependant pour cela négliger les autres branches des connaissances humaines, les langues, l'histoire et la religion. Aussi avait-il, depuis sa sortie de l'école normale obtenu après de brillants examens, et déjà en 1867, le 2<sup>e</sup> rang d'instituteur primaire : Le premier degré ne pouvant point être conféré à un candidat de son âge, n'avait point encore été postulé par lui, bien qu'il eût été parfaitement à-même de soutenir l'épreuve pour pouvoir le gagner.

Nous disions il n'y a qu'un instant que l'instituteur Esch avait des dispositions particulières pour les sciences exactes. En effet, toutes ses heures de loisir il les donnait aux mathématiques supérieures, la géométrie analytique, le calcul différentiel et intégral, même l'astronomie mathématique, etc., branches dans lesquelles, sans maître autre que sa volonté de fer, comme on pourrait dire, il avait acquis des connaissances très-étendues. Son besoin, disait-il quelque fois, pour avancer dans cette spécialité qui était son idôle terrestre, et qui l'avait poussé à faire pendant plusieurs années consécutives et presque tous les jeudis, jour où son école vaquait, le voyage soit de Luxembourg, soit de Diekirch pour aller demander chez un professeur des explications touchant les points de ses études qu'il n'avait point parfaitement saisis pendant ses studieuses veilles autodidactiques. D'où l'on doit conclure que s'il avait vécu plus longtemps, le modeste instituteur de Gœsdorf serait devenu très-apte à occuper avec distinction, dans une

institution publique d'un rang élevé, une chaire de mathématiques supérieures.

Esch est mort des suites d'une imprudence pendant la convalescence d'une maladie peu grave de sa nature, le 3 mai 1872. Il n'était âgé que de 26 ans.

*Souvenirs. — Journal : Luxemburger Wort. — Titres et diplômes. — Renseignements communiqués. — Etat-civil.*

ETIENNE, *Jean-Joseph-Gérard*, militaire, a dû en grande partie ses grades et ses distinctions militaires à la régularité de sa conduite, comme en même temps à l'ardeur qu'il avait mise à étudier et à approfondir les connaissances techniques exigées par l'art militaire afin d'être autorisé à désirer son avancement à l'armée, surtout en temps de paix.

J.-J.-G. Etienne était né à Florenville, le 22 mai 1820. Incorporé comme milicien de la levée de 1839, il avait été désigné pour entrer au 4<sup>e</sup> régiment de lanciers, dans lequel il contracta un engagement volontaire, le 18 juin de la même année. En 1848 il fut promu sous-lieutenant, et lieutenant en 1853. Capitaine en second, le 8 mai 1859, instructeur dix-huit jours après; commandant, le 26 mars 1863; major, le 25 juin 1870; enfin lieutenant-colonel, le 4 juillet 1873, toujours dans le même 4<sup>e</sup> régiment de lanciers.

Etienne est décédé dans ce grade, à Tournai, le 26 février 1875, à l'âge de 55 ans moins 3 mois seulement. Il était chevalier des ordres de Léopold de Belgique, et de la légion d'honneur.

*Etat-civil. — Nécrologe des officiers de l'armée belge; 1876. — Renseignements particuliers.*

EVERHELME, religieux bénédictin de Stavelot-Malmédy, pendant le 11<sup>e</sup> siècle. Il était l'élève et l'ami de St Poppon (v. son art.).

Homme savant et réputé pour son austérité comme sa régularité extrêmes, il a écrit avec un tact parfait et un style correct la vie de son ami et maître, lequel a cru devoir le préposer comme abbé au monastère de Haumont, d'où il passa avec le même titre à St Pierre de Glandin de Gand.

Surius nous a conservé la vie de St Poppon rédigée par Everhelme.

Nous n'avons pas découvert l'année précise de son décès que quelques auteurs fixent à 1048.

BERTHOLET, III. — DE NOUË, *Etudes sur Stavelot-Malmédy*, 485.



EVERLANGE d'; Jean, et, suivant les généalogies manuscrites-authentiques : Jean-Pharamond, magistrat, chevalier seigneur de Falkenstein, avait épousé en premières noces une dame de Vulder, fille d'un Conseiller du roi d'Espagne à Madrid ; et en secondes Anne de Portzenheim, ou mieux de Pforzheim.

Ce personnage, qui appartenait à l'illustre maison luxembourgeoise de son nom, fut nommé président du Conseil provincial de Luxembourg en remplacement de Jean-Gaspard d'Huart décédé le 17 novembre 1633 (v. son art. Biogr. I, 259). Bien que les notions que nous possédons sur lui soient très-parcimonieuses, nous devons admettre que Jean d'Everlange fut un homme très-distingué sous tous les rapports, surtout sous celui de la science, et ce par la raison même du choix qui fut fait de sa personne pour présider le Conseil provincial, le premier corps de magistrature du pays. En effet, à cette époque les nominations avaient toujours lieu d'après le mérite, non suivant le rang d'ancienneté. Très-souvent même la Cour était appelée à choisir dans son sein le candidat auquel elle reconnaissait le plus de talents et de droiture.

Le président Jean-Pharamond d'Everlange est décédé en 1638 ou 1639, vraisemblablement en son château de Falkenstein, puisque les registres paroissiaux de la capitale ne renferment point son acte mortuaire.

*Général. originale de la maison d'Everlange. — BERTHOLET, listes. — Les délices des Pays-Bas, éditions de 1720 et de 1769.*

EWEN, Charles, industriel, administrateur et constituant, né à Beaufort sous le canton d'Echternach, le 10 octobre 1813, était fils de Charles Ewen, riche propriétaire, et de Catherine Philippe.

Après avoir fait de bonnes études secondaires, Ch. Ewen revint dans ses foyers, s'occupant de distillerie et d'agriculture, occupations pour lesquelles il mettait en usage les procédés les plus utiles et les plus nouveaux. Les connaissances qu'il avait acquises pendant ses études, et qu'il ne cessait d'étendre par des lectures privées, lui eurent bientôt assuré la réputation d'être un des hommes les plus capables, tant de sa commune que des environs. D'un autre côté, les soins qu'il prenait des affaires de sa maison ne manquèrent point d'amener de très-notables bénéfices, au point que sa fortune finit par devenir considérable.

Toutes ces circonstances réunies, jointes à un caractère franc et loyal, lui gagnèrent les suffrages des électeurs qui l'envoyèrent à la Constituante où il siégea du 25 avril 1848, au 28 juillet suivant, jour où la mission de cette assemblée se trouvait terminée.

Charles Ewen ne se mit plus sur les rangs pour obtenir un nouveau mandat pour la Chambre des députés.

L'intelligence et la rectitude de jugement qu'il avait montrées à l'assemblée nationale engagea le gouvernement, aux plus prochaines élections communales suivantes (1849), à lui déléguer la dignité de bourgmestre de sa commune. Cette éditité, il la conserva jusqu'à son décès. Il a été remplacé par son frère.

Ce fut sous son administration que le village de Beaufort obtint sa belle église, style byzantin, et une conduite d'eau.

Charles Ewen est décédé, le 13 septembre 1866.

*Souvenirs. — Etat-civil. — Almanachs. — Mémoires. — Procès-verbaux des séances de la Constituante. — Souvenirs.*

## F

FABER, Charles, médecin-vétérinaire, professeur, agronome, législateur et administrateur, est né à Ettelbruck, le 3 avril 1819, fils de Nicolas Faber, marchand-tanneur, et de Barbe Kremer. Il est décédé commissaire de district à Grevenmacher, le 16 avril 1875.

A sa sortie de l'école primaire de son endroit natal, ses parents l'envoyèrent au collège communal de Sedan, département français des Ardennes, où il reçut son instruction humanitaire.

Il entra ensuite à l'école de médecine vété-

rinaire et d'économie rurale à Cureghem lez-Bruxelles, une institution qui s'est acquise une réputation de premier ordre pour la solidité de son enseignement, tant théorique que pratique. Il la quitta le 19 juin 1841, à l'âge de 22 ans, muni d'un diplôme de vétérinaire, après un examen subi *avec distinction* et ayant acquis des connaissances étendues autant que variées, tant dans la spécialité qu'il s'était choisie par vocation, qu'en agronomie et les sciences accessoires, qui sont toujours utiles, sinon indispensables pour placer un homme à la hauteur des exigences actuelles de la société moderne. Aussi dès son retour de l'école, Faber fut-il bien accueilli par le public dont, du reste, il méritait les suffrages.

Le gouvernement, de son côté, jaloux d'encourager l'émulation du jeune praticien-vétérinaire, à cette époque de la réorganisation politique et administrative pour ainsi dire entière du Grand-Duché, après la reprise de possession de la partie du pays de Luxembourg restituée à la maison de Nassau-Orange, en vertu des traités de Londres, de juin 1839, se trouva heureux d'avoir l'occasion de remettre à Charles Faber, sous la date du 7 octobre 1842, une nomination comme vétérinaire de l'Etat, avec résidence à Ettelbruck, son endroit natal. Le 25 mars suivant (1843), il a été également, à la suite d'un brillant concours, désigné médecin-vétérinaire de 1<sup>re</sup> classe près du contingent luxembourgeois, alors fédéral allemand, desservant les batteries montées dont ce contingent se composait à la dite époque: on sait que peu d'années plus tard ce corps d'artillerie à cheval a été changé en deux bataillons d'infanterie, suivant une convention arrêtée avec la Diète germanique, à laquelle le Luxembourg ressortissait. Par suite de cette mesure, Faber se trouva mis en disponibilité, par suppression d'emploi.

Cependant la confiance du Gouvernement en ses connaissances étendues lui a été conservée; et ce fut à cette confiance qu'il dut d'être, en 1846, envoyé en Angleterre et en Ecosse, en compagnie de deux autres agronomes distingués, avec la mission d'acquérir pour le compte de l'Etat des reproducteurs des races bovine et porcine, afin de servir dans notre pays — Il a également fait partie de la commission officielle chargée d'aller visiter les établissements d'instruction agricole, les pénitenciers, etc., des pays environnants; à cette occasion il a rédigé, sur les résultats de cette mission, un rapport qui trouva un

très-favorable écho à l'assemblée législative et chez le public luxembourgeois.

Pendant la même année 1846, il fut également un des premiers fondateurs de la Société royale agricole du Grand-Duché, laquelle se constitua d'abord sous la présidence de M. le baron de Blochhausen, père, du château de Birtrange, pour lors chancelier d'Etat. Faber a été élu secrétaire-trésorier de cette institution aussi intéressante qu'utile et importante pour le pays. Il a rempli cet emploi, sans interruption jusqu'en 1872, où il a été élevé à la présidence, remplaçant Ad. d'Olimart (v. son art.), récemment décédé.

Pendant les 26 années qu'il a été secrétaire de cette société, qui se trouve placée sous la présidence d'honneur de Son Altesse Royale le Prince Henri des Pays-Bas, Lieutenant-Représentant du Roi dans le Grand-Duché, Charles Faber a rédigé la collection des bulletins bi-mensuels de l'association, une publication aussi importante qu'intéressante sous le point de vue agronomique.

Le 29 septembre 1848, après la suppression de la cavalerie du contingent militaire, le Gouvernement du Grand-Duché, voulant continuer à utiliser les connaissances multiples de Faber, lui confia une chaire d'agriculture au progymnase de Diekirch.

Et en 1851—1852, à son tour de rôle, il rédigea pour le programme annuel de l'établissement une intéressante dissertation, de 18 pages in-4°, à laquelle il donna pour titre: *Agriculture*.

Cependant ce rayon d'action était trop restreint pour lui; il lui fallait une sphère plus pratique, comme on pourrait dire. Aussi, à la création de l'école agricole du Grand-Duché, Ch. Faber a-t-il obtenu, sous la date du 26 septembre 1856, la direction de cet établissement si utile, qui n'a cependant eu pour ainsi dire qu'une durée éphémère, puisqu'il a dû être supprimé, faute d'élèves en nombre suffisant, à cause de l'apathie inexplicable que le plus grand nombre de nos agriculteurs mettaient à y envoyer leurs fils, préférant continuer à leur faire suivre les routines anciennes et empiriques. Chaque année le programme de clôture des cours renferme des compositions dues à la plume du savant directeur. Ces fascicules ont été publiés au nombre de onze, de 1857 à 1868, c'est-à-dire un pour chaque année de l'existence de l'institution. Les dissertations de

Faber se distinguent surtout par leur style correct et élégant, aussi bien que par le choix des matières qui en font l'objet.

Finalement, après la fermeture de l'école d'agriculture, Ch. Faber, qui avait également acquis une grande expérience d'observations quant à l'administration, à cause de ses relations journalières avec le public et les autorités communales, comme vétérinaire autant que comme agronome, a été nommé commissaire de district de Grevenmacher, par disposition du 20 octobre 1869.

Dans ces dernières fonctions il est facilement parvenu en très-peu de temps, comme dans ses emplois précédents, à se gagner l'estime et la confiance générales, parce que, homme probe, éclairé et consciencieux, il ne recherchait en toutes choses que le bien et l'utilité publique, visant constamment à éclairer ses administrés, afin de leur faire saisir et comprendre les avantages qu'amène toujours l'adoption des moyens dictés par l'équité distributive et la saine raison publique. Faber est mort dans ces fonctions.

Pendant son séjour à Diekirch, il avait été désigné, le 4 février 1854, membre de la commission des prisons de cet arrondissement, et le 21 février 1855 il entra à la commission d'agriculture pour y représenter les cantons de Redange et de Diekirch.

Ensuite, en 1856 et 1857, pendant qu'il était directeur de l'école agricole d'Echternach, il a été délégué par le Gouvernement, en qualité de commissaire luxembourgeois, aux concours agricoles universels de Paris. A son retour de celui de 1856, il rédigea sur sa mission un savant rapport qui encore aujourd'hui est très-estimé par les connaisseurs.

Il a de même, et plusieurs fois, fait partie des commissions d'examen pour l'admission des vétérinaires.

Le 30 octobre 1863, il a présidé la commission chargée de régler l'aménagement des bois dans le canton d'Echternach, et le 31 octobre 1868 il fut président du jury chargé de recevoir les réclamations dans le même canton, afin d'y faire droit.

La grande confiance que Faber s'était acquise dans son canton de naissance, engagea les électeurs de Diekirch à l'envoyer à l'assemblée législative, où il siégea, du 4 octobre 1853 au 15 mai 1854; ensuite, en vertu d'un nouveau mandat, du 22 juin de la même année 1854, jusqu'au 26 septembre 1856,

jour de sa nomination aux fonctions de directeur de l'école agricole d'Echternach. Enfin, en automne 1857, après l'octroi de la Contitution dite révisée, les électeurs au second degré, dans le district de Grevenmacher, c'est-à-dire ceux qui comptaient 125 fr. de cens électoral, l'honorèrent également de leurs suffrages (30 novembre 1857 au 30 juillet 1860).

Charles Faber avait obtenu de son Souverain, en récompense pour de nombreux et loyaux services, le 25 décembre 1854, la décoration de chevalier de l'ordre de la Couronne de chêne, laquelle a été échangée, le 13 juin 1857 contre celle d'officier du même ordre. Le 19 février précédent (1857), il avait également reçu celle du Lion néerlandais. Enfin, sous la date du 2 juillet 1871, il lui fut délivré le diplôme ainsi que la médaille dite de la Croix rouge, pour secours volontaires donnés aux blessés en temps de guerre (celle dite franco-allemande, en 1870).

Il était membre correspondant du Comice agricole de Metz, honoraire de celui de Thionville, et correspondant de la société de médecine vétérinaire de Bruxelles, ainsi que membre effectif de la société centrale d'agriculture de la même ville. Au congrès des naturalistes allemands, tenu en 1857 à Bonn, il a été appelé à présider la section d'agronomie.

Suit la liste des titres des principales publications de Ch. Faber : 1° Considérations sur l'amélioration des races d'animaux domestiques dans le Grand-Duché de Luxembourg, par Ch. F. et E. F. Diekirch J.-A. Schrcëll. XI+68 pages in-12. — 2° 1850. Die Viehzucht des Luxemburger Landes. — 3° 1852: Rapport de la Commission spéciale nommée par le Gouvernement pour visiter les écoles et autres instituts agricoles des pays voisins, et pour étudier la question de la meilleure organisation d'un enseignement agricole, ainsi que celle de l'établissement d'une colonie de réforme et d'apprentissage pour les jeunes condamnés, mendiants et orphelins abandonnés, dans le Grand-Duché de Luxembourg. Luxembourg, V. Bück. 67 pages in-8°. — 4° Landwirthschaftliche Vorlesungen, von Carl Faber. Diekirch, J.-A. Schrcëll. X+456 pages in-8°. *Ce volume, qui a fait une très-favorable sensation dans la Prusse rhénane, y est adopté pour les écoles agricoles.* — 5° 1854. Compte-rendu des travaux de la Société agricole du Grand-Duché de Luxem-

bourg. Années 1850 à 1854. Diekirch, J.-A. Schréll. 50 pages in-8°. — 6° 1855. Rapport adressé à l'Administrateur-général des finances du Grand-Duché de Luxembourg, par M. Faber, professeur d'agronomie au gymnase de Diekirch, sur le concours général agricole de France, du mois de juin 1855. Luxembourg, V. Bück; 43 pages in-8°. — 7° 1867. Considérations sur la situation agricole du canton d'Echternach (Grand-Duché de Luxembourg) durant l'année 1867, par Charles Faber. Diekirch, veuve Schréll; 31 pages in-8°. — 8° 1848 à 1869. Les neuf volumes in-8° du Bulletin des Kœnigl. Ackerbau-Vereins des Grossherzogthums Luxemburg, in-8°. Diekirch; Schréll, renferment un très-grand nombre de compositions dues à sa féconde et savante plume. — Il était également collaborateur 9° de la Sentinelle des campagnes. (Bruxelles) — 10° des Annales de médecine vétérinaire, publiées par les professeurs de Cureghem-lez-Bruxelles. — 11° du Moniteur des campagnes (Bruxelles). — 12° de la Vie des champs (Paris). — 13° du journal périodique allemand: Zeitschrift des landwirthschaftlichen Vereins für Rhein-Preussen.

*Etat-civil. — Notes autographes. — Programmes de l'Ecole agricole d'Echternach. — Programmes du Gymnase de Diekirch. — Mémorial du Grand-Duché. — Almanachs administratifs. — Oeuvres de Faber. — Souvenirs personnels. — Renseignements obtenus. — Bulletins de la Société agric. — Lettre de faire part.*

**FALLIS, Michel**, agriculteur, administrateur et législateur, né à Ettelbrück, le 25 novembre 1810, était fils de Mathias Fallis, garde-forestier, et de Marguerite Barnich.

Il commença sa carrière par la partie forestière, dans laquelle il avait avancé jusqu'au rang de brigadier. Il avait reçu une certaine éducation et possédait assez bien les langues française et allemande.

Après avoir épousé en secondes noces une femme également veuve et qui se trouvait propriétaire d'un bien rural considérable à Heiderscheid, il quitta la foresterie pour se placer à la tête de sa culture, faisant avantageusement valoir ses propriétés.

En 1849 il a été nommé bourgmestre de la vaste commune de Heiderscheid. Cette dignité il la conserva jusque fin de 1861.

Dans cet intervalle l'église du chef-lieu communal a du être reconstruite, parce qu'elle menaçait ruine. Et par son influence il en a

été édifié une neuve sur l'emplacement du champ de la foire considérable et renommée au loin, dite de Heiderscheid, rétrécissant de beaucoup l'aire de cette place qui déjà se trouvait n'avoir plus conservé l'étendue nécessaire, depuis que d'autres constructions particulières, élevées successivement pendant les années précédentes, l'avaient réduite d'une manière gênante pour les visiteurs et les marchands. Le choix de cet emplacement pour l'édifice péche en outre beaucoup par un autre motif: élevée sur ce plateau ardennais, un des plus haut placés du pays et sans aucun abri, cette église est exposée à toutes les intempéries des frimas, à tel point que la pluie battante qui y pénètre en toute saison, la rend humide et la détériore à l'intérieur.

Fallis s'était fait une réputation avantageuse par les améliorations qu'il avait introduites dans ses cultures, lorsqu'il a été désigné par les électeurs du canton de Wiltz pour faire partie de la Chambre des députés, le 22 juillet 1854, jusqu'à la dissolution de l'assemblée, le 27 novembre 1856. Rentré aux Etats, le 30 novembre 1857, après l'octroi de la Charte dite révisée, il en fit partie jusqu'au 20 juillet 1860. Il n'a plus été réélu depuis, malgré qu'il se fût remis sur les rangs, parce que depuis l'introduction de la Constitution nouvelle, il s'était constamment, par ses votes, rangé du côté de la réaction.

Vers 1863, Fallis avait commencé une exploitation de défrichement de vastes bruyères dans la partie la plus ardue du pays, non loin de Weiswampach et des deux Bellain, Haut-et-Bas. Il y avait acquis successivement beaucoup de terres en friche, et il y fit construire des bâtiments d'exploitation ainsi qu'une maison de maître, dénommant cette ferme Wemper-Hart, du nom du lieu-dit de sa situation. Il y est décédé le 5 octobre 1873.

*Liste officielle des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Almanachs. — Mémorial. — Etat-civil. — Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Archives communales.*

**FASBINDER, Jean-Pierre**, fonctionnaire supérieur, né à Diekirch, le 29 décembre 1807, était fils de Nicolas Fasbinder, huissier, et de Barbe Forsé.

Ayant commencé sa carrière au plus bas étage de l'administration, il a démontré combien la volonté et l'intelligence peuvent parcourir quand elles sont accompagnées d'un sincère dévouement pour la spécialité qu'on s'est proposé d'embrasser.

Simple expéditionnaire à dix francs par mois dans une étude de notaire, lorsque les événements politiques belges de 1830 éclatèrent, Fasbinder suivit le torrent. Nommé d'abord surnuméraire dans l'administration des accises, le 14 juillet 1831, il devint commis de 4<sup>e</sup> classe des douanes par arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1832. Entré dans les bureaux de la direction, à Arlon, successivement comme commis de seconde classe, le 5 mai de la même année, et de première classe avec rang de receveur, le 22 août 1836, il a été désigné contrôleur de 3<sup>e</sup> classe, le 18 décembre 1837; puis de la 2<sup>e</sup> classe, le 23 septembre 1843, sans quitter ses bureaux dans lesquels il passa premier commis de 2<sup>e</sup> classe à la réorganisation, le 18 juillet 1847.

Après le règlement définitif des affaires belges, en vertu du traité de Londres de juin 1839, il a fait, le 4 juin de la dite année la déclaration exigée pour rester belge.

Le 5 octobre 1849 il a été nommé premier commis de direction de 1<sup>re</sup> classe, avec résidence à Anvers.

Désigné, sur sa demande, le 30 juin 1853 contrôleur de première classe des douanes, accises et comptabilité à Liège, il obtint le 2 avril 1855 les fonctions d'inspecteur de 2<sup>e</sup> classe à Verviers, puis à Bruxelles, le 7 juillet 1860; et fut promu à la première classe, le 31 décembre suivant.

Montant encore en grade il devint inspecteur provincial de 3<sup>e</sup> classe à Anvers, le 22 août 1862; de 2<sup>e</sup> classe, le 21 décembre de la même année; et de 1<sup>re</sup> classe le 14 mai 1865.

Enfin il a été nommé directeur à Hasselt, le 15 juin 1866; ensuite en la même qualité à Bruxelles, le 23 septembre 1870.

Il est décédé dans cette dernière ville, le 29 novembre 1872, âgé de 65 ans.

Son corps, ramené dans sa ville natale, a été inhumé au milieu des tombes de sa famille.

Fasbinder avait été créé chevalier de l'ordre de Léopold, le 31 décembre 1863; et en 1870 il avait obtenu la décoration d'officier de celui de la Couronne de chêne du Grand-Duché de Luxembourg.

Pendant son séjour à Hasselt il avait été en outre nommé, le 15 février 1867 membre de la commission provinciale de statistique du Limbourg.

Fasbinder était un véritable travailleur; il

avait une excellente mémoire pour les lois et les circulaires touchant sa spécialité. Elevé à l'école d'un autre piocheur, Jean-Hilaire Quoilin (v. son art.), il a prouvé, dit un de ses panégyristes, que parfois des hommes n'ayant fait que des études élémentaires surpassent par leur discernement administratif dans les affaires litigieuses, ceux qui même ont suivi les cours universitaires; et que souvent une expérience acquise par des recherches et des travaux personnels est infiniment préférable dans la pratique, à la théorie creuse d'appréciation.

*Journal l'Indépendance luxembourgeoise. — Etat de services. — Renseignements administratifs. — Discours prononcés sur sa tombe par MM. Gilbert et Dagoreau.*

FELTZ, *Arnoux von der*, seigneur de ce lieu, homme d'Etat, le quatrième personnage du nom marqué dans la généalogie de sa maison, est porté par Bertholet sur la liste des sénéchaux ou gouverneurs de Luxembourg, en 1327, sous le gouvernement du comte Jean l'aveugle. Il a été remplacé dans ces fonctions en 1332.

Il paraît dans les Annales, de 1302 à 1377. En 1326 il est qualifié chevalier; et pendant qu'il était gouverneur de Luxembourg il remplissait en même temps la dignité de justicier des Nobles. En outre nous le voyons figurer en 1330 avec le titre d'Echanson de l'archevêque-électeur de Trèves, le célèbre Baudouin de Luxembourg (v. son art. Biogr. I, 372). Arnoux von der Feltz avait épousé Jutte ou Boune, issue de la puissante maison de Wiltz, fille de Gérard seigneur de cette terre et d'Elisabeth de Bourscheid.

NEYEN, *La maison von der Feltz. — BERTHOLET, Listes. — Msert des Viri illustres. — NEYEN, Histoire du pays de Wiltz; msert.*

FENDIUS, *Lambert-Auguste*, fonctionnaire, fils de Jean-Joseph Fendius, timbreur, et de Catherine Welter, est né à Luxembourg, le 24 août 1829.

Après de bonnes études gymnasiales, le jeune Fendius se destina à la carrière de l'enregistrement, partie dans laquelle il fut nommé surnuméraire dès l'âge de dix-neuf ans, par disposition du 23 décembre 1848. Le 17 septembre suivant il se vit délégué pour gérer momentanément le bureau d'enregistrement des actes judiciaires à Luxembourg: cet intérim ne dura que pendant une semaine. Du mois d'octobre 1850 au 12 novembre 1851 il remplit les mêmes fonctions,

provisoirement, au bureau de Wiltz; ensuite du 19 novembre de la même année 1851 au 1<sup>er</sup> mai 1853 à celui de Clervaux.

Nommé, le 30 avril 1855 second commis à la direction des domaines et de l'enregistrement, il a été de nouveau chargé, le 30 avril 1860 de l'intérim du bureau de Mersch pour, le 28 décembre suivant, obtenir sa nomination définitive à ce poste. Il avait alors 31 ans d'âge.

Pendant qu'il était employé à la direction, Fendius composa et publia (1858) en 1 vol. de 108 pages in-8°, un commentaire explicatif d'une branche de son administration. Il l'intitula : *Code des droits de timbre*, contenant les lois, arrêtés, ordonnances et autres dispositions sur la matière, en vigueur dans le Grand-Duché; Luxembourg, Pierre Brück. Cette œuvre offre de grands avantages pour l'application des dispositions qui successivement se sont remplacées les unes les autres dans cette partie fiscale: Il y règne une grande lucidité d'idées pour une matière présentant souvent des questions sujettes à controverse.

Il préparait des manuels analogues pour les autres spécialités de l'enregistrement que, paraît-il, il cherchait à simplifier au moyen d'une connaissance plus exacte et plus positive de la législation comparée, à ses différentes époques d'existence. Dans cette intention il édita en 1861 un autre opuscule qui ne le cède en rien au premier, pour la précision dans les recherches et la parfaite disposition des matières. Nous parlons du *Code des droits de succession et de mutation par décès*; vol. de 155 pages in-12.

Il ne lui a pas été donné de continuer ces travaux. La mort, arrivée comme à l'improviste, l'enleva à l'âge de pas encore 33 ans: Un incendie avait éclaté à Mersch. Dans son empressement à payer sa tâche de dévouement civique à la famille qui allait tout perdre il ne consulta que son courage, s'élançant jusque dans les flammes pour sauver ce qu'il pouvait arracher à l'élément destructeur. Il ne calculait point les dangers auxquels il s'exposait, lorsque quelques instants après il fut jeté à terre sous une poutre fixée dans un pan de mur qui s'écroulait et eut la jambe cassée. Quelques jours plus tard, le 13 mai 1862 il expirait victime de son dévouement.

Bon dessinateur, Fendius excellait dans le genre caricature; mais il ne s'en occupait

qu'accidentellement, et aucun de ses croquis n'a été conservé.

*Notes fournies. — Ses ouvrages. — Souvenirs. — Etat-civil.*

FIESS, *Mathieu-George-Jos.*, bibliophile et littérateur, né à Meisenheim, petite ville de l'ancien duché de Deux-Ponts, le 4 janvier 1802, était fils de Charles-Hubert Fiess, directeur de l'enregistrement, des domaines et des forêts; et d'Elisabeth-Joséphine Geisweiler.

Il commença ses études humanitaires au collège d'Arlon (1) dit son biographe académique, d'où il passa successivement à l'athénée de Luxembourg et au lycée de Metz. Il revint faire sa philosophie à Luxembourg sous le professeur Trausch. Il y eut aussi Noël (v. son art.) pour les mathématiques. Fiess a été inscrit en 1819 sur le tableau des élèves de l'université de Liège. Il avait l'intention de se vouer au barreau, et fut effectivement proclamé docteur en droits, en 1821, après avoir soutenu une thèse: *De servitute luminum et ne luminibus officiatum*. Il plaida même pendant quelque temps devant les tribunaux de Liège.

Mais, avant même de quitter les bancs de l'université, il s'était trouvé en présence de circonstances exceptionnelles qui devaient décider de son avenir et le détourner insensiblement de la pratique du droit. En 1817, les livres de la bibliothèque publique de la ville de Liège avaient été cédés à l'université naissante.

La place de bibliothécaire n'était pas occupée; une commission de professeurs, nommée par les curateurs, en 1818, avait mission de procéder au triage des ouvrages et de pourvoir aux premiers soins d'organisation. Un premier fonds, assez considérable, devait servir aux acquisitions les plus indispensables, au point de vue des besoins de l'enseignement. En 1820, lorsqu'on s'occupa de la rédaction des catalogues, alphabétique et méthodique, plusieurs étudiants furent chargés de faire le relevé des ouvrages des différentes catégories. Au nombre de ceux-ci Fiess catalogua les livres de droit: ce travail se trouvait achevé vers la fin de 1821. Alors il fut prié d'entreprendre le même ouvrage pour la classe des lettres et de la théologie. Une autre circonstance qui se présenta presque simultanément, finit par lui donner l'habileté nécessaire pour former un bon biblio-

thécaire, en même temps qu'elle lui suggéra peut-être l'idée d'accepter les fonctions dans le cas où elles lui seraient offertes. Il s'était, en compagnie du professeur Warnkœnig, qui était jusque là chargé de la direction de ce service, rendu à Opitter près Maseyck, pour recevoir les livres de l'abbaye d'Everboden, donnés à la bibliothèque de Liège, et en dresser l'inventaire. Ce surcroît de travail avait dégoûté ses collaborateurs, de manière qu'il resta seul chargé de tout le travail; tandis que Warnkœnig ne s'occupait que des acquisitions à faire. Dès lors il adopta un système bibliographique régulier pour le classement par ordre de matières; il fut tenu compte, d'ailleurs, de la différence des formats. Les grandsin-fol occupèrent de grandes armoires placées dans la salle du centre. Le timbre universitaire fut apposé sur chaque volume; des chiffres d'ordre furent inscrits également dans chaque volume. L'inventaire, commencé par Terwagne, le premier aide bibliothécaire à l'origine de l'université, a été continué par Fiess, à commencer du 28 décembre 1822. Les catalogues généraux de la bibliothèque, entièrement de la main de Fiess et tenus constamment au courant, avec un soin et une exactitude au-dessus de tout éloge, sont au nombre de quatre, savoir : *a.* L'inventaire des acquisitions et des dons faits à la bibliothèque; *b.* Le catalogue alphabétique, par noms d'auteurs; *c.* Le catalogue de placement; *d.* Le catalogue des titres de tous les livres, les dissertations, brochures et manuscrits.

Nommé *premier aide bibliothécaire*, le 29 mars 1823, Fiess s'occupa d'abord de la réception des livres acquis dès la création de la bibliothèque. Dès que ce travail a été achevé, il se mit à classer ces ouvrages par ordre de matières.

Warnkœnig donna, en 1825, sa démission comme directeur en chef de la bibliothèque et a été remplacé par Fiess, qui depuis ce jour a, pendant 53 ans occupé avec zèle, avec intelligence et avec science les fonctions de bibliothécaire de l'université de Liège. On ne saurait croire combien de soins il a mis pendant cette longue période de temps, tant pour enrichir ce précieux dépôt littéraire et scientifique que pour en rendre l'usage le plus utile possible, malgré les ressources assez parcimonieuses qui sont annuellement consacrées dans ce but, tant par l'État que par la ville.

Afin, sans doute, de reconnaître dignement les mérites et les grands aussi bien que les longs services de Fiess à l'institution universitaire, il a obtenu en 1841, le titre de professeur extraordinaire, attaché à la faculté de philosophie et lettres. Il fut de même, pendant de longues années chargé de la recette du prix des cours.

En outre, au renouvellement intégral du Conseil communal de Liège, en 1848, les électeurs l'envoyèrent siéger à l'hôtel de ville. Fiess, dit son biographe universitaire, accepta volontiers ce mandat qui devait lui permettre de travailler efficacement à la réalisation d'un projet dont son expérience personnelle, comme père de famille, lui avait démontré l'importance : il n'existait alors à Liège que des écoles communales gratuites, en fait exclusivement fréquentées par les enfants pauvres : l'instruction de ceux de la classe aisée était complètement abandonnée à la spéculation. Les idées les plus fécondes sont souvent lentes à mûrir. Ici Fiess se trouva déçu dans ses espérances : Dès la première séance à laquelle il assista, il réclama formellement la création d'une école payante. Mais sa motion ne rencontra qu'une voix unique pour l'appuyer, et la question était restée pendant huit ans oubliée, lorsqu'un nouveau chef de l'administration urbaine la reprit, engageant instamment Fiess à entrer dans le collège échevinal et à se charger de l'instruction publique. Celui-ci accepta, mais sous la condition expresse que le collège ferait tous ses efforts pour amener la création d'écoles payantes pour les deux sexes. Cette fois il réussit; et l'Institut St Jean, excellente école modèle ne tarda pas à ouvrir ses portes aux jeunes garçons. Deux ans plus tard l'Institut communal des filles a été installé. — Il était, d'autre part, devenu nécessaire de multiplier les écoles gratuites, et Fiess est également parvenu à en faire établir, nommément une pour les garçons et une pour les filles au faubourg de St<sup>e</sup> Walburge, qui est séparé de la ville. Il en fut également créé une pour les filles rue Grétry. De plus, il en fit décréter deux autres, qui, ces dernières cependant ne purent entrer en activité qu'après 1861, époque où il quitta l'échevinat.

Ce fut encore sur l'initiative de Fiess que le Conseil communal de Liège nomma un inspecteur général des écoles primaires de la ville : Non content d'avoir assuré par là l'uniformité des méthodes et la surveillance des études primaires, il voulut connaître de près,

par lui-même, le personnel enseignant. Pendant trois ans, il s'imposa la tâche de visiter quotidiennement l'une ou l'autre école communale. Point n'est besoin d'insister sur les heureux résultats d'une telle sollicitude.

À l'échevinat de Fiess se rattache encore le transfert de l'école communale dite des Croisiers, et l'installation du Musée des beaux-arts à l'ancienne halle des drapiers. Enfin, ce fut lui encore qui poussa le premier à la reconstruction du théâtre royal.

Fiess était chevalier de l'ordre de Léopold, et membre de plusieurs sociétés savantes, notamment de la 1<sup>re</sup> section (histoire nationale) de l'Institut du grand-duché de Luxembourg, de l'Institut archéologique d'Arlon, de la société historique et littéraire de Bois-le-Duc, de l'Institut archéologique liégeois, de la société géologique de Vienne, etc. De 1828 à 1830 il était membre du comité des lettres de la société d'Emulation de Liège; et finalement un des fondateurs, ainsi que président de la société des bibliophiles liégeois, aux travaux de laquelle il n'a cessé de prendre une part très-active.

Fiess est décédé à Liège, le 19 août 1875. Par modestie il avait, avant de mourir, manifesté le désir de ne recevoir ni les honneurs académiques, ni les honneurs militaires qui revenaient à sa qualité de chevalier de l'ordre de Léopold.

Si Fiess a été belge et pour ainsi dire liégeois par son séjour dans cette ville, depuis les premières années de l'âge fait, le Luxembourg, tant la partie de ce pays qui est restée grand-ducale que celle qui depuis 1830 est devenue belge, a un droit parfait pour le réclamer comme une de ses illustrations particulières, parceque depuis 1815, date de la chute du premier empire français, dont son père était fonctionnaire, sa famille a habité notre pays, sa capitale naturelle, toujours en raison des charges remplies par son chef; ensuite, après la révolution de Bruxelles, la ville d'Arlon devenue chef-lieu provincial de la partie wallonne.

Du reste, pendant toute sa vie il se considérait comme luxembourgeois et se faisait gloire de porter ce titre qu'il chérissait.

Fiess a consacré un grand nombre d'années de soins assidus autant que très-minutieux à la rédaction des catalogues de la bibliothèque de l'université de Liège, à la naissance de laquelle il a en quelque façon assisté et qu'il

a, pendant toutes les années suivantes de sa longue vie, entourée de son entière affectueuse sollicitude. Lorsqu'on considère cet immense travail, on est forcé de se demander comment il a pu être accompli par les soins d'un seul homme, même avant que celui-ci ne fût parvenu au milieu de sa carrière. En effet, tout était achevé, dit avec une parfaite vérité son biographe, et prêt à pouvoir être mis sous presse depuis un quart de siècle, si le manque de fonds suffisants pour en couvrir les dépenses n'était pas venu s'opposer à l'exécution de cette entreprise si éminemment intéressante, en même temps que si absolument nécessaire qui fournirait un recueil très-précieux d'indications encyclopédiques. Deux volumes seulement de ce catalogue sont édités, et l'un des deux est même resté inachevé jusqu'à ce jour.

La littérature doit à ce savant bibliothécaire les ouvrages dont nous allons citer les titres :

1<sup>o</sup> Sa thèse inaugurale pour le doctorat en droit, laquelle nous avons déjà mentionnée : *De servitute luminum et ne luminibus officiatur*. 1824; in-4<sup>o</sup>. — 2<sup>o</sup> *Annuaire de l'université de Liège*. 1830; in-12. — 3<sup>o</sup> *Catalogue des manuscrits de l'université de Liège*. 1844; in-8<sup>o</sup>. — 4<sup>o</sup> *Catalogue de la bibliothèque de l'université de Liège*. T. XI. *Médecine*. 1844; in-8<sup>o</sup>. — 5<sup>o</sup> *Note d'où il résulte que Hasselt (Limbourg) et le pays de Liège doivent renoncer à l'honneur d'avoir possédé une imprimerie au XV<sup>e</sup> siècle*. Dans : *Messager des sciences, etc.*, de Gand. 1835. — 6<sup>o</sup> *Alexandre, 61<sup>e</sup> évêque de Liège (1164-1167)*. Dans le même recueil. 1837.

Le Roy, *Liber memorialis de l'université de Liège*. — *Renseignements obtenus*. — *Souvenirs*. — *Ses ouvrages*. — *Le Journal : la Meuse, de Liège, lequel n'a pour ainsi dire fait que copier l'article du professeur Le Roy, cité plus haut*. — *Les autres journaux de la cité universitaire n'ont reproduit aucune circonstance nouvelle concernant le personnage*. — *Communications de MM. le sénateur Ch. Grandgagnage, président de l'Institut archéologique liégeois, et Grandjean, sous-bibliothécaire, aujourd'hui bibliothécaire de l'Université*.

FISCHBACH-Malacord, *Hubert-François*, protecteur des arts et administrateur, né à Stavelot, le 9 germinal an VI, correspondant au 29 mars 1798, était fils de Jean-Nicolas Fischbach et de Anne-Elisabeth Malacord.

H.-F. Fischbach avait ajouté à son nom patronymique celui de Malacord que sa mère avait porté, afin de perpétuer le souvenir de



cette importante famille de Stavelot (v. ce nom) : Cette ajoute avait été autorisée par arrêté royal, après le décès du dernier mâle, mort célibataire.

Ce personnage, d'un cœur généreux et bienfaisant, aimait à soulager l'indigence honteuse, lui faisant passer ses dons d'une manière détournée, anonyme pour ainsi dire, afin de lui épargner l'expression de sa reconnaissance envers son bienfaiteur, et de l'empêcher de rougir en recevant des secours.

Possesseur d'une belle fortune, il aimait à se déclarer le protecteur et le soutien matériel des jeunes talents qu'il reconnaissait ou qu'on lui indiquait. C'est ainsi qu'il devint le Mécène des deux Prume (v. ces noms), artistes musiciens de premier rang ; du sculpteur Bogaert de Diest, qui remporta en 1855 la seconde médaille à l'académie impériale de Paris ; de Swartz et Goffens, peintres à fresque, etc.

Il a fondé dans sa ville natale, en 1827, la société musicale comme sous le nom de l'Harmonie.

Successivement membre du Conseil provincial et de la députation permanente de la province du Limbourg, et bourgmestre des communes de Ferrières, de Chevron et en dernier lieu de Zeelhem, Fischbach-Malacord avait constamment, dans toutes ces dignités cherché à rendre le plus de services possible. Aussi ce zèle a-t-il été récompensé par la croix de chevalier de l'ordre de Léopold qui lui fut conférée par arrêté royal en date du 11 octobre 1852.

Comme il ne laissait pas d'enfant de son épouse, Julie Edward Fischbach-Malacord adopta un neveu, le sieur Hubert David, qui avait à son tour été autorisé à alonger son nom en signant David-Fischbach-Malacord.

Cependant dans son acte de dernière volonté, l'oncle bienfaiteur n'a pas oublié les pauvres des localités dans lesquelles il possédait des propriétés considérables. Il a légué vingt mille francs à ceux de Ferrière, quatre mille à ceux de Werbomont, trois mille à ceux d'Emouheid et six mille à ceux de Zeelhem.

Il habitait depuis longtemps et alternativement les châteaux de Mont-St-Jean dans le Limbourg et de Grimonster dans le pays de Liège.

Il est décédé au Mont-St-Jean, le 28 septembre 1862, à l'âge de 64 ans. Son corps a été ramené dans sa ville natale et inhumé

dans le cimetière de Stavelot, sous une tombe en marbre blanc, portant son nom.

H.-F. Fischbach-Malacord avait une sœur, **MARIE - THÉRÈSE - BERNARDINE FISCHBACH**, qui était devenue, le 18 mai 1825, l'épouse de *Pierre-Joseph David*, appartenant à une famille très-honorable, né à Francmont, commune de Lambermont du canton de Verviers, le 3 février 1795 et fils de Jean-Nicolas David et de Anne-Elisabeth Pirard. Ce personnage distingué, bien que n'appartenant point directement à la Biographie luxembourgeoise, mérite néanmoins de trouver quelques lignes dans cet ouvrage à la suite de l'article concernant sa famille par alliance, à cause des grands bienfaits qu'il a su procurer au canton de Stavelot qui, pendant des siècles, a eu des connexions politiques multiples avec le pays de Luxembourg.

P.-J. David possédait une intelligence d'élite, et une instruction soignée : Choisi en 1841 pour représenter l'arrondissement de Verviers à la Chambre législative belge, il ne cessa jusqu'à sa mort de faire partie de ce grand corps de l'Etat où il se fit souvent remarquer par son judicieux jugement autant que par sa grande entente dans les affaires. Justement apprécié comme homme politique, il avait un discernement sain, en même temps qu'il savait accentuer avec franchise ses convictions. Il contribua beaucoup, entre autres, à l'annexion du canton de Stavelot à l'arrondissement de Verviers, parce que ce canton était infiniment plus rapproché de ce dernier chef-lieu que de Huy auquel il avait ressorti jusqu'alors. Le même canton lui doit également la construction et la rectification de plusieurs routes importantes qui manquaient, et qui sans ses efforts n'auraient point été créées de longtemps encore.

Il est décédé à sa campagne nommée l'Ile-Adam, commune de Lambermont (province de Liège), le 13 novembre 1848, à l'âge de 53 ans seulement.

Voir pour une autre sœur de H.-F. Fischbach-Malacord, dame *Anne-Elisabeth-Thérèse-Hubertine*, l'article consacré à son mari, **JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH MASSANGE**.

*Etat-civil. — Journal l'Annonce de Stavelot. — Notes de famille. — Renseignements obtenus de M. L. DETRIXHE, de Stavelot.*

**FISCHBACH, Henri-Toussaint**, bienfaiteur, était un proche parent de celui auquel l'article qui précède est consacré. Il s'est par-

ticulièrement remarquable aux yeux de ses compatriotes, par un bienfait signalé qu'il a posé par reconnaissance gratuite.

Fils de Nicolas Fischbach et de Marie-Anne Derondchène, il naquit à Stavelot, le 3 avril 1778. Après avoir achevé ses études il alla se fixer à Malmédy où il épousa, le 20 novembre 1813, à l'âge de 35 ans, une parente maternelle, dame Marie-Hubertine Derondchène, née dans cette dernière ville.

Un des désirs que H.-T. Fischbach caressait avec le plus d'ardeur était celui de voir procéder au défrichement en grand des immenses landes qui s'étendaient encore alors au loin dans les environs de Malmédy. Dans l'intention d'y parvenir, ou au moins de propager cette belle pensée, il publia un mémoire plein de bonnes vues sur ce défrichement des hautes fagnes.

A l'occasion de ses études sur cette entreprise, une tradition encore vivace rapporte que : pendant une des visites qu'il avait voulu faire dans ce véritable désert placé entre Malmédy et Eupen, s'étant égaré dans les bruyères sans chemins, il y avait erré jusqu'à un entier épuisement, et ne fut sauvé que d'une manière providentielle du danger imminent de succomber aux fatigues et à la faim. Voulant prévenir, pour l'avenir les mêmes périls aux voyageurs dont un grand nombre était déjà devenu victime, il résolut de faire construire au point culminant de ce véritable désert une chapelle qui fut dédiée le 14 juillet 1831 à Notre-Dame de bon secours, afin de servir comme point de direction aux malheureux déviés. Nous faisons suivre ici, en l'extrayant des journaux de l'époque (1845), une description assez complète de ce monument de véritable et intelligente philanthropie : „A côté de la chapelle que nous venons de mentionner, le généreux Fischbach a fait élever en même temps une maison, qui, en 1845 était habitée par un nommé Henri Schmidt, qui par des défrichements de terrains vagues contigus s'y forma une petite propriété.

„Dans la tour de l'oratoire, qui encore aujourd'hui est dénommé la chapelle Fischbach, se trouve un phare qui est allumé pendant les brouillards, pour servir de point de direction aux personnes égarées ; et une cloche attachée à la maison contiguë est sonnée par Schmidt à des intervalles rapprochés, lorsqu'il y a du péril pour les voyageurs à circuler dans ces fagnes.

„Depuis 1827, date du 1<sup>er</sup> établissement de ce fanal par les soins de H.-T. Fischbach, jusqu'à fin de 1844, où l'article du journal l'Industriel de Verviers que nous suivons ici a été écrit, 142 personnes engagées dans ces vastes tourbières avaient déjà été sauvées d'une mort à peu près certaine, tant par le son de la cloche que par le fanal de la chapelle : Cette circonstance, ajoute le journaliste, est constatée par le bourgmestre de Jalhay, dans un registre d'inscription, avec les signatures de ces malheureux.

„On est heureux de pouvoir signaler de pareils résultats, lorsqu'il est constant qu'avant la construction du phare Fischbach il ne se passait pas d'année sans qu'on n'eût à déplorer la perte de plusieurs malheureux voyageurs dans ces parages déshérités.“

L'article est terminé par la réflexion parfaitement justifiée en 1845 : En faisant quelques lieues de route, et en accordant des immunités ou des subsides à ceux qui voudraient défricher ces bruyères qui n'ont pas moins de 14 lieues de circuit, il n'y a pas de doute que le gouvernement pourrait rendre productives ces terres incultes ; témoin le village de Zurbroud, qui est une espèce d'oasis au milieu du désert.

H.-T. Fischbach, qui était décoré de l'ordre de l'Aigle rouge de Prusse, est décédé à Malmédy, le 31 mars 1850.

*Etat civil de Malmédy et de Stavelot. — Journaux : le Nouvelliste d'Aix-la-Chapelle, du 18 juillet 1831 ; et : l'Industriel de Verviers, du 9 mars 1845.*

**FISSON DU MONTET, Marie-Anne-Fr.-Joseph, baronde**, lieutenant-colonel autrichien, fils d'un président du parlement de Nancy qui avait été obligé par une révolution de chercher son refuge hors de France, est né à Luxembourg en 1774. En 1790 il prit service à l'armée autrichienne.

Lieutenant dans le régiment d'infanterie Orange à l'âge de 23 ans, Fisson a, de 1792 à 1809, répandu son sang pendant onze campagnes, surtout aux avant-postes, en défendant la cause de l'Autriche : Il avait en récompense pour ses actions d'éclat obtenu en 1799 le grade de capitaine des chasseurs de Brentano, lorsqu'il reçut en 1800 la croix de l'ordre de Marie-Thérèse : Le corps-franc, dont nous venons de parler, formé en grande partie de piémontais levés à Turin et connu plus tard sous le titre distinctif de chasseurs de Mariassy, a été, encore en cette dernière

année départi à l'armée du général comte Klenau dans la Riviera di Genova et employé aux avant-postes. Pendant que le centre du général, après la retraite forcée de ses ailes droite et gauche se trouvait entouré, le 16 décembre dans la vallée de Bisogne près San-Cosme par des forces ennemies supérieures en nombre, la capitaine Fisson s'offrit pour attaquer les français postés sur la montagne de Capernado, afin d'ouvrir par là le chemin de la retraite aux siens. Avec trois compagnies de soldats des frontières, nommés Warrardins il exécuta ce projet au milieu de la nuit, la baïonnette croisée et sans lâcher un coup de feu, amenant le désordre parmi les ennemis et les forçant à évacuer la montagne. Il se maintint dans ce poste jusqu'à ce que Klenau se trouva en état d'exécuter avec ses troupes la retraite sur Scosena.

Le 6 avril 1800 le lieutenant-feldmaréchal baron Ott avait réparti son corps en trois colonnes pour entreprendre une marche générale vers la Riviera. Il avait confié à Fisson la conduite de l'avant-garde de la colonne du colonel Leczeny avec une compagnie de chasseurs et trois de soldats ogulins des frontières. Celui-ci chassa d'abord les français de Monteportella et opéra ensuite avec tant de précaution un mouvement contre le flanc ennemi qui continuait à occuper le Capernado, qu'il parvint à lui faire abandonner cette position qu'on avait crue imprenable, et lui enleva un grand nombre de prisonniers. A l'attaque contre Voltri, le 18 avril, Fisson se trouvait commandant également l'avant-garde avec trois compagnies de chasseurs. Il repoussa de nouveau l'ennemi de beaucoup supérieur en nombre et contribua puissamment à faciliter la marche de la division sous les ordres du général en chef qui la commandait en personne, de même qu'à la prise de beaucoup de français ainsi qu'à la conquête de la ville. Pendant le blocus de Gênes, Fisson se distingua presque à chaque sortie que la garnison tentait, forçant les français à la retraite sans avoir atteint leur but : comme il était devenu nécessaire pour les assiégeants de se rendre maîtres du couvent de la Miséricorde afin de pouvoir y prendre une position plus avantageuse, tandis qu'il devait paraître impossible de parvenir à ce but sans sacrifier la vie d'un grand nombre de soldats, Fisson tenta pendant la nuit contre ce couvent une surprise qui a été couronnée d'un entier succès, puisqu'il s'en empara sans pertes.

Pendant la nuit du 1<sup>er</sup> juin, le général Masséna, qui commandait les français dans la ville de Gênes fit offrir une forte somme d'argent au capitaine Fisson si celui-ci lui donnait des nouvelles concernant la position du général Bonaparte et celle de l'armée de réserve française. La proposition ayant été repoussée avec dédain, Masséna perdit tout espoir de pouvoir être secouru ou bien de parvenir à faire débloquer la place. En conséquence il capitula le lendemain.

La nuit du 8 au 9 janvier 1801 Fisson, avec une division de chasseurs et de hussards surprit Gonzaga, s'empara d'une caisse militaire ennemie contenant plus de mille ducats, et d'un drapeau cis-alpinien.

Après le licenciement, en août 1801, du corps des chasseurs de campagne, Fisson, attaché au régiment d'infanterie Archiduc Charles, prit part à la campagne d'Allemagne de 1805.

Le 31 août 1808 il fut mis en non activité, conservant le titre de son grade.

Pendant l'année 1809 il rentra dans les rangs de l'armée autrichienne où, avec le rang de major il obtint le commandement d'un bataillon de la landwehr: Après la bataille sur la Pavie, le 8 mai il lui a été confié une force de plus de mille hommes avec laquelle il procura et facilita la retraite de l'armée, tout en se maintenant le 9, avec persistance et résolution en possession de Vazzola. Près de Codroipo il sut par la prudence de sa conduite mettre sa troupe en sûreté.

Lorsque pendant les progrès sur Laibach il a été reconnu nécessaire de s'emparer de cette ville, Fisson alla en bloquer le château et prit en même temps les dispositions qui devaient amener à l'ennemi tous les désavantages possibles.

Après cette campagne, Fisson quitta de nouveau l'armée avec le rang de lieutenant-colonel qui lui avait été accordé comme récompense pour ses nouveaux services.

Réclamé en 1810 comme sujet originaire français, et condamné à mort pour avoir porté les armes contre sa patrie, il se vit forcé de se retirer complètement du service autrichien, renonçant à son grade de lieutenant-colonel, lequel cependant lui a été de nouveau conféré en avril 1817, à l'occasion du revirement des événements.

Fisson, qui avait obtenu en 1802 la dignité de chambellan, retourna en 1828 dans sa

patrie où, en 1838 l'empereur d'Autriche le créa baron. Il est mort en congé à Nancy, le 18 novembre 1841, dernier de son nom.

L'empereur François avait décoré son écusson du cri : *in variis non varius*.

Fisson a complètement justifié cette devise; car l'honneur et la fidélité furent invariablement les guides de sa vie entière. Une bravoure personnelle et une pureté exemplaire, tant dans ses principes moraux que politiques; de même qu'un dévouement inébranlable à la Maison comme à l'empire d'Autriche lui ont constamment servi de règle dans tous ses actes.

HIRTENFELD; *der Militär Maria-Theresien-Orden*; I, 687-668.

FLADE est le nom d'une famille distinguée habitée dans la petite ville de St Vith, autrefois luxembourgeoise, mais qui depuis les traités de Vienne de 1815, appartient à la Prusse.

Cette famille a produit plusieurs personnages de mérite. Nous allons les passer très-succinctement en revue, parce qu'ils appartiennent à notre histoire nationale.

Hubert FLADE, né à St Vith vers 1450, était allé résider à Trèves où il était juriconsulte et agent d'affaires. Pendant la seconde moitié du 15<sup>e</sup> siècle il entra au service de l'électorat et épousa Agnès von der Ecken, sœur de Louis, éconôtre et bourgmestre du dit Trèves, ainsi que de l'official de la même ville, Jean von der Ecken, qui s'est acquis une renommée historique universelle comme orateur de l'empereur contre Luther, à la diète de Worms, en 1521. Hubert Flade était receveur à Phalz, en 1504. Peu de temps après, en 1505 il devint greffier de la ville de Trèves où il est mort en 1520.

Jean FLADE, également né à St Vith, était de même, en 1521, greffier ou secrétaire de la ville de Trèves. Ces fonctions, il les occupait encore en 1561. La bibliothèque de Trèves possède de lui un opuscule historique portant pour titre : *Wie Franz von Sickingen den stuyff beschediget, und die stat Trier belegeret hat im september des jairs XV<sup>e</sup>XXIII*.

Théodoric, Dietrich ou Théodore FLADE, né pendant la première moitié du 16<sup>e</sup> siècle, à St Vith. Après avoir absous les éléments à l'école de sa ville natale il alla continuer ses études supérieures à l'université de Trèves, où il obtint le bonnet de docteur en droits civil et canon, et atteignit ensuite successive-

ment les plus hautes dignités universitaires et de la magistrature.

La vie de cet éminent personnage, qui n'était appelé généralement qu'avec la qualification de *docteur Flade*, correspond à cette époque de triste mémoire où une désolante aberration de l'esprit humain, répandue parmi les populations de tous les rangs, croyait voir dans l'inclémence du ciel refusant pendant plusieurs années consécutives les moissons au travail de l'homme, l'effet de maléfices et de sortilèges. Comme président du tribunal suprême, Théodore Flade avait, lui-même, condamné à mort par le bucher, plusieurs victimes innocentes de ce révoltant préjugé, lorsque, sur les dénonciations de plusieurs de ces accusés martyrisés par la torture afin d'obtenir un aveu mensonger de crimes imaginaires, pour les condamner, dénonciations leur arrachées sans nul doute par l'indignation contre ces procédés aussi honteux qu'inhumainement inventés, il a été arrêté et condamné à son tour au même supplice du bucher. Cette sentence a été exécutée en 1589.

L'exécution du docteur Flade paraît avoir enfin ouvert les yeux au gouvernement de Trèves, et démontré en même temps aux juges mêmes combien leur propre position devenait précaire avec de tels errements. Depuis cette époque, en effet, les procès pour sorcellerie ont été abandonnés, en vertu d'ordonnances impératives de l'archevêque-électeur lui-même.

Malgré cette réhabilitation tacite pour erreur judiciaire, les victimes elles-mêmes, par centaines, n'en avaient pas moins péri dans les plus atroces souffrances !

Le docteur Flade, victime de cet excès, était un homme probe, instruit et éclairé. Forcé peut-être par la volonté publique, ou par le préjugé universellement répandu, il avait signé des arrêts de mort dont sans doute il appréciait l'iniquité; mais il avait eu la main forcée : suivant la loi du talion, il a été puni par là où il avait pêché !

D<sup>r</sup> HECKING, *Geschichte von St Vith*. — *Gesta trevirorum*. — *Notes d'études*. — *Ms. de la Bibliothèque de Bourgogne*. — BROWER, *Ant. et Ann. trevir.* — MASEN, *Epitome annal. trevir.*

FLORANGE, *Robert de*, homme d'Etat, est mentionné par Bertholet comme ayant été, en 1411 commandant de la place de Luxembourg sous le gouverneur Walram de St Pol au nom de Wenceslas II; ou pour parler plus

exactement en celui du duc d'Orléans auquel Wenceslas II avait engagé le berceau de ses pères.

BERTHOLET, *Liste IV.*

FÖHR, *Jean-Pierre-Godefroy*, juriconsulte, magistrat, législateur et diplomate, né à Echternach, le 11 mai 1824, était fils de Barthélémy Föhr, tanneur, et de Lucie Wagener. Il est décédé le 27 mai 1875, à l'âge de 51 ans.

Après des études brillantes, il a été promu docteur en droit par le jury luxembourgeois, le 27 avril 1850, et fut immatriculé sur le tableau des avocats du barreau de Diekirch, le 15 mai suivant. Le 3 juin 1851 il prêta le serment d'avoué.

Comme il se destinait à la magistrature, il accepta d'abord, le 8 juin 1852 les fonctions de second suppléant près de la justice de paix du canton de Diekirch, tout en continuant à fréquenter le palais.

Nommé juge au tribunal de Luxembourg, le 22 novembre 1859, il a été promu à la vice-présidence de ce siège, par arrêté du 14 mai 1868; enfin, le 12 décembre 1872, nommé conseiller à la Cour supérieure de justice du Grand-Duché.

Magistrat éclairé et très-consciencieux, Föhr a, en toute occasion, su concilier la rigueur des lois avec ce que les circonstances pouvaient exiger d'adoucissement dans leur application. Légiste savant et expérimenté, il voulait dans tous les jugements qu'il avait à prononcer ou auxquels il concourait, faire leur part soit à la culpabilité ou à l'innocence, soit à la mauvaise foi du plaideur au civil comme à celui qui ne demandait que l'équité, en même temps qu'il cherchait à bien appliquer les distinctions posées par le Code.

Absolument intègre dans ses convictions, il cherchait toujours avant tout à démêler la vérité dans les faits sur la valeur desquels il était appelé à se prononcer. Et dès qu'il l'avait rencontrée, il a eu constamment la force de soutenir son opinion raisonnée, qui rarement ne se trouva pas être partagée par ses collègues.

A l'époque où les circonstances politiques surgirent qui menaçaient un moment d'engloutir l'autonomie luxembourgeoise, exigeant la nomination de représentants auprès des cours de France et de Prusse, le gouvernement du Grand-Duché a eu la main heureuse en désignant, le 20 avril 1867, J.-P.-G. Föhr

pour le poste de son chargé d'affaires à Berlin; parce qu'il était un homme de politique conciliante s'il en fut, aimant en même temps sa patrie, et possédant toute l'énergie nécessaire pour défendre et faire triompher les droits de ce petit mais intéressant pays contre toutes compétitions englobantes, n'importe de quel côté elles eussent pu se faire jour. Dans cette éminente position Föhr a su rendre d'immenses services à sa patrie, nommément pendant la guerre franco-allemande de 1870 — 1872 où certains tiraillements irréflechis et des imprudences commises par des particuliers sans mission donnèrent plus d'une fois lieu, sans véritable cause nationale, à des échanges de notes diplomatiques. A l'occasion des négociations touchant l'exploitation de celles de nos lignes ferrées dites de la Compagnie Guillaume-Luxembourg, par une commission allemande, Föhr a de même fait tous ses efforts possibles, afin d'acquiescer à son pays les conditions les plus favorables.

Comme diplomate, il a été véritablement à la hauteur de sa mission. Et en effet, mesurant sa conduite et ses démarches d'après la délicatesse et l'importance de sa mission, à un moment surtout où certaines passions, excitées par les succès de la guerre accusaient le Grand-Duché d'avoir forfait à ses obligations de pays neutre, il a su inspirer, même à ses contradicteurs, une confiance absolue en ses procédés loyaux, de même qu'une foi entière en ses protestations concernant l'inanité des délations mensongères arguées contre ses compatriotes.

D'un autre côté, Föhr, qui appartenait à une famille distinguée d'Echternach, avait, même dès les débuts de sa carrière publique, su inspirer une confiance illimitée aux électeurs de son canton; lesquels lui confièrent, déjà en juin 1854, le soin de les représenter à la Chambre législative, au sein de laquelle lui furent déléguées les fonctions de secrétaire pendant les sessions extraordinaires de la dite année, et ordinaire de 1856. Cependant il déposa son mandat à la suite de l'arrêté royal en date du 27 novembre 1856, précurseur de l'octroi de la Constitution dite révisée. Bien qu'appartenant à l'opinion dite conservatrice, Föhr n'approuva point les changements qui étaient si brusquement introduits dans le système politique du pays par cet acte d'autorité, que pas un Luxembourgeois ami de son pays ne regrettât profondément, parce que tous avaient la conviction la plus intime que rien

de fondé n'avait rendu désirable ce décrètement rétrograde, en présence du degré d'éducation politique qui distinguait à cette époque, comme aujourd'hui, la grande majorité des habitants. Aussi ne consent-il qu'en 1862 à rentrer à l'assemblée des États, après que les lois, dites de conciliation avec le ministère Simons eurent été votées : Ces lois, exigées par l'opinion publique, revoquaient ce qu'il y avait de plus impopulaire dans les ordonnances qui avaient accompagné et immédiatement suivi le changement de la Constitution.

Depuis cette époque jusqu'à son décès, ses commettants ont renouvelé son mandat sans aucune interruption. Pendant les sessions de 1868, 1869, 1873 et 1874, ses collègues de la Chambre le portèrent à la vice-présidence de l'assemblée. Et lorsque, par suite du changement de ministère, le 26 décembre 1874, M. le baron F. de Blochausen, président de la législation a été appelé par S. A. R. le Prince-Lieutenant à la dignité de ministre d'Etat, le vice-président Föhr a été délégué à la présidence de la représentation nationale, pour le reste de la durée de la session, laquelle fut close le 23 mai, quatre jours seulement avant son décès.

Pendant tout le temps qu'il fit partie du corps législatif, Föhr voua aux travaux de cette assemblée tous les moments que ses fonctions de magistrat et de chargé d'affaires laissaient à sa disposition. Riche de connaissances très-variées, il s'occupait activement de l'examen des projets de lois qui étaient soumis à l'adoption de la Chambre des députés. Esprit large et généreux, exempt de passions et de préjugés, ennemi de toute exagération, plein de savoir et d'expérience, il déployait dans les discussions le talent d'investigation et la lucidité d'un esprit supérieur. Sa parole, calme et polie, captivait l'attention. Il présidait les séances publiques avec tact, intelligence et impartialité. Partisan sincère de toute proposition qui pouvait apporter une amélioration dans la situation matérielle, morale et intellectuelle des Luxembourgeois, il était convaincu que le progrès réel est aussi incompatible avec la réaction qu'avec les utopies radicales.

Comme diplomate près de la Cour de Berlin, Föhr seconda efficacement le gouvernement dans ses négociations avec l'empire d'Allemagne au sujet des différents surgis entre la Cour de Berlin et le Grand-Duché,

à la suite de la guerre franco-belge de 1870-1872. Aussi ses mérites dans ces circonstances assez difficiles ont-ils été reconnus, tant par notre Souverain que par l'empereur Guillaume : le premier le nomma commandeur de son ordre luxembourgeois de la Couronne de chêne; et le second lui conféra les insignes de seconde classe des ordres de l'Aigle rouge et de la Couronne.

Dans la vie publique comme dans les relations sociales, l'aménité du caractère de Föhr, l'urbanité de ses manières, sa bienveillance et son constant dévouement pour tout le monde lui avaient attiré tous les cœurs. Dès les gradins de l'école, à cet âge où la franchise domine dans le caractère de l'homme, jusque sur le siège du magistrat et le fauteuil du président de l'assemblée législative, Föhr ne comptait que des amis; et même pendant les plus ardues discussions de la vie politique, sa personne n'a jamais été atteinte par l'inimitié.

*Etat-civil. — Notes communiquées. — Renseignements obtenus. — Mémorial du Grand-Duché. — Liste officielle des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Journaux du jour : l'Indépendance luxembourgeoise; Wort für Wahrheit und Recht; Volksfreund; Luxemburger Zeitung. — Lettre de faire part. — Registre du personnel de la magistrature; aux archives du Gouvernement. — Souvenirs personnels. — Programmes annuels de l'Athénée et d'Echternach. — Discours prononcé sur la tombe, par le vice-président de la Chambre.*

FONTAYNE, Victoire-Dieudonnée, vicomtesse de la et d'Harnoncourt, fille de Jean-Evrard vicomte de la Fontayne et d'Harnoncourt, seigneur du même Harnoncourt, Sorbey, Rouvroy, Freux, Heid et de partie de Belmont; et de Marie-Louise baronne de Waha de Fronville, est née en 1750, à Sorbey, mairie du canton français de Pange, département de la Moselle. En 1778 elle épousa Jean-Henri-François-Jacques-Charles de Geisen, chevalier héréditaire du Saint-Empire (v. son art. Biogr. I, 209), décédé major de dragons autrichiens, le 4 mai 1794, à l'âge de cinquante-sept ans.

Sa douairière, la vicomtesse Victoire-D. de la Fontayne lui survécut jusqu'au 15 janvier 1848, où elle est morte à l'âge de 98 ans, après un veuvage de 54 ans moins 4 mois environ.

Cette dame s'est constamment distinguée par sa bienfaisance et sa véritable vie noble dans toute la force du terme, mais sans ostentation.

tation ; tellement qu'elle fut un type pouvant servir d'exemple à la génération actuelle, pour les manières distinguées, qui sans doute ont caractérisé la caste équestre pendant l'ère déjà lointaine où celle-ci brillait de tout l'éclat du beau idéal qui avait fait concevoir l'institution du corps équestre.

Mariée sous le régime coutumier, la veuve de Geisen avait, depuis la perte de son époux, conservé l'usufruit sur les biens de ce dernier, c'est-à-dire les seigneuries de Bettingen, Sprinckange et Limpach ; les deux premiers villages ressortissant à la commune moderne de Dippach au canton de Capellen, le troisième à celle de Reckange-sur-Messe, canton d'Esch-sur-l'Alzette : Elles les a traitées en bonne mère de famille, comme on s'exprime en droit.

Neuf mois avant sa mort elle fit son testament qui contient les dispositions suivantes :

1° Elle demande à reposer dans l'église de Limpach, à côté de son défunt mari, en une chapelle dépendant du château.

2° Elle lègue à la ville de Luxembourg son hôtel dans la dite ville, rue du curé, sous la condition qu'il serve à toujours à l'habitation du chef temporaire du clergé dans le pays, sans pouvoir recevoir aucune autre destination.

3° Elle lègue à son médecin traitant un jardin avec petite habitation qu'elle possède hors de la porte neuve.

4° A sa femme de chambre et à sa cuisinière elle donne, à chacune une petite maison avec jardin au Limpersberg ; plus à chacune une somme de deux mille francs et quelques linges, lit, etc. — Son domestique et sa femme de charge reçoivent chacun mille francs, plus un lit complet.

5° Elle ordonne la fondation d'un anniversaire solennel dans chacune des églises de Limpach et de Bettingen.

6° Le restant de sa fortune personnelle, les legs ci-dessus déduits, reviendra par juste moitié à l'hospice des orphelins de la ville de Luxembourg, et au village de Limpach pour favoriser l'instruction primaire dans cette dernière localité.

La fortune de la veuve de Geisen, non compris les immeubles que nous avons spécifiés, a été liquidée à la somme de 46,652 fr.

Hors de cette somme le fisc a perçu pour droit de succession . . . . . 6,591 fr.

il a été payé à la commune de Reckange . . . . .	6,400 „
il a été payé au village de Limpach . . . . .	4,500 „
il a été payé à la maison des orphelins . . . . .	1,100 „
les deux anniversaires, à Limpach et à Reckange, ensemble . .	1,200 „
legs aux domestiques . . . . .	6,522 „

Total. . . 26,313 fr.

Le restant, chiffré à 20,339 fr., a servi à d'autres usages.

Comme la généreuse testatrice l'avait désiré, elle a été inhumée au lieu désigné par elle.

Sa tombe, pareille à celle de son mari, porte l'inscription que nous allons copier :

Ci-GIT

MADAME VICTOIRE-DIEUDONNÉE DE  
LA FONTAYNE d'HARNONCOURT,  
VEUVE DE MONSIEUR JOSEPH-CHARLES DE GEISEN,  
DAME DE BETTINGEN, LIMPACH, DIEKIRCH, etc.,  
DÉCÉDÉE A LUXEMBOURG, LE 15 JANVIER 1848,  
A L'ÂGE DE 98 ANS.

*Protectrice des pauvres et des malheureux*

*Qu'elle a constamment soutenus*

*De ses bons conseils et de sa fortune*

*Pendant sa longue carrière,*

*Elle laisse des regrets bien sensibles*

*A ses nombreux amis qui avec les pauvres*

*Prient pour le repos de son âme.*

R. I. P.

*Renseignements obtenus. — Testament. — Etat-civil. — Archives d'Harnoncourt. — Notes d'études. — Souvenirs personnels. — Correspondances officielles de M. le bourgmestre de Reckange.*

NB. Cet article est destiné à remplacer dans la Biographie l'avant-dernier alinéa de l'article Jean-Henri-François-Jacques-Charles de Geisen, T. I. p. 209, et commençant par ces mots : Par son testament en date du 28 avril 1847, etc. ; et finissant par ceux-ci : aucune autre destination.

FOSSES, dit de Porcheresse, Jean-Baptiste-Joseph, né à Boussu-en-Fagne, province de Namur, le 1<sup>er</sup> mars 1777, n'appartient que très-indirectement à la Biographie luxembourgeoise. Cependant nous nous voyons engagé à lui consacrer un court article dans lequel nous aurons soin de constater les faits

qu'il a posé dans le pays, nommément quant au duché de Bouillon qui, depuis <sup>1814</sup><sub>1816</sub> se trouve annexé au Luxembourg.

Entré au service militaire en qualité de chanceliste attaché au commissariat général civil près l'armée des Pays-Bas autrichiens, il fit, sous les généraux en chef comte de Clerfayt, prince de Hohenloë, prince Charles, prince de Saxe-Cobourg et autres qui se sont succédés, les campagnes de 1792, 1793 et 1794, dans lesquelles il remplit les fonctions de commissaire civil. A son retour d'Allemagne, un an après le licenciement de son corps, il accepta en 1796 la place de commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Paliseul dans le département des forêts, et l'occupa jusqu'en 1800 où il se retira dans sa famille et épousa, par contrat du 20 mars de la dite année, Marie-Thérèse-Ernestine baronne de Minckwitz, dite de Porcheresse, fille de Jean-Népomucène-Charles-Gaspard de Minckwitz, ex-seigneur de Porcheresse, Graide, Finnevaux, Prouilly, Bussy-lez-Pierrepont, et de Marie-Thérèse-Robertine-Josèphe d'Arras d'Haudrecy.

Il fut ensuite et successivement nommé membre du Conseil général du département de Sambre-et-Meuse, président de diverses commissions et maire de la commune de Porcheresse sous l'empire.

Après les événements de 1814 il a été appelé à faire partie du gouvernement provisoire du duché-souverain de Bouillon qui venait d'être rendu par les puissances alliées à ses anciens possesseurs; et par lettres-patentes en date du 25 mai 1815 le duc régnant, Philippe d'Auvergne, en le confirmant dans cette qualité, lui confia en outre la charge de trésorier-général.

Cette souveraineté ayant été réunie peu de temps après au nouveau royaume des Pays-Bas, Fosses fut nommé, le 23 décembre 1815, commissaire spécial pour l'arrondissement de Philippeville, formé de quatre des cantons nouvellement détachés de la France par le traité de Paris. Il a continué ces fonctions jusqu'à la révolution belge de 1830, d'abord avec le titre de sous-intendant, puis avec celui de commissaire de district. A cet emploi furent joints ceux de commissaire de milice, de membre de la commission provinciale d'instruction primaire et d'inspecteur de deux districts d'écoles, etc.

En 1825 il a été élu par le canton de Couvin membre des Etats provinciaux pour l'ordre des campagnes.

La révolution de Bruxelles le dépouilla de ces emplois. Mais en 1831 les suffrages des électeurs de Philippeville l'appellèrent aux fonctions de bourgmestre de cette ville, lesquelles il conserva jusqu'au moment où, en 1832 le roi des Belges, Léopold I<sup>er</sup> le réintégra dans son poste de commissaire d'arrondissement et de milice.

En 1840, après avoir fait valoir ses droits à la retraite, il obtint la pension qui lui était due après quarante-deux années de services rendus dans l'exercice de charges publiques.

L'exposé de la situation de la province de Namur, présenté au Conseil provincial dans sa session de la même année 1840, porte à ce sujet la tirade qui suit : „Un arrêté royal „en date du 29 mai a admis M. Fosses, commissaire de l'arrondissement de Philippeville „à faire valoir ses droits à la pension. Il est „à regretter que l'âge avancé de ce fonctionnaire l'ait engagé à se retirer des affaires „publiques. Le talent dont il faisait preuve „dans l'exercice de ses fonctions, son exactitude, la parfaite connaissance qu'il avait des „communes de son arrondissement, tout concourt à faire considérer la retraite de „M. Fosses comme une perte pour l'administration.“

En 1842 les électeurs de Philippeville le rappelèrent au sein du Conseil communal, et par arrêté royal du 28 décembre il obtint de nouveau sa nomination en qualité de bourgmestre de cette ville.

J.-B.-J. Fosses a laissé à son décès cinq enfants en vie. Nous n'avons pas découvert la date précise de sa mort.

*Notice généalogique sur la famille de Minckwitz, 1845. — OZERAT, Histoire de Bouillon, 2<sup>e</sup> édition, p. 433.*

FRANÇOIS, *Ernest-Henri*, jurisconsulte, législateur et administrateur, fils de Jean-Nicolas François, docteur en médecine en bonne réputation de science, et de Marie-Catherine Neuman, son épouse, est né à Wiltz, le 19 septembre 1813.

Après avoir fait pendant plusieurs années des études secondaires privées chez le vicaire, plus tard curé, Henri Salentiny, qui était avantageusement connu à cette époque pour les rapides progrès qu'il faisait faire à ses élèves, Ernest François alla se faire admettre



dans les classes supérieures de l'athénée de Luxembourg où il termina ses humanités:

Inscrit à l'université de Louvain il fréquenta les cours de la faculté de droit et obtint, le 11 octobre 1838 un diplôme de docteur. Le 15 juin 1841 il se fit porter sur le tableau des avocats attachés au barreau de Diekirch, où il ne tarda point à acquérir la confiance d'un grand nombre de clients, tant par son éloquence entraînant que par son habileté à traiter les questions les plus épineuses de la jurisprudence; la rectitude de son jugement et sa probité l'empêchaient d'accepter les causes dans lesquelles il entrevoyait de la déloyauté. Son étude avait fini par être la première de Diekirch.

La foi que le public avait en sa droiture et en la fermeté de son caractère, en même temps que dans l'aménité de ses relations, le fit entrer au Conseil communal. Nommé bourgmestre, il prit sérieusement à cœur les intérêts administratifs de ses concitoyens en de nombreuses circonstances vitales pour la localité, pendant cette période si sérieuse, lorsque nommément il s'agissait d'obtenir pour sa ville le passage du chemin de fer; mais surtout pendant la terrible invasion du choléra asiatique, en 1866. En effet, la première apparition de ce fléau qui décima en peu de jours la population, s'était présentée si subite et si mortelle, que tous ceux qui pouvaient quitter ce véritable champ de victimes s'étaient enfuis, abandonnant tout. Resté seul pour ainsi dire des conseillers, du barreau et des notables, le bourgmestre Ernest François fut à son poste du devoir civique, prodiguant ses soins, multipliant son activité ordinaire et se divisant pour ainsi dire en mille portions pour pouvoir être à la fois partout afin de donner les ordres nécessaires et les faire exécuter avec vigueur. Nuit et jour il était sur pied, parcourant les rues et visitant les maisons, afin de veiller à leur assainissement et à faire apporter aux malades les plus prompts secours. Fils et frère de médecins distingués, il savait apprécier combien en pareille occurrence la promptitude des soins est nécessaire. Aussi dès le premier jour de l'invasion un service sanitaire suffisant était-il organisé, grâce à l'appel qu'il s'était hâté de faire aux docteurs des environs, aux frères et aux sœurs de charité, etc. Les hommes de bonne volonté ne lui firent point défaut non plus; et dans cette pénible circonstance que Diekirch eut à traverser, tous

ses habitants valides parmi ceux qui étaient restés, rivalisèrent de zèle pour remplir tous les offices devenus nécessaires, quelque pénibles qu'ils fussent: François couronna lui-même en personne ce dévouement philanthropique en le dirigeant avec le tact le plus fin. En un mot la population restante de Diekirch devait à son bourgmestre une durable reconnaissance civique pour le bien immense qu'il a procuré à la cité pendant ces jours de deuil et de navrante désolation.

D'un autre côté, la grande confiance que l'avocat Ernest François possédait dans son canton de naissance l'avait fait choisir par les électeurs de Wiltz pour les représenter à l'assemblée des Etats du pays, de 1860 à fin de 1865. Après l'extinction de ce mandat, qu'il avait rempli avec dignité et distinction, le canton de Diekirch l'envoya à son tour à la législature dont il faisait encore partie au moment de son décès, arrivé le 9 mars 1872, à l'âge de 59 ans seulement.

Ernest François était officier de l'ordre de la Couronne de chêne.

Nous croyons devoir terminer cet article en ajoutant les lignes suivantes que nous extrayons d'un journal du jour:

Ernest François a occupé une place bien marquée dans l'estime et l'affection de ses concitoyens.

Homme intègre, placé à la tête de l'administration communale de Diekirch, il a été regretté par toutes les classes de la société; riches et pauvres l'ont aimé et apprécié.

Avocat distingué, il a toujours su être l'ami de ses confrères par la sagesse de ses vues et la générosité de ses sentiments.

Membre de la Chambre des députés, il aimait les institutions libres, l'ordre et la concorde; et il a été un élément conciliateur dans bien des circonstances.

Enfin comme patriote, il chérissait ses princes et son pays; il savait comprendre ses concitoyens, leurs aspirations et l'immense bonheur de la position faite à notre pays.

Trois discours ont été prononcés sur sa tombe, le 1<sup>er</sup> par le président du corps législatif, le second par le bâtonnier de l'ordre des avocats dont il avait fait partie pendant plus de trente ans, le troisième par l'échevin de Diekirch auquel par le décès du bourgmestre François étaient momentanément dévolues les

fonctions de président du conseil des Ediles de la ville.

*Etat-civil. — Souvenirs personnels. — Notes communiquées. — Comptes-rendus de la législation. — Mémorial du Grand-Duché.*

**FRESEZ, Jean-Baptiste**, peintre et dessinateur, est né à Longwy, petite ville française frontière du Luxembourg, le 10 juillet 1800, fils de J.-P. Fresez, modelleur en fayence, et de Marie-Françoise Commes.

Sa famille, originaire d'Audun-le-Tiche avait suivi les frères Boch (v. leur art. Biogr. I, 76.) lorsqu'ils vinrent établir leur fabrique au lieu de Sept-Fontaines où son grand-père donna les plans de la maison d'habitation des maîtres de cet établissement.

Le père de J.-B. Fresez destinait celui-ci à la même carrière d'ouvrier modelleur. Dans l'intention de lui donner du goût pour la conception de formes nouvelles, gracieuses, il l'envoya à Luxembourg, vers 1811, fréquenter le cours de dessin attaché à l'école centrale de ce département, et donné par Pierre Maissonnet (v. son art. Biogr. I, 393), élève de frère Abraham Gilson (v. son art. Biogr. I, 224) d'Orval.

Le jeune Fresez avait de bonne heure manifesté un goût prononcé pour la science du crayon; et déjà dès sa tendre jeunesse il prenait plaisir à grabouiller tant bien que mal, tantôt tel sujet, tantôt tel autre, et à montrer ces essais à ses camarades.

En 1814, c'est-à-dire dès l'âge de quatorze ans il avait déjà si bien profité des leçons de Maissonnet que M. Boch l'employa comme peintre sur terre de pipe à sa fabrique de Metlach: Il y a été en même temps chargé d'enseigner le dessin aux enfants du patron.

Le père de Fresez mourut en 1817, à Sept-Fontaines, laissant une veuve et plusieurs filles presque sans ressources. J.-B. Fresez sut remplir en leur faveur les devoirs, imposés par la piété filiale, aussitôt qu'il fut parvenu à se créer les ressources nécessaires pour pourvoir à leur entretien. Et cette obligation il continua à la remplir sans interruption, sans plainte comme sans murmure.

Cependant pour parvenir à la position honorable qu'il finit par se créer, Fresez a eu à lutter contre plus d'une difficulté.

En 1818 il entra comme simple employé dans les bureaux de l'architecte Henri. Avec le maigre traitement qu'il y recevait il soutint

sa famille et put encore faire quelques épargnes au moyen desquelles il alla, en 1822, suivre les cours de l'académie royale de peinture et de sculpture à Bruxelles. En 1824 cette institution lui décerna le diplôme de capacité à remplir les fonctions de professeur dans l'art du dessin et de la peinture (30 juin).

Il revint à Luxembourg et fut au mois d'octobre de la même année nommé à la suite d'un concours maître de dessin à l'athénée de cette ville, en remplacement de M. Emm. Bogært, de Bruges, qui en 1821 avait succédé à Maissonnet, l'ancien et premier maître de Fresez lui-même.

Jaloux de se perfectionner dans son art, le jeune professeur utilisait toutes les vacances que ses fonctions lui accordaient pour aller étudier les grands maîtres à Anvers. En 1826 l'Académie des beaux-arts de cette ville lui décerna un nouveau diplôme de grande capacité (16 septembre).

En 1834 et 1835 Fresez fit quelques voyages à Paris où il fréquenta les ateliers de Renoux, peintre d'intérieur, et de Hubert, aquarelliste distingué. Il alla de même plusieurs fois visiter les Pays-Bas où il eut l'occasion de se faire favorablement connaître pour la ressemblance qu'il savait donner aux portraits qu'il était chargé d'exécuter. Plusieurs artistes étrangers recherchèrent l'amitié de notre professeur. Parmi eux nous ne mentionnerons que les voyages artistiques qu'il fit avec M. Harding, un des dessinateurs les plus renommés de l'Angleterre.

Le 1<sup>er</sup> mars 1844 il a été nommé membre de la société des beaux-arts de Gand.

En 1841 Fresez avait obtenu sa nomination comme professeur de dessin et de peinture à l'athénée de Luxembourg. Ces doubles fonctions il les a remplies avec beaucoup de zèle et jusqu'à son décès.

Les rapports annuels sur la tenue de son école, de même que sur les progrès de ses élèves, faits par des commissions spéciales désignées par le Collège des bourgmestre et échevins, ne tarissent point dans les éloges qu'ils donnent au maître et à sa méthode. Et en effet, à son entrée, Fresez avait trouvé l'enseignement de sa branche fort arriéré. Avant lui point de perspective, point de dessin d'après nature; rien que l'étude de la figure ou, si nous voulons nous exprimer d'une manière plus élémentaire: rien que la copie machinale de traits et une teinte d'ombrer

ou de faire des hachures à l'estampe. Ce fut donc Fresez qui a mis cette école sur le pied où elle s'est maintenue après lui.

D'un autre côté, ce cours n'avait été d'abord que simplement facultatif. Mais lorsque, à commencer de 1841, il fit partie du programme de l'athénée, le dessin devint obligatoire pour quelques classes du gymnase et pour l'école industrielle entière. Les développements qui lui ont été successivement donnés n'ont depuis subi aucun temps d'arrêt dans leur marche progressive.

Le principe qui présida à ces développements, Fresez l'a lui-même expliqué dans une dissertation insérée en tête du programme de l'athénée pour l'année scolaire de 1850-1851; 6 pages plus 4 planches in-8°; et intitulée: *Méthode propre à accélérer l'avancement de la jeunesse dans l'étude du dessin linéaire à vue.*

Pendant les 43 ans de son professorat à Luxembourg, bien des centaines d'élèves ont suivi ses cours et non sans fruit. Un grand nombre de ceux qui étaient doués d'un talent particulier se sont même élevés à des positions supérieures, tant dans le pays qu'en Belgique et en France.

Comme artiste-peintre Fresez s'est particulièrement attaché à la spécialité des portraits au crayon, à l'huile et en miniature. Déjà comme simple maître de dessin, et plus tard comme professeur à l'athénée, il fit un grand nombre de portraits très-ressemblants, parmi lesquels nous citerons comme exemples les toiles à l'huile, grandeur naturelle, de feu M. le président Munchen; de M. de la Fontaine, ancien gouverneur du Grand-Duché; de M. Simons, ancien président du Gouvernement; de Madame Simons; de M. le baron de Tornaco, ancien ministre d'Etat; de M. Faber-Knepper, de Wiltz, membre de la Chambre des députés; de Madame Faber, née Knepper; de M. Willmar, père, ancien gouverneur; etc., etc.

Quant aux portraits au crayon, quart de la grandeur naturelle, nous citerons comme son chef-d'œuvre celui du Dr J.-Th. Würth.

Au nombre de ses produits à l'aquarelle nous dénommerons les deux magnifiques albums de vues du Luxembourg, format grand-Jésus, et un album pittoresque du Grand-Duché, composé de trente magnifiques dessins accompagnés chacun d'une notice historique due à la plume, l'une d'un, l'autre d'un autre

des membres les plus instruits de la société archéologique du pays dont il était membre correspondant.

Les longs services de Fresez ont été dignement reconnus par S. M. le Roi des Pays-Bas qui lui a décerné la décoration de l'ordre de la Couronne de chêne. S. M. le Roi de Prusse lui envoya de même celle de l'Aigle rouge.

J.-B. Fresez est décédé à l'âge de 67 ans moins trois mois, le 31 mars 1867.

Il avait épousé, le 4 juin 1835 dame Barbe-Micheline-Éloïse-Amélie Brimmeyr, fille de Michel Brimmeyr, négociant, et de Marguerite-Antoinette-Catherine Seyler, cette dernière à son tour fille de Jean-Guillaume Seyler, pharmacien à Luxembourg (v. son art. dans la Biogr. lux., T. II).

*Programme de l'Athénée, 1850-51. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, XXII (1866). — Notice sur J.-B. Fresez; par le professeur NAMUR. — Souvenirs personnels. — Etat-civil.*

FRESNE, *Antoine-Guillaume du*, magistrat, est marqué comme ayant été désigné président du Conseil provincial de Luxembourg après avoir été membre de celui du Brabant. Sa nomination date de l'année 1667; et déjà il est mort la suivante. Il succéda à Eustache de Wiltheim (v. Biogr. II, 250), et fut à son tour remplacé par Jean d'Arnoult (v. Biogr. I, 31). Nous ne possédons aucune donnée ultérieure sur ce personnage.

BERTHOLET, IV. *Liste. — Les délices des Pays-Bas.*

FREYMANN, *Pierre*, prêtre et auteur, né à Mamer, le 7 octobre 1811, était fils de Henri Freymann et de Catherine Peschon, cultivateurs.

Son père l'avait d'abord destiné, et jusqu'à l'âge de 22 ans, à l'état de laboureur; il était même, comme on dit vulgairement, allé faire son tour de France pour, en qualité de garçon de ferme apprendre la langue française. Au retour le jeune homme crut devoir se vouer à la prêtrise.

Dans cette intention il alla d'abord étudier les principes chez un vicaire à Clémency, village éloigné seulement de quelques kilomètres de son endroit natal; puis ensuite il fréquenta pendant trois ans les classes de l'athénée de Luxembourg; enfin il se rendit au petit-séminaire de Floreffe où il fit la poésie et la rhétorique. Entré au séminaire

de Namur en 1838, il y a obtenu les ordres, le 29 août 1841.

Le 23 septembre suivant il a été désigné vicaire à Dudelange, d'où il fut transféré, le 28 décembre 1842, en la même qualité à Boferdange, et le 16 décembre 1846 à Grevenmacher. Enfin, le 31 octobre 1848 il a été promu curé-desservant de Niederdonwen où il est décédé le 8 septembre 1869, à l'âge de pas encore 58 ans accomplis.

Si on voulait supputer d'après le petit nombre d'années que l'abbé Freymann a passées aux études, pour apprécier le degré des connaissances qu'il avait pu acquérir, on verserait dans une erreur assez grande. En effet, en calculant ainsi et sans avoir égard à la ferme volonté qu'il avait d'avancer, jointe à de très-heureuses dispositions naturelles, on concluerait à faux, comme nous allons le voir.

Quand, soit comme prêtre, soit comme homme il se trouvait en contact avec des autorités, civiles ou ecclésiastiques, il savait toujours si bien, par ses procédés gagner leur estime, que toutes lui avaient accordé leur amitié et se rendaient volontiers à ses vues, parce que généralement elles étaient fondées sur la raison et sur les convenances, comme sur le droit respectif.

A son arrivée en qualité de curé à Niederdonwen il y trouva bien des vices et des abus à redresser, bien des choses nécessaires à faire. Il s'y prit avec prudence et parvint successivement, sans opposition de la part de ses ouailles, à exécuter beaucoup; parce qu'il avait le tact de faire comprendre aux paroissiens que, l'un après l'autre, les ouvrages qu'il désirait voir réalisés ne pouvaient que procurer de notables avantages à tous. C'est ainsi que les abords de l'église, non praticables en hiver sans risquer des chutes graves, sinon des accidents plus déplorables encore, ont été redressés et rendus faciles; que les dégradations dans le temple même et les alentours de celui-ci ont été réparées; la butte, véritable éminence sur laquelle cet édifice est construit, a été, d'une véritable fondrière dont elle avait l'aspect, changée de face par une plantation d'arbres fruitiers et autres, qui en ont rendu la vue riante et agréable, en même temps que le fonds productif.

La culture des champs, dans l'exposition accidentée du village de Niederdonwen avait été fort négligée jusqu'à l'arrivée du curé Freymann. Il exhorta et ne cessa d'exhorter

les habitants au travail, à un travail assidu, leur démontrant que le paupérisme n'est que le résultat de la nonchalance, d'une coupable apathie pour le travail. Et ce fut ainsi que, élevant la jeunesse de l'école dans ces principes qu'il répétait à chaque occasion, il parvint petit à petit mais complètement, à inculquer à ses ouailles, au nombre d'environ cinq cents, l'amour du travail, afin d'abord de pouvoir se suffire à eux-mêmes; ensuite, lorsque des dispositions particulières pour l'étude se présentaient, pouvoir autant que cela serait faisable, pourvoir aux dépenses.

A son arrivée dans sa paroisse, plus de la moitié des habitants étaient ignares, désœuvrés, paresseux et se livrant à la plus crasse mendicité, cette véritable lèpre de la société. Le bon curé eut déjà plusieurs années avant son décès la consolation de voir que, obéissant à ses salutaires conseils, le nombre des mendiants se trouvait réduit aux seuls individus impotents et qui réellement ont un besoin absolu de la charité publique. Pour ce progrès encore l'abbé Freymann mérite de justes éloges.

Nous venons de dire que dès l'école il enseignait l'amour du travail pendant ses instructions pastorales. Et en effet il eut la satisfaction d'arracher par ses conseils paternels des centaines d'individus à l'abîme de la crasse ignorance comme d'une coupable fainéantise, et qui auraient été, sans lui, condamnés à croupir dans une abjecte misère. Administrateur éclairé de la fondation Wagner (v. son art. Biogr. II, 219, p. 99), il savait toujours à qui donner des secours suivant la véritable intention du bienfaiteur, réservant toujours la préférence aux parents dont les enfants étaient les plus exacts à fréquenter l'école et les plus appliqués.

Comme nous venons de rappeler la fondation Wagner, nous ajouterons que le curé Freymann a publié en 1861, en un volume in-12, de 105 pages outre la table des chapitres, et sous le titre : *Leben und Wirken des deportirten Priesters Johann-Michel Wagner*, un abrégé assez succinct de l'autobiographie de ce prêtre.

Si nous en croyons la préface, ce n'a pas été le désir de devenir auteur qui a engagé l'abbé Freymann à éditer cet opuscule, mais une invitation lui venue de la Société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg, laquelle aurait ajouté la recommandation d'être court, très-court.

Le livre est bien écrit. Mais il est infiniment à regretter que l'auteur a suivi trop à la lettre le conseil de la société d'être très-court : il a omis bien des particularités intéressantes que l'abbé Wagner a consignées lui-même, afin de décrire la nature du climat et les mœurs dans les parages lointains où la république égalitaire et libre soidisant, l'avait transporté.

*Renseignements obtenus. — Journal: Wort. — Biogr. luxembourgeoise, art. Wagner, Jean-Michel. — Etat-civil de Mamer. — Leben und Wirken des deportirten Priesters J.-M. Wagner; par FREYMANN.*

FUHRMANN, Jacques, propriétaire et constituant, né à Boulaïde, le 2 mai 1784, fils de Pierre Fuhrmann, propriétaire-cultivateur, et de Anne-Catherine Steichen, ne s'occupait que de l'exploitation de ses vastes propriétés auxquelles il donnait tous ses soins, lorsque les électeurs du canton de Wiltz, pendant les élections en nombre double pour la Constituante, lui déférèrent le mandat de les représenter à l'Assemblée nationale qui avait à élaborer une Constitution nouvelle pour le Grand-Duché.

Il siégea en cette qualité, du 25 avril au 28 juillet 1848, jour où l'œuvre politique se trouva accomplie.

Depuis lors il s'était retiré de la scène publique, et mourut le 27 octobre 1860.

*Liste officielle des législateurs. — Procès-verbaux des séances de la Constituante. — Etat-civil.*

FUNCK, Jean-Baptiste-Henri-Melchior, notaire et législateur, né à Senningen, le mars 1812, fils de Jacques Funck, notaire, d'abord au dit Senningen, ensuite à Luxembourg, et de Jeanne Reuter sa première femme, avait fait de brillantes études à l'athénée de Luxembourg, ensuite à l'école de droit à Paris, lorsqu'à la remise du territoire, dit cédé, sous le gouvernement de la Maison de Nassau-Orange, en juin 1839, il a été nommé notaire à Grevenmacher, en remplacement du notaire Ritter Joseph (v. son art.) qui venait d'être arbitrairement destitué.

Funck ne resta pas longtemps à Grevenmacher. Dès la nouvelle organisation cantonale de fin de 1841, il a été transféré dans le canton de Capellen, créé à cette époque, avec résidence au chef-lieu.

Ne s'occupant que de son étude, il ne pensait à la politique que dans les occasions où l'on en parlait. Entretemps ses procédés avants lui avaient gagné une belle clientèle lorsque surgit, en 1848, la question de donner

au Luxembourg une constitution nouvelle, plus en harmonie avec les aspirations du peuple; constitution nouvelle à élaborer par les États du pays réunis en nombre double.

Les électeurs de son canton de Capellen, confiants en ses lumières et convaincus de son patriotisme, l'envoyèrent à cette assemblée nationale dans laquelle il siégea pendant toute la session, du 25 avril au 28 juillet 1848. Ensuite il continua à faire partie de la législation, par mandats successifs, du 3 octobre de la même année 1848, au 15 mai 1854; et depuis le 22 juin 1854 jusqu'au 27 novembre 1856, où fut prononcée la dissolution de la représentation nationale, laquelle a été suivie de près par l'octroi de la Constitution dite révisée, afin, disait le ministère, de la modeler suivant les dispositions de ce qu'on nommait le droit fédéral allemand.

Depuis lors Funck refusa de rentrer aux États, malgré les sollicitations des électeurs: Et en effet, s'il avait consenti à être réélu, il aurait, d'après le pacte octroyé, été tenu d'opter entre ses fonctions comme notaire et le siège à la législation.

Le notaire J.-B. Funck, qui était frère aîné (issu d'un premier lit) de Paul-Jos.-Alphonse Funck (v. son art.), est décédé le 13 février 1861.

*Mémorial. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Liste officielle des législateurs. — Lettre de faire part. — Journaux de l'époque.*

FUNCK, Paul-Joseph-Alphonse, jurisconsulte, magistrat et homme d'État, né à Luxembourg, le 9 avril 1833, était fils de Jacques Funck, notaire, et de Marie-Anne-Cunégonde Weydert, sa seconde épouse. Il est décédé dans sa ville natale, le 19 avril 1876, à l'âge de 43 ans seulement.

Après avoir terminé ses études gymnasiales à l'athénée de Luxembourg, il alla à l'université où il se fit inscrire comme élève de la faculté de droit. Le 29 septembre 1857 il a été proclamé docteur en droit, par le jury national du grand-duché de Luxembourg.

Alph. Funck s'était ensuite fait porter sur le tableau du barreau attaché au tribunal de sa ville natale; mais il abandonna quelques années après la carrière pour entrer dans la magistrature. En effet, dès le 21 janvier 1860, un arrêté royal grand-ducal le nommait juge de paix du canton de Clervaux. Le 6 avril 1864 il passa juge au tribunal de Luxem-

bourg; enfin, par disposition royale en date du 22 janvier 1872, il a été désigné président du tribunal de Diekirch.

Le président Funck ne conserva pas pendant longtemps cette haute magistrature. Il l'échangea contre une autre position, celle d'être un des directeurs de la banque nationale luxembourgeoise. Sa démission honorable des fonctions de président du tribunal de Diekirch lui a été accordée sur sa demande, le 14 novembre 1874.

Mais encore une fois ces nouvelles attributions ont été de courte durée.

Appelé par la confiance du Souverain, dans la personne de son Lieutenant-Représentant, à faire partie du collège des conseillers de la Couronne, il accepta la mission d'être le Directeur général de la justice (arrêté daté de Luxembourg, le 26 décembre 1874).

La répartition des départements qui lui étaient confiés comprenait : l'ordre judiciaire; les demandes en grâce, sursis, réhabilitations; les naturalisations; la police générale avec le service de la gendarmerie; la presse; les maisons de détention; *les chemins de fer*; l'*instruction supérieure et moyenne*, ainsi que les bourses d'études y relatives; *les sciences et les arts*; enfin les assurances contre l'incendie.

Et encore il ne fut pas donné à Alphonse Funck de conserver pendant longtemps cette dignité suprême, à laquelle ses vastes connaissances, son jugement perspicace, son expérience des hommes et des choses, conçue rapidement et comme par intuition innée, son caractère d'élite de probité politique, son amour pour la prospérité de la chère patrie l'avaient appelé de par le roi Grand-Duc et la voix de ses compatriotes. Il est décédé *au milieu de ses travaux de conception*, tendant nommément à compléter le réseau national de chemins de fer décrété, mais contre lequel du milieu de la minorité législative une opposition à tendances anti-luxembourgeoises était surgie combattante, sans trop savoir ce qu'elle recherchait de national.

Le 19 novembre 1866, pendant qu'il occupait un siège de juge au tribunal de Luxembourg, les suffrages de ses concitoyens de la capitale l'avaient élu pour entrer au Conseil communal. Et le 29 décembre 1869, un arrêté royal grand-ducal lui délégua le poste d'échevin.

Ces fonctions d'édilité il les a remplies avec une assiduité exemplaire, jusqu'à son départ

pour aller occuper le fauteuil de la présidence du tribunal de Diekirch.

Il a été également inspecteur cantonal d'écoles; et il n'a pas dépendu de lui que le sort des instituteurs ne fût amélioré de beaucoup; comme du reste cela résulte avec une clarté indiscutable des projets de loi que, en qualité de directeur général de l'instruction publique il a proposés à la sanction législative. Ses nombreux rapports d'inspection sont là également, qui démontrent combien cette intéressante branche d'économie publique lui tenait à cœur.

Le terme beaucoup trop rapproché de sa vie politique ne lui a pas permis d'apporter le couronnement désiré à cette œuvre patriotique.

P.-J.-A. Funck avait épousé à Luxembourg, le 9 septembre 1862, étant juge de paix à Clervaux, dame Marie-Jeanne-Athalie-Aimée Becker, native de la ville de Luxembourg.

Il était officier des ordres luxembourgeois de la Couronne de chêne, et français de la légion d'honneur.

Après cet exposé rapide des gestes d'Alphonse Funck comme directeur-général de la justice, il nous reste à parler de ses qualités, de son caractère, de ses vastes connaissances. Pour ce faire, nous extrairons quelques passages du journal l'*Indépendance luxembourgeoise*, et du discours prononcé sur la tombe du défunt par M. le ministre d'Etat, son collègue au Gouvernement :

„..... Alph. Funck était encore dans la „force de l'âge lorsqu'il a été enlevé à sa famille, à ses concitoyens. Homme de travail „et de talent, il a parcouru une carrière brillante; jurisconsulte distingué, il a été un „des ornements de la magistrature; citoyen „dévoué, il a représenté, pendant des années „les intérêts de la ville de Luxembourg au „sein du Conseil communal. Son expérience, „ses talents, son patriotisme attirèrent enfin „sur lui l'attention du Souverain qui lui donna „un témoignage de sa confiance et de son „estime, en l'appelant à faire partie de son „gouvernement.

„Pendant les seize mois que Funck a siégé „au ministère, il a donné de nombreuses „preuves de son aptitude, de sa volonté de „bien faire, de son dévouement aux intérêts „du pays. Dans les circonstances actuelles, la „mort de Funck est une perte immense pour

„le Grand-Duché. Aussi l'annonce de cette „mort a-t-elle été un coup de foudre pour „tous ceux qui l'ont connu, qui ont eu l'oc- „casion d'apprécier sa loyauté, son intégrité „et son incontestable mérite.

„Si jeune et pourtant si vieux par l'expé- „rience, l'étude et le travail !

„Son existence, pleine de force et d'avenir, „a été brisée subitement : en quelques jours, „en quelques heures il a été ravi à sa famille, „à l'estime de ses concitoyens et à l'espérance „de sa patrie.

„Ami loyal, sûr et dévoué, il était un „homme au cœur droit et honnête, aux sen- „timents généreux et élevés, et dont les luxem- „bourgeois étaient fiers.

„Sa vie d'étude, de travail fécond, avait „fait de Funck, à un âge encore peu avancé, „l'un des hommes les plus distingués, les plus „capables et les plus utiles à son pays.

„Partout, au barreau, dans la magistrature, „dans les conseils de la ville, dans sa mission „toute de dévouement en faveur de l'instruc- „tion publique, dans les affaires du gouver- „nement, enfin partout et toujours, Alphonse „Funck s'est montré à la hauteur de sa tâche.

„Mais ce qui le distinguait particulière- „ment, c'était la droiture de son caractère, la „bonté si spontanée de son cœur, sa loyauté, „son dévouement sans bornes.

„A ces qualités éminentes du cœur et de „l'esprit, il joignait de vastes connaissances, „un sens judicieux et pratique, un amour in- „fatigable du travail... La mort l'a saisi pour „ainsi dire au milieu de son labeur ardu.“

*Etat-civil. — Programmes de l'athénée de Luxem-  
bourg. — Souvenirs. — Notes communiqués. —  
Mémorial. — Journaux du jour. — Correspon-  
dances. — Comptes-rendus des sessions législatives.  
— Archives du Gouvernement.*

## G

GAIGNEUR, *Barthélemy*, prêtre-ermite, né à Serainchamps dans l'ancien pays de Luxembourg, commune appartenant aujourd'hui à la province belge de Namur, était fils d'honnêtes cultivateurs.

Il passa sept à huit ans aux études à Rome et revint à Liège vers 1630. Il y fut consacré prêtre à l'âge de trente-un ans.

Poussé par un vif attrait pour la solitude, après tous ses voyages, il obtint, le 8 mai 1634 du baron de Celles l'hermitage ou plutôt la grotte où avait vécu S<sup>t</sup> Halin ou Hadelin, ancien solitaire qu'il s'était proposé pour modèle (v. l'art. Hadelin).

La peste ayant commencé à sévir en 1636 dans les environs comme dans tout le reste du pays de Luxembourg, le pieux prêtre sortit de sa retraite pour aller se mettre au service des pestiférés. Cette conduite évangélique engagea le baron de Celles à lui conférer un bénéfice dans l'église collégiale. L'abbé Barthélemy Gaigneur exerça en outre pendant quelque temps les fonctions de vicaire de cette paroisse.

Sa vie austère rappelait celle des anciens solitaires de la Thébàide, et était en quelque sorte la reproduction de celle du saint dont

il occupait la cellule. Il est mort le 6 juillet 1672, à l'âge de 73 ans environ, après en avoir passé plus de trente dans la solitude.

Il a été inhumé dans l'église paroissiale de Celles.

*Communication du P. ALEX. PRUVOST, jésuite ; d'après la vie de frère Basile du St Esprit, par Célestin de Saint-Simon.*

GAIGNEUR, *Basile*, appelé en religion le frère *Basile du St Esprit* a, dit son biographe, illustré par ses vertus le couvent des Carmes de la ville de Marche. Sa vie, écrite au 17<sup>e</sup> siècle a été réimprimée en 1865 sous le titre suivant : *Vie du vénérable frère Basile du Saint-Esprit, de l'ordre des Carmes réformés ; décédé en odeur de Sainteté au couvent de Marche-en-Famenne (Luxembourg), le 4 janvier 1670 ; par le R. P. Célestin de Saint-Simon, Provincial du même ordre. Edition refondue par l'abbé A. J. D(elbos) en 1865 ; in-12. pp. 272 et portrait.*

Basile Gaigneur est né à Serainchamps, au mois de juillet 1604 ; il était plus jeune de quelques années que son frère Barthélemy dont l'article précède.

Un premier acte qui rend ce personnage recommandable a été posé par lui pendant sa

jeunesse : Un oncle maternel, Henri Remy ayant voulu l'instituer son héritier au détriment de son unique descendant légitime, Basile Gaigneur renonça résolûment à cette succession qui était considérable, parce qu'il ne voulait point qu'une injustice pareille fut perpétrée, même à son avantage personnel.

Il allait entrer dans sa vingt-sixième année lorsqu'il prit l'habit des Carmélites, le 2 juin 1690 dans le couvent de Marche, à huit kilomètres environ de son endroit natal.

Le frère Basile du S<sup>t</sup> Esprit contribua puissamment par son exemple à l'introduction de la réforme au couvent de Marche. Son biographe rapporte une foule de traits qui prouvent son humilité et en général ses vertus religieuses. Il n'accordait à son corps que deux heures de sommeil ; il s'exposait également aux froids les plus intenses et aux grandes chaleurs pour remplir les devoirs que son ordre lui imposait.

Il est mort, dit-on, de la mort des saints, à l'âge de 65 ans et demi. Son corps, inhumé d'abord dans le cloître du couvent, a été 4 ans plus tard transporté dans l'église, au côté de l'évangile du maître-autel, et déposé dans un caveau. Cette cérémonie a été exécutée le 13 août 1674, de l'agrément du baron de Surlet, vicaire général à Liège. Après la destruction de l'église des Carmes ses ossements furent recueillis et sont conservés dans la sacristie de la paroisse de Marche, laquelle possède également son portrait.

*Communication du P. ALEX. PAUVOST, jésuite, d'après la vie du P. Basile, et des renseignements recueillis à Marche. — Vie du vén. frère Basile du S<sup>t</sup>-Esprit ; Tournai, Casterman, 1865.*

GALHAUSEN, *Nicolas*, est né pendant les premières années du dix-huitième siècle, à S<sup>t</sup> Vith, petite ville de l'ancien Luxembourg, aujourd'hui prussienne, fils de Henri Galhausen et de Marie Bouvier. Comme sa famille n'était pas favorisée de la fortune, il alla étudier à Liège en qualité d'élève pauvre. Lorsqu'il fit son examen pour être admis aux écoles théologiques, ses examinateurs lui posèrent des questions tellement élémentaires qu'il crut devoir leur dire que ces questions devraient être faites à des enfants, non à lui. Sur cette interpellation peut-être un peu hardie, ces derniers se sentirent blessés ; et, attribuant l'observation à un orgueil déplacé, ils lui refusèrent l'admission à la cléricature et le renvoyèrent.

Galhausen ainsi rebuté, se rendit à Cologne et de là à Vienne, où il a été ordonné et nommé précepteur des pages de la cour. Il y appela de même un de ses neveux de S<sup>t</sup> Vith, nommé Michel, qui y fit ses études et devint chanoine à Brixen. Galhausen était tellement estimé à la Cour que l'impératrice Marie-Thérèse lui conféra plus tard, comme retraite, un canonicat à Cologne où il est décédé, le 13 novembre 1771, chanoine et curé de S<sup>t</sup> Séverin.

Il est à croire qu'il a composé quelques pièces de théâtre, puisqu'il a vendu ses comédies au chanoine Drach, pour une somme de 80 thalers prussiens.

Un frère de ce personnage, nommé *Charles-Antoine GALHAUSEN*, se destina à l'architecture. Il devint un architecte distingué à Liège où il a entrepris et exécuté plusieurs constructions. Il a également fait le plan de l'église du monastère de Malmédy, aujourd'hui paroissiale, commencée en 1775 : la beauté ainsi que la hardiesse de ce monument sont admirées par les connaisseurs.

*D<sup>r</sup> HERRING, Histoire de S<sup>t</sup>-Vith.*

GENDEBIEN, *Jean-François*, avocat, magistrat, homme politique, écrivain, est né à Givé, section de la commune de Flamierge au canton aujourd'hui devenu belge de Sibret ; non à Givet, ville française du département des Ardennes, comme on l'a écrit.

Il est venu au monde en 1753, fils d'un avocat distingué du barreau de Liège.

Lorsque la révolution brabançonne, entreprise contre les édits de l'empereur Joseph II éclata, J.-F. Gendebien remplissait les fonctions de greffier échevinal du magistrat de Mons. Nommé conseiller-pensionnaire des États du Hainaut après le départ des Autrichiens, il fut député au congrès belge et chargé d'une mission diplomatique à Paris.

En 1802 le département de Jemmapes l'a élu député au corps législatif dont il fit partie jusqu'en 1814. En 1810 Napoléon I<sup>er</sup> l'avait orlé chevalier de la légion d'honneur.

Sous le gouvernement du royaume des Pays-Bas Gendebien avait été nommé membre de la commission chargée de réviser la loi fondamentale hollandaise afin de l'adapter aux besoins du moment, à l'occasion de la réunion des provinces de la Belgique à celles de la Néerlande. Il fit de même partie de la seconde chambre des États-généraux et obtint la croix de chevalier du Lion belge. Il cessa en 1821 d'être député ; mais en 1830



la révolution de Bruxelles lui rouvrit la carrière politique. Nommé par le gouvernement provisoire président du tribunal de première instance de Mons, il a été envoyé au congrès national de la Belgique et prit une part active aux travaux de cette assemblée dont il était le président d'âge. Il vota pour la loi déclarant l'exclusion de la maison de Nassau de tout pouvoir en Belgique, fut favorable à l'élection du duc de Nemours au nouveau trône et fit partie de la députation chargée d'aller annoncer au roi Louis-Philippe la nomination de son fils à la dignité de roi des Belges. Plus tard il se prononça en faveur du prince Léopold de Saxe-Cobourg.

Décoré également de la croix de fer de Belgique et de celle de chevalier de l'ordre royal de Léopold, Gendebien est mort à Mons, en 1838.

On a de lui : 1° Questions de droit public sur les mines; La Haye, 1816; in-8°. — 2° Huitième, neuvième et dixième questions de droit public sur les mines; faisant suite aux sept questions imprimées à La Haye, en 1816. Mons; in-8°. — 3° Mémoires sur les mines de houille des départements réunis; extrait du Journal des mines; Paris, in-8°.

La ville de Mons a résolu d'élever une statue à ce grand homme qu'il ne faut pas confondre avec un autre personnage homonyme, vraisemblablement son parent, qui également a joué un grand rôle politique dans ce qu'on nommait l'opposition contre l'administration du royaume des Pays-Bas, de 1825 à 1830, etc., etc.

*Biographie générale des Belges.*

GÉRARD, Jean, fondateur d'une bourse d'études, était vraisemblablement originaire du hameau de Valansart, sous la commune de Jamoigne dans le Luxembourg devenu belge. Nous ne connaissons sur ce personnage aucune particularité autre que l'acte posé par lui, le 10 octobre 1354 portant fondation d'une bourse d'études humanitaires ou philosophiques, à l'import de 200 francs. Elle est constituée en faveur de jeunes gens de la paroisse de Jamoigne, y compris Rulles, pauvres ou de fortune médiocre; préférant, à mérite égal, ceux de Valansart.

PRAT, *Histoire d'Arlon*; II, 269.

GERLACHE, . . . . . jurisconsulte, vivait pendant le dix-huitième siècle, nommé en 1771. Après avoir donné une nouvelle

édition des *Droits coutumiers de Stavelot*, il établit une imprimerie à Malmédy, où il a publié un *Almanach du pays de Stavelot*, ouvrage utile et bien composé.

Cte DE BEC DE LIÈVRE, *Biographie liégeoise*. — A. DE NOUE, *Etudes sur Stavelot-Malmédy*, 486.

GERLACHE, Etienne-Constantin, baron de, magistrat, homme d'Etat, publiciste et littérateur, né à Biourge, sous la commune luxembourgeoise aujourd'hui belge d'Orgeo au canton de Neufchâteau, le 26 décembre 1785, était fils de François de Gerlache et de Marguerite de Groulard. Le 6 octobre 1813 il avait épousé Anne-Catherine Buschmann qui le laissa veuf, le 29 avril 1839.

De Gerlache sortait d'une famille originaire de Marche, non des provinces rhénanes comme le dictionnaire d'histoire et de géographie de Bouillet, édition belge l'écrit erronément.

Sa famille a été anoblie par patentes de Marie-Thérèse, en date du 30 décembre 1751, au port de : un écusson parti; au premier d'argent à l'arbre de sinople sur une terrasse du même; au second également d'argent à l'aigle de sable posée sur une perche de gueules, lampassée du même. Heaume d'argent, grillé et liseré d'or. Cimier : un lion naissant de gueules, armé et lampassé d'or. Devise : *Le roi me nomme de Gerlache*.

E.-C. de Gerlache a été créé baron de son nom par Léopold I<sup>er</sup>, roi des Belges, par patentes du 26 août 1843, comme récompense pour les services considérables qu'il avait rendus au pays et à la dynastie régnante. A son décès il était en outre grand cordon de l'ordre de Léopold de Belgique, officier de la légion d'honneur, chevalier de St Grégoire-le-Grand et commandeur de l'ordre de Pie IX.

L'éducation de de Gerlache tomba à une époque de désorganisation complète des établissements d'instruction, amenée par les bouleversements résultant de la révolution française et de la conquête de notre pays. Cependant le jeune de Gerlache au moyen d'un enseignement privé put être mis à même d'aller à Paris, vers 1803 suivre des cours de droit qui le rendirent apte à obtenir en 1806 la licence dans cette faculté. Muni de ce diplôme, il se mit en stage chez l'avocat Hennequin. De 1811 à 1818 il était avocat à la Cour de cassation de France et au Conseil des prises.

Le royaume des Pays-Bas, constitué en

1815 par le Congrès des princes à Vienne, finit par lui inspirer le désir de retourner dans sa patrie; et il y revint en 1818, s'établissant à Liège, une des grandes villes du nouveau royaume, où ses bonnes manières, jointes à l'aménité de son caractère et sa réputation de science ne tardèrent point à lui gagner l'estime de tous, au point que déjà en 1821 il se vit désigner conseiller communal. En 1823 il était nommé membre des Etats provinciaux, et en 1824 envoyé à la seconde chambre des Etats-généraux où il ne tarda pas à combattre avec énergie et indépendance l'administration du royaume des Pays-Bas, dans ce qu'elle mettait d'empiétements aux libertés publiques consacrées par la loi fondamentale, comme de monopole en faveur des provinces septentrionales. De cette époque, janvier 1824, datent les commencements de sa carrière politique.

De Gerlache a fait partie de la législature néerlandaise jusqu'à la révolution belge de 1830; il fut même un des principaux chefs de l'opposition qui ne demandait d'abord que le redressement des griefs qu'une erreur du gouvernement suscitait comme à plaisir, et qu'une désolante tenacité se refusait obstinément à ne point faire disparaître en rapportant certaines dispositions prises par de simples arrêtés contraires aux principes consacrés par des lois positives.

Pendant le mois d'octobre 1830, ainsi après les événements violents de septembre, de Gerlache a été appelé à présider le comité réuni à Bruxelles pour rédiger un projet de Constitution pour la Belgique qui venait de se déclarer séparée des provinces néerlandaises.

Député au congrès national par l'arrondissement de Liège, il fut d'abord désigné vice-président de cette assemblée, dont il devint président après que le baron Surlet de Chokier avait été élu régent de la Belgique.

Le régent avait nommé de Gerlache président sans porte-feuille du premier conseil de ses ministres; mais il renonça à cette haute position pour continuer à présider le congrès.

En juin 1831, il fut président de la députation chargée de se rendre à Londres, offrir la couronne au prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui devint le premier roi des Belges. A son avènement, le roi l'appela de nouveau à la présidence du Conseil des ministres, le 24 juillet 1831.

De 1831 à 1832, la Chambre des repré-

sentants choisit de Gerlache pour son président; mais il dut renoncer à ce mandat législatif pour aller, le 4 octobre 1832 occuper le fauteuil de premier président de la Cour de cassation, auquel il a été appelé dès la mise à exécution de la réorganisation judiciaire. Cette suprême magistrature il l'occupa jusqu'au 5 août 1867, où, à l'âge de 82 ans, il a obtenu sa pension de retraite, au prescrit de la loi sur la limite d'âge.

Au mois d'octobre 1833, de Gerlache était entré à l'académie royale de Belgique, classe des Belles-Lettres. Successivement désigné directeur de sa classe et président de ce corps savant, il ne cessa de travailler au développement et aux progrès de la littérature nationale en Belgique, favorisant au même degré l'essor de cette littérature au sein de la commission royale d'histoire qu'il présidait également.

En 1839 il a rempli une mission extraordinaire près de la conférence diplomatique de Londres, lorsque celle-ci eut à se prononcer sur les destinées belges et sur le sort du traité dit des vingt-quatre articles.

Le baron de Gerlache, qui fut pendant toute sa carrière politique un des chefs du parti dit catholique, mais catholique de bonne foi, est décédé le 10 février 1871, à l'âge de 86 ans, dans les sentiments d'une fervente piété qu'il avait constamment manifestée pendant tout le cours de sa longue et brillante carrière.

Penseur profond et écrivain d'un grand mérite, ses travaux sont très-estimés. Il fut un homme ferme et franc, intègre et sincère.

Comme législateur il se montra toujours indépendant et éclairé, patriote et courageux. Comme homme politique il fit constamment preuve d'une grande rectitude de jugement et d'une tenacité de principes qui arrachait le respect, même à ceux qui professaient des opinions contraires. Comme magistrat il fut un véritable type d'honneur et de probité. Comme citoyen, il se fit en tout honorer par ses vertus, par son désintéressement et par son patriotisme. En un mot, il fut toujours un des caractères les plus vénérables de son époque.

On a de lui un grand nombre d'écrits que nous allons énumérer d'après le relevé que l'académie de Bruxelles en a donné dans son annuaire de 1874, à la suite de la savante Biographie du personnage, rédigée par son

confrère, M. J.-J. Thonissen professeur de droit à l'université de Louvain et membre de la Chambre des représentants :

I. DANS LES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE : 1. Notice sur un manuscrit de Li Muisis, abbé de S<sup>t</sup> Martin de Tournai (Nouv. mém. T. X; coll. in-4°.)

II. BULLETINS DE L'ACADÉMIE : 2. Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres ; le 16 déc. 1836. (Bull. 1<sup>re</sup> série, T. III.) — 3. Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres ; le 16 déc. 1837. (Bull., T. IV.) — 4. Nomenclature des hommes illustres des Pays-Bas. (Bull., T. V.) — 5. Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres, le 16 décemb. 1838. (Bull., T. V.) — 6. Fragment historique sur Charles-Quint. (Bull., T. VII) : C'est un discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres, le 16 déc. 1840. — 7. Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres, le 14 déc. 1842. (Bull., T. IX, 2<sup>e</sup> partie). — 8. Fragments sur la révolution de Liège en 1789. (Bull. T. XIII. 1<sup>re</sup> partie). — 9. Fragment historique sur l'état social de l'ancienne Rome. (Bull. T. XV, 1<sup>re</sup> partie) 1848. — 10. Considérations sur la manière d'écrire l'histoire. (Bull., T. XIX, 2<sup>e</sup> partie). 7 mai 1852. — 11. Fragment historique sur Charlemagne. (Bull., T. XXII. 1<sup>re</sup> partie). 1855. — 12. De l'établissement du christianisme en Belgique, depuis l'invasion des Germains. (Bull., T. XXII, 2<sup>e</sup> partie). — 13. De la commune en Flandre; Jacques d'Artevelde. (Bull. T. XXIII, 1<sup>re</sup> partie). — 14. Réponse aux observations de MM. Kervyn de Lettenhove et de Saint-Genois sur Jacques d'Artevelde (ibid.). — 15. Fragment historique sur les relations des Papes et des princes chrétiens, particulièrement au XVI<sup>e</sup> siècle (Bull., T. XXIII, 1<sup>re</sup> partie). 1856. — 16. Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres, le 6 mai 1859 (Bull. 2<sup>e</sup> série, T. VII).

III. RAPPORTS ACADÉMIQUES. — 17. Rapport sur les travaux de l'Académie, de 1836 à 1837 (Bull. 1<sup>re</sup> série, T. IV). — 18. Rapport sur un mémoire de M. Cudell, concernant l'ancienne colonie militaire de Tongres (T. V). — 19. Rapport sur un mémoire de concours, en réponse à la question : Quelle a été l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et sur les institutions politiques de la Belgique ? (T. V). — 20. Rapport sur les travaux de l'Académie, de 1838 à 1839. (T.

VI, 1<sup>re</sup> partie). — 21. Rapport sur un mémoire de M. Bernard, intitulé : Situation de la Grèce dans les temps les plus reculés (T. VIII, 2<sup>e</sup> partie). — 22. Rapport sur un mémoire en réponse à la question : Présenter une analyse raisonnée et substantielle, par ordre chronologique et de matières, de ce que les traités sur l'ancien droit belge, publiés par les jurisconsultes durant le gouvernement des Pays-Bas autrichiens, renferment de plus remarquable pour notre ancien droit civil et politique (T. IX, 1<sup>re</sup> partie). — 23. Rapport sur un mémoire de M. Vander Bilt relatif à la description architectonographique de la crypte souterraine de l'église d'Anderlecht (T. IX, 2<sup>e</sup> partie). — 24. Rapport sur une notice biographique du jurisconsulte Sohet, par M. Britz (T. XV, 1<sup>re</sup> partie). — 25. Rapport sur une notice de M. Gachard concernant les dispositions qui ont régi le commerce des céréales dans les Pays-Bas autrichiens (T. XVII, 1<sup>re</sup> partie). — 26. Rapport sur un mémoire de concours, concernant la Constitution de l'ancien pays de Liège (T. XVIII, 1<sup>re</sup> partie). — 27. Rapport sur un mémoire de M. Gachard, intitulé : Les monuments de la diplomatie vénitienne, considérés sous le point de vue de l'histoire en général et de l'histoire de la Belgique en particulier (T. XX, 1<sup>re</sup> partie). — 28. Rapport sur l'inscription destinée à la statue du prince Charles de Lorraine (T. XX, 3<sup>e</sup> partie). — 29. Rapport sur un mémoire de concours, en réponse à la question suivante : Tracer un tableau historique du règne de Jean I<sup>er</sup>, duc de Brabant, etc. (T. XXII, 1<sup>re</sup> partie). — 30. Rapport sur un mémoire de M. Théod. Juste, intitulé : Charles-Quint et Marguerite d'Autriche (Bull. 2<sup>e</sup> série, T. IV). — 31. Rapport sur deux mémoires de concours, de 1860, en réponse à la question concernant les applications utiles et pratiques du principe d'association sur l'amélioration du sort des classes ouvrières et indigentes (T. IX). — 32. Rapport sur un mémoire de concours de 1861, en réponse à la question concernant l'ancienne Constitution brabançonne (T. XI). — 33. Rapport sur le concours extraordinaire, concernant l'origine belge des Carlovingiens (T. XIII).

IV. OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE. — 34. Essai sur Grétry. Liège, 1821, in-8°. — 35. Mémoire adressé au roi sur les exceptions réclamées par l'article XI de la loi concernant le nouveau système d'impositions. Liège, 1821, in-4°. — 36. Recueil d'obser-

vations et de mémoires sur l'industrie manufacturière et le commerce, considérés sous le rapport de leur importance pour la prospérité générale et de la protection que l'un et l'autre réclament. Liège, 1823, in-4°. — 37. Mémoire adressé le 24 mai 1824 à S. M. par les propriétaires et cultivateurs de la province de Liège, sur l'état de l'agriculture dans cette province considérée dans ses rapports avec la liberté du commerce des grains. Liège, 1824, in-4°. — 38. Fragments d'une histoire de Liège : Guerres d'Awans et de Waroux. Liège, 1828, in-8°. — 39. Révolutions de Liège sous Louis de Bourbon; Bruxelles, 1831, in-8°. — 40. Quelques mots sur la question du territoire, par un ancien député. Bruxelles, 1839, in-8°. — 41. Histoire du royaume des Pays-Bas, depuis 1814 jusqu'en 1830; précédée d'un coup d'œil sur les révolutions religieuses du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles, et suivie d'un essai sur l'histoire du royaume de Belgique depuis la révolution de 1830 jusqu'au traité de 1839; accompagnée de discours, de notes et de pièces justificatives; 3<sup>e</sup> édition, 1859; Bruxelles, 3 vol. in-8°. (1<sup>re</sup> édit., 2 vol. in-8°, 1839. 2<sup>e</sup> édition 3 vol. in-8°, 1842). — 42. Histoire de Liège, depuis César jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Bruxelles, 1843. vol. in-8° (2<sup>e</sup> édit. Bruxelles, 1859, vol. in-8°). — 43. Études sur Salluste et sur quelques-uns des principaux historiens de l'antiquité, considérés comme politiques, comme moralistes et comme écrivains; suivies de réflexions et de discours sur la manière d'étudier et d'écrire l'histoire. 1847, vol. in-8°. (2<sup>e</sup> édit. Bruxelles, 1859, vol. in-8°). En 1812 l'auteur avait déjà publié à Paris une traduction de Catilina. — 44. Essais sur les grandes époques de notre histoire nationale et mémoires politiques et littéraires. Bruxelles, 1859, vol. in-8°. À cette longue nomenclature nous ajouterons : 45. Mémoire à la Cour de cassation de France, sur une question d'État; inséré dans les recueils des causes célèbres, année 1812, (T. XV). — 46. Plusieurs mémoires, mentionnés dans le recueil de Sirey.

*Renseignements obtenus. — Notes et souvenirs. — Archives de l'État, à Bruxelles. — Annuaire de la noblesse de Belgique, vol. 26, 1872. — BOULLIER, Dictionn. d'hist. et de géogr. Édit. belge. II, col. 401, sq. — Archives du Palais, à Luxembourg. — Notice sur la vie et les travaux du baron E.-C. de Gerlache; par J.-J. THOMAS; dans l'Annuaire de l'Académie royale de Belgique; année 1874. — Notes de M. Britz.*

GERMAIN, François, professeur au Petit-

Séminaire de Bastogne, est né à Namur, en 1818 ou 1819.

Ayant perdu son père et sa mère pendant son enfance, il fut confié aux soins d'une tante que pendant toute sa vie il honora comme une véritable mère.

Au sortir du cours de philosophie donné au collège des Jésuites de sa ville natale, il entra au séminaire diocésain.

Il avait obtenu le sous-diaconat lorsqu'il a été nommé, en 1839, à l'âge de vingt ans environ, professeur de quatrième au petit-séminaire épiscopal de Bastogne.

À dater de ce moment seulement, François Germain appartient au Luxembourg. Pendant son professorat il obtint les autres ordres et la prêtrise, à l'âge de 22 ans.

Ses mérites dans la carrière professorale n'ayant point tardé à être appréciés, il fut chargé d'enseigner aux élèves de philosophie la physique et l'histoire naturelle; et à ceux des cours humanitaires l'algèbre, la géométrie et la trigonométrie.

Malgré ces nombreuses occupations il trouvait encore le temps de donner des leçons de hautes mathématiques aux étudiants qui avaient terminé les cours généraux.

L'abbé Germain avait une prédilection particulière pour l'histoire et il aimait à enseigner aux élèves les plus avancés la philosophie de cette science. Il résulte même de rapports de ses anciens auditeurs que le cours qu'il leur donnait dans cette intéressante branche des connaissances humaines, qui constitue la véritable école de l'humanité, était toujours préparé avec soin et que le savant professeur s'y montrait digne d'admiration, par la hauteur de ses vues philosophiques, dégagées de ce pénible ergotisme qui distingue trop souvent les pédagogues imbus d'idées fixes et préconçues suivant le système exclusif qu'ils représentent. Sans cesser d'être catholique convaincu dans ses déductions rigoureuses, il a su toujours faire sa part à l'esprit du temps; et à ce titre il est parvenu à amener beaucoup plus de convictions que par des syllogismes taillés d'avance à une opinion donnée.

Du reste, par l'amabilité de son caractère, la lucidité et la solidité de son raisonnement il a eu le mérite bien précieux d'inspirer à ses élèves le goût des études sérieuses et approfondies, sans se laisser rebuter par les apparentes difficultés qui très-souvent surgissent aux yeux des étudiants et qui à première vue paraissent insurmontables.

Bon musicien, il aimait à toucher de l'orgue dont il savait tirer ces tons suaves et mélodieux qui inspirent la piété et éveillent les sentiments les plus mélancoliques comme les plus religieux. Il avait remarqué les nombreuses fautes qui s'étaient glissées dans le chant grégorien en usage dans le diocèse de Namur, et il entreprit de les corriger. A cet effet il donna, en collaboration avec un ami, une édition nouvelle du Vespéral, collationnée sur de vieux manuscrits. Il avait également aidé à préparer un nouveau Graduel; mais la mort l'a empêché de le terminer: ce soin est resté à son collaborateur.

Le professeur Germain a également contribué de toutes ses forces à aider au supérieur du petit séminaire de Bastogne à créer pour cet établissement des collections zoologiques, un cabinet de physique et une série numismatique. Il est mort le 11 mars 1860, à l'âge de 42 ans seulement.

Nous avons parlé de ses études générales sur l'histoire. Elles l'amènèrent naturellement à s'occuper des annales de la province qu'il habitait et particulièrement de celles de la ville de Bastogne. Ses recherches à cet égard ont été faites avec soin et un grand zèle. Elles donnèrent lieu à la rédaction de quelques mémoires qui ont été insérés dans les *Annales de la société historique provinciale d'Arlon*. Nous en transcrivons les titres. Il est à regretter que l'auteur se soit borné à de simples spécialités. S'il avait poussé ses investigations dans un champ plus vaste comme plus général, de manière à embrasser en une fois toute sa matière, il en serait résulté des découvertes très-heureuses. On ne peut en effet reconnaître dans ces compositions que des essais, heureux à la vérité, mais qui ne traitent que de sujets absolument restreints dans leur portée, en comparaison avec celui qu'il était en position d'exploiter. Quoiqu'il en soit nous avons été très-heureux de pouvoir profiter de ces opuscules, avec d'autres sources authentiques, lorsque nous avons écrit l'histoire de la ville de Bastogne.

Voici les titres des compositions dont nous venons de parler: 1° Notice sur le couvent de Bethléem, fondé à Bastogne par les sœurs recollectines du Tiers-Ordre de S<sup>t</sup> François; 13 pages grand in-8°. — 2° Eglises et chapelles de l'ancienne chrétienté de Bastogne; 1577. Conjectures sur la chapelle des Lépreux. Rachamps. 10 pages gr. in-8°: *Ces deux compositions se trouvent dans les Annales de*

*la société historique d'Arlon; T. III. 1852-1853. — 3° Notice historique sur quelques antiquités de la province de Luxembourg; 29 pages gr. in-8°. Même recueil, T. IV.*

*Renseignements obtenus. — Souvenirs personnels. — Ouwraes du personnage.*

GERMÉ, *Nicolas*, vulgairement désigné sous le nom *Lamormaini, Nicolas*, écrivain ecclésiastique; décédé en 1682.

Ce personnage, né Luxembourgeois, était vraisemblablement un neveu des deux frères Guillaume et Henri Germé, dits Lamormenil du lieu de leur naissance (v. leurs art. Biogr. I, 216 et 218).

Nous n'avons découvert aucun de ses ouvrages, pas même leurs titres.

*Notes d'études.*

GEYGER, *Jean-Baptiste*, militaire, fils de François Geyger, marchand, et de Jeanne-Madelaine Ungeschick, est né à Luxembourg, le 16 mars 1789. Il est décédé à Molenbeck-S<sup>t</sup>-Jean, le 29 décembre 1860, capitaine adjudant de place de 2<sup>e</sup> classe pensionné, décoré de la médaille de Sainte-Hélène.

Entré en 1808 à l'armée française comme soldat du 4<sup>e</sup> hussards, il fit les campagnes d'Espagne de 1808 à 1811, fut blessé au bras droit de deux coups de sabre pendant une charge, aux affaires de Couraplunka et Villarosa, et admis à la retraite, le 28 novembre 1811.

Rentré au 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie légère, le 13 avril 1812, il reçut un coup de feu à la jambe droite, le 18 novembre 1813, en combattant à Leipsic, et fut congédié au mois d'août 1814, après avoir assisté au blocus de Besançon où il fut blessé d'un coup de sabre au poignet droit.

Le 7 février 1815, il prit service dans l'armée des Pays-Bas en qualité de soldat au régiment de chasseurs luxembourgeois, et fut licencié le 25 décembre de l'année suivante.

Après les événements de 1830, Geyger a été nommé capitaine de corps franc au 9<sup>me</sup> bataillon de tirailleurs, et licencié le 21 septembre 1831.

Admis à l'armée régulière, avec le grade de lieutenant, en 1832, il servit successivement dans le bataillon de partisans et au 20<sup>e</sup> régiment de réserve.

Nommé adjudant de place de 2<sup>e</sup> classe à Louvain, en 1837, Geyger obtint le brevet

de capitaine en 1841, et fut admis à la pension de retraite, en 1848.

*Etat de services. — Etat-civil de Luxembourg.*

GILLARD, *Erasmus-François-Joseph*, administrateur, né à Stavelot, le 5 novembre 1803, était fils d'Antoine Gillard et de Jeanne-Marguerite Lange.

Comme son oncle, Erasme-Franç. Gillard, riche propriétaire et capitaliste à Stavelot n'avait pas d'enfants, il adopta en 1828 deux de ses neveux, le personnage qui nous occupe ici et le cousin germain de celui-ci, Jean-Nicolas-Placide Wibin.

E.-F.-J. Gillard s'est acquis l'estime publique générale par l'aménité de son caractère, par sa bienveillance et son grand dévouement à la chose publique.

Elu conseiller communal, en 1836, il a été désigné la suivante échevin de la ville de Stavelot, et chargé ensuite des fonctions d'officier du ministère public près le tribunal de simple police; fonctions qu'il a remplies avec zèle et la plus grande impartialité.

Le 30 août 1837 il avait épousé dame Marie-Anne-Thérèse-Alexandrine Fischbach, et mourut le 30 mars 1847.

*Notice communiquée.*

GODCHAUX, *Guetschlick*, industriel, est né à Thionville, le 2 novembre 1799. Il est décédé à Schleifmühl lez-Luxembourg, le 17 mai 1873, à l'âge de 73 ans, 7 mois et 15 jours.

Après avoir reçu une éducation bourgeoise et s'être, jusque vers sa trente-sixième année, livré au commerce de ses parents qui depuis nombre d'années étaient venus se fixer à Luxembourg, il voulut entreprendre la fabrication de draps communs. A cet effet il chercha des associés pour établir une fabrique. Cette société adopta, comme raison sociale, la dénomination Godchaux frères, et convertit l'ancienne cartonnerie de Schleifmühl, sous la section de Hamm, commune de Sandweiler en une manufacture pour tissus de laine.

L'activité du directeur, jointe à son intelligence dans cet article, industrie nouvelle alors pour la ville et les environs de Luxembourg, ainsi que sa loyauté dans les transactions ne tardèrent point à procurer une importance toujours croissante à l'établissement, importance qui ne pouvait lui faire défaut à cause des perfectionnements considérables

qui étaient successivement apportés aux machines et aux métiers.

Lorsqu'en 1839-1840 le contingent luxembourgeois a été organisé, Godchaux sut gagner la confiance du Gouvernement qui lui remit chaque année une bonne part dans les fournitures de draps pour ce corps de troupes nationales. Et depuis, le grand essor que cet article commercial a acquis sur les marchés allemands a fini par donner à la maison Godchaux et C<sup>ie</sup> une importance de premier ordre, à cause de la grande étendue de ses relations et du nombre considérable d'ouvriers qu'elle entretient.

D'un autre côté, la confiance illimitée dont G. Godchaux, qui était l'âme de ces industrieuses entreprises jouissait, lui fit obtenir l'honneur d'être désigné commissaire chargé de représenter l'industrie luxembourgeoise à la grande exposition de Metz, en 1861.

Les soins qu'à cette occasion il sut donner aux intérêts de ses nationaux ont été récompensés, en France par l'étoile de la légion d'honneur, dans le Grand-Duché par l'ordre de la Couronne de chêne.

Le besoin d'étendre encore ses ateliers de filature s'était fait sentir depuis quelque temps, lorsque l'occasion se présenta pendant ces dernières années pour acquérir le moulin d'Ettelbruck avec une puissante chute d'eau et un vaste terrain l'entourant. Les frères Godchaux en devinrent propriétaires et y élevèrent aussitôt de nouveaux ateliers très-considérables pour le lavage et le triage des laines ainsi que leur filature, fournissant à la populeuse localité d'Ettelbruck, qui compte une forte proportion de prolétaires, les moyens d'occuper plusieurs centaines de bras de manouvriers.

La même société industrielle, ayant G. Godchaux à sa tête, s'est également rendue adjudicataire de l'établissement des bains thermaux de Mondorf.

G. Godchaux, qui fut l'âme de tous ces progrès et le promoteur de cette importante industrie de draperie, se distinguait en outre dans ses relations par son affabilité de caractère, ses procédés droits, sa loyauté à toute épreuve, enfin par son entière franchise.

Si en général on estime la considération dont jouissait un homme par le nombreux cortège qui accompagna son convoi, on est forcé d'avouer que G. Godchaux était aimé et honoré par toutes les classes de citoyens ;

car toutes y étaient représentées en masse compacte, tant de la ville que des populations environnantes, accourues pour concourir à lui rendre les honneurs suprêmes.

*Etat-civil. — Souvenirs. — Notes et renseignements communiqués.*

GÆRENS, *Théodore*, professeur et pédagogue, est né à Hollerich, commune du canton de Luxembourg, le 10 octobre 1817, d'une famille peu favorisée de la fortune. Son père, petit cultivateur, se nommait Nicolas Gærens et sa mère Marie Adam.

Doué d'heureuses dispositions pour l'étude, il fréquenta d'abord avec succès l'école de son village; puis il obtint des leçons privées préparatoires à l'admission à l'athénée de la capitale, données gratuitement à quelques jeunes gens appliqués, par l'abbé J. Thomes, desservant au même Hollerich, décédé en retraite, le 12 avril 1870, à l'âge de 68 ans. Ce respectable ecclésiastique avait remarqué en Gærens un germe de talents auxquels il ne fallait qu'une direction convenable pour les faire avantagement développer.

Bien que les moyens restreints de la famille du jeune homme ne pouvaient lui donner l'espoir de parvenir à se pousser jusqu'à absoudre les cours universitaires, l'adolescent résolut de cultiver son esprit et son intelligence aussi loin que cela lui deviendrait possible : dans cette pensée, après avoir travaillé nuit et jour pour acquérir un fondement convenable afin d'être mis à même d'aborder avec succès les humanités, il entra à l'athénée de Luxembourg où ses dépenses ne pouvaient être très-considérables vu que le peu de distance, deux à trois kilomètres seulement entre la ville et son village était assez courte pour lui permettre de retourner prendre tous ses repas dans sa famille : De cette manière, se disait-il, il pouvait plus souvent revoir sa mère qu'il affectionnait tendrement. Plein de cette idée d'amour il croyait même devoir ne pas user de la faveur que son protecteur, le curé Thomes avait cru devoir lui moyenner, en lui procurant une maison bourgeoise qui aurait consenti à lui donner gratuitement chez elle la table et le logis.

Gærens venait d'absoudre ses classes gymnasiales lorsqu'il postula, en 1838, à l'âge de 21 ans, pour obtenir d'être préposé à l'école primaire-communale d'Esch-sur-l'Alzette, où il resta pendant six ans, à la grande satisfaction de toutes les familles de cette populeuse localité.

Pour apprécier à leur juste valeur les efforts que l'instituteur Gærens eut à exécuter, l'étendue ainsi que la diligence des études qu'il eut à faire afin d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques de la science pédagogique qui était restée entièrement étrangère aux cours humanitaires, nous n'avons qu'à mentionner le diplôme de capacité du second rang, avec la note de distinction, lui délivré par la Commission d'instruction, en suite de l'examen subi par lui devant le jury, le 5 octobre 1843.

Un autre témoignage tout aussi flatteur lui a été décerné par l'administration communale d'Esch, dans la délibération par laquelle sa démission était acceptée, lorsqu'il quitta son école pour assumer les fonctions beaucoup plus élevées de professeur à l'École normale pour les instituteurs du Grand-Duché, laquelle dernière venait d'être créée par disposition législative.

Le Conseil communal y disait nommément : „considérant que le sieur Gærens, nommé comme il est aux fonctions de professeur de l'école normale ne peut continuer à exercer ses fonctions d'instituteur en chef de l'école communale de la section chef-lieu (Esch), desquelles il s'est contamment acquitté avec honneur, goût, zèle et intégrité, et que dès lors sa demande (en démission) est de nature à devoir être accueillie favorablement“ etc.

Le passage que nous venons de transcrire désigne suffisamment le motif du départ de Gærens d'Esch : à la fondation, en 1844, de l'école normale, le Gouvernement crut avoir trouvé dans la personne de l'instituteur de la dite localité l'homme qu'il fallait pour lui confier une chaire à l'institution naissante; et il eut la main heureuse. La nomination est du 15 août de cette année.

Avant de prendre possession de son professorat, Gærens avait reçu du Gouvernement la mission d'entreprendre avec ses collègues, un voyage pédagogique afin d'étudier l'organisation d'établissements du même genre à l'étranger. Au mois de décembre, à la suite d'un séjour qu'il venait de faire à l'école normale d'Ettlingen, la direction de cet institut lui remit l'attestation suivante que nous traduisons : „Il est certifié par le présent à la demande de M. le professeur Gærens, que celui-ci a, pendant une visite des trois derniers jours, pris avec l'assistance de nos professeurs une connaissance exacte de l'organisation et de la méthode d'enseignement de

„notre établissement; de manière qu'il est „suffisamment au fait desdites organisation „et méthode.“

A la distribution des matières d'enseignement entre les professeurs de l'école normale, Gørens obtint la langue allemande et l'histoire naturelle.

La préparation des leçons de ces deux importantes branches devait amplement suffire à occuper toutes les heures libres du professeur à son entrée dans sa nouvelle carrière. En effet, afin de mieux en mieux pouvoir satisfaire au thème qui lui avait été départi, il ne cessa dans des études privées, de s'occuper à approfondir de plus en plus les branches dont l'enseignement lui était dévolu. Dans cette résolution il s'évertua, comme on pourrait dire, à acquérir la connaissance la plus entière des ouvrages classiques allemands, et à disséquer les livres d'histoire naturelle, sans en même temps omettre la lecture des meilleurs écrits sur la méthodique.

Gørens aimait la nature. Il avait même pour cette étude une prédilection particulière; et ce ne fut jamais sans éprouver un véritable bonheur que pendant les jours de congé, le jeudi, il allait avec ses élèves faire des excursions botaniques.

Cet amour pour les sciences naturelles le porta également à solliciter son admission aux sociétés nationales qui cultivent ces branches des connaissances humaines, celle des sciences naturelles, constituée en 1850 et dont il a été un des fondateurs, et le Cercle agricole. Dans leur sein il ne cessa de montrer la plus louable émulation en travaillant de tout son pouvoir à leurs progrès.

Gørens a constamment rempli les devoirs du professorat avec le plus noble dévouement et le zèle le plus décidé pour favoriser l'avancement de ses élèves, préparant toujours d'avance ses leçons avec soin. Ce qui lui restait de temps il le mettait à des lectures sérieuses comme à des études plus approfondies dans les matières qu'il avait à enseigner. En un mot, il remplissait sa vocation en exécutant le plus exactement possible les devoirs de ses fonctions, en même temps que nous le voyons, tantôt seul, écrire des articles bien raisonnés dans le Courrier des écoles (Schulbote) du Grand-Duché, tel que nommément celui qu'il suscrivit : *Die gewöhnlichen Fehler der Luxemburger gegen die deutsche Sprachlehre und Stylistik* (1867; 2<sup>e</sup> cahier); tantôt

en collaboration avec l'ex-instituteur en chef attaché à l'école primaire supérieure de la ville de Luxembourg, publier un livre de lecture allemande : *Zweites Lesebuch für die Primärschule des Großherzogthums Luxemburg*. Luxembourg, 1869; petit in-8°; V. Bück; 414 pages. Cet ouvrage, à l'heure du décès de Gørens, était arrivé à son quinzième tirage.

Tel a été Théodore Gørens, considéré dans sa vie publique, officielle dirait-on presque. Si nous le voyons dans ses actes privés et de conviction intime, nous trouverons en lui un homme religieux par conviction, mais sans ostentation comme sans intolérance.

Affilié à l'institution de S<sup>t</sup> Vincent de Paule, à Luxembourg, depuis son organisation en 1854, il en a été un des membres les plus infatigables, tant il possédait de charité et de philanthropie pour soulager l'indigence honnête et souffrant en secret. Pas un autre parmi ses co-sociétaires n'avait autant de talent pour aller solliciter et obtenir l'abandon, en faveur de ses pauvres, d'aumônes ou d'habits usés qu'il se trouvait heureux d'aller à l'instant distribuer à ceux qui en avaient le plus besoin : jamais il ne cessait ses obsessions sans être parvenu à pouvoir sécher les larmes de l'indigence honteuse, sans avoir habillé les pauvres honnêtes et malheureux ou souffrant du froid. Il les visitait tous assidument dans leurs chétives mansardes et leurs obscurs réduits, s'asseyant près de leur grabat et les consolant. Il s'informait de leurs besoins véritables afin de chercher au sortir de chez eux, à trouver les moyens de soulager encore ces misères.

Cette vie de commisération pour le prochain souffrant ou dénué de moyens avait fini par placer avec bénédiction le nom de Gørens dans la bouche de tous, des pauvres qu'il parvenait à secourir, comme des riches dont il ne cessait de solliciter les sentiments de bienfaisance en faveur du malheur. Et en effet, si dans une occurrence possible les expressions tic et manie peuvent être réunies dans un sens véritablement philosophique avec celle de charité éclairée et bien comprise, ce sera bien le cas de le faire dans le jugement que l'histoire biologique est appelée à porter sur la personne de Gørens.

Si, comme quôteur et répartiteur éclairé d'aumônes qu'il remettait sans ostentation et comme à la dérobee, Gørens a laissé un souvenir d'admiration dans toutes les classes de ses concitoyens et même d'un grand nombre



de compatriotes, l'amour qu'il sut inspirer pour lui à ses collègues de l'école normale par sa franchise et sa droiture, ennemie de toute intrigue, comme à ses élèves, tant ceux qui fréquentaient actuellement ses cours que ceux qui les avaient quittés, à cause de la lucidité de son enseignement, sa justice toujours inflexible et sourde à la faveur, son extrême bonté, son aménité, surtout sa modestie et ses connaissances variées dans la délicate mission que le Gouvernement lui avait départie, le chargeant d'aider pour sa part à la formation et à l'éducation de bons instituteurs pour la génération actuelle, nous pouvons dire que cet homme de bien mérite à tous égards la place que nous avons cru devoir lui réserver dans la galerie des Luxembourgeois véritablement méritants. Fils de ses propres œuvres, il n'a jamais oublié que les actes de l'homme dans sa carrière, soit publique soit privée, doivent constamment répondre à la position civique dans laquelle il se trouve placé.

Le testament de Gørens, rédigé le 24 avril 1871, treize jours avant son décès, le dernier acte posé par lui ne respire, comme tous ceux qui l'avaient précédé, que l'amitié, la charité, la bienfaisance et la religion.

Après avoir, comme chrétien-catholique convaincu, ordonné l'institution de fondations religieuses pour ses auteurs et pour lui-même, il lègue le peu qui lui restait à des destinations de bienfaisance, sans cependant oublier de laisser de simples souvenirs à ses amis et quelques rémunérations pour services rendus.

Ajoutons enfin, quant au caractère de Gørens, qu'il semble que ce personnage se souvenait à tout instant de sa vie de l'humilité de son origine. Simple et humble en tout, il constitue un sanglant contraste avec ces parvenus qu'on ne saurait assez obséquieusement aborder, de crainte de se voir traité par eux avec une insolente hauteur, au moins avec une insultant dédain. Gørens a toujours été modeste dans ses manières aussi bien que dans ses actions. Né pauvre il est mort pauvre pour ainsi dire, parce qu'il avait distribué tout son avoir aux nécessiteux, au fur et à mesure que le traitement attaché à son professorat lui était soldé : car il n'en retenait que le strict nécessaire pour ses besoins qui étaient peu nombreux, parce qu'il n'a jamais voulu apprendre à connaître ce que vulgairement on nommerait les aises de la vie, pendant que

cependant il en aurait eu parfaitement les moyens.

Gørens est mort célibataire à Luxembourg, le 7 mai 1871, à l'âge de 53 ans et sept mois seulement.

*Professor Gørens; brochure anonyme; 22 pages in-12. — Souvenirs. — Notes particulières. — Etat-civil. — Luxemburger Schulbote, 1871, 2<sup>e</sup> cahier, 94—103. — Fortschritt; Organ der Luxemburger Lehrer; 1871, n<sup>o</sup> 13. — Testament. — Renseignements divers.*

GOFFINET, *Nicolas*, militaire, né vers 1792, à Izel, commune du canton de Florenville dans le Luxembourg devenu belge, était fils de Henri Goffinet, officier prévôtal de Chiny, et de son épouse Anne-Marie Goffinet, sa cousine issue-germaine. Cette dame a été la grande-tante du baron Constant Goffinet, général de l'état-major belge, ainsi que de Théodule Goffinet, lieutenant-colonel du génie de la même armée.

N. Goffinet entra au service du royaume des Pays-Bas qui venait d'être créé par la Sainte-Alliance, et fut quelques années après envoyé aux colonies bataves.

Il venait d'épouser Henriette Clavareau, dont le nom paraît déjà dans la Biographie luxembourgeoise. Sa femme partit avec lui pour les possessions néerlandaises d'outre-mer, où l'occasion attendait Goffinet pour déployer sa bravoure et ses talents militaires.

Au commencement de 1822 l'île de Sumatra se trouvait en pleine révolte : Il ne s'agissait de rien moins chez les insurgés que d'exterminer jusqu'au dernier européen.

L'armée d'occupation de la colonie était en ce moment mal constituée, presque dépourvue d'artillerie et composé de douze à treize mille hommes seulement, dont le plus grand nombre indigènes, conséquemment peu sûrs.

Le premier mars l'état-major reconnut la nécessité de combattre; car déjà vingt mille padriers (insurgés indigènes) se trouvaient réunis et leur nombre ne cessait de s'accroître.

On se hâta donc de partager en trois corps la petite armée néerlandaise. Le premier corps devait engager la bataille; le second faire diversion et le troisième former la réserve. Il fut décidé en outre, en face d'un si grand danger, d'intervertir l'ordre hiérarchique et de confier à Goffinet, qui n'était que capitaine, le commandement en chef du premier corps qui comptait de cinq à six mille hommes.

Ce parti était sage; car trois jours après

les padriers battus se repliaient en désordre sur Pagar-Rojung, l'une des deux capitales de l'ancien empire, pendant que les vainqueurs, sans laisser à l'ennemi le temps de se reconnaître marchaient également vers cette capitale qu'ils ne tardèrent pas à emporter.

Un succès aussi prompt que complet décida la soumission de plusieurs provinces. Mais d'autres ne purent être réduites qu'après une série de combats partiels, et jusqu'au mois de juin.

Dans les fastes militaires Gerlach avance que le brave capitaine Goffinet est mort d'une blessure qu'il aurait reçue sur le champ de bataille. Nous sommes autorisé, d'après des renseignements authentiques et officiels, à contredire cette assertion : Ce n'est pas, en effet dans un combat qu'il fut blessé, mais pendant une excursion qu'il avait entreprise pour empêcher la population de, plus longtemps, se faire décimer sans aucun profit. Cependant pour cela, sa mort n'a pas moins été glorieuse.

Voici comment les choses se passèrent :

Goffinet venait d'apprendre que des bandes fugitives d'insurgés se concentraient dans un district où l'esprit de la révolte se faisait ouvertement jour. Afin de prévenir de nouveaux conflits il conduisit quelques compagnies dans ce district, dans l'intention d'y faire une démonstration militaire.

Voulant prévenir les surprises il passait les nuits au milieu des campagnes. Un soir que ses hommes étaient occupés à s'établir sur un monticule et qu'il faisait, comme à l'ordinaire, l'inspection des retranchements improvisés, il se sentit tout-à-coup frappé d'une flèche à la jambe.

Cette flèche provenait d'une vaste grotte dont les ouvertures étaient soigneusement dissimulées.

Goffinet ne se fit pas illusion sur la gravité de sa blessure : la chaleur était extrême ; la flèche sans doute empoisonnée, et le camp à deux journées de marche. Il dissimula néanmoins sa douleur et se fit panser légèrement afin de pouvoir encore commander en cas d'attaque.

On le pressa de retourner au camp. Il s'y refusa, parce que, dit-il, il était venu pour empêcher un soulèvement et non pour en donner le signal ; car aux yeux de la population, partir en ce moment c'était fuir.

Cependant il avait expédié en toute hâte un détachement chargé de lui ramener un successeur et une voiture convenable. Il avait écrit lui-même à sa femme pour la préparer à la triste nouvelle.

Quelques jours après celle-ci était à ses côtés et le ramenait chez lui dans une habitation située non loin du camp. Il y est mort après six semaines de souffrances (1822).

Sa veuve est revenue en Europe avec trois jeunes enfants.

La mort de ce vaillant officier a été vengée d'une manière bien cruelle : A peine avait-il fait ses adieux à sa petite troupe que celle-ci revint à la grotte d'où la flèche avait été lancée. De nombreux insurgés s'y étaient réfugiés et s'y croyaient en sûreté. En vain les assaillants les provoquèrent-ils à sortir par des cris et des coups de fusil. Pour en finir, les soldats néerlandais accumulèrent dans toutes les issues de l'autre des matières inflammables auxquelles ils mirent le feu et étouffèrent sans miséricorde les malheureux qui s'y trouvaient enfermés.

*Fastes militaires des Pays-Bas, par A.-J.-A. GERLACH. — Renseignements de famille. — Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1869.*

GRAAS, *Philippe*, est né le 9 février 1796 au village de Holtz, sectionnaire actuel de la commune de Perlé au canton de Redange, fils de Pierre Graas, cultivateur et de Marguerite Müller.

Il était encore jeune lorsqu'il perdit ses parents. Comme dès l'enfance il s'était déclaré chez lui une grande propension pour les études et pour la carrière cléricale il déclara cette vocation à ses tuteurs qui d'abord ne voulurent point, pour des raisons qu'il serait inutile de consigner ici, consentir aux projets du jeune homme. Etant enfin parvenu à vaincre cette résistance il se hâta de courir chez le curé de son endroit pour obtenir de lui des leçons préliminaires, comme d'usage dans nos campagnes.

Quelque temps après il entra au collège de Luxembourg dont il suivit les cours avec une application soutenue, et y fit de notables progrès, tellement que certaines familles distinguées de la ville finirent par le rechercher pour devenir répétiteur auprès de leurs fils. Il entra en conséquence en cette qualité dans la maison Leurs où, redoublant de zèle il voulut, en même temps qu'il s'occupait à donner des leçons privées à ses élèves, ne négliger en rien ses propres études.

Il termina ses humanités en 1819 et la philosophie l'année suivante. Le 3 octobre 1820, à l'âge de 24 ans, il entra au séminaire de Liège où il ne resta que pendant une année, parce qu'il ne voulait point passer à un diocèse étranger : son certificat de sortie de cet établissement, en date du 24 juillet 1821, était conçu dans les termes les plus flatteurs.

Reçu ensuite au séminaire de Namur, avec le commencement de l'année scolaire suivante, le Grand-Duché ayant été distrait de celui de Metz et réuni à celui de cette dernière province, il y demeura jusqu'à ce qu'il eut obtenu la prêtrise, le 13 mars 1824, des mains de l'évêque Ch.-Fr.-Jos. Pisani de la Gaude.

Le 31 du même mois il a été nommé vicaire à l'église de N.-D. au même Namur et peu de jours après aumônier de la forte garnison de cette ville. Dans ces fonctions, disait son panégyriste, Graas sut se gagner l'estime et l'entière confiance des autorités civiles et ecclésiastiques.

Cependant quels que fussent les avantages de sa position il ne tarda pas à désirer de retourner dans sa province natale. Il supplia en conséquence son chef diocésain de lui accorder une place, quelque humble qu'elle pût être, dans le Luxembourg. Mais l'évêque, qui appréciait les mérites du jeune prêtre, restait sourd aux instances de Graas qu'il voulait conserver auprès de lui.

Le prélat étant venu à mourir quelque temps après, Graas ne tarda pas à renouveler ses prières auprès du vicaire-général-capitulaire, et il finit par obtenir sa rentrée dans le Luxembourg où il a été chargé de desservir l'importante paroisse de Junglinster au décanat de Betzdorf (6 juin 1826).

Cette église avait été pendant de longues années placée sous la direction d'un vieux curé dont les forces ne suffisaient plus pour présider à une paroisse aussi étendue. Un grand nombre d'abus s'y étaient introduits; l'instruction religieuse de la jeunesse y avait été infiniment négligée et l'ignorance qui était résultée de cet état des choses avait amené bien des désordres publics et moraux.

Tel était l'état dans lequel Graas trouva les affaires à son entrée en fonctions. Il ne s'en effraya point. La grandeur des maux à guérir et leur nombre furent pour lui un puissant aiguillon pour l'exciter à la persévérance. Il attaqua un à un les abus, et malgré les résistances qu'il éprouva d'abord il finit, par

sa bonté et son sérieux, à vaincre les nombreux obstacles qui lui étaient opposés.

Son premier soin fut donné à l'école. Il chercha d'abord à en procurer une, au moins temporaire pour les mois d'hiver, à chacune des localités composant sa paroisse. Cette entreprise était surtout rendue difficile en présence de l'apathie générale qui engourdissait encore alors les campagnes, jointe au peu de moyens des habitants. Ces contrariétés qu'on lui opposait il finit cependant par les vaincre au bout de peu d'années d'exhortations sans cesse renouvelées : Une bonne école permanente fut donc établie à Junglinster même, tandis que chacune des autres sections en obtint une temporaire. Mais ce n'eut point été assez d'avoir procuré des maîtres et des locaux de classe; il fallait encore réunir des élèves qui les fréquentassent. Le curé Graas y donna également ses soins les plus énergiques. Se transformant en quelque sorte en agent de police il faisait des rondes, chassant à l'école tous les enfants qu'il rencontrait dans les rues; il allait même dans les maisons requérir les parents d'y envoyer les leurs.

Il était difficile, à la vérité, pour les familles peu moyennées de mettre leurs enfants en classe pendant qu'elles en avaient besoin pour leur aider dans les travaux des champs. Mais les parents n'osaient résister à la volonté du curé. Ils se plaignaient bien sous cape de ses exigences quant à ce point; mais comment ne pas obéir! Plus tard cependant plusieurs personnes, même du vulgaire ont plus d'une fois répété à qui voulait l'entendre, qu'il leur avait à la vérité paru bien pénible alors de se voir enlever pour ainsi dire de force leurs enfants pour les chasser à l'école; mais que maintenant au moins ces derniers savent quelque chose.

Le jeune pasteur tenait surtout à l'enseignement religieux; il appliquait particulièrement ses soins à la jeunesse qui, le dimanche, avait à fréquenter ce que l'on nomme le catéchisme. Il savait donner tant d'intérêt à ces leçons que peu à peu il parvint à y attirer volontairement des adultes, même en beaucoup plus grand nombre que celui des enfants qui y étaient obligés.

Non moins que la jeunesse, les pauvres eurent part aux soins du curé Graas. Cependant il leur aidait moins par ses aumônes matérielles que par ses exhortations à l'amour du travail et en leur procurant l'occasion d'u-

tiliser leurs forces à des occupations utiles : Il tenait surtout infiniment à leur inculquer l'émulation. Afin de réussir plus facilement dans cette entreprise, il acquit pour plusieurs centaines de francs une espèce de bibliothèque élémentaire, composée d'ouvrages d'agriculture. Il prêtait d'abord simplement ces livres. Lorsque plus tard il voyait que l'un ou l'autre mettait à profit les connaissances qu'il avait gagnées à cette lecture, il lui faisait cadeau du traité. Il continua ainsi jusqu'à ce que toute sa collection eut passé à des mains qui savaient utiliser les préceptes que ces livres renfermaient.

Un autre bienfait dont, non-seulement sa paroisse en particulier, mais en quelque façon le pays entier lui est redevable, c'est qu'il acceptait les jeunes germes de talents qu'il voyait poindre, n'importe où ils fussent nés, et leur donnait des soins tout paternels, sans distinction qu'ils appartenissent à des familles aisées ou non. Car là où les moyens pécuniaires manquaient ou ne suffisaient point, il savait toujours procurer par ses amis ce qui faisait défaut. C'est ainsi qu'il attira à lui bon nombre d'adolescents qui plus tard occupèrent des postes très-honorables et qui peut-être, sans lui, auraient été réduits à l'humble position de manouvriers. Cette entreprise coûta à Graas bien des sacrifices et des peines nombreuses, surtout en présence des multiples devoirs que jour et nuit l'administration de sa vaste paroisse exigeait. Mais rien ne lui coûtait lorsqu'il voulait atteindre le bien.

Sa bienfaisante activité n'avait point échappé à ses supérieurs ecclésiastiques. Ils recherchaient l'occasion de lui procurer un rayon d'action plus étendue encore. Elle se présenta favorable en 1836, lorsque le doyen de Diekirch résigna son pastorat, à cause de son âge avancé. L'évêque jeta aussitôt les yeux sur le curé de Junglinster et le désigna pour succéder au vieillard dans ces fonctions d'honneur.

Le nouvel élu était trop modeste pour accepter d'emblée un poste aussi élevé. Il portait d'ailleurs un trop grand amour à ses paroissiens de Junglinster, pour que leur abandon lui parût conseillable, même possible, croyait-il. Plein de cette idée il se crut en devoir de supplier l'ordinaire de ne point le charger d'un tel fardeau, et d'y nommer un autre. Mais ce fut en vain ; et le 18 octobre 1836, la nomination canonique était un fait

accompli : L'obéissance força Graas à dire adieu à ses ouailles. Il les quitta le cœur gros de douleur et les yeux remplis de larmes. Son installation à Diekirch se fit le 27 novembre suivant.

Peu de jours seulement après son entrée en fonctions il s'était déjà gagné l'estime et l'attachement de ses nouveaux paroissiens : Son amour pour les enfants et pour les pauvres lui acquit tout d'abord, comme dans la paroisse qu'il venait de quitter, les sympathies de tous.

Afin de scruter à fond les besoins des nécessiteux et se mettre à même d'y remédier, il assumait pendant un grand nombre d'années tout le fardeau dévolu au bureau de bienfaisance de la ville de Diekirch.

Comme il l'avait fait à Junglinster, il continua dans cette ville à s'attacher les jeunes gens chez lesquels il présumait des talents ainsi que des dispositions pour l'étude. Il aimait particulièrement à accueillir et à encourager les élèves instituteurs, qui se préparaient à cet état à l'école de Diekirch ; et, lorsqu'ils avaient obtenu des diplômes, à leur procurer des places appropriées à leurs connaissances acquises. Il en agissait de même à l'égard des élèves peu moyennés des classes du progymnase.

Mais entre toutes les belles qualités qui brillaient chez le doyen Graas, nous devons surtout relever sa douceur et son admirable prudence.

Sa douceur se dénotait surtout en ce que toute rudesse dans les procédés répugnait à son bon cœur : Il cherchait à concilier tout ce qu'il lui était possible de concilier. Mais en revanche il savait aussi résister imperturbablement à tout ce que sa conscience lui défendait d'admettre. Ainsi, dès qu'il refusait de souscrire à une concession, on pouvait être certain que cela ne lui était point permis ; et alors tous obéissaient à sa résolution : Il n'avait qu'à dire qu'une chose ne convenait point pour être assuré d'avance qu'il n'en serait plus question. Sa douceur se faisait jour surtout lorsqu'il avait à exprimer son opinion sur des actes du prochain. Il ne disait, comme il ne pensait jamais que du bien de tous, aussi longtemps qu'il ne se voyait point obligé par des faits patents à accepter une opinion contraire. Le mal était-il trop palpable pour pouvoir être révoqué en doute, qu'il savait encore lui trouver une excuse dans l'intention ;

ou bien il cherchait à faire naître une opinion plus favorable sur le compte de l'accusé ou du coupable, en relevant chez lui d'autres bonnes qualités. Il avait surtout une profonde aversion pour les critiques lancées contre les absents : Rien ne pouvait l'attrister davantage que d'entendre ces sortes de médisances. En effet, quelle que fût la société dans laquelle il se trouvât, dès qu'un pareil chapitre était entamé, il quittait la réunion.

Il est à croire dès lors que ce fut lui qui fit graver sur la porte d'entrée du presbytère de Diekirch cette sentence qu'il suivait en tout point :

*Que quiconque en ses discours veut médire d'un absent, sache que l'accès de cette maison lui est interdit.*

Quant à sa prudence, sa vie entière n'a été qu'une constante mise en pratique de l'adage philosophique : „Traitez toujours vos ennemis „comme si un jour ils devaient devenir vos „amis. Agissez à l'égard de vos amis comme si „un jour ils devaient devenir vos ennemis.“

C'est ainsi que même ceux qui l'avaient offensé, et il y en a eu, quoiqu'en petit nombre, étaient accueillis par lui avec un constant amour : il leur rendait le bien pour le mal. Cette prudence fut cause aussi que toujours il taisait, même à ses meilleurs amis, ce que le devoir ou l'amour du prochain lui conseillait de ne point divulguer.

Le 31 août 1853 le doyen Graas, accablé par une maladie devenue incurable, et qui avait pris ses commencements déjà deux ans auparavant, convaincu que les remèdes humains ne parviendraient point à lui rendre la santé, sentant d'ailleurs ses forces s'affaiblir graduellement, fit son testament dans lequel les pauvres de Diekirch, de Junglinster et de Holtz, son endroit natal, obtinrent une très-grande partie de ce qu'il délaissait.

Six jours après, c'est-à-dire le 6 septembre 1853, il est décédé en véritable prêtre catholique-romain, âgé seulement de cinquante sept ans et sept mois, après avoir, à Diekirch, rempli les importantes fonctions de curé cantonal pendant 17 ans avec tout le zèle et le dévouement qui lui avaient été enseignés par son divin maître.

Son corps avait d'abord été inhumé au cimetière, derrière l'ancien couvent des cordeliers. Après trois années de repos en ce lieu il fut transporté au nouveau cimetière et

déposé sous l'autel de la chapelle qui y est établie, avec cette, par trop modeste épitaphe :

REVERENDO PHILIPPO GRAAS

DECANO IN DIEKIRCH,

AD PERPETUAM MEMORIAM.

OBIIT 6<sup>ta</sup> 7<sup>bris</sup>

1853.

R. I. P.

*Journal Luxemburger Wort, N<sup>os</sup> 106, 108, 110, 111, Septembre 1853. — Renseignements obtenus. — Notes de M. l'Abbé STEHRES, ancien directeur du Progymnase de Diekirch. — Etat-civil. — Testament.*

GRISARD, *Bervard - Antoine - Lambert*, philanthrope, n'appartient qu'indirectement à la Biographie luxembourgeoise. Il était né à Liège, le 21 janvier 1791, fils de Lambert-Mathias Grisard et de Marie-Isabelle Grisard. Il est décédé célibataire dans la même ville, le 5 juillet 1862, à l'âge de 71 ans.

Riche propriétaire, il habita pendant longtemps un bien qu'il possédait à Froidcour, sous la commune de Stoumont, canton de Stavelot.

Par testament il légua au bureau de bienfaisance de sa ville natale un capital de 200,000 frs. ; plus aux pauvres de la commune de Stoumont une autre somme de 10,000 fr. ; le tout contre plusieurs fondations pieuses à exécuter dans cette dernière paroisse.

*Journal : l'Annonce de Stavelot, du 13 juillet 1862. — Etat-civil de Liège.*

GROBBENDONCK, *Lancelot, comte de*, baron de Wesemael, etc., homme d'Etat, est mentionné par l'auteur des *Délices des Pays-Bas* parmi les gouverneurs de Luxembourg ; ajoutant qu'il l'était en même temps du Limbourg et qu'il est décédé en 1664.

Suivant cet auteur le comte de Grobbendonck aurait occupé cette éminente dignité après Philippe-François de Croy duc d'Havré ; et qu'il aurait été remplacé à son tour par Philippe de Croy d'Arénberg, prince de Chimay.

Ni Bertholet, ni le manuscrit des *Viri illustres* ne marquent ce personnage, qui dès lors peut bien n'avoir été, ou que gouverneur intérimaire ou simplement commandant militaire de la capitale.

*Délices des Pays-Bas ; édit. Foppens, III, 149.*

GRONSFELD, *Jean-François, comte de et de Brouchorst*, militaire et homme d'Etat, feldmaréchal des armées de Charles VI, a été

nommé gouverneur du pays de Luxembourg en remplacement de Jean-Frédéric comte d'Autel. Il en prit possession au mois de septembre 1716, et mourut le 7 avril 1719.

*Délices des Pays-Bas. — Manuscrit des Viri illustres. — Bertholet.*

GRÜNWARD, *Frédéric-Emmanuel*, littérateur, publiciste et médecin, est inscrit par Ozeray au nombre des hommes distingués du duché de Bouillon, comptant depuis 1815 dans le Luxembourg.

Né le 10 avril 1734, à Kupper dans la Haute-Lusace, Grünwald était fils d'un pasteur évangélique, de la confession d'Augsbourg. Il obtint une éducation très-soignée. Comme il se sentait une grande prédilection pour l'étude de l'art de guérir, il a été envoyé, en 1753 à Leipzig où il prit ses premières inscriptions. Il a ensuite fréquenté pendant deux ans le collège royal-électoral de médecine et de chirurgie de Dresde. Cependant il n'exerça que très-peu la profession de médecin, ayant été entraîné vers d'autres études.

Pendant le mois de décembre 1761, ainsi dès l'âge de 27 ans, il avait fixé sa résidence à Bouillon, en qualité de collaborateur du *Journal encyclopédique*, pour la partie étrangère; c'est-à-dire ce qui concernait l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie: Cette feuille littéraire tenait un rang distingué dans les anciennes bibliothèques. Elle a cessé de paraître en 1793, à cause de la tourmente révolutionnaire. Mais le principal travail de Grünwald, travail auquel il a dû ses titres académiques, ce fut la *Gazette sanitaire* dont il était le principal rédacteur. Cette entreprise avait pour but de faire connaître les nouvelles découvertes en médecine et dans toutes les sciences connexes à l'art iatrique. Grünwald a écrit depuis le premier jusqu'au dernier numéro de ce journal qui a eu trente ans d'existence, et qui, comme le précédent, finit en 1793.

Connu par ces travaux qui ont été répandus dans toute l'Europe savante, Grünwald reçut de Diderot et de d'Alembert, les éditeurs de l'*Ancienne Encyclopédie*, l'invitation de travailler au supplément de cet ouvrage, où l'on rencontre en effet son nom porté sur la table des auteurs de la gigantesque entreprise.

Grünwald ne s'est pas borné à ces occupations, que cependant d'autres auraient regardées comme au-dessus de leurs forces: il avait embrassé dans ses travaux tout ce qui

tient à l'économie rurale. L'agriculture surtout formait une de ses études chéries. Nombre de mémoires sur cette matière, dit son Biographe, existent à Luxembourg et à Paris.

Le 2 mai 1796 il entra en correspondance avec le ministre de l'intérieur de France, sur les dégâts occasionnés par les hannetons; et avec celui de la police générale, le 14 novembre de la même année, touchant une épi-zootie qui alors régnait dans le département des forêts: Il a reçu de ces deux hauts dignitaires de très flatteuses lettres de remerciements.

Ses expériences sur la multiplication des pommes de terre lui ont valu des témoignages non moins honorables de la part de la société d'agriculture de Paris, le 26 juin 1801.

La révolution française avait réduit Grünwald au besoin. Mais ses services ont obtenu des gratifications de la Convention, du Directoire et du gouvernement impérial. Une pension de 800 francs, qui avait été définitivement inscrite, le 11 juin 1811, lui a été continuée sous le régime des Pays-Bas, sur la recommandation du gouverneur Willmar (Biographie, II, 243 et 244) qui lui portait un intérêt particulier. Le roi des Pays-Bas Guillaume 1<sup>er</sup> lui conféra en outre, le 19 août 1817, toujours sur la recommandation du même gouverneur du Grand-Duché, la décoration de chevalier de l'ordre du Lion Belgique, aujourd'hui nommé néerlandais.

Le caractère de Grünwald était essentiellement bon, bien que sa franchise ait eu quelque chose de rude, et que son opinion se prononçât très-vivement contre ceux qui lui manifestaient une opposition de sentiments. Il n'avait rien à lui; et il prenait sur son nécessaire pour en gratifier les pauvres. Ami de l'humanité, il donnait gratuitement des consultations à qui recourait à ses connaissances médicales, ajoutant souvent les médicaments à ses conseils.

D'une grande sobriété, il prolongea pendant 30 ans sa vie par l'empire qu'il savait exercer sur lui-même, se résignant aux infirmités de la vieillesse et conservant une âme forte dans un corps caduc.

Grünwald est décédé à Bellevaux, près de Bouillon, le 16 octobre 1826, à l'âge de plus de 92 ans, estimé de tous et aimé d'un grand nombre.

OZERAY, *Hist. de Bouillon*; 2<sup>e</sup> édit. II<sup>e</sup> part. 576 sqq.; et *Annuaire nécrologique de Mehl*, 1827; 2<sup>e</sup> part. 1828, in-8<sup>o</sup>.

## H

**HADÉLIN**, *saint*, est né, suivant la plupart des hagiographes belges, vers les commencements du septième siècle, c'est-à-dire en 610. Il appartenait par sa naissance à une famille noble et puissante de la Guienne, contrée qui à cette époque faisait partie du royaume d'Austrasie. Une éducation toute chrétienne, jointe à une grande douceur de caractère le porta, jeune encore, à se vouer au service de Dieu.

Dans cette intention il quitta la maison paternelle, renonça aux jouissances de la vie, abandonna ses biens et ses richesses, et se retira dans une austère retraite, en compagnie de quelques personnages qui partageaient les mêmes sentiments et avaient, comme lui résolu de consacrer leur vie au service des autels.

A cette époque S<sup>t</sup> Remacle (v. son art. Biogr. II, 73), originaire d'Aquitaine, gouvernait le monastère de Solignac, récemment fondé par S<sup>t</sup> Eloy. Ce fut vers ce lieu solitaire que le jeune lévite dirigea ses pas ; et, peu de temps après il devint le compagnon obligé des exercices et des travaux du saint directeur.

La réputation de Remacle s'étant répandue dans toute la Gaule, Sigebert II, roi d'Austrasie l'appela à sa cour et lui confia le gouvernement du monastère de Cugnon, placé sur un territoire qui plus tard a fait partie de l'ancien pays de Luxembourg, entre Chiny et Bouillon, sur le ruisseau nommé la Semoy ; monastère que ce prince venait de fonder. Hadelin, qui avait accompagné Remacle à la Cour, suivit le saint cénobite à Cugnon et résolut d'y passer sa vie qu'il se proposait de partager entre la prière et l'étude.

En 650, S<sup>t</sup> Amand, successeur de Jean-l'Agneau, ayant résigné l'évêché de Tongres, Sigebert appela Remacle à ce siège important.

Hadelin, fidèle à ses affections suivit son maître et son modèle à Tongres où peu après il obtint l'ordination. A compter de ce moment, le jeune prêtre mit tout son zèle à remplir les devoirs du saint ministre, avec ceux non moins fatigants du missionnaire.

En 653, Remacle, renonçant à son tour à la dignité épiscopale, se retira au monastère de Stavelot, pour y finir ses jours. Hadelin l'accompagna dans cette nouvelle retraite ; et, peu de temps après, tous deux entreprirent un pèlerinage au tombeau des princes des apôtres.

En 669, Hadelin, se soumettant aux ordres de la Providence, quitta le monastère de Stavelot et se retira dans une grotte, pour y prier Dieu et se livrer aux exercices les plus austères de la vie cénobitique. La réputation de sainteté du fervent anachorète se répandit bientôt dans la contrée et parvint jusqu'à la cour du maire du palais, Pépin d'Herstal, qui s'empressa d'aller visiter le pieux ermite dans sa retraite et lui fit à cette occasion donation de quelques arpents de terre pour subvenir à ses besoins.

Quelques personnages distingués, touchés des vertus de Hadelin, vinrent peu de temps après partager sa solitude et, suivant la coutume de l'époque, firent abandon de leurs biens au nouvel institut qui devait les appliquer à des fondations religieuses. A la suite de ces donations Hadelin put entreprendre la construction du monastère de Celles, dans lequel il établit l'observance de la règle de S<sup>t</sup> Benoît.

De tous les pèlerins qui étaient venus partager sa retraite, Hadelin ne retint près de lui que douze personnes pour lesquelles il fit élever des cellules, d'où le nom Celles, du latin *cellulæ*, dont on retrouve encore aujourd'hui des traces. Ces modestes constructions, faites pendant le septième siècle ont été le noyau originaire du village de Celles, à sept kilomètres environ de Dinant.

Après une vie consacrée tout entière à la propagation de l'évangile dans l'Ardenne et le district nommé Condroz, et aux exercices les plus sévères de la vie monastique, Hadelin, qui avait su communiquer à ses disciples son zèle et son amour pour la religion, accablé par le poids des ans et par la fatigue des travaux apostoliques, assembla ses frères et les conjura de continuer à suivre les saintes pratiques qu'ils avaient longtemps accomplies en

commun. Après cette exhortation pathétique il rendit son âme à Dieu, le 3 février 1690, à l'âge de 80 ans environ.

Il a été inhumé dans la grotte où il avait passé une partie de sa vie dans la prière et les exercices de la piété la plus exemplaire. Cette grotte ne tarda pas à devenir pour les habitants de la contrée et des pays voisins le but d'un pèlerinage très-suivi.

Aujourd'hui les reliques du saint sont conservées en une châsse remarquable par son travail et déposée dans l'église de Visé, province de Liège.

*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, T. XI, 435, sqq. Art. signé : Ed. LAVALLEYE. — MOLANUS. — FISEN.*

HAGEN, ou HAAGEN, *Mathias-Léopold*, vétérinaire et professeur, fils de Mathias Hagen, horloger et de Anne Mersch, est né à Luxembourg, le 28 avril 1830.

Après avoir fait de bonnes études préparatoires à l'athénée de sa ville natale, Hagen se voua à la médecine vétérinaire. En octobre 1850 il entra à l'école spéciale de Cureghem-lez-Bruxelles, dont il suivit les cours pendant quatre années consécutives. Il y subit tous ses examens avec distinction.

Par arrêté ministériel, en date du 14 novembre 1855, il a été admis à exercer comme vétérinaire de première classe dans le Grand-Duché, après un nouvel examen devant le collège médical pendant sa session du mois d'octobre de la même année.

Quelques mois plus tard il alla s'établir à Eich où il commença à pratiquer son art.

En juin 1857 le gouvernement le nomma vétérinaire de l'Etat à Echternach, et par arrêté du Souverain, en date du 30 du même mois il a été désigné pour donner des cours à l'école d'agriculture qui venait d'être créée dans la même ville.

Il était chargé des leçons de zoologie agricole, de zootomie et de médecine vétérinaire. Hagen sut toujours remplir avec exactitude, conscience et réussite ses devoirs à l'établissement auquel il était attaché. Sa manière d'exposer était claire et nette; il avait le talent de mettre les matières qu'il traitait à la portée de l'intelligence de ses auditeurs. Il pratiquait en outre avec succès la médecine vétérinaire dans le canton et les environs.

Cependant Hagen avait trop présumé de ses forces. Sa constitution n'était pas assez robuste pour pouvoir résister au rude et fatigant état qu'il avait choisi pour sa carrière.

Les courses nombreuses, souvent forcées et épuisantes auxquelles il joignait des études continuées presque de nuit et de jour finirent par miner sa santé. Il succomba au devoir pendant qu'il était encore dans toute la force de l'âge, à 34 ans seulement, le 17 mars 1864.

Les programmes annuels de l'école d'agriculture renferment quelques compositions de mérite dues à la plume de notre jeune professeur. Nous allons les énumérer : 1° De l'utilité des sciences vétérinaires à l'agriculture pratique bien dirigée (1858); 4 pages in-4°. — 2° Du sel faisant partie de l'alimentation de nos animaux domestiques (1859); 6 pages in-4°. — 3° Considérations sur les relations alimentaires et leur distribution chez les animaux domestiques (1861); 5 pages in-4°.

*Etat-civil de Luxembourg. — Programmes de l'école d'agriculture à Echternach, 1857 à 1865. — Renseignements obtenus.*

HAMÉLIUS, *Jean-Baptiste-George*, propriétaire et législateur, fils de George Hamélius, propriétaire-agriculteur, et d'Elisabeth Sontag, est né à Hosingen au canton de Clerveaux, le 4 avril 1819.

Il avait reçu une éducation très-suffisante pour gérer ses affaires, et possédait un esprit d'observation qui le mettait en position de mettre à profit les expériences de ses voisins aussi bien que les siennes, tant pour ses cultures que pour l'élevage du bétail. Sans être un agronome scientifique, il pouvait passer pour être un agriculteur distingué, aimant le progrès et n'estimant point les sacrifices pour y arriver et se tenir à leur hauteur. D'un caractère franc et ouvert, aimant la patrie et désireux de voir ses compatriotes heureux, il s'était fait un grand nombre d'amis. Ses vues, quant à l'administration, appartenaient à un libéralisme éclairé mais tolérant, haïssant surtout la duplicité.

Désigné par les électeurs de son canton pour les représenter à la Chambre législative, il a été envoyé à l'Assemblée nationale, du 21 juin 1869 à juin 1875 : ses votes, toujours indépendants, n'ont jamais été mesurés à une coterie quelconque qui aurait travaillé contre les intérêts du pays ou à l'avantage d'un parti.

J.-B.-G. Hamélius est décédé le 18 avril 1876.

*Comptes-rendus des sessions législatives. — Etat-civil. — Renseignements officiels. — Souvenirs. — Liste officielle des législateurs.*



HANSEN, *Pierre*, prêtre, littérateur, fondateur de bourses d'études, fils de Nicolas Hansen et de Anne Bartel, est né à Merl, village sectionnaire de la commune de Hollerich au canton de Luxembourg, le 19 mai 1794.

Bien que ses parents fussent peu moyennés ils firent cependant suivre l'école du village à leur fils qui y acquit les notions élémentaires de la lecture et d'écriture, peut-être également celles des premières opérations de l'arithmétique. Lorsqu'il fut devenu un peu plus grand il apprit le métier de tailleur. Pendant ses moments de loisir il s'exerça même à jouer d'un instrument de musique pour pouvoir amuser, comme il disait lui-même, les convives des noces auxquelles il était invité.

Hansen avait en outre reçu de la nature un véritable talent de conception, surtout pour les abstractions. Il voulut utiliser ces heureuses dispositions en se livrant, sans maître à l'étude des principes de la langue latine. Dès qu'il y eut fait quelques progrès il se présenta au collège de Luxembourg où l'éducation se bornait à cette époque à l'enseignement du latin, de l'allemand et du français avec quelque peu d'arithmétique; peut-être aussi des notions très-superficielles d'histoire. Comme il n'avait pas de fortune il devait bien se résoudre à faire tous les matins le trajet de Merl, apportant son dîner, et y retourner coucher le soir : Merl est à quatre kilomètres de la capitale.

Ce mode a été exécuté avec constance et courage jusqu'en 1816 où le directeur du collège, l'abbé Munchen (v. son art. Biogr. I, 475), qui l'estimait beaucoup à cause de son assiduité et de ses notables progrès, lui confia le poste de précepteur ou maître-d'étude pour les élèves de la seconde année qu'on nommait la classe de grammaire, donnée alors par l'abbé Clomes (v. son art. Biogr. I, 124). Cette place, qui l'obligeait à loger en ville lui procura en même temps un lucre beaucoup plus que suffisant pour couvrir ses dépenses.

„Hansen, disait naguère un professeur distingué, également attaché à l'athénée qui a remplacé l'ancien collège, Hansen était un homme de talent en même temps qu'il avait une grande trempe d'originalité. Dans les répétitions qu'il faisait aux élèves pendant les heures d'étude il rivalisait avec le professeur de la classe, et souvent il le surpassait dans l'interprétation des auteurs par la clarté

„qu'il mettait dans le choix des mots pour traduire les tirades latines.“

C'est ainsi qu'après avoir terminé ses humanités et fait quelques épargnes sur son traitement de répétiteur, il put se rendre au séminaire où il fit sa philosophie et la théologie.

Après avoir obtenu l'ordre de la prêtrise Hansen fut désigné chapelain à Gœtzingen sous la paroisse et commune de Kœrich. Transféré à Mersch avec la qualité de vicaire il a été quelques années plus tard nommé sous-principal et aumônier au collège de la ville de Mons (Hainaut). Ces dernières fonctions il les a remplies pendant trente ans.

Admis à la pension vers 1853, il continua à résider dans cette ville jusqu'à son décès, arrivé le 18 juin 1858, à l'âge de 64 ans.

L'abbé Hansen était studieux, d'un esprit méditatif, très-laborieux et économe. Cette dernière qualité, sans dégénérer chez lui en avarice le mit à même de secourir sa sœur, atteinte d'aliénation mentale, et son frère; de constituer des fondations pieuses considérables et de doter par testament en date du 7 juillet 1855 sa nièce qu'il avait chez lui. Par le même testament il fonda également près de l'école normale de Luxembourg deux bourses d'études, chacune au revenu de 210 francs, en faveur d'élèves instituteurs ou institutrices, pour lesquelles ses agnats ont la préférence, si du reste ils remplissent les autres conditions prescrites par les lois et règlements en vigueur pour pouvoir être admis à cet établissement.

Hansen avait de grandes idées; il cherchait par tous les moyens en son pouvoir à rendre service à ses compatriotes. Il entretenait une correspondance étendue. Il a également écrit plusieurs ouvrages parmi lesquels nous citerons les suivants, dont les titres nous sont connus : 1. Cabinet de lecture, ou recueil d'histoire, d'anecdotes, de fables, de sentences, de proverbes, etc. — 2. Musée d'histoire universelle, ou abrégé de l'histoire, en forme de catéchisme : Il commence à la création du monde et finit à la naissance de Jésus-Christ. — 3. Situation de la Belgique en 1849, et moyens de l'améliorer. Réponses de de M. le comte Julien Visart de Bocarmé, habitant les Etats-Unis depuis 1835, à des questions relatives à une émigration aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord; suivies d'un abrégé de l'histoire des mêmes états. Mons, 1849.

Le mérite de ces productions n'est pas le même au jugement de ceux qui ont cherché à les apprécier. Le dernier ouvrage surtout, entre quelques bons moyens en indique d'autres qui semblent fort singuliers pour porter remède au malaise du peuple belge; nous ne citerons pour exemple que le conseil qu'il donne d'une émigration pour ainsi dire en masse, c'est-à-dire d'un million d'habitants, soit du cinquième de la population entière! L'expérience a prouvé que sans cette expatriation colossale les Belges ont su jusqu'ici trouver des ressources et des moyens très-suffisants d'existence. Cependant, abstraction faite des résolutions extrêmes proposées par l'auteur, ce travail de l'abbé Hansen conserve un certain intérêt par une foule de données statistiques et par la sagesse des vues qu'il émet sur l'industrie, l'agriculture et le commerce.

*Etat-civil. — Testament et dossier d'actes concernant. — Arrêté royal du 10 juillet 1860. — Notes fournies par M. le chanoine ENOLING. — Journal Luxemburger Wort, 22 juillet 1861, n° 74. — Mémoires du Grand-Duché, années concernantes.*

HARDIGNY, *Guillaume*, jésuite, est né à Luxembourg vers 1589. Il entra dans l'ordre en 1611, à l'âge de 22 ans, et régenta d'abord pendant six ans les classes inférieures d'humanité; puis il s'occupa exclusivement à l'œuvre des missions, instruisant les populations des campagnes et les militaires. Il est mort à Mons en 1637. Le père Hardigny paraît-il, passa une grande partie de sa vie à Luxembourg même, puisque les deux ouvrages qu'il a publiés l'ont été dans cette ville. Ils ont pour titre : 1° La vie et miracles de Saint Adrian, patron singulier contre la contagion; avec quelques autres petits traités que la page suivante montrera, fort utiles en temps de peste et hors d'icelle. Par le P. Guillaume Hardigny, de la compagnie de Jésus. A Luxembourg chez Hubert Reulandt, 1636, in-12; 326 pages sans les préliminaires. — 2° Livre de prières et de pratiques spirituelles.

DEBACKER *Biblioth. des écriv. de la compagnie de Jésus. — Manuscrit PIERRET, II, 789. — SOTWELL, continuation de la Biblioth. d. s'écriv. de la comp. de Jésus.*

HARZÉ, *Wiric de*, est inscrit par Bertholet sur la liste des gouverneurs du pays de Luxembourg sous Jean dit l'aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, entre Jean de Beaufort (Berbourg) et Wauthier de

Meysembourg. Il doit avoir occupé cette dignité en 1340.

BERTHOLET, *listes IV.*

HAS, *Haas ou Haze, Henri*, de Loffe (?), juriconsulte, dit Bertholet, a été nommé président du Conseil provincial de Luxembourg en 1547, en remplacement de Nicolas de Naves, (v. son art. Biogr. II, 8), qui avait été élevé à cette éminente dignité à l'époque de la création du Conseil par l'empereur Charles-Quint. Bertholet fixe le décès de ce personnage à l'année 1556, tandis que l'auteur des *Délices des Pays-Bas* la met sous la suivante. Nous n'avons découvert aucune particularité touchant le président Henri Has. Il a été remplacé par Félix Hornung.

BERTHOLET, *IV, listes. — Délices des Pays-Bas, édit. de 1769, IV, 16. — Notes de M. WURTH-PACQUET.*

HAYE, *Nicolas-Augustin de la*, militaire, appartenait à une famille distinguée de Liège, plus tard habituée successivement à Bastogne, à Wiltz, à Schimpach (Nieder-Wampach) et Luxembourg. Il était fils de Joseph de la Haye et de Catherine de Nalin, et naquit le 17 novembre 1782, à Niederaanwen, commune du canton de Luxembourg.

Comme il se sentait un goût décidé pour la carrière militaire, N.-A. de la Haye alla, en 1805 s'enrôler dans l'armée autrichienne, par préférence sans doute pour la maison impériale de Habsbourg, bien que sa patrie luxembourgeoise fût à cette époque rangée sous la domination de la France.

Il y a été admis en qualité de cadet, et prit part à toutes les campagnes du premier Empire dans lesquelles les soldats autrichiens se trouvèrent engagés. Il avait gagné sur le champ de bataille ses premiers grades jusqu'à celui d'officier, lorsqu'il faisait, en 1806, les campagnes d'Italie et d'Autriche.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1809 il obtint sa démission honorable du service autrichien, et entra le 25 février suivant sous les drapeaux français, avec l'épaulette de sous-lieutenant au 48<sup>e</sup> de ligne, avec lequel il fit, pendant cette année et la suivante les campagnes dites d'Allemagne, ayant été déjà, le 8 juin 1809, promu lieutenant. Nommé capitaine adjudant-major, le 18 juin 1812, il fit partie de la grande armée en Russie.

En 1813 et 1814 il était revenu en Allemagne; finalement en Belgique, à la bataille de Waterloo en 1815; puis en France.

Démissionné de nouveau, honorablement, le 31 décembre 1815, comme appartenant par sa naissance à un pays qui cessait d'être français, il entra le 7 janvier 1816, avec la demi-solde de son grade, à l'armée du jeune royaume des Pays-Bas créé par le congrès de Vienne.

Appelé à l'activité dans le 37<sup>e</sup> bataillon de la milice nationale, le 12 décembre de la même année 1816, il a été nommé, le 16 août 1829, major à la 18<sup>e</sup> division d'infanterie néerlandaise.

Pendant la révolution belge de 1830, de la Haye quitta les drapeaux hollandais pour venir se ranger, le 3 octobre de la même année sous ceux de la Belgique, qu'il considérait comme sa patrie de naissance, le Luxembourg ayant compté jusque là au nombre des provinces méridionales, dites belges.

Entré avec le grade de major au 7<sup>e</sup> régiment de ligne belge, le 13 du même mois d'octobre 1830, il fit avec celui-ci ce qu'on est convenu de nommer la campagne contre la Hollande. Le 11 mai 1831 il a été promu lieutenant-colonel au premier; puis le 3 septembre suivant au 5<sup>e</sup> chasseurs à pied. Le 15 mai 1832 il a été désigné colonel au 5<sup>e</sup> de ligne; et le 20 avril 1834 commandant de la première brigade de la première division.

Après la ratification du traité de Londres, en juin 1839, le colonel de la Haye a fait la déclaration voulue par la loi pour conserver la nationalité belge (21 novembre 1839).

Un arrêté royal du 9 avril 1841 le nomma général major; et le même jour il a été désigné commandant provisoire de la province de Brabant. Le 26 mai 1842, le même titre lui a été conféré pour celle du Limbourg. Enfin, deux dispositions royales du même jour, 15 mai 1846, admirèrent le général-major de la Haye, l'une à la pension de retraite après 41 ans de services militaires, non compris les campagnes; l'autre au grade de lieutenant-général honoraire.

Le général de la Haye avait reçu plusieurs et de graves blessures sur le champ de bataille et au plus fort de la mêlée.

Il avait obtenu, le 15 mars 1815, l'étoile de la légion d'honneur; le 15 décembre 1855 la croix de chevalier de Léopold; le 1<sup>er</sup> août 1839 il avait été promu officier de la légion d'honneur, et le 18 juillet 1845, au même grade dans l'ordre de Léopold. Il était également chevalier de l'épéron d'or et du lys. Un décret de Napoléon III lui conféra la

médaille dite de Sainte-Hélène; enfin le 8 mars 1860 il reçut celle nommée commémorative de la révolution belge.

De la Haye est décédé à Louvain, le 10 février 1866, époux de dame Euphrasie-Philippine de Waepenaert.

*Etat de services, aux archives de la guerre à Bruxelles. — Nécrologe des officiers de l'armée belge. — Notes de famille obtenus. — Annuaire de la noblesse de Belgique; année 1867; p. 383.*

HEIDERSCHIEDT, *Pierre*, professeur, fils de Nicolas Heiderscheidt et de Catherine Ketter, cultivateur, est né le 9 thermidor an XI, répondant au 28 juillet 1803, à Sæul, chef-lieu de commune au canton moderne de Redange.

Après avoir fréquenté l'école de son village, telle qu'on en possédait pendant les premières années de notre siècle et les guerres du premier empire français, le jeune Heiderscheidt se trouva, à l'époque de la création du royaume des Pays-Bas arrivé à un âge où sa famille pouvait reconnaître en lui de favorables dispositions pour les études.

Dans les campagnes luxembourgeoises il était alors de mode, comme du reste cela semble être encore aujourd'hui fréquemment le cas chez nos cultivateurs, que lorsqu'une famille faisait étudier un de ses fils, c'était bien invariablement dans l'intention arrêtée d'avance, de le faire devenir prêtre: On ne s'inquiétait généralement pas le moins du monde de la direction de la vocation personnelle de celui auquel on prétendait faire suivre les classes humanitaires.

Une telle idée fut celle d'un vieil oncle de Heiderscheidt, célibataire et chef du ménage comme principal héritier du bien patrimonial par droit d'aînesse, avant l'abolition du régime ancien. Il résolut de se rendre aux désirs de son neveu pour les études, et le plaça d'abord chez un curé, soit celui de Sæul, soit celui d'un village voisin, pour lui faire apprendre les principes, comme on nommait la chose: Ces principes consistaient dans la connaissance des règles élémentaires de la langue latine; plus, mais dans des cas exceptionnels seulement, d'un peu d'allemand, d'arithmétique empirique, et très-accessoirement d'histoire sainte.

Nous ne savons pas en quelle année Heiderscheidt est entré au collège de Luxembourg. Cependant s'il nous était permis d'exprimer à cet égard une supposition, nous

# BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE

HISTOIRE

## DES HOMMES DISTINGUÉS ORIGINAIRES DE CE PAYS

CONSIDÉRÉ

A L'ÉPOQUE DE SA PLUS GRANDE ÉTENDUE

ou qui se sont rendus remarquables pendant le séjour qu'ils y ont fait

par le Docteur Aug. NEYEN

CHEVALIER DES ORDRES DE LA COURONNE DE CHÊNE ET DE LA COURONNE DE PRUSSE  
UN DES FONDATEURS ET MEMBRE EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ POUR LA RECHERCHE ET LA CONSERVATION  
DES MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE PAYS DE LUXEMBOURG (1<sup>re</sup> CLASSE DE L'INSTITUT  
GRAND-DUCAL) CORRESPONDANT DE PLUSIEURS ACADÉMIES, INSTITUTS  
ET SOCIÉTÉS SAVANTES ÉTRANGÈRES.

La vertu la plus humble et la grandeur dans tout son éclat  
doivent trouver place dans une Biographie nationale.

TOME III

SUPPLÉMENT.

III<sup>e</sup> LIVRAISON.

LUXEMBOURG

JEAN JORIS, imprimeur-éditeur.

1877.



croirions pouvoir fixer pour cela l'année 1818, où cet établissement d'instruction moyenne reçut une nouvelle organisation avec le titre d'athénée. En effet, nous rencontrons en 1821 le nom de Heiderscheidt au nombre des lauréats de la classe de poésie. En 1822 il obtenait en rhétorique un accessit pour les langues grecque, latine et française.

Cependant à la fin de l'année de première, le vieil oncle dont nous avons parlé, comme fournissant au neveu les moyens pour le faire parvenir jusqu'à la fin des humanités, pressait ce dernier de se faire admettre au séminaire diocésain, afin de commencer sa théologie. Mais Heiderscheidt, qui ne se sentait aucune propension pour la cléricature, chercha par toutes sortes de subterfuges à gagner du temps, afin de pouvoir entre temps réunir un petit pécule pour, avec ses propres ressources, pouvoir se rendre à l'université et se livrer à la carrière littéraire; car il pouvait prévoir que, du moment où son parent saurait sa résolution de ne point embrasser le sacerdoce, il lui refuserait toute assistance ultérieure.

Il avait d'abord, après bien des instances obtenu de pouvoir encore entendre pendant les deux années suivantes les leçons dites philosophiques et en même temps académiques annexées à l'athénée, parce que, avait-il su insinuer, ces cours le dispenseraient de fréquenter les leçons similaires au séminaire, de façon qu'il ne perdrait aucun temps, ce qui était bien vrai; mais en même temps aussi elles comptaient en réalité à titre de cours universitaires.

En conséquence de ses projets, il sollicita et obtint la place de maître d'études ou de répétiteur en troisième classe: Ces attributions il les a remplies avec beaucoup de zèle et de dévouement pour les élèves, comme nous pouvons le certifier nous-même pour avoir été sous lui pendant l'année scolaire 1825 à 1826.

Lorsqu'au moyen d'épargnes faites sur ses émoluments il fût parvenu à réunir une petite somme d'argent, il déclara franchement à sa famille qu'il n'avait aucun goût pour le séminaire; ajoutant que, si on ne lui fournissait par les ressources nécessaires pour aller achever ses études de prédilection, il chercherait à en trouver par lui-même. L'oncle, payeur jusque-là, fut inexorable: Il l'abandonna complètement.

Heiderscheidt conserva encore pendant

deux nouvelles années le poste de répétiteur, donnant en outre des leçons particulières et étudiant en même temps lui-même avec une grande ardeur, afin de, dès ce moment, pouvoir devenir le fils de ses propres œuvres.

Au commencement de l'année académique 1828-1829, il se rendit à Louvain, et subit quelques mois plus tard l'épreuve de la candidature en lettres. Le 8 des Ides — ou le 6 — de juin 1831 il a été promu, à la même université, docteur en lettres et en philosophie, avec la plus grande distinction. Finalement, le 23 décembre 1834 il obtint en outre le degré de docteur en droits romain et moderne.

Heiderscheidt possédait une véritable vocation pour l'enseignement; et il s'y adonna résolument tout entier. Il fut d'abord professeur de seconde et de rhétorique, successivement aux collèges de Herenthals dans la province d'Anvers, et de Lierre dans le Brabant, en même temps que directeur de cette dernière institution. Ensuite professeur de mathématiques à l'institut S<sup>t</sup> Louis, à Malines; en même temps qu'inspecteur d'écoles des cantons de Malines et de Peurs. Plus tard, le 15 septembre 1851, professeur de seconde latine à l'athénée royal de Mons. Enfin, par nomination en date du 1<sup>er</sup> janvier 1855, professeur de la même classe à l'athénée royal de Liège. Il y a également donné, pendant six ans, un cours de droit commercial.

Il a fait partie du jury central, siégeant à Bruxelles et conférant les titres de candidat et de docteur en philosophie et lettres, ainsi que de celui d'examen d'élève universitaire.

Outre les langues anciennes, Heiderscheidt connaissait la plupart des langues modernes, l'allemand, le français, l'anglais, le flamand, etc.

Les différents emplois qu'il a successivement occupés, et ses publications, toutes élémentaires et destinées à l'usage des étudiants, dont même plusieurs ont été recommandées par le gouvernement belge, démontrent que pendant toute sa vie l'enseignement fut sa plus constante, on dirait son unique occupation.

P. Heiderscheidt avait épousé, le 7 janvier 1831, dame Françoise Schaubroeck, de Herenthals, dont trois fils.

Il est décédé au même Herenthals, le 1<sup>er</sup> octobre 1863, à l'âge de 60 ans.

Suivent les titres de ses ouvrages que nous

connaissions. Nous ne savons point si cette liste est complète :

1° Grammaire flamande, à l'usage des colléges et des pensionnats, 2 vol. in-8°; 550 pages. 1842. — 2° Verhalen uit het nieuw Testament. 1844, in-8°; 192 pages. — 3° Verhalen uit het oude Testament. 1844; in-8°. — 4° Eerste beginselen der Vlaemsche Spraek-kunst, in Fragen en Antwoorden. 1844; 90 pages in-18. Door J. J. (*Pseudonyue*). — 5° Gronden eener beredeneerde Rekenkonst in derzelven toepassing. 1<sup>re</sup> Gedcelte, 1845; 94 pages. 2<sup>de</sup> Gedeelde, 1846; 96 pages. — 6° Rekenboekskken voor Scholen van het lager Onderwys. 1846. 1<sup>re</sup> Gedcelte; 56 pages; 2<sup>de</sup> Gedeelte; 66 pages. — 7° Traité complet d'arithmétique raisonnée et appliquée. 5 vol. in-12; séparés ou réunis en un seul volume; 1846; 180 pages in-12. — 8° Denk en Spraek-oefeningen. Te Hasselt. 1846; 79 pages. — 9° Leçons élémentaires d'arithmétique, ou calcul mental; 1847; 180 pages in-12. — 10° Vlaemsche Spraekkunst redeneerkundige Ontleding. vol. de 74 pages. — 11° Vorming van Lettergrepen of woorden of opleiding tot de denk en Spraek-oefeningen. 1847; 47 pag. — 12° Trigonométrie rectiligne, mise à la portée des élèves.

*Souvenirs personnels.* — *Notes fournies.* — *Programmes de l'athénée.* — *Diplômes universitaires.* — *Etat-civil.* — *Etat de services; au ministère belge de l'Instruction.*

HELDENSTEIN, *Jean-Pierre-David*, pharmacien, administrateur, est né le 29 décembre 1792, à Echternach où son père, François Heldenstein était pharmacien. Sous la république française et après la conquête du pays, ce dernier avait été nommé maire de la ville. Sa mère se nommait Marie-Marguerite Seyler, fille à son tour de Christophe (v. son art., Biographie I, 132) et de Marie-Marguerite Servais.

Quatrième né et fils aîné d'une famille de onze enfants, le jeune Heldenstein reçut une première instruction élémentaire, comme alors on en faisait donner aux enfants : il apprit à lire et à former les lettres d'écriture d'après des livres destinés à cette époque à un tel usage. Quelques années plus tard il suivit les leçons de catéchisme d'un religieux du monastère d'Orval qui s'était réfugié à Echternach après le sac de son abbaye. Ce dernier le conserva jusqu'à ce qu'il eut pu être admis à faire sa première communion; ainsi jusqu'à l'âge de dix à douze ans tout au plus. Ce que

Heldenstein sut plus tard en fait d'instruction littéraire il l'avait appris étant déjà à l'étranger, pendant ses heures de loisir, à l'aide de maîtres privés et sacrifiant une partie de ses nuits à étudier. Car, disait-il quelquefois dans l'intimité, ayant le plus ardent désir d'apprendre j'y consacrai tout mon temps libre afin de ne point passer pour un ignare en compagnie de camarades de mon âge. Aussi le peu que je sais c'est à moi seul que j'en suis redevable. La tournure des gens se trouvait ainsi façonnée dans le pays, à cette triste époque de bouleversement de l'ordre social et de guerres comme d'anxiétés publiques.

Le père de Heldenstein, qui destinait son fils à la pharmacie, s'était proposé de lui apprendre les principes de cet art dans son officine même.

En conséquence il le fit travailler successivement à la préparation des substances officinelles, syrops, extraits, onguents, etc. Lorsqu'il le trouva au fait de ces manipulations du laboratoire, il le fit seulement entrer à l'officine où il lui enseigna la confection des ordonnances magistrales, qu'il le chargeait d'exécuter d'abord sous ses yeux, afin de l'habituer à cette grande minutie qui est exigée dans l'intérêt de la science et de l'humanité souffrante.

Après avoir fait assidûment pendant plusieurs années ce stage d'apprentissage à la pharmacie de son père et secondé ce dernier, J.-P.-D. Heldenstein avait acquis des connaissances très-suffisantes pour pouvoir servir comme un bon aide. En conséquence il a été envoyé à Cologne pour continuer à se perfectionner dans cette spécialité. Mais n'ayant point trouvé une place convenable dans cette ville, il poussa jusqu'à Mühlheim où, sur la recommandation d'un ami de son père il a été de suite admis comme aide dans une officine achalandée : Le propriétaire de cette pharmacie étant venu à mourir peu de temps après, sa veuve l'engagea même en qualité de proviseur.

Les événements politiques s'étant pressés sur ces entrefaites (1814), Heldenstein crut prudent de quitter cette maison, malgré les protestations de sa dame, comme celles de ses connaissances, et retourna dans ses foyers. En effet, son père avait conçu des inquiétudes sur son avenir au moment où la conscription militaire pouvait exiger qu'il se rangeât sous les drapeaux français. Dans ces conjonctures

difficiles, le mari de sa sœur aînée, le sieur Albert Henri, natif de Longwy, fonctionnaire à l'administration de l'enregistrement et des domaines, afin de lui éviter les dangers de l'état de militaire en campagne, lui avait moyenné de Paris, par l'intermédiaire d'un ami, chef du service sanitaire, une commission pour entrer à l'administration des hôpitaux. Malheureusement les désastres des aigles françaises s'accomplirent avec une telle rapidité que cette nomination arriva trop tard : Pendant son voyage de retour le jeune Heldenstein a été arrêté par les Prussiens qui le placèrent comme pharmacien en sous-ordre, à la suite de l'armée qui allait assiéger la petite ville de Longwy.

Il portait en cette qualité le titre de Feld-Lazareth-Apotheker (pharmacien d'ambulance ou des hôpitaux en campagne), et avait deux chevaux à sa disposition. Pendant une sortie, la garnison française étant parvenue à surprendre l'ambulance prussienne, Heldenstein faillit perdre la vie. Après la reddition de la place, il y entra avec le corps d'armée commandé par le prince Louis de Hessen-Homburg qui devint plus tard gouverneur militaire de la forteresse fédérative de Luxembourg, qualité dans laquelle ce général a su se faire aimer par tous, et où il est décédé, le 19 janvier 1839.

Parmi les papiers de Heldenstein nous avons trouvé une nomination en qualité „d'aide pharmacien, attaché à l'hôpital militaire de la forteresse de Luxembourg, *actuellement détaché à l'ambulance devant Longwy.*“ Cette pièce est délivrée par Durand, médecin de la garnison et directeur des hôpitaux militaires de la dite forteresse. Elle porte la date du 26 juillet 1815 et est confirmée par „le prince de Hessen-Homburg.“

Après un séjour de 6 semaines à Longwy, Heldenstein a été envoyé à Trèves où à cette époque le typhus contagieux et épidémique faisait de grands ravages, emportant de préférence les jeunes gens. Plusieurs médecins y avaient déjà succombé, et la population entière était dans la plus accablante désolation. Il y a été employé dans la pharmacie Gerlinger, dans laquelle lui seul, pour sa part, il a eu à préparer en un seul jour des médicaments pour plus de deux cents malades. Épuisé de fatigues et de privations de tout genre, il finit par gagner lui-même la maladie qui le mit à deux doigts de la mort. Sa mère, informée de son état déplorable, vola à son

secours et le ramena dans sa famille à Echternach, où à force de soins continués pendant plus de quarante jours il entra dans une convalescence qui à son tour traîna en longueur. Lorsqu'il se sentit assez de forces pour entreprendre le voyage de Luxembourg, à trente-cinq kilomètres d'Echternach, il s'y rendit. Il avait là un oncle pharmacien, chez lequel il fut placé à titre d'aide. Cet oncle, Jean-Guillaume Seyler (v. son article) était un frère plus âgé de sa mère.

Ces faits se passèrent en 1814 et 1815.

Sous cette dernière année il nous reste à enregistrer un acte original qui a été retrouvé parmi les papiers de Heldenstein et dont il nous serait difficile de définir la véritable signification en présence de l'alibi absolu que nous avons établi pour lui à l'époque correspondante, à moins d'admettre que la nomination qui y est portée a eu lieu pendant que, se trouvant déjà forcément attaché à une ambulance prussienne, il a pu être momentanément revenu en congé, visiter sa famille.

En effet, nous parlons ici du grade de sous-lieutenant de la milice bourgeoise, sous le gouvernement du Bas et Moyen-Rhin, conféré à Jean-Pierre Heldenstein, à Echternach au cercle de Bittbourg. La pièce est datée de Luxembourg, le 9 mars 1815, et signée par le commissaire général du gouvernement dans le département des Forêts, baron de Schmitz-Grollenburg.

De plus, il résulte d'un certificat original, expédié le 26 juillet de la même année 1815, que le père de J.-P.-D. Heldenstein, pour obéir aux lois sur la milice française, „avait fourni un remplaçant qui est revenu avec congé et envers lequel le remplacé avait rempli ses obligations.“

Jusque-là J.-P.-D. Heldenstein, qui depuis sa plus tendre jeunesse ne s'était occupé que de pharmacie, ne possédait aucun titre officiel et légal l'autorisant à se qualifier pharmacien. Le régime français avait pris fin et l'organisation administrative qui avait succédé au gouvernement provisoire allemand dans le royaume des Pays-Bas, de nouvelle création, était accompli. De nouvelles dispositions sur l'exercice des différentes branches de l'art de guérir avaient été promulguées, le 8 janvier 1816, lorsque n'ayant pas encore accompli sa vingt-quatrième année il se présenta à l'examen prescrit, devant le jury désigné ad hoc et composé du docteur Harbaux, président des



jurys pour l'art de guérir dans les provinces méridionales; des docteurs J.-B. Würth (v. son art.) et Dutreux; ainsi que des pharmaciens Biggel et J.-G. Seyler, adjoints au même jury.

Après qu'il eut subi cette épreuve, le 1<sup>er</sup> juin de la même année 1816, il a été délivré à J.-P.-D. Heldenstein, rédigé en langue néerlandaise, un brevet de pharmacien; avec la restriction néanmoins, découlant plutôt d'un simple usage que d'une disposition légale, „qu'il ne pourra établir une officine „en son nom propre qu'après sa vingt-cinquième année accomplie.“

Entretemps son séjour chez son oncle lui avait procuré l'occasion de faire la connaissance d'une cousine, la dame Anne-Barbe Seyler, troisième fille et dernière des cinq enfants du patron, née à Sarrebourg, le 21 juillet 1789. Après qu'il eut obtenu son diplôme comme pharmacien, conséquemment une position dans le monde, Heldenstein rechercha cette demoiselle en mariage, lequel a été célébré le 12 novembre de la même année 1816. Le nouveau beau-père céda quelque temps après à son gendre sa pharmacie, la plus achalandée à cette époque dans la ville de Luxembourg, parce que le seul qui lui était resté de ses deux fils, Jean-Jacq.-Christophe, enrégimenté par l'Empire, était mort au service en Espagne, le 7 juin 1806.

De cette date l'officine enseignée au Pélican, près de l'ancien puits-rouge, quitta son nom Seyler pour adopter celui de Heldenstein.

À la sortie du pharmacien Guebhard d'Arlon de la commission sanitaire provinciale du Grand-Duché, Heldenstein a été, par arrêté royal du 15 avril 1827, désigné pour le remplacer. Il a prêté en cette qualité le serment afférant, le 12 juin suivant. Cette mission il l'a remplie sans interruption jusqu'à son décès; traversant avec le dit comité, d'une nature purement administrative, les vicissitudes que les événements de l'époque ont amenées: suppression par le proconsul Hasenpflug, puis réorganisation avec changement de titre distinctif; démission de ses membres et leur réinstallation le même jour, etc.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1835, J.-P.-D. Heldenstein a été admis en qualité de membre de la société des négociants et marchands de la ville de Luxembourg. Son diplôme est signé au nom du Conseil d'administration, par J.-Ma-

thias Würth, président; et par Pierre Wittenaar, secrétaire.

Jusque là Heldenstein était resté entièrement à l'écart de toute mission politique.

Par arrêté du Conseil de gouvernement, en date du 23 décembre 1845, il a été nommé membre du Conseil communal de Luxembourg pour le ressort de la ville haute et pour un terme de six ans, à commencer du 2 janvier 1846. — Une disposition royale du 31 du même mois le désigna second échevin.

En cette dernière qualité il sut, pendant la journée du jeudi 16 mars 1848, par son sang-froid et son énergie, prévenir de déplorables excès de dévastation médités par des individus qui ont voilé leurs sinistres pensées sous un honteux anonyme, excitant au crime une populace ignare et égarée par eux, afin de servir leurs projets rien moins qu'avouables: Nous parlons de la pseudo-émeute entreprise soi-disant contre le bourgmestre Ferdinand Pescatore, mais visiblement tentée contre la loge maçonnique que quelques imprudents prétendaient anéantir sans motifs raisonnables, en pillant le bâtiment dans lequel elle est établie.

Au premier bruit d'un attroupement qui venait de se former dans la rue de la Boucherie, à la suite, dit-on, d'une exhortation faite à la populace dans un des locaux attenant à l'église de Notre-Dame, Heldenstein accourut; et, se plaçant devant la grande porte de la maison Pescatore il harangua la foule qui avait déjà brisé des carreaux et entrepris de violer ce domicile, sans trop savoir ce qu'elle prétendait avoir à y faire. Par ses arguments il parvint à arrêter le mouvement jusqu'à l'arrivée de la force armée qui ne tarda pas à disperser le rassemblement.

Du 3 octobre 1848 au 10 juin 1851, Heldenstein fit partie de la Chambre législative du Grand-Duché.

Par arrêté du roi Grand-Duc, en date du 22 janvier 1849, il a été nommé bourgmestre de la ville, en remplacement de Charles-Philippe-Louis, dit Ferdinand Pescatore, son prédécesseur, démissionné honorablement sur sa demande, après les excès tentés par la canaille contre sa maison; et le 28 août suivant, en suite d'une distribution faite par le collègue échevinal des branches d'administration, il fut chargé de la tenue des actes de l'état-civil. Les fonctions de bourgmestre lui

ont été renouvelées successivement à leur expiration, par dispositions suprêmes en date des 22 décembre 1854, 15 janvier 1858 et 12 mars 1861.

Le 24 juillet 1850, S. M. Guillaume III lui avait conféré la décoration de l'ordre de la Couronne de chêne. D'autres dispositions royales, en date du 19 février 1860 et du 19 septembre 1865, l'élevèrent successivement au rang d'officier et de commandeur dans le même ordre national luxembourgeois.

Le 21 février 1853 il obtint son entrée au Conseil de révision en matière de milice, pour la levée de la dite année.

Le 10 novembre 1854, la société des sciences naturelles du Grand-Duché, placée sous le patronage de S. A. R. le prince Lieutenant du roi Grand-Duc et autorisée par arrêté du 3 décembre 1850, lui conféra un diplôme de membre agrégé.

Par patente du Prince-Régent de Prusse, au nom du Roi, et expédiée d'Ostende, le 20 août 1860, Heldenstein obtint l'ordre de l'Aigle rouge de 3<sup>e</sup> classe. L'acceptation et le port de cette décoration étrangère ont été autorisés dans le Grand-Duché par arrêté du 22 septembre suivant.

Il fut un des membres fondateurs de la société des sciences médicales du Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 20 juillet 1862.

Le 3 février 1866, le Conseil communal de Luxembourg le nomma membre de la commission administrative des hospices civils de la même ville.

Enfin, au moment presque où la mort l'enlevait, les électeurs de la capitale voulaient encore une fois lui donner leurs suffrages civiques pour le faire rentrer au Conseil communal, approuvant par là les motifs qui l'avaient engagé, lui et plusieurs collègues, à s'en retirer quelque temps auparavant.

Heldenstein, qui depuis plusieurs années avait cédé son officine à un gendre, en même temps qu'il avait avantageusement placé tous ses autres enfants, est décédé le 19 octobre 1868, à l'âge de près de 76 ans.

A son entrée dans les fonctions municipales, nous l'avons dit, Heldenstein a eu à passer par des événements déplorables, amenés par des esprits turbulents et irréfléchis. Il a eu le courage de conjurer les désordres encore à leur origine. Pendant sa magistrature civique suprême, trois fois renouvelée par la

confiance du souverain et selon le vœu de ses concitoyens, il s'est particulièrement fait aimer par son caractère impassible pour la faveur, comme par sa droiture inébranlable et son aménité à l'égard de tous, plaçant entre autres en toute occasion une barrière contre les exigences parfois trop grandes des commandants prussiens de la garnison fédérale de la forteresse. Sa fermeté à leur égard et son tact dans les rapports nécessaires avec les chefs de cette garnison étrangère lui valurent l'estime de ces derniers, de même que la décoration de l'Aigle rouge. Comme homme et comme père de famille il réunissait toutes les qualités que l'on peut désirer chez un homme de bien. Même après avoir déposé ses fonctions d'édile de la cité, le respect et les égards que l'on avait eus pour lui comme bourgmestre lui ont été conservés, preuve bien convainquante qu'en lui on révérait autant l'homme que le dépositaire de l'autorité communale.

Il est mort dans toute la force d'une belle et noble vieillesse, le cœur et la conscience calmes et sans reproches; heureux, disait-il quelquefois, d'avoir fait à sa ville d'adoption tout le bien qu'il a pu lui procurer, et avantageusement établi sa famille composée de trois fils et deux filles; laissant nommément à ses enfants le précieux héritage d'un mérite incontesté par tous ceux qui l'ont connu.

*Récits personnels de Heldenstein. — Notes de famille. — Diplômes. — Souvenirs. — Archives publiques. — Rapports originaux. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Etat-civil.*

HENN, *Alexandre, abbé de St Maximin.*

Addition nouvelle aux deux articles concernant ce personnage, Biogr. I, 242; et II, 317 :

Dans le second de ces articles nous avons dit qu'Alexandre Henn avait été, lui 6<sup>e</sup> frère prêtre et religieux. Le docteur Hecking, de St Vith nous fournit des renseignements ultérieurs sur ces personnages qui tous se sont distingués. Nous traduisons le passage les concernant, de l'histoire de St-Vith :

*Benoît Henn*, né à St Vith, en 1661, devint prêtre et fut choisi en 1701 abbé de St Martin près de Trèves, dignité qu'il occupa avec gloire pendant 46 ans et jusqu'en 1747. Il a conservé la réputation d'avoir été le prélat le plus distingué que jamais cette maison religieuse ait possédée. Il est nommément cité pour avoir été un grand protecteur des

études, et pendant sa vie entière un modèle pour les prêtres séculiers aussi bien que réguliers. A la seconde explosion de la guerre pour la succession au trône d'Espagne, il fut, comme son frère Alexandre, obligé avec ses co-religieux, de quitter l'abbaye et de chercher pendant près de deux ans leur refuge ailleurs. Après le départ des Français, en vertu du traité de paix, il reentra en 1737 avec les siens dans son couvent. Les chartres monastiques de Trèves mentionnent en outre trois autres Henn, qui furent également des religieux distingués. Le Dr Hecking, auquel nous empruntons ces renseignements, ne sait pas, dit-il, si quelques-uns de ces derniers ne sont pas originaires de Billingen. Nous croyons au contraire qu'ils étaient 3 autres frères d'Alexandre. A savoir : *Maximin Henn*, profès à l'abbaye d'Echternach, ainsi que prévôt et curé à Cröv sur la Moselle; ainsi que *Arnoul Henn*, religieux de St Maximin et prévôt du monastère de Taben; enfin *Guillaume Henn*, de même moine de St Maximin, et qui figure de 1700 à 1727 sur la liste des abbés du dit monastère.

Enfin, un septième homonyme, *Charles-François Henn*, vraisemblablement cousin des personnages précédents, né le 17 mai 1682, était fils unique de François-Joseph Henn, échevin de la haute justice de St Vith, et d'Eve Schramm. En récompense pour ses nombreux services rendus à l'Etat il a obtenu des lettres de noblesse. En conséquence il signait depuis lors *de ou von Henn*.

Il a été pendant longtemps conseiller de finances à la Cour de Bavière, et plus tard secrétaire de l'ambassade bavaroise à Paris, où il est décédé célibataire, le 2 avril 1751, à l'âge de 69 ans, laissant, dit-on, une belle fortune, dont cependant sa famille n'est pas parvenue à obtenir la délivrance.

Dr HECKING; *Histoire de la ville et seigneurie de St-Vith*, p. 150—153.

HENRIQUET, *Eugène-Prosper*, professeur, est né à Rethel, ville cantonnale et chef-lieu d'un arrondissement judiciaire au département français des Ardennes, le 14 avril 1807, fils de Jean Henriquet et d'Antoinette Sonnette.

Son père, originaire du village cantonnale de Florenville appartenait à une famille honorablement connue. Sous l'empire de Napoléon 1<sup>er</sup> il était allé s'établir à Carignan (département des Ardennes) et avait épousé

Antoinette Sonnette de Rethel où son premier né a vu le jour.

Après la création du royaume des Pays-Bas, sa famille retourna habiter Florenville, dont Jean Henriquet père était même devenu mayor ou bourgmestre, de 1822 à 1828.

Eugène Henriquet, son fils commença ses humanités dans un petit collège privé, fondé et patronné par le curé-doyen Lhommel, à Florenville même : De cet établissement sont sortis plusieurs élèves qui ont occupé des positions distinguées dans la société.

Il alla de là continuer les cours d'humanités à Charleville au département français des Ardennes, où il brilla dans toutes ses classes; et étudia ensuite la philosophie au séminaire de Reims. Ayant changé de vocation, et après avoir subi avec grande distinction les examens réglementaires, il lui fut décerné un diplôme de gradué en lettres.

Henriquet se destinait à l'enseignement moyen.

Nommé professeur au collège communal d'Etain, petite ville cantonnale de l'arrondissement de Verdun, au département de la Meuse, il y resta quatre ans, après lesquels il passa principal au collège de Stenay, même département.

C'est dans cette dernière ville qu'il publia son premier ouvrage, en collaboration avec M. Renaudin : *Géographie historique, statistique et administrative du département de la Meuse*; une œuvre d'érudition, aujourd'hui encore estimée et recherchée par les connaisseurs. Vol. in-12, de 346 pages.

Jusque là Henriquet avait, paraît-il, profité de la qualité de citoyen français lui acquise par sa naissance. Nous allons le trouver renonçant à cette nationalité pour accepter celle de Belge par son père qui habitait une localité luxembourgeoise.

En effet, appelé à occuper la chaire de rhétorique française au collège communal de Virton, il s'y rendit et y demeura une quinzaine d'années, pendant lesquelles il a publié : 2<sup>o</sup> un *traité de littérature et de rhétorique française* qui éleva son auteur à un rang très-distingué du professorat. (Seconde édition sans date; Bruxelles, Jamar, 348 pag. in-12).

Le succès que cette publication obtint attira l'attention du gouvernement belge sur Eug. Henriquet. La chaire de rhétorique française à l'athénée d'Arlon lui fut offerte et il l'accepta.

Dans cette position il continua à rendre des services à la jeunesse studieuse en publiant successivement : 3<sup>o</sup> un volume d'*exercices de style et de composition*, en rapport avec son traité de littérature; partie de l'élève; Bruxelles, De Mat, 1846, 238 pages in-12; 4<sup>o</sup> *Cours élémentaire de littérature, ou exercices de style et de composition, en rapport avec le traité de littérature*; à l'usage des écoles primaires supérieures et des écoles normales. Deux volumes in-8<sup>o</sup>; Bruxelles, Périchon, 1849. (Nous n'en connaissons que le premier volume, de 366 + 6 pages).

Le professeur Henriquet resta à l'athénée d'Arlon pendant une douzaine d'années.

Frappé, vers 1862, d'une hémiplegie du côté droit, avec privation absolue de l'usage de cette main, il se mit à apprendre à écrire avec la gauche. Mis à la pension de retraite à cause de cette fatigante infirmité, il revint habiter Florenville, au sein de sa parenté.

Dans cette retraite il continua à s'occuper de littérature; et, impotent de la main droite, il composa encore à l'aide de la gauche, pendant les dernières années de son existence, un nouvel ouvrage resté jusqu'à ce jour en manuscrit et destiné aux écoles moyennes du degré inférieur, ainsi qu'aux classes de quatrième et de cinquième professionnelles. La mort l'a atteint au moment où il était occupé à y mettre la dernière main.

Cette composition, en tête de laquelle il avait inscrit le titre de: *Eléments de style*, compte 176 pag. in-4<sup>o</sup> manuscrites. Elle mériterait de voir le jour après avoir été *entièrement* achevée par un homme compétent: Il n'y manque plus que quelques pages pour l'absoudre. Il serait dès lors à désirer qu'un de MM. ses collègues voulut y mettre une main amie, à la mémoire de l'auteur, et la publier au nom de celui-ci comme une œuvre posthume, en un beau volume in-12.

Eugène Henriquet avait épousé, le 17 janvier 1848, dame Marie-Jeanne-Constance Renauld, de S<sup>t</sup> Léger, laquelle il perdit sans enfants, après un an de mariage. Il est décédé à Florenville, le 24 janvier 1870, à l'âge de 62 ans environ.

*Oeuvres du personnage. — Etat-civil. — Titres et actes de famille. — Notes communiquées.*

HENRY, Gilles, jésuite-voyageur, est né le 14 avril 1772, à Opont près de Paliseul, dans le Luxembourg aujourd'hui belge.

Fils d'une famille aisée, il commença fort

jeune à se livrer à l'étude des lettres, et il y réussit si bien qu'il conquit sur ses concurrents une bourse au collège de Sedan.

Il entra au séminaire, au moment même où commençait l'ère que l'on est convenu de nommer la persécution contre l'église et le culte catholiques. Le plus grand nombre de ses condisciples en théologie, à l'exemple de leur supérieur, jetèrent la soutane aux orties en s'écriant: vive la liberté. Henry ne suivit point leur exemple. Le supérieur, irrité de ce qu'il nommait cette désobéissance, le fit enfermer, espérant apparemment, par cet acte de violence l'entraîner dans l'apostasie. Mais les pauvres, dont le courageux lévite s'était fait des amis en se dévouant à leur soulagement comme à leur instruction, ayant appris l'emprisonnement de leur bienfaiteur, accoururent au séminaire, armés de bâtons, pour délivrer le captif, et de cordes pour pendre le supérieur. Henry, mis en liberté, demanda lui-même la grâce de son persécuteur.

Il a obtenu l'ordre de la prêtrise au plus fort de la tempête révolutionnaire. Proscrit par les fauteurs du régime de la terreur, l'abbé Henry exposa cent fois sa tête pour aller porter les sacrements, et en célébrant l'office divin, à l'exemple des premiers chrétiens cachés dans les catacombes. Dans une de ses lettres il avoue être resté des mois entiers sans voir le jour, se cachant dès l'aube pour prier, méditer et se reposer un peu pour, au soir visiter les fidèles en se dérochant aux poursuites des révolutionnaires.

Lorsque la tempête commença à décliner, il émigra en Allemagne, d'où bientôt après il se vit forcé de se retirer en Angleterre où il eut beaucoup à souffrir pendant les trois ans qu'il séjourna dans ce pays. C'est là qu'il conçut le projet d'entrer dans l'ordre des jésuites qui venait de reprendre une vie nouvelle en Russie. Il s'embarqua donc pour ce pays et alla commencer son noviciat à Polocz, le 27 juin 1805, après avoir été reçu à S<sup>t</sup> Pétersbourg: Il était alors âgé de trente-trois ans.

Peu de mois après son arrivée il fut chargé de diriger le pensionnat; puis, avant même de prononcer ses vœux il dut partir pour la mission du Caucase où il resta jusqu'en 1827, époque de son expulsion de la Russie. Après qu'il eut quitté ce pays, il s'arrêta pendant deux mois près de Cracovic, au collège de Tinice, d'où il a été appelé à Rome, en 1829,

par le général de son ordre. Celui-ci l'avait choisi pour supérieur des missions dans l'archipel grec où il termina sa carrière, le 26 décembre 1856, après un apostolat d'un demi-siècle.

A son passage à St Pétersbourg, Gilles Henry avait eu l'occasion de voir l'empereur Alexandre, qui lui témoigna beaucoup de bienveillance.

A Modock, chef-lieu de la mission du Caucase, il étonna les habitants par les progrès rapides qu'il fit dans l'étude des langues en usage dans la contrée, surtout dans l'arménienne, la plus difficile dit-on, mais en même temps la plus utile de toutes.

Presque toujours malade et sans cesse exposé au danger de gagner des affections contagieuses, pendant son séjour dans cette contrée, il eut le bonheur de ne jamais en être atteint.

On cite un grand nombre de traits de courage du père Gilles Henry, de son zèle, de sa bonté et de la confiance qu'il savait inspirer aux fidèles, comme aussi aux indigènes schismatiques et aux étrangers.

En Grèce il se fixa d'abord à Tine et passa ensuite dans l'île de Syra, où l'évêque lui confia la direction de son séminaire.

Vers la fin de 1840 il alla à Chio, où il resta pendant 17 ans et jusqu'à sa mort.

On loue tout particulièrement sa gaîté, sa sobriété, son amour pour la pauvreté religieuse, son assiduité à l'étude, son esprit de prière, sa prudence et sa fermeté.

On a du Père Gilles Henry plusieurs lettres fort intéressantes, tant sur les missions du Caucase que sur celles de l'Archipel. Elles ont été publiées dans : les Missions des Jésuites en Russie et dans l'Archipel grec ; Paris, L'Ecureux, libraire ; 1869.

*Communication du Père Alexandre Pruvost, Jésuite ; d'après les notes de Don Jean Caro, de Don Ignace Vitali, prêtre de Tine, une attestation de Don Maria Foscolo, chapelain de Comi ; l'acte de décès dressé par le consul de Grèce ; etc., etc.*

HERBET, Gilles, fondateur d'une bourse d'études. Nous ne connaissons absolument rien sur ce personnage, qui a vécu pendant la seconde moitié du 17<sup>e</sup> et le premier quart du 18<sup>e</sup> siècle. Nous ne savons même ni son lieu de naissance, bien qu'il fut luxembourgeois, ni l'état qu'il avait embrassé. Son nom seul nous est parvenu dans les deux lignes que nous transcrivons ici : Le 12 janvier

1715 il a constitué une bourse au revenu de 125 francs, en faveur de ses parents, pour l'étude des humanités, des lettres, de la théologie et de métiers.

PRAT ; *Histoire d'Arlon* ; II, 269.

HERCKMANN, Guill., maître d'hôtel et Constituant, né à Ettelbrück, le 9 février 1804, était fils de Guillaume Herckmanns et de Anne-Marie Pletschette.

Il était marchand à Ettelbrück, lorsqu'il fonda l'hôtel auquel il donna son nom.

Herckmanns ne s'était jamais occupé de politique, lorsque les électeurs du canton de Dickirch, convoqués pour choisir en nombre double des députés pour élaborer en assemblée nationale constituante un nouveau pacte politique qui put assurer le bonheur luxembourgeois, comme le bon roi Guillaume II s'était exprimé, lui donnèrent leurs suffrages pour les représenter pendant les solennelles discussions qui allaient s'ouvrir.

Il accepta le mandat et siégea, du 25 avril au 28 juillet 1848, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de la session.

Depuis ce dernier jour Herckmanns s'est retiré des affaires publiques, et mourut le 27 novembre 1870.

*Liste officielle des législateurs. — Procès-verbaux des séances de la Constituante. — Renseignements obtenus. — Etat-civil. — Souvenirs.*

HERMAN, dit de Bastogne, graveur, vivait pendant le seizième siècle. Il était orfèvre et graveur de sceaux à Bruxelles. En 1574 il fit le cachet dont se servirent depuis lors les échevins de la seigneurie que l'archevêque de Cambrai possédait au village de Dilbeck dans le duché de Brabant, par achat opéré avec l'abbaye de Dilighem, le 31 mars 1491. Ce sceau était en argent et pesait une once et demie : la gravure a été payée 4 florins du Rhin et le métal coûtait deux florins quatorze sols.

Dans son histoire des environs de Bruxelles, Alph. Wanters a publié deux pièces en flamand qui ont trait à la confection de ce sceau.

LE D<sup>r</sup> NEWEN, *Histoire de la ville de Bastogne*, 456, sq.

HERMAN, François-Nicolas, administrateur, appartenait à une honorable et très-ancienne famille de la ville de Stavelot, dans laquelle il avait vu le jour, le 11 novembre 1776, fils de Jean-François et de Marie-Pétronille Burnenville. Il est décédé au même

Stavelot, le 2 juin 1851, veuf d'Antoinette-Reine Winandy.

Il consacra pendant un grand nombre d'années ses connaissances et son temps aux affaires publiques, ayant fait partie du Conseil communal, de 1829 à 1847. De 1830 à 1838 il siégeait au tribunal de simple police en qualité d'officier du ministère public, fonctions dans lesquelles il s'est constamment distingué par son dévouement et son impartialité exemplaires.

Appelé au conseil provincial, en 1836, il y resta jusqu'en 1848, époque où il pria les électeurs de ne plus renouveler son mandat.

Instruit et très-consideré, Herman jouissait à un haut degré de l'estime publique et du respect de toute la population.

Mais ce fut surtout en 1830, au début de la révolution de Bruxelles, qu'il se distingua le plus par sa grande fermeté de caractère et un tact tout spécial pour calmer l'effervescence qui régnait à ce moment dans les esprits. Il parvint en effet, par l'énergie qu'il déploya, à inspirer la confiance que le public devait avoir dans le nouveau gouvernement non encore affermi de la Belgique. Appelé par le peuple, avec ses deux amis, J.-F. Massange et A.-D. Dumont (v. leurs art.), à aplanir les difficultés de l'époque et à réorganiser l'administration communale dont ces trois personnages constituaient le collège d'exécution, ils parvinrent, en décrétant les mesures les plus sages et les plus opportunes, à contenir les masses comme à maintenir le respect dû à la loi.

Herman était l'ami intime du philanthrope Ferdinand Nicolaï (v. Biogr. luxembourgeoise; II, Appendice 75, sqq.). C'était à lui et à H.-F. Brandebourg (v. son art.) que ce généreux bienfaiteur confiait le soin de distribuer les importants dons qu'il faisait aux pauvres de Stavelot, avant la fondation du grand hospice auquel son nom est attaché.

Il fut enfin un des principaux protecteurs du peintre Nisen, né à Ster, commune de Francorchamp, canton de Stavelot, et qui aujourd'hui est professeur à l'académie de Liège.

Herman se vit forcé, à cause de son grand âge, de se démettre en 1847 de la dignité de conseiller communal.

*Journaux de Stavelot. — Etat-civil. — Renseignements communiqués.*

HERTERT, *Mathias*, propriétaire, administrateur et législateur, né à Eich, le 14 juin 1799, était fils de Mathias Hertert, cloutier de sa profession, et d'Angélique Dumont.

Par son activité, sa sage économie et sa conduite exemplaire, Hertert était devenu un bon propriétaire et aubergiste à Eich. Il avait reçu une certaine éducation et faisait partie du conseil des édiles de sa commune, lorsque les événements politiques de Bruxelles, de 1830 éclatèrent, entraînant naturellement le Grand-Duché dans la bagarre révolutionnaire.

Les élections générales que le gouvernement provisoire de la Belgique décréta dès les premiers temps de son existence, portèrent Mathias Hertert au rang de bourgmestre d'Eich, une dignité qu'il conserva pendant toute la durée de l'interrègne politique de 1830 à 1839. Pendant ce laps de temps il eut plus d'une occasion pour mettre en œuvre toutes les ressources de son esprit et ce qu'il nommait son patriotisme, pour s'opposer aux exigences du gouvernement néerlandais qui siégeait dans la forteresse de Luxembourg : car la commune d'Eich touche sur une grande étendue au territoire de la ville. La garnison prussienne qui occupait cette forteresse au nom de la confédération germanique, n'était pas tendre non plus, dans ses prétentions stratégiques de plusieurs espèces et qui se renouvelaient presque tous les jours. Et il obtint presque chaque fois des succès dans ces négociations multiples, tantôt civiles, tantôt militaires. Il réussit même en définitive à faire agréer une espèce de tolérance et de neutralité pour le séjour, en faveur des fonctionnaires belges ayant résidence dans son chef-lieu communal.

Après la mise à exécution du traité de Londres, en juin 1839, soit que Hertert se fut volontairement démis de sa dignité de bourgmestre, soit, ce qui également peut être vrai, qu'il ait été destitué par le nouveau gouverneur-proconsul qualifié chef des services civils, son nom ne figura plus comme bourgmestre. Cependant en 1849, il a été nommé échevin, éditité qu'il conserva jusqu'en 1855; puis de nouveau, de 1861 jusqu'à son décès.

Les nombreux et grands services civiques qu'il avait rendus pendant son administration de neuf ans à ses co-habitants de l'importante et grande commune d'Eich n'avaient pas été oubliés par ces derniers, lorsque les électeurs

du canton de Luxembourg, convoqués en 1848 pour choisir, en nombre double, les représentants à envoyer à l'assemblée nationale ayant pour mission d'élaborer une nouvelle Constitution pour sa patrie, lui délèguèrent ce mandat de confiance. Il siégea à la Constituante, du 25 avril jusqu'au 28 juillet 1848, jour où l'assemblée avait terminé ses travaux.

Non contents de cette première marque publique de leur pleine adhésion aux principes qu'il avait soutenus jusqu'alors, les mêmes électeurs renouvelèrent successivement son mandat, du 3 octobre de la même année 1848, au 9 janvier 1851; du 7 octobre 1851 jusqu'au 15 mai 1854; et finalement, du 22 juin 1854 au 27 novembre 1856, jour de la dissolution de la Chambre des députés.

Après le coup-d'état, Hertert ne consentit plus à rentrer à la législature, sous le régime de ce qu'il nommait la charte allemande octroyée.

Il se retira dans la vie privée, et mourut le 29 octobre 1863, avec la réputation d'avoir été un patriote dévoué à la chose publique, ami de l'ordre et de la plus grande somme possible de libertés pour ses concitoyens.

En 1832, cette année néfaste sous le rapport sanitaire, à la première invasion du choléra asiatique dans le pays, la commune d'Eich eut à souffrir infiniment de ce fléau. A cette occasion Hertert a payé largement de sa personne en volant partout où il y avait des malades à soulager par ses sages conseils et des secours qu'il prodiguait avec intelligence, dévouement et la plus entière abnégation. Il ne se donnait aucun repos tant qu'il savait qu'il y avait de ses concitoyens atteints de la maladie, faisant venir les médecins, payant les médicaments de sa poche, remettant aux indigents une nourriture appropriée à leur position, leur envoyant de bonnes couvertures, des linges, etc. Aussi, afin de récompenser tant de zèle civique, le gouvernement belge lui décerna-t-il la grande médaille en or pour dévouement.

*Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Liste officielle des législateurs. — Almanachs d'Arlon et de Luxembourg. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Mémorial. — Etat-civil. — Correspondances.*

HEUARDT, *Jean-Pierre*, propriétaire et législateur, né à Schrontweiler, le 5 juillet 1813, était fils de Jean-Baptiste Heuardt,

propriétaire, et de Barbe Stiff. Il est décédé le 29 juin 1872.

Fils d'une famille riche et estimée, J.-P. Heuardt avait fait des études humanitaires à l'athénée de Luxembourg. Plus tard il s'occupait d'agriculture. Il n'avait jamais pensé à se livrer à la politique, lorsqu'en mars 1848 le souverain bien-aimé, Guillaume II convoqua l'assemblée des États en nombre double de membres, donnant à celle-ci la mission d'élaborer un pacte politique capable de rendre le peuple luxembourgeois heureux. Dans cette circonstance les électeurs du canton de Mersch jetèrent les yeux sur Heuardt qu'ils connaissaient pour un homme probe, éclairé et distingué par ses sentiments patriotiques, et lui conférèrent le mandat de les représenter à la Constituante. Il y siégea du 25 avril au 28 juillet, c'est-à-dire pendant toute cette session extraordinaire et solennelle où le pays se trouvait appelé à préciser lui-même les principes d'après lesquels il désirait être gouverné, conformément au degré d'avancement de son éducation politique.

Le 22 juin 1854 Heuardt obtint un nouveau mandat législatif, qu'il conserva jusqu'au 27 novembre 1856, jour de la dissolution de la représentation nationale avant l'octroi de la Constitution, révisé suivant les principes du droit dit fédéral allemand, lesquels n'ont jamais pu être admis par le caractère franc, loyal et sincère des vrais luxembourgeois.

Depuis lors il n'a plus consenti à reparaître à la législature.

*Liste officielle des législateurs. — Etat-civil. — Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Correspondances autographes.*

HEUSCHLING, *François-Alexis-Antoine*, prêtre, fils d'Antoine-Hubert Heuschling, notaire à Arlon et de Christine Thys ou Thyès, est né dans la dite ville, le 12 février 1769.

Après avoir terminé, en 1788, sa philosophie au collège de Luxembourg, F.-A.-A. Heuschling paraissait avoir quelque peine à se fixer sur le choix d'un état. Dans son irrésolution il fut vivement sollicité par son frère Etienne (v. son art. Biogr. I, 246) à embrasser la carrière ecclésiastique, comme cela est attesté par deux lettres que son frère lui écrivit de Rome, le 13 mai et le 27 août de la même année.

Entré, le 2 novembre 1790 au séminaire de Trèves, in seminarium archi-episcopale

Clementinum, il a été ordonné prêtre en 1793. Il devint ensuite, pendant deux mois, vicaire à Grevenmacher; puis pendant huit mois professeur dans les classes inférieures du collège de Herve. Ensuite il vécut pendant 4 ans à Luxembourg, où ses parents étaient venus s'établir après un séjour momentanément à Eyschen, village près d'Arlon, à la suite du grand incendie de cette ville en 1785, incendie dont ils avaient été comptés parmi les nombreuses victimes, et dans lequel de précieux papiers de famille ont été détruits.

En 1798 l'abbé Heuschling alla à Francfort, où il donna pendant cinq ans des leçons privées comme professeur de langue française. Rentré dans le diocèse de Trèves au mois de juin 1813, il fut nommé, le premier juillet suivant curé à Saint-Ingbert et obtint, le 15 février 1817 la cure cantonale de Neumagen, localité illustrée par Ausone dans son poème Mosella.

Le curé Heuschling est décédé le 5 novembre 1827, après avoir disposé de ses biens par testament olographe, daté du 26 octobre de la même année. Par le premier article il fonde à perpétuité dans l'église de Neumagen un anniversaire de requiem, à célébrer le jour de S<sup>t</sup> François-Xavier. Les archives paroissiales portent sur lui une mention que nous traduisons de l'allemand : „M. le curé Heuschling était originaire du grand-duché de Luxembourg. Il avait été d'abord desservant à S. Ingbert, aujourd'hui du diocèse de Spire. Il doit avoir été un homme très-beau et très-pieux. Sa mémoire est gravée dans le cœur de ses paroissiens.“

Ce digne prêtre, aussi instruit qu'aimable dans la conversation, entretenait un commerce très-actif de lettres avec le vicaire général Cordel de Trèves. Toutes ces correspondances traitent d'affaires diocésaines et sont remarquables par la profondeur des pensées, de même que par l'élégance du style chez les deux correspondants.

*Renseignements de famille.*

HEUSCHLING, *George-Louis-Joseph*, philologue, né à Luxembourg, le 2 avril 1806, était fils de François-Xavier Heuschling, géomètre, plus tard notaire, et de Marie-Anne Meisner.

Sa famille, originaire du Luxembourg, s'était pendant plusieurs générations fixée à Arlon où elle compta parmi celles dites échevinales.

Dès sa jeunesse, Joseph Heuschling présenta les plus heureuses dispositions pour les études. Après avoir, pendant quelques années reçu des leçons privées de langue latine, il entra en cinquième à l'athénée de sa ville natale, au commencement de l'année scolaire 1819, et suivit les cours de cet établissement jusqu'en août 1823, où en rhétorique, comme précédemment dans toutes les classes, il fut compté parmi les premiers lauréats.

Après avoir fréquenté ensuite les leçons de philosophie du professeur Trausch (v. son art. Biogr. I, 179) il obtint la mention de la grande distinction dans son certificat de maturité, délivré le 1<sup>er</sup> octobre 1824.

La députation des Etats provinciaux, par ordonnance du 17 septembre 1824, lui avait conféré la jouissance d'une des cinq bourses Mylius (v. cet art. Biogr. I, 478) pour se rendre à l'université de Liège, où il se fit inscrire à la faculté de philosophie et lettres. Liège avait été choisi par lui de préférence, parce que son université avait la réputation de posséder les professeurs les plus distingués de la Belgique.

Le 6 mars 1827 Heuschling obtint le diplôme de candidat, préparatoire au doctorat en lettres.

Comme la révolution belge de 1830 supprima la faculté de philosophie à Liège, Jos. Heuschling alla se faire inscrire, le 14 juillet 1831, sur le tableau des étudiants de l'université de Louvain où, pendant la même année il reçut le diplôme de docteur, après une épreuve subie avec beaucoup de distinction.

A Liège il avait fait partie de deux cercles d'étudiants, l'un sous la direction du professeur Kinker, pour se familiariser avec l'usage de la langue hollandaise que le gouvernement de l'époque cherchait à imposer dans l'administration et même dans les débats du Palais. Cette association s'était dénommée *Tandem*. Le second, sous la présidence du professeur Denzinger cherchait à habituer ses membres à bien parler l'allemand.

Aux approches de la révolution de 1830, Heuschling, qui se trouvait à Liège, voulut comme tant d'autres travailler à ce qu'on nommait alors le redressement des griefs. Nous le laisserons raconter lui-même cette période de sa vie, copiant le passage concernant d'un acte autographe qui se trouve aux archives du ministère de l'intérieur à Bruxelles, dossier N<sup>o</sup> 3474 de la croix de fer,



Jos. Heuschling n'avait eu jusqu'ici ni Biographie ni Nécrologe. Le professeur Félix Nève, de l'université de Louvain était le seul qui dans une notice sur Etienne Heuschling (v. son art. Biogr. I, 247), oncle de Joseph, eut l'occasion de consacrer quelques lignes à sa mémoire, dans l'annuaire de l'université catholique; année 1848, p. 319.

*Notes communiquées par M. XAV. HEUSCHLING, directeur honoraire au ministère de l'Intérieur, à Bruxelles, et frère du personnage traité dans cet article; d'après les actes originaux de famille. — Souvenirs personnels. — Programmes de l'Athénée de Luxembourg. — Archives du ministère. — NÈVE, annuaire de l'université de Louvain, 1848.*

HEUSCHLING, *Henri-François*, géomètre, né à Luxembourg, le 12 juillet 1792, était fils de Dominique-Hubert Heuschling, avocat et membre des Etats du pays, précédemment échevin de la ville et prévôté d'Arlon, et de Cécile Ransonnet.

H.-F. Heuschling n'avait que dix-sept mois lorsque son père mourut.

Arrivé à l'âge d'école il fut, ainsi que son frère Henri-Hubert Heuschling, décédé inspecteur du cadastre à Bruxelles, le 10 avril 1850, recueilli par son oncle Jean-Baptiste Heuschling (v. son art.) qui, n'ayant point d'enfant de son mariage avec Jeannette Legrain donna à ses deux neveux une éducation qui leur permit de figurer dans le monde avec avantage et honneur.

François Heuschling, qui avait suivi la même carrière que son frère, de trois ans plus âgé, a été admis à la retraite pour motifs de santé, à cause d'une extrême faiblesse de la vue, même avant l'âge obligatoire de 65 ans. Il est décédé le 22 juillet 1856, à Ixelles-lez-Bruxelles. Sa pension avait été réglée par arrêté royal du 4 mars 1848. Ce document donne les détails suivants touchant ses services administratifs : Géomètre du cadastre à Luxembourg, à Arlon et à Bruxelles, du 3 décembre 1816 au 31 mars 1840; ingénieur-vérificateur du cadastre à Arlon, du 1<sup>er</sup> avril 1840 au 28 février 1846; receveur des contributions à Arlon, du 1<sup>er</sup> mars 1846 au 31 décembre 1847. Il avait, sous le gouvernement français, travaillé au cadastre à Osna-bruck dans le Hanovre, alors département de l'Ems supérieure; et à l'époque de sa nomination comme géomètre du cadastre, en 1816 il était employé au bureau de M. Hochertz, percepteur des contributions directes et receveur municipal à Luxembourg.

François Heuschling a publié deux cartes distinctes du pays de Luxembourg : 1<sup>o</sup> Carte topographique de la province de Luxembourg, par F. Heuschling, ingénieur-vérificateur du cadastre, à l'échelle de 1 à 80,000. Lithographie de J.-B. Blasseau, à Bruxelles; en 4 feuilles. C'est une réduction des plans parcel-laires du cadastre dont elle reproduit tous les détails; les bois y sont figurés. Un tableau gravé dans l'un des vides de la carte indique le nombre de communes, la superficie en hectares et la population au 1<sup>er</sup> janvier 1844, des 25 cantons judiciaires de la province aujourd'hui belge de Luxembourg. — 2<sup>o</sup> Carte du grand-duché de Luxembourg, dressée par F. Heuschling, ancien ingénieur-vérificateur du cadastre, d'après les documents du cadastre, préparés par J.-N. Huberty géomètre en chef; à l'échelle de 1 à 80,000. Cette carte, également en 4 feuilles, fait le complément de la précédente, en ce qu'elle donne l'autre portion du pays, après son morcellement de 1839. Elle renferme un tableau statistique indiquant pour chacune des communes des cantons judiciaires du Grand-Duché la superficie en hectares et la population au 1<sup>er</sup> janvier 1847. Elle a valu à son auteur, de la part du gouvernement du Grand-Duché, une médaille en or, de 42 millimètres de diamètre et portant l'inscription suivante :

VIRO  
ORNATISSIMO  
F. HEUSCHLING,  
PRO  
OBLATA. CHARTA. GEOG.  
M. DUCAT. LUCILIBURG.  
REX  
MAGN. DUX.  
D.  
A. MDCCCXLVIII.

La première de ces cartes a plus tard été réduite en une feuille portant pour titre : *Carte de la province de Luxembourg*, par F. Heuschling, ancien ingénieur-vérificateur du cadastre, à l'échelle de 1 à 160,000. Lithographie de J.-B. Blasseau, à Bruxelles.

*Renseignements de famille.*

HEUSCHLING, *Jean-Baptiste*, géomètre, frère de François-Alexis-Antoine Heuschling (v. son art.), est né à Luxembourg, le 9 mai 1775, fils d'Antoine-Hubert Heuschling, notaire, et de Christine Thys ou Thyès.

Il s'était voué à l'étude des sciences exactes, toutefois après avoir été militaire. Dans son

„mars 1831. Le bureau était alors occupé par  
„MM. van Meenen, Lesbroussart, de Beaulieu,  
„Blagnies, de Moor, Ducpetiaux et autres.  
„Cet acte de courage de ma part a provoqué  
„une explosion qui a puissamment contribué  
„à sauver la Belgique dans ces moments dif-  
„ficiles. Dans le procès Borremans je fus un  
„des premiers témoins à charge ; ce qui est  
„constaté par mon interrogatoire devant la  
„haute cour militaire.

„Les destinées de la Belgique étant assu-  
„rées par l'avènement du roi Léopold, je  
„continuai à déployer le même zèle. Pouvant  
„désormais me livrer à des occupations plus  
„paisibles, je remplis avec une scrupuleuse  
„fidélité la tâche que m'imposait ma qualité  
„d'attaché au cabinet du Roi. La plupart de  
„nos institutions ayant subi une réforme, une  
„lacune se présentait dans un établissement  
„utile de Bruxelles, au musée des sciences  
„et des lettres. Je consacrai donc encore mes  
„loisirs au bien public et j'offris de remplir  
„gratuitement la chaire de philosophie, va-  
„cante au musée, par l'absence de M. van de  
„Weyer. De l'agrément de notre ambassa-  
„deur à Londres, le Conseil de Régence me  
„nomma professeur suppléant ; et j'y donnai  
„des leçons publiques jusqu'au moment de la  
„suppression des cours, par suite de l'érec-  
„tion de l'université libre.“

Ainsi qu'il le dit lui-même dans la tirade que nous venons de transcrire, J. Heuschling, entré dans les bureaux du gouvernement provisoire, est resté successivement et sans interruption, attaché au cabinet du Régent d'abord, ensuite à celui du Roi. L'arrêté du Régent, en date du 1<sup>er</sup> avril 1831, le chargeait avec le baron d'Anethan de la correspondance, etc., sous la direction du secrétaire du Conseil des ministres. Le Roi, par arrêté du 3 décembre même année, organisa de nouveau ce service et accorda, le 6 suivant, de nouvelles nominations au personnel y attaché.

Jos. Heuschling est mort à Bruxelles, le 26 novembre 1836, à l'âge de 30 ans seulement, et sans avoir publié un ouvrage de longue haleine, comme on dit ; mais non sans s'être rendu recommandable par ses vastes connaissances, son zèle à remplir les fonctions dont il était chargé, son patriotisme pour la cause belge qui avait obtenu toute sa conviction comme sa sympathie entière, et par l'aménité de son caractère qui l'engageait à tout instant à être de la plus exquise serviabilité

envers ceux qui avaient à réclamer, soit des conseils, soit des renseignements.

Comme les philosophes attachés à la spéculative, il mettait un soin presque extrême à conserver ce qu'il nommait ses cahiers ou minutes de compositions diverses, depuis l'athénée jusqu'au cours de philosophie qu'il a professé au musée. Parmi ces morceaux il en est plusieurs qui figureraient avec honneur dans une revue littéraire. Nous citerons entre autres : 1<sup>o</sup> Un discours funèbre qu'il a prononcé, étant élève de rhétorique à Luxembourg, en présence des professeurs et de tous ses condisciples, le 8 novembre 1823, à l'occasion du décès prématuré de Théodore Lenz (v. son art. Biogr. I, 315), lauréat de l'université de Liège. L'impression en avait été demandée ; nous ne savons pas pour quel motif elle n'a pas été exécutée. — 2<sup>o</sup> Le discours d'ouverture de son cours de philosophie générale et d'histoire de la philosophie, avait été adressé à M. van de Weyer pour être compris dans une collection d'opuscules philosophiques d'auteurs belges, que ce savant diplomate se proposait d'édition en 1840. Mais cette entreprise n'a pas eu de suites. — 3<sup>o</sup> En 1834, à la veille de la discussion par les Chambres belges, du projet de loi sur la création des chemins de fer dans ce pays, Heuschling avait été chargé de la part du cabinet du Roi de la traduction d'une brochure qui fut précipitamment publiée sous le titre de : Sur le chemin de fer de Cologne à Anvers ; traduit de l'allemand, Bruxelles, 1834, in-8<sup>o</sup>, 44 pages. Cette traduction anonyme a été erronément attribuée à un des frères de Jos. Heuschling, à la page 299 du 3<sup>e</sup> supplément au catalogue systématique de la bibliothèque de la Chambre des représentants ; Bruxelles, 1859. Précédemment elle avait été inscrite sous son vrai nom, dans l'Epistémologie du Dr Meisser : section des chemins de fer, rédigée par André Warzée ; Bruxelles, in-8<sup>o</sup>, col. 43. Seulement les prénoms de l'auteur sont marqués erronément par J.-L.-J., tandis qu'il eut fallu dire G.-L.-J. — 4<sup>o</sup> En 1830, pendant son séjour à Liège, il publia une petite brochure : Complainte et Cantate à l'occasion d'un concert donné à Liège au bénéfice des pauvres, par M<sup>lle</sup> Henriette Sontag. Essai improvisé et vendu au profit des pauvres, par G.-L.-J. Heuschling, de Luxembourg, candidat en philosophie et lettres et étudiant à l'université de Liège. Liège, Desoer, 1830, in-8<sup>o</sup>, de 14 pages.

Jos. Heuschling n'avait eu jusqu'ici ni Biographie ni Nécrologe. Le professeur Félix Nève, de l'université de Louvain était le seul qui dans une notice sur Etienne Heuschling (v. son art. Biogr. I, 247), oncle de Joseph, eut l'occasion de consacrer quelques lignes à sa mémoire, dans l'annuaire de l'université catholique; année 1848, p. 319.

*Notes communiquées par M. XAV. HEUSCHLING, directeur honoraire au ministère de l'Intérieur, à Bruxelles, et frère du personnage traité dans cet article; d'après les actes originaux de famille. — Souvenirs personnels. — Programmes de l'Athénée de Luxembourg. — Archives du ministère. — NÈVE, annuaire de l'université de Louvain, 1848.*

HEUSCHLING, *Henri-François*, géomètre, né à Luxembourg, le 12 juillet 1792, était fils de Dominique-Hubert Heuschling, avocat et membre des Etats du pays, précédemment échevin de la ville et prévôté d'Arlon, et de Cécile Ransonnet.

H.-F. Heuschling n'avait que dix-sept mois lorsque son père mourut.

Arrivé à l'âge d'école il fut, ainsi que son frère Henri-Hubert Heuschling, décédé inspecteur du cadastre à Bruxelles, le 10 avril 1850, recueilli par son oncle Jean-Baptiste Heuschling (v. son art.) qui, n'ayant point d'enfant de son mariage avec Jeannette Legrain donna à ses deux neveux une éducation qui leur permit de figurer dans le monde avec avantage et honneur.

François Heuschling, qui avait suivi la même carrière que son frère, de trois ans plus âgé, a été admis à la retraite pour motifs de santé, à cause d'une extrême faiblesse de la vue, même avant l'âge obligatoire de 65 ans. Il est décédé le 22 juillet 1856, à Ixelles-lez-Bruxelles. Sa pension avait été réglée par arrêté royal du 4 mars 1848. Ce document donne les détails suivants touchant ses services administratifs : Géomètre du cadastre à Luxembourg, à Arlon et à Bruxelles, du 3 décembre 1816 au 31 mars 1840; ingénieur-vérificateur du cadastre à Arlon, du 1<sup>er</sup> avril 1840 au 28 février 1846; receveur des contributions à Arlon, du 1<sup>er</sup> mars 1846 au 31 décembre 1847. Il avait, sous le gouvernement français, travaillé au cadastre à Osna-bruck dans le Hanovre, alors département de l'Ems supérieure; et à l'époque de sa nomination comme géomètre du cadastre, en 1816 il était employé au bureau de M. Hochertz, percepteur des contributions directes et receveur municipal à Luxembourg.

François Heuschling a publié deux cartes distinctes du pays de Luxembourg : 1<sup>o</sup> Carte topographique de la province de Luxembourg, par F. Heuschling, ingénieur-vérificateur du cadastre, à l'échelle de 1 à 80,000. Lithographie de J.-B. Blasseau, à Bruxelles; en 4 feuilles. C'est une réduction des plans parcel-laires du cadastre dont elle reproduit tous les détails; les bois y sont figurés. Un tableau gravé dans l'un des vides de la carte indique le nombre de communes, la superficie en hectares et la population au 1<sup>er</sup> janvier 1844, des 25 cantons judiciaires de la province aujourd'hui belge de Luxembourg. — 2<sup>o</sup> Carte du grand-duché de Luxembourg, dressée par F. Heuschling, ancien ingénieur-vérificateur du cadastre, d'après les documents du cadastre, préparés par J.-N. Huberty géomètre en chef; à l'échelle de 1 à 80,000. Cette carte, également en 4 feuilles, fait le complément de la précédente, en ce qu'elle donne l'autre portion du pays, après son morcellement de 1839. Elle renferme un tableau statistique indiquant pour chacune des communes des cantons judiciaires du Grand-Duché la superficie en hectares et la population au 1<sup>er</sup> janvier 1847. Elle a valu à son auteur, de la part du gouvernement du Grand-Duché, une médaille en or, de 42 millimètres de diamètre et portant l'inscription suivante :

VIRO  
ORNATISSIMO  
F. HEUSCHLING,  
PRO  
OBLATA. CHARTA. GEOG.  
M. DUCAT. LUCILIBURG.  
REX  
MAGN. DUX.  
D.  
A. MDCCCXLVIII.

La première de ces cartes a plus tard été réduite en une feuille portant pour titre : *Carte de la province de Luxembourg*, par F. Heuschling, ancien ingénieur-vérificateur du cadastre, à l'échelle de 1 à 160,000. Lithographie de J.-B. Blasseau, à Bruxelles.

*Renseignements de famille.*

HEUSCHLING, *Jean-Baptiste*, géomètre, frère de François-Alexis-Antoine Heuschling (v. son art.), est né à Luxembourg, le 9 mai 1775, fils d'Antoine-Hubert Heuschling, notaire, et de Christine Thys ou Thyès.

Il s'était voué à l'étude des sciences exactes, toutefois après avoir été militaire. Dans son

acte de mariage, célébré dans sa ville natale, le 4 messidor an VI, répondant au 22 juin 1798, il figure en qualité de brigadier de la gendarmerie nationale à cheval du département des forêts.

Un arrêté du préfet du département, en date du 26 mars 1808 le nomma géomètre du cadastre de 1<sup>re</sup> classe, nomination qui a été approuvée par le ministre des finances français, le 15 juin suivant.

Après la retraite des Français, le gouverneur-général du Moyen-Rhin, Juste Gruner nomma provisoirement J.-B. Heuschling commissaire de police à Luxembourg, en remplacement du sieur Mathieu, *un français* disait le document. Cette nomination, qui portait la date du 21 juin 1814, a été remise au titulaire par le commissaire de police en chef du département des forêts.

Par un autre arrêté du gouverneur du Grand-Duché, Heuschling a été suspendu de ces fonctions, attendu que „des rapports de „l'autorité locale il résulte qu'il s'est rendu „coupable de négligences graves dans l'exercice de ses fonctions.“ Comme déjà le lendemain il a été remplacé par son prédécesseur, le sieur Mathieu, et que immédiatement après il a obtenu du Roi une nomination comme géomètre de première classe, il est permis de supposer que son déplacement du poste de commissaire de police a été la suite d'intrigues plutôt que de fautes commises.

J.-B. Heuschling est mort dans ses fonctions de géomètre du cadastre à Luxembourg, le 25 avril 1819. Il a publié un ouvrage de calculs, fort utile pour son époque, comme encore aujourd'hui il l'est dans bien des occasions. Ce livre a pour titre : *Tables de conversion des poids et mesures anciens, usités dans le département des Forêts, comparés aux poids et mesures du nouveau système métrique; précédées d'une explication sur la nomenclature du nouveau système métrique; 1<sup>o</sup> de sept échelles de proportion à l'usage de MM. les Percepteurs à vie et de tous les contribuables des contributions directes; 2<sup>o</sup> d'un traité d'arithmétique décimale; Luxembourg, 1809; vol. in-18. Dans la dédicace, adressée au préfet Jourdan, l'auteur se qualifie géomètre du cadastre dans le département des forêts, arpenteur forestier de l'inspection de Luxembourg. L'année qui suivit celle de sa mort, son livre a obtenu une seconde édition, sans nom d'auteur, après avoir été adapté à la no-*

menclature nouvellement introduite dans le royaume des Pays-Bas.

Fort en mathématiques, J.-B. Heuschling avait, suivant une tradition qui s'est conservée dans sa famille, découvert une erreur dans les *Tables de logarithmes*, stéréotypées par Firmin Didot, en l'an X (1802), sans qu'il ait pu jamais obtenir la prime que Lalande, leur auteur avait offerte pour chaque faute qu'on découvrirait dans son ouvrage. L'erreur signalée par J.-B. Heuschling, et qui a été corrigée dans toutes les éditions suivantes de cet ouvrage, consistait en un zéro au lieu du chiffre neuf pour la cinquième décimale du logarithme de 1699.

#### *Renseignements de famille.*

HEUSCHLING, *Jean-Pierre*, professeur, jurisconsulte, frère consanguin d'Antoine-Hubert Heuschling, le père de François-Alexis-Antoine et de Jean-Baptiste (v. leurs art.), est né à Luxembourg, le 24 février 1714. Son père, Antoine Heuschling était huissier ordinaire au Conseil provincial de Luxembourg; et sa mère se nommait Marie Greutz.

Le 30 avril 1725 le même Antoine Heuschling, père du personnage auquel nous consacrons cet article, a été reçu notaire par le Grand-Conseil de Malines; mais cette nomination resta sans suite: Par acte du 15 mars 1709, il avait acheté un office d'huissier au Conseil de Luxembourg. Cet office, érigé en fief héréditaire et passé dans plusieurs branches de la dite famille, avait été conféré originellement à Jacques Schwartz, suivant lettres patentes de l'Infante Isabelle, du 3 juillet 1620, confirmées par édit du roi Louis XIV, donné à Versailles au mois de décembre 1692. Il y eut inféodation et assujettissement aux droits de relief, comme pour les autres fiefs de la ci-devant Cour féodale de Luxembourg.

Nous revenons à Jean-Pierre Heuschling. Après avoir acquis les premières notions des lettres dans sa ville natale, il se rendit à Louvain et y suivit les cours d'humanités et de philosophie avec tant de succès, que dès la première année de son séjour dans la cité universitaire, il attira sur lui l'attention du corps académique. Il se livra ensuite aux études juridiques avec le même éclat, et prit, en 1744 le grade de licencié en droits civil et canon.

Rentré dans sa patrie, il fut reçu, le 3 octobre 1747 au nombre des avocats attachés au Conseil provincial du duché de Luxem-

bourg. Mais l'exercice de cette profession ne l'empêcha point de se vouer avec un succès toujours croissant à l'étude approfondie du droit romain et du droit ecclésiastique. Aussi sa réputation de science ne tarda-t-elle pas à se répandre au-delà des limites de sa province; et, le 21 juillet 1756 il fut nommé professeur extraordinaire de droit civil à l'université de Louvain. Le même jour il obtint un canonicat de la seconde fondation, à l'église de St Pierre, bénéfice qu'il conserva jusqu'en 1760, époque de son mariage.

Chargé du cours des décrétales (*Professor ad decretales*), Heuschling s'acquitta de sa tâche de manière à mériter immédiatement l'estime de ses collègues et la vénération de ses auditeurs. Le 26 juin 1761 il subit de la manière la plus brillante les épreuves alors si longues et si difficiles du double doctorat en droit, *juris utriusque doctoratus*.

A cette occasion les luxembourgeois, appartenant aux diverses facultés, présentèrent au nouveau docteur quatre pièces de vers composées en son honneur et imprimées sur satin, avec chronogrammes, et les armoiries gravées sur son cachet : d'or, à la bande de gueules chargée de trois étoiles à six rays; sommé d'un heaume d'argent, grillé, colleté et liseré d'or, fourré et attaché de sinople; aux bourrelet et hachements d'or et de gueules; cimier : une étoile de l'écu. Devise : *nunquam sinister*.

Ce grade de docteur donnait à J.-P. Heuschling des titres à une position plus élevée et plus lucrative dans l'enseignement universitaire. En 1775 il fut nommé professeur royal de pandectes; et le 7 juin de cette même année il fit l'ouverture de son cours par un éloquent discours latin, qui a été imprimé.

Livré à ses études de prédilection, Heuschling enseignait depuis plus de trente années, lorsque les réformes entreprises par Joseph II vinrent bouleverser à l'improviste toutes les institutions nationales. Ayant juré de maintenir énergiquement les droits et les privilèges de l'université à laquelle il avait l'honneur d'appartenir, il entendait ne pas devenir parjure. Catholique dévoué et profondément convaincu, il repoussait avec une énergie peu commune à son âge des projets qui devaient avoir pour conséquence, à ses yeux comme à ceux de beaucoup d'autres, non-seulement l'asservissement, mais la corruption systématique du clergé catholique.

Il fut un des rédacteurs du remarquable *Mémoire pour l'Université de Louvain*, présenté le 18 juin 1788, au comte de Trauttmansdorff, ministre plénipotentiaire de l'Empereur dans les Pays-Bas. Heuschling et 21 de ses collègues furent sommés de comparaître, le 28 mars 1788, devant un tribunal improvisé, „à l'effet de s'y justifier de l'accusation de *quasi-révolte* contre les ordres „exprès de Sa Majesté apostolique.“ Comme il refusa d'obéir à un ordre dans lequel il voyait l'anéantissement des statuts qu'il avait juré de maintenir, on lança contre lui un décret de prise de corps.

Ce acte de rigueur avait été précédé d'un incident on ne peut plus honorable pour le professeur Heuschling. Redoutant l'effet que des poursuites dirigées contre l'un des membres les plus populaires de l'université ne pouvaient manquer de produire dans le public, le nouveau recteur van Leempoel, docteur en médecine, avant la notification du décret d'ajournement lui avait envoyé un de ses collègues de la faculté de droit, M. Goessens, pour tâcher de le rallier à ses vues. Celui-ci essaya de vaincre les résistances de Heuschling, en disant qu'une plus longue obstination lui attirerait la disgrâce de l'Empereur, et que ses enfants en seraient nécessairement les victimes; tandis que par une soumission, après tout fort naturelle, il gagnerait la faveur du souverain pour lui et pour sa famille. Goessens ajouta que des changements étaient devenus nécessaires et que l'organisation de l'université ne répondait plus aux exigences d'un siècle éclairé. A ces mots, Heuschling indigné lui répondit avec la vivacité d'un homme blessé dans ses convictions les plus intimes et les plus sincères :

„Pensez-vous que je trahirai ma conscience, „et que pour sauvegarder mes intérêts temporels j'irai, comme vous, me rendre coupable envers Dieu et envers ma patrie ? „Non Monsieur, j'aimerais mieux aller mendier mon pain avec mes enfants. — Et quant „au siècle éclairé dont vous me parlez, savez-vous ce que c'est ? c'est un siècle où l'impicité, l'hérésie et la perfidie ont su se rendre „redoutables; où le sanctuaire est attaqué de „toutes parts; où le Dieu qui l'habite et les „mystères augustes de notre culte sont devenus un objet de railleries et de mépris; „où l'erreur, reproduite sous mille formes, „aspire à renverser en même temps l'autel „et le trône afin d'établir son empire sur leurs

„ruines; où la science même souffre dans  
„ceux qui professent encore la religion du  
„serment. — Puis, congédiant brusquement  
„son interlocuteur, il lui dit : *Conscientiam*  
„*prodidisti et famam*. Rappelez-vous le ser-  
„ment que vous avez prêté à votre recteur  
„légitime : *Je jure d'observer les droits, pri-*  
„*vileges, statuts, ordonnances et louables cou-*  
„*tumes de l'université de Louvain; je les*  
„*maintiendrai dans toutes les positions que je*  
„*pourrai occuper au sein de cette université,*  
„*et jamais je ne contribuerai sciemment à rien*  
„*de ce qui pourrait tourner à son préjudice.*“

Arrivé à l'âge de 74 ans, Jean-Pierre Heuschling, pour se soustraire au décret de prise de corps, fut forcé de prendre le chemin de l'exil. Il se retira d'abord à Saint-Trond, puis à Hoegaerde, village liégeois enclavé dans le Brabant, où il se tint à l'abri des embûches de la police autrichienne. Malgré des infirmités qui le faisaient beaucoup souffrir, il supporta son malheur avec une constance inébranlable. Un de ses neveux, Etienne Heuschling (v. son art. Biogr. I, 246) qui, en revenant de Rome l'avait visité dans sa retraite de Hoegaerde, écrivit de Louvain, le 29 mai 1789, à un membre de sa famille :  
„J'ai vu notre cher oncle à Hoegaerde; je le  
„regarde et le revère comme un grand homme  
„et comme un héros. Nous espérons beaucoup  
„que sa santé se rétablira encore, de même  
„que l'état déplorable de ces bons pays.“

L'exil de Jean-Pierre Heuschling cessa en janvier 1790, lorsque l'énergie du peuple belge, trop longtemps comprimée, brisa le joug autrichien et fit revivre toutes les institutions nationales. Devenu presque octogénaire, il remonta dans sa chaire et reprit son enseignement aux applaudissements unanimes de la jeunesse universitaire. Malheureusement les beaux jours de la grande école, fondée depuis des siècles étaient passés. L'université, épuisée par les exactions d'une double invasion, méconnue et persécutée par les nouveaux maîtres du pays, n'eut plus qu'une existence précaire jusqu'au moment où, le 25 octobre 1797, elle fut fermée par un décret de l'administration centrale du département de la Dyle. Dieu avait épargné au professeur Heuschling la douleur d'assister à cette catastrophe; il était décédé le 16 juillet précédent, dans la plénitude de ses facultés intellectuelles et en manifestant jusqu'à son dernier soupir la foi forte et vive qu'il avait constamment professée depuis son enfance.

Le 16 février 1760, Jean-Pierre Heuschling, parvenu à l'âge de 45 ans, avait épousé Barbe-Louise Bol, issue directement d'un des nobles lignages de Louvain et âgée de vingt-deux ans.

A la suite de cette union, la descendance du professeur Heuschling a été admise dans l'une des sept familles lignagères de Louvain, tribu d'Ugten-Limminghe. L'acte d'admission, du 27 décembre 1785, se trouve dans l'Admissie ende Eedt-Boeck van de Heeren Sinte Peetersmannen van de seven adelycke geschlachten deser stad Loven (archives de la dite ville).

Il eut de son mariage trois filles et un fils. Ce dernier, *Jean-Antoine-Dieudonné Heuschling*, né en 1762, se distingua dans ses études et dans le professorat. Il était licencié en droit lorsque au moment de la suppression de l'université il se préparait à subir les épreuves du doctorat. Peu de temps auparavant il avait été nommé receveur du million de contributions dont l'université avait été frappée par le gouvernement français. A l'installation du tribunal de première instance à Louvain, il en devint un des juges. Enfin, appelé à un siège de conseiller à la cour impériale de Bruxelles, il mourut en cette ville, le 27 avril 1812, laissant, suivant une tradition de famille, des manuscrits très-recherchés par ses collègues et par les avocats du barreau. Il était l'ami de Lambrechts qui devint ministre de la Justice en France, sous le directoire.

Les trois filles, Marie-Madelaine-Thérèse, Jeanne-Joséphine, et Barbe-Elisabeth-Guillaume-Constance, ont également été très-avantageusement établies par mariage.

THONISSEN, *Notice sur le professeur J.-P. Heuschling; Annuaire de l'université catholique de Louvain, 1864. — Notes communiquées.*

HEUSCHLING, *Louis-Jean-Népomucène-Félix*, juriste, fut, comme son frère G.-L.-Jos. (v. son art.), une de ces intelligences à brillantes perspectives beaucoup trop tôt enlevées au monde.

Félix Heuschling était fils de François-Xavier Heuschling, notaire et géomètre, et de Anne-Marie Meisner. Il est né à Luxembourg, le 30 mai 1810. Placé dès l'âge de neuf ans à l'athénée de sa ville natale, parce que son maître d'école avait déclaré ne savoir plus rien lui apprendre (textuel), il remporta chaque année plusieurs premiers prix, et pour couronnement, en poésie comme en rhétorique, la première palme d'éminence.

Le 21 août 1828 il lui a été délivré un certificat de capacité pour entrer à l'université, et portant la grande distinction.

Il alla rejoindre son frère Joseph (v. son art.) à Liège et se fit inscrire d'abord à la faculté des sciences, le 2 octobre. Mais, au commencement de l'année académique 1831, il changea d'idée et fréquenta les cours de droit auquel depuis ce moment il se voua exclusivement. En 1832 il quitta Liège pour se rendre à Louvain où il obtint, le 2 juin 1835, le diplôme de doctor utriusque juris, après un examen subi avec beaucoup de distinction.

Les études de Félix Heuschling ont été en partie privées, bien qu'il fut constamment inscrit sur le contrôle universitaire. En effet, il séjournait tantôt chez ses frères à Bruxelles; tantôt et beaucoup plus souvent à Luxembourg, s'occupant de notariat, alternativement avec le droit : quelquefois même il se qualifiait clerc de notaire.

A Bruxelles il visitait souvent, comme son frère Joseph, la bibliothèque publique de la ville. Et ce fut vraisemblablement à cette circonstance qu'il dut l'offre qui lui a été faite par la régence de la capitale, le 16 juin 1832, de la place de bibliothécaire adjoint. Il ne l'accepta point cependant, pour continuer à Luxembourg, à se préparer à la candidature en droit qu'il passa en juin 1833.

Son vieux père étant mort, le 12 octobre 1834, Félix Heuschling quitta définitivement sa ville natale et vint avec sa mère rejoindre ses deux frères et sa sœur à Bruxelles. A partir de ce moment il se prépara avec ardeur à son dernier examen, qu'il subit d'une manière brillante.

A l'audience de la première chambre de la cour d'appel de Bruxelles, le 9 juin 1835, il prêta le serment d'avocat entre les mains du premier président de ce siège. Mais il ne lui fut point donné d'achever son stage triennal. La mort le surprit déjà le 8 avril 1837, à l'âge de 27 ans moins un mois, au faubourg d'Ixelles où il était allé résider dès les débuts de sa maladie, afin de respirer un air plus pur que celui de la capitale même.

On n'a de Félix Heuschling qu'une coopération, avec ses condisciples de la classe de seconde ou poésie de l'athénée de Luxembourg, à un poème latin ayant pour titre : Sur l'érection du collège philosophique de

Louvain; brochure in-4°, 8 pages, vendue au profit des pauvres de la ville.

*Notes communiqués.* — *Programmes de l'athénée.* — *Souvenirs contemporains.*

**HEUSCHLING**, *Marie-George-Louis-Xavier*, militaire, appartenait à la famille des personnages qui précèdent.

Il était fils de François-Xavier Heuschling et de Marie Meisner. Il naquit à Luxembourg, le 5 juin 1794, et il est décédé à Saint-Josse-ten-Noode, le 15 novembre 1860, capitaine commandant de cavalerie pensionné, chevalier de l'ordre de Léopold et décoré de la médaille de Sainte-Hélène.

Entré au service de France en 1811, comme soldat au 3<sup>e</sup> régiment de hussards, il devint maréchal des logis en 1813 et fut licencié en 1814, parce qu'il était devenu étranger. Il avait fait les campagnes de 1813 en Saxe et de 1814 en France.

Encore en 1814 il prit du service dans l'armée des Pays-Bas avec le grade de maréchal des logis dans la gendarmerie, et passa ensuite avec son grade au régiment des cuirassiers n<sup>o</sup> 9, qu'il quitta le 16 février 1818.

La même année nous le trouvons de nouveau servant dans l'armée française comme simple soldat au 6<sup>e</sup> cuirassiers. Après avoir été nommé maréchal des logis en 1821, il prit part à la campagne d'Espagne de 1823 et quitta le service de la France au mois de septembre 1830.

Entré à l'armée belge avec le grade de sous-lieutenant instructeur au 2<sup>e</sup> lanciers, le 24 janvier 1831, Heuschling obtint successivement les grades de lieutenant au mois d'octobre suivant, de capitaine en second en 1832 et de capitaine commandant en 1839.

Il avait été admis à la pension depuis le 26 mai 1850.

*Etat des services.*

**HEYNEN**, *Henri*, prêtre, fils de Nicolas Heynen, cultivateur et de Catherine Kleyer, est né le 12 novembre 1800, à Reichling, village sectionnaire de la commune de Redange, canton du même nom.

Son aïeul, dit le biographe de Henri Heynen, se nommait Michel, et avait pendant sa jeunesse et durant quinze ans servi en Croatie et combattu contre les Turcs.

Le jeune Heynen montra dès l'enfance un caractère tranquille, ne se plaisant que lorsqu'il se trouvait retiré dans un coin à l'écart,

s'amusant à jouer seul ; et plus tard, lorsqu'il a su lire, à s'occuper de ses livres.

Arrivé à l'âge des études il fut d'abord placé chez le curé d'Ell, ensuite chez le vicaire d'Ospem pour apprendre les premiers éléments de la langue latine. Après en avoir acquis quelques notions préliminaires il entra en 1816 au collège de Luxembourg où déjà il obtint des prix à la clôture de la première année. En 1822 il a été admis au séminaire théologique de Metz, puis après le changement de diocèse que le Luxembourg éprouva vers cette époque, à celui de Namur, où il brilla souvent dans les conférences qu'il était autorisé à tenir en présence de ses disciples.

Consacré prêtre, le 21 décembre 1825, il fut nommé, au mois de janvier suivant, vicaire de la cure de St Pierre à Luxembourg, la principale église du pays, et au printemps de la même année chargé de professer le cours de morale à l'école-modèle pour la formation d'instituteurs primaires.

Comme prédicateur il ne montait jamais en chaire sans avoir soigneusement préparé et écrit ses sermons qui étaient généralement remplis d'onction et souvent de pathétique. Il avait surtout une manière particulière pour faire saisir par les enfants les explications qu'il avait à leur donner sur l'instruction religieuse. Son abnégation personnelle et son zèle sacerdotal se montrèrent surtout au grand jour pendant l'épidémie cholérique qui régna à Luxembourg en 1832 : il était presque constamment sur pied, visitant et consolant les malades comme inspirant le courage à leur entourage. Chaque jour il allait plusieurs fois à l'hôpital spécial qui avait été organisé dans la ville, n'évitant aucun danger de contagion ni aucun sacrifice personnel pour soulager les moribonds et leur administrer les sacrements de l'Eglise.

Le 29 juin 1841, le vicaire apostolique, chef du clergé du Grand-Duché depuis la remise du territoire cédé en vertu du traité de Londres, feu Jean-Théodore Vander Noot (v. son article Biogr. II, 186) conféra à l'abbé Heynen la paroisse frontière de Frisange. A son installation il y trouva bien des abus à redresser, bien des vices à corriger. Il s'y prit avec prudence et parvint petit à petit à y consommer une réforme convenable, sans rencontrer d'opposition de la part de ses paroissiens ; parce qu'il avait su les convaincre

de la droiture de ses intentions et du besoin absolu des dépenses qu'il provoquait.

Heynen possédait des connaissances vastes et multiples. Il aimait toujours à faire rouler la conversation sur des sujets littéraires, scientifiques ou théologiques. Modeste avant tout quant à ses mérites personnels, qui cependant étaient généralement appréciés, il refusa constamment les postes plus avantageux qui lui étaient offerts, prétextant tantôt son insuffisance pour les occuper dignement, tantôt son amour pour ses paroissiens actuels, amour qu'il savait être partagé par ces derniers. Même lorsque en 1853 un membre du gouvernement lui fit des ouvertures pour lui faire conférer les fonctions de directeur de l'école normale du Grand-Duché, le curé Heynen s'excusa en disant qu'il se sentait incapable de remplir convenablement cette délicate position.

Tout le temps que sa charge d'âme ne lui prenait pas, il le consacrait à l'étude. La haute philosophie surtout le captivait de préférence. Il a beaucoup écrit ; mais, par un effet de sa modestie il n'a été imprimé que la seule dissertation historique sur sa paroisse de Frisange, publiée dans les annales de la société archéologique du pays dont il faisait partie à titre de correspondant.

Ce travail, bien écrit, profondément raisonné et fruit de longues comme de minutieuses recherches, se trouve compris dans les Tomes VI, p. 234 à 244 ; VII, p. 237 à 238 ; et XI, p. 102-107 du dit recueil. On y reconnaît un homme qui a médité avec soin la matière qu'il traitait.

L'abbé Henri Heynen est mort de la mort des justes et des véritables croyants, le 28 avril 1866, à l'âge de 66 ans.

Par testament il a légué ses ouvrages historiques, de même que deux tableaux peints par le frère Abraham Gilson (v. son article Biogr. I, 224) à la société archéologique ; et le reste de sa bibliothèque au séminaire de Luxembourg.

*Souvenirs personnels. — Biographie du curé Heynen, par l'abbé ERGLING ; dans : Public. de la société archéologique de Luxembourg, T. XXI. — Listes des églises du Grand-Duché, à la suite des directoires du clergé ; années concernantes.*

HEYNEN, *Joseph*, propriétaire et législateur, né à Luxembourg, vers 1780, fils de Jean-Michel Heynen, procureur, et de Marie-Françoise-Xavière Hilde ou Hildt, avait reçu



une éducation soignée pour son époque, et aimait beaucoup la lecture d'ouvrages sérieux. Il était surtout grand amateur d'antiquités que sa propension naturelle lui faisait respecter, même avant la constitution de la société qui dès 1843 se chargea, comme institution publique dans le Grand-Duché, de pourvoir à leur conservation. Lié d'intimité avec de Lafontaine père (v. son art.), il remettait à ce dernier les monnaies et autres objets peu pondéreux que ses ouvriers découvraient dans ses champs.

Bon propriétaire retiré à Ehnen, village vigneron, il s'occupait beaucoup de la culture de ses vignobles; et, de concert avec la famille Wellenstein (v. cet article) sa voisine, il cherchait avec intelligence et beaucoup de persévérance à introduire les nouvelles méthodes pour préparer le vin dans sa commune, la première en produits vitifères de nos cantons mosellans.

Joseph Heynen était resté célibataire. Il est décédé à Ehnen, le 2 mai 1852, à l'âge de 72 ans.

Les électeurs de son canton de Grevenmacher le députèrent à la Chambre des députés, où il siégea successivement, en suite de deux élections successives, du 3 octobre 1848 au 9 juin 1851, et du 7 octobre 1851 au 2 mai 1852, jour de son décès. Il avait été le doyen d'âge de l'assemblée.

*Etat-civil. — Renseignements obtenus. — Correspondances. — Liste officielle des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Souvenirs personnels.*

HIPPERT, *Marie-Charles-Théodore*, militaire, né à Luxembourg, le 4 juin 1812, était fils de Philippe Hippert, employé chez le payeur général du département des forêts à Luxembourg, et de Christine-Joséphine Meisner. Sa mère était de Luxembourg même; mais son père était français et né à Thionville.

Le jeune Hippert fit ses humanités à l'athénée de Luxembourg, où le concours de professeurs allemands et français favorisait le développement de l'intelligence des élèves. Il entra à cet établissement au mois d'octobre 1822, et y avait obtenu presque chaque année les premiers prix lorsque la révolution belge de 1830 éclata. Il quitta, le 9 décembre de la même année sa ville natale et arriva le 10 à Liège, en compagnie de deux autres enfants de Luxembourg, qui comme lui ont marqué dans l'armée belge.

Aux examens d'artillerie, le fruit qu'il avait tiré de ses excellentes études le fit classer le premier sur quatre-vingt-dix concurrents : Il a été nommé sous-lieutenant de cette arme, par arrêté du régent, en date du 15 mai 1831.

Placé à l'armée de la Meuse, il fit la campagne de 1831 où il se distingua par son énergie. Il resta des derniers à Hasselt et ne se retira que sur les pressantes instances du bourgmestre de Cecil. Cette belle conduite, jointe aux services que dans la suite il rendit à son arme lui valurent, en 1846, la décoration de l'ordre de Léopold. Attaché en 1832 à l'état-major de l'artillerie de l'armée près du quartier général, il assista au siège de la citadelle d'Anvers et rédigea un rapport sur ces opérations. Nommé lieutenant, par arrêté royal du 1<sup>er</sup> mai 1833, il fut, lors de la conférence de Zonhoven, chargé de faire, conjointement avec un officier hollandais, le baron Forstner de Dambenoy, la reconnaissance des deux routes militaires conduisant de Maestricht à la frontière de la Néerlande, l'une par Thorn, la seconde par Brée.

En 1835 il était professeur à l'école d'hiver organisée à Liège pour l'artillerie. Il a été nommé successivement capitaine, en juillet 1837, aide-de-camp du général de Liem en 1838, capitaine commandant en avril 1841 et officier d'ordonnance du roi en avril 1843. Promu au grade de major en juillet 1845, il cessa ses fonctions d'officier d'ordonnance et fut attaché à l'inspection générale de l'arme. Lieutenant-colonel par arrêté royal le 24 juin 1853, il fut, par disposition ministérielle du 17 mai 1859, désigné pour commander provisoirement le 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie, et nommé colonel par arrêté royal du 22 du même mois.

Le 20 juillet 1856 il avait été décoré de la croix commémorative, et le 8 novembre 1857 promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold.

Le 16 septembre 1837, Hippert, alors capitaine, épousa Nancy-Charlotte Eenens, de Bruxelles. De ce mariage il naquit une fille et deux fils, dont l'aîné est avocat à la cour d'appel de la capitale de Belgique.

Marie-Charles-Théodore Hippert est décédé à Liège, le 24 janvier 1865, âgé de 52 ans et demi, des suites d'une attaque d'apoplexie séreuse. Il a été enterré le 27 avec les honneurs militaires dus à son grade; et les discours qui ont été prononcés à cette occasion dans la Chambre ardente ont été repro-

duits par le journal *La Meuse*, des 28 et 30 du même mois. Il repose au cimetière de Robermont, à Liège. Son régiment a érigé sur sa tombe un monument commémoratif, consistant en une plaque de marbre blanc posée en forme de dalle et portant pour inscription :

LE 3<sup>me</sup> RÉGIMENT D'ARTILLERIE  
A SON COLONEL,  
MARIE-CHARLES-THÉODORE HIPPERT.

Le colonel Hippert était membre de la société royale des Sciences, de Liège. Il fut un des collaborateurs de la traduction de l'ouvrage de Miller sur les fortifications ; et il a en outre publié les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> Tactique de l'artillerie, à l'usage des officiers des trois armes ; traduite de von Decker ; Bruxelles, 1835, in-12. — 2<sup>o</sup> Pyrotechnie raisonnée, ou application de la chimie aux artifices de guerre ; traduit de l'allemand de Moritz Meyer ; Bruxelles, 1836 ; in-8<sup>o</sup>. — 3<sup>o</sup> Considérations sur l'emploi de l'artillerie dans les grandes manœuvres des troupes de ligne ; à l'usage des officiers de toutes les armes ; par le général Ch. von Decker ; Bruxelles, 1845, in-8<sup>o</sup>. — 4<sup>o</sup> Rapport sur les essais gymnastiques faits dans les écoles communales de Bruxelles ; publié au *Moniteur belge* ; année 1847, n<sup>o</sup> 327. — 5<sup>o</sup> Eléments de stratégie pratique ; par Ch. von Decker ; traduits de l'allemand et augmentés d'un chapitre sur la Belgique ; Bruxelles, 1849 ; in-12. — 6<sup>o</sup> Notice sur l'organisation de l'artillerie belge, de 1830 à 1851. Insérée dans le *Journal de l'armée belge* ; Bruxelles, 1851, T. I. — 7<sup>o</sup> Il collabora pour une très-forte part à la rédaction du règlement sur les exercices et les évolutions de l'artillerie, approuvé par arrêté royal du 14 février 1853 ; de même que 8<sup>o</sup> à la réimpression d'un opuscule sur la bravoure militaire, alliée avec les sentiments religieux. C'est une réfutation d'Helvetius, publiée dans les *Précis historiques du Père Terweeren* ; Bruxelles, année 1853 ; nouvelle édition, p. 271-287. — 9<sup>o</sup> Il donna dans le même recueil, année 1857, n<sup>o</sup> 6 : Frédéric-Léopold, comte de Stolberg ; notice traduite du *Sonn-tags-Blatt de Munster*.

La mort du colonel Hippert a laissé des regrets dans la haute société, comme on peut le voir à la première page des *Tablettes liégeoises*, éditées par M. d'Otreppe de Bouvette, 47<sup>e</sup> livraison, janvier 1865.

Hippert cultivait en amateur l'art de la

peinture. On cite de lui entre autres, un bon portrait du général de Liem.

*Nécrologe, dans la Gazette de Liège, 27 janvier 1865. — Annuaire de l'armée belge, 1866. — Précis historique, par Terweeren, 1865, N<sup>o</sup> 7. — Rapport du général DAINÉ au Roi sur les opérations de l'armée de la Meuse ; Liège, Jeunhomme ; p. 24 et 52. — Renseignements de famille. — Souvenirs personnels. — Notes communiquées.*

HIPPERT, Nicolas, notaire et législateur, né à Ettelbruck, le 13 floréal an IX, répondant au 3 mai 1801, était fils de Nicolas Hippert, aubergiste, et de Charlotte Meder.

Après avoir achevé les études préliminaires nécessaires et fait le stage exigé, il avait été nommé notaire par le gouvernement belge, en 1832, avec résidence à Vianden, où le titulaire, L.-J. André (v. son art.) avait refusé de prêter le serment de dévouement et de fidélité au nouvel état politique amené par la révolution de Bruxelles, en 1830.

Après la mise à exécution du traité de Londres, en juin 1839, et la réintégration du même L.-J. André dans le notariat, Hippert a été placé à Weiswampach ; d'où, en 1841, il a été, en troisième lieu désigné pour aller s'établir à Useldange qu'il n'a plus quitté jusqu'à son décès, arrivé le 9 mars 1870.

Peu de temps après son arrivée à Useldange, il a été nommé bourgmestre de cette commune. Cette dignité il l'a remplie sans interruption jusqu'en 1869, ainsi pendant 27 ans.

Hippert était chevalier de l'ordre de la Couronne de chêne.

Il avait été désigné par le roi, qui s'était réservé le privilège, lorsqu'il a promulgué la Constitution d'Etats du 12 octobre 1841, de nommer une première fois les membres de ces Etats, pour faire partie de l'assemblée, dans laquelle il siégea pour le canton de Redange nouvellement formé, du 8 juin 1842 au 1<sup>er</sup> mai 1845. Puis par élection, du 3 juin 1845 au 29 mars 1848. Enfin par un nouveau mandat il y rentra du 22 juin 1854 jusqu'au 21 décembre 1855, où il donna sa démission pour rentrer dans la vie privée, ne se mêlant plus que des affaires de son étude notariale.

*Liste officielle des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Almanachs d'Arden et de Luxembourg. — Etat-civil. — Renseignements obtenus.*

HOCHBOURG, Rodolphe, marquis de Rettel et de, homme d'état, est inscrit par Bertholet sur la liste des gouverneurs du pays

de Luxembourg, en 1468, sous Charles-le-Téméraire.

Le relevé de ces dignitaires placé à la suite du manuscrit des *Viri illustres* contient absolument la même indication, excepté que Hochbourg est écrit Hochberg, tandis que les *Délices des Pays-Bas*, édition de 1720, portent le dit personnage avec la mention qu'il aurait eu nom *Philippe*, baron de Hochberg, comme le manuscrit que nous venons de citer, et de *Rothelin*, mot estropié pour Rettel, en latin Ro- ou Rutela. Ce dernier ouvrage ajoute la mention qu'il serait mort en 1490.

Le même ouvrage place le baron ou marquis de Hochbourg entre Antoine de Croy, comte de Porcéan, et Christophe marquis de Baden dans la série des gouverneurs du Duché; tandis que les *Viri illustres* ainsi que Bertholet marquent comme son successeur, déjà en 1478, Evrard comte de La Marek d'Arenberg.

BERTHOLET, IV, *Listes*. — *Les Délices des Pays-Bas*, édit. 1720; III, 148. — *Viri illustres*, ms.

HONTHEIM, *François-Louis-Albert-Hubert de*, compilateur, petit-neveu de l'évêque de Myriophite Jean-Nicolas de Hontheim (v. son art. Biogr. I, 252), était fils de Jean-Jacques de Hontheim, seigneur de Mont-Quintin, dépendance de Dampicourt au canton aujourd'hui belge de Virton, et de partie de Densborn dans l'Eiffel. Sa mère était Joséphine de Marchant de Dommeldange. Il est né à Trèves, le 20 juillet 1768, et mourut à Eich près de Luxembourg, le 3 mai 1821, époux de Justine-Thérèse de Biver, laissant quatre filles.

Ce personnage s'est rendu recommandable par une compilation pour ainsi dire gigantesque de tous les actes posés pendant la révolution française de 1789 contre le clergé catholique. Il a donné à cette œuvre restée manuscrite, le titre suivant : *Collectio diplomatica actorum in fine saeculi decimi octavi et in primordio saeculi decimi noni Religionis Christianae causâ inter Galliam civilem et Vicarium Christi, Galliamque ecclesiasticam. Facta curis Francisci Ludovici ab Hontheim*.

Cet ouvrage, de la plus haute importance sous le rapport historique de l'époque, quant aux persécutions religieuses, se compose de six très-gros volumes in-4°, écrits en entier de la main de l'auteur, avec intercallation des pièces imprimées qu'il est parvenu à réunir. Il est unique dans son genre, et mériterait

bien de voir le jour. On peut dire que cette compilation est complète; car s'il y manque quelques pièces, en petit nombre, de Hontheim a eu soin toujours de laisser en blanc la place nécessaire pour les y ajouter dans la série chronologique, et d'en indiquer l'entête: au moyen de ces mentions il sera encore possible de se les procurer, avec des difficultés cependant, car il est à croire que si lui-même avait pu les obtenir il les aurait copiées comme il a transcrit les autres, par centaines. Il ne s'est point contenté de réunir les actes administratifs et législatifs; il a également transcrit tous les écrits privés qu'il a découverts concernant l'objet qu'il traitait, telles que les lettres que quelques prêtres déportés ont adressées à leur famille, du lieu de leur exil, etc., etc.

Nous possédons ce manuscrit précieux et autographe, avec la silhouette de l'auteur; et nous le considérons comme un des plus respectables ouvrages de notre bibliothèque, surtout parce qu'il n'en existe aucune copie.

Cet article est destiné à remplacer le paragraphe final de celui que nous avons consacré à son grand oncle, l'évêque Jean-Nicolas de Hontheim, dans la Biographie, I, p. 253.

*Renseignements de M. le conseiller archiviste de l'Etat, LÉOP. V. ELSTER, à Coblenz.* — *Manuscrits du curé WELTER, d'Ethe.* — *Généalogie de la famille de Hontheim.* — *Le manuscrit cité dans le texte.* — *Souvenirs personnels.* — *Notes de famille.*

HORNUNG, *Félix de*, docteur en droits romain et canon. Nous n'avons découvert sur lui aucune donnée biographique. Sa famille était originaire du pays de Trèves et son nom ne paraît dans le Luxembourg que pour désigner sa personne; de façon que l'on peut être autorisé à le croire né dans la ville de Trèves. Nommé, en 1549, conseiller lettré au Conseil provincial de Luxembourg, il a, par lettres datées de Bruxelles, le 1<sup>er</sup> juillet 1556, été désigné président de ce siège qu'il a occupé jusqu'en 1574, date de son décès.

Dans la dignité de président il avait succédé à un autre trévisois, Jean Keck (v. son art. Biogr. I, 279). A son tour il a été remplacé par Pierre van der Aa (v. son article, Biogr. I, 5).

*Reg. pat. Arch. Palais, à Luxembourg, I, 1.* — BERTHOLET, *Listes*. — *Les Délices des Pays-Bas.* — *Archives de M. le marquis DE WILLEES, à Burgesch.*

HORST, *Jacques, de ou van*, mieux *von der*, professeur distingué de droit canonique à la faculté de théologie à l'université de Louvain,

pendant le quinzième siècle, appartenait à une famille noble d'origine allemande, mais impatriée dans le pays de Luxembourg où elle a eu des possessions féodales.

Piron et Valère André, qui mentionnent ce personnage, n'indiquent point son lieu de naissance que nous croyons pouvoir placer à Luxembourg même.

Jacques von der Horst était doyen de la collégiale de S<sup>te</sup> Gudule de Bruxelles. En 1429 il a été promu docteur en droits civil et canonique, et presque immédiatement après nommé à la chaire de droit ecclésiastique, à titre provisoire d'abord, et d'une manière définitive plus tard. A son époque il était une des lumières de l'université.

VALER. ANDRÉ, *Fusti academici*. — PIRON, *Algemeene Levensbeschreyving*. — *Notes d'études*.

HOUNCHRINGEN, *Thierry de*, est marqué par Bertholet et par l'auteur du manuscrit des Viri illustres sur la liste des gouverneurs de Luxembourg, sous l'administration du duc Wenceslas I<sup>er</sup>, en 1353. Il remplaçait dans cette dignité Wauthier de Meysembourg, et il eut pour successeur Jean von der Feltz.

*Ouvrages cités dans le texte.*

HOUSSE, *Luc*, ingénieur, est né à Luxembourg, le 11 décembre 1820, fils de Michel Housse, armurier, et de Catherine Kackeiser.

Nous le voyons figurer avec honneur, c'est-à-dire obtenant la première place dans les différentes classes industrielles attachées à l'athénée de sa ville natale, en quatrième en août 1838, en III<sup>e</sup> en 1839, en seconde en 1840, et en I<sup>re</sup> en 1841.

De là il alla fréquenter les cours spéciaux du génie civil à l'université de Gand, où il acheva de se former à la carrière qu'il avait choisie de préférence pour s'y vouer exclusivement.

Il venait seulement de quitter cet établissement d'instruction supérieure, lorsque déjà il sut se gagner la bienveillante attention du savant ingénieur supérieur Wirz (v. son art.) qui l'attacha aussitôt à ses bureaux, pour lui faire faire sa première étape dans l'administration.

A l'organisation nouvelle de la branche des travaux publics, Luc Housse, après avoir obtenu la première place dans un concours public, soutenu avec sept concurrents, reçut, le 26 mars 1845, sa nomination en qualité de

conducteur; et deux ans plus tard, le 9 mars 1847, il fut chargé du service hydraulique, avec résidence à Grevenmacher. Le 24 décembre il passa conducteur de première classe, avec titre d'ingénieur honoraire.

Pendant son séjour à Grevenmacher il eut de nombreuses occasions de se vouer spécialement aux travaux d'endiguement, mais surtout à la construction et à l'amélioration des chemins de halage qui jusque là avaient laissé considérablement à désirer le long de la Moselle qui touche le Grand-Duché sur sa frontière méridionale.

Dans cette spécialité il rendit les services les plus éminents, tant sur le cours de la Moselle, comme nous venons de le dire, que sur celui de la portion flottable de la Sûre; tellement que ses nombreux projets et ses plans touchant le redressement des rives, comme les autres travaux qu'il a fait exécuter, ont été unanimement reconnus comme des œuvres de la plus parfaite conception, même par des ingénieurs prussiens. Aussi comme témoignage pour ses mérites, l'ingénieur luxembourgeois Housse obtint-il de S. M. le roi de Prusse la décoration de son ordre de la Couronne.

Egalement en considération des services qu'il rendait dans sa spécialité, il a été autorisé à correspondre officiellement et directement avec l'administration supérieure de Trèves, pour tout ce qui concernait les travaux à entreprendre en commun sur le fleuve riverain.

Après un séjour de dix ans à Grevenmacher où il s'était rendu très-recommandable, et où il avait su se gagner bien des amitiés, Housse fut rappelé à Luxembourg et chargé de diriger des travaux publics dans et autour de la capitale.

D'un autre côté, bien que toutes ses heures fussent prises pour ainsi dire par ses fonctions publiques, il savait néanmoins en trouver encore de disponibles pour étendre le cercle de ses connaissances acquises: ainsi tous les écrits qui paraissaient concernant le génie civil il les lisait avec avidité; de même que lorsqu'il pouvait prendre quelques jours de relâche il allait à l'étranger examiner les constructions en train d'exécution.

Si on veut, du reste, écouter la voix de ceux de ses compatriotes le plus à même d'apprécier ses talents et son émulation pour avancer vers une plus grande perfection dans

sa spécialité, on conviendra facilement qu'il ne lui a manqué que d'appartenir à un pays beaucoup plus vaste, afin d'avoir plus d'occasions pour se produire dans toute l'étendue de ses véritables mérites et d'acquérir une réputation européenne.

Luc Housse n'a rien publié. Mais ses plans et ses projets d'ouvrages très-importants et en grand nombre, conservés aux archives de son administration sont là pour dire qu'en le perdant le Luxembourg a été privé d'un homme de talent, d'un fonctionnaire habile et désintéressé qui ne vivait que pour la science et pour sa patrie.

Il est décédé à Luxembourg, âgé seulement de 49 ans, le 13 décembre 1870.

*Etat-civil. — Memorial. — Souvenirs. — Renseignements communiqués. — Journal : Luxemburger Wort, du 16 décembre 1870.*

HUBERT, *Jean*, fonctionnaire de l'administration des finances, est né à Muno dans la province belge de Luxembourg, le 22 pluviôse an VIII (11 février 1800).

Il n'avait encore que 14 ans d'âge lorsqu'il entra comme copiste dans les bureaux de la sous-préfecture de Neufchâteau, le 10 juillet 1814. Le 12 août 1816 il était délégué à la recette des contributions directes de Meix-devant-Virton, et le 15 avril 1820, nommé premier commis à la recette particulière de l'arrondissement de Neufchâteau.

Du 1<sup>er</sup> janvier 1824 au 11 janvier 1829, il était premier commis à l'administration provinciale du trésor du Grand-Duché, en même temps que surnuméraire à la direction des contributions directes, douanes et accises.

Du 12 janvier 1829 au 1<sup>er</sup> octobre suivant, administrateur provisoire du trésor du Grand-Duché.

Du 2 octobre 1829 au 10 octobre 1830, liquidateur des comptes des recettes générales et particulières du Grand-Duché, pour les années 1815 à 1823 inclus; dirigeant en même temps les bureaux de l'administration provinciale du trésor.

La révolution de Bruxelles ayant éclaté sur ces entrefaites, Hubert alla à Arlon offrir ses services au jeune gouvernement belge qui le nomma, dès le 1<sup>er</sup> novembre 1830, chef du bureau des finances et des travaux publics au gouvernement provincial d'Arlon, le chargeant en même temps, par délégation, des fonctions d'administrateur du trésor de la pro-

vince de Luxembourg. Ce poste il l'a rempli jusqu'à ce que, le 22 mars 1831, il a été nommé chef de division de comptabilité à la Cour des comptes. Il conserva ce dernier emploi jusqu'au 15 décembre 1836.

A ce jour, 15 décembre, il passa greffier de cette même Cour des comptes, fonctions qu'il permuta, le 15 décembre 1846, contre celles de Conseiller.

Le 25 juin 1849 il fut nommé directeur de la comptabilité centrale au département des finances; pour, le 20 novembre 1849, reprendre son siège de Conseiller à la Cour des comptes.

Le 3 décembre de la même année 1849, il obtint les fonctions de trésorier de l'arrondissement de Malines; le 15 août 1851 celles d'agent du trésor à Anvers; et finalement, le 23 décembre 1852 celles de directeur du trésor en la même ville, à titre personnel.

Jusqu'ici nous n'avons énuméré que les différentes nominations de Hubert à des fonctions de plus en plus élevées dans la hiérarchie financière administrative. Il nous reste à donner, également d'après les archives générales, ses travaux comme fonctionnaire; travaux qui lui ont mérité ses avancements successifs dans la carrière qu'il a si honorablement suivie.

En 1830 et les années suivantes qui avaient vu naître le nouveau royaume de Belgique, les services publics n'étaient point ce qu'ils sont devenus depuis; car tout était à créer alors, tout à organiser. Pionnier de la première heure, Hubert se dévoua à cette tâche immense dans la limite de ses facultés. Il fit partie de toutes les commissions d'Etat créées à diverses époques, en vue d'élaborer tous les projets de loi et de règlement pour assurer la gestion, l'emploi et la justification des deniers publics sur des bases fixes, complètes de comptabilité, et pour déterminer définitivement les attributions de la Cour des comptes.

C'est ainsi que sous le ministre d'Huart il fut appelé, le 30 mai 1836, à faire partie d'une commission créée dans le but que nous venons de citer; de même que le 30 mai 1839 sous le ministre Desmaizières il fit partie d'une autre commission composée de sénateurs, de membres de la Chambre des représentants, etc. Le 23 janvier 1844, le ministre Mercier l'invita à compléter l'œuvre ébauchée, et à formuler le règlement général. Le 20 septembre 1847, le ministre Veydt fit un

nouvel appel à son dévouement pour élucider de graves questions financières, afin de déterminer quelle était la situation réelle du trésor qui faisait à ce moment l'objet d'une controverse ardente, nuisible au crédit public. A la demande du gouvernement il publia même sur la matière une brochure qui a fait sensation dans la presse et sur le public : Il y démontrait que le déficit réel pour les années 1830 à 1847 n'était que de dix millions, alors que d'autres publicistes accusaient 44 millions. A cette occasion les ministres Coghén et de Meulenaere lui exprimèrent leurs félicitations pour le patriotisme qu'il avait mis à accomplir dans ces circonstances difficiles, la tâche qu'il avait assumée.

Le ministre Frère-Orban l'avait nommé directeur de la comptabilité centrale créée au département des finances. Cette position lui permit de formuler enfin le règlement général de comptabilité qui avait jusque là été vainement attendu.

Le 6 septembre 1850 il avait également été nommé membre d'une commission chargée de proposer la réorganisation du service de trésorerie dans les provinces. Le 4 octobre précédent (1849) il avait de même fait partie d'une autre commission chargée d'examiner diverses lois d'impôt susceptibles de modifications, recherchant de nouvelles bases, etc.

Enfin, dans sa séance publique du 23 juillet 1868, le Conseil provincial d'Anvers lui vota, à l'unanimité de ses membres, des remerciements pour le concours actif et désintéressé qu'il avait prêté à la réalisation de l'emprunt provincial et au remboursement du précédent.

Hubert avait obtenu, le 12 décembre 1849, la décoration de chevalier de l'ordre de Léopold, et le 21 décembre 1859 il avait été promu au rang d'officier du dit ordre.

Par disposition du roi d'Italie il avait, de même été nommé officier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, en récompense pour les renseignements de comptabilité qu'il avait fournis à une commission d'Etat envoyée à cet effet en Belgique.

Par arrêté royal en date du 14 juin 1871, il avait été, sur sa demande, admis à la pension, avec autorisation de conserver le titre honorifique de son dernier emploi.

Hubert est décédé le 20 août 1872.

*Le Moniteur Belge, du 24 août 1872. — Renseignements privés. — Etat des services et feuille de signalement, communiqués par la direction du Trésor belge.*

HUBERTY, *Mathieu-Joseph*, juriste, fils de Henri-Joseph Huberty et de Jeanne-Françoise Remaely, naquit à Stavelot, le 14 novembre 1755. Il est mort dans la même ville, le 26 mars 1834, âgé de 79 ans, veuf de Jeanne-Marguerite-Augustine Dupierry.

Mathieu-Joseph Huberty avait fait d'excellentes études en droit, et avait acquis une grande réputation par sa connaissance approfondie de l'ancien droit coutumier des pays de Stavelot et de Liège. Aussi le consultait-on de près et de loin pour les questions difficiles à résoudre; et ses avis étaient admis par les sièges de justice : Il existe encore un grand nombre de ses consultations manuscrites.

Il cumulait la profession d'avocat avec les fonctions de notaire à Stavelot.

Un fils HENRI-AUGUSTIN HUBERTY, né à Stavelot, le 14 novembre 1783, s'était également voué à la jurisprudence dans laquelle il avait de même acquis une excellente renommée, lorsqu'il fut nommé juge de paix à Malmédy. Il est décédé dans l'exercice de cette magistrature, le 6 mars 1861, à l'âge de 78 ans.

*Etat-civil. — Renseignements obtenus. — Notes communiquées.*

HUSS, *Guillaume*, prêtre, fondateur d'une bourse d'études, est né à Luxembourg, le 2 février 1796. Fils d'un pauvre ouvrier tanneur, le jeune Huss qui se sentait une grande propension pour les études, sut bientôt par son application, sa conduite modeste et ses progrès se procurer des bienfaiteurs qui lui fournirent les moyens nécessaires pour parvenir à la carrière à laquelle il s'était proposé de se vouer.

Après avoir terminé ses humanités à l'athénée de sa ville natale, il fut admis en 1822 au séminaire de Metz. Mais le Grand-Duché ayant été distrait de la juridiction de l'évêque de cette ville, pour être uni au diocèse de Namur, Huss alla achever ses études théologiques à ce dernier séminaire où il fut ordonné, le 24 décembre 1825.

Déjà comme étudiant, l'abbé Huss s'était concilié l'estime de ses condisciples par son caractère gai et jovial, autant que par son cœur ouvert et franc : Tous l'aimaient.

Nommé vicaire à Esch-sur-l'Alzette, le 1<sup>er</sup> janvier 1826, il y resta pendant plus de dix ans. Transféré en 1837 en qualité de desservant à la petite paroisse de Rummling, il obtint, déjà le 7 octobre 1838, l'importante

succursale d'Oberkorn, s'efforçant dans ces différentes résidences à acquérir la confiance de ses paroissiens par sa simplicité et sa bonté de cœur.

Après 14 ans de séjour à Oberkorn, l'abbé Huss, sentant que des infirmités qui le tourmentaient depuis plusieurs années augmentaient de jour en jour, au point de ne plus lui permettre de remplir régulièrement ses devoirs pastoraux, sollicita sa mise à la pension, qu'il obtint le 30 octobre 1851. Il se retira dans sa ville natale où il est décédé le 18 juillet 1857.

Dans son testament il ordonna la fondation d'une bourse d'études destinée à des

jeunes gens de bonne conduite, capables et studieux, qui suivront l'athénée ou un établissement d'instruction superposé à celui-ci. Les descendants de sa parenté auront toujours la préférence sur tous autres postulants.

La collation de ce bénéfice appartient au chef temporaire du clergé de Luxembourg.

Cet acte de fondation, reçu par le notaire J.-B. Klein, à Luxembourg, le 9 juin 1859, a été autorisé par arrêté royal en date du 25 mai de la même année.

Le stipende en question rapporte annuellement 450 fr.

*Renseignements obtenus. — Archives de l'Evêché. — Mémorial du Grand-Duché.*

## I

IGNON, *Jean, comte de Saint-*, militaire, est né en 1721 à Pondrecy, dans le pays de Luxembourg, dit Hirtenfeld, sans que nous ayons pu découvrir une localité ainsi dénommée dans ce pays, pris même dans toute son étendue historique. Quoi qu'il en soit cependant de cette circonstance où le dit nom se trouve absolument défiguré, la famille de Saint-Ignon, qui a eu plus d'une alliance parmi nous, est à considérer comme non étrangère au Luxembourg. Après de nouvelles recherches sur les alliances de cette famille, nous avons trouvé que le Pondrecy de l'auteur autrichien ne serait vraisemblablement autre que Baudresy, Biersdorf en allemand, au canton autrefois luxembourgeois de Bittbourg.

En 1736, ainsi à l'âge de quinze ans, il prit service dans le régiment de cuirassiers de son père, mort en 1750 avec le grade de général de cavalerie.

Le comte Jean de Saint-Ignon était major en 1746, et colonel en janvier 1757.

A la bataille de Kollin il était placé avec le régiment Kalkreuth, qui fut licencié en 1775, derrière celui d'infanterie Archiduc Charles n° 2. Les Prussiens, supérieurs en nombre, poussaient l'infanterie sous un feu violent, lorsque le feld-maréchal Sincère ordonna à notre colonel de voler avec ses cuirassiers au secours de ses troupes. Aussitôt de Saint-Ignon commanda de le suivre, don-

nant de l'épéon pour passer un long et profond ravin qui s'étendait devant le régiment. Mais peu d'hommes y avaient réussi, lorsque, se trouvant en face de l'ennemi il s'aperçut qu'il n'avait avec lui qu'une quarantaine de ses cavaliers; tandis que le reste était resté à l'autre bord du fossé, pendant que deux escadrons des dragons de Portugal n° 1, qui venaient d'attaquer sans succès, retournaient en désordre: Ils connaissaient le colonel comme un des braves de l'armée. A son appel ils se réunissent autour de lui, et déclarent qu'ils sont prêts à tenter une nouvelle attaque sous ses ordres. De Saint-Ignon les remet aussitôt en ordre de bataille et court sus à l'ennemi qu'il culbute entièrement. Dans cette rencontre il fit un demi-bataillon prisonnier, prit deux drapeaux dont l'un enlevé de sa propre main; et s'empara de deux canons et d'un chariot de munitions.

Immédiatement après la cavalerie ennemie se rua à l'improviste sur lui, baïonnettcroisée, forçant ses braves à céder le terrain, pendant que lui-même il reçut sept coups de sabre, dont deux très-graves à la tête. Il a été, malgré lui et pour ainsi dire de force, transporté entre les deux armées combattantes pour obtenir un pansement de ses plaies. Le bandage était à peine appliqué, qu'il se fit replacer sur son cheval et rejoignit son régiment qu'il trouva en grand désordre. Aussitôt il pria, sollicita et menaça même ses cuirassiers, jus-

qu'à ce qu'il les vit, à son exemple, serrer de nouveau leurs rangs et se remettre à sabrer l'ennemi jusqu'à ce qu'ils eurent remporté la victoire, qui quelques minutes plus tard se décida pour eux.

Pour ce fait d'armes de Saint-Ignon obtint la décoration de l'ordre de Marie-Thérèse.

Près de Leuthen il se couvrit également de gloire en se maintenant pendant 2 heures sous un feu d'artillerie très-meurtrier. Dans cette action il a perdu l'œil gauche : il s'était fait transporter à Breslau, pour se faire soigner, lorsqu'il y a été retenu prisonnier de guerre.

Il a été nommé général-major, en 1785.

Lorsque le roi de Prusse alla faire le siège d'Olmütz, le lieutenant-feld-maréchal de Ville se vit obligé de se retirer de Predlitz sur Randnitz. Comme il avait à passer un défilé près de Drillitz, sa marche se trouva tellement ralentie qu'à la sortie les hussards prussiens atteignirent le régiment de dragons wurtembergeois. Dès que de Saint-Ignon vit qu'il fallait en venir aux mains, il attaqua si subitement et si impétueusement les ennemis, même avant qu'ils n'eussent tous franchi le passage, qu'il en culbuta une partie, avec des pertes énormes, tandis qu'il rejeta le reste dans un marais.

Pendant le siège dont nous parlons ici, de Saint-Ignon se trouvait détaché avec son corps près de la Prerau, où il était chargé d'observer les Prussiens au-delà de la Morave. Il était dans cette position lorsque, le 18 juin il entreprit contre deux postes ennemis à Holitz et à Mesternitz une surprise qui causa de notables pertes à ces derniers : En effet, dès le 16 il avait disposé en deux colonnes de marche le régiment de Wurtemberg et celui des dragons de Lœwenstein nouvellement organisé, les hussards de Desewffy, un régiment de chevaux légers saxons, un piquet de lanciers et les Likkaniens. Cette manœuvre avait été si bien organisée que les Prussiens n'en avaient aucune connaissance. Le feld-maréchal Keith, qui venait d'être vaguement informé de ces dispositions, en fit avertir le général Mayer qui commandait ces postes. Aussitôt celui-ci fit rester ses troupes sous les armes pendant la nuit du 17 au 18, et envoya en même temps plusieurs patrouilles en reconnaissance.

A l'aube, comme il régnait une complète tranquillité dans les environs, qu'aucun coup

de feu n'avait été lâché, Mayer, persuadé que ses patrouilles ne pouvaient pas encore être revenues, permit à ses soldats de rentrer au quartier afin de prendre du repos. Mais par les heureuses dispositions prises par de Saint-Ignon, ces patrouilles avaient été si inopinément entourées et attaquées, qu'elles s'étaient vucs obligées de se rendre sans opposer la moindre résistance.

Lors donc qu'au point du jour les Autrichiens se ruèrent à pas de course sur le camp prussien près de Wisternitz, le désordre s'y mit tellement que beaucoup périrent sous les coups des assaillants ; plus de deux cents ont été faits prisonniers, ainsi que cinq cents chevaux et la plus grande partie du camp capturés.

Un succès tout aussi heureux couronna l'attaque du poste de Holitz. Les Likkaniens arrivèrent tellement inattendus sur les bras à l'infanterie prussienne, que cette dernière n'eut pas le temps de faire jouer ses canons, tandis que le colonel Stainville sabra si vigoureusement la cavalerie ennemie, que deux cents hommes environ furent tués, plus de cent faits prisonniers et deux tymbales en argent enlevées.

Près de Torgau de Saint-Ignon se distingua de même par sa résolution ; mais il ne vit point la fin de cette guerre, pendant laquelle il avait cueilli tant de lauriers. Il est mort le 5 janvier 1763.

HIRTENFELD ; *der Militär-Maria-Theresien Orden*, I, 63, sqq.

IGNON, *Joseph, comte de Saint-*, lieutenant-feld-maréchal autrichien, propriétaire d'un régiment de dragons de l'empire, est né en 1716, à Bous près de Remich, où sa famille avait des possessions ; non à Boux comme Hirtenfeld écrit erronément ce nom de localité.

A l'âge de 17 ans il entra à l'armée, et avait le grade d'adjutant au corps des cuirassiers Serbelloni, lorsque commença la guerre dite pour la succession au trône d'Espagne. Peu de temps avant la fin de cette guerre il avait déjà conquis successivement l'épaulette de lieutenant-colonel, puis celle d'adjutant-général. En 1757 il était colonel des dragons de Wurtemberg.

A la bataille de Kollin de Saint-Ignon, à la tête de son régiment, après avoir été posté pendant sept quarts d'heure à quatre cents pas seulement devant l'ennemi dont le feu



avait fait beaucoup souffrir à ses soldats, était parvenu à gagner une autre position tellement avantageuse qu'il se trouva à même, non-seulement de secourir l'infanterie autrichienne par derrière, mais encore de menacer même le flanc de l'ennemi dans sa retraite. Lorsque ensuite les deux compagnies de grenadiers de son corps eurent attaqué leurs adversaires, de Saint-Ignon les soutint très-avantageusement; s'avança contre l'aile droite des Prussiens et en sabra tellement deux bataillons qu'ils se trouvèrent pour ainsi dire anéantis. Le brave comte, blessé pendant l'action, obtint en récompense pour ce fait d'armes la croix de l'ordre de Marie-Thérèse et fut honoré, l'année suivante, du titre de général-major.

Les éminents services qu'il rendit, tant pendant le cours des campagnes ultérieures de cette guerre que durant la paix qui suivit celle-ci, lui méritèrent le rang de lieutenant-feld-maréchal.

Le comte Joseph de Saint-Ignon est mort dans son lieu natal, le 9 mai 1779.

HIRTENFELD; *der Militär Maria-Theresien Orden*; I, 46, sq.

IMBERT, *Victor-Désiré*, militaire, né à Bouillon, le 2 juillet 1810. Il était major du corps d'état-major lorsqu'il est décédé à Louvain, le 8 janvier 1850.

Imbert entra au service en qualité de sous-lieutenant d'infanterie, le 30 novembre 1830. Nommé lieutenant le 6 octobre 1831, il fut chargé des fonctions d'adjutant-major, le 30 décembre 1832.

Admis à l'école militaire, en 1835, il en sortit en 1838 et fut rangé dans le corps d'état-major où il obtint successivement les grades de capitaine de deuxième classe, le 30 janvier 1838, de capitaine de première classe, le 1<sup>er</sup> juin 1843, et de major, le 3 octobre 1847.

Attaché de nouveau à l'école militaire, il y occupa successivement les emplois de professeur de mathématiques à la section d'infanterie, de répétiteur et de professeur du cours de topographie et enfin celui d'inspecteur des études.

Il faisait en dernier lieu partie de l'état-major de la 4<sup>e</sup> division d'infanterie.

*Nécrologe des officiers belges.*

## J

JACQUELART, *Constant-Grégoire*, fonctionnaire, administrateur et agronome, appartient au pays de Luxembourg par son séjour dans cette province pendant presque toute sa vie.

Il est né à Noville sur Méhagne, en Brabant, le 24 juillet 1792, fils de Martin-Joseph Jacquelart, propriétaire, et de Marguerite Henrion, qui lui firent faire des études secondaires soignées, tellement qu'il a pu obtenir en 1812 le grade de Bachelier-ès-lettres. D'ailleurs sa famille compte plusieurs hommes distingués, même des professeurs de l'ancienne université de Louvain.

Entré à l'administration des douanes, à l'époque de la création du royaume des Pays-Bas par le Congrès de Vienne, il obtint, déjà le 18 août 1815, une nomination en qualité de contrôleur particulier. Le 20 novembre 1816 il passa inspecteur particulier des convois et licences dans le Luxembourg,

où il a été nommé, le 20 juin 1819 inspecteur des droits d'entrée et de sortie.

Désigné, le 25 décembre 1822, contrôleur des contributions et accises, il a été promu, le 26 mai 1826, inspecteur de la ligne; et le 21 janvier 1831, par le gouvernement de la Belgique, après la révolution de Bruxelles, inspecteur d'arrondissement à Arlon, devenu chef-lieu de la province du Luxembourg belge.

Quelques mois après, le 18 mars 1831, Jacquelart passa inspecteur en chef des contributions directes, douanes et accises; et en 1842, il a été nommé directeur de cette administration dans la même province. Ces fonctions il les a remplies jusqu'à son dernier jour; de façon que l'on peut dire que Jacquelart a passé toute sa vie d'homme fait, de 1816 à son décès, en 1862, dans le pays de Luxembourg.

En 1836 il avait acheté la propriété de

Gérimont; et depuis cette époque il consacra une partie de son temps à l'agriculture à laquelle il s'est toujours beaucoup intéressé. En effet, après bien des réflexions, des plans divers et des démarches nombreuses, comme du reste cela se présente toujours dans des positions identiques, il est parvenu à fonder, en 1842, pour la province belge du Luxembourg une société agricole, société qui lui doit en partie sa prospérité, et qui a fait faire depuis tant de progrès à l'agriculture de la province. Cette fille, issue de son amour, comme sans doute il avait le droit de le dire, l'avait désigné pour la présider. Et il la dirigea jusqu'à son décès: Les bouches de tous les véritables connaisseurs ne tarissent point en louanges pour cette utile conception.

Elu conseiller provincial en 1856, Jacquart avait été, plus tard, choisi vice-président de ce corps administratif.

Le 5 mars précédent (1855), il avait, par arrêté royal, été nommé président de la commission d'agriculture du Luxembourg. Il était également membre du conseil supérieur d'agriculture.

En 1860, les fonctionnaires de l'administration des contributions et des douanes de la province, ont cru devoir, comme un acte de gratitude, offrir à leur directeur un souvenir à l'occasion de son jubilé de 50 années de fonctions.

Des services aussi longs qu'intègres, mais surtout intelligents, rendus, tant comme fonctionnaire que comme citoyen, valurent également à Jacquart le ruban de chevalier de l'ordre de Léopold, par arrêté royal en date du 24 mars 1845; ensuite son élévation au grade d'officier du même ordre, le 16 décembre 1859, pour services rendus pendant près de 50 ans.

Il était finalement directeur des contributions, etc., à Arlon, lorsqu'il fut, par arrêté royal de l'année 1834, désigné membre de la commission chargée de présenter un projet de réorganisation de l'administration des contributions directes, douanes et accises, ainsi que du cadastre.

Il avait épousé une fille du premier lit de L.-J.-T. Lejeune (v. son art.), et mourut, le 10 mars 1862, à l'âge de 69 ans et 8 mois.

*Etat-civil. — Etat de services. — Papiers de famille. — Souvenirs personnels. — Correspondances.*

JACQUET, *Pierre-Louis*, philanthrope, né à Rochefort sur la fin du dix-septième siècle,

c'est-à-dire vers 1590. A cette époque la petite ville de Rochefort ressortissait en fief lige au pays de Luxembourg.

Jeune encore il partit pour Rome afin d'achever ses études sous les yeux de son oncle qui occupait un emploi élevé dans cette ville. Il y obtint différents grades académiques qui prouvent bien les grandes connaissances qu'il avait acquises dans les cours qu'il suivait et qui l'auraient rendu apte à occuper les dignités les plus élevées, s'il n'avait point été rappelé dans sa patrie. Il arriva à Liège, le 17 juin 1737, afin de remplir l'office d'évêque suffragant de cette principauté. Peu de temps après il a été désigné chanoine de la cathédrale et archidiacre du Hainaut. Le pape Benoît XIV, qui avait fait sa connaissance pendant son séjour à Rome, le députa, le 15 août 1745, au Congrès d'Aix-la-Chapelle pour y traiter des intérêts du St Siège. Le Saint-Père a été si satisfait de sa conduite en cette circonstance, qu'il fit son éloge dans une réunion de cardinaux. Le 15 avril 1749 Jacquet obtint le titre de prévôt de l'église de St Jean l'Evangéliste, à Liège, et posséda ce bénéfice conjointement avec la même dignité à St Etienne de. . . . . Il fit un bon usage de ses grands revenus; car, évitant toute magnificence et les dépenses inutiles, il faisait pendant sa vie de larges aumônes aux pauvres et abandonna de même à ces derniers tout ce qu'il délaissa à sa mort. Compatissant envers les misérables, il ne se gênait point de visiter les malades indigents, sur leur grabat, et de les assister dans leurs douleurs. Sa bienfaisance s'étendait à un degré égal sur l'instruction publique. En effet, il fit construire, en 1763, une école dans son lieu natal et la dota richement. Il constitua en outre différentes bourses d'études en faveur de sa famille, ou à défaut de parents, pour d'autres étudiants de Rochefort, établissant que deux de ces dernières seraient destinées à l'étude des beaux-arts.

Il est mort universellement estimé et aimé, en sa villa d'Embour, le 11 octobre 1763, à l'âge de 73 ans.

Nous venons de parler des libéralités constituées en faveur de sa famille et de sa ville natale par l'évêque suffragant Pierre-Louis Jacquet. Nous croyons utile d'ajouter ici quelques explications ultérieures concernant ces legs et l'état dans lequel ils se trouvaient au moment de la promulgation de la loi belge sur l'administration des bourses d'études, loi

que le clergé de ce pays a tant critiquée à sa naissance, mais qui était devenue d'une nécessité absolue afin de couper à leur racine les criants abus que les administrateurs successifs avaient introduits dans la dispensation des donations en faveur de l'instruction, détournant ces fonds de la belle destination que les bienfaiteurs avaient voulu leur voir donner à toujours.

Ce que nous allons dire est extrait d'un rapport concernant les fondations Jacquet, inséré dans le journal *l'Echo du Luxembourg*, numéro du 6 avril 1868.

„La fondation des bourses Jacquet, à Rochefort, est aujourd'hui l'objet d'une comédie véritable comme d'un tripotage scandaleux.

„Cette ville possède deux fondations : celle dite de l'école Jacquet et celle des bourses Jacquet. La fondation des bourses doit suppléer à l'insuffisance des revenus de celle de l'école.

„La première est administrée par l'autorité communale; la deuxième devrait être gérée par trois membres de la famille du fondateur et par trois membres de la commission provinciale.

„La fondation des bourses est d'un revenu annuel de 5,136 francs et 12 centimes (ainsi, capitalisant au dénier vingt on aura la fortune énorme de cent deux mille, sept cent vingt deux francs et quarante centimes); les biens sont situés dans les Etats-Romains.

„Avant la loi du 19 décembre 1864, cette fondation était administrée par les bourgeois-mestre et échevins, le doyen, le vicaire, le juge de paix de Rochefort et trois membres de la famille du fondateur.

„Jusqu'à la fin de 1865 cette commission délivrait les bourses et payait à la commune les frais incombant à cette fondation dans les dépenses de l'instruction primaire.

„Depuis lors la commune ne reçoit plus rien de la fondation; elle doit supporter seule les frais de l'instruction primaire, au lieu d'être gérée au vœu de la loi sur les bourses d'études.

„Cette fondation est accaparée par des particuliers. La commission n'en reçoit pas les revenus et quelques privilégiés de Rochefort, que la notoriété publique désigne, touchent ces fonds; et quel usage en fait-on?

„Au lieu de servir aux jeunes gens de cette ville pour l'étude des humanités, de la phi-

„losophie, des sciences supérieures et à l'apprentissage d'un métier, les revenus sont détournés de leur véritable destination; ils passent en grande partie dans les caisses des corporations religieuses, au grand détriment des ayants-droit, les jeunes gens de Rochefort.

„Qu'il suffise de citer quelques faits qui convaincront les plus incrédules.

„Une école libre, tenue par des frères dits des écoles chrétiennes est établie à Rochefort. Jamais ces instituteurs privés n'ont été nommés par l'administration communale instituteurs de l'école Jacquet; et que voit-on? Le 10 mars 1861 ces instituteurs privés distribuent des prix aux élèves adultes de cette école; les programmes imprimés de cette solennité portent: Ecole Jacquet, dirigée par les frères des écoles chrétiennes sous le patronage de Mgr le révérendissime évêque de Namur. Au même moment on fixe sur la façade de cette école une enseigne au même titre!

„Les deniers de cette fondation servent encore à créer des électeurs communaux, à en corrompre par des promesses de bourses ou par des menaces de retirer ces subsides à ceux qui ne se conforment pas exactement à la volonté des spoliateurs.“

etc., etc.

PIRON, *Algemeene Lewensbeschryvingen*. — *Journal l'Echo du Luxembourg*, 6 avril 1868. — *Renseignements directs*.

JAMETZ, *Nicolas*, lieutenant-colonel des ingénieurs de l'armée impériale de Marie-Thérèse, a mérité d'être élevé à la noblesse pour services rendus. Ce personnage n'avait point encore trouvé de Biographe, parce que vraisemblablement à l'époque où il a vécu la bravoure militaire n'était pas assez appréciée lorsqu'elle se présentait chez un roturier.

Entré au service en 1734 avec la qualité d'inspecteur des ouvrages de fortification des places de Mons, de St Ghislain et d'Audenarde, son zèle, son assiduité et son application lui firent obtenir quelque temps après sa nomination au grade de sous-lieutenant du génie. Il fit en cette qualité la campagne du Rhin en 1745, et la suivante celle des Pays-Bas, pendant laquelle dernière il assista au siège d'Anvers, de même qu'à la bataille de Raucour, après laquelle il est allé tenir garnison à Luxembourg où il resta pendant quatre ans. Il fut ensuite employé aux nouveaux travaux

de fortifications de Mons, ayant sous son commandement le département de Termonde. Passé premier lieutenant en 1752, il a été chargé des ouvrages des villes du duché de Brabant et du comté de Flandre. En 1756 il partit pour la guerre en Bohême où il assista, la suivante à la bataille de Kollin, à l'attaque de Zitau, etc., et fut chargé de diriger le rétablissement des fortifications de Liegniz. Par son activité et sa vigilance il a si bien rempli les devoirs de sa charge, tant en réparant les travaux qu'en procurant des inondations considérables, qu'il a puissamment contribué à faire obtenir les honneurs de la guerre à la garnison. Nommé capitaine en 1758, il a dirigé le rétablissement des fortifications de Koenigsgratz. Il assista aux attaques tentées contre le fort de Prusse à Neisse, et l'année suivante il eut un commandement dans le corps du général de Ville, en Silésie; ensuite à Dresde, où il a été employé jusqu'au 27 juin 1760 aux retranchements que l'on élevait autour de cette ville. De là il alla au siège de Glatz où il fut chargé de la direction de la gauche de la parallèle, du côté par lequel le château a été emporté.

Après la prise de cette place il a fait le reste de la campagne avec le corps du général Loudon, dans lequel il poussa les reconnaissances afin de désigner le point où l'on devait faire l'ouverture de la tranchée devant Kantkosel.

Elevé en 1761 au rang de major il a été chargé de la construction des nouvelles fortifications de Glatz, jusqu'au 3 mars 1763. Après la conclusion de la paix il fut nommé commandant d'Olmutz où toutefois il ne resta que jusqu'au 4 avril suivant, c'est-à-dire seulement pendant un mois, après lequel il a été renvoyé dans les provinces belges. Il était depuis onze ans environ chef du génie attaché à la forteresse de Luxembourg lorsqu'il fut nommé lieutenant-colonel de cette arme, en 1773.

Pendant le séjour de la grande impératrice Marie-Thérèse dans la ville de Luxembourg, en 1774, le lieutenant-colonel du génie Jametz ayant fait présenter son état de 40 ans de zélés services à sa Souveraine, cette dernière, considérant la disposition qu'elle avait fait décréter par son conseil de guerre, qu'elle accorderait gratuitement la noblesse à tous ses officiers de mérite après un service de 30 ans, s'ils pouvaient en produire des attestations probantes, fit expédier de Luxembourg

même des lettres-patentes spéciales, datées du 8 septembre de la dite année, par lesquelles elle lui conférait l'anoblissement, tant pour lui que pour sa descendance légitime des deux sexes, au port d'armes: d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois ruches du même, deux en chef et une en pointe; heaume au naturel, grillé et lizeré d'or, fourré de gueules; hachemens et bourrelet d'or et d'azur. Cimier: trois épis d'azur entre deux demi vols du même. Supports: deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

Nos renseignements ne vont que jusque là. Nous les avons puisés aux enregistreures du Conseil provincial de Luxembourg.

Nicolas de Jametz ne paraît point être décédé à Luxembourg, puisque aucun registre mortuaire des paroisses de cette ville ne porte son acte de décès. Nous ne savons point non plus s'il a été marié. Il était né dans le pays, cela semble être hors de doute; mais nous ne savons point de quelle localité il était originaire. Il n'est toutefois pas à croire qu'il ait vu le jour à Jametz même, dont cependant il portait le nom; car à cette époque cette petite ville était déjà devenue française.

*Reg. Pat. Arch. Palais, à Luxemb., XII, 130 r<sup>o</sup>.*

JEAN-THÉODORE, dit de Bastogne, religieux, ne nous est connu que par les quelques lignes qui suivent et que nous traduisons de Bertels, page 185 de son histoire de Luxembourg. :

„Le Père Jean-Théodore, provincial de „l'ordre des Trinitaires pour la rédemption „des captifs, mérite d'être mentionné. Il est „né à Bastogne ou dans les environs de cette „ville, et s'est rendu recommandable par un „grand nombre d'actes méritoires.“

NEYEN, *Histoire de la ville de Bastogne*. — BERTELS, *Ouvrage cité dans le texte*.

JOUCK, Nicolas, professeur, fondateur de bourses, est né à St Vith, le 27 février 1684, fils de Léonard Jouck.

Il se voua à l'état ecclésiastique et obtint la licence en théologie. Pendant toute sa vie il s'occupa de l'enseignement de la jeunesse. Il a, enfin, rendu son nom recommandable à toujours, par la fondation testamentaire, en date du 1<sup>er</sup> mars 1743, de quatre bourses d'études dont le fonds comprend sa succession entière. Ces bourses, qui sont constituées en faveur de sa parenté, peuvent être données dès l'âge de 7 ans, et défructuées jusqu'inclus

la seconde année universitaire, pour l'étude de la théologie ou de la jurisprudence.

Pour le cas où aucun prétendant ne postulerait cette jouissance, celle ou celles qui seront vacantes pourront servir pour l'ap-

prentissage d'un métier, aussi bien pour garçons que pour filles; ou bien encore pour secours aux parents, les plus avancés en âge.

D<sup>r</sup> HECKING; *Geschichte der Stadt u. Herrschaft St-Vith.*

## K

KAUFFMAN, *Nicolas*, jésuite, poète, est né le 8 février 1727, à Niedercorn, section de la commune moderne de Differdange, canton d'Esch-sur-l'Alzotte.

Le 8 octobre 1746 il entra au noviciat des jésuites à Tournai, et enseigna successivement les humanités à Cambrai, à Lille et à Douai. Il professa ensuite la philosophie et fut plus tard chargé de donner un cours de rhétorique à ses confrères de Huy. Il est mort dans cette dernière ville, le 28 décembre 1768, pendant qu'il y occupait la chaire dont nous venons de parler.

Le Père Nicolas Kauffman est connu par plusieurs Odes qui ont été imprimées, et dans lesquelles la versification facile, ainsi qu'une certaine fraîcheur de pensées dénotent un véritable talent poétique.

DEBACKER, *Biblioth. des écrivains de la Compagnie de Jésus.*

KELLEN, *Guillaume*, prêtre, est né à Derenbach, sous la commune d'Oberwampach, canton de Wiltz, le 1<sup>er</sup> mars 1773, fils d'une famille d'agriculteurs très-aisés.

Comme cela était de mode à cette époque où les écoles étaient très-rares, surtout très-défectueuses, ses parents l'envoyèrent chez un curé des environs, qui lui enseigna ce que l'on nommait alors les principes qui se bornaient à la langue latine, un peu d'allemand, les quatre règles de l'arithmétique et le catéchisme diocésain. Muni de ce léger bagage littéraire, préparatoire aux études supérieures, il entra en philosophie au séminaire de Cologne où il se distingua avec éminence, disant les certificats de ses professeurs. Mais les guerres de la révolution française surgirent sur ces entrefaites, obligeant la fermeture des instituts scolastiques et forçant l'étudiant Kellen à regagner ses pénates où il séjourna pendant deux ans et jusqu'au retour de la tranquillité. Pendant cette interruption et

cette rélegation obligée dans son village, il ne se désista point dans ses efforts pour acquérir le plus de connaissances possible. A la paix il se hâta de retourner à Cologne pour entendre les leçons de théologie, et fut admis enfin, le 20 décembre 1800, à l'ordre de la prêtrise.

Peu de temps après il obtint la charge d'être gouverneur ou professeur privé dans une famille noble à Kreuzau. L'année suivante il a été nommé vicaire à Drove où, avec le plus louable zèle il servit pendant 10 ans de co-adjuteur à un curé déjà avancé en âge. Enfin, le 5 octobre 1811 il se vit installer en qualité de pasteur dans la paroisse de Stockheim, dans l'Eiffel autrefois luxembourgeoise, mais aujourd'hui prussienne.

Ce poste, il l'aima bientôt si tendrement qu'il ne voulut plus le quitter, refusant plusieurs autres places plus lucratives et dont l'administration était moins pénible. Son zèle pour ses ouailles était devenu tellement actif qu'il ne se fatiguait jamais à la prédication ni à la dispensation des sacrements. Il fut en outre constamment un modèle de conduite, un médiateur sage et prudent dans les différends, un orateur distingué quand il interprétait la doctrine divine de l'évangile, un dispensateur réfléchi d'aumônes, qui absorbaient ses revenus curiaux, au point qu'à sa mort on trouva à peine assez de réserve chez lui, pour acquitter ses frais funéraires.

Et malgré tant de vertus, qui étaient connues et appréciées dans un grand rayon, deux scélérats, dont l'un du village de Drove où le curé Kellen avait été vicaire, et l'autre de Munster-Eifel, s'armèrent d'instruments meurtriers et allèrent, pendant la soirée du 6 janvier 1854, assassiner le vénérable vieillard ainsi que sa vieille ménagère dans le presbytère même.

Le curé Kellen était jubilaire de 54 ans

de prêtrise. En 1852 ses grands services, comme prêtre exemplaire et comme curé zélé, lui avaient fait obtenir du roi de Prusse la décoration de chevalier de l'ordre de l'Aigle rouge.

*Renseignements obtenus. — Notes de famille — Etat-civil. — Complainte imprimée, sur l'assassinat du curé Kellen.*

KEYL, *Simon de*, homme d'Etat, est marqué sur la liste des gouverneurs ou sénéchaux de Luxembourg, en 1287, sous l'administration du comte Henri III surnommé le Blondel. En cette qualité il remplaça un de Malberg, et il a lui-même eu pour successeur Robert d'Useldange, nommé par le comte Henri IV qui devint empereur.

BERTHOLET, *IV*, *Listes. — Liste à la suite du manuscrit des Viri illustres.*

KIRSCH, *Jean-Pierre*, pédagogue et auteur, né à Mamer, le 1<sup>er</sup> mai 1827, d'honnêtes manouvriers. Il fréquenta d'abord avec de tels succès l'école primaire de son endroit natal, qu'il attira, par ses progrès et sa conduite exemplaire l'attention du maître ainsi que celle d'autres amis des écoles. Son besoin d'apprendre, encouragé d'ailleurs par des personnes désintéressées qui voulurent bien guider ses pas dans cette direction, lui avait déjà acquis en 1841, ainsi dès l'âge de 14 ans, assez de connaissances pour que, après un examen préalable, il a pu lui être remis une autorisation d'enseigner à l'école de Budersberg, annexe de Dudelage. En même temps qu'il faisait avec le plus grand dévouement la leçon aux enfants de ce hameau, il profitait de ses heures de loisir pour se pousser lui-même.

A l'ouverture de l'école normale à Luxembourg, le 5 janvier 1845, il entra à cet établissement, dans lequel il fit des progrès tellement marqués, que déjà à la fin de l'année scolaire de 1845-1846 il se trouva en état de soutenir l'épreuve prescrite pour obtenir un brevet d'instituteur du 4<sup>e</sup> rang.

Peu de temps après, il se vit préposé à l'école de Neudorf, près de Luxembourg. En 1848 il a obtenu un brevet du 3<sup>e</sup> rang, et au printemps 1849, après un brillant concours, il fut nommé instituteur à Niederdonwen sous la commune de Flaxweiler, où il se rendit très-recommandable par le zèle éclairé qu'il sut mettre au jour afin de pousser ses élèves en progrès et d'élever son école au premier rang parmi les plus avancées de toute la

contrée, au point que peu de temps après plusieurs familles des environs, entraînées par la belle réputation de ce maître exemplaire, crurent devoir lui confier leurs enfants à instruire; car son école pouvait servir de modèle pour l'ordre parfait, la tranquillité et la méthode d'enseigner. En effet jamais on ne vit Kirsch, soit choyer un élève, soit se mettre en colère contre lui. Tous lui avaient voué le véritable attachement filial et la plus sincère vénération.

Son enseignement était entièrement pratique. Dans sa pensée, il voulait parvenir à ce que tous dans son école, même les élèves les moins avancés, apprissent au moins et sussent ce que vulgairement on nomme le nécessaire : Un nombre assez grand de jeunes gens, qui, les uns se préparaient à entrer dans la carrière de l'enseignement, les autres se destinaient à de hautes études, ont appris les éléments à l'école de Kirsch. Quelques-uns d'entre les premiers se sont même trouvés assez avancés au sortir, de ses leçons, pour soutenir l'examen afin d'obtenir le brevet d'instituteur du 4<sup>e</sup> rang.

Doué d'une voix juste ainsi que de connaissances musicales, l'instituteur Kirsch forma de même un cœur de chantres pour l'église, ainsi que quelques exécutants mélodieux.

Tous ces soins ne l'empêchaient point de continuer avec ardeur ses études personnelles et privées : constamment en relation avec les librairies, il s'est acquis successivement une bibliothèque choisie composée d'ouvrages sur la pédagogie, l'histoire, la géographie, ainsi que de bons classiques.

En 1852 il obtint un brevet d'instituteur du 2<sup>e</sup> rang. Le 9 juillet 1865 il se baignait dans la Moselle lorsque, frappé à l'improviste d'une attaque d'apoplexie, il trouva la mort dans le fleuve, à l'âge de 38 ans seulement.

Pendant sa trop courte carrière, Kirsch se distingua non-seulement comme un instituteur modèle, mais il se rendit en outre recommandable par plusieurs publications rentrant dans le cercle de son rayon d'action. C'est ainsi que l'on a de lui, outre quelques livres d'école proprement dits, d'autres opuscules qui à certains égards peuvent servir comme livres de lecture pour la jeunesse, en même temps que pour le monde campagnard. Nous allons en donner la liste : 1<sup>o</sup> *Rechenaufgabensamm-*

lung, ou cours de problèmes d'arithmétique, approuvé par la commission d'instruction, pour servir dans les écoles primaires. En deux parties, petit in-8°, dont la seconde parut en 1860 en deuxième, et la première en 1863 en septième édition. Aujourd'hui ce livre compte son 13<sup>e</sup> tirage. — 2<sup>o</sup> Rigobert. Nouvelle de l'ère de la Terreur, éditée sous le pseudonyme Gregor Buchfeld; 1857. — 3<sup>o</sup> Praktische Aufsatzschule; cours pratique de compositions à l'usage des écoles primaires; en collaboration avec un autre instituteur; 1859. La 3<sup>e</sup> édition a été tirée en 1863 et en 1874 la septième. — 4<sup>o</sup> Das Metrische oder Decimal-System; le système métrique ou décimal; exposé pratique et théorique de ce système considéré sous le rapport de ses relations avec les monnaies, les mesures et les poids de l'Europe, et réduit tant aux proportions prussiennes qu'aux métriques; accompagné de sept tables de réduction sur le pied des monnaies allemandes, d'après la convention monétaire de Vienne, du 24 janvier 1857. A l'usage tant des administrations que des fonctionnaires, des écoles et des études privées. Avec 4 figures dans le texte, le traité monétaire du 24 janvier 1857, la loi nouvelle sur les poids prussiens, un calcul d'intérêt et un grand nombre de problèmes. Berlin, in-8°, 1861. — 5<sup>o</sup> Une bonne traduction allemande de : Notices historiques sur la situation agricole du grand-duché de Luxembourg; par Eug. Fischer, vétérinaire et agriculteur, etc. 3<sup>e</sup> édition, revue, corrigée et augmentée, 1863; in-12. — 6<sup>o</sup> Lorsque la mort l'a surpris, il était occupé à donner la dernière ordination à : un cours de langue française, à l'usage des écoles primaires; un ouvrage auquel il avait travaillé pendant trois ans, et dont il s'était proposé de soumettre le manuscrit à certains de ses confrères, les priant de lui communiquer leurs observations. — 7<sup>o</sup> On a également trouvé parmi ses papiers le manuscrit d'un conte sous le titre : Trois nuits dans la chapelle. — 8<sup>o</sup> Finalement, beaucoup de personnes assurent qu'il n'a pas été étranger à la rédaction de l'ouvrage publié en 1861 par le curé Freymann (v. son art.), et qui relate sommairement les gestes du prêtre déporté Jean-Michel Wagner (v. son article Biogr. luxemb., II, 219). Ce soutènement n'a rien d'in vraisemblable, vu l'excellente harmonie qui exista toujours entre le curé Freymann et Kirsch; ils abordèrent pour ainsi dire en même temps en 1848 dans le village de

Niederdonwen, le premier comme pasteur, le second comme instituteur; et ils avaient du reste tous deux les mêmes intentions civilisatrices. Une intime amitié les unissait d'ailleurs, comme deux enfants du même village.

*Notes reçues.* — *Renseignements obtenus.* — *Oeuvres de Kirsch.* — *Schulbote, Gazette des écoles du Grand-Duché, année 1865, p. 192 sqqq.* — *Correspondances.* — *Communications diverses.*

KIRSCH, *Joseph*, professeur et littérateur, né le 1<sup>er</sup> mai 1820 à Mersdorf sous la commune de Mompach, canton d'Echternach au grand-duché de Luxembourg, alla faire ses études humanitaires à l'athénée de Namur où il se distingua par son aptitude et ses succès. Il ne cessa de s'y rendre recommandable par la douceur et l'honnêteté de son caractère, comme par une conduite constamment exemplaire.

A la fin de ses classes de collège, en 1840, Kirsch obtint la direction des enfants du prince de Rheina-Wolbeck, comte de Lannoy, résidant à Liège. Il fit dans cette ville, le 31 mars 1843 la déclaration exigée pour être admis à jouir du bénéfice de la loi afin de conserver la qualité de citoyen belge.

Le 12 décembre 1850 il a été nommé à l'unanimité des voix, et après un examen préalable, traducteur-juré près la Cour d'appel de Liège.

Ayant sollicité un emploi dans l'enseignement moyen, il subit, le 12 juin 1851, un examen devant la commission, section des humanités, instituée à l'effet de s'assurer du degré de capacités des aspirants; et le procès-verbal de cette séance en mentionne dans les termes suivants les résultats touchant la langue allemande: Très-bien; bonne méthode et exposition très-lucide.

Le 17 décembre de la même année Kirsch était nommé professeur de langue allemande à l'athénée royal de Mons.

C'est alors que l'on put apprécier les qualités estimables dont il était doué. Rien ne lui coûtait pour applanir les difficultés que les élèves rencontraient dans l'étude de cette langue, comme pour leur donner le goût de sa belle littérature. Il préparait avec soin la matière de ses leçons et les exercices les plus propres à les rendre profitables. Personne ne s'intéressait plus que lui aux succès des jeunes gens confiés à ses soins.

Kirsch n'eut point le bonheur de voir les résultats de son enseignement chez des hommes.

faits ; il mourut célibataire à Mons, le 19 mars 1863, à peine âgé de 43 ans et au moment où il aurait pu, dans la maturité de l'intelligence, donner la meilleure direction à son enseignement.

Il était membre effectif de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Il est également auteur d'une traduction en vers français des fables de Gellert ; d'un cours complet de langue allemande, publié à Arlon en 1841, et d'une prosodie allemande.

*Notes communiquées. — Revue de l'Instruction publique ; XI<sup>e</sup> année ; nouv. série, VI. avril 1863 ; n<sup>o</sup> 4. pages 183 à 185.*

**KIRSCH, Mathieu**, peintre, est né à Schieren sous la commune d'Ettelbruck, le 19 pluviôse an V, répondant au 7 février 1797, fils de Michel Kirsch, menuisier, et de Marguerite Schmitt.

Il quitta de bonne heure son lieu natal pour aller étudier la peinture à Paris, où il passa une grande partie de sa vie.

En 1830 il revint en Belgique prendre le fusil du volontaire et combattit pour l'indépendance. L'année suivante il reprit la palette qu'il n'a plus quittée. Depuis cette époque il a habité tour à tour, en créant ses œuvres originales, Paris, la Nouvelle-Orléans, le Mexique et la Belgique.

Insouciant de l'avenir, comme le sont souvent les artistes, Kirsch céda ses œuvres à bas prix, à d'habiles marchands qui en trouvaient un placement très-avantageux en Angleterre et dans d'autres pays.

La vieillesse le surprit sans ressources. Ses amis, même les plus intimes n'ont jamais soupçonné que la mine souriante de ce beau vieillard et son amabilité cachaient tant de souffrances.

Il est mort à Etterbeek près de Bruxelles, le 23 janvier 1872, à l'âge de 75 ans.

Kirsch était peintre de genre et de portraits. Il a surtout réussi dans la représentation des intérieurs. Le musée Pescatore, à Luxembourg, possède de lui deux tableaux, catalogués n<sup>o</sup> 37, une mansarde d'ouvrière ; et n<sup>o</sup> 38, intérieur d'une cuisine de couvent.

Un autre tableau du même artiste, acheté par M. le baron Dommartin, de Berg, représentait également un intérieur de chaumière paysanne. Il avait été donné à feu le doyen Linden à Niederwiltz, à la vente des meubles duquel il a été adjugé à un particulier.

Il est impossible de faire le relevé complet des œuvres de Kirsch, parce que le peintre, paraît-il, n'en avait point conservé la liste. Cependant à son décès sa succession en possédait encore 33 qui ont été vendus en hausse publique, à Bruxelles, le 26 novembre 1873. Nous nous croyons en devoir d'en donner ici le relevé, tel qu'il avait été annoncé.

**SUR TOILE :** N<sup>o</sup> 1. Un intérieur de ferme, hauteur 1<sup>m</sup>,03 ; largeur 1<sup>m</sup>,45. — N<sup>o</sup> 2. Le magicien, h. 1,16 ; l. 89. — N<sup>o</sup> 3. Intérieur de cuisine, h. 0,87 ; l. 1,15. — N<sup>o</sup> 4. Intérieur villageois, h. 0,81 ; l. 1,03. — N<sup>o</sup> 5. Intérieur, h. 0,80 ; l. 1,02. — N<sup>o</sup> 6. Intérieur de cuisine, h. 0,71 ; l. 0,91. — N<sup>o</sup> 7. Mansarde d'ouvrier, 0,57 ; 0,71. — N<sup>o</sup> 8. La lecture intéressante, 0,57 ; 0,71. — N<sup>o</sup> 15. Le cordonnier, 0,40 ; 37. — N<sup>o</sup> 17. Atelier d'artiste, 0,65 ; 0,81. — N<sup>o</sup> 21. Effet de nuit, 0,54 ; 0,64. — N<sup>o</sup> 26. Portrait, 0,72 ; 0,90. — N<sup>o</sup> 27. Nature morte et accessoires, 0,80 ; 0,99. — N<sup>o</sup> 29. Un artiste dans son atelier, 0,68 ; 0,90. — N<sup>o</sup> 30. Paysage et personnages, 0,24 ; 0,32. — N<sup>o</sup> 31. Une cruche à lait et divers accessoires, 0,80 ; 0,64. — N<sup>o</sup> 32. Intérieur, 0,64 ; 0,80. — N<sup>o</sup> 33. Intérieur de monument, 0,74 ; 0,59. — **SUR BOIS :** N<sup>o</sup> 9. La lecture des romans, 0,44 ; 0,59. — N<sup>o</sup> 10. L'enfant grondée, 0,38 ; 0,31. — N<sup>o</sup> 11. Le savant, 0,38 ; 0,31. — N<sup>o</sup> 12. Un enfant bien gardé, 0,26 ; 0,24. — N<sup>os</sup> 13 et 14. Le marchand de philtres. — N<sup>o</sup> 16. Une victime de l'amour, 0,57 ; 0,42. — N<sup>o</sup> 18. Animaux près d'une habitation, 0,31 ; 0,38. — N<sup>o</sup> 19. Bestiaux dans un paysage, 0,31 ; 0,38. — N<sup>o</sup> 20. Clair de lune, 0,30 ; 0,39. — N<sup>o</sup> 22. L'amour aux aguets, 0,42 ; 0,36. — N<sup>o</sup> 23. L'aumône, 0,39 ; 0,32. — N<sup>o</sup> 24. La bonne aventure, 0,42 ; 0,49. — N<sup>o</sup> 25. Quatre femmes, 0,28 ; 0,25. — N<sup>o</sup> 28. Le retour du fils, 0,45 ; 0,61.

*Etat-civil. — Catalogue du musée Pescatore. — Renseignements obtenus. — Journal : l'Indépendance luxembourgeoise.*

**KLEIN, Jean-Nicolas**, notaire et constituant, né à Wormeldange, le 22 juin 1788, fils de François Klein, notaire, et de Marie-Catherine Moris, avait reçu une instruction très-convenable pour la carrière du notariat auquel il se destinait ; parce qu'à cette époque encore ces fonctions, sans avoir été déclarées héréditaires de par la loi, étaient le plus souvent transmises à l'aîné, ou bien à celui des fils de notaires qui s'y destinait. Du reste, Jean-Nicolas Klein était devenu un homme



très-capable, ayant fait à l'étude de son père un stage pratique très-assidu.

Sa nomination au notariat date du 26 juillet 1814. Il fonctionna jusqu'au 10 juillet 1860, où également il eut un de ses fils pour successeur.

Le notaire J.-N. Klein ne s'était jamais mêlé de politique. Seulement il accepta les suffrages des électeurs de son canton pour faire partie de l'assemblée des Etats du pays pendant leur session extraordinaire où, réunis en nombre double, ils avaient obtenu l'importante et patriotique mission d'élaborer une nouvelle Constitution pour le Grand-Duché. Cette session, commencée le 25 avril 1848, a été close le 28 juillet suivant, après que la représentation nationale eut achevé son œuvre.

Klein est mort le 7 janvier 1867, à l'âge de 79 ans, laissant la réputation d'avoir été un fonctionnaire probe et éclairé.

En 1813 il avait fait partie de la garde d'honneur à cheval.

Le 20 novembre 1830, le gouvernement provisoire de Bruxelles l'avait nommé suppléant du juge de paix dans le canton de Betzdorf, aujourd'hui supprimé. La place de juge de ce canton étant devenue vacante au moment de la reprise de possession du Grand-Duché par la Maison de Nassau-Orange, en juin 1839, Klein avait été désigné pour l'occuper temporairement et jusqu'à la nouvelle organisation cantonale, en 1841.

*Etat-civil. — Liste officielle des législateurs. — Procès-verbaux de la session de la Constituante. — Almanachs de Luxembourg et d'Arlon. — Renseignements et rapports officiels.*

KLEIN, *Jean-Pierre*, jurisconsulte, magistrat et législateur, fils de Jean-Nicolas Klein, notaire, est né à Junglinster au canton de Grevenmacher, le 8 septembre 1821. Après avoir suivi l'école élémentaire de son endroit natal, il alla, de 1835 à 1837 au collège de Bastogne. De là il vint, en octobre 1837 se faire inscrire comme élève à l'athénée de Luxembourg, où en 1841 il remportait le 7<sup>e</sup> prix d'éminence en première. Il se voua ensuite à l'étude du droit, successivement à Bonn et à Paris; et obtint après un brillant examen, le 19 décembre 1846 le diplôme de docteur dans cette branche des connaissances humaines. Le 14 janvier 1847 il a été inscrit sur le tableau des avocats attachés au barreau du tribunal de Luxembourg. Le 10 février 1848 il prêta en outre le serment d'avoué.

Comme Klein cherchait surtout à entrer dans la magistrature, il postula deux ans plus tard et obtint, par nomination du 14 novembre 1850, le siège de premier suppléant du juge de paix du canton de Luxembourg, fonctions que déjà, le 26 octobre 1852 il échangea contre celles de juge de conciliation à Wiltz.

Dans ce poste tout était pour ainsi dire à réorganiser, parce que son prédécesseur, vieillard avec peu d'énergie, avait laissé surgir bien des abus qui avaient fini par enlever à ce degré de juridiction presque tout son prestige, tant par l'effet de la déplorable disposition du local que par la longanimité débonnaire avec laquelle en maintes occasions ce titulaire se laissait déborder, tant par les plaideurs que même quelquefois par l'assistance.

Dès son arrivée, le nouveau juge Klein sut rétablir un ordre parfait pendant les audiences, en maintenant une stricte police dans la salle qu'il insista à faire mettre dans un état convenable. Aucune peine non plus ne lui coûtait jamais pour instruire les affaires et les élucider. Ses jugements, empreints toujours de la plus parfaite équité et basés sur les considérants les plus logiques, étaient reçus par les parties avec un égal respect; parce que, établissant nettement la véritable position des choses, ils exprimaient froidement et imperturbablement le droit en l'attribuant à qui il revenait.

En peu de temps il avait fait subir une métamorphose complète et toute à l'avantage de la justice de paix de Wiltz; parce que, inexorable sur les formes, autant qu'au point de l'équité, le juge Klein ne se laissait jamais entraîner par une influence, de quel côté que celle-ci pût surgir.

Mais un esprit aussi solide ne devait point demeurer pendant longtemps attaché à une dignité en sous ordre pour ainsi dire; un rayon d'action plus étendu, comme des faits plus importants lui étaient réservés à élucider. Et l'occasion se présenta bientôt qui lui fit déléguer un siège plus élevé dans la hiérarchie judiciaire: Le 20 novembre 1853 il a été nommé juge au tribunal d'arrondissement à Luxembourg; puis le 28 octobre 1859 élevé à la vice-présidence; enfin le 10 janvier 1868 il a été promu conseiller à la Cour supérieure de justice du Grand-Duché. Et dans ces positions successivement ascendantes, il sut constamment rester parfaitement à la hauteur de son mandat.

Les mérites de Klein ne se bornaient point à la judicature. Les électeurs de son canton natal de Grevenmacher, appréciant ce personnage sous un autre point de vue encore, le délèguèrent à l'assemblée législative où il siégea, par renouvellements successifs de son mandat, depuis le 22 juin 1854 jusqu'au jour de son décès. Pendant la session de 1872-1873 il avait même été élu vice-président de cette auguste assemblée.

La vie de bien des hommes, très-méritants d'ailleurs, n'offre pas d'actions d'éclat à rapporter. Cet adage trouve surtout sa juste application chez le magistrat de l'ordre judiciaire qui souvent consume tous les jours de sa vie à rechercher dans le silence du cabinet, la vérité et l'équité pour pouvoir faire droit à qui droit est dû. Il ne laisse aucune mémoire bouffissante de faits bruyants; et ce ne sont que les jugements qu'il a formulés qui peuvent dire combien il fut homme de bien, combien il mérite la considération de la postérité. Comme juge, Klein a été dans ce cas. Comme législateur il fut constamment attaché à la doctrine qui veut pour ses concitoyens la plus grande somme possible de sages libertés politiques et une distribution aussi équitable que possible des avantages, comme également des charges, dans un état bien organisé.

Il avait de même été nommé curateur de l'athénée de Luxembourg, le 26 janvier 1870.

J.-P. Klein est décédé dans sa maison paternelle, à Junglinster où il s'était rendu au début de la maladie qui l'enleva, le 7 avril 1873, à peine âgé de 51 ans. Il était resté célibataire.

Ajoutons encore, pour donner une plus parfaite esquisse sur son caractère et ses mérites civiques, quelques courts extraits des deux discours prononcés sur sa tombe, par le président de la Chambre des députés et par l'avocat-général près la Cour supérieure de justice, les deux corps publics dont il faisait partie :

„Klein était un homme bon, juste, loyal, „instruit, laborieux et dévoué.

„L'impartialité et l'intégrité les plus abso- „lues, la fermeté et l'indépendance complète „des convictions jointes à une grande modestie „étaient les traits particuliers qui distinguaient „le caractère de cet homme de bien. Klein „était estimé et aimé de ceux qui le connais- „saient, et personne mieux que ses collègues „ne pouvaient apprécier la valeur réelle de

„cet esprit, de ce cœur d'élite, que son ardent „dévouement au pays et ses convictions iné- „branlables guidaient seuls dans la vie pu- „blique.

„Klein était magistrat dans la véritable et „entière acception de ce mot. Impartialité, „fermeté, délicatesse, loyauté, amour de la „science et du travail, intelligence ouverte, „rectitude de jugement, connaissances solides „et variées, soumission à la loi, dévouement „au pays et pardessus tout la plus noble „pureté de mœurs : telles étaient les qualités „qui distinguaient au plus haut degré cet „homme de bien et qui lui ont assigné une „place marquante dans la magistrature.

„Dans ses relations de la vie sociale il „pouvait paraître froid et réservé au premier „abord; ce n'est qu'en l'approchant de plus „près qu'on trouvait en lui un homme doux, „modeste, aimable et même jovial : mais du „fond de son caractère, l'homme sérieux, droit „et dévoué perçait toujours.“

*Souvenirs. — Matricule de la magistrature, aux archives de l'Etat : département de la justice. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Mémo- rial du Grand-Duché. — Journaux du pays.*

**KLEIN, Michel**, fondateur d'une bourse d'études.

Il est né à Ettelbruck, le 29 mars 1789, d'un père qui, bien que modeste cultivateur, suffisait à l'entretien de sa famille composée de cinq enfants.

Le jeune Klein fréquentait l'école primaire lorsqu'il vit l'église de son lieu natal convertie, d'abord en temple décadaire, ensuite en prison dans laquelle furent enfermés pendant une nuit les prisonniers de la Kloepfels-Armée pour, le lendemain, être dirigés sur Luxembourg. L'enfant, élevé dans les sentiments d'une grande piété, frémit d'horreur à cette profanation; et ce fut cette circonstance surtout, nous a-t-il dit un jour où nous nous entretenions avec lui sur la conquête républicaine, ce fut cette circonstance qui décida sa vocation pour la prêtrise.

Klein fréquentait le collège de Luxembourg lorsque cet établissement se trouvait placé sous la direction de l'abbé D.-C. Munchen (v. son art. Biogr. I, 475), pour lequel il professa pendant toute sa vie une haute vénération, comme l'ont en général fait les élèves de ce professeur distingué.

Pendant le blocus hessois, en 1813, le jeune étudiant s'occupait à donner des leçons

privées à Beisten, commune de Nomern, et ailleurs. A la reddition de la forteresse il retourna continuer ses études, y compris la philosophie, toujours sous l'abbé Munchen qui l'estimait beaucoup à cause de sa naïve franchise. De là il passa trois années au séminaire de Metz où il a été ordonné, le 21 mars 1818. D'abord nommé chapelain à Livingen, le 1<sup>er</sup> mai suivant, il passa l'année après en la même qualité à Walferdange où, en septembre 1825, il fut désigné pour cumuler la desservitude de la chapelle d'Eisenborn, commune de Lorenzweiler.

Le 1<sup>er</sup> avril 1832 il a été nommé desservant à Septfontaines, et finalement en octobre 1846 à Merl où il fonctionna jusqu'à son décès, arrivé le 18 avril 1868.

Pendant sa carrière sacerdotale de plus d'un demi siècle, l'abbé Klein se rendit surtout recommandable par l'attachement vraiment paternel qu'il portait à la jeunesse, et les soins qu'il se donnait pour l'exciter aux études comme pour lui faire faire le plus de progrès possible. C'est ainsi que, outre plusieurs de ses neveux dont il demanda à diriger les commencements dans ce qu'on nomme les humanités, il s'entourait, pendant les jours de congé surtout, d'un grand nombre d'élèves de l'athénée, dont il était le confident et qu'il aidait de ses moyens en même temps que de ses conseils. L'amour pour l'étude dont nous parlons ici, le décida même à devenir encore après sa mort le bienfaiteur des étudiants. Par testament, reçu par le notaire Mothe de Luxembourg, le 19 mars 1868, ainsi un mois avant son décès, outre plusieurs legs pieux et quelques dispositions de famille, il constitua en faveur des descendants collatéraux de sa famille, faisant leurs études à l'athénée de Luxembourg, une bourse au revenu de trois cents francs annuellement, au capital de six mille francs.

Pour le cas où, pendant la vacance éventuelle de ce bénéfice, aucun parent ne se trouverait à l'athénée, tandis que l'un d'eux serait à l'université ou au séminaire, il sera admis à en jouir. Si en même temps deux parents, soit à l'athénée, soit à l'université, étaient postulants, ils se partageront les revenus.

Le chef du clergé dans le Grand-Duché est désigné collateur du stipende.

Le bon testateur regrettait bien, disait-il, de n'avoir pas été en état de pouvoir rendre sa fondation plus riche.

Afin de donner ici tous les renseignements possibles pour établir, au moment actuel, les droits des ayant-droit, en attendant que le Conseil d'administration et en même temps les différentes branches de la famille Klein aient dressé une généalogie en règle, nous dirons que le testateur dénomme dans son testament : une sœur, Madelaine Klein, domiciliée à Medernach, et deux frères, Jean Klein du même Medernach et Pierre Klein à Ettelbruck, in Ingelshaus.

*Notice, par M. l'abbé ENGLING. — Testament et acte de constitution de Bourse; en l'étude de M. le notaire Graas, de Luxembourg. — Directoires ecclésiastiques. — Souvenirs. — Archives du vicariat apostolique.*

**KLEYR, Jean-Michel**, professeur, publiciste et fondateur de bourses d'études, est né à Neumühl, écart du hameau-section d'Imbringen sous la commune de Junglinster, le 15 décembre 1803, fils de George Kleyr, propriétaire-meunier, et de Catherine Hoffman.

Mis d'abord à l'école à Imbringen, puis à celle de Bourglinster, section de sa commune, pour apprendre à lire et à écrire, il entra ensuite chez Jacques Klein, (v. son art. Biogr. I, 285), curé de ce dernier endroit. Celui-ci lui donna une teinte de ce que l'on peut nommer la première éducation humanitaire, comme cela était alors d'usage en l'absence d'instituts convenables, et pendant que presque aucune branche d'administration n'avait encore reçu une nouvelle organisation après le bouleversement social qui avait signalé la fin du dix-huitième siècle.

Chez le curé Klein le jeune Kleyr apprit un peu de latin, peut-être en outre les quatre règles du calcul; connaissances auxquelles se réduisait généralement ce que l'on nommait alors l'instruction cléricale au degré moyen. Après qu'il eut fait les progrès nécessaires pour pouvoir être admis à l'athénée de Luxembourg, Kleyr entra à cet établissement où il se trouvait en 1818 et 1819. De là il se rendit encore, pendant cette dernière année, à Münster afin de continuer ses études : Il s'y attacha surtout à entendre les professeurs Libermann, Raes et Weis. En 1821 il alla au séminaire épiscopal de la même ville et y séjourna jusqu'en 1823, après avoir obtenu de l'évêque de Spire, le 20 août, la tonsure ainsi que les quatre ordres mineurs. De là il se rendit à Mayence continuer les cours du séminaire, jusqu'en 1825.

Pendant le mois d'octobre de cette année,

alors qu'il comptait près de 25 ans d'âge, nous le rencontrons attaché en qualité de répétiteur au collège communal d'Echternach où il ne resta qu'une année. Comme cette institution offrait des symptômes d'une vitalité extrêmement précaire, Kleyr n'avait pas tardé à se convaincre que là il n'était point à sa véritable place. Aussi l'abbé Kerzmann (v. son art. Biogr. I, 283), qui y avait le rang de professeur, eut-il facile de le déterminer à quitter pour aller se pourvoir ailleurs. En conséquence il fit une démarche à l'effet d'obtenir une chaire au collège de Grammont, dans la Flandre orientale. Dans cette intention il demanda et obtint un certificat, daté du 8 décembre de la même année 1825, lui délivré par les président et membres du bureau d'administration de l'établissement, déclarant que „le sieur Jean-Michel Kleyr, candidat en „théologie aspirant à la prêtrise, avait été, „pendant quelque temps, attaché au collège „en qualité de maître d'étude pour les langues „grecque et latine; qu'il avait donné des „preuves satisfaisantes de ses talents ainsi que „de son zèle; et qu'il avait beaucoup contribué aux progrès rapides des élèves.“ — Cette pièce est signée par les sieurs Muller, juge de paix; Dondelinger, bourgmestre; Mathias Coner, curé primaire; Herweg, notaire; et Barthélémy Fœhr, tanneur.

Le 23 septembre 1826 nous le trouvons obtenant une nomination ministérielle comme sous-principal au collège de Grammont; et le 17 octobre de l'année suivante, après dispense provisoire pour la candidature en lettres, exigée alors afin de pouvoir être désigné professeur, il a été admis à occuper la chaire de sixième et de cinquième latines.

On sait qu'à cette époque déjà les grades académiques étaient d'obligation. Aussi Kleyr voulut-il, par de fortes études privées, ne point tarder à acquérir définitivement les titres nécessaires à l'effet de n'avoir plus besoin ultérieurement de solliciter des faveurs de ce genre. Et nous avons trouvé parmi ses papiers une attestation latine, datée de Gand, le 24 de l'année 1828, déclarant que le sieur Kleyr, Jean-Michel, luxembourgeois de naissance, a été, par la faculté des sciences de l'université de la même ville de Gand, jugé capable, quant aux mathématiques, d'être admis aux examens de la faculté de philosophie et lettres. Cette pièce est signée par J.-G. Garnier, doyen, et van Brede, secrétaire; plus le cachet académique.

Les listes des prêtres du Grand-Duché de Luxembourg, annexées tous les ans au directoire ecclésiastique du Vicariat apostolique, aujourd'hui évêché, portent que J.-M. Kleyr aurait obtenu les ordres en 1839 seulement. C'est une erreur que nous croyons devoir relever. Nous avons sous les yeux une lettre du baron de Cuvclier, alors vicaire-général du diocèse de Namur, écrivant par commission de l'évêque: Dans cette missive, qui porte la date du 8 décembre 1828, ce dignitaire ecclésiastique, s'adressant à Kleyr, professeur au collège de Grammont, s'exprime comme suit: „On vous „verrait avec plaisir élevé à l'état sacré du sacerdoce. Les renseignements que l'on a sur „votre personne, joints au témoignage que vous „avez envoyé à Monseigneur, donnent lieu „d'espérer que vous serez toujours un digne et „respectable ecclésiastique. Cependant l'esprit de l'Eglise et l'usage constamment observé dans ce diocèse, ne permettent pas de „promouvoir à l'ordre de la prêtrise, à moins „que la personne qui doit être ordonnée, n'ait „fait sa retraite dans le séminaire épiscopal „et n'y ait séjourné un temps convenable. Je „crois que vous pourriez vous arranger pour „faire coïncider votre retraite avec les vacances qui ont lieu à l'époque du temps „paschal.“

Le 20 février 1829, le même vicaire-général l'informait que dispense lui était accordée pour pouvoir faire sa retraite chez lui, à la condition néanmoins que l'examen préalable à l'ordination serait seul à subir au séminaire. Il ajoutait au surplus, que le jour pour la consécration était fixé au samedi 14 mars.

Ce qui nous porte à croire que Kleyr a obtenu alors l'ordination, c'est que, depuis 1829, les lettres qu'il recevait étaient adressées à *l'abbé Kleyr*. Au surplus son nom ne se trouve consigné dans les directoires luxembourgeois qu'à commencer de l'année 1853, et la mention 1829 pour la date de la prêtrise y est faite pour la première fois sous les années 1855 et 1856; toutes les suivantes portent la même faute.

Pendant le séjour que Kleyr a fait au collège de Grammont, la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand lui conféra le grade de docteur, titre qu'il prenait dans sa signature, même pour ses correspondances intimes.

Il quitta Grammont sur ces entrefaites, sans qu'il nous ait été donné de préciser la

date de son départ, pour aller occuper la chaire de rhétorique à Soignies dans le Hainaut. De Bruxelles, le 22 février 1831, M. Lebroussart, administrateur-général de l'instruction publique du nouveau royaume de Belgique lui écrivit dans cette ville, en réponse à la demande qu'il avait adressée au comité de l'Intérieur, tendant à obtenir *une chaire de langue hébraïque* : „qu'il ne deviendrait possible d'accomplir ses désirs qu'à l'époque de „la réorganisation définitive du haut enseignement, en tant qu'une pareille chaire „serait créée“.

Déjà le 19 mars de la même année 1831, il se vit nommé principal à l'athénée d'Ath, toujours dans la province du Hainaut; mais il ne resta attaché à cette institution que pendant trois mois. Nommé professeur de poésie et de syntaxe latines au collège de Soignies, il n'y demeura non plus que deux ans, pour enfin aller occuper la chaire d'histoire à l'athénée de Tournai (1833).

Lorsqu'en automne 1834 des cours académiques ont été ajoutés aux classes gymnasiales de cet institut, Kleyr a été, en même temps qu'il était principal de l'établissement, chargé d'y enseigner l'anthropologie, la logique, la morale, l'histoire de la philosophie, l'histoire générale et la littérature grecque; six heures par semaine.

On ne sait point à quel système philosophique il appartenait, parce qu'il a eu soin dans ses écrits et même en conversation d'éviter de se prononcer soit pour l'idéalisme, soit pour l'empirisme.

Sous lui, l'athénée qu'il dirigeait ne cessa de progresser et de prospérer. Il parvint même à primer presque tous les établissements d'instruction moyenne de la Belgique, témoin les brillants succès que ses élèves remportèrent aux concours généraux.

L'abbé-principal Kleyr finit par manifester le désir le plus absolu d'obtenir sa retraite avec une pension, par suite de certaines difficultés qu'il eut, d'un côté avec le Conseil communal, et de l'autre avec l'évêché. En effet, sans faire mention des motifs réels qui le déterminaient à prendre cette résolution pendant qu'encore il était dans toute la force de l'âge, ne comptant que quarante-un ans, il adressa le 16 mai 1845 au Conseil communal, une démission péremptoire de ses fonctions avec demande d'une pension proportionnée aux services qu'il avait rendus.

Dans cette missive il relève la circonstance que l'évêque Deleplanque, qui l'avait nommé principal et professeur à Soignies, lui avait plus tard fait d'autres offres très-brillantes; que l'évêque Ondaenaard l'avait sollicité à venir occuper à Namur, la chaire de philosophie; que l'évêque de Strasbourg l'avait présenté pour un professorat dans sa métropole; etc. Qu'il a refusé tous ces avantages pour rester à Tournay, même une nomination à l'université de Liège, en 1838. Puis en terminant il ajoute encore, que c'est à cause du désir d'être utile à l'établissement auquel il est préposé depuis des années qu'il se voit engagé à offrir sa démission.

Si on confère la date de sa lettre avec la dernière phrase que nous venons de citer, il semble résulter du tout que ce que l'on a nommé à l'époque correspondante en Belgique les conférences de l'épiscopat de ce pays touchant la question de l'enseignement dans les athénées et collèges de l'Etat, avait dicté à l'abbé Kleyr la détermination que nous nommerons extrême, qu'il prenait, refusant même de continuer ses cours commencés jusqu'à la clôture de l'année scolaire.

Quoi qu'il en soit, après un professorat de douze ans, il lui a été alloué une pension de retraite, chiffrée par six cent nonante-quatre francs annuellement; plus un traitement d'attente de cinq cent et six francs: Ce dernier lui a été continué jusque fin de 1855.

Après le règlement de cette affaire, en 1845, l'abbé Kleyr se retira dans sa maison paternelle où nous le voyons éditer, en 1852, la première année d'un almanach portatif pour le Grand-Duché, avec un appendice, rédigé par l'ermite du Grünenwald, pseudonyme qu'il avait adopté, ajoutant cependant son nom Dr Kleyr: Ce surnom était pris du moulin construit en forme d'écart sous la commune de Junglinster et nommé Neumühl, lieu de sa naissance, dans une espèce de clairière de la forêt domaniale dite Grünenwald. D'autres personnes croient qu'il s'était donné cette qualification comme successeur de Schetzel ou Ghislain (v. son art. Biogr. I, 221), anachorète luxembourgeois qui avait habité la même forêt.

L'almanach qu'il éditait, petit volume in-16, a été continué par lui jusqu'à 1867. Le dernier numéro de cette série, laquelle compte seize années d'existence, a quitté les presses le jour même de son décès. Ces opuscules

n'offrent de caractéristique, les distinguant d'autres imprimés de la même catégorie, que des boutades, des bons mots, des épigrammes innocentes, des éphémérides, etc., colligés par l'auteur.

On dit qu'en 1848, lorsque le professeur Joseph Paquet (v. son art. Biogr. II, 29), fut appelé à La Haye, pour remplir les fonctions de chef de la Chancellerie luxembourgeoise, l'abbé Kleyr avait reçu l'offre d'aller occuper la chaire d'histoire devenue vacante à l'athénée de Luxembourg; mais qu'il l'aurait refusée, tant afin de conserver son entière indépendance que pour ne point perdre la pension que la ville de Tournai lui avait consentie.

Depuis sa sortie de la carrière de l'enseignement, l'esprit si actif de l'abbé Kleyr lui imposa comme un devoir d'homme, l'impérieuse obligation de se donner de l'occupation par l'étude. En effet, en octobre 1847, lorsqu'encore le pays se trouvait placé sous le régime de la censure littéraire imposée par les lois fédérales allemandes, nous le trouvons demandant au gouvernement du Grand-Duché, l'autorisation de publier un journal politique, religieux et littéraire. Mais il paraît qu'il se trouva dégoûté d'une telle entreprise par les formalités plus que gênantes qu'il aurait eues à remplir préalablement.

Au mois de janvier 1849, il désira être nommé député au Parlement allemand réuni à Francfort, et sollicita même auprès de personnalités influentes pour obtenir leur appui. Mais encore il ne réussit point, très-vraisemblablement parce que ses véritables talents n'étaient point assez connus dans le Luxembourg où ses connaissances politiques et sociales ne se trouvaient point appréciées, vu qu'il avait passé la plus grande partie de sa vie d'homme mûr en Belgique.

Toutes ces circonstances réunies finirent par engager l'abbé Kleyr à écrire pour des journaux des articles instructifs, bien rédigés et renfermant des pensées heureuses. La collection de ces compositions diverses serait considérable et très-intéressante si on pouvait parvenir à la réunir complète; mais ce serait là une entreprise longue et très-difficile à achever, parce qu'il envoyait ses bleuettes tantôt à un, tantôt à un autre recueil périodique. Cependant nous sommes parvenu à nous procurer des tirés à part de quelques-uns de ces opuscules qui se distinguent par

leur style aussi pur qu'élégant, de même que par la manière attrayante qu'il a su employer pour sa diction. Voici les titres de ceux que nous avons colligés : 1° Le socialisme au Parlement luxembourgeois; in-8°; 11 pages; 1849. — 2° Mnémotechnie; in-8°; 7 pages; 1854. — 3° Lettre sur le Rapport du prêtre avec sa famille; in-8°; 8 pages; 1855. — 4° Notice sur M. Emile Tandel, professeur de philosophie à l'université de Liège. *Tiré à part des Publications de la Société archéologique du Grand-Duché*; in-4°; 10 pag.; 1857. — 5° Impressions de pensionnat. Hygiène morale. *Tiré à part de la Santé, journal d'hygiène publique et privée*; grand in-8°; 11 pages; 1857. — 6° Hygiène et Philosophie. *Tiré à part du journal la Santé*; gr. in-8°; 11 pages; 1859. — 7° A propos des fièvres intermittentes à Eisborn et à Imbringen. *Tiré à part des Annales de la société des sciences naturelles du Grand-Duché*; in-8°; 15 pages; 1862. — 8° Dies Irac und Miserere mei Deus. Neue metrische Uebersetzung. In-8°; 4 pages; 1864 (en français). — 9° La philosophie des sciences naturelles. *Tiré à part des Annales de la société des sciences naturelles du Grand-Duché*. In-8°; 19 pages; 1865. — 10° Notice sur M. Kerzmann, directeur de l'athénée de Maastricht, in-4°. — 11° Josepho ab Hommer neoconsecrato episcopo Trevirensi, Belgae vicini. In-4°. Tournay, 1825.

L'abbé Kleyr est décédé sans maladie, à l'âge de 64 ans, le lendemain du jour anniversaire de sa naissance, 16 décembre 1866.

Il connaissait parfaitement le français, l'allemand, le hollandais, le latin, le grec et assez bien l'hébreu. Il traduisait avec une grande facilité les auteurs qui ont écrit dans ces langues.

Sans vouloir porter un jugement sévère sur la résolution prise par cet homme remarquable par ses connaissances variées, de se retirer de l'enseignement, au milieu d'une carrière qui pouvait devenir brillante pour lui et plus avantageuse pour la jeunesse studieuse placée sous sa direction éclairée, nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'il ait quitté comme *ab irato* le théâtre de l'instruction publique où il n'aurait pas manqué de produire des fruits très-distingués. En s'isolant pour ainsi dire comme un véritable ermite, ainsi qu'il se dénommait, il s'est enlevé à lui-même les plus douces jouissances morales, tarissant le plaisir que l'homme de bien éprouve toujours à communiquer à d'autres

qui sont censés les apprécier dignement, les idées heureuses qui fluent d'une imagination hors ligne.

Kleyr était un prêtre profondément convaincu de la sainteté du ministère sacerdotal. Bien qu'il n'acceptât ou ne postulât aucune fonction avec charge d'âmes, après son retour de Tournai, il n'omit jamais de célébrer l'office divin, au moins les dimanches et fêtes, allant dire la messe tantôt à Eisenborn, tantôt à Altlinster et faisant chaque fois à cette occasion l'instruction catéchistique exigée à ses auditeurs. Il aimait aussi à prêter le secours de son ministère à ses confrères des environs, prêchant dans leurs églises et les assistant en toute occasion quand ils le lui demandaient.

D'un autre côté, l'abbé Kleyr a démontré une fois de plus tout ce qu'une belle âme est capable de produire d'avantageux par des dispositions sagement combinées : Le 1<sup>er</sup> janvier 1864, deux ans moins quelques jours avant sa mort il rédigea son testament olographe et écrit en allemand.

Il y déclare :

1<sup>o</sup> les enfants de ses deux frères et de ses deux sœurs ses héritiers universels, à parts égales par estoc.

2<sup>o</sup> donner ses livres et manuscrits à la bibliothèque de Luxembourg. — Cette collection se compose de 1289 ouvrages formant 2912 volumes qui se classent comme suit : *a.* Introduction aux connaissances humaines; 16 ouvrages. — *b.* Théologie; 188 ouvrages. — *c.* Philosophie et pédagogique; 175 ouvrages. — *d.* Jurisprudence et sciences politiques; 43 ouvrages. — *e.* Sciences mathématiques, physiques et naturelles; 48 ouvrages. — *f.* Sciences médicales; 39 ouvrages. — *g.* Arts et métiers; 11 ouvrages. — *h.* Philologie et belles-lettres; 456 ouvrages. — *i.* Histoire et sciences militaires; 293 ouvrages. — *j.* Ecrits périodiques : une série se composant de vingt années d'abonnement à diverses publications.

3<sup>o</sup> donner à l'église de Junglinster un capital de six cents francs pour fondation de deux anniversaires; plus une somme égale pour des services funéraires particuliers. Donner respectivement une somme de sept cents francs à l'église de Bourglinster et une autre de trois cents francs à celle d'Altlinster, à dépenser en achat d'ornements sacerdotaux, etc., etc.; sans oublier les frais de ses funé-

railles pour lesquels il destine une somme de deux cents francs; ni son monument commémoratif, en fonte, dont il trace l'inscription qui est remarquable par sa simplicité.

4<sup>o</sup> donner un capital de deux mille francs pour aider à faire le traitement d'un instituteur à nommer dans la section communale d'Imbringen, sous laquelle le testateur a vu le jour.

5<sup>o</sup> léguer au bureau de bienfaisance de la commune administrative de Junglinster, pour les pauvres de la seule paroisse de Bourglinster, un capital de mille francs à placer à intérêts, comme celui du numéro précédent.

6<sup>o</sup> léguer un capital de seize mille francs pour fondation de deux bourses d'études, chacune au revenu de quatre cents francs, en faveur des descendants de ses quatre frères et sœurs prédésignés. Ces bourses sont à constituer près de l'athénée de Luxembourg et à administrer comme les autres stipendes de même nature. Les boursiers en conserveront la jouissance jusqu'à l'achèvement de leurs études, soit en théologie, soit à l'université et dans une faculté à leur choix. Pour collateurs il désigne le bourgmestre et le premier échevin temporaires de la capitale du pays. En cas de non-jouissance d'une ou des deux bourses, les intérêts non défructués sont à capitaliser pour augmenter le chiffre de la fondation. Aucune d'elles ne pourra être conférée à un non parent. Si des vacances successives viennent à augmenter les revenus, tellement que ces derniers puissent suffire à constituer un troisième bénéfice de quatre cents francs, il sera créé en faveur de la même parenté. En cas de concurrence, les plus proches consanguins sont à préférer. S'il y a parité de droits, le postulant le plus avancé obtiendra la préférence. Si sous ce rapport il y avait égalité de droits, celui qui aura les meilleures dispositions, ou dont les auteurs posséderont le moins de fortune l'obtiendra.

Arrivant le cas où une troisième bourse fût ainsi fondée, et qu'aucun étudiant de la famille ne se présentât pour la défructuer, elle pourra être conférée, mais chaque fois pour un an seulement, à un sujet distingué de la paroisse de Bourglinster, celle-ci prise dans sa circonscription actuelle. Cet usufruit temporaire et provisoire ne durera que jusqu'à ce qu'un parent voudra l'obtenir. Tant qu'il subsistera des descendants de la parenté il ne pourra être conféré, de cette manière,

qu'une seule des trois bourses à un étudiant non parent. Dans tous les cas les intérêts non dépensés continueront à être capitalisés pour constituer éventuellement de nouveaux stipendes d'un revenu de quatre cents francs chacun, lesquels seront à conférer comme il a été dit, à des élèves distingués et peu moyennés, originaires du Grand-Duché, sous les autres conditions établies. Si la famille se trouvait un jour entièrement éteinte, l'usufruit de ces bourses appartiendra de préférence aux étudiants appliqués et pauvres de la paroisse de Bourglinster; ensuite à ceux des autres sections de la commune administrative actuelle de Junglinster; enfin à ceux des localités comprises dans le grand-duché de Luxembourg considéré dans ses limites actuelles. Les boursiers de la parenté seront libres de fréquenter tel établissement d'instruction qui sera le plus à leur convenance; les non-parents au contraire, admis à cette jouissance, resteront tenus de faire leurs humanités à l'athénée de Luxembourg, etc.

Ainsi, après avoir restitué à sa famille la propriété des biens patrimoniaux lui obvenus par héritage de ses auteurs, biens dont il avait laissé la jouissance à sa parenté sa vie durant, cet homme de bien, ce prêtre véritable, selon l'évangile, a distribué les fruits de ses épargnes de manière à en faire profiter à toujours à ses descendants collatéraux, issus de ses frères, Pierre et Jean-Baptiste, ainsi que de ses sœurs Catherine et Marguerite les Kleyr; et à leur défaut, à ses autres compatriotes, en commençant par les plus proches d'entre ces derniers, c'est-à-dire ceux qui auront obtenu l'ablution baptismale dans la même piscine que lui-même.

Suivant acte reçu par le notaire Mothe de Luxembourg, le 25 septembre 1867, et après autorisation royale grand-ducale préalable, en date du 16 février précédent, la fondation des bourses Kleyr a été accomplie dans les dispositions que nous venons d'analyser.

*Souvenirs paternels. — Correspondance av. c l'abbé Kleyr. — Papiers du même. — Acte Mothe. — Testament. — Nominations originales. — Lettres privées donnant des renseignements. — Programme de l'école moyenne d'Echternach, 1856: dissertation du directeur FR. MULLER. — Programme des cours supérieurs attachés à l'Athénée royal de Tournai.*

KNAUFF, Côme, était prieur de la célèbre abbaye de Prum, lorsque, malgré la plus vive opposition de la part des religieux, cette maison a été unie à la manse des arche-

vêques de Trèves. Ces débats fournirent à Knauff l'occasion de compulsor les archives de l'abbaye et de composer un ouvrage assez virulent, afin de démontrer l'illégalité de l'union poursuivie. Il a pour titre: *Defensio imperialis, liberae et exemptae abbatiae Sanctissimi Salvatoris ord. S. Benedicti, Sacri Romani Imperii Principatus Prumiensis. Contra Archiepiscopatum et Capitulum metropolitanum Trevirens. Praetensam Unionem, ejusque Gravamina per Manifesta rationem, juris et facti ut castrorum acies per arma justitiae virtutis Dei ordinata. Ex qua Ecclesiae et Imperio, URBI ET ORBI constabit de Statu Abbatiae Prumienses. In quo fuit et floruit. In quo est. In quem restitui potest et justitia requirit. Adornata studio et labore admodum Reverendi Patris et Amplissimi Domini Cosmae Knauff, ejusdem Abbatiae Prioris. — 1716; petit in folio; 288 pages, plus IX de supplément; sans lieu d'impression.*

Les efforts de Knauff n'eurent aucun succès, et la réunion a été décrétée.

Nous ne connaissons aucun autre détail touchant ce personnage.

*L'ouvrage cité dans le texte.*

KNEPPER, Henri, militaire, né à Mamer au canton de Capellen, le 23 novembre 1791, avait, comme conscrit du premier empire servi dans l'armée française, de 1811 à 1814, et pris part aux campagnes de cette époque en Espagne. Il rentra dans ses foyers à la restauration de la monarchie légitime.

A la révolution belge de 1830, son expérience acquise dans la guerre des buissons et des montagnes, fit renaître chez lui à l'âge de près de quarante ans, le désir de rentrer parmi les combattants; et il obtint de commander, pour le service de la Belgique, une compagnie de tirailleurs francs, du 12 mai au 19 août 1831.

Admis ensuite dans les cadres de l'armée, avec le grade de lieutenant pour la durée de la guerre, le 24 juillet 1832, il y a été confirmé, le 6 février 1837, et nommé adjudant de place de 3<sup>e</sup> classe, le 16 mai 1844; capitaine, le 20 juillet 1846; adjudant de place de 2<sup>e</sup> classe, le 14 janvier 1848; enfin pensionné, le 12 décembre 1853, à l'âge de 62 ans.

Le capitaine Henri Knepper était décoré de la médaille de St<sup>e</sup>-Hélène. Il est décédé à Arlon, le 21 janvier 1873.

*Nécrologe des officiers de l'armée belge; dans l'Annuaire militaire pour 1874.*



KOCH, *Auguste-Pierre-Ernest-Guillaume*, né à Singlis dans la Hesse électorale, le 3 juin 1808, était fils de Charles-George Koch, alors juge de paix à Oberauln, plus tard directeur de la police et conseiller de Gouvernement à Marbourg. Sa mère se nommait Augusta Murchard.

Par sa naissance, ce personnage est étranger au Luxembourg et n'appartiendrait pas à la Biographie nationale. Mais les services qu'il a rendus au Grand-Duché, en qualité de professeur de langue et de littérature allemandes à l'Athénée de la capitale, tout comme la naturalisation d'indigénat qu'il a obtenue par l'arrêté général, en date du 18 mars 1841, concourent à lui assigner une place dans cet ouvrage.

Jusqu'à l'âge de près de quatorze ans, le jeune Koch avait fréquenté les écoles primaires et acquis les premiers éléments des études humanitaires, lorsqu'en 1821 il a été admis en troisième gymnasiale à Cassel, où se développèrent rapidement ses brillantes dispositions naturelles. En effet, déjà dans cette classe il commença à composer des vers, comme en seconde il écrivait des pièces dans lesquelles le sentimental de l'âme joue le premier rôle. En première enfin, il laissa un libre essor à toute la verve de l'amour platonique comme de tourment idéal, telles que ces sensations esthétiques peuvent se produire chez un étudiant dominé par de poétiques inspirations.

Koch comptait dix-sept ans d'âge lorsqu'en 1825 il alla visiter successivement, d'abord l'université de Marbourg, ensuite celle de Göttingen; enfin de nouveau celle de Marbourg où il obtint, le 12 septembre 1829, le titre de docteur en droits romain et moderne, après avoir défendu une thèse: *De Jure ejus qui speciem ex alienâ materiâ fecit*.

Cette dissertation, de 44 pages in 8°, et écrite en bon latin, mérita d'être citée comme faisant autorité, par plusieurs auteurs d'ouvrages sur les Pandectes.

Koch séjournait pendant l'été de l'année 1830 à Berlin, se préparant à la carrière professorale universitaire, lorsque les événements politiques le rappelèrent dans son pays, à Cassel où il obtint une nomination comme référendaire près la Cour supérieure de justice de cette résidence.

Là, pêle-mêle entre la rédaction de projets de décisions judiciaires et de savants rapports

pour des causes en appel, il composa et publia, en gardant l'anonyme, un ouvrage qu'il nomma *Die Viegilien*, les veillées; lequel a reçu l'accueil le plus favorable, et acquis à son auteur, dès qu'on le connut, la faveur comme l'estime d'un public enthousiasmé. Mais ces flatteuses dispositions à son égard s'évanouirent aussitôt qu'il eut accepté les fonctions de secrétaire du commissaire près de la Représentation nationale, et en 1832 celles de référendaire extraordinaire provisoire près le ministre Hassenpflug, qui s'est acquis l'exécration de tous les pays dans lesquels il a été successivement placé au pouvoir.

Quelque temps après Koch a été réintégré à la Cour supérieure, afin de lui donner le temps de se préparer au second examen administratif prescrit.

Mais, tombé en défaveur auprès de ses compatriotes, il ne tarda pas à se trouver en désaccord avec lui-même. Au lieu de se livrer à l'étude il commença à se négliger, au point que, en fin de compte, dégoûté du présent et ne se fiant point à un avenir qu'il croyait incertain, il prit, pendant le mois de décembre 1834, la résolution de s'expatrier clandestinement, sans projet arrêté sur ce qu'il voulait entreprendre. Il se rendit à Strasbourg, puis à Paris où plusieurs plans qu'il formait pour se créer une existence honorable et en harmonie avec sa passion pour le beau moral s'évanouirent successivement aussitôt qu'ils avaient été conçus; tellement qu'au bout de peu de mois il se trouva réduit à prendre du service militaire dans la légion étrangère d'Afrique, vers laquelle il fut dirigé par Toulon.

Lorsque, pendant l'été de 1835, son corps a été envoyé en Espagne, au secours de la reine Christine contre les Carlistes, Koch partagea le sort de ses camarades d'armes, dont en moins de deux ans le nombre de sept mille se trouva réduit à trois cent quatre-vingt-un hommes, par l'effet des balles ennemies, des maladies et des fatigues.

Ici se rattache naturellement, comme concernant le personnage auquel cet article est consacré, un fait biographique que nous devons rapporter.

Koch était sergent et se trouvait à Pampelune lorsque, atteint d'une violente fièvre nerveuse il se vit réduit à entrer à l'hôpital, le 15 mars 1837.

Pendant les déplorables événements politiques qui venaient de bouleverser la Péninsule ibérique, le palais épiscopal de Pampelune avait été converti en lazaret. Il s'y trouvait entassé des malades de toutes les catégories, blessés, fiévreux, typhoïques, etc. Le service sanitaire y était déplorable, parce que les médecins faisaient défaut. Les sœurs de charité seules, avec un vicaire, s'occupaient des malades. Ces infirmiers improvisés mettaient à leur office ce dévouement que la religion seule peut inspirer, et qui est devenu proverbial dans tous les pays du monde.

Koch, né de parents protestants, avait été élevé dans un pays protestant. L'instruction religieuse qu'il avait reçue pendant son enfance, disait-il lui-même, ne lui avait laissé que de vagues souvenirs sur quelques points principaux des distinctions catéchétiques. Arrivé à un âge où la réflexion et la méditation, surtout chez un homme à talents naturels, cultivés par une haute éducation littéraire, forcent en quelque façon à s'arrêter à des principes fixes, déterminés de croyance, il avait plus d'une fois résolu, même pendant les périodes les moins heureuses de sa vie de jeunesse, à se construire une foi de conviction qu'il se proposait de raisonner en temps opportun et calme de passions : car, se disait-il souvent, il faut cependant croire à quelque chose.

Ces mêmes pensées se représentèrent à son esprit pendant que, se trouvant depuis quatre semaines cloué sur son grabat de souffrances, il s'éveilla pour la première fois un matin, avec l'esprit lucide, et échappé à la mort comme par miracle. Quelques heures après ce réveil du délire fiévreux qui l'avait tenu pendant on ne sait combien de jours, il vit non loin de lui un soldat espagnol nouvellement arrivé, qui se déménait comme un énergumène, refusant les soins des sœurs infirmières et les insultant même, repoussant, comme injuriant le chapelain. Cependant ce digne prêtre ne se rebuta point. Il lui parlait avec mansuétude et une parfaite onction, lorsque, quelques minutes après, le malade reposa la tête sur l'oreiller et commença, doux comme un agneau, à faire sa confession qui dura deux heures. Quelques instants après, la sonnette religieuse tinta à travers les corridors et les escaliers, invitant tout le monde à s'agenouiller au passage de la Communion que l'ecclésiastique apportait à l'andalousien. Celui-ci la reçut avec une parfaite dévotion,

pendant que les autres malades s'étaient découverts et joignaient les mains, comme la consigne le prescrivait. Le malade est mort peu de minutes plus tard, parfaitement tranquille : il conservait sur ses traits un extérieur de quiétude, ainsi qu'un léger sourire.

Cet épisode avait fait sur l'âme de Koch une impression trop profonde et trop philosophique pour qu'elle ne se représentât pas le lendemain, lorsque à son réveil de grand matin, il vit les rayons d'un soleil printanier se refléter avec tout leur brillant éclat sur le mur voisin de sa couchette, en même temps qu'il entendait la sonnerie des cloches de toutes les églises de la ville annoncer un dimanche, peut-être une fête catholique : jamais carillon religieux n'avait fait une telle impression sur son oreille.

Entraîné par une résolution subite, dont peut-être dans une circonstance moins solennelle il aurait encore différé la réalisation, il se procura papier, plume et encre, et écrivit au chapelain-aumônier, pour le prier de vouloir bien le visiter, afin de conférer avec lui sur son désir d'être instruit dans le rite catholique.

Le prêtre s'empressa de se rendre à cette invitation. Sa figure pâle, mais à traits distingués, et son extérieur imposant déconcertèrent d'abord Koch qui éprouva, suivant ses propres expressions, un je ne sais quoi de crainte, peut-être de repentir pour la démarche qu'il venait de faire : il lui semblait avoir l'Église catholique entière devant lui.

Le chapelain et Koch se mirent facilement d'accord : la conversation, qui était faite en langue française, fut ce qu'elle devait être entre deux hommes d'une instruction avancée, qui n'avaient aucune arrière-pensée et étaient arrivés à un âge fait. L'abbé donna d'abord à lire à son catéchumène un ouvrage latin sur la symbolique, en deux volumes ; ensuite le catéchisme de l'empire français. Koch devora pour ainsi dire ces livres, afin de s'imprégner de la doctrine qu'il voulait apprendre et professer désormais.

Une huitaine de jours plus tard les progrès de la convalescence du disciple permirent à ce dernier de se lever et d'aller tous les jours faire visite, pendant une heure, au prêtre dans sa chambre, pour conférer ensemble et se faire examiner.

Le 27 avril, l'abbé déclara à Koch qu'il était assez instruit pour pouvoir recevoir les

sacrements de la religion catholique. Après en avoir référé au chapitre diocésain, il reconnut comme bon et valable le baptême protestant qui avait eu lieu au moyen de l'ablution et sous l'invocation des personnes de la Dêité trinitaire. Ce sacrement n'a donc pas été renouvelé. Koch ne dit pas, dans le récit qu'il a fait lui-même de cet épisode de sa vie, si on lui a donné les onctions complémentaires prescrites par le rituel de l'Église catholique.

Encore le même soir, le néophyte fit une confession générale, et le lendemain matin il reçut la communion de la main du même chapelain, dans l'oratoire épiscopal qui avait été conservé sans profanation, pendant que le palais du prélat était changé en hôpital militaire. Dans cette circonstance il n'a pas été question d'une abjuration en forme, parce qu'on n'a pas jugé celle-ci nécessaire : ainsi le passage à la foi catholique a été opéré simplement par la réception des sacrements de la confession auriculaire et de l'Eucharistie.

Le lendemain de cette cérémonie, Koch a obtenu du médecin son billet de sortie de l'hôpital, et rentra dans son bataillon.

En juin les hommes encore en vie de la légion étrangère furent licenciés et renvoyés dans leurs foyers respectifs. Le 1<sup>er</sup> août, Koch obtint son congé et quitta Pampelune pour rentrer, vers les premiers jours du mois suivant, dans sa patrie. Il se retira chez ses parents, avec lesquels il parvint à se reconcilier.

De ce moment il mena une vie retirée, s'occupant à composer un traité sur l'ancien droit de la Hesse, lequel il a presque entièrement achevé, mais qui n'a point été publié.

Comme le prince-électeur-régnant de la Hesse lui refusait tout emploi, Koch alla, pendant deux ans, suivre l'étude d'un avocat.

Jusque là notre personnage était resté entièrement étranger au grand-duché de Luxembourg. Ce ne fut qu'en juin 1839 qu'il entra dans ce pays qu'il ne quitta plus.

Appelé par Hassenpflug que, par arrêté du 10 juin de la même année, le roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, Guillaume I<sup>er</sup> avait nommé chef des services civils dans le Grand-Duché, Koch a été désigné par celui-ci secrétaire de la Régence de ce pays.

Après le renvoi, à l'improviste, de ce gouverneur, par arrêté de S. M. Guillaume II,

en date du 21 octobre 1840, et le changement radical introduit dans l'administration supérieure par la Constitution d'Etats, du 12 octobre 1841, Koch, qui était devenu luxembourgeois aux termes de l'arrêté du 18 mars de la même année, se vit, le 28 décembre 1842, nommer chef de division au gouvernement.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1844 il accepta les fonctions de receveur-payeur attaché à la direction des douanes. Mais cet emploi ne lui allant point, il le quitta en janvier 1846, pour être admis au traitement d'attente et chargé entretemps de la traduction allemande du Mémorial législatif et administratif du Grand-Duché.

Lorsque M. Stammer, professeur de langue et de littérature allemandes à l'Athénée de Luxembourg obtint, le 7 mai 1850, un congé pour motifs de santé, Koch a été délégué pour occuper cette chaire temporairement et gratuitement, jusqu'au retour du titulaire. Cette circonstance avait cela d'agréable pour lui qu'elle le replaçait dans sa véritable sphère, la littérature et la poésie, que toutes deux il avait pendant toute sa vie si éminemment affectionnées. Il continua à remplacer, avec une grande distinction, le titulaire jusqu'au jour où ce dernier a été définitivement admis à la pension de retraite, le 30 décembre 1851. Par disposition royale du même jour, Koch a été nommé professeur provisoire, pour le devenir à titre définitif, le 3 mai 1854.

Le tour de rôle pour fournir la dissertation en tête du programme qui est publié à la fin de chaque année scolaire, étant arrivé à lui en 1857, il y fit insérer un travail littéraire de haute importance, tant à cause de la pureté et de l'élégance du style que de la beauté des pensées. Cette composition a pour titre : *Erleuterung zu Amaranth von Oscar von Redwitz*. Il compte 24 pages in-4<sup>o</sup>.

Mais Koch ne devait point jouir pendant de longues années, comme lui-même, ses collègues et ses élèves le désiraient, de cette position de prédilection qui faisait son bonheur, parce qu'elle était véritablement celle pour laquelle il paraissait être né. Ses fatigues ainsi que ses privations, sous l'uniforme militaire français, avaient ruiné avant le temps sa constitution déjà délicate par elle-même. Elles avaient miné ce cœur sensible, si rempli d'amour pour ce beau idéal, et si impressionnable à toute pensée poétique ou généreuse, et finirent par l'enlever, le 24 novembre

1858, à l'âge de cinquante ans et quelques mois seulement, au moment où il lui semblait être appelé à jouir de la véritable félicité du philosophe.

Le 11 mai 1841, Koch avait épousé dame Catherine-Christine-Marguerite-Octavie Müllendorff, de Luxembourg.

Outre sa thèse inaugurale, les *Veillées*, qui ont été composées pendant sa jeunesse, et la dissertation de programme dont nous avons déjà parlé, Koch a publié : 3° *Prinz Rosa Stramin*, qui a obtenu deux éditions, dont la dernière avec quelques changements. On en a même annoncé naguère une troisième comme devant paraître bientôt, conforme à la première. Cette œuvre a été traduite, en 1856, en anglais. — 4° *Contes*. Edition épuisée dans le commerce, mais qui se trouve à la bibliothèque de Luxembourg. — 5° *Salon Novellen*. Imprimé en 1847, à Cassel. Cet ouvrage avait d'abord paru sous le pseudonyme Lubertus. — 6° *Drei Novellen*. Entièrement épuisé. — 7° *Eine Novelle, eine Weihnachtsgeschichte*; reproduit dans les Contes de la veillée de Noël, par Altenmüller et Heck. — 8° *Blondine*. Réimprimé dans l'ouvrage qui a pour titre : *Was ihr wollt*, et paraissant annuellement. — 9° Dans l'ouvrage intitulé : *Kritische Erläuterungen zu Thomas Morus* et dans *Amaranth* par Oskar von Redwitz on trouve une dissertation de Koch, sur ce dernier ouvrage et plus étendue que celle qu'il a fait insérer dans le programme de l'athénée de Luxembourg, comme nous l'avons dit plus haut. — 10° Enfin, après le décès de Koch, un de ses amis a réuni en un petit volume ses poésies légères encore inédites et les a publiées avec le titre de : *Ernst Koch's Gedichte, aus seinem Nachlasse gesammelt*. V. Bück, à Luxembourg; 1859, in-18; 195 pages.

*Autobiographie*. — *Mainzer Katholische Sonntagsblätter*; 1846, N° 28. — *Notes communiquées*. — *Souvenirs*. — *Etat-civil*.

KOCH, Jean, juriste et bienfaiteur, né à Luxembourg, le 8 thermidor an XI, répondant au 27 juillet 1803, était fils unique en premières noces de Nicolas Koch, boulanger, plus tard maître-d'hôtel, et de Marie Spyr, une famille moyennée de la dite ville.

Après avoir achevé ses études secondaires à Luxembourg, Koch alla se faire inscrire sur le tableau des élèves en droit de l'université de Liège où, après avoir subi, en 1829, les épreuves exigées et défendu une thèse inau-

gurale : *De requisitis essentialibus donationis inter vivos*, il a obtenu le grade de docteur en droits romain et moderne.

Revenu dans sa ville natale, il se fit porter sur le rôle des avocats attachés au barreau du tribunal de l'arrondissement de Luxembourg.

Les événements politiques de cette époque, en Belgique, obtinrent son adhésion, comme celle de plusieurs autres membres du tribunal et de l'ordre des avocats. Il alla à Arlon faire sa soumission au Gouvernement provisoire de Bruxelles, et fut, à l'organisation du tribunal qui a été créé dans cette ville, nommé greffier de ce siège.

Ces fonctions, Koch les conserva jusqu'à sa mise à la pension, avec le titre honoraire de son emploi. A cette occasion aussi il obtint la décoration de l'ordre civil de Léopold.

Koch a vécu de la vie du commun des hommes, jusqu'à la création ou plutôt jusqu'au rétablissement de l'hospice dit de S<sup>te</sup> Catherine dans sa ville d'adoption. A cette occasion il ne resta point sourd à l'appel fait à la bourse des hommes bienfaisants de la capitale du Luxembourg belge. Il fit donation à l'institution régénérée d'un capital de quinze mille sept cent onze francs et vingt centimes, destiné à contribuer à son entretien. Plus tard, par disposition testamentaire olographe, en date du 11 octobre 1867, il y ajouta un autre capital de environ trente-cinq mille francs restant, après défalcation de quelques legs particuliers, compris dans celui de quarante mille francs qu'il a inscrit dans son acte de dernière volonté. Au bureau de bienfaisance de la même ville il attribua le produit de la vente de son mobilier et de sa bibliothèque, de même que de son linge de corps et de lit. En un mot il destina tout son avoir à un but humanitaire. Célibataire et n'ayant que des agnats en descendance collatérale, à des degrés assez éloignés, il ne pouvait faire un emploi plus avantageux de sa succession.

Dans un des codicilles annexés à son testament, Koch donnait à sa ville natale, la capitale du Grand-Duché, un buste du Premier Consul, ajoutant que ce travail est une pièce officielle venue de Paris.

D'après les termes de la lettre de faire part de ce cadeau, écrite au Conseil communal légataire, par le notaire Alphonse Gaspard d'Arlon, lettre dans laquelle il était dit bonnement que ce buste n'a aucune valeur, le conseil des édiles de Luxembourg a cru

trouver dans cette disposition de dernière volonté une ironie faite à l'adresse de la ville qui avait vu naître le testateur. En conséquence il a été décidé, en séance du 9 octobre 1869, qu'on accepterait le legs pour en restituer l'objet à son propriétaire primitif, en la personne d'un de ses neveux.

Si le notaire avait donné, comme il semble qu'il aurait dû le faire, un extrait entier et fidèle du passage concernant du codicille en question, la régence n'aurait certes pas hésité à accepter le don; et de cette manière l'affaire aurait pris une tournure plus convenable; car le style même de la rédaction testamentaire est bien trop sérieux pour pouvoir se prêter à une suspicion de dérision. Voici le texte : „Le buste représentant Bonaparte premier consul (pièce officielle de Paris), placé dans „mon appartement, j'en fais don à ma ville „natale dans la personne de son bourgmestre.“

Cette erreur d'appréciation, comme le laconisme du notaire aviseur furent donc les causes de cette perte que la ville a faite d'un souvenir doublement historique pour elle.

Le greffier Jean Koch est décédé à Arlon, le 19 juillet 1868, à l'âge de 64 ans.

*Journaux du temps. — Souvenirs personnels. — Lettre de faire part. — Testament. — Annuaire de l'université de Liège, 1830. — Correspondances et communications. — Liber memorialis de l'université de Liège; LVII.*

KERICHT, *Wiric, seigneur de*, homme d'État, est porté par Bertholet sur la liste des sénéchaux ou gouverneurs de Luxembourg, en 1270 sous le comte Henri II. Le manuscrit des Viri illustres ne mentionne point ce personnage dans son relevé de ces hauts dignitaires.

BERTHOLET, IV, *Listes.*

KRACK, *Jean-Baptiste*, propriétaire-cultivateur et législateur, né à Gralingen sous la commune Putscheid au canton de Vianden, le 27 décembre 1801, était fils de Paul Krack, propriétaire-cultivateur, et de Marie Elsen.

Marié dans une maison très-aisée à Heiderscheid au canton de Wiltz, il faisait valoir avec intelligence ses biens ruraux; il avait d'ailleurs reçu un certain degré d'instruction, à laquelle il joignait de l'intelligence naturelle.

En 1843, il était bourgmestre de sa commune et conserva cette dignité jusqu'en 1849.

Désigné par les électeurs du canton de Wiltz pour faire partie de l'assemblée Constituante, il y siégea du 25 avril au 28 juillet

1848, c'est-à-dire pendant toute cette session législative extraordinaire. Le mandat de député pour la Chambre lui ayant été renouvelé, d'abord du 3 octobre de la même année 1848 au 9 juin 1851; ensuite le 7 octobre de la dite année, il le résigna volontairement le 4 août 1852, parce qu'une consanguinité contractée avec un autre député venait d'amener une incompatibilité entre les deux députés: Krack céda en faveur de son nouveau gendre.

En plus d'une occasion, notamment lorsqu'il s'est agi, en séance de la représentation nationale, d'émettre le vœu luxembourgeois, soit pour la reconstitution de l'ancienne diète dite germanique, soit pour ce qu'on nommait la fédération entre les trois Rois, Krack s'est fait remarquer par la fermeté de son opinion anti-allemande, et la lucidité de ses vues dans la discussion des questions les plus graves.

Retiré entièrement de la vie politique après sa sortie de la Chambre législative, il est décédé le 28 avril 1873, à l'âge de 71 ans.

*Liste officielle des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Almanachs. — Etat-civil.*

KREINS, *Hilaire*, lithographe, dessinateur, est né à Luxembourg, le 7 décembre 1803, fils d'une modeste famille d'honnêtes artisans.

Si l'on peut dire que l'homme, en suivant la carrière vers laquelle une vocation déterminante le pousse, ne manque que très-rarement de s'y distinguer, cette sentence toute d'observation trouve sa parfaite application chez Hilaire Kreins. En effet, dès son enfance il montra pour le dessin un goût décidé que ses parents cherchèrent à développer en faisant admettre le jeune homme à l'école urbaine de cette branche, attachée au collège, plus tard athénée de Luxembourg. Il y fit des progrès très-notables sous Maisonnet (v. son art. Biogr. I, 393), et obtint pendant plusieurs années consécutives les premiers prix, quelquefois en concurrence, ou même les partageant avec Jacques Sturm (v. son art. Biographie II, 153) qui devint un peintre distingué.

Vers 1834, c'est-à-dire encore pendant les commencements de l'art de dessiner et de graver au crayon sur la pierre, pour multiplier les œuvres au moyen de la presse, Kreins, en association avec deux autres luxembourgeois, introduisit cette belle découverte à Luxembourg même, et entreprit la publi-

cation d'une collection de vues de nos anciens châteaux féodaux. Ils donnèrent pour titre à cette œuvre : *Voyage pittoresque dans le grand-duché de Luxembourg*. Elle devait paraître en 50 livraisons, chacune de 2 tableaux, au prix de un franc. Mais malheureusement ce beau projet n'a pas été achevé : La collection publiée ne compte que 48 dessins. Nous ne savons point les motifs de son abandon.

Comme la carrière de dessinateur ne lui offrait aucun espoir de succès dans sa ville natale, il s'était rendu à Bruxelles, dans les ateliers Jobart, où la révolution belge le trouva. Cette dernière lui donna un modeste emploi au commissariat de la guerre, où il a été nommé, en 1831, graveur-lithographe du dépôt. Ces fonctions ne changèrent point jusqu'à son décès, arrivé le 18 mars 1862. Cependant il avait obtenu des avancements suc-

cessifs; et à sa mort il avait le rang de sous-chef du dépôt.

Toujours modeste dans ses prétentions, Kreins n'a jamais ambitionné une plus vaste sphère d'action, que cependant il lui eût été très-facile d'obtenir en s'attachant à d'autres établissements. Sa seule émulation consistait à démontrer par ses ouvrages, sa véritable supériorité comme dessinateur et comme graveur : Les planches qu'il a faites se distinguent éminemment par leur netteté et la plus scrupuleuse exactitude.

Si Kreins avait eu autant de désir pour se créer une vaste réputation au dehors, qu'il mettait de conscience dans ses exécutions, il aurait obtenu, par le fini de ses travaux un des premiers noms comme dessinateur; car il était véritablement artiste.

*Discours funèbre, par le général NERENBURGER. — Souvenirs. — Programmes de l'athénée. — Etat-civil.*

## L

LABBAYE, *Guillaume-Joseph*, docteur en médecine, mérite une place dans la Biographie luxembourgeoise, pour avoir été le premier médecin des pauvres qui ait été nommé dans la capitale de ce pays. En effet, dans un acte en date du 7 février 1711, les Etats des pays-duché de Luxembourg et comté de Chiny, „connaissant qu'il convient d'avoir un „médecin-expert retenu en cette ville et province pour secourir les patients en toute „sorte de maladies et particulièrement les „pauvres, lesquels n'ont pas les moyens de „donner des honoraires ou rétributions, et „maître Guillaume Labbaye, docteur en médecine, sujet naturel du Roi au duché de „Luxembourg, habitué, allié et établi de „longues années en cette ville et province où „il a donné des marques de sa capacité et „bonne conduite; et considéré la requête qu'il „a présentée en cette assemblée générale; et „lui ouï verbalement, lesdits Etats l'ont retenu et accepté pour médecin ordinaire, et „lui ont accordé et constitué une pension annuelle de deux cents florins qui lui seront payés de semestre en semestre hors de la „caisse des Etats, à dater de la présente résolution, aussi longtemps qu'il aura sa résidence dans la ville de Luxembourg et que

„les mêmes Etats trouveront bon de maintenir la nomination; le tout moyennant qu'il „s'oblige de donner les avis et secours de son „état aux pauvres, tant de la ville que du „plat pays, gratuitement; comme aussi de „prêter son ministère en toutes maladies contagieuses et autres, taxant raisonnablement „le prix de ses vacations; et que dans le cas „où il serait appelé à la campagne il se contente d'une demie pistole par jour.“

La descendance de ce personnage comprend un conseiller procureur-général au Conseil provincial, des avocats, un prêtre professeur au collège royal de Marche, etc.

*Papiers originaux de la famille Collart.*

LACROIX, *le Père Pacifique* de; v. CROIX, de la, etc.

LAFONTAINE, *Gaspard-Théod.-Ignace De*, jurisconsulte, numismate, homme d'Etat, né à Luxembourg, le 6 janvier 1787, était fils unique, avec plusieurs sœurs, de Théodore-Ignace De Lafontaine, qui a son article dans la Biographie luxembourgeoise, II, 324-327; et de Marguerite Wellenstein.

Sa famille, d'origine espagnole et dénommée *a Fuente*, a été introduite dans le pays

de Luxembourg dans la personne d'un officier qui se fixa à St Vith pendant les premières années du règne de Philippe II. Ce nom espagnol a été rendu dans les actes publics écrits en latin, par *a Fonte*; et plus tard, en francisant, par *De Lafontaine* qui est resté.

Comme fils d'un des plus éminents juriconsultes du pays pendant son époque, G.-T.-J. De Lafontaine s'appliqua à son tour à l'étude du droit.

Après avoir fait ses humanités sous la direction de son digne père et de plusieurs précepteurs spéciaux, car alors les institutions publiques d'instruction étaient fermées, il se rendit en 1807, à l'âge de 20 ans, à Paris, et suivit les cours de la faculté de droit.

Le 13 juin 1809, il obtint le grade de bachelier; le 24 mars 1810 il soutint ses thèses pour acquérir la licence; et le 25 avril de la même année le doyen et les professeurs de la faculté lui délivrèrent le certificat d'aptitude au rang de licencié; et deux jours après, le 27 avril 1810, Louis de Fontanes, grand-maître de l'université, lui remit son diplôme.

Reçu avocat à la Cour d'appel de Paris, le 16 mai 1810, il se présenta au barreau de Luxembourg, où il ne tarda pas à obtenir une réputation bien méritée. Il plaida devant les tribunaux de sa ville natale jusqu'en 1842, et fut avec ses confrères Leclerc (v. Biogr. I, 312) et Thorn (v. Biogr. II, 169-171), une des lumières du barreau de Luxembourg, tant par les avis pleins de droiture qu'il donnait à ses clients, que par les nombreux mémoires aussi bien écrits que savamment raisonnés qu'il rédigea tantôt seul, tantôt en conférence avec des confrères, dans des procès qui présentaient des questions délicates à dilucider. Et ce fut sans doute à cause de ses vastes connaissances en législation, comme de la rectitude de ses appréciations qu'il a été, pas encore une année après son inscription sur le tableau du barreau, le 1<sup>er</sup> avril 1811, nommé avocat de l'administration des droits-réunis; mandat qui lui a été continué sous l'administration des Pays-Bas et jusqu'à ce qu'il abandonna le Palais.

Le 24 janvier 1816, le tribunal de première instance de Luxembourg, en exécution de l'arrêté royal du 21 mars 1815, le nomma, avec ses collègues Bockholtz et Thorn, membre du bureau de consultation gratuite. Il crut devoir refuser en 1814 l'offre qui lui était

faite d'accepter une des places vacantes au parquet de Luxembourg.

Doué de connaissances variées et d'une infatigable activité, G.-T.-I. De Lafontaine a été appelé, très-jeune encore, à remplir diverses fonctions administratives.

Déjà en 1811, lorsqu'encore il n'avait que 24 ans, le préfet du département des forêts Jourdan l'avait proposé au gouvernement pour occuper une place au Conseil de préfecture du département, à l'occasion de la réorganisation de ce corps; mais il ne put l'accepter, à défaut de l'âge requis.

Le 12 octobre 1813, le préfet le nomma aux fonctions de maire de Stadtbredimus; et le 13 juin 1814, le commissaire général du département, Schmitz-Grollenburg le sollicita à continuer ces fonctions, *en attendant que l'administration pût le remplacer dignement.*

A la création du royaume des Pays-Bas, De Lafontaine compta parmi les notables qui ont été appelés, le 14 août 1815, à émettre leur vote sur le projet de Loi fondamentale. A cette occasion l'assemblée des notables du Grand-Duché le choisit pour son secrétaire. Le district de Luxembourg y était représenté par 35, celui de Neufchâteau par 27 et celui de Diekirch par 11 membres: On sait que cette assemblée luxembourgeoise vota unanimement pour l'adoption.

Après avoir ainsi concouru à jeter les bases de l'édifice politique, De Lafontaine ne pouvait manquer d'être appelé à continuer l'œuvre commencée. Le 26 avril 1816, un arrêté royal qui, en vertu des dispositions d'après lesquelles les premières nominations devaient émaner du Roi, le désigna membre des Etats-provinciaux du grand-duché de Luxembourg, pour l'ordre des campagnes: On sait que cette assemblée se composait de représentants pour les ordres de la noblesse, des villes et des campagnes; auxquels, suivant certaines circonstances on ajoutait encore quelquefois une quatrième catégorie, celle dite ordre indéterminé. Comme tel, il a fait partie de la première assemblée de ces Etats, pendant la session ordinaire qui s'est réunie le lundi 3 juin 1816.

Par un autre arrêté, du 18 juin 1816, le Roi le nomma membre du collège permanent des Etats-députés (art. 153 de la loi fondamentale et article 38 du règlement pour les Etats du Luxembourg).

De Lafontaine a été maintenu aux Etats-

provinciaux dans les élections du district de Grevenmacher, en 1819, 1821, 1824; et en 1827 dans celles du district de Luxembourg.

L'assemblée le conserva aussi comme son député, dans les assemblées des 22 juin 1818, 4 juillet 1821, 17 juillet 1824 et 3 juillet 1827. Dans ce comité il était chargé, comme rapporteur, des affaires concernant l'administration communale.

Les art. 226 et 228 de la loi fondamentale exigeaient que l'instruction publique fût un objet constant des soins du gouvernement; de même que l'éducation des pauvres: De Lafontaine concourut efficacement à l'exécution de ces dispositions. Le 24 octobre 1817, Rapelaer van Driel, commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences le nomma membre du jury temporaire de l'instruction moyenne et primaire du Grand-Duché. Dans cette commission il avait pour collègues l'abbé Henri de Neunheuser (v. Biogr. II, 17-19), N. de Behr, Michel Tock (v. son art) et J.-B.-Ch. Würth (v. son art.).

Un arrêté royal du 30 octobre 1823 supprima le jury temporaire d'instruction, à partir du 31 décembre 1823; et le remplaça par une commission de 17 inspecteurs d'écoles, au nombre desquel figurait De Lafontaine. Les événements politiques de 1830 ayant rendu impossible l'action de cette institution, De Lafontaine obtint sa démission honorable, par arrêté du 27 décembre 1836.

Le 14 novembre 1821, il avait été nommé membre du bureau d'administration de l'athénée de Luxembourg. Dans ces fonctions il a rendu les plus grands services, jusqu'au 16 janvier 1835, date où il obtint sa démission, laquelle il avait sollicitée en suite d'un désaccord entre le bureau et le gouvernement, surgi à l'occasion de la nouvelle organisation que ce dernier introduisait dans cet établissement qui jusqu'à ce moment n'avait cessé de fleurir.

Le 13 décembre 1810, en vertu d'un décret impérial du 30 novembre 1809, l'évêque diocésain avait nommé De Lafontaine membre du Conseil de fabrique de l'église de St Pierre, aujourd'hui érigée en cathédrale. Un mois après, le jour de son installation, ce conseil lui déféra les fonctions de secrétaire, qu'il conserva jusqu'au 7 octobre 1821, où il dut y renoncer, ayant été nommé membre de la députation des Etats provinciaux; parce que ces nouvelles fonctions étaient incompatibles

avec les premières. Comme membre du Conseil de fabrique, il a efficacement contribué à amener l'ordre et la régularité dans l'administration des biens de cette église. C'est particulièrement à ses soins intelligents, à son activité et à son zèle qu'elle dut sa prospérité.

Pendant toute la période d'années de 1815 à 1830, De Lafontaine a donc rendu, dans ses diverses fonctions, des services éminents à sa patrie. Il en a été de même de 1830 à 1839, pendant cette ère de désolant provisoire, marquée surtout dans les annales de la ville de Luxembourg. Enfin, de 1839 à 1848.

A la suite de la révolution française de fin de juillet 1830, la Belgique s'était révolutionnée à son tour, entraînant le grand-duché de Luxembourg dans sa résolution de se séparer du royaume des Pays-Bas. La capitale seule, occupée par une garnison de la confédération germanique, resta soumise au Roi; et De Lafontaine, par conviction, fut du nombre du peu de fonctionnaires qui y continuèrent leurs fonctions. Le roi Guillaume I<sup>er</sup> fut heureux de pouvoir utiliser les connaissances et le dévouement d'un de ses serviteurs les plus distingués. Le 31 décembre 1830, le Roi déclara le Grand-Duché définitivement séparé du royaume des Pays-Bas, avec lequel en vertu du traité de Vienne, constitutif de ce royaume, il n'aurait jamais dû avoir aucune autre relation que celle de la personne du souverain; tandis que par l'effet de fictions, comme on disait alors, il y avait été réellement incorporé, supportant illégalement sa part proportionnelle dans la dette publique, et recevant forcément les fonctionnaires supérieurs de ses services venus de la Néerlande; pendant que les serviteurs indigènes, même les plus capables étaient relégués à l'arrière-plan, c'est-à-dire réservés pour les emplois subalternes.

Le gouverneur Willmar (v. Biogr. II, 243 à 244) était mort subitement pendant la nuit du 31 décembre 1830 au 1<sup>er</sup> janvier 1831.

Le 19 février 1831, le duc Bernard de Saxe-Weimar a été nommé gouverneur-général du Grand-Duché. Par arrêté du 5 mars de la même année, ce dernier déclara dissoute l'administration provinciale qui avait subsisté jusqu'alors, et la remplaça provisoirement par une commission de gouvernement, dont le général-major de Goedecke, jusque là commissaire militaire néerlandais auprès de la



confédération germanique dans la forteresse de Luxembourg, a été nommé président. Il avait pour assesseurs De Lafontaine auquel le présent article est consacré, Leclerc (v. son art.), d'Olimart (v. Biogr. II, 26), André, ci-devant député des Etats-provinciaux, Antoine Pescatore (v. Biogr. II, 41-43), Maréchal (v. son art.), Tock, directeur des contributions (v. son art.) et Munchen (v. Biogr. I, 477, sq).

Dans ce collège De Lafontaine était spécialement chargé des branches du cadastre, des domaines et de l'enregistrement.

Il cumulait en même temps les fonctions de directeur de la commission provisoire des comptes, créée pour le pays ou plutôt pour la capitale, qui de 1831 à juin 1839 était restée exclusivement soumise au roi Grand-Duc.

Le roi Guillaume I<sup>er</sup> ayant repris possession de la partie du Grand-Duché lui abandonnée ou restituée en vertu du traité de Londres, du 19 avril 1839, préposa le 10 juin suivant au gouvernement de ce pays Hassenpflug, conseiller intime du prince de Hohenzollern-Sigmaringen, avec la qualification de chef des services civils. Sous cette administration, et par arrêté royal du 19 février 1840, De Lafontaine a obtenu, à l'occasion de l'établissement définitif de la Chambre des comptes, le changement de son titre de président de cette institution en celui de directeur.

Par disposition du 19 octobre 1839, le chef des services civils l'avait désigné, avec le président Munchen et le procureur-général Willmar, pour faire partie d'une commission chargée de se prononcer sur l'opportunité qui pourrait exister de maintenir définitivement pour le plat-pays la législation belge qui y avait été en usage de 1830 à 1839.

Le bon roi Guillaume II, de vénérée mémoire, était monté sur le trône, le 7 octobre 1840. Dès le 21 du même mois, il envoya au chef des services civils Hassenpflug la démission de ses fonctions, une démission que celui-ci avait sollicitée, sans doute parce que de jour en jour davantage il acquérait la conscience que le régime qu'il faisait subir au pays était en exécution chez les luxembourgeois.

Gellé (v. Biogr. I, 209-213) a été substitué à Hassenpflug.

De cette époque le zèle et le dévouement de De Lafontaine ont surtout été mis à l'épreuve.

Le 14 janvier 1841, le Roi l'avait, avec

Willmar (v. son art.) nommé juge austrégale pour le grand-duché de Luxembourg, en exécution d'un décret de la diète germanique, en date du 3 février 1834. Cette nomination était faite pour avoir cours du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1841. Elle a été ensuite prorogée pour les années 1844, 1845 et 1846.

Par son arrêté du 3 août 1841, le roi Guillaume II avait institué une commission de 9 membres, habitant le Grand-Duché depuis au moins dix ans, afin d'examiner la position administrative et les véritables besoins de ce pays; avec charge d'aviser, par un rapport détaillé aux moyens de remédier à ces besoins: De Lafontaine a fait partie de cette commission qui comptait en outre Gellé, comme président, Willmar, procureur-général, Dams, propriétaire, MM. Théodore Pescatore, propriétaire, Jurion, bourgmestre de Diekirch, Witry, bourgmestre d'Echternach (v. son art.), Emm. Servais, avocat à Luxembourg, et le baron de Blochausen, père, à Birtrange. Cette commission s'est réunie le 12 août 1841, à La Haye, et n'eut de communications directes qu'avec le Roi, sans aucun autre intermédiaire.

Les travaux ont été très-profitables à la patrie; et De Lafontaine y prit une large part.

Le généreux roi Guillaume II accorda, le 12 octobre de la même année au Grand-Duché une Constitution d'Etats aussi libérale que pouvaient le permettre les statuts de la confédération germanique dans laquelle le pays était encore alors compris, bien que élevé depuis 1839 au rang d'un état indépendant, sous le sceptre de la Maison de Nassau-Orange.

Entre autres dispositions consacrées par cette chartre constitutionnelle, il était établi pour l'administration supérieure du Grand-Duché un Conseil de gouvernement à présider par un gouverneur.

Le 21 décembre 1841, le Roi, qui pendant le séjour à La Haye de la commission dont nous venons de parler, avait eu l'occasion d'apprécier la justesse d'esprit de De Lafontaine, sa prudence, son expérience dans les affaires, ses vastes connaissances pratiques dans l'administration, mais surtout son patriotisme sincère en même temps que son inviolable attachement à la dynastie régnante, jeta les yeux sur lui, et lui conféra cette éminente dignité de gouverneur du Grand-

Duché. La nomination à ces hautes fonctions n'avait été faite qu'à titre provisoire d'abord. Elle fut rendue définitive le 8 juin suivant, par une disposition prise au pavillon royal de Walferdange, ainsi pendant le séjour du souverain dans son cher pays de Luxembourg, le lendemain de la séance solennelle d'installation de la première assemblée des Etats qui fut tenue dans le Grand-Duché constitué en Etat autonome.

On écrirait un volume entier si l'on entreprenait de retracer tout ce qui était à faire et ce qui a été exécuté par De Lafontaine ou sous sa direction suprême pendant les sept ans de son administration. Heureusement les membres du Conseil de Gouvernement, qui lui avaient été adjoints, étaient également bien choisis. Mais toujours restera-t-il vrai qu'il avait la mission de tenir la haute main sur tous les actes de l'administration supérieure, laquelle comprenait en même temps la prérogative législative; car les Etats n'étaient et ne pouvaient être alors, d'après les principes du droit dit fédéral qu'un corps simplement consultatif.

Au moment de son entrée en fonctions comme gouverneur, De Lafontaine avait trouvé l'administration du Grand-Duché dans le plus déplorable état de perturbation. Tout y était à faire, tout à organiser afin de constituer le pays en un seul tout homogène, en un état autonome, avec un gouvernement régulier, sage et éclairé, tel que le Prince préposé à ses destinées l'exigeait; afin, disait-il, de contribuer de tout son possible au bonheur de ses chers luxembourgeois.

La tâche était difficile sans doute, en présence du véritable cahos que le nouveau gouverneur rencontra à chaque pas, surtout parce que deux législations différentes, également applicables, étaient en présence dans le plat-pays; celle de la Belgique, trouvée en vigueur au moment de la reprise de possession du territoire dit cédé et formant depuis 1839 le Grand-Duché; et celle du régime antérieur, dit des Pays-Bas, qui n'était pas censée légalement abolie. Même cette dernière était restée exclusivement en vigueur dans la capitale.

La longue expérience que le gouverneur De Lafontaine avait acquise dans les affaires, jointe à une volonté de fer pour procurer la plus grande somme possible de félicité publique, ne lui permirent ni de reculer, ni d'hésiter à mettre résolument la main à

l'œuvre. Il avait, du reste, à ses côtés d'autres hommes à talents et dévoués, qui pouvaient lui aider efficacement dans ces nombreux, délicats et importants travaux.

Moins de sept ans ont suffi pour reconstruire à peu près un nouvel édifice administratif, sinon parfait, car cela sera en tout temps impossible; au moins régulier, normal, homogène et fondé sur une exacte légalité.

C'est ainsi que, chronologiquement parlant, nous avons vu éclore successivement, pendant le régime de la Constitution d'Etats du 1<sup>er</sup> octobre 1841 :

1. L'ordonnance fixant la nouvelle circonscription cantonale et judiciaire (12 octobre 1841).

2. L'ordonnance portant organisation du service médical (du même jour, 12 octobre 1841).

3. L'ordonnance sur le timbre et l'enregistrement (23 septembre 1841).

4. L'ordonnance sur l'organisation de l'enregistrement et les domaines (31 décembre 1841).

5. Le traité d'accession au Zoll-Verein allemand (8 février 1842).

6. L'arrêté sur l'organisation de l'administration des contributions (7 mars 1842).

7. L'arrêté portant réorganisation du service du cadastre (20 avril 1842).

8. Règlement sur l'administration des finances, et la conservation des propriétés de l'Etat (31 juillet 1842).

9. Organisation de l'administration des postes (20 août 1842).

10. Règlement pour l'exercice des fonctions du Conseil de gouvernement, et l'organisation des bureaux du même gouvernement (29 août 1842).

11. Loi sur la remise en vigueur des poids et mesures métriques (14 octobre 1842).

12. Loi sur les mines, minières et carrières (14 octobre 1842).

13. Loi sur l'accise sur les bières (16 octobre 1842).

14. Loi sur les distilleries (16 octobre 1842).

15. Loi pour la perception de l'impôt sur le vin indigène (16 décembre 1842.)

16. Loi sur les patentes (27 déc. 1842).

17. Loi sur la compétence des juges de paix en matière civile (27 décembre 1842).

18. Loi sur la contribution personnelle (29 décembre 1842).

19. Loi sur l'organisation communale et des districts (24 février 1843).

20. Loi sur l'organisation des travaux publics (6 avril 1843).

21. Règlement sur les élections communales (19 mai 1843).

22. Arrêté établissant une Haute-Cour de justice militaire (9 juin 1843).

23. Loi sur le domicile de secours (4 juillet 1843).

24. Loi sur les pensions (7 juillet 1843).

25. Loi sur les inscriptions hypothécaires (18 juillet 1843).

26. Ordonnance pour la réorganisation de la commission d'agriculture (19 juillet 1843).

27. Loi sur l'instruction primaire (26 juillet 1843).

28. Loi sur la contribution personnelle (28 juin 1844).

29. Loi sur les chemins vicinaux (12 juillet 1844).

30. Loi sur l'expropriation forcée (24 octobre 1844).

31. Loi sur le service de la milice (22 juin 1845).

32. Loi fixant les ports de lettres (23 juin 1845).

33. Loi modifiant l'art. 7 du Code d'Instruction criminelle (4 juillet 1845).

34. Loi sur la chasse (7 juillet 1845).

35. Loi sur l'admission des indigents et des établissements publics à plaider en debet (7 juillet 1847).

36. Arrêtés concernant la réglementation de la bienfaisance publique; avec une circulaire interprétative et explicative (décembre 1846).

37. Loi sur le règlement des comptes des communes et des établissements publics (23 septembre 1847).

Afin de compléter d'une fois cette longue énumération de dispositions légiférantes organiques, décrétées sous la gestion de De Lafontaine comme administrateur, il nous restera à ajouter encore quelques numéros datant du régime constitutionnel de 1848, pendant lequel il était président du Conseil des administrateurs généraux du Grand-Duché.

38. Loi sur l'organisation judiciaire (12 juillet 1848).

39. Loi sur l'enseignement moyen et supérieur (23 juillet 1848).

40. Loi électorale nouvelle pour la Chambre des députés (23 juillet 1848).

41. Loi sur les élections communales (23 juillet 1848).

42. Loi sur la naturalisation (12 novembre 1848).

Le tout, même sans parler de la création de plusieurs routes importantes, de mesures d'économie sagement introduites partout où cela avait été possible, sans nuire aux services publics ni aux intérêts des particuliers; en même temps que la création d'institutions publiques avantageuses, notamment l'hospice central, et de notables réductions étaient opérées dans certains spécialités d'impôts.

D'autre part, si nous tentions de caractériser sous un autre point de vue, peut-être plus direct encore, l'activité incessante de De Lafontaine pour la chose publique, nous n'aurions qu'à renvoyer au recueil officiel pendant son administration, c'est-à-dire au Mémorial de 1841 à fin de 1849, où l'on rencontre par centaines des circulaires portant son nom, rédigées avec le plus grand soin, une parfaite connaissance des matières diverses et d'après des principes très-libéraux.

Nous ne risquons donc pas de nous voir contredit lorsque nous comptons De Lafontaine au nombre des meilleurs organisateurs, en même temps que des plus sages et des plus dévoués administrateurs que le Luxembourg ait vus naître. Car, malgré les grands mérites des Conseillers de gouvernement qui lui ont été successivement adjoints, il ne restera pas moins vrai que lui seul, comme chef, a eu toujours et en tout la direction du rouage administratif dans un sens homogène.

Les actes importants et nombreux qui signalèrent la présence de cet homme d'élite à la tête de l'administration supérieure du Grand-Duché, portent en général le cachet de la plus paternelle sollicitude pour ses administrés.

De Lafontaine était gouverneur du Grand-Duché, et le peuple luxembourgeois heureux de posséder pour souverain un prince sage et éclairé, dont il savait être aimé, pouvait paraître content de sa position politique, lorsque survinrent presque inopinément, en février 1848, des événements graves dans plusieurs pays limitrophes, menaçant d'entraîner peut-être les états voisins.

Aussitôt le gouverneur De Lafontaine, de concert avec son Conseil de gouvernement, dans la vue d'enlever au grand-duché de Luxembourg tout prétexte de plainte fondée, sous le point de vue de la situation politique faite à ce pays, suivant les errements impé-

ratifs posés par la diète germanique siégeant à Francfort, s'empressèrent de réclamer auprès du Roi bien-aimé, de concéder à ses habitants une plus grande somme de libertés, avec l'introduction dans ses lois de principes plus en harmonie avec l'éducation et la moralité publiques. Le moment favorable pour obtenir l'objet de ces vœux était là : la diète allemande venait de décréter l'abolition des principales mesures restrictives surannées ; et le Prince de son côté trouvait l'occasion de montrer dans toute son étendue l'affection sincère qu'il portait au Grand-Duché.

Il se hâta de remettre à son Conseil de gouvernement des pleins pouvoirs absolus pour, de concert avec les Etats du Pays, régulièrement réunis en nombre double, élaborer de commun accord un nouvel acte constitutionnel, dans lequel les luxembourgeois étaient autorisés à faire entrer toutes les dispositions qu'ils jugeraient capables d'assurer le bonheur public, comme de combler les vœux du peuple.

Cette Constitution, conçue selon les doctrines les plus sagement libérales, le gouverneur De Lafontaine, non plus que les Conseillers de gouvernement ne firent aucun obstacle à son adoption. Et le bien-aimé roi Guillaume II, de vénérée mémoire, s'empressa de la sanctionner le 9, comme de la jurer solennellement le 10 juillet 1848.

De cette manière le Luxembourg, par son attitude calme et sa confiance en son Roi, échappa sans secousse à l'orage révolutionnaire qui avait éclaté tout autour de lui.

Cependant, pour rester dans le vrai, et afin de laisser à chacun tout le mérite de ses œuvres, nous croyons devoir attribuer au Gouvernement du Grand-Duché, une grande portion des éloges mérités à cette occasion. En effet, ce dernier avait eu le tact de prendre les devants pour ordonner les mesures propres à conserver la tranquillité publique : En même temps que le gouverneur adressait des rapports consciencieux au souverain, il tranquilisait les citoyens en leur annonçant ses démarches dans des proclamations franches et sincères.

Le pacte politique nouveau supprimait le titre avec les attributions du Gouverneur, comme en même temps ceux du Conseil de gouvernement. Il substituait à l'un et aux autres des Administrateurs-généraux par départements de services.

Le Roi Grand-Duc, en accordant les 24 juillet 1848 à De Lafontaine sa démission honorable de ses fonctions comme gouverneur, pour le nommer Administrateur-général des Affaires étrangères, de la Justice et des Cultes, Président du Conseil, a trouvé bon d'ajouter, dans son arrêté, la phrase élogieuse que nous copions ici : „Nous reconnaissons avec plaisir „le zèle que le démissionnaire a déployé dans „l'administration des affaires publiques, et „Nous lui en témoignons Notre gratitude sou- „veraine.“ (Arr. r. gr.-d. 21 juillet 1848).

La même phrase s'adressait également aux Conseillers de gouvernement dont la démission est couchée dans ce rescrit.

Pour De Lafontaine et ses Conseillers, la qualification était simplement changée. Car le Conseil du gouvernement entier restait au pouvoir ; mais chacun de ses membres obtenait des attributions spéciales, déterminées (23 juillet 1848), à exercer chacun sous sa responsabilité personnelle.

Comme dans beaucoup de ménages nouveaux les commencements peuvent souvent offrir quelques difficultés naissant d'un défaut d'usage, et que facilement on parvient à faire disparaître, si franchement l'on veut s'entendre de part et d'autre ; ainsi dès les premières relations du gouvernement avec la nouvelle Chambre des députés, certaines récriminations, peut-être un peu légèrement énoncées contre quelques actes des derniers temps avant l'introduction du nouveau régime ne tardèrent point à soulever la susceptibilité du Conseil des administrateurs-généraux, le président De Lafontaine en tête. En conséquence le Cabinet entier remit sa démission collective au Souverain. Il alla le même jour, 9 novembre, notifier en corps cette résolution à la Chambre des députés, malgré que l'Assemblée nationale, par un vote de 34 voix contre 14 seulement, eut déclaré passer à l'ordre du jour quant à la question de confiance posée par le gouvernement lui-même ; parce que, ajouta la Chambre, rien ne justifiait de la part de la législature, un défaut de confiance envers les Conseillers de la Couronne.

Comme le cabinet renouvela le 15 suivant la même démarche auprès du Roi Grand-Duc, ce dernier se vit engagé par cette insistance à accorder la démission sollicitée, dans un arrêté spécial en date du 2 décembre ; avec la réserve des droits éventuels que ces digni-

taires pouvaient avoir, soit à un traitement d'attente, soit à une pension.

Ce premier cabinet constitutionnel du Grand-Duché n'a donc eu qu'une existence très-éphémère : constitué le 23 juillet, et dissous le 2 décembre, il n'a subsisté que cent et trente-deux jours.

Le long état de loyaux services que De Lafontaine avait à présenter, le déterminèrent à accepter sa pension définitive. Elle a été fixée à 5291 francs par an, pour 32 années de fonctions ; c'est-à-dire depuis son entrée à la députation permanente des Etats provinciaux.

Bien que sorti du gouvernement, De Lafontaine ne laissa pas de s'occuper encore activement du soin des affaires publiques dans les différentes fonctions qui plus tard lui ont été confiées successivement.

Le 1<sup>er</sup> février 1849, ses concitoyens voulant lui donner un témoignage éclatant de leur confiance, le nommèrent au Conseil communal de la ville de Luxembourg : Comme tel il a été chargé, avec six de ses collègues de se rendre à La Haye, afin de présenter à Sa Majesté Guillaume III, une adresse au nom de la ville, à l'occasion de Son avènement au trône.

Il consentit aussi, le 7 mars 1849 à reprendre ses anciennes fonctions à la commission des curateurs de l'athénée, fonctions qu'il a remplies comme président jusqu'au 22 février 1858, jour auquel le Roi lui accorda, à sa demande sa démission honorable.

Le 12 janvier 1854, le Roi ayant pris en considération, que depuis plusieurs années le royaume des Pays-Bas élevait à la charge du Grand-Duché certaines prétentions se rattachant tant à la communauté qui avait existé entre les deux pays jusqu'en 1831, qu'aux rapports qu'ils avaient entretenus même après qu'une administration séparée avait été établie pour le Grand-Duché ; et qu'il était de la dignité, comme de l'intérêt des deux pays, qu'il fut pris des mesures pour résoudre, si faire se pouvait par une convention, les questions déjà soulevées et à soulever encore de part et d'autre, nomma De Lafontaine avec Simons (v. son art.), pour lors président du gouvernement, ses plénipotentiaires pour négocier un traité avec le royaume des Pays-Bas et pour parvenir à un arrangement définitif sur les réclamations élevées par ce royaume à charge du Grand-Duché ; ainsi que sur les contre-prétentions de celui-ci. Les

négociations, qui ont eu lieu en février 1854 n'aboutirent pas ; et les difficultés n'ont point encore trouvé leur solution jusqu'à ce jour.

Quoique déjà arrivé à un âge avancé, De Lafontaine continua encore à se rendre utile à sa patrie. En 1853 et les années suivantes, il fit partie de la commission de législation.

A l'époque de l'institution d'un Conseil d'Etat, créé par l'article 76 de la Constitution du 27 novembre 1856, il a été, le 28 novembre 1857 nommé membre et président de ce corps éminent. Il continua cette présidence et celle du comité du contentieux qui en fait partie, jusqu'au 7 novembre 1868, jour où, se rendant de la séance jusque chez lui, il a fait par mégarde une chute malheureuse qui le força à garder la maison pendant le reste de ses jours.

Un homme d'expérience comme De Lafontaine, qui joignait des connaissances très-étendues en jurisprudence à une droiture hors ligne, ne pouvait manquer d'attirer sur lui les regards des gouvernants pour le faire entrer dans cette institution. Et les archives du Conseil possèdent un très-grand nombre de rapports parfaitement raisonnés, qui ont été rédigés et signés par lui, concernant les questions les plus difficiles, les plus importantes et les plus délicates. Les comptes-rendus des séances de la législature en renferment nommément une collection assez volumineuse, commentant et discutant les projets de lois qui doivent être examinés par ce corps avant d'être soumis à l'appréciation de la Chambre des députés.

En février 1870, en accordant à De Lafontaine démission de sa double dignité de président du Conseil d'Etat et du Conseil du contentieux, le Roi lui conféra le titre de président honoraire, qu'il avait mérité à tous égards.

Les longs et éminents services rendus par ce grand citoyen durant une carrière administrative d'au-delà d'un demi siècle, ont été reconnus successivement, et par le roi des Pays-Bas et par plusieurs souverains étrangers. Le 10 octobre 1814 le roi de France, Louis XVIII lui remit la décoration du lys ; le 20 novembre 1840, le roi Guillaume II le nomma chevalier du Lion néerlandais ; et le 1<sup>er</sup> janvier 1842, il lui conféra le rang de chevalier de l'Etoile de la couronne de chêne, ordre institué par arrêté du 29 décembre 1841. Dans l'arrêté de nomination S. M. dé-

clarait qu'Elle voulait par là reconnaître non-seulement les nombreux services rendus par De Lafontaine en qualité de fonctionnaire, mais aussi sa puissante co-opération aux importants travaux de la commission extraordinaire pour les affaires du Grand-Duché. Le 10 août 1849, le même souverain fit remettre à Son ancien gouverneur du Grand-Duché la patente de chevalier grand-croix de l'ordre de la Couronne de chêne. Le 8 juillet 1844, Léopold I<sup>er</sup>, roi des Belges l'avait nommé commandeur de son ordre de Léopold; et le 29 mai 1847, le roi de Prusse lui avait conféré la décoration de l'Aigle rouge de la 2<sup>me</sup> classe, avec l'étoile.

Telle a été, dessinée à grands traits, la vie publique, administrative et politique de G.-T.-I. De Lafontaine.

Il nous reste à parler de l'érudit, surtout de l'antiquaire national. Sous ce rapport nous aurons une nouvelle et belle page à lui consacrer.

De Lafontaine possédait de véritables talents littéraires, numismatiques entre autres. Les moments de loisir que pendant sa longue carrière il pouvait acquérir sur ses fonctions diverses et la recherche des intérêts de ses clients, il les utilisait à des études approfondies sur toutes les connaissances pouvant devenir utiles à sa patrie. C'est ainsi qu'il savait parfaitement le droit coutumier du pays et les usages particuliers des différentes seigneuries. Il possédait pour ainsi dire toutes nos maisons nobles et nos familles équestres, de même que l'histoire de leurs domaines, et les gestes de nos souverains dans les différentes modalités sous lesquelles le luxembourgeois doit les connaître pour pouvoir se rendre complètement raison de bien des points importants qui, pour ainsi dire jusqu'aux temps présents, étaient restés dans l'obscurité.

Pour parvenir à ce résultat, il lui avait fallu préalablement apprendre tous les faits généraux qui s'étaient passés dans le Luxembourg; il lui avait fallu visiter toutes nos localités historiquement luxembourgeoises; rechercher celles qui ont offert des traces des dominations antérieures, en remontant même jusqu'aux époques préhistoriques, etc.

De bonne heure aussi, c'est-à-dire depuis sa jeunesse aucun sacrifice ne lui avait coûté pour former et pour enrichir sa collection de monnaies anciennes, romaines et luxembour-

geoises surtout. Et il était parvenu à une telle connaissance des types que presque déjà au toucher il désignait la famille à laquelle elles appartenaient. Venu peu de temps après la dispersion des médaillers ruinés par la conquête française, il est parvenu à sauver un grand nombre de pièces de toute catégorie, qu'il a classées avec soin et étudiées avec le tact du véritable connaisseur.

Son médailler, tel qu'il existait au décès du collecteur se composait de : 1670 pièces impériales romaines, en argent; et de 2400 en bronze. Une belle série de médailles historiques en argent fin (cent onces). Une autre de médailles et de monnaies papales, 190 pièces; enfin une série de jetons de France. Total, une valeur numismatique d'environ dix mille francs.

De plus, vers 1861, De Lafontaine avait consenti par patriotisme, à céder à l'Etat, en faveur de la société archéologique de Luxembourg, tout ce qu'il possédait de plus précieux dans ses séries : ses monnaies gauloises et sa superbe collection de consulaires; afin, disait-il, que ces derniers débris de nos richesses anciennes n'allassent point, comme leurs devancières, enrichir des casiers étrangers.

Un certain nombre d'impériales romaines en or ont également été vendues par lui à Paris; en même temps que beaucoup de pièces encore inédites en argent, se trouvent rangées dans des collections belges.

Une autre collection, intéressant infiniment et d'une manière beaucoup plus directe encore la nationalité luxembourgeoise, est celle des monnaies de nos propres souverains nationaux, ainsi que des princes voisins, ayant eu cours chez nous.

Cette dernière il la croyait complète. Et depuis une trentaine d'années il se proposait de rédiger une monographie spéciale sur ses chères luxembourgeoises. Cette collection se compose de 200 pièces diverses.

Depuis longtemps il en avait fait graver, à titre d'épreuves, les planches au nombre de 26; mais ce travail avait été exécuté d'une manière tellement défectueuse, inexacte et incomplète, que l'auteur n'aurait pas voulu, *disait-il*, consentir à mettre son nom en tête de ces planches sans qu'elles fussent auparavant consciencieusement revues et corrigées sur les monnaies mêmes.

De plus, De Lafontaine avait depuis lors enrichi encore cette collection par l'ajoute de

plusieurs types inédits et de pièces qui lui avaient été inconnues à l'époque de la gravure de ses planches.

Quant au texte de la monographie, la rédaction n'en est pas encore commencée à proprement parler : De Lafontaine cependant donne lui-même l'assurance que l'ouvrage paraîtra. Aussi sa famille a-t-elle respecté cette volonté testamentaire du vénérable vieillard. Elle a, d'après l'intention du défunt cédé à la personne que lui-même il a désignée pour devenir son *alter ego* dans la composition du texte, les précieux documents et les notes historiques sur la numismatique luxembourgeoise, recueillis avec tant de persévérance et tant de sacrifices par notre grand numismate national ; notes et documents qui sont, pour quiconque veut entreprendre un ouvrage de l'espèce, une condition *sin quâ non* de la réussite.

De Lafontaine écrivait en effet, le 13 juillet 1870 au président de la société de numismatique belge, M. R. Chalon, la lettre suivante :

„Je projetais de n'absoudre la publication „de cet ouvrage qu'après l'achèvement du „dessin des planches. Ces dernières ont mal- „heureusement occupé l'artiste pendant plu- „sieurs années et je m'étais occupé à corriger „les épreuves, quand celui-ci a quitté Lu- „xembourg et est allé se fixer dans une petite „ville française qu'il a quittée depuis pour „s'établir à Dresde. Ce contretemps m'a fait „perdre de vue le travail de ma monographie. „Mais mon plan monographique n'est pas „pour cela abandonné. Je me suis entendu „avec un excellent collaborateur, M. Eltz, „ancien professeur à l'école d'agriculture „d'Echternach, aujourd'hui supprimée, et de- „puis longtemps membre effectif de notre „Institut archéologique, qui vient d'être „nommé conservateur des collections de nos „antiques, en remplacement de M. Namur, „décédé. — Ma monographie, quelle que soit „la durée de ma vie, paraîtra, soit sous mon „nom et celui de mon collaborateur réunis, „soit sous le sien.“

De son côté, M. Eltz écrivait, le 19 avril 1871, peu de jours après le décès de De Lafontaine, au rédacteur de la même revue :

„Je saisis l'occasion, M., pour vous faire „connaître que dans les derniers temps j'avais „eu des entretiens très-fréquents avec M. De „Lafontaine; en mettant à contribution, lui „les connaissances et moi les yeux, nous

„sommes parvenus à arranger et à classer ses „séries de monnaies. Soit dit en passant, j'ai „grandement profité, en fait de numismatique „luxembourgeoise, de ses conseils d'expé- „rience bien mûrie, de manière que je n'hé- „siterais pas à me mettre à son travail mo- „nographique, si toutefois la famille veut bien „me confier ses notes et ses documents.“

Les luxembourgeois devaient rester au pays ; cela semblait de droit. Aussi la famille du savant collecteur a eu la générosité de consentir à les abandonner à la société archéologique dont leur auteur a été un des pères.

De Lafontaine avait aussi réuni une très-précieuse bibliothèque en divers genres, notamment composée d'ouvrages de droit et de sources historiques pour le Luxembourg. Il était en outre, à force de recherches longues et pénibles, parvenu à former une collection complète de nos anciennes ordonnances souveraines : Elle compte environ trente gros volumes in-folio ; et elle est unique. Par dévouement patriotique il a consenti à la céder aux archives du gouvernement. Il serait très-intéressant d'en voir publier pour le Grand-Duché un catalogue analytique qui formerait une digne suite à l'admirable Table des chartres luxembourgeoises que nous devons aux infatigables recherches de M. le président Würth-Paquet.

Un autre fait de patriotisme éclairé, posé par De Lafontaine, doit être particulièrement consigné ici : Nous parlons de la grande part qu'il a prise à la création, à la constitution et à l'organisation de la société nationale pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le pays de Luxembourg, ce pays considéré dans toute l'étendue de ses limites historiques. Cette société, la première qui soit née dans le Grand-Duché, ayant un but purement littéraire, forme depuis le 24 octobre 1868 la première section de ce que l'on est convenu de nommer l'Institut luxembourgeois grand-ducal.

Le rédacteur du présent article avait, par entraînement pour les études historiques nationales, prié le gouverneur De Lafontaine, dont il connaissait et appréciait les dispositions favorables à son entreprise patriotique, de vouloir bien recommander aux autorités civiles et ecclésiastiques du Grand-Duché, de donner des réponses raisonnées, appuyées de la copie des pièces d'archives à leur disposition, à une série de questions historiques et

statistiques concernant leurs localités respectives ; afin de, avec ces communications, parvenir à rédiger une histoire particulière de chacune de ces localités en même temps que des fiefs féodaux auxquels elles ressortissaient jadis.

De Lafontaine a répondu à cette demande, le 23 avril 1842, en adressant au postulant une lettre dans laquelle on lit le passage suivant :

„J'ai l'honneur de vous renvoyer avec des „notes en marge, la série des questions que „vous proposiez de faire par mon entremise „passer aux bourgmestres du pays. Je demeure bien convaincu que cette démarche „ne conduirait à aucun résultat, et qu'en „définitive vous trouveriez avoir donné un „coup d'épée dans l'eau.

„Un travail de la nature de celui que vous „projetez ne pourrait se faire utilement que „dans une réunion d'hommes studieux et „amateurs de l'histoire nationale. Déjà plusieurs fois on a tenté d'organiser une semblable réunion d'hommes instruits ; les éléments d'une telle association n'ont jamais „manqué, mais bien plus les loisirs de ceux „destinés à y prendre part. Le moment paraît „arrivé où cet ancien projet pourrait se réaliser ; et si vous en êtes partisan je vous „conseille de vous entendre avec Monsieur le „président Würth. Si la société pour s'organiser avait besoin de mon attache comme „chef du gouvernement, je ne la ferai pas „attendre et lui procurerai toutes les facilités „désirables pour compulsor les archives . . .

„J'ai l'honneur d'être votre serviteur,  
„signé : DE LA FONTAINE.“

La lumineuse comme patriotique pensée émise par le gouverneur De Lafontaine a été aussitôt saisie et appréciée, tant par la personne à laquelle la lettre avait été adressée que par M. Würth-Paquet, auquel elle a été communiquée immédiatement après réception. Ils s'adjoignirent tout d'abord deux autres personnages intelligents et dévoués, Jos. Paquet (v. Biogr. II, 29-33), professeur d'histoire à l'athénée de Luxembourg ; et Mathias Manternach (v. Biogr. I, 435-437), aumônier ainsi que professeur de religion au même établissement.

Ces quatre amateurs se réunirent et arrêtèrent provisoirement un projet de règlement pour la société à créer ; lequel après avoir été communiqué au gouverneur, reçut de ce digni-

taire des observations pleines de sens et d'expérience. Le premier travail, revu et simplifié d'après ces conseils, a été adressé ensuite par ses auteurs à ceux de leurs concitoyens qu'ils jugeaient disposés à prendre une part active à l'organisation en projet ; avec convocation pour le 14 mars 1844 à se réunir à l'hôtel de ville, salle du Conseil communal qui avait été mise à disposition par le collège des bourgmestre et échevins.

De Lafontaine, en tête des treize membres fondateurs primitivement adhérents, voulut bien présider l'assemblée, en qualité de gouverneur.

A la seconde réunion, qui a été tenue dans la salle des conférences des professeurs de l'athénée, le 6 juin suivant, le gouverneur crut pouvoir déclarer installée la société naissante. Celle-ci décida qu'elle se réunirait périodiquement, à titre provisoire, afin d'essayer si elle parviendrait à pouvoir être reconnue viable.

Les travaux ayant été poursuivis et continués avec le plus louable zèle, pendant plus de dix-huit mois, De Lafontaine crut devoir engager ses collègues, aux réunions desquels il n'avait pas une seule fois manqué, de se rendre comme de prendre part aux discussions, à demander au Roi une Constitution légale, à titre *d'association publique ou de personne civile*.

Cette constitution a été accordée avec empressement par l'immortel roi Guillaume II, par arrêté expédié du pavillon de Walferdange, le 2 septembre 1845 : Le Souverain y prend le titre de protecteur de la Société.

Le 23 octobre suivant, De Lafontaine, qui avait donné le germe de l'idée première de cette institution, et qui par sa puissante coopération en avait favorisé le développement patriotique, vint, en qualité de gouverneur du Grand-Duché, procéder à l'installation officielle de la *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du pays de Luxembourg, décrétée personne civile pour tous les temps à venir*.

Dès sa naissance, la société avait voulu, à l'unanimité des voix, décerner à De Lafontaine la présidence, comme au plus digne et au plus instruit de ses membres, au point de vue de l'histoire nationale. Mais, par modestie sans doute, il avait décliné cet honneur, prétextant que, avec sa qualité de gouverneur il serait infiniment plus libre, comme



simple membre, de départir à l'association les faveurs gouvernementales dont elle pourrait avoir besoin, que s'il devait figurer comme son président.

Telle a été la noble part que De Lafontaine a prise à la fondation de la première corporation savante vraiment nationale que le grand-duché de Luxembourg a vue naître sur son sol; une institution qui conservera, nous ne pouvons en douter, la belle réputation que depuis ses premiers jours elle a su se faire par ses intéressants travaux et qu'elle a maintenue pendant une existence dont l'origine date de 1845, parce que le Luxembourg continuera toujours à posséder une pépinière choisie d'hommes studieux et amis de leur belle et intéressante patrie.

C'est donc, nous le répétons, c'est à De Lafontaine que revient, outre l'idée première qu'il en avait donnée et qui avait heureusement fructifié, l'honneur d'avoir provoqué comme gouverneur, l'arrêté autorisant la constitution de la société historique dont nous parlons-ici. Son nom mérite dès lors de figurer toujours en lettres d'or à la tête de ses membres dont il suivit très-régulièrement les réunions jusque dans les derniers temps de sa vie, où il lui devint impossible de quitter la chambre, comme nous l'avons dit, et où en même temps une catarracte sénile lui avait pour ainsi dire enlevé l'usage de la vue.

Les publications annuelles de cette corporation savante contiennent un assez grand nombre de compositions de mérite dues à sa savante plume. Nous allons les énumérer :

1° Sept cahiers, successivement édités, d'un *Essai étymologique sur les noms de lieux du Luxembourg*, dit germanique, à cause simplement de l'idiôme qui y est parlé par le peuple. Ces fascicules donnent des dissertations sur : *a.* Les noms et désinences communs à plusieurs localités. *b.* Les noms des rivières et ruisseaux du Luxembourg grand-ducal. *c.* Les noms du Luxembourg grand-ducal. *d.* Idem du Luxembourg aujourd'hui belge. *e.* Idem du Luxembourg dit français. — Ils sont compris dans les volumes 9 à 15 du recueil précité, et comptent réunis 359 pages in-4°. — 2° *Conflits* survenus durant les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles entre les comtes de Luxembourg et les archevêques de Trèves. Examen de leurs causes. 12 pages in-4°. 1862. — 3° *Lieux-dits*. 4 pages in-4°. 1851. — 4° *Mélusine*, légende luxembourgeoise. 7 pages in-4°, 1851.

— 5° *Vues sur la composition d'une histoire du culte chrétien dans le pays de Luxembourg*. Notice sur l'église de Mersch, la circonscription de cette paroisse en 960, et son incorporation dans l'abbaye de S<sup>t</sup> Maximin en 1240. 25 pages in-4°, 1856. — 6° *Weimerskirch*. Étude rétrospective sur cet endroit et sur les territoires compris dans sa circonscription paroissiale originelle. 11 pages in-4°, 1860. — 7° *Introduction dans le duché de Luxembourg, sous le gouvernement autrichien, du cadastre des biens-fonds. Résistance des ordres privilégiés. Mort violente du Justicier des Nobles*. 8 pages in-4°, 1861. — 8° *Notes sur l'usage ancien des harengs et des huitres dans le Luxembourg*. 2 pages in-4°, 1860. — 9° *Notice sur les pommes de terre et sur l'époque de leur introduction dans le pays de Luxembourg et les Ardennes wallonnes*. 8 pages in-4°, 1852. — 10° *Chartres luxembourgeoises, avec notes explicatives*. 10 pages in-4°, 1852. — 11° *Extinction de la famille de Raville ou Rollingen*. 1 page in-4°, 1857. — 12° *Statue antique trouvée à Lenningen*. 2 pages in-4°, 1851.

Les *Annales de la société historique d'Arlon* renferment également, dans le tome de 1847 à 1849 une notice très-intéressante sur un trésor monétaire découvert à My, dans la province belge du Luxembourg. 14 pages in-8°, avec deux planches.

Les *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles* contiennent de même de lui quelques compositions; entre autres la description d'un aqueduc souterrain, d'origine romaine, sous la commune de Junglinster.

De Lafontaine avait enfin réuni un nombre considérable de notes sur les maisons et les familles nobles du pays. Ces renseignements, puisés aux sources originales, ne seront point perdus pour le pays. Le collecteur les a remis à M. le président Würth-Paquet qui se propose de, avec les siennes en grand nombre aussi, en enrichir les collections de la société archéologique de Luxembourg.

La grande modestie de ce savant l'a empêché de faire une liste de celles de ses œuvres qui ont été données dans un grand nombre de journaux scientifiques.

Il serait à désirer que toutes ses compositions fussent réunies et publiées avec les manuscrits qu'il avait conservés en portefeuille; ensemble sa correspondance avec les savants étrangers.

De Lafontaine faisait partie d'un grand nombre de sociétés savantes. Nous allons les énumérer :

1822. Le 23 décembre. Il a été nommé membre correspondant de l'Académie de Bruxelles.

1842. Le 21 juillet. Diplôme de membre titulaire de l'Institut d'Afrique.

1843. Le 29 octobre. Membre de la société pour les recherches utiles, à Trèves.

1844. Membre effectif de la société numismatique belge.

1846. Le 9 juin. Membre de la société pour la conservation et la description des monuments historiques de France.

1849. Le 8 septembre. Membre correspondant de la société pour la conservation des monuments historiques et des objets d'art, à Arlon.

1850. Le 31 mai. Membre honoraire de l'Institut archéologique liégeois.

1851. Le 10 janvier. Membre honoraire de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

1852. Le 25 janvier. Membre correspondant de l'Académie de Metz.

1853. Le 1<sup>er</sup> décembre. Membre honoraire de la société historique et archéologique de Maestricht.

1854. Le 10 novembre. Membre honoraire de la société des sciences naturelles, à Luxembourg.

De Lafontaine avait épousé, le 25 juin 1816, dame Joséphine Francq, fille d'Othon Francq (v. Biogr. II, 315-317), ancien avocat au Conseil souverain, etc., et plus tard membre du corps législatif de France pour le département des forêts; petite fille de Nicolas Pastoret (v. Biogr. II, 33-38), conseiller au même Conseil souverain et également membre du corps législatif, décédé président de la Cour criminelle. Madame De Lafontaine est décédée le 17 avril 1867, à l'âge de 74 ans, mère de cinq enfants, tous très-honorablement placés.

G.-Th.-I. De Lafontaine, est mort à son tour à Luxembourg, le 11 février 1871, âgé de 84 ans. Toutes les personnes qui l'ont connu l'ont sincèrement aimé et vénéré, parce qu'il était bon, bienveillant et sympathique. L'aménité de son caractère lui avait gagné l'estime de tous ceux qui l'ont approché. On admirait en lui la distinction de l'homme du

monde, la grâce du causeur, une mémoire extraordinaire et une courtoisie parfaite.

Avant de terminer cette notice, nous nous voyons engagé à traduire le peu de mots que le journal „Luxemburger Wort“ lui a consacrés en annonçant son décès :

„Un des citoyens les plus recommandables de la ville de Luxembourg, comme du pays entier est mort tranquillement pendant cette nuit. M. De Lafontaine père, ancien gouverneur et président du Conseil d'Etat, a été enlevé à l'âge de 84 ans à la patrie, à ses nombreux amis et à sa famille. Son activité comme chef du gouvernement et comme président du Conseil d'Etat, une corporation à laquelle il a appartenu jusqu'à la fin de sa vie, est trop connue de tous pour que nous ayons besoin de nous étendre sur ce point. Par cette activité il s'est élevé un monument durable dans le cœur des Luxembourgeois, et sa mémoire se conservera dans les générations futures. Que la terre lui soit légère.“

A la séance de la Chambre des députés du Grand-Duché, le 28 février 1871, 17 jours après son décès, M. le Président de l'assemblée nationale a cru devoir prononcer quelques mots profondément sentis sur la perte que le pays venait de faire dans la personne de cet homme de bien.

„Je crois, *a-t-il dit*, me rendre l'organe des sentiments unanimes de la Chambre, en exprimant le vif regret que nous inspire la mort de Monsieur De Lafontaine : un homme de bien qui, pendant une longue et brillante carrière s'est voué aux intérêts de son pays, et qui a su conserver jusqu'à la fin de ses jours l'attachement et l'estime de ses concitoyens. (Approbation).“

*Etat-civil. — Lettre de faire part. — Notice par M. le président Würth-Paquet, dans le vol. 26 des Publications de la Société archéologique du Grand-Duché. — Mémorial du Grand Duché. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Publications de la Société archéologique. — Almanachs du Grand-Duché — Annales de la Société historique d'Arlon. — Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles. — Journal „Luxemburger Wort“. — Lettres et correspondances. — Renseignements obtenus. — Notes communiqués. — Souvenirs personnels.*

LAFORÉT, *Nicolas-Joseph*, protonotaire apostolique, professeur de philosophie, puis recteur de l'université catholique de Louvain, constitue une de ces gloires littéraires que le pays de Luxembourg est fier de revendiquer comme sienne, au moins indirectement.

Né le 23 février 1823, à Graide, commune

aujourd'hui répartie sous la province de Namur, mais qui originairement appartenait au duché de Luxembourg, N.-J. Laforêt sortait d'une famille de cultivateurs très-aisés, les premiers du village. Son père avait même pendant longtemps été bourgmestre de sa commune.

Son enfance s'écoula dans une vie patriarcale, comme le sont les mœurs dans ces parages ardennais. Un respectable curé, qui alors avait la charge des âmes de cette paroisse ayant, aussi bien que sa famille, remarqué chez l'adolescent un grand fonds d'intelligence et de piété, en même temps qu'une force moins grande pour le travail des champs, l'une et l'autre crurent voir dans cette circonstance une vocation pour les études. Le curé Didier, qui prépara Laforêt à la première communion, se chargea en conséquence, à la demande des père et mère de ce dernier, de l'initier aux lettres latines. Et ce fut particulièrement cette éducation presque solitaire, éminemment propre à développer, comme le dit avec tant de vérité son savant panégyriste, la spontanéité d'une âme essentiellement méditative, qui ne fut pas sans influence sur la trempe de son esprit et sur la direction de son intelligence. Elle aussi le décida pour la prêtrise à laquelle il croyait être particulièrement destiné. L'enseignement que l'abbé Didier avait pu donner à ses élèves, car il avait chez lui une douzaine de jeunes gens, consistait dans le latin, un peu de grec, d'histoire et quelques éléments de mathématiques, en même temps cependant qu'il possédait l'art d'éveiller leur intelligence et de leur inspirer le goût de l'étude.

Les leçons du curé permirent au jeune Laforêt d'entrer à l'âge de 14 ans, c'est-à-dire en 1837 au collège épiscopal de Bastogne, dans la classe de poésie ou de seconde, où il compta parmi les premiers élèves. Lorsque l'année suivante il termina sa rhétorique, il a été choisi par ses professeurs pour composer et pour lire pendant les exercices de clôture un discours sur un sujet de son choix : *Laforêt parla sur l'éloquence de la chaire*.

Admis au séminaire de Namur, où bientôt ses dispositions naturelles, jointes à la gravité de ses mœurs firent concevoir à ses professeurs l'espoir de le réserver comme on dit, à l'apostolat de la parole. Il suivit les cours de cette institution pendant deux ans, au bout desquels il alla compléter ses études théologiques à l'université de Louvain, où encore

une fois son mérite véritable ne tarda point à se faire jour. Non-seulement il y conquit avec éclat les palmes académiques du baccalauréat et de la licence, mais sa réputation naissante, ses premiers écrits, le charme de son esprit et l'aménité de son caractère lui valurent parmi ses condisciples une popularité réelle. Et en effet, le nonce apostolique ayant un jour manifesté le désir de venir faire une visite à l'institution, Laforêt fut chargé par le suffrage des cinq facultés réunies, de prendre la parole au nom de ses condisciples.

Pour mieux se pénétrer des écritures saintes, le jeune bachelier en théologie apprit la langue mosaïque. Il étudia de même l'allemand et l'italien, afin, disait-il, de pouvoir converser familièrement à Rome, dans la langue usuelle, lorsqu'il irait voir la capitale de la chrétienté ; et de comprendre comme de refuter les sophismes philosophiques des écoles allemandes. Naturellement le latin était parfaitement su par lui, parce que ses prières de tous les jours ainsi que les livres des pères de l'église sont rédigés dans cette dernière langue.

Venu à l'université pour suivre les cours de théologie, Laforêt s'appliqua surtout à l'interprétation de l'écriture sainte. Comme de jour en jour il se convainquit davantage que pour parvenir efficacement à ce but, il devait comprendre en outre le syriaque et même l'arabe, il s'y mit également de cœur-joie : la connaissance assez étendue qu'il avait déjà acquise du hébreu, facilita singulièrement ce nouveau travail.

Comme il avait terminé ses études de séminaire longtemps avant l'âge requis pour pouvoir obtenir l'ordination, il ne fut consacré prêtre qu'après deux ans de séjour à l'université où il s'était appliqué avec une même ardeur à la philosophie et à l'herméneutique.

A Louvain, il était pensionnaire du collège dit du S<sup>t</sup> Esprit, lorsque, arrivé à l'âge de 25 ans, et pendant qu'il se préparait à l'épreuve du doctorat en théologie, le recteur magnifique de Ram l'appela à remplacer le professeur Decocq dans la chaire de philosophie morale, où dès ses premières leçons il sut inspirer à ses élèves la confiance et l'affection.

Il occupa avec distinction cette chaire pendant dix-sept années d'un enseignement couronné de succès.

En 1849, Laforêt fut nommé président du collège du Pape; institution qu'il dirigea d'une façon toute paternelle.

Enfin, en 1865, il a été appelé à remplacer le recteur magnifique de Ram qui venait de mourir. A cette époque, l'abbé-professeur Laforêt n'avait encore que quarante-deux ans d'âge.

Quelque temps après, le Saint Père l'honora du titre de protonotaire apostolique *ab instar participantium*; et l'université de Louvain de son côté, lui conféra, sans examen, le suprême grade de docteur en théologie.

Les actes que l'abbé Laforêt posa comme recteur, étaient tous à l'avantage de cette institution d'éducation supérieure: il y créa des écoles spéciales des mines et du génie; il favorisa la constitution de sociétés ouvrières pour l'instruction de cette classe de l'humanité, et de secours. En un mot, le recteur Laforêt était véritablement l'homme qu'il fallait pour assurer la prospérité et l'avancement de l'établissement.

Toujours bienveillant et affable, il ne cherchait que l'occasion de se rendre utile aux élèves comme aux professeurs. Austère sans sévérité, il savait maintenir son caractère, sans cependant faire inutilement, ou lorsque cela n'était point nécessaire, sentir le poids de son autorité rectorale.

Toujours occupé à ses devoirs, à ses études et à ses correspondances en nombre presque infini et partant dans toutes les directions, on doit vraiment s'étonner comment il a pu, sans secrétaire, suffire à tant et à de si importants travaux.

Laforêt a également fait plusieurs et de longs voyages dans l'intérêt de son université comme de la science; il était en effet un de ces philosophes qui ont acquis la conviction de la possibilité, de l'avantage même qui existe dans l'union intime de la foi catholique et de la science. Car, a-t-il dit dans un de ses discours improvisés pendant une circonstance solennelle: „Rejeter la foi, ce n'est point „affranchir la raison, c'est la diminuer et la „découronner; c'est lui enlever le plus sûr et „le plus merveilleux instrument de connaissance“.

L'abbé Laforêt a publié plusieurs ouvrages; nous ne pouvons pas nous flatter de les connaître tous. Mais nous donnons ici les titres de ceux qui sont venus à notre connaissance. Ce sont: 1° Sur la vie et les œuvres d'Arnold

Tits, professeur à la faculté de théologie de Louvain. — 2° De methodo theologiæ. C'était sa thèse inaugurale pour le grade de docteur en théologie. — 3° Les principes philosophiques de la morale. — 4° Esquisse de philosophie morale. — 5° Les Dogmes catholiques. — 6° Histoire de la philosophie. Cet ouvrage n'est pas terminé, la mort ayant surpris l'auteur. — 7° Plusieurs discours. — 8° Etudes sur la civilisation chrétienne et les dogmes catholiques. — 9° Causes de l'incrédulité moderne, etc. — Après sa mort il a été publié de lui, en un volume in-12, un autre ouvrage non achevé. Il a pour titre: 10° *Le syllabus et les plaies de la société moderne*; précédé du testament de l'auteur et orné de son portrait.

Cet homme de bien, ce savant et vertueux philosophe est mort pendant le mois de janvier 1872, à l'âge de près de 49 ans.

*La revue catholique de Louvain; 1872. — Eloge funèbre de Mgr N.-J. Laforêt; par le chanoine CARTUYVELS.*

LAHURE, Jean-Nicolas, militaire, né à Sainte-Marie-des-Forêts, dans le Luxembourg belge, le 18 mars 1788, était lieutenant-administrateur d'habillements pensionné et décoré de la médaille de Sainte-Hélène, lorsqu'il est mort à Liège, le 8 mars 1861.

Entré au service de France comme soldat aux chasseurs à cheval de la garde, le 15 mai 1806, il passa en 1812 au 69<sup>e</sup> régiment de ligne où il devint sergent en 1813 et fut fait prisonnier de guerre, le 16 mars 1814.

Incorporé ensuite avec le grade de sergent-major dans le régiment Royal-Bourbon, le 1<sup>er</sup> avril 1814, il fut congédié le 14 novembre suivant, et rentra le 24 avril 1815 comme maréchal-des-logis au 5<sup>e</sup> chasseurs à cheval. Le 15 novembre de la même année il a été licencié.

Il avait coopéré aux campagnes de Prusse en 1806 et 1807; d'Espagne en 1808; d'Autriche en 1809 et 1810; d'Espagne en 1812 et 1813, pendant lesquelles il avait reçu un coup de feu à la hanche. Il prit ensuite part aux campagnes de 1814 et 1815 en France.

Rentré dans sa patrie, Lahure fut admis dans l'armée des Pays-Bas avec le grade de maréchal des logis au régiment des dragons n<sup>o</sup> 5, le 8 mars 1816. Il quitta le service le 18 octobre de l'année suivante, après s'être fait remplacer.

En 1823, Lahure a été nommé, par intérim,

receveur des contributions directes. En 1826 il passa commis de l'intérieur, de 3<sup>e</sup> classe et obtint en 1831, sur sa demande sa démission de ces fonctions.

Après la révolution belge de 1830, il entra à l'armée belge avec le grade de sous-lieutenant administrateur d'habillement à l'artillerie de milice, compagnies n<sup>o</sup> 1 à 5, le 15 mai 1831, et fut ensuite attaché en cette qualité au 11<sup>e</sup> régiment de ligne et au 18<sup>e</sup> de réserve. En 1841, il a été nommé lieutenant, avec continuation des fonctions d'administrateur d'habillement au 4<sup>e</sup> de ligne. En 1843, il avait obtenu sa pension de retraite.

*Etat de services.*

LAMBERT, organiste, religieux de l'abbaye de Saint-Hubert, est cité dans le Cantatorium. Il vivait en 1055. Dans l'amplissima Collectio les bénédictins Martène et Durand font observer que la mention d'orgues, à une époque où elles étaient excessivement rares dans les monastères, est une chose très-remarquable.

PINCHART, *archives des arts, des sciences et des lettres.* — MARTÈNE et DURAND, *Amplissima Collectio.* — Cantatorium, éditions de ROBAULX et DE REIFFENBERG.

LAMBERT, Charles, bienfaiteur des pauvres, né à Wiltz, le 20 mars 1812, était fils de Jean-Henri-François Lambert, négociant et tanneur en cuir-fort, et de Marie-Josèphe Moncoussin.

Après avoir quitté l'école primaire de sa ville natale, il alla fréquenter pendant quelques années les cours dits alors de langues modernes à l'athénée de Luxembourg, où il obtint plusieurs prix. En 1830, à l'âge de 18 ans, il a été placé par son père dans une maison d'aunages à Bruxelles, en qualité de voyageur pour cet article. Il y resta attaché pendant 3 ans environ.

Dans l'intervalle il se lia avec le chef d'une maison pour cuirs, de la même ville, le sieur Jules Houdin, qui le prit bientôt en sincère amitié, à cause des services que Ch. Lambert lui rendait, en soignant ses intérêts ainsi que sa comptabilité. La confiance mutuelle que les bons procédés échangés fit naître entre les deux amis finit par éveiller réciproquement chez eux, en 1833, le désir de s'unir plus étroitement en s'associant sous la raison sociale Houdin et Lambert.

Ch. Lambert apporta d'abord, pour mise première, sa dot montant à quarante mille

francs, laquelle, après le partage de sa succession de famille, a encore été augmentée du restant de son patrimoine.

Les affaires marchèrent tellement bien, par l'effet de la sage gestion des deux associés, qu'au décès de Charles Lambert, sans enfants, arrivé fortuitement à Paris, le 3 octobre 1873, à l'âge de 61 ans, ce dernier a pu, sans déshériter sa famille, donner pleine carrière à sa philanthropie.

En effet, par plusieurs testaments successifs, dont aucun ne révoque le précédent, mais dont les suivants amplifient et interprètent le premier, il légua en faveur des indigents de sa ville natale, un capital de trois cent mille francs.

Cet immense bienfait pour la localité est ainsi formulé :

*Testament du 23 avril 1867* : „Je laisse à „la ville de Wiltz une somme de trois cent „mille francs.....

„Cette somme devra être employée par la „ville de Wiltz, la moitié, soit cent cinquante „mille francs à l'entretien des pauvres dans „un hospice et non à domicile ; et l'autre moitié „à l'entretien des malades dans un hôpital.

„Je recommande formellement, que sous „aucun prétexte une somme supérieure à qua- „rante mille francs, sur ce que je laisse, soit „employée en bâtisses, pour l'établissement de „ces deux institutions, et que les revenus que „je laisse ci-haut ne soient pas distribués à „domicile.“

Voilà le principe posé. Plus tard, dans un testament nouveau, dont deux copies, en date du 19 octobre 1872, sans révoquer la disposition primordiale, qui dès lors reste entière (article 1036 du code civil), il ajoute comme explication ou commentaire :

„Je lègue à Madame Pauline (Mary) Muller, „demeurant à Bruxelles, à qui je déclare être „uni par un mariage religieux, un revenu „viager de douze à quinze mille francs par „an (soit le revenu des trois cent mille francs „ci-bas mentionnés), payable par trimestre. „Sur ces douze à quinze mille francs, M<sup>me</sup> „Pauline Muller en prélèvera dix mille pour „son existence, et distribuera à son gré et „sans aucune espèce de contrôle le surplus „aux pauvres.

„Un capital de trois cent mille francs pour „desservir cette rente restera entre les mains „de mon associé Houdin, ou en cas de décès

„entre les mains de ses héritiers, pour autant  
„qu'ils jugent convenable de fournir valable  
„hypothèque, et ce moyennant d'en payer  
„l'intérêt à raison de cinq pour cent l'an.

„S'ils ne veulent pas conserver ce capital,  
„ou ne pas fournir hypothèque, on placera  
„ces trois cent mille francs en quatre et demi  
„pour cent belges, inscriptions au grand-livre  
„de la dette publique.

„*Cette somme, au décès de M<sup>me</sup> Pauline  
„Muller reviendra à l'hospice de Wiltz et elle  
„lui sera payée :*

„a) Si mon associé ou ses héritiers ont con-  
„senti à la garder à intérêts, dans l'espace de  
„douze ans par douzièmes, avec l'intérêt à  
„cinq pour cent l'an.

„b) Ou si elle est placée en quatre et demi  
„pour cent elle pourra être retirée quand le  
„Conseil des hospices de Wiltz le jugera con-  
„venable. Je recommande formellement au  
„Conseil des hospices de Wiltz, que *sous  
„aucun prétexte une somme supérieure à qua-  
„rante mille francs soit employée en bâtisses.*“

Ici le testateur ne parle plus de *l'hôpital  
pour malades*, ou de *la seconde institution  
charitable* qu'il crée dans l'acte du 23 avril  
1867 précité.

Mais, nous le repétons, cette disposition  
n'étant point révoquée par celle du 19 octobre  
1872, continue à subsister de plein droit,  
parce que ce dernier testament ne fait que  
compléter le principe que le testateur avait  
énoncé en 1867.

En effet, pour corroborer ce soutènement,  
on pourrait demander ce que pourrait signi-  
fier la clause prohibitive, répétée dans les  
deux instruments, d'une dépense ne devant  
pas dépasser quarante mille francs pour con-  
struction d'un édifice nouveau, en présence de  
celui que l'hospice possède pour loger ses  
vieillards et orphelins, bâtiment assez spa-  
cieux pour le but auquel il est destiné en  
vertu d'une autre riche donation ?

On dira donc que feu Ch. Lambert a voulu  
doter convenablement, au moyen des revenus  
de cent cinquante mille francs de capital,  
l'hospice des vieillards et orphelins existant  
déjà ; et en même temps *créer un second ins-  
titut*, tout aussi utile pour la cité ouvrière  
qu'un simple Xénodoche, *un refuge pour les  
indigents momentanément malades*, afin qu'ils  
puissent y être convenablement soignés ; car  
tout le monde sait que dans sa chaumière le  
pauvre n'obtient qu'exceptionnellement, par

les siens, les soins nécessaires, tels qu'ils sont  
prescrits par l'art.

Il a doté ce véritable Nosocomium, entiè-  
rement distinct du Xénodoche. Cependant les  
deux établissements pourront être placés sous  
la même administration, car aucune disposi-  
tion du testateur ne s'y oppose ; sinon que  
peut-être il est à désirer que la comptabilité  
de chacun reste séparée et distincte ; six mille  
cinq cents francs annuellement de la fonda-  
tion Lambert étant à attribuer à chacun des  
deux, après avoir employé et soustrait du  
capital entier de trois cent mille francs les  
quarante mille francs, au maximum, à em-  
ployer pour construire la maison destinée aux  
malades, puisque l'hospice est déjà logé. Ou  
même, si on l'exigeait ainsi, en laissant intacte  
la moitié du capital de trois cent mille francs  
pour le service de l'hospice, ainsi un revenu  
de 7,500 frs., il resterait toujours cent cin-  
quante mille francs pour créer l'hôpital, pour  
lequel on aurait à dépenser d'abord 40,000  
frs. en construction pour logement ; puis serait  
réservé un capital de cent dix mille frs. pour  
le service, soit un revenu de 5,500 frs., ce qui  
suffirait amplement, pense-t-on, jusque dans  
un avenir encore assez lointain. Car cette  
somme de rente annuelle, comme budget de  
l'hôpital des malades, serait suffisante dans  
une commune qui ne compte jusqu'ici que  
quatre mille âmes, et où l'indigence est loin  
de constituer la majorité des habitants.

La maison des pauvres invalides a subsisté  
pendant bien des années avec trois mille  
francs environ de revenus par an ; et elle est  
au moins aussi peuplée que ne le sera l'hô-  
pital des malades.

Ce n'est d'ailleurs ici qu'un commencement  
de fondation. Les personnes charitables ne  
manqueront certes pas plus dans la suite à  
l'hôpital qu'elles n'ont fait défaut au refuge  
des vieillards et des orphelins. Honneur d'ail-  
leurs à la mémoire de Charles Lambert pour  
avoir le premier émis cette idée généreuse !  
Il trouvera assurément parmi ses compatriotes  
fortunés de dignes imitateurs !

D'un autre côté, déjà dès la reconstitution  
de l'ancien hospice de Wiltz, Charles Lam-  
bert avait ajouté aux modiques ressources  
sauvées du naufrage de la révolution française  
son contingent d'aumônes, en versant tous les  
ans dans la caisse un don manuel de mille  
francs. Et, lorsqu'une dame généreuse eut  
acquis la maison qui loge les pensionnaires,

il contribua en outre extraordinairement, pour une moitié à l'achat d'une maison contiguë à la première, afin d'agrandir celle-ci.

Enfin, Charles Lambert, ce grand bienfaiteur des nécessiteux de sa ville natale, a fait en outre des dons importants, au total d'environ cent cinquante mille francs à d'anciens employés et aux ouvriers de sa maison de commerce, aux administrations charitables de Bruxelles, etc. ; et il a laissé à partager par sa famille le restant de sa fortune qui était devenue très-considérable.

Charles Lambert repose au cimetière de St Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles.

*Lettre de faire part. — Etat-civil. — Renseignements obtenus. — Souvenirs. — Testaments.*

LAMBERT, *François*, capucin, dit de Martilly, son endroit natal sous la commune de Straimont, canton de Neufchâteau dans le Luxembourg aujourd'hui belge, entra au monastère de son ordre, à Arlon.

Ses connaissances et sa vertu lui valurent sa promotion au rang de provincial.

Le père François, qui a fait le voyage de Rome, a laissé, dit-on, une relation manuscrite de cette pègrination. On ajoute que cette composition est intéressante. Nous ignorons où on pourrait la trouver.

Nous ne connaissons ni l'époque de sa naissance ni celle de son décès.

*Rens. fourni par M. CLÉM. MAUS, ingénieur à Huy.*

LAMBERTY, *Christophe-Joseph-Charles*, médecin, etc., fils de Servais-Joseph-Auguste Lamberty, industriel, et de Marie-Catherine-Thérèse Fischbach, est né à Stavelot, le 26 décembre 1807.

Comme dès son enfance il avait montré un goût décidé pour les études sérieuses, ses parents résolurent de lui faire embrasser une carrière scientifique, au lieu de le lancer dans l'industrie. Il commença à Stavelot même ses cours d'humanité qu'il alla absoudre au gymnase de Coblençe, se distinguant entre tous ses condisciples par son zèle et ses progrès.

Inscrit à l'université de Liège pour la faculté des sciences, préparatoires aux leçons de médecine, il montra une soif pour ainsi dire insatiable pour acquérir le plus de connaissances possible dans les différentes branches de l'art de guérir et les sciences y co-rélatives.

Admis à l'épreuve du doctorat en médecine, il la subit le 11 juin 1831, avec la plus grande

distinction. Il en fut de même pour la chirurgie et les accouchements. Muni de ces trois diplômes il voulut se perfectionner davantage et se rendit pendant deux ans aux écoles de Paris, afin d'entendre, disait-il, les princes de la science.

De retour de ce nouveau stage, il s'établit à Verviers où il ne tarda pas à conquérir une grande réputation en même temps qu'une nombreuse clientèle. Et en effet il méritait l'une et l'autre par son habileté à poser le diagnostic, ainsi que la dextérité qu'il savait mettre à opérer dans les cas même les plus délicats.

Tout le temps qu'il n'usait point à visiter ses patients, il l'employait à l'étude iatrique, et à celle de la botanique qu'il cultivait par délassément.

Constamment occupé à rechercher de tous ses moyens à introduire les mesures hygiéniques les plus utiles comme les plus avantageuses à la nombreuse classe ouvrière de la ville de Verviers, dans laquelle le prolétarisme se trouve comme entassé dans un espace souvent beaucoup trop restreint, Lamberty est parvenu, non sans peine, à faire créer par l'autorité communale un comité de salubrité publique, qu'il présida pendant longtemps, et dont les mesures, proposées aux édiles urbains ont été adoptées avec empressement; car elles sont basées sur les règles immuables de la science hygiénique qui malheureusement n'est que trop souvent perdue de vue dans les centres industriels. Il était également président de l'association médicale.

Il voulut de même se vouer à l'éducation physique de la population en général. Dans cette intention il entreprit d'introduire la gymnastique dans cette éducation. Pour y parvenir d'une manière plus sûre, il chercha d'abord à créer une société, dite de gymnastique, qu'il parvint à organiser sous le titre de Franchimontoise, malgré d'assez formidables oppositions issues de préjugés alors à la mode. Dès que l'utilité de ces réunions et de ces salutaires exercices, sagement dirigés par lui eut été reconnue par le public intelligent, il n'eut plus de peine à faire introduire pour les jeunes gens et les enfants des écoles les mêmes exercices que peu d'années auparavant ou avait ironiquement dénommés tours de force acrobatiques.

Lamberty avait été nommé président de cette société. Plus tard il fut son président d'honneur.

Entré au conseil de la commune, il y resta attaché pendant un bon nombre d'années, et il n'en a pas été un des membres les moins influents par sa science, ses vues justes et l'indépendance de ses votes.

Lamberty était également un excellent musicien, mais seulement pour son agrément et celui de ses amis qui se faisaient toujours une fête d'aller écouter ses belles exécutions : Il était en outre membre honoraire de la société royale de chant.

Quant à son désintéressement, comme médecin surtout, nous dirons que pendant un grand nombre d'années il a voulu donner gratuitement tous les soins de son art aux malades de l'hospice de Hodimont, près de Verviers, de même qu'à ceux du bureau de bienfaisance, sur une population dont les sept-huitièmes sont indigents. Plus tard il devint médecin en titre des hospices et du bureau de bienfaisance, et médecin du chemin de fer.

Lamberty était resté célibataire. Il est allé mourir à Liège, le 5 décembre 1872. Son corps a été ramené à Stavelot, sa ville natale.

*Liber memorialis de l'université de Liège. — Lettre de faire part. — Discours prononcé sur sa tombe; journal: V'Annonce de Stavelot, le 15 décemb. 1872. — Journal: le Nouvelliste de Verviers, le 10 déc. 1872. — Souvenirs personnels. — Renseignements de famille.*

LAMBERTY, *Servais-Joseph-Auguste*, industriel et imprimeur, né à Vielsalm, le 11 août 1778, était fils de Jean-Christophe Lamberty et de Catherine-Thérèse Otte.

Doué d'heureuses dispositions pour l'étude, il a été envoyé par ses parents au collège des Trois-Couronnés à Cologne pour y faire ses humanités et se préparer à l'étude du droit. Il acquit dans cette institution bien des connaissances. Il possédait, du reste un grand amour pour les sciences, les lettres et les arts. Il avait d'ailleurs un esprit inventif et beaucoup d'intelligence. Doué d'un caractère affable, avec un goût prononcé pour la versification ainsi que la musique, il n'aurait point manqué d'obtenir de la réputation dans plusieurs branches des connaissances humaines, si à l'époque où il allait débiter dans les cours supérieurs, le bouleversement politique amené par la révolution française dans les pays conquis par les sans-culotte n'était venu tout-à-coup anéantir ses projets et ceux de sa famille, en supprimant l'université de Cologne où il jouissait d'une riche bourse de

famille, et amener des troubles graves jusque dans le pays de Stavelot.

Forcé de retourner chez ses parents, il trouva sa localité dans une pleine insurrection, fomentée d'un côté par les volontaires franchimontois, de l'autre par les soi-disant patriotes dénommés Kloeppels-Maenner ou chouans ardennais. Elu capitaine de la jeunesse de Vielsalm, S.-J.-A. Lamberty en qualité de chef de compagnie, se trouva obligé de prendre part aux événements qui s'accomplissaient; parceque les révolutionnaires, afin de s'assurer de sa coopération, retenaient son vieux père en ôtage : Il vint donc assister à la déroute que les insurgés subirent sur ces entrefaites à Stavelot même. En suite de cette échaffourée, il se vit obligé de se tenir caché pendant assez longtemps, et même à se réfugier en Allemagne.

Rentré plus tard dans ses pénates, il compta pour la levée de la milice de l'an VII (1798). En cette qualité il fit pendant près de trois années partie de la garde à cheval du Directoire.

Revenu à Vielsalm avec son congé, il épousa, le 18 nivôse an IX (8 janvier 1801), une dame de Stavelot, nommée Marie-Catherine-Thérèse Fischbach, fille de Nicolas Fischbach qui venait d'introduire dans cette ville la fabrication de la colle-forte. Ce parti, qui était avantageux pour lui, lui permit, en y ajoutant sa propre fortune, de fonder une maison de commerce à laquelle il ajouta plus tard un établissement de commission, pour le transport des cuirs-forts de Stavelot-Malmédy aux foires de Francfort, ramenant des laines pour les drapiers de Verviers.

Amateur de littérature et de bonne musique, il avait pendant les premières années qui suivirent son mariage, et de concert avec quelques amis, fondé à Stavelot une société dramatique, qui construisit un petit théâtre dans les combles de l'ancien couvent des Ursulines : Il en était le régisseur, en même temps que le chef d'orchestre. Plusieurs familles des environs, notamment de Liège et de Verviers ne dédaignaient pas de venir assister aux représentations où l'on abordait jusqu'à l'opéra-comique : Le produit intégral des recettes était toujours attribué aux pauvres.

Forcé plus tard, par des motifs de santé, à une vie sédentaire, S.-J.-A. Lamberty, afin de ne point user le restant des jours qu'il avait encore à vivre, dans une fastidieuse



inaction, acquit en 1844, à Francfort, un petit matériel d'imprimerie, dont il apprit en peu de temps le maniement.

Comme jusque-là Stavelot n'avait point possédé d'atelier typographique, l'honneur de l'introduction de cet art dans sa ville d'adoption lui revient sans conteste.

Il publia d'abord, tant pour lui-même que pour quelques amis des travaux de ville, tels que lettres de voiture, circulaires, souvenirs pieux, lettres de faire part, etc.

En 1846, il a mis au jour une première brochure. C'est un petit volume in-16, de 48 pages, suscrit : *Eclaircissements de la confédération d'amour, sous le titre de Notre-Dame auxiliatrice; suivis de prières pour la récitation du chapelet*. L'auteur de cet opuscule nous est resté inconnu.

Deux ans plus tard, en 1848, il a fondé à Stavelot le journal l'*Annonce*, dont la publication se continue encore aujourd'hui par les soins de son fils. A cette occasion il avait monté un atelier complet d'imprimerie.

Indépendamment de la brochure que nous venons de citer, Lamberty a édité l'*Almanach des Ardennes pour 1848*, petit recueil in-32, rempli d'anecdotes inédites et de vers wallons de sa composition; chaque mois avait son quatrain de circonstance. Cette publication n'a existé qu'une année, parce que sa vente, assez peu considérable, n'a point fait récupérer les frais d'impression. Il a rédigé et imprimé en outre, en 1849, un *mémoire généalogique pour démontrer les droits de sa famille à la jouissance de deux bourses d'études créées près de l'ancienne université de Cologne*; 18 pages in-8°.

Servais-Joseph-Auguste Lamberty est décédé à Stavelot, le 8 décembre 1850, âgé de 82 ans et près de 4 mois.

ULYSSE CAPITAIN, *Recherches sur l'introduction de l'imprimerie dans les localités dépendant de l'ancienne principauté de Liège. — Etat-civil. — Renseignements fournis par M. L. DETRIXHE, de Stavelot. — Notes de famille.*

LAMORMAINI, Nicolas; v. GERMÉ, Nicolas.

LAPLUME, Jean-Baptiste, prêtre, est né à Asselborn, au canton de Clervaux, le 27 juin 1797, fils de Ferdinand Laplume et d'Anne-Catherine Thill, cultivateurs.

Il reçut les premières notions ainsi que les principes d'humanités chez le curé de son endroit natal. En 1817, il fréquenta le gym-

nase de Düren et alla faire en 1818 et 1819 les cours de philosophie à Cologne. Il commença les études théologiques dans la même ville; mais deux ans plus tard, en 1821 il se rendit au séminaire de Metz où il obtint les ordres sacrés précédant l'ordination sacerdotale. L'évêque de Metz étant mort sur ces entrefaites, Laplume s'est rendu à Nancy recevoir, le 23 juillet 1823, la prêtrise des mains de l'évêque de ce dernier diocèse.

L'autorité ecclésiastique lui avait assigné un poste avantageux dans le département de la Moselle, mais il préféra rentrer dans sa patrie, où dès le 15 octobre de la même année, il a été nommé vicaire à Schouweiler où en outre il reçut du jury d'instruction une autorisation provisoire pour tenir l'école primaire de ce village.

La paroisse épiscopale de Dippach ayant été érigée le 30 septembre 1827, Laplume en obtint la desservitude qu'il conserva jusqu'en 1843, se faisant aimer de ses paroissiens par son zèle et son aménité. Pendant 11 ans il allait également biner tous les dimanches et fêtes dans la chapelle privée de Grevels, à une lieue de sa résidence. Sous lui, et par un effet de ses efforts l'église qu'il desservait a obtenu un traitement de l'Etat pour son pasteur.

Pendant le mois d'octobre 1843, Laplume a été transféré à Hostert sous la commune de Niederanven, une paroisse dans laquelle il s'était introduit bien des abus, tant à cause de la dissémination des nombreux villages qui la composaient encore à cette époque, que parce que l'église était devenue beaucoup trop petite, par l'effet de l'augmentation de la population. Malgré les occupations très-multiples de cette administration, il savait se réserver le temps nécessaire pour arriver par les exhortations les plus pressantes auprès de ses ouailles qu'il visitait à domicile et auxquels ensuite il faisait sans cesse des représentations en chaire, à faire construire un nouveau temple. A cette occasion la grande difficulté résidait dans la circonstance même de l'éloignement entre eux de tous les villages ressortissant à cette église. On leva plusieurs plans qui ont successivement obtenu l'observation de non convenance quant à l'emplacement choisi, tantôt par les habitants de l'un, tantôt par ceux de l'autre de ces villages; de manière que l'exécution resta en suspens jusqu'à ce que Niederanven et Senningen finirent par demander à être distraits de la

paroisse, offrant de construire une église et un presbytère particuliers : En 1849, Niederanven a été élevé au rang de paroisse, et son église achevée en 1851. Malgré ce démembrement, l'ancienne église de Hostert ne restait pas moins trop petite pour sa population. Aussi commença-t-on enfin, en 1859 à en construire une autre qui fut bénie l'année suivante. Le curé Laplume contribua pour sa part dans les frais de cette entreprise, en payant personnellement le prix des autels latéraux, le pavé en mosaïque et une statue grandeur naturelle représentant Saint Jean-Baptiste, son patron de baptême.

Il était malade à l'époque de l'épidémie cholérique qui ravagea sa paroisse en 1865, et y enleva jusqu'à soixante-dix victimes. Malgré cet état valétudinaire qui le faisait beaucoup souffrir, il ne laissait pas d'aller visiter les cholériques autant que ses forces le lui permettaient; mais malheureusement il ne pouvait pas les voir tous. Cette circonstance, qui le chagrina infiniment, lui arrachait des larmes jusqu'au dernier jour de sa vie, chaque fois que la pensée lui en revenait à l'esprit.

Comme il l'avait fait à Dippach, l'abbé Laplume ne se lassa jamais à Hostert, surtout depuis l'achèvement de la nouvelle église, de vouer à sa paroisse les soins les plus assidus, visitant les pauvres et les écoles, faisant l'instruction religieuse et prêchant tant par lui-même que par la bouche de prêtres étrangers que dans ce but il invitait chez lui.

Malgré toutes ces occupations qui lui prenaient un temps infini, il sut se ménager encore celui nécessaire pour faire à la société archéologique du Grand-Duché, dont il faisait partie en qualité de correspondant, des communications intéressantes, des envois de trouvailles, et pour rédiger pour elle la *statistique historique de sa paroisse*. Cette composition a été insérée dans les publications de la société, T. XI (1855), p. 81 à 87.

Tel était le genre de vie que Laplume menait, lorsque le 13 juillet 1869, vers trois heures du matin, il fut appelé chez un soi-disant malade dans un petit village de la paroisse, à un peu plus d'un kilom. de Hostert. Il accompagna le prétendu messenger, un jeune homme de dix-neuf à vingt ans, et fut assassiné par celui-ci d'un coup de hache, à l'entrée de Ramelding. Le meurtrier lui asséna en outre six autres coups avec le même instrument et le traîna enfin par les pieds à

travers une haie dans un champ de seigle, afin de l'y cacher. Le moribond, qui portait avec lui le viatique, n'est mort que plusieurs heures après, il avait, presqu'immédiatement après le crime, été découvert par un passant.

Le curé Laplume est décédé le 13 juillet 1869, à l'âge de 71 ans moins 2 jours, après 46 ans de prêtrise.

*Publications de la Soc. archéol. ruzemb. XXIV: Nécrologie, par ENOLING, p. IX à XII. — Etat-civil. — Communications de M. le curé d'Asselborn.*

LAPORTE, de, Jean-François, propriétaire et constituant, né à Oberhausen, dans l'Eiffel prussienne, le 13 octobre 1803, était fils de Jean-Nicolas de Laporte, et de Marie-Catherine Génin, originaire de Weiler sous Hachiville au canton de Clervaux.

Propriétaire par indivis, avec une sœur, du bien considérable de Weiler, et ayant reçu une certaine instruction, de Laporte s'occupait d'agriculture et d'exploitation rurale, comme généralement cela se pratique sous la plus défavorable exposition de l'Ardenne, lorsque la confiance que son aisance et ses connaissances lui avaient gagnée auprès des électeurs du canton de Clervaux, surtout à un moment où il s'agissait du choix d'un nombre double de mandataires, à lui donner leurs suffrages pour la Constituante de 1848.

De Laporte accepta le mandat et prit part aux travaux législatifs de cette session extraordinaire qui, commencée le 25 avril, a été close le 28 juillet, après l'achèvement de l'œuvre politique. Depuis ce jour il se retira des affaires publiques.

De 1842 à 1848 il avait été bourgmestre de la commune de Hachiville. Il est décédé célibataire, le 24 octobre 1872.

*Liste officielle des législateurs. — Procès-verbaux de la Constituante. — Etat-civil. — Almanachs.*

LAROCLETTE, Arnoux de; v. FELTZ, von der, Arnoux.

LAURENT, dit de Laroche; v. MICHLÆLIS, Laurent, de Laroche.

LAURENTY, François, prieur du monastère de Malmédy, a écrit l'histoire des abbés de Stavelot, depuis S<sup>t</sup> Remacle jusqu'à Guillaume de Bavière (65<sup>e</sup> en rang). († 1654).

Ce savant religieux a fourni de nombreux matériaux au P. Fisen pour la composition de son histoire de l'église de Liège. Fisen le qualifie *stabulensium antiquitatum studiosus*

*investigator*, et fait le plus grand cas de ses opinions, en même temps qu'il adopte souvent sa chronologie. Roderique de son côté, cite souvent Laurenty comme autorité; et Martène lui-même, bien qu'il le combatte en certains points, l'appelle *auctor certè gravis, vir moderatus et veritatis amans*.

La précieuse chronique du Père Laurenty se trouve aux archives de Dusseldorf avec la suscription : *Opus hoc est R<sup>ci</sup> P. Laurenty, prioris mon. Malmund.*

Laurenty exerça pendant 13 ans la charge de prieur, et mourut le 24 juin 1850, à l'âge de 66 ans. Nous n'avons pas découvert le nom de son endroit natal.

Tout le monde s'accorda à louer sa science, sa piété et sa douceur.

BERTHOLET. — A. DE NOUE, *Etudes sur Starvlot-Malmédy*, 486. .

LAVAL, *Jean-Antoine*, magistrat, est né à Niederkorn, sous la commune moderne de Differdange, ancienne seigneurie de Soleuvre, le 12 juin 1753. Issu d'une famille qui a compté des haut-justiciers, nommément son grand-père, il était fils de Dominique Laval, officier de la seigneurie de Differdange, et de Marie Ungeschueck.

Il fit ses humanités au collège des Jésuites à Luxembourg, établissement très renommé dans lequel son intelligence et un travail assidu lui firent obtenir de très-notables succès. Inscrit ensuite à la faculté de droit civil et canonique de la célèbre université de Louvain, il y obtint la licence, le 13 janvier 1777 : Il était alors âgé de 24 ans.

Ses études avaient été tellement brillantes, que dès qu'il eut subi ses examens définitifs, il lui fut offert une chaire de droit à la même université. Mais il ne l'accepta point, parce qu'il préférerait venir s'établir dans son pays auquel il avait voué un attachement très-profond, et qu'il voulait le servir jusqu'au dernier jour d'une vie qu'il a consciencieusement remplie.

Le 3 février suivant, Laval prêta, devant le Conseil provincial de Luxembourg, le serment d'avocat, et fut inscrit en cette qualité sur le rôle de cette Cour de justice qui de tout temps s'est distinguée entre ses paires des provinces belgiques par les lumières de ses membres comme par la solidité de ses arrêts.

Peu de temps après, la corporation des méti-ers de la capitale le choisit pour son syndic-avocat.

Lorsque par ordonnance du 20 avril 1787, l'empereur Joseph II tenta d'introduire une nouvelle organisation judiciaire dans les Pays-Bas dits autrichiens, créant à Luxembourg un tribunal civil et criminel de première instance (v. les art. d'Olimart, Biogr. II, 24 ; et De Lafontaine, Théodore-Ignace, II, 324), Laval obtint par le suffrage de ses concitoyens-électeurs un des sièges de juge dans ce collège : Il prêta serment en la dite qualité, le 1<sup>er</sup> mai suivant. Mais comme il a été, par disposition ultérieure du 21 juin de la même année, sursis à cette organisation, il a, le 3 juillet de la suivante été désigné conseiller au Conseil souverain, lequel remplaça avec une compétence d'un ordre plus élevé et plus étendu, le précédent Conseil provincial.

Dans cette dignité, Laval a fait partie d'une députation du dit Corps envoyée à Bruxelles en 1789, pour complimenter l'empereur Joseph II. Ce souverain lui adressa des paroles très-flatteuses et lui remit à la même occasion, comme témoignage de sa satisfaction, une bague ornée de son portrait.

Sur ces entrefaites la révolution française éclata, qui amena en 1795 la conquête du Luxembourg par les troupes républicaines. Cet événement interrompit momentanément la marche d'une carrière brillamment inaugurée par le conseiller Laval, parce qu'il supprima le système de l'administration ancienne. Placé hors de sa dignité qui se trouvait supprimée, il se retira à la campagne avec sa famille.

Le gouvernement républicain était soupçonneux. Il ne pardonnait pas facilement à qui ne lui paraissait point accepter avec ardeur le régime que la révolution venait inaugurer, à ceux surtout qui pouvaient être fondés à regretter un passé qui leur eût procuré plus d'avantages. Dans ces conjonctures, de faux amis de Laval, intéressés peut-être à lui attirer une disgrâce afin de l'éliminer d'une perspective qu'ils convoitaient pour eux-mêmes, parvinrent à lui faire accroire qu'il était dénoncé à Paris comme un homme hostile au nouvel ordre des choses : Il pouvait croire sa vie menacée, par cette accusation aussi ridicule qu'elle était imaginaire ; ou au moins sa sûreté compromise. Sans tenir compte des prières de sa famille ; fort d'ailleurs de son innocence, il voulut aller au devant d'un danger qui heureusement n'existait pas. Il se rendit à Paris pour s'assurer de l'exactitude des rapports prétextés, afin de leur opposer une justification éclatante ; et se présenta résolument au

ministère de la justice où il reçut un accueil très-flatteur : On lui dit que rien de ce qui lui avait été suggéré n'existait. Cette réponse le convainquit pleinement que tous les rapports qu'il avait écoutés avec trop de complaisance n'étaient qu'une infâme manœuvre tramée par des compatriotes jaloux de son mérite et de la grande considération dont il jouissait.

La retraite de Laval n'a pas été de longue durée. Sa réputation comme homme de bien et comme magistrat distingué ne tarda point de lui rendre un siège au tribunal qui sortit de l'organisation française. Le 23 thermidor an III, 9 août 1795, un arrêté des représentants du peuple, en mission près les armées dans la ville et le pays de Luxembourg baptisé du nom de département des forêts, désigna Laval juge au tribunal civil de la capitale. A l'installation de ce siège de justice, le 14 fructidor suivant, 31 du même mois d'août, il a été attribué à la première section.

Le 23 germinal an V, 12 avril 1797, il a été nommé accusateur public, fonctions rétribuées plus lucrativement que celles du président. Mais cette carrière ne pouvait cadrer avec son caractère d'indulgence bien qu'uni à une sévère droiture, à une époque où la loi prescrivait des recherches de criminalité presque pour toutes choses, même les plus innocentes de la vie : il considérait, a-t-il dit souvent, l'accusateur public d'alors moins comme un magistrat judiciaire que comme un agent politique établi pour surveiller les événements du pays et trouver chez leurs auteurs des motifs de condamnation.

Vers le milieu de l'an VI, pas encore douze mois accomplis après sa nomination, il renonça à ce mandat et reprit son siège de juge. Il a été remplacé au parquet par Clément.

La dignité de Président du tribunal civil étant devenue vacante sur ces entrefaites, le Premier Consul, par arrêté du 28 prairial an VIII, 17 juin 1800, y éleva Laval „actuellement juge à ce tribunal.“ Il a été installé en cette qualité le 30 messidor suivant (19 juillet de la même année).

L'opinion de ses collègues et celle de la généralité de ses concitoyens l'avaient désigné pour ce poste éminent de chef de la magistrature du pays au gouvernement français qui lui-même avait su apprécier la valeur d'un tel homme. Aussi cette nomination ne constituait-elle que la ratification d'un sentiment unanime.

J.-A. Laval a occupé la présidence du tribunal de Luxembourg jusqu'à son décès, arrivé encore avant l'organisation de la Cour supérieure de justice actuelle, née des suites des relations nouvelles que le Grand-Duché a acquises par la lacération du royaume des Pays-Bas.

Lorsque l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> vint visiter la ville de Luxembourg, le 9 et le 10 octobre 1804, Laval en sa qualité de Président du tribunal du chef-lieu départemental eut l'honneur de présenter le corps judiciaire au souverain des Français.

Des questions furent naturellement adressées par l'Empereur au Président, sur le nombre des condamnations, etc., etc. Napoléon écouta avec une grande attention les réponses qui lui étaient données ; puis il fit remarquer que le tribunal de Luxembourg lui paraissait sévère. Sans se déconcerter, le président Laval répondit par ces phrases d'une vérité absolue : „La loi commine les peines. Il importe de „l'appliquer d'après ses termes et son esprit. „La rigueur dans la dispensation de la justice, „alliée à la raison et à une sage mesure d'indulgence contribue le plus puissamment à „maintenir le respect dû au Souverain, à la „loi et aux institutions de l'Empire.“

A ces mots, Napoléon se tournant vers son entourage, dit à celui-ci : „Entendez-vous, „Messieurs ! Voilà un langage digne. C'est „ainsi que j'entends que la justice soit administrée dans l'Empire.“

Laval, qui avait su gagner la confiance et les bonnes grâces du Souverain, fut plus tard proposé pour un fauteuil de Conseiller devenu vacant à la Cour impériale de Metz. Mais il refusa cet avancement, déclarant qu'il préférerait continuer et achever sa carrière dans le département qui l'avait vu naître.

L'étoile de la Légion d'honneur lui avait été promise également. Mais les événements politiques et militaires de l'époque ont fait oublier la distinction et celui qui devait en être l'objet.

Vint sur ces entrefaites l'administration du pays de Luxembourg au nom des Puissances alliées. Laval a été maintenu à la présidence du tribunal de première instance, et prêta en cette qualité, le 16 mai 1814, le serment de fidélité.

Après la formation du royaume des Pays-Bas, il a été de même confirmé dans son rang, qu'il conserva jusqu'à son décès, arrivé le 17

octobre 1829, à l'âge de 76 ans, 4 mois et 5 jours.

Pas trois mois avant la perte que le pays fit de ce respectable magistrat, il avait été l'objet d'une distinction très-délicate de la part du Roi des Pays-Bas Guillaume I<sup>er</sup>. Voici comment le Journal de la ville et du Grand-Duché rapporte cette circonstance : „M. Laval, „président du tribunal de première instance „de l'arrondissement de Luxembourg vient „d'être décoré de la croix du Lion Belgique. „Le barreau de cette ville s'est rendu en corps „chez ce magistrat pour le complimenter sur „une distinction méritée par de longs et honorables travaux.“ (N<sup>o</sup> du 22 juillet 1829).

Jean-Antoine Laval, qui fut président du tribunal de Luxembourg pendant près de 30 années, était d'un caractère indépendant et plein de droiture. Sa fermeté habituelle ne semblait l'abandonner que dans ces occasions qui décelaient toute son humanité. Sa vie était frugale et sans faste; elle était partagée entre ses nombreuses occupations de palais et les plaisirs domestiques. Il était un magistrat intègre, austère, dont la réputation comme jurisconsulte se trouvait solidement établie, à cause de la sagacité qu'il savait mettre dans les discussions en simplifiant les questions et en éclaircissant les points obscurs. Ses connaissances en droit coutumier étaient aussi variées qu'étendues. Laborieux, toujours à son devoir, gardien et observateur rigoureux de la loi, il sut rendre des décisions judiciaires qui ont généralement été accueillies comme l'expression fidèle des principes et de la légalité. Rarement les jugements qu'il formulait furent réformés par la Cour de Liège à laquelle le tribunal de Luxembourg ressortissait alors en degré d'appel. Cette Cour savait en effet apprécier les hautes qualités et le profond savoir du magistrat qui interprétait avec tant de raison et de justice la lettre et l'esprit de la loi.

Sous le gouvernement du royaume des Pays-Bas, Laval pouvait obtenir un siège à la Cour d'appel de Liège; mais, ainsi qu'il avait refusé le même titre sous l'Empire, et pour les mêmes motifs, il ne l'accepta point.

Comme nous l'avons dit, Laval a su se rendre très-recommandable par les nombreuses décisions judiciaires qu'il a rédigées. Il avait également composé un savant commentaire sur l'ancienne coutume du pays. Mais cet ouvrage n'a pas été retrouvé. Il avait enfin élaboré une étude comparée du droit romain

avec la législation civile française. Ce dernier travail, qui n'a jamais été imprimé, pas plus que celui précédemment mentionné, avait été, dit-on, remis à M. Faber, conseiller à la Cour impériale de Metz (v. son art. Biogr. II, 313), et ami intime du président Laval.

Très-lié avec le général de Bender (v. son art. Biogr. II, 281), dernier gouverneur-commandant autrichien de Luxembourg, et plus tard avec le préfet Lacoste, qui suivaient volontiers les avis qu'il leur donnait, Laval a su en bien des circonstances difficiles utiliser la confiance que ces hauts dignitaires avaient placée en lui, pour rendre de signalés services à un grand nombre de ses concitoyens.

Jean-Antoine Laval avait épousé, le 31 décembre 1786, Anne-Catherine Labord, appartenant à une famille très-respectable de Luxembourg.

Elle était fille, mineur alors, de François Labord, marchand, et de Anne Lanis, décédée. La dame Laval a survécu à son digne époux, n'étant morte que le 5 septembre 1846, à Schengen où elle s'était retirée chez une de ses filles.

Le président Laval a laissé une assez nombreuse famille qui toute a été avantageusement placée. Il était l'oncle de M. le baron Nothomb, actuellement ministre plénipotentiaire de la Cour de Bruxelles à Berlin; de même que de M. Victor Tesch, ancien ministre de la justice de Belgique. Ces Messieurs le traitaient toujours avec une vénération véritablement filiale.

*Notes et documents fournis. — Souvenirs personnels. — Archives du Gouvernement, du Palais et de l'Hôtel-de-Ville à Luxembourg. — Enregistrements du Conseil provincial de la même ville. — Journal de la ville et du Grand Duché.*

**LECLERC, Jean-Théodore-Joseph**, jurisconsulte, magistrat et homme d'Etat, né vers 1760 à Bittbourg, petite ville de l'ancien pays de Luxembourg, aujourd'hui prussienne, alla fréquenter l'université de Louvain, où il fut reçu licencié en droits romain et civil, le 22 septembre 1789, et inscrit le 26 octobre de la même année sur le tableau des avocats attachés au barreau du Conseil souverain de Luxembourg. Il épousa vers la même époque une dame luxembourgeoise, nommée Marguerite Schmit.

Dans son code de l'ancien droit belge, Britz mentionne *Jacques-Antoine Leclerc*, né à Schleyden, dans l'ancien Luxembourg, né en 1731 et beau-frère de Rapedius de Berg,

président du grand Conseil de Malines en 1798, et qui clotura la liste des magistrats de cette Cour suprême.

Il y a apparence que ce personnage était un oncle de celui dont nous nous occupons ici.

Leclerc était un de ces avocats instruits et consciencieux, parfaitement versés dans la connaissance de l'ancienne législation coutumière du pays, qui firent honneur au barreau luxembourgeois. Mais, comme les procédures étaient alors faites par écrit, il ne put se mettre facilement aux plaidoyeries orales qui ont plus tard été introduites par le régime français. Ses confrères le recherchaient toujours pour les consultations, et il se chargeait volontiers de les raisonner comme de les rédiger.

Plus tard, lorsque deux de ses trois fils eurent été reçus, le puîné avocat et le plus jeune avoué, le père Leclerc, sans abandonner sa qualité de juriconsulte, ne s'occupa plus, généralement, qu'à concourir à des consultations. Il avait en outre, dès l'organisation des Etats-provinciaux, été envoyé à cette assemblée pour l'ordre des villes; fonctions qu'il a occupées jusqu'à la révolution belge de 1830.

Le gouverneur Willmar (v. son art. Biogr. luxembourgeoise, T. II, p. 243, sq.) étant mort subitement pendant la nuit du 31 décembre 1830 au 1<sup>er</sup> janvier 1831, le père Leclerc a été désigné pour le remplacer jusqu'à l'arrivée, en mars 1831, du duc Bernard de Saxe-Weimar-Eisenach, qui fut nommé gouverneur-général du Grand-Duché.

A la nouvelle organisation de l'administration centrale, Leclerc a été désigné pour faire partie de la commission de gouvernement; et le 16 avril de la même année 1831 il a été nommé conseiller à la Cour supérieure de justice, à l'époque de la création de cette institution.

J.-Th.-Jos. Leclerc est décédé dans ces deux dignités qu'il réunissait, le 27 octobre 1836, à l'âge de 76 ans. Il était décoré de la croix de chevalier de l'Ordre du Lion néerlandais. Il avait eu un frère, NICOLAS-JOSEPH-XAVIER LECLERC, plus âgé, né à Luxembourg, et qui fut de même reçu avocat, le 22 novembre 1782.

Le père Leclerc avait nommé trois fils, nous l'avons dit, qui tous ont fourni une carrière honorable.

Le puîné a déjà un article dans la Biogra-

phie luxembourgeoise (v. LECLERC, JOSEPH-PIERRE-FRANÇOIS, T. I, p. 312).

L'ainé, JACQUES-THÉODORE-JOSEPH LECLERC, né à Huy, était notaire à Mersch, lorsque la révolution belge de 1830 éclata. Fidèle à ses traditions de famille et au serment qu'il avait prêté à la dynastie de Nassau-Orange, il ne voulut point servir le gouvernement belge insurrectionnel; donna sa démission et se retira à Luxembourg où la révolution n'avait point pénétré, et où on le retrouve en 1834, avec le titre de notaire, ayant succédé dans ces fonctions à feu le notaire Kneip.

Le 19 février 1840, il a été nommé conseiller à la Chambre des comptes du Grand-Duché; et le 21 décembre 1841, président de ce corps de l'Etat, dignité dans laquelle il s'est constamment distingué par son zèle et sa rigoureuse comme minutieuse exactitude. Il est mort célibataire à Luxembourg, le 25 janvier 1869, à l'âge de 80 ans. Il était commandeur de l'Ordre de la couronne de Chêne. Il légua à la Cour supérieure de justice du Grand-Duché sa bibliothèque composée d'un millier de volumes d'ouvrages relatifs au droit ancien et moderne, parmi lesquels nous citerons particulièrement un manuscrit touchant les coutumes d'Arlon, un codex qui a été utilisé par M. Prat, dans la rédaction de son Histoire de la ville d'Arlon.

Le troisième fils, LECLERC, FRANÇOIS-HENRI, est né à Luxembourg, le 23 brumaire an VI (le 17 novembre 1797). Reçu docteur en droits à l'université de Liège, le 14 février 1823, après avoir défendu une thèse inaugurale: *De praesumptionibus*, il s'était fait inscrire pendant la même année sur le tableau des avocats de sa ville natale. Plus tard, c'est-à-dire depuis 1831, il n'y figurait plus que sous la rubrique des avoués, en même temps qu'il avait, pendant plus de dix ans, rempli les fonctions de commis-greffier pour les affaires commerciales près le tribunal de Luxembourg, sans autre traitement que les émoluments du greffe. En 1825, il avait également obtenu le certificat de capacité exigé pour pouvoir être nommé notaire. Depuis juin 1839, c'est-à-dire après la mise à exécution du traité de Londres qui restituait à la maison de Nassau la portion dite alors allemande du Grand-Duché, il avait été nommé receveur de l'enregistrement au bureau provisoire de Walferdange, lorsque par nomination nouvelle et définitive, en date du 14 janvier 1842, il a été transféré à Luxembourg, section des actes civils.

Il est décédé célibataire à Luxembourg, le 13 mai 1865.

*Notes de WURTH-PAQUET. — Souvenirs personnels. — Nominations. — Archives du Palais. — Etat-civil. — Annuaire de l'université de Liège, 1830. — Liber memorialis de l'université de Liège. — BRITZ, Code de l'ancien droit belge, I, 447.*

LECLERCQ, *Guillaume*, jésuite, curé et bienfaiteur, est né à Herbeumont vers le milieu du dix-huitième siècle, d'une famille tenant le premier rang dans son village. Il entra en 1756 dans l'ordre des jésuites dans lequel il passa dix-sept ans, comme nous l'apprend une inscription gravée sur son calice : D. G. Leclercq, 17 annis Jesuita. 1774.

Après la suppression de cette compagnie, il se retira dans son lieu natal.

Dans le double but de s'occuper, en même temps que de rendre plus de services, il soigna l'administration de ses biens patrimoniaux, travaillant à l'amélioration de la culture du sol, sans pour cela négliger les soins à donner à ses concitoyens pour les porter à la pratique de la vertu.

Vers 1793, l'évêque de Houthem (v. son art. Biogr. luxembourgeoise, I, 252, sq.), suffragant de Trèves, le chargea de desservir la paroisse d'Anliers, en qualité de co-adjuteur du curé J.-B. Waltzing. Mais il ne resta que fort peu de temps à ce poste.

Quelques années après, le Luxembourg ayant été réuni à la France, et la persécution ayant éclaté contre ce qu'on nommait alors les prêtres réfractaires, la plupart des ecclésiastiques du canton d'Etalle furent arrêtés et réunis au presbytère du chef-lieu où l'agent du pouvoir exécutif les engagea vivement à obéir à la loi républicaine. Mais le P. Leclercq ne cessa d'exhorter les captifs à rester fidèles à leur résolution de refus. Aussi tous, excepté deux, se maintinrent-ils.

En 1804, l'ancien jésuite était curé à Dannevoux, au canton de Montfaucon, département français de la Meuse. Il y resta jusqu'à son décès arrivé à la fin de l'année 1811 ou pendant les commencements de la suivante.

Par un acte testamentaire du 21 décembre 1811, ouvert à Montmédy, le 5 février 1812, après avoir spécifié certains legs qu'il faisait à divers parents moins riches que les autres, l'abbé Leclercq donna à l'église de Herbeumont son reliquaire de la Sainte-Croix et celui de Sainte-Anne, avec les authentiques; son calice, les ornements sacerdotaux, etc. Il as-

signa ensuite différents capitaux et treize pièces de terre dont les revenus doivent être employés au soulagement des malades pauvres et des femmes parturiantes, ainsi qu'à l'instruction des enfants indigents de la paroisse.

Il veut aussi, que pour exciter l'émulation on distribue chaque année, surtout au moment de la première communion, dix prix qui ne seront donnés qu'au vrai mérite et après un exact examen. Sa bibliothèque était destinée au séminaire de Nancy. Il réclamait pour le repos de son âme cinq messes hautes avec l'office des morts en entier, le jour de son enterrement, et deux cents messes basses. Outre les objets spécifiés dans son testament, l'église de Herbeumont a conservé de lui un tableau du sacré-cœur de Jésus qui orne un des autels latéraux.

*Communication du P. ALEX. PROVOST, Jésuite; d'après les archives de la paroisse de Herbeumont; des renseignements recueillis au même village; les Annales de la société archéologique d'Arlon, 1836, p. 202 et 204, etc.*

L'ECUY, *Jean-Baptiste*, abbé et littérateur. Cet article est destiné à compléter celui de l'Appendice de la Biographie luxembourgeoise, T. II, p. 43.

L'abbé L'Ecuy, né à Yvois-Carignan, le 3 juillet 1740, commença ses premières études dans sa ville natale même.

Doué d'une grande facilité d'esprit et ami du travail, il avait achevé ses humanités à l'âge de 14 ans. Il recommença le cours de rhétorique en 1754 chez les jésuites de Charleville, et y ajouta deux années de philosophie. Comme il se destinait à l'état ecclésiastique, il fut envoyé en 1758 au séminaire du Saint-Esprit, à Paris où il passa un an, tout occupé à préparer les travaux de l'âge mûr et moins empressé de se faire une réputation précoce que d'en assurer la durée.

Le 18 novembre 1759, il prit l'habit religieux à l'abbaye chef-d'ordre de Prémontré, où il prononça ses vœux le 30 mars 1761. Envoyé alors à Paris suivre un cours de théologie au collège de l'ordre, il obtint le grade de bachelier, le 28 février 1765. Huit mois après, on le chargea de professer la philosophie, puis la théologie dans sa maison professe. Rappelé au mois de mai 1768 dans la capitale, pour y occuper une chaire de théologie, il y fit sa licence, à la suite de laquelle il obtint un des premiers rangs parmi des concurrents d'un mérite distingué. Sur les bancs de la Sorbonne il contracta une grande

puissance d'argumentation qu'il appliqua ensuite à des matières, sinon plus graves, du moins d'une pratique plus usuelle et mieux appropriée aux besoins de la société. Le 20 mars 1770, il a été promu au doctorat. L'abbé de Prémontré se l'était attaché en qualité de secrétaire. En 1775, il le nomma principal et prieur du collège de l'Ordre, à Paris.

Elu à l'unanimité des suffrages abbé-général de Prémontré, le 18 septembre 1780, il a été installé dans ce poste éminent le 4 février suivant. Son premier soin fut de songer au maintien de la discipline régulière et à l'amélioration des études. Il s'en occupa particulièrement dans les chapitres qu'il tint et présida en 1782, 1785 et 1788, et y fit décréter la réforme, de même que la réimpression du bréviaire et autres livres liturgiques de l'ordre. Il établit des conférences théologiques, des cours de mathématiques et de littérature, et forma un cabinet de physique dans son abbaye. Il enrichit la bibliothèque d'un nombre considérable de bons livres, ayant principalement en vue de faire partager un jour à ses confrères les grands et utiles travaux entrepris et si heureusement exécutés par la célèbre congrégation de S<sup>t</sup> Maur.

Voulant marcher avec son siècle et relever son ordre dans l'opinion publique, à une époque où les corporations régulières étaient menacées d'une suppression universelle, il traita en 1788 avec le cardinal de Loménie, alors ministre principal, de l'introduction de ses religieux dans l'école militaire de Brienne, pour y professer : Ce projet avorta à cause de la révolution. En 1787, il avait été nommé par le gouvernement membre de l'assemblée provinciale de Soissons et président de celle du district de Laon.

Forcé en novembre 1790, de sortir de son abbaye, dépouillé de sa prélature et de ses bénéfices, il fut, le 3 septembre 1793, incarcéré à Chauny. Rendu à la liberté, il se retira à Chartrête, près de Melun; et, à l'exemple du célèbre Gerson, il s'y occupa de l'éducation de quelques enfants de familles amies, jusqu'à ce qu'en 1801, il vint se fixer à Paris. L'année suivante, l'archevêque le nomma chanoine honoraire de sa métropole. Depuis lors il chercha des consolations dans la culture des lettres, et dans l'usage de sa plume quelques ressources contre le dénuement auquel la révolution avait réduit le clergé. En 1811 il entra dans le conseil archiépiscopal, et en 1815 il a été nommé censeur honoraire

par le roi, qui le gratifia en 1818 d'une pension de 1500 francs. Depuis le 15 mai 1824, il était chanoine titulaire et vicaire général de Paris. En 1828, le 6 avril, l'abbé L'Ecuy perdit l'usage de ses jambes, sans pour cela voir diminuer ses facultés intellectuelles. Il vivait encore en 1830; mais nous ignorons l'époque de son décès.

Homme de bien au plus haut degré, homme bienfaisant et officieux, d'un caractère admirable de pureté, enrichi de connaissances nombreuses et variées, l'abbé L'Ecuy a publié divers ouvrages justement estimés, dont nous allons faire l'énumération :

1. Oeuvres de Francklin, traduites de l'anglais; revues, corrigées et publiées par Barbeud-Bourg. Paris, Quillau; 2 vol. in-4°.
2. Traduction de l'interrogatoire de Francklin, subi au Parlement d'Angleterre, en février 1776; dans : Ephémérides du citoyen; et dans la science du bon homme Richard. Paris; in-12.
3. Discours prononcé à la fête de la Rose, à Salency, le 8 juin 1776. Soissons, 1776 in-8°, 15 p.
4. Discours prononcé le 15 août 1779, à l'ouverture du chapitre national de l'ordre de Prémontré. Soissons, 1779, in-4°. Cette production a été traduite en latin et imprimée en 1781.
5. Amintor et Theodora, suivi de l'Excursion; ou les Merveilles de la Nature, 1797. Paris; 3 vol. in-12. fig. C'est une traduction de l'anglais.
6. Nouveau dictionnaire historique, biographique et bibliographique. Paris, 1803, in-8°, de 1084 p. Traduit de l'anglais.
7. Dictionnaire de poche latin-français. Paris, 1805, in-12, 652 p.
8. Abrégé de l'histoire de l'ancien et du nouveau testament. Paris, 1810, 2 vol. in-8°; 98 figures et atlas in-fol.
9. Discours pour les fêtes réunies de l'Anniversaire du rétablissement du culte, de l'Assomption et de S<sup>t</sup> Napoléon. Paris, 1813.
10. Discours pour l'anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz. Paris, 1813, in-8°.
11. Planctus Norbertianus. Paris, 1820. Et trad. en vers français, par l'auteur : Plainte élégiaque, 1822.
12. Manuel d'une mère chrétienne, ou courtes homélies sur les épîtres et les évangiles des dimanches et fêtes. Paris, 1822, 2 vol. in-12, figures.
13. Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et de Mouzon. Paris, Desoer, 1822, in-8°, 591 p.
14. De captâ a Mahomete Constantinopoli Leonardi Chiensis et Godefridi Langi narrationes sibi invicem collatae, etc. 1823. Paris, Didot, in-fol. 131 p.
15. Strenae Norberticae.



Paris, V<sup>e</sup> Huzard, 1827, in-8<sup>o</sup>, 17 p. — 16. Il est l'auteur du 8<sup>e</sup> vol. de l'Histoire sacrée de l'Ancien et du Nouveau Testament, par figures, par l'abbé Bassinet. Ce 8<sup>e</sup> vol. contient les actes des Apôtres et l'Apocalypse. Paris, Desray, 1802 à 1820, 8 vol. in-8<sup>o</sup>, avec 600 figures. — 17. Un grand nombre d'articles de littérature dans le Journal de Paris, de 1801 à septembre 1811; des notes à la Biographie universelle, de 1811 à 1815; au supplém. du dictionn. histor. de de Feller, etc. — 18. Vie de Gerson. — 19. Flora Praemonstratensis, curâ et sumptibus RR. DD. Joannis-Baptistae l'Ecuy, dirigente vero domino Claudio-Antonio le Marcant de Cambronne, botanophilo Laudunensi, annis 1787 et 1788 collecta, et ad naturae fidem depicta. Paris, 1827, 3 vol. in-fol.

BOULLIOT, *Biographie ardennaise*, II, 467-471.

LEDURE, *Jean-Pierre*, notaire, administrateur et législateur, né à Mertzig, localité aujourd'hui prussienne, le 10 février 1795, était fils de Nicolas Ledure, qui fut notaire à Altwies, de 1800 à 1822, et de Catherine Conrath.

Le jeune Ledure, après avoir d'abord commencé ses études humanitaires chez un curé des environs, comme cela était de mode à cette époque, alla les terminer quant aux classes supérieures, au collège de Luxembourg qui obtint quelques années plus tard le rang d'un athénée royal. De là il se rendit à l'université de Liège qui venait d'être créée, et se fit inscrire à la faculté de droit, devant laquelle il soutint, le 30 juillet 1821, une thèse : *De conditione indebiti*, à la suite de laquelle il a été promu docteur en droits romain et moderne.

Il était retourné dans ses foyers depuis un an environ, lorsque son père mourut. Et, suivant une coutume alors usitée, il a été, en 1823, nommé pour succéder dans l'étude du notaire défunt.

Ledure s'occupait de sa clientèle, qu'il avait réussi à étendre encore par la confiance qu'il savait inspirer au public, lorsque survinrent pour toute la Belgique à laquelle le grand-duché de Luxembourg était administrativement associé, les événements politiques de fin d'août et de septembre 1830. Avec les autres il se laissa entraîner et accepta les principes nouvellement proclamés par la révolution. Aux élections générales que le gouvernement provisoire de Bruxelles s'était hâté de décréter,

il entra au Conseil communal de Mondorf et fut désigné bourgmestre. Cette dignité, il la conserva jusqu'à la reprise de possession de la partie dite allemande du Luxembourg par la dynastie de Nassau-Orange, en vertu du traité de Londres, de juin 1839.

D'un autre côté, l'influence qu'il s'était acquise par ses vastes connaissances en droit ainsi que par sa position sociale et son honorabilité l'avait également fait élire membre du Conseil provincial à Arlon. Il y siégea de même jusqu'en 1839.

Mais des représailles politiques ne devaient point tarder de venir assaillir le courage patriotique du notaire Ledure : Le fameux proconsul qui avait été placé à la tête du gouvernement de Luxembourg au moment de la rentrée de cette demie-province sous l'autorité légitime, prétendit se venger de Ledure. Et, contrairement aux garanties édictées par la loi formelle en faveur du notariat, comme en général en faveur de toute magistrature d'être inamovible, il ne se contenta point de le révoquer de ses fonctions comme bourgmestre; mais par une résolution simplement administrative, un *sic volo*, il le destitua également du notariat.

Cet acte radicalement illégal, qui ne fut point le seul de l'espèce que cet homme populaire posa dans ces circonstances, ne tarda point de susciter un retentissement général de réprobation qui finit par arriver aux oreilles du souverain, auquel il fut dépeint en paroles très-énergiques; tellement que le roi Grand-Duc Guillaume I<sup>er</sup> décida en principe, que Ledure et son collègue Ritter (voir son art.), également destitué pour motifs politiques, devaient récupérer leur titre de notaires. Mais que fit alors le tyrannique proconsul Hassenpflug, dont la mémoire restera en exécration dans tous les pays où il a été successivement placé au pouvoir; que fit-il en présence de cette condamnation de ses procédés cavaliers? Il fit expédier aux deux victimes de sa haine aveugle contre leur caractère franc et irréprochable une réhabilitation comme notaires; mais il les changea arbitrairement de résidence, envoyant Ledure à Grevenmacher et Ritter à Mondorf-Altwies; les forçant ainsi, par un raffinement de mauvais vouloir, à abandonner respectivement leurs familles, leurs biens et leur clientèle! Ce triste état des choses dura deux ans environ, et jusqu'à la première visite du bon et loyal roi Guillaume II dans le pays, où, ayant

eu rapport sur cette indignité, il mit fin à l'arbitraire par un rescrit formulé instantanément par Lui, le 22 juin 1841, et par lequel chacune des deux victimes était admise à retourner instrumenter dans ses foyers.

Le protocole du notaire J.-P. Ledure renferme les minutes de cet officier ministériel en deux séries : l'une de 1823 à 1839 ; l'autre de 1841 à 1850. Les actes reçus par lui pendant son exil à Grevenmacher, de 1840 à juin 1841, ont dû rester dans cette dernière ville ; de juin 1839 à 1840 il n'a pas pu en faire, parce qu'il se trouvait sous le poids de sa destitution arbitraire.

Lorsque le roi Guillaume II octroya aux luxembourgeois la Constitution d'Etats du 12 octobre 1841, le monarque se réserva la désignation des membres qui en composeraient la première assemblée. Et parmi ces nominations Ledure se trouva compris pour le canton de Remich. Il y siégea du 7 juin 1842 au 1<sup>er</sup> mai 1845. Aux élections suivantes il y fut renvoyé, du 3 juin 1845 au 29 mars 1848. Enfin il a fait partie de la Constituante, dont la session a duré du 25 avril au 23 juillet 1848.

En 1843, il avait été désigné de nouveau bourgmestre de sa commune. Cette dignité il la conserva jusqu'en 1848 où, se démettant de toutes charges publiques, il rentra dans la vie privée.

Ledure est décédé le 17 décembre 1850.

*Souvenirs. — Journaux du temps. — Almanachs de Luxembourg et d'Arlon. — Renseignements obtenus. — Mémorial. — Liste officielle des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Annuaire de l'Université de Liège. — Liber memorialis de l'Université de Liège. — Relation du voyage du Roi, en 1841. — Archives.*

LEFORT, *Mathias*, géomètre, administrateur et constituant, né à Echternach, le 24 février 1795, était fils de Pierre-Philippe Lefort, arpenteur forestier, et Marie-Barbe Ferry.

Après avoir acquis les connaissances nécessaires, il entra à l'administration du cadastre où son père était déjà employé avec le rang de géomètre de première classe (?), à l'époque où l'on dressait les plans parcellaires de toutes les propriétés dans le Grand-Duché, afin de parvenir à une juste peréquation dans la répartition des impôts foncier et directs.

En 1820 il figurait déjà avec la qualité de géomètre de seconde classe, laquelle il conserva jusqu'aux événements politiques de

1830. Sous le gouvernement belge il a été promu à la première classe.

Après la mise à exécution du traité de Londres, de juin 1839, Lefort, qui depuis cette époque ne figure plus au nombre des géomètres, a été nommé bourgmestre de sa résidence, la ville d'Echternach. Son mandat urbain a pris fin avec la clôture de l'année 1848.

Du 25 avril au 28 juillet 1848 il a siégé pour le canton d'Echternach, à l'assemblée nationale réunie en nombre double, ayant la mission d'élaborer une Constitution politique nouvelle pour le grand-duché de Luxembourg, et qui répondit à la fois à ses besoins, ainsi qu'au degré de culture intellectuelle du plus grand nombre de ses habitants.

Depuis lors, Mathias Lefort s'était retiré des affaires publiques. Il est décédé le 15 juillet 1861.

*Liste officielle des législat. urs. — Almanachs de Luxembourg et d'Arlon. — Notes. — Procès-verbaux de la session de la Constituante.*

LEGROS, *Martin*, fondeur en bronze, né en 1704, et décédé en 1784 ; et son fils, *Pierre-Joseph*, né à Malmédy, en 1752 et mort en 1808, étaient vraisemblablement proches parents du personnage du même nom patronymique auquel nous avons consacré un article dans la Biographie luxembourgeoise, T. II ; *Appendice, p. 44.*

Ces deux personnages se sont distingués comme fondeurs de cloches, art dans lequel ils excellaient surtout par un secret particulier pour donner à leurs ouvrages un son argentin. Le père a fondu la sonnerie de l'église de St Géréon à Cologne, celle du monastère de Malmédy, de l'ancienne paroisse de Verviers, etc. Son fils celles de St Pantaléon de Cologne, de Zulpich, le carillon de Malmédy, et autres.

DE NOUË ; *Etudes sur Stavelot-Malmédy.*

LEJEUNE, peut-être aussi *Le Jeune, Lambert-Joseph-Toussaint*, jurisconsulte, administrateur et agronome, né à Neufchâteau, petite ville dans le Luxembourg belge, le 3 mars 1764, était fils de François-Baptiste-Toussaint, et de Marie-Marguerite Casaquy.

Cette famille orthographiée généralement son nom patronymique en deux mots : *Le Jeune*, circonstance qui pourrait induire à la possibilité d'une connexion avec une autre famille belge homonyme, anoblie au siècle dernier. Faute de preuves certains, il ne nous

est pas donné de nous prononcer catégoriquement sur cette question. Du reste, le personnage qui nous occupe ici, non plus que ses descendants n'ont jamais, que nous sachions, élevé des prétentions de ce genre. Quoi qu'il en soit, les Le Jeune, nobles à commencer du 18<sup>e</sup> siècle, sont une famille belge, avec la qualité de chevalier, en faveur du premier né, depuis 1847, portant : Fascé d'argent et d'azur, de huit pièces, la seconde fasce chargée d'une étoile d'or à six rais; Couronne de chevalier. Cimier : l'étoile de l'écu entre un vol d'azur. Nous connaissons une seconde famille dont le nom se prononce identiquement de la même manière, tandis qu'il s'écrit *Le Joene*. Cette dernière a également été anoblíe, par lettres du 30 octobre 1733, au port d'armes : d'azur au chevron d'or chargé de deux oeillets au naturel, feuillés et tigés de sinople; accompagné de trois étoiles à six rais d'or, deux en chef et une en pointe. Heaume d'argent, grillé et liseré d'or. Pour cimier, deux ailes adossées d'azur, chacune chargée d'une étoile de l'écu.

Quoiqu'il en soit, Lejeune avait pris sa licence en droits à l'ancienne université de Louvain, et s'était fait inscrire au barreau du Conseil provincial, plus tard souverain de Luxembourg, lorsque survint la révolution française qui a englouti le duché de Luxembourg avec les autres provinces de la Belgique.

Lejeune venait d'épouser en 1<sup>re</sup> noces, le 15 décembre 1796, dame Marie-Catherine Dairomont, nom vulgairement estropié dans la contrée en Darimont († le 4 avril 1804), de Hosingen, lorsque les bouleversements amenés par la conquête française le déterminèrent à se fixer définitivement dans le lieu de naissance de sa femme, où il prenait plaisir à surveiller la culture de ses terres. Mais la réputation qu'il avait emportée lorsqu'il se fixa à Hosingen, de posséder de vastes connaissances en droit, d'avoir acquis beaucoup de pratique dans le maniement des affaires, et de bien posséder la langue française, la seule alors officielle, tandis que très peu de personnes du plat-pays la savaient à cette époque; ces recommandations le firent tout d'abord rechercher par l'administration départementale, pour lui confier des emplois élevés. C'est ainsi que, déjà le 26 brumaire an VI (le 16 novembre 1797), il avait été nommé commissaire du pouvoir exécutif, par arrêté du Directoire.

En cette qualité il fonctionnait pendant le cours de la jaquerie que l'histoire luxembourgeoise a enregistrée en la dénommant *Kloepelkrieg*, appellation parfaitement appropriée au fait désigné, tant par rapport à la stupide irréflexion de ses acteurs et à leurs violences déplacées, que parce qu'ils n'étaient généralement armés que de rondins et d'autres engins de même nature (*Kloepel*, en idiôme du pays, désignant un gourdin, un bâton destiné surtout à frapper; comme aussi un mince morceau encore arrondi entrant dans les cordes de bois, ne dépassant pas en volume la grosseur du bas de l'avant bras); tandis que le même mot, appliqué comme épithète à un homme, désigne celui-ci comme un lourdeau, un grossier, qui frappe à tort et à travers sur tout ce qu'il rencontre, et ne sait point mesurer ses coups.

A cette occasion Lejeune eut nommément beaucoup de peine pour parvenir à empêcher la mise à sac ainsi que l'incendie de Clervaux, où les *Kloepels-Maenner* avaient eu une escarmouche dans le parc du château, avec un détachement français, et dans lequel ces derniers avaient trouvé des armes de tout genre et de presque tous les âges historiques, telles que lances, piques, chausse-trapes, fusils de tout système, etc. C'est ainsi encore surtout que, sur ses pressantes instances, il est parvenu à faire remettre en liberté six habitants de Hosingen, arrêtés par les français comme ayant pris part à la levée de boucliers, et enfermés dans l'église de l'abbaye du dit Hosingen. Mais toutes les démarches qu'il put tenter pour la libération d'autres prisonniers encore, de la même catégorie, en prouvant leur innocence des faits imputés à leur charge, n'ont pas abouti. La République voulait statuer un exemple sanglant et sévère; le conseil de guerre les condamna à mort.

Nommé, en l'an VIII (1799 ou 1800), membre du Conseil d'arrondissement du département des forêts, Lejeune a été appelé aux fonctions de Président du Collège électoral de l'arrondissement de Diekirch, par décret du premier Consul, en date du 30 ventôse an XIII (le 21 mars 1805); enfin, par procès-verbal du 15 floréal de la même année (le 5 mai 1805), il a été désigné premier candidat suppléant au Corps législatif.

En qualité de Président du Collège électoral, Lejeune reçut une lettre-circulaire, lui adressée *en nom propre* et portant invitation pour assister au couronnement de l'Em-

perenr Napoléon I<sup>er</sup>. Cette pièce, encore en la possession de sa famille, nous a été communiquée par celle-ci. Nous la reproduisons ici, avec son orthographe originale, comme un acte historique encore généralement peu ou point connu :

„Monsieur Lejeune, Président du Collège „Electoral de l'Arrondissement de Dieckerck „(sic), Département des forêts La Divine „Providence et les Constitutions de l'Empire, „ayant placé la Dignité impériale héréditaire „dans notre famille, nous avons désigné le „onzième jour du mois de frimaire prochain „(c'est-à-dire le dimanche, 2 décembre 1804), „pour la cérémonie de notre sacre et de notre „couronnement.

„Nous aurions voulu pouvoir, dans cette „auguste circonstance, rassembler sur un seul „point l'universalité des citoyens qui composent la nation française : toutefois, et dans „l'impossibilité de réaliser une chose qui „auroit eu tant de prix pour notre cœur ; „désirant que ces solemnités reçoivent leur „principal éclat de la réunion des citoyens les „plus distingués, et devant prêter, en leur „présence, serment au peuple français, conformément à l'article 52 de l'acte de Constitutions, en date du 28 floréal an 12 (28 „mai 1804) ; nous vous faisons cette lettre, „pour que vous ayez à vous trouver à Paris, „avant le trois du mois de frimaire prochain „(24 novembre 1804), et à y faire connoître „votre arrivée à notre grand-maitre des Cérémonies : sur ce, nous prions Dieu, qu'il vous „ait en sa sainte garde.

„Ecrit à Saint-Cloud, le quatre Brumaire „an 13 (26 octobre 1804).

„signé NAPOLÉON.

„Le Secrétaire d'Etat.

„Est signé : H. B. MARET. “

Depuis l'an VIII républicaine (1799-1800), L.-J.-T. Lejeune a été le chef administratif, successivement agent, maire, mayeur et bourgmestre de la commune de Hosingen, jusqu'à son décès, le 18 avril 1825. La contrée conserve encore aujourd'hui en agréable souvenir son infatigable activité, sa prudence et les vues justes qu'il chercha toujours à faire prédominer.

En outre, depuis la sanction de la loi fondamentale du nouveau royaume des Pays-Bas, créé par le traité de Vienne, en 1815, il fai-

sait partie des Etats-Provinciaux du Grand-Duché ; et, par arrêté royal du 14 octobre 1818, de la Commission d'agriculture.

Enfin, si Lejeune n'appartenait point à la famille anoblie de son nom, il n'en est pas moins vrai qu'il est sorti de lignage distingué, et que en outre il fut un personnage de marque par ses vastes connaissances. Sa filiation par sa mère, une dame Veyder (nom erronément écrit Weydert dans quelques actes) le rendait petit-neveu de J.-G. Veyder, né à Diekirch, le 26 septembre 1695, devenu en 1741 Chef-directeur de l'Académie de Bruxelles, et en 1750, gouverneur des pages de Charles VI ; frère de Marie-Madeline Veyder, ayeule de L.-J.-T. Lejeune auquel cet article est consacré.

D'un autre côté, la famille Dairomont, à laquelle Lejeune s'allia par mariage, était également distinguée, figurant, par son tronc parmi les nobles, et dans certaines de ses branches éloignées, au nombre des anoblies, bien que nobles tenancières depuis plusieurs siècles. Les Génin, lui apparentés de même, ont été également possesseurs de fiefs nobles.

Après le décès de sa première épouse, Lejeune avait convolé en secondes noces, le 17 juillet 1805, avec Marie-Antoinette-Adelaide Petit, de Neufchâteau, laquelle lui a survécu pendant 45 ans, n'étant morte que le 3 avril 1870.

*Armorial manuscrit du pays de Luxembourg, par le Dr NEYER. — Papiers de famille. — ESGLING, Kloppelskrieg. — Almanachs administratifs du Grand-Duché. — Archives du Gouvernement. — Bulletin des Lois. — Journal officiel des Pays-Bas. — Mémorial du Grand-Duché. — Notes authentiques fournies. — Etat-civil et registres paroissiaux.*

LELOUP, Pierre-Joseph-François, professeur, né à Stavelot, le 2 mai 1792, était fils de Dieudonné-Joseph Leloup et de Sophie-Josèphe Bourguignon. Il fit ses premières études à Malmédy ; devint professeur au pensionnat de Soiron et précepteur des enfants Fion à Juslenville. Dans cette dernière localité il composa un petit poème qu'il intitula : *Juslenville*.

En 1814 il revint à Malmédy, fut nommé en 1816 professeur de langue française au collège de Coblencc, et ensuite au progymnase de Lintz. En 1820 il a été envoyé par le gouvernement prussien au séminaire philologique de l'université de Bonn ; et en 1822 comme professeur au gymnase d'Aix-la-Cha-

pelle. Il passa quelque temps après à celui de Trèves, où il est mort en 1827.

A Trèves il publia une *Chrestomacie française*; une *Grammaire française*; une *Dissertation sur Isocrate et quelques autres ouvrages* moins importants.

On lui avait offert une chaire de philologie à l'université de Greiswald, mais il la refusa, préférant rester dans la province du Bas-Rhin.

DE NOUR, *Etudes sur Stavelot-Malmédy*, 487. — L. DETRIKHE, *de Stavelot*; *Notes*.

LEMAIRE, *Michel-François-Joseph*, agronome, signant LEMAIRES-DUMONT, du chef de sa femme, était généralement connu sous ce double vocable. Né à Stavelot, le 13 mai 1770, fils d'Antoine et de Jeanne-Marie Dumont, il épousa, le XI germinal an VI de la république (30 mars 1798), sa cousine germaine, dame Jeanne-Marie-Augustine Dumont, et mourut sans enfants, le 13 mai 1836.

Héritier unique d'une belle fortune, il fit fructifier ses capitaux en les appliquant à la tannerie, industrie en renom dans cette contrée, et très-lucrative.

A une heureuse intelligence qui avait été soigneusement cultivée, Lemaire joignait un caractère énergique ainsi que la volonté de travailler de toutes ses forces au bien-être public : Aussi dès son entrée au Conseil communal, en 1814, fournit-il les preuves les moins récusables de son aptitude aux affaires. Malheureusement de violents accès de goutte vinrent, peu d'années après, enrayer sa bonne volonté et le forcer à la retraite (1818).

Accablé d'incessantes douleurs il se vit, jeune encore, obligé de prendre de grands ménagements et de se condamner à un repos pour ainsi dire absolu. Cependant, ces longs jours d'ennui et de désœuvrement il sut encore les employer à soulager l'indigence, répandant ses bienfaits sur tous ceux qui s'adressaient à lui; et l'on peut dire que jamais aucun pauvre véritable ne l'a quitté sans avoir obtenu des secours.

Sa vie sédentaire obligée lui inspira un grand goût pour l'agriculture ainsi que pour les perfectionnements de cet art, le plus important comme le plus utile entre ceux qui occupent les hommes. Pour satisfaire à ces désirs, il acheta une grande étendue de terrain inculte qui abondait encore alors dans ces parages. Il le fit défricher, en cultiver une partie et en boiser d'autres, les faisant planter

d'arbres résineux. Il y fit construire de vastes bâtiments d'exploitation, et fit du tout une espèce de métairie modèle, à laquelle il joignit une jolie habitation de maître. Cette propriété, qui mesure 84 hectares, est connue sous le nom de Bellevue de Binst, du lieu-dit de son emplacement à l'extrême frontière allemande, entre Stavelot et Malmédy : Lemaire la nommait *mon repos*, parce que c'était là que souvent son carosse le transportait afin d'y goûter le bienfaisant repos que le mouvement et la fatigue du trajet procuraient au malheureux et souffrant paralytique.

Lemaire, avec son beau-frère Dumont (voir son art.) ont eu le grand mérite d'avoir été les premiers qui, à Stavelot, ont éveillé l'idée des défrichements et du boisement des terrains en landes qui ne se rencontrent malheureusement encore aujourd'hui que trop abondamment dans ces contrées arides. Ils ont inspiré aux cultivateurs des environs le goût d'un meilleur labour, de procédés nouveaux et de l'emploi d'instruments aratoires perfectionnés ou inventés par la science moderne.

*Notice fournie. — Etat-civil.*

LENZ, ou mieux *Lentz, Pierre-Albert*, philologue, professeur, né à Schrontweiler, sous la commune de Nommern au canton grand-ducal de Mersch, le 27 juin 1804, était fils de Michel Lenz ou Lentz, et de Marie Beck, et frère puîné de Théodore Lenz auquel nous avons consacré un article dans le premier volume de cet ouvrage. Comme celui-ci, le jeune Albert ne tarda pas à dénoter d'heureuses dispositions pour l'étude; et comme lui aussi, il ne manqua pas de trouver des Mécènes.

Après qu'il eut appris les premiers éléments de la langue latine chez un curé des environs de son endroit natal, il a été admis à l'athénée de Luxembourg où il entra en VI<sup>e</sup>, en 1821-1822. Il quitta cet établissement en 1828, après avoir obtenu, tous les ans, des palmes dans les principales branches d'enseignement.

Inscrit à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, en septembre 1828, il y continua comme il l'avait fait à Luxembourg, de fortes études qui lui méritèrent d'être, en 1832, nommé professeur d'histoire générale à l'athénée de la ville de Gand et pro-recteur des études en 1836. Lorsque, de 1832 à 1835, il se constitua près de l'université de la dite ville une faculté libre des



En vente à la librairie PIERRE BRUCK, imprimeur-éditeur à  
Luxembourg :

## **BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE**

par

M. LE DOCTEUR AUGUSTE NEYEN

Seconde édition, conforme à la première

2 volumes in 4°, brochés en un, 1876, en tout 1058 pages.

---

**PRIX DE L'OUVRAGE : 15 FRANCS.**

# BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE

HISTOIRE

## DES HOMMES DISTINGUÉS ORIGINAIRES DE CE PAYS

CONSIDÉRÉ

A L'ÉPOQUE DE SA PLUS GRANDE ÉTENDUE

ou qui se sont rendus remarquables pendant le séjour qu'ils y ont fait

par le Docteur Aug. NEYEN

CHEVALIER DES ORDRES DE LA COURONNE DE CHÈNE ET DE LA COURONNE DE PRUSSE  
UN DES FONDATEURS ET MEMBRE EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ POUR LA RECHERCHE ET LA CONSERVATION  
DES MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE PAYS DE LUXEMBOURG (1<sup>re</sup> CLASSE DE L'INSTITUT  
GRAND-DUCAL) CORRESPONDANT DE PLUSIEURS ACADEMIES, INSTITUTS  
ET SOCIÉTÉS SAVANTES ÉTRANGÈRES.

La vertu la plus humble et la grandeur dans tout son éclat  
doivent trouver place dans une Biographie nationale.

TOME III  
SUPPLÉMENT.

IV<sup>e</sup> LIVRAISON.

LUXEMBOURG  
JEAN JOÛIS, imprimeur-éditeur.  
1877.





lettres, Lenz a été chargé d'y faire les cours de philosophie. Nommé professeur extraordinaire, le 3 août 1837, il a été, peu de temps après promu à l'ordinariat. Le 31 août 1872 il demanda et obtint l'éméritat, après 40 ans de services dans l'enseignement moyen et supérieur.

Pendant cette longue période, Lenz avait donné successivement les cours d'histoire générale, de logique, de géographie physique et ethnographique, d'histoire ancienne et d'antiquités grecques.

Les dernières années de sa vie, il les occupa avec zèle et assiduité à l'étude de la physique; et il préparait la publication d'un ouvrage sur l'électricité, lorsque la mort est venue interrompre son travail.

Le professeur A. Lenz a été un des rédacteurs du recueil périodique publié à Gand, de 1837 à 1840, sous le titre de : *Nouvelles archives historiques, philosophiques et littéraires; revue trimestrielle*. Un ouvrage en 2 vol. in-8°, édité par J. B. d'Hane, administrateur de l'université de Gand; F. Huet, P. A. Lenz et H. G. Moke, professeurs à la même université; avec la collaboration de plusieurs savants et hommes de lettres. Il s'est fondu dans la Revue nationale de Belgique.

Dans cette publication, riche de matières, il a signé les dissertations suivantes, frappées toutes au coin d'une vaste science : **TOME I**, 1° Recherches sur l'état moral de la Flandre au XIV<sup>e</sup> siècle (84 pages). — 2° Observations sur l'Histoire politique et législative de la Flandre, jusqu'à 1305, de L. A. Warnkönig. Deuxième volume, première partie, Tübingen 1836; par P. A. Lenz (12 pages). — 3° Jacques van Artevelde. Situation de la Flandre à son avènement. Histoire des six premiers mois de son administration; par P. A. Lenz (50 pages). — 4° Histoire de la Flandre. La bataille de Cassel, livrée la veille de la Saint-Barthélémy 1328, par P. A. Lenz (14 pages). — **TOME II**, 5° Histoire de la Flandre au Moyen-Age. Le traité des vingt-quatre articles, dit Traité d'Iniquité de l'an cinq, par P. A. Lenz (52 pages). — 6° Histoire de la Belgique. Jean l'aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, par P. A. Lenz (96 pages). *NB.* Cet opuscule a été également répandu sous la forme de tiré-à-part. — 7° Notice sur l'invention de la poudre à canon et des armes à feu, par P. A. Lenz (22 pages). — 8° Notice sur la ville de Blankenberghe et sur la des-

truction de Scharphout, par P. A. Lenz (4 pages).

En brochure à part : 9° Jacques van Artevelde considéré comme homme politique, par P. A. Lenz, in-8°; Gand, Snaeck-Ducayu et Comp.; sans date.

A l'occasion de cette dernière publication, l'auteur reçut du Bibliothécaire du roi des Belges une lettre très-flatteuse, que nous nous voyons engagé à transcrire. Elle porte la date du 28 octobre 1863.

„M. le Professeur, — Le Roi m'a chargé de vous adresser Ses remerciements pour l'envoi de votre remarquable étude sur van Artevelde considéré comme homme politique. La lecture de votre travail a d'autant plus intéressé S. M., que Son attention s'était particulièrement reportée sur ce sujet depuis les brillantes fêtes de votre ville, où notre vénéré monarque a rendu un solennel hommage au courageux tribun flamand, le créateur de la politique nationale.

„Je suis heureux, Monsieur, de l'honneur d'avoir eu à transmettre les sentiments du Roi auprès d'un de nos savants les plus distingués et d'avoir l'occasion de lui exprimer ma haute et sincère considération personnelle.“

10° Le professeur Lenz a en outre écrit un mémoire en réponse à la question proposée au concours ouvert à Gand, en 1836 : „Tracer un tableau historique et politique de la Flandre, depuis la mort du comte Robert de Béthune (1322) jusqu'à celle de Louis de Mâle (1384).“ La commission du Concours, réunie le 18 mars de la dite année, a décidé à l'unanimité que ce travail méritait le prix de mille francs qui avait été proposé. L'œuvre forme 2 vol. in-8°.

Précédemment, il avait publié un Aperçu de grammaire allemande qui a obtenu un grand nombre d'éditions. Il a de même écrit dans plusieurs revues littéraires; mais il ne nous a pas été donné de retrouver les titres de ces mémoires.

P. A. Lenz avait épousé, en février 1840, dame Béatrice-Mélanie-Françoise-Euphrasie Penneman, dont quatre enfants. Il est décédé à sa campagne de Lovendegem près de Gand, le 19 juin 1875.

Pour porter sur ce professeur distingué un jugement impartial, nous n'aurons qu'à faire un court extrait du discours d'ouverture de l'année académique à l'université de Gand en

1873, prononcé par M. le recteur Fuerison : „Homme d'un grand savoir, disait-il, M. le professeur Lenz — qui venait d'obtenir l'éméritat, — était consulté avec fruit. Il avait l'abord facile, affable, et il accueillait tout le monde avec une extrême bienveillance. La faculté de philosophie et lettres perd en lui un savant dont les recherches se sont appliquées avec un succès qui date dans la science historique, à l'éclaircissement de nos vieilles annales. Son livre sur Jacques van Artevelde, œuvre pleine de vues neuves et intéressantes, témoigne chez son auteur de cette justesse d'appréciation sans laquelle il n'y a pas de véritable histoire.“

Le professeur P.-A. Lenz était chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la commission pour la conservation des monuments à Gand, ainsi que de la société royale des Beaux-Arts et de Littérature de la même ville, etc.

*Etat-civil de Nommern.* — VAN DER MAELEN, *Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique.* — *Oeuvres de P.-A. Lenz.* — *Souvenirs personnels.* — *Notes communiquées.* — *Correspondances.* — *Programmes de l'A'hénée de Luxembourg.* — *Archives de l'Université de Gand.* — *Renseignements de mains amies.*

LEPAUTE, *Pierre-Basile*, horloger-mécanicien, troisième personnage de la famille de ce nom, était neveu des deux horlogers-mécaniciens qui ont été consignés dans l'*Appendice* de la Biographie luxembourgeoise, II, 42 et 43.

Comme ses oncles, Pierre-Basile Lepaute naquit à Thonne-la-long ou bien à Puilly, près de Carignan, dans le Luxembourg dit français. Habile horloger-mécanicien comme eux, on lui-doit les horloges des Tuileries, du Luxembourg, du Jardin des plantes, du Palais royal et celle de la bourse de Paris. Cette dernière constitue son chef-d'œuvre. Il est mort en 1849.

BOUILLET, *Dictionn. d'Histoire et de Géographie* ; *édit. belge* ; II, col. 1213.

LEVENEUR ou *Le Veneur*, quelquefois aussi *le Veneur*, Jean, fils d'Antoine Le Veneur et d'Elisabeth Lempereur est né à Bastogne, le 27 septembre 1597. Sa famille était très-considérée.

Le jeune Le Veneur fit ses humanités et sa philosophie au collège du Pore à Louvain. Le 8 juillet 1619 il a été admis au noviciat des Jésuites à Tournai et mourut à Namur en 1650.

Le Père Le Veneur, suivant le Père Pru-

vost, a été le collaborateur du Père Nicolas de Cues ou Cusa (v. ce nom Biogr. I, 141) et son successeur dans ce que l'on nomme vulgairement l'œuvre des missions dans le Luxembourg. Il traduisit au moins un, sinon plusieurs ouvrages de ce dernier en français. Il est en outre l'auteur du livre intitulé : *Instructions chrestiennes et pratiques de bien vivre en état séculier* ; 1642, in-12.

PRUVOST, *Vie du R. P. Phil. de Scouville*, 235 à 237. — NEYEN, *Histoire de Bastogne.* — PIMON, *Algemeene Levensbeschryvingen.*

LIBERT, *Marie-Anne*, botaniste célèbre, est née à Malmédy, le 7 avril 1782, fille de Joseph Libert, alors conseiller communal, plus tard bourgmestre de la même ville, et de Marie-Jeanne-Bernardine Du Bois, famille qui comptait au nombre des patriciennes de Liège. Ses parents ont pendant longtemps résidé au château de Bévercé avant de venir s'établir à Malmédy pour s'y livrer à l'industrie de la tannerie en cuir-fort.

Dès l'âge le plus tendre M.-A. Libert manifesta des goûts et des aptitudes extraordinaires. A Prüm, où son père l'avait mise en pension, elle fit de si grands progrès dans la musique, sous la direction d'un religieux de l'abbaye de cette ville, qu'à douze ans elle tenait le second violon dans les concerts. Comme ses parents la destinaient à l'industrie, ils lui firent apprendre les mathématiques ; et bientôt elle acquit dans cette science une supériorité telle qu'elle résolvait avec la plus grande facilité les problèmes les plus difficiles d'algèbre et de géométrie.

Mais ces études n'étaient point celles qui devaient plus tard occuper son intelligence. De retour dans sa ville natale, la vue des montagnes et des rochers, des splendeurs de la nature dans la délicieuse vallée de la Warge ouvrirent son cœur à d'autres études et fixèrent sa destinée. Dédaignant les amusements de son sexe et transportée par la contemplation des œuvres de la création, son penchant la portait vers les sciences naturelles, surtout la botanique. Dans ses promenades à travers les vallées et les montagnes des environs de Malmédy, elle recueillait et rapportait les plantes, les animaux et les minéraux qui frappaient sa vue ; et, comme le désir de connaître était le besoin le plus impérieux de son esprit, elle devint naturaliste.

Les premiers ouvrages qu'elle possédèrent furent Dodoens et Brunfels ; et ce fut avec

eux qu'elle cherchait à déterminer les plantes qu'elle rencontrait. Mais bientôt le docteur Lejeune de Verviers, chargé par le préfet de rédiger le catalogue des plantes du département de l'Ourthe, pour la statistique départementale, ayant appris qu'à Malmédy, ville de ce département résidait une dame qui cultivait la botanique avec ardeur, voulut faire sa connaissance. Il la pria de recueillir et de dessécher pour lui les plantes de ses montagnes et lui indiqua les livres qu'elle devait se procurer. A l'aide de ces ouvrages elle acquit bientôt une connaissance parfaite des plantes des environs de Malmédy et put en enrichir la flore de Spa; car, aussi modeste que savante, elle ne cherchait pas à livrer son nom à la publicité: Toutes les plantes indiquées dans la flore de Spa, comme habitant Malmédy, sont dues aux recherches de M<sup>lle</sup> Libert.

En 1810, le célèbre botaniste De Candolle entreprit une excursion scientifique en Belgique. Il voulut faire la connaissance de M<sup>lle</sup> Libert. Le docteur Lejeune l'accompagna à Malmédy et de là ils firent avec elle plusieurs herborisations à Rhenastein et vers d'autres points. Frappé du mérite exceptionnel de M<sup>lle</sup> Libert, De Candolle dans son rapport inséré parmi les Mémoires de la société d'agriculture du département de la Seine, 1811, p. 219, s'exprime en ces termes: „M. Lejeune „a été puissamment secondé par M<sup>lle</sup> Libert „de Malmédy, qui dans un séjour si éloigné „de toute instruction, s'est livrée à l'étude de „l'histoire naturelle de son pays avec un zèle „et un talent d'autant plus digne d'éloges, que „ses succès n'ont aucunement altéré la modestie et la naïveté de son esprit.“

Ce témoignage d'un des plus grands botanistes de l'époque montre ce qu'était M<sup>lle</sup> Libert en 1810. C'est dans les herborisations dont nous venons de parler que De Candolle, frappé des richesses cryptogamiques des environs de Malmédy et de leur analogie avec celles du Jura, engagea la savante demoiselle à s'adonner à l'étude de la cryptogamie qu'elle avait jusque-là négligée. Ce voyage déterminait sa vocation et ses succès. Livrée avec passion à l'étude des végétaux inférieurs, il fallait voir avec quelle ardeur elle herborisait. Elle s'était fait faire de grandes bottes et un costume de paysanne ardennaise pour ne point attirer l'attention; et, dans ce costume aucun temps ne l'arrêtait pour parcourir les bois, gravir les rochers, herboriser dans les im-

menses marais des fanges, infatigable à la recherche des raretés végétales, et ne rentrant jamais sans une ample récolte d'objets à déterminer.

Déjà en 1811, lors de la publication de la première partie de la flore de Spa, le docteur Lejeune annonçait que sa savante compatriote s'occupait avec activité de la cryptogamie de cette flore. En effet, le chapitre contenant les fougères, publié dans le second volume de cet ouvrage est l'œuvre de M<sup>lle</sup> Libert: C'est sa première publication.

En poursuivant ses recherches, son œil perçant lui fit découvrir des Hépatiques presque microscopiques d'un port tout particulier, et dont la capsule lui présenta des caractères entièrement différents des Jongermannes avec lesquelles on les avait confondues. Elle n'hésita pas à en constituer un genre qu'elle dédia à son savant ami et maître, sous le nom de *Lejeunia*. A cette époque, Bory de St Vincent, réfugié en Belgique, étant venu à Malmédy, lui demanda ce petit Mémoire qui a été publié en 1820, dans le sixième volume des *Annales générales des sciences physiques*, éditées par Bory de St Vincent, Drapin et Van Mons: Non-seulement le genre *Lejeunia* a été admis par tous les botanistes, mais il a servi de base à la tribu des Lejeuniacées de la famille des Jongermanniées.

Peu après, en 1826, M<sup>lle</sup> Libert publia dans les *Annales de la Société linéenne de Paris*, dont elle était associée libre, deux nouvelles notices, l'une sur le genre *Inoconia*, créé par elle dans la famille des Byssinées, caractérisé par ses filaments continus et non cloisonnés; l'autre sur le genre *Asteroma*. Enfin en 1829 parut dans les *Annales des sciences naturelles*, sa description d'un nouveau genre de champignons nommé par elle *Desmazierella*.

C'est alors que la savante botaniste commença la publication de son grand ouvrage sur la *cryptogamie de l'Ardenne*, dont quatre volumes ont successivement vu le jour. Nous n'énumérerons pas toutes les observations nouvelles que ce bel ouvrage renferme; disons seulement qu'on ne peut assez admirer la sagacité et l'esprit d'observation de l'auteur, et qu'il est vivement à regretter qu'un aussi précieux travail n'a pas été poursuivi.

Le monde savant fut étonné de voir une dame, éloignée de tous les grands centres d'études et des grandes bibliothèques, produire une œuvre de cette importance, enri-

chissant la science de tant de découvertes nouvelles. Un grand nombre de sociétés savantes se firent une gloire de l'associer à leurs travaux ; et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume lui envoya successivement divers bijoux ainsi que la grande médaille en or pour le mérite. Tel était le respect qu'elle inspirait qu'au congrès scientifique de Liège, en 1836, elle fut élue à l'unanimité présidente de la section des sciences naturelles où siégeaient tant de célébrités, et vice-présidente du congrès.

Pour approfondir l'étude de la botanique, M<sup>lle</sup> Libert entreprit sans maître celle de la langue latine ; et bientôt, grâce à son étonnante aptitude, elle devint une latiniste de premier ordre. Virgile et Horace faisaient ses délices ; Horace surtout ne la quittait point, et elle aimait à en citer des vers. Elle cultivait aussi avec succès la poésie française et elle a composé de charmantes pièces de vers que sa grande modestie ne lui a point permis de publier. Mais ces études littéraires la firent dévier de la botanique, d'ailleurs presque abandonnée alors dans ces contrées. Possédant cette science qui n'avait plus rien à lui apprendre, elle se livra successivement à l'histoire et à l'archéologie, s'occupant principalement à consulter les auteurs qui avaient parlé du pays de Stavelot et de Malmédy.

Au milieu de la tourmente révolutionnaire de 1848, lorsque le fracas des trônes qu'on se disposait à renverser retentissait dans toute l'Europe, calme dans son cabinet, elle publia dans les *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles* un mémoire plein de science et d'érudition sur le célèbre *Wibald, abbé de Stavelot et de Malmédy* au douzième siècle. En 1852 parut son curieux *Mémoire sur le monument d'Igel*, dont elle donne une explication ingénieuse entièrement neuve et originale. Enfin, elle s'occupait avec ardeur de la rédaction d'un *dictionnaire wallon* qu'elle a laissé en manuscrit. Tout en s'adonnant à ces travaux littéraires, elle n'oubliait cependant pas la botanique, objet de ses premières et plus chères affections ; et peu de temps avant sa mort elle terminait un *mémoire sur les Aschochyta*, se disposant à entreprendre encore d'autres travaux.

Ce qui caractérise particulièrement M<sup>lle</sup> Libert, c'est cet esprit d'investigation et ce jugement sain et éclairé qu'on observe dans ses écrits. Son coup d'œil rapide et sûr, mis au service d'une nature à la fois forte et active,

et de la passion de l'étude, lui faisait saisir avec une remarquable facilité, et en quelque sorte deviner la solution des difficultés de la science. Dans ses rapports, la vivacité de son esprit, son affabilité et la bonté de son caractère, la simplicité de ses goûts et l'élévation de ses sentiments religieux, la rendaient chère à tous ceux qui la connaissaient.

Dès la fondation de la société royale de botanique de Belgique, celle-ci décerna à M<sup>lle</sup> Libert le titre de membre associé. Sensible à cet hommage, elle se préparait à envoyer divers travaux à la société lorsque la mort vint la ravir à la science, à sa famille et à ses amis, le 14 janvier 1865, à l'âge de 82 ans et 9 mois, après trois jours seulement de maladie.

Plusieurs genres de plantes ont été dédiés à M<sup>lle</sup> Libert. Le premier en 1822, Du Mortier a créé le genre *Libertia* pour les hémérocales du Japon. En 1824, dans la *Revue de la flore de Spa*, et dans les *Mémoires de l'Académie des curieux de la nature*, le docteur Lejeune proposa de nommer *Libertia* la graminée dénommée l'année précédente *Michelaria*. Enfin, en 1825 Curt. Springel, donnant aux hémérocales japonaises le nom de *Funckia*, a désigné sous le nom de *Libertia* le magnifique genre d'iridées dont Robert Brown avait fait un *Renealmia*, différent de celui de Linné.

Bien que nous ayons déjà indiqué plusieurs publications dues à la savante plume de M<sup>lle</sup> Libert, nous nous croyons en devoir d'en donner ici une nomenclature complète : 1° *Cryptogamie de la flore de Spa*, par Lejeune (1813), de la page 272 à la fin du volume. — 2° *Sur un nouveau genre d'hépatiques, Lejeunia* ; in-8°, avec pl. color. ; publié dans les *Annales générales des sciences physiques*, T. VI (1820), p. 372, sqqq. — 3° *Illustration du genre Inoconia* de la famille des algues (Byssinées) ; in-8°, avec planche ; dans le 5° vol. des *Annales de la société Linnéenne de Paris* ; 1826, p. 402. — 4° *Description d'un nouveau genre nommé Desmazierella* ; dans *Annales des sciences naturelles* ; mai, 1829. — 5° *Observations sur le genre Asteroma*, et description de deux espèces appartenant à ce genre. Dans *Annales de la société Linnéenne de Paris* ; 1826, p. 404. — 6° *Plantae cryptogamicæ quas in Arduennâ collegit* ; in-4° ; fascicul. I, Léod. 1830 ; fascicul. II, 1832 ; fascicul. III, 1834 ; fascicul. IV, 1837. — 7° *Recherches sur la patrie de Wibalde* ; dans *Bulletins de l'Académie de Bruxelles*,

XV, 2<sup>e</sup> série, août 1848, p. 176. — 8<sup>o</sup> Nouvel essai d'explication du monument d'Igel; avec planches. Dans Bulletins des antiquaires du Rhin; 1852; in-8<sup>o</sup>. — 9<sup>o</sup> Sur le genre *Ascochyta*; notice envoyée à la société royale de botanique de Belgique. — 10<sup>o</sup> Dictionnaire wallon-français. Manuscrit de 599 pages in-4<sup>o</sup>. — 11<sup>o</sup> De nombreux matériaux pour servir à l'histoire de l'ancien pays de Stavelot.

Il serait beaucoup à désirer que la famille de M<sup>lle</sup> M.-A. Libert voulût se décider à publier les travaux encore inédits de cette modeste savante.

B.-C. DU MORTIER *Notice sur M<sup>lle</sup> M.-A. Libert*; 8 p. in-8<sup>o</sup>; dans : *Bulletins de la Société royale de Botanique de Belgique*. T. IV. 4<sup>e</sup> année; N<sup>o</sup> 3, 1865; p. 403 à 411. — A. DE NOVE, *Nécrologie sur M<sup>lle</sup> M.-A. Libert*; dans : *La Semaine, journal de la ville et du cercle de Malmédij*, 1865; N<sup>o</sup> 3, du 21 janvier. — *Journal*: „*L'Annonce de Stavelot*, N<sup>o</sup> 5; du 29 janvier 1865. — *Journal*: „*L'Indépendance belge*“, du 1<sup>er</sup> août 1852. — „*L'Illustration de Paris*, juillet 1852.

LIMBOURG, . . . . , architecte et ingénieur, naquit à Marche, ville aujourd'hui du Luxembourg belge. Il a été au service de Charles-Quint qu'il accompagna pendant la campagne que ce prince entreprit en Afrique contre la ville de Tunis, et y fut chargé de la construction des ouvrages d'attaque. Il est mort en 1535.

Si nous croyons que Limbourg est né dans la ville de Marche, non au village du *Marché*, près de Theux, dans la province de Liège, c'est que tous les auteurs qui ont cité son nom le disent luxembourgeois. Or *Le Marché* sous la commune de Theux, n'a jamais ressorti au pays de Luxembourg : La confusion a été facile entre ces deux noms de localités dont l'orthographe diffère peu.

PIRON, *Algemeene Levensbeschryvingen*. — C<sup>te</sup> DE BEC-DE-LIÈVRE, *Biogr. liégeoise*. — *Fétis*.

LINDEN, *Jean*, prêtre, généalogiste, est né à Ehnen, section communale de Wormeldange, le 30 juillet 1804, fils de Guillaume Linden, propriétaire-vigneron, et d'Anne Olinger.

Après avoir obtenu à l'école primaire de son endroit natal toute l'instruction qu'il pouvait y recevoir dans l'état peu développé que les institutions de cette catégorie présentaient à l'époque, le jeune Linden, qui dès l'âge le plus tendre nourrissait une prédilection absolument décidée pour l'enseignement, entra à l'école-modèle qui venait d'être fondée à

Luxembourg, pour la formation de jeunes instituteurs capables. Il la fréquenta pendant deux ans avec beaucoup de succès, se gagnant de jour en jour davantage l'amour de ses professeurs ainsi que l'estime de ses condisciples, tant était grande son application et sa conduite exemplaire.

Lorsqu'il quitta cet établissement où il avait remporté les premiers prix d'émulation et de connaissances dans toutes les branches pédagogiques, il reçut un diplôme de capacité.

Rentré à la maison paternelle, il sollicita d'être préposé à l'école de son village; ce qui lui fut octroyé avec empressement par les autorités communales et par le jury de la commission centrale d'encouragement.

Dans cette position, lui faite suivant ses désirs, Linden ne se relâcha point de son ardeur pour l'étude, tant afin de se perfectionner de plus en plus dans ses connaissances déjà acquises que pour en obtenir de nouvelles encore. Son école d'ailleurs était conduite comme un véritable modèle; le maître et ses élèves s'entre aimaient réciproquement; et le premier comme les seconds rivalisaient de zèle et d'émulation pour faire des progrès dans toute la mesure du possible.

Ces études, continuées avec ardeur par Linden, lui firent, après quelques années entrevoir à l'horizon une position plus élevée, l'engageant à s'évertuer pour y parvenir. Cette perspective riante ne devait d'ailleurs point l'éloigner entièrement de sa première vocation, de l'enseignement; elle ne faisait que modifier l'objet de cet enseignement auquel il allait avoir à se vouer: Le lecteur aura déjà compris notre pensée. Linden venait de former le projet d'embrasser l'état ecclésiastique. En conséquence il se mit à étudier les rudiments de la langue latine, sans maître et assez bien pour pouvoir être admis en 1825, à l'âge de 21 ans, en cinquième, à l'athénée de Luxembourg; car comme maître d'école, il possédait déjà suffisamment les autres branches pour entrer dans cette classe. Et, à la fin de cette première année de collège, il fut assez avancé pour obtenir le quatrième prix d'éminence pour tous les cours réunis. Il continua ainsi à marcher de succès en succès, jusqu'à la fin des humanités.

Admis au séminaire épiscopal de Namur, il s'y distingua de même par ses études infatigables, par sa piété, sa conduite exemplaire et par ses rapides comme solides progrès.

Dans cette institution théologique il avait même été désigné maître de conférences pour les lévites originaires du Luxembourg allemand.

Ordonné prêtre, le 19 décembre 1835, Linden a reçu le 1<sup>er</sup> janvier 1836, une nomination en qualité de vicaire attaché à l'église décennale des Saints Pierre et Paul à Echternach; et le 1<sup>er</sup> janvier 1838, il a été promu curé de Notre-Dame en la même ville, extra muros.

Dès son arrivée à Echternach, Linden a été chargé, en même temps d'une partie de l'enseignement à donner au collège communal de cette ville; et cet emploi il l'a occupé avec dévouement comme avec distinction jusqu'au 4 juillet 1842. où il fut désigné desservant de la succursale de Berg-Colmar.

En 1841, il avait fait imprimer chez Schmit-Brück, à Luxembourg, un opuscule de prières avec le titre: *Gebet und Gesang-Buechlein fuer die Katholische Jugend von Echternach. Zusammengetragen aus verschiedenen approbirten katholischen Andachts-Buechern*; in-18, 104 pages, plus 3 pour la table des matières.

Pendant son pastorat à Berg, où Linden avait trouvé une population paisible et entièrement obéissante; où d'ailleurs, paraît-il, tout était dans un ordre parfait à ses yeux, sous le rapport des relations du curé avec ses ouailles, il jouissait d'une tranquillité sans nuage; n'ayant eu, disait-il souvent, aucun abus notable à redresser, comme à combattre aucune opposition venant de l'intérieur.

Son séjour dans cette localité avait dès lors pour lui le double agrément de lui permettre de vivre en paix et d'avoir de reste, après ses devoirs remplis avec ponctualité, beaucoup de temps à donner à l'étude, qui pendant toute sa vie a formé son occupation favorite.

La réputation qu'il possédait de réunir des connaissances variées et solides, surtout en fait d'enseignement, le fit choisir inspecteur des écoles du canton de Mersch, auquel sa paroisse ressortit. Et il remplit ces fonctions avec dévouement.

Sur ces entrefaites aussi, la société archéologique du Grand-Duché, ayant été légalement constituée par Patentes souveraines en date du 2 septembre 1845, les membres de ce jeune corps savant crurent bien faire, dès la naissance de leur association, afin de se créer des adhérents pour leurs efforts patrio-

tiques, de s'adjoindre dans chaque canton un ou deux hommes dévoués, en qualité de correspondants. Dans ce choix on comprit nécessairement tous les inspecteurs d'écoles; et à ce titre Linden a fait partie de cette première nomination (23 juillet 1846).

La société n'eut point à regretter de s'être associé cet ecclésiastique dévoué à toute entreprise nationale vraiment utile. En effet, pendant le grand nombre d'années qu'il s'est trouvé inscrit sur le tableau, il ne négligea aucune occasion pour se rendre utile, soit par ses recherches historiques mêmes, soit en procurant des réponses aux questions qui pouvaient lui être adressées par la société ou par ses membres isolés.

Jusqu'alors les études de Linden s'étaient bornées à la philosophie, aux matières théologiques et à la pédagogie. Dès son admission comme correspondant de la société historique, cette intéressante branche des connaissances civiques entra pour une large part dans l'objet de ses veilles de prédilection; car déjà il enrichissait le 4<sup>e</sup> volume des Publications sociétaires annuelles (1848) d'une dissertation historico-généalogique sur les possesseurs successifs des châteaux placés dans sa paroisse: *Versuch einer Geschichte der Herrschaft Berg*; 81 pages in-4<sup>o</sup>, un ouvrage consciencieux, composé sur les documents originaux des archives mêmes de cette seigneurie féodale, ainsi que d'autres dépôts, tant de l'administration supérieure que privés.

Et, il faut l'avouer, les recherches que, avec son esprit investigateur et critique, Linden a été amené à faire à cette occasion, lui ont donné le goût le plus décidé pour les continuer, tant elles avaient gagné d'attrait pour lui. Aussi s'était-il proposé de composer un travail semblable sur la terre de Larochette-Fels, sur celle de Fischbach et celle d'Ehnen, son endroit natal, qui, cette dernière seigneurie, n'a cependant laissé pour ainsi dire aucun document historique connu. Mais, a-t-il souvent ajouté en parlant de ce projet, il serait heureux de conserver à la postérité au moins ce qu'il lui aurait été possible de sauver du naufrage de l'oubli.

Il avait, depuis vingt ans, commencé à réunir les documents nécessaires sur les dynastes de Larochette, poursuivant la généalogie de cette vénérable race des Croisades jusqué dans toutes ses ramifications collatérales, de même que les descendances des

maisons et familles nobles qu'elles'était alliées par mariage, et auxquelles échurent successivement l'une après l'autre des parts de la seigneurie patrimoniale, qui a fini par ne plus voir le plus petit coin de son territoire possédé par un rejeton de ses dominateurs originaires, dont cependant la race existe encore aujourd'hui dans les Pays-Bas.

Cette entreprise, longue, difficile et délicate en présence des assertions très-souvent contradictoires des généalogistes, Linden l'avait conduite jusque près de son achèvement parfait, lorsque la mort l'a surpris au milieu presque de ses parchemins, documents et livres.

Il eut été infiniment regrettable pour l'histoire nobiliaire du Luxembourg, de voir perdre cet ouvrage pour le Pays. Et ce dernier eut risqué de subir cette perte, si la famille Linden, héritière *ab intestat* de tout l'avoird du doyen, n'avait eu la généreuse pensée d'abandonner ce précieux manuscrit avec tous les ouvrages historiques de la bibliothèque du défunt, au nombre de plusieurs centaines de volumes, dont plusieurs très-précieux et rares, à la société archéologique du Grand-Duché; laquelle le remettra inmanquablement à un de ses membres les plus zélés et les plus patients investigateurs, le chargeant d'en remplir les lacunes que l'auteur n'a pas eu le temps de combler; afin qu'il puisse être compris dans un des prochains volumes des publications de cette association savante.

Puisque nous parlons de la bibliothèque du doyen Linden, nous ajouterons que, suivant ses désirs, verbalement exprimés déjà antérieurement à sa famille, les autres catégories de cette nombreuse collection ont de même été données à des dépôts publics, à chacun sa spécialité, la Bibliothèque de Luxembourg et celle du séminaire de la même ville.

Les recherches de Linden sur l'antique maison d'*Ehnen*, Innen, Inn, Inna et Yenna, sont à peu près tout ce qu'il est possible d'en retrouver. Elles se réduisent à peu de renseignements, qui par cela même sont d'autant plus précieux qu'ils peuvent être considérés comme les seules traces encore existantes, et qui ont été sauvées par lui. Il est à désirer dès lors que, mises en ordre par une main amie et entendue, ces notions puissent également être comprises dans un des cahiers à publier par la société historique.

Quant à son projet d'écrire *la généalogie des sires de Fischbach*, il nous est impossible de dire jusqu'à quel point d'avancement le canevas de cet opuscule avait été tissé.

La relation des œuvres historiques de Linden, laquelle nous avons voulu tracer en une seule suite, nous a fait interrompre le fil de ses gestes. Nous le reprenons.

Jusqu'en 1848 il n'avait eu à combattre, sous quel rapport que ce fût, contre ce qu'il croyait être contraire au domaine de l'Église et de ses chefs immédiats. Entièrement dévoué aux autorités ecclésiastique et civile, lorsque cette dernière marchait à l'unisson avec la première, il crut, pendant l'omineuse année 1848 devoir commencer une croisade au prône, ayant pour auditeurs les simples agriculteurs de sa paroisse de Berg; puis il la continua dans certain journal, en une polémique contre l'opposition que des mesures prises par le chef temporaire du clergé avait suscitée, en même temps qu'en faveur des droits imprescriptibles de la Maison régnante. Linden avait été entraîné par son zèle et par un désir absolu de faire triompher les principes du droit ecclésiastique qui pendant toute sa vie forma exclusivement sa conviction suprême.

Peu de temps après, l'important poste de curé-doyen du canton de Wiltz étant devenu vacant, Linden y fut nommé, le 1<sup>er</sup> juillet 1850. Avant son départ de Berg une main amie et influente lui écrivit les phrases suivantes :

„J'ai appris avec beaucoup de peine que  
„vous alliez quitter Berg; mais puisque vous  
„passez à une des premières cures du Grand-  
„Duché, je fais taire mes regrets pour vous  
„adresser, M. le curé, mes bien sincères féli-  
„citations au sujet de cette promotion. Ce  
„n'est pas que je crois votre existence plus  
„douce, plus agréable, non, ce n'est d'ailleurs  
„pas ce que vous désirez dans l'accomplisse-  
„ment de votre noble mission; aussi si je me  
„permets de vous adresser mes félicitations,  
„ce n'est pas à cause des avantages qui vous  
„attendent à Wiltz, mais bien parce que je  
„considère cette nomination comme une justice  
„rendue à vos mérites.“

Les rapports très-avantageux qui avaient précédé Linden dans sa nouvelle dignité, avaient engagé ses nouveaux paroissiens à lui faire une réception des plus brillantes et des plus enthousiastes. Il a été solennellement



installé comme curé du canton, le 25 juillet 1850.

Comme il l'avait fait en faveur de la jeunesse d'Echternach en 1841, Linden publia en 1852, pour celle de Wiltz, un petit livre de dévotion, formant une seconde édition augmentée du premier. Il lui a donné pour titre : *Gebet und Andachts-Buechlein fuer die katholische Jugend von Wiltz*; V. Buck; in-18; 155 + 4 pages.

Linden était un homme possédant des connaissances multiples. Il aimait l'instruction et sa propagation dans toutes les classes sociales. Dès son arrivée à Wiltz, il permuta les fonctions d'inspecteur d'écoles à Mersch contre celles du canton de sa nouvelle résidence; parce que l'abbé-vicaire Pemmers, titulaire de ces dernières, ayant été désigné pour le remplacer en qualité de curé de Berg, a de cette manière pu accepter l'échange. Mais au bout de deux ans environ, la surcharge de ses travaux lui fit abandonner ce poste civique.

Il était très-sociable et aimait la conversation avec des personnes instruites. Ménant une vie sobre et studieuse lorsqu'il était seul, il ne quittait généralement son cabinet de travail que pour aller remplir ses devoirs multiples. Prêtre de conviction, il exigeait constamment et impérieusement pour sa paroisse une régularité exemplaire, suivant la lettre morte des principes les plus absolus du droit canon qui fut toujours, comme on dirait son cheval de bataille, n'admettant aucun commentaire; car il mettait en toutes choses la plus inflexible tenacité. Tout à ses devoirs comme il les entendait, il les remplissait avec amour.

Linden souffrait depuis assez longtemps d'une maladie incurable du cœur, lorsque revenant d'un voyage qu'il était allé faire aux eaux, afin de se distraire et de récupérer quelques forces, il mourut à Trois-Vierges, canton de Clervaux, le 13 août 1872, à l'âge de 68 ans et 14 jours.

*Nécrologe inséré dans le journal „Wort“, du 23 août au 11 septembre 1872. — Curriculum vitae autographe. — Souvenirs personnels. — Archives communales. — Notes diverses. — Programmes de l'Athénée de Luxembourg. — MULLER, Programme d'Echternach. — Listes des prêtres du Grand-Duché. — Manuscrits de Linden. — Archives de la cure de Niederwiltz. — Dr NEYEN, Histoire manuscrite du pays de Wiltz; chapitre culte, églises, curés, cimetières, annales religieuses, etc. — JEAN WEICHERDING, vicaire : Johann Linden, Dechant von Wiltz. Beitrag zu einer Lebensskizze; Luxembourg, P. Brück, 1872; 44 pages in-8°.*

LINOTTE, dit de Poupéhan, famille très-honorable qui paraît avec distinction dans les Annales de la ville et de l'ancien duché-principauté de Bouillon. Anoblí par lettres du duc souverain Charles-Godefroi, en date du 8 décembre 1760, elle se trouve éteinte aujourd'hui dans les mâles, et n'est plus représentée que par une seule dame du nom.

Ces motifs historiques nous ont engagé à publier les notes généalogiques qui vont suivre.

Le surnom *Poupéhan*, ajouté au nom patronymique de cette famille, a été pris d'une terre qu'elle possédait au moment de son élévation au rang nobiliaire.

*Claude Linotte*, le premier personnage de ce nom qui a été retenu, est né à Paris, vers 1620; il a épousé Marie Barbier. On n'a que des indications fort vagues sur ces époux. Ils ont procréé : *Auguste-François Linotte*, greffier du parc civil du Châtelet, époux en août 1684 de Marie-Antoinette de Walland, et mort à Paris, le 4 février 1693. Sa veuve lui survécut jusqu'au 29 novembre 1719.

De ce mariage sont nés : a. *Claude Linotte* qui suit; b. *Marie-Anne-Charlotte-Antoinette Linotte*, née à Paris, le 10 janvier 1686 et décédée célibataire, le 15 juillet 1741.

*Claude Linotte*, que nous venons de mentionner, naquit à Paris, en décembre 1686. Il devint avocat au Parlement, conseiller des maison, affaires et finances du duc de Bouillon, Conseiller et Président honoraire de la Cour Souveraine du même Bouillon et tuteur du duc Charles-Godefroy de la Tour d'Auvergny, à la mort du prince Emmanuel-Théodore. Il avait épousé, le 14 octobre 1727, Marie-Anne d'Elpy, fille de Henri d'Elpy, écuyer, secrétaire du Roi, et de Marie-Madeleine Alliez. Il est décédé le 24 décembre 1768, à Bouillon et fut inhumé dans la nef de l'église paroissiale.

La famille française d'Elpy porte : d'argent, au champ de blé au naturel; au chef d'or, chargé d'un soleil accompagné de six étoiles d'argent, 3 à dextre et 3 à sénestre.

De ce mariage est né *Claude-Henri Linotte*, né à Paris, le 4 août 1737. Il fut nommé commandant des ville et duché de Bouillon, procureur-général de la Cour Souveraine, et était seigneur de *Poupéhan*, nom que lui et ses descendants ont rattaché à leur nom patronymique. Il a été anoblí par lettres du duc Charles-Godefroy, en date du 8 décembre

1760. Ses armes sont : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois linottes au naturel, deux en chef et une en pointe. Heaume ouvert, treillé d'or et doublé de gueules, sommé d'une linotte de l'écu portant au bec un rameau au naturel. Hachements d'argent et d'azur.

Claude-Henri Linotte de Poupéhan est décédé à Paris, le 22 janvier 1806. Il avait épousé Anne-Marie-Elisabeth Bodson de Noirfontaine (v. Bodson, la famille), née le 23 novembre 1737, fille de Jean-Louis Bodson, seigneur de Noirfontaine et de Marie-Catherine Thibaut de Cordemoy. Cette dame est morte à Bouillon, le 3 septembre 1802.

De ce mariage : *Claude-Louis Linotte de Poupéhan*, né à Bouillon, le 10 février 1764, écuyer, seigneur de Poupéhan et autres lieux ; ancien conseiller et procureur-général en survivance de la Cour Souveraine de Bouillon, membre de l'ordre équestre du grand-duché de Luxembourg, suivant lettres confirmatives de Noblesse de Guillaume I<sup>er</sup>, roi des Pays-Bas, en date du 17 octobre 1816. Il épousa, le 24 juillet 1789, Amable-Susanne Lasnier, fille d'un secrétaire du roi, maison et couronne de France, ancien président, trésorier de France, seigneur de la Baronie de Conflans, Germinon, Villesneux, Vatry, Tricon, Clamange, Vely et autres lieux, et de Françoise Perrier de Savigny.

Claude-Louis Linotte de Poupéhan est mort à Bouillon, le 4 août 1837.

La famille Lasnier, titrée baron de Conflans porte : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois Laniers au naturel, armés d'or.

Perrier de Savigny blasonne : d'argent à l'arbre enraciné de sinople ; au chef d'azur chargé de deux cannettes affrontées au naturel.

Du mariage de Claude-Louis Linotte de Poupéhan avec Amable-Susanne Lasnier est née une fille unique, la dernière de son nom : *Amable-Susanne-Elisabeth Linotte de Poupéhan*, née à Bouillon, le 4 mars 1790, aujourd'hui veuve de Charles-Louis Bodson de Noirfontaine (v. son article).

*Notice fournie par M. AUBRIOT DE NOIRFONTAINE, à Rimogne ; d'après ses archives de famille. — OZERAY, Histoire de Bouillon, 2<sup>e</sup> édition ; II, 617 et 619.*

**LINOTTE**, dit de Poupéhan, *Claude-Henri*, jurisconsulte, issu d'une famille déjà notable au commencement du dix-septième siècle. Il

naquit à Paris, le 4 août 1737, fils de Claude Linotte, avocat au Parlement, conseiller et président honoraire de la Cour souveraine de Bouillon, et de Marie-Anne d'Elpy, dont le père, écuyer et secrétaire du Roi, était conseiller à la Cour des monnaies. Il fit ses études avec une telle rapidité et de si brillants succès qu'il obtint, à 20 ans, du roi Louis XV une dispense d'âge pour pouvoir prendre, sans interstice, ses degrés de Bachelier et de Licencié en droit. Avocat au Parlement, conseiller, puis procureur-général de la Cour souveraine, de 1760 à 1789 ; commandant des ville et duché de Bouillon, de 1774 jusqu'à la conquête française. Anobli par lettres patentes du 8 décembre 1760, il est mort à Paris, le 22 janvier 1806, après avoir parcouru, avec l'estime de tous, la plus honorable carrière. Doué d'une intelligence précoce, familier avec les questions les plus ardues du droit civil et administratif, Claude-Henri Linotte, seigneur de Poupéhan, n'a cessé de rendre par sa science, son intégrité et son dévouement les plus éminents services à son pays et à ses concitoyens.

Il avait épousé en 1760, Anne-Marie-Elisabeth Bodson de Noirfontaine. A l'acte de leur mariage étaient intervenus S. A. S. le prince régnant de Bouillon et la princesse de Lorraine son épouse, le prince de La Tour d'Auvergne, le prince Godefroy, chevalier, la princesse de la Trémouille, le prince de Tarente, le prince et la princesse de Beauveau, la princesse Camille de Lorraine, etc., etc. Afin de témoigner aux jeunes époux la satisfaction que ces augustes personnages ressentaient de leur union, le prince régnant, Godefroy-Charles-Henri stipula en leur faveur, à titre de gracieux don, une rente annuelle et viagère de douze cents livres, réversible sur la tête du survivant. Ils ne laissèrent qu'un fils unique, dont l'article suit, et qui fut le digne héritier des vertus, de la science et des fonctions de son noble père.

*Article fourni par M. AUBRIOT DE NOIRFONTAINE, d'après ses actes de famille. — OZERAY, Histoire de Bouillon.*

**LINOTTE**, dit de Poupéhan, *Claude-Louis*, jurisconsulte, seigneur de Noirfontaine, Poupéhan, Gembe, Dohan, des Hayons et autres lieux, né à Paris, le 10 février 1764, fit ses études qui lui procurèrent le diplôme de bachelier à 20 ans. Deux ans après, le 12 septembre 1786 il obtint le titre de conseiller à la Cour souveraine de Bouillon et celui de

procureur-général, en survivance de son père ; fonctions qu'il a remplies de 1789 à 1793, au moment où le Duché sombrait dans le naufrage révolutionnaire. Elu à cette époque juge au tribunal d'appel et correctionnel du pays de Bouillon, il en accepta la charge jusqu'à la réunion de la Belgique et du pays de Liège à la France, prononcée le 9 vendémiaire an IV (1<sup>er</sup> octobre 1795).

Après la chute du premier empire, tandis que la France rentrait dans ses anciennes limites, Philippe d'Auvergne, en vertu d'un droit d'adoption que lui avait conféré Godefroy-Charles-Henri, faisait prendre en son nom possession du duché de Bouillon par son délégué, le prince de la Trémouille-Tarente. Lui-même, sujet de l'Angleterre, sortait de l'île de Jersey, sa résidence habituelle, et venait visiter et parcourir sa nouvelle souveraineté.

Claude-Louis Linotte de Poupéhan et le sire de Noirfontaine, son oncle, étaient trop dévoués à la maison de Bouillon pour rester indifférents et inactifs devant l'entreprise. Correspondances, démarches, entraînement des populations, influences sur les notables, rien ne fut négligé pour faciliter l'installation d'un prince dont le retour paraissait devoir assurer de nouveau l'indépendance de ce petit Etat ; lorsqu'une décision du Congrès de Vienne vint arrêter l'élan de leurs patriotiques efforts. Elle statuait que les Provinces-Unies néerlandaises, les Pays-Bas autrichiens, la principauté de Liège (avec le pays de Stavelot), et le duché de Bouillon constitueraient un nouvel Etat sous la dénomination de Royaume des Pays-Bas, dont le prince d'Orange, Guillaume-Frédéric de Nassau serait le premier Souverain.

Le premier empressement du nouveau roi fut de relever l'ordre équestre. Par un arrêté du 13 février 1815, il institua cet ordre qui devait se composer des nobles de chaque province, admis aux épreuves réglementaires. Claude-Louis Linotte de Poupéhan y fut incorporé par décret du 17 octobre 1816, puis délégué, comme membre de cet ordre pour faire partie des Etats-provinciaux du duché de Luxembourg. Le mérite incontestable de Claude-Louis Linotte de Poupéhan le fit ultérieurement désigner pour remplir la dignité de bourgmestre de la ville de Bouillon, charge qui lui a fourni l'occasion de rendre de nombreux services à la cité et à ses concitoyens ; il la conserva jusqu'en 1831.

Décoré en 1824 de l'ordre du Lion bel-

gique, cet homme distingué, l'égal de ses ancêtres par sa science, ses vertus, l'aménité de son caractère et les dignités dont il fut revêtu, mourut le 4 août 1837, à Bouillon même. Il ne laissait qu'une fille unique, aujourd'hui veuve de Charles-Louis Bodson de Noirfontaine (v. ce nom).

*Renseignements fournis par M. AUBRIOT DE NOIRFONTAINE, d'après ses archives de famille.*

LINSTER, *Thierry ou Théodoric de*, homme d'Etat, est le plus ancien sénéchal ou gouverneur connu de Luxembourg. Il vivait avec cette qualité en 1247, sous le règne de notre comte Henri II. Le manuscrit des Viri illustres ne le porte point ; cependant en la même année un acte original conservé et cité par Pierret, dit que Henri, comte de Luxembourg ordonnait à Théodoric de Linster, *sénéchal*, de défendre à un certain particulier de tenir une école privée.

En 1236, le même jura les privilèges conférés par Ermesinde à la cité d'Echternach. En 1242, il avait pris parti pour Rodolphe du Pont, élu archevêque de Trèves, contre Arnoux, aussi élu. A cette occasion il a été pris par les troupes du dernier, qui était issu de la maison d'Isembourg, et conduit prisonnier dans le Palatinat. En 1252, il jura de faire observer la sureté que le comte de Luxembourg avait promise à ceux de Marville.

PIERRET, III. — BERTHOLET, IV, *liste*.

L'ORFÈVRE, *Jean*, jurisconsulte, magistrat et homme d'Etat, aussi dénommé, suivant la mode de l'époque, *Aurifaber* et même *Chrisopæus*, en traduisant soit en latin, soit en grec son appellation patronymique, n'appartient que très-indirectement à la Biographie luxembourgeoise.

Nous ne connaissons point le lieu de sa naissance.

Jean L'Orfèvre était licencié ès lois et bachelier des décrets. En 1427, il fut nommé premier recteur et professeur de l'université de Louvain, ainsi que successivement maître des requêtes de l'hôtel de Philippe, duc de Bourgogne, et de son fils Charles, surnommé le Téméraire. Il assista en 1453, avec Jean de Gronsfelt, aux conférences de Mayence, en qualité d'ambassadeurs du duc Philippe, du 16 au 24 mars, pour débattre les prétentions que Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême élevait sur le duché de Luxembourg. Il a également été député à Paris pour régler la question du ressort.

De 1461 à 1463, il était président du Conseil de Luxembourg; et en 1465, il a été nommé maître des requêtes et président du Conseil de Brabant.

Il est décédé dans ces dernières fonctions en 1476, et fut inhumé dans l'église de Ste-Gudule à Bruxelles, avec l'épithaphe suivante, conservée par Butkens : D. O. M. JOANNES L'ORFEVRE I. U. D. Brabantiae Cancellarius ab anno MCCCC. LXI. obiit anno MCCCC. LXXVI.

BRITZ, *Code de l'ancien droit belge*, T. I. 49 et 453. — BUTKENS, *Troph. Brab. T. II*, p. 362, sq.

LOSER, *Hubert*, propriétaire, administrateur et constituant, né à Rosport, commune du canton d'Echternach, le 8 mai 1783, était fils de Michel Loser, notaire et géomètre, et de Susanne Ludewig, originaire de Trèves.

Fils d'une famille très-estimée, H. Loser avait obtenu au gymnase de la ville de Trèves une éducation humanitaire très-soignée et suffisante pour gérer ses biens d'une manière convenable et éclairée. Aussi la grande estime dont il jouissait, tant auprès de l'administration qu'auprès du public en général, engagea-t-elle le Gouvernement, dès 1804, alors que Loser ne comptait encore que 21 ans d'âge, à lui conférer la dignité de maire de sa commune de Rosport. En même temps qu'il lui remettait cette dignité, il le nomma aux fonctions de secrétaire de la même mairie, les deux emplois après lui avoir concédé la dispense d'âge nécessaire ainsi que la permission pour pouvoir les cumuler.

Il était encore bourgmestre lorsque survinrent les événements politiques de 1830 à Bruxelles : Loser avait trop d'expérience pratique des hommes et des choses pour n'être point convaincu qu'en ces conjonctures il était préférable de plier, soit par conviction, soit par politique, dans l'intention de conserver la paix publique et de prévenir des désordres souvent graves de la part d'une populace ignare, égoïste et facile à émeuter; plutôt que d'afficher une opposition dérisoire contre tous. Il affecta d'admettre les principes nouveaux, si même il n'y souscrivait point par conviction; et de cette manière il conserva la confiance du public auquel il sut faire comprendre que tous les efforts possibles que la commune de Rosport pourrait tenter individuellement pour faire redresser les erreurs de l'administration néerlandaise dans le Luxembourg et prévenir celles de l'avenir, ne seraient point capables de rien changer à ce que la force

des choses déciderait ultérieurement dans l'occurrence. „Que les autres se battent, *disait-il à ses administrés*; nous autres nous devons rester tranquilles, nous qui sommes placés „à la frontière prussienne : nous obtiendrons „dans tous les cas notre part dans le bien qui „sera conquis pour la patrie.“ Et de cette manière la commune de Rosport resta calme, admettant le régime que le Gouvernement provisoire de Bruxelles inaugurerait par des élections générales, où Loser fut de nouveau, et directement par ses concitoyens, continué dans ses fonctions de bourgmestre.

Il l'était encore le jour de la reprise de possession du Grand-Duché au nom du roi Grand-Duc, en juin 1839, et il a été continué dans cette dignité civique jusqu'en 1868, sans aucune interruption, c'est-à-dire jusqu'à son décès; ainsi en tout pendant 64 ans.

Ces longs services municipaux rendus à la chose publique, avaient été récompensés en 1858 par le Souverain qui lui conféra la croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne de chêne.

En 1848, Hub. Loser avait été appelé à faire partie de l'assemblée nationale constituante. Il y a siégé du 25 avril au 28 juillet, c'est-à-dire pendant toute cette session extraordinaire des Etats du pays, pendant laquelle a été élaboré le pacte politique libéral.

En 1816 et 1817, il avait été désigné capitaine de la garde Bourgeoise chargée de réprimer les troubles pouvant surgir après l'occupation du pays par les puissances alliées, alors que encore aucun Gouvernement régulier n'y était installé.

Frappé d'une catarracte sénile en 1854, à l'âge de 71 ans, Hub. Loser a continué, malgré sa cécité presque complète, à remplir les fonctions de bourgmestre. Il est décédé le 13 mai 1868, à l'âge de 85 ans.

*Procès-verbaux de la Constituante. — Liste officielle des législateurs. — Almanachs de Luxembourg et d'Arlon. — Etat-civil. — Renseignements communiqués. — Archives.*

LOUVEGNIES, *Jean-Charles-Chrétien de Landas de*, était commandant de Luxembourg en 1675, sous le roi Charles II d'Espagne. Ce personnage a beaucoup contribué à l'augmentation des fortifications de la capitale où même une rue porte son nom. Cependant sa biographie n'appartient point au pays.

BERTHOLET, IV. *Listes. — Mscrt. des Viri illustres.*

LOYSON ou LOISON, *Jean-Baptiste-Louis-*

*Maurice*, erronément dénommé *Olivier* dans la Biographie des contemporains (T. XII, p. 160); lieutenant-général et grand croix de la Légion d'honneur sous le premier empire, est né à Damvillers dans le Luxembourg français, le 21 janvier 1773. Il était fils de François Loyson, avocat en parlement, conseiller du Roi et prévôt de la petite ville de Damvillers, et de Marie-Charlotte Patusset de Saint-Germain. Il avait un oncle, Joseph-Jacques Loyson, prêtre très-vénérable, curé à cette époque de Thil et d'Azannes; lequel sous l'empire de Napoléon I<sup>er</sup>, devint évêque de Bayonne, et dont la mémoire était vénérée par tous ceux qui le connaissaient.

Loyson était à peine âgé de 20 ans, lorsque, dit-on, il entra comme volontaire, le 1<sup>er</sup> août 1792, dans le deuxième bataillon de son département. Elu immédiatement après son enrôlement au grade de sous-lieutenant par ses camarades d'armes, il a su rapidement conquérir tous les suivants à la pointe de l'épée. Au sac de l'abbaye d'Orval, où il commandait le corps français qui a commis cet acte de sauvage destruction, il n'était encore qu'adjudant-général sous Kilmaine, ayant le capitaine Saint-Remy, également de Damvillers pour adjoint.

Cet épisode de la guerre qui finit par annexer le ci-devant duché de Luxembourg à la France républicaine, ensuite impériale, étant trop peu connu jusqu'ici, nous nous croyons en devoir d'en dire quelques mots ici.

Placée sur l'extrême frontière, l'abbaye d'Orval était d'autant plus menacée par les sans-culotte, qu'elle avait, disait-on, provoqué la colère du parti envahisseur. Là, en effet, assurait-on, avait été disposée la première étape que devait rencontrer le malheureux roi Louis XVI, au cas où il eut réussi dans sa tentative d'évasion si déplorablement avortée à Varennes (21 juin 1791). Les meneurs de la Convention épiaient une occasion de se venger, et elle ne tarda pas à se présenter.

Le 17 mai 1793, un détachement parti de Sedan et commandé par le général Beauregard vint investir le monastère. Le corps-franc luxembourgeois-belge, cantonné aux environs, fut surpris et mis en déroute. Une vigoureuse charge de lanciers le sauva, sans néanmoins empêcher les républicains d'occuper l'abbaye. Déjà le pillage avait commencé, quand l'intervention des dragons dits de Latour obligea les assaillants à vider les lieux.

La Convention fut informée de cette affaire que le commissaire son représentant lui dépeignit comme un succès qui avait rapporté la prise de laines pour confectionner un grand nombre de lits d'hôpital.

Quatre semaines plus tard, le 12 juin, Loyson, qualifié général, à la tête d'une brigade de l'armée des Ardennes vint camper sur les hauteurs dominant l'abbaye à l'Est.

Né dans cette partie du Luxembourg que les conquêtes de Louis XIV ont réunie à la France, il était un enfant de la contrée et presque compatriote. On pouvait croire dès lors qu'il userait de ménagements. Mais il n'en fut rien. S'il est vrai, comme la tradition le rapporte, que le comité de Salut public lui avait envoyé l'ordre de détruire le monastère d'Orval, il lui eut sans doute été difficile de soustraire cette maison religieuse au sort qui l'attendait. Mais tout au moins pouvait-il ne pas se faire le complice des brigands dont il favorisa les rapines.

Un autre compatriote, curé des environs et un obligé d'Orval, lequel est plus tard mort sur l'échaffaud à Luxembourg (1804), pour assassinat, l'abbé Bernard s'était fait le dénonciateur de ses bienfaiteurs comme il devint le conducteur des pillards et des incendiaires.

Le lendemain de l'arrivée de la brigade commandée par Loyson sur la hauteur, un détachement se fit ouvrir les portes de l'abbaye et y entra pour se livrer à l'orgie jusqu'au soir. A la nuit tombante commença le pillage, pendant que les religieux s'esquivaient à la dérobée pour se réfugier dans la forteresse de Luxembourg, parce que le maître d'école de Florenville (v. l'art. Massart, Gaspard), qui avait déposé les projets des pillards, était parvenu à prévenir les moines qu'on devait se saisir d'eux et les emmener prisonniers.

Les détails ultérieurs sur ces scènes de dévastation manquent. Seulement, dès que l'occupation du monastère fut connue, les pillards y affluèrent de plusieurs lieues à la ronde; et des centaines de chariots étaient chargés tous les jours, pêle-mêle de meubles, grains, etc., etc., sans réquisition, couvrant les routes aboutissant vers Margut, Carignan et Montmédy. Quelques-uns de ces attelages versèrent leur chargement dans les magasins de l'Etat à Sedan; mais la plupart furent détournés au profit de certains personnages complices du désastre. A tel point que aujourd'hui

d'hui encore dans les localités des alentours on rencontre fréquemment des objets plus ou moins précieux provenant de cette source.

Jamais spoliation n'a été pratiquée avec autant d'audace. Cependant un instant comprimée par la terreur, la conscience publique se reveilla et réclama une répression immédiate. L'assemblée du district de Montmédy, partageant un sentiment qui était celui de toutes les âmes honnêtes, ordonna d'arrêter les principaux pillards et ceux qui les soutenaient.

Loyson fut du nombre de ces derniers. Accusé d'avoir reçu sa part du butin, il fut arrêté; et il allait être mis en jugement quand l'intervention d'un de ces odieux pro-consuls que la Convention envoyait aux armées, le fit mettre en liberté. Il y a eu, assure-t-on, un ordre exprès du comité de salut public envoyé à cet effet.

D'un autre côté. Le pillage avait duré huit jours lorsque croyant avoir enlevé tout ce qui valait la peine d'être pris, on commença à détruire les bâtiments mêmes de cette riche abbaye. A quatre reprises le feu avait été mis à ces solides édifices, et chaque fois il s'était arrêté à des murs dont la solidité semblait le défier. Plusieurs bordées de boulets de canon, amenés dans la cour, n'avaient pas non plus réussi à y faire des brèches sensibles, lorsque plusieurs centaines de cordes de bois, portées dans les différents appartements, et mêlées d'obus chargés, ont été allumées, qui provoquèrent de larges incendies activés par les détonnations de ces projectiles, et amenèrent un embrasement complet, lequel dura, dit-on, à commencer du 23 juin 1793 plus de cinq semaines, au bout desquelles le tout se trouva réduit en un immense monceau de ruines qui fumaient encore.

La Biographie des contemporains, rédigée dans un sens favorable aux partisans de la révolution française, consacre un article au général Loyson, absous par la Convention. Cet article n'est rien moins que dénigrant; et cependant l'auteur n'a pu dissimuler qu'on accusait son personnage de n'avoir pas été uniquement avide de gloire, et de ne pas avoir eu un désintéressement égal à sa valeur.

Réintégré quelque temps après dans son grade, Loyson parvint par ses talents militaires et beaucoup de valcur, qu'il porta plusieurs fois jusqu'à la témérité, à franchir

rapidement tous les grades et obtenir, très-jeune encore, celui de général.

Le 13 vendémiaire an III (5 octobre 1795), il se trouvait à Paris. Il commanda pendant cette journée, sous les ordres du général Bonaparte, les troupes qui défendirent la convention nationale contre les sections. Nommé peu de jours après, président du Conseil de guerre de Saint-Roch, établi pour juger les chefs de l'insurrection, il fit preuve de modération dans l'exercice de ces fonctions nouvelles, et il n'y eut guère de sentences sévères portées que contre quelques accusés contumaces.

Employé ensuite à l'armée d'Helvétie, sous les ordres de Masséna, il fut nommé général de division, le 25 septembre 1799; et passa après la révolution du 18 brumaire à l'armée d'Italie, où il se distingua au passage de l'Adda et de l'Oglio; s'empara de Crema et d'Arsinovi, et reçut plusieurs témoignages de la satisfaction du premier Consul. Il se signala de nouveau pendant la guerre d'Allemagne, à Wertingen, Guntzbourg, et à la bataille d'Austerlitz, après laquelle l'empereur le nomma grand'croix de la Légion d'honneur et gouverneur du château de Saint-Cloud. Chargé en 1806, du gouvernement général des provinces de Munster et d'Osnabruck en Westphalie, il administra ces pays jusqu'en 1808, lorsqu'il a été appelé au commandement d'une division de l'armée d'Espagne, et continua, pendant toute cette guerre, à donner de nouvelles preuves d'habileté et de courage.

Après la première restauration, le général Loyson a été nommé par Louis XVIII, commandant de la 5<sup>me</sup> division militaire. Il conserva son grade, et servit encore pendant les cent jours en 1815; mais après la bataille de Waterloo il a été forcé de s'expatrier. Il se retira dans la province de Liège où il avait acquis des propriétés considérables, nommé le château de Chokier où il résida. Il est décédé en 1816, au dit château, suivant les uns; à Liège même, d'après d'autres; laissant une grande fortune à sa fille unique, mariée peu de temps avant son décès, à un fils naturel du prince russe nommé Kourakin.

BOUILLET, *Dictionnaire d'histoire et de géographie*; édit. belge, II, 1332. — *Biographie des contemporains*; par ARNAULT, JAY, JOUY, NORVINS.—JEANTIN, *Les chroniques de l'abbaye d'Orval*. — *Renseignements obtenus*.

LUXEMBOURG, *Antoine*, dit de, de sa ville natale, était savant, prêtre et chanoine.

Il vivait pendant le quinzième siècle et la première moitié du seizième. Il doit avoir été un homme de mérite comme de science, puisque Erasme était en correspondance avec lui. En effet, il existe une lettre du 27 janvier 1498 que ce grand homme adressait de Paris à *Antonius Luxemburgus*. Dans une autre, qu'il écrivit de Londres, le 1<sup>er</sup> septembre 1511 à Ammonius, il disait qu'Antonius était son ami, qu'il était chanoine de S<sup>t</sup> Audomare et économiste de l'abbé de S<sup>t</sup> Bertin. Une troisième lettre du même, datée de Londres, le 14 mars 1513, rappelle encore Antonius. Ces souvenirs d'un ami qu'Erasme a eu parmi les Luxembourgeois doivent être conservés religieusement, parce qu'ils constituent une preuve que le personnage a été un littérateur de renom sous la renaissance. Les mentions que nous venons de transcrire se trouvent dans le troisième volume des œuvres d'Erasme, édition vander Aa; La Haye, 1703.

*Renseignements Britz. — Les œuvres d'Erasme.*

LUXEMBOURG, *Gérard de*, seigneur de Durbuy, homme d'Etat, est porté par l'auteur du manuscrit des *Viri illustres*, de même que par Bertholet, sur la liste des sénéchaux ou Drossards du comté de Luxembourg, sous le comte Henri III, en 1277.

Ce Gérard de Luxembourg était fils puiné de Walram, duc de Limbourg et marquis d'Arlon, et d'Ermesinde, comtesse de Luxembourg. Dans le partage des biens patrimoniaux, il obtint les comtés de Durbuy et de Roucy avec la seigneurie de Villance. Il était l'oncle du comte Henri III, et avait épousé Mathilde, fille de Théodoric VI, comte de Clèves, et d'Isabelle de Brabant.

FABER, *Famil. august. luxemburg.* — BERTHOLET. — PIERRET. — PAQUET, *Hist. luxemb.* — MAEYSZ. — JOACHIM. — CHRISTIANI. — BERTELS. — DEWEZ.

LUXEMBOURG, *Jean de*, du nom de sa ville natale, mérite d'être mentionné parce que, comme ami d'Erasme et de Pierre Aegidius, il a dû être un homme distingué. Il se dénommait suivant la mode du temps *Joannes Luxemborchensis, juris canonici scholasticus*. Jean de Luxembourg était en 1501, correcteur d'ouvrages latins édités par le célèbre imprimeur d'Alost, Thierry Maertens. Il était établi à Louvain. Nous ne connaissons pas la date de son décès.

*Notes fournies par feu M. BRITZ, greffier du tribunal de Bruges.*

LUXEMBOURG-LIGNY, *Jean de*, évêque

de Strasbourg, plus tard archevêque de Mayence, de 1371 à 1373.

L'abbé Al. Pruvost, jésuite à Arlon, nous a communiqué les renseignements qui vont suivre et qui sont destinés, dit-il, à corriger les données de l'auteur du manuscrit des *Viri illustres*.

D'après Serarius et la plupart des auteurs qui ont parlé de Jean de Luxembourg-Ligny, il était fils de Wenceslas de Luxembourg, et neveu de l'empereur Charles IV. D'après George Christianus, il était fils de Jean de Luxembourg, comte de Ligny ou de S<sup>t</sup> Pol, et d'Adelaïde de Flandre. Les auteurs de la *Gallia christiana* (T. V, 502) sont de cette dernière opinion qui s'appuie, du reste, sur le témoignage de Jacques de Koenigshoven et de Jean Gensbein, tous deux contemporains de Jean de Luxembourg, et dont le premier vivait à Strasbourg où il écrivit sa chronique en 1386, comme il le dit lui-même (Ch. VI, fol. 396). L'évêque de Strasbourg, Jean II de Lichtenberg étant mort le 14 ou le 15 septembre 1365, et le chapitre n'ayant pu pendant une année entière se mettre d'accord pour l'élection de son successeur, le pape nomma à ce siège Jean de Luxembourg (*Gall. christ.* V. 810). Wymphelingus l'accuse d'ivrognerie et d'autres vices. Cette imputation, disent les bénédictins, vient peut-être de la haine de cet auteur pour les français, comme il le fait assez voir par les paroles suivantes : „Je me réjouis pourtant, *écrit-il*, qu'il ait été „français et non allemand, pour que les „étrangers ne puissent faire le reproche „d'aimer le vin à mes seuls compatriotes.“

L'archevêque de Mayence, Gerlac de Nassau étant mort le 12 février 1371, une partie des chanoines de cette métropole élut Conon de Falkenstein, archevêque de Trèves, qui refusa; une autre partie se déclara pour Adolphe de Nassau, fils d'Adolphe, frère de l'archevêque défunt. Mais l'empereur Charles agit auprès du pape Grégoire XI pour empêcher cette élection; et fit nommer son parent Jean, évêque de Strasbourg.

Le nouvel archevêque, investi de ses pouvoirs au mois de mai 1371, a confirmé les privilèges de l'église de Mayence et de tout son diocèse. D'après l'auteur anonyme d'une chronique de Cologne, encore inédite en 1731, il s'en était fallu de peu, l'année précédente, qu'il n'eût été promu au siège de Cologne par le crédit de l'empereur.

Il fit son entrée à Mayence au mois de février 1372 et fut reçu avec beaucoup d'honneurs par les bourgeois de la ville.

Il est mort peu de temps après à Elvil ou Elfelst, d'où son corps a été porté à l'église du monastère d'Eberbach où l'on ne trouve plus l'épithaphe citée par les frères de Sainte Marthe; mais on y voit au milieu du chœur

une pierre avec l'effigie du prélat et l'inscription suivante :

Anno Domini MCCCLXXIII pridie nonas aprilis obiit reverendus in Christo pater Dominus Johannes archiepisc. Moguntin. cujus anima requiescat in sanctâ pace. Amen.

GALITA CHRISTIANA, V. 810, 502 et 503.

## M

MAES, *Jean-Joseph*, fonctionnaire, administrateur, fils de Jean-Ignace et de Catherine von Bergh, est né le 6 mars 1783, à Neuerbourg, petite ville autrefois luxembourgeoise, mais aujourd'hui placée sous la domination prussienne.

Il avait été nommé notaire impérial à la résidence d'Echternach, par décret de Napoléon I<sup>er</sup>, en date du 11 février 1811. Le 6 avril 1814, il fut désigné capitaine de milice en la même ville, et le 1<sup>er</sup> octobre de la même année adjoint au maire. Ces dernières fonctions il les a remplies jusqu'au 27 octobre 1817 où un arrêté du gouverneur du Grand-Duché Willmar (v. son art. Biogr. II, 243) le désigna bourgmestre, à titre provisoire jusqu'au 23 janvier 1818. Du 5 décembre 1817 au 15 novembre 1841 il a rempli les fonctions de secrétaire communal de la même ville; et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1812 jusqu'à fin de 1825 il a géré celles de receveur de l'hospice civil. Enfin, un arrêté royal du 10 mars 1856 l'avait désigné suppléant du juge de paix.

Jean-Joseph Maes est mort à Echternach, le 10 décembre 1864, à l'âge de 81 ans, décoré depuis le 19 février 1860 de l'Ordre de la Couronne de chêne.

Dans tous les emplois qu'il a occupés, il s'est constamment distingué par son zèle pour le bien public et par son civisme éclairé. Il s'était acquis l'amour de tous par sa prudence et son dévouement.

*Renseignements fournis. — Notes de famille.*

MAEYSZ, *Jean-Pierre*, prêtre, savant, philanthrope, fils de Jean-Pierre Maeysz, (voir Biogr. I, 392) et de Catherine Thyl, est né à Luxembourg, le 2 mai 1780. Comme ses parents reconnurent bientôt les heureuses

dispositions de leur fils pour les études, ils crurent devoir lui fournir l'occasion de s'y livrer, en le faisant admettre à l'ancien collège de sa ville natale où il se distingua constamment par une conduite exemplaire comme par des progrès très-marqués. Auparavant il avait appris les principes chez un oncle, ancien aumônier du monastère de Marienthal, lequel après la suppression de cette maison religieuse par l'empereur Joseph II, avait été nommé curé d'une paroisse ardennaise.

Vers la fin du siècle, comme il avait achevé ses cours d'humanités, Macysz se rendit à Prague afin de suivre les leçons universitaires sur la philosophie, peut-être également la théologie; car dès son plus jeune âge, il a constamment voulu beaucoup apprendre en même temps qu'il se destinait à la prêtrise: cependant son besoin d'étudier ne se bornait point aux deux branches des connaissances humaines que nous venons de citer; il visait au contraire à acquérir des notions sur le plus de sciences possible; car, se disait-il, un homme ne peut point passer pour avoir de l'esprit s'il ne sait apprécier d'une manière plus ou moins approfondie la valeur de toutes les théories, soit même de toutes les utopies qui peuvent surgir d'une imagination guidée par la raison, la méditation et l'expérience.

Après avoir fréquenté l'université pendant quelques semestres, le jeune Macysz entra en 1803 au séminaire de Metz, à l'époque de la réorganisation de cette catégorie d'institutions d'après les errements admis par le concordat. Si, en l'absence de renseignements plus précis, nous pouvions nous laisser aller à une supposition qui a pour elle un certain caractère de vraisemblance, nous ne serions pas éloigné d'admettre que la fréquentation de l'univer-



sité a été décidée par Maeyz à cause du bouleversement du culte en France; et que, décidé à devenir prêtre, il aura voulu se rendre en Allemagne dans l'intention d'y prendre les ordres : Il est rentré dans sa patrie dès qu'il eut entrevu la possibilité d'y atteindre le but qu'il avait en vue.

Quoiqu'il en soit, il a été consacré prêtre par l'évêque de Metz, le 20 septembre 1806, et envoyé en qualité de vicaire à Sarlouis où il resta pendant deux ans et où il avait su se faire chérir par tous. En 1808, il obtint au collège de Pflzbourg, département de la Meurthe, une chaire de langue latine, en même temps qu'il était sous-principal-aumônier de l'établissement : Il occupa ces deux emplois jusqu'en 1814.

Le Luxembourg se détachait alors de la France à laquelle il avait été réuni par la conquête qui lui avait imposé le nom de département des forêts.

Maeyz revint dans son pays, et fut chargé de la desservitude de la paroisse dite des bons-malades, à Clausen. L'année suivante (1815), il obtint celle de St Jean, au Grund, où il resta en fonctions pendant vingt-six ans qu'il consacra au saint ministère, partageant son temps entre l'étude et l'accomplissement le plus ponctuel comme le plus éclairé de son pastorat.

Cette période de plus d'un quart de siècle, passée au milieu du même troupeau, composé en grande majorité de prolétaires, plus des habitants de la prison provinciale dont également il était aumônier, cette période a mis au jour toutes les qualités avantageuses du caractère et de la manière d'agir du curé Maeyz. En effet, depuis près d'un demi de siècle qu'il a quitté cette paroisse, son nom n'y est encore aujourd'hui prononcé qu'avec un profond respect, et sa mémoire conservée avec bénédiction : car le curé Maeyz était un homme d'élite et un pasteur d'âmes exemplaire. Les vieillards se rappellent encore avec plaisir les salutaires leçons qu'il donnait en chaire lorsqu'il interprétait l'évangile. Ils n'ont pas oublié non plus la sage manière qu'il mettait à combattre indirectement les aberrations qu'il trouvait à redresser chez ses paroissiens. On sait encore parfaitement avec quelle édifiante onction il adressait la parole aux enfants qui pour la première fois étaient admis à la Sainte-Table, etc., etc.

Du reste, lorsqu'il parlait en public, il ne

faisait que des discours parfaitement tournés et raisonnés avec sagesse. Tout ce qu'il disait sortait du cœur; jamais une parole désobligeante n'a franchi ses lèvres, car l'indulgence fut le constant guide de ses pensées les plus intimes.

D'un autre côté, si l'on se représente l'état déplorable où se trouvait l'enseignement primaire pendant les guerres françaises, il sera facile d'apprécier ce qu'il fallait d'efforts pour parvenir à une organisation convenable de cette intéressante branche d'économie politique. Maeyz, de concert avec les autres sommités intellectuelles de son époque, tout en mesurant l'ardu de la tâche à remplir pour atteindre ce noble but, ne se rebutèrent point devant les obstacles. D'abord sous le modeste titre de Comité pour l'encouragement et la propagation de l'instruction primaire, ces vénérables patriotes conçurent en 1817 le projet de créer une école-modèle pour la formation des instituteurs à préposer aux écoles communales. Les cours de cette école étaient gratuitement professés. Dans la distribution des matières à enseigner, l'abbé Maeyz obtint la méthode, la morale et l'économie rurale.

A cette occasion, il composa pour ses leçons plusieurs livres élémentaires dont nous allons transcrire les titres : 1° Principes d'économie rurale, à l'usage des écoles élémentaires du Grand-Duché; par J. P. Maeyz, desservant à St Jean, inspecteur d'écoles et professeur d'agriculture à l'école modèle de Luxembourg; vol. in-12., J. Lamort, 1827. En 1826, il avait paru une édition allemande du même ouvrage. — 2° Mayer's Lehrbüchlein für den Luxemburger Land-Schullehrer; eingerichtet von etc. in-12, 1818. — 3° Erste Leseübungen für Elementarschüler, 3° édit.; in-12, 1822. — 4° Une traduction allemande et abrégée de l'arithmétique de Noël. — 5° Chronologische Uebersicht der Geschichte der Stadt und des Groszherzogthums Luxemburg. Zum Gebrauche der vaterlaendischen Schulen des Mittlern Unterrichtes; volume in-12, 1827.

Maeyz a également été membre de la commission urbaine d'écoles de Luxembourg et du bureau de bienfaisance de cette ville. Il a de même figuré parmi les membres de la Société archéologique et de celle des sciences naturelles du Grand-Duché.

Mis à la pension de retraite, sur sa demande, en 1841 après 35 ans de fonctions, le

curé Maeyesz consacra le reste de ses jours à l'étude; et, par forme de délassement, à la culture d'un petit jardin.

Il est décédé plein de jours et de bonnes œuvres, emportant l'estime de tous, dans la 87<sup>e</sup> année de son âge, le 27 août 1866.

Avant son décès, il avait donné sa bibliothèque, composée de douze mille volumes et brochures, à la Bibliothèque de Luxembourg. A l'hospice de la même ville, il légua, par acte Landmann, en date du 2 août 1838, un capital de dix mille francs; plus tout ce qu'il délaisserait à son décès.

NAMUR, *Notice biographique sur l'abbé J. P. Maeyesz. — Souvenirs personnels. — Renseignements obtenus. — Journaux de 1866.*

MAJERUS, *Jean*, pédagogue, est né à Waldbillig, commune du même nom au canton d'Echternach, le 3 septembre 1797, de parents cultivateurs peu fortunés. Admis en 1804, à l'école primaire de son village, il put par expérience personnelle, constater plus tard le contraste immense qui existe entre la manière d'enseigner de nos jours et celle d'alors, lorsque la verge était employée, placée entre les mains d'un tailleur ou d'un tisserand, même parfois d'un chaudronnier remplissant l'office de magister, allant prendre sa nourriture de maison en maison, réunissant ses élèves dans des locaux peu aérés, mal chauffés et insalubres, et se faisait rétribuer mensuellement par quelques sols. Majerus aimait, même pendant sa vieillesse, à raconter ces particularités de son jeune âge.

Malgré toutes les défauts de la méthode employée alors, et généralement en usage partout, le jeune Majerus fit de rapides progrès, trahissant des dispositions et une conception peu ordinaires. A peine avait-il atteint sa douzième année, lorsqu'il se sentit une grande propension vers les études. Néanmoins il a fallu qu'une circonstance fortuite se présentât pour l'y décider entièrement. Pendant qu'un jour, accompagné de son père, il conduisait un chariot de bois, le cheval poussa de côté et fit embourber le véhicule dans une mare à côté du chemin : Aussitôt le père d'imputer la faute à la maladresse de son fils et de l'accabler de reproches. Ce dernier, qui ne se sentait point coupable, repliqua aussitôt : c'en est assez; et, jetant le fouet, il ajouta : je vais aux études. Il tint parole.

A commencer dès l'aurore du lendemain,

et sur les conseils de sa mère, le jeune Majerus alla régulièrement tous les jours à Hefingen prendre leçon chez le savant curé Ungeschuck, qui lui enseigna pendant environ une année les rudiments de la langue latine. A partir de 1813, il se rendit à Echternach, afin de fréquenter l'école latine, tenue par le vicaire Stumper. Il y resta jusqu'à la fin de l'été de 1815. Pendant l'automne de cette année, il entra au collège, alors municipal de Luxembourg, où il a été admis à la classe nommée de grammairie, correspondant à la IV<sup>e</sup> de nos jours; et la suivante à la syntaxe ou III<sup>e</sup>. Partout il déployait beaucoup d'ardeur et faisait de grands progrès; tellement que toujours il compta au nombre des premiers parmi ses condisciples. Ne possédant que des ressources assez modiques, il cherchait à les augmenter en donnant des leçons particulières; et même, pendant les deux dernières années de son séjour à Luxembourg, il fut admis dans une famille honorable de cette ville, en qualité de répétiteur particulier.

Lorsqu'il eut terminé ses humanités, il résolut d'embrasser le sacerdoce. Pendant que ceux de ses condisciples qui se destinaient à la même carrière, se rendaient au séminaire, les uns à Metz, les autres à Liège, Majerus alla, en 1821, à Trèves où il fréquenta pendant une année les cours théologiques de ce diocèse. La suivante, il entra au séminaire de Metz avec ses autres condisciples luxembourgeois, et y obtint, aux fêtes de Noël, la tonsure ainsi que les quatre ordres mineurs. Le 23 juillet 1823, l'évêque de Nancy lui conféra le sousdiaconat, *sede vacante*.

Comme à cette époque le grand-duché de Luxembourg a été distrait du diocèse de Metz pour être réuni à celui de Namur, Majerus se rendit au séminaire de cette dernière ville, où l'évêque Pisani de la Gaude lui conféra, le 7 décembre 1823, le diaconat, et le consacra prêtre, le 13 mars suivant (1824).

Dès les fêtes de la pentecôte (6 juin) suivantes, il a été désigné vicaire à Esch-sur-Alzette, où, comme cela était d'usage alors, il ouvrit une école latine pour les commençants. Les élèves y affluèrent.

Deux ans plus tard (1826), Majerus reçut sa nomination en qualité de professeur attaché au collège urbain d'Echternach, en même temps qu'un vicariat. Il y dirigeait en même temps l'école de chant et les exécutions mu-

sicales pendant le service divin, comme en outre il remplissait presque toutes les fonctions paroissiales, à cause de la faiblesse d'âge du doyen Coner (v. son art. Biogr. I, 129) : De cette manière ses occupations étaient très-multiples, prenant toutes ses heures ; tantôt au collège, tantôt à l'église, tantôt au lit des malades, tantôt à l'école de chant.

Ses devoirs à accomplir ne tardèrent même pas à augmenter encore en nombre, lorsqu'au printemps 1828 deux professeurs, et en automne le directeur même du collège quittèrent cet établissement de jeune création : Majerus seul resta debout sur les ruines de l'institution, et recrutant par lui-même assez d'assistance pour réédifier et continuer l'œuvre, d'abord en lui conservant son nom, puis en lui attribuant l'appellation d'école moyenne.

Par arrêté ministériel, en date du 11 octobre 1828, il a été, après un examen préalable, désigné professeur de langue et de littérature hollandaises, attaché aux classes supérieures des écoles primaires de la ville ; un titre qui lui rapporta annuellement, jusqu'en 1836, une majoration de traitement de 200 florins des Pays-Bas (423 frs. 28 cent.). Il ajoutait en outre, personnellement, 8 heures de leçon par jour, sans compter celles que quelques anciens étudiants du collège, qui suivant une autorisation reçue à cette fin, coopéraient avec lui : Il enseignait lui-même deux langues anciennes, trois langues modernes, l'histoire et la géographie, l'arithmétique et le dessin géométrique.

La révolution belge venait de proclamer la liberté de l'enseignement. Majerus pouvait donc, avec trois collègues qu'il s'était adjoints, ressusciter le collège d'Echternach et lui rendre son existence antérieure. Et il exécuta cette entreprise qu'il maintint debout jusqu'à sa nomination à la paroisse de Hemstal, le 1<sup>er</sup> janvier 1836.

Dans ce nouveau poste il se vit de même entouré bientôt de nombreux élèves, tellement que son presbytère, d'ordinaire si paisible et si tranquille, se trouva bientôt offrir l'aspect d'un bruyant lycée français. Le repos que Majerus avait espéré trouver, il l'attendit vainement, pas même pendant les vacances ; parce qu'à cette époque de l'année l'autorité ecclésiastique réclamait toujours son aide pour la visitation des églises du canton.

En 1838, il a été nommé inspecteur cantonal des écoles primaires ; et en 1844 choisi

directeur de l'école normale pour former les instituteurs et les institutrices du Grand-Duché.

Avant d'entrer dans ces nouvelles, aussi importantes que délicates fonctions, Majerus voulut se rendre digne de la grande confiance que le Gouvernement plaçait en lui. A cet effet il alla visiter plusieurs établissements analogues ou similaires, constitués et fonctionnant dans les pays avoisinants, afin de se rendre raison des diverses dispositions réglementaires qui y sont en vigueur.

Les cours de la nouvelle institution ont été inaugurés en 1845. Quant à la manière dont le directeur Majerus a rempli ses nouveaux devoirs et aux succès brillants que ses leçons ont produits, on n'a qu'à feuilleter les cahiers de l'époque du journal des écoles, *Schulbote*, où un bon nombre de ses compositions pédagogiques se trouvent insérées ; on n'a qu'à écouter les rapports de ses anciens élèves qui ne tarissent point en louanges sur sa personne ; on n'a qu'à lire son Manuel sur la Pédagogique et sur la Méthode ; un ouvrage qui sert encore aujourd'hui dans ces cours.

En outre, depuis 1847, les deux prélats placés successivement à la tête du culte catholique dans le Grand-Duché, l'avaient fait entrer dans leur Synode, lorsque en 1870, époque de l'érection du diocèse de Luxembourg, le nouvel évêque le nomma membre de son chapitre, dont il n'a pas été le dignitaire le moins influent.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1852, ainsi après avoir pendant sept ans dirigé l'école normale avec intelligence, conscience et un grand talent, Majerus se vit transférer, en qualité de curé-doyen, à la tête de l'importante église primaire de Mersch, où il eut la satisfaction de fêter en 1874 son jubilé de cinquante ans de prêtrise.

En même temps qu'il devint curé de Mersch, les fonctions d'inspecteur d'écoles de ce canton lui ont été rendues.

Dans ces différents postes, Majerus a constamment su se faire aimer et respecter : il jouissait de la confiance illimitée de tous ceux avec lesquels il a eu à traiter d'affaires, n'importe de quel genre.

Aussi le Gouvernement, voulant dignement récompenser ses éminents services dans la direction des écoles, l'honora-t-il de la croix de chevalier de l'ordre national de la Couronne de chêne : Le jour de son jubilé de

50 ans de prêtrise, il a été créé officier du même ordre.

Le curé-doyen Jean Majerus est décédé à l'âge de 78 ans, le 28 septembre 1875.

Outre les articles insérés dans le journal pédagogique le *Schulbote*, et le *Manuel de Pédagogique et de Méthode*, qu'il a fait imprimer pour l'usage des élèves de l'école normale, Majerus a laissé en manuscrit l'*Histoire de la paroisse de Mersch*, rédigée d'après les sources.

Par disposition testamentaire, il a consacré un capital de neuf mille francs pour constituer une bourse d'études en faveur de sa famille. Cette fondation a été légalement reconnue par arrêté du souverain, en date du 21 décembre 1875 : Le stipende, au montant annuel de 400 francs, a été autorisé pour les descendants des frères et sœur du fondateur, Michel Majerus et Anne-Marie Schreiffes ; Catherine Majerus et son mari Melchior Weis ; enfin Jean Majerus et Marguerite Hentgen. A défaut de postulants de la parenté, la jouissance peut-être accordée à des étudiants originaires de Waldbillig et environs, ainsi que de Mersch.

Majerus était membre correspondant de la société archéologique du Grand-Duché.

ENGLING, *Nécrologe de J. Majerus, dans : Publ. Soc. archéol., Luxemb., 1875. — Schulbote. — Souvenirs. — Communications diverses. — Listes des églises du Grand-Duché. — Mémorial du Grand-Duché. — Etat-civil.*

MALACORD, famille distinguée qui a pendant le dix-huitième et les premières décades du dix-neuvième siècles primé dans la petite ville de Stavelot où elle était parvenue à s'acquérir la plus brillante réputation pour les produits de ses tanneries, son grand crédit, l'étendue de ses relations, sa grande probité et l'exactitude la plus scrupuleuse dans ses relations commerciales.

D'une position très-modeste au début, cette famille, originaire, dit-on, du hameau de Malacord dans l'ancien pays de Stavelot, vint s'établir dans cette ville pour se livrer au négoce. Par ses habitudes simples, sa grande activité, son aptitude aux affaires ; par l'ordre parfait et l'économie qui y présidaient et la persévérance avec laquelle elle s'attachait si laborieusement à ses entreprises commerciales, elle les fit rapidement prospérer, et se créa bientôt une position indépendante qui lui permit de prendre le premier rang dans le

négoce et d'amasser ensuite une grande fortune.

Devenue riche en biens-fonds et en capitaux, la famille Malacord étendit facilement ses relations, agrandit son commerce qui sous l'habile direction de ses chefs ne fit que prospérer et devint finalement une maison commerciale et industrielle de premier ordre ; laquelle par son importance, sa grande solidité, sa bonne direction et sa loyauté sut conquérir une réputation presque universelle.

Très-connue au loin, elle fit de nombreuses et lucratives opérations. Considérée et inspirant partout la plus grande confiance, cette maison s'était acquis à l'étranger une brillante renommée.

La maison Malacord était l'entrepôt de tout l'ancien pays de Stavelot et des aboutissants de ce pays. C'est principalement chez elle que les négociants luxembourgeois venaient faire leurs achats et s'approvisionner de toutes espèces de marchandises. Mais spécialement sa tannerie en cuir fort était, sinon la première, certainement une des plus considérables, des mieux accréditées et des plus en renom peut-être de toute l'Europe ; car on sait que Stavelot était particulièrement connu à l'étranger par la grande vogue de cette spécialité qui possédait alors pour ainsi dire le monopole de ce genre d'industrie.

La tannerie Malacord négociait directement avec l'Amérique, d'où elle tirait la matière première. Partout elle avait établi des relations bien suivies pour l'exportation de ses cuirs dont le débit avait pris de grandes proportions en Néerlande, en Angleterre, en Suède, en Danemark, en Autriche et surtout dans toute l'Allemagne où son nom est encore aujourd'hui en bon souvenir.

Trois personnages, deux frères et une sœur du nom Malacord ont conjointement et principalement concouru à ces succès presque prodigieux. Ils étaient enfants de *Hubert-François Malacord* et de *Anne-Jeanne Nicolay*.

Ils se nommaient respectivement :

SÉBASTIEN-FRANÇOIS-JOSEPH MALACORD, né à Stavelot, le 25 octobre 1765. Il était le dernier enfant survivant ou descendant direct de sa famille. Ce personnage, particulièrement connu sous le nom de *Conseiller Malacord*, resta pendant longtemps le principal chef de cette grande maison.

Son frère, HENRI-QUIRIN MALACORD, né le

21 février 1767, devint religieux à l'abbaye-princièrre de sa ville natale. Après la suppression de ce monastère il s'occupait plus spécialement des propriétés de sa famille, laissant à son frère le soin des affaires industrielles, pendant que leur sœur aînée,

ANNE-ELISABETH-THÉRÈSE MALACORD, née le 1<sup>er</sup> septembre 1758, et mariée à Jean-Nicolas Fischbach, pendant nombre d'années bourgmestre de Stavelot et dont le fils unique, Hubert-François Fischbach-Malacord, a son article.

*Sébastien-François-Joseph Malacord*, vulgairement dénommé *le Conseiller Malacord*, parce que avant la suppression de l'abbaye-princièrre de Stavelot, il avait été nommé conseiller de l'abbé, était doué du meilleur caractère envers tout le monde. Généreux, charitable et très-populaire, il se faisait aimer par tous. Protecteur des beaux-arts, il fut, dit-on, dans le principe un des Mécènes du pâtre Ruxthiel (v. son art. Biogr. luxembourgeoise, T. II, p. 100).

S.-F.-J. Malacord se fit de bonne heure remarquer par ses excellentes qualités, ses connaissances et son judicieux jugement. Aussi a-t-il été appelé, bien jeune encore, à faire partie du Conseil de l'ancien pays de Stavelot, et plus tard des États de la province de Liège, dont il resta membre jusqu'à son décès, arrivé le 25 octobre 1829. Il était resté célibataire.

L'ex-religieux, *Henri-Quirin Malacord*, frère cadet du précédent, est mort le 7 octobre de la même année 1829.

On possède, dit M. de Nouë, d'un religieux de l'abbaye de Stavelot, se dénommant *Don Malacord*, un manuscrit très-intéressant en trois volumes, moitié en latin, moitié en français, et contenant les preuves ou indications justificatives de chaque fait qui y est énoncé. L'auteur de ce livre, qui à nos yeux n'est autre que Henri-Quirin Malacord dont nous parlons ici, avait passé une partie de sa vie à extraire des actes de son monastère les titres qui devaient justifier les prétentions de primauté de Stavelot sur Malmédy; et en même temps les droits de son monastère sur des terres usurpées ou engagées.

Ces trois volumes se trouvent, ajoute la tradition, en la possession des héritiers de la famille Malacord.

La sœur aînée, *Anne-Elisabeth-Thérèse Ma-*

*lacord*, qui avait été mariée à Jean-Nicolas Fischbach, est morte le 26 décembre 1823.

La famille Malacord possède dans le cimetière de Stavelot un tombeau monumental en marbre noir, d'un bon travail et dont les ornements ont été exécutés par le sculpteur Herman de Liège. Ses faces sont incrustées de huit tables en marbre blanc, dont chacune porte une inscription consacrée à un de ses membres. Nous les copions ici, parce qu'elles constituent la généalogie de cette race distinguée, aujourd'hui éteinte :

1. *Hubert-François Malacord*, (son premier chef), né le 21 décembre 1709; bourgmestre de Stavelot; époux de Anne-Jeanne Nicolay; décédé le 12 juillet 1769. (*Il était fils de Hubert Malacord et de Pétronille Belvaux*).

2. *Anne-Jeanne Nicolay* (épouse du précédent), née le 23 juin 1731; décédée le 26 mai 1806.

3. *Hubert-François Malacord* (fils aîné des précédents), né le 28 novembre 1756, mayor de Stavelot, décédé célibataire, le 26 juin 1799.

4. *Anne-Elisabeth Malacord* (sœur du précédent), née le 1<sup>er</sup> septembre 1758; épouse de Jean-Nicolas Fischbach, décédée le 26 décembre 1823.

5. *Sébastien-François-Joseph Malacord* (frère puîné de la précédente), né le 25 octobre 1765; ancien conseiller du prince de Stavelot; membre des États-Provinciaux; décédé célibataire, le 25 octobre 1829.

6. *Henri-Quirin Malacord*, né le 20 février 1767; ancien religieux bénédictin du monastère de Stavelot; décédé le 7 octobre 1829.

7. *Marie-Thérèse Malacord*, (sœur cadette), née le 17 juin 1769; décédée célibataire, le 26 avril 1795.

8. *Jean-Nicolas Fischbach*, (époux du n° 4), né le 21 septembre 1770; ancien bourgmestre de Stavelot et membre des États-provinciaux; décédé le 7 février 1842.

*Notes et renseignements officiels fournis. — DE NOVE, Etudes sur Stavelot-Malmédy; passim.*

MALBERG, *N. de*, est inscrit par Bertholet sur la liste des sénéchaux ou gouverneurs du Luxembourg, en 1282, sous le comte Henri III, tandis que le manuscrit des Viri illustres dénomme comme gouverneur à la même date Poncinus de Melleroch (?). Un personnage homonyme, si ce ne fut point le même, est

cité par ce dernier auteur sous 1262, ou 20 ans plus tôt. Du reste, il est inscrit sous les deux dates respectives, ayant deux sinon trois noms intermédiaires.

Melleroch est, sans doute aucun, une faute du copiste qui aura mal lu le nom Malberg.

*Manuscrit des Viri illustres.* — BERTHOLET, IV, *Listes.*

MAQUARD, *Jean-Nicolas-Félix*, militaire, né à Bourcy, dans le Luxembourg belge, le 16 juin 1807, avait été incorporé dans la 12<sup>e</sup> division d'infanterie de l'armée néerlandaise, pour la levée de 1824. Il était sergent depuis le 21 avril 1828, lorsqu'il passa au service de la Belgique, le 27 octobre 1830, avec le grade de sous-lieutenant dans le 2<sup>e</sup> régiment de ligne.

Nommé successivement lieutenant en 1831, capitaine de deuxième classe en 1832, élevé à la première classe de ce grade, en 1849, Maquard était major au 4<sup>e</sup> régiment de ligne, depuis le 24 juin 1853, lorsqu'il a été admis à la pension de retraite, le 23 mai 1865. Il était décoré de l'Ordre de Léopold et de la croix commémorative, lorsqu'il est mort à Molenbeck-Saint-Jean, le 6 octobre 1875.

*Nécrologe des officiers de l'armée belge.*

MARCHANT, *Henri-François-Théodore*, de, écuyer, magistrat, était frère de Lambert-Joseph de Marchant, dit d'Ansembourg (V. son art. Biogr., I, 439). Avocat au Conseil provincial de Luxembourg, il fut nommé substitut du procureur-général, par Lettres-patentes du 9 mai 1735, avec expectative de la seconde place de conseiller qui deviendrait vacante. Le 1<sup>er</sup> juin 1736, il eut son entrée au Conseil en qualité de conseiller, mais sans gages ni épices, jusqu'à la première vacature. Il a été nommé procureur-général, le 14 octobre 1737, en remplacement de Jean-Pierre Schmitz, décédé. En 1743, il donna sa démission de ces dernières fonctions, pour reprendre celles de conseiller. Il est mort le 5 janvier 1768, à l'âge de 65 ans.

*Archives du Palais, à Luxembourg.*

MARCI, *François*; aussi quelquefois nommé *de Marci*, prêtre, savant, est né à Chassepierre, commune aujourd'hui belge au canton de Florenville. Il était cousin germain de Jean Marci, dont l'article suivra. Comme celui-ci, il avait changé son nom Bosquet en celui de Marci.

Appelé à Vienne par l'impératrice Marie-

Thérèse, il avait été chargé d'instruire l'archiduc Maximilien, fils puîné de cette princesse, et qui devint plus tard électeur de Cologne. Après avoir terminé l'éducation du jeune prince et celle de ses frères, il fut nommé chanoine de la cathédrale de Lentmeritz en Bohême et attaché à la bibliothèque impériale de Vienne. Dans la correspondance numismatique entre J.-Ch. Van Henrek et l'abbé Jean Marci, laquelle a été publiée par Th. de Jonghe dans la Revue de Numismatique belge, II, 33-48, Marci porte les titres de Mathématicien de S. M. I. et Royale Apostolique et de Conservateur adjoint du Cabinet impérial des médailles, à Vienne.

En 1763, en suite de patentes expresses, François Marci a été choisi par l'empereur François de Lorraine pour une mission confidentielle en Toscane, afin de s'informer touchant le Gouvernement civil et politique de ce pays, ainsi que sur l'administration de ses finances.

En 1764, François Marci revint dans sa patrie. Par la protection du Gouvernement, il fut nommé chanoine de la collégiale de St-Vincent à Soignies, dont quelques années après il devint prévôt avec le droit de porter la croix pectorale, privilège qu'il obtint, pour lui et pour ses successeurs, par patentes impériales du 6 juillet 1771.

Peu de temps après, il acquit une dignité plus éminente, qui rattache son nom à l'histoire de l'université de Louvain : le 24 octobre 1772, il prit possession de la prévôté de St-Pierre au dit Louvain, fonctions devenues vacantes par le décès du baron de Breidbach, (lisez Breiderbach). La dignité de chancelier de l'Université était attachée à ce titre de Prévôt. Une autre charge académique lui a été confiée le 13 mars 1785 : après la mort de l'abbé de S<sup>te</sup> Gertrude, Adrien-Guillaume de Renesse, il a été nommé Conservateur des Privilèges de la même Université.

Marci faisait partie de la commission que le Gouvernement avait préposée aux collèges et écoles d'humanités dans les Pays-Bas. Il a en outre, le 13 avril 1793 été nommé membre de l'ancienne Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, dénommée depuis sa réorganisation Académie royale de Belgique : Son admission à ce corps savant date du 13 avril 1773.

Il est mort à Bruxelles, le 15 septembre 1791.

Marci possédait une belle bibliothèque et

une collection de médailles dont les catalogues ont été publiés après son décès. Son goût pour les livres et pour la numismatique a su lui procurer une agréable distraction au milieu des désagréments qu'il éprouva à cause de son attachement au Gouvernement autrichien à l'époque des troubles occasionnés par les innovations de l'empereur Joseph II.

Le journal des séances de l'Académie mentionne plusieurs travaux de ce personnage, et le Recueil des Mémoires publiés par ce corps savant en renferme d'autres. Nous allons donner la liste de ceux dont nous sommes parvenu à découvrir les titres : 1° Modèle d'une roue à rochet, tant pour monter que pour descendre et traîner horizontalement des masses. Mémoire lu à la séance du 7 mars 1774. — 2° Mémoire sur les proportions des tonneaux et sur une jauge universelle. Mémoire lu à la séance du 23 mai 1773. Mém. I, p. 27 à 41. — 3° Réflexions sur l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Lu à la séance du 5 janvier 1774, non imprimé. — 4° Mémoire sur la façon de donner une meilleure forme à l'enseignement des humanités pour les rendre plus utiles et moins épineuses à la jeunesse, et plus analogues aux hautes sciences auxquelles elles servent de préparation. Lu à la séance du 16 novembre 1774. — 5° Mémoire sur l'utilité des engrais artificiels, avec l'analyse des cendres de Hollande, des terres à froment, des marnes et de la chaux, considérées comme engrais. Lu à la séance du 13 décembre 1775. Mém. T. III, p. 45 à 74. — 6° Observations sur les Bellemnites. Séance du 22 janvier 1777. — 7° Mémoire sur la rectification des étamages usités, en attendant qu'on ait découvert une matière plus convenable pour leur être substituée dans nos usines. Séance du 28 janvier 1779. Mém. T. III, p. 207 à 218. — 8° Mémoire sur les obstacles qui s'opposent à une meilleure culture dans les Ardennes, et sur les moyens d'y remédier. Séance du 22 janvier 1784. Mém. T. V, Sciences, p. 139. — 9° Avis de M. l'abbé de Marci sur le plan des études des collèges thérésiens. Manuscrit à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

La vérité historique nous impose le devoir de relever ici une erreur sans doute involontaire, consignée d'un ouvrage, très-intéressant d'ailleurs, de M. Xav. Heuschling, et intitulé : La noblesse artiste et lettrée. A la page 330 l'auteur donne à François Marci ou de Marci, bien que nous n'ayons nulle part

rencontré la mention de son anoblissement, le prénom *Jean*. Nous reproduisons du reste ici cet article, remarquable par sa précision : „L'abbé Jean (*lisez ainsi François*) de Marci, „issu d'une famille ancienne et noble (?) du „Luxembourg, était prévôt de l'église collégiale de Saint-Pierre à Louvain et académicien belge. Il publia dès 1773 des mémoires sur l'économie rurale et les arts et métiers. Il est décédé le 15 septembre 1791.“

*Annuaire de l'Académie royale de Bruxelles, 1845.* — PIRON, *Algemeene Levensbeschryvingen* : cet auteur aussi se trompe lorsqu'il dénomme ce personnage Jean au lieu de François. — DE RAM, *Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1843-1845*; p. 79; 1846, p. 254.

MARCI, *Jean*, fondateur, est né à Chassepierre, chef-lieu de commune aujourd'hui belge au canton de Florenville, le 17 septembre 1686, de parents honnêtes, sortis du peuple et peu favorisés de la fortune. Son père se nommait Jacques MARQUET, et sa mère Marguerite Robert, troisième épouse.

Dans la suite Jean *Marquet* quitta son nom de famille pour se dénommer *Marci* : Pour ce motif nous plaçons ici l'article consacré à ce personnage, vu qu'il n'est généralement connu que sous cette dernière appellation, comme le reste de sa famille depuis lui.

Le jeune Marci n'avait que 15 ans d'âge en 1701, lorsque sous de pauvres habillements et à peine chaussé, il quitta le toit paternel, seul, sans protecteur et sans ressources, s'avançant au hasard dans le monde et s'abandonnant, comme on pourrait dire aux soins de la Providence.

Après les premières journées de marche, de fatigues et de privations, il rencontra par hasard dans les environs de Mersch une dame dont il attira à l'instant l'attention par sa mine avenante et son air intelligent. Mue par un sentiment de curiosité elle l'interrogea, s'informant de sa position, et ne fut pas peu surprise de lui entendre dire en mauvais wallon que : se sentant un grand penchant pour l'étude il avait abandonné le foyer domestique pour chercher ailleurs, si possible, une instruction qu'il ne trouverait point chez lui. L'impression que ce langage fit sur la noble châtelaine, les sentiments rares à cet âge que le jeune homme manifestait, la surprirent et lui inspirèrent aussitôt de l'estime comme de la sympathie pour son jeune interlocuteur. Elle voulut s'intéresser à son sort ; le recueillit

chez elle et lui accorda un asile hospitalier dans son château.

Peu de temps après, elle le plaça au collège des Jésuites à Luxembourg, où il se trouva comme par l'effet d'un enchantement mis au comble de ses souhaits. Pendant plusieurs années il avait donné dans cet institut une libre carrière à sa volonté d'apprendre, lorsqu'il se manifesta chez lui un grand désir de pénétrer plus avant en Allemagne, afin de se perfectionner davantage dans un établissement plus considérable. Aussi ne termina-t-il point ses cours humanitaires à Luxembourg; il traversa le Rhin et se rendit en Bavière où il se fit admettre dans un collège appartement au même ordre des Jésuites.

Ici les notions recueillies sur sa carrière sont interrompues jusqu'en 1720 où pour la première fois on retrouve ses traces. Il était alors gouverneur du second fils du comte Frédéric de Harrach, à Passau, ville du Palatinat. Il serait difficile de dire à quelle influence directe il dut son entrée dans cette noble maison, à moins d'admettre qu'il faut l'attribuer à la recommandation des jésuites ses professeurs. A la date que nous venons de citer, Jean Marci était déjà parvenu à faire des économies; il avait placé de l'argent à la banque. Il jouissait en outre d'une prébende de chanoine de Notre-Dame-aux-Neiges, à Salzbourg, dont l'évêque appartenait à l'opulente maison de son élève. Jean Marci n'a jamais été que clerc tousuré, bien qu'on lui donnât généralement le titre d'abbé.

Il demeura assez longtemps chez le comte de Harrach, puisqu'il fit successivement l'éducation de deux de ses fils. Il devint même intendant chef du personnel de la maison du dernier, qu'il accompagna dans ses voyages, de 1724 à 1729, visitant avec lui toute l'Italie, la France et les Pays-Bas.

Malgré son éloignement de la patrie pendant une longue série d'années, Jean Marci n'avait point oublié les enfants de sa sœur qu'il avait laissés à Chassepierre. Il leur portait un trop grand intérêt pour que la distance qui le séparait d'eux, eut pu affaiblir l'attachement qu'il leur avait voué. A eux en effet il destinait la plus large part des bienfaits qu'il méditait de départir à l'humanité hors du fruit de ses économies: Ses premiers soins tendirent surtout à leur procurer le bienfait de l'instruction afin de pourvoir ensuite à leur établissement convenable. Il leur

fit faire des études soignées à Cologne, à Trèves et ailleurs. Sa bibliothèque leur fournissait en partie les ouvrages classiques dont ils avaient besoin. L'aîné, *Jean-Jacques ANTOINE*, qui échangea également dans la suite son nom patronymique contre celui de Marci, après avoir pris les licences en droit, devint membre du Grand-Conseil de Malines. Le second, *Antoine ANTOINE*, se voua à l'état ecclésiastique et devint le premier administrateur de la fondation de Chassepierre, qui a retenu le nom de son auteur. *Jacques ANTOINE*, le troisième fut également prêtre et chanoine de St Pierre à Liège. Il était protonotaire apostolique et a été plusieurs fois député par le clergé à la cour de Vienne. Il est mort à Liège, en 1811. *Nicolas ANTOINE*, le dernier de ses neveux, étudiait en philosophie à Trèves, en 1751. Il est resté laïque.

Il n'a été conservé que très-peu de détails sur Jean Marci, depuis son retour de ses voyages en 1729. On sait seulement que trois ans plus tard (1732), il était conseiller au consistoire de l'archevêché de Salzbourg, lorsqu'il fit une visite à Chassepierre pour revoir sa mère qui vivait encore, et qu'il conçut le projet de l'institut qui devait immortaliser son nom dans les annales de l'humanité éclairée.

Jean Marci avait continué à vivre dans l'intimité de la famille de Harach. Après la mort du comte, son tout-puissant protecteur (1745), il suivit sa veuve à Vienne, où il s'occupa particulièrement de l'établissement et de la consolidation de la fondation que depuis de longues années il avait méditée.

Par un acte en forme, daté de Vienne, le 16 novembre 1751, Jean Marci constitua cette œuvre humanitaire, consistant en un institut destiné à l'instruction gratuite d'un certain nombre de jeunes garçons de la commune de Chassepierre, à choisir parmi les moins moyennés: Pour pouvoir y être admis il faut avoir atteint l'âge de dix à onze ans et en même temps montrer d'heureuses dispositions à l'étude comme se distinguer par une bonne conduite. Le nombre d'élèves est limité de quatre à six. La fondation fournit les livres classiques, le local, le chauffage, etc. D'après un changement admis dans l'organisation primitive, le 30 novembre 1763, le cours des études ne durait que quatre ans et les élèves admis ne recevaient qu'une éducation religieuse ainsi que les connaissances requises pour les usages ordinaires de la vie.



Deux prix en numéraire, fondés à perpétuité sont destinés à récompenser chaque année les deux premiers des quatre élèves; l'un est de 60, l'autre de 50 francs.

Afin de donner sur l'établissement de cette fondation tous les renseignements possibles, nous nous croyons en devoir de transcrire ici un acte inédit jusqu'à ce jour et que nous avons découvert dans les registres aux patentes de l'ancien Conseil provincial de Luxembourg, vol. X, fol. 29, v<sup>o</sup> et suiv. :

„Marie-Thérèse par la grâce de Dieu Impératrice, etc. A tous ceux qui ces présentes verront salut, de la part de notre cher et bien aimé Jean Marci, natif de Chassepierre en notre province et duché de Luxembourg Conseiller du Consistoire de l'archevêché de Saltzbourg ci-devant chanoine de Notre-Dame-aux-Neiges en la même ville, Nous a été respectueusement représenté que s'étant mis en devoir de faire les dispositions requises pour l'établissement de la fondation que par Nos lettres patentes d'octroy du 18<sup>e</sup> de Decembre 1751 Nous l'aurions autorisé à ériger à Chassepierre sa patrie pour l'éducation de la jeunesse il se trouveroit arrêté dans l'exécution des arrangemens nécessaires pour la consommation de son dessein en ce que les Etats de Notre province et Duché de Luxembourg n'ayant aucun fonds à donner pour hypothèque ne pourroient se charger de la somme de seize mille florins d'Allemagne que nous aurions permis au même Jean Marci de constituer à intérêt sur leur credit pour avec la maison principale et ce qui en dépend privativement ainsi que les quatre censés ou métairies spécifiées dans Nos dites Lettres d'octroy le tout évalué à quatorze mille florins même monnoie compléter celle de trente mille florins d'Allemagne que nous l'aurions autorisé à employer à sa fondation; que dans ces circonstances il Nous supplioit de daigner lui permettre par grâce spéciale de pouvoir également employer la même somme de seize mille florins à l'acquisition de biens-fonds au profit de la même fondation en achetant ou une cense ou des prés et terres labourables à mesure qu'il s'en présenteroit dans Notre province de Luxembourg soit pendant sa vie ou après sa mort et de lui accorder à cet effet Nos Lettres d'octroy requises avec celles d'amortissement y relatives; Nous ce que dessus considéré, voulant faciliter l'exécution parfaite de la fondation dont il s'agit;

„après avoir eu l'avis de Notre très-cher et très-aimé Beaufrère et cousin le Duc Charles-Alexandre de Lorraine et de Bar Notre Lieutenant Gouverneur et Capitaine général des Pays-Bas; et ouï Notre Conseil suprême établi près de Notre Personne Roiale pour les affaires des mêmes pays avons permis et permettons par grâce spéciale au suppliant de pouvoir encore acquérir au profit de sa fondation des biens-fonds en Notre province et Duché de Luxembourg à concurrence de la somme de seize mille florins d'Allemagne mentionnée ci-dessus, lesquels nouveaux biens à acquérir Nous avons dès à présent pour lors amorti comme Nous les amortissons par les présentes; bien entendu néanmoins qu'ils continueront à être sujets comme tous biens non amortis à toutes tailles, impositions et charges conformément et sur le pied que Nous avons trouvé bon de régler pour les quatre censés ou métairies qui sont déjà réunies à la même fondation, en conséquence de Nos premiers lettres d'octroy et d'amortissement qui devront au reste avoir leur pleine et entière exécution en tous leurs points et articles, auxquels Nous n'entendons nullement déroger que pour autant qu'ils concernent l'emploi desdits seize mille florins d'Allemagne que Nous permettons au fondateur Jean Marci de pouvoir appliquer en biens-fonds comme dit est, au lieu de les placer à rente sur le crédit des Etats de Luxembourg. Voulons que les présentes soient enregistrées, vérifiées et enterinées en Notre Conseil des finances en Notre Chambre des comptes et ailleurs où il peut appartenir dans l'an de leur date à peine de nullité du présent acte d'octroy et amortissement; chargeons Son Altesse Roiale, donnons en mandement à Nos chers, chers et feaux, ceux de Notre Conseil privé, Président et gens de Notre grand Conseil, Gouverneur-Président et gens de Notre Conseil de Luxembourg, aux gens de loi et justice locale de Chassepierre et à tous autres Nos justiciers, officiers et sujets que ce peut regarder ou toucher, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user le même Jean Marci et la fondation dont il s'agit de cette Notre présente grâce, octroy et amortissement sans lui faire, mettre ou donner ni souffrir être fait mis ou donné à présent ni à l'avenir aucun trouble ou empêchement au Contraire, non obstant les ordonnances et placards émanés à ce sujet auxquels Nous

„dérogeons pour ce cas tant seulement, les  
 „laissant pour le reste dans leur pleine et  
 „entière vigueur; car ainsi Nous plaît-il, en  
 „témoignage de quoi Nous avons signé les  
 „présentes et y fait mettre Notre grand seel.  
 „Donné en Notre ville et résidence impériale  
 „et roiale de Vienne le trente unième du mois  
 „de mars l'an de grâce 1753 et de Nos règnes  
 „le treizième. Paraphé D<sup>x</sup> de Syla. V<sup>t</sup> Signée  
 „Marie-Thérèse. Plus bas contresigné par  
 „l'Impératrice et Reine Corneille M. Neny;  
 „et étoit appendant ledit grand seel en double  
 „cordon entrelassé de filets de soie rouge,  
 „noire, blanche et jaune imprimé sur cire  
 „rouge renfermé dans une boîte en fer blanc.  
 „Enregistré en la Chambre des domaines et  
 „finances, le 6 oct. 1753. Idem en la Chambre  
 „des comptes, le 22 novembre 1753.“

Cette fondation grandiose, constituée au capital de trente mille florins d'Autriche en biens-fonds, ou 75,000 francs au cours actuel, subsista à peu près sous la forme déterminée par son auteur, jusqu'à la promulgation de la loi belge, dite des bourses d'études, en date du 19 décembre 1864.

Modelée suivant les convenances de l'époque de sa création, il semble que ses fruits possibles se réduisaient à très-peu de chose, en comparaison avec le capital engagé; et que en fin de compte la personne qui était préposée à son administration en retirait tous les revenus presque sans charge aucune, tandis que le but du fondateur était loin d'être atteint.

Aussi la direction nouvelle donnée à la branche d'administration à laquelle la remise des stipendes d'études ressortit actuellement, a mis ordre à ces abus surannés, en décrétant une plus avantageuse répartition de ces intérêts, les faisant servir exclusivement à l'instruction des boursiers.

En effet, d'après ce que nous apprenons à cet égard, il a été créé avec les capitaux provenant de la fortune de cette fondation, un certain nombre de bourses pour études primaires, humanitaires, philosophiques, théologiques, de droit, de médecine et d'arts et métiers. Le droit à la jouissance de ces bienfaits revient aux jeunes gens de la commune de Chassepierre, à choisir parmi les plus pauvres. Deux d'entre ces bourses, chacune de 1000 francs, sont destinées aux étudiants universitaires; cinq, chacune de 500 francs, aux humanités; six, de 20 francs chacune, aux écoles primaires; quatre, de 400 francs chacune,

pour apprentissage théorique et pratique de métiers; trois autres enfin, de 100 francs, pour apprentissage de métiers.

L'abbé Jean Marci, qui était revenu visiter son endroit natal, se retira définitivement à Liège, où il est décédé le 23 mai, dit-on, sans indication ultérieure de l'année. Cependant on possède encore une lettre de lui, datée du 20 octobre 1763.

DAMAN, *Notice sur la fondation Marci; dans Annales de la Société historique d'Arlon; IV, 236-263.* — PRAT, *Histoire d'Arlon; II, 269.* — *Exposé de la situation administrative de la province de Luxembourg; année 1871, 59 et sqq.*

MARÉCHAL, Jean-François, est né à Sprimont(?), canton aujourd'hui belge d'Etalle, le 17 août 1767, fils de Pierre-François Maréchal et de Catherine-Thérèse Weriter, domiciliés à Etalle.

Si nous avons fait suivre le nom du lieu de naissance de ce personnage, d'après un certificat d'état-civil, du signe d'interrogation, c'est bien parce que dans le canton d'Etalle, il n'existe point de localité de ce nom, laquelle ne se rencontre que dans la commune d'Amberloux au canton ardennais, également belge de Sibret. Cependant, comme ses parents avaient leur domicile à Etalle, il est à croire que le Sprimont indiqué n'est que la spécification du lieu-dit de la maison paternelle, la rue, comme on pourrait l'indiquer dans une ville. Et en effet, J.-F. Maréchal se dénommait toujours d'Etalle.

Après les études nécessaires il avait obtenu la licence en droit à l'université de Louvain, lorsqu'il fut inscrit au nombre des avocats attaché au Conseil de Luxembourg, le 24 juin 1788, à l'âge de 21 ans seulement.

Depuis cette date, il fit partie du barreau des sièges successifs de justice de la capitale, où en 1818, il avait même obtenu le second rang d'ancienneté.

Ernest-François-Joseph d'Hoffschmidt, de Resteigne (v. son art. Biogr. I, 249), nommé membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux des Pays-Bas, à la création de ce royaume nouveau, étant venu à mourir le 6 juin 1818, l'avocat Jean-François Maréchal lui a été donné pour successeur à la législature où il figurait déjà en 1819.

De cette année à celle de 1830, où éclatèrent les événements de Bruxelles qui amenèrent la violente lacération entre les provinces méridionales et les septentrionales de ce

royaume créé par le Congrès de Vienne, le député Maréchal, sans appartenir à une opposition systématique, a constamment voté avec la partie la plus éclairée et la plus libérale de ce grand corps législatif; parce que, imbu des principes de la véritable administration dans un pays constitutionnel, il ne pouvait approuver les tendances absorbantes, n'importe de quel côté elles se fissent jour.

Maréchal eut le courage de se rendre à La Haye à la réunion extraordinaire des Etats-Généraux convoquée par le roi Guillaume I<sup>er</sup> dans cette résidence, pendant l'effervescence produite par les faits politiques qui s'étaient produits à Bruxelles fin d'août 1830. Mais, reçu comme tous les députés des provinces méridionales par des démonstrations inconvenantes de la part de la populace, eu égard à son caractère inviolable et sacré, à un moment solennel où tout encore aurait pu aboutir à une transaction désirable et désirée par la partie la plus sainement pensante des habitants, il se vit dans la nécessité de retourner précipitamment à Luxembourg, afin de se soustraire aux excès dont il se voyait menacé.

A la création d'une Cour supérieure de justice pour la capitale du Grand-Duché, laquelle seule, à cause de la présence des bayonnettes de la garnison fédérale ne s'était point associée au mouvement des belges aspirant à une répartition plus équitable dans les emplois comme les charges publiques, de même qu'à posséder pour leur pays une part égale dans les institutions du degré supérieur de l'administration comme de la justice, etc.; cour supérieure dont, après la reprise de possession de la partie du pays retournée à la Maison de Nassau-Orange en vertu du traité de Londres, de juin 1839, sous le nom du grand-duché de Luxembourg, les attributions s'étendirent à ce pays devenu autonome, Maréchal en fut désigné le 1<sup>er</sup> Président.

Cette dignité il la conserva jusqu'à son décès, en même temps qu'il cumulait dès la nouvelle organisation, celle de membre de la commission de Gouvernement, sous la présidence du général de Goedecke. En cette dernière qualité nous le rencontrons mentionné, de 1832 à 1839, en qualité de rapporteur pour l'enregistrement, les domaines et le cadastre.

Le président Maréchal est mort à Luxembourg, le 16 juillet 1839, un mois environ après la mise à exécution du traité de Londres.

Avocat de l'ancienne école, comme on dit aujourd'hui, Maréchal s'était acquis une solide réputation comme juriste en droit coutumier; il a rédigé et signé un grand nombre de consultations qui se distinguent particulièrement par la clarté avec laquelle les questions sont exposées et discutées. Il a également publié pour des causes importantes quelques mémoires qui ont été appréciées à leur époque et dont plusieurs font encore aujourd'hui autorité au Palais.

Jean-François Maréchal avait épousé, le 30 brumaire an VIII, ou le 21 novembre 1799 Marie Hencké, née à Luxembourg le 15 mars 1771, fille de Henri-Ambroise Hencké, négociant, et de Catherine Servais. De ce mariage sont issus entre autres deux fils et une fille. L'aîné des fils, HENRI-AMBROISE MARÉCHAL, né à Luxembourg, le 14 mars 1800, passa docteur en droit le 5 juillet 1824, se fit inscrire sur le tableau des avocats de Luxembourg, a été nommé juge provisoire dans la même ville, le 19 avril 1831; puis confirmé en cette dignité le 19 février 1840; désigné juge d'instruction à Diekirch, le 4 mars de la dite année; replacé à Luxembourg comme juge, le 25 février 1843; nommé vice-président au même tribunal, le 24 juillet 1848; enfin conseiller à la Cour supérieure, le 13 octobre 1859. Il est mort dans ce dernier rang, le 5 août 1862.

*Etat-civil. — Almanachs du Grand-Duché. — Journaux de l'époque. — Registre du Personnel de l'Ordre judiciaire; Département de la Justice au Gouvernement du Grand-Duché. — Papiers de Famille. — Archives de l'Etat. — Procès-verbaux des sessions des Etats-Généraux des Pays-Bas. — Souvenirs. — Notes communiquées.*

MARESCHAL ou Marschall, dit de Biberstein, Ernest-Thierry, comte de, feldmaréchal, conseiller intime, gouverneur des province et forteresse de Luxembourg, propriétaire du 18<sup>e</sup> régiment de ligne, est né à Burgholdshausen en Thuringe, le 31 octobre 1692.

Ce personnage, étranger au pays, n'appartiendrait pas à notre Biographie nationale, s'il n'avait occupé dans le Luxembourg les éminentes fonctions de gouverneur. Il mérite en outre de trouver une mention dans cet ouvrage pour avoir été le frère aîné de deux personnages également recommandables et nés à Luxembourg même (v. l'art. qui suit).

Il entra à l'âge de 18 ans, avec le grade d'enseigne, à l'armée de son souverain, l'électeur de Saxe, avec laquelle il fit la campagne

des Pays-Bas sous Malborough. Plus tard, il assista de même à celles de Pologne et de Hongrie. En 1717 le feldmaréchal Seckendorf l'admit au service impérial avec le grade d'adjudant. Près de Messine il obtint sa première blessure et fut nommé capitaine. En 1732, il était lieutenant-colonel. Pendant l'action près de Colorno, en 1734, il reçut une seconde blessure, et obtint en 1736, le rang de colonel avec le commandement du régiment de Fürstenbusch. Devant Belgrade il passa général-major.

Pendant la guerre dite pour la succession, Mareschal combattit près de Czaslau où il fut de nouveau et gravement blessé. En 1744, il conquiert Tabor et reçut l'année suivante, 1745, près de Trautenau une nouvelle blessure qui lui enleva une partie du crâne : Il fit remplacer cette solution de continuité au moyen d'une plaque métallique.

Peu de temps après, il était nommé lieutenant-feldmaréchal, lorsque les hollandais offrirent de lui confier la défense de Maastricht, la dernière de leurs forteresses qui jusque-là ne fût pas tombée entre les mains des français. Il commanda si bien cette défense, depuis le 16 avril 1748 jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle, que le comte de Saxe, son adversaire disait : „la paix est dans Maastricht.“ Cet exploit lui valut le grade de feldmaréchal, que l'impératrice Marie-Thérèse lui conféra.

Pendant la guerre de sept ans il couvrit, en 1757, la Moravée avec un corps d'armée et commanda près de Kollin l'infanterie de l'aile droite. L'année suivante, il s'immortalisa par la défense héroïque de la forteresse d'Olmütz. Pour ce fait d'armes, il obtint la grand'croix de Marie-Thérèse. En 1760, il a été créé comte. Par les sages dispositions qu'il sut prendre pour la défense dont nous venons de parler, Mareschal montra sa résolution, sa perspicacité et son expérience. Perfectionner les ouvrages, abattre les faux-bourgs, réunir des vivres et éloigner les consommateurs inutiles, furent l'objet de ses premiers soins. Il fit si bien disposer les batteries qu'elles causaient à l'ennemi de plus grands désavantages pendant les nombreuses sorties de la garnison assiégée, que les assiégeants ne pouvaient en faire à la ville. Une forteresse, dit son biographe, dont l'ennemi, surtout un ennemi tel que Frédéric II est obligé d'abandonner le siège, suffit à tous égards pour immortaliser le nom de son défenseur. Aussi les officiers de la garnison ont-ils été parfaite-

ment fondés de certifier à l'honneur de leur commandant, que tous les jours ils ont pu s'assurer que non-seulement ses prudentes et courageuses dispositions constituaient de véritables modèles à suivre pour la défense d'une ville assiégée ; et que le feldzeugmeister s'était, de jour comme de nuit, exposé à tous les périls où le service semblait rendre sa présence utile, servant ainsi à la garnison de modèle pour exciter son émulation.

Dans la suite Frédéric II, à l'occasion d'une présentation qui lui était faite de fils du héros, crut devoir lui adresser ces paroles : „Je n'ai que trop bien connu votre père à Olmütz.“

La belle défense de cette ville procura à Mareschal l'honneur qu'on lui confiât également celle de Dresde, lorsque l'on pouvait, avant l'affaire près de Maxen, pressentir la possibilité de l'investissement de cette capitale. Mais ces craintes se dissipèrent aussitôt que les troupes impériales furent parvenues à capturer le corps d'armée de Finck.

Après la guerre de sept ans, Mareschal rentra dans son Gouvernement des pays et forteresse de Luxembourg, où il est mort le 31 août 1771.

HIRTENFELD, *Der militär Maria-Theresien-Orden*. I, 59, sq. — *Registres paroissiaux de Luxembourg*.

**MARESCHAL** aussi *Marschall*, Jacques-Augustin-Ignace-Joseph et Jean-Charles-Joseph, barons de, vivaient pendant le 18<sup>e</sup> siècle. Ils étaient fils de François-Albert de Mareschal, écuyer, décédé à Luxembourg, à l'âge de 60 ans, le 18 avril 1727, et de dame Marie-Anne de Lanser, appartenant à une famille luxembourgeoise, anoblie par patentes en date du 19 octobre 1717.

Le premier, dénommé au baptême Jacques-Augustin-Ignace-Joseph, est né à Luxembourg, le 7 septembre 1710.

Le second, qui était l'aîné, avait reçu les prénoms de Jean-Charles-Joseph. Il est né en la même ville, le 25 septembre 1704, et mourut à Bâle, à l'âge de 65 ans, le 12 juillet 1769, colonel d'infanterie au service de l'Empire, et major de placé dans la même ville de Luxembourg. Il avait épousé Hélène-Eléonore de Brias de Hollenfeltz, née à Luxembourg, et décédée le 13 avril 1805.

Jacques-Augustin-Ignace-Joseph baron de Maréchal, a servi pendant de nombreuses années l'impératrice en qualité d'ambassadeur près de différentes cours et nommément en Suisse. Ce diplomate s'occupait activement

d'améliorations à introduire dans l'agriculture du Luxembourg et à y acclimater des plantes nouvelles et utiles, de même que différentes espèces d'arbres-verts. C'est ainsi que nous possédons encore un mémoire écrit et signé de sa main, daté de Bâle, le 21 mars 1766 et adressé au notaire Brimmeyr de Greisch, donnant des instructions très-étendues sur la meilleure manière de cultiver ces végétaux dont il ajoutait des semences, afin de retirer des récoltes abondantes.

Nos renseignements sur ces deux personnages se réduisent au peu de lignes qui précèdent. Cependant ils méritent à tous égards de figurer dans la Biographie nationale, à cause de l'honorable distinction dont la grande impératrice Marie-Thérèse les a honorés en les créant barons de leur nom, par une impulsion de propre mouvement, sans demande de leur part, comme cela était d'usage, et avec dispense formelle du paiement des droits attachés à ces faveurs souveraines ; déclarant dans les patentes datées de Vienne, le 2 octobre 1765, que cette élévation dans la hiérarchie équestre n'était basée que sur les mérites personnels et les longs services rendus à l'Etat par les impétrants.

*Etat-civil. — Reg. Pat. Arch. Palais, à Luxembourg, XI, 130. — Nos collections. — Notes d'études.*

MARIE, *Gabriel-Jean-Joseph-Hubert-Antoine de*, industriel et administrateur, fils de Claude-Remi de Marie, officier du roi de France, Louis XVI, et de son épouse Catherine Herneupont, est né pendant l'émigration, à Francfort-sur-Mein, le 20 février 1795. Nous nous voyons engagé à ajouter qu'il a eu pour parrain au baptême Gabriel-Jean-Joseph-Hubert le Monnier, et pour marraine Marie-Antoinette Deryche, épouse de Louis de la Louvière, tous noms nobles.

Le père de G. de Marie, qualifié dans l'acte de naissance du fils, officier de l'armée du roi de France, était d'origine noble, et né à Dijon. Sa famille possédait à Epoisse, département de la Côte-d'or, à 12 kilom. de Sémur, des biens équestres considérables. Obligé d'émigrer à l'époque du grand cataclysme civil et politique des dernières années du dix-huitième siècle, il suivit, comme on dit, l'armée des princes et vint d'abord à Grevenmacher dans le pays de Luxembourg, où il épousa, le 14 novembre 1793 Catherine Herneupont, appartenant à une des bonnes familles originairement échevinales de cette ville, ayant eu des

membres attachés au barreau de Luxembourg et des hauts justiciers : on sait que ces familles échevinales dans le Luxembourg ancien avaient un *cousson* propre et étaient pour ainsi dire assimilées à la noblesse véritable, contractant fréquemment avec cette dernière des mariages qui n'étaient point qualifiés mésalliance ou forfaiture aux yeux du corps équestre.

L'envahissement du pays par les armées républicaines ayant chassé les jeunes époux de Grevenmacher, ceux-ci se réfugièrent à Hambourg. A leur passage à Francfort naquit leur second fils, Gabriel, auquel cette notice est consacrée.

En 1803, après l'abrogation des lois contre la noblesse et les émigrés, de Marie père revint à Grevenmacher où sa femme et ses deux fils l'avaient précédé depuis quelque temps et où sa femme, qui n'avait encore atteint que l'âge de 23 ans, venait de courir les risques d'un procès criminel révolutionnaire : Accusée d'émigration et de s'être mariée à un émigré, elle fut arrêtée et conduite devant l'accusateur public qui la traduisit devant le tribunal, heureusement présidé par Willmar, mort gouverneur civil du Luxembourg (v. son art. Biogr. II, 243), magistrat probe et d'une justice devenue proverbiale : Cette malheureuse démontra avec une véritable énergie mâle son innocence absolue et fut acquittée.

Son mari l'ayant rejointe, ne séjourna dans sa famille que pendant quelques jours, après lesquels, emmenant son fils aîné, il voulut aller s'assurer si ses biens patrimoniaux avaient été totalement engloutis ; ou bien s'il pourrait parvenir à les récupérer, soit en entier, soit les lambeaux qui en seraient restés : Dans la négative, ajouta-t-il en partant, il se proposait de partir pour l'Île-de-France où il espérait refaire sa fortune. Que si dans deux ans ils n'étaient point revenus, lui et son fils ou l'un des deux ; ou bien si l'on n'avait reçu aucune lettre, on pouvait être certain de leur mort.

Aujourd'hui le comte Charles de Guitaud est, dit-on, propriétaire des biens de la famille de Marie, laquelle n'a conservé dans le Luxembourg que le cachet armorié, que le père a abandonné en partant pour ne plus revoir les siens, et sans que son épouse ni son fils Gabriel aient obtenu, malgré leurs recherches, des nouvelles sur le sort du père, non plus que sur celui du fils aîné.

Le cachet dont nous parlons ici blasonne : Ecartelé. Au 1 de gueules, à deux fasces d'argent, le chef du même. Au 2 d'or, à un buste de femme habillé de . . . . ., les bras en demie flexion. — La gravure n'étant pas très-fine nous ne pouvons préciser si cette figure représente la S<sup>te</sup> Vierge, par allusion au nom de la famille qui possède ce cachet. Dans tous les cas elle ne porte point l'enfant Jésus. — Au 3 d'or, à une couronne à trois fleurons de . . . . . Au 4 enfin d'azur, à trois étoiles de six rays d'or, une en chef et deux en pointe, c'est-à-dire mal coordonnées. Heaume treillé. Cimier : un double vol aux émaux de l'écusson.

Il ne nous a pas été donné jusqu'ici de préciser si ces armes appartiennent véritablement à une famille noble française, se dénommant de Marie et habitée dans le département de la Côte-d'or.

D'autre part, la fortune de la famille Herneupont de Grevenmacher avait subi des brèches très-considérables par suite de procès, la révolution française, la conquête et l'ordre de choses nouvellement introduit qui abolissait les dîmes dont elle était devenue propriétaire par acquisition sous l'empereur Joseph II; de façon qu'il ne resta à la mère de Gabriel de Marie, lequel seul lui était demeuré de fils à entretenir après le départ de son mari, que d'avoir recours à l'amitié de deux de ses sœurs non mariées.

A son départ, de Marie père avait recommandé sa femme et son fils Gabriel à la maison Hencké, négociant à Luxembourg; de sorte que les deux demoiselles Herneupont, devenues très-âgées et rentrées en enfance, se trouvant abandonnées à elles-mêmes, se virent successivement dépouillées peu à peu par ce que l'on nommerait des accapareurs. A leur décès elles ne laissèrent pour ainsi dire que des dettes à payer par Gabriel de Marie qu'elles avaient, à titre de neveu, institué leur héritier unique.

Cependant Gabriel de Marie sut récupérer hors de cette succession une somme de deux mille francs que son père, à son dernier passage à Grevenmacher, avait placés à intérêts chez ses belles-sœurs.

Ce capital constituait sa fortune, lorsqu'en 1817 il commença à Luxembourg la maison de commerce que par ses seules œuvres, il sut rendre florissante et honorée. Mais n'anticipons point sur les événements qui se pré-

senteront naturellement dans leur ordre chronologique.

Pour une plus nette intelligence des faits, nous avons cru devoir faire précéder les notions que nous venons de relater.

Gabriel de Marie, auquel cet article est consacré, habitait Luxembourg depuis 1803, où son père l'avait placé dans la maison Hencké. Il était alors âgé de huit ans.

Sujet français du premier Empire, et parvenu à l'âge de la conscription, il s'enrôla comme volontaire dans la 3<sup>e</sup> compagnie, 5<sup>e</sup> bataillon du 69<sup>e</sup> infanterie de ligne, où il a été inscrit le 12 avril 1813. En cette qualité, il fit partie de la garnison française pendant le blocus de la forteresse et jusqu'à la reddition de cette dernière. Il avait été promu caporal le 12 janvier 1814, caporal-fourrier le 4 février suivant et finalement sergent-major le 17 avril de la même année : il a été libéré en vertu du traité de paix, comme appartenant à un pays devenu étranger à la France.

Cependant il semble que de Marie conservait encore quelques velléités pour le service militaire, puisqu'il a été trouvé parmi ses papiers une dépêche du secrétaire du cabinet du ministre de la Maison du roi Louis XVIII, datée de Gand, le 18 mai 1815, dans laquelle il est dit que : „eu égard aux services rendus „à l'Auguste Frère du Roi par le père de „Gabriel de Marie, résidant chez M. Hencké, „négociant à Luxembourg, le Roi a agréé sa „demande à l'effet d'être admis dans les gardes „du corps.“

Il est à croire que la licence offerte n'a pas été mise à profit, puisque dès 1817, de Marie s'établissait négociant à Luxembourg, n'ayant, nous l'avons dit, pour tout pécule que la somme de deux mille francs qu'il venait de toucher.

Depuis cette date, grâce à une activité incessante, jointe à une honnêteté à toute épreuve, il sut réunir peu à peu par de loyaux bénéfices une fortune assez ronde. Outre sa maison de commerce qui subsiste encore entre les mains d'un de ses gendres, son successeur, il en a par sa protection, créé plusieurs autres encore dans sa famille à Luxembourg, pour l'article mercerie. Son fils, resté unique, se trouve à la tête d'un établissement du même genre à Ettelbrück. Gabriel de Marie finit enfin par occuper le premier rang parmi les négociants du pays: Membre et président de

la Chambre de commerce, il sut en plus d'une circonstance faire accueillir les idées d'amélioration qu'il avait puisées dans sa longue expérience des hommes et des choses.

De Marie n'avait point l'habitude de s'occuper de politique. Il ne vivait généralement que pour ses affaires qu'il voulait toujours soigner par lui-même. Cependant lorsqu'il s'agissait de démarches d'utilité publique à tenter, on n'invoqua jamais en vain sa coopération toujours désintéressée. C'est ainsi entre autres que lorsque en 1832, le choléra-morbus vint pour la première fois porter ses ravages dans la capitale, il a fait partie de la commission sanitaire dans laquelle il rendit d'éminents services par son sang-froid et la paternelle surveillance qu'il exerça dans les hôpitaux improvisés.

Pendant la même année 1832, il contribua également par un don patriotique à aider à soulager la captivité des soldats néerlandais de la garnison d'Anvers, et reçut à cette occasion, le 20 février 1833, une de ces lettres circulaires de remerciements signées par le général-major président de la commission du Gouvernement central du Grand-Duché, adressées à ces souscripteurs au nom du Roi-Grand-Duc, Guillaume I<sup>er</sup> des Pays-Bas.

Né fortuitement à Francfort et d'un père français, bien que d'une mère luxembourgeoise, l'indigénat pouvait être contesté à G. de Marie, malgré que son domicile fût établi dans le pays à compter de 1803.

Afin de prévenir toute controverse à cet égard, il présenta le 5 mars 1842, une demande en naturalisation, lui conférant tous les droits d'indigénat; laquelle lui a été expédiée par le roi Guillaume II, sous la date du 7 avril suivant.

En 1848, les électeurs de la ville de Luxembourg l'envoyèrent à la Constituante.

Le 4 janvier 1850, de Marie a été appelé à faire partie de la commission de législation instituée par la Constitution de 1848.

Le 17 juillet de la même année, il a été nommé bourgmestre de la ville de Luxembourg, magistrature qu'il a conservée jusqu'en 1857, où il y renonça en remettant sa démission. Sous son administration, bien des mesures utiles ont été prises, et plus d'une décision avantageuse à la capitale du pays a été conçue et exécutée par son initiative: la bourgeoisie n'apprit qu'à regret sa détermination de retraite.

Un arrêté royal en date du 15 décembre 1851, porté directement sur le rapport de Son Altesse Royale le Prince-Lieutenant lui conféra le grade de Chevalier de l'Ordre de la Couronne de chêne.

Par dépêche de Coblenze, le 18 décembre 1854, le Prince de Prusse, alors régnant au nom du Roi, le remercia pour une contribution annuelle de 20 thalers, à continuer pendant cinq ans, que de Marie avait souscrite pour former un fonds destiné à soulager les vétérans de l'armée prussienne; et le même jour il lui a été expédié un diplôme lui conférant la qualité de membre honoraire de la dite fondation.

Était venu sur ces entrefaites l'octroi de la Constitution du 27 novembre 1856. En exécution de ce nouveau pacte politique, G. de Marie a été, le 7 juillet 1857, désigné un des 26 électeurs pour le canton de Luxembourg, par 223 suffrages lui donnés par ses concitoyens.

De Berlin, le 16 février 1859, il reçut du Prince-régent de Prusse un nouveau témoignage de satisfaction pour la continuation d'un versement annuel de 10 thalers pour le fonds d'anciens militaires prussiens.

Le 23 mars de la même année, l'envoyé prussien près de la Cour des Pays-Bas, dans une dépêche très-flatteuse pour de Marie, lui annonça que par un ordre de Cabinet, en date du 8 du même mois, il avait été nommé chevalier de la IV<sup>e</sup> classe de l'Ordre de l'Aigle rouge. La patente porte la même date et l'arrêté royal grand-ducal autorisant l'acceptation comme le port de cette décoration étrangère est du 8 avril suivant.

Par disposition royale grand-ducale datée de Wilhelmsthal, le 6 août de la même année 1859, il a été nommé membre du Conseil de surveillance de la caisse d'épargne, créée par une loi du 21 février 1856.

Un autre arrêté, pris par le Directeur-général de l'Intérieur et de la Justice, le 27 septembre 1862, instituant une commission chargée d'examiner la question de savoir si l'organisation du travail dans les prisons de l'État, le dépôt de mendicité et l'hospice central, telle que cette organisation existe actuellement, est avantageuse à l'État et aux détenus, et si elle n'est pas préjudiciable aux ouvriers libres, conféra à G. de Marie un siège dans la dite commission appelée à rendre de grands services, tant à l'organisation pénitentiaire même qu'à l'industrie nationale.

En 1863, à l'âge de 68 ans, croyant avoir assez travaillé pour mettre sa famille dans une position très-honorable par l'exemple de ses vertus civiques comme de la sage économie qu'il avait su lui inculquer, il se retira, cédant son commerce et sa firme, après 46 ans d'infatigables labeurs, à la troisième de ses filles et au mari de cette dernière. Son fils s'établit à Ettelbrück, et ses autres filles avaient fait des partis avantageux. L'aînée seule a renoncé au mariage.

Gabriel de Marie, fils de ses propres œuvres, dans toute l'étendue de l'acceptation que l'on peut donner à cette idée, ne jouit pas longtemps du repos qu'il avait si bien mérité; car pas encore deux ans ne s'étaient écoulés depuis la cessation de sa vie d'incessante activité, lorsqu'il commença à s'affaiblir graduellement, pour expirer le 2 octobre 1868, après une maladie de 18 mois, ayant atteint sa soixante-treizième année.

Il avait le cœur bon pour tous. Doué d'une force de caractère sans égale, il a pu dans quelques circonstances exceptionnelles paraître dur quand il voyait que celui auquel il avait prodigué ses meilleurs conseils se refusait à suivre le chemin direct. Il n'était injuste à l'égard de personne. Jamais il ne se plaignait des torts que des tiers se donnaient à son égard, gardant toutes ses peines dans son cœur sans en rien trahir au dehors. Aussi dans le bel héritage qu'il a laissé à ses cinq enfants, se trouvent compris l'estime de ses concitoyens comme la réputation d'avoir été à la fois un homme honnête, toujours franc et loyal envers tous.

De Marie avait contracté deux alliances. D'abord, le 11 novembre 1824, avec Anne-Elisabeth Wenger, fille de François-Joseph Wenger, propriétaire-rentier, et de Anne-Christine Fromment. Cette dame étant décédée le 1<sup>er</sup> décembre 1825, il convola en secondes noces, le 14 juillet 1831, avec Marie-Anne Mersch, fille de Florent Mersch et de Marie-Jeanne Herneupont. Cette dame, qui était une parente de la mère de de Marie, est morte à son tour le 13 décembre 1848.

*Renseignements obtenus. — Souvenirs personnels. — Archives communales de Luxembourg. — Papiers de famille. — Journaux du temps. — Actes et titres de famille.*

**MARSON, Claude**, militaire, né à Virton, le 9 janvier 1779, s'engagea comme soldat dans l'armée française, au 4<sup>e</sup> régiment de

hussards, le 10 juin 1803, et devint maréchal-des-logis en chef en 1812.

En 1813, il passa au régiment de chasseurs à cheval de la jeune garde et fut congédié le 1<sup>er</sup> juillet 1814.

Il avait fait les campagnes de 1805 en Autriche, de 1806 en Prusse, de 1807 en Pologne, de 1809 en Autriche et en Espagne, de 1810 à 1813 en Espagne et de 1814 en France.

Il fut blessé d'un coup de sabre à la tête, à la bataille de Raab en Hongrie, le 11 juin 1809, et d'un coup de feu à la jambe droite au blocus de Tarracone en Espagne, le 24 juin 1811.

Le 9 novembre 1814, il entra au service de Prusse dans la gendarmerie à cheval. Il assista en cette qualité au blocus de Longwy en 1815. Le 31 juillet suivant, il obtint son congé.

Le 1<sup>er</sup> septembre, il entra avec le grade de maréchal-des-logis-chef dans la maréchaussée du nouveau royaume des Pays-Bas et y devint sous-lieutenant le 8 octobre 1816. En décembre 1830, il prit service dans la même arme en Belgique, avec le grade de lieutenant. Il obtint le brevet de capitaine le 2 mai 1834 et fut pensionné le 3 novembre 1841. Il est mort le 19 mars 1852.

Le capitaine Marson était chevalier de l'Ordre de Léopold.

*Nécrologe des officiers de l'armée belge.*

**MARTIN, Jean-Baptiste**, ex-religieux, mort chanoine et vicaire-général de Verdun, né à Villers-la-Loue, commune du canton de Virton dans le Luxembourg belge, le 17 janvier 1745.

Déjà pendant ses premières études, le jeune Martin avait montré beaucoup de goût pour l'architecture et la sculpture, confectionnant avec adresse et sans l'avoir appris, toutes sortes de petits ouvrages en terre glaise. Cette disposition le conduisit plus tard à étudier seul et pendant ses loisirs l'art architectural dans les livres, et à devenir un architecte habile, comme nous le verrons ultérieurement.

Tout jeune, il entra dans l'ordre de Prémontré dont il accepta la réforme, et fit son noviciat à l'abbaye de S<sup>t</sup> Paul de Verdun, où un de ses oncles, religieux de cette maison, l'attira. Il se fit bientôt remarquer par la justesse de son esprit et la rectitude de son ju-



gement. De si heureuses dispositions lui firent de bonne heure commettre des charges dans son ordre; il fut chargé de professer la théologie et nommé maître des novices; enfin il devint prieur claustral de S<sup>t</sup> Paul.

Comme professeur, il parvint à former plusieurs élèves distingués. Il voulait surtout qu'ils s'appliquassent plus à s'instruire qu'à disputer, à connaître la morale qu'à poursuivre des subtilités théologiques: par là, il avait en vue de les préparer pour la desservitude des paroisses dont sa maison avait le droit de collation. Comme maître des novices, il s'appliquait en première ligne à bien former leur cœur. Marchant à leur tête, il voulait leur servir comme modèle dans la pratique fidèle des observances de l'ordre. Il ne leur ordonnait rien qu'il ne pratiquât lui-même le premier. Par là, il leur inspirait beaucoup de respect, en même temps qu'une profonde estime pour leur état. Son discernement lui fit renvoyer plusieurs aspirants, dont il prévoyait que l'ordre ne moissonnerait point d'honneur; car, disait son panégyriste: il aurait mieux aimé voir son ordre s'éteindre faute de sujets, que d'en admettre qui auraient été équivoques.

Les fonctions de prieur étant venues à vauquer, le Père Martin y fut appelé d'un accord unanime: et de ce moment, il put déployer son talent pour un bon Gouvernement de la communauté. D'un côté, il veillait au maintien de la règle, de l'autre, il mettait toute son attention à extirper les abus qu'il parviendrait à découvrir.

Outre ces soins, le Père Martin avait conçu depuis plusieurs années le projet de faire construire pour son monastère une église neuve, qui pût être un monument d'architecture capable d'enrichir l'art et de faire honneur à la ville de Verdun. Le goût naturel qu'il avait pour l'architecture et la sculpture, les connaissances qu'il avait acquises dans cet art depuis son jeune âge, c'est-à-dire pendant qu'il n'était encore que simple religieux, lui avaient fait concevoir un plan que, comme supérieur, il était dans le cas de pouvoir exécuter. Il prit donc pour modèle de sa nouvelle église une des constructions architecturales les plus belles, tant par sa hardiesse que par son étendue et son volume, la fameuse cathédrale de Saint-Paul de Londres, se proposant d'exécuter en petit, et suivant l'étendue du terrain disponible, une copie de ce magnifique édifice. Tout ce que S<sup>t</sup> Paul de Londres

offrait, soit au dedans, soit au dehors de ce vaste monument, devait se rencontrer dans la nouvelle église avec les proportions que la différence de grandeur comportait. Afin d'obtenir ce résultat, il construisit en plâtre une petite église dans laquelle on pouvait entrer, et fixa la place de tout ce qui devait y figurer. Quand il eut concerté, disposé et vérifié tout, il commença à jeter les fondements réels de son église et commença à bâtir. On était arrivé aux croisées, lorsque l'assemblée nationale de France supprima les ordres religieux et arrêta ainsi l'entreprise.

Le P. Martin, qui n'avait pas tardé à prévoir les graves suites que les premières opérations de la Constituante entraîneraient touchant le sort des monastères, chercha à sauver les fonds considérables qu'il avait en main pour construire son église, de même que les riches ornements que sa maison possédait pour servir au service du culte. Il s'y prit, pour opérer cet enlèvement, avec une telle prudence et un si grand secret, que même ses religieux n'en surent rien; afin, a-t-il dit plus tard, qu'au besoin tous pussent attester par serment qu'ils n'avaient rien emporté: Afin d'exécuter son projet, il expédia pour le pays de Luxembourg six voitures chargées d'ornements, d'argenterie, etc. Les cinq premières sont arrivées à bon port, en suivant la direction que lui-même il leur avait indiquée. La sixième, qui se dérova, a été prise et ramenée à Verdun, où les ornements ont été reconnus pour appartenir à son monastère de S<sup>t</sup> Paul. Cet événement força le prieur, le P. Martin d'émigrer sur le champ, pour ne point être compromis vis-à-vis des autorités républicaines. La communauté n'apprit l'événement qu'avec le public. Dès que le prieur fut arrivé sur terre étrangère, il fit dire à ses religieux de se bien conduire, leur promettant qu'ils seraient récompensés plus tard. En effet, il donna à chacun d'eux une somme de dix mille francs. „Par là, dit le panégyriste de notre „personnage, au retour de l'émigration et de „la déportation, quand les prêtres ont eu la „liberté de rentrer en France et d'y rouvrir „des églises au culte, les religieux prémontrés „de S<sup>t</sup> Paul de Verdun eurent beaucoup „d'avances sur beaucoup d'autres prêtres qui „avaient été entièrement dépouillés. Ils purent „acheter des maisons de cure, là où elles „avaient été aliénées, et se trouver dans une „certaine aisance. *Et en cela, ajoute le même „panégyriste, on voit que les richesses enlevées*

„par le Père Martin ont été rendues à leur vraie destination.“

Après la terreur et le rétablissement du culte chrétien en France, le prêtre J.-B. Martin revint à Verdun. Il s'occupa d'abord de la restauration de la cathédrale de cette ville, qui avait été réduite à une telle pauvreté que tout son mobilier réuni ne valait pas au-delà de 300 francs.

Il rétablit successivement tout, et il lui laissa même des ornements qu'elle n'avait point possédés auparavant. Maître-autel, sacristie, chapelles, châsses, lampes, marbres, dorures, tout fut réparé. Chaque année, pendant 20 ans, il faisait confectionner des ornements neufs. Il en avait également racheté un blanc, complet, de l'abbaye de Stavelot, payé par lui 3,000 francs, et qui en avait primitivement coûté 10 à 12,000. Il aida également à restaurer les autres églises de Verdun, soit par des marbres, du linge et des ornements, soit par des conseils et des plans. Son active charité s'étendait également aux églises les plus pauvres de la campagne, faisant confectionner pour elles des linges et des ornements, taillant lui-même les chappes, chasubles et autres habits sacerdotaux et les faisant confectionner sous ses yeux par des personnes de bonne volonté.

En outre, le confessionnal occupait beaucoup de temps dans la vie de l'abbé Martin : il était chargé de la direction des consciences dans les quatre monastères de femmes que la ville de Verdun possède; et pendant 25 ans, il se voua à ces soins avec une sagesse et un dévouement infinis. Il procurait en outre du travail, des vivres, de l'argent et des habits aux pauvres, surtout à ceux de la catégorie dite des pauvres honteux. Il recherchait également les jeunes gens pieux et intelligents, et les envoyait à ses frais au séminaire, s'il leur reconnaissait des dispositions solides pour la cléricature. Il alla même, de concert avec le curé de la cathédrale, vicaire-général de l'évêque de Nancy, l'abbé Moutardier, jusqu'à établir à Verdun un petit-séminaire ou collège d'humanités cléricales, préparatoires aux études théologiques; et dès ce moment, ajoute la tradition, la partie du diocèse de Nancy, qui comprenait le département de la Meuse, commença à fournir avec plus d'abondance des sujets pour le sacerdoce. Comme plus tard, par l'érection d'un établissement similaire à Pont-à-Mousson, celui de Verdun se trouvait menacé de suppression,

parce qu'il devait être réuni au premier, ce fut encore le Père Martin qui le sauva, déclarant que tout le mobilier lui appartenait et qu'il défendait de le transporter à Pont-à-Mousson. En sauvant son Petit-Séminaire, il contribua puissamment, rapporte la tradition, au rétablissement du siège épiscopal de Verdun, par la facilité qu'il procura pour l'érection du Grand-Séminaire de cette ville.

Le pro-vicaire Moutardier étant mort en 1816, l'abbé Martin a été désigné pour succéder à ses fonctions. Il eut beau résister, prier, supplier, courir à Nancy; l'évêque tint bon, et l'humble religieux dut obéir. Forcé de céder, par obéissance, il s'occupa des fonctions de pro-vicaire jusqu'au rétablissement du siège de Verdun. Le nouvel évêque le créa chanoine, grand-vicaire et membre de son conseil, malgré ses refus, ses prétextes d'incapacité et une surdité croissante de jour en jour.

Se sentant affaiblir de plus en plus par les progrès de l'âge, il se dépouilla absolument de tout ce qu'il possédait d'objets d'art, etc., qu'il distribua à ses amis; de façon qu'il se rendit absolument pauvre, conformément à son premier vœu de religion monastique.

Il est mort avec les sentiments de la plus humble dévotion, le 16 septembre 1828, à l'âge de 83 ans.

*Journal historique et littéraire de Liège, T. XII.*

**MARTIN, Nicolas**, militaire, né à Diekirch, le 7 décembre 1790, capitaine de gendarmerie pensionné, décoré de la médaille de S<sup>te</sup> Hélène, et décédé à Namur, le 9 janvier 1873.

Martin s'engagea dans l'armée française comme soldat au corps du génie, le 31 mai 1809; devint fourrier en 1814, et fut congédié la même année. Il avait pris part aux campagnes de 1809 en Autriche, de 1813 à l'armée de l'Elbe, et avait fait partie du corps bloqué à Hambourg en 1814.

Admis au service de Prusse comme gendarme à cheval, le 7 octobre 1814, il a été nommé maréchal-des-logis bientôt après; assista en 1815 au siège de Longwy, et fut congédié le 31 juillet suivant.

Le 1<sup>er</sup> août 1815, il entra comme maréchal-des-logis dans la maréchaussée des Pays-Bas, devint sous-lieutenant le 5 août 1830, et passa au service de la Belgique en la même qualité, le 4 février 1831.

Promu lieutenant, le 15 mars 1835, et ca-

pitaine le 16 décembre 1842, il avait été mis en non activité le 5 avril 1848, et pensionné le 28 novembre suivant.

*Nécrologe des officiers de l'armée belge ; Annuaire de 1874.*

**MASSANGE, Henri-Antoine-Joseph**, philanthrope, est né à Stavelot, le 10 mars 1785, fils de Jean-François-Joseph Massange (v. son article), ancien bourgmestre de la dite ville, et de Jeanne-Marie Nicolay. Il appartenait à une des principales familles industrielles de son endroit natal et possédait une grande fortune. Quiconque le connaissait, se voyait entraîné à l'estimer à cause de la noblesse de son caractère, de sa générosité dans les transactions et de l'amour constant qu'il mettait à soulager l'indigence et le malheur. Massange aimait beaucoup les voyages, et il en entreprenait très-souvent, tant pour soigner les affaires industrielles de sa maison que pour son agrément. Pendant une de ces courses qu'il faisait à Paris, il a été surpris par la mort, le 10 mars 1830. Il était resté célibataire et son corps a été inhumé au Père Lachaise.

Longtemps avant son décès H.-A.-J. Massange avait formellement exprimé la résolution de fonder dans et pour sa ville natale une institution de bienfaisance, à laquelle il se proposait d'affecter un capital de cent mille francs. Mais son décès arriva si inopinément qu'il n'a pas pu mettre ce philanthropique projet à exécution dans un acte écrit.

Ce soin se trouva dès lors légué à sa famille qui, par un acte notarié, en date du 10 décembre 1851, détacha de sa succession la dite somme qu'elle versa à cette intention, sous toutes les conditions de sûreté et de bonne administration désirables; conditions consignées dans l'arrêté royal du 23 février 1852, autorisant l'acceptation de la libéralité ainsi que la fondation.

Par reconnaissance pour ce bienfait, le Conseil communal de Stavelot, avec l'aide de la famille du donateur, a fait élever un édifice monumental pour perpétuer la mémoire de cet acte de civisme en faveur de l'indigence. Sur le fronton on lit cette inscription :

A LA MÉMOIRE  
DE  
M<sup>r</sup> HENRI MASSANGE.

Ce bâtiment est occupé provisoirement aujourd'hui par les bureaux de l'administration

urbaine et par la justice de paix. Néanmoins un de ses locaux est réservé pour y faire toutes les semaines les distributions charitables dont les fonds proviennent du legs du fondateur du bureau de bienfaisance.

*Etat-civil. — Renseignements obtenus. — Notes fournies par M. L. DETRIXHE, secrétaire communal à Stavelot. — COURTEJOIE, Les illustrations de Stavelot, p. 295. — Actes de constitution du Bureau de Bienfaisance H. Massange.*

**MASSANGE, Jean-François-Joseph**, signant **MASSANGE-NICOLAY**, administrateur et philanthrope, frère du précédent, est né à Stavelot, le 28 octobre 1791, fils des mêmes père et mère. Il épousa, le 10 février 1821, Anne-Elisabeth-Thérèse-Hubertine Fischbach, et mourut dans sa ville natale, le 13 juin 1856, à l'âge de près de 65 ans.

Massange avait hérité de sa famille une charitable générosité envers l'indigence laborieuse qui, sous l'ingrat climat ardennais de l'intéressante petite ville de Stavelot, traite si durement pendant la froide saison, en même temps qu'il refuse au travail de la population les récoltes abondantes.

Possesseur d'une belle fortune et placé à la tête d'une tannerie en cuir-fort très-considérable et florissante, sa philanthropie le portait toujours, pendant les moments de pénurie, surtout à la saison morte, à distribuer aux nécessiteux de son superflu, à habiller chaudement ceux qui étaient mal vêtus, à nourrir ceux qui avaient faim. Et l'on conçoit facilement que les besoins de toute espèce doivent se produire grands et nombreux dans une localité toute gagnée à une grande industrie et où la classe moyenne fait généralement défaut, parce que la population ne se compose que de familles dans l'aisance et d'ouvriers en grande majorité, qui ne vivent que de leur salaire journalier, souvent trop modique pour pouvoir entretenir la famille : au moindre renchérissement d'un article nécessaire, cette multitude se trouve réduite à la détresse.

Massange, qui appréciait ce que cette position a de désolant, se faisait un devoir de contribuer de son possible à soulager ces misères momentanées et inévitables : à chaque approche d'une telle calamité, sa bourse s'ouvrait largement pour fournir au nécessaire; son nom se trouvait toujours inscrit en tête des souscriptions pour œuvres de charité; et en outre, il faisait personnellement des distributions considérables en nature. Cette con-

duite, qui ne se démentit jamais, le faisait béni par le pauvre et estimé par tous.

Pendant le calamiteux hiver de 1829-1830, comme le dénuement était devenu plus grand que de coutume, il avait doublé, triplé même ses subsides ordinaires, bien que ceux-ci fussent déjà considérables en temps ordinaires.

Vinrent sur ces entrefaites les événements politiques de fin d'août 1830. Personne ne pouvait prévoir ni leur durée, ni leurs résultats possibles. La classe ouvrière si nombreuse à Stavelot, comme également les maisons industrielles commençaient à appréhender, ces dernières une stagnation indéterminée dans les affaires, les autres la perte de leur salaire. Les esprits, dans toutes les classes étaient excités; tous éprouvaient une anxiété fébrile d'exaspération. Il y avait à redouter des troubles dans la ville qui avait accepté la révolution, sans peut-être avoir trop prévu les conséquences que celle-ci pouvait entraîner.

De nouvelles élections communales étaient ordonnées. De l'urne électorale devaient sortir des noms de paix, amis de l'ordre et capables de le maintenir. A ce moment tout le monde, comme frappé d'un éclair subit, jeta les yeux sur J.-F.-J. Massange, pour lui déférer la première magistrature civique; les riches parce qu'ils connaissaient sa fermeté, son désintéressement et ses capacités; les ouvriers parce qu'ils savaient son amour pour le bien public comme sa générosité envers l'indigence en proie aux privations; et Massange fut acclamé bourgmestre de Stavelot.

Dès l'acceptation de cette dignité, il lança une proclamation énergique, rédigée en Conseil communal et publiée officiellement, dans laquelle il établit la ligne de conduite à suivre par tous, afin de prévenir et d'éviter les malheurs possibles. A cette occasion, il adopta au bas de son premier acte administratif, la devise à laquelle il est toujours resté fidèle : *Equité, Impartialité et Justice.*

Grâce à ses conseils, les industries ne chôchèrent point, les ouvriers conservèrent leur salaire journalier et tout trouble se trouva prévenu !

Massange fut bourgmestre pendant vingt-quatre ans et jusqu'à ce que sa santé et son âge de 63 ans l'engagèrent à se démettre de ces honorables fonctions que la confiance publique lui avait déferées.

A la nouvelle que le Conseil communal reçut de cette détermination, ce collège se crut en devoir de voter par acclamation à son ancien bourgmestre des remerciements bien sentis pour les services aussi éminents que désintéressés que pendant une longue période d'années il avait rendus à ses concitoyens. Massange répondit au Conseil, dans une lettre datée de Liège, le 11 février 1855 : „Je vous remercie de votre lettre du 28 janvier. J'en suis heureux : j'y lis que j'ai pu être utile à mes concitoyens. Elle sera pour les miens une obligation de se dévouer aux intérêts de notre ville dont le bien-être a été le constant but de ma longue carrière. Agréez, etc.“

On ne pouvait dire davantage en si peu de mots.

Jean-François-Joseph Massange comptait dans sa famille plusieurs bourgmestres de Stavelot. Il était décoré de l'Ordre de Léopold.

Dans ses études sur l'ancien pays de Stavelot et Malmédy, M. Arsène de Nouë rapporte que le bourgmestre J.-F. Massange a vendu à feu M. Polain, archiviste de la province de Liège plusieurs manuscrits concernant le pays de Stavelot. Ce fait a sans doute été posé, afin de sauver ces ouvrages d'une perte toujours possible, tant qu'ils se seraient trouvés être une propriété particulière. Mais si tel a été la pensée du vendeur, n'aurait-il pas mieux fait de les déposer aux archives communales, où ils auraient été infiniment mieux à leur place; et où dans tous les cas ils auraient été plus facilement accessibles aux amateurs qu'au dépôt provincial !

Au commencement de cet article nous avons dit que Massange avait épousé dame ANNE-ELISABETH-THÉRÈSE-HUBERTINE FISCHBACH, de Stavelot. Cette femme, digne à tous égards par ses bienfaits, son caractère et ses vertus qui pendant sa vie l'avaient fait dénommer la mère des pauvres, mérite dans cet ouvrage une mention que nous croyons devoir placer à la suite de l'article consacré à son mari.

Fille de Jean-Nicolas Fischbach, bourgmestre, et de Anne-Elisabeth-Thérèse Malacord (v. ce nom), cette dame est née le 18 décembre 1796, et morte le 26 juin 1868, à l'âge de 72 ans.

Elle n'était point une femme ordinaire. Elle avait reçu une éducation brillante et solide, qui lui permit, au décès de son mari, de se mettre elle-même à la tête de sa maison, une

des plus considérables de Stavelot ; de gérer également par elle-même sa grande fortune et de continuer sans secousse l'industrie de sa raison sociale. Des qualités rares, un jugement éclairé et une obligeance à toute épreuve l'avaient rendue la conseillère préférée de tous ses agnats et même souvent de personnes étrangères à sa famille.

A ces qualités exceptionnelles elle joignait une charité inépuisable. Associée toujours de cœur aux bienfaits que son mari répandait à pleines mains, elle venait ordinairement en augmenter l'importance, séchant de cette manière les larmes de l'infortune, soulageant les souffrances de la maladie et tendant des secours pour tous les besoins pendant les temps de chômage ou de renchérissement des vivres.

Un mois à peine avant son décès elle fit encore don à l'hospice de Stavelot, d'un capital de trente mille francs en fonds belges à 4 %, par acte reçu devant le notaire Kokai, de Stavelot, le 4 mai 1868. L'acceptation légale de ce bienfait porte la date du 10 du même mois.

A cette occasion l'administration communale et celle de l'établissement charitable favorisé avaient décidé qu'elles se rendraient en corps chez la donatrice pour lui présenter les remerciements des pauvres ; mais la généreuse dame déclina, par modestie, cette démarche de reconnaissance.

Avant de terminer cet article, nous avons à rappeler un troisième frère du personnage qui nous occupe, JEAN-DIEUDONNÉ-FRANÇOIS MASSANGE, né à Stavelot, le 31 mars 1793, fils des mêmes père et mère. Il avait épousé, le 30 novembre 1817 Jeanne-Elisabeth-Victoire Nicolay, sa parente du côté maternel, et mourut le 25 novembre 1871. Héritier de la générosité devenue traditionnelle de sa famille envers les pauvres et la classe ouvrière, il savait inventer mille manières pour parvenir à soulager les besoins souvent multiples de l'indigence, tout en cachant avec soin la main secourable qui prodiguait ces bienfaits. Chez lui le principe de l'évangile était appliqué d'une manière absolue, la gauche ignorait ce que la droite avait donné. J.-D.-F. Massange avait voulu être le protecteur de la société dénommée l'Harmonie de Stavelot.

Enfin, le 26 octobre 1872, mourut et a été inhumé à Stavelot, un quatrième personnage du même nom, également frère des précédents, ANTOINE-FERDINAND-JOSEPH MASSANGE, né à

Stavelot, le 2 août 1794. Il avait quitté sa ville natale depuis longtemps, pour aller résider en son château de Baillonville au canton de Rochefort, province de Namur, une commune dont il a été bourgmestre pendant 42 ans consécutifs, après avoir auparavant rempli pendant 7 années la même magistrature civile dans celle de Wanne au canton de Stavelot. A.-F.-J. Massange a rendu en cette qualité de grands services à la chose publique ; aussi à titre de reconnaissance bien méritée jouissait-il de l'estime générale qu'il avait su se gagner par son aménité et par la droiture de son caractère.

*Etat-civil. — Le journal l'Annonce de Stavelot. — Archives communales et des hospices de la même ville. — Lettres de faire part. — Renseignements divers. — Notes de M. L. Detrixhe, secrétaire communal.*

MASSART, *Gaspard*, dit le maître d'école de Florenville, patriote, est un personnage qui se distingua à son époque par son patriotisme. L'histoire n'a rien retenu sur lui ; mais la tradition encore très-vivace, surtout dans la contrée qu'il a habitée, exige pour lui une mention dans la biographie nationale de l'ancien pays de Luxembourg.

Massart était maître d'école du village chef-lieu du canton de Florenville, à l'époque des commencements de la révolution française de 1789. Il aimait sa patrie et abhorrait conséquemment les envahisseurs qui tentaient de s'en emparer pour y introduire le régime nouveau. Sous un extérieur pacifique, il cachait une âme fortement trempée. Aussi se rendit-il bientôt célèbre dans la contrée par son courage, non moins que par la hardiesse aventureuse avec laquelle il sut mettre à profit sa connaissance des lieux.

Nommé chef d'un des corps-francs, au moyen desquels le Gouvernement de Bruxelles avait tenté de remédier au désavantage que procurait l'affaiblissement de l'armée autrichienne dans le Luxembourg et les autres provinces, par l'éparpillement devenu nécessaire de ses régiments qui avaient dû être envoyés vers différents points menacés à la fois, Massart se montra digne de la mission qui le plaçait à la tête de ces défenseurs improvisés du sol natal, et dont les rangs se renforçaient comme par enchantement, parce que les populations, exaspérées par les dépredations des soldats de la Convention, s'enrôlaient avec empressement, afin de préserver le pays de l'invasion. Les rares documents

locaux de l'époque, conservés jusqu'à ce jour, de même que la voix publique ne le dénomment pas autrement que *le maître d'école de Florenville*.

Afin de mieux découvrir les projets de l'ennemi, il pénétrait déguisé au milieu des soldats, dans les bivouacs et les maisons des villages où ils campaient, écoutant leurs conversations, tout en ayant l'air de n'y point faire attention; et presque toujours, à la suite de ces espionnages exécutés d'un air niais et insouciant, le succès couronnait son audace, poussée souvent jusqu'à la témérité.

On ne sait pas précisément quelle fut sa fin; mais il est vraisemblable qu'il perdit la vie pendant une escarmouche. Toujours est-il vrai qu'il a disparu peu de temps après la bataille de Fleurus, qui a été livrée le 26 octobre 1794; cette bataille livra de nouveau les provinces de la Belgique à la France.

*Notes d'études. — Souvenirs de contemporains, recueillis sur les lieux. — JEANTIN; Les Chroniques de l'abbaye d'Orval, 374.*

**MATHELIN, Jean-François-Joseph de**, militaire et administrateur, second fils et troisième enfant du troisième lit de Claude-Joseph de Mathelin, notaire, et de Marie-Françoise Masbourg, est né à Bastogne, le 17 septembre 1766.

Le 9 mai 1785, ainsi à l'âge de 19 ans, il entra en qualité de cadet dans le 24<sup>e</sup> régiment d'infanterie autrichienne, dans lequel il servit sous trois empereurs et pendant cette époque de guerres presque continuelles et de désastres qui, peut-être, n'eut jamais sa pareille dans les annales de l'Empire d'Allemagne.

Il était enseigne depuis le 11 septembre 1787, lorsqu'au siège de Belgrade en 1788, une balle turque vint l'atteindre grièvement au bras gauche, au moment où il enlevait à l'ennemi un drapeau qu'il rapporta au camp malgré sa blessure et les efforts que les musulmans firent pour le reprendre.

Cet exploit lui mérita les épaulettes de lieutenant en second.

Après son rétablissement qui avait été assez lent à s'opérer, parce qu'une fièvre violente et de fâcheux augure était venue compliquer son état, il revint au corps d'armée qui sous Loudon combattait contre les Turcs; et il eut une part brillante à la prise de Dubitza, le 26 août, ainsi qu'à celle de Novi, les 3 et 4 octobre suivants.

Nommé 1<sup>er</sup> lieutenant, le 3 septembre 1793, de Mathelin se trouvait, le 16 mars 1797, à la retraite des Autrichiens au passage du Tagliamento, lorsque son capitaine, le baron Léopold de Trauttenberg gagna la croix de Marie-Thérèse. Comme de Mathelin, avec tous ses compagnons d'armes contribuèrent à ce brillant fait d'armes, nous en rapporterons les circonstances que nous extrayons de l'histoire officielle de l'Ordre, par Hirtenfeld et éditée à l'occasion du centenaire de son institution; T. I, p. 625.

De Trauttenberg commandait deux bataillons, chacun de 750 hommes, parce que tous les officiers d'état-major étaient blessés et mis hors de combat. Il était posté à une demie-lieue en avant de Codroipo, chargé de couvrir les avant-postes du général de Hohenzollern. Vers quatre heures du soir, il reçut l'ordre de se porter sur le flanc droit qu'il devait secourir, et se disposait à exécuter le commandement de marcher en avant, lorsqu'il apprit que la cavalerie avec l'artillerie autrichiennes, bousculées par l'ennemi, fuyaient en désordre, et que l'Archiduc Charles qui commandait la division se trouvait dans une position très-critique, poursuivi de près par la cavalerie ennemie. Aussitôt le capitaine de Trauttenberg fit accourir ses troupes au pas de charge, leur criant: mes enfants! il n'y a pas de temps à perdre. Voyez là-bas notre Archiduc dans le plus grand danger! Sauvez-le et rendez vos noms immortels! Et tous, comme un éclair, se jetèrent bayonnette croisée sur la cavalerie ennemie qui n'était plus qu'à cinq cents pas, la forçant à s'arrêter. Au même instant l'archiduc s'avança vers eux, les encourageant et leur disant: Bravo, soldats! la cavalerie m'a abandonnée, que l'infanterie me protège! qu'elle ne me quitte point! Et il en arriva ainsi. Les deux bataillons tinrent ferme jusqu'à ce que la cavalerie eut reformé ses rangs et recommencé l'attaque. Celle-ci échoua encore une fois. Alors l'ennemi en même temps que les autrichiens se rejetèrent pêle-mêle sur le corps de Trauttenberg qui fut mis en désordre.

A ce moment, le brave capitaine, arrachant le drapeau des mains du porte-enseigne et le balançant en l'air, ordonna résolument aux siens de serrer les rangs et de commencer la retraite pas à pas, mais toujours combattant; de manière que tous les efforts de l'ennemi pour entamer cette colonne compacte échouèrent devant cette manœuvre d'héroïque magna-

nimité et jusqu'à l'entrée de la nuit qui mit fin à ce véritable combat à outrance, pendant lequel le détachement du baron de Trautenberg perdit quatre-vingt-six hommes morts, blessés ou faits prisonniers : Le vaillant de Trautenberg obtint, pour ce fait d'armes, la croix de Marie-Thérèse, l'ordre le plus élevé, et sa nomination au rang de major. Ce même personnage avança ultérieurement de grade en grade jusqu'à celui de feld-maréchal-lieutenant, commandeur de l'Ordre teutonique, et devint une des grandes figures militaires de l'Autriche vers la fin du dix-huitième comme de la première décade du dix-neuvième siècles. Il entretenait avec de Mathelin une correspondance très-intime, même après le retour de ce dernier dans sa patrie.

J.-F.-J. de Mathelin passa lieutenant-capitaine, le 25 avril 1799, et capitaine effectif, le 3 janvier 1800. Avec ce grade il prit part, le 14 du même mois à la bataille de Marengo où il a été fait prisonnier.

Las de la vie des camps et tourmenté par les douleurs que la cicatrice de sa blessure lui causait, il obtint son congé en 1805, en même temps que le grade de major honoraire de l'armée dans laquelle il avait servi avec zèle, dévouement et distinction pendant vingt ans, sans compter les campagnes.

Depuis plusieurs mois avant qu'il n'eut obtenu son congé, daté du 1<sup>er</sup> novembre 1804, de Mathelin était revenu en semestre à Bastogne où il avait fait, le 23 juillet de la même année, devant le Préfet du Département des forêts, la déclaration par laquelle il renonçait au service autrichien, demandant à acquérir la qualité de citoyen français et à jouir des prérogatives y attachées.

Retiré depuis cette époque dans la vie civile, il usait ses jours à se rendre utile et agréable à ses nombreux amis et connaissances : il réunissait en effet en sa personne plusieurs genres de distinctions. Et par les services empressés qu'il savait rendre à tous il avait acquis une vénération générale, au point que longtemps encore après sa mort les vieillards de Bastogne ne parlaient de lui qu'avec un profond respect. En un mot, J.-F.-J. de Mathelin a été, à l'armée comme dans la vie civile, un de ces types de la bonne noblesse de caractère et de procédés, tel que l'idéal se la figure. Non content d'obliger ses concitoyens en toute occasion, son amabilité s'étendait en général sur tous ceux qui pouvaient solliciter ses bons offices.

Pendant les premiers jours de mai 1814, de Mathelin avait été désigné maire de Bastogne par les Princes alliés. Ces fonctions il sut, durant cette époque orageuse et difficile, les remplir dignement, en même temps que gagner tous les droits à l'affection de ses administrés. Il resta maire pendant toute la période critique et jusqu'au 25 novembre 1818.

A l'organisation d'une milice bourgeoise par le Gouvernement des Bas- et Moyen-Rhin, J.-F.-J. de Mathelin fut désigné chef de bataillon de cette garde dont la mission consistait à maintenir le bon ordre et à s'opposer à toutes les tentatives pouvant provoquer des troubles, entreprises pour ainsi dire inévitables pendant l'état provisoire, amené par la conquête et le renversement du premier empire.

Enfin, J.-F.-J. de Mathelin est décédé le 7 août 1822, âgé de 56 ans et après plus de quatre années de souffrances presque continues.

Il avait épousé Marie-Josèphe-Maximilienne de Traux, qui avait vu abolir en sa personne la charge héréditaire du mayeur de la ville de Bastogne. Cette dame est morte dans la même ville, le 8 août 1822, lendemain du décès de son mari, à l'âge de 49 ans seulement, laissant orphelins ses enfants qui étaient encore très-jeunes.

NEYEN, *Histoire de Bastogne*. — *Papiers de famille*. — *Notes communiquées*.

MATHIEU, *Augustin*, militaire, fils de Martin Mathieu, procureur, et de Elisabeth Feltz, était né à Luxembourg, le 28 avril 1783.

Enrôlé comme soldat dans l'armée française, le 9 août 1803, il devint successivement sous-lieutenant le 23 août 1811, premier porte-aigle, le 8 janvier 1813, et lieutenant-adjudant-major, le 20 août suivant.

Mathieu prit part aux campagnes de 1803, 1804 et 1805 sur les côtes de l'océan ; de 1806 en Allemagne, de 1807 et 1808 en Prusse et en Pologne, de 1809, 1810, 1811, 1812 et 1813 en Espagne.

Le 28 février 1812, étant sous-lieutenant de grenadiers et commandant un détachement de 80 hommes, il fut attaqué par 160 fantassins et 300 cavaliers espagnols. Il eut la moitié de son détachement tué ou blessé, et reçut lui-même deux coups de feu, l'un à la tête, l'autre au bras gauche. Après une vive

résistance, il s'empara du pont de Pulacias sur l'Adaja et s'y maintint en dispersant l'ennemi, au pouvoir duquel il ne laissa pas un seul de ses blessés.

Le 27 février 1814, à la bataille d'Orthez, il fut fait prisonnier de guerre par les Anglais, après avoir essuyé un coup de feu qui lui cassa la cuisse gauche. Il ne rentra au régiment qu'au mois de juin suivant.

Mathieu fit encore la campagne de 1814 en Espagne, fut promu capitaine adjudant-major, le 13 mai 1815 et obtint son congé, le 14 septembre 1816.

A Orthez, il avait gagné la Légion d'honneur.

Rentré dans sa patrie qui, après les journées de Waterloo et les traités de Vienne, était redevenue étrangère à la France, Mathieu fut nommé, en 1821, receveur des contributions directes dans sa ville natale.

À l'annonce des événements de Bruxelles, en 1830, Mathieu, qui certes n'avait point à se plaindre de sa position sociale, et qui n'avait à alléguer aucun motif politique direct contre les tendances affichées par le Gouvernement du royaume des Pays-Bas ; à l'annonce de ces événements militaires, disons-nous, le sang du soldat de l'Empire recommença à bouillonner dans sa poitrine, malgré ses 47 ans d'âge. Il abandonna sa position assurée, régla ses comptes de clerc-à-maître et courut à Bruxelles reprendre du service militaire dans la jeune armée belge, non encore organisée. Admis, le 29 novembre 1830 avec le grade de major, il a, le 12 avril 1834 été nommé commandant de place de troisième classe à Anvers.

Mathieu a été mis à la retraite, le 18 juillet 1842. Un arrêté royal belge, du 13 octobre 1845, lui avait conféré le grade de lieutenant-colonel honoraire.

Comme combattant de 1830, il avait obtenu la croix de fer.

Il est mort le 5 mars 1855, à l'âge de 72 ans.

Augustin Mathieu était fils puîné d'une de ces victimes politiques du patriotisme pour la dynastie Impériale d'Autriche, comme on en a tant vu dans le Luxembourg après la conquête de la patrie par les armées républicaines françaises.

Son père, MARTIN MATHIEU, qui avait été procureur près de la justice prévôtale de

Luxembourg, magistrature relevant directement du souverain, avait trouvé son alliance matrimoniale dans une des plus anciennes familles échevinales de cette capitale, les Feltz, dont une branche a, par l'impératrice Marie-Thérèse, été élevée à la noblesse, puis à la baronie du Saint-Empire, pour dévouement à la maison de Habsbourg (v. la Biographie, T. I, p. 195).

Par abnégation personnelle, afin de sacrifier à ses sentiments d'attachement à son souverain légitime, il avait renoncé à tout emploi, sous le régime usurpateur du droit, comme il disait, ne voulant point servir des intrus et ne rien recevoir d'eux. Il préféra dépenser sur le sien propre et sur celui de ses enfants ce qui lui était nécessaire pour subsister, lui et les siens. Aussi finit-il par se voir obligé, pendant les dernières années de sa vie, de se retirer chez son fils aîné qui, plus sainement avisé, avait cherché à acquérir les connaissances nécessaires pour pouvoir obtenir dans l'administration un emploi honorable et lucratif. Ce fils aîné, *Antoine Mathieu*, est décédé géomètre en chef de la province du Hainaut.

*Souvenirs personnels. — Renseignements obtenus. — Etat de services. — Nécrologe des officiers de l'armée belge. — Etat-civil.*

**MATHIEU, Jean-Charles**, administrateur, législateur et sylviculteur, est né à Wiltz, le 13 novembre 1799, fils de François Mathieu, mort juge de paix de ce canton et propriétaire, et de Catherine Simon.

Après qu'il eut fréquenté l'école primaire de sa ville natale, ses parents le placèrent pendant deux ans environ au petit collège de Bastogne pour, comme on disait alors, apprendre le français et un peu à calculer. Ce fut là toute l'éducation littéraire lui fournie par sa famille.

Il était déjà rentré à la maison paternelle à l'âge de 16 ans, époque où il inspira assez de confiance à la famille des barons de Waha de Grummelscheid, alors encore dans une belle aisance, malgré les malheurs domestiques qui l'avaient frappée, pour devenir leur mandataire, afin d'aller recueillir une succession considérable, ouverte à Aix-la-Chapelle, en faveur des différentes branches de cette antique et puissante maison, issue des Croisades.

De retour de cette délicate mission, J.-Ch. Mathieu entra comme commis au bureau de



l'enregistrement et des domaines ; afin, disait-il, de se perfectionner dans les affaires.

Marié en 1<sup>res</sup> noces, le 13 octobre 1830 à dame Anne-Marie André, de Wiltz, il commença le négoce de vins, dans lequel il acquit bientôt une clientèle considérable, surtout dans la partie allemande du Grand-Duché ; parce que, possédant de son côté, en même temps que de celui de sa femme, une fortune assez ronde, il lui fut en tout temps possible de faire ses achats de première main ; spéculant avec prudence et calcul, il était constamment à même de fournir bien et à des prix avantageux.

Mathieu et sa femme s'associaient toujours et des premiers à toutes les œuvres philanthropiques et de dévouement charitable envers leurs concitoyens, comme à celles d'intérêt public local en général.

Admis de bonne heure à siéger au Conseil des édales de la commune administrative et politique, il continua à faire partie de ce collège jusqu'à la fin de sa vie, tantôt en qualité de conseiller, tantôt en celle d'échevin ; de manière qu'il occupa cette magistrature civique sans interruption pendant près de 50 ans, voyant son mandat renouvelé par ses concitoyens, à chaque retour du terme des élections.

L'échevin Jean-Charles Mathieu devint veuf et sans enfants en vie, le 11 mars 1847.

Par arrêté, daté de La Haye, le 25 mai de la même année 1847, le souverain si sincèrement aimé par les luxembourgeois, S. M. Guillaume II, de glorieuse et vénérée mémoire, lui conféra le rang de deuxième suppléant du juge de paix du canton de Wiltz, magistrature qui a, le 20 avril 1854, été élevée en celle de premier suppléant près le même siège.

La confiance publique générale, qu'il possédait à juste titre, lui a de même fait déléguer en 1848, un siège à la représentation nationale, déjà dès la première session législative ordinaire qui suivit la promulgation de la Constitution libérale du 10 juillet de la même année 1848, laquelle le pays lui-même s'était donnée avec la sanction du Roi Grand-Duc. Il fit partie de cette auguste assemblée sans interruption, depuis le 23 octobre 1848 jusqu'à la fin de la session de 1865, où son mandat aurait été à renouveler. Mais il y renonça à cause de son âge de 66 ans. Il a par conséquent siégé à la législature pendant

17 ans ; et il n'en fut pas le membre le moins influent.

En effet, durant cette longue période, Mathieu s'est constamment distingué par la sagesse de ses principes, par son entente dans les affaires et la prudence de ses votes. Également ennemi des idées extrêmes, de quel côté qu'elles pussent se faire jour, sa conviction était gagnée au libéralisme modéré qu'il défendait toujours, sans jamais consentir à consacrer les abus auxquels cette foi politique aussi bien que toutes les autres peut entraîner, lorsqu'on cherche à l'appliquer à l'extrême de ses limites. Il voulait la liberté sage et abhorrait la licence autant que l'oppression et l'illégalité. Il défendait avec opiniâtreté les droits légitimement établis ; mais aussi, il rejetait sans miséricorde tout empiètement qui aurait pu être tenté en s'en prévalant, pour consacrer l'injustice. Et son patriotisme était si rempli de dévouement à la chose publique que, au moment de la crise politique amenée par l'octroi d'une constitution jugée impopulaire (arrêté du 27 novembre 1856), il préféra rester député et se démettre volontairement, afin de ne point recevoir, sa destitution pour motifs politiques, tant de l'échevinat de Wiltz que de sa magistrature, inamovible de par la loi organique, comme juge conciliateur cantonnal suppléant, plutôt que de paraître s'être laissé marchander sur ses principes.

A cette occasion, la vérité historique nous convie à rapporter en peu de mots cet épisode de la vie politique de Mathieu, parce que sa conduite, dans cette circonstance, fut celle d'un homme aimant à la fois et au même degré ses princes et son pays, incapable de forfaire ni aux premiers ni au second.

L'acte que l'Histoire impartiale du grand-duché de Luxembourg nommera dans tous les siècles futurs le Coup-d'Etat de Novembre 1856, venait d'être accompli : une Constitution nouvelle, octroyée par le Souverain, avait été promulguée, afin, disait le Gouvernement de l'époque, d'organiser le pays suivant les errements prescrits par les préceptes de la confédération des princes allemands conclue à Vienne en 1815.

Au nombre des dispositions de cette loi fondamentale imposée, se trouvait inscrite, entre autres, l'obligation pour les fonctionnaires publics, sans aucune exception, de la prestation d'un serment nouveau de fidélité à l'organisation qui venait d'être introduite.

Et dans une ordonnance souveraine, obligatoire à l'égal des lois, il était défendu à tous fonctionnaires, également sans exception, d'accepter un mandat pour faire partie de la représentation nationale, à moins d'en avoir obtenu la licence préalable du Gouvernement, licence en tout temps révocable.

Mathieu était fonctionnaire, comme premier suppléant du juge de paix, et comme échevin de Wiltz; comme tel il ressortissait respectivement aux départements de la Justice et de l'Intérieur.

En conséquence les deux directeurs généraux afférents le convièrent, avant de lui envoyer le formulaire du serment à prêter, de passer dans leur cabinet pour recevoir une communication préalable, dont ces dignitaires se disaient chargés.

Comprenant ou soupçonnant qu'à cette invitation se rattachait une tentative de pression à exercer sur le fonctionnaire intègre et convaincu, afin de l'attirer dans la réaction qu'on tentait de diriger contre l'opposition nationale, Mathieu se hâta d'adresser au souverain sa démission comme juge de paix suppléant et comme échevin, afin de se conserver les mains libres lorsqu'il aurait à reparaitre à l'assemblée des États.

Dans sa lettre, dont nous avons devant les yeux la minute originale autographe, il crut devoir coucher ce passage significatif, qui dépeint bien son caractère droit et indépendant :

„.....  
 „ Cette démission, *y est-il dit*, me rappelle „ une autre circonstance, à l'occasion de la- „ quelle j'ai refusé d'accepter les fonctions „ d'échevin de la ville de Wiltz. Cette cir- „ constance, la voici :

„ En 1836, j'ai été nommé aux fonctions „ d'échevin de Wiltz.

„ D'après l'article 61, 8<sup>e</sup> alinéa de la loi „ communale du 30 mars 1836 (Bulletin offi- „ ciel belge, 1<sup>er</sup> trimestre 1836, T. XIII, p. „ 604), je devais en cette qualité, avant d'en- „ trer en fonctions, prêter serment à la Cons- „ titution belge et l'exclusion à perpétuité des „ membres de la famille d'Orange-Nassau de „ tout pouvoir.

„ Je regardais cependant la famille d'Orange- „ Nassau comme mes souverains légitimes. Ma „ conscience ne me permettait donc pas de „ prêter ce serment; motif pour lequel j'ai

„ refusé alors l'acceptation de ces fonctions. „ Et ce n'est qu'après 1839, c'est-à-dire après „ la prise de possession du pays par la maison „ d'Orange-Nassau, que j'ai accepté des fonc- „ tions publiques.

„ Un membre du Gouvernement actuel, qui „ alors faisait des démarches auprès de moi „ pour me décider à prêter ce serment, peut „ encore témoigner de cette circonstance.

„ Aujourd'hui il en est tout autrement. Le „ Gouvernement paraît vouloir me demander „ ma démission des dites fonctions, probable- „ ment parce qu'il connaît par mes antécé- „ dants, mon dévouement immuable à la cou- „ ronne, inséparable de l'attachement que je „ porte aux intérêts bien entendus du pays.

„ Prince, tels sont mes antécédants, tels sont „ mes principes inébranlables; et je m'en „ glorifie.

„ Wiltz, le 8 décembre 1856.“

Le 15 janvier suivant, 1857, Mathieu reçut, expédiée de Luxembourg, une dépêche lui adressée comme échevin, par ordre d'une Auguste bouche, laquelle lui faisait savoir que l'invitation lui faite l'avait été sur Ses désirs, comme cela avait eu lieu, d'ailleurs, avec tous les membres de l'ancienne Chambre des députés qui étaient fonctionnaires publics, afin de les avertir qu'ils n'étaient nullement tenus à prêter le serment prescrit par la constitution nouvellement octroyée; mais que s'ils le prêtaient, ils devaient se rallier complètement au nouvel ordre de choses et donner au Gouvernement du Roi Grand-Duc tout le soutien qu'il était du devoir de chaque fonctionnaire de l'Etat de lui accorder.

Qu'on n'a pas, *ajoute la dépêche*, voulu statuer jusqu'à ce jour sur la démission donnée par lui, avant de lui avoir fait connaître ce qui précède. Que néanmoins s'il persiste quant à cette démission, cet acte sera considéré comme issu de sa libre volonté, non comme résultant d'une pression gouvernementale.

Et, après échange de quelques correspondances ultérieures entre les Directeurs généraux et Mathieu, ce dernier a, par avis de l'Administrateur-général de la justice, en date du 2 novembre 1857, inséré au Mémorial officiel, II<sup>e</sup> part. de 1857, p. 525, été déclaré avoir, depuis le 18 octobre précédent, cessé ses fonctions comme premier suppléant de la justice de paix du canton de Wiltz. La table trentenaire de ce recueil ajoute : pour cause

d'option pour le mandat de député (v. cette table de 1830 à 1860; p. 116, en tête de la 1<sup>re</sup> colonne). C'était donc là, malgré la démission donnée entre les mains mêmes du lieutenant du souverain, lequel avait peu de mois auparavant refusé de l'accepter, une destitution pure et simple, infligée à Mathieu d'une dignité déclarée inamovible par la loi, destitution basée sur des motifs tout autres qu'un jugement régulier seul, reconnaissant soit l'incapacité, soit la prévarication chez le magistrat chassé du siège qu'il avait jusque-là occupé avec honneur et conscience, pendant qu'également il avait joui de l'estime comme de la confiance de la couronne, ainsi que de ses justiciables.

Pour ce qui regardait ses fonctions comme échevin, Mathieu n'essuya point l'opprobre que l'Administrateur-général de la Justice venait de lui faire subir : le Gouvernement ayant attendu l'époque de nouvelles élections communales, ne le fit pas rentrer au collège.

Il n'entre point dans le plan d'un simple article biographique de nous étendre sur les travaux des 1<sup>res</sup> sessions législatives qui suivirent l'introduction de la constitution octroyée de 1856, ni de la part active que Mathieu y prit. Toutes ces données se trouvent reproduites, avec son vote de méfiance à l'adresse du Gouvernement, dans les comptes-rendus des délibérations des Etats.

Il nous reste cependant à ajouter que, dès que le ministère reconnut que le caractère Luxembourgeois est absolument revêtu à se plier aux exigences d'un cabinet réactionnaire autant que despotique, dépassant même ce qu'il y avait de plus odieux dans les principes exotiques qu'on s'était cru autorisé d'imposer à ce peuple tranquille, paisible, ami de la liberté sans licence et adorant ses souverains, il finit par mitiger l'oppression en promettant d'exécuter au point de vue le plus libéral, les dispositions allemandes qui n'étaient point en harmonie avec le degré de l'éducation politique du peuple, rendant ainsi la vie politique supportable. Dès ce moment aussi, tel que le calme renaît toujours à la suite des orages les plus fougueux, tel Mathieu ne tarda pas à recommencer à jouir de la confiance du cabinet qui venait de remplacer celui sous lequel le bouleversement constitutionnel avait naguère été accompli.

En effet, par un nouvel arrêté, en date du 6 juin 1861, et à la 1<sup>re</sup> occasion possible, il

obtint sa réintégration dans la dignité de suppléant du juge cantonal, pendant que, déjà le 19 février précédent (1861), jour anniversaire de la naissance du Roi, il avait reçu la décoration avec le brevet de chevalier de l'Ordre national luxembourgeois de la Couronne de chêne, à titre de récompense pour ses services publics.

Ainsi va le monde, peut-on dire à cette occasion. L'homme inébranlablement fidèle à des principes justes et bien mûris, finit toujours par être apprécié à sa véritable valeur politique et humanitaire, dès que le délire des passions est passé : il reçoit alors la rémunération méritée par ses vertus civiques.

Une autre circonstance de la vie législative de Mathieu doit être relevée encore.

Pendant leur session de 1860, les Etats du Pays ont eu à voter deux projets de loi d'une immense importance, non-seulement pour le Grand-Duché en général, mais particulièrement pour sa partie ardennaise : nous parlons 1<sup>o</sup> de l'approbation par la législature d'une convention conclue entre l'Etat et la société Guillaume-Luxembourg, concessionnaire pour la construction du réseau des chemins de fer nationaux de son nom, touchant la prolongation du railway jusqu'au-delà de la frontière belge, à Pépinster, dans la direction de Liège, devant par conséquent traverser le Grand-Duché dans toute sa longueur, du Sud au Nord. 2<sup>o</sup> d'un emprunt de neuf millions de francs, à contracter par le pays, pour achever en une fois la construction de tous les travaux publics dont l'exécution était désirable. Ces deux lois étaient connexes, car sans l'obtention d'un subside de 5,000,000 de frs., la société concessionnaire pour cette construction et pour l'exploitation des lignes ferrées, ne se serait point trouvée à même d'achever cette grandiose entreprise.

La discussion était entamée, et l'auguste assemblée paraissait d'accord sur la question de faire passer la voie par le centre du pays, dans ces parages si accidentés. On savait à peu près la direction à choisir, et l'on désignait vaguement le cours de la Sûre et du ruisseau nommé la Wiltz; mais on eut le tort de négliger de consulter la carte, afin de s'assurer de l'importance commerciale relative des localités qui devaient être touchées de préférence, lorsque vint à Mathieu l'idée généreuse de, dans ce vote de millions, en faire réserver une part destinée à doter le chef-

lieu de sa commune, lequel est véritablement la plus importante localité des Ardennes, surtout quant à ses immenses industries et à ses affaires commerciales, qui font annuellement rouler des millions. Et, induit en erreur par la pensée que cette ville serait trop éloignée du centre de traversée à parcourir par la route ferrée, il proposa à l'assemblée d'allouer en sus un chiffre de 510,000 frs., à attribuer exclusivement à titre de la moitié environ des frais de construction, comme cela était admis, pour établir un embranchement partant de Kautenbach pour se diriger à la frontière belge vers Bastogne, dans la direction du petit village de Winseler, chef-lieu de commune. Et sa proposition a été d'emblée, ajoutée à la loi du 26 décembre 1860.

Sans l'erreur topographique dans laquelle lui et ses collègues versaient en ce moment, parceque, nous le répétons, ils n'avaient point la carte du pays sous les yeux, les Etats auraient infailliblement déterminé un point assez rapproché de Wiltz, même vraisemblablement sur le territoire de cette commune, comme direction obligée à toucher : Car les frais de construction de la ligne entière n'auraient pas sensiblement été augmentés par là, parce que surtout les souterrains n'auraient été ni plus nombreux ni plus longs, pendant que la distance à parcourir ne se trouvait pas très-sensiblement allongée.

Wiltz, heureux de ce vôte sans échéance fixée, le célébra par des réjouissances publiques. Mais on eut l'immense tort de se croiser les bras en se fiant à la foi de la décision.

De leur côté, les ingénieurs, arrêtant à la lettre les plans des travaux à faire, négligèrent de s'enquérir du choix de toute autre direction à prendre pour rendre l'embranchement projeté inutile, en reliant Wiltz directement à la ligne principale qui aurait ainsi amené et reconduit les immenses pondéreux qui y abordent chaque année de et vers la Belgique aussi bien que de et vers l'Allemagne, avec laquelle dernière se font ses principaux placements de fabricats locaux. Les yeux des wiltzois ne s'ouvrirent que trop tard, et seulement lorsque déjà les plans dans une autre direction étaient approuvés et les travaux commencés depuis un assez grand nombre de mois : Ils réclauèrent alors avec véhémence ; mais il leur fut répondu par un fatal trop tard, et par le mot glacial inexécutable.

L'idée première de Mathieu avait été gênée-

reuse ; mais, aussi bien que ses compatriotes, il a négligé, lorsqu'il en était temps encore, de chercher à la conduire à sa réalisation par des démarches actives.

Cependant, pour être obligé d'attendre encore avant d'obtenir le passage du chemin de fer, la commune de Wiltz aurait tort de croire ce projet renvoyé aux calendes grecques. En effet, un arrêté royal belge, en date du 20 mars 1864, détermine qu'il sera construit un embranchement de chemin de fer, partant d'un point pris à proximité de Bastogne, et venant aboutir à la frontière du Grand-Duché, dans la direction de Wiltz ; d'où il sera continué, pour se raccorder avec la ligne dite du nord du Guillaume-Luxembourg vers Kautenbach.

D'un autre côté, à cause peut-être de son mandat comme député, mais plus vraisemblablement de ses efforts pour faire progresser les plantations sylvestres d'arbres-verts dans le froid quartier ardennais, Mathieu avait obtenu, par arrêté du 7 février 1854, son entrée à la commission d'agriculture du Grand-Duché, avec mission d'y représenter les cantons de Wiltz et de Clervaux. Et ce fut également pour ce motif encore, qu'il avait reçu, le 25 octobre 1861, avec la grande médaille en vermeil, un diplôme de membre de la société commémorative des expositions nationales et universelles, ayant son siège à Londres.

Et en effet, propriétaire depuis un grand nombre d'années, par succession paternelle, d'une partie de la côte rocailleuse sur laquelle le castel, autrefois dynastique et féodal des comtes de Wiltz est construit, cette partie, mesurant deux hectares, 24 ares et 90 centiares en pente très-rapide, était restée entièrement inculte jusque vers 1842, couverte de ronces et ressemblant à une véritable fondrière, lorsque Mathieu exécuta sur ce terrain une plantation de bois résineux de différentes espèces, convertissant cette montagne improductive et sans valeur, en un véritable parc, aussi riant qu'agréablement distribué en forme d'un grand jardin anglais entièrement boisé en arbres-verts, et au bas duquel quelques touffées de pépinières d'arbres fruitiers, de même que des parterres légumiers se trouvent ménagés, unissant ainsi l'utile à l'agréable : En 1867, la construction de la route de Wiltz vers la plus proche station du chemin de fer, à Kautenbach, a coupé cette magnifique propriété à mi-côte.

Encouragé par ce premier succès, Mathieu tenta, avec une égale réussite, vers 1845, de boiser de même, tant par semis que par repiquage, un plateau aride et couvert de bruyère sur la hauteur d'Allerborn, au-delà du village de Brochtenbach, et mesurant 20 hectares.

Ces leçons, données sous forme d'exemple pratique aux cultivateurs ardennais qui pourraient facilement et avec des frais peu considérables, relativement, parvenir à rendre leur climat moins âpre et leurs terres plus fertiles par un boisement des hauteurs nues, au moyen de sapins, ne pourraient manquer, d'ici à peu d'années, d'être accueillies avec faveur et suivies à l'avantage de tous.

Mathieu avait convolé en secondes noces, le 15 avril 1852. Il est décédé à Wiltz, le 1<sup>er</sup> octobre 1871, à l'âge de près de 72 ans.

*Actes originaux de famille. — Nominations. — Souvenirs personnels. — Mémorial du Grand-Duché. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Notes fournies. — Etat-civil.*

**MATHIEU, Lambert-Joseph**, artiste peintre, naquit le 6 mai 1804, à Bure, village chef-lieu de commune au canton de Rochefort, province de Namur. Il était fils de Nicolas Mathieu et de Anne-Catherine Hontoy.

Le jeune Lambert Mathieu avait atteint l'âge de cinq ans, lorsque ses parents allèrent s'établir à Champlon, commune du canton aujourd'hui belge de Laroche. Ce Champlon est surnommé *en Ardenne*, afin de le différencier avec son homonyme connu sous l'épithète déterminative *en Famenne*, commune de Waha au canton de Marche. Ce changement de domicile, motivé par la nomination de son père aux fonctions de garde-forestier, a procuré au fils le surnom de *de Champlon*, parce que pendant longtemps on a cru qu'il était né dans cette localité, tandis qu'il n'y fut qu'élevé, fréquentant l'école de ce village et s'y faisant remarquer par d'heureuses dispositions, comme par une application soutenue. Son père, qui le destinait à la partie forestière, voulait lui donner une éducation soignée pour cet état : Il appréciait apparemment les avantages qui devaient découler d'une telle recommandation.

Tout en se livrant avec ardeur à l'étude de la grammaire, le jeune écolier manifestait des dispositions exceptionnelles pour le dessin. Sous ses doigts les murs de l'école se couvraient de croquis ; les marges de ses cahiers et de ses livres de légions bizarres de silhouettes de toutes formes.

Il était encore élève à l'école communale de Champlon, lorsque un jour sa vocation se décida d'une manière pour ainsi dire providentielle. C'était au mois de mai 1820 : Mathieu avait alors seize ans d'âge. Il était occupé à s'amuser à dessiner à l'aide d'un morceau de charbon sur le mur d'une maison du village, lorsque par hasard, pendant une excursion artistique, le peintre Ducorron vint à passer près de lui. Remarquant d'abord la physionomie avenante du jeune homme et ses allures dégagées, il s'arrêta comme instinctivement devant les croquis et les considéra attentivement ; parce qu'il lui semblait d'abord remarquer dans ces charbonnades une aptitude réelle pour l'art du dessinateur. Il s'approcha du campagnard et entama une conversation avec lui : Mon ami, lui dit-il, avez-vous appris le dessin ? — Le jeune homme ôta poliment sa casquette et répondit timidement : Jamais, Monsieur. — Aimez-vous le dessin ? — Oh, Monsieur, si j'aime le dessin ! Je le crois bien. Je ne connais pas un art plus beau que celui de pouvoir reproduire les magnifiques paysages qui nous environnent, et que les plus grands peintres imitent avec une prédilection toute spéciale. — Vous voudriez donc devenir peintre ? — Certainement, Monsieur ; mais comment ? mon père, qui habite la petite maison que vous voyez là-bas, n'a pas les moyens nécessaires pour me faire donner des leçons. — Et si on lui offrait de vous placer gratuitement chez un peintre ? — Oh, Monsieur, s'écrie le jeune homme, il serait heureux, et moi je serais plus heureux encore ! — Venez donc, reprit l'interlocuteur, je veux parler à votre père. Et il entraîna vers la demeure indiquée le jeune campagnard qui se croyait le jouet d'une hallucination.

Le père, qui était assis sur le seuil de sa porte, apercevant l'étranger conduit par son fils, se leva et vint au-devant de lui.

Je suis peintre, dit l'étranger ; je viens d'être frappé des dispositions heureuses de votre fils pour mon art. Voulez-vous que je le reçoive dans mon atelier et que j'en fasse un artiste ?

Le garde-forestier, qui connaissait la passion de son fils pour le dessin, n'eut pas de peine à comprendre quels avantages lui valait une offre faite d'une manière aussi désintéressée. Il se garda bien de refuser.

Après avoir décliné ses noms et qualités, Ducorron obtint l'autorisation d'emmener le

jeune dessinateur de Champlon. Le lendemain ils s'en allèrent, l'un heureux d'avoir trouvé un élève supérieurement doué, l'autre d'avoir obtenu un protecteur et un maître, dans la personne du directeur de l'Académie d'Ath, lequel resta lié pendant toute sa vie avec Mathieu de la plus vive et de la plus inaltérable affection.

Mathieu, un de ces êtres d'élite qu'on rencontre rarement, devint un artiste de grand mérite. Ame ardente et généreuse, cœur sensible et dévoué, il rehaussait le talent par les qualités les plus louables chez un homme. Sa vie est un grand enseignement. Elle nous révèle ce dont est capable l'homme excité par de nobles aspirations et soutenu par une volonté forte, inébranlable. Sa tâche fut rude et difficile. Il lutta longtemps ; et si son énergie n'a jamais faibli ; s'il a su se roidir contre les obstacles sans se laisser abattre par le découragement, c'est qu'il avait la conscience de sa vocation ; c'est qu'il se sentait artiste au fond de l'âme. Né avec le sentiment de l'idéal, il le développa en puisant à la véritable, à l'éternelle source du beau, à l'idée religieuse. Convaincu de la sainteté de sa mission, il ne recula devant aucun genre d'étude pour arriver à traduire ses créations dans les formes les plus pures et les plus élevées. Un travail opiniâtre détruisit prématurément sa santé. Il tomba victime d'un dévouement sans bornes à l'art. Mais il avait atteint le but de ses nobles efforts. Fils du peuple, né dans un village obscur, il avait su s'élever par lui-même à la hauteur du grand artiste.

Arrivés à Ath, Ducorron installa son élève dans son atelier et plaça quelques dessins sous ses yeux. Mathieu prit le crayon et les imita avec une merveilleuse adresse. Cette circonstance convainquit aussitôt le maître qu'il avait découvert un talent réel.

Dans le but de le mettre à même de poursuivre ses études artistiques, il sollicita de l'Etat un subside en faveur de son protégé. Le Gouvernement belge, toujours porté à encourager les aptitudes précoces pouvant enrichir le pays de talents nouveaux, accorda immédiatement au jeune artiste une pension annuelle de deux cents florins des Pays-Bas, laquelle a été continuée pendant tout le séjour de Mathieu à Ath.

Désireux de faire du jeune homme un artiste instruit en même temps qu'habile, son maître prit également soin de compléter son

éducation littéraire : Pendant que l'élève apprenait à manier le crayon, il faisait une partie de ses humanités au collège d'Ath.

Après lui avoir, pendant quelque temps, fait étudier le dessin, Ducorron lui apprit à manier le pinceau. Mathieu profita si bien des leçons du maître, que s'il avait continué à cultiver le paysage, il serait incontestablement devenu un des premiers artistes dans ce genre, pendant son époque. Mais Ducorron le trouvant trop heureusement doué pour se borner à cette spécialité, relativement secondaire, lui fit diriger ses études en vue de lui faire aborder ce qu'on nomme la grande peinture.

Lorsque Ducorron crut qu'il ne pouvait plus rien apprendre à son protégé, il sollicita de l'Etat une augmentation de subside pour le faire entrer à l'Académie royale d'Anvers, qui venait d'être réorganisée. Mathieu y a été admis en 1823. Il reçut de la part des autres élèves, l'accueil le plus sympathique, à cause de son caractère enjoué, aimable et spirituel ; de son excellent cœur et de son courage à toute épreuve. Tous furent bientôt devenus ses amis, et lui conservèrent plus tard une affection vive et sincère. Parmi eux nous citerons Wappers, Wiertz, De Keyser, Leys, Geefs, etc.

Mathieu captiva également la bienveillance de ses professeurs Herreyns et Van Brée, par l'élévation de ses idées et par la douceur de son caractère. Il réalisa des progrès rapides et étonnants. En 1824, le bourgmestre d'Anvers avait accordé un prix d'encouragement pour l'élève le plus méritant de chaque classe : Mathieu obtint celui pour les têtes ombrées d'après l'antique.

Admis à la division de peinture, il y déploya un zèle et une assiduité au-dessus de tout éloge. Nulle peine ne lui coûtait. Lorsqu'une étude n'avait pas réussi suivant sa manière de voir, il la recommençait jusqu'à ce qu'il en fut satisfait. Il avait adopté les principes de coloris de Van Brée qui appartenait à beaucoup d'égards à l'école française, sans pour cela négliger les autres ; c'est-à-dire qu'il avait pour ainsi dire un système eclectique, appliquant à chaque espèce de sujets les nuances que leurs natures diverses semblaient respectivement recommander de préférence.

En 1827, Mathieu prit part au concours de dessin, d'après le modèle vivant ; concours

très-remarquable par le nombre d'élèves qui s'y disputèrent la palme. Ils étaient quinze, parmi lesquels plusieurs se sont fait connaître depuis par des œuvres d'éclat : Le jury accorda unanimement le premier prix aux dessins de Mathieu. Ce beau succès stimula le zèle de l'élève. Il reprit ses études avec une nouvelle ardeur et se représenta, le 5 mai 1828, à l'épreuve du concours pour le grand prix de peinture, dit *prix de Rome*. Au concours préparatoire, il entra en lice avec cinq autres jeunes gens d'avenir. Il y fut surpassé cette fois par Wiertz, qui obtint la palme.

Mais, bien qu'il fut battu, la peinture qu'il avait exécutée, était si remarquable que le Gouvernement, sur la proposition du jury, lui continua le subside de 500 florins pour lui permettre de poursuivre ses études. En 1829, il exposa la première toile de son invention, un travail de cabinet, représentant *Sapho inspirée par l'Amour*.

Désireux de perfectionner son talent par l'étude des chefs-d'œuvre des grands maîtres, il sollicita la continuation de son subside afin d'aller fréquenter pendant six mois les musées de Paris. Sa demande lui fut accordée; et le 12 avril 1830, il partit pour la capitale de la France, porteur d'une lettre de l'administration de l'Académie d'Anvers, qui le recommandait de la manière la plus chaleureuse à la sympathie des chefs d'académies, des artistes et des protecteurs des arts. Le jeune artiste vivait à Paris très-retiré, uniquement occupé de l'étude des œuvres de Rubens et du Titien. Au lieu de dépenser ses heures de loisir en distractions, il les employait dans les bibliothèques publiques à des recherches profondes sur l'histoire de son art. Il voulait être un artiste instruit, en même temps qu'un habile artiste, et rien ne lui coûta pour arriver à ce résultat.

Intimement convaincu de tout le profit qu'il pouvait tirer de son séjour à Paris pour ses études, Mathieu avisa aux moyens de le prolonger le plus longtemps possible. Dans le but de se créer quelques ressources, il essaya de donner des leçons de dessin et de peinture, et d'exécuter quelques portraits. Ce mode lui réussit; et il avait plusieurs élèves lorsque la révolution de Juillet éclata. Ce fut un malheur pour le jeune artiste. Il perdit tout à coup ses élèves et se trouva sans ressources.

Aux mots magiques de Patrie et de Liberté, les jeunes belges, habitant Paris s'armèrent

au mois suivant pour venir au secours de leurs compatriotes occupés à leur tour à se révolutionner pour le redressement des griefs d'administration contre lesquels ils réclamaient. Jeune, sans expérience, plein d'enthousiasme, Mathieu se laissa entraîner pour prendre rang parmi les volontaires belges de Paris et arriva tout armé dans sa patrie. Cependant, il ne tarda pas à être convaincu de l'erreur qu'il venait de commettre. Sur les instances de son premier protecteur, le peintre Ducorron et de son ancien professeur Van Brée, il retourna à Paris et essaya de nouveau de donner des leçons et d'obtenir l'exécution de quelques portraits. Mais ses démarches furent infructueuses au milieu d'une crise qui avait fait fuir la capitale. Et ce fut alors qu'il passa quelques mauvais mois, luttant avec courage contre l'adversité. Quoique bien pauvre, il travaillait avec l'enthousiasme du bonheur, n'écoulant que sa jeune âme qui lui disait qu'à tout prix il fallait aller en avant. Pour surcroît de malheur il tomba malade, consumé par une fièvre lente. Il serait peut-être mort de chagrin et de misère, si quelques jeunes Belges ne s'étaient point intéressés à lui, et ne lui avaient fourni les moyens d'attendre des jours meilleurs.

Pendant l'été 1831, la société parisienne commença à se remettre des ébranlements causés par la Révolution. Mathieu profita de la circonstance pour essayer d'obtenir des leçons de dessin et de faire des portraits. Cette fois il réussit. Il montrait un talent réel pour le portrait, parce que, ayant compris de bonne heure combien l'étude spéciale de la tête de l'homme offre d'intérêt à l'artiste sérieux, il s'était beaucoup appliqué à cette connaissance.

Encore la même année 1831, Mathieu envoya au salon d'Anvers, un tableau de boudoir représentant *Paul et Virginie*, assis dans un paysage. Cette peinture, exécutée avec soin, fut bien accueillie et inspira le désir de voir l'artiste, alors nouveau pour les amateurs belges, entreprendre une œuvre plus importante.

Le 9 août 1832, il se rendit à Compiègne, pour assister au mariage religieux du Roi des Belges avec la Princesse Louise-Marie de France. On l'avait persuadé que le Gouvernement belge était disposé à lui confier l'exécution d'une vaste toile représentant l'heureux événement qui allait s'accomplir. Stimulé par l'espérance, le jeune artiste rêvait déjà une

création brillante. Il prit sur les lieux les croquis nécessaires et exécuta ensuite une esquisse qui méritait sous tous les rapports l'approbation du Gouvernement. Mais le tableau n'a jamais été commandé.

Sur les instances de ses amis, Mathieu revint en Belgique, dans le dessein d'essayer une œuvre de haut style pour l'exposition nationale de 1833. Il se fixa à Anvers et y commença son premier grand tableau, une *scène du Déluge*, qu'il acheva en peu de temps.

Il essaya ensuite quelques tableaux de cabinet, parmi lesquels il importe de citer la *Mort de Rubens* et *Philippe-le-Bon décorant sa maîtresse du collier de la Toison-d'Or*.

A la réorganisation de l'Académie des beaux-arts de Louvain, Lambert Mathieu a été nommé, le 21 novembre 1834, à la place de Directeur, premier professeur de cette institution, avec un traitement annuel de deux mille francs, plus une habitation au local même de l'Académie. Son installation solennelle se fit le dimanche 14 décembre suivant.

Mathieu enseigna la peinture, le dessin d'après nature et d'après le plâtre moulé sur l'antique, l'anatomie pittoresque, la perspective et la composition d'histoire. Jeune encore, il n'avait que 30 ans, il répondit dignement à l'attente de l'autorité. Grâce à l'impulsion généreuse qu'il sut inspirer à l'enseignement, l'Académie de Louvain prit un développement rapide et devint importante aux yeux du pays. Non-seulement elle exerça l'influence la plus civilisatrice dans tous les rangs de la population louvaniste, mais elle produisit plusieurs artistes dont les œuvres figurent avec honneur dans les musées et les cabinets de la Belgique et de l'étranger.

En 1836, Mathieu envoya au salon de Bruxelles : un grand tableau d'Histoire, *la chute de Marie de Bourgogne à la chasse*; un tableau d'église, *le Christ en Croix*; une Madone, dite *Stella Matutina* de la Litanie liturgique; enfin le portrait d'une *dame avec ses deux enfants*.

En 1838, il exposa au salon de Gand une *Chasse au faucon*; ainsi qu'une *Châtelaine caressant un faucon*.

En 1839, figurèrent au salon de Bruxelles deux toiles destinées à l'église de St Julien à Ath; l'une représentant *l'Education de la Ste Vierge*; l'autre *l'Assomption de Marie*.

En 1840, l'artiste exposa au salon d'Anvers, un charmant tableau représentant *Raphaël et la Fornarina*.

En 1841, il termina le *portrait en pied du chanoine de Ram, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain*.

Il fournit au salon de Bruxelles, en 1842 : *Jésus-Christ ressuscitant la fille de Jaïre*; *Rachel et Jacob au puits*; et la *Madone avec l'enfant Jésus*.

Depuis longtemps Mathieu nourrissait le désir de visiter l'Italie lorsque, le 6 juillet 1843, il adressa à la commission administrative une lettre dans laquelle il demandait un congé de dix à douze mois, pour faire ce voyage.

Le congé sollicité lui a été accordé pour un an, avec conservation de son traitement. Le Gouvernement, de son côté, lui consentit dans la même intention, un subside mensuel de deux cents francs pour tout le temps que son absence durerait.

Le 6 octobre 1843, Mathieu se mettait en route pour aller étudier le sol classique de l'école italienne et, si possible, également celui de l'art en Allemagne.

Il se promettait surtout de bien méditer les œuvres de Raphaël et de Rubens, les plus riches dans ce que l'on peut nommer l'art véritable.

Sans nous arrêter à décrire les différentes pérégrinations de notre artiste enthousiasmé des chefs-d'œuvre qu'il eut l'occasion de contempler, faisant le croquis de plusieurs parmi les plus admirables, nous nous contenterons d'ajouter simplement que Mathieu a eu soin de consigner lui-même la relation de ses voyages. Dans cette œuvre, il est difficile de décider si le style même peut le céder à la beauté des pensées, à l'idéal des sentiments qu'il éprouvait et qu'il décrit avec ce naturel propre que la seule vérité peut inspirer. Elle prouve en un mot que Mathieu était en même temps un bon littérateur.

Il avait été chargé de peindre un *Christ en croix* pour le maître-autel de l'église des Jésuites à La Haye. Il chercha à Florence un modèle vivant, un Juif, beau-garçon qui voulut bien consentir, moyennant paiement, à se laisser attacher en croix en manière de crucifié.

Mathieu rentra à Louvain, le 7 octobre 1844, riche de souvenirs et un portefeuille



bien rempli de croquis pris sur les tableaux des grands maîtres. Il fut reçu par les acclamations unanimes des élèves de l'institution dont il était directeur.

Il débatta ces études et les exposa; il y avait entre autres des copies de *la Vierge à la Chaise* et de *la Vierge de Foligno*; des études: *la Belle Romaine* et *la Jeune Vénitienne*, etc., etc.

Dès son retour, Mathieu aborda *le calvaire* dont nous avons parlé, pour les jésuites de La Haye. Il l'envoya en 1845 au salon de Bruxelles, de même qu'une *Sainte Famille* et *Raphaël avec la Fornarine assis près des ruines d'un temple romain à la porte Settiana*.

L'artiste obtint la médaille d'or à cette exposition.

En 1846, il fit pour l'église de S<sup>t</sup> Hubert un grand tableau représentant *la conversion du grand Patron des chasseurs*.

Pendant la même année, il envoya à l'exposition de Rotterdam une toile représentant *une liseuse*, étude faite d'après nature.

L'Etat belge lui avait commandé un grand tableau représentant *le Christ au Tombeau*. Mathieu l'acheva pour l'exposition de Bruxelles (1848). De l'aveu unanime des connaisseurs cette production est le chef-d'œuvre de l'artiste; elle l'a placé au premier rang parmi les peintres belges modernes. La même année encore il exposait: *la Couronne d'épines*; *la Tentation d'Eve*; *la Tentation de la Madeleine*; *le Bouquet*, souvenir de Venise; et finalement *le portrait du Professeur Baud*, de l'Université de Louvain.

Le 24 septembre de cette année, Mathieu recevait de la main du Roi des Belges, la décoration de Son Ordre; une distinction parfaitement méritée.

Vers la fin de la même année, il achevait une nouvelle production: *Adam et Eve*. En 1849, il fit une vaste toile: *Un épisode de la vie de Godefroid de Bouillon*, destinée à l'église de la ville du même nom. En 1851, il envoya au salon de Bruxelles quatre nouveaux tableaux: *la Sainte-Cécile*; *la Tentation de Saint-Antoine*; les *portraits de Madame Hollanders* et de *M. Fallon*, ancien président de la Chambre des représentants de Belgique.

En 1851, *Sainte-Cécile touchant l'orgue et chantant au milieu d'un groupe d'anges*. En

1852, il exécuta le *portrait en pied du Général Lahure*; un tableau de cabinet, *le repos de la Vierge*; et *le Christ succombant sous la croix*, pour l'église de S<sup>t</sup> André d'Anvers.

Lambert Mathieu est mort, le 9 juin 1861, comptant à peine 57 ans d'âge.

EDWARD VAN EYEN, *Le peintre L. Mathieu, sa vie et ses œuvres*; Bruxelles, 1862. — *Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique*. — *Les journaux*: „Luxemburger Wort“, du 5 août 1861; et „l'Echo d'Arton“, du 2 du même mois.

MAYRISCH, *Jean-Mathias*, médecin, est né le 20 juillet 1794, à Igel, village autrefois luxembourgeois, devenu prussien depuis les traités de 1815. Il était fils de Jean-Mathias Mayrisch, docteur en médecine, et de Anne-Marie Wagner, originaire de la ville d'Echternach.

J.-M. Mayrisch avait déjà fait des études préliminaires privées, lorsqu'il entra en 1810 au collège de Trèves, dont il suivit pendant 4 ans les cours avec succès. En 1814, après avoir achevé ses humanités, il alla se faire inscrire à la faculté de médecine de l'université de Goettingen dont, sous la direction des professeurs Himly et Oesterley, la réputation était devenue européenne à cette époque.

Mayrisch possédait des dispositions très-heureuses, jointes à une infatigable ardeur pour l'étude. Déjà à la fin de son cinquième semestre universitaire, il avait acquis les connaissances nécessaires dans l'art difficile auquel il se vouait, pour pouvoir demander à subir l'épreuve du Doctorat. Comme il n'avait encore atteint que sa 23<sup>e</sup> année, tandis que les lois hanovriennes interdisaient les promotions avant 25 ans révolus, il sollicita et obtint la dispense nécessaire pour pouvoir recevoir le dernier grade.

En conséquence, il fut admis à l'examen et proclamé le 15 avril 1817, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements.

De Goettingen il alla visiter l'université de Berlin, pour entendre le célèbre professeur Hufeland. Aux vacances de la même année, il vint voir sa famille d'Echternach. A cette occasion un grand nombre de malades typhoïques dans cette localité et les environs eurent recours à lui, tant à cause de ses manières avenantes que de ses connaissances reconnues, et parce que à cette époque le manque d'hommes de l'art se faisait sentir partout.

Les succès nombreux et brillants que Mayrisch remporta en cette circonstance de dévouement lui acquirent une confiance générale, tant à Echternach même que dans les alentours et même au-delà de la frontière prussienne voisine; ce qui finit par le déterminer à fixer sa résidence dans cette ville.

Néanmoins, quelques années plus tard, en 1821, toujours poussé par le désir de se perfectionner davantage, il quitta encore Echternach pour aller entendre les cours de l'université de Vienne, dans le désir, dit-on, de postuler une chaire dans la spécialité des maladies des yeux, spécialité pour laquelle il se sentait une grande prédilection. Mais dès 1822, il fut rappelé pour affaires particulières; et après des sollicitations réitérées de sa famille du côté maternel, laquelle dans cette circonstance sut faire valoir les motifs les plus puissants, il se décida définitivement à rester à Echternach.

Il rentra aussitôt dans sa clientèle et continua avec un grand succès à se livrer à la pratique médico-chirurgicale.

Au décès du docteur Detten (voir son art. Biogr. I, 152), en 1829, il a été nommé médecin titulaire de l'hospice d'Echternach, après que déjà pendant sept ans, il avait été chargé du soin des maladies chirurgicales dans le même établissement.

En 1843, il a été nommé médecin cantonal, fonction nouvellement créée.

Pendant sa longue carrière, Mayrisch s'est surtout distingué pendant les épidémies, ainsi que dans la pratique de l'art obstétrical, dans lequel il a su s'acquérir une confiance générale.

Nous devons particulièrement ajouter que, fidèle au serment médical, il n'a jamais fait obstacle, tel temps qu'il fût et telle heure qu'il fût, de jour comme de nuit, pour suivre à l'instant par monts et par vaux celui qui venait le demander pour aller donner des soins à des malades, pauvres ou riches, sans distinction: jamais pour lui dans ces circonstances, il n'était trop tard, ni trop matin pour voler au secours de l'humanité souffrante. Et ceci a été ainsi continué par lui jusqu'aux derniers jours de sa vie, même pendant les souffrances de l'affection qui l'a enlevé à sa famille et à sa nombreuse clientèle. Aussi sa réputation était-elle répandue jusque dans un rayon de dix et même de quinze lieues à la ronde; parce qu'en effet il était médecin de corps et d'âme, ne vivant à proprement

parler que pour ses malades: Aussi considérait-il, aimait-il et respectait-il en toute occasion son état comme un véritable sacerdoce; à tel point qu'on peut dire qu'il est réellement mort comme le soldat sur le champ de bataille, puisque la veille de son décès, et malgré un grand affaissement physique, il a encore formulé des remèdes et fait une saignée sur un malade qui était venu le consulter.

Il avait, depuis peu de mois seulement, célébré son jubilé de 50 ans de pratique, en mai 1867, lorsque le Souverain lui conféra l'Ordre de la Couronne de chêne qu'il avait si bien mérité par son dévouement à l'humanité souffrante.

Jean-Mathias Mayrisch avait épousé, le 24 novembre 1824, dame Lucie Föhr, issue d'une honorable famille d'Echternach. Il est décédé le 20 septembre 1868, à l'âge de 74 ans, laissant six fils bien établis, auxquels il légua de brillants exemples de dévouement civique et de vertus patriotiques à suivre.

Jean-Mathias Mayrisch était issu, on peut le dire, d'une famille de médecins. En effet, encore sous le régime ancien ou archiépiscopal de l'électorat de Trèves, vers le milieu du 18<sup>e</sup> siècle, vivait un homme portant nom *Jean-Mathias* (I<sup>er</sup>) Macurer ou Mæurer, médecin autodidacte, lequel avait, prétendait-on, appris son art dans des études absolument privées et dans ses observations personnelles au lit des malades. Il était connu de près et de loin sous la désignation de *médecin de Fastrau*, petit village dans la Bourguemestrie moderne de Longuich, sur la basse-Moselle. On l'appelait généralement au secours des patients, dit la tradition encore vivace dans ces parages, lorsque les autres hommes de l'art gradués s'avouaient impuissants à guérir. Sa clientèle s'était tellement étendue dans les alentours, par les succès que tous les jours il obtenait dans ses cures surprenantes, nommément à la Cour électorale, qu'à la fin, par l'entremise même de la faculté de médecine attachée à la ci-devant université de Trèves, un diplôme de Docteur a été, sans frais, solennellement décerné au médecin de Fastrau, avec le changement de son nom original Macurer ou Mæurer en celui de Mayrisch.

Jusque là vont nos renseignements positifs sur le dit personnage. Nous n'avons pas découvert la date de son décès, non plus que le nom de sa femme.

Parmi ses nombreux enfants, un fils portant les prénoms *Jean-Mathias* (II<sup>e</sup> du nom) comme son père, naquit au même village de Fastrau, en l'année 1760.

Il fit avec distinction ses cours humanitaires à la ci-devant école latine de Trèves. Il se rendit ensuite à la riche pharmacie de l'abbaye d'Echternach où il étudia la connaissance des médicaments sous les savants religieux Cosme et Damien (v. l'art. Becker, le frère Côme). Puis il alla entendre pendant trois ans les cours de l'université de Louvain où la faculté de médecine lui délivra le 13 juillet 1787, un diplôme de licencié, après qu'il eut subi avec la plus grande distinction (*Summâ cum laude et gloriâ*) l'examen rigoureux alors exigé sur toutes les branches de l'art iatrique.

Etabli à Igel, où il avait monté une pharmacie destinée à dispenser les remèdes qu'il prescrivait à sa nombreuse clientèle, il épousa, en 1793, Anne-Marie Wagner, native d'Echternach; et mourut le 7 février 1815, âgé seulement de 55 ans. Sa femme l'avait devancé dans la tombe, le 9 novembre 1810.

La belle réputation que J.-M. Mayrisch II sut s'acquérir à Igel par ses vastes connaissances et ses succès, lui a survécu jusqu'aujourd'hui où les vieillards la savent encore et la rappellent avec plaisir.

*Renseignements fournis. — Diplômes — Souvenirs. — Papiers de famille. — Annales de la société de médecine du Grand-Duché, 1869.*

MAYRISCH, *Jean-Mathias-Edouard*, médecin, né à Echternach, le 29 septembre 1825, était fils de Jean-Mathias Mayrisch (v. son article qui précède), et de Lucie Föhr.

Fils aîné d'une famille de médecins distingués, il descendait en troisième génération d'un autre Jean-Mathias, qui orthographiait son nom patronymique en *Maeurer*, résidant à Fastrau (v. l'article précédent); nom qui fut plus tard échangé contre celui de *Mayrisch* que la famille porte aujourd'hui.

Edouard Mayrisch commença ses études humanitaires dans sa ville natale, et les acheva à l'athénée de Luxembourg, où il subit en automne 1846 l'examen de maturité. Il alla ensuite se faire inscrire sur le tableau des élèves de l'université de Liège, dont il fréquenta les cours des sciences naturelles, préparatoires pour entendre les leçons de la faculté de médecine.

L'année suivante (1847), il se rendit à l'université de Bonn, où il séjourna jusqu'au printemps 1849 : Il revenait aux vacances de Pâques visiter sa famille, au moment où l'épidémie cholérique sévissait dans la ville de Grevenmacher. Son oncle, Michel Mayrisch (v. son art.) était, comme on dirait, aux abois de soins et de travail. Il engagea le neveu à le seconder dans cette détresse; et Edouard se crut en devoir de se rendre à cette invitation, heureux de pouvoir aider autant que cela serait dans ses forces à soulager les malades, d'après les conseils que son oncle lui donnerait. A l'instant il se mit à la besogne; et les succès qu'il obtint ne tardèrent point de fournir les plus heureuses augures touchant ses connaissances déjà acquises. D'autre part, lorsque l'épidémie commença à diminuer à Grevenmacher, et que l'étudiant Mayrisch pouvait espérer que sa tâche allait finir, une irruption formidable de la même maladie se déclara tout-à-coup dans le fort village de Bissen, exigeant des soins nombreux et de tous les instants dans toutes les directions. Les hommes de l'art faisaient défaut en ce moment dans cette partie du pays; et ceux qui résidaient à quelques lieues à la ronde étaient surchargés chez ceux, parce que la maladie y faisait également de cruels ravages. Dans cette extrémité on crut devoir adresser à E. Mayrisch un nouvel appel, invoquant son humanité et son expérience acquise pendant son séjour à Grevenmacher. Il ne se fit point prier, et vola encore là où ce qu'on peut appeler le devoir du médecin l'appelait. A Bissen aussi ses réussites furent nombreuses; de façon que là encore il moissonna la reconnaissance de tous avec leur estime la plus sincère. Il ne quitta cette localité que lorsque le fléau en eut entièrement disparu.

Mayrisch, nous le répétons, n'était encore arrivé qu'à sa troisième année d'études médicales, lorsque déjà sa réputation comme médecin d'épidémies s'était répandue au loin: et en effet, pendant toutes les irruptions subséquentes, il ne se donnait aucun repos tant qu'il y avait des malades à voir.

Dès l'automne suivant (1849), il alla à Heidelberg, où cependant il ne passa qu'un semestre, après lequel il visita l'université de Würzburg, où il obtint, le 3 août 1850, le grade académique de Docteur.

Le 28 octobre 1851, il se soumit à l'examen indigène pour être admis à la pratique civile de l'art dans le Grand-Duché, et fut proclamé

docteur en médecine luxembourgeois. Le 25 novembre 1852, il obtint le même titre pour la chirurgie, et l'année suivante celui de Docteur en accouchements.

Dans l'intervalle entre ces épreuves, E. Mayrisch, toujours avide d'acquérir autant de connaissances que possible avant de se mettre à la pratique, alla visiter encore les écoles de Prague et de Vienne (1852), et revint enfin, riche de science et d'expérience, commencer sa clientèle, d'abord dans sa ville natale et sous les yeux de son père, un des doyens parmi les médecins du pays.

Cependant, comme vers cette époque, les usines métallurgiques d'Eich commençaient à acquérir une grande importance par le nombre sans cesse grossissant des ouvriers qui y étaient occupés, le docteur E. Mayrisch se vit convié à s'établir dans cette commune où son infatigable activité devait trouver d'amples occupations, afin de rendre service à l'humanité souffrante. Aussi ne tarda-t-il pas à acquérir un grand nombre de clients, même dans un rayon étendu, à cause de la douceur et de l'aménité de son caractère, comme de ses connaissances pratiques.

Pendant la guerre franco-allemande de 1870, Mayrisch a été un des premiers et des plus zélés hommes de l'art qui, arborant la croix rouge de la convention de Genève, vola sur les champs de bataille de Spicheren et de Gravelotte, etc., afin de calmer les souffrances des nombreux blessés, sans distinction de patrie, et de leur prodiguer les soins les mieux entendus.

De son côté, S. A. R. le Prince-Lieutenant du Roi Grand-Duc l'avait choisi pour être Son médecin ordinaire et celui de Sa Cour.

Le 25 janvier 1862, Mayrisch avait été nommé chevalier de l'Ordre de la Couronne de chène, et désigné, le 13 juin 1871, médecin du canton de Luxembourg. Il était également membre de la société des sciences médicales du Grand-Duché.

Il est décédé subitement, jeune encore, à l'âge de 47 ans et trois mois seulement, le 21 juin 1873, pendant l'exercice de son art : il était à Trèves, en consultation avec des collègues pour un malade intéressant, lorsque la mort le frappa à l'improviste.

*Etat-civil. — Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Bulletin de la société des sciences médicales, 1873.*

**MAYRISCH, Michel**, médecin, est né à

Igel, le 7 février 1804, fils de Jean-Mathias Mayrisch II, docteur en médecine, dont il a été parlé à la fin d'un précédent article, et de Anne-Marie Wagner. Il était frère cadet du docteur Jean-Michel Mayrisch et ne comptait qu'un peu plus de dix ans à la mort de son père; de façon qu'il se trouva remis aux soins de son aîné, qui à ce moment se trouvait encore lui-même aux études.

Sur les conseils de ce dernier et avec son assistance, il fit ses études de collège, partie à Metz, partie à Luxembourg. Il avait 19 ans d'âge en 1823, lorsqu'il se rendit à l'université de Goettingen, se proposant de se vouer exclusivement à la pratique de la chirurgie. Ce ne fut qu'à cet établissement même et sur les sages conseils du savant Langenbeck qu'il prit également du goût pour la médecine interne.

A l'exemple de son frère, il termina en 3 ans, en 1826, ses études par l'examen du doctorat dans les 3 branches de l'art de guérir.

Déjà pendant ses années académiques, Michel Mayrisch montra par son application et par sa dextérité dans les manipulations chirurgicales, mais surtout sur le phantôme obstétrical, combien il devait un jour devenir habile opérateur. Aussi la charge d'accessiste ou préparateur lui fut-elle offerte; et ce ne fut qu'à regret que le professeur Langenbeck le laissa retourner dans ses foyers. Il aurait désiré le retenir et l'attacher à l'université.

Michel Mayrisch voulant se perfectionner davantage, alla en 1827, suivre pendant une année entière les leçons de l'école de Paris, afin d'entendre les plus célèbres professeurs de France. Il y fréquenta de même les leçons des meilleurs chirurgiens, suivit les hôpitaux et les salles de malades, infatigable dans son désir de s'instruire autant que cela pouvait être dans ses forces.

En automne 1828, il s'établit dans la petite ville de Grevenmacher, après avoir, au prescrit des lois en vigueur dans le royaume des Pays-Bas, auquel le grand-duché de Luxembourg se trouvait annexé sous le rapport administratif, subi devant la faculté de médecine de l'université de Liège, un nouvel examen, afin de faire reconnaître ses diplômes de docteur, obtenus à l'étranger.

Peu de temps après, il a été nommé médecin des pauvres de sa commune; et à la nouvelle organisation du service médical, dé-

signé médecin du canton de Grevenmacher (1847).

De l'époque de la fixation de Mayrisch dans cette ville, data pour lui cette vie active si pleine d'abnégation personnelle, qui sied si bien à celui qui s'est donné la vocation de se vouer au soulagement de l'humanité souffrante : aussi n'existe-t-il à Grevenmacher et dans ses vastes alentours, presque aucune famille qui n'ait à raconter un bienfait que tel ou tel parent a reçu de lui par ses soins éclairés. Il s'était acquis surtout une immense réputation dans l'art obstétrical ; et l'on va jusqu'à prétendre que le relevé de ces sortes d'opérations faites par lui contient jusqu'à deux mille numéros.

Pendant l'épidémie cholérique en 1849, à Grevenmacher et les localités environnantes, Mayrisch a fait des prodiges de sacrifices d'activité ; à tel point que pendant près de quarante jours entiers et autant de nuits, il fut sur pied et sans prendre de repos, jusqu'à ce qu'un neveu qui revenait en vacances de l'université, lui fut venu en aide. Voir l'article J.-M.-E. Mayrisch.

Le 25 février 1830, Michel Mayrisch avait épousé Madelaine Boos, native de Goettingen.

De navrants chagrins de famille, de même que ses fatigues incessantes finirent par miner et briser sa robuste constitution et lui gagner une maladie de cœur à laquelle il succomba, le 24 février 1866, à l'âge de 62 ans.

*Renseignements fournis. — Souvenirs personnels. — Rapports de famille. — Annales de la société de médecine du Grand-Duché, 1869.*

**MENSENDORF-POUILLY**, *Alexandre-Constantin-Albert, comte de*, diplomate, général-major, décoré de la croix du mérite militaire, et de celle de chevalier de l'Ordre de Marie-Thérèse, fils du général de cavalerie, et également chevalier de l'Ordre de Marie-Thérèse, comte Emmanuel (l'art. qui suit), est né à Cobourg, le 4 août 1813. Ce personnage n'appartient conséquemment à la Biographie luxembourgeoise que par son nom et l'origine de sa famille.

Le comte Alexandre de Mensdorf-Pouilly avait, paraît-il, hérité des vertus guerrières et chevaleresques de son père. A peine âgé de 16 ans, il entra en qualité de cadet au 49<sup>e</sup> régiment de ligne, dans lequel il parcourut l'un après l'autre les grades subalternes. Admis ensuite successivement comme officier dans les lanciers de Schwarzenberg et les

hussards de Cobourg, il a été, en 1836, nommé adjudant dans celui de l'empereur Nicolas de Russie ; et en 1843, à 31 ans, major, d'abord des hussards de Cobourg, ensuite de ceux du Grand-Duc Alexandre.

Bien que dès les commencements de la première campagne contre le Piémont son corps se trouvât éloigné des champs de bataille, il se hâta de rejoindre lui-même l'armée, de manière à pouvoir encore prendre part aux dernières victoires. A son retour d'Italie, il se rendit au quartier général du feldmaréchal Prince de Windisch-Graetz à Vienne, et assista au blocus comme à l'occupation de cette capitale. Nommé adjudant de l'Empereur d'Autriche, le 13 novembre suivant, il demanda à concourir à la campagne dirigée contre les Hongrois insurgés.

Sa première apparition près de Parendorf, le 16 décembre, fut effectuée avec une si héroïque résolution qu'il se vit signaler au nombre des plus braves ; et quelques jours plus tard, il obtint le grade de lieutenant-colonel. La campagne d'hiver qui suivit, lui fournit en outre plus d'une occasion pour mettre son courage au grand jour ; et lorsque, le 22 avril 1849, il eut passé colonel commandant le 5<sup>e</sup> chevaux-légers du prince de Liechtenstein, une nouvelle carrière de gloire s'ouvrit devant lui, en même temps qu'un plus vaste champ pour acquérir par des actes décisifs la confirmation de la bonne réputation qu'il s'était déjà acquise comme un vaillant commandant de cavalerie.

Le 2 juin, quelques jours après l'ouverture de la campagne d'été de 1849, le comte de Mensdorf mérita pendant la première bataille près de Comorn, par une attaque hardiment exécutée, la croix de chevalier de l'Ordre de Marie-Thérèse qui lui a été conférée par une décision chapitrale, le 26 mars 1850.

La brigade de cavalerie Simbschen s'était retirée dès le commencement de la bataille de la position avancée qu'elle occupait près de la tête du pont, vers les hauteurs qui se trouvaient derrière elle. Mensdorf formait avec quatre escadrons de son régiment l'aile gauche de la brigade. Bientôt une batterie de cavalerie ennemie, couverte par plusieurs divisions de hussards s'avançant vers l'aile droite, ouvrit son feu contre la batterie de cavalerie autrichienne que, avec l'assistance de la 4<sup>e</sup> division de lanciers de l'empereur elle força à reculer. Le comte de Mensdorf

apercevant ce mouvement, commanda sans attendre aucun ordre, à ses deux divisions de s'élançer en deux colonnes vers le point menacé. Pendant qu'il ordonnait au major préposé à la seconde de suivre avec ses hommes comme réserve et faisait observer à l'officier qui se trouvait à ses côtés que le moment était arrivé pour culbuter la batterie ennemie, il dirigea la première colonne, celle de la division du lieutenant-colonel, le long d'un talus qui la couvrait jusqu'à 300 pas en avant de la batterie engagée; et par une évolution rapide, il parut à l'improviste devant une division de hussards déployée à gauche près de la batterie. Il l'attaqua aussitôt et la mit en désordre, malgré l'opiniâtreté de la résistance. Cette attaque imprévue rendit possible aux chevaux-légers qui lesuivaient d'atteindre la batterie qui après une décharge de mitraille s'était empressée de fuir. Dans cette habile manœuvre il réussit à enlever du milieu des hussards qui les entouraient et les défendaient vaillamment, cinq bouches à feu avec leurs attelages et autant de caissons de munitions.

A ce moment le second régiment de lanciers de l'empereur de la brigade Simbschen, se jeta sur les 3 autres divisions de hussards, les mit en déroute et conquit le sixième canon avec ses munitions. La perte de cette batterie a été très-sensible à l'ennemi qui resta pendant quelque temps dans l'inaction de ce côté du champ de bataille; ce qui facilita au général Benedek la prise du vignoble près de O-Szöny, de même que sa marche en avant.

Le colonel Mensdorf renouvela encore ces preuves de perspicacité, de résolution et de courage le soir de la même bataille, lorsque le général baron Simbschen tenta une brillante attaque contre l'ennemi; de même que, le 5 août devant Szöreg, et le 9 suivant près de Temesvar.

A la bataille près de Szöreg, Mensdorf à la tête de 4 escadrons de son régiment, se trouvait posté en deçà de la digue, afin de couvrir les derrières de la division Bechtold avec deux et demie batteries marchant le long de cette digue sur Saint-Ivan contre la cavalerie ennemie. Le terrain entre la digue et la division Bechtold qui se dirigeait sur la droite, allait en s'élargissant, de manière que ses 15 canons de campagne ne pouvaient point suffire à la couvrir convenablement. L'ennemi profitant de ce contretemps, se jeta avec 3 régiments de hussards sur les batteries, en même temps qu'il fit avancer un 4<sup>e</sup> le long de

la digue afin de soutenir l'attaque. Si ce régiment était parvenu à se frayer un chemin, il n'y aurait point eu de doute que les batteries auraient été perdues. Mais au même moment le colonel Mensdorf passa la haute digue avec ses escadrons, leur commanda de faire front de bataille et attaqua avec une impétuosité si résolue les hussards qu'il les pourchassa et les poursuivit de manière à les obliger à abandonner leur projet de couper la division de cavalerie autrichienne. Ce fait d'armes a été d'autant plus glorieux que son auteur, en le posant, avait démontré que les difficultés pour passer une digue avec de grandes masses de cavalerie disparaissent lorsque ces troupes sont conduites avec prudence et sagacité. En novembre 1850, il passa général-major.

Le comte Mensdorf a également été employé à des missions diplomatiques, entre autres pendant la guerre contre le Danemarck à cause du Schleswig. Il a aussi été ambassadeur autrichien à la Cour de Russie; mais, bien qu'il sût remplir ce poste avec dignité, il préféra la carrière militaire. Aussi rentra-t-il peu de temps avant la guerre de Crimée à l'armée, avec le grade de général de brigade.

Ce vaillant militaire avait été créé prince, et ajoutait au nom Mensdorf celui de Dietrichstein.

Il est mort pendant un des premiers mois de 1871, gouverneur de la Bohême, après avoir également été, pendant quelque temps ministre des affaires étrangères.

Voir l'article qui suit, dans lequel nous nous occupons du changement dans son nom patronymique, adopté par cette famille.

*HIRTENFELD; der Militaer Maria-Theresien-Orden.*  
— Renseignements officiels communiqués.

**MENSDORF-POUILLY**, ou infiniment mieux **POUILLY DIT DE MENSDORF**, *Emmanuel*, comte de, général de cavalerie, conseiller et chambellan de l'Empereur d'Autriche, propriétaire du régiment de hussards dits de l'empereur François-Joseph N° I, appartient à une famille noble ancienne originaire de la Lorraine, mais qui avait des possessions importantes dans le Luxembourg, entre autres le comté de Roussy; de façon qu'elle était devenue luxembourgeoise.

La branche de la famille de Pouilly qui alla s'établir en Autriche, adopta le surnom de Mensdorf, village luxembourgeois, section-

naire de la commune anciennement cantonale de Betzdorf où elle avait des biens.

A cette occasion la vérité historique nous fait le devoir de relever l'erreur de l'auteur de la Biographie ardennaise, l'abbé Boulliot, qui dit sous l'article *Pouilly, Albert-Louis*, baron de, T. II, p. 320, que ce personnage aurait obtenu du roi de Prusse un comté de Mensdorf, dont il aurait adopté le nom pour le substituer au sien.

Le comte Emmanuel de Mensdorf-Pouilly était fils du général français comte Louis-Albert de Pouilly, seigneur du dit Pouilly et propriétaire du comté de Roussy. Il est né à Nancy, le 24 janvier 1777. Son père était émigré avec les princes français qu'il représentait en 1792 en qualité de fondé de pouvoirs au quartier-général prussien. Emmanuel, qui n'avait alors que 15 ans d'âge, l'avait accompagné. Il fit sa première campagne à Walmy.

Au mois de juillet 1793, Mensdorf entra au service autrichien en qualité de cadet, dans le régiment des chevaux-légers Kinsky, aujourd'hui nommé Lanciers du prince de Liechtenstein N° 9. Depuis cette époque, il adopta le surnom Mensdorf, comme nous venons de le dire. A toutes les actions importantes dans les Pays-Bas, il prit une part distinguée, entre autres près d'Avesne-le-sec où, en compagnie d'un caporal de son corps il démonta le colonel du régiment dit des hussards de la mort. Il était sous-lieutenant pendant la campagne de 1794 ; assista la suivante au siège de Manheim et, après la prise de cette place, il passa avec son régiment sur l'autre rive du Rhin où il prit part à une escarmouche commandée par le colonel comte Bubna, pendant laquelle le général français Meyer a été fait prisonnier près de Landau.

A la retraite de Kannstadt en 1796, Mensdorf, qui avec sa division était à l'arrière-garde et s'était déjà auparavant distingué près de Malsch, reçut une légère blessure à la jambe droite. Après la bataille d'Amberg, il se remettait déjà à la poursuite du général Jourdan.

Entre Nürnberg et Erlangen, Mensdorf coupa un transport considérable de voitures ennemies et retint un certain nombre de prisonniers. A la bataille de Würzbourg, il commandait son escadron à défaut d'officiers plus anciens ; ouvrit en qualité de chef de l'avant-garde le combat entre la cavalerie et décida

par une volte hardie qu'il fit exécuter aux enseignes, l'attaque de la brigade de cavalerie Liechtenstein. En 1799, il s'avança en Suisse avec la division Rosenberg ; il reçut une blessure grave à la main droite près de Frauenlautern, pendant des escarmouches qui firent honneur au régiment Kinsky : cette circonstance l'empêcha pendant le reste de ses jours de tenir l'épée et la plume de cette main, le forçant à exécuter le commandement des manœuvres, de même qu'à écrire avec la gauche.

Le 22 février 1804, Mensdorf épousa à Cobourg la princesse Sophie, fille de François, duc régnant de Saxe-Cobourg. L'année suivante (1805) son régiment se trouvait près du corps de Jellachich avec lequel ce dernier aurait été fait prisonnier sans l'énergie de Mensdorf, alors chef d'escadron. Il parvint par une marche courageuse, exécutée pendant la nuit, à décider les colonels comte Kinsky et Wartensleben à se soustraire à la capitulation de Bregenz, laquelle était déjà conclue. Grâce à ses dispositions en qualité de commandant de colonne et d'avant-garde, la cavalerie put heureusement gagner la Bohême, marchant derrière l'ennemi.

En 1806, Mensdorf était en sémestre à Saalfeld, lorsque le Prince Louis de Prusse trouva la mort pendant la malheureuse affaire près de cette localité. Par sa conduite prudente autant que courageuse notre comte réussit à protéger la Cour de son beau-père contre l'arrogance du vainqueur et à conserver à sa royale famille le corps du Prince qui venait de périr.

Mensdorf passé, en 1808, major dans les lanciers de Merveldt, entra en 1809 en Bavière dans l'avant-garde du corps d'armée de Kolowrat. Le 12 avril il a été envoyé par le général-major comte Crenneville avec un escadron et une compagnie du 8<sup>e</sup> bataillon de chasseurs contre Amberg, dans le but d'examiner la position de l'ennemi que l'on présumait camper en force près de cette ville. A son arrivée, Mensdorf se trouva en présence d'un corps ennemi qu'il jeta hors de la ville dans laquelle il se fortifia. Le lendemain à 7 heures du matin, le 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs français, renforcé de 500 hommes d'infanterie l'attaquèrent. Comme le point d'Amberg lui paraissait d'une très-haute importance pour opérer la réunion des premier et second corps d'armée, il n'hésita pas un moment de changer sa position défensive en offensive. La pre-

mière attaque qu'il entreprit fut conduite avec tant de succès que les pertes essuyées par l'ennemi atteignirent le chiffre numérique du corps du major autrichien. Une nouvelle tentative exécutée par les français pour s'emparer d'Amberg ne fut pas plus heureuse. Mensdorf les repoussa jusqu'au delà d'Ursensolm à deux lieues de là. Il se maintint dans cette ville jusqu'à l'arrivée du premier corps d'armée. Bien que blessé d'un coup de feu à l'épaule gauche, loin de quitter le champ de bataille, il contribua autant que ses forces le lui permirent à procurer une tournure favorable à l'action. À la sanglante journée près de Ratisbonne, et malgré les douleurs de sa blessure, Mensdorf donna de nouvelles preuves de son courage. Il y reçut quatre nouveaux coups de sabre, dont l'un lui avait fendu la joue droite. Malgré cela, il ne quitta ses troupes que lorsque, un des derniers sur le champ de bataille, il eut conduit son corps par Ratisbonne à Stadt-am-Hof. Ces actions d'éclat lui valurent la croix de l'Ordre de Marie-Thérèse, laquelle lui a été décernée en suite d'une résolution chapitrale de l'année 1810.

Il n'était qu'à peine rétabli, lorsqu'il reparut commandant les avant-postes de la frontière austro-bohémienne, entre Freistadt et Kaplitz. Il fut chargé d'organiser une légion soi-disant franche, composée des éléments les plus hétérogènes et qui a été licencié après la conclusion de la paix qui ne tarda pas à suivre. Mensdorf avait entretemps obtenu le grade de lieutenant-colonel des lanciers de l'Archiduc Charles ; et déjà pendant le mois d'août de la même année 1810, il fut nommé colonel-commandant du même corps.

Lorsqu'en 1812 l'Autriche fit une alliance avec la France, Mensdorf sortit, bien qu'à regret mais pour un court temps seulement, en compagnie de beaucoup d'autres soldats distingués, hors des rangs de l'armée, conservant, par disposition spéciale de l'Empereur François, son titre et son grade dans les cadres : Tout le monde sait que dans ce traité il avait été stipulé que tous les militaires originaires des pays occupés en ce moment par l'empire français avaient à se retirer pour entrer dans les cadres de l'armée française.

Mais dès que l'Autriche reprit les armes contre la France, Mensdorf-Pouilly vola au quartier-général établi à Lieben près de Prague, se mettant à la disposition du général

en chef. Réintégré aussitôt dans son régiment, il a été nommé commandant d'un corps de voltigeurs.

Mensdorf alarma plusieurs fois Leipsic et soutint près de Rôtha une escarmouche pendant laquelle l'ennemi perdit environ quatre-vingts hommes. La perte de la bataille de Dresde le rappela pendant quelque temps en Bohême, que cependant il quitta après la journée de Kulm : Une malheureuse erreur d'un officier lui fit manquer la libération de la division Mesko qui était faite prisonnière. Il fut plus heureux dans la surprise de Wurzen où il fit un grand nombre de prisonniers et s'empara de correspondances très-importantes. Pendant la marche pour se réunir au lieutenant-général Thielemann, Mensdorf délivra 500 prisonniers prussiens près de Lützen. À l'affaire d'Altenbourg il remporta de brillants succès : son détachement y prit environ 500 hommes et plusieurs bouches à feu. Pour ce fait, il obtint l'Ordre russe de Vladimir de la 3<sup>e</sup> classe.

Près de Leipsic, notre comte dirigeant les avant-postes du corps de Gyulay et de la division Maurice de Liechtenstein, enleva aux Français sept voitures de munitions avec leurs attelages, ainsi que 200 hommes environ. Plus tard le Feldzeugmeister comte Gyulay lui confia la garde du gué de la Saale près de Kösen. Quelque temps après, Mensdorf demanda et obtint du Feldmaréchal Prince de Schwarzenberg d'avoir une position absolument indépendante, ne relevant que des ordres immédiats du dit chef. Le 25 octobre, cet infatigable officier surprit l'ennemi près de Geissa où il conquit quatre canons avec quantité de munitions de guerre, et prit 17 officiers, 200 hommes et 150 chevaux. À la bataille de Hanau il formait l'aile extrême gauche des alliés. Vers le soir, il sauva plusieurs divisions d'infanterie autrichienne mises en désordre, et les conduisit à Francfort.

Pendant l'armistice, et sur le désir de son beau-frère, le duc-régnant de Saxe-Cobourg qui commandait le cinquième corps de l'armée allemande, Mensdorf fut nommé chef de son état-major-général. Il conduisit le blocus de Mayence, dirigea les négociations pour la reddition de cette place et signa les articles de la capitulation.

De là, Mensdorf se rendit à Paris où il a été, le 15 mai 1815, créé général-major hors de tour, avec réserve du rang de ceux qui le



suivaient. Pendant la même année, il était de nouveau chef de l'état-major du 5<sup>e</sup> corps d'armée, lequel dernier ne prit cependant point part à la campagne, mais resta en cantonnement en Alsace. En récompense pour ses services, il avait obtenu les ordres de S<sup>t</sup> George et de S<sup>te</sup> Anne de Russie, celui pour le mérite de Prusse, et celui de Henri de Saxe.

Le comte Mensdorf fut ensuite nommé général de brigade de cavalerie en Bohême où il resta jusqu'à sa désignation en qualité de commandant de la forteresse de Mayence, en 1824. Cinq ans plus tard, il a été fait lieutenant-feldzeugmeister hors de tour, et 5 nouvelles années après vice-gouverneur de la même place de Mayence. En 1825, il avait été nommé propriétaire en second du premier régiment de hussards de l'Empereur Charles. Sa prudence et son énergie, son humanité et sa juste sévérité pendant 30 ans de service lui avaient gagné à un haut degré l'attachement des soldats aussi bien que celui de la bourgeoisie.

Passé commandant général de la Bohême, il fut en 1840, chargé de la présidence en second du tribunal de guerre et de Cour, fonctions qui l'enlevaient à sa sphère d'habitude comme au dévouement de ses troupes. En 1843, Mensdorf célébra son jubilé de 50 ans de services militaires. A cette occasion l'empereur lui conféra de sa propre main la grand' croix de Marie-Thérèse. Nommé en 1845, général de la cavalerie, le vieux guerrier se rendit en 1846 en Silésie, en qualité de commissaire près de la confédération. Pendant ce séjour le Roi de Prusse lui décerna l'Ordre de l'Aigle noire.

L'omineuse année 1848 avait engagé Mensdorf à résigner ses fonctions comme à réclamer sa mise à la retraite. Il paraît que son désir ne fut point écouté, puisqu'il a dû, malgré sa répugnance, mais comme soldat habitué à l'obéissance immédiate, se rendre à Prague avec le titre de commissaire impérial, afin de rétablir la tranquillité dans cette ville. Pendant l'automne de la même année, et sans avoir égard au rang d'ancienneté, il alla se mettre à la disposition du feldmaréchal Prince Windischgraetz. Cependant il ne put prendre aucune part aux évolutions militaires de ce dernier, à cause d'un accès de goutte qui le cloua pendant plusieurs mois sur le lit. De cette époque la santé de Mensdorf déclina à

vue d'œil. Il est mort d'une maladie nerveuse, à Vienne, le 28 juin 1852, à l'âge de 75 ans.

HIRTENFELD, *der Militaer Maria-Theresien-Orden*, II, 906-910.

MERSCH, *Jean-Baptiste-Félicien*, fonctionnaire et administrateur, était fils de Mathias Mersch, huissier et de Catherine Delvaux. Il est né à Diekirch, le 9 juin 1806, et mourut dans cette même ville, le 29 juin 1875.

L'adolescence et la jeunesse de Mersch se rapportent à cette triste époque de l'histoire nationale où, par l'effet des guerres du premier empire français et des travaux de la réorganisation administrative du pays après la chute de Napoléon I<sup>er</sup>, l'instruction publique se trouvait entièrement négligée et abandonnée; où il n'existait que très-peu d'écoles primaires, et celles-ci encore dirigées sans méthode comme sans émulation; où enfin les établissements du degré moyen faisaient entièrement défaut, surtout dans le nord du Luxembourg; tellement qu'il fallait chez les jeunes gens qui désiraient avancer, une résolution de fer pour acquérir les connaissances même les plus indispensables à une carrière quelconque. En un mot, pour s'élever au-dessus du vulgaire, il fallait des efforts incessants dirigés par les sentiments les plus tenaces.

Grâce à un travail opiniâtre et à sa persévérance exemplaire, Mersch parvint à surmonter tous les obstacles. Aussi fut-il réellement le fils de ses œuvres.

Dès sa sortie de l'école, il a été admis en qualité de copiste d'abord, ensuite d'expéditionnaire, puis de commis dans les bureaux du commissariat de district à Diekirch (alors direction de Cercle, puis Prévôté), sous Ch. Henri Simons (v. son art.), ce fonctionnaire-modèle qui, n'ayant pas tardé à apprécier les heureuses dispositions de son subordonné, chercha à l'initier dans les rouages de son administration, de manière à pouvoir plus tard faire de lui un habile secrétaire, lorsqu'il aurait atteint sa majorité. Mais son protecteur est mort en 1827, avant d'avoir pu réaliser ses désirs. Cependant le frère cadet du commissaire défunt, Ch. Mathias Simons (v. son art.) ayant succédé à son aîné, ne tarda pas à gagner la même affection pour Mersch; et dès l'année suivante, 1828, il le fit, à l'âge de près de 22 ans seulement, nommer secrétaire du district. Ces fonctions, il les a remplies avec un zèle, une activité et une ponctualité exemplaires, jusqu'au 22 mars 1831,

où un arrêté belge le désigna distributeur des postes au même Diekirch ; fonctions alors peu importantes et ne donnant que très-peu d'occupation par jour : Aussi, paraît-il, il les cumula avec son secrétariat jusqu'en 1832 ou 1833, lorsque Ch.-M. Simons quitta le commissariat de district. Après la reprise du territoire grand-ducal par la maison de Nassau-Orange, Mersch vit élever, par arrêté du 20 août 1842, son titre de distributeur en celui de percepteur des postes, toujours à Diekirch.

Cependant peu de mois après cette promotion, le 11 octobre de la dite année 1842, par un nouvel arrêté royal, il fut promu commissaire de district, pour entrer en fonctions le 1<sup>er</sup> janvier suivant, remplaçant F.-J. Vannerus (v. Biogr. T. II, p. 192) qui, commissaire provisoire et notaire, cumul de fonctions déclarées incompatibles, avait opté pour son notariat.

A dater de ce jour, le 1<sup>er</sup> janvier 1843, Mersch devenu commissaire de district, se trouva placé dans son véritable élément d'activité. Fonctionnaire zélé, impartial, prudent et éclairé, il a su, pendant trente-deux ans, tout en remplissant ponctuellement ses devoirs, prévenir bien des conflits administratifs et trancher bien des difficultés communales. Attaché à la dynastie régnante, il a constamment su rester pûr de flatterie et franc de caractère. Sous les divers ministères qui se sont succédés, il a toujours agi ouvertement comme homme, selon sa conviction ; comme fonctionnaire aussi il obéissait aux ordres supérieurs, qu'il savait en toute circonstance mitiger dans ce qu'ils pouvaient avoir d'inapplicable par rapport aux mœurs du peuple. En un mot, Mersch n'a jamais cessé d'être fidèle à son souverain et dévoué à sa patrie à laquelle il cherchait constamment à procurer le plus de bien-être possible dans l'étendue de son rayon d'action qui comprenait la partie ardennaise du pays.

Cette fidélité et ce dévouement à son prince, en même temps qu'au peuple ont été récompensés par l'étoile de chevalier, puis celle d'officier de l'Ordre national de la Couronne de chêne. Plus tard, en 1857, il a été également nommé conseiller honoraire de Gouvernement, titre créé par la Constitution dite révisée.

*Etat-civil. — Journaux. — Eloge funèbre prononcé par M. l'avocat SALENTIN. — Etat de services. — Souvenirs. — Mémorial du Grand-Duché. — Notes obtenues. — Lettre de faire part. — Correspondances diverses autographes et rapports administratifs.*

**MERTENS, Pierre**, militaire, fils de Mathias et de Marguerite Jungbluth, est né à Luxembourg, le 30 novembre 1798.

Comme il se sentait né pour la carrière militaire, Mertens voulut la courir entière. Dès l'âge requis pour être milicien, il entra à l'armée nationale du nouveau royaume des Pays-Bas qui venait d'être créé par le Congrès de Vienne après la chute du premier Empire français ; et il resta pendant toute sa vie fidèle au drapeau auquel il avait juré.

Il s'enrôla comme volontaire dans la douzième division d'infanterie, le 10 août 1817, à l'âge de 18 ans et 9 mois ; passa caporal le 26 septembre de la même année ; fourrier le 23 mars 1818 ; sergent major le 15 novembre 1819 ; enfin adjudant-major le 8 août 1822.

Le 17 avril 1823, il a obtenu l'épaulette de lieutenant en second, passant à la septième division. A cause de la hiérarchie et du rang d'ordre en temps de paix parfait, il avait encore ce grade le 16 août 1829, lorsqu'il retourna à la division dans laquelle il s'était d'abord enrôlé.

Sur ces entrefaites les événements politiques dans la partie méridionale des Pays-Bas éclatèrent en 1830, et trouvèrent Mertens qui venait de passer premier lieutenant.

Fidèle à son drapeau, nous l'avons dit, il fit ce que l'on est convenu de nommer les campagnes de 1830 à 1834 dans l'armée mobile, où il a été détaché le 3 décembre 1832 avec son rang et en qualité d'adjudant près le 27<sup>e</sup> bataillon de réserve de la garde communale ou Schutterey, après qu'il eut combattu à Bruxelles, pendant les journées de septembre.

A la réorganisation de l'armée des Pays-Bas sur un nouveau pied, après la ratification du traité de Londres, du mois de juin 1839, Mertens a été rangé le 1<sup>er</sup> octobre de la même année dans les cadres de la 1<sup>re</sup> division militaire.

C'était l'époque où le grand-duché de Luxembourg devait obtenir une organisation militaire propre, comme appartenant à la confédération germanique.

Mertens était connu comme bon militaire, exemplaire quant au point de la discipline et du service.

A l'époque de l'établissement premier du corps luxembourgeois servant sous la dynastie de la Maison de Nassau-Orange, il fallait des officiers au fait du service ; mais surtout des

hommes du pays et connaissant le caractère national : Mertens était peut-être, dans toute l'armée néerlandaise le seul qui convenait le mieux pour cet office d'organisateur et d'instructeur. Car tous les autres chefs non indigènes qui y ont été détachés dans le principe, n'ont pas tardé à être vus de mauvais œil, parce qu'ils ne savaient point apprécier ce que le peuple luxembourgeois a de susceptible pour les bons égards et pour la véritable émulation militaire. Nous n'écrivons ces phrases ni pour flatter nos compatriotes ni pour les dénigrer; mais comme l'expression de notre conviction patriotique la plus intime, laquelle d'ailleurs est partagée par la généralité des luxembourgeois : En effet, un commandant étranger n'a jamais su s'acquérir parmi nous les sympathies, à moins qu'il ne consentît à s'identifier à notre caractère national.

Avec son tact particulier, le bon roi Guillaume II, de vénérée mémoire parmi nous, avait saisi cette nuance caractéristique, quant à l'instructeur qui devait se trouver journellement en contact avec les miliciens; et il nomma, le 10 novembre 1841, Mertens auquel il conféra le grade de capitaine, pour faire partie du contingent fédéral.

Comme enfant du pays, il fut accueilli avec empressement, et sut bientôt acquérir, non-seulement l'estime mais l'amour le plus sincère de tous les hommes placés sous son commandement; parce que, militaire rigide à la consigne, il savait en même temps très-parfaitement allier les sentiments au devoir. A tel point que plus d'une fois il a assumé l'office d'entremetteur auprès des chefs supérieurs, afin d'obtenir une réduction de peines trop sévères souvent prononcées pour des fautes qui pouvaient paraître excusables lorsqu'on les conférait à leurs causes.

Dans les rangs du contingent luxembourgeois Mertens, toujours avec la puissante recommandation de son zèle, de son exactitude et de sa conduite exemplaires, a obtenu des avancements très-rapides, surtout par suite du départ successif des officiers qui l'avaient d'abord primé par l'ancienneté, et qui n'avaient, dit-on, été détachés que pour aider à l'organisation du corps.

Nommé major, le 8 février 1847, il passa lieutenant-colonel le 1<sup>er</sup> mars 1849; enfin colonel commandant le contingent fédéral, le 30 mai 1855.

Il avait 40 ans et 8 mois de services mili-

taires, même sans compter pour telles les années dites de campagne, de 1830 à près de 1834, lorsque par arrêté du 20 avril 1858, il a été admis, sur sa demande, à la pension de retraite, avec autorisation de continuer à porter l'uniforme de son grade.

La poitrine du colonel Mertens était ornée des décorations que nous allons énumérer, ajoutant les dates des différents brevets : Le 5 avril 1832, il avait obtenu la croix de bronze; le 22 juillet 1844, celle de chevalier de l'Ordre de la Couronne de chêne; le 10 février 1845, celle dite pour 15 années et plus de service; le 17 juin 1850, celle de 25 ans de services. Le 15 décembre 1851, il a été promu commandeur de la Couronne de chêne; le 15 juin 1855, il obtint la décoration du Lion néerlandais; et, quinze jours après sa mise à la retraite, l'Etoile de grand-officier de la couronne de chêne.

Le colonel Pierre Mertens est mort à Echternach, le 29 juillet 1863, à l'âge de 64 ans et 8 mois.

Le plus bel éloge que l'on peut faire de lui comme chef militaire et comme homme, c'est de mentionner que sa photographie se trouve encore aujourd'hui conservée comme un pieux souvenir par le plus grand nombre des militaires de tous grades qui ont servi sous lui, de même que chez ceux qui ont eu avec lui des relations d'amitié ou de simple connaissance. Les soldats l'aimaient comme un père, à cause des soins qu'il sut prendre constamment pour leur rendre le service agréable. Cependant, il alliait quelquefois une juste sévérité à sa bonté habituelle; mais il ne mit jamais cette sévérité en usage que contre les incorrigibles qu'il reconnaissait comme tels. Dès qu'il entrevoyait un repentir pour les fautes qu'il avait été obligé de punir, aussitôt son indulgence reparaisait et le pardon suivait de près, sans pour cela que, comme chef, il parût jamais avoir été dominé par la faiblesse.

Franc et loyal à un degré éminent, il ne souffrait ni la flatterie ni la duplicité. Il préférerait mille fois, a-t-il répété souvent, un homme ouvertement méchant à celui sur la sincérité duquel il ne pouvait point compter.

Comme militaire il n'a jamais voulu servir que le seul drapeau qui avait reçu son premier serment. Esclave de ce qu'il nommait le devoir du soldat, il n'a pas hésité à marcher sous la conduite d'un prince de Nassau-

Orange contre les belges révolutionnés en 1830, parce qu'à ses yeux il ne combattait point contre des frères mais contre des hommes qui avaient renié la fidélité qu'ils devaient à leur dynastie, quels que pussent être les motifs de leur défection. Ce principe de fidélité absolue était tellement enraciné chez lui que jamais il n'a voulu entrer à cet égard dans aucune transaction, son obstination, eut-elle dû le mener jusque dans un abîme.

Lieutenant instructeur du bataillon d'élite de la garde communale qui avait été organisé à La Haye peu de temps avant la révolution de 1830, il entra avec celui-ci à Bruxelles. Et l'on sait que ce fut surtout ce bataillon qui par ses habiles manœuvres comme par son intrépidité donna le plus à faire aux soldats belges improvisés qui combattaient pendant les journées de septembre. Les quatre années qui suivirent, il les passa en campement et au bivouac, sans que jamais les privations ni les fatigues eussent pu le lasser dans son zèle pour le service.

*Etat officiel des services. — Souvenirs. — Rapports. — Communications de famille. — Journaux de l'époque. — Journal le „Courrier“ ; 1863, le 4 août.*

MERTZ, Jean-Nicolas, prêtre, missionnaire et prédicateur, fils de Mathias Mertz, et de Catherine Asselborn, est né à Bigonville, le 19 mai 1764. Il est mort curé à Eden, ville de l'Amérique septentrionale, le 10 avril 1844, à l'âge de 80 ans moins quelques jours, et jubilaire de 53 ans de sacerdoce.

Après avoir, le 13 mars 1781, obtenu l'ordination à Cologne, il fut nommé curé d'une paroisse dans le même diocèse, s'occupant avec dévouement et onction à remplir les devoirs du saint-ministère, lorsque les armées de la république française vinrent conquérir ce pays et faire subir mille persécutions à ceux des membres du clergé qui refusaient de prêter le soi-disant serment civique. Le curé Mertz, après avoir souffert bien des angoisses et des tourments physiques et moraux, fut assez heureux pour échapper par la fuite à l'incarcération et peut-être à la mort. Il se réfugia en Amérique où il aborda en 1803, après avoir pendant plusieurs années erré dans différentes contrées, sans y trouver la tranquillité ni la sûreté nécessaires à sa vocation de paix.

Arrivé sur le nouveau continent, il fut désigné curé des habitants allemands du bourg de Konovoja, où il resta pendant trois ans :

puis il passa quinze ans en la même qualité à Baltimore.

Après un séjour de 18 ans en Amérique, il voulut revoir sa patrie et revint vers 1820 ou 1821 dans le Luxembourg, où l'évêque diocésain le nomma desservant de la succursale de Parette sous la commune de Perlé, canton de Fauvillers dans le Luxembourg belge. Soit qu'il crût que dans ce séjour tranquille il ne remplirait point assez dignement sa vocation qui semblait le porter vers une vie plus active de prédication ; soit qu'il eût perdu le goût des mœurs européennes, il résolut, quatre ans après, de retourner en Amérique. Néanmoins avant d'entreprendre ce nouveau voyage, à l'âge de plus de 60 ans, il fit un pèlerinage au tombeau du prince des Apôtres. A la même occasion, il obtint du Souverain-Pontife sa nomination en qualité de premier curé de Buffato, où il fit élever la première église catholique. Il y séjourna pendant neuf ans, partageant ses jours entre la prière et l'instruction catéchistique. Lorsqu'il eut achevé et orné le temple, il fut nommé curé à Eden où il est mort après sept nouvelles années d'apostolat.

L'abbé Mertz se distinguait par une éloquence entraînante, une vie exemplaire et la réunion de toutes les vertus chrétiennes. Il s'était acquis l'estime et l'amour de tous ceux qui le connaissaient, même parmi les dissidents. Aussi sa mémoire est-elle restée en profonde vénération dans ces parages ; tellement que, le 22 juin 1865, plus de dix-neuf ans après son décès, les habitants catholiques de sa paroisse d'Eden firent exhumer ses restes hors du cimetière public, où sa tombe occupait le centre, pour les faire déposer solennellement dans le chœur de l'église, au côté de l'épître du maître-autel, sous une tombe que ses ouailles reconnaissantes ont fait orner de l'épithaphe allemande que nous transcrivons ici :

HIER RUHET DER EHRW. PASTOR N. MERTZ.

SCHLAFE SANFT, O GUTER SEELENHIRT IM

TODESCHLAFE,

NAHE DEI JESUM IM ALLERHEILIGSTEN ALTARS-

SACRAMENT,

FUER WELCHES DEIN HERZ STETS VON LIEBE

FLAMMTE.

*Denn thatenreich und edel war dein Leben,*

*Das gute Herz geofnet fremden Leid ;*

*Und rein und innig deines Geistes Streben ;*

*Nur wohlthun deine hoechste Seligkeit.*

*Wer so gelebt, der ist uns nicht gestorben,*

*Ob auch geendet seines Lebens Traum.  
Dein Name hat Unsterblichkeit erworben,  
Lebt fort in unsrer Herzen stillen Raum.*

R. I. P.

AMEN.

*Communications de famille. — Notice imprimée,  
par ordre de l'ordinaire. — Etat-civil à Bigonville.*

METZ, *Frédéric-Jules*, juriste et législateur, né à Luxembourg, le 17 mars 1831, était fils de Charles-Gérard-Emmanuel Metz (v. son art. Biogr. luxembourgeoise, I, 450), avocat, mort président de la Chambre des députés du Grand-Duché, et de Arsène-Anne-Marie-Justine Vannerus.

Fils de famille, Jules Metz obtint une éducation classique soignée, à la suite de laquelle il alla faire ses cours universitaires en droit. Reçu docteur dans cette faculté, il a été inscrit sur le tableau des avocats attachés au barreau de sa ville natale.

Élu membre de l'assemblée des États du pays pour le canton de Capellen, après l'octroi de la Constitution révisée de 1856, il prit siège dans cette assemblée, du 30 novembre 1857, au mois de juin 1863. Pendant les sessions de 1857, 1858 et 1859, il a même été désigné secrétaire de la représentation nationale.

Réelu par le même canton, après l'expiration de son mandat, il compta de nouveau au nombre des législateurs du pays, depuis le 28 octobre 1863 jusqu'en juin 1869. Mais il fut, pendant les dernières années de cette période, dans l'impossibilité de prendre part aux travaux et aux séances, à cause d'une désolante maladie qui l'enleva à l'âge de 39 ans seulement, le 4 janvier 1870, à Paris, où il avait été conduit pour recevoir les secours de l'art des mains des sommités médicales auxquelles néanmoins il ne fut pas donné de le rendre à la santé.

Jules Metz était resté célibataire.

*Liste officielle des législateurs. — Souvenirs. — Etat-civil. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Renseignements obtenus.*

METZ, *Jean-Antoine-Auguste*, industriel, fils de Jean Metz, propriétaire et distillateur-liquoriste, et de Justine Gérard, est né à Luxembourg, le 8 août 1812. Il était frère cadet de Gérard-Charles-Emmanuel Metz (v. Biogr. luxembourgeoise, I, 450-452).

Nous ignorons à quel établissement Aug. Metz a fait ses études préliminaires qu'il est

allé achever vers 1833 à 1834 à l'école de droit à Paris.

Quelques personnes croient qu'à son retour il aurait postulé pour être nommé avoué à Luxembourg, pendant cette période politique d'interrègne pour la capitale du pays, depuis octobre 1830 jusqu'à juin 1839, c'est-à-dire pendant tout le temps que dura le régime d'incertitude amené par la révolution de Bruxelles. Quoiqu'il en soit de cette version, il semble avéré qu'Auguste Metz n'a jamais été inscrit sur le tableau des officiers ministériels de cette catégorie.

Vers 1837, nous le voyons louer pour un terme de 18 ans, les usines de Berbourg qui chômaient à cette époque, comme la plupart des établissements métallurgiques du Grand-Duché.

Était-il déjà alors de société avec ses frères ? nous l'ignorons. Toujours est-il vrai, qu'établi à Berbourg, il commença à faire travailler la fonte et le fer suivant les systèmes jusqu'alors en usage.

Ici nous nous voyons engagé à rapporter avec quelques détails un épisode caractéristique de sa vie, providentielle pour ainsi dire et qui a été la cause directe des succès qu'il a obtenus, de même que des immenses progrès qu'il a fait faire à la fonderie, en même temps qu'elle l'a mis à même de donner du pain à un grand nombre d'ouvriers.

Il avait pris à son service en qualité de facteur homme d'affaires affidé et garde-chasse un nommé JEAN KERSCH, plus particulièrement connu sous le surnom NAUÉ, homme probe, fidèle, intelligent, désintéressé, attaché à son maître dont en tout et avant tout il recherchait les intérêts.

Né à Esch-sur-l'Alzette, Kersch ne tarda pas à être surpris de la grande analogie extérieure qu'il remarquait entre le minéral ferrugineux employé à produire la fonte dans le haut-fourneau de Berbourg et le sable pierreux, rouge et très-pondéreux qui constitue une notable partie du territoire d'Esch-sur-l'Alzette ainsi que des environs, sur une zone longeant la frontière méridionale du Grand-Duché vers la Lorraine, et s'étendant de Dudelange à Rodange-Lamadolaine.

Il avait longtemps réfléchi à cette circonstance avant de s'en ouvrir à son chef, lorsqu'une occasion l'amena à se fortifier dans sa pensée qui jusque-là ne pouvait être considérée que comme une simple présomption.

Envoyé en message à Hayange où M. de Wendel utilisait cette espèce de sable ferrugineux dans ses importantes usines, Kersch examina les choses et, en retournant à Berbourg il passa par Esch où après avoir de vue comparé les deux terres ou sables, en emplit sa carnassière pour les faire également examiner comparativement par Aug. Metz.

L'analyse en a été faite par un chimiste habile. Elle constata que ce gravier et ces pierres contiennent du fer en quantité assez grande pour permettre de les employer avec bénéfice à la fonte. Cependant l'affinage ne pouvait point s'opérer dans des fours disposés comme ceux de Berbourg.

Avant donc de pouvoir employer cette minette nouvelle comme matière première, il eut fallu introduire des changements à l'usine qui n'était que reprise à bail et qui nécessairement, devait à la sortie être restituée dans l'état où elle avait été trouvée à l'entrée. Il fallait aussi, afin de ne point dépenser inutilement peut-être des capitaux considérables à de simples tentatives de perfectionnements dans les constructions, s'assurer si la minette employée à Hayange est peut-être de même nature que celle d'Esch et des environs, pouvant être réduite en fonte exactement avec les mêmes procédés.

Dans l'affirmative le système des usines de Hayange serait simplement à examiner et à appliquer.

Mais il fallait surtout garder le secret le plus absolu sur la découverte, de crainte de faire renchérir subitement, pour le porter à un taux fabuleux peut-être, le prix des terres à minette, terres revêches à la culture et qui n'étaient à ce moment cotées qu'à un peu plus que zéro; c'est-à-dire qu'on pouvait en acquérir à raison de soixante à quatre-vingts francs l'hectare.

Tous ces problèmes Aug. Metz a su les résoudre à son avantage, par l'intermédiaire de son fidèle et intelligent garde-chasse.

Ce dernier engagea un particulier de Hayange même, c'était le gendre d'un ancien secrétaire communal d'Esch, à charger une charretée de la minette employée par les hauts-fourneaux de M. de Wendel et de la conduire à Berbourg, afin, aura-t-il prétexté, d'essayer à en opérer la fusion.

La minette de Hayange arriva et l'analyse en fut faite. Elle donna les mêmes résultats que celle du sable et des pierres ferrugineuses d'Esch.

Comme une conséquence naturelle, il se trouva établi que la disposition des hauts-fourneaux de M. de Wendel pouvait servir à traiter également la minette d'Esch.

Mais celle-ci il fallait encore se la procurer en propriété et en quantité, afin de ne point s'exposer à la voir renchérir de jour en jour, peut-être même éventuellement se la voir refuser dans l'avenir.

Kersch, dit Naué a encore cette fois été employé à la négociation dans laquelle on ne pouvait espérer de réussir qu'en le faisant établir à Esch même; ce qui fut exécuté.

Du premier jour il commença à acheter des terrains à minette et les paya comptant, passant les actes en son nom afin de n'éveiller aucun soupçon. Et ce fut ainsi que en moins d'une dizaine d'années, il parvint à acquérir à des prix très-minimes de ces pièces absolument improductives sous le rapport agricole, parce qu'elles n'ont point ou que très peu de terre végétale. Il dépensa à ces acquets une somme globale dépassant dit-on, soixante mille francs, valeur qui depuis la divulgation du but peut, sans exagération être estimée à plus d'un million; s'il est vrai que chaque hectare que Kersch-Naué a ainsi acheté ne lui ayant, prix-moyen, coûté que 70 francs, est aujourd'hui coté à une valeur de vingt-mille francs.

Kersch-Naué était propriétaire de ces parcelles, bien qu'il les eût payées hors de la caisse Metz: les actes étaient faits à son profit et les versements de fonds qu'il avait reçus de son chef n'étaient justifiés par aucune quittance. Mais le principal avait eu une foi entière en lui, et cette confiance n'a point été trompée.

Lorsque en 1845, Auguste Metz crut avoir acquis assez de terrain à minette pour assurer l'alimentation de l'usine à dispositions nouvelles qu'il avait formé le projet de construire entièrement à neuf, Kersch-Naué vint le trouver et lui passa un acte en forme par lequel il rendait son principal et dans la personne de celui-ci la Société Auguste Metz et compagnie propriétaire légal de tous les achats qu'il avait faits jusqu'alors.

Si Kersch-Naué a le mérite d'avoir éveillé l'attention d'Auguste Metz sur l'emploi possible de la minette oolique d'Esch et des environs, comme matière première pour produire de la fonte de fer, il sera tout aussi vrai de dire que Auguste Metz en saisissant cette

pensée et la mettant en pratique sur une grande échelle, doit à juste titre avoir et conserver celui de la paternité pour l'immense progrès qu'il a su faire faire à la fonderie dans le Luxembourg, laquelle constitue aujourd'hui pour ce pays une des premières industries, dans tous les cas la plus considérable.

Les frères Metz que nous allons retrouver, se sont, dit-on, montrés généreux envers leur probe serviteur. Outre d'autres avantages qu'ils lui ont faits, ils lui avaient assuré pendant sa vieillesse une pension assez considérable qui a même été, après son décès, déversée sur la tête de sa veuve.

Les faits que nous venons de relater se passèrent entre 1838 et 1845.

Nous avons dit qu'en s'établissant à Berbourg vers 1837, Auguste Metz s'est associé avec ses frères pour la forgerie. Cette société a adopté la raison sociale Auguste Metz et Compagnie.

Dès qu'elle s'est vue en position de pouvoir produire de la fonte avec la minette oolique d'Esch et ses environs comme matière première; que surtout elle se trouva propriétaire de vastes terrains exploitables à fleur de sol, permettant d'élargir le cercle de ses opérations industrielles; que d'ailleurs l'ingénieuse conception du chef-directeur avait arrêté toutes les dispositions nécessaires pour de très-notables perfectionnements à introduire dans la disposition des fours à fusion et leurs accessoires, elle présenta le 1<sup>er</sup> août 1845, une requête au Gouvernement du Grand-Duché, tendant à être autorisée à construire à Eich un haut-fourneau au bois et au coak, avec bocard.

Et déjà le 10 février 1848, elle remit une nouvelle demande qui consistait à obtenir le placet légal pour l'exécution, toujours à Eich, 1<sup>o</sup> de quatre fours à puddeler, 2<sup>o</sup> deux fours à rechauffer, 3<sup>o</sup> un équipage de cylindres dégrossisseurs et la presse, 4<sup>o</sup> un équipage de cylindres finisseurs pour gros fer, tôle et fonderie, 5<sup>o</sup> un équipage de cylindres finisseurs pour petits fers et à petits ronds pour trefileries, chaîneries et fabriques de pointes, 6<sup>o</sup> un bocard à vingt-quatre pilons; le tout à faire activer au moyen de la vapeur de la force de cent chevaux.

Outre ces deux établissements qu'elle avait créés sous la direction d'Auguste Metz, qui était l'âme de la Société qui porte encore

aujourd'hui son nom, celle-ci avait successivement pris à bail les usines de Fischbach, de Sept-Fontaines et du Grundhof pour les fontes suivant l'ancien système.

Ces circonstances constituent la preuve la plus concluante des grands succès obtenus par cette intelligence industrielle hors ligne, si même nous n'avions pas à rappeler les ouvrages en fonte, aussi élégants qu'utiles, faits sur des modèles si multiples et si variés qui sortent de ces ateliers, offrant au commerce des articles pour presque tous les usages imaginables de la vie comme en même temps un grand nombre d'instruments destinés aux arts et métiers.

Du 3 octobre 1848 au 15 mai 1854, Auguste Metz siégeait au Palais de la Nation où il représentait le canton de Grevenmacher. Dans cette assemblée il a constamment voté dans le sens des libertés publiques.

D'un caractère franc et loyal, il a eu le talent de n'avoir que des amis.

Il avait épousé dame Pétronille Laeis, de Trèves, fille du sieur Ernest Laeis, avocat, et de dame Pétronille Batiste.

Il est décédé presque inopinément, après quelques jours d'indisposition, le 22 juin 1854, à l'âge de 41 ans et 10 mois.

La perte que l'association industrielle qu'il représentait a faite en sa personne a été grande; mais elle eut été immense, fatale peut-être, si lui-même par prévoyance il n'avait pas eu la précaution de former dans sa famille même des élèves capables qu'il destinait à le remplacer un jour.

Nous ne pouvons terminer cet article sans ajouter quelques extraits des journaux de l'époque correspondante à sa perte. Ces articles rendent dans des phrases vraies si jamais il en fut, l'expression du sentiment public à l'égard de cet industriel d'élite.

„C'est une perte bien douloureuse pour sa famille, ses nombreux amis, son pays et la classe ouvrière.

„Auguste Metz était bon père, tendre époux et ami dévoué. Il était doué des plus brillantes qualités. Il réunissait à une intelligence rare une activité extraordinaire et une loyauté devenue proverbiale.

„Il a rendu des services signalés à son pays: il a su, grâce à son application et à son activité relever chez nous une industrie qui semblait ne pouvoir exister qu'exceptionnellement.

„En 1848, alors que toute l'industrie chô-  
 „mait, alors que presque tous les établisse-  
 „ments chez nous étaient en non-activité,  
 „non-seulement il n'a pas cessé un seul instant  
 „de travailler, mais il a créé encore de nou-  
 „veaux établissements et les a successivement  
 „augmentés.

„C'est à son travail persévérant que nous  
 „devons la belle fonte ouvrée qui figure avec  
 „tant d'avantages à toutes les grandes expo-  
 „sitions industrielles du Globe. C'est encore  
 „à lui que nous devons l'application de la  
 „fonte aux meubles, source nouvelle de tra-  
 „vail et de richesses. C'est à son génie in-  
 „ventif enfin que nous devons la production  
 „de ces mille objets qu'autrefois l'on ne pou-  
 „vait rencontrer que dans les magasins de  
 „nouveautés et qui aujourd'hui sont à la  
 „portée de toutes les classes de la Société.

„Malgré tout le temps qu'il donnait à son  
 „industrie, Aug. Metz a su faire encore sa  
 „part de dévouement à son pays, consacrant  
 „un temps précieux aux affaires publiques.

„S'il a brillé comme industriel, il s'est en-  
 „core distinguée à la Chambre législative par  
 „son assiduité, sa fermeté et son indépen-  
 „dance. Si dans ses entreprises industrielles  
 „il a été soutenu par les conseils de ses frères,  
 „ses frères, en défendant noblement les ins-  
 „titutions et les libertés si chères à la patrie  
 „ont trouvé en lui un des plus fermes appuis.

„.....  
 „Grâce à son travail et à son génie, ses  
 „ouvriers ont été à l'abri du besoin et de tout  
 „souci, alors que d'autres moins heureux ont  
 „dû péniblement lutter pendant les années  
 „calamiteuses qui ont passé sur le Luxem-  
 „bourg (1848 et les suivantes); alors qu'ils  
 „ont dû s'imposer à eux et à leurs familles  
 „de cruelles privations.“

*Notes. — Souvenirs personnels. — Mémorial du Grand-Duché. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Renseignements particuliers. — Arbre généalogique de la Famille de Wiltheim, par le D<sup>r</sup> NEYEN. — Etat-civil. — Journal le „Courrier“ du du Grand-Duché.*

MEYER, aussi MEIER, François, est né le 9 juin 1832, à Echternacher-Brück, écart de quelques maisons au-delà du pont de la Sûre, rive droite. Cet écart dépend de la Prusse, bien que semblant à première vue faire encore partie de la ville d'Echternach, dont il n'est séparé que par la largeur de la rivière : c'est là l'effet d'une de ces interprétations à la lettre de traités de délimitation signés sans

connaissance des terrains, et conclus en vertu du pacte de Vienne.

Son père, Pierre-Joseph Meyer, prussien de naissance, était douanier dans son pays. Sa mère, Elisabeth Zimmer, était originaire d'Echternach. Le premier état de Pierre-Joseph Meyer, père de François qui nous occupe ici, avait été celui de berger. Près de ses moutons et après des essais comme autodidacte continués avec persévérance, il avait appris à lire et à chiffrer; et avait même poussé ses progrès si loin qu'il avait composé un petit traité de calcul, essai dont son fils posséda pendant longtemps le manuscrit.

Les ressources de cette famille, qui se res- treignaient au modique traitement de simple douanier du père, n'étaient pas brillantes. Le fils, déjà orphelin à l'âge de 10 ans, entra en octobre 1843 au progymnase d'Echternach, où à la fin de la première année scolaire il obtint la sixième place dans la septième classe. Les années suivantes il continua ses succès, au point que, en 1845-1846, il remporta la première palme pour tous les cours réunis, en cinquième ou la classe la plus élevée de cette institution.

Ce qui étonnait surtout les professeurs du jeune homme, c'était que ses dispositions étaient également heureuses pour l'étude des langues, pour les mathématiques et pour toutes les autres branches d'enseignement.

Après avoir achevé les quatre classes dont le collège d'Echternach se composait, il se sentit poussé par un besoin irrésistible vers l'achèvement de son éducation littéraire et scientifique. Sans autres ressources que son intelligence d'élite, sans autre appui qu'une volonté de fer pour apprendre, il sollicita et finit par obtenir d'être admis comme élève boursier au gymnase de Trèves où il continua de se livrer au travail, avec la plus louable ardeur jusqu'à l'achèvement de la division inférieure de la première classe d'humanités.

Un désaccord qu'il eut sur ces entrefaites avec son professeur de mathématiques, au sujet d'un problème d'algèbre, a été cause qu'il quitta le gymnase.

L'année suivante, il subit son examen de sortie ou de maturité à Luxembourg : Il avait alors vingt ans d'âge.

En octobre 1852, il alla à Liège et se fit inscrire comme élève de l'université de cette ville : Afin de se créer les moyens nécessaires d'existence, il donnait des leçons particulières,



en même temps qu'il continuait ses études pour se perfectionner dans les sciences.

Très-borné d'abord par l'exiguïté de ses ressources, parce qu'il avait à se faire un chez soi où il put travailler, on l'a vu souvent en société, concentrant ses facultés, résoudre des problèmes sans faire attention à la conversation des interlocuteurs.

François Meyer ne tarda cependant pas à être apprécié par les élèves qui se rendaient en grand nombre à ses leçons privées. Cette fréquence lui assura en assez peu de temps une certaine aisance et lui procura même le moyen de pouvoir, sans avoir à y ajouter des soins matériels, comme on s'exprimerait, travailler à ses propres études. Et en effet, le 9 avril 1857, il subit avec la plus grande distinction l'épreuve du doctorat en sciences physiques et mathématiques.

Désireux d'approfondir encore davantage la science, il ne chercha point à être attaché à un établissement d'instruction moyenne, préférant continuer à donner des leçons particulières à Liège même, siège de l'Université qu'il avait choisie pour y faire ses études supérieures. Les élèves ne lui manquaient point, surtout depuis que ayant atteint le sommet des dignités académiques, il pouvait généralement mettre tous ses soins à ses cours privées, ne prenant plus que sur ses loisirs l'occasion de suivre les leçons académiques sur la science transcendante.

Ses veilles il les occupait à rédiger des mémoires scientifiques dont nous regrettons de ne point connaître les titres. Plusieurs de ces travaux ont été insérés dans les Annales de la Société royale des sciences naturelles de Liège, de même que dans les Bulletins de l'Académie de Bruxelles. Il en avait commencé d'autres encore que déjà il avait communiqués à des amis et qui ne le cédaient en rien aux premiers. Tous ces travaux témoignent d'une haute perspicacité, dit son panégyriste, et font augurer ce que l'on aurait pu attendre de lui. Mais il n'a pas eu le temps de parvenir à l'apogée de ce que l'on nommerait sa gloire ; il est mort en janvier 1863, n'ayant pas encore 31 ans accomplis.

*Etat-civil. — Renseignements obtenus. — Journaux liégeois du temps. — Liber memorialis de l'Université de Liège.*

**MEYSEMBOURG**, *Wauthier de*, homme d'Etat, est cité sous l'année 1343 par Bertholet et Ungeschück en qualité de Sénéchal

ou Gouverneur du pays de Luxembourg sous le comte Jean l'Aveugle, roi de Bohême qui l'estimait infiniment et auquel il a rendu bien des services.

*PIERRET. — BERTHOLET. — UNGESCHUCK. — Mscrt des Viri illustres.*

**MICHAELIS**, *Jean-Pierre*, mathématicien et professeur, fils de Jean Michaëlis, originaire du village de Reisdorf au canton de Diekirch, établi marchand et aubergiste à Luxembourg, et de Charlotte Schroeder, est né dans cette dernière ville, le 3 septembre 1811.

Au sortir de l'école primaire, le jeune Michaëlis entra en 1820 à l'athénée, où presque tous les ans, surtout les dernières, il figura parmi les lauréats. Il quitta la rhétorique en 1828 pour suivre les cours supérieurs et ceux de philosophie annexés au même établissement qui comptait au premier rang parmi les institutions analogues du royaume des Pays-Bas. Il venait de terminer sa seconde année, lorsque les événements de Bruxelles des mois d'août et de septembre 1830, amenèrent forcément la suspension des études académiques, faisant en même temps craindre des bouleversements dans les fortunes comme dans les relations politiques du Grand-Duché. Ces circonstances arrêterent le départ de Michaëlis pour l'Université de Liège que son frère, plus âgé, avait fréquentée pendant les deux dernières années. Afin de conserver l'habitude des études sérieuses, auxquelles il avait d'ailleurs fermement résolu de vouer sa carrière, il accepta la place de professeur particulier dans la famille de Mathelin de Messancy, à laquelle il était chaudement recommandé. Il était convaincu d'ailleurs que les leçons qu'il allait donner ne pourraient manquer de lui procurer l'occasion de répéter convenablement les matières élémentaires, qui s'oublient si vite lorsqu'on néglige de se les remémorer. Ses heures de loisir il les remplissait par l'étude privée des mathématiques supérieures pour lesquelles il conserva toujours une prédilection particulière. Ses habitudes régulières lui permirent en même temps de faire de notables épargnes qui devaient au besoin le mettre en position de pouvoir se passer en grande partie de l'aide matérielle de ses parents pour atteindre le terme de son éducation scientifique.

Enfin en 1833, à l'âge de 22 ans, il alla se faire inscrire en qualité d'élève de la faculté

des sciences à l'université de Liège où deux ans plus tard, et après avoir mis un zèle infatigable à l'étude, il passa avec la plus grande distinction l'examen de la candidature en sciences. Il resta encore pendant deux autres années à l'Université, s'occupant sans relâche, et avec ardeur à étendre le cercle de ses connaissances. Cependant il ne se présenta point à l'épreuve du doctorat, bien qu'il possédât amplement les matières exigées pour cette promotion : On a allégué qu'il n'a point tenté cette démarche parce qu'on lui aurait persuadé que ce titre n'étant point exigé alors pour obtenir une chaire de mathématiques à laquelle il se préparait, il aurait tort de faire la dépense des frais d'examen. Nous ne pouvons point admettre cette version : Nous avons trop particulièrement connu Michaëlis avec lequel nous avons pendant toute notre jeunesse vécu dans une parfaite intimité. Il avait le jugement trop droit pour se laisser aller à une mesquinerie. Mais nous croyons que s'il n'a pas demandé le grade académique suprême, ce ne fut que par un effet d'une trop grande modestie; et que, puisque les relations universitaires entre la Belgique et la ville de Luxembourg, placée alors comme une oasis politique, n'étaient point réglées, ce grade n'aurait pu lui servir en rien sinon comme un simple titre honorifique. Car il faut noter que Michaëlis, comme beaucoup d'autres jeunes gens de l'époque, avait fait toutes ses études exclusivement en français, langue qui jusque là avait été le véhicule exclusif pour l'énonciation de ses idées scientifiques et littéraires; tandis que celui qui voulait, à Luxembourg, pendant ces huit malheureuses années d'interrègne de 1831 à 1839, faire valoir un diplôme obtenu près d'une université quelconque, était astreint à subir un nouvel examen rigoureux ou d'état, dans lequel les questions étaient posées et à résoudre alternativement en français et en allemand. Qu'on juge d'après cette circonstance la position de ceux qui se faisaient examiner après avoir déjà obtenu le diplôme de docteur ! Les examinateurs luxembourgeois eux-mêmes, à cette époque, ne pouvaient point savoir suffisamment l'allemand pour instituer une épreuve doctorale dans cette langue étrangère pour eux; épreuve sur les résultats de laquelle un rapport officiel devait cependant être adressé à La Haye. Pour cette seule raison, croyons-nous, Michaëlis n'a point pris un diplôme académique de docteur. Et plus tard, lorsqu'il

aurait pu avoir à regretter cette absence de qualification, sa réputation scientifique était faite de manière à ne plus lui faire sentir le besoin d'un parchemin qui attestât ses véritables mérites.

Si, comme on le dit, même avant son départ pour l'université de Liège, Michaëlis avait fermement arrêté le projet de retourner à Luxembourg pour consacrer ses talents à l'établissement dans lequel il avait lui-même reçu son éducation humanitaire, cette résolution ne pouvait s'accomplir que lorsqu'une chaire de sa spécialité serait devenue vacante. Entretiens il obtint, déjà en avril 1837, une nomination en qualité de professeur de mathématiques attaché au collège de la ville de Bouillon. Transféré le 7 octobre de la même année à l'athénée de Bruges, il fut appelé le 13 juillet 1838 à celui de Luxembourg.

Cette dernière nomination il l'accepta avec le plus grand empressement, parce qu'elle réalisait le plus cher des vœux de toute sa vie. Pendant près de 30 ans qu'il occupa une des chaires de mathématiques dans sa ville natale, Michaëlis a donné la démonstration la plus lucide de ce que peut un professeur à méthode claire et facile, exempte de ces abstractions métaphysiques insaisissables, surtout par des commençants auxquels on doit d'abord faire comprendre la matière avant d'aller plus loin; car il ne suffit point, surtout en mathématiques, science déjà si abstraite de son essence, de donner beaucoup comme on dit, d'achever en un semestre par exemple, la matière d'une ou deux années d'études; mais il faut faire savoir saisir toutes les démonstrations l'une après l'autre, parce qu'elles s'enchaînent, de manière que, si une seule n'est point suffisamment comprise les suivantes le seront de moins en moins, jusqu'à finir par aboutir à un cahos complet. Les jeunes intelligences sont encore beaucoup trop faibles pour avancer les pieds joints dans les abstractions; elles demandent qu'on établisse d'abord pour elles de solides fondements d'une nature palpable, matérielle. Michaëlis savait tout cela. Aussi lui importait-il peu que ses élèves allassent loin; mais il voulait qu'ils sussent bien. Il ne se lassait point d'expliquer et de répéter jusqu'à ce que tous le comprissent. Alors seulement, il passait à la démonstration suivante. Ce raisonnement, qu'il aimait de redire à qui voulait l'entendre, il l'avait lui-même appris d'expérience personnelle : En effet, pendant ses années de col-

lége, à une époque où la haute réputation de force de cet établissement était déjà faite, de 1820 à 1830, les cours de mathématiques commençaient *en quatrième*, par l'arithmétique, lorsque généralement les élèves avaient atteint l'âge de 15 à 16 ans. *En troisième* venait l'algèbre, les équations du second degré comprises; *en seconde*, continuation de l'algèbre et la géométrie plane; *en rhétorique*, encore l'algèbre supérieure, la géométrie solide et les premiers éléments de la trigonométrie rectiligne. Puis seulement, et avec une raison parfaite, dans les cours supérieurs qui marchaient de pair avec ceux de l'Université, les branches spéculatives: car alors l'élève commence à devenir mûr pour les abstractions de la haute science. Nous avons aimé de coucher ici cette expression du sentiment le plus intime du grand professeur; parce que, disait-il, le maître a beau user ses poumons et sa craie, s'il enseigne des choses que l'étudiant ne peut point saisir, il perdra ses peines et son temps. Pourquoi d'ailleurs enlever aux élèves des classes inférieures ces heures en trop, consacrées aux abstractions des hautes mathématiques, qui sont inintelligibles pour eux, tandis qu'on pourrait beaucoup plus fructueusement utiliser ce temps, soit aux langues, soit à d'autres branches tout aussi intéressantes? Il ajoutait encore: „Pendant „mes années de professorat, je me suis con- „vaincu que plus les démonstrations mathé- „matiques sont simples et plus facilement „elles sont saisies. Cette circonstance m'a „souvent engagé à intervertir l'ordre géné- „ralement adopté pour les matières, rejetant „les unes beaucoup plus loin et plaçant celles „du milieu, par exemple, en première ou en „seconde ligne de série. J'avais déjà, avec „MM. mes collègues, collaborateurs de notre „arithmétique commune, tenté plusieurs de „ces changements. Dans une nouvelle édition, „qui pourra être préparée, nous n'en resterons „vraisemblablement point à ce premier essai.“

Malgré ses études presque continuelles, tant pour étendre le domaine de ses propres connaissances, que pour préparer ses leçons à l'Athénée, le professeur Michaëlis trouvait encore le temps nécessaire pour s'occuper activement de la direction de l'instruction primaire, d'abord dans la ville, ensuite dans le pays entier. Nommé, déjà en 1840, membre de la commission urbaine des écoles, aucun travail ni aucune peine ne lui coûtèrent pour faire fleurir ces intéressantes et utiles insti-

tutions. En ceci, il fut un collaborateur aussi vigilant qu'actif du professeur Paquet (v. son art. Biogr., II, 29), avec lequel il discutait toujours d'avance les moyens les plus propres pour atteindre le plus facilement le but humanitaire que, de concert ils s'étaient proposé.

Nommé le 17 février 1844, inspecteur des écoles du canton de Mersch, il mit tous ses soins à procurer dans son triage, l'entière exécution de la loi de 1843 sur l'organisation des écoles du Grand-Duché. Quelque temps après, il a été transféré dans l'un des deux cantons d'inspection de Luxembourg, où il déploya la même activité. Comme inspecteur d'écoles il avait siège à la commission centrale de l'Instruction primaire.

Après le décès du professeur Paquet en 1858, J.-P. Michaëlis remplaça ce dernier en qualité de secrétaire de la dite commission. Ces fonctions il les a remplies jusqu'à sa mort.

Tant de services rendus à la patrie furent récompensés par le Souverain qui, par un arrêté en date du 19 février 1863, le créa chevalier de l'Ordre de la Couronne de chêne.

Après la retraite de M. l'abbé Muller, professeur jubilaire et directeur de l'Athénée, Michaëlis fut nommé pour le remplacer dans ces fonctions suprêmes, d'abord provisoirement, le 27 septembre-1866, puis définitivement, le 4 avril 1867. Mais il ne devait pas jouir pendant longtemps de cette dignité toute de confiance, que le Gouvernement lui conférait et qu'il méritait à tous égards par ses lumières, sa droiture inébranlable et la religieuse exactitude qu'il mettait à remplir ses devoirs. Pendant les dernières années de sa vie, il avait, par la perte de son fils aîné, mort au moment où il allait subir ses examens définitifs de vocation, et par celle non moins douloureuse pour lui de son épouse, née Simonis, éprouvé des secousses trop violentes pour que sa constitution délicate et sensible pût y résister: Une maladie grave, qui avait trouvé son germe dans ces malheurs de famille, commença peu de temps après à le miner.

Michaëlis succomba, le 29 novembre 1867, à l'âge de 55 ans.

On a de ce professeur distingué, en collaboration avec deux collègues, MM. Bodson (v. son art.) et Martha: 1° Arithmétique élémentaire, par N. Bodson, J.-P. Michaëlis et N. Martha, professeurs de mathématiques à l'athénée de Luxembourg, première et seconde

éditions. Luxembourg; respectivement 1857 et 1865, in-8°. — 2° *Eléments de géométrie et de trigonométrie*. Par les mêmes. 1<sup>re</sup> édit. 1857; 2° édit. 1862, in-8°. — 3° *Eléments d'algèbre*. Par les mêmes. 1<sup>re</sup> édition 1857, 2° édit. 1862, 3° édit., 1867; in-8°.

Ces trois ouvrages, écrits en collaboration, avons-nous dit, réunissent une clarté parfaite dans l'exposition, à une argumentation serrée mais simple, toujours à la hauteur de l'âge des élèves auxquels ils sont destinés. Ils seront vraisemblablement rendus parfaits dans une édition ultérieure, lorsque le seul vivant encore de leurs trois auteurs aura eu l'occasion d'observer, par rapport aux étudiants qui en font usage, les points susceptibles d'être rendus encore plus faciles. Du reste, une amélioration de premier ordre pour des manuels de ce genre, y a été introduite. C'est une véritable et utile découverte, toute à l'avantage des élèves, afin de leur apprendre à raisonner par eux-mêmes : Nous parlons des problèmes, théorèmes, etc., qui suivent chaque division. Au reste, la plus brillante démonstration de l'excellence des dits livres se trouve dans la circonstance qu'ils sont en usage dans les athénées de Belgique et même dans quelques départements limitrophes français, deux pays voisins où les œuvres de ce genre, écrites par des savants indigènes, se rencontrent en nombre.

De plus, Michaëlis a fait insérer dans deux programmes de l'Athénée auquel il était attaché, des dissertations intéressantes sur des questions de mathématiques supérieures. Dans celui de fin de l'année scolaire de 1847-1848, — 4° *Intégration d'une classe d'équations différentielles, homogènes entre la fonction et ses différentielles, avec second membre variable*; 15 pages in-4°. — 5° Dans celui de 1866-1867 : *Discussion des courbes et des surfaces du second degré*; 15 pages in-4°. Ce fut là sa dernière publication. Il avait voulu, par elle, inaugurer son rectorat.

D'un autre côté, dès les toutes premières années de son existence, la société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg s'était associé J.-P. Michaëlis en qualité de membre correspondant : S'il n'a pas enrichi les annales de ce corps savant de compositions historiques, il n'en a pas moins contribué de toute son influence, tant comme professeur que comme inspecteur cantonal d'écoles et comme secrétaire de la commission d'instruc-

tion, à lui procurer la propriété de tous les documents qu'il pouvait rencontrer entre les mains de particuliers qui ne savent point en apprécier la valeur, et chez lesquels ils étaient menacés de se perdre pour l'Histoire nationale. En 1863, la société des sciences naturelles du même Grand-Duché, faisant entrer le domaine des sciences mathématiques dans son rayon d'action, se hâta également de se l'associer à titre de membre honoraire : Sur le tableau de cette association scientifique son nom se trouve porté avec la qualification de professeur d'analyse supérieure à l'Athénée. Par ses connaissances comme par la clarté de ses exposés, il méritait bien cette distinction. Depuis cette époque aussi les annales de cette société renferment tous les ans des travaux qu'il lui adressait. Nous allons les énumérer par ordre chronologique : 6° Année 1863. *Sur les courbes du second degré*; 41 pages in-8°. — 7° Année 1864. *Calcul par approximation des racines d'une équation numérique, algébrique ou transcendante*; 24 pages in-8°. — 8° Même année. *Expression, sous forme de série, de toutes les racines de l'équation  $\tan X = RX$* ; 5 pages in-8°. — 9° Même année. *Emploi des imaginaires pour la sommation d'une classe de séries trigonométriques, et pour le calcul de certaines intégrantes*; 19 pages in-8°. — 10° Année 1865. *Sur certaines équations différentielles linéaires*; 26 pages in-8°.

Quelques-uns de ces mémoires ont valu à leur auteur de chaleureuses félicitations de la part de mathématiciens des plus distingués, notamment d'un professeur d'une université d'Italie.

En outre, Michaëlis a publié en 1862, deux autres ouvrages : 11° *Les préliminaires de la géométrie descriptive*; in-8°; avec 6 planches. Et 12° *Leçons élémentaires de calcul différentiel et intégral*; in-8°; avec une planche. — Toutes ces compositions sont sorties des presses de M. Victor Bück, imprimeur-libraire à Luxembourg.

Enfin, il a laissé manuscrites plusieurs autres dissertations sur les mathématiques; lesquelles, au dire de plusieurs connaisseurs auxquels il les avait communiquées, forment ses œuvres capitales : mais, remises après son décès et suivant ses désirs, à des amis pour les faire imprimer, elles se trouvent égarées, peut-être perdues.

*Etat-civil.* — *Panegyrique, par le professeur WIES, dans le journal : „Luxemburger Wort, 1867.* — *Annales de la Société des sciences naturelles.* — *Pro-*

grammes de l'Athénée de Luxembourg. — Ouvrages de l'auteur. — Souvenirs personnels. — Correspondances avec le personnage. — Procès-verbaux des séances de la Société archéologique.

**MICHAELIS, Laurent, dit de Laroche**, sa ville natale dans le Luxembourg aujourd'hui belge, religieux, savant, est né vers 1586.

Laurent Michaëlis entra à l'abbaye d'Orval en 1604, à l'âge de 18 ans et y fit, l'année suivante, sa profession religieuse dans l'ordre de Cîteaux. A cette occasion, il prit le surnom de Laroche, sous lequel il est généralement connu depuis cette époque. Quelque temps après son noviciat il devint cellerier de sa maison, et vers 1618 nommé coadjuteur à l'abbé Don Bernard de Montgaillard (v. son art. Biogr. I, 467), auquel il succéda dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1628.

Le 19 juin de cette dernière année, Don Pierre Nivelles, abbé-général de Cîteaux le nomma son vicaire pour la province de Luxembourg, le diocèse de Trèves et celui de Verdun.

L'abbé Laurent, dit de Laroche eut la douleur de voir son monastère pillé et incendié par des troupes françaises et suédoises, les 3, 11, 12, 13 et 14 août 1637. La dévastation avait été si grande que l'abbé se trouva dans la nécessité, pour pouvoir s'abriter, de se réfugier dans sa maison paternelle à Laroche. De là, il se retira à l'abbaye de Malmédy où il est mort le 5 ou le 6 décembre 1638, à l'âge de 52 ans et dans la 34<sup>e</sup> année de sa profession religieuse. Son corps a été ramené dans son monastère et enterré près de celui de son prédécesseur. Il ne lui a été placé aucune épitaphe. Bertholet lui attribue le 43<sup>e</sup> rang d'ordre dans la série des prélats d'Orval.

Il a la réputation d'avoir été un homme savant. Il avait composé plusieurs ouvrages théologiques et ascétiques qui sont perdus et n'ont jamais été publiés. Il nous a été impossible d'en retrouver les titres, sinon celui d'un seul : *Oratio funebris in tumulatione D. Dionysii Argentier, S. Theol. Doctoris Sorbonici, Clarae-Vallis Abbatis; habita in Monasterio Aureae-Vallis a D. Laurentio de la Roche, ejusdem monasterii professo, 27 octobris 1624.* Luxembg. Hubertus Reulandt, 1624. In-4<sup>o</sup> : ce prélat était mort à Orval, le 25 octobre, pendant qu'il y faisait sa seconde visitation.

PAQUOT, *Mémoires*. — JEANTIN, *Chron. d'Orval*. — BERTHOLET. — D. CALMET *Hist. de Lorraine et Biblioth. Corr.* — HOCQUEUX, *Etablissement de la réforme d'Orval*. — PIRON, *Algemeene Levensbeschrywingen*.

**MOFFLIN, Jean**, le Père peut-être Mouffin, nom d'une famille noble habituée dans le pays; abbé, né dans le Duché de Luxembourg, fut chapelain séculier de Philippe II, roi d'Espagne. En 1585, vers la fête de la Pentecôte, il fut nommé par son souverain, abbé de Bergues-Saint-Winoc en Flandre. Ce monastère était sans prélat depuis la mort de Jean Le Roy, arrivée à St-Omer, le 14 octobre 1583. Jean Mofflin ne devait entrer en possession de sa nouvelle dignité et prendre en mains l'administration, tant du spirituel que du temporel de l'abbaye, qu'après avoir fait sa profession solennelle dans l'Ordre de St-Benoît et reçu la bénédiction abbatiale de l'évêque diocésain. Il mourut avant l'accomplissement de ces formalités : Comme il jouissait d'une pension annuelle de mille florins à payer par le monastère de St-Eloi près d'Arras, et en outre du revenu de deux canonicats en Hollande, il demanda au Souverain-Pontife de pouvoir, en vertu d'une dispense, conserver ses bénéfices et sa pension, attendu que le monastère de St-Vinoc, qui venait d'être saccagé à plusieurs reprises, et dont les biens avaient été pillés, n'avait plus à cette époque que de faibles ressources. La permission sollicitée fut accordée; mais le rescrit pontifical arriva à Bergues deux heures après le décès de Mofflin, qui mourut le 10 février 1587.

C'était un homme d'une grande bonté, d'une admirable candeur d'âme et d'une vaste érudition. Il avait rapporté d'Espagne une collection de livres rares et curieux, tous uniformément reliés et ornés des armoiries qu'il avait adoptées et dans lesquelles figurait un limaçon dans sa coque, avec cette devise : *Tecum habita*. Sa bibliothèque contenait d'anciens manuscrits qu'il s'était procurés à grands frais de divers pays, mais qui furent, pour la plupart, immédiatement dispersés par ses successeurs.

Pendant son séjour à l'abbaye, il avait ordonné qu'on recouvrit d'un nouveau toit le chœur de l'église, qui avait été en partie dévastée. Il voulait par là prévenir la chute de la voûte en briques que la pluie avait déjà fortement endommagée. Mais cette mesure avait été prise trop tard et n'empêcha pas la voûte de s'écrouler quelque temps après. Dans le même temps le grand réfectoire du couvent fut réduit en cendres par la négligence d'un soldat des troupes royales qui était de garde au monastère.

*Communication du P. A. PRUVOST, jésuite. — Ca-*

*talogus Rever. Abbat. Mon. S. Winnoci; ms. de la Biblioth. des Bollandistes, à Bruxelles. — Gallia christiana, V. 333, sq. — MABILLON, saec. Bened. III. p. I, 328. — L. DE BACKER, Recherches histor. sur la ville de Bergues-S<sup>t</sup>-Vinoc.*

**MONGENAST**, *Adolphe*, magistrat, frère cadet du conseiller Jean-Pierre Mongenast (v. son art. Biogr. I, 465), est né à Ettelbruck, le 10 novembre 1824. Reçu docteur en droit par le jury du grand-duché de Luxembourg, le 27 avril 1850, il a été inscrit au tableau des avocats du tribunal de l'arrondissement de Diekirch, le 2 mai suivant et nommé avoué le 11 juillet 1851.

Adolphe Mongenast avait fait d'excellentes études. Il acquit bientôt la réputation d'être un bon jurisconsulte. Sa logique était serrée, son organe agréable, sa diction pure et son argumentation pleine de force et de justesse.

Cependant sa constitution ne lui permit point de rester longtemps attaché au barreau: Les longs plaidoyers l'épuisaient. En conséquence il demanda et obtint, le 9 novembre 1859, un siège de juge au tribunal qui avait été témoin de ses débuts; et lorsque le fauteuil de la présidence fut devenu vacant, il y monta, en suite d'une nomination souveraine en date du 27 mai 1867. Ces éminentes fonctions, il ne lui fut pas donné de les occuper pendant longtemps. Une maladie de langueur, dont depuis longtemps déjà il portait le germe, vint l'enlever le 29 octobre 1871, à l'âge de 47 ans seulement. Le président Adolphe Mongenast avait épousé la veuve de son frère Jean-Pierre, dame Victorine Buschmann, de S<sup>t</sup>-Vith, laquelle était décédée avant lui.

*Etat-civil. — Registre des avocats, magistrats, etc., à la Direction générale de la Justice, à Luxembourg. — Renseignements. — Souvenirs. — Lettre de faire part.*

**MONIN**, *Gilles du*, jésuite, auteur, était né en 1565, à Beauraing, dans l'ancien pays de Luxembourg. Il appartenait vraisemblablement à la famille du même nom qui a été anoblie en 1699.

Après avoir, vers 1592, pris le degré de licencié en théologie, il devint d'abord chanoine pendant onze ans à la cathédrale de Namur; puis il se démit de ce bénéfice pour entrer, en 1603, dans l'ordre d'Ignace de Loyola. Il devint successivement recteur des collèges de Liège et de Namur, et mourut à Lille, le 17 septembre 1624, avec la qualité de Préfet spirituel.

Ce personnage est auteur de: 1° Sacrarium

insignis ecclesiae cathedralis D. Lamberti leodiensis; 1618, en placard. — 2° Sacrarium perantiqui comitatûs Namurensis; Liège, 1610; 47 pages in-12. — 3° Sacrarium Augustissimae Deiparae V. Mariae patriae leodiensis; 1616. — Il aida aussi Arnold de Raisse dans la composition de: Auctuarium ad natales sanctorum Belgii, pour lequel il a fourni les saints du comté de Namur, etc.

*PIERRET, II, 799. — ALEGAMBE et SOTWEL, Biblioth. Script. soc. Jésus. — PAQUOT, Mémoires. — DE BACKER, Biblioth. des écriv. de la Comp. de Jésus. — PIRON, Lebensbeschrywingen.*

**MOOR**, *François-Jules de*, ingénieur et administrateur, est né le 22 mai 1790, à Bruxelles, et décédé en 1858 à Lahulpe dans la province du Brabant.

Il était ingénieur en chef du Waterstaat à Luxembourg où il s'était allié à une famille de la capitale, lorsque la révolution belge de Bruxelles éclata en 1830. Ingénieur distingué, le Luxembourg lui doit le tracé et l'exécution d'une partie des routes que cette province possédait avant 1830.

Pendant la même année 1830, de Moor se signala par son patriotisme pour la Belgique. Fondateur et vice-président d'une association qui avait pour but de propager dans le Luxembourg le mouvement de l'indépendance du Gouvernement néerlandais, il a su contribuer dans la mesure du possible à gagner des partisans à cette opinion.

D'un autre côté, sous le ministère d'Hoffschmidt au département des travaux publics, il a été chargé du tracé du chemin de fer qui aujourd'hui relie la province belge de Luxembourg au grand réseau national.

En 1847 de Moor a été nommé inspecteur général des ponts et chaussées. Dix ans auparavant (1837) il avait obtenu la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold, et a été promu au grade d'officier en 1841. Il était également décoré de la croix de fer. Il prit sa retraite en 1855, et mourut trois ans plus tard.

*Souvenirs. — Renseignements. — BOUILLET, Dict. d'Hist. et de Géogr.; édit. belge; IV. Supplém., 221.*

**MORHANGE**, *Edouard*, philosophe, littérateur, fils de Cerf Morhange, marchand, et de Charlotte Levy, est né à Schengen, section de la commune de Remerschen sous le canton de Remich, le 10 août 1824.

Pendant l'état d'occupation provisoire du grand-duché de Luxembourg par le Gouvernement de la Belgique révolutionnée, il fit

ses études à l'école centrale de commerce et d'industrie à Bruxelles. La manière distinguée avec laquelle il avait suivi les cours de cet établissement lui valut le titre de répétiteur de physique, et bientôt après celui de suppléant du professeur d'économie politique. Il était en même temps attaché au ministère des affaires étrangères.

En 1851, ainsi à l'âge de 27 ans, Morhange a été nommé professeur d'économie politique et de statistique à l'athénée royal de la même capitale de la Belgique, en remplacement du bourgmestre de Brouckere. A la même époque il quitta les bureaux du ministère pour se livrer exclusivement au professorat pour lequel il éprouvait une véritable vocation.

Il s'est fait connaître comme écrivain, d'abord par un travail intitulé : *Mémoire sur la paix universelle*, imprimé en une brochure in-8°, de 72 pages, Bruxelles, mai 1850. Ce travail a été couronné par le comité permanent de la société de la paix, siégeant dans la même ville, après un rapport favorable de l'Académie royale de Belgique. Composé dans l'intervalle de peu de jours, du 11 mai au 2 juin 1849, il n'annonçait pas seulement un écrivain de grand talent, un penseur profond, mais aussi une âme élevée et généreuse, qui a foi dans l'avenir. En effet, dans son amour pour l'humanité, frappé des maux si terribles que la guerre a de tout temps fait peser sur la société, l'auteur entrevoit un état de civilisation plus conforme à la mission de paix et de travail qui a été assignée à l'homme par la providence : c'était là l'idéal que Morhange se formait dès le début de ses travaux et qu'il ne cessa de poursuivre pendant le reste de sa carrière.

Un second ouvrage, publié par lui, était un *discours prononcé au nom de l'Union des anciens élèves de l'école centrale de commerce et d'industrie, le 12 août 1849*, à la distribution des prix de cette école.

En 1850, Morhange fut choisi par ses collègues, quoique le plus jeune d'entre eux, pour prononcer la harangue d'usage à la distribution des prix de l'école centrale. Il prit pour texte : *l'utilité et l'importance de l'enseignement professionnel* dont l'école centrale avait la première adopté et appliqué le principe en Belgique. Dans ce travail, nous le voyons inspiré par les espérances les plus flatteuses touchant la perfectibilité humaine. Après des considérations élevées sur l'industrie et la science, il montre tous les bienfaits

que leur alliance promet aux sociétés modernes. Il réfute en même temps le reproche de matérialisme si injustement adressé quelques fois à la science et à l'industrie, par des hommes qui, sans doute, ne connaissant ni l'une ni l'autre, ignorent que rien n'est plus propre à élever la pensée jusqu'à Dieu que la contemplation de ces belles harmonies de la nature que la science seule fait connaître et que l'industrie imite par ses créations.

Plus tard, dans une conférence qu'il donna avec un grand succès au Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, sur *la théorie de la population*, on reconnut en lui les qualités les plus éminentes de l'orateur. Le cercle lui adressa une médaille, en commémoration de cette belle séance.

Toujours préoccupé de l'avenir, et convaincu que les sciences et les arts sont le levier le plus puissant de la civilisation, il publia dans le T. II, 2<sup>e</sup> année du recueil la *Revue trimestrielle*, un article sur *les Cercles artistiques et littéraires*.

Une seconde composition de Morhange, dans la même publication périodique, a pour titre : *Aumône et charité*. Elle a été insérée dans le dixième volume ou T. II, 3<sup>e</sup> année, et remplit 14 pages.

Morhange a, en outre, laissé en manuscrit de nombreux travaux littéraires, philosophiques et d'économie politique. Leur simple énumération fera juger de l'activité, de la fécondité presque merveilleuse de cette jeune et belle intelligence. Nous en citerons les titres d'après l'ordre chronologique de leur composition.

1. De l'enseignement de la chimie en Belgique (1843).
2. Etudes typiques (1844).
3. Plan d'institution en faveur du perfectionnement moral et intellectuel de la jeunesse ouvrière (1844).
4. Réflexions sur le principe de la population, à propos d'un article publié dans la *Revue britannique*, sous le titre : Des institutions de charité (1844).
5. Quelques réflexions sur les romans d'Eugène Sue, considérés au point de vue du tableau des misères sociales (1845).
6. De la liberté commerciale dans ses rapports avec le sort des classes ouvrières (1845).
7. Du luxe considéré au point de vue économique et moral; notes (1846).
8. Protection manufacturière et protection agricole; illusion et spoliation (1847).
9. Quelques considérations sur les rapports entre la bourgeoisie et

les classes ouvrières (1848) — 10. Des conditions de l'exercice du professorat et de l'étude des sciences (1848). — 11. Harmonie entre l'économie politique et la morale; notes (1848). — 12. Cadre d'un cours d'économie politique (1848). — 13. Notice sur le fondement du prix des produits et des services (1848). — 14. De la valeur en échange; son fondement et sa mesure; formule de l'offre et de la demande (1848). — 15. Théorie de la formule de l'offre et de la demande (1848). — 16. Quelles sont les circonstances économiques qui résultent d'une baisse ou d'une hausse factice du prix, tel qu'il est établi par la formule de l'offre et de la demande? (1848). — 17. Du mécanisme intime de la production des richesses (1848). — 18. Double circonstance dans laquelle se résume la puissance industrielle: somme des capitaux et fécondité des capitaux (1848). — 19. Des frais de production; considérations sur les bénéfices industriels, leur nature, leurs causes et les effets de leurs variations (1848). — 20. La femme et la paix; notice inspirée par la brochure d'Elihu Burritt intitulée: la femme et la guerre (1851). — 21. Question de la population; notes d'une conférence improvisée au Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, le 27 mars 1852.

Par la lecture de cette nomenclature tout le monde se convaincra que la vie entière de Morhange a été consacrée à l'étude et au développement des sentiments les plus élevés. Il possédait une instruction étendue, variée: les sciences exactes, les sciences sociales, la philosophie, les principales littératures, rien n'avait échappé à l'activité de son esprit. Et au milieu de ces travaux si multiples, si vastes, une même pensée le dominait toujours: il cherchait partout les moyens de réaliser cet idéal de perfectionnement intellectuel et moral que son âme avait conçu.

Edouard Morhange est mort à St-Josse-ten-Node lez-Bruxelles, le 31 janvier 1856, n'ayant pas encore accompli la 32<sup>me</sup> année d'une vie qui aurait, si elle avait été plus longue, été infiniment plus féconde en résultats humanitaires.

*D'après la notice fournie par Eug. VAN BEMMEL, dans le T. X de la Revue trimestrielle de Bruxelles.*

MORIS, *Alexandre*, fils de Willibrorde Moris, chapelier, et de Adelaïde Beringer, est né à Kintzheim, département français du Haut-Rhin, le 11 janvier 1817, pendant un

séjour momentané que ses parents faisaient dans cette localité d'où sa mère était originaire.

Peu de semaines après la naissance de leur fils aîné, auquel cet article est consacré, ses parents revinrent demeurer à Luxembourg.

De bonne heure déjà Alexandre Moris montra d'heureuses dispositions intellectuelles. Il entra à l'athénée de Luxembourg en 1829, à l'âge de 12 ans. Dans toutes ses classes, il remporta le premier prix d'éminence, depuis la sixième jusqu'à la première inclusivement.

Cette distinction non interrompue lui en valut une autre qui ne s'accorde aux élèves que dans les cas les plus exceptionnels: A la fin de l'année scolaire 1834 à 1835 le programme imprimé de l'Institution porte la mention que „cet élève s'étant éminemment „distingué dans toutes les classes, la ville lui „décernait un prix d'honneur spécial.“

Pendant le cours de ses études, Moris suivit d'une manière absolue le principe de fréquenter avec le même zèle toutes les branches, celles qui sont facultatives comme les obligatoires; voulant puiser à toutes les sources indistinctement, même avant de s'être posé la question de savoir à quelle spécialité particulière il voulait s'arrêter, afin d'apprécier par lui-même l'utilité relative de tel ou tel cours. Il avait apparemment saisi instinctivement le but réel et véritable des études gymnasiales qui ne sont à considérer que comme une préparation générale et systématique à toutes les carrières.

Admis aux cours supérieurs, Moris profita de tous ses moments disponibles pour donner des leçons particulières, cherchant par là à réunir les moyens nécessaires pour pouvoir se rendre à l'Université. Le Gouvernement du Grand-Duché, dans le désir d'encourager ses heureuses dispositions, ayant ajouté un subside aux économies réalisées par le jeune homme, celui-ci fut mis dans la possibilité de partir pour Bonn, où il séjourna pendant 5 ans, y compris les deux années pendant lesquelles il occupait l'emploi de préparateur du cours de chimie donné par le professeur Bischoff.

Revenu dans sa patrie l'esprit rempli de connaissances multiples et solides, il eut l'occasion de refuser plusieurs propositions très-avantageuses qui lui étaient faites de Belgique, aussi bien qu'il était resté sourd aux sollicitations que déjà on lui avait présentées



afin de le retenir à Bonn même. Il préférait vouer ses capacités et ses services à sa patrie où d'ailleurs il avait des devoirs de piété filiale à remplir en devenant le soutien de sa famille.

Par résolution de l'administration supérieure du Grand-Duché, Moris a été chargé de donner provisoirement et pendant une année (1842-1843) les leçons élémentaires d'histoire naturelle en septième et en huitième à l'athénée, aux lieu et place de M. le professeur Engling. L'année suivante il était nommé régent agrégé, enseignant en huitième et en septième. Le 15 avril 1845, il obtint en outre le titre de professeur honoraire pour des cours à donner à l'école normale des instituteurs qui venait d'être érigée. Enfin, un autre arrêté, en date du 26 octobre 1846 lui conféra le grade de professeur définitif.

Depuis 1842 jusqu'à son décès en 1864, Moris a été chargé successivement d'enseigner à l'athénée des matières bien diverses; et malgré cette diversité ses cours ont tous été donnés avec la même lucidité, les mêmes succès pour les élèves: C'est ainsi qu'il professa l'histoire et la géographie, les mathématiques, les langues française, latine et allemande, l'histoire naturelle, la géographie physique et la physique théorique et expérimentale. De 1849 à 1860 il a même été régent de la première classe industrielle. Et en effet, il avait cultivé avec le même amour la littérature et les sciences. Ses parties favorites étaient cependant la physique et les sciences naturelles. Il était professeur de physique dans les cours supérieurs du gymnase et de l'école industrielle quand une mort prématurée est venue l'arracher à l'institution dont il faisait un des ornements.

Moris a toujours aimé le travail dont de bonne heure il avait contracté l'habitude. A cette belle qualité il unissait une grande complaisance, en même temps qu'un dévouement extrême pour son pays et pour ses compatriotes, recherchant toutes les occasions pour se rendre utile.

Le 26 novembre 1845, Moris avait été nommé membre de la commission urbaine des écoles primaires de Luxembourg, dont il a même été secrétaire pendant quelque temps et jusqu'à sa suppression, en septembre 1850. De 1860 à 1864 il était inspecteur d'écoles pour le canton de Capellen, fonctions dans lesquelles il mit tout ce qu'il peut y avoir de dévouement, de délicatesse et de conscience.

Moris fut, en 1850, un des fondateurs et des membres les plus actifs de la société des sciences naturelles de Luxembourg. Il y a rempli, sans interruption, la charge d'un zélé conservateur des belles collections de cette intéressante association.

En cette dernière qualité, il a publié dans le volume des Annales pour 1852, le catalogue de plus de deux cents fossiles, parfaitement classés par lui et recueillis dans le terrain jurassique du Grand-Duché. Mais son œuvre par excellence fut son infatigable et lucide coopération à la confection de la *Carte géologique du Pays*. Pour cela il a fait de nombreuses excursions, y sacrifiant presque tout le temps de ses vacances. Et, sans son décès prématuré, il aurait vraisemblablement pu jouir de la satisfaction comme de la gloire de terminer cette entreprise gigantesque sur la géologie de la patrie, conjointement avec son collègue M. le professeur Wies.

Il a publié en tête du programme de l'Athénée (1851-1852), une dissertation consciencieuse, lucide et remplie d'observations précieuses sur la formation triasique du Grand-Duché (30 pages in-4°, avec carte; en allemand).

Moris est mort pour ainsi dire au milieu de ses fonctions comme professeur; car sa maladie n'a duré que quelques jours. Son décès, arrivé le 12 août 1864, à l'âge de 47 ans et 7 mois seulement, a péniblement affecté toutes les personnes qui connaissaient ce caractère vertueux, modeste, sincère, franc et serviable à toute occasion, qui ne s'est jamais renié.

Moris avait épousé, le 21 août 1855, Anne-Joséphine-Catherine Guillier, morte avant lui. Une fille unique est née de ce mariage.

*Article Biographique rédigé par le professeur NAMUR; dans le journal „l'Union“, n° du 20 avril 1869. — Souvenirs personnels. — Notes de famille. — Communications de M. le professeur ENGLING. — Etat-civil.*

**MOTTÉ, Henri**, notaire, administrateur, magistrat et législateur, né à Mondercange, commune du canton moderne d'Esch-sur-l'Alzette, le 2 juillet 1801, était fils de Henri Motté, notaire au même Mondercange, décédé le 2 juillet 1809, et de Catherine Molitor.

Après avoir achevé les cours humanitaires et fait un stage convenable, afin de se préparer au notariat, Motté a été désigné, en 1821 notaire à Esch-sur-l'Alzette, et continua ces fonctions jusque fin de 1845.

Nommé bourgmestre de sa commune, en 1828, il résigna cette dignité après les événements insurrectionnels de Bruxelles, en août et septembre 1830. Cependant il resta conseiller communal, et il le fut sans interruption pendant 42 ans, c'est-à-dire de 1823 jusqu'à son décès.

Motté a été compris, pour le canton d'Esch, dans la première nomination des membres des Etats créés par la Constitution de 1841; nomination que le Souverain s'était réservée; et il siégea dans cette assemblée consultative, du 7 juin 1842 au 1<sup>er</sup> mai 1845. Réélu par le même canton, il y reparut depuis le 3 juin 1845 jusqu'au 29 mars 1848.

Motté avait entretemps donné sa démission comme notaire (1845). Le 5 juin 1847, il a été désigné juge de paix de son canton, magistrature qu'il a occupée jusqu'en 1863. Il est décédé le 12 février 1865.

Dans son testament il a légué deux capitaux, chacun de deux mille francs; le premier en faveur du bureau de bienfaisance d'Esch; le second en faveur des écoles de la même commune.

*Liste officielle des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Etat-civil. — Souvenirs. — Renseignements obtenus.*

MOTTÉ, Pierre, militaire, est né à Mondercange, commune de ce nom, le 17 juillet 1795, fils de Henri Motté, notaire impérial, et de Catherine Molitor.

Il entra au service de France, le 23 juillet 1813, en qualité de garde d'honneur, et fit les campagnes de 1813 en Saxe et de 1814 en France. Congédié le 25 mai 1814, il s'enrôla comme soldat dans l'armée des Pays-Bas en 1815 et fut nommé sous-lieutenant au mois d'août de la même année, puis lieutenant, le 28 décembre 1826.

Après la reddition de la citadelle de Liège, le 16 octobre 1830, il passa au service de la Belgique avec le grade de capitaine-adjutant-major. Nommé major le 20 novembre 1836, lieutenant-colonel le 1<sup>er</sup> août 1843 et colonel le 23 mai 1846, il a été appelé au commandement du régiment d'élite, le 29 août 1847, et mis en non activité pour infirmités, le 27 janvier 1849. Un arrêté royal du 21 novembre de la même année le remplaça dans les cadres actifs et l'investit du commandement de place de 1<sup>re</sup> classe, de la ville de Bruxelles.

Le colonel Motté est mort dans cet emploi, le 4 décembre 1849. Il était chevalier de

l'Ordre de Léopold et de celui de la Légion d'honneur.

*Etat de services. — Etat-civil de Mondercange. — Souvenirs. — Renseignements obtenus.*

MULLER, François, prêtre, professeur et législateur, est né à Ehling, section de la commune de Recking-sur-Messe au canton d'Esch-sur-l'Alzette, le 7 avril 1813, d'une famille respectée de cultivateurs. A l'âge de 17 ans, il entra à l'athénée de Luxembourg dont il fréquenta les leçons de 1830 à 1834, avec des succès tellement brillants qu'à la fin de chaque année scolaire il remportait des prix d'éminence. En 1834-1835 il suivit les cours de philosophie au petit séminaire de Bastogne; puis de 1835 à 1837 ceux de théologie au séminaire de Namur. Il n'était encore que sous-diacre lorsqu'il a été envoyé à Floreffe enseigner la philosophie à l'établissement érigé dans cette localité par l'évêché. Il obtint l'ordination en août 1837.

L'exécution du traité de Londres, du mois de juin 1839, suivant les stipulations duquel la partie allemande du Luxembourg rentrait sous le sceptre de la maison de Nassau trouva Muller à Floreffe, donnant les leçons de philosophie. L'élévation de sa patrie au rang de pays autonome l'engagea à y retourner: Il était, en effet devenu étranger à la Belgique. A sa rentrée, l'autorité ecclésiastique du Grand-Duché le nomma desservant de la paroisse de Dudelange.

Au printemps de 1841, ses talents et son grand savoir engagèrent le Gouvernement à lui déférer les fonctions de pro-recteur du progymnase de Dickirch: En cette qualité il a été chargé de donner des cours de langues grecque et latine, ainsi que les leçons de religion catholique.

Les programmes de cet établissement, publiés à la fin des années scolaires 1842-43 et 1848-49 contiennent des dissertations allemandes de Muller. La première est une continuation de la thèse que l'année précédente M. le recteur Stéhres avait donnée dans le même recueil, sous le titre de: *Geschichtliche Notizen und Anekdoten, gesammelt aus Urkunden des Schlosses zu Erpeldingen*. Elle est suscrite: *Fortsetzung der geschichtlichen Notizen*; 12 pages in-4°. — La seconde est un essai sur la simplification de la Trigonométrie sphérique: *Versuch einer Vereinfachung und Erleichterung der sphaerischen Trigonométrie*; 10 pages in-8°.

Du 3 octobre 1848 au 15 mai 1854, l'abbé Muller siégea à la Chambre législative du Grand-Duché, représentant le canton d'Esch-sur-l'Alzette. Pendant cette période de six ans, il a pris une part très-active aux discussions de cette assemblée, et s'acquit l'estime de ses commettants aussi bien que celle de ses compatriotes en général, par la lucidité ainsi que la force de ses raisonnements comme l'indépendance de ses opinions et de ses votes. Aussi son influence à la Chambre fut-elle grande, à cause de la solidité de son caractère et de la franchise qu'il sut mettre toujours dans ses relations avec ses collègues.

Nommé, le 20 avril 1854, directeur de l'école moyenne et industrielle d'Echternach, en même temps que professeur de langues anciennes, Muller abandonna le terrain de la politique pour se vouer exclusivement à l'accomplissement de ce nouveau mandat de confiance que le Gouvernement venait de lui donner. Et déjà le programme officiel, publié à la fin de l'année scolaire 1854-1855, contient un *Prospectus* rédigé en langue allemande et très-bien conçu, sur l'institution à laquelle il venait d'être préposé en qualité de directeur. L'année suivante et celles d'après, la même composition, à peu de changements près, mais rendue en français, parut dans ce recueil; plus une *dissertation* très-judicieuse, en allemand, relatant la *Chronique circonstanciée des établissements d'instruction, fondés successivement dans la ville d'Echternach, depuis la fin du dix-huitième siècle jusqu'à la naissance du Progymnase en 1841*; 33 pages in-4° (1856-1857).

Par un nouvel arrêté en date du 7 octobre 1856, le directeur Muller a été, en outre, chargé de donner des cours à l'école agricole qui venait d'être créée dans la même ville d'Echternach, par une loi du 10 mars, et organisée par une autre disposition du 19 septembre de la dite année.

Dans la distribution de ces cours, ceux d'Economie politique et de Législation rurale lui échurent.

Le 19 février 1860, Muller obtint la décoration de l'Ordre de la Couronne de chêne, comme une récompense souveraine aussi bien que nationale pour les grands services qu'il rendait à sa patrie.

Pendant la même année 1860, il publia : *Précis de la législation rurale en vigueur dans le Grand-Duché de Luxembourg*; 255 pages

in-12; ouvrage d'une importance majeure et qui met parfaitement au jour les profondes connaissances de l'auteur dans la science qu'il était appelé à enseigner à l'école d'agriculture.

Le programme de cette école, pour 1862, contient une dissertation aussi savamment écrite que bien pensée : *Wichtigkeit des letzt-jaekrigen Besitzstandes*. Six pages in-4°.

En 1864, il donna dans le programme annuel de l'école moyenne et industrielle : l'*Histoire de l'hospice civil d'Echternach*. In-4°, 121 pages. Cette œuvre, fruit de longues recherches mériterait sous tous les rapports d'être éditée à part, afin d'entrer dans le commerce.

La publication officielle annuelle l'école agricole, à la fin de l'année scolaire de 1864-1865, contient une autre composition très-bien écrite : *Enseignement de l'Economie politique à l'Ecole d'agriculture du Grand-Duché de Luxembourg*; 19 pages in-4°.

La simple nomenclature que nous venons de tracer des opuscules dûs à la plume de l'abbé François Muller montre les nombreux et éminents services qu'il a rendus aux trois établissements auxquels il a été attaché pendant sa trop courte vie.

Tel il fut comme homme, comme savant et comme professeur-directeur. En qualité de prêtre catholique, il a toujours été un véritable modèle pour la ponctualité qu'il mettait à remplir les devoirs de son état; pour la pureté de ses mœurs; pour sa mansuétude dans les conseils qu'il donnait; pour l'élévation de ses sentiments religieux; pour la tolérance qu'il professait avec le discernement le plus exquis, sans jamais que cette tolérance, qui chez lui était une vertu, ne pût se traduire en faiblesse ni en une condescendance coupable. En un mot, comme prêtre il représentait encore dans le Luxembourg ces hommes du temps jadis, qui n'avaient dans la bouche que des paroles de paix, d'amour et de pardon pour l'erreur souvent involontaire; au passage desquels le public s'inclinait avec vénération, et se découvrait lorsque leurs noms étaient prononcés.

Le directeur Muller est décédé le 5 octobre 1866, dans son village natal, victime de l'épidémie cholérique qui ravageait en cette année de néfaste mémoire le pays de Luxembourg.

*Etat-civil. — Programmes annuels des trois institutions d'instruction cités. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Journal le "Courrier" du Grand-Duché. — Souvenirs personnels. — Eloge;*

par M. le directeur MICHEL, son successeur. — *Renseignements communiqués.* — *Biographie*, par M. le répétiteur J. SMOX, dans : *Progr. école moy. et ind. d'Echternach*, 1866-67.

MULLER, Michel-Nicolas, professeur, héliéniste et pédagogue, né à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1793, était fils de Nicolas Muller, boulanger, et de Marie Weyer.

Dès son enfance, le jeune Muller faisait pressentir des dispositions tellement avantageuses et décidées pour les études, que ses parents crurent devoir ne point s'opposer au désir de leur enfant d'apprendre, malgré que l'époque ne semblât guère propice pour pousser vers une carrière littéraire ou scientifique ; car on se trouvait sous le régime républicain plus ou moins sans-culotte, pendant qu'en même temps, il n'existait que très-peu d'écoles, et celles qui étaient ouvertes n'offraient qu'une organisation des plus défectueuses, abandonnées qu'elles étaient à une exploitation privée, où les élèves apprenaient beaucoup mieux à sentir la verge et le nerf de bœuf qu'à lire piteusement et à réciter le catéchisme, les deux seuls objets alors enseignés. Nous ne savons pas si, en outre, le jeune Michel a reçu des leçons privées.

Quoiqu'il en soit néanmoins, et après avoir obtenu pendant quelques mois des leçons de principes latins chez l'instituteur préposé à l'école des indigents, nommé Deheck, qui fut plus tard régent de la VII<sup>e</sup> classe ou préparatoire au collège communal d'abord, ensuite de l'athénée, un homme érudit bien que trop peu apprécié à son époque, Muller a pu être admis en automne 1804, ainsi à l'âge de pas encore onze ans accomplis, en VI<sup>e</sup> à l'école centrale de Luxembourg. Mais, paraît-il, il était trop bien préparé pour cette classe, puisque dès les premiers mois, il a été envoyé en V<sup>e</sup>. De manière qu'il a pu, d'après l'organisation d'alors, achever ses humanités proprement dites en cinq ans de temps : chaque année, il remportait les premiers prix de sa classe. Après avoir encore, pendant une année, étudié la philosophie sous l'abbé-directeur Munchen (v. son art. Biogr. luxembourgeoise, I, 475) et, en exécution de la loi universitaire impériale française, sous laquelle le Luxembourg, baptisé département des forêts, se trouvait placé, il alla à Metz, subir l'épreuve du baccalauréat en lettres et en sciences.

En automne 1810, ainsi à l'âge de 17 ans pas encore révolus, il a été admis parmi les élèves du séminaire diocésain de Metz, auquel

le département des forêts ressortissait pour le spirituel ; un établissement où son zèle pour les études fortes, ainsi que son besoin de savoir le suivirent.

Ce fut là, disait-il souvent en réunion d'amis intimes, qu'il passa les plus heureux jours de ses études et même de sa vie entière ; parce que, ajoutait-il, là son esprit s'enfonçait avec délices dans les abîmes de la science transcendante, et son cœur se délectait dans la connaissance du seul vrai, du seul aimable, du seul adorable et du seul saisissable par l'intelligence humaine.

Naturellement, dirons-nous à cette occasion, l'intelligence d'élite de Muller, obsédée par le besoin irrésistible de savoir, avait dû se tourner vers la cléricature, parce qu'à son époque aucune autre carrière spéculative ne se trouvait ouverte pour lui : elles n'existaient pour ainsi dire pas encore dans les mœurs ; et dans le Luxembourg surtout, on n'imaginait pour les hautes intelligences que la prêtrise qui pût laisser assez de loisirs à vouer aux abstractions littéraires et scientifiques. On était encore trop près de l'ère des monastères dans lesquels toutes les hautes sciences avaient été concentrées comme dans un sanctuaire impénétrable, sinon pour les adeptes de ces maisons religieuses. Et qu'on ne vienne point nous faire des objections à cet égard, car nous avons vécu nous-même au déclin de cette époque, nommément à celle de l'érection du collège philosophique de Louvain, une institution très-belle à sa conception, mais qui a été profondément viciée dans sa mise à exécution. Vers cet établissement ont afflué, pas plus de 15 à 20 ans après l'entrée de Muller au séminaire de Metz, de jeunes luxembourgeois par vingtaines, avides d'étudier et d'apprendre, et qui n'éprouvaient aucune vocation pour le sacerdoce ; nous disons une vocation sainte que l'homme savant et sincère ne répudie jamais, parce qu'elle le poursuit sans cesse jusqu'à ce qu'il l'ait atteinte ; témoin des exemples assez nombreux, vivant encore aujourd'hui ou décédés depuis lors.

Bref, élevé dès l'enfance, dans les idées prédominantes de son époque que nous venons d'esquisser à gros traits, Muller s'est senti la vocation qu'il a réalisée, et dans laquelle il est décédé avec une conviction nourrie pendant toute sa longue vie.

Il avait suivi avec succès et gloire pendant deux semestres les leçons du séminaire épis-

copal de Metz, lorsque l'évêque Jauffret le désigna, en 1811, ainsi pendant la dix-huitième année de son âge, pour aller au petit-séminaire de Bastogne, régenter ce que l'on nommait alors la classe de grammaire latine, ou la VI<sup>e</sup>.

Cette mesure, qui n'avait jusqu'à ce jour pas été expliquée par les panégyristes du directeur Muller, trouvait sa raison d'être dans une circonstance autre que le manque de personnages pouvant donner l'enseignement dont il s'agit. Les lois sur la conscription militaire demandaient que tous les jeunes gens bien constitués entrassent à 18 ans révolus dans les cadres de l'armée; et tout le monde sait combien peu de conscrits en revenaient sains et saufs, pendant cette ère de guerres et de batailles! Il n'existait de dispense pour l'enrégimentement que pour ceux qui étaient chargés de donner l'instruction publique, les maîtres d'école et les professeurs. Le prélat qui estimait beaucoup l'étudiant Muller, voulut le libérer, et il l'envoya enseigner.

Le jeune séminariste resta à Bastogne pendant deux années scolaires; ainsi jusqu'en automne 1813. Les revers du premier empire français commençaient, et personne n'en prévoyait encore le dénouement lorsque Muller, revenu en vacances à Luxembourg, a été également attaché au collège de cette ville, et chargé de régenter d'abord la classe nommée syntaxe ou la V<sup>e</sup>.

Lorsque le jeune homme, qui continuait à compter pour le séminaire, a fait ses humanités, il n'existait point de chaire de langue grecque qui fut attachée au collège de Luxembourg, non plus qu'aux instituts similaires de la plupart des autres départements français de l'époque. Cependant avec son désir de ne point rester à toujours comme soudé aux basses classes latines; et avec la résolution décidée de devenir un bon littérateur, surtout de parvenir à comprendre le texte original des chefs-d'œuvre de la littérature grecque, il commença en 1815 et 1816 à étudier par lui-même et sans maître le langage qui avait été parlé par les Hellènes; et il ne tarda pas à faire de tels progrès dans cette branche qu'il a pu, dès le début de l'année scolaire de 1818 à 1819 être chargé de la chaire de cette langue, qui venait d'être ajoutée aux cours obligatoires de l'athénée. Il avait même atteint un tel degré d'habileté hellénique, qu'il lui avait été offert, dès la

création de l'université de Liège, en 1817, une nomination comme professeur ordinaire à la faculté des Lettres de cette institution supérieure, pour l'enseignement de cette langue et de sa littérature. Mais il refusa cet honneur, parce qu'il était résolu de consacrer toutes ses forces et sa vie entière à l'établissement humanitaire de sa ville natale.

Muller a obtenu l'ordre de la prêtrise en 1818.

D'autre part, lorsqu'il crut posséder la langue grecque comme peut-être pas deux autres ne la connaissaient dans le royaume des Pays-Bas entier, il commença à apprendre de même le hébreu, afin de pouvoir lire et comprendre le texte original des livres saints, du Talmud, de l'historien Josèphe, etc.

Ce qu'il y avait surtout de particulier chez ce génie de premier ordre, ce fut que : tout en cherchant à s'initier autodidactiquement dans ces langues anciennes, il voulait en même temps scruter leurs origines et leurs rapports avec celles des peuples orientaux anciens voisins; une source des plus fécondes pour trouver les véritables étymologies les plus anciennes des mots, et le plus souvent les idées primordiales, les pensées premières exprimées dans ces divers langages anciens.

Ces explications savantes, approfondies toujours après de longues méditations, Muller aimait à les donner à toute occasion à ses élèves de rhétorique, ainsi qu'à ceux dits des cours supérieurs ou philosophiques, afin, disait-il avec une raison parfaite, de les habituer à rechercher souvent dans la langue même des peuples les origines et même les causes de leurs usages.

Le cours d'antiquités romaines et grecques qu'il professait avec une admirable lucidité et en véritable amateur, nommé en 1826-1827, lorsque nous-même étions élève de rhétorique, était remarquable toujours par la science profonde qu'il mettait jusque dans les moindres détails, à tel point qu'on l'aurait pris pour un ancien grec, ou pour un romain du siècle d'Auguste, qui serait revenu d'outre-bucher, enseigner aux générations modernes les us et coutumes anciens, ainsi que la raison d'être de chacun, avec les pensées qui y ont présidé et qui s'y rattachaient, pendant les époques successives de croissance, d'apogée et de décadence des empires.

Le langage sémétique non plus ne lui fut pas entièrement étranger.

En un mot, sans vouloir passer pour un orientaliste consommé, Muller était un linguiste très-distingué, formé en très-grande partie par des études absolument privées; une circonstance qui rehausse de plus en plus ses véritables mérites.

La botanique aussi, il la cultivait en amateur et comme philosophe, afin, disait-il, de mieux apprécier la grandeur de l'œuvre de la création, et dans celle-ci, les incommensurables perfections de son auteur, immensité insaisissable et incompréhensible, sans l'idée transcendante de l'abstraction psychologique.

La renommée aux cent bouches avait répandu tout autour de Muller la plus brillante auréole de science, lorsqu'une seconde fois le Roi des Pays-Bas Guillaume I<sup>er</sup> lui fit offrir la chaire de langue mosaïque à l'université de Louvain. Mais, comme il l'avait fait pour celle de langue et de littérature grecques à Liège, il crut devoir ne point l'accepter, toujours par amour pour l'athénée dont il était le directeur-préfet des études.

Comme professeur de rhétorique latine, il donnait à ses élèves les cours de langues et de littératures latine, française et grecque. Et même, pendant plusieurs semestres d'été, des leçons sur la science des végétaux.

A ceux des cours dits philosophiques, il enseignait le hébreu, ainsi que les antiquités grecques, latines, etc.

Sous sa direction, aussi éclairée que prudente, l'athénée de la capitale du Grand-Duché avait atteint et conserva l'apogée de la gloire littéraire et scientifique, ainsi que la réputation d'être sans conteste le premier établissement d'instruction moyenne dans le royaume des Pays-Bas, pour la force des études et les progrès des élèves qui en sortaient tous les ans. Et même, une remarque que nous-même avons faite, plus d'un étudiant assez médiocre qui entraînait en rhétorique, ne tardait point à puiser aux leçons du professeur Muller une émulation tellement accentuée et un amour-propre si irrésistible pour progresser, qu'à la fin de l'année scolaire, il pouvait être rangé parmi les bons disciples. Et en effet, le savant professeur savait exercer sur tous ses auditeurs un, nous ne savons quel ascendant magnétique tellement favorable, qu'il semblait que ses paroles de la leçon se gravaient indélébiles dans l'esprit de ses élèves.

Orateur fleuri, dans toute la force du terme,

Muller était pathétique dans ses discours. A un port majestueux, à un organe agréable, il joignait de belles pensées élégamment dites et avec une majesté exemplaire.

A la fin de l'année scolaire 1837-1838, il a rédigé la dissertation qui doit précéder le programme de la distribution des prix aux élèves de l'athénée. Il avait choisi pour thème: *La Chronique de l'ancien collège de Luxembourg, de 1603 à 1714*; 31 pages in-4°.

Muller a été, pendant une longue série d'années, celui des professeurs qui, comme on dit, faisait la harangue d'ouverture de la cérémonie solennelle-officielle de clôture des cours. Quelques personnes lui ont reproché de n'avoir pas toujours assez logiquement raisonné ces discours d'apparat. Mais nous leur répondrons en posant la question inverse: Peut-on bonnement, plus de vingt fois consécutives, d'année en année, disserter chaque fois avec des arguments différents, qui tous doivent être bien dits, sur un même point, une distribution de prix à des collégiens?

Muller avait débuté dans le professorat en 1811, au petit-séminaire de Bastogne; et en octobre 1813 à l'athénée de Luxembourg. Ce sacerdoce pédagogique et littéraire, il l'avait continué jusqu'en 1861, ainsi pendant un demi-siècle, lorsque les professeurs ses collègues, dont plus des sept-huitièmes avaient même été ses élèves, voulurent fêter le jubilé du vénérable directeur.

A cet effet, ils organisèrent pour le 29 mai de cette année à l'athénée, de concert avec tous les élèves de l'établissement et les plus hautes notabilités de l'Etat, une festivité grandiose à laquelle il fut donné un caractère véritablement académique, par un discours latin, prononcé par le professeur Antoine Namur (v. son art.), et dans lequel l'orateur retraçait en traits sommaires les faits et gestes principaux du directeur, objet de la fête. Ce dernier y répondit dans un latin aussi pur qu'élégant et profondément senti.

A cette occasion, environ deux cents anciens élèves du directeur Muller, occupant tous des positions plus ou moins élevées, même jusqu'aux premières dans la hiérarchie civile, militaire et sacerdotale, avaient en outre voulu se joindre à l'athénée pour rehausser cette véritable festivité d'intelligence, consacrée au mérite: ils lui envoyèrent des adresses de félicitation qui, toutes réunies, ont été présentées pendant la cérémonie au jubilaire presque septuagénaire.

Lorsque, de 1824 à 1830, un comité se constitua à Luxembourg, pour procurer au pays de bons instituteurs primaires, le nom du professeur Muller s'est trouvé sur la liste des professeurs de cette école-modèle, dans les divisions de laquelle il donnait aux élèves allemands les leçons de grammaire et de botanique : On sait que ces cours, faits tous par dévouement pour la patrie, étaient donnés gratuitement. On sait aussi, que cette belle et utile entreprise, qui promettait de si heureux fruits que déjà elle était en train de mûrir, a été subitement anéantie par la révolution de Bruxelles, du mois d'août et septembre 1830, par la décision du Congrès belge, déclarant l'instruction primaire libre, partant remettant de nouveau cette importante branche d'économie politique aux mains de la spéculation privée, très-souvent inhabile de la manier ou de la diriger vers son grand but humanitaire et social.

Déjà le 16 juillet 1841, après le premier voyage de l'illustre roi Guillaume II des Pays-Bas dans le Grand-Duché, ce souverain si délicat appréciateur du véritable mérite, avait décerné au directeur Muller, la décoration de chevalier de l'ordre du Lion néerlandais. Le jour de son jubilé, en 1861, il obtint de S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, celle de commandeur de la Couronne de chêne luxembourgeoise; et le même jour de S. M. le roi de Prusse, celle de la III<sup>e</sup> classe de l'Aigle rouge. Finalement, le 20 août 1864, S. M. le Roi des Belges, lui conféra celle de son Ordre de Léopold : La Prusse et la Belgique voulurent par là témoigner au professeur Muller, leur reconnaissance bien méritée pour tous les bienfaits que leurs naturels avaient obtenus à l'athénée, sous sa savante direction.

Retiré depuis plusieurs années, après sa mise à la retraite de l'éméritat, au Xénodoche de Bettembourg, où l'ordinaire religieux lui avait confié la mission de remplir l'office d'aumônier, l'abbé Muller s'y est éteint de sénilité, le 28 août 1876, à l'âge de 83 ans.

Il avait désiré de reposer au cimetière de N.-D. à Luxembourg. Ce désir a été accompli. Ses dépouilles mortelles, ramenées en ville, ont été d'abord déposées dans la grande cour de l'athénée, d'où le cortège est parti pour les conduire en pompe au champ du repos.

Muller a été un des treize premiers adhérents au projet de constituer à Luxembourg,

la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché; et il ne fut pas un des membres effectifs les moins assidus à assister aux réunions.

Hors la dissertation d'athénée que nous avons citée, le professeur Muller n'a publié aucune œuvre de longue haleine. Poète fleuri, il maniait le vers latin et le français avec une même légèreté, une même élégance. Il excellait surtout dans l'art de composer le chronogramme; témoin entre autres ceux qu'il a fait inscrire dans la cour de l'athénée de Luxembourg.

Quelques amis ont en outre conservé de lui d'autres compositions métriques, parmi lesquelles nous citerons les suivantes : 1. Le rosaire; poésie française, publiée à l'occasion du décès du professeur Clomes (v. son art. Biogr. luxembourg., 1, 124). — 2. Le nouvel office de l'immaculée Conception; traduit en vers français : Matines, Laudes, heures diurnes, Vêpres, Complies. — 3. Les douleurs de Marie; poésie française. — 4. Immaculata conceptio B. M. V. Ode saphique. — 5. La dévotion à la S<sup>te</sup> Vierge; dédiée aux élèves de l'athénée. — 6. La procession de N.-D. de Luxembourg; épiphénomènes du rosaire; idylle en vers latins. — 7. Patrocinium B. M. V. Ode saphique, composée à l'occasion de son jubilé de professorat. — etc. etc.

*Etat-civil. — Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Notes. — Correspondances. — Relation de la fête jubilaire du directeur Muller. — Luxemburger Wort. — Almanachs de Luxembourg. — Programmes de l'Athénée. — Poésies de Muller. — Relevé officiel des luxembourgeois décorés.*

MULLER, Pierre, dit Muller-Walse, administrateur et législateur, né à Grevenmacher, était fils de Pierre Muller, négociant.

Pierre Muller, qui appartenait à une famille aisée, avait obtenu une instruction très-suffisante pour les besoins ordinaires de la vie bourgeoise, surtout dans la petite ville de Grevenmacher, où les relations sociales n'ont pas toujours été très-étendues.

Il s'était pendant longtemps occupé de roulage comme commissionnaire en marchandises, nommément entre Trèves et Luxembourg, lorsque se présentèrent en France et en Allemagne les circonstances politiques de 1848, qui eurent un léger contre-coup dans le Grand-Duché, parce que ce dernier, asservi jusque là sous le cauchemare des résolutions de la Diète de Francfort qui n'ont jamais été popu-

lares dans le pays, eut hâte, en suivant la voie légale, de répudier ces principes d'absolutisme moral et physique contraires aux aspirations généreuses de la population vers une liberté légitimement due à des hommes dont l'éducation politique était faite à un point tel qu'il n'était plus besoin de leur interdire tout élan de pensée, afin de les maintenir dans la plus religieuse fidélité due au Souverain, comme dans le respect le plus absolu à des lois qui seraient mises en harmonie avec leurs véritables besoins sociaux estimés à leur véritable portée humanitaire.

Muller-Walse avait apprécié cette position qu'il crut civique plutôt encore que politique; et il l'admit sans balancer.

Bien que peu habitué aux affaires publiques, il tenta néanmoins de jouer son rôle; non point afin de bouleverser l'ordre des choses existant, mais pour chercher pour sa ville de Grevenmacher et pour sa patrie, un ordre de

choses tel que la généralité des luxembourgeois et parmi eux la plus saine partie des habitants le désiraient; et ce surtout parce que le monarque éclairé qui gouvernait, y donnait les mains.

Ses efforts trouvèrent de l'écho parmi ses concitoyens de Grevenmacher, qui l'éluèrent membre du Conseil communal en 1848-1849; et le Gouvernement le désigna bourgmestre; édilité qu'il conserva jusqu'en 1861.

Du 22 juin 1854 au 27 novembre 1856, à la dissolution de la Chambre législative, il a également fait partie de la représentation nationale, dans laquelle il figurait pour le canton de Grevenmacher. Il y est également rentré du 5 janvier 1858 au 8 juin 1863.

Pierre Muller, surnommé Muller-Walse ou Walz est décédé le . . . . .

*Liste officielle des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Almanachs. — Etat-civil. — Souvenirs personnels. — Renseignements obtenus.*

## N

NAMUR, *Antoine*, professeur, archéologue, fils de Jean-Pierre Namur, propriétaire, et de Marie-Anne-Charlotte Pütz, est né à Luxembourg, le 12 mars 1812.

En 1829 il avait terminé d'une manière brillante ses humanités à l'athénée de sa ville natale, et suivait les cours dits académiques attachés à cet établissement en haute réputation pour la force de l'enseignement qui y était donné, lorsque la révolution belge de 1830 éclata, déchirant en deux le royaume des Pays-Bas et remettant en question, dans le Luxembourg, l'avenir immédiat de la jeunesse qui se trouvait en ce moment aux hautes études, à cause de l'incertitude qu'elle devait éprouver quant au choix des universités qu'elle aurait à visiter.

En effet, sans entrer, pour un article biographique dans un long détail, qui ne doit figurer que dans l'histoire politique du Grand-Duché, nous dirons simplement ici, que le Gouvernement du royaume des Pays-Bas, créé par le Congrès de Vienne, en 1814 et 1815, n'avait pas apprécié convenablement la position respective du Luxembourg et des

provinces Belges-Néerlandaises par rapport à la dynastie régnant sur les deux pays qui auraient du obtenir chacun une administration distincte, bien que relevant du même souverain: Le Luxembourg n'a jamais fait, politiquement parlant, suivant les traités des princes, partie intégrante du royaume des Pays-Bas: Ce dernier était un pays souverain, tandis que l'ancien duché de Luxembourg, créé Grand-Duché à Vienne, avait été donné au chef de la Maison de Nassau, dite d'Orange, en compensation pour la perte de ses seigneuries placées en Allemagne. A ce titre aussi, il avait été déclaré faire partie de la confédération dite Germanique.

Afin d'obtenir plus de facilité et plus de régularité dans le Gouvernement de ses Etats, qu'il trouvait ainsi réunis par contiguïté, et ne prévoyant certes pas, déjà en 1815 et les plus proches années suivantes, consacrées à l'organisation, la possibilité d'une révolution politique, à la suite de laquelle il serait obligé d'invoquer quant au Luxembourg la position politique faite à ce pays par les traités de Vienne, le Roi Guillaume I<sup>er</sup> consentit au



désir de ses ministres, de confondre l'administration des deux pays en leur appliquant la même constitution politique et les mêmes lois, ne laissant absolument entre eux aucune distinction ; à tel point vraiment que personne ne savait plus, en août et septembre 1830 que le Grand-Duché constituait, politiquement parlant et par une décision formelle du concert des puissances européennes, une principauté distincte des provinces du royaume des Pays-Bas créé à Vienne.

Cette grave erreur politique, née d'une fiction de la loi, comme on en imaginait beaucoup alors dans ces parages, afin de parvenir à toute fin, amena le morcellement du Luxembourg par la conférence de Londres, en même temps que d'autres malheurs au pays, en séparant nommément en deux camps nationaux une même famille de frères qui, bien que différenciés entre eux par le langage, avaient depuis des siècles été unis par les liens d'une consanguinité morale, et les intérêts de relation, de commerce et autres.

Les phrases qui précèdent étaient devenues nécessaires à titre de renseignement, pour faire comprendre, à l'époque où Namur terminait ses études gymnasiales, la véritable position de la jeunesse du grand-duché de Luxembourg, parvenue en ce moment à l'âge de faire ses études moyennes et supérieures.

En effet, depuis la naissance du royaume des Pays-Bas, en 1815-1816, les provinces méridionales, dites belges, y compris le Luxembourg, avaient continué l'usage exclusif de la langue française dans l'administration comme devant les tribunaux et dans les institutions publiques, nommément les établissements d'instruction moyenne et supérieure. A l'athénée de Luxembourg, entre autres, les cours étaient donnés en français, excepté celui de la langue allemande, qui n'était même pas obligatoire, et n'était fréquenté que par ceux des élèves qui voulaient bien le suivre. Les principes allemands, dans la vie de relation, étaient également relégués à l'arrière-plan : Tellement on ignorait l'existence des relations que le Grand-Duché pouvait avoir avec l'Allemagne sous le rapport politique, lorsque les événements de Bruxelles, en août 1830, sont venus rappeler à la mémoire des connexions germaniques, en vertu desquelles même une garnison étrangère fédérale occupait la forteresse de la capitale.

Les étudiants luxembourgeois, comme ceux du reste de la Belgique avaient été, jusqu'à

ce moment, habitués à s'énoncer en français. Les professeurs et les maîtres d'études ne leur avaient parlé que dans cette langue ; leurs devoirs, leurs livres de classe étaient en français, etc.

On peut se figurer dès lors le désappointement subit de cette jeunesse studieuse arrivée au beau milieu de la période des études, quand le Gouvernement déclara à l'improviste, soi-disant dans la plénitude d'un pouvoir qu'il s'arrogeait par abus, mais qu'il proclamait lui être échu de par la raison d'Etat, que l'accès aux universités de Belgique, vers lesquelles avaient jusque-là été dirigé les étudiants des provinces méridionales, leur était désormais interdit, parce qu'elles étaient entâchées d'idées révolutionnaires ; de même que les hautes écoles de la France, qui également avait chassé la branche aînée de sa dynastie.

Il ne resta dès lors à cet essaim de jeunes gens avides de connaissances, qu'à choisir entre l'abandon de leur carrière déjà choisie, ou de se rendre à une université d'Allemagne, lesquelles alors étaient à peine connues chez nous autrement que de nom ; exécutant, le plus grand nombre d'entre eux, presque l'impossible pour pouvoir avancer, en adoptant comme langue véhiculaire un idiôme qu'ils n'avaient tout au plus que très-superficiellement appris pendant leurs années humanitaires.

D'un autre côté, les mêmes circonstances politiques avaient fait perdre à l'athénée de Luxembourg plusieurs professeurs de mérite, dont quelques-uns d'origine belge ; lesquels avaient préféré rentrer sous leur régime national rafraîchi par l'introduction de principes plus en harmonie avec les aspirations de leur degré d'instruction civile et politique. Ces départs laissaient d'importantes lacunes à combler dans le personnel du corps professoral, afin de conserver à l'institution, autant qu'on le pouvait, sa réputation de force antérieure. Il fallait également, afin de lui procurer les moyens nécessaires pour l'adapter pour l'avenir des étudiants au système allemand, lui donner une organisation différente devant servir comme préparation aux cours supérieurs des universités germaniques, dont on prétendait introduire pour le futur les principes dans l'éducation luxembourgeoise, abandonnant en quelque façon d'un seul trait de plume autoritaire à un véritable sort de parias politiques et civils, tous ceux qui, de 1830 jus-



En vente à la librairie PIERRE BRUCK, imprimeur-éditeur à  
Luxembourg :

## BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE

par

M. LE DOCTEUR AUGUSTE NEYEN

Seconde édition, conforme à la première

2 volumes in 4°, brochés en un, 1876, en tout 1058 pages.

---

**PRIX DE L'OUVRAGE : 15 FRANCS.**

---

### AVIS TRÈS-IMPORTANT.

Les articles nouveaux et très-importants, acquis depuis l'ouverture de la souscription au volume de *Supplément pour la Biographie nationale luxembourgeoise*, ayant considérablement augmenté le nombre d'abord présumé des feuilles nécessaires à l'achèvement complet de cet ouvrage jusqu'au jour de la distribution de la dernière livraison, l'éditeur se voit engagé à informer MM. les souscripteurs qu'il sera obligé de porter à six celui des livraisons annoncées d'abord à cinq seulement.

Cette augmentation est surtout devenue indispensable par la circonstance que l'auteur a voulu donner son présent supplément complet jusqu'au jour où ce volume quittera les presses.

Le prix du sixième fascicule est chiffré au même taux de deux francs l'exemplaire, quel que soit le nombre des feuilles qui y entreront.

La livraison complémentaire ci-annoncée comprendra : 1° tous les articles qui n'ont été acquis à l'ouvrage que lorsque l'impression se trouvait trop avancée pour pouvoir les placer dans leur série alphabétique; 2° les additions et corrections pour une centaine d'articles des deux volumes de la première et de la seconde éditions de la Biographie luxembourgeoise; 3° la table générale alphabétique des noms traités dans les trois volumes; 4° la liste de MM. les souscripteurs au présent Supplément; 5° les errata typographiques, en même temps que les *rectifications éventuelles signalées par des personnes intéressées*, qui ont bien voulu en communiquer au fur et à mesure de la lecture des livraisons successivement distribuées; enfin 6°, le cas échéant, les dernières lettres alphabétiques qui dépasseront les cinquante feuilles d'impression auxquelles le labeur avait d'abord été supputé d'après le manuscrit primitif.

Luxembourg, le 5 juillet 1877.

L'ÉDITEUR.

# BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE

HISTOIRE

DES HOMMES DISTINGUÉS ORIGINAIRES DE CE PAYS

CONSIDÉRÉ

A L'ÉPOQUE DE SA PLUS GRANDE ÉTENDUE

ou qui se sont rendus remarquables pendant le séjour qu'ils y ont fait

par le Docteur Aug. NEYEN

CHEVALIER DES ORDRES DE LA COURONNE DE CHÊNE ET DE LA COURONNE DE PRUSSE  
UN DES FONDATEURS ET MEMBRE EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ POUR LA RECHERCHE ET LA CONSERVATION  
DES MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE PAYS DE LUXEMBOURG (1<sup>re</sup> CLASSE DE L'INSTITUT  
GRAND-DUCAL) CORRESPONDANT DE PLUSIEURS ACADEMIES, INSTITUTS  
ET SOCIÉTÉS SAVANTES ÉTRANGÈRES.

---

La vertu la plus humble et la grandeur dans tout son éclat  
doivent trouver place dans une Biographie nationale.

---

---

TOME III  
SUPPLÉMENT.

---

V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> LIVRAISONS.

LUXEMBOURG  
JEAN JORIS, imprimeur-éditeur.  
1877.



qu'au dénouement du drame se seraient trouvés dans le cas de continuer ou de terminer leurs études.

Pendant ces tristes conjonctures de l'époque, Antoine Namur avait terminé les cours dits philosophiques attachés à l'athénée de Luxembourg, placé encore sous le régime de son organisation antérieure à 1830. Il était même allé se faire inscrire sur le rôle des élèves de l'université de Bonn où, sous la direction des professeurs de Welker et Ritschl, il avait l'intention de se vouer à la carrière philologique, lorsque déjà pendant le premier ou tout au plus le second semestre, alors qu'il n'avait encore que 21 ans d'âge, le Gouvernement de Luxembourg jeta les yeux sur lui pour lui confier, provisoirement d'abord, la classe de sixième latine: Il s'y fit remarquer par la solidité de son enseignement et le maintien d'une discipline sévère parmi ses élèves. Trois ans plus tard il était chargé, dans la même classe, d'enseigner les langues grecque, latine et française; de même que en rhétorique, les premiers principes de la langue hébraïque. En 1837, il a été promu à l'ordinariat et nommé régent de classe. Plus tard, il était chargé des cours latin et grec en cinquième et de leçons de français à l'école industrielle qui venait d'être créée et attachée à l'athénée.

Namur avait occupé activement les fonctions de professeur pendant plus de trente-cinq ans, lorsqu'en 1868, un grand affaiblissement de ses forces physiques l'obligea à demander un congé prolongé: Au mois d'octobre de la dite année, le Gouvernement le mit en disponibilité, avec traitement d'attente.

Après le décès de son beau-père, le docteur Clasen, mort le 4 septembre 1848 (voir son art. Biogr. luxembourgeoise, I, 120), conservateur de la Bibliothèque de la ville de Luxembourg, cette collection obtint une nouvelle organisation, en vertu de laquelle elle a d'abord été annexée à la bibliothèque de l'athénée, pour enfin, en vertu de conventions régulièrement conclues, être placée dans le domaine de l'Etat. Antoine Namur a été nommé successeur du docteur Clasen, obtenant le titre de Bibliothécaire.

En cette qualité, il publia en juillet 1855, un nouveau *Catalogue de la Bibliothèque*, en un volume in-8°, de 836 pages. Cette œuvre, qui passe pour être une seconde édition de celle de son prédécesseur avec les additions depuis 1846, a été dénommée le premier sup-

plément de ce dernier ouvrage. Elle contient une notice historique très-intéressante: *a.* sur la Bibliothèque originaire de la ville; *b.* sur la Bibliothèque spéciale de l'athénée (1837 à 1850); *c.* sur la nouvelle Bibliothèque dite de l'athénée ou ces deux collections réunies (1849 à 1855); *d.* sur celle de la Société archéologique en particulier, cette dernière commencée en 1845, à la naissance de la société.

D'un autre côté, nous touchons ici, chronologiquement parlant, à la spécialité dans laquelle le professeur Namur a rendu le plus de services. Nous désignons ses incessants efforts à coopérer aux travaux de l'association royale grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments dans le pays de Luxembourg, considéré dans toute son étendue historique; laquelle, depuis l'existence de l'arrêté royal grand-ducal du 24 octobre 1868, forme la 1<sup>re</sup> section de l'Institut national du Grand-Duché.

Le 5 février 1844, quelques amis de l'Histoire de la patrie avaient adressé aux luxembourgeois qu'ils croyaient dévoués au but qu'ils se proposaient d'atteindre, un appel patriotique avec proposition d'un règlement, pour parvenir à créer dans et pour le Grand-Duché, une association nationale se chargeant de sauver du naufrage des temps les monuments comme les actes concernant les Annales du pays. Le professeur Antoine Namur, avec plusieurs autres hommes de mérite s'empressèrent d'adhérer à la motion; et déjà on se réunissait le 14 mars suivant, au nombre de treize, en séance dans la salle du Conseil, à l'Hôtel-de-ville de Luxembourg, sous la présidence du gouverneur De Lafontaine (v. son article) qui avait été un des premiers promoteurs de l'idée que l'on voulait poursuivre. Le 6 juin de la même année, installation de l'association naissante, par le même gouverneur, dans la salle des conférences du corps professoral à l'athénée, de même que discussion et approbation définitive des statuts réglementaires.

On sait que, par arrêté daté de Walferdange, le 2 septembre 1845, sur la proposition présentée par une députation de la nouvelle société, feu S. M. l'immortel Roi Grand-Duc Guillaume II, daigna constituer la société naissante en association publique, pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans l'ancien pays de Luxembourg. Le Roi s'en déclarait protecteur.

Le 25 octobre, à la première séance trimestrielle régulière, elle a nommé le professeur Namur son conservateur-secrétaire, pour le terme de dix ans, prévu par les statuts. Ce mandat, qui lui a été renouvelé par acclamation aux deux époques suivantes, lui a par conséquent été continué jusqu'à son décès. Dire tout ce qu'il a fait pendant ce laps de plus de 23 ans dans l'intérêt de cette première association littéraire-nationale créée dans le Grand-Duché, serait une entreprise difficile à exécuter. En effet, pour s'en convaincre on n'a qu'à rappeler, outre les travaux à l'intérieur, les volumineux comptes-rendus, placés en tête des 23 premiers volumes de ses publications annuelles; surtout si on ajoute à cette longue nomenclature la liste des mémoires, en grand nombre aussi, écrits par lui, et que ces cahiers renferment; le tout sans parler de l'ordre parfait qu'il était chargé de conserver dans la coordination des importantes et considérables collections d'antiquités, de monnaies et de médailles, mais surtout de livres et de documents manuscrits originaux, qui ont successivement afflué vers ce centre de patriotisme et de dévouement national, remplissant plusieurs vastes salles.

Nous mentionnerons d'abord la consistance de la première comme de la seconde catégorie de ces travaux, puis ses autres compositions.

Tome I (1845-46) : Rapport constatant la situation du Musée de l'Athénée à l'époque de l'Installation de la Société, le 23 octobre 1845. 22 pages in-4°. — T. II (1846). Rapport sur les travaux de la Société. 38 pages, même format. — T. III (1847). Idem, 57 pages. — T. IV (1848). Idem, 67 pages. — T. V (1849). Idem, 36 pages. — T. VI (1850) Idem, 39 pages. — T. VII (1851). Idem, 48 pages. — T. VIII (1852). Idem, 59 pages. — T. IX (1853). Idem, 50 pages. — T. X (1854). Idem, 26 pages. — T. XI (1855). — Idem, 42 pages. — T. XII (1856). Idem, 60 pages. — T. XIII (1857). Idem, 29 pages. — T. XIV (1858). Idem, 34 pages. — T. XV (1859). Idem, 38 pages. — T. XVI (1860). Idem, 31 pages. — T. XVII (1861). Idem, 54 pages. — T. XVIII (1862). Idem, 65 p. — T. XIX (1863). Idem, 41 pages. — T. XX (1864). Idem, 27 pages. — T. XXI (1865). Idem, 31 pages. — T. XXII (1866). Idem, 40 pages. — T. XXIII (1867-1868), ou le premier volume depuis la création de l'Institut national luxembourgeois, rapport historique

sur les travaux de la Société archéologique du Grand-Duché, depuis sa fondation en 1845, jusqu'en 1868; 14 pages, toujours in-4°.

Outre ces compositions officielles, nous l'avons dit, la même collection renferme les dissertations suivantes: 1° Inscriptions votives et statuettes trouvées à Gérumont près de Géroville; 1850; 8 pages in-4°. — 2° Tombes belgo ou gallo-romaines chrétiennes du IV<sup>e</sup> siècle, découvertes en 1849, sur la hauteur septentrionale de Steinfort; 1849; 14 pages in-4°. — 3° Tombes gallo-franques de Wecker, découvertes en 1848; 1850; 5 pages in-4°. — 4° Le camp romain de Dalheim. Fouilles instituées en 1851, par l'administration générale des travaux publics du grand-duché de Luxembourg; 1851; 68 pages in-4°. — 5° Notice sur les tombes gallo-franques du Grand-Duché; 1852; 36 pages in-4°. — 6° Inscription votive au Dieu Silvano Siquati; 1852; 3 pages in-4°. — 7° Notice sur un véritable lacrymatoire, découvert en 1852 dans le grand-duché de Luxembourg; 1852; 4 p. in-4°. — 8° Mélanges numismatiques; 1852; 2 pages in-4°. — 9° Une sépulture druidique du commencement de l'ère gallo-romaine, découverte entre Hellange et Souftgen, en 1853; 22 pages in-4°. — 10° Le camp romain de Dalheim; deuxième rapport; 1853; 42 p. in-4°. — 11° Substructions romaines à Nagem; 1853; 1 page in-4°. — 12° Copie gauloise d'un Statère de Macédoine; 1853; 1 p. in-4°. — 13° Monnaie inédite de l'Empereur Victorin; 1853; 1 page in-4°. — 14° Deux monnaies luxembourgeoises; 1853; 1 page in-4°. — 15° Inscription au Dieu Silvano Siquati; 1853; 1 page in-4°. — 16° Notice sur une collection d'antiquités de Rheinabern; 1854; 18 pages in-4° (NB. Ce travail n'a été que la conséquence d'une adroite mystification). — 17° Notice nécrologique sur le docteur Clasen, membre de la Société archéologique; 1855; 2 pages in-4°. — 18° Notice nécrologique sur le baron Emmanuel d'Huart, membre de la société; 1855; 5 pages in-4°. — 19° Notice sur Pierre Klein, membre de la société; 1855; 2 pages in-4°. — 20° Notice sur un trésor numismatique découvert à Ettelbruck en 1856; 10 pages in-4°. — 21° Notice nécrologique sur Henri Reichling, de Dip-pach, membre de la société; 1857; 2 pages in-4°. — 22° Nouvelles découvertes archéologiques des époques gallo-romaine et gallo-franque, faites dans le Grand-Duché, pendant 1859; 1860; 8 pages in-4°. — 23° Deuxième

notice sur les sépultures gallo-franques du Grand-Duché, 1858; 1861; 19 pages in-4°. — 24° Notice nécrologique sur l'ingénieur F.-J.-C.-M. Wirz, membre de la société; 1862; 3 p. in-4°. — 25° Sépultures gallo-franques à Lorentzweiler; 1862; 3 pages in-4°. — 26° Notice nécrologique sur le professeur Fresez, membre de la société; 1866; 6 pages in-4°.

Namur, dont les études avaient été bornées aux cours qu'il avait pu entendre à l'athénée de Luxembourg, près duquel il fut, à peu près dès sa sortie des bancs comme élève, nommé professeur de langues anciennes, constitue un nouvel exemple de ce que peuvent d'heureuses dispositions naturelles lorsqu'une ferme volonté de progresser vient s'y joindre. En effet, à nos yeux les humanités ou l'instruction secondaire ne sont en général destinées qu'à développer l'aptitude innée pour la conception chez l'élève qui ne commence à apprendre véritablement pour pouvoir retenir et utiliser les connaissances acquises, que lorsque ce germe, après des exercices prolongés pendant les années gymnasiales, a gagné assez de forces pour se livrer à l'application des principes théoriques. Il faut aussi partir de là pour juger sainement de la valeur relative des établissements d'instruction humanitaire. Si, comme le prescrivait alors l'organisation de l'athénée de Luxembourg, on ne pousse les cours que jusqu'à la hauteur saisissable par l'intelligence de la grande majorité des jeunes gens, que l'on entreprend de préparer aux études supérieures, de l'âge de douze à vingt ans, on réussit à construire chez eux une base solide, capable de se développer même à un degré éminent par des travaux ultérieurs, soit dans un institut supérieur, soit même par la méthode autodidactique. Le contraire a lieu lorsqu'on prétend, dès les degrés inférieurs, aller trop loin, ou trop vite; parce qu'une conception absolument précoce et hors ligne ne se rencontre que très-rarement. Dans ce dernier cas, on obtient bien un ou deux sujets très-distingués, pendant un intervalle de 10 à 20 ans; mais la généralité des élèves, qui ne pourront point atteindre à l'apogée exigée d'eux, se dégoûteront de l'étude de branches souvent beaucoup trop abstraites, dont ils prévoient déjà que jamais peut-être ils ne trouveront la nécessité de faire l'application utile dans la vie pratique.

Le professeur Namur constitue un exemple de la première des thèses que nous venons de poser. Il avait été parfaitement préparé à

toutes les branches littéraires à l'athénée de Luxembourg; mais préparé seulement, disons-nous, et sans avoir reçu des leçons universitaires approfondies. On peut dès lors s'étonner de le rencontrer plus tard, presque placé à la tête des membres les plus érudits comme les plus féconds de la société archéologique, publiant ex-professo des travaux très-remarquables sur des spécialités importantes parmi les connaissances philologiques, et faisant l'application immédiate de leurs principes généraux à l'histoire comme à l'archéologie particulières de sa patrie à limites si restreintes, mais si riche en grands souvenirs.

Aussi pouvons-nous croire que, avec sa bonne préparation littéraire et scientifique, reçue à l'athénée de Luxembourg, considéré dans son organisation mesurée à l'échelle générale proportionnée à l'âge des élèves; cette préparation, unie à une ferme volonté de progresser toujours, Namur ne serait que très-problématiquement parvenu à un degré de perfection intellectuelle plus élevée, si même il avait entendu pendant des années les cours d'une université quelconque. Et nous pouvons tellement appuyer sur ce fait que, dès que ses premières œuvres eurent été connues et appréciées par l'université de Bonn, qui n'a jamais été prodigue à conférer ses grades académiques à titre de distinction honorifique, ce corps savant a cru pouvoir décerner au professeur Namur, par décision du 17 avril 1855, les honneurs du doctorat en philosophie. Ce décret d'une faculté académique étrangère, a été ratifié par décision de Sa Majesté le Roi Grand-Duc de Luxembourg, en date du 26 juillet suivant, concédant à Namur le droit de jouir des prérogatives et prééminences attachées au doctorat. Suivant l'usage établi, l'impétrant avait adressé à l'université de Bonn, une dissertation sur un sujet rentrant dans la spécialité de la faculté qui lui décernait les honneurs suprêmes. Il avait choisi pour cela : 27°. *De Lacrimatoriis, sive de lagenulis lacrymarum propinquorum colligendis apud Romanos aptatis. Dissertatio historico-archaeologica, etc.* Luxembourg, V. Bück; 19 pages petit in-8°. Cette thèse, dans laquelle on doit admirer la beauté du style latin autant que la profondeur des connaissances de l'auteur, a eu un immense retentissement dans la République des lettres.

D'autre part, si nous devons admirer l'activité littéraire de Namur, pour enrichir les



Publications annuelles de la Société archéologique de Luxembourg, dont il a été un des membres les plus zélés, nous avouons également qu'il ne s'est point montré moins généreux envers d'autres sociétés savantes, aux Annales desquelles il a également adressé d'assez nombreuses compositions. Nous allons transcrire les titres de celles qui sont parvenues à notre connaissance, sans néanmoins pouvoir affirmer que, dans cette longue nomenclature, on ne rencontrera point d'omission : 28° Notice sur la famille de Harbonnier et la seigneurie de Cobréville (Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique); 1852; in-8°; 34 pages avec deux arbres généalogiques et trois planches. — 29° Notice sur le frère Abraham (Gilson) de l'abbaye d'Orval, et les tableaux qui lui sont attribués; 1860; 39 pages (Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique). — 30° Le même ouvrage; seconde édition, à part, augmentée et ornée de deux portraits. Luxembourg, V. Bück, 1860; 64 pages in-12. — 31° Jean Rothe, chroniqueur et poète du XV<sup>e</sup> siècle, est-il originaire de Luxembourg ou de Creuzbourg, grand-duché de Saxe-Weimar? (Bulletin du Bibliophile belge, T. XV); 11 pages in-8°. — 32° La Basilique de S<sup>t</sup> Willibrord à Echternach, grand-duché de Luxembourg, 1866; in-8°; 21 pages avec planches imprimées dans le texte (Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique). — 33° Sur un manuscrit de Plinii Historia naturalis, de la fin du 11<sup>me</sup> siècle, conservé à la Bibliothèque de l'Athénée de Luxembourg (Bulletins de l'Académie royale de Belgique; 2<sup>e</sup> série, T. IV. N° 4); in-12; 32 pages. — 34° Catalogue descriptif et explicatif des éditions incunables de la Bibliothèque de l'Athénée grand-ducal de Luxembourg; 1865; in-8°; 136 pages (Bulletin du bibliophile belge). — 35° Notions bibliographiques diverses, relatives à des manuscrits ou incunables conservés dans les bibliothèques publiques ou privées de Luxembourg. In-8°. N°s I, II, III, IIII (Bulletin du Bibliophile belge). — 36° Notice sur un dépôt de monnaies romaines du quatrième siècle, découvert près de Bitbourg (Beda vicus), cercle de Bitbourg, régence de Trèves; 1859; in-8°; 17 pages (Revue de la Numismatique belge, III, 3<sup>e</sup> série). — 37° Description d'un triens barbare de la fin de l'époque mérovingienne, in-8°; 5 pages (Revue de la Numismatique belge; IV, 4<sup>e</sup> série). — 38° Trésor numismatique de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et du commen-

cement du XV<sup>e</sup>; découvert à Echternach en 1856; in-8°; 27 pages et 3 planches (Revue de la Numismatique belge, VI, 2<sup>e</sup> série). — 39° Notice sur un dénier inédit d'argent de Tetricus I; in-8°; 9 pages et 2 figures (Revue de la Numismatique belge). — 40° Trois tiers de sou d'or sémi-romains, ou imitations barbares franekes du type byzantin; in-8°; 10 pages et planche (Revue de la Numismatique belge). — 41° Découverte de monnaies du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècles, faite dans le déblai de la route de Reichlange à Everlange, grand-duché de Luxembourg; 17 pages (Revue de la Numismatique belge). — 42° Notice biographique sur feu l'abbé J.-P. Maeyz, membre de la Société archéologique de Luxemb.; 1866. Heintzé; in-12; 41 pages. — 43° Notice biographique sur feu l'abbé Reichling, curé à Schieren, 1866; 15 pages in-8°. (Placée en tête de l'histoire de l'abbaye de Clairefontaine, par le dit abbé). — 44° La veille de son décès, le professeur Namur terminait une Notice biographique sur feu le professeur Alexandre Moris, son collègue à l'athénée. Cette composition a paru quelques jours après, par les soins du fils de l'auteur, dans le journal l'Union. — 45° A ce moment, il venait également d'envoyer à l'imprimerie un nouveau mémoire archéologique très-intéressant et dont un cahier, de 34 pages in-8°, a paru avec le titre de : Renseignements sur les arts et l'industrie dans le pays de Luxembourg à l'époque gallo-romaine, réunis et communiqués par le D<sup>r</sup> A. Namur. Cette brochure était destinée à obtenir une continuation qui a été publiée quelques mois plus tard, même format, avec continuation de la pagination, de 35 à 44.

En 1858, Namur avait entrepris de publier un recueil périodique sous le titre de : *L'Echo de l'Archéologie allemande*. Déjà le prospectus était lancé, et l'auteur se trouvait en mesure de remplir ses engagements. Mais les souscriptions ayant fait défaut, le projet n'eut aucune suite.

46° Comme professeur, son tour de rôle étant arrivé, à la fin de l'année scolaire de 1846 à 1847, pour rédiger la dissertation à insérer en tête du Programme de l'Athénée, il choisit pour sujet : les Bourses d'Etudes fondées près de l'ancien collège des Jésuites à Luxembourg; 29 pages in-4°. C'est un travail de la plus haute importance, surtout à cause de la manière lucide que l'auteur sut mettre dans la rédaction de son opuscule, dont l'objet, jusqu'alors, ne se présentait que

sous la forme d'un véritable cahos, depuis le bouleversement amené par la conquête française. Il mit de l'ordre dans ses détails et favorisa singulièrement la connaissance de leurs droits aux intéressés à la jouissance de ces bénéfices de famille; devenant par là l'intéressant précurseur du Manuel des Bourses d'études qui a été publié depuis, en 1858, sous les auspices et la direction du Comité spécial chargé de l'administration de ces stipendes.

En 1867, il publia dans le journal *l'Union*, imprimé à Luxembourg, plusieurs articles intéressants sur les antiquités celtiques de sa patrie. Ils devaient constituer des espèces de jalons pour préparer une œuvre à laquelle il ne manquait plus qu'une unité plus entière. Il voulait remanier ces compositions et leur donner pour titre : *Le Luxembourg pré-historique*. La mort l'en a empêché.

Il s'était de même proposé de publier une traduction française des ouvrages du savant chanoine Wilmowski, de Trèves, sur les découvertes d'antiques à Nennig. Il avait même donné déjà la traduction de plusieurs passages difficiles, pour s'assurer de la réussite de son essai; mais encore ce projet n'a pu être achevé.

A la cérémonie du jubilé sémi-séculaire de professorat de l'abbé Muller (v. son art.), directeur de l'athénée, la confiance des collègues de Namur délégua à ce dernier l'honneur de rédiger comme de prononcer le discours académique latin; 6 pages in-4° du procès-verbal de cette fête mémorable.

La longue série des œuvres de Namur démontre chez lui un goût prononcé et une aptitude particulière pour la bibliographie, l'archéologie et la numismatique. Ses nombreuses notices relatives à des manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques et privées du pays, et le catalogue descriptif et explicatif des éditions incunables, tant de la collection de l'athénée que de celles qui sont entre les mains d'amateurs indigènes, donnent une haute idée de l'étendue et de la profondeur de ses connaissances dans cette spécialité.

Le professeur Antoine Namur avait épousé, le 26 février 1840, dame Marie-Jeanne-Susanne Clasen, fille du docteur Nicolas Clasen (v. Biogr. I, 120), président du collège médical du Grand-Duché, et de Marguerite Lamort. De ce mariage étaient en vie, au moment de son décès, un fils et une fille.

Namur, après avoir pendant plus d'un an été valétudinaire, mourut presque subitement, le 31 mars 1869, à l'âge de 57 ans.

Grâce à ses travaux littéraires, il s'est acquis une grande réputation en Allemagne, en France et en Belgique.

Outre le titre de docteur en philosophie et lettres lui décerné par la faculté de littérature de Bonn, il faisait partie d'un grand nombre de sociétés savantes. Ces corporations s'étaient empressées de l'inscrire sur le tableau de leurs membres, à cause des bonnes relations littéraires qu'elles avaient nouées avec la société archéologique de Luxembourg, auprès de laquelle, en sa qualité de secrétaire-conservateur il était devenu leur intermédiaire. Nous nous croyons en devoir de copier ici la liste de ces diplômes :

1845, le 2 septembre, un des fondateurs et membre effectif de la société royale grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le pays de Luxembourg. — 1847, le 24 mai, membre honoraire de la société pour les recherches utiles, à Trèves. — 1849, le 28 août, correspondant de la société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la province de Luxembourg, à Arlon; aujourd'hui Institut archéologique de la province de Luxembourg. — 1850, le 1<sup>er</sup> août, membre effectif de la société des sciences naturelles dans le grand-duché de Luxembourg. — 1850, le 9 novembre, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers. — 1851, le 10 février, associé étranger de la société des antiquaires de France, à Paris. — 1851, le 10 mars, membre de la société pour la conservation et la description des monuments historiques de France. — 1852, le 25 janvier, correspondant de l'Académie de Metz. — 1852, le 24 février, correspondant de l'Institut archéologique liégeois. — 1852, le 31 mai, membre honoraire de la société numismatique de Berlin. — 1852, le 4 juillet, membre de la société de la numismatique belge, à Bruxelles. — 1852, le 9 août, correspondant de la société scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres. — 1853, le 5 janvier, correspondant de la société historique et archéologique de Maestricht. — 1853, le 16 juin, membre de la société littéraire de Leyden, pour favoriser les lettres, la poésie, les antiquités et l'histoire nationale. — 1853, le 15 août, membre externe de la société d'agriculture, sciences, arts et com-

merce du Puy. — 1853, le 20 août, correspondant de la société archéologique de Bésiers. — 1853, le 23 septembre, correspondant de la société d'agriculture, sciences et arts, à Douai. — 1853, le 16 novembre, correspondant de la société philomathique de Verdun. — 1853, le 21 novembre, correspondant de la société d'archéologie lorraine, à Nancy. — 1853, 18 décembre, correspondant de la société libre d'émulation, à Liège. — 1854, le 5 avril, correspondant de la société des sciences, à Middelbourg. — 1854, 20 juillet, de la société historique et littéraire de Tournai. — 1854, 20 novembre, de l'Institut des provinces de France. — 1854, le 16 décembre, correspondant de la société royale des beaux-arts et de littérature de Gand. — 1855, le 5 mai, correspondant de la société des antiquaires de Normandie, à Caen. — 1860, le 30 juin, correspondant de l'Institut de correspondance archéologique Romaine, à Berlin. — 1856, le 5 juillet, membre honoraire de la société de l'Histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime, à Bergues, département du Nord. — 1856, le 1<sup>er</sup> août, membre honoraire de la société historique pour la Haute-Bavière, à Munich. — 1856, le 2 août, correspondant de la société des sciences de la Lusace supérieure, à Goerlitz. — 1857, le 24 août, correspondant de la société historique de la Basse-Saxe, à Hanovre. — 1858, le 10 mai, membre honoraire de la société d'archéologie et d'Histoire de la Moselle, à Metz. — 1858, le 10 mai, correspondant du cercle archéologique de Mons. — 1858, correspondant de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid. — 1858, le 28 novembre, correspondant de l'Académie royale des sciences de Bavière, à Munich. — 1860, le 20 juin, membre honoraire de la société d'histoire et d'archéologie de la Westphalie, à Paderborn. — 1861, le 29 janvier, membre honoraire de la société numismatique de Londres. — 1861, le 1<sup>er</sup> juillet, correspondant de la société d'Histoire et d'archéologie, à Francfort sur Mein.

Outre cette longue liste de qualités, que nous avons puisée dans la collection même des brevets de Namur, nous avons encore à noter les titres qui suivent et qui sont consignés sur une liste écrite de sa propre main : 1851, membre de la société des antiquaires du Pays rhénan, à Bonn. — 1856, membre de la société archéologique de Berlin. — 1858, membre du musée germanique, à Nurnberg.

— 1860, membre de la société académique de Cherbourg.

Actif et dévoué dans ses travaux littéraires comme dans ses nombreuses correspondances ainsi que dans la tenue des trésors nationaux confiés à sa garde, Namur a, en toute occasion, été des plus obligeants envers ceux qui réclamaient ses offices. Comme professeur, il sut de même rendre de notables services à l'institution à laquelle il a été attaché pendant près de 36 années. Encore une fois, fils de ses œuvres, il a beaucoup fait, pour son pays surtout, en même temps que pour les sciences archéologique et numismatique en général.

*Souvenirs personnels. — Programmes de l'Athénée de Luxembourg. — Etat-civil. — Oeuvres. — Correspondances. — Lettre de faire part. — Almanach administratif. — Diplômes. — Papiers de famille. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg; T. XXIV (Nécrologe par M. le professeur SCHETTER).*

NAMUR, *Jean-Pie*, bibliographe et bibliothécaire, né à Luxembourg, le 27 septembre 1804, fils de Jean-Pierre Namur, propriétaire, et de Marie-Anne-Charlotte Putz, de Bourglinster, était un frère du professeur Antoine Namur, dont l'article précède.

Après avoir terminé avec succès ses humanités à l'athénée de Luxembourg, où il compta tous les ans parmi les lauréats, il se rendit au collège philosophique de Louvain, dont il fréquenta les cours depuis le mois d'octobre 1825 jusqu'à la fin de l'année scolaire 1828, époque de la suppression de cet établissement; puis ceux de la faculté de philosophie et lettres à l'université de la même ville, où il prit le grade de docteur.

Il avait acquis ce titre littéraire lorsqu'il fut désigné sous-bibliothécaire de son université. En 1835, nous le trouvons remplissant des fonctions identiques à celle de Liège, jusqu'en 1838 ou 39, lorsqu'il a été nommé conservateur-adjoint de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

En 1833, il avait épousé Philippine-Virginie-Jeannette Servais, de Louvain; et mourut à Bruxelles, le 23 avril 1867.

Sur le titre de ses publications, J.-Pie Namur se disait membre de plusieurs sociétés savantes.

Namur a fait imprimer sept ouvrages bibliographiques très-estimés, et qui lui ont valu une grande réputation dans cette branche des connaissances humaines, pour laquelle il est cité comme une autorité. Nous allons.

énumérer ses œuvres : 1° Manuel du Bibliothécaire; Louvain, 1834; vol. in-8°. — 2° Bibliographie paléographico-diplomatico-bibliographique générale; Liège, 1838; 2 vol. in-8°. — 3° Bibliographie académique belge; Liège, 1838, vol. in-8°. — Bibliographie des ouvrages publiés sous le nom d'Ana; Bruxelles, 1839; vol. in-8°. — 5° Projet d'un nouveau système bibliographique des connaissances humaines; Bruxelles, 1840; vol. in-8°. — 6° Histoire des bibliothèques publiques de Belgique : T. I, Bibliothèques de Bruxelles; T. II, Bibliothèque de Louvain; et T. III, Bibliothèque de Liège. Bruxelles, 1840 et suiv.; 3 vol. in-8°. — 7° Histoire et Bibliographie analytique de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; seconde édition; Bruxelles, 1852; vol. in-8°.

*Etat-civil. — Souvenirs. — Correspondances. — Liber memorialis de l'Université de Liège. — Communications diverses. — Programmes des prix à l'Athénée de Luxembourg. — Catalogues de la Bibliothèque de Luxembourg.*

NASSAU, *Englebert, comte de*, de la branche de sa maison se dénommant de *Nassau-Dillenburg et de Vianden*, seigneur de Grimberg, Bréda, Diest, Sichène, etc., est inscrit sous l'année 1483 sur la liste des gouverneurs de Luxembourg, sous l'empereur Maximilien, avait succédé à Claude de Neufchâteau.

Comme ce personnage appartient directement au pays par la possession du comté de Vianden, nous nous voyons engagé à lui consacrer un article plus explicite que généralement nous ne le faisons pour les gouverneurs qui étaient de naissance étrangère au Luxembourg.

Englebert de Nassau, II<sup>e</sup> du nom dans la série des comtes régnants de Vianden, était fils aîné du comte Jean II, de Nassau-Vianden et de Marie, comtesse de Looz et de Heinsberg. En 1475, il succéda à son père dans la possession des domaines patrimoniaux, en même temps qu'au Gouvernement de la province de Brabant. Il fut nommé chevalier de la Toison d'or, le 80<sup>e</sup> en rang de création. Le 24 août 1479, il se trouva à la bataille de Guinegate, où il servit utilement sous Maximilien. Le 10 avril 1481, il établit à Vianden un droit de Thonlieu et accorda en même temps aux bourgmestres et échevins de cette ville celui de donner les poids et mesures à tout le comté. De 1483 à 1489, il fut, nous l'avons déjà dit, gouverneur de Luxembourg :

Dans cette charge, disent les Annales, il se montra digne de la confiance de son souverain pendant les troubles que quelques seigneurs, ennemis de l'Archiduc, ne cessaient d'exciter contre ce dernier.

Nommé châtelain du château de César, à Louvain, le 22 août 1489, il résigna son Gouvernement de Luxembourg. Le 20 décembre 1503, il a de même été désigné gouverneur des ville et château de Vilvorde, et mourut finalement en 1504.

Le comte Englebert II, de Nassau-Vianden, avait épousé Limburge ou Lutgarde, marquise de Baden, qui ne lui donna aucune postérité.

BERTHOLET, *Liste. — Mscrt des Viri illustres. — NEYEN, Histoire de Vianden. — AUBERTI MIRARI Opera diplomat. — DEWEZ, Histoire générale. — Archives de Vianden.*

NASSAU, *Jean-François, Prince de Nassau-Sieghen*, nommé au baptême *Jean-François-Désiré*, fils aîné de Jean, souche de la branche dite de Nassau-Sieghen, et marié en 1651 à une comtesse de Königssegg, a été nommé gouverneur des provinces de Luxembourg et de Limbourg, dit l'ouvrage intitulé les Délices des Pays-Bas, et passa en 1681 au Gouvernement de la Gueldre. Suivant cet auteur, Jean-François de Nassau-Sieghen a occupé la dite dignité entre Philippe de Croy-d'Areberg, prince de Chimay, mort en 1675, et Ernest-Ferdinand de Croy, prince de Chimay, qui devint, en 1684, vice-roi de Navarre.

Ni Bertholet, ni le manuscrit des Viri illustres n'ont compris ce personnage sur leurs listes de ces hauts dignitaires.

Jean-François de Nassau était chevalier de la Toison d'or.

*Les Délices des Pays-Bas. — BERTHOLET, Liste. — Mscrt. des Viri illustres. — NEYEN, Histoire de Vianden.*

NEUENS, *Pierre*, militaire, fonctionnaire communal et législateur, né à Grosbous, le 2 février 1788, était fils de Nicolas Neuens, agriculteur, et de Anne-Catherine Magery.

Appelé par son âge à faire partie de la conscription militaire sous l'ère du premier empire français, il a été incorporé en juin 1807, dans le 4<sup>e</sup> léger, alors en garnison à Paris. Déjà pendant la même année, il fut envoyé en Portugal, sous le général Junot, et entra à Lisbonne, le 30 novembre, après un voyage des plus pénibles par les montagnes castillanes, où les fatigues et les privations de

tout genre avaient forcé les quatre cinquièmes de ses compagnons d'armes à rester en arrière. Il prit ensuite part, sous le général Loyson, aux combats et aux escarmouches contre les portugais que le vainqueur traitait comme rebelles, parce qu'ils cherchaient à défendre leur patrie envahie par l'étranger. Les 20 et 21 août 1808, il se trouvait à Vimieiro pendant que cette place était attaquée par les Anglais. Prisonnier de guerre en vertu de la capitulation, il a été embarqué le 15 septembre sur un ponton anglais, sur lequel il resta détenu jusqu'en janvier 1809, où il fut débarqué à l'île de Cabron (?). D'abord retenu malade à l'hôpital de Vannes en Bretagne, il fut ensuite évacué au dépôt de son corps, à Paris. Neuf jours après son arrivée, il a été envoyé à Strasbourg et incorporé dans les carabiniers du 26<sup>e</sup> léger qui faisaient partie de la division nommée des réunis, sous les ordres du général Oudinot. Déjà le 13 mai (1809) il a été présent à l'entrée des aigles françaises à Vienne, et assista aux batailles d'Esling et de Wagram, jusqu'au dernier combat devant Znaïm. En 1810, après la paix faite avec l'Autriche, il entra en Hollande, puis à Anvers. En 1812 et 1813, il fit partie du 2<sup>e</sup> corps de l'armée qui, en janvier, se mit en marche contre la Russie; et combattit le 30 juillet contre les lignes du général Wittgenstein. Le 1<sup>er</sup> août, près de la Driesna, il assista à l'enlèvement de 13 pièces d'artillerie à l'ennemi. A la même occasion, il a fait, lui seul et la baïonnette croisée, déposer les armes à trois Russes. Un autre jour, il fut également de la partie, lorsque son régiment enleva quelques canons à la porte même du général Wittgenstein. A cette attaque, Neuens a été atteint à la tête d'un éclat de mitraille qui le renversa, en même temps que plusieurs balles traversèrent sa capotte. Lorsque, du 18 au 21 octobre, pendant l'évacuation de Polotzk, sa compagnie, après les combats livrés aux russes, avait perdu tous ses officiers, sous-officiers, fourriers et caporaux, se trouva réduite à quarante-trois chasseurs et un tambour, Neuens commanda ces débris jusqu'à leur arrivée sur la Bérésina, où il se trouva n'avoir plus conservé que 2 hommes.

Nommé sur le champ, pour ce fait, sous-officier de remplacement au 1<sup>er</sup> peloton des carabiniers, il passa la Bérésina, le 25 novembre, à la vue de l'Empereur, du roi de Naples et du maréchal Ney; et prit part, pendant les quatre jours suivants aux combats

qui durent être livrés par l'armée française, afin de se frayer un passage pendant la malheureuse retraite.

Pendant cette marche si pénible et si remplie de périls de tout genre, Neuens se trouva tellement épuisé, avant d'atteindre Nowno, qu'il lui fut impossible de suivre les quelques hommes qui restaient de son régiment. Entre cette ville et Tilsit, il se trouvait avec un officier blessé et trois carabiniers sans armes, lorsque ce petit convoi se vit attaqué à l'improviste et fait prisonnier par un détachement de cosaques et de paysans armés, qui le désarmèrent et le traitèrent avec brutalité lui et ses compagnons. Pendant qu'il se défendait contre ses agresseurs, il reçut à bout portant une balle de fusil dans les chairs au haut du bras droit, et un coup de sabre qui, après avoir enlevé la visière de son schacko, lui entama le menton; puis il fut dépouillé de ce qu'il possédait et battu sans miséricorde. Finalement cependant il a eu le bonheur d'en échapper par la fuite. Deux autres fois encore, pendant cette marche, il se trouva aux prises avec des cosaques, qui également ne parvinrent point à le conserver en leur pouvoir. Enfin, après des tourments et des privations inouïs, il est parvenu, sans avoir été pansé de ses blessures, à rejoindre son capitaine et quelques carabiniers à Marienbourg en Prusse.

Bloqué ensuite pendant 14 mois à Custring, il reçut une seconde balle de fusil dans l'avant-bras droit, pendant une embuscade de nuit, à laquelle il avait été commandé dans le dessein de se saisir d'une patrouille de lanciers prussiens, afin d'apprendre des nouvelles du théâtre de la guerre après le désastre de Leipsic. Cette blessure le rendit estropié. Le colonel commandant la garnison, qui connaissait les faits d'armes de Neuens aux avant-postes contre les cosaques, ainsi que ses autres exploits qu'il appréciait à leur valeur, comme du reste tous ses compagnons, eut la générosité de le prendre chez lui dans son logement, et de le faire traiter à ses frais personnels, par deux chirurgiens allemands.

Rentré en France après la capitulation de Custring, Neuens a été, au mois d'août 1814, admis à la retraite comme blessé et incapable de continuer le service militaire.

A cette occasion, l'Inspecteur-général Puteau adressa de Hünningen, au ministre de la guerre, à Paris, un rapport ou mémoire de

retraite, portant quatorze campagnes et quatre blessures graves. Le 17 du même mois, le sous-officier Neuens reçut l'avis suivant, daté de Strasbourg : „Je vous prévien que, sur „les bons témoignages qui ont été rendus de „vous par vos chefs, le Roi a daigné vous „accorder la décoration du Lis. Sa Majesté „compte sur votre fidélité. — Pour le ministre „de la guerre, le Maréchal et Pair de France, „gouverneur de la 5<sup>e</sup> D<sup>on</sup> M<sup>re</sup>. Signé : Keller- „mann, duc de Valence.“ — Adresse : *au Sr Neuens, sergent au 26<sup>e</sup> léger*. Le sergent Neuens, qui n'avait pas servi la Maison des Bourbons, crut ne devoir ni accepter ni porter la décoration lui offerte par cette dynastie, qui venait d'être rétablie sur le trône de France.

Après la malheureuse expédition en Russie, les chefs de Neuens avaient formellement promis à celui-ci le brevet de sous-lieutenant et l'étoile des braves. Et, après sa dernière blessure, reçue à Custring, cette honorable distinction a même été inscrite à l'ordre du jour. Mais les événements qui suivirent ont fait perdre cette promesse de vue. Après la rentrée de Neuens dans ses foyers, dans une province redevenue étrangère à la France, le Gouvernement des Pays-Bas lui a alloué une pension militaire au montant de 276 francs. Sous le numéro 1335, l'ancien sergent de l'armée impériale, Pierre Neuens avait obtenu la médaille dite de S<sup>te</sup> Hélène.

Neuens possédait quelques connaissances, lorsque revenu de l'armée à l'âge de 26 ans, et estropié, il obtint dans sa commune de Grosbous, les fonctions de secrétaire communal qu'il conserva pendant au-delà de 50 ans sans interruption. Il occupa également le même emploi dans quatre autres communes voisines.

La confiance publique générale qu'il avait su s'acquérir sous tous les rapports dans son canton de Rédange, lui fit obtenir, en 1848, la majorité des suffrages des électeurs convoqués pour élire, en nombre double, les représentants cantonnauux chargés d'élaborer pour le Grand-Duché, une Constitution en harmonie avec les mœurs politiques du peuple luxembourgeois : Il siégea à cette auguste Assemblée pendant toute la durée de la session constituante, du 25 avril au 28 juillet de la même année 1848.

Retiré de la vie politique, Neuens continua ses fonctions communales jusqu'à son décès, le 16 juin 1866, à l'âge de 78 ans.

*Renseignements fournis. — Papiers militaires. — Liste officielle des législateurs. Procès-verbaux des séances de la Constituante. — Etat-civil. — Archives communales. — Actes de famille.*

NEUFCHATEAU, *Claude*, dit *de*, est inscrit sur la liste des gouverneurs de Luxembourg sous Maximilien d'Autriche, en 1480, comme ayant succédé dans cette dignité à Philippe de Croy, marquis d'Arschot (1479). Il a été remplacé par Englebert de Nassau comte de Vianden (1483).

Ce personnage, sur lequel nous ne possédons aucune donnée précise ultérieure concernant le Luxembourg, n'appartenait point à une famille noble dont le berceau se serait trouvé dans la ville de son nom ressortissant aujourd'hui au Luxembourg belge, chef-lieu de commune, de canton et d'arrondissement judiciaire ainsi qu'administratif.

BERTHOLET, *Liste. — Msert des Viii illustres.*

NEUMAN, *Augustin-Marie-François-Joseph*, prêtre, fondateur d'une bourse d'études, fils de Corneil Neuman, cultivateur-propriétaire, et de Elisabeth Lanners, est né le 25 février 1797, au village de Kautenbach, sectionnaire communal actuel d'Alschied. Comme à cette époque ce village appartenait encore à la paroisse de Consthum, l'enfant a du, pendant le mois de février, en Ardenne et par un chemin effroyable, être transporté dans la dite église, à plus de six kilomètres de distance, pour être présenté au baptême.

La famille Neuman de Kautenbach devait être en réputation, puisque le seigneur de Schutbourg ainsi que sa femme, Messire Augustin-Alexandre-François-Joseph de Hoefnagel, et la dame Anne-Marie-Joséphine d'Everlange-de-Lignièrès ont consenti à être les parrain et marraine d'un fils de cette famille, accompagnant celui-ci à l'église, placée à 3 kilom. de leur château, distance qui devait alors, de nécessité absolue, être franchie à pied.

Après avoir terminé ses humanités, partie chez un prêtre qui lui enseigna les principes, comme cela était de mode, partie dans un collège, à Luxembourg peut-être, il se rendit au séminaire de Metz, où il obtint l'ordination en 1822. Nommé successivement vicaire ou chapelain à Rippweiler, à Bettborn et à Brouch, il a été commis en 1835 à la desservitude de la paroisse de Sacul, où il a été reçu avec joie, parce que dans ses emplois précédents il avait su se gagner l'estime de

tous par sa piété, sa douceur et ses bonnes manières.

Il y demeura pendant 27 ans et jusqu'à son décès, jouissant de l'amour le plus sincère et de la vénération la mieux méritée, laquelle il s'était acquise par sa science autant que par son caractère pacifique, bien que ferme quand le devoir l'exigeait.

Le curé Neuman possédait une bibliothèque choisie et riche. L'étude constituait son occupation favorite. Il passait la plus grande partie de son temps dans son cabinet. Outre la théologie à laquelle il se vouait par prédilection, il cultivait également les sciences historiques dans lesquelles il trouvait une véritable école du caractère humain.

Dans son testament, il légua ses livres aux Rédemptoristes de Luxembourg, à cause du grand attachement qu'il avait voué à cet ordre religieux, depuis la mission que ces Pères avaient prêchée en 1851, dans son église.

Le 20 juin 1861, étant encore en parfaite santé, mais éprouvant un vague pressentiment de sa mort prochaine, il rédigea son testament olographe en 11 articles; et mourut 3 jours après, d'un coup d'apoplexie.

Par ce testament, qui mérita particulièrement au curé Neuman la place que nous lui accordons dans la Biographie nationale, il disposa que sa sœur et sa nièce, qui demeuraient avec lui, conserveront jusqu'au décès de la survivante des deux, la pleine jouissance de tous ses biens patrimoniaux. Après leur mort les revenus de ces propriétés serviront à constituer une bourse d'études en faveur des membres de sa famille, de préférence de ceux qui se voueront à l'état ecclésiastique. Le produit de la vente de ses meubles sera à distribuer aux pauvres, après qu'il en aura été pris une somme de deux cents francs pour fondation d'un anniversaire à célébrer à son intention et celle de sa famille, le jour de la fête de St Augustin, dans l'église de Kautenbach, son lieu de naissance. Ses habillements et son linge de corps seront à distribuer aux pauvres, de préférence à ceux de sa famille. La jouissance d'une prairie à Saeul et la propriété de cet immeuble sont léguées au curé temporaire de cette paroisse, à charge de chanter annuellement trois messes, fixées au jour de l'anniversaire de son décès, à la fête de l'annonciation et à celle de la conception; ces deux dernières avec bénédiction. Cent

francs sont à verser pour favoriser les missions étrangères, etc., etc.

La vente de ses meubles a produit une somme de 2031 frs. 55 centimes.

Quant à la valeur des immeubles qui constitueront le fonds de la bourse d'études après l'extinction de l'usufruit temporaire, elle a été, en vue de sa conservation en bon père de famille, portée contradictoirement en justice, par acte du 1<sup>er</sup> octobre 1868, reçu par le notaire Klein, de Wiltz, comme suit, d'après la matrice cadastrale :

	h.	a.	c. a.	valeur.
Haies à écorces . . . . .	7	10	70	3730
Sarts . . . . .	1	93	30	200
Jardin . . . . .	"	8	10	200
Broussailles . . . . .	1	28	95	300
Prairies . . . . .	"	41	00	1300
Labourable . . . . .	"	61	00	550
Bois . . . . .	"	53	80	450
Total . . . . .	11	97	25	6730

Ce stipende, estimé au taux du jour, aura donc un revenu annuel de francs 336 et 50 c.

*Etat-civil. — Documents authentiques. — Renseignements officiels et de famille.*

NEUMANN, *Jean-Mathias*, homme de l'art et législateur, est né à Eschdorf, sous la commune de Heiderscheid, au canton de Wiltz, fils de Nicolas Neumann et de Anne-Marie Thilmany, riches propriétaires-cultivateurs. Il était frère puîné du curé Jean-Paul Neumann, dont l'article suivra.

Il commença ses humanités chez un curé des environs et alla ensuite les terminer au collège de Luxembourg. Puis il alla fréquenter les leçons de médecine à l'université de Liège où, après avoir subi les examens prescrits et soutenu une thèse de médecine, légale: *De renuntiationibus*, il a été proclamé docteur en médecine, le 24 juillet 1826. Peu de temps après, il a été promu docteur en accouchements; et le 20 septembre 1842, il a subi devant le collège médical l'examen de chirurgien, à la suite duquel il a été admis par le Gouvernement à l'exercice de cette dernière branche de l'art de guérir, par disposition administrative, en date du 10 mars 1843.

Neumann s'était fixé à Wiltz, où il n'avait pas tardé à se conquérir la confiance publique, en même temps que la considération de ses concitoyens qui le firent entrer au Conseil des Ediles de leur cité.

Le docteur Neumann était très-dévoué à son art, dans lequel il avait des connaissances vastes et multiples, dont constamment il cherchait à augmenter l'étendue. Témoin, lorsqu'en 1832, nos contrées étaient menacées de la première invasion, pendant le siècle courant, du Choléra-Morbus asiatique, maladie peu connue encore des médecins modernes, il alla l'étudier spécialement dans les grands hôpitaux de Paris, afin de mieux savoir la traiter, si malheureusement elle se déclarait chez nous.

En 1842, il a été compris dans la première nomination, pour le canton de Wiltz, des membres des Etats du pays, laquelle le Souverain s'était réservée lorsqu'il proclama la Constitution du 12 octobre 1841. Neumann siégea dans cette assemblée consultative, du 7 juin de la dite année, au 1<sup>er</sup> mai 1845; ensuite, par élection dans le même canton, du 3 juin 1845 au 29 mars 1848.

Les comptes-rendus de ces sessions prouvent combien le député Neumann prenait à cœur cette patriotique mission, et combien grand était son désir de voir doter sa patrie de lois en harmonie avec ses besoins moraux et physiques réels, à ce moment où presque tout était à refaire après la reprise de possession du Grand-Duché par la maison régnante. Et elle serait assez longue la liste des motions libérales qu'il produisit ou qu'il appuya par son vote.

Pendant qu'il faisait partie des Etats, il avait fait la connaissance d'une jeune luxembourgeoise, fille d'une famille respectable; laquelle devint sa femme. Peu de temps après ce mariage, Neumann, à ce engagé par son épouse, quitta sa résidence de Wiltz pour aller se fixer dans la capitale, où aussi il parvint bientôt à s'acquérir une clientèle distinguée. Quelque temps après, il entra également au collège médical.

Neumann est décédé à Luxembourg, le 30 août 1861, à l'âge de 59 ans. Les électeurs de Wiltz n'avaient plus voulu lui confier le mandat de les représenter à la législature, depuis qu'il était allé résider à Luxembourg.

*Liste des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Archives communales de Wiltz. — Annuaire de l'Université de Liège, 1830. — Liber memorialis de l'Université de Liège. — Mémorial. — Almanachs du Grand-Duché. — Etat-civil. — Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Thèse inaugurale.*

NEUMANN, Jean-Paul, prêtre, fondateur

d'une bourse d'études, est né à Eschdorf, sous la commune moderne de Heiderscheid, au canton de Wiltz, le 8 février 1799, fils aîné de Nicolas Neumann et de Anne-Marie Thilmany, cultivateurs aisés.

Après avoir reçu les premières notions à l'école de son village, il fut placé chez le curé de Beckerich, pour apprendre les principes des langues latine et française, comme cela était d'usage pour les jeunes gens nés à la campagne. Plus tard, il alla faire ses humanités au collège communal de Luxembourg, pour enfin se rendre au séminaire de Metz, où il étudia la théologie. Il y obtint la prêtrise, le 30 mars 1823, à la dernière ordination accomplie par l'évêque Jauffret.

Désigné vicaire à Kehlen, le 1<sup>er</sup> juillet de la même année 1823, il y resta jusqu'au 18 juin 1832, où il a été nommé desservant de la petite succursale d'Eisenborn-Bofferding. Transféré, le 13 décembre 1842, à la paroisse de Weiler-la-Tour, il y resta jusqu'à son décès, arrivé le 11 mars 1864, pendant qu'il mettait tous ses soins afin de procurer la construction d'une église neuve dans ce village.

L'abbé Neumann aimait le bien, et jamais aucun sacrifice, ni aucune peine ne lui coûtèrent pour le procurer à qui le méritait. Simple dans ses manières, sa modestie égalait ses connaissances. Avant 1843, il fut plusieurs fois désigné pour aller inspecter les écoles primaires: Il a fait partie du synode diocésain du 2 mai 1848.

Dans son acte de dernière volonté, en date des 30 septembre et 11 novembre 1863, outre quelques services religieux, il fonda au capital de 8,300 francs une bourse d'études destinée à un jeune homme capable et de bonne conduite religieuse et morale. La préférence doit toujours être réservée aux descendants de Mathias Hemmer, de Rédange, son neveu, ainsi qu'aux héritiers de sa sœur Anne-Marie Neumann, épouse Meyers d'Eschdorf. Cependant, afin de récompenser de longs et loyaux services lui rendus par sa ménagère, les intérêts à provenir du capital de cette bourse sont légués à cette dernière, à titre d'usufruit viager.

La constitution de la bourse a été autorisée par arrêté royal du 18 mai 1864. Elle est fixée au revenu de 358 frs. 50 centimes net, tous frais et accessoires déduits.

*Renseignements fournis. — Archives de l'Evêché. — Etat-civil. — Mémorial du Grand-Duché.*



NICOLAY, *Claude-François-Grégoire*, signant NICOLAY-MASSANGE, du chef de sa femme, née Anne-Elisabeth-Angélique Massange qu'il avait épousée le 27 octobre 1830.

Il est né à Stavelot, le 10 janvier 1807, fils de Grégoire-François Nicolay, ancien bourgmestre, et de Lucie-Thérèse Orban. Il était neveu de Ferdinand Nicolay, qui a son article dans la Biographie luxembourgeoise, T. II. Appendice; p. 75-77.

Cl.-Fr.-Grég. Nicolay-Massange était préposé à une des grandes tanneries de Stavelot, et jouissait de l'estime comme de l'affection générales à cause de son cœur loyal, généreux et désintéressé, ainsi que de son caractère doux et affable.

Député au Conseil provincial par son canton, il a rempli pendant 15 ans ce mandat avec talent et conscience.

Il était président de la commission de l'hospice Ferdinand Nicolay et du Conseil de fabrique de l'église primaire de la même ville, lorsqu'il mourut à Stavelot, le 5 janvier 1871, à l'âge de 62 ans.

*Journal l'Annonce de Stavelot. — Etat-civil. — Notes communiquées. — Son éloge funèbre, prononcé par M. J.-J. NYSSEN, curé-doyen. — Article transmis.*

NISRAMONT, *de*, nom écrit quelque fois en *Denisramont*, *Marie-Dorothee*, fondatrice d'une bourse pour l'étude des humanités et des sciences supérieures, semble avoir été originaire de la ville de Laroche dans le Luxembourg aujourd'hui belge, puisque dans l'acte de constitution du stipende dont nous venons de faire mention et qui rapporte 150 francs, acte daté des 9 et 11 novembre 1726, elle définit le droit à la jouissance, d'abord en faveur de ses parents, ensuite de jeunes gens du dit Laroche; enfin seulement, d'étudiants appartenant au pays de Luxembourg.

PRAT, *Histoire d'Arton; II, 269.*

NOEL, *Jean-Nicolas*, mathématicien, professeur, est né à Dombrot, village du département français des Vosges, le 6 février 1783, d'une famille de cultivateurs qui perdit ses biens pendant la révolution française de 1789. Noël montra de bonne heure d'excellentes dispositions pour l'étude des arts et du dessin. A l'âge de 16 ans, il exécuta des peintures dans l'église de son village; et l'argent qu'il gagna par ce travail, il l'employa à aller suivre les cours de l'école centrale de Nancy, où il remporta les prix de mathématiques et de dessin.

Mais déjà au bout d'une première année, ses économies étaient épuisées, le forçant à retourner auprès de sa mère malade, à laquelle il prodiguait les soins d'un bon fils en même temps qu'il tenait l'école primaire de son village. Pendant ses heures libres, il étudiait les œuvres du géomètre Lacroix qu'il avait reçus comme prix à Nancy.

Peu de temps après, il a été employé en qualité de géomètre du cadastre, et donnait des leçons de mathématiques à ses collaborateurs.

En 1804, Noël fut nommé maître d'études et répétiteur au lycée de Nancy: Cette position lui fournit l'occasion de suivre lui-même les cours de mathématiques supérieures. Envoyé l'année suivante à l'athénée de Palsbourg en qualité de professeur provisoire, l'université de France lui remit, le 5 décembre 1810, un diplôme définitif.

Après la chute du premier empire français et la création du Royaume des Pays-Bas, le Gouvernement de ce dernier pays mit d'abord ses soins à une bonne organisation des études dans toutes les provinces. Noël fut appelé en 1819 à l'athénée de Luxembourg et chargé d'y professer les sciences mathématiques et physiques. Dans cette position, qui était celle pour laquelle il se croyait être né, il exerça une grande influence sur l'étude et sur l'enseignement des sciences exactes, non-seulement dans le grand-duché de Luxembourg, mais aussi dans les provinces méridionales belges. Il réforma complètement cet enseignement et parvint à le placer à une hauteur inconnue jusqu'alors dans les établissements moyens. Afin d'atteindre ce but, il chercha à préparer dès les écoles primaires les jeunes gens à concevoir la véritable méthode. Et pour ce, il se dévoua à donner gratuitement à l'école-modèle d'alors, des cours d'arithmétique aux instituteurs qui, à leur sortie, étaient chargés d'instruire à leur tour les enfants qui leur étaient confiés; préparant ainsi dès les tout premiers commencements les élèves qui plus tard devaient être destinés à fréquenter l'athénée. Tellement qu'on peut dire que c'est à ses soins que le Luxembourg est redevable d'avoir produit ce grand nombre de mathématiciens qui ont, depuis, brillé dans les différentes carrières, tant dans le Grand-Duché qu'en Belgique.

Le zèle que, dès son entrée à l'athénée de Luxembourg, il avait mis à l'accomplissement

de ses devoirs comme professeur, et de ce qu'il nommait lui-même sa mission, engagea au mois de septembre 1824, le Gouvernement à lui confier les fonctions de principal de cet établissement.

A la nouvelle organisation des universités de la Belgique, en 1835, le nom de Noël se présenta en première ligne pour remplir une chaire de mathématiques devenue vacante à celle de Liège. Elle lui fut offerte et il l'accepta, malgré les efforts du Gouvernement du Grand-Duché pour le retenir : Il était entraîné par le courant ouvert par le grand nombre de ses anciens élèves qui lui représentaient, non sans fondement, qu'avec ses grands mérites, il pouvait aspirer à cette distinction suprême dans la carrière de l'enseignement. Sa nomination en qualité de professeur extraordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liège, porte la date du 5 septembre 1835. A son départ de Luxembourg, ses élèves lui remirent, comme souvenir de leur reconnaissance, une médaille en or de grand module.

En 1837, il a été promu à l'ordinariat; en 1842-1843 investi du rectorat; le 26 septembre 1843, nommé chevalier de l'Ordre de Léopold; enfin, le 5 février 1849, il obtint l'éméritat après 45 années de services comme professeur et ayant atteint l'âge de 66 ans. Toute fois Noël n'abandonna point pour cela l'étude à laquelle il avait voué sa vie. Il reporta son activité sur les questions spéciales, cherchant des solutions neuves ou des développements plus précis pour celles qui étaient connues. Aussi plusieurs recueils périodiques renferment-ils des travaux précieux dus à sa savante plume.

Nommé en 1819, membre correspondant de l'académie de Metz, il devint plus tard un des collaborateurs les plus actifs et les plus dévoués de la société royale des sciences de Liège.

Comme professeur et comme auteur, Noël appartenait à cette génération forte, à esprit essentiellement didactique qui semble avoir surgi à la fin du dix-huitième siècle pour renouveler toutes les sciences. Concentrant toutes ses forces sur un seul objet, il a voulu avant tout vulgariser et préciser l'enseignement des mathématiques; et peu à peu, par le seul effet de sa grande sagacité, il est parvenu à s'élever aux plus hautes spéculations de la science.

Quant à sa méthode, elle était à la fois claire et rationnelle. Il cherchait surtout à développer la spontanéité de ses élèves et possédait le talent de leur communiquer cet enthousiasme froid, persistant, que rien ne peut rebuter. Noël est décédé, le 12 mars 1867, à l'âge de 84 ans.

Pour terminer cet article, nous donnerons la liste des œuvres de Noël : 1° Arithmétique élémentaire, raisonnée et appliquée; Luxembourg, 1819; 2° édit. revue, corrigée et augmentée, 1822; 3° édit. 1825; 4° édit. 1829; 5° édit. 1832; 6° édit. simplifiée, 1835; 7° éd. Luxembourg, 1839; 8° édit. avec les éléments d'algèbre; Liège, 1843; 9° édit. et 10° édit. 1862. — 2° Algèbre élémentaire, raisonnée et appliquée; Metz, 1820; 2° édit. 1827; 3° édit. 1834; 4° édit. Liège, 1840; 5° édition, Liège, 1846. — 3° Mélanges de mathématiques, ou application de l'algèbre à la géométrie élémentaire; suivi de plusieurs propositions de statique, et précédé d'un recueil de théorèmes et de problèmes de géométrie; ouvrage offrant des applications utiles à l'étude des sciences exactes. Luxembourg, 1822. — 4° Note sur les éléments de géométrie; 24 p. Cette note a pour objet de remplacer la réduction à l'absurde par une méthode plus simple et plus directe dans la recherche des rapports des quantités incommensurables. Sans date (1825). 2° édition, 40 pag., février 1829, Luxembourg. — 5° Supplément à la seconde partie de l'arithmétique. 36 pages. Luxembourg. — 6° Eléments d'arithmétique, à l'usage des écoles primaires. Publiés par la société d'encouragement de l'instruction élémentaire de la province de Namur. Luxembourg, 1825. — 7° Mélanges d'algèbre, ou recueil d'un grand nombre de problèmes et d'applications algébriques. Luxembourg, 1827. — 8° Traité de géométrie élémentaire; contenant la géométrie plane et solide, les trigonométries rectiligne et sphérique; et l'application de l'algèbre à la géométrie élémentaire, Luxembourg, 1830; 2° édit. 1835; 3° édit. Liège, 1844; 4° édit. 1850. — 9° Notions de géométrie analytique, appliquée à la recherche des propriétés des courbes du second degré. Luxembourg, 1830. 2° édit. Liège, 1849. — 10° Notes complémentaires de géométrie analytique; 56 pages autographiées. Sans date. — 11° Notions de Mécanique, Luxembourg, 1833; 2° édit. Liège, 1840. — 12° Note complémentaire d'algèbre, Luxembourg, 1835. — 13° Traité de géométrie analytique, Liège,

1837. — 14° Développements et recherches de mathématiques élémentaires, Luxembourg, 1838. — 15° De la méthode analytique. Discours prononcé le 6 novembre 1843, à la solennité de l'ouverture des cours de l'université de Liège. — 16° Note sur la théorie du méurage. 4 pages; sans date. — 17° Résumé des méthodes en géométrie. 28 pag. Liège, 1845. — 18° Différents modes élémentaires de génération des nombres, Liège, 1845. — 19° Addition à l'ouvrage précédent, Liège, 1846. — 20° Exercices de géométrie élémentaire. Liège, 1846. — 21° Notions de calcul servant d'introduction à l'étude approfondie de l'arithmétique. Liège, 1847. — 22° Eléments d'arithmétique. Liège, 1839; 2° édit. 1848. Liège, 1854. — 23° Complément de trigonométrie, précédé des différentes méthodes géométriques et algébriques. Liège, 1851. — 24° De l'emploi de l'infini dans les mathématiques élémentaires; ou éléments de la théorie infinitésimale. Liège, 1852-53.

Suivent les titres des mémoires que Noël a envoyés à différents recueils ou revues périodiques, en qualité de collaborateur.

*A. Correspondance Mathématique et Physique, de Garnier et Quetelet.*

1<sup>re</sup> série : 25° Nouvelle solution d'un problème sur les alliages; 1825. I. 118. — 26° De quelques usages des puissances des nombres naturels dans la géométrie et la mécanique, I, 126, 199, 323. — 27° De quelques maxima et minima du second degré. 1826. II. 71 et 135. — 28° Nouvelle solution d'un problème de géométrie élémentaire. 1827. III. 181. — 29° Note sur le pendule composé. 1827. III. 230. — 30° Solution de divers problèmes de géométrie et d'analyse. 1828. IV. 149, 212, 487. — 31° De quelques propriétés résultantes des cercles qui touchent les directions des côtés d'un triangle. 1829. V. 22. — 32° De la division en parties égales d'une droite donnée sur le terrain, en n'employant pour cet effet que des jalons et une fausse équerre. V. 215. — 33° De la détermination du nombre de boulets qui entrent dans une pile dont la base a la forme d'un hexagone régulier. V. 347. — 34° De la mesure des volumes que décrivent autour d'un axe extérieur, un demi segment, un secteur et un segment circulaire. 1830. VI. 61. — 2<sup>e</sup> série. 35° De la sommation de quelques séries. 1832. VII. 184. — 36° Note sur quelques applications de la méthode des projections. 1833. VIII. 238. —

3<sup>e</sup> série. 37° Note sur quelques développements des fonctions en séries. 1838. X. 20.

*B. Mémoires de la Société royale des sciences, de Liège.*

38° De l'analyse en géométrie. 1843. I. 1<sup>re</sup> partie. 1. — 39° Proposition de géométrie appliquée. 1844. I. 2<sup>e</sup> partie. 208. — 40° Mémoire sur les propriétés de l'Ellipse. 1845. II. 1<sup>re</sup> partie. 145. — 41° Résumé des méthodes élémentaires en géométrie, 1846. II. 2<sup>e</sup> partie. 493. — 42° Théorèmes et problèmes numériques. 1847. IV. 1<sup>re</sup> partie. 55. — 43° Exercices de géométrie analytique. 1848-49. IV. 2<sup>e</sup> partie. 297. — 44° Note sur les deux genres de moments. 1848-49. IV. 2<sup>e</sup> partie 385. — 45° Note sur l'abaissement de certaines équations au second degré. 1853. VIII. 94. — 46° Théorie infinitésimale appliquée. 1855. X. 25. — 47° Simplification des éléments de géométrie. 1855. X. 461. — 48° Méthode infinitésimale en géométrie. 1861. XVI. 73. — 49° Note sur l'analogie infinitésimale. 1861. XVI. 411. — 50° Mémoire relatif à différents sujets de mathématiques élémentaires. 1865. — 51° Les mémoires Nos 38, 39 et 40 ont en outre été édités en un volume, précédés de: Considérations sur l'enseignement scientifique moyen; et suivis du discours sur la méthode analytique, n° 15. — 52° Le mémoire n° 43 a également été édité comme tiré à part. — 53° Les mémoires nos 45, 46, 47, 48, 49 et 50 ont été de même réunis en un volume, avec le titre: De l'emploi des grandeurs infinitésimales en mathématiques.

*C. Journal de l'Instruction publique, publié par l'abbé Louis.*

54° Quelques réflexions sur les éléments de géométrie, 1845-46. 1<sup>re</sup> année. 79. — 55° Exercices de géométrie plane. p. 213, 233, 254, 268, 286. — 56° Exercices de géométrie des trois dimensions. 1846-47. 2<sup>e</sup> année. 6, 30. — 57° Considérations sur l'étude et l'enseignement de l'arithmétique. 209. — 58° Exercices d'arithmétique. 277.

*D. Moniteur de l'Enseignement.*

59° Note sur les méthodes en géométrie. 1<sup>re</sup> série. III, 1850-51. 326. — 60° Emploi de l'infini dans les mathématiques élémentaires. 2<sup>e</sup> série. I, 1851-52. 368, 425. II. 78. IV. 1853-54. 105, 136-171. 378. 3<sup>e</sup> série. I, 13, 155. 378.

*E. Revue pédagogique de Mons; 1855. III.*

61° Observations relatives à une note sur

la méthode des variables auxiliaires ou des limites. 187, 289, 371. — 62° Note sur les solutions de deux problèmes de physique mécanique; 1856, IV.

f. *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, IV<sup>e</sup> année.

63° Explications relatives à deux articles de M. Batteux. 12. — 64° Réplique à la réponse de M. Batteux. 16. — 65° Note sur la théorie des fractions périodiques. 72. — V<sup>e</sup> année. 1857. 66° Note sur la théorie des Logarithmes. 149. 213. 274. — 67° Notes sur la proportionnalité. 335. 401. — 68° Notes sur les approximations des racines numériques. 470. 497. — 69° Des quatre premières opérations de l'arithmétique généralisée, 581. — 70° Propositions relatives aux carrés et aux cubes des nombres. 597. — 71° Calcul des quotients indiqués; 625. — VI<sup>e</sup> année. 1858. I. nouvelle série. 72° Théorèmes relatifs au plus grand commun diviseur et rapport de deux longueurs; 85. — 73° Transpositions relatives aux séries numériques; 195. — 74° Notes sur la discussion des formules; 344. — VII<sup>e</sup> année 1859. II. Nouvelle série. 75° Propositions relatives aux polyèdres; 97. — 76° Propositions relatives aux corps ronds; 257. — 77° Problèmes de géométrie numérique; 349. — VIII<sup>e</sup> année 1860. III. 78° Des générateurs de séries illimitées; 65. — 79° Problèmes relatifs à quelques séries; 176. — 80° Propositions de géométrie; 478. — IX<sup>e</sup> année. 1861. IV. 81° Notes sur l'analyse infinitésimale; 18 et 89. — 82° Exercices de trigonométrie; 177. — 83° Quelques observations sur les traités d'arithmétique; 385. — X<sup>e</sup> année. 1862. V. 84° Théorème de géométrie numérique; 65. — 85° Quelques observations sur les traités d'arithmétique; 192. — 86° Exercices de trigonométrie; 307. — XI<sup>e</sup> année. 1863. VI. 87° Mésurage de toute pyramide; 119. — 88° Quelques observations sur les traités d'arithmétique; 254. — 89° Sur le volume de la Pyramide; 301. — XII<sup>e</sup> année. 1864. VII. 90° Aires et volumes de révolution. Problèmes; 46. — 91° Du calcul infinitésimal; démonstration des principes élémentaires; 232. — 92° Propriétés infinitésimales du cercle et problèmes de géométrie numérique; 412. — XIII<sup>e</sup> année 1865. VIII. 93° Radicaux imaginaires du second degré; 238. — 94° Calcul des arcs principaux; 410.

g. *Annales de l'Enseignement public*.

95° Du postulat d'Euclide, 1857. I. 277.

— 96° Réplique à la réponse de M. Lamarle. I. 403. — 97° Sur la deuxième réponse de M. Lamarle. I. 533.

*Discours prononcés aux funérailles, par MM. CHANDELON et SCHMIT. — Journal de Liège. — Liber memorialis de l'Université de Liège. — Souvenirs. — Notes de famille. — Ses œuvres. — Mémoires de l'Académie de Metz.*

NOTGER, savant, quarante-sixième évêque de Liège, de 972 à 1007, n'appartient que très-indirectement à la Biographie luxembourgeoise, et seulement à cause d'un séjour plus ou moins long qu'il fit à l'abbaye de Stavelot. Cependant nous croyons, à ce dernier titre, devoir lui consacrer un court article :

Il se distingua sur le siège épiscopal de Liège, par toutes les vertus. Issu d'une illustre famille de la Souabe, il avait embrassé, dit-on, la vie monastique à Saint-Gall, où il s'était tellement rendu recommandable par ses qualités et son érudition qu'il fut appelé dans le célèbre monastère de Stavelot pour y enseigner les hautes sciences.

De là, il a été élevé à l'épiscopat, à Liège.

Dans son diocèse, il prit surtout à cœur l'éducation de la jeunesse. Les historiens s'accordent également à le regarder comme le second fondateur de la ville épiscopale qu'il fit entourer de murailles et l'orna de beaux édifices. Il reconstruisit la cathédrale de St-Lambert. Les collégiales de St Jean l'Évangéliste; de la Sainte-Croix, de Saint-Denis à Liège; la collégiale, aujourd'hui cathédrale de Malines, et celle d'Aix-la-Chapelle le comptent parmi leurs fondateurs. Il est mort en 1007.

Aubert Lemire croit qu'il a composé avec Hérigère, abbé de Lobbes, mort pendant la même année 1007, l'*Histoire des évêques de Liège*; mais il semble plus vraisemblable qu'Hérigère la composa seul, à la sollicitation de Notger. Cet ouvrage est inséré dans les *Gesta pontificum leodiensium* de Chapeauville.

Notger passe pour avoir le premier porté le titre de Prince de Liège. L'empereur Othon III lui accorda, ou confirma entre ses mains, par plusieurs diplômes, la possession des comtés de Brugeron et de Huy, ainsi que celle des abbayes de Lobbes, de Fosses et de Gembloux.

L'évêque Notger a laissé une description des horloges à roues; et les Bollandistes lui

attribuent la *Vie de Saint Hadelin*. D'autres encore celle de *Saint Remacle*, fondateur de l'abbaye de Stavelot.

M. Polain a publié une intéressante notice sur ce prélat.

BOUILLET, *Dict. d'Hist. et de géogr.*; édition belge; III, 517. — *Acta sanctorum*. — DEWEZ, FISEN et FOULLON, *Histoires de Liège*. — DE NOUE, *Hist. de Stavelot*. — POLAIN, *Ouvrage cité*. — AUB. MIRÆUS. — CHAPEAUVILLE, *Ouvrage cité*. — BRITZ, *Code de l'ancien droit belge*.



OLIMART, d', *Charles-Antoine-Augustin*, propriétaire, administrateur, fonctionnaire, homme d'état, et désigné législateur, né à Luxembourg, en 1783, était fils de Jean-Adolphe d'Olimart (v. *Biographie luxemb.*, T. II, p. 24), écuyer, seigneur de Bettendorf, mort président du tribunal d'arrondissement de Diekirch, ancien procureur-général au Conseil souverain de Luxembourg; et de Christine-Ernestine-Dorothée de Ficennes.

Comme fils de famille, C.-A.-A. d'Olimart résidait dans sa belle propriété de Bettendorf, lorsque, déjà à la première nomination des membres de la seconde Chambre des États-Généraux du royaume des Pays-Bas, créé en 1814-1815 par le Congrès de Vienne, il a été désigné suivant les formes prescrites par la loi fondamentale, pour entrer en 1816 à la Chambre, dont néanmoins il cessa de faire partie après la première session législative.

Admis en 1818, aux États provinciaux du Grand-Duché, pour l'Ordre équestre, il siégea dans cette assemblée jusqu'aux événements politiques de Bruxelles en 1830; d'abord de 1818 à 1822 comme membre; ensuite de 1823 à 1830 faisant partie, pour son ordre, de la députation permanente de ces États, un comité dont chacun des membres était chargé de préparer les rapports sur les affaires d'une des diverses branches d'administration dans le Luxembourg. D'Olimart avait les finances dans ses attributions.

De 1828 à 1839, il a également été président de la commission d'agriculture.

Malgré que le Grand-Duché entier, à la seule exception de la ville-forteresse de Luxembourg, laquelle était maintenue dans ce qu'on appelait la légalité par une garnison étrangère au nom de la Confédération germanique, eût fait cause commune avec la Belgique, révolutionnée d'abord simplement pour obtenir le redressement de certains griefs

concernant l'administration centrale; que partout les occupations des membres de la députation provinciale se trouvaient réduites à la capitale, l'organisation néerlandaise a été conservée la même jusque dans le cours de l'année 1831; et d'Olimart, fidèle à son serment politique, conserva ses fonctions de député des États.

Lorsque, fin de 1831, Guillaume I<sup>er</sup>, roi des Pays-Bas et Grand-Duc de Luxembourg institua, soi-disant pour le Grand-Duché, mais de fait seulement pour la ville de Luxembourg, une commission de Gouvernement composée de neuf membres et présidée par un général, d'Olimart a été désigné pour faire partie de cette commission. Cette organisation subsista, sous différents noms, jusqu'à la promulgation de la Constitution d'États, en 1841.

En vertu de ce pacte politique nouveau, d'Olimart a été nommé membre de l'assemblée des États du pays, où il devait représenter le canton de Rédange: on sait que le Roi s'était réservé la désignation du personnel qui pour la première fois constituerait la représentation nationale ayant la mission de donner des avis consultatifs sur les projets de loi soumis à ses délibérations. Mais il ne lui a pas été donné de prendre siège dans cette assemblée qui devait tenir sa séance inaugurale le 7 juin 1842, sous la présidence du roi Grand-Duc en personne; il était mort le 26 avril précédent, avant la prestation du serment prescrit.

C.-A.-A. d'Olimart avait, depuis quelque temps, été nommé conservateur des hypothèques à Luxembourg. Il était chevalier de l'Ordre du Lion néerlandais.

*Etat-civil*. — *Mémorial*. — *Liste officielle des législateurs*. — *Almanachs du Grand-Duché*. — *Archives*. — *Renseignements obtenus*: — *Souvenirs*.

OLIMART, d', *Jean-Henri-Adolphe*, fonctionnaire et constituant, né à Bettendorf, le 14 février 1815, était fils de Charles-Antoine-

Augustin d'Olimart (v. son art.), alors qualifié propriétaire du château de Bettendorf, etc., et de Marie-Claire-Désirée-Hyacinthe de Neunheuser.

Après des études convenables, faites comme fils de famille à l'athénée de Luxembourg, puis en droit, successivement à Liège, à Bonn et à Heidelberg, il a été nommé en 1840, garde-général forestier, avec résidence à Luxembourg. En 1842, il a été transféré à Mersch, et enfin, en 1845, sur sa demande, à Diekirch, à proximité du château de Bettendorf, une propriété de sa famille.

Adolphe d'Olimart a été, par les électeurs du canton de Diekirch, envoyé à l'Assemblée constituante, du 25 avril au 28 juillet 1848.

D'Olimart a été un des membres fondateurs de la société royale agricole du Grand-Duché, dont il avait été nommé président en 1855. Il a rempli cette dignité jusqu'au jour de son décès : On sait que S. A. R. le Prince-Lieutenant de S. M. dans le Grand-Duché, est président d'honneur de cette patriotique et nationale institution.

Le garde-général d'Olimart est mort sans alliance, au château de Bettendorf, le 11 juillet 1870. Il était chevalier de l'Ordre de la Couronne de chêne.

*Liste officielle des législateurs. — Procès-verbaux de la session de la Constituante. — Actes originaux. — Almanachs. — Mémorial. — Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Bulletin de la Société royale d'agriculture du Grand-Duché, 1870, N° 38, p. 297 et 298.*

OLINGER, *Philippe*, prêtre, professeur et littérateur flamand-hollandais, né à Bettborn, commune du canton de Rédange, le 25 décembre 1794, était fils de Jean Olinger, propriétaire, et de Marie Ritgen.

Comme cela était de mode à cette époque de guerres presque continuelles sous le premier empire français, où il n'existait pour ainsi dire encore aucune école primaire, le jeune Olinger a été d'abord placé par ses parents, à l'âge de 12 à 13 ans, chez l'abbé Farte, curé à Rambrouch, où il apprit, outre la lecture, l'écriture et le calcul élémentaire, les premiers principes de la langue latine. De là, il entra au petit-séminaire ou collège épiscopal de Bastogne, il fut confié à la direction de l'abbé Palen (v. son art.). Il se distingua constamment par ses dispositions heureuses comme par son application et son zèle, au point qu'il obtenait chaque fois la première place parmi ses condisciples. Dans cet éta-

blissement, il continua les humanités jusque inclus la classe de rhétorique. Il alla ensuite au grand séminaire de Metz, faire son cours de philosophie et ceux de théologie : Il y obtint les quatre ordres mineurs, ainsi que le titre de bachelier ès lettres, exigé à cette époque pour pouvoir être admis à ce que l'on nomme les branches universitaires ou supérieures. Il était encore à Metz, pendant l'investissement de cette ville par les puissances alliées, au printemps de 1815.

Après le blocus, Olinger retourna dans ses foyers, à Bettborn, où il passa une année entière, parce que pendant ces troubles guerriers aucun établissement d'instruction n'était ouvert. Dans cet intervalle de désœuvrement forcé, il se vit, par un effet de son caractère naturel d'activité, engagé à se chercher des occupations de tout genre : il allait tour-à-tour surveiller la distillerie de son père, ou bien donnait des leçons particulières à quelques jeunes gens de villages voisins, nommément à un séminariste comme lui, avec lequel il conférait sur le droit canonique et les sciences théologiques.

Vers la fin de 1816 ou les commencements de 1817, il a été appelé à la chaire de VI<sup>e</sup> au collège communal d'Ath, où il resta pendant 18 mois. De là, il passa au petit-séminaire de Tournai, où également il enseigna pendant une année. Dans cette ville, il obtint l'ordre de la prêtrise, des mains de l'évêque diocésain, qui avait obtenu pour cela l'autorisation spéciale de la Cour de Rome.

En 1818 ou 19, il a été nommé sous-principal du collège d'Ath, où il avait fonctionné en premier lieu, et désigné l'année suivante principal du même établissement, auquel il resta attaché jusqu'à la fin de l'année scolaire de 1822 à 1823.

En 1824, il obtint la direction de l'athénée de Luxembourg, et fut chargé d'y enseigner, dans toutes les classes, la langue ainsi que la littérature hollandaises, une langue qui devait, quelques années plus tard, devenir celle de l'administration et être parlée devant les tribunaux du Grand-Duché comme dans le reste des provinces méridionales du royaume des Pays-Bas ; en vertu d'un rescrit du Roi Guillaume I<sup>er</sup>. A cette occasion aussi, le principal Olinger faisait un cours particulier de hollandais qu'il donnait le soir, dans une des salles de l'athénée : Ce cours était suivi par les membres du barreau et par les fonctionnaires de l'ordre administratif.

Pendant son séjour à Luxembourg, l'abbé Olinger avait également, avec plusieurs professeurs de l'athénée, et quelques hommes dévoués à l'instruction primaire, aidé à fonder l'école-modèle pour former les instituteurs du Grand-Duché; une institution de la plus haute importance, vu l'état d'abandon où les écoles publiques s'étaient trouvées plongées jusqu'alors : il y enseignait également la langue hollandaise, afin d'en répandre la connaissance dans toutes les classes de la population.

En octobre 1825, le Roi des Pays-Bas appela l'abbé Olinger à Bruxelles et lui confia la direction de l'athénée royal de cette capitale des provinces méridionales, devenue aujourd'hui celle du royaume de Belgique. Il y donnait simultanément les cours des langues grecque et hollandaise, au milieu d'une population en grande partie flamande, dont l'idiôme vulgaire se rapproche infiniment du néerlandais ou bas-allemand, si même elle ne se confond point à certains égards avec lui.

Olinger se trouvait à Bruxelles en 1830, lorsque surgirent les événements politiques de fin d'août et du mois de septembre. En cette circonstance, il faillit devenir une innocente victime de la rage insensée d'une populace aveuglée contre tout ce qui rappelait le régime dit néerlandais; parce que, disait-elle sans raisonner, enseignant le hollandais, il devait être un orangiste et adhérent d'un Gouvernement qu'on était en train de culbuter : sa maison fut pillée par ces forcenés; et lui-même ne dut son salut qu'à une fuite précipitée, se sauvant incognito à Maubenge, sur le sol français, où il passa quelques mois, avec un autre réfugié politique.

Rentré en Belgique après le retour du calme, l'abbé Olinger créa en 1831 à Bruxelles, et dirigea avec un grand succès, un pensionnat de jeunes gens qui y faisaient leurs humanités. Cet établissement a fleuri pendant une série d'années, par le nombre et les succès de ses élèves, parmi lesquels on comptait des fils de notables et d'illustres familles. Léopold I<sup>er</sup>, roi des Belges entre autres, lui confia l'éducation de ses deux fils, le duc de Brabant, aujourd'hui roi, et le comte de Flandre.

Enfin, parvenu à un certain âge et désirant jouir de repos pendant les années qui lui restaient encore à vivre, l'abbé Olinger quitta la carrière de l'enseignement, pour se vouer désormais exclusivement à celle de publiciste dans sa spécialité favorite, la langue hollan-

daise ou flamande; spécialité qu'il avait abordée déjà pendant sa résidence à Ath.

Nous donnons ici la liste assez longue des titres de ses différentes œuvres, tout en regrettant de ne pouvoir y ajouter ni le format, ni le nombre de volumes de chacun, ni enfin les dates successives de leur publication : 1. Grand dictionnaire classique flamand-français et français-flamand. — 2. Nouveau dictionnaire flamand-français et français-flamand; à l'usage des athénées, des collèges et des maisons d'éducation. — 3. Nouveau dictionnaire de poche, flamand-français et français-flamand. — 4. Nouveau dictionnaire flamand-français et français-flamand, à l'usage des commentants. — 5. Nouveau dictionnaire des proverbes de la langue française, traduits en flamand. — 6. Nouvelle méthode simple et facile pour apprendre la langue flamande. — 7. Nouveau cours de thèmes français-flamands. — 8. Nieuw Leesboek in dicht en onacht, verrykt met eene vlamsche en fransche woordenlyst, ten dienste der Scholen (nouveau livre de lecture en vers et en prose, enrichi d'un vocabulaire flamand-français et français-flamand; à l'usage des écoles). — 9. Grammaire flamande simplifiée, accompagnée de thèmes, et suivie des racines de la langue flamande. — 10. De Nederduitsche Kinder-vriend; leesboek in proza en poëzy, ten gebruike der Scholen. (L'ami des enfants; livre de lecture en prose et en vers; à l'usage des écoles). — 11. De kleine Telemachus. (Le petit Télémaque en flamand, avec une double traduction). — 12. Eerste, Tweede, Derde, Vierde, Vyfde Leesboek ten gebruike der lagere Scholen. — 13. Nouveau cours de thèmes français-latins, précédé de nouveaux exercices sur les déclinaisons et les conjugaisons. — 14. Nouveau cours de versions latines, extrait des meilleurs auteurs classiques. — 15. Lexicon latino-gracco-belgicum. — 16. Grammaire latine de Lhomond et de Letellier, accompagnée de thèmes français-latins sur chaque règle de la syntaxe. — 17. La langue anglaise à la portée de tout le monde. — 18. La langue néerlandaise, flamande ou hollandaise, accompagnée d'un essai sur ses étymologies, avec les principaux mots dérivés et composés, et mise à la portée de tout le monde par une double traduction, l'une conforme au génie de la langue néerlandaise, avec le texte français en regard; l'autre littérale et interlinéaire, conforme au génie de la langue française; suivie du texte néerlandais

pur et de notes grammaticales dans les deux langues. — 19. Les racines de la langue hollandaise; accompagnées d'une grammaire de la même langue. — 20. De *kleene Telemachus*; avec un vocabulaire hollandais-français. — 21. Dictionnaire universel flamand-français et français-flamand; encore inédit: Le manuscrit de ce dernier ouvrage est, dit-on, en la possession d'un de ses neveux.

L'abbé Olinger est décédé à Bruxelles, le 11 juin 1874, à l'âge de 79 ans et près de 6 mois. Il était chevalier des Ordres de la Couronne de chêne et de Léopold; membre de la société de littérature hollandaise de Leyde, de celle de langue et de littérature flamande de Bruxelles, et correspondant de celle de littérature flamande de Gand.

*Etat civil. — Souvenirs. — Renseignements de famille.*

ONULPHE, savant religieux de l'abbaye de Stavelot, mort en 1048. Il mérite une mention très-honorable pour avoir écrit le commencement de la vie de St Remacle, ouvrage qui a ensuite été achevé par Everhelme (v. son art.).

BERTHOLET. — DE NOUË, *Etudes sur Stavelot-Malmédy*, p. 487.

ORCHIMONT ou *Orchymont*, la famille noble d', qui croit descendre en lignée cadette des anciens comtes du même nom dans le Luxembourg aujourd'hui belge, et dont elle porte les armes: d'or à l'ours au naturel, accompagné de trois roses de gueules. Cimier: une flamme d'argent sortant entre deux mains de carnation. Retirée à Bièvre et à Graide, où elle possédait des fiefs, cette famille est déchuë de sa position antérieure; plusieurs de ses membres sont même devenus aujourd'hui de modestes cultivateurs, quelques-uns peut-être des artisans. L'un d'eux, greffier d'une justice de paix, conservait encore, en 1863, une assez nombreuse collection de chartres, d'actes et de brevets de famille; nous ignorons ce que ces titres sont devenus après son décès.

Plusieurs personnages du nom se sont distingués sous les armes et dans d'autres carrières; mais les renseignements assez confus que les preuves qu'on nous a exhibées, ne nous ont point permis de retracer avec suite leurs faits et gestes.

Nous nous voyons dès lors engagé à les comprendre tous successivement dans le présent article:

1° *Mathias d'Orchimont*, vivait pendant le 17<sup>e</sup> siècle; il était fils de Jean-Louis d'Orchimont, et d'une dame d'Ardelle. Il s'enrôla dans l'armée autrichienne et parvint jusqu'au grade de capitaine, gagné sur les champs de bataille. Il est décédé célibataire.

2° *Jacques d'Orchimont*, frère du précédent, est né comme celui-ci au château de Bièvre, le 13 septembre 1609. Il est également mort capitaine au service d'Autriche. Commandant à Neufchâteau et à Herbeumont, il alla avec sa troupe faire le siège de Dammvillers. En récompense pour ses services signalés, il a été nommé lieutenant-gouverneur de Bouillon, à titre de retraite de service. Jacques d'Orchimont avait épousé Jeanne de Vauthier, fille du seigneur de Mouzaive et capitaine-prévôt d'Orchimont. De ce mariage advinrent deux fils dont nous allons dire quelques mots:

3° *Michel d'Orchimont*, l'aîné, était parvenu jusqu'au grade de capitaine dans l'armée autrichienne, lorsqu'il a été blessé, en 1684, au siège de Luxembourg. Amené avec sa garnison à Namur, il est mort dans cette ville des suites de ses blessures.

*Charles d'Orchimont*, frère de Michel qui précède, avait épousé une demoiselle de Hologne de Hasgniée, et devint père des quatre fils qui vont suivre:

4° *Jean-Charles d'Orchimont*, né le 23 novembre 1667, mourut sans hoirs, avec le grade de capitaine autrichien.

5° *Dominique d'Orchimont*, son frère, né le 29 janvier 1670, fut également capitaine et mourut non marié.

6° *Michel II d'Orchimont*, troisième frère, né le 15 août 1680, est mort seigneur de Bièvre, le 15 août 1738, laissant deux fils que nous mentionnerons ultérieurement.

7° *Jean d'Orchimont*, quatrième frère, s'enrôla comme volontaire dans les troupes suédoises et parvint jusqu'au grade de major d'artillerie. Un de ses descendants, *Guillaume-Albert d'Orchimont* vivait en 1845, à Stockholm, général et aide-de-camp du roi de Suède.

Nous avons dit plus haut que nous mentionnerions les deux fils de Michel II d'Orchimont, seigneur de Bièvre, rappelé sous le numéro 6°. Nous allons le faire:

8° *Jean-Joseph d'Orchimont*, né le 1<sup>er</sup> juillet 1728, a servi la France pendant sept ans, en qualité de cadet. Il est mort à Bièvre, le 25



novembre 1809, à 85 ans, après avoir joui des droits seigneuriaux jusqu'à la révolution française.

9° *Nicolas d'Orchimont*, son frère, né le 6 septembre 1731, prit les ordres, devint curé-doyen à Bièvre même, son endroit natal, et mourut jubilaire de 55 ans de prêtrise, le 5 novembre 1800, âgé de 80 ans.

Sous le n° 7° qui précède, nous avons dit que Jean d'Orchimont, était entré à l'armée suédoise, comme volontaire, et qu'il a fait souche dans ce pays.

Nous sommes à même de donner ici la descendance de cette branche, aujourd'hui suédoise, laquelle a été reconnue comme noble dans ce pays, ou bien qui y a été, anoblie. Il nous est agréable de pouvoir transcrire ici ces renseignements peu connus, lesquels pourront servir éventuellement, tant aux d'Orchimont de Belgique qu'à ceux de Suède, afin de se rattacher réciproquement les uns aux autres. Nous copions l'arbre généalogique qui nous a été transmis de Stockholm :

Armes de la branche suédoise : Un sanglier au naturel (de sable) en champ d'or ; le sanglier portant au flanc un écu d'argent au lion de gueules.

1° degré. *Jean d'Orchimont*, qualifié Toparcha ou seigneur, sur son passeport daté de Bièvre dans le Duché de Luxembourg, le 17 novembre 1722, fils de Charles (Ferdinand) d'Orchimont, seigneur de Bièvre, et de sa femme Jeanne-Marguerite de Hollogne. Il avança à l'armée suédoise jusqu'au grade de capitaine et avait épousé Elisabeth de la Lande ou de Lalande, du pays de Luxembourg. D'où un fils :

2° degré. *Guillaume-Albert* (Wilhelm-Albrecht) d'Orchimont, né en 1717 (ainsi vraisemblablement encore dans le Luxembourg, si la date du passeport Luxembourgeois de son père précise l'époque de son expatriation et rapporte celle-ci à l'année 1722). Il est entré en 1734, avec le grade de cornet, à la garde à cheval de Stanislas Lezinski roi de Pologne ; passa lieutenant en 1735 dans le même corps, et a pris part à plusieurs escarmouches. En 1736, il retourna en Suède et fut nommé cornet aux dragons de Bohus Läu, dans lesquels il a servi avec ce grade jusqu'au 15 février 1749, où il a été nommé capitaine. Il est mort en 1787. Marié deux fois, il avait épousé en premières noces... Strömdal, † 1750, sans enfants ; en secondes Barbe Busch, qui lui donna entre autres un fils :

3° degré. *Charles-Ferdinand-Jean d'Orchimont*, né en 1757 ; sous-lieutenant d'artillerie en 1773, lieutenant en 1783. Après avoir pris part à la guerre du Finland il prit son congé et a été nommé capitaine. Lorsque la guerre recommença, il rentra au service, et devint chef de brigade en 1789, obtint la décoration de l'Ordre de l'épée en 1790 ; fut nommé major en 1801, et chef de Bahus Läus Armering la même année. Il prit son congé en 1812, et fut anobli pendant la même année. Il est décédé le 11 janvier 1824. Marié à Christine Bundsen, dont entre autres les trois fils qui suivent :

4° degré. a. *Guillaume-Albert d'Orchimont*, né le 28 août 1783 ; enseigne en 1801 ; lieutenant en 1802 ; premier-lieutenant de la garde finlandaise en 1808 ; capitaine en 1809 ; officier d'ordonnance du prince royal et major en 1812 ; lieutenant-colonel en 1815 ; aide-de-camp du prince royal en 1816 ; colonel chef du régiment Westgötha Dal en 1817 ; aide-de-camp général en 1826 ; commandeur de l'Ordre de l'épée en 1836 ; général-major, premier aide-de-camp du roi de Suède et gouverneur de province en 1838. Il obtint son congé en 1851, et a été nommé pendant la même année grand-commandeur de l'Ordre de l'épée. En 1809, il a pris part à la guerre de Norvège et en 1813-1814 à celle d'Allemagne, † 1861. Marié à Frédérique Nilson, il laissa entre autres un fils dont nous parlerons au 5° degré qui suivra, sous le lettre a.

4° degré. b. *Bror-Adam d'Orchimont*, second fils, est né en 1790. Comme sous-lieutenant dans la marine militaire, il a pris part à la guerre de Norvège en 1811. En 1820, il était contrôleur et en 1829, inspecteur de la douane. Chevalier de l'Ordre de Wasa en 1854, † 1875. Il avait épousé en 1813 Louise Hedenberg, dont nommément deux fils qui suivront au 5° degré, sous la lettre b.

4° degré. c. *Charles-Emile d'Orchimont*, troisième fils, né en 1795. Sous-lieutenant dans la marine militaire, en 1815 ; en 1819, lieutenant dans le régiment Widgötten Dal ; capitaine en 1828 ; chevalier de l'Ordre de l'épée en 1841 ; major en 1844 ; a pris sa retraite en 1846, † 1851. En 1829, il avait épousé E. Charlotte Fogelquist, d'où un fils qui suivra au 5° degré, sous la lettre c.

5° degré. a. *Charles-Ferdinand-Jean II d'Orchimont*, né en 1819. En 1839, il était sous-lieutenant de la garde à cheval ; lieutenant en 1842 ; capitaine en 1851 ; écuyer du

roi de Suède; chevalier de l'Ordre de la légion d'honneur de France et major en 1859; colonel en 1875; chevalier de seconde classe, avec plaque, de l'Ordre de l'Aigle rouge de Prusse; commandeur de l'Ordre luxembourgeois de la Couronne de chêne; chevalier de l'Ordre du mérite de Waldeck, de 1<sup>re</sup> classe; commandeur de 1<sup>re</sup> classe de l'Ordre de Wasa de Suède; grand-écuyer chef des écuries du Roi. Il a épousé, en 1864, la baronne finlandaise Emilie-Sophie Bausdorf.

5<sup>e</sup> degré. *b*. *Charles-Frédéric d'Orchimont*, né en 1822, nommé notaire dans l'administration de la guerre, en 1855; en 1865 secrétaire de la même administration; chevalier de l'Ordre de Wasa, en 1871.

5<sup>e</sup> degré. *b*<sup>o</sup>. *Frédéric d'Orchimont*, né en 1828; négociant à Göleborg, a épousé en 1859, Elma Rahm, dont entre autres deux fils: *Bror-Adam II d'Orchimont*, né en 1861; et *Charles-Frédéric-Guillaume d'Orchimont*, né en 1869.

5<sup>e</sup> degré. *c*. *Charles-Ferdinand-Jean III d'Orchimont*, né en 1830. D'abord lieutenant dans le régiment Alestgötha Dal, il a pris son congé peu de temps après. Marié deux fois, en premières noces avec Louise Moeller, † 1859, et en 1860 avec Frida Moeller, il a, de sa première épouse, entre autres enfants, un fils: *Charles-Émile II d'Orchimont*, né en 1855.

*Titres de la famille d'Orchimont de Bivre. — Renseignements fournis d'après ses actes de famille, par feu LE GREFFIER D'ORCHIMONT, propriétaire à Graide. — OZERAY, fils, Notes. — OZERAY, père, Histoire de Bouillon. — Arbre généalogique autographe de la branche devenue suédoise, fourni par M. le secrétaire de l'administration générale de la guerre à Stockholm, CHARLES-FRÉDÉRIC D'ORCHIMONT; et correspondances avec ce personnage.*

ORLEY, *Arnoul d'*, homme d'Etat, est inscrit par Bertholet sur la liste des gouverneurs du pays de Luxembourg, en 1400, sous le duc Wenceslas II, empereur d'Allemagne. Dans cette série, il suit Jean, duc de Gorlitz, frère de Wenceslas, et précède Louis de Valois, duc d'Orléans; de façon que l'on peut croire qu'il n'a été que lieutenant de ces titulaires; et cette supposition devient d'autant plus vraisemblable, que notre personnage n'est point mentionné dans la nomenclature des dignitaires de cette catégorie, dressée par l'auteur du manuscrit des Viri illustres.

BERTHOLET, *Listes.*

OST-FRISE, *Christophe d'Emden, comte d'*,

chevalier de la Toison d'or, homme d'Etat, a été gouverneur du Luxembourg, sous les Archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie. Il est mort en 1636.

BERTHOLET, *Liste. — Mscrit n° 3079 de la Biblioth. de Luxembourg, de la main d'ALEX. DE WILTHEIM; suite de la liste des gouverneurs, de 1605 à 1677.*

OTTE, *François-Joseph-Constant*, médecin, est né à Vielsalm, le 6 décembre 1823, fils de Jean-Bernard Otte, juge de paix, et de Marie-Catherine Beaupain.

Après les études préparatoires nécessaires, il alla fréquenter les cours de l'université de Liège, se destinant à la médecine, et obtint un diplôme de docteur dans cette faculté, vers 1856.

Etabli à Herstal, pour se livrer à la pratique de l'art de guérir, il ne tarda pas à emporter d'heureux succès qui lui gagnèrent la confiance publique ainsi que l'estime générale.

Dévoûé par vocation au soulagement de l'humanité souffrante, il ne négligeait aucune peine, aucun soin pour venir en aide aux malades. Aussi que de sacrifices ne fit-il point pendant l'omineuse épidémie cholérique qui ravagea sa commune en 1866! Ses services, à cette occasion ont été dignement reconnus par la décoration civile qui lui a été décernée par le Gouvernement belge, a ce engagé par l'opinion publique unanime, autant que par un rapport des plus favorables transmis par l'administration de la ville de Liège.

Ami du progrès civil et politique, le docteur Otte ne voulant point rester indifférent à la chose publique, exprimait son opinion avec franchise. Elu conseiller communal, il ne craignit jamais de proclamer et de soutenir les idées les plus avantageuses, au risque même de heurter d'anciens préjugés administratifs qui, bien qu'ils n'ont pas tous été écartés d'emblée, ont cependant dans la suite et peu à peu disparu en majeure partie.

Marié le 18 décembre 1860, à une jeune veuve appartenant à une des premières familles de Herstal, Otte est décédé dans cette localité, le 23 décembre 1872, à l'âge de 49 ans seulement.

*Notice communiquée. — Etat-civil. — Journal: la Belgique.*

OZERAY, *Michel-Jean-François*, homme de lettres, né le 24 novembre 1764, à Chartres, département français d'Eure-et-Loire, est décédé à Bouillon, le 4 août 1859, dans sa 95<sup>e</sup> année.

Il était membre de la société d'Histoire de France, correspondant de l'académie de Reims, titulaire de la société archéologique de la province de Luxembourg et de celle du département d'Eure-et-Loire.

Né avec des dispositions pour les études sérieuses, notamment pour les matières historiques, Ozeray, après avoir fait de bonnes études dans son pays natal, se fixa à Paris, où il ne cessa de fréquenter les bibliothèques publiques. Habitant ensuite le pays de sa naissance, il se rendait chaque année dans la grande cité pour y compulsier les trésors de la science et puiser aux sources.

Il acquit par ces recherches la connaissance approfondie de l'histoire de France et de tout ce qui pouvait avoir trait aux matières religieuses.

Par suite de rapports de famille, il se fixa à Bouillon, vers 1817, mit en ordre dans sa nouvelle patrie les immenses matériaux qu'il avait recueillis, en rassembla d'autres, ouvrit des relations avec des savants et des personnes instruites du pays, et leur fournit, ainsi qu'à différents fonctionnaires, avec une extrême bienveillance les renseignements qui pouvaient leur être utiles sur le Duché de Bouillon.

Il a laissé en portefeuille des ouvrages sur l'histoire de France et des matières religieuses.

Voici les titres de ceux qu'il a livrés à l'impression : 1° Recherches sur Buddou ou Boud-

dou, instituteur religieux de l'Asie orientale. Paris, Bruno-Labbe, 1817. vol. in-8°. — 2° Histoire des pays, château et ville de Bouillon, depuis l'origine du duché jusqu'à la révolution de 1789. Luxembourg, J. Lamort; 1827. vol. in-8°. — 3° Histoire générale, civile et religieuse de la cité des Carnutes et du pays Chartrain, vulgairement appelé la Beauce. Chartres, Garnier fils; 1834 et 1836; 2 vol. in-8°. — 4° Histoire des doctrines religieuses chez tous les peuples qui se groupèrent autour du bassin de la Méditerranée. Paris; Hivert; 1843; vol. in-8°. — 5° De l'origine et des progrès du christianisme orthodoxe, depuis la prédication de Jésus-Christ jusqu'à la mort de Théodose-le-Grand. Bruxelles; société typographique belge, Adolphe Wahlen et comp. 1846. vol. in-18.

Indépendamment de ces ouvrages il a édité divers opuscules qui se rapportent plus ou moins directement à ceux dont il vient d'être parlé.

Aimant l'étude pour l'étude, et trouvant le bonheur dans les recherches historiques, il a vécu heureux en cultivant les lettres, et acquis la réputation d'un érudit distingué.

En 1843, le Roi des Belges le gratifia d'une médaille d'or, comme témoignage de sa satisfaction pour ses travaux historiques.

*Article fourni par une main amie; dans la seconde édition de l'histoire de Bouillon, II, 588, sq.*

## P

PALEN, *Nicolas*, prêtre, fondateur d'une bourse d'études, fils de Jean Palen, et de Marie Muller, riches propriétaires-cultivateurs à Rodt, section communale d'Ell, au canton de Rédange, est né le 24 août 1795, cinquième, en même temps que le plus jeune enfant de sa famille.

L'aîné de ses frères, DOMINIQUE PALEN, est décédé le 2 novembre 1852, curé-doyen à Fauvillers, après avoir, par testament olographe légué, à son plus jeune frère, le personnage qui nous occupe, tout ce qu'il délaisserait; ajoutant *verbalement* la charge de consacrer une partie de cet avoir à la constitution d'une bourse d'études en faveur de sa

famille, et engageant ce même frère à en faire autant, en fondant à son tour, *du sien propre*, un second stipende dans ce but.

Dominique Palen, qui était un homme très-instruit, avait fonctionné pendant quelque temps avec la qualité de vicaire à Echternach, lorsqu'il a été nommé professeur au collège épiscopal de Bastogne. Plus tard, il était devenu curé-doyen de Fauvillers, où il vécut jusqu'au dernier de ses jours.

Nicolas Palen, auquel cet article est consacré, comme fils d'une bonne famille, a été à son tour mis aux études au collège de Bastogne. Ensuite il suivit les classes supérieures du lycée de Metz; puis enfin la théologie au

séminaire de la même ville, où il a obtenu l'ordination en 1821.

Nommé successivement aux postes de chapelain à Frassem, paroisse d'Arlon; en 1835 desservant à Warnach, village sectionnaire de Tintange, au canton de Fauvillers; enfin, en 1849, à Nothum, commune d'Attert au canton d'Arlon, Nicolas Palen vécut de la vie ordinaire des prêtres, s'occupant exclusivement du saint-ministère. Il est décédé le 22 mars 1864 dans sa paroisse de Nothum, à l'âge de 68 ans et 7 mois.

La seule recommandation qui a valu à Nicolas Palen, une place dans la Biographie luxembourgeoise, recommandation très-indirecte dans le cas présent, se trouve dans la circonstance que : exécutant, mais en partie seulement, l'obligation lui imposée de bouche et peut-être au lit de mort, à ce moment suprême, par son frère Dominique, doyen de Fauvillers, il a ordonné dans son testament olographe, en date du 29 janvier 1863, la fondation d'une seule bourse de famille, à laquelle son nom restera attaché.

Nous copions le passage concernant de cet acte :

„5° on fondera une bourse si je ne l'ai „fondée, de douze mille francs, dont le capital „doit être placé sur l'État, pour y faire étudier un des descendants de feu Jean Palen „et Marie Muller, ci-devant conjoints, à Rodt; „si celui qui jouit de cette bourse, ayant fini „ses humanités, n'entre pas au séminaire, il „perd son droit à la bourse, ainsi que ceux „qui sont éloignés de Rodt de cinquante lieues. „En cas qu'il n'y aurait pas d'étudiant dans „la famille l'autorité ecclésiastique à Luxembourg en disposera jusqu'à ce qu'il s'en „trouvera un dans les descendants de Jean „Palen et Marie Muller. Pour administrateurs „de la dite bourse, je nomme Dominique „Klein, propriétaire à Rodt et Pierre Ettinger, „célibataire à Eischen. Pour leurs peines et „surveillance, il leur sera payé annuellement „à chacun vingt francs prélevés sur les intérêts du capital. En cas que ces deux viendraient à mourir sans héritiers, ce seront „toujours les plus proches qui seront administrateurs.“

Le testament est déposé parmi les minutes du notaire Gaspard, à Arlon.

Cet acte, qui renferme beaucoup d'autres dispositions de famille, entièrement étrangères à la bourse d'études dont nous avons à nous

occuper exclusivement ici, dénomme exécuteurs deux neveux du fondateur, avec dispense pour-ci de rendre compte de leur gestion. Et c'est sans doute en se basant sur cette clause que ces derniers ont, dans l'acte de constitution du stipende, rogné le capital de 12,000 francs y affecté, lorsqu'ils ont fait rédiger l'acte Mothe, en date du 20 février 1865, déclarant ne verser qu'une somme de dix mille quatre cent quarante francs, formant, avec une autre somme de 1560 frs. payés pour droits de succession en Belgique, le chiffre fixé par le testateur.

A nos yeux cette déduction n'est point légitimée. En effet, outre tous les legs faits par le testateur, il restait un reliquat considérable disponible : le capital de la bourse devait donc être complété malgré les droits de succession payés.

D'un autre côté, il est dit dans l'acte Mothe dont nous venons de parler, que la fondation Palen est attachée aux bourses d'études existant près de l'athénée de Luxembourg, et sera soumise à la même administration comme au même régime, sous la réserve de l'exécution des conditions stipulées dans le testament.

Quelles sont ces conditions réservées ? S'agit-il peut-être de la rétribution de 20 frs. annuellement en faveur de chacun des deux exécuteurs ou de leurs représentants ?

La clause de l'obligation de séjourner dans un rayon de cinquante lieues de Rodt pour pouvoir être admis à jouir de la bourse est une illégalité : le testateur prétendait par cette réserve déshériter six neveux ou nièces, enfants d'un de ses frères, parce qu'ils étaient émigrés en Amérique. Cette pensée de mauvais vouloir est ridicule. Elle dépeint le caractère du fondateur.

En un mot la fondation ordonnée par le curé Nicolas Palen avait été recommandée à celui-ci par son frère aîné, Dominique Palen, en son vivant doyen à Fauvillers. Ce dernier avait même engagé Nicolas à en constituer une seconde de même valeur; mais il paraît que des influences contraires l'ont détourné de cette œuvre méritoire. Et encore aujourd'hui, par la manière toute de biais dont Nicolas s'y est pris pour donner l'emploi lui imposé par son frère d'une partie de sa fortune en faveur de sa famille, dans l'intention de favoriser l'instruction de ses agnats, cette libéralité n'a obtenu qu'en partie son exécution régulière.

Il nous a été très-pénible de nous voir obligé de formuler ces phrases peu édifiantes, lorsque nous aurions du n'avoir que des éloges à donner. Mais un devoir d'historien était à remplir.

*Etat-civil. — Notes fournies. — Renseignements de famille. — Les actes cités dans le texte.*

PAQUET, *Jean-Nicolas*, juriconsulte, magistrat, fils plus âgé que Joseph Paquet, qui est rappelé T. II, p. 29 à 33 de la Biographie luxembourgeoise, était comme celui-ci, fils de Jean Paquet, propriétaire et tanneur, et de Antoinette Louis. Il est né au Pfaffenthal, ville basse de Luxembourg, le 2 avril 1799.

Après avoir terminé ses humanités au collège municipal de sa ville natale, il se rendit à l'université de Liège pendant les premières années qui suivirent l'érection de cette institution d'instruction supérieure.

Il y obtint en 1820, le doctorat en droits romain et moderne, après avoir, comme cela était prescrit alors, composé et défendu une thèse latine intitulée : *De possessione*.

Inscrit, encore pendant la même année, sur le tableau du barreau attaché au tribunal de première instance de la capitale du Grand-Duché, Paquet n'y figura que pendant environ deux ans, après lesquels, il entra dans la carrière judiciaire, en qualité de substitut du procureur du Roi à Saint-Hubert, fonctions auxquelles il a été nommé le 20 décembre 1822. Le 13 novembre 1825, il fut désigné juge d'instruction près le tribunal de Dickirch où le mouvement politique de la Belgique le trouva en 1830.

Ayant accepté les principes politiques proclamés en août et septembre de la dite année 1830, il a été désigné, le 21 novembre suivant, vice-président du tribunal que le Gouvernement provisoire de la Belgique créa à Arlon, qui venait d'être érigé en chef-lieu d'une province qu'on dénomma depuis le Luxembourg belge. Le 4 octobre 1832, Paquet passa président du même siège.

Après la promulgation de la loi provinciale de 1836, il entra au Conseil de la province du Luxembourg, qui, dès sa première réunion, le désigna pour être son président.

Le 29 octobre de la même année 1836, Paquet avait, sur les plus honorables suffrages, été élevé à la dignité de conseiller à la Cour d'appel de Liège. Mais il ne la conserva pas longtemps. En effet, A.-N.-J. Ernst, professeur à la faculté de droit attachée à

l'université de la ville où Paquet avait fait ses études, venait d'être promu au ministère de la justice de Belgique. Comme le nouveau ministre avait eu l'occasion d'apprécier les talents éminents ainsi que les vastes connaissances de son élève, il ne tarda point à désirer d'attacher à la haute administration de son département un homme d'un aussi rare mérite. Il lui offrit les fonctions de secrétaire général de ce ministère; et Paquet les accepta le 21 août 1837.

Plus tard, un fauteuil de conseiller à la Cour de cassation étant devenu vacant, les membres de ce siège suprême furent heureux de voir siéger parmi eux un collègue que leurs suffrages et ceux du Sénat y avaient appelé. Le 20 septembre 1867, Paquet a été désigné président de Chambre.

Cet honorable magistrat, dont on recherchait les judicieux conseils et les sages avis, mit constamment au service de son pays d'adoption sa rare intelligence et le fruit de ses études aussi longues que consciencieuses, en participant en qualité de président ou de membre aux travaux de commissions chargées de préparer des avant-projets de loi sur l'organisation judiciaire, le Code forestier, les faillites, etc.

Nommé chevalier de l'Ordre de Léopold en 1846, Paquet a été promu au grade d'officier de cet ordre, le 5 mars 1856, et plus tard à celui de commandeur. Il était de même commandeur de l'Ordre luxembourgeois de la Couronne de chêne.

Dans sa longue carrière qu'il sut si bien remplir, Paquet s'est toujours trouvé à la hauteur des fonctions qui lui étaient confiées. Une grande loyauté de caractère, une exquise noblesse de sentiments, une délicate aménité dans les manières, une tendance d'esprit avantageuse, unie à une sage modération, que sa longue expérience des hommes et des choses lui aurait enseignée si elle n'avait été le résultat de sa nature bienveillante et sympathique, lui avaient fait des amis de tous ceux qui avaient eu l'occasion d'apprendre à le connaître.

La Cour de cassation était à juste titre fière de posséder Paquet au nombre de ses membres; car il était un magistrat éminent par sa science, par la droiture et la délicatesse de sa conscience, par sa douce fermeté; qualités qui se trouvaient encore relevées par une inaltérable modestie.

Comme preuve de ce jugement que nous avons porté sur lui, nous nous croyons en devoir de copier ici le passage concernant du discours prononcé par M. le procureur-général Faider, à la séance solennelle d'installation de la Cour de cassation de Bruxelles, le 1<sup>er</sup> mars 1871 :

„La mort de M. Paquet nous a surpris et „consternés. Quelle douleur ! quelle catas- „trophe navrante et imprévue ! Cet homme „calme et doux avait en lui la lucidité infail- „libile et la douceur séduisante. Il vous atti- „rait en vous convainquant, même en vous „combattant. Sobre de discussion, fort de „science mûrie, il avait l'instinct du juste, la „connaissance de la loi, la conscience du vrai. „Il n'avait pas cette érudition insatiable qui „caractérisait particulièrement deux de ses „émules, de Cuyper et Stas ; mais il était „pénétré des principes qu'il avait soumis à „une longue méditation ; aussi n'ai-je pas „connu de jurisconsulte à la fois moins dis- „couteur et plus solide.“

En 1847, la société archéologique de Luxembourg l'avait inscrit au nombre de ses membres honoraires.

En 1822, Paquet avait épousé dame Marie-Ange Dutreux, fille d'un docteur en médecine résidant à Luxembourg.

Il est décédé à Bruxelles, le 13 novembre 1870.

*Moniteur belge. — Souvenirs. — Notes de famille. — Annuaire de l'université de Liège, 1830, p. 77. — Etat-civil. — Renseignements communiqués. — Liber memorialis de l'Université de Liège.*

PARISOT, Pierre, littérateur, né dans le duché de Luxembourg, disent les sources que nous consultons, sans préciser davantage. Nous pouvons ajouter que ce nom de famille est encore connu et même assez répandu dans le canton moderne de Virton. Du reste, cette circonstance acquiert une puissante confirmation par ce qui va suivre.

Parisot, qui florissait vers la fin du seizième et pendant la première moitié du dix-septième siècle, fit sa rhétorique au collège du Porc à Louvain, sous Vernulaeus (v. son art. Biogr. II, 200), qui était son compatriote, comme on le voit par une harangue *Pro arithmetica*, qu'il déclama en présence de ce célèbre orateur. Il devint lui-même plus tard professeur de belles-lettres à cette institution, où il enseigna jusqu'en 1657, c'est-à-dire jusqu'à la translation du collège de De Vaulx et l'érection de celui de la Sainte-Trinité.

On connaît de Parisot l'ouvrage suivant : *Linguae gallicae institutiones, ad usum juventutis Porcensis Lovanii, à Petro Parisot, ibidem Litterarum professore concinnatae. Lovanii, 1628 ; in-12.*

ΠΑQUOT, Mémoires.

PARIVAL, Jean-Nicolas de, littérateur, est né vers 1624, dans le pays de Luxembourg, sans qu'il nous ait été donné de préciser la localité dans laquelle il a vu le jour, ni les noms et prénoms de ses père et mère. Cependant le catalogue de noms, publié en vue de la Biographie nationale de Belgique, le dit né à Luxembourg même. Mais nous n'avons rencontré dans les anciens registres d'état-civil paroissiaux aucun acte le concernant.

Il paraît que déjà pendant la première année après sa naissance, il a été transporté en Hollande, où il a reçu son éducation.

Plus tard, il donna des leçons de langue française, successivement à Leyden, à Bruxelles et à Louvain. Pendant son séjour dans cette dernière ville, il a publié un ouvrage auquel il donna pour titre : *Louvain, très-ancienne et capitale ville du Brabant ; représenté par J. Nicolas de Parival. A Louvain, chez George Lipse, 1667, in-8° ; 258 pages, non compris la dédicace, la préface et la table des matières.*

Paquet trouve ce livre peu remarquable, parce que, dit-il, l'auteur n'aurait fait que mettre en mauvais français ce qu'il avait lu en bon latin, dans le Lovanium de Juste Lipse et dans les *Fasti academici studii generalis lovaniensis* de Valère André. Ce jugement, au dire de plusieurs savants, est trop sévère. Car, si le livre de de Parival n'est pas un travail fort remarquable, il renferme néanmoins une foule de détails très-intéressants sur la situation de la ville qu'il a décrite pendant le dix-septième siècle, détails que l'on chercherait vainement ailleurs.

L'auteur adressa son œuvre aux nobles, très-prudents et honorables seigneurs, Messieurs du Magistrat de la très-ancienne ville de Louvain. Dans sa séance du 1<sup>er</sup> février 1667, le magistrat accepta la dédicace de très-bonne grâce et gratifia de Parival d'une somme de cent florins.

De Parival a, en outre, composé plusieurs autres écrits historiques contemporains, cités par Paquet qui leur dénie également tout intérêt quelconque.

Une brochure éditée en 1870, par M. Ch. Harlenbeck, dans le *Messenger des sciences historiques de Belgique*, et portant pour titre Jean Aldringer; Biographie nationale, nous a fait connaître une autre œuvre de de Parival: *Agrégé de l'histoire de notre siècle de fer, contenant les misères et les calamités des derniers temps, avec leurs causes et leurs prétextes*; 1653; à Leyden, chez Abraham à Geerevliet; petit in-8°; 479 pages. La seconde édition, Bruxelles, François Vivien, au bon pasteur, 1655, est dédiée par l'auteur à Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, en date de Leyden, 30 août 1653. Elle a été mise à l'index. La 3<sup>e</sup> édition, Bruxelles, 1658, a été remaniée et augmentée par l'auteur. On connaît jusqu'à 6 tirages de ce livre. Le 6<sup>e</sup> est de 1665, en 3 vol. in-8°. Dans son épître dédicatoire l'auteur revendique assez clairement sa qualité ardennaise: „Mes ancêtres, „dit-il, sont issus d'une province de laquelle „les habitants adoroient jadis le soleil, la lune „et tous les dieux dans trois villes qui leur „estoit dédiées et qui represente presque „un cercle triangulaire, etc. . . . . pour moi „je n'ai pas perdu cet amour essentiel (pour „la Maison d'Autriche) pour avoir été trans- „porté. J'ai bien changé de ciel mais non pas „d'inclination; je le sens le terrier de mes „ayeulx comme si je nestois sorty de nostre „forest la plus grande de toutes les Gaules.“ Nous copierons encore ici quelques lignes écrites sur la première page d'un exemplaire de cet ouvrage, par un amateur qui a voulu reproduire un passage de Paquot: „Cette his- „toire n'est ni exacte, ni écrite d'une manière „supportable. Tout y est rempli d'expressions „plattes, de réflexions triviales et de paroles „vulgaires; et on ne peut rien dire de certain „sur la religion que professoit l'auteur; chaque „fois qu'il touche aux matières ecclésiastiques „il affecte une opinion neutre.“

De Parival a publié en outre: 3<sup>e</sup> Dialogues françois, selon le langage du temps. . . . cinquième et dernière édition, augmentée de l'École pour rire; Leyden, 1676, in-12. Une onzième édition du même livre a paru en 1718. — 4<sup>e</sup> Methodus ad discendarum conjugationum gallicarum, cum syntaxi compendiosa. Lugd. Batav. 1645; in-12. — 5<sup>e</sup> Les Délices de la Hollande; ouvrage panégyrique, avec un traité du Gouvernement et un abrégé de ce qui s'est passé de plus mémorable jusques à l'an 1650; Leyden, 1651; in-16; 226 pages. — 6<sup>e</sup> Le Vray intérêt de la Hol-

lande, élevé sur les ruines de celui qui voit le jour sous le nom de V. D. H.; Leyden, 1662, in-12; 168 pages. L'auteur opposait cette brochure à l'ouvrage qui a pour titre: L'intérêt de la Hollande, ou les fondements du bien-être de ce pays, démontrés par V. D. H. — 7<sup>e</sup> Histoires facétieuses et tragiques de notre temps. Leyden, 1669, in-12. Une autre édition, paraît-il de ce dernier livre, est suscrite: Histoires facétieuses et morales, assemblées et mises au jour par J. N. D. Parival; à Leyden, chez Salomon Vaguenar; 1669, in-12.

*Archives de Louvain. — Bulletin du Bibliophile belge, 1844, p. 406. — PAQUOT, Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas; Louvain, 1767, X, 95. — Les Délices de la Hollande; Leyden, 1650. Préface: c'est une des œuvres de de Parival même. — Correspondances de M. CLÉMENT MAUS. — CH. HARLENBECK, Jean Aldringer; brochure in-8°.*

PESCATORE, Charles-Philippe-Louis, dit Ferdinand, négociant, administrateur et législateur, né à Luxembourg, le 24 juin 1791, était fils de Dominique Pescatore, négociant, et de Marie-Madelaine Geschwind.

Pescatore s'était voué au commerce, dans lequel il avait obtenu de grands succès, et s'était gagné une considération générale, lorsqu'en 1844, il a été désigné bourgmestre de la capitale, en remplacement de Fr. Scheffer (v. son art. Biogr. luxemb., II, 113), qui venait d'être nommé bourgmestre honoraire. Il conserva cette suprême éditité jusqu'au 16 mars 1848, où il s'en est démis, lorsqu'un ramassis de populace, excitée par on ne sait qui, tenta de piller sa maison, sans trop savoir pour quel motif. Cependant fin de 1858, il rentra au Conseil communal, dont il continua à faire partie jusqu'à son décès.

Il avait été désigné par le Roi, pour faire partie de la première assemblée législative-consultative, créée par la Constitution d'Etats, en date du 12 octobre 1841: dans ce choix, il représentait le canton de Luxembourg, et il siégea du 7 juin 1841 au 1<sup>er</sup> mai 1845; ensuite, après élection dans le même canton, depuis le 3 juin 1845 jusqu'au 29 mars 1848.

Après sa sortie du Conseil des édiles de la cité, en 1848, il s'était retiré de la vie politique. Et ce ne fut que sur les instances de ses concitoyens qu'il avait consenti, comme nous l'avons dit, à rentrer en 1858, comme conseiller, au Conseil communal.

Le 11 juin 1842, il avait obtenu la déco-

ration de chevalier de l'Ordre de la Couronne de chêne, créé le 29 décembre 1841.

Ferdinand Pescatore est décédé le 25 décembre 1862.

*Etat-civil — Comptes-rendus des sessions législatives. — Souvenirs personnels. — Almanachs. — Liste officielle des législateurs. — Mémorial.*

PETTINGER, nom écrit quelquefois en *Pittinger, Jean*, ou plutôt *Jean-Pierre de*, et même *Pierre* seulement, militaire, anobli pour services rendus, et élevé à la chevalerie de l'empire d'Autriche; porteur de la décoration de la Couronne de fer, de 3<sup>e</sup> classe, commandeur de l'Ordre russe de S<sup>t</sup> Stanislas, ainsi que de celui de S<sup>t</sup> Grégoire du Pape, et de la médaille d'or pour le mérite; propriétaire du 9<sup>e</sup> régiment impérial d'artillerie; est né à Luxembourg, fils d'un officier, dit son biographe, vers l'année 1791.

Nous avons été à la source, et Monsieur Weyer, secrétaire communal de Luxembourg a découvert dans un vieux registre de la garnison autrichienne, l'acte de baptême que nous copions :

„An. 1791, aprilis 18. Baptizatus est *Petrus*, „*filii legitimus Joannis Pittinger*, in re tormentariâ munitionarii, et *Theresiae Vorenberger*, conjugum. Susceptores erant *Petrus Mayer* munitionarius, et *Anna Francq.*“  
Signé F. Seraph. Doyé.

Cet acte établit la date positive de la naissance, ainsi que le prénom du personnage qui nous occupe, de même que les noms et prénoms de ses père et mère; finalement le rang de *simple soldat d'artillerie de son auteur*.

Reste à fixer si possible, le lieu d'origine de ce père, qui semble avoir également été luxembourgeois de naissance.

Son nom de famille, qui se retrouve à Hamm, commune de Sandweiler, d'où vint un autre officier d'artillerie, *Nicolas Pittinger*, qui a son article dans la Biographie, T. II, p. 45 et 46; de même qu'à Alzingen, commune de Hespérange, existe également dans les parages ardennais du Grand-Duché, à Landscheid sous la commune de Bastendorf, au canton de Diekirch. C'est dans cette petite localité que s'est conservé le souvenir, encore vivace aujourd'hui dans sa famille, d'un jeune homme nommé Jean, qui s'était enrôlé dans le corps d'artillerie à Luxembourg, où il a tenu garnison pendant plusieurs années, où il s'est marié, et d'où il est sorti avec les autrichiens, après le blocus français par le gé-

néral Hatry, pour suivre son drapeau au-delà du Rhin. Ce fut apparemment là le père de *Pierre Pittinger* auquel cet article est consacré.

Pierre Pittinger entra en 1806, ainsi à l'âge de 15 ans seulement, à l'armée autrichienne, dans la division d'artillerie de forteresse, stationnée alors à Olmutz, où il devint canonier en second de campagne, et monta successivement par tous les grades intermédiaires de sous-officier, bombardier, officier, etc., jusqu'à celui de major, qu'il obtint en février 1843. Au mois d'août 1848, il passa lieutenant-colonel; en septembre 1849 colonel, puis commandant du 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne; enfin, promu général major et inspecteur de l'artillerie dans l'Autriche centrale en 1854. Il a été admis à la retraite en 1856, après 50 ans de loyaux services.

Pendant cette longue carrière militaire, Pierre Pittinger avait fait les campagnes contre la France, en 1809, 1813 et 1814, ainsi que celles du Piémont en 1848 et 1849, durant lesquelles il s'était distingué par son courage autant que par son activité. Pendant la paix comme à la guerre, sa conduite a été constamment exemplaire. Sa bravoure a été reconnue par la grande médaille d'or pour le mérite, distinction très-réservée et dont, à son décès, il n'était que lui seul possesseur dans toute l'armée autrichienne. En outre, pendant la campagne de 1814, il avait obtenu une montre en or, à répétition, quand encore il n'avait que le grade d'artificier: Un patriote de Vienne avait mis ce bijou comme prix à décerner au soldat de l'arme d'artillerie qui, pendant cette campagne se distinguerait le plus sur le sol ennemi. Il gagna cette distinction près de S<sup>t</sup> Amand, où il reçut un coup de feu à la main droite.

Près de Custozza, Pittinger, avec le rang de major, dirigea en personne le feu, à la tête d'une batterie de douze, avec un succès tellement extraordinaire qu'il fut porté à l'ordre du jour. Il obtint à cette occasion, pour récompense de ce fait d'armes, l'Ordre de la Couronne de fer de 3<sup>e</sup> classe, et fut élevé, le 20 juin 1850 à chevalerie héréditaire.

L'artillerie honorait en lui un chef noble et véritablement bon, qui en toute circonstance conservait une humeur joviale. Doux et retenu, il sut toujours mettre tous ses efforts pour amener la paix et la conciliation entre tous; il avait une confiance illimitée en ses



subordonnés, et n'eut jamais sujet de s'en repentir; car ceux qui en avaient été l'objet n'en devenaient que plus zélés pour le service. N'exigeant jamais rien d'extraordinaire pendant ses tournées d'inspection, il était facile à contenter. Comme il avait toujours une parole agréable pour ceux avec lesquels il se trouvait en relation de service, il pouvait être assuré que l'on s'efforceraient de faire plus que le stricte devoir n'aurait exigé.

Pettinger était un militaire courageux et distingué; il était en même temps un artilleur expérimenté, bien qu'il ne pût passer pour une capacité scientifique.

A son décès, arrivé le 12 juillet 1864, à Gratz, il laissait une veuve sans enfants.

*Notice nécrologique. — Le Journal : Der Wächter an der Saue, du 4 août 1864. — Lettre de faire part. — Etat de services. — Etat-civil de Luxembourg.*

PIERRON, *Bernard* ou *Bernardin*, prêtre, né à Virton, petite ville du Luxembourg aujourd'hui belge, le 25 février 1745, appartenait à une famille honnête et considérée dans le pays. Il fit de brillantes études au collège de son endroit natal, tenu par les Récollets qui y avaient une maison où ils faisaient fleurir les études humanitaires.

Arrivé à l'âge de choisir un état, Bernardin Pierron se destina à la vie religieuse. Doué d'un goût prononcé pour les lettres, il se décida pour l'ordre des bénédictins qui tenait alors le sceptre de la science parmi les religieux.

A Verdun, dit-on, il fit son noviciat et sa profession à la congrégation de Saint-Vannes. Il fut ensuite envoyé au monastère de Saint-Arnoux, à Metz, où il se fit connaître si avantageusement qu'il a été nommé visiteur de son ordre. Il remplissait ces fonctions avec la plus grande distinction, lorsque la révolution française éclata, et mit le clergé français dans la cruelle alternative de l'apostasie ou de l'exil et du martyr. Don Pierron n'hésita point. Fidèle à ses convictions, à sa foi et à ses serments, il préféra l'exil et les privations à une tranquillité qu'il n'aurait pu acheter qu'aux dépens de sa conscience.

Il partit pour l'Allemagne avec beaucoup d'autres confrères, et y demeura résolument, bravant la gêne et la pauvreté, jusqu'au jour où le Concordat rouvrit les portes de la patrie à tous ceux qui, comme lui, avaient été fidèles à leur foi.

Il revint à Metz et concourut au rétablissement du culte, offrant ses services à l'évêque du diocèse, dans l'organisation du petit-séminaire, où il fut chargé de professer la rhétorique. Il aimait ses élèves et ceux-ci le chérissaient à leur tour. Il composa en leur faveur plusieurs ouvrages classiques qui furent longtemps suivis dans l'établissement. Nous pouvons citer : 1° Préceptes de rhétorique. — 2° *Élégance latine*; suivie d'une *Prosodie latine*. — 3° *Géographie ancienne et moderne*. — 4° Un poème latin sur les grands hommes de la ville de Metz, intitulé : *Templum metensibus sacrum*; 1779, in-8°. — 5° *Des Eglogues*, des *Odes* et quelques poésies fugitives. — 6° *Des sermons inédits*, qui avaient un grand mérite de style : ils ont malheureusement été perdus pendant ces derniers temps.

Don Pierron était arrivé à la vieillesse lorsqu'il renonça aux travaux de l'enseignement. Il demanda sa retraite et revint dans sa patrie pour y jouir de quelque repos. Mais les circonstances le forcèrent à travailler encore. C'est ainsi qu'il accepta le titre de curé-doyen de Virton, que l'évêque Jauffret lui décerna, le 4 mai 1812, en remplacement de son frère, *François-Jacques Pierron*, mort du typhus.

*François-Jacques Pierron*, né également à Virton, avait fait sa profession religieuse chez les Récollets de sa ville natale. Il était généralement connu sous son nom claustral de Père Jacques. Après la restauration des cultes, il avait été nommé curé primaire de Virton, le 18 janvier, et mourut le 14 mars 1812.

Don Bernardin Pierron, auquel cet article est consacré, est décédé à son tour, le 17 juin 1814, à l'âge de 69 ans. Il a laissé la réputation d'avoir été un homme aimable et distingué sous tous les rapports.

*Renseignements particuliers. — Notice fournie par un membre de sa famille. — Correspondances de M. CLÉMENT MAUS, ingénieur à Huy.*

PIERROT, *Antoine*, religieux, est né en 1657, à Margny, mairie aujourd'hui française du canton de Carignan, département des Ardennes, ancien pays de Luxembourg.

A l'âge de vingt-un ans, il entra à l'abbaye d'Orval, où il fut admis à faire sa profession religieuse et obtint la prêtrise. On ne tarda pas à remarquer en lui une grande simplicité et beaucoup de candeur, une profonde humilité et une tendre charité. Il profita un des premiers de la réforme qu'y introduisait en

1690, le célèbre abbé Charles-Henri de Bentzerath (v. son art. Biogr. I, 58), et fut très-lié avec M. de Ponchâteau, dont le séjour à Orval contribua beaucoup à son avancement dans la piété. Il rendit témoignage à la vérité, pendant la visite que fit dans l'abbaye, en 1725, l'abbé de Grimberge, prémontré, en qualité de visiteur apostolique, en lui déclarant que sa conscience ne lui permettait pas de signer le formulaire. Comme il craignait les suites de sa déclaration, il prit le parti de la fuite et alla rejoindre ses confrères en Hollande. Il renouvela son appel deux jours avant sa mort. Il reçut les sacrements de la main de l'évêque de Babylone, le jour de l'épiphanie, et mourut à Rhinwyk, le 7 janvier 1738.

LE C<sup>te</sup> DE BEC-DE-LIÈVRE, *Biogr. liégeoise*.

PINTH, *Jean-Baptiste*, propriétaire-agriculteur et constituant, né à Holler, sous la commune ardennaise de Weiswampach, le 18 juin 1790, était fils de Théodore Pinth, également propriétaire-cultivateur, et de Marie-Elisabeth Kleiners.

Possédant ce que l'on pourrait nommer de nombreux hectares de terrains peu propres à une culture régulière, dans ces parages ingrats, surtout à une époque où encore l'agriculture avait fait peu de progrès, Pinth, en bon père de famille, n'avait point tardé à acquérir la conviction de la nécessité de se vouer à l'élevé du bétail, moutons, bêtes à cornes, abeilles, afin d'en retirer des bénéfices rémunérateurs en rapport avec les travaux et les soins qu'il avait à donner à ses propriétés. Et il vit bientôt ses efforts couronnés de succès; il prospéra.

Son instruction n'était point grande, parce que pendant sa jeunesse cette intéressante branche d'économie politique se trouvait reléguée à l'arrière-plan. Mais, doué naturellement de beaucoup de conception intellectuelle et d'un coup-d'œil droit d'observateur et d'expérimentateur; profitant de sa propre expérience successive, comme de celle de ses voisins, il avait acquis des connaissances pratiques étendues, dans une infinité de choses utiles, sinon nécessaires dans la vie agricole.

Par ce même esprit d'observation pratique, il avait gagné la conviction que les études constituent le premier besoin de la société moderne. Aussi ne faillit-il point à ce principe, vrai dans toutes les positions de la vie, et procura-t-il à ses fils une éducation très-

soignée, leur faisant acquérir des positions distinguées.

J.-B. Pinth était un homme très-honorable, à la hauteur des exigences sociales; qualités qui lui avaient acquis la confiance publique dans les environs, tellement que les électeurs de son canton le choisirent en 1848, pour un de leurs représentants à la session extraordinaire convoquée en nombre double de mandataires aux États du Grand-Duché, chargés d'élaborer pour la patrie une Constitution politique appropriée aux besoins moraux, en même temps qu'au degré d'éducation civique des luxembourgeois. Il a siégé dans cette auguste assemblée pendant toute la session extraordinaire, du 25 avril au 28 juillet, où cette œuvre se trouva achevée et sanctionnée par le bon roi grand-duc, S. M. Guillaume II, de vénérée mémoire pendant tous les siècles à venir.

Rentré dans la vie privée après cette apparition sur la scène patriotique, plutôt que politique, comme Pinth s'exprimait lui-même, il est décédé le 14 août 1854, à l'âge de 64 ans.

*Etat-civil. — Renseignements obtenus. — Procès-verbaux de la constituante. — Liste officielle des législateurs.*

PIPIUS, *Henri-Denis*, né à St Vith pendant la première moitié du 17<sup>e</sup> siècle, était fils de Jean-Jacques Pippius et de Marie-Elisabeth Thielen. L'appellation onomastique Pippius n'est point ici une latinisation du nom Pip, par lequel une autre famille de St Vith est appelée: ces deux races sont entièrement distinctes entre elles.

Le sort de ce personnage offre des situations plus ou moins romanesques qui méritent bien d'être retenues: nous en devons la connaissance à l'excellente histoire de St Vith, par le D<sup>r</sup> Hecking, qui lui-même les a apprises tant des archives que d'une tradition publique encore vivace dans la dite ville.

H.-D. Pippius alla, en qualité d'ouvrier tonnelier, faire son tour de France, comme on dit, et comme cela était d'usage alors. Il arriva de cette manière à Prague en Bohême, où il fut engagé chez un maître tonnelier. De cette manière il obtint accès dans la maison ou la cave d'une riche veuve, la baronne Elisabeth-Thérèse de Langenheim qui n'avait pas d'enfants. Le bel et avenant ouvrier ardennais ne resta pas inaperçu à la jeune dame de Langenheim; elle gagna bientôt de

l'attachement pour lui, tellement qu'elle résolut de l'accepter pour son mari, s'il pouvait rapporter de sa ville natale une attestation authentique qu'il sortait d'une famille respectable, et que ses ayeux n'auraient jamais été atteints de servage.

Avec cette déclaration, Pippius s'adressa aussitôt aux édiles de St Vith, pour obtenir ce certificat, ajoutant que s'il était assez heureux d'atteindre l'objet de ses désirs, il se souviendrait pendant toute sa vie du bienfait. Tous les membres de la haute justice, en même temps que les deux bourgmestres se réunirent pour satisfaire à la requête qui était basée sur l'exacte vérité, puisque la dite famille Pippius comptait parmi les plus anciennes races franches ou libres de la ville, et que même elle possédait depuis un temps immémorial un écusson propre, comme d'ailleurs cela était généralement d'usage parmi les familles d'origine francke. Une ancienne pierre tumulaire, à côté de l'autel de la St<sup>e</sup> Vierge dans l'église paroissiale, sur laquelle cependant l'inscription est presque entièrement effacée, porte encore aujourd'hui un écusson ainsi que les mots : *Petronilla Pipius obiit*. Le dit écusson offre deux compas à moitié ouverts, posés de fasces, sommés de trois étoiles, et une étoile également en pointe, entre les compas. Le tout est sommé d'une couronne et orné, à dextre comme à sénestre, de fleurs de lys.

Muni d'une attestation aussi avantageuse, l'heureux H.-D. Pippius vit bientôt son union célébrée à Prague avec Elisabeth-Thérèse de Langenheim. Depuis ce jour il se dénommait *Henri-Denis Pipius de Langenheim*. Le Dr Hecking, qui nous fournit ces données, ajoute qu'il le trouve pendant quelque temps qualifié : *Déclamateur allemand près de la table royale dans le royaume de Pologne*.

Dans cette brillante position sociale il conserva pendant toute sa vie le même amour pour son endroit natal. C'est ainsi qu'il fit ériger dans l'église de la dite ville l'autel de la St<sup>e</sup> Vierge dans sa forme actuelle, et l'orna des initiales de son nom, de même que de ses armes. Il envoya à sa famille le portrait de sa femme et le sien, peints à l'huile; et il avait même arrêté le projet de venir habiter St Vith avec sa femme pendant la saison d'été, se proposant de faire disposer pour son habitation la maison actuellement dénommée de la veuve Breuer. Mais son épouse étant décédée sur ces entrefaites, sans

enfants, après qu'elle lui eût laissé toute sa fortune, il abandonna son projet.

Afin d'exécuter la promesse qu'il avait faite à la ville, il fit dresser son testament à Prague, le 29 janvier 1704. Cet acte portait de riches legs en faveur de sa parenté, plus une fondation de bourses, au nombre de neuf, pour autant de jeunes gens de St Vith, pour leur faire et achever leurs études. On croit qu'un de ses parents aurait possédé une copie de cet acte de dernière volonté. Mais il est resté introuvable depuis, soit à cause du décès du possesseur, soit qu'il ait été perdu pendant l'incendie de 1748. On recommença, en 1817, à faire de nouvelles recherches à cet égard, et l'on alla même les continuer à Prague; mais toutes les tentatives restèrent sans résultat.

Dr HECKING, *Geschichte der Stadt und Herrschaft St Vith*.

PIRSON, *François-Gérard*, homme d'Etat et administrateur, est né le 24 octobre 1765, à Sart-Custinne, village de l'ancien duché de Bouillon, lequel dernier se trouve, depuis 1815, annexé au Luxembourg, pendant que Sart-Custinne même ressortit de nos jours à la province de Namur.

Après avoir fait ses humanités au collège de Sedan, le jeune Pirson se proposait d'embrasser la carrière du commerce. Il alla pendant quelques années demeurer à Dunkerque, où il s'occupait à l'étude de la tenue des livres, lorsque la révolution brabançonne éclata qui le rappela chez lui.

Quelque temps plus tard, en juin 1789, les premiers symptômes du bouleversement social radical en France s'étant fait jour, Pirson, curieux, dit son biographe, comme on l'est à 24 ans, et tourmenté d'activité, se rendit à Paris, où il séjourna pendant six semaines. Il y fut témoin des convulsions et des grands mouvements du milieu desquels devait naître la république française. Le spectacle de ces luttes parlementaires, de ces agitations de la rue, de ce débordement de la pensée populaire écrasée depuis des siècles sous les abus et le despotisme de certaines institutions qui avaient fait leur temps; ces préparatifs à l'établissement d'une société nouvelle; toutes ces circonstances firent sur cette jeune âme une impression profonde, qui dès son retour dans ses foyers le porta à poser un acte hardi, le premier jalon de l'histoire de sa vie publique.

Dans une adresse à ses concitoyens, il les engagea à profiter du moment pour demander au duc souverain de Bouillon la réforme de quelques abus qu'il signalait. Rédigée dans un style clair et concis, cette adresse témoignait d'un profond respect pour le pouvoir, et ne faisait appel aux bouillonnais que d'une manière calme et réfléchie. Le passage suivant, où Pirson émet le principe d'une idée qui a été et est encore à étudier longuement par les nations européennes, donnera le spécimen des sentiments qu'il y exprimait.

„Qu'il serait beau, *disait-il*, si on voyait „ceux entre la communication desquels la „nature n'a mis aucune entrave, se dépouiller „de ces préjugés qui divisent les peuples, „prendre le titre de frères et participer également aux frais d'une police nécessaire pour „la conservation de chaque individu ! La nature ne frémirait plus à la vue de ces armées „d'hommes-machines qui trempent la terre „de leur sang, ni de ces arsenaux flottants qui „vomissent des tourbillons meurtriers, pour „porter la désolation d'un bout à l'autre du „globe !“

Malgré la réserve apportée à la rédaction de ce document, la Cour souveraine de Bouillon, alarmée de ce qui se passait en France, eut peur, et décréta Pirson de prise de corps. Cependant avant de mettre cet arrêt à exécution, elle lui dépêcha quelqu'un pour l'avertir de ce qui se passait, et l'engager à retirer les exemplaires de son adresse mis en circulation, promettant à cette condition, de considérer la mesure prise contre lui comme non avenue.

Mais Pirson, au lieu de se rendre à l'invitation, au lieu de fuir l'arrestation dont il était menacé, courut droit au danger : il se rendit à Bouillon, se montra partout, et personne ne l'arrêta.

Les griefs reprochés au pouvoir continuant à exister, malgré la requête rédigée dans le sens de l'adresse, par l'assemblée générale des maïeurs, Pirson prend sur lui de convoquer un congrès composé de députés appartenant à toutes les communes du duché de Bouillon. Cet appel a été accueilli avec la plus grande faveur ; et le 7 mars 1790, une assemblée de notables désignés par leurs concitoyens se réunit à Paliseul, bourg placé au centre du duché.

La noblesse et le clergé s'y rendirent et demandèrent à y être représentés par ordres.

Mais, imbu des principes d'égalité et de fraternité qui commençaient à se faire jour de toute part, Pirson combattit leurs prétentions avec toute la chaleur de sa conviction, et la demande n'a pas été admise : A partir de ce moment la fusion des classes et l'égalité devant la loi se trouvèrent consacrées dans le duché de Bouillon. Mais ce n'était pas assez. Pirson poursuivant la réalisation de ses espérances, voulait la liberté et le bonheur de ses concitoyens. Sa pensée, dégagée de toute ambition personnelle, ne se préoccupait que des grandes réformes dont l'administration intérieure du duché de Bouillon était susceptible.

L'assemblée du 7 mars prit le titre d'assemblée générale ; et à la suite d'incessantes démarches auxquelles Pirson prit une part très-active, elle fut reconnue et constituée légalement par un décret du duc souverain, en date du 3 avril 1790, c'est-à-dire vingt-six jours après sa première séance. Seize jours après, elle transporta son siège à Bouillon même, où elle a été définitivement installée.

Nous ne nous arrêtons point ici à faire l'énumération des travaux de cette assemblée dont toutefois Pirson, ce jeune homme hardi encore, inconnu quelque temps auparavant, était l'âme.

Pendant la même année 1790, une disette affreuse vint épouvanter les populations. Pirson fut député à Paris, vers l'assemblée constituante, pour soutenir les droits méconnus des bouillonnais concernant les privilèges dont le duché avait toujours joui sur le marché de Sedan. Il y arriva le 4 août, obtint audience du comité diplomatique, et réussit dans sa demande : le 14 du même mois, Louis XVI signa le décret d'octroi sollicité.

De Paris, Pirson est appelé chez le duc de Bouillon, à sa résidence de Navarre près d'Evreux. Il y séjourna pendant trois mois et gagna toute la confiance du duc, que sa franchise ardennaise étonna autant qu'elle le charma.

Le 26 septembre 1791, le duc, voulant reconnaître les services rendus par Pirson à la chose publique et au pouvoir qu'il travaillait à réhabiliter comme à fortifier en le poussant à la suppression des abus, lui adressa une lettre remplie de protestations d'estime et d'amitié, et dans laquelle il le pria d'accepter la place de conseiller à la Cour souveraine du duché.

Pirson n'avait encore que 26 ans d'âge. Le

souverain de son pays le traitant d'égal à égal, le suppliait presque d'accepter une position élevée qui devait lui permettre d'arriver à tout. Mais Pirson refusa, tant il avait peur de perdre sa chère liberté qui pour lui équivalait à tous les autres biens, si même elle ne les surpassait pas.

En 1792, l'indépendance du duché de Bouillon étant menacée par suite de la guerre entre la France et les puissances alliées, le duc confia ses pleins pouvoirs à Pirson.

Deux autres voyages qu'il fit à Paris, pour motifs politiques à traiter à la barre de la Convention, furent également couronnés de succès : L'un avait été appelé par une intempestive déclaration d'annexion du duché de Bouillon à la France, proclamée par un comité révolutionnaire établi à Sedan, pendant que la France n'avait de ce côté aucune armée pour protéger le pays contre des troupes autrichiennes campées dans le voisinage.

Cependant cette réussite, quant à la non exécution promise par Robespierre, de la proclamation d'annexion du duché de Bouillon à la France; cette réussite n'a eu qu'un résultat très-court. En effet, quelque temps après le retour de Pirson, un détachement de l'armée française pénétra dans cette ville, où il enleva sept ou huit habitants, parmi lesquels le gouverneur et le procureur-général de la Cour d'appel. Après une nouvelle démarche auprès des chefs des envahisseurs, tentée par Pirson, les prisonniers ont été relâchés.

Quoique la terreur fut grande à ce moment, et qu'une atmosphère de sang et de massacres planât sur Paris, Pirson accepta une nouvelle mission : il semblait vraiment, dit son biographe, que cet homme fût la providence de son pays. Il part et va revendiquer la continuation des privilèges accordés depuis plusieurs siècles au duché de Bouillon sur le marché de Sedan. N'ayant pas été aussi heureux que la première fois, et voyant la position du duché devenir d'autant plus critique qu'il était considéré comme révolutionnaire par le Gouvernement des provinces belges, Pirson proposa à l'assemblée de faire des démarches auprès de la gouvernante Marie-Christine, pour établir des relations profitables aux habitants du pays. Cet avis ayant prévalu, Pirson fut envoyé à Bruxelles, où à la suite d'actives négociations, il obtint *verbalement* des conditions avantageuses : sous sa

responsabilité personnelle, il accepta ces conditions, par dévouement pour ses concitoyens, malgré les dangers auxquels il s'exposait dans le cas où cet arrangement viendrait à être connu de la France.

Le jeune duc de Bouillon ayant été violemment arraché de son château, le 7 février 1794, l'assemblée générale bouillonnaise lança aussitôt une proclamation à ses commettants, leur annonçant l'état des choses et les engageant à nommer une assemblée extraordinaire qui serait chargée d'organiser un pouvoir exécutif provisoire.

Le 19 mai 1794, le général autrichien de Beaulieu (v. son art.) ayant culbuté le camp des montagnards français établi sur les hauteurs de Bouillon, s'empara de la ville et la livra pendant 24 heures aux horreurs d'un pillage dont le récit détaillé n'appartient point à un article biographique cependant nous devons dire que dans ces déplorables circonstances ce fut encore Pirson qui préserva la ville de calamités plus grandes; ce fut encore à lui qu'on dut de conserver au moins l'organisation de l'administration.

Le 16 juin, l'assemblée de Bouillon décréta une nouvelle organisation dont Pirson avait jeté les bases et qu'il avait soumise à l'approbation de cette assemblée.

Ce fut lui aussi qui fit prononcer, après le 26 juillet, une amnistie entière en faveur des terroristes bouillonnais, qui étaient cités devant un jury national qui avait été constitué pour les juger.

Après l'annexion définitive de Bouillon à la France, par décret du 9 vendémiaire an IV (2 octobre 1795), Pirson a été nommé commissaire du Directoire exécutif, chargé d'organiser tour-à-tour les cantons d'Orchimont et de Gédinne. Plus tard, il fut désigné membre, ensuite président de l'administration centrale du département de Sambre-et-Meuse. Dans ces dernières fonctions il fixa les bases de la répartition des contributions foncière et personnelle, levant équitablement les difficultés provenant de la différence d'administration dans les quatre pays dont des fragments venaient d'être réunis pour constituer le nouveau département, le Luxembourg, le pays de Liège, celui de Namur et le duché de Bouillon.

Sous le régime de la Constitution de l'an VIII, il fit successivement partie du Conseil

d'arrondissement de St Hubert, puis du Conseil général du département.

Après son mariage, en 1802, avec une demoiselle Dupont d'Athérée, de Dinant, il se fixa dans cette dernière ville.

Le Gouvernement français lui fit, par la suite, offrir divers emplois, que tous il refusa, nommément la sous-préfecture de Dinant. Cependant il accepta des fonctions gratuites, telles que celles de membre du Conseil général du département (28 août 1808), de Conseil officieux pour surveiller les intérêts des défenseurs de la patrie et des autres citoyens absents pour le service des armées de terre et de mer (15 juillet 1809), de membre de la commission des hospices de Dinant (9 février 1815), de capitaine de la milice bourgeoise (10 avril 1815), de membre de la commission chargée de présenter ses considérations et avis pour la formation des Etats provinciaux (21 octobre 1815), de membre du bureau central de bienfaisance de Dinant (14 février 1816), de membre des Etats provinciaux de Namur (26 avril 1816), de bourgmestre de Dinant, qu'il n'accepta point (25 juillet 1817), de bourgmestre par intérim (15 juin 1818), de membre de la commission chargée de l'examen approfondi des intérêts des hauts-fourneaux et des forges (1<sup>er</sup> mars 1819), de membre des Etats généraux (7 juillet 1819), de membre du Conseil de régence, par réélection (3 novembre 1819), de commissaire d'arrondissement à Dinant (24 août 1820).

Nous passons sous silence la nomenclature d'un grand nombre de missions et de fonctions, plus modestes peut-être mais non moins difficiles et délicates à remplir, et qui toutes avaient trait à des événements contemporains et locaux : Elles témoignent de la confiance que Pirson inspirait au pouvoir qui lui donnait ainsi des preuves non équivoques de sa bienveillance et de son estime.

Pirson, retiré depuis une vingtaine d'années de la vie politique, éprouvait de grandes répugnances à y rentrer, lorsqu'il accepta, en 1819, un mandat de membre de la seconde chambre des Etats généraux, avec l'intention de défendre les intérêts des provinces méridionales du nouveau royaume des Pays-Bas, gravement compromis par le système que le Gouvernement néerlandais poursuivait.

Dès son arrivée à La Haye, il fut invité à la Cour, où sa franchise et la hardiesse de ses convictions patriotiques firent une pro-

fonde sensation. Il prit une part très-active à tous les débats parlementaires, à l'occasion des discussions du premier budget décennal, de la loi sur le divorce, de l'impôt sur le sel, de la protection à accorder à la forgerie indigène, etc. Mais ce fut surtout à l'occasion de l'impôt-moûture et du système des finances introduit en 1820 et 1821, qu'il se fit remarquer par une rare énergie pour les combattre.

Rentré de nouveau au sein de sa famille, Pirson se tint à l'écart des affaires publiques.

En 1830, il se mit, à Dinant, à la tête du mouvement, afin de lui imprimer une impulsion salutaire et d'éviter des désordres graves. Nommé commissaire de cet arrondissement, puis membre du Congrès belge, et ensuite de la Chambre des représentants, il fut ce que toujours il avait été.

Par la suite, il donna sa démission comme commissaire d'arrondissement, et fut plus tard nommé bourgmestre de Dinant, poste qu'il occupa jusqu'en 1848.

En 1843, comme il sentait que la vieillesse lui conseillait le repos, il s'était retiré de l'arène politique, priant ses commettants de le remplacer à la Chambre des représentants : Ces derniers, voulant lui donner un témoignage public de reconnaissance, choisirent un de ses fils pour lui succéder à l'assemblée nationale. Celui-ci devint plus tard gouverneur de la province de Namur.

Le 3 avril 1835, Pirson avait reçu la décoration de la croix de Fer ; le 31 mai 1841, il avait été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, et le 28 septembre 1849, élevé au grade d'officier dans le même ordre.

Le 16 janvier 1849, le Conseil communal de Dinant lui remit, au nom de la ville, une médaille d'honneur, comme témoignage de sympathie, d'estime et de gratitude de la part de ses concitoyens.

Pirson est mort le 1<sup>er</sup> mai 1850, à l'âge de 85 ans.

*Biographie générale des Belges. — Journaux du temps. — OZERAY, Hist. de Bouillon, 2<sup>e</sup> édition, II, 589-611. — AD. SIRET, dans : Annales de la Société archéologique de Namur.*

PITTANGE, *Arnoul d'*, homme d'Etat, est marqué par Bertholet sur la liste des sénéchaux ou gouverneurs du pays de Luxembourg, sous l'année 1309, pendant le règne du comte Henri IV, septième de son nom comme empereur d'Allemagne. Suivant cet auteur, il aurait succédé dans cette dignité à

Guillaume de Preisch, qu'il inscrit avec le milisime 1301, et aurait été remplacé en 1312 par Henri de Beaufort.

Le manuscrit des Viri illustres au contraire, le dénomme en l'année 1314, sous Jean l'aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême. Suivant ce dernier, il aurait succédé à Henri de Beaufort et aurait à son tour cédé la place à Jean de Berward, avec les dates 1316 et 1317 qui sont posées entre ces deux personnages sans qu'elles soient remplies par un autre nom.

Cette circonstance nous porte à croire que Arnoul de Pittange a été nommé deux fois à cette éminente dignité.

Quoiqu'il en soit, ce personnage, deuxième du nom dans la série généalogique de sa maison, paraît déjà dans les annales en 1276, se qualifiant seigneur du dit Pittingen, lorsqu'il fut témoin à une convention conclue entre la comtesse Yolande de Vianden (v. ce nom Biogr. II, 211), prieure du monastère de Marienthal, et Theodore de Kerpen, chevalier-seigneur de Moestroff avec Marguerite sa femme.

Ce personnage était fort en crédit à la cour du roi-comte Jean l'aveugle qui lui octroya le droit de haute-justice sur son fief patrimonial de Pittange—Pittingen, de même que sur les villages plus éloignés de Hüpperding, Vitry, Arloncourt, Rachamps, Hardigny et Waldbredimus.

Il avait épousé Catherine ou Marguerite, fille de Gérard de Grandpré et de Roussy.

La maison de Pittange est déjà citée avec distinction en 1214, époque où sa généalogie commence dans la personne de Pottier, seigneur de ce nom, pour se continuer sans lacune dynastique jusque vers le milieu du quinzième siècle où elle est remplacée par celle de Créhange.

BIVIER, *Programme du Progymnase de Diekirch.* — Mscrt des Viri illustres. — BERTHOLET, *Liste.* — *Notes d'études.*

PLUMANS, Jean-Baptiste, prêtre, auteur. Ce nom n'a pas une consonnance luxembourgeoise. Cependant nous nous voyons engagé à copier ici un article concernant que le jésuite de Feller a fourni sur ce personnage dans son Journal historique et littéraire. Il savait que, pour un motif certain, il peut compter dans cette nationalité.

Jean-Baptiste Plumans était curé à Téttingen. Quelle est cette localité ? Nous avons

dans le Grand-Duché actuel un Haut-et un Bas-Téttingen, francisé en Tétange, sous la commune administrative de Kayl et possédant un vicariat.

Il existe un autre village du même nom, Tétting, ancienne province de Lorraine, sur la Nied allemande, mairie devenue française.

Plumans, Jean-Baptiste, curé à Téttingen, est connu par une exposition mystique des livres de l'ancien testament en forme de sermons.

De Feller le dit : un auteur savant et zélé. En parlant de son ouvrage, il ajoute : „son travail, qui dans le fond se réunit à celui des autres commentaires de l'Écriture, a quelque chose de singulier et de piquant dans sa manière. Il explique tout l'ancien testament par le nouveau. Et, en établissant le rapport intime entre les deux livres, il répand l'onction de la piété sur des endroits où l'on ne découvrait en quelque sorte que la sèche resse de la terre, ou le détail des événements historiques de la nation juive.“

Ce livre a pour titre : *Expositiones mysticae in libros historicos Veteris Testamenti, concionatoriè propositae; subnexâ singulis libris historiâ mysticâ, cum observationibus historico polemicis, etc. Per Joannem-Baptistam Plumans, Pastorem in Tettingen.* Vol. in-4°, 1776; sans lieu d'impression.

Il avait, en outre, commenté de la même manière et en latin, les Actes des apôtres. On ignore s'il a publié ce second ouvrage.

*Communication du Père ALEX. PRUVOST, jésuite; d'après le Journal historique et littéraire, de l'abbé de Feller; 1<sup>er</sup> sept. 1778, T. CLI. Luxembourg, chez les héritiers d'André Chevalier; p. 24-26.*

POELCKING, Henri-Joseph-Willibrorde, militaire, est né à Junglinster, le 23 avril 1810. Il était colonel commandant de place de 2<sup>e</sup> classe, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la croix commémorative, chevalier de 3<sup>e</sup> classe de l'Ordre de l'Aigle rouge de Prusse, lorsqu'il est décédé à Gand, le 4 juillet 1861.

Entré, en octobre 1830, au service de la Belgique comme sergent-major au 4<sup>e</sup> régiment de ligne, Poelcking obtint le grade de sous-lieutenant en 1831. Détaché à l'école militaire en 1833, puis nommé lieutenant en 1837, il fut admis avec ce grade dans l'état-major et attaché au dépôt de la guerre en 1838. Il concourut en 1839 aux travaux topographiques de la délimitation du territoire, dirigés par le colonel Jolly.

Promu successivement aux grades de capitaine de seconde classe, en 1842, et de capitaine de première classe, en 1845, il remplit les fonctions d'aide-de-camp du général Du Pont, de 1843 à 1846; puis il fut rappelé au dépôt de la guerre.

Elevé au grade de major en 1849, il remplit provisoirement les fonctions de chef d'état-major de la 1<sup>re</sup> division territoriale; fut nommé lieutenant-colonel en 1855, et définitivement confirmé en 1856 dans les fonctions de chef d'état-major de la 1<sup>re</sup> division territoriale.

Nommé colonel commandant de place de 2<sup>e</sup> classe, le 8 mai 1861, il venait d'être chargé du commandement de celle de Namur lorsque la mort le frappa.

*Etat de services.*

PONCELET, *Joseph*, né à Neufchâteau, dans le Luxembourg belge, le 11 juin 1785, major pensionné, chevalier de l'Ordre de Léopold et de celui de la Légion d'honneur, décoré de la croix de fer, est décédé à Schaerbeck, le 3 février 1860.

Entré au service de France comme soldat du 108<sup>e</sup>, le 8 janvier 1806, il parcourut tous les grades inférieurs jusqu'à celui de sous-lieutenant au 109<sup>e</sup>, lequel il obtint le 7 octobre 1810.

Nommé successivement lieutenant, le 8 février 1813 et capitaine quelques mois après, il a été désigné pour servir au 78<sup>e</sup> de ligne en 1814, et licencié le 14 janvier 1817.

Poncelet avait fait les campagnes d'Espagne, de 1808 à 1813.

Le 22 septembre 1809, il reçut un coup de feu à la tête, en combattant dans les Asturies. Le 8 février, il a été de nouveau blessé au bras gauche, à Villa-Viçosa. Le 22 juillet 1812, une balle lui traversa la jambe droite à la bataille de Salamanque. Le 21 juin 1813, à Vittoria, il reçut une autre balle dans la jambe droite et le 31 août suivant, au passage de la Bidassoa un nouveau coup de feu lui traversa la cuisse droite.

Il obtint l'Etoile de la légion d'honneur en 1813, et fit encore en France la campagne de 1814.

Rentré dans sa patrie, Poncelet a été nommé receveur de l'Etat, le 23 décembre 1822.

Pendant les événements politiques de 1830, Poncelet contribua puissamment au désarme-

ment de la garnison de Neufchâteau, composée d'un bataillon commandé par des officiers néerlandais qui ont été faits prisonniers le 30 septembre.

Il entra ensuite dans la nouvelle armée belge, comme capitaine avec rang de major du 2<sup>e</sup> régiment de ligne, le 8 janvier 1831. Quelques mois après, il obtint le brevet de major et fut désigné pour commander un bataillon de tirailleurs luxembourgeois. Dans ce grade il servit dans plusieurs régiments et se trouvait au 9<sup>e</sup> de ligne, lorsqu'il a été admis à faire valoir ses droits à la pension de retraite, le 15 avril 1843.

*Etat de services.*

PONDROM, *Jean-Baptiste*, inscrit simplement Jean à l'état-civil, notaire, administrateur et législateur, né à Diekirch, le 20 mars 1780, était fils d'André Pondrom, décédé admodiateur du château et de la propriété de Heisdorf, et de Marie-Anne Servais. Il était un frère plus âgé du docteur André Pondrom (v. son art. Biogr. luxemb., II, 59), et de l'avoué Bernard Pondrom, de Luxembourg.

Nommé, en 1809, notaire à la résidence de Hosingen, son protocole s'étend jusqu'à l'année 1853, où il est décédé, le 12 mai.

De 1825 à 1830 où éclata la révolution de Bruxelles, il a été bourgmestre de sa commune. Ces événements politiques ne l'évincèrent pas de cette édilité qu'il conserva pendant tout l'interrègne et jusqu'en 1839, à la reprise de possession du Luxembourg morcelé, par la dynastie de Nassau-Orange. Il la continua encore après, jusqu'aux nouvelles élections, en 1843, où il obtint un successeur, après qu'il eut formellement déclaré ne pouvoir plus accepter un renouvellement de mandat communal. Pendant l'interrègne politique, il a fait également partie du Conseil provincial siégeant à Arlon.

Pondrom a été compris dans la première nomination aux Etats du Grand-Duché, où il siégea pour le canton de Clervaux, du 7 juin 1842 au 2 mai 1845, en vertu du mandat direct que le Souverain s'était réservé de conférer, lorsqu'il promulgua la Constitution du 12 octobre 1841. Ensuite par élection du même canton, du 3 juin 1845 jusqu'au 29 mars 1848.

Depuis ce jour il quitta la scène politique.

Pondrom s'est en toute circonstance distingué par son honorabilité et son exactitude



à remplir ses devoirs civiques aussi bien que ses différentes missions politiques et administratives.

Le 21 février 1821, il avait épousé la dernière héritière noble du château de Schutbourg, sous la commune d'Alscheid, dame Thérèse-Joséphine-Léopoldine de Hoefnagel, née à Bastogne, le 4 novembre 1782, fille d'Albert de Hoefnagel, à cette époque prévôt du dit Bastogne, et de Marie-Anne-Antoinette-Népomucène van Grave. La dame veuve Pondrom, née de Hoefnagel est décédée à Hosingen, le 3 octobre 1867.

*Liste officielle des législateurs.—Comptes-rendus des sessions législatives.—Mémorial. Almanachs de Luxembourg et d'Arlon.—Souvenirs personnels.—Etat-civil.—Archives.—Renseignements fournis.*

PONSART, *Jean-Nicolas-François*, peintre et dessinateur, né à Malmédy, le 23 avril 1788, était fils d'Antoine-Sigismond-Lambert Ponsart, lieutenant d'une compagnie bourgeoise et ancien commissaire de la ville; et de Marie-Elisabeth-Thérèse Herman.

La famille Ponsart, originaire de Liège, et qui a produit un médecin devenu célèbre, était venue s'établir à Malmédy pour y exercer l'état de tanneur.

Nicolas Ponsart, destiné par son père au commerce, a été envoyé à Paris à l'âge de 17 ans, pour s'y former dans la grande maison Dubourget et Periet. Après un séjour de trois ans dans cette ville, il revint dans ses foyers avec des goûts artistiques prononcés. Il continua cependant le commerce de son père et fut incorporé en 1813, pour faire partie de la garde d'honneur dans laquelle cependant il n'entra pas. En 1815, il a été nommé officier de la landwehr prussienne. Avec ce grade, il fit la campagne de France. A son retour, il épousa, le 6 août 1817, Hélène-Françoise Faymonville, qu'il perdit déjà après 18 mois de mariage.

Ce fut alors seulement qu'il se voua à ses goûts favoris.

Il quitta Malmédy, se rendit à Dusseldorf, où il suivit le cours de peinture; passa par Aix-la-Chapelle où il a été employé aux décors du théâtre, et alla se fixer à Bruxelles, où il s'adonna entièrement aux paysages et à la lithographie. Après la révolution de 1830, il habita Paris, d'où, après quelques années de séjour, il revint à Bruxelles, où il se fit un nom respecté parmi les paysagistes, et noua d'illustres amitiés, entre autres avec Madou.

Vers la même époque, il publia ses *Vues de l'Ahr*, appréciées par tous les connaisseurs pour leur exactitude, leur fini et la supériorité de leur exécution. Plus tard, il édita également les *Vues de l'Eifel*, de même que celles *des environs de Stavelot et de Malmédy*. Fatigué de cette vie errante et atteint de surdité, Ponsart se décida enfin à revenir dans sa contrée natale, où il avait conservé de nombreux amis. Pendant 15 ans, il consacra ses talents à l'école supérieure de Malmédy en qualité de professeur de dessin. Ses infirmités et son grand âge le forcèrent enfin de quitter l'enseignement et de vivre au sein de l'amitié.

Il est mort, le 4 mars 1870, à l'âge de 84 ans moins un mois.

Ponsart était non-seulement un peintre distingué, mais encore un agréable causeur; ses nombreux voyages et ses connaissances historiques rendaient sa conversation aussi intéressante qu'instructive. Dans la vie privée, il se distinguait par un caractère franc et loyal, par un fonds de religion sans bigoterie et par la sûreté de ses relations.

Il a couronné sa noble vie en instituant l'hospice de St Nicolas pour son héritier universel.

*Les journaux: La Semaine de Malmédy, 12 mars 1870; et l'Annonce de Stavelot, même époque.—Etat-civil.—Renseignements particuliers.—Souvenirs de famille.*

POPPON, *Saint*, abbé de Stavelot, naquit en Flandre, vers l'année 978.

Sa vie a été écrite par Everhelme, son disciple et son ami. Elle est reproduite par les Bollandistes, de même que par Surius, dont cependant le texte offre quelques variantes avec le manuscrit conservé à Stavelot, suivant M. Arsène de Noue, que nous suivrons dans cet article, en le comparant tant avec les deux ouvrages cités qu'avec Bertholet, etc.

Son père avait nom Tizekinus ou Tiskins, et sa mère est connue sous celui de Adelviva, en flamand Adelwyf-Adel ou *Adelige Wittwe* en allemand moderne, ou noble veuve; sans doute parce que ayant perdu son époux pendant les guerres de Hesbaie, alors que son fils était encore au berceau, n'ayant que 5 mois d'âge, selon l'opinion de Bertholet, elle n'a point voulu consentir à contracter un second mariage. Dans ce sens il s'agirait là pour cette dame d'un surnom lui attribué par le public, non de son véritable nom.

Poppon parvenu à l'âge de pouvoir porter

les armes, ceignit la dague à l'instar des gentilshommes, et partit pour les camps. Mais il n'a pas été longtemps à suivre le métier de la guerre. Il se dégoûta bientôt de cette carrière, à cause du libertinage qu'il n'avait point tardé à remarquer chez le soldat, élevé qu'il avait été par sa pieuse mère dans tous les sentiments religieux, et se décida à embrasser la vie monastique vers laquelle toute sa pensée le portait.

Il partit et alla à travers d'innombrables dangers visiter les lieux-saints qui avaient été arrosés du sang de son rédempteur, priant sur le tombeau du Christ, à Jérusalem, afin d'être éclairé sur la sainte vocation qu'il méditait de suivre. De là il se rendit à Rome, afin sans doute d'achever de tremper définitivement sa foi comme sa résolution auprès du tombeau des princes des apôtres. A son retour de ce double pèlerinage, Poppon se vit fortement sollicité par Baudouin le Barbu, comte de Flandre, à épouser la fille d'un riche seigneur voisin. Mais il ne put consentir à changer la résolution qu'il avait prise de se consacrer à Dieu dans un monastère. Et en effet, il renonça au monde pour aller s'enfermer dans l'abbaye de Stavelot, où il obtint l'habit de bénédictin et prononça ses vœux, après que son ami Erilbert lui eut appris les règles de cet ordre et l'eut instruit dans la science divine. Poppon ne tarda pas, dit la légende, à faire d'étonnants progrès, au point que bientôt il surpassa ses confrères en science et en vertu. On lui confia la desservitude d'un hôpital dans lequel il exerça avec plaisir tous les devoirs d'une parfaite charité, au point qu'il vaquait sans répugnance aux soins les plus rebutants.

Richard, abbé de St Vannes de Verdun, ayant eu l'occasion de faire sa connaissance, voulut l'avoir dans son monastère. A cet effet, il le demanda à son supérieur qui après d'assez longues hésitations consentit au transfert. Poppon emmena avec lui sa mère qui, à Verdun prit à son tour l'habit religieux et y finit sa vie en récluse.

Sur ces entrefaites, Folrad, abbé de St Vaast à Arras, homme scandaleux et excommunié, ayant été chassé de son monastère, l'abbé Richard de St Vannes alla prendre la direction de cette maison, emmenant avec lui Poppon, auquel il confia la charge de procureur. En cette qualité ce dernier dut se rendre auprès de l'Empereur Henri II, époux comme on sait, de Cunégonde, fille du comte Sigefroy d'Ardenne, premier dynaste de Luxembourg.

Ce prince accorda à Poppon tout ce qu'il avait à lui demander, parce qu'il l'honorait d'une bienveillance particulière; et même en le congédiant il l'assura de toute sa protection. Après avoir convenablement mis ordre aux affaires temporelles de St Vaast, Poppon retourna à Verdun où on lui conféra les offices les plus infimes qu'il remplit avec joie, disent ses biographes. Mais peu de temps après, son supérieur, qui n'avait voulu que le soumettre à une épreuve, s'étant assuré de son savoir faire aussi bien que sa ponctualité à observer la règle jusque dans ses moindres détails, le fit élire supérieur de la prévôté de Wasloy, qui était toute ruinée. Poppon s'y rendit aussitôt, et s'y comporta avec sagesse et une économie si exemplaire qu'en peu de temps il eut rétabli la discipline religieuse et remis les biens dans une grande prospérité : ce fut pour ce motif que depuis on nomma cette maison Beaulieu.

Bertrand, trente-quatrième abbé de Stavelot étant venu à mourir sur ces entrefaites, en 1020, l'empereur Henri III, désigna Poppon pour lui succéder. L'abbé de St Vannes, qui aurait infiniment désiré le conserver auprès de lui, crut pouvoir s'opposer à ce départ, que Poppon à son tour hésitait d'exécuter. Mais les autorités souveraine de l'empereur, et canonique de l'archevêque Héribert de Cologne, finirent par triompher de la résistance.

De son côté, le monastère de Stavelot, mécontent du choix impérial, se souleva avec la ville à son arrivée; et Poppon se vit obligé de se réfugier à Malmédy. Cependant l'orage s'apaisa bientôt devant le génie, la fermeté et la douceur du grand homme.

Le nouvel abbé de Stavelot fut en même temps préposé à l'abbaye de St Maximin à Trèves, dignité que cependant il ne voulut conserver que jusqu'à ce qu'il y eut rétabli la régularité. Il en fut de même des monastères de St Jacques et de St Laurent à Liège. Dans ces deux dernières il tint le bâton pastoral pendant huit ans environ et jusqu'à l'achèvement de celui de St Laurent que son fondateur l'avait chargé de construire lorsqu'il lui abandonna toute sa fortune dans cette intention.

Les abbayes de Stavelot et de Malmédy ont toujours été les lieux où, de préférence l'abbé Poppon résidait. C'est là qu'il forma la plupart des abbés qu'il a préposés aux monastères dont il avait la direction. Aussi

commença-t-il par s'occuper de l'instruction de ses religieux, y appelant pour enseigner la philosophie le célèbre moine Thierry (voir Biogr. II, 164) qu'il fit venir de l'abbaye de Lobbes et qui devint plus tard abbé de St Hubert. Sous lui les écoles de Stavelot devinrent célèbres et les sujets qui en sortirent en sont le plus éloquent témoignage. Poppon leur distribuait ensuite ses abbayes à gouverner.

Il bâtit également le monastère de Luitbourg dans les Vosges, et fut de même nommé visiteur-général des bénédictins, exerçant toujours la haute surveillance sur les maisons de son ordre qu'il avait créées ou restaurées et rendues à l'observance régulière. Les hautes dignités monastiques qu'il exerçait, et le rang distingué qu'il tenait dans le clergé, l'appelaient souvent à la cour de l'empereur et des rois. C'est ainsi qu'en 1032 à Divillers, pendant une entrevue entre l'empereur Conrad II et Henri I<sup>er</sup>, roi de France, il moyenna la paix entre ces deux princes qu'une longue inimitié avait désunis. Cette glorieuse réconciliation, que plusieurs puissants personnages avaient vainement tentée jusque-là, lui fit beaucoup d'envieux qui plus tard cherchèrent à traverser ses projets de réforme.

Cependant Poppon ne négligeait pas les affaires temporelles de son abbaye de prédilection. On possède entre autres le diplôme d'un échange qu'il fit avec Nanthère, abbé de St Martin de Metz (1035 ?). La même année il a fait un autre échange entre l'abbaye de St Maximin de Trèves et celle de Malmédy, etc.

Après avoir réglé ce qui concernait les propriétés de ses monastères, l'abbé Poppon s'appliqua à embellir sa résidence, commençant par les temples. Il restaura également les abbayes de Stavelot et de Malmédy, qui n'avaient pu se relever depuis l'invasion normande; et il y fit exécuter des travaux si importants qu'il mérita le nom de leur second fondateur. L'église qu'il fit élever en 1040 à Stavelot, a été ce précieux monument d'architecture romane dont parlent les ouvrages d'archéologie, et qui tomba sous les coups des démolisseurs sans-culotte.

En même temps qu'il édifiait l'église, l'abbé Poppon reconstruisait de même entièrement les cellules des religieux de Stavelot. En creusant les fondements de ces cellules, on découvrit le cercueil de St Remacle, le premier fondateur de cette maison religieuse (v.

Biogr., II, 73) : Il avait été enseveli sous les décombres pendant le passage des farouches Normands. La bénédiction de l'église nouvelle a eu lieu en juin 1040.

Poppon releva également le monastère de Malmédy et y fit bâtir une crypte qui plus tard a été connue sous le nom de grotte de St Remacle : Elle est démolie aujourd'hui.

Ce saint prélat avait trouvé son monastère pauvre; il le laissa riche. Il l'avait trouvé se traînant avec langueur dans les sentiers de la réforme, et il le laissa resplendissant de science, beau par sa discipline et devenu le modèle entre tous ses pairs.

Il se trouvait à l'abbaye de Marchienne, lorsqu'il sentit sa fin approcher. Aussitôt il manda auprès de lui son disciple et ami Everhelme (v. son art.), qu'il avait fait recevoir abbé d'Aumont près de Maubeuge, ainsi que les religieux de Stavelot-Malmédy; renvoya à l'empereur son bâton pastoral et l'anneau; désigna pour son successeur Théodoric, moine de Stavelot, et se fit administrer les sacrements des mourants, des mains de son bien-aimé Everhelme. Il expira couché sur la cendre et enveloppé dans un Cilice.

L'année de sa mort n'est pas certaine; les uns la fixent à 1048, tandis que les autres la mettent sous 1049. Cependant la première leçon a pour elle le plus de probabilités historiques, comme déjà M. A. de Noue l'a dit avant nous. Quant au jour, Bertholet le place au 25 janvier.

Au passage du corps de Poppon à Liège, l'évêque Wazon, qui avait été son ami, vint à sa rencontre et l'accompagna jusqu'à Stavelot. En 1624, Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne et abbé de Stavelot, le fit lever de terre et lui fit faire une chässe en vermeil que l'on porte aux processions : c'est un buste représentant St Poppon, la mitre en tête, tenant d'une main la crosse abbatiale, dans la courbe de laquelle se trouve un loup, armes du pays; et soutenant de l'autre l'église abbatiale de Stavelot, sculptée en relief.

A. DE NOUE, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot, 176 à 187. Cet auteur cite comme sources*: Le P. BODILLE. — GILLES D'ORVAL. — *Vita S Popponis*, ms. — FISKE, *fl. eccles. leod.* — *Cantatorium S'i Huberti*. — EVERHELME *ap. Surium*. — MARTÈNE, *Ampl. Coll.* — LACOMBLET. — DON CALMET. — *Nous y ajoutons BERTHOLET, III.*

POUILLY, *Emmanuel, comte de*, dit *Mensdorf-Pouilly*; v. MENS DORF-POUILLY, etc.

PRAT, *George-François*, fonctionnaire, publiciste, etc., est né le 23 mars 1802, à Commercy, département français de la Meuse.

Il est décédé à Arlon, le 1<sup>er</sup> décembre 1875.

Prat était licencié en droit de l'école de Paris, lorsqu'il est entré en qualité de chef de division au Gouvernement du Luxembourg belge, par nomination en date du 1<sup>er</sup> février 1832, époque de l'organisation de cette administration provinciale à Arlon, comme chef-lieu, sous la direction du gouverneur Thorn (v. son art. Biogr. II, 169).

Plus tard, il a été préposé au dépôt des archives provinciales.

Lorsque, par imitation peut-être du fait de la création à Luxembourg, sous le protectorat immédiat du souverain du Grand-Duché, de la société archéologique constituée comme personne civile, en vertu d'un arrêté r. g.-d. daté de Walferdange, le 2 septembre 1845, par une disposition de la députation permanente du Conseil provincial d'Arlon, du 2 septembre 1846, le principe de la création d'une société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans le Luxembourg belge avait été posé, Prat a été désigné secrétaire de ce comité national, qui obtint Watlet (v. son art.) pour son président.

Après le décès de Watlet, Prat a été substitué à la présidence de la société, une présidence qu'il a conservée jusqu'à sa mort : Aujourd'hui cette association provinciale a pris le titre d'Institut archéologique. Nous n'avons pas à nous occuper ici de ses travaux. Ses publications successives renferment plusieurs compositions écrites par Prat, sur lesquelles nous reviendrons.

Outre ses fonctions au Gouvernement provincial, Prat était secrétaire de la commission de statistique, ainsi que de la caisse de prévoyance des instituteurs primaires et du comice agricole d'Arlon.

Il était membre honoraire de la Société archéologique du grand-duché de Luxembourg (1<sup>re</sup> section de l'Institut r. g. d.), et correspondant de la commission royale des monuments de Belgique.

Il fut aussi, dans le temps, rédacteur du : *Journal d'Arlon*.

Prat a publié : 1<sup>o</sup> Législation sur l'affouage, etc. — 2<sup>o</sup> Code de droit électoral. — 3<sup>o</sup> Manuel des gardes-champêtres. — 4<sup>o</sup> Guide des écoles primaires. — 5<sup>o</sup> Un nombre assez considérable d'articles, sans nom d'auteur, dans

la revue de l'administration, dirigée par M. Bonjean, conseiller à la Cour de cassation ; de même que d'autres petites compositions et de travaux archéologiques et numismatiques, dans les annales de la société historique d'Arlon. — 6<sup>o</sup> Finalement, une histoire d'Arlon, en 2 vol. in-8<sup>o</sup>, avec atlas.

Quant à ses œuvres qui traitent de l'histoire, lesquelles doivent surtout faire apprécier les véritables mérites de l'auteur comme littérateur, le juge même le moins prévenu est forcé de reconnaître que Prat n'a jamais su se mettre à la hauteur de sa matière : Unissant presque toujours un air frondeur contre ce qui existe, sans qu'il indiquât jamais les idées qu'il aurait voulu lui substituer, afin que les choses fussent de son goût, à une critique très-souvent déplacée quand il s'agissait aussi bien des hommes que des choses, il pousse le lecteur à ne plus pouvoir, en fin de compte, définir exactement les principes que l'auteur préconise. Son histoire d'Arlon, il est vrai, est le fruit de longues et de patientes recherches ; mais il est tout aussi vrai de dire qu'elle est écrite sans ordre et qu'elle pêche très-souvent par partialité : on la rendrait infiniment plus parfaite en la coordonnant mieux ; surtout en élaguant bien des choses entièrement inutiles, et en faisant disparaître, pour ainsi dire à chaque phrase, de ces questions oiseuses qui deviennent fastidieuses à force de se répéter. Un autre défaut que l'on y retrouve trop ostensiblement exprimé, c'est la suffisance de l'auteur qui ne trouve bien fait que ce qu'il a fait lui-même ; tous les autres écrivains, même les plus sérieux et les plus prudents ne sont à ses yeux que des ignares qui pêchent dans tout ce qu'ils disent ; les actes même les plus positifs ne sont généralement pas à l'abri de sa mordante critique lorsqu'ils ne sont point rédigés de manière à se plier à ses exigences. Son style est dur et sa phraséologie peu précise.

*Renseignements obtenus. — Oeuvres de l'auteur. — Etat de services. — Correspondances. — Notes personnelles. — Souvenirs.*

PREISCH ou *Prisch, Guillaume de*, homme d'Etat, était sénéchal ou gouverneur de Luxembourg en 1300, sous le règne du comte Henri IV septième du nom en qualité d'empereur d'Allemagne. Il succédait à Robert d'Useldange (1292) et fut remplacé par Arnoul de Pittange (1309). Est-il besoin d'ajouter

que ce personnage appartenait à une maison luxembourgeoise de nom et d'armes ?

BERTHOLET, *Liste. — Mscr. des Viri illustres.* — PIERRET, III.

PREL, le baron du, *Philippe-Auguste*, né au château d'Erpelding, près d'Ettelbruck, le 12 novembre 1778, était fils de Charles-Joseph, baron du Prel, chevalier-seigneur d'Erpelding, membre du Conseil souverain de Luxembourg et président des Etats du pays; et de Marie-Josèphe-Catherine de la Salle.

Le baron du Prel, élevé selon son rang équestre, avait reçu une éducation qui répondait à la position sociale de sa famille. Possesseur d'une fortune indépendante, le désir ne lui vint jamais d'occuper un emploi salarié. Sans être antiché des prérogatives abolies de l'ordre nobiliaire, il aurait cependant cru déroger à sa naissance s'il avait accepté des fonctions publiques qui n'auraient pas cadré avec sa qualité de baron. Sociable, du reste, et d'un caractère comme de manières distingués, il était reçu avec empressement dans les meilleures sociétés.

En 1840, nous ne devinons point pour quel motif, la famille du Prel a vendu les biens dépendants du château de ses pères, et abandonné ce dernier, avec toutes ses archives seigneuriales, pour servir, comme presbytère, à l'habitation du curé de la paroisse d'Erpelding; et le baron Philippe-Auguste, auquel cet article est consacré, alla avec sa sœur se fixer définitivement dans la ville de Luxembourg.

A l'organisation des Etats provinciaux du Grand-Duché, prévue par la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas, le baron du Prel, surnommé l'ainé, pour le distinguer de son frère cadet, établi en France, a été admis à cette assemblée, comptant dans l'ordre équestre. Et déjà en 1816, il faisait partie du collège des députés de ces Etats, devant résider dans la capitale et chargés de l'étude des affaires, afin d'en faire rapport. Cette mission il ne l'a remplie que jusqu'en 1827. Cependant il ne cessa point de faire partie de l'assemblée plénière, pour la noblesse, jusqu'à la révolution belge de 1830, laquelle abolit cette division en catégories entre lesquelles cette pseudo-représentation avait été répartie jusque-là.

Pendant l'interrègne pour la ville de Luxembourg, de septembre 1830 jusqu'en juin 1839, où le traité de Londres a reçu son exé-

cution, le baron du Prel, qui continuait à habiter la capitale, s'était soi-disant retiré dans la vie privée; mais il ne laissa pas que de participer aux entreprises d'un soi-disant comité se dénommant pour le rétablissement de l'ordre l'égal, et tendant à amener la guerre civile dans le Luxembourg, entre ceux des habitants qui étaient restés attachés au Gouvernement Grand-Ducal et ceux qui avaient adopté les principes nouveaux. Ce comité, qui avait publié des proclamations et des circulaires avec signatures, parmi lesquelles nommément celle du baron du Prel, entreprit même des échaffourées contre-révolutionnaires, opérées par des mercenaires recrutés; il y eut même des meurtres; et tout cela sans plan arrêté comme sans ordres combinés; jusqu'à ce qu'à la fin, plusieurs des sondaers enrégimentés en corps franc, pris les armes à la main, ont été traduits devant la Cour d'assises à Namur, laquelle les a acquittés, parce qu'il avait été reconnu qu'ils avaient agi sans discernement suffisant, pendant que leurs instigateurs, les vrais coupables s'étaient prudemment cachés dans la forteresse de Luxembourg où la présence d'une forte garnison de la confédération germanique les mettait en sûreté.

Rien qu'à lire ces épisodes qui ne seraient que ridicules s'ils n'avaient point occasionné des morts d'hommes véritablement assassinés en guet-à-pens, on se croirait reporté en plein moyen-âge où nommément la noblesse, telle qu'on comprenait alors cette institution dans son principe, faisait fi à tout sentiment humain pour assouvir ses caprices. Quel jugement peut-on dès lors porter sur ceux qui ont à se reprocher de tels excès ?

Après le verdict de la cour d'assises de Namur, le baron du Prel ne reparut sur la scène publique qu'après l'amnistie pour faits politiques pendant l'interrègne, prononcée par la conférence de Londres dans le traité du mois de juin 1839.

Le roi Grand-Duc le désigna, en exécution des dispositions de la Constitution d'Etats de 1841, pour faire partie de la première Assemblée des représentants du Grand-Duché, pour le canton de Luxembourg. Et il y siégea du 7 juin 1842 au 2 mai 1845; ensuite, après élection dans le même canton, du 3 juin 1845 au 9 mars 1848.

Pendant cet intervalle il présidait également, chaque année le Conseil de milice du district de Luxembourg.

Le baron du Prel avait quitté la vie publique, lorsqu'il est décédé célibataire, le 3 octobre 1848.

*Liste officielle des législateurs. — Archives. — Etat-civil. — Almanachs. — Souvenirs. — Renseignements. — Comptes-rendus des sessions législatives.*

**PRUME, Hubert-François**, violoniste, fils Jean-Hubert Prume, organiste, et de Marie-Antoinette Dethier, est né à Stavelot, le 3 juin 1816. Il a succombé à une attaque du choléra, le 14 juillet 1849, à l'âge de 33 ans seulement.

Prume était véritablement né artiste dans toute la force du terme ; car, dès l'âge de sept ans il se faisait entendre dans des concerts et recueillait de chaleureux applaudissements. Son père s'étant aperçu de bonne heure des heureuses dispositions de son fils pour le violon, s'était efforcé de les cultiver avec soin et aussi longtemps qu'il put lui apprendre quelque chose. Mais le fils eut bientôt atteint et surpassé les connaissances de ce premier maître, que du reste il perdit jeune.

M. Fischbach-Malacord (v. son art.) de Stavelot, le prit alors sous sa protection éclairée et l'envoya à Malmédy où, pendant un an, il lui fit donner des leçons musicales. En 1827, à l'érection du conservatoire de musique à Liège, le même protecteur s'pressa de l'y conduire et de le remettre aux soins de M. Wanson, professeur de violon à cet établissement.

Le docteur Ansiaux, père, ce savant professeur de chirurgie à l'université de la même ville, si connu par son talent opératoire comme par son amour pour les arts, obtint de devenir le second protecteur du jeune virtuose : avec l'agrément de M. Fischbach, il prit Prume chez lui et le traita à l'égal de ses propres enfants.

Pendant plusieurs années, le jeune artiste se fit entendre dans les concerts à Liège. Il n'avait que 12 ans, lorsqu'en 1828 il composa un *rondeau pastoral* pour le violon, et l'exécuta à un des concerts du conservatoire où il devait recevoir le premier prix de son instrument.

Deux ans après, M. Daussoigne, directeur du conservatoire de Liège, emmena Prume avec lui à Paris et le présenta aux illustrations musicales de cette capitale, chez lesquelles il fut accueilli avec enthousiasme. En 1831, il entra au conservatoire de la capitale française, et y reçut pendant deux années les leçons du célèbre professeur Habeneck.

Nommé en 1833, professeur de violon au conservatoire de Liège, il vint y remplir ces fonctions. Depuis lors, cet artiste employait ses vacances à faire des excursions dans les pays étrangers, en France, en Autriche et en Russie ; se faisant partout une grande réputation artistique et recevant de plusieurs souverains et princes des souvenirs très-distingués, à titre de marques d'une estime particulière. Prume avait été décoré de la croix de chevalier de l'Ordre de Saxe-Gotha, Branche Ernestine.

Il était un artiste brillant, dit le comte de Bec-de-Lièvre ; il est peu de violonistes aussi remarquables sous le rapport du mécanisme. Et depuis Paganini peut-être, il n'est point de virtuose qui se soit joué avec plus d'audace et de bonheur des difficultés de son instrument, nommément des doubles sons harmoniques et des traits vulgairement nommés *casse-cou*, qui ne satisferont jamais à eux seuls les gens éclairés sur les vraies beautés de l'art, mais doivent inspirer un juste étonnement aux véritables appréciateurs de la difficulté de jouer du violon. A cette faculté Prume unissait une grande puissance de son, ainsi que le mérite si rare de bien chanter sur son violon.

Prume a composé pour son instrument un grand nombre de morceaux que pendant longtemps il s'est refusé de faire graver ; voulant, disait-il, les conserver pour ses voyages. Au reste, ajoutent de très-habiles violonistes, sa musique est d'une telle difficulté que vraisemblablement lui-seul pourra désormais l'exécuter. Nous ne savons jusqu'à quel point la chose s'est vérifiée depuis.

Il existe un bon portrait de Prume ; c'est une belle lithographie, dessin de Baugnet, 1842.

On a aussi frappé en son honneur une médaille grand module, gravée par Jehotte, et donnant le portrait de l'artiste, entouré de l'inscription suivante : *François Prume, né à Stavelot, en 1816 ; mort à Liège, en 1849.* — Au revers : *Les amis des beaux-arts à F. Prume, violoniste.*

Enfin, dans sa séance du 26 août 1863, le Conseil communal de Stavelot a décidé que, pour rappeler le souvenir de ce compatriote distingué, l'inscription que nous allons copier serait gravée sur une table en marbre noir, à placer sur la façade de la maison dans laquelle il a vu le jour :

LE 3 JUIN 1816 EST NÉ DANS CETTE MAISON  
FRANÇOIS PRUME, VIOLONISTE,  
DÉCÉDÉ A LIÈGE, LE 14 JUILLET 1849.

C<sup>te</sup> DE BEC-DE-LIÈVRE, *Biographie liégeoise*. — *Etat-civil*. — *Renseignements fournis par M. L. DETRIKHE, secrét. communal à Stavelot*. — *Notes*. — *Souvenirs*. — *Arch. comm. de Stavelot*.

PRUME, *Joseph-Ernest*, inscrit à l'état-civil *Ernest-Joseph*, clarinettiste distingué et frère de Hubert-François Prume dont l'article précède, est né à Stavelot, le 2 décembre 1819, fils de Jean-Hubert Prume, organiste, et de Marie-Antoinette Dethier. Il a épousé à Spa, le 29 juillet 1843, Marie-Anne Fourneau, de cette dernière ville, dans laquelle il est décédé le 29 avril 1859, à l'âge de 39 ans et quelques mois.

J.-E. Prume eut pour premier maître, son père qui, outre les éléments de la musique, lui apprit à toucher du piano. Un dilettante, feu le docteur Ansiaux père, professeur distingué à l'université de Liège, eut occasion de l'entendre. Frappé des remarquables dispositions de l'enfant, il le prit sous sa protection, comme il l'avait déjà fait pour son frère plus âgé, et le fit entrer au conservatoire de Liège. Là, M. Jalheau lui enseigna le piano, et M. Massart, la clarinette. Ses progrès furent si rapides, qu'à neuf ans il remportait le premier prix de clarinette et le second de piano. Peu de temps après eut lieu au théâtre royal un concert auquel assistait le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, frère du roi des Belges, Léopold I<sup>er</sup>. Le jeune lauréat y obtint beaucoup de succès, auquel le duc joignait ses bravos à ceux du public liégeois. Ce prince fit mieux que de le complimenter; il l'emmena avec lui en Allemagne.

A Cobourg, Prume entra à la chapelle de la Cour, en qualité de clarinette solo. Le duc lui témoignait une véritable affection, et il ne se donnait point de fêtes sans qu'il y fût appelé. Cela dura 6 ans, au milieu de la vie la plus douce qu'artiste pût jamais envier. Le père Prume était venu à mourir sur ces entrefaites. Son fils demanda et obtint de rentrer dans sa patrie. Muni d'une lettre de recommandation du duc de Saxe-Cobourg pour son auguste frère de Belgique, il se rendit à Bruxelles et le roi Léopold le fit nommer première clarinette de la musique des guides.

Trois ans après, il alla s'établir à Spa, où

il s'est marié, comme nous l'avons dit, et fut jusqu'à la fin de ses jours directeur de l'harmonie de la dite ville et clarinette solo de l'orchestre de la société de la Redoute.

Prume avait de l'esprit naturel et l'âme artiste. Il est fâcheux qu'il ne se soit pas attaché à la fortune qui s'était montrée si favorable pour lui dans ses commencements, et qu'il se soit volontairement condamné à une vie obscure et sans gloire.

*Le Guide musical de Bruxelles; du 26 mai 1859*. — *Etat-civil*. — *Notes de M. L. DETRIKHE, et de la famille Prume*.

PUTZ, *Pantaléon-Procope-Antoine*, administrateur et législateur, né à Burglinster, le 7 octobre 1792, était fils de Jean Putz, juge de paix du canton de Betzdorf, et de Madeleine Reinard ou Reinert.

Putz avait reçu de l'instruction. Il s'occupait avec succès de la gestion de ses propriétés, lorsque la confiance qu'il inspirait à ses concitoyens l'avait fait entrer au Conseil de la commune de Junglinster au canton de Grevenmacher, dont il a été nommé bourgmestre en 1823. Il l'était encore en 1830, lorsque les événements politiques de Bruxelles éclatèrent. Cette dignité lui a été conservée par les élections populaires ordonnées par le Gouvernement provisoire de Belgique. Arriva sur ces entrefaites l'année 1839 et la reprise du territoire du Grand-Duché, morcelé par la Conférence de Londres; mais Putz a été maintenu bourgmestre, sans interruption jusqu'à son décès, arrivé le 30 août 1862, c'est-à-dire pendant quarante années consécutives.

Désigné par le Roi membre des Etats du pays pour le canton de Grevenmacher, il siégea dans cette assemblée, du 7 juin 1842 au 2 mai 1845; ensuite par élection, du 3 juin 1845 au 29 mars 1848. Il n'a point fait partie de l'Assemblée constituante; mais il entra à la Chambre des députés, successivement du 3 octobre 1848 au 9 juin 1851; et du 7 octobre 1851 au 1<sup>er</sup> février 1853, jour où il donna sa démission.

Putz avait fait partie du corps de 10 mille hommes de garde d'honneur à cheval, créé par le sénatus-consulte du 3 avril 1813.

*Liste officielle des législateurs*. — *Etat-civil*. — *Comptes-rendus des sessions législatives*. — *Mémorial*. — *Almanachs*. — *Renseignements obtenus*.

Q

QUOILIN, *Jean-Hilaire*, fonctionnaire, est né le 13 janvier 1795, au village de Fraiture, ancienne enclave luxembourgeoise dans le pays de Liège.

Après avoir achevé ses études à l'école centrale de Luxembourg, annexée alors au ressort de l'académie de Metz, il obtint, le 28 décembre 1813, un brevet de bachelier-ès-lettres, au nom de cette académie.

Jeune encore, il entra dans l'administration des contributions directes, douanes et accises, en qualité de commis de troisième classe, attaché à la direction. Nommé en 1827, chef de bureau au Gouvernement provincial de Luxembourg, division des finances, il a obtenu en janvier 1831, du Gouvernement provisoire à Bruxelles, les fonctions de contrôleur à cheval des accises. Inspecteur de l'arrondissement de Dickirch, en 1832, il passa inspecteur en chef pendant le mois d'avril 1840; enfin directeur de la même administration à Arlon. En septembre 1843, Quoilin fut employé au ministère des finances à Bruxelles, où il parvint jusqu'au rang de secrétaire général.

Pendant sa longue carrière, mais surtout dans le poste élevé qu'il occupa en dernier lieu, il se distingua toujours par sa rare intelligence, par son zèle et son dévouement à ses devoirs. Il aimait le travail et il s'y livrait avec ardeur, portant la lumière dans les questions les plus compliquées.

Enfant de ses œuvres, Quoilin ne perdit jamais la grande modestie qui semblait lui être innée.

Arrivé à l'âge de 75 ans, après avoir consacré un demi siècle environ au service de sa patrie, il sentit le besoin du repos. En conséquence, il demanda et obtint sa retraite. En la lui accordant, le Roi eut la gracieuseté, sur la proposition du ministre, de lui conférer le titre honoraire de ses dernières fonctions.

Il est décédé à Ixelles, faubourg de Bruxelles, le 21 juin 1872, dans sa 77<sup>e</sup> année.

Quoilin était commandeur de l'Ordre de Léopold, grand officier de celui des SS. Maurice et Lazare, chevalier de la Couronne de chêne luxembourgeoise; officier de la légion d'honneur; chevalier de 3<sup>e</sup> classe de l'Aigle rouge de Prusse; enfin décoré de l'Ordre turc du Medjidié, de 2<sup>e</sup> classe.

Jusqu'à sa mort, il a fait partie de la commission centrale de Statistique, où il avait été nommé le 9 janvier 1847, et commissaire du Gouvernement près les sociétés anonymes des chemins de fer de Dendre et Waes et de Bruxelles vers Gand par Alost, ainsi que de Charleroi à Louvain (nomination du 25 juin 1855).

Enfin, le Bulletin de la commission centrale de Statistique contient, à partir du Tome IV, de beaux rapports et des communications faits par lui.

*Le Moniteur belge du 23 juin 1872. — L'Annonce journal de Stavelot, du 20 juin 1872. — Almanach de la Cour de Belgique. — Souvenirs personnels. — Almanachs d'Arlon. — M. J.-Hil. Quoilin. Souvenirs; Brochure.*

R

RANSONNET ou *Rançonnet*, famille habitée à St Hubert, pendant le 18<sup>e</sup> siècle, a produit quelques personnages de marque, nés dans cette ville. Une autre branche, peut-être même la souche en Belgique, était connue à Liège. Cette dernière compte un général de la République française et du premier Empire. Il avait quatre fils, tous nés à Liège, et

qui ont mérité d'être consignés dans les Annales de l'armée napoléonienne.

La famille Ransonnet, paraît-il, est originaire du Périgord. Nous avons encore connu à Luxembourg même un juge Ransonnet, attaché au tribunal de première instance de la capitale, de 1811 à 1826, année de son décès; il avait plusieurs enfants.



**RANSONNET**, *Henri-Joseph*, anobli par l'empereur d'Autriche, est né à St Hubert, en 1740 et mourut à Vienne en 1805, conseiller aulique et secrétaire du Cabinet impérial. Nous n'avons pu obtenir aucun autre renseignement sur ce personnage.

**RANSONNET**, *Hubert-Joseph, baron de*, était frère puîné du précédent, et naquit en 1742, à St Hubert, comme son frère aîné.

Après s'être distingué dans l'administration des finances en Belgique, il a été nommé en 1787, conseiller-intendant des provinces du Limbourg et de Gueldre, lesquelles composaient un des neuf cercles dans lesquels l'empereur Joseph II avait divisé la Belgique. Plus tard, il obtint la direction des affaires dans le Hainaut. Ce poste, il le géra avec tant de distinction que l'Empereur lui conféra l'Ordre de St Etienne.

Pendant la guerre de 1794, Ransonnet était adjoint au maréchal comte Clerfayt, en qualité de commissaire-général civil, et après avoir, en 1799 et 1800, rempli d'une manière honorable deux missions en Angleterre, il demanda sa retraite, que l'empereur François lui accorda, lui conférant en même temps le titre de Baron. Il est mort à Vienne, en 1816, laissant deux fils, Charles et Louis barons de Ransonnet, dont le premier occupait en dernier lieu la dignité de vice-président à la Chambre suprême des comptes, et le second celles de directeur des grandes salines de l'Etat, à Ischl.

VAN HOLST, *Notice ; Liège, 1836.* — *Renseignements communiqués par M. XAV. HEUSCHLING, Directeur au ministère honoraire de l'Intérieur, à Bruxelles.*

**RANSONNET**, *François-Louis*, est un troisième personnage distingué de la même famille, sans cependant qu'il nous ait été donné de préciser sa filiation. Il paraît qu'il fut un cousin des deux précédents.

Né à Arlon, le 23 mars 1785, il s'enrôla dans l'armée française, le 17 septembre 1805, comme soldat au 30<sup>e</sup> régiment de ligne.

Ransonnet franchit tous les grades inférieurs, fut nommé sous-lieutenant le 4 mai 1811, et lieutenant le 18 juin 1812. Il fut fait prisonnier de guerre en Russie, le 12 décembre de la même année; reentra en France le 29 octobre 1814 et passa le 1<sup>er</sup> novembre 1815, au service du nouveau royaume des Pays-Bas.

Il avait fait les campagnes de 1805 et 1806 à la grande armée, de 1807 en Pologne, de

1809 en Allemagne, de 1811 au corps d'observation des bouches du Wesel, de 1812 en Russie et de 1815 dans les Pays-Bas.

Nommé lieutenant dans l'armée néerlandaise, le 12 mai 1816 et capitaine le 16 mai 1824, il passa le 13 octobre 1830 dans l'armée belge avec le grade de major au 2<sup>e</sup> régiment de ligne et obtint sa retraite avec pension, le 9 juin 1831. Il est décédé pendant le mois de juillet 1847.

*Nécrologe des officiers de l'armée belge, 1847.*

**RECHT**, *Antoine*, fonctionnaire, constituant, est né à Arlon.

Il débuta dans la carrière de l'enregistrement dans laquelle nous le trouvons avec le titre de receveur à Dudelange, de 1814 à 1827; ensuite, de 1827 à 1830 au bureau de Remich. Comme il n'avait point consenti à continuer ses fonctions sous le Gouvernement de la Belgique après la révolution de Bruxelles en 1830, il se retira pendant l'inter-règne politique, de 1830 à 1839 dans la forteresse de Luxembourg, se mettant à la disposition de l'administration légitime qui lui continua son traitement comme à tous les fonctionnaires et employés nommés par elle et qui refusaient de servir sous le régime insurrectionnel.

A la reprise de possession du territoire redevenu grand-ducal par la maison de Nassau-Orange, et le décès du fonctionnaire titulaire du bureau d'enregistrement de la capitale, Recht a été désigné, en 1840, pour lui succéder dans ces fonctions.

Il obtint sa pension de retraite en 1841, et se retira à Remich où il possédait des liens de parenté.

En 1848, les électeurs du canton du dit Remich le désignèrent pour être un de leurs représentants, en nombre double, à la session de la Constituante, du 25 avril au 28 juillet.

Après l'achèvement de ce mandat, Recht reentra dans la vie privée, et mourut en 1853. Membre du Conseil communal de la ville de Remich, il avait été élevé à l'échevinat.

*Liste officielle des législateurs — Procès-verbaux des séances de la Constituante. — Almanachs. — Renseignements obtenus. — Souvenirs.*

**RECK**, *Jean*, est inscrit dans l'ouvrage intitulé: *Histoire générale des Pays-Bas (Les Délices des Pays-Bas)*, édition de 1720, au rang de second président du Conseil provincial.

C'est une faute typographique à corriger dans ce livre qui est souvent consulté. Il faut lire КЕЕК (v. ce nom dans la Biographie luxemb., I, 279).

L'édition de 1769 du même ouvrage a redressé l'erreur, ou plutôt la faute d'impression que nous signalons ici.

REDING, *Jean-Louis*, médecin, né d'une famille honorable, à Luxembourg, le 24 janvier 1778, était fils de Nicolas Reding et de Gertrude Martin.

Il commença ses humanités avec beaucoup de distinction, au collège Thérésien de sa ville natale; puis, comme la conquête française vint supprimer cette institution avant qu'il ne les eut entièrement terminées, il les continua en partie par lui-même et en partie au moyen de leçons particulières qu'il parvint à se faire donner.

Il venait d'achever sa préparation pour pouvoir suivre avec succès les cours universitaires, lorsque les établissements supérieurs d'instruction se rouvrirent. Comme Reding se sentait du goût et du talent pour la pratique de l'art de guérir, il se hâta d'aller se faire inscrire à la faculté de médecine de Strasbourg, qu'il fréquenta jusqu'à ce que, après un très-brillant examen, il a pu obtenir son diplôme de docteur.

Sa thèse inaugurale, qu'il a défendue le 5 septembre 1807, compte 29 pages in-4°. Elle a pour titre : *de caloris animalis genesi*. L'aspirant traitait là, pour cette époque surtout, une question physiologique de haute importance, et qui l'est restée jusqu'ici, malgré les immenses progrès que la science a faits depuis.

Les raisonnements de l'auteur sont coulants, comme on dit. Ils convainquent en cherchant à persuader. Et, en plus d'une place de sa thèse, il fait entrevoir, sans peut-être s'en douter, des résultats reconnus aujourd'hui comme positifs, mais qui alors n'étaient point admis à titre d'axiômes irréfutables. Il est même à regretter que ce spécimen inaugural soit resté enfoui dans les Annales universitaires qui sont rarement lues, tandis que tiré à peu d'exemplaires à part, il n'est pas entré dans le commerce.

Au moment de quitter les gradins universitaires, J.-L. Reding aurait mieux fait, pour sa réputation scientifique, d'accepter un lectorat lui offert près de l'université de Mont-

pellier. Mais trop modeste, à l'âge cependant de 29 ans, et trop réservé, il n'avait pas assez de confiance en ses connaissances réellement déjà acquises alors. Il préféra retourner dans son pays natal, et se fixa à Arlon, où bientôt il se distingua comme un praticien habile et éclairé.

Cette réputation qu'il n'avait point tardé à se faire, le fit appeler au service militaire, avec le titre de médecin-adjoint, attaché à l'armée d'Allemagne. Libéré plus tard, il est venu reprendre sa clientèle qu'il avait du abandonner. Depuis cette époque et pendant plus de 40 ans, on l'a vu consacrer sa vie d'une manière aussi désintéressée qu'infatigable au soulagement de l'humanité souffrante.

La différence cependant était grande, quant au théâtre de ses réussites dans la modeste petite ville d'Arlon, qui alors ne constituait, et jusqu'après 1830, qu'un véritable mais gros village, lorsqu'on lui compare Montpellier, la belle ville universitaire, et le titre d'agrégué d'abord, à échanger plus tard, bientôt peut-être contre celui de professeur !

Pendant près de 30 ans, Reding fut seul médecin dans ces environs. Sa générosité et son désintéressement étaient si grands que, pendant cette longue période de temps, il soigna gratuitement les pauvres, non-seulement de la ville et du canton, mais même ceux de cantons voisins. Aussi, malgré son humilité de caractère, sa réputation comme praticien habile s'était faite belle et étendue, surtout pure de ces vastes intrigues provenant de ce qu'on nomme les jalousies de métier, comme on n'en voit ourdir que trop souvent dans le corps médical, lorsque en suite de la révolution belge de 1830, le nouveau Gouvernement de Bruxelles se vit dans le cas de créer une commission médicale directrice pour le Luxembourg belge. Dès l'organisation de ce collège, en 1832, Reding en a été nommé président. Ces fonctions, il les a exercées avec distinction jusqu'à son décès.

A la fondation de la société de médecine de la province du Luxembourg, il obtint une pareille marque d'estime de ses collègues, qui par acclamation lui déférèrent la présidence de leur association.

Là ne se bornèrent point les services rendus à la patrie par le docteur Reding : avant 1830, il avait rempli gratuitement pendant une série d'années les fonctions d'ins-

pecteur cantonal des écoles primaires. Ces fonctions, aujourd'hui rétribuées, lui ont été continuées jusqu'en 1843 ; et, malgré sa nombreuse clientèle, il n'a pas abandonné les études du cabinet, se tenant constamment à la hauteur des progrès de la science, ainsi que de tous ses autres devoirs.

Tant de dévouement et de services ne pouvaient manquer de gagner à Reding l'amour et la reconnaissance de ses concitoyens qui le choisirent successivement pour faire partie de l'administration de leur ville et des établissements publics de cette dernière.

Grand travailleur, le rayon d'action du docteur Reding a été trop limité, en même temps qu'il lui donnait trop d'occupations journalières pour qu'il lui fût possible de rédiger ses observations de clientèle. Cependant il nous avait montré dans le temps un volumineux journal de clinique très-intéressant. On doit infiniment regretter de ce qu'il n'y ait pas mis la dernière main pour le publier. Ce travail est vraisemblablement perdu aujourd'hui.

Exposé par état à une vie rude et pénible, il soutint avec vigueur la lutte contre la vieillesse ; et peut-être aurait-il vécu plus longtemps encore s'il eut moins consulté son zèle que ses forces.

Le docteur Jean-Louis Reding est décédé plein de mérites, le 9 avril 1850, à l'âge de 72 ans. Le 7 avril 1815, il avait épousé Thérèse Stroup, qui lui a survécu. Il était père d'une nombreuse famille qui est bien établie.

*Etat-civil. — Notes. — Renseignements obtenus. — Sa thèse. — Lettre de faire-part. — Souvenirs personnels. — Discours prononcé sur la tombe, par le D<sup>r</sup> LINGER. — Memorial administratif belge. — Listes des médecins. — Correspondances autographes.*

REICHLING, *Jean-Baptiste*, auteur, curé à Nieder-Schieren, était né à Hondelage, commune aujourd'hui belge du canton de Messancy, le 9 août 1826, fils d'Antoine Reichling, propriétaire et receveur communal, et de Anne-Marie Eleringer.

Dès sa plus tendre enfance, il montra beaucoup de retenue et de modestie, ce qui fit augurer de bonne heure qu'il était appelé à la carrière sacerdotale. A l'âge de 15 ans, le jeune Reichling commença ses études humanitaires chez l'abbé Freimuth, curé à Signeux près de Virton ; et 2 ans plus tard, il entra au petit-séminaire de Bastogne, où il se dis-

tingua pendant 4 ans parmi les meilleurs élèves de l'établissement.

Il quitta Bastogne à la fin de l'année scolaire de 1845-46, porteur de certificats des plus flatteurs. Comme il avait au séminaire de Verdun, un ami très-intime, il désira le rejoindre pour achever ses études théologiques avec lui. Il sollicita en conséquence et obtint son admission à cet institut où il reçut la tonsure le 29 mai 1847, les ordres mineurs le 2 juin 1849, le sous-diaconat le 25 mai 1850, le diaconat le 21 décembre suivant et la prêtrise le 14 juin 1851.

Reichling se distinguait par de très-rares qualités d'esprit et de cœur. A un jugement droit et sûr il unissait un caractère excellent et une piété sincère qui lui gagnaient l'estime et l'affection de tous ceux avec lesquels il était en relation. Ces belles qualités étaient rehaussées par une rare modestie et une profonde humilité qui les dissimulaient à ses propres yeux. Il possédait dans les diverses branches des sciences ecclésiastiques des connaissances solides autant que variées.

Après son ordination, le jeune prêtre resta pendant quelque temps dans le diocèse de Verdun, où il a été successivement nommé, le 23 juin 1851, curé à Réhicourt, puis proposé à la paroisse de Loison, du 25 juillet 1854 jusqu'au 30 avril 1857. A ces deux places l'abbé Reichling a laissé de beaux souvenirs : Pendant l'épidémie cholérique de 1855, à Loison et à Billy, il se dévoua au service des malades. Sa charité pour les pauvres était remarquable. Recevant de ses parents ce qui était nécessaire à ses besoins personnels, il dépensait en aumônes la plus grande partie de son traitement, payant les contributions, les loyers, etc. des indigents de sa paroisse.

L'abbé Reichling, après avoir pendant six années exercé le saint-ministère en France, éprouva un grand désir de rentrer dans son pays natal. Inspiré d'une fervente dévotion envers la Mère de Dieu, il se vit surtout amené à la résolution de retourner dans le Luxembourg après avoir assisté à la procession votive clôturant l'octave solennelle de la Consolatrice des affligés dans la capitale du Grand-Duché, et vu le grand concours de pèlerins qui viennent tous les ans, de près et de loin déposer leurs prières au pied de la statue miraculeuse. Il sollicita en conséquence à plusieurs reprises, auprès du chef du clergé grand-ducal, son admission dans le vicariat

apostolique. Elle lui fut enfin accordée, de même que son exeat de l'évêché de Verdun, malgré que le prélat français lui exprimât ses vifs regrets de le voir quitter son diocèse.

Le 30 avril 1857, l'abbé Reichling obtint sa nomination à la cure luxembourgeoise de Lamadelaine, en allemand Rollingen, commune de Pétange, sur l'extrême frontière vers la France.

Par de funestes antécédents cette paroisse, dit-on, avait considérablement souffert, et le nouveau curé ne pouvait manquer de rencontrer de grandes difficultés. Il les combattit avec courage et prudence; et il eut la satisfaction d'obtenir de beaux résultats comme récompense de son zèle éclairé et de ses labeurs incessants. Il commença sagement, pour régénérer sa paroisse, par l'éducation de la jeunesse. Il sut bientôt s'attacher les enfants par la douceur de son caractère et son habileté à les conduire dans le bon chemin. Il se rendait très-fréquemment à l'école; et d'après le témoignage de l'instituteur d'alors, les enfants attendaient toujours avec impatience l'arrivée de leur bon curé. La place d'instituteur étant devenue vacante peu après son installation, le zélé curé fit lui-même la classe pendant quelque temps. Le soir, il donnait une instruction particulière aux jeunes gens du village, de l'âge de 12 à 24 ans; il étendit même cette mesure aux dimanches, ce qui finit par lui donner du pouvoir sur ses paroissiens et produire les meilleurs effets sur les esprits, en faisant surtout cesser chez les jeunes gens l'habitude de fréquenter les cabarets.

Après vêpres, il se rendait tous les dimanches avec les enfants sur la hauteur du Titelberg pour adresser des prières à la sainte Vierge, là où dans cet ancien camp romain une statue de la mère de Dieu était par ses soins venue remplacer les idoles du paganisme qu'on y adorait 15 ou 16 siècles auparavant. Insensiblement les grands comme les enfants accompagnaient leur pasteur dans ce pèlerinage de toutes les semaines. — La seconde année de son séjour à Lamadelaine, le curé Reichling fonda dans sa nouvelle paroisse une confrérie dite de l'immaculé cœur de Marie pour la conversion des pécheurs.

Il aimait tellement la jeunesse studieuse que plusieurs jeunes gens dont parfois le nombre montait jusqu'à douze venaient faire chez lui et sous sa direction des cours élémentaires d'humanités.

En un mot, son genre de vie, son instruction, son bel exemple eurent sur sa paroisse l'influence la plus salutaire. Aussi était-il aimé et estimé au plus haut degré dans son village comme dans tous les environs.

Le 12 septembre 1862, l'abbé Reichling obtint la paroisse de Nieder-Schieren, d'une importance assez grande et qui fournit plusieurs fois au bon curé l'occasion de bien mériter de l'humanité.

Deux terribles catastrophes marquent les limites de sa carrière pastorale dans ce village : l'incendie qui en dévora presque toutes les maisons peu de jours après son arrivée, et le choléra qui exerça ses ravages quatre ans plus tard à Diekirch et dans les environs; ce fléau terrible dont lui-même il a été une des victimes.

Le 22 septembre 1862, éclata l'incendie qui dévora en peu d'heures la localité : 33 maisons, autant d'écuries et 18 granges furent la proie des flammes. Ce malheur fournit au bon curé l'occasion de prouver à ses paroissiens ce qu'il était pour eux, comme de faire apprécier les grands sacrifices qu'il était capable de faire pour l'humanité souffrante. Dès le début du sinistre dévastateur, il courut au premier rang porter les secours. Consoler les victimes, exhorter les nombreux assistants accourant de tous les environs à réunir leurs efforts, diriger ces efforts, furent sa permanente occupation jusqu'à la fin des ravages de l'élément malfaisant. Lorsque sur le soir, tout le monde rivalisait encore d'activité et que le devoir prenait partout les proportions d'un noble dévouement, le zélé curé Reichling parcourait le lieu du sinistre pour recueillir les enfants et les plus faibles parmi les grandes personnes dont les maisons avaient été brûlées, leur disant, les larmes aux yeux et le cœur bien gros de douleur : Venez avec moi, le presbytère vous offrira un asyle jusqu'à ce que vous puissiez rentrer sous votre toit. Il y a eu de cette manière et pendant plusieurs jours au-delà de vingt de ces malheureux qui y trouvèrent vêtements et nourriture. Aucun ne quitta ce refuge hospitalier sans consolation, sans soulagement.

Le curé Reichling prit en outre, à cette occasion, une part très-large aux efforts de la commission de secours qui s'organisa pour procurer les soulagements les plus pressants aux incendiés. La commune ne pouvant point apporter les secours nécessaires à tous ces

malheureux, le pays entier, sur l'appel de cette commission, participa à l'œuvre humanitaire qu'il fallait accomplir, de sorte que peu de temps après le village entier était relevé de ses cendres.

Cinq semaines plus tard, la terreur y a été renouvelée par un second incendie qui, grâce aux prompts secours arrivés de toute part, ne dévora que six maisons avec leurs accessoires. Dans cette circonstance encore le dévouement du bon curé ne fit pas défaut.

Le traitement de Reichling et les revenus de son patrimoine étaient généralement dépensés en aumônes ou bien au profit de l'église pendant tout le temps qu'il administra cette paroisse. Et même dans la vue d'augmenter encore le capital qu'il destinait à ces nobles emplois, il allait jusqu'à s'imposer personnellement des privations assez sensibles.

Comme à Lamadelaine, l'abbé Reichling plaçait tout son espoir en la jeunesse à laquelle il prodiguait les soins les plus assidus, se rendant souvent à l'école pour encourager les progrès des élèves et leur donner l'instruction religieuses.

En peu de temps, il était devenu le père de tout le village, prodiguant aux petits les notions les plus correctes de la religion et aux grands ses largesses; car sa charité ne connaissait point de bornes.

Ses rares moments de loisir, après avoir rempli ses devoirs pastoraux, il les partageait entre l'étude et la prière. A Schieren comme à Lamadelaine, il vouait une dévotion particulière à la Vierge Marie, passant souvent des heures entières en méditation devant son autel. Ce fut encore à Schieren qu'il composa en grande partie ce psaume lyrique qu'on pourrait intituler *Mariade*, et dans lequel il donne un libre cours à ses sentiments de haute vénération envers la mère du Sauveur.

Arriva sur ces entrefaites l'ominieuse année 1866 qui restera pendant longtemps encore en triste mémoire parmi nos populations, à cause de l'épidémie cholérique qui a sévi dans un grand nombre de localités du pays.

Cette année vint mettre une fin beaucoup trop précipitée à cette belle existence et la briser lorsqu'elle aurait dû commencer seulement à jouir du bien qu'elle était parvenue à produire.

Le 3 avril, mardi de Pâques, le curé Reichling s'était rendu à Diekirch pour assister à

la distribution des Saintes-Huiles : C'était un de ces jours néfastes pendant lesquels la maladie régnante exerçait ses plus terribles ravages dans cette cité qu'elle décima. Le digne curé s'empressa de se réunir aux zélés prêtres de la ville pour porter aux nombreux malades les consolations de la religion. Intrépides et résignés en la volonté de Dieu, ces ministres de pardon et de miséricorde allaient de maison en maison exercer leur mission sacrée. Partout où le curé Reichling se présentait, il devint l'objet de l'admiration de ceux qui entendirent ses paroles de paix et de confiance, de même que les prières qu'il prononçait dans ces moments suprêmes. La contagion faisait alors de 30 à 36 victimes par jour. Le digne abbé y resta la nuit et le lendemain, s'associant à ses respectables confrères. Il y revint encore une troisième fois; c'était le mardi 10 avril; mais le soir du même jour, lorsqu'il retournait dans sa paroisse, il emportait le germe du terrible fléau qui bientôt l'arracha à ses ouailles et au saint-ministère.

Dès le soir de son retour, il sentait déjà les premiers prodromes de l'affection; néanmoins il entendit encore la confession de quelques paroissiens, le lendemain mercredi, et le jeudi 12, il dit une messe de fondation fixée à ce jour. Mais au sortir de l'église il alla se mettre au lit pour ne plus se relever. Les soins de l'art restèrent sans effet, et à 7 heures du soir il rendait sa belle âme à Dieu son créateur, à l'âge de moins de quarante ans accomplis.

Malgré les souffrances provoquées par la cruelle maladie, le moribond conservait sa présence d'esprit et la sérénité d'âme qui l'avait toujours caractérisé.

Il avait composé lui-même son épitaphe :

*Ihr lieben Kinder all',  
Die mir der Herr empfahl,  
Ich liebte euch so sehr  
Als ich im Leben war.  
Jetzt betet dasz der Herr  
Vom Uebel mich bewahr';  
Dasz meine Seele ruh'  
In Gott nur immerzu.*

Nous avons déjà parlé d'un poème lyrique composé par l'abbé Reichling, relatant les différentes phases de la vie de la Sainte-Vierge. Cette œuvre offre de très-beaux passages; mais elle contient également de nombreuses redites, exprimées en d'autres tours de phrase. On a proposé de lui donner le titre

de *Mariade*. Elle n'a pas été imprimée. Si elle était retouchée par une main habile, dit son premier biographe auquel nous avons emprunté cet article, elle serait digne d'être publiée.

Il a également laissé manuscrite une *Histoire de l'ancienue abbaye de Clairefontaine, près d'Arlon, précédée d'un essai historique sur l'ancien château de Bardenbourg*. Cet ouvrage n'était pas encore entièrement terminé. Cependant M. l'abbé Schroeder, directeur de l'école primaire supérieure d'Ettelbruck, après y avoir mis la dernière main, l'a fait imprimer encore pendant la même année 1866, quelques mois seulement après le décès de l'auteur; en un vol. in-8°, de 184 pages, plus XXIX pages pour la table, l'avant-propos, la Biographie de l'auteur, par le professeur Namur, etc. L'histoire de Clairefontaine est une composition consciencieuse, fruit de minutieuses recherches. Cependant on y rencontre quelques lacunes qui mériteraient d'être comblées; de même que certaines erreurs quant aux familles des supérieures.

NAMUR, *Notice biographique sur feu l'abbé Reichling; en tête de l'Histoire de Clairefontaine. — Renseignements obtenus. — Souvenirs personnels.*

REINERT, ou Reinhard, Jean dit Somrou, militaire parvenu, est un personnage resté pour ainsi dire énigmatique; mais dont le nom a fait grand bruit, surtout en 1856 et les années suivantes, tant dans les journaux que dans plusieurs familles luxembourgeoises et tréviroises ainsi que des environs, à cause de la riche succession qu'il aurait délaissée. Nous nous croyons en devoir de rapporter ici ce qui a été débité sur son compte :

Pendant les commencements du 18<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Charles VI, deux jeunes Tyroliens du nom Reinert ou Reinhart, surnommés Buzerin, vulgairement Bossere, originaires de Silberthal, en la seigneurie de Bludenz, quittèrent leur pays natal pour aller s'établir, l'un dans l'électorat de Trèves, l'autre dans le duché de Luxembourg. L'un des frères, nommé Martin, épousa à Larochette, Catherine Rosport et fut la souche des Reinert ou Reinhart, aussi Buzerin du Luxembourg; pendant que l'autre frère implanta la sienne à Conz et les environs.

Ces Reinhart exerçaient, paraît-il, la profession de maçons.

Suivant la tradition, un fils de Martin Reinert, né à Larochette, et nommé Jean, le

personnage auquel cet article est consacré, avait pris du service militaire en France, lorsque vers 1744, il s'embarqua pour les Indes, où il débarqua à Koromandel. En quittant sa maison paternelle à Larochette, où il était retourné avant d'aller en mer, pour faire ses adieux à ses frères et à sa sœur, et les voyant pleurer, il leur dit d'un ton gai : „ne pleurez point, mes amis; je vais traverser les eaux pour amasser une riche succession que vous serez un jour appelés à recueillir.“ Une douzaine d'années plus tard, il écrivit des Indes orientales une lettre à sa sœur, Madelaine Reinhart ou Reinert, pour lors la femme du sieur Putz, propriétaire à Bourglinster. Il y annonçait ses succès et lui rappelait les paroles qu'il lui avait dites au moment de prendre congé de sa parenté. On assure qu'alors il aurait déjà possédé le grade de général.

Depuis lors, sa famille n'a plus reçu aucune nouvelle directe de lui.

Quoiqu'il en soit, la tradition ajoute, que peu de temps après son arrivée aux Indes, il aurait déserté le drapeau de la France pour aller prendre service chez les anglais, que également il n'aurait pas tardé à quitter. Qu'ensuite il serait entré successivement à l'armée de deux ou trois princes indiens; et qu'enfin il se serait retiré à la Cour du Grand Mogol, qui lui aurait conféré le commandement général de ses armées; et plus tard, pour récompenser ses hauts services militaires, qu'il lui aurait donné la principauté de Sardhana, laquelle lui procura l'occasion de faire une fortune qu'on évaluait alors à quarante millions, chiffre fabuleux pour cette époque. Dans le Mogol, Jean Reinert avait adopté le nom Somrou, sous lequel il a été généralement connu depuis. Il doit être décédé en 1778.

Son courage, dit-on encore, et ses grands mérites l'avaient fait tellement estimer par les chefs indiens, que l'un d'eux lui avait accordé la main de sa fille qui lui avait apporté une dot immense. S'agirait-il ici d'une princesse Mogole ?

Ce mariage n'ayant donné aucun héritier, Somrou adopta le colonel Dyse-Somber, le dernier gouverneur de Sidirhahab, lequel a été, en 1844, présenté au roi des Français aux Tuileries : il portait le costume oriental.

Ce personnage était venu en Europe, afin de rechercher la parenté de Jean Reinert,

suisant commission de ce dernier. Il avait la mission de pousser ses investigations dans l'évêché de Trèves, auquel diocèse la partie du Luxembourg où Martin Reinert père s'était établi, avait autrefois ressorti.

A cette fin il avait, dit-on, remis à l'autorité communale de la ville de Trèves pendant son passage, une somme de 25 livres sterling (625 frs.), destinée à couvrir les frais que les démarches à tenter dans cette vue pourraient exiger. Entretiens le colonel Dyse-Sombre vint à mourir, et l'héritage destiné à la famille Reinert ou Reinhart, estimé à la valeur de 11 millions d'écus de Prusse (4,125,000,000 frs.) resta déposé à la caisse de la Compagnie des Indes.

Il paraît que Jean Reinert, dit Somrou, ce hardi parvenu, avait eu un frère établi à Larochette, un autre à Bourglinster, et une sœur mariée au même Bourglinster, laquelle nous avons déjà dénommée. Le fils du frère de Bourglinster a fait deux fois le voyage de Batavia, comme soldat néerlandais.

Naturellement les recherches instituées par la régence de Trèves, pour retrouver la parenté Reinert, furent surtout poussées dans les localités prussiennes voisines; et tout ce qui portait nom Reinert ou Reinhart dans ces environs se mit sur pied, croyant déjà pouvoir se saisir d'une part du trésor. Les plus convaincus parmi eux s'étaient trouvés à Conz et à Coenen. Quelques-uns avaient même déjà fait des acquisitions territoriales considérables, conclues conditionnellement. Des avocats, auxquels les prétendants promettaient une part en cas de succès, avaient pris parti dans l'affaire et se rendirent à Londres afin de postuler la remise des valeurs. Un procès fut même entamé, et décidé en juillet 1856; mais aucun résultat ultérieur touchant le jugement intervenu n'a été connu.

Bien d'autres particularités touchant notre Reinert-Somrou ont été débitées; mais elles sont évidemment erronées: on a dit notamment que la Bégoum ou veuve de Somrou aurait survécu à son mari, de 1778 jusqu'en 1831, ainsi pendant 53 ans! elle qui était née dans un pays où les longévités extraordinaires sont inconnues!!! On a dit encore qu'un Walter Reinhart, qui aurait épousé la fille de l'amiral anglais Jorrigs, et mort sans enfants en 1840, aurait laissé cette fortune colossale à sa famille. Ce Walter Reinert était-il notre Jean Reinert? Dans ce cas, comme il s'était embarqué déjà en 1744, il serait devenu

beaucoup plus que centenaire et tous les renseignements connus touchant notre Jean controuvés. Mais encore ceci est contredit, puisque Reinhart ou Reinert, notre parvenu, avait épousé une princesse indienne, non la fille d'un amiral anglais. Si donc depuis le décès de Reinert-Somrou un Walter Reinert a joui de ces richesses, comment en est-il devenu le possesseur? En un mot il n'y a que de l'ambiguïté dans tout cela; et il ne nous reste qu'à nous arrêter à la version que nous avons adoptée la première, comme la plus exacte qui ait été connue.

*Journaux de l'époque. — Renseignements fournis par feu le Professeur NAMUR, et obtenus directement par celui-ci, en qualité de parent suppletif de notre personnage.*

REINHARD, religieux de l'abbaye de Stavelot, vivait pendant les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles. Mais son lieu d'origine nous est resté inconnu. Il était maître des études ou directeur des écoles de l'abbaye de Stavelot et professeur du célèbre Wibalde (v. Biogr. luxembgeoise, App. II, 92).

Reinhard devint en 1126, premier abbé du monastère de Reinhausen. Sa belle et touchante correspondance avec son ancien élève fait partie de la collection des lettres Wibaldines.

Il est auteur de l'opuscule : *De fundatione monasterii Reinehusensis*, publié par Leibnitz, T. II, des scriptor. rerum Brunsw., p. 703.

L'abbé Reinhard est mort en 1150.

DE NOUR, *Etudes sur Stavelot-Malmédy*, p. 256, et 487

RENARD, Hubert, militaire, fils de Jean-Pierre Renard et de Catherine Heuschling, est né à Luxembourg, le 12 mars 1790. Il est décédé à Salatiga, île de Java, dans les Indes néerlandaises, le 9 juillet 1821.

Le père de Hubert Renard était horloger-mécanicien à Luxembourg; c'est lui qui a, entre autres ouvrages remarquables, construit l'horloge de l'église de St Michel, à Luxembourg.

Hubert Renard, son fils, qui avait vu le jour pendant le cours des grands événements politiques et de guerre qui marquèrent la fin du dix-huitième siècle et les commencements du dix-neuvième, avait été naturellement, comme nourri des idées de combats et de gloire militaire alors en vogue dans toutes les classes de la société. Aussi, dès qu'il eut atteint l'âge de la conscription, voulant, afin

sans doute de se gagner des protections auprès des chefs, devancer le moment où la loi allait l'incorporer dans les rangs de l'armée, s'enrôla-t-il comme *volontaire*, le 14 mai 1808, dans le 3<sup>e</sup> régiment de hussards, pour être immatriculé dans la catégorie des simples conscrits : il avait, du reste, acquis quelque instruction, telle qu'on pouvait en obtenir à cette époque.

Il passa brigadier, le 1<sup>er</sup> août 1808; maréchal des logis, le 30 janvier 1813, et sous-lieutenant, le 14 juillet suivant (1813). Il a été licencié le 27 novembre 1815, et honorablement démissionné du service, le 31 décembre suivant (1815), comme appartenant à un pays qui cessait d'être français.

Pendant ces huit années, il avait fait, de 1808 à 1812 les campagnes d'Espagne et de Portugal; celle de 1813 en Allemagne, où il gagna et obtint l'étoile de la Légion d'honneur (14 juillet 1813), une distinction qui alors ne récompensait que les faits d'armes d'une certaine importance, mais dont son état de services, que nous avons sous les yeux, ne donne point la relation.

Habitué à l'uniforme, le sous-lieutenant français Renard, qui ne comptait encore que 25 ans et demi d'âge, ne voulut point rentrer dans la vie civile, à laquelle ses goûts étaient restés étrangers. Aussi, dès la constitution du nouveau royaume des Pays-Bas, créé par la conférence des souverains à Vienne, alla-t-il offrir son épée à l'armée néerlandaise, sur les cadres de laquelle il a été inscrit le 11 janvier 1816, avec le rang de second lieutenant, à appointements mensuels, dans le régiment de hussards n<sup>o</sup> 7, qui alla servir dans les Indes orientales, au prescrit d'un arrêté royal du 18 octobre 1817.

Parti du Helder (Texel, île à l'embouchure du Zuyderzée) pour se rendre dans les possessions océaniques, le 2 janvier 1818, il est décédé trois ans plus tard aux colonies.

*Etats de services. — Etat-civil de Luxembourg.*

RENASTEINE, suivant l'orthographe de l'état-civil, non Renarstein comme M. Arsène de Noue, écrit ce nom.

Trois personnages distingués se dénommaient ainsi.

*Louis-Félix Renasteine*, fils de Nicolas Renasteine, négociant à Malmédy et de Anne-Claire Counet, est né dans cette ville, le 18 mai 1718; et avait épousé Marie-Jeanne

Bragard. De ce mariage naquit en la même ville, le 25 février 1758, un fils qui fut appelé *Joseph Renasteine*.

L'un et l'autre s'adonnèrent à la peinture et ont été renommés à leur époque, surtout le fils. Ils avaient adopté la spécialité des portraits; et l'on conserve encore, signés par eux, ceux des derniers princes-abbés de Stavelot.

Un troisième personnage du nom, portant les prénoms de *Englebert-Nicolas-Victor*, vraisemblablement fils à son tour de Joseph Renasteine, avait épousé Anne-Catherine Derichs et mourut au même Malmédy, le 30 janvier 1812, âgé de 54 ans. Ce dernier s'était voué à la médecine, dans la pratique de laquelle il s'était acquis de la réputation.

Ces données, que nous avons puisées aux sources mêmes, et qui sont les seules que nous sommes parvenu à nous procurer sur les dits personnages, ne concordent point avec celles de M. l'avocat de Noue. Cependant les nôtres sont authentiques.

DE NOUE, *Etudes sur Stavelot-Malmédy*, p. 487, sq. — L. DETRIEUX, *secrét. comm. à Stavelot; notes. — Etat-civil de Malmédy. — Renseignements ultérieurs de famille.*

REULAND, *Conon, Cuonon ou Cunes, seigneur de, château et fief luxembourgeois dans l'Eiffel, aujourd'hui prussienne*. A ce castel avait été attaché le titre de chambellan héréditaire de nos princes autonomes, preuve péremptoire que la race qui y dominait, comptait au nombre des plus distinguées du pays.

Conon de Reuland, qui nous occupe ici, florissait pendant la seconde moitié du douzième et une partie du treizième siècle. Il était en grand crédit à la Cour de Luxembourg, sous la grande Ernesinde et le comte Henri son successeur. En effet, il assista aux cérémonies du mariage de cette princesse avec Walram-le-vieux de Limbourg, marquis d'Arlon, ainsi qu'aux brillantes fêtes qui ont été célébrées à cette occasion. Il était également désigné dans le contrat de mariage pour être un des dix seigneurs choisis comme arbitres pour opérer le partage de l'hérédité des deux époux lors de la dissolution de leur mariage. Plus tard, il fut choisi pour transiger avec le dynaste de Luxembourg au sujet de la délivrance de Philippe, comte de Vianden, que son neveu détenait dans les oubliettes du manoir de Schoeckken. Ce fut encore lui qui a été pleige en 1270, pour les comtes de Vir-



nenbourg et de Vianden dans leurs hommages au comte de Luxembourg. Dans l'acte de ce relief le sire de Reuland est dénommé Cunes, sire de Reulant. Enfin, le chevalier Conon, qui relevait également de Vianden, figure dans presque tous les actes émanés de Walram, comte de Luxembourg. Ce personnage apparaissait partout avec le haubert, les chausses de fer, les éperons, les gantelets et tout l'attirail de cette vieille noblesse si fière et si fidèle des temps chevaleresques.

BERTHOLET. — DE NOUE. — *Notes d'études; etc.*

REULAND, *Thierry de*, de la même maison seigneuriale que le précédent, dont il était l'oncle, sinon même le père; malgré que M. Arsène de Noue croit qu'il était son frère. Mais, rien que la comparaison entre les dates où ces deux personnages ont respectivement vécu, démontre que Thierry n'a pu être un frère du seigneur Conon.

En ces temps d'héroïsme et de foi, dit avec beaucoup d'élégance le même M. de Noue, auquel nous croyons pouvoir emprunter le présent article, où tout ce qui sentait battre un cœur sous son armure d'acier, s'enrôlait pour aller à la conquête du S<sup>t</sup> Tombeau de Jérusalem, tous les seigneurs de nos environs, les comtes de Namur, de Chiny, de Vianden, de Montjoie, de Salm, de Clèves, le frère de l'abbé Wibald de Stavelot, nommé Erbebert, chancelier de l'empereur Conrad III, avaient aussi pris la croix. Entre tous se distinguait Thierry frère de Cuonon de Reuland (voir notre observation plus haut); il se pourrait néanmoins que le Cuonon dont l'article précède ait été fils d'un autre Cuonon ou Conon, seigneur de Reuland.

Écoutons un chroniqueur contemporain qui tenait le fait d'un religieux nommé Walther, témoin oculaire. „Lorsqu'en 1189, à la troisième Croisade, les Croisés étaient au siège de S<sup>t</sup> Jean-d'Acre, les Sarrasins firent un jour une sortie vigoureuse et repoussèrent les chrétiens. Mais parmi ces derniers se trouvait un jeune héros du nom de Thierry, frère du sieur Kunon de Reulant qui vit encore. Épuisé par une grande perte de sang, il était si faible qu'il ne pouvait même se retourner dans le lit et qu'on devait le transporter au moyen de draps de toile. Ce guerrier entend le tumulte et les cris des fuyards et en demande le motif. Dès qu'il en est instruit, il ordonne qu'on lui apporte ses armes, et, assis sur son lit, il se fait re-

„vêtir de son armure, ceindre de son épée, „porter à cheval et donner sa lance (le sang „coulait sur la selle). Il s'avance en avant et „s'écrie : Dieu et toi, tombeau sacré, venez- „moi en aide. Il se rue avec une incroyable „impétuosité sur les sarrasins, passe devant „eux, galoppe en tous sens, les hache, les „pousse devant lui, tellement que les chré- „tiens, encouragés par son exemple, chassent „l'ennemi du camp. Après cet exploit le héros „revient dans son lit de douleur où il expire „trois jours après.“

A. DE NOUE, *Études historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmédy*, p. 102, sq.

REUMONT, *Jean de*, militaire, est une de ces illustrations luxembourgeoises en assez grand nombre, dont l'histoire n'a pas consigné les gestes, qui conséquemment restent oubliées.

Quant à Jean de Reumont qui nous occupe, nous avons découvert dans les registres aux patentes, conservés aux archives du Palais à Luxembourg, n<sup>o</sup> 1102, page 219, des lettres de chevalerie héréditaire, expédiées pour services militaires rendus par lui.

Nous nous croyons en devoir d'en donner l'extrait concernant, copié mot à mot :

„Philippe (IV) par la grâce de Dieu, roi „de Castille, etc., pour la bonne relation que „faite nous a été de la personne de notre „très-cher et bien-aimé *Jean de Reumont*, „natif de notre pays et duché de Luxembourg, „sergent général de bataille, colonel d'un „régiment d'infanterie pour l'Empereur notre „très-cher et bien-aimé frère et Gouverneur „de la ville de Munster, et qu'outre ses ser- „vices qu'il auroit rendus audit S<sup>t</sup> Empire par „l'espace de 21 ans, il nous auroit aussi au- „paravant servi autres 18 ans, la plupart „d'iceux au régiment de Dom Guillaume de „Verdugo (— *v. Biogr. II, 199*—) avec lequel „s'étant l'an 1617 passé en Italie icelui l'au- „roit en considération des bons services qu'il „avoit auparavant rendus aux Pays-Bas en „la compagnie du capitaine Servais de Teiques „au terce du comte de Hochstraten avec „quatre écus d'avantage pourvu du drapeau „vacant en la compagnie du capitaine Jean „de Marche au siège de Vesel et après pas- „sant au royaume de Naples de son drapeau „colonel le 12 septembre 1619 et ailleurs „depuis avec le dit Régiment au secours de „l'Empereur contre ses rebelles de Bohême „le dit Jean de Reumont se seroit trouvé en

„toutes les occasions et occurrences signam-  
„ment à la prise de Pragadit Pisia et des  
„autres villes dudit royaume, même à la ba-  
„taille générale et prise de Prague, à la  
„conquête de Moravie, depuis en Hongrie aux  
„occasions et rencontres où ledit régiment  
„auroit été employé à la sortie de Presbourg  
„et en l'an 1622 feu le comte d'Ouate lors  
„notre Ambassadeur vers l'Empereur pour le  
„bon rapport qu'il avoit de ses services l'au-  
„roit pourvu de la compagnie du capitaine  
„Théodore Camargo avec laquelle il se seroit  
„trouvé à la bataille et défaite de Haecht  
„contre le duc Christian de Brunswick et  
„Mansfelt depuis au siège de Riens à la ba-  
„taille de Floru contre le dit duc et Mansfelt  
„où il auroit été blessé à la cuisse au siège  
„de Bergues-op-Zoom et prise de Lipstadt en  
„toutes lesquelles et autres occasions il se  
„seroit toujours honorablement acquitté de  
„son devoir.

„Pour ces causes, et tout ce que dessus  
„considéré, même afin de le stimuler davan-  
„tage et lui donner occasion au moyen de  
„quelque marque d'honneur et de s'évertuer  
„de plus en plus à la continuation de ses  
„services, Nous désirant favorablement le  
„traiter, décorer et élever, avons icelui Jean  
„de Reumont fait et créé..... par ces  
„présentes chevalier,.....

„A Madrid, le 8 janvier 1648.

„signé : PHILIPPE.“

REUTER, *Michel-Joseph*, médecin, fils de Joseph Reuter, négociant, et de Marie-Joséphine-Charlotte Reuter, est né à Luxembourg, le 3 avril 1811.

Après qu'il eut absous les cours humanitaires donnés à l'athénée de sa ville natale, Reuter alla se faire inscrire à l'université de Bruxelles, où il suivit les leçons de la faculté de médecine.

Il subit son examen de docteur à Bruxelles, le 14 avril 1837, et alla s'établir à Rollingen sous la commune de Mersch. Le 9 août 1842, le collège médical de Luxembourg lui délivra des diplômes de chirurgien et d'accoucheur.

Reuter, établi à Rollingen, s'adonnait avec succès et amour à l'exercice de l'art de guérir, lorsqu'un arrêté royal, en date du 11 décembre 1846, vint lui conférer la charge d'inspecteur des établissements de bienfaisance et des prisons de l'Etat dans le Grand-Duché.

Ces fonctions, nécessitées par l'organisation

sur un nouveau pied de la bienfaisance publique, organisation parfaite en théorie, mais tellement inexécutable qu'elle a du être abandonnée peu d'années après, enleva Reuter à sa clientèle, et le força à prendre sa résidence à Luxembourg. Cependant nous devons à la vérité, de dire que ni le zèle, ni les capacités, ni surtout la bonne volonté n'ont manqué au nouvel inspecteur pour faire réussir le système préconisé, en y laissant entrer tous les tempéraments que l'expérience semblait exiger. Mais le principe même sur lequel cette organisation si belle en théorie reposait était trop absolu, ne comportant point, sans la détruire, la plupart des adoucissements exigés par les intérêts particuliers et individuels de presque chaque localité prise isolément. En 1852, ses fonctions n'existaient déjà plus, lorsqu'il recommença à se former une nouvelle clientèle à Luxembourg, où il était nommé médecin des hospices et des prisons; plus tard également du dépôt de mendicité et du chemin de fer.

Pendant la même année 1852, il fut désigné membre du collège médical et secrétaire de cette corporation, en remplacement de feu le docteur J.-Th. Würth (v. son art. Biogr. II, 272). Ces nouvelles fonctions, il les a remplies avec intelligence jusqu'à son décès, arrivé le 21 décembre 1873, à l'âge de 62 ans.

M.-J. Reuter était décoré de l'Ordre de la Couronne de chêne.

*Souvenirs. — Etat-civil. — Notes obtenues. — Mé-morial du Grand-Duché. — Souvenirs personnels.*

REYM, ou *Rym, Charles*, magistrat, seigneur d'Eckenbeck, docteur en droit, a été nommé conseiller ordinaire de longue robe au Conseil provincial de Luxembourg, le 4 janvier 1566, en remplacement de Jean Keck, promu à la présidence de ce corps. En 1570, l'Empereur l'envoya à Constantinople, avec la qualité d'ambassadeur. Nous n'avons découvert aucune donnée ultérieure sur ce personnage.

*Notes de M. WURTH-PAQUET. — BERTHOLET, Listes, IV. — Enregistratures aux archives du Palais; Années correspondantes.*

RICHARD, *Nicolas-Théodore*, industriel et ancien membre des Etats du pays de Luxembourg, est né à Clervaux, canton de ce nom, le 8 janvier 1792, fils de Jean-Gilles Richard, négociant-tanneur, et, sous le régime français, du 12 messidor an VIII (1<sup>er</sup> juillet

1800), membre du Conseil général du département des forêts, ainsi que maire de sa commune jusqu'en 1813. Sa mère se nommait Anne-Marie Faber, originaire de Hosingen.

Après avoir absous ses études, successivement à St Hubert et à Nancy, il dirigea la tannerie considérable de ses parents : cette tannerie a été la première qui fut fondée à Clervaux. Elle a eu pour auteur son grand-père, Théodore Richard, un peu plus d'un siècle auparavant.

Pendant cette époque, si privée encore de toute communication, Richard eut à faire de nombreux voyages en France pour la vente de ses marchandises, de même qu'en Angleterre pour l'achat des cuirs d'Amérique, qui étaient débarqués alors aux ports français, portugais et anglais, et plus tard de préférence à Anvers pour l'industrie luxembourgeoise et stavelotoise-malmédienne.

Richard s'occupait à soigner et à étendre son industrie, pour laquelle il obtint, en 1825, une médaille d'argent à l'exposition de Harlem, lorsqu'il fut nommé, par élection en deuxième degré, membre des Etats provinciaux du Grand-Duché, pour l'Ordre des campagnes. Il siégea dans cette assemblée jusqu'aux événements politiques de 1830.

Après cette époque, dite de la révolution belge, la confiance des électeurs de son canton l'envoya au Conseil provincial à Arlon ; une délégation qu'il conserva jusqu'à la séparation du pays de Luxembourg en deux parties, en 1839, après la ratification du traité de Londres.

Dans cet intervalle, et par arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1830, il fut nommé membre du comité de commerce et d'industrie de la province de Luxembourg : Il ne tarda point à justifier cette distinction. A l'exposition de Bruxelles, en 1835, il remporta une nouvelle médaille ; ensuite il chercha de tous ses moyens, dans son cercle d'action d'industrie, de nouveaux débouchés pour la tannerie luxembourgeoise, lorsque celle-ci se trouva en 1834, privée du marché de Francfort, par l'accession de cette ville libre à la convention douanière prussienne. Plus tard il envoya également un échantillon de ses produits tanniques à l'exposition universelle de Paris, où encore, il obtint une honorable appréciation.

Conservateur et partisan de l'ordre, en même temps que patriote dévoué, Richard accepta, à l'élection, le grade de major de la

garde civique, après la révolution belge d'août et de septembre 1830 : Par arrêté, en date du 20 juin 1831, le Régent le promut à celui de lieutenant-colonel commandant la légion de canton de Clervaux : En 1836, le Gouvernement belge rendit hautement justice à son zèle pour la bonne organisation de sa légion, circonstance qui l'engagea à conserver son commandement encore pendant quelques années.

Tout ce qui était d'utilité publique devenait l'objet des préoccupations de Th. Richard et rencontrait son concours. Un des cinq actionnaires luxembourgeois du canal de Meuse et Moselle, que la révolution de 1830 fit si malheureusement avorter après que les travaux étaient commencés sur beaucoup de points du Grand-Duché, il figura également dans le comité qui se forma pour la création de la route de Diekirch à Stavelot : ce comité ne vit ses efforts couronnés de succès qu'après des années de démarches, et après que la séparation du Luxembourg grand-ducal d'avec la Belgique en avait réduit l'importance pour les contrées qu'elle devait vivifier.

L'agriculture, tout autant que l'industrie du pays souffrait encore après 1830, de l'absence de routes praticables en toute saison. Les chemins les plus nécessaires pour arriver d'un village à l'autre, dans la contrée ardennaise surtout, étaient dans un état détestable ; et les communes n'étaient guère portées à faire des sacrifices pour la voirie, parce que l'organisation du service et l'impulsion d'en haut manquaient totalement. Ici encore Richard sut rendre de notables services, par son activité et son dévouement. Le 23 août 1833, la députation du Conseil provincial d'Arlon lui conféra les fonctions d'inspecteur honoraire des chemins vicinaux dans le canton de Clervaux. Ses efforts, troublés au commencement par des difficultés sans fin, ne tardèrent cependant point à lui donner la satisfaction du succès, la seule rémunération possible pour des fonctions gratuites, qu'il conserva jusqu'à la nouvelle organisation du service de la voirie, en 1844. Il finit par se voir rendre justice, même par ceux qu'il avait été obligé de contraindre à corps défendant, à exécuter leurs tâches.

Après la reprise de possession du Grand-Duché et l'octroi de la Constitution d'Etats de 1841, Th. Richard a été désigné, par Ordonnance en date du 30 octobre de la dite année, pour faire partie de l'Assemblée des

Etats du pays, dont le Souverain s'était réservé la première nomination. En vertu de cette délégation royale, il y siégea du 7 juin 1842 au 2 mai 1845; ensuite par le choix des électeurs de son canton, du 3 juin 1845 au 29 mars 1848, jour de la dissolution, pour faire place à la Constituante. Depuis lors, il s'est définitivement retiré de la scène politique. Il eut la satisfaction de voir les suffrages des électeurs se reporter sur un de ses fils.

A peine le Grand-Duché était-il rentré, comme Etat distinct, sous le Gouvernement de la dynastie de Nassau-d'Orange, qu'il fallut chercher des débouchés pour ses produits. Richard, à la tête d'une députation d'industriels, se rendit à La Haye peu de temps après l'avènement de Guillaume II. Cette députation a été admise, le 13 décembre 1840, en audience par le roi Grand-Duc, et le lendemain par le ministre des affaires étrangères du royaume des Pays-Bas. Le Souverain s'enquit des besoins de l'industrie, demanda s'il y avait de l'avantage pour elle que le Grand-Duché entrât dans l'union des douanes allemandes, etc. Il dit en terminant : „Je connais votre position malheureuse. „Le Luxembourg a été longtemps traité „comme un enfant abandonné; je chercherai „à faire sortir votre pays du malaise où il est „plongé. J'irai vous voir l'année prochaine à „Luxembourg.“

Et le Roi tint parole : il réussit à transformer le pays, en fondant le bonheur de ses sujets sur des bases durables. Des facilités pour l'entrée des produits du Grand-Duché en Néerlande et dans le Limbourg furent la première conséquence de la démarche pré-rappelée. Mais cette faveur ne pouvait suffire. Il n'y avait, aux yeux d'un grand nombre d'industriels que l'accession à l'union des douanes allemandes qui pouvait relever le commerce et les grandes fabriques; notamment la tannerie.

Cette question, vitale pour l'industrie nationale, en même temps que d'une haute importance pour l'agriculture, malgré certaines craintes qui se faisaient jour d'une concurrence étrangère; cette question, disons-nous, trouva Th. Richard à son poste, décidé à combattre de toutes ses forces pour ce qu'il était convaincu être le salut de l'industrie de son pays. Dans un comité qui s'organisa et auquel assistaient des représentants de la grande propriété, de la tannerie, des forges,

des faïenceries, des fabriques de gants, de papiers, etc., il prit la part la plus active à tous les travaux, réunions, correspondances et polémiques de journaux. Afin de vaincre les derniers obstacles, il se rendit une seconde fois à La Haye où il obtint, le 2 août 1842, assisté du Consul luxembourgeois, une nouvelle audience du roi. Le bon Souverain promit de faire tout son possible pour concilier les intérêts en présence. S. M. ajouta que, du reste, les négociations se continuaient à Berlin, et que vraisemblablement elles aboutiraient bientôt.

En effet, un premier traité fut signé le 8 août suivant; et fut suivi, le 8 février 1842 d'une autre convention, qui régla définitivement les conditions de l'entrée du grand-duché de Luxembourg dans l'Union douanière allemande.

Pendant toute sa longue vie, les conseils de Th. Richard étaient recherchés. En toute occasion il aimait à rendre service à ceux qui venaient en réclamer à sa prudente expérience des affaires commerciales, à sa connaissance des relations postales de tous les pays et à son désir d'être utile, tout en étant sévère pour lui-même et sans besoins personnels. La chasse, la lecture et la musique constituaient ses seuls délassements. Ses principes, tant économiques que religieux ne se démentirent jamais; sa probité commerciale et son activité devenues proverbiales, étaient connues au loin.

Comme habitant de Clervaux, N.-Th. Richard avait en outre la tâche de veiller à l'exécution du testament d'un sien oncle, J.-H.-M. Richard, en son vivant capitaine-prévôt de Virton, et particulièrement à la fondation faite par celui-ci pour secours médicaux aux indigents (v. Biogr. luxemb., II, 79). Il sut si bien gérer ce bénéfice que beaucoup de misères ont pu être soulagées avec ces revenus; et que nonobstant toutes les crises politiques qui ont successivement passé sur le pays, il put en remettre le montant intégral au bureau de bienfaisance.

En 1866, il perdit son épouse, *Marie-Joséphine Bouvier*, connue pour avoir été pendant longtemps la providence des pauvres de sa localité.

Richard est décédé à son tour, sans infirmités, le 8 décembre 1876, à l'âge avancé de près de 85 ans; ce qu'il attribuait lui-même à sa sobriété et à son activité.

*Lettre de faire-part. — Liste officielle des législateurs. — Almanachs de Luxembourg et d'Arlon. — Mémorial. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Notes communiquées. — Correspondances. — Etat-civil. — Souvenirs.*

**RIEUX**, du, aussi quelquefois *Durieux*, *François*, issu d'une famille militaire étrangère, laquelle a produit plusieurs noms assez remarquables, est né en Belgique. Après avoir obtenu la licence en droit à l'université de Louvain, il vint se faire inscrire sur le tableau des avocats attachés au Conseil provincial de Luxembourg, et a été, plusieurs années plus tard, nommé Conseiller lettré à la même Cour.

Déjà à l'époque de l'érection du Conseil souverain, par édit impérial du 1<sup>er</sup> août 1782, le conseiller du Rieux était le doyen d'ancienneté des conseillers, pendant que le président de Gerden, âgé et maladif, occupé d'ailleurs en sa qualité de conseiller d'Etat à beaucoup d'affaires particulières du Gouvernement, ne fréquentait plus que très-peu le palais; de façon que du Rieux fut appelé à présider la première Chambre, en l'absence du président effectif, et provisoirement ce corps de magistrature entier, après le décès de ce dernier, arrivé le 29 mars 1787.

Par patentes du 4 décembre 1788, il a été nommé président effectif. Pendant la révolution brabançonne, du Rieux a été détaché du Conseil pour présider la commission royale établie à Luxembourg, et ne reprit son fauteuil au Conseil qu'en 1789, après la suppression de cette commission.

Le président du Rieux est mort en 1795, pendant le blocus de la ville de Luxembourg par l'armée républicaine française. Il avait épousé Gabrielle Elisabeth de Laittres, née au château de S<sup>t</sup> Remy, le 3 février 1767, fille de Théodore-Ignace de Laittres, membre du siège des nobles, seigneur de Rossignol, de la grande maison de Virton et S<sup>t</sup> Paneré, des fiefs de Biourge, Bleid, Vézin et Mesnil; et de Joséphine Ursule de Capitaine. Cette dame obtint en partage la seigneurie de Signeux et S<sup>t</sup> Remy.

Un frère plus âgé du président, Pierre-Joseph Durieux, né à Luxembourg, et licencié à Louvain, avait également été reçu avocat au même Conseil, le 30 novembre 1735, tandis qu'un troisième frère, Charles-Ferdinand, avait embrassé la carrière des armes et obtenu le grade de capitaine impérial autrichien. Ce dernier reçut le 5 janvier 1789

de l'empereur Joseph II, des patentes d'ano-blessement, mais sans préjudice aux droits de noblesse préexistante en faveur de sa famille, noblesse dont les preuves n'étaient pas trou-vables alors. Le président du Rieux avait un fils unique qui, marié à une dame de Gerlache, devint la souche des du Rieux actuels de Gommery, au canton belge de Virton.

*Archives du Palais. — Reg. Patentes. — Renseignements de famille.*

**RIGOT**, *Jean-Michel*, administrateur, notaire, etc., né à Slins, province de Liège, le 29 juin 1808, était fils de Pierre-Joseph Rigot, échevin de sa commune, et de Marie-Thérèse Seron. Le 26 septembre 1855, il avait épousé dame Marie-Thérèse Herman, de Stavelot, et mourut dans cette ville, sans laisser postérité, le 4 janvier 1873.

Nommé en 1838, notaire à la résidence du même Stavelot, Rigot sut bientôt gagner la confiance et l'estime publiques par ses connaissances, son équité dans les transactions, la douceur de son caractère, et en général par toutes les qualités qui caractérisent l'homme de bien.

Il résidait à peine depuis 10 ans à Stavelot, lorsque les électeurs voulurent lui prouver leur attachement en le faisant entrer au conseil des Ediles de la cité. Le roi le nomma échevin, dignité qu'il conserva pendant 15 ans, remplissant avec zèle et un grand dévouement les devoirs qui lui incombait de ce chef.

En mai 1872, les électeurs du canton, appréciant à leur tour tout ce qu'il possédait de profondément raisonné dans les idées, l'avaient envoyé au Conseil provincial. On était loin à ce moment de prévoir que dès la session subséquente son siège dans cette assemblée devrait être occupé par un successeur.

Elevé dans les principes les plus larges, Rigot mettait par conviction tout son zèle à combattre les empiétements, n'importe de quel côté ils fussent tentés, surtout lorsqu'ils outrepassaient la justice distributive. Il voulait la liberté pour tous également, et abhorrait la licence et l'oppression. Il adoptait avec empressement tout ce que les partis, même les plus extrêmes pouvaient proposer de bon; comme il repoussait avec non moins de ténacité toute motion non basée sur la plus exacte équité. Malheureusement dans l'état actuel des esprits politiques en Belgique une conduite pareille est devenue assez rare

Fondateur et un des plus fermes soutiens de l'association dite libérale du canton de Stavelot; affilié également au comité identique de Verviers, Rigot a rendu de notables services à ces réunions, par ses efforts pour faire interpréter dans le sens le plus vrai, le but premier de l'existence d'associations de ce genre : car si ces principes étaient généralement et franchement admis par les coryphées des partis politiques qui jusqu'à ce jour s'entrechoquent en Belgique, il n'existerait plus de divergence d'opinions dans ce pays et tous uniraient leurs efforts vers le bien général qui n'est et ne peut être qu'unique.

Rigot était en outre membre du bureau de bienfaisance de la ville de Stavelot.

*Journal de Stavelot et de Verviers. — Renseignements communiqués. — Etat-civil.*

**RITTER, Joseph**, notaire, administrateur et législateur, né à Grevenmacher, le 6 juin 1796, était fils aîné de Jean-Henri Ritter (v. Biogr. luxemb., II, 82) notaire, et de Marguerite Gerlinger, sa seconde épouse.

Après de brillantes études préliminaires, préparatoires à l'exercice du notariat, et un stage assidu fait en l'étude de son père, Joseph Ritter a été nommé, vers 1821, pour succéder à celui-ci à Grevenmacher.

En même temps que ces fonctions, il a, pendant plusieurs années, cumulé celles de secrétaire de la régence de la même ville.

En 1834, le Gouvernement de fait de la Belgique dans tout le grand-duché de Luxembourg, à l'exception de la capitale, nomma le notaire Ritter commissaire d'arrondissement à Grevenmacher, en remplacement de M. le baron d'Huart, qui venait d'être appelé à d'autres fonctions en Belgique.

A la remise en possession, en vertu du traité de Londres, de juin 1839, en faveur de la maison royale de Nassau-Orange, de la partie du Grand-Duché où le bas-allemand forme le langage vulgaire de la population, le fonctionnaire supérieur hessois, qui prétendait faire prévaloir la vindicte la plus arbitraire contre tous ceux qui, peut-être par conviction, dans tous les cas afin de ne point sacrifier leur position sociale acquise par des efforts irréprochables, avaient accepté les faits accomplis, ne se contenta point de démettre Ritter du commissariat que celui-ci n'avait point ambitionné, mais qui en quelque façon lui avait été imposé comme au plus digne pour le gérer dans un moment difficile donné;

mais le destitua également du notariat, dont cependant, légalement parlant, il ne pouvait le priver qu'après avoir obtenu un jugement passé en force, lequel aurait déclaré son indignité pour des motifs déterminés et juridiquement établis (v. l'art. Ledure J.-P.). Mais le proconsul faisait fi de la légalité; et Ritter dut subir cette humiliation désastreuse pour ses intérêts de famille!

Cet état des choses dura jusqu'à ce qu'après des réclamations nombreuses, parfaitement justifiées, transmises directement au Souverain, celui-ci ordonna la réintégration des notaires Ritter et Ledure, ce dernier également frappé de destitution pour la même cause.

Alors Hassenpflug, toujours pourvu d'expédients de torture contre ceux qu'il voulait atteindre, eut recours à une nouvelle combinaison machiavélique: il rendit bien le notariat à ses deux victimes, puisque son seigneur et maître le lui ordonnait ainsi; mais il les changea réciproquement de résidence, plaçant Ritter à Altwies-Mondorf, et Ledure à Grevenmacher, loin de leurs familles, de leurs propriétés, de leurs intérêts et de leur clientèle acquise par une longue confiance, dans deux cantons distincts quant au rayon d'instrumentation alors fixé pour les notaires; les forçant ainsi, si cette disposition absurdemment anormale avait pu être maintenue, à recommencer chacun une nouvelle clientèle.

Enfin, ce ne fut qu'après le renvoi de cet homme, indigne d'entrer dans les Conseils de gouvernants, que les malheurs immérités de Ritter ont pris fin. S. M. Guillaume II, ce roi éclairé et juste, par un rescrit en date du 22 juin 1842, édicté pendant la première visite qu'il a faite dans le Luxembourg, dans le but et avec la volonté de chercher à guérir les plaies faites au pays pendant l'interrègne belge par des conseillers étrangers, hostiles par principe, et ignorant absolument les mœurs aussi bien que les besoins des populations, a réintégré les notaires Ritter et Ledure dans leurs résidences primitives, le premier à Grevenmacher et le second à Mondorf.

Le notaire Ritter avait été délégué par le canton de Grevenmacher pour faire partie de l'Assemblée constituante, dans laquelle il a siégé pendant cette session extraordinaire entière, du 25 avril 1848, au 28 juillet suivant. Il a ensuite, dans quatre élections successives du même canton, obtenu un mandat législatif: du 3 octobre 1848 au 9 juin 1851;

du 7 octobre 1851 au 15 mai 1854; du 22 juin 1854 au 27 novembre 1856, dissolution de l'assemblée avant l'octroi de la Charte dite révisée par des exigences du droit dit germanique.

Il avait, depuis, refusé tout mandat législatif pour faire partie des nouveaux Etats du Grand-Duché, parce qu'il ne consentait pas à être exposé à avoir à opter entre son notariat et une nouvelle mission législative. Cependant après le retrait de la partie dite des ordonnances réactionnaires, il accepta de nouveau les suffrages des électeurs de son canton, et siégea aux Etats, du 30 octobre 1860 au 8 juin 1863.

Le notaire Ritter est décédé le

*Communications particulières officielles. — Liste officielle des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. Almanachs de Luxembourg et d'Arlon. — Souvenirs. — Papiers de famille. — Mémorial. — Renseignements. — Archives. — Relation du voyage du Roi à Luxembourg, en 1841.*

ROBERT, religieux de l'abbaye de St-Remy, à Reims, était originaire du pays de Luxembourg, peut-être de la prévôté d'Yvois-Carignan, dans le Luxembourg dit français, aujourd'hui département des Ardennes. Il vivait pendant le 11<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> siècles et assista en 1095, au fameux concile de Clermont où la première croisade a été décidée. Il fut présent en personne à cette expédition dont il écrivit une relation qui est restée manuscrite.

Camus, membre de l'Institut, l'un des commissaires chargés par le ministre de l'intérieur de la République de choisir et d'enlever de la Bibliothèque nationale de Luxembourg les manuscrits les plus précieux, pour les expédier vers Paris, écrivait en 1803, qu'il avait vu cet ouvrage provenant de Luxembourg. Cependant nous ne le trouvons pas mentionné sur la liste des volumes qui nous ont été pris, au nombre de 84; à moins qu'il ne soit compris dans celui marqué sous le numéro 78: ROBERTUS, de *Officiis ecclesiasticis; in folio.*

CLASEN, *Catal. de la Biblioth. de Luxembourg; 513.* — *Correspondances de M. CLÉM. MAUS.*

RODANGE, Michel, successivement pédagogue et fonctionnaire des travaux publics, en même temps que poète national, né à Waldbillig, commune du canton d'Echternach, le 3 janvier 1827, était fils de Michel Rodange, cordonnier, et de Anne Theisen.

Après avoir absous l'école primaire, Ro-

dange alla suivre pendant trois ans, de 1844 à 1847, les cours de l'école normale destinée à former les instituteurs du Grand-Duché. Il y a fait des progrès assez grands pour pouvoir mériter, à sa sortie, un brevet d'instituteur et obtenir d'être préposé à l'école du grand et important village de Steinsel, laquelle il échangea en 1854 contre celle de Larochette où il resta pendant cinq ans: il avait entretemps été promu, en 1849 au troisième rang, et en 1853 au deuxième.

S'étant dégoûté de la carrière pédagogique, que d'abord il avait cru être sa vocation, il demanda et obtint d'être attaché aux usines de Fischbach en qualité de comptable. Mais encore cet emploi ne lui allant point, il sollicita d'entrer à l'administration des travaux publics, où, après avoir pris part au concours réglementaire, il a été nommé, de 1862 jusqu'en 1866, piqueur cantonal à Capellen; puis de 1866 à 1873, successivement à Echternach et à Wiltz; enfin, ayant obtenu un long congé, il a été admis entre temps, à titre provisoire, avec la qualité de piqueur des chemins de fer à la compagnie du Prince-Henri. Il était rentré en 1874 à l'administration des travaux publics avec le rang de conducteur, d'abord pour le canton de Mersch, ensuite pour celui de Luxembourg, lorsqu'il est décédé à l'âge de 49 ans environ, au faubourg de Clausen, dépendant de la capitale, le 27 août 1876.

Outre quelques renseignements sur certaines antiquités de son canton natal d'Echternach, communiqués à la société archéologique du Grand-Duché, et qui lui avaient fait conférer le titre de membre correspondant de ce corps littéraire national, Rodange a publié un petit volume rédigé en vers luxembourgeois de sept syllabes, paraphrasant plutôt que rendant dans cet idiôme une composition satyrique allemande dont il appliquait certains passages saillants à des épisodes ainsi qu'à des individualités contemporaines actuelles dans le pays. Il lui a donné pour titre: *RENFERT ODER DE FETSZ am Frack an a Mansgräsz. Op e Neis fotograféert vun Engem Letzebregger. Letzelburg. Drock vum J. Joris, 1872; 254 pages in-12.*

Cette composition, de foyer domestique pourrait-on dire, offre bien des idées heureuses et parfaitement tournées; surtout des descriptions de situations rendues suivant le génie du patois luxembourgeois: c'est soi-disant la translation d'un poème allemand;

mais elle est convenablement arrangée pour l'appliquer, sous le point de vue critique, à certaines circonstances du moment, qui s'offrent naturellement à l'esprit de l'observateur patriote non prévenu. Quelques âmes trop timorées avaient d'abord cru y voir des choses qui ont été loin de la pensée du poète; ces personnes négligeaient, en portant ce jugement erronné, de rapporter le portrait à l'original réel pris comme terme de comparaison, pour apprécier le mérite de la peinture.

Rodange s'est également exercé dans la versification allemande; et plusieurs de ses productions, qui ne sont point sans mérite, ont été remises à des journaux qui les ont reproduites. Parmi les journaux luxembourgeois qui ont obtenu ces communications, nous citerons : „l'Echternacher Anzeiger“, le „Wächter an der Sauer“, le „Wort für Wahrheit und Recht“, puis le „Volkswille“ et le „Vaterland“. D'autres pièces, telle que notamment : „Dem Graf Sigfrid senf Goldkumer“, sont jusqu'ici inédites. La collection de ces opuscules existe, dit-on, en manuscrit. Parmi ses compositions nous devons encore citer particulièrement la cantate suscite : *Zur Enthüllungsfeier*, qui a été chantée le 30 octobre 1876, pendant la cérémonie d'inauguration solennelle du monument commémoratif érigé à Luxembourg, à la mémoire de la très-regrettée Princesse Amélie de Saxe-Weimar, la défunte épouse de S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas, Lieutenant-Représentant du Roi dans le Grand-Duché.

Lorsqu'il écrivit cette hymne, qui fut sa dernière composition, le poète, qui pendant toute sa vie avait été doué d'une rare énergie d'imagination, était déjà couché sur son lit de douleur pendant sa dernière maladie. Deux jours avant son décès il reçut encore la visite du compositeur chargé de mettre ses strophes en musique; et à cette occasion, il offrit de modifier sa versification si cela pouvait être nécessaire dans l'intérêt du chant ou de la mélodie; tant il avait conservé ses facultés morales, sa présence d'esprit et son enthousiasme poétique aussi bien que patriotique.

Rodange n'a pas assisté à l'exécution de son œuvre; il était mort deux mois avant la fête.

*Etat-civil. — Oeuvres de Rodange. — Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Journaux.*

RODEMACHER. Cinq personnages de

cette illustre maison ont été *gouverneurs du pays de Luxembourg* sous nos seigneurs autonomes. En attendant que leur généalogie puisse être authentiquement établie, nous ne pouvons que les dénommer d'après la série alphabétique de leurs prénoms :

a. GILLES DE RODEMACHER est marqué en 1372 sur la liste des gouverneurs, sous Wenceslas I<sup>er</sup>.

b. Un autre GILLES DE RODEMACHER était gouverneur du quartier wallon, en 1413, sous Wenceslas II.

c. Trois ans plus tard, et sous le même prince figure JEAN DE RODEMACHER en la dite qualité (1416).

d. En 1439, vient un second ou le même JEAN, en cette qualité, sous l'empereur Sigismond. — Le manuscrit des *Viri illustres* porte en regard de ce nom le milésime 1427. On pourrait induire de cette circonstance que ces deux soi-disants personnages n'auraient été qu'une seule et la même personne. Mais le doute disparaîtra du moment où nous aurons, d'après le manuscrit des *Viri illustres*, cité Erard de Gymnich et Jean de Berbourg qui ont intermédiairement, en 1422 et 1423, occupé la même dignité. Il se peut néanmoins, ce dont nous doutons cependant, que le même personnage aurait, à deux reprises, rempli ces fonctions.

e. En 1386, sous le duc-empereur Wenceslas II, paraît ROLAND, RAOUL ou RODOLPHE DE RODEMACHER, avec la qualification de gouverneur du Pays, remplaçant pendant son absence, Jean, duc de Gorlitz, gouverneur effectif.

Le lecteur est prié de recenser les articles concernant le nom Rodemacher déjà consignés dans la Biographie, T. II, p. 88 à 91, et de les conférer à celui-ci que nous nous voyons engagé à ajouter dans ce supplément, afin de fournir la liste complète des gouverneurs du pays, d'après les notices qui nous sont restées.

BERTHOLET, *Listes. — Mscrt. des Viri illustres.*

ROTHERMEL, *Augustin*, militaire, fils de Ernest-Joseph Rothermel et de Jeanne Reuter, négociants, est né à Luxembourg, le 14 fructidor an VII, ou le 31 août 1799.

Il n'était pas encore âgé de seize ans accomplis lorsque, le 25 avril 1815, il prit, comme volontaire, service dans le 8<sup>e</sup> régiment de ligne de l'armée prussienne avec le grade



de sergent, dans lequel il fit, la même année, la campagne dite guerre pour la délivrance, assistant aux batailles de Ligny et de Waterloo.

Le 11 octobre de la même année, il obtint le rang d'enseigne; et, parce qu'il appartenait par sa naissance à un pays étranger à la Prusse, en vertu des traités de répartition des couronnes, conclu à Vienne à la suite de la dernière victoire, il reçut son congé le 1<sup>er</sup> novembre 1817.

Revenu dans sa patrie, Rothermel, qui avait le cœur tout militaire, ne semblait point pouvoir se plier aux allures civiles. En conséquence il s'enrôla de nouveau, le 20 mars 1821 dans l'armée du royaume des Pays-Bas où il entra comme fourrier à la 11<sup>e</sup> division. Passé sergent-major le 1<sup>er</sup> septembre 1822 et sous-lieutenant à la 8<sup>e</sup> division, le 3 septembre 1823, il a été désigné pour la 4<sup>e</sup> division, le 20 décembre 1826.

Arrivèrent, sur ces entrefaites, les événements politiques des mois d'août et de septembre 1830, qui déchirèrent les liens d'union tissés à Vienne entre les provinces belgiques et néerlandaises. Dans cette conjoncture, Rothermel crut devoir opter pour le pays qui devait être considéré par lui comme sa patrie, et passa au service de la Belgique, le 30 octobre (1830).

Dans cette jeune armée, il entra avec le grade de lieutenant-adjutant-major et fit les soisidantes campagnes de 1830 à 1839 contre les provinces septentrionales, ou plutôt contre la maison de Nassau-Orange qui y occupait le trône.

A compter d'ici nous n'aurons plus qu'à présenter l'état de services de Rothermel: Il a été nommé capitaine le 11 mai 1831; adjudant-major le 5 juillet 1837; major le 15 juin 1838; désigné pour le 6<sup>e</sup> de ligne le 22 juin 1838; pour le régiment d'élite le 4 août 1843; lieutenant-colonel le 2 juin 1846 et envoyé le même jour au 10<sup>e</sup> de ligne; puis commandant du 8<sup>e</sup> le 28 août 1847. Colonel le 26 avril 1849, et général-major le 31 mars 1855. Le 2 avril de la même année, il a été chargé du commandement de la deuxième brigade de la 1<sup>re</sup> division d'infanterie; et le 4 octobre 1857, il passa à la première brigade de la troisième division.

Arrivé au terme d'âge fixé par les règlements, Rothermel a été admis, le 17 novembre 1862 à faire valoir ses droits à la pension de

retraite; et cette pension a été définitivement décrétée par arrêté du 22 décembre suivant (1862).

Comme militaire prussien à Waterloo, Rothermel avait obtenu, par disposition du 7 août 1816 la médaille commémorative de la campagne de 1815. Il fut en outre nommé chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique, le 14 décembre 1837; officier le 9 avril 1852; enfin commandeur le 1<sup>er</sup> janvier 1863. En 1856, il avait été décoré de la croix commémorative de la révolution belge de 1830-31.

Le général Augustin Rothermel est décédé à Arlon, le 20 mai 1868, à l'âge de près de 69 ans, veuf de Anne Maissonnet, de Luxembourg.

*Né:rologe des officiers de l'armée belge, 1868. — Etat de services, au ministère de la guerre à Bruxelles. — Journal „l'Echo d'Arlon.“*

ROUVROY, Charles, baron de, militaire, lieutenant-feldmaréchal autrichien, et propriétaire du 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie, était fils du célèbre feldzeugmeister Théodore baron de Rouvroy (v. son art. Biogr. II, 97). Il est né à Grossenhain en Saxe, et n'appartient à la Biographie nationale que comme fils d'un grand homme originaire de notre capitale. Suivant l'exemple de son père, il entra en 1770, après de fortes études dans le corps d'artillerie.

Il était major-adjutant de son père lorsque en 1789, pendant la guerre contre les turcs il rendit des services tellement signalés devant Berbir, par l'établissement de batteries à ricochet, que encore pendant la même année il avança au grade de lieutenant-colonel. Pendant la campagne contre les français dans les provinces de la Belgique, de Rouvroy commandait l'artillerie attachée à l'armée d'opération et sut s'acquérir par ses efforts incessants ainsi que ses prudentes dispositions des éloges bien mérités; surtout parce que suivant la tactique de cette époque l'artillerie était appelée en première ligne à procurer les plus grands avantages à la guerre. De Rouvroy se distingua surtout à la bataille de Neerwinden, le 18 mars 1793, lorsque par les manœuvres aussi bien calculées qu'heureusement exécutées qu'il commanda à son artillerie il parvint, entre St Trond et Tirlemont à faire taire les canons ennemis, empêchant par ce fait d'armes ses adversaires réunis sur ce point, et de beaucoup supérieurs en nombre, d'avancer.

De Rouvroy assista ensuite aux sièges de Valenciennes et du Quesnoy; rapporta la nouvelle de la prise de cette dernière ville à Vienne; avança au grade de colonel du troisième régiment et obtint la croix de l'Ordre de Marie-Thérèse, pour ses services comme commandant de l'artillerie pendant la campagne de 1793, notamment devant Neerwinden: Au combat près de Berlaymont, de Rouvroy perdit un cheval sous lui et fut blessé. Au siège de Manheim en 1795, il se distingua d'une manière brillante, tout aussi bien que pendant la sortie des français à Kehl, le 22 novembre 1796, où il fut blessé au cou. L'année suivante, la direction de l'artillerie du siège du fort sur le pont de Hünningen lui a été assignée. Il exécuta cette commission avec son habileté accoutumée et mérita l'épaulette de général-major qu'il obtint en récompense pour sa conduite distinguée.

En octobre 1800, il fut nommé lieutenant feldmaréchal; en septembre 1804 feldmaréchal et en 1805 propriétaire du 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie; et pendant la campagne de 1809, après la retraite de l'archiduc Maximilien d'Est, directeur de l'artillerie de campagne près de l'armée en Allemagne. Pendant la glorieuse journée près d'Aspern, il empêcha le passage des français sur la rive gauche du Danube. A la bataille de Wagram, il avait le commandement, jusqu'à ce qu'ayant reçu une blessure, il se vit obligé de le remettre au colonel Smola. Tous ces exploits étaient de notoriété publique et parfaitement appréciés lorsqu'ils furent solennellement proclamés dans un ordre du jour par le général en chef qui, dans sa relation touchant la journée de Wagram, s'exprima comme suit: „L'artillerie, sous la conduite du lieutenant „feldmaréchal de Rouvroy et du colonel „Smola est restée fidèle à son ancienne réputation.“

Le feldmaréchal baron Charles de Rouvroy est mort le 15 novembre 1816.

HIRTENFELD, *Der militaer Maria-Theresien-Orden*; I, 415, sq.

RUMELING, *Jean*, décédé en 1643, est cité sans plus par Pierret, comme originaire du pays de Luxembourg, peut-être du village même de son nom; et comme auteur, sans que nous ayons pu parvenir à découvrir aucun titre d'ouvrages qu'il aurait composés.

PIERRET, II, 809.

RUSSEL, *Henri de*, est mentionné par Pierret pour avoir composé la chronique de son ordre religieux. Il fut le troisième prieur de Suxi.

PIERRET, II, 809.

RUWET, *Hippolyte-Adolphe-Jules-Joseph*, militaire, né à Luxembourg, le 20 juin 1828, était fils de Barthélemy-Joseph Ruwet, maréchal-des-logis de maréchaussée à cheval, et de Anne Reuter.

Il fut admis comme enfant de troupe, au premier régiment de cuirassiers, le 1<sup>er</sup> mars 1841, et devint maréchal-des-logis le 11 février 1845.

Reçu à l'école militaire en qualité d'élève, le 1<sup>er</sup> octobre 1846, il fut nommé élève sous-lieutenant, le 9 novembre 1848.

Entré au corps d'état-major, le 18 mai 1851, il a été nommé successivement lieutenant, le 16 septembre 1853, capitaine de 2<sup>e</sup> classe, le 13 août 1858, aide de camp du général Vander Linden, le 16 juin 1863; aide de camp du général Sapin, le 29 juin 1865; capitaine de 1<sup>re</sup> classe, le 11 mai 1868; major, le 25 juin 1870; chef d'état-major de la 1<sup>re</sup> division d'infanterie, le 14 décembre suivant.

Attaché au cabinet du ministre de la guerre, le 12 avril 1873, il a été nommé sous-directeur des opérations militaires, le 22 septembre 1875.

Promu au grade de lieutenant-colonel, le 25 mars 1876, Ruwet était chevalier de l'Ordre de Léopold, lorsqu'il est décédé à Schaerbeek, le 6 mai 1876, à l'âge de 47 ans et 11 mois seulement.

*Nécrologe des officiers de l'armée belge; 1877.*

**SCHAAR**, *Mathias*, mathématicien, professeur, est né à Luxembourg, le 28 décembre 1817, fils de Antoine Schaar, ingénieur du Waterstaat, et de Anne-Marie Wagner.

Le jeune Schaar était encore enfant lorsque son père alla se fixer dans la petite ville de Grevenmacher. A l'âge de 13 ans, il fut envoyé au collège de Sierck, département limitrophe français de la Moselle, et cinq ans après, dès qu'il eut achevé ses humanités, il alla suivre les cours de l'université de Gand, se destinant à l'étude des sciences médicales. Mais la mort de son père, arrivée peu de temps après, vint changer entièrement sa position sociale et le but de sa carrière, en le rappelant dans sa province natale. Cependant après quelques hésitations sur la vocation qu'il devait suivre, il alla résider en Flandres et fut attaché à l'athénée de Gand en qualité de répétiteur ou surveillant. Dans cette position il consacra tous ses loisirs à l'étude des sciences mathématiques.

Désireux de faire l'essai de ses forces, Schaar voulut prendre part au concours universitaire. Pour être admis à subir cette épreuve, il fallait suivre les cours académiques. En conséquence il se fit inscrire; prit part aux examens et réussit dans tous: le 2 août 1842, il fut proclamé premier en sciences mathématiques et physiques. Il avait eu à traiter la question, *de l'emploi de la vapeur comme force motrice*. Son ouvrage a été couronné et imprimé dans le premier volume des Annales des Universités de Belgique. Il forme un fort volume in-8° qui parut en 1843.

Après ce premier triomphe, Schaar songea à obtenir le degré le plus élevé auquel conduisent les études académiques: il se fit inscrire pour l'examen du doctorat en sciences mathématiques et physiques. Malgré son intelligence et la force de ses études, il n'était pas entièrement rassuré sur le succès de l'épreuve à laquelle il se présentait: la justesse de son esprit lui faisait comprendre ce qu'il pouvait y avoir d'incomplet dans la méthode autodidactique qu'il avait suivie dans ses études. Lorsqu'il prit le grade de docteur il en fit l'épreuve: il fallut en quelque sorte l'abandonner entièrement à lui-même pour

lui voir aborder avec un entier succès les sujets les plus difficiles. Heureusement il avait affaire à des juges qui surent l'apprécier et qui le mirent en position de faire preuve de tous ses moyens. Il fut proclamé avec distinction docteur en sciences, le 20 septembre 1843.

Le doctorat en sciences pour Schaar a été suivi d'une double promotion: l'administration de la ville de Gand s'empressa de l'attacher à son athénée en qualité de professeur de mathématiques, et le gouvernement, avec non moins d'empressement lui confia les fonctions de répétiteur d'analyse à l'école du génie civil près de l'université de la même ville.

Le 10 janvier 1846, à la séance qui suivit la réforme de l'Académie royale de Belgique, la classe des sciences reçut un premier travail de Schaar qui s'annonçait dès lors comme un jeune savant capable de participer aux travaux mathématiques les plus ardues. C'était une *Note sur les expressions des racines d'un nombre entier en produits infinis*. Elle a été insérée dans les bulletins de ce corps savant, T. XIII, 1<sup>re</sup> partie 1846, p. 228 et suivantes.

A la séance suivante, il présenta une seconde *Note sur la transformation de quelques intégrales définies*, également insérée dans le même recueil, T. XIII, 2<sup>e</sup> part. p. 30.

En 1847, il donna une *Nouvelle démonstration de la loi de réciprocité pour les résidus quadratiques*. Bullet. T. XIV. p. 79.

Ces premiers essais furent accueillis avec faveur; et dans une des séances suivantes la classe des sciences ordonna l'impression de deux écrits nouveaux qui parurent dans le vol. XXII des Mémoires in-quarto, des savants étrangers (1848): c'étaient le *Mémoire sur les intégrales Eulériennes*; et celui *Sur la convergence d'une certaine classe de séries*. Ces écrits présentaient sous un jour nouveau des difficultés mathématiques traitées déjà par d'autres géomètres. Ils annonçaient suffisamment le caractère des travaux de Schaar et lui valurent l'assentiment des géomètres de l'Académie. Aussi le jeune répétiteur d'analyse à l'école du génie civil de Gand ne

tarda-t-il pas à être inscrit au nombre des correspondants de la classe (15 décembre 1849).

Un nouveau *Mémoire sur une formule d'analyse*, présenté par lui dans la séance du 5 août 1848, fut inséré dans le T. XXIII des *Mémoires des savants étrangers*. Ce travail, comme les précédents est de peu d'étendue.

Dans la même séance où elle faisait imprimer dans le recueil de ses *Mémoires* la dissertation que nous mentionnons ici, la classe des sciences ordonnait l'impression dans son Bulletin d'une *Notice de Schaar sur la réduction d'une intégrale multiple*. L'année suivante, 1849, le Bulletin contenait également une *Notice sur les propriétés dont jouissent les produits infinis qui expriment les racines des nombres entiers*.

Vers la fin de 1849, Schaar présenta un nouveau travail *sur la théorie des résidus quadratiques*, imprimé dans les *Mémoires de l'Académie*, T. XXIV, 1850.

Immédiatement après, il présenta un autre mémoire se rapportant à un fait physique qui occupait alors les géomètres et qui était de nature à les intéresser beaucoup, puisqu'il fournissait une preuve directe de la rotation de la terre autour de son axe. Il est intitulé : *Sur le mouvement du pendule, en ayant égard au mouvement de rotation de la terre* (*Mém. Acad. T. XXVI, 1851*).

A partir de 1851 les forces physiques de Schaar commencèrent à s'affaiblir insensiblement. D'une taille élevée, mais d'une constitution assez débile, les travaux de contention intellectuelle le fatiguaient. Il était doué d'un caractère doux, d'un naturel affectueux ; mais animé d'une vivacité très-grande, son système nerveux était trop impressionnable peut-être. La prudence lui eut commandé impérieusement de se ménager, peut-être même de prendre quelque repos après ses nombreux et incessants travaux. Il le sentait parfaitement et il se promettait de suivre ces conseils salutaires que plusieurs de ses amis lui donnaient. Mais il était déjà trop tard. Effectivement il ne s'occupa plus de recherches exigeant une grande contention d'esprit et un enchaînement d'idées dont les anneaux pouvaient lui échapper à chaque instant ; mais il lui semblait ne pouvoir ex abrupto se retirer de la scène intellectuelle. Il voulait encore de temps en temps marquer sa présence par des notes sur différents sujets qu'il faisait

insérer dans les *Bulletins*, et surtout par des rapports assez nombreux que l'Académie lui demandait sur des travaux soumis à l'appréciation de la classe des sciences.

En 1858, il a été envoyé à Liège avec le titre de professeur ordinaire de la faculté des sciences, qu'il avait obtenu dès le 24 septembre 1857. Le 3 décembre de la même année 1857, la Société royale des sciences de la même ville l'avait de même inscrit au nombre de ses membres ; et le 8 mars 1858, il entra au Conseil de perfectionnement pour l'industrie.

Ce déplacement, les travaux qu'il dut faire pour se mettre en harmonie avec ses nouveaux élèves, ainsi que les soins nombreux que sa santé déjà altérée exigeait, suspendirent pendant un temps assez long ses études scientifiques.

La classe des sciences de l'Académie l'appela en janvier 1863 à la place de son directeur pour l'année suivante ; et le gouvernement le nomma président de ce corps savant pour la même année.

Le 28 décembre 1860, le Roi lui avait conféré l'Ordre de Léopold.

La bienveillance de Schaar pour ses élèves, son talent comme mathématicien et les peines qu'il se donnait pour son enseignement lui acquirent tous les suffrages. En 1863, les étudiants de l'université de Liège lui firent hommage de son portrait. A son départ de cette ville, le 15 octobre 1864, pour retourner à Gand où il remplaçait le professeur Timmermans, décédé, les élèves lui offrirent une nouvelle marque de gratitude en lui faisant cadeau d'une superbe pendule, à titre de souvenir.

Ni ces témoignages d'amitié, ni les éléments de bonheur qui l'entouraient ne purent lui rendre la santé qu'il s'efforçait de rétablir, trop tard pour que sa guérison fût encore possible. Afin d'éloigner les fatigues d'esprit, il s'occupait de la musique qu'il avait toujours aimée et qu'il cultivait avec succès. Il s'adonnait aussi aux travaux mécaniques et plus spécialement à la construction de corps flottants et de vaisseaux. Ce goût, qui tenait de près à l'objet de ses études, s'était tellement développé que vers la fin de sa vie il voulut faire lui-même, sur mer, l'essai des flotteurs qu'il avait construits. Ni ces distractions, ni les soins de ses médecins ne purent maîtriser le mal qui l'accablait ; il voulut employer un

dernier remède : il partit pour le midi de la France.

Schaar alla s'éteindre à Nice, le 26 avril 1867. Le 28 décembre 1843, il avait épousé une demoiselle de Gand, Henriette-Caroline Le Maieur, qui lui donna trois fils et une fille.

Outre les ouvrages que nous avons cités dans le cours de cet article, Schaar a encore publié : *Elements de calcul différentiel et intégral*; à l'usage de ses élèves. Il a également laissé inédit une autre composition sur la *géométrie analytique*, destinée aux classes supérieures des athénées de Belgique; enfin un assez grand nombre de rapports académiques qui ont été insérés dans les Bulletins de l'Académie royale de Belgique. La série entière des œuvres de Schaar, inscrite à la suite de la notice biographique que M. Quetelet a publiée sur ce personnage dans l'Annuaire de l'Académie pour 1868, et qui nous a fourni la matière du présent article, comporte en tout 29 numéros distincts.

QUETELET, dans : *Annuaire de l'Acad. royale de Bruxelles 1868*, p. 115 à 130. — *Liber memorialis de l'Université de Liège*. — *Etat-civil*.

SCHANUS, *Joseph-Antoine*, notaire, agronome, arboriculteur et législateur, né à Hellingingen, au canton actuel d'Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 1772, était fils de Joseph Schanus, qualifié théologien dans l'acte de baptême de son fils, et de Marie-Jeanne Kuttén.

Nommé notaire en 1802, son protocole se poursuit jusqu'en 1841, laissant cependant une lacune de 1831 à 1839, parce que pendant cet intervalle, qui correspond à l'inter-règne de l'ordre dit légal dans les sphères de l'administration, provoqué par la révolution de Bruxelles, le notaire Schanus, dans son dévouement à la dynastie des Pays-Bas, ayant refusé le serment de fidélité au régime belge, n'avait plus été admis à instrumenter : Il n'avait repris ses fonctions ministérielles qu'après la réintégration de la dynastie régnante dans la possession du Grand-Duché.

En 1831 et les années suivantes, le notaire Schanus avait été un des chefs d'un comité contre-révolutionnaire se dénommant pour le rétablissement de l'ordre légal, signant les proclamations de ce comité et cherchant des enrôlements pour la formation d'un corps franc auquel une haute paie était promise, etc., etc. (v. l'art. du baron du Prel).

Il donna en 1848 sa démission en qualité de notaire, et il a eu pour successeur un de ses fils. Un autre fils, désigné notaire à Hamm, par le gouvernement insurrectionnel, s'était fixé à Hollerich près de Luxembourg. Ce dernier est mort en 1838, par accident.

Le notaire Jos.-Ant. Schanus avait créé, dans sa propriété de Hellingingen, des pépinières qui obtinrent une grande réputation pendant une série d'années, à cause des excellentes espèces de fruits qu'il y faisait cultiver pour la vente.

Jusqu'à 1830 il avait fait partie des Etats provinciaux pour l'ordre des campagnes.

A la première désignation, par le Souverain, des membres composant les Etats du Grand-Duché, au vœu de la Constitution de 1841, il a été appelé à représenter le canton d'Esch, nouvellement créé. Il a fait partie de ce grand corps, du 7 juin 1842 au 1<sup>er</sup> mai 1845. Les électeurs n'ont pas renouvelé son mandat.

J.-A. Schanus est décédé le 19 juillet 1846.

*Etat-civil*. — *Liste officielle des législateurs*. — *Comptes-rendus des sessions législatives*. — *Proclamations du comité des défenseurs de l'ordre légal*, etc. — *Archives*. — *Souvenirs*. — *Almanachs*. — *Renseignements obtenus*.

SCHLEIDEN, *Jean de*, est porté sur la liste des gouverneurs du pays de Luxembourg en 1379, sous l'administration du duc Wenceslas I<sup>er</sup>. Ce personnage appartient à la puissante maison de son nom.

*Mort des Viri illustres*. — BERTHOLET.

SCHLEXER, *Théodore*, militaire, est né à Luxembourg le 1<sup>er</sup> novembre 1810.

A l'annonce qu'une révolution avait éclaté à Bruxelles, le jeune Schlexer, qui avait suivi les cours de l'athénée de sa ville natale, accompagna un assez grand nombre de ses compatriotes qui allèrent prendre service dans l'armée belge combattant contre ce qu'ils nommaient alors les hollandais. Il prit, en qualité de volontaire à Bruxelles, une part assez active aux événements de la révolution, et fut blessé d'un premier coup de feu au col, le 23 septembre 1830, et d'un second à la jambe gauche, deux jours après. Il est décédé à Louvain, le 6 novembre 1875, ayant été pensionné au grade de capitaine d'infanterie.

Le capitaine Schlexer était décoré de l'Ordre de Léopold et de la croix commémorative.

*Nécrologe des officiers de l'armée belge*.

SCHLINCK, *Augustin*, industriel et législateur, était né à Coblençe, le 22 octobre 1781, fils de Jean Schlinck et de Barbe Seel.

Comme il s'était établi dans le Luxembourg depuis son mariage, le 29 prairial an IX, correspondant au 18 juin 1802, avec Susanne-Jeannette Diedenhoven, qui avait quelque fortune, il se trouva de fait naturalisé luxembourgeois au moment de la création du royaume des Pays-Bas.

Schlinck, qui était entreprenant et spéculateur, commença à faire des fournitures de viandes de boucherie à la garnison, et réalisa d'assez notables bénéfices. Ces succès l'enhardirent bientôt, et il s'occupa de cultures sur une grande échelle. Mais ici la médaille eut son revers, que toutefois il sut cacher avec soin, tellement qu'il conserva jusqu'à son décès la réputation d'être riche. Et cette réputation, qu'il s'était faite dans la ville de Luxembourg, lui ouvrit les portes de l'assemblée nationale convoquée en nombre double de membres, avec mission d'élaborer une Constitution politique nouvelle qui pût donner le bonheur aux luxembourgeois toujours amis d'une sage liberté. On sait que cette session extraordinaire dura du 25 avril au 28 juillet 1848. Schlinck a ensuite été renvoyé par les électeurs à la législature, du 3 octobre 1848 au 9 juin 1851.

Enfin, depuis le 14 novembre 1848, il a fait partie du Conseil communal de la capitale, jusqu'au jour de son décès, arrivé le 26 janvier 1854.

*Etat-civil. — Souvenirs. — Dossiers. — Renseignements obtenus. — Liste officielle des législateurs. — Procès-verbaux des séances de la Constituante. — Comptes-rendus des sessions législatives.*

SCHMIT, *Nicolas-Dominique*, médecin, inscrit Dominique seulement à l'état-civil, fils de Nicolas Schmit, hôtelier, et de Susanne Rame, est né à Clausen, faubourg de Luxembourg, le 6 septembre 1814.

Il avait terminé en 1839, et avec distinction ses études humanitaires à l'athénée de la capitale du Grand-Duché où il a remporté presque tous les premiers prix, lorsqu'il alla à l'université de Liège suivre les cours de la faculté des sciences; puis ceux de médecine. Il paraît qu'il passa la dernière année d'études à Utrecht où il a été proclamé docteur en médecine, le 21 décembre 1844.

Afin d'obéir au prescrit des lois sur les promotions aux grades universitaires dans le

royaume des Pays-Bas, il avait fait imprimer une thèse latine sous le titre suivant: *Dissertatio medica inauguralis de PIRENITIDE ACUTA ADULTORUM, quam annuente Summo Numine, et ex auctoritate Rectoris Magnifici nec non Amplissimi Senatûs Academici consensu, et Nobilissimae Facultatis Medicæ decreto, pro gradu Doctoratûs summisque in Medicinâ honoribus et privilegiis, in Academiâ rheno-trajectina ritè et legitimè consequendis, eruditorem examini submittit NICOLAUS-DOMINICUS SCHMIT, luxemburgensis; in-8°; 63 pages, plus 4 de propositions à discuter.*

Il ne nous a pas été possible de préciser le motif pour lequel Schmit a été subir son examen du doctorat à une université néerlandaise après qu'il eut fait ses études académiques à Liège où la langue usuelle lui était familière, tandis que le hollandais devait au tout moins lui paraître infiniment plus étranger, surtout lorsque pendant les leçons de clinique, c'est-à-dire au lit des malades il ne pouvait exactement saisir ce que le patient répondait aux questions du professeur interrogeant.

Cette résolution a vraisemblablement été amenée chez le candidat par la circonstance que dans le Luxembourg on se trouvait encore, à cette époque, placé sous l'influence des dispositions administratives issues de l'état anormal amené par la révolution belge à l'égard des jeunes gens en âge pour terminer leurs études universitaires et auxquels le gouvernement du proconsul Stiffert avait interdit la fréquentation des écoles spéciales de la Belgique. Peut-être aussi a-t-il pu croire que, muni d'un diplôme néerlandais il pourrait être dispensé de subir encore un examen ultérieur devant une commission ad hoc, nommée chaque fois parmi les praticiens de Luxembourg, avant la loi organique sur les examens et la collation des grades par un jury régulier et légalement investi des pouvoirs de l'espèce.

Si telle a pu être la pensée de Schmit, il a dû bientôt reconnaître son erreur. Pour lui au moins il existait un arrêté ayant force, ordonnant, depuis le  $\frac{1}{7}$  décembre 1832, à lui et à ceux qui se trouvaient dans la même position, de subir un examen rigoureux devant une commission spéciale, préalablement à leur admission à l'exercice de l'état auquel ils se vouaient; tandis que, en 1836-1837, le régime alors inauguré avait astreint à la même

épreuve un autre docteur dans les trois branches de l'art de guérir, reçu à Liège, respectivement le 12 août 1831 et le 21 février 1832, et dont les diplômes, reconnus réguliers par la Commission médicale alors directrice de ces branches, avaient été visés par elle, respectivement le 16 septembre 1831 et le 14 mars 1832; lequel en outre, s'était d'abord, sur les conseils officiels du président et du secrétaire de ce collège, établi pendant quelques années dans le plat-pays afin d'acquérir plus d'expérience pratique avant de se fixer dans la capitale. Lorsqu'en septembre 1836 il revint prendre domicile dans cette dernière et dans sa famille, un veto lui a été signifié de la part du Gouvernement qui n'a pas voulu admettre la force du principe de la non rétroactivité de la loi. Les négociations ont duré pendant 8 mois entiers avant qu'il fût admis à cet examen extra-légal; et seulement 3 1/2 mois après cet examen qui a pris treize jours, du 8 au 18 mai examen par écrit, et du 12 au 15 juin épreuve orale, l'exequatur pour la pratique lui a été expédié en un simple arrêté gouvernemental qui déclarait, au vu des pièces, que cet examen avait été subi.

Le docteur Schmit, avons-nous dit, après sa promotion par la faculté de médecine d'Utrecht, le 21 décembre 1844, a été obligé, avant de pouvoir exercer son art dans sa patrie, de passer encore ce que l'on nommait cet examen dit d'Etat. Et les lenteurs administratives lui prirent également vingt-un mois de sa vie; c'est-à-dire que son admission définitive ne data que du 2 octobre 1846.

Schmit avait fait de bonnes études; mais, ne se sentant point assez de forces pour supporter avec calme la vue du sang et les plaintes des souffrants, il ne s'était occupé ni de la chirurgie ni de l'art obstétrique, bien qu'il possédât des connaissances théoriques dans ces deux branches iatriques qui de nos jours marchent généralement de pair dans la clientèle.

Il s'établit à Mondorf, commune du canton de Remich, où en 1841, une société anonyme avait entrepris de pratiquer des forages dans l'espoir d'y rencontrer du sel gemme à exploiter. Cette tentative a amené en 1846 la découverte de l'eau minérale-thermale qui depuis a doté Mondorf d'un établissement de bains dont la réputation comme les succès grandissent de jour en jour.

Le choix de cette localité pour y fixer sa

résidence avait sans doute été décidé chez le Dr Schmit sur les propositions lui faites par la société qui se constituait vers cette époque pour exploiter la source minérale en y fondant des bains. En effet, nommément dans la *Notice sur les eaux thermales de Mondorf et leurs vertus médicales*, qu'il publia en 1852, seconde édition, il se qualifie médecin des bains. Il ajoute en outre, à la première page de cet opuscule la phrase suivante, en parlant de l'origine de l'établissement: „Etabli depuis plusieurs années comme médecin à Mondorf, et ayant reçu de la société qui exploite les bains la mission spéciale de diriger l'emploi médical des eaux très-actives qui surgissent dans cet endroit, je crois devoir donner quelques détails, tant sur l'origine de cette source artésienne que sur les effets remarquables qu'elle a produits jusqu'à ce jour“.

En effet, il est hors de doute que dès les premiers jours de son séjour il commença à faire une étude spéciale des vertus thérapeutiques de ce moyen curatif nouveau, comme une soigneuse recherche des indications morbides qui en recommandent l'usage de préférence.

Les résultats de ces expériences, il les publiait en des brochures bien écrites, éditées successivement et qui prouvent la conscience qu'il mettait dans ses observations. C'est ainsi que dans celle que nous venons de mentionner il traite successivement de l'origine de l'établissement avec l'analyse des dites eaux; leurs vertus médicales; modes d'administration; durée du traitement; crises et effets qu'elles provoquent et procurent; contre indications pour leur usage; régime; résultats obtenus jusqu'en 1852; maladies spéciales contre lesquelles elles ont été essayées, avec relation d'observations. Ce petit volume compte 46 pages in-8°, riches de science et de méthode pratique.

Continuant ses publications il a donné en 1854 une troisième édition de la notice précédente, même format; 80 pages; 1<sup>re</sup> partie, V. Bück, à Luxembourg.

Ce tirage est retouché avec soin et considérablement augmenté. L'auteur y a inscrit les nouveaux résultats de ses observations et y a introduit une distribution différente des points qu'il étudie, afin de faire de son opuscule une espèce de vade-mecum pour les visiteurs de Mondorf. C'est ainsi qu'il y donne: la géographie de Mondorf, les hôtels, les en-

vions, la constitution géologique de la localité et des alentours; l'origine de la source thermale, sa température, sa composition, ses propriétés médicales, ses modes d'usage, ses effets ordinaires sur l'organisme; régime à observer pendant le traitement; époque la plus favorable pour le suivre; sa durée; contre-indications; résultats constatés.

Pendant les années suivantes il publiait assez régulièrement des *compte-rendus de ses observations ultérieures touchant l'action des mêmes eaux*. C'est ainsi que nous avons de lui différentes brochures, savoir, en 1859, 7 pages; en 1860, 4 pages; en 1861, 6 pages; en 1863, 11 pages; en avril 1864, 8 pages; et en octobre de la même année 1864, 16 p.; toutes in-8°.

Jusque là Schmit avait été médecin en titre des bains de Mondorf. Depuis cette époque l'établissement est passé en d'autres mains qui y ont préposé successivement d'autres hommes de l'art. Nous n'avons pas à juger ici des mérites de ces derniers, sous lesquels les bains thermaux ont acquis de notables améliorations comme une plus grande vogue.

De son côté, le Dr Schmit, en suite d'une expérience d'une double décade d'années d'observations sur l'action médicamenteuse des eaux de Mondorf agissant sous des doses infiniment petites comme on dit, s'était habitué à ce système découvert par Hahmmann, et dont aujourd'hui on fait généralement de si criants abus. Il était devenu homéopathe, afin, dit un panégyriste de ce modeste médecin, de pouvoir à moins de frais venir au secours des malades pauvres: Quant à nous, nous aimons à croire de préférence que sa conviction avait été gagnée à cette manière, qui en définitive a pour elle bien des arguments lorsqu'on n'en abuse point pour la faire servir à un déplorable charlatanisme.

Le docteur N.-D. Schmit faisait partie de la société des sciences médicales du Grand-Duché, depuis sa création en 1862. Le bulletin de cette association pour l'année 1869 contient de lui, pages 113 à 135 un mémoire qui a pour titre: *Étude sur les actions physiologique et thérapeutique de la source thermale de Mondorf*. C'est un résumé remanié de ses précédents opuscules.

Constamment livré à ses études comme aux soins qu'il prodiguait aux malades qui réclamaient son assistance; toujours modeste et

dévoué pour ceux qui lui avaient donné leur confiance, Schmit a vécu en véritable philosophe pendant tous les jours de sa vie; toujours prêt à se sacrifier pour l'humanité souffrante, surtout pendant l'épidémie cholérique, devenue presque générale dans le Grand-Duché en 1866. Et même à la suite de plusieurs passe-droits dont il croyait être la victime de la part de la société des bains de Mondorf, on ne lui a jamais entendu proférer une plainte ni une accusation de mauvais vouloir, bien qu'il appréciait la grandeur de l'injustice qui lui avait été faite. Il était trop bon, trop sensible pour relever l'ingratitude, préférant en supporter en secret toute l'amertume.

Atteint, le 11 mars, d'une affection aiguë du poumon, il succomba le 18 du même mois 1870, conservant au-delà du tombeau le surnom de *Brave Docteur Schmit*.

*Etat-civil. — Les ouvrages cités dans le texte. — Souvenirs. — Communications officielles. — Actes officiels concernants. — Mémoires du Grand-Duché.*

SCHMIT, Pierre, architecte, né à Luxembourg, le 14 septembre 1806, était fils de Nicolas Schmit, menuisier et entrepreneur, et de Anne Meyer.

Après avoir suivi plusieurs classes de l'athénée de sa ville natale, de même que, avec la plus grande régularité et le plus exemplaire dévouement, la classe de dessin, dans laquelle il se distingua par d'éminents progrès, le jeune Pierre Schmit se décida pour la carrière de l'architecture.

Son père, qui faisait à cette époque des entreprises en travaux de fortifications, de même que pour la construction du haras provincial de Walferdange, l'employa pendant les premières années comme surveillant. Lorsqu'il eut acquis la pratique du bâtiment, le jeune Schmit alla suivre les cours de l'académie de Bruxelles avec un tel succès, qu'au concours de 1829-1830 il remporta la médaille d'or: une distinction qui lui assura un avancement rapide dans les bureaux des travaux publics de la capitale de la Belgique, dans lesquels il était entré comme dessinateur, le 12 août 1828. Dès le 14 août 1830 il obtint le titre d'inspecteur des bâtiments; et plus tard il a été nommé architecte contrôleur-général des travaux de la ville de Bruxelles. Il est décédé dans ces fonctions, le 9 avril 1867.

Ce fut en parcourant successivement dans



les bureaux des travaux et bâtiments publics l'échelle hiérarchique entière de cette spécialité, qu'il dirigea pendant 40 ans les plus importantes constructions de cette grande cité, en y apportant le contrôle de son talent d'architecte et de son intégrité. C'est en effet sous son contrôle que Bruxelles employa les emprunts si considérables destinés aux grands travaux d'embellissement et d'assainissement qui en font une des plus belles et des plus agréables capitales de l'Europe. C'est assez dire pour faire comprendre l'activité et l'utilité de cette vie si bien remplie. Schmit était estimé de ses chefs et de ses concitoyens. Il était aimé de tous ceux qui l'ont connu.

Il avait épousé une luxembourgeoise de bonne famille, dame Joséphine Barth.

*Lib. r. memorialis de l'Université de Liège. — Etat-civil. — Notes obtenues. — Renseignements officiels. — Programmes de l'athénée de Luxembourg.*

SCHOLTUS, *Henri*, propriétaire et constituant, est né à Bascharage au canton actuel de Capellen, le 3 octobre 1791, fils de Nicolas Scholtus, agriculteur, et de Marguerite Arendt.

Il s'était borné, jusqu'en 1848 à faire valoir avec intelligence et profit ses belles propriétés rurales, lorsqu'arrivèrent presque à l'improviste les élections, en nombre double, de représentants cantonnaux pour l'Assemblée constituante.

Il obtint la majorité des suffrages, accepta la mission et siégea à cette assemblée pendant la session, du 25 avril au 28 juillet 1848.

Rentré dans la vie privée, Scholtus est décédé le 26 janvier 1872.

*Etat-civil. Renseignements obtenus. — Procès-verbaux des séances de la Constituante. — Liste officielle des législateurs.*

SCHOLTUS, *Jean-Pierre*, propriétaire et législateur, né à Bascharage, le 2 septembre 1777, était fils de Nicolas Scholtus, agriculteur, et de Marguerite Arendt, conséquemment frère aîné de Henri Scholtus dont l'article précède.

Marié à Bigonville dans un bon bien rural, comme on dit dans le pays, J.-P. Scholtus s'occupait d'agriculture en zélé père de famille, et s'était acquis la réputation d'être un cultivateur laborieux et éclairé, ainsi qu'un homme probe, entendu en affaires, lorsque se présentèrent les événements de 1848, à la suite desquels le bon roi Guillaume II, ce

véritable Père de la patrie décréta la convocation, en nombre double, des États du pays, lesquels il chargea d'élaborer une Constitution nouvelle, en harmonie avec les aspirations politiques du Luxembourg.

Scholtus, qui possédait la confiance générale du canton de Redange, a été envoyé à la Constituante, dans laquelle il siégea du 25 avril au 20 mai 1848, jour où il résigna son mandat pour retourner à ses travaux champêtres.

Il est décédé à Bigonville, le 2 juin 1864.

*Etat-civil. — Liste officielle des législateurs. — Procès-verbaux des séances de la Constituante. — Renseignements obtenus.*

SCHON, *Michel-Xavier*, jurisconsulte, administrateur, fils de Jean Schon et de Catherine Cales, cultivateurs, est né à Hupperdange, section de la commune de Heinerscheid au canton de Clervaux, le 13 février 1806.

A l'âge de sept ans, son père le plaça chez le curé Dœner, desservant la paroisse de Hupperdange, afin de lui faire apprendre à lire, à écrire, les premières règles du calcul et le catéchisme.

A cette époque les écoles étaient encore très-rares, surtout à la campagne, et les ecclésiastiques faisaient souvent l'office d'instituteurs primaires. Cependant le curé Dœner de Hupperdange, oncle de l'abbé Adam Dœner, décédé desservant de Dalheim (v. son art. dans la Biogr. I, 154 sq.), outre les leçons élémentaires qu'il donnait aux enfants des bonnes familles de son village, avait en même temps organisé dans son presbytère une espèce d'école introductive d'humanités pour les commençants se destinant à la carrière sacerdotale et remplaçant pour ces environs les basses classes, surtout celles de l'institution départementale à Luxembourg. Il avait de cette manière réuni chez lui, suivant la mode de cette époque, plusieurs jeunes gens qu'il poussait plus ou moins loin, suivant leurs aptitudes.

Le jeune Schon resta chez le bon curé Dœner jusqu'à l'âge de quatorze ans où il devint orphelin. Il avait fait de grands progrès à cause de sa prodigieuse mémoire, et obtenu constamment les premières places aux compositions parmi les camarades de sa catégorie.

Le décès de son père sembla un moment avoir rompu ses projets d'études; en effet, un ami de son père l'avait recueilli chez lui

et l'y retint pendant quatre ans, l'occupant à l'agriculture. Mais à l'époque de l'érection du collège philosophique de Louvain en 1824, Schon, qui avait dix-huit ans, se fit admettre à cette institution nouvelle après avoir subi, avec grande distinction, l'épreuve préalable exigée pour l'inscription. Il y resta jusqu'au mois d'août 1828, où l'établissement se trouva supprimé, tant en vertu des stipulations du nouveau concordat avec le Saint-Siège, qui en rendait la fréquentation facultative pour les aspirants à la prêtrise, qu'à cause du refus absolu de l'épiscopat d'admettre dans ses séminaires et d'accorder les ordres aux étudiants qui en avaient suivi les cours.

Son examen de sortie, qui fut également très-brillant, lui ayant donné des droits à l'admission à l'université de Bonn où le gouvernement des Pays-Bas établissait un convictoire en faveur des anciens étudiants de Louvain refusés aux séminaires belges, il alla fréquenter, du 13 novembre 1828 jusqu'au 9 mars 1831 les leçons de philosophie et lettres de cette université allemande en si haute réputation pour l'habileté de ses professeurs. Le 1<sup>er</sup> août 1830 il avait obtenu, après examen, son témoignage de visitation, avec la flatteuse mention qu'il y avait fait des études *summâ cum diligentia et maximo cum fructu*.

La révolution belge de la même année 1830 renversa encore une fois les espérances de Schon, comme les projets du roi des Pays-Bas concernant les études théologiques à faire par le clergé catholique.

Revenu dans ses foyers au printemps de 1831, il se trouvait sans occupation, lorsque M. l'abbé Stehres, ancien directeur du progymnase de Diekirch, qui avait en 1830, en compagnie avec feu l'abbé Franck de Tuntingen, créé au même Diekirch une école moyenne, se l'adjoignit parce qu'il connaissait ses hautes capacités. Schon rendit en effet de grands services à cet établissement jusqu'à la fin de l'année scolaire 1833-34.

Il avait sur ces entrefaites fait la connaissance d'une demoiselle appartenant à une très-honorable famille de Diekirch. Il l'épousa pendant le mois d'octobre de la même année 1834, et se rendit immédiatement après avec elle à l'université de Liège où il se fit inscrire sur le tableau des élèves, le 14 octobre. Dès le 3 novembre de cette année, il subit avec distinction la candidature en lettres, préparatoire aux études du droit. Le 3 avril 1835,

il passa candidat en droit, également avec distinction, et enfin le 11 août de la même année, docteur en droits romain et moderne, avec beaucoup de distinction.

Que ne lui a-t-il pas fallu d'application, d'intelligence et de connaissances préparatoires déjà antérieurement acquises pour pouvoir en dix mois de temps se trouver à même de se présenter à tant d'épreuves si difficiles et roulant sur des branches si diverses des connaissances humaines ?

Il n'a eu besoin que de peu d'années pour aboutir à son apogée de position publique, une des plus élevées de la société dans son organisation actuelle.

De retour à Diekirch, il a été inscrit, le 30 décembre 1835 sur le rôle des avocats, qualité à laquelle, après le stage exigé, il joignit celle d'avoué.

Il fut ensuite et successivement nommé : le 27 février 1840, substitut du procureur-général d'Etat près la Cour supérieure de justice, à Luxembourg ; le 29 juillet 1842 procureur d'Etat au tribunal de Diekirch ; le 23 février 1843 procureur d'Etat au tribunal de Luxembourg ; enfin le 30 janvier 1844, directeur de l'enregistrement et des domaines du Grand-Duché, remplissant en même temps les fonctions de président du Conseil du contentieux près de cette administration.

D'un autre côté, par arrêté du gouverneur, en date du 17 août 1842, il avait été nommé censeur pour le Journal de Diekirch.

Un arrêté du 2 avril 1843, le fit entrer au collège des Régents de la maison de sûreté à Luxembourg.

En 1847, il a été nommé membre et président du bureau de bienfaisance de la capitale, charge dont il se démit en janvier 1853, pour motifs de santé.

En 1848, la confiance de ses concitoyens lui avait déféré le mandat de les représenter au Parlement allemand à Francfort, à titre de député suppléant.

Il a fait également partie de la commission pour l'instruction primaire, laquelle il présida même pendant une année en qualité de juriconsulte.

Comme directeur de l'Enregistrement, Schon a voulu autant que possible répandre dans le public aussi bien que parmi les fonctionnaires de cette branche d'administration une connaissance précise de ses principes et de la

manière la plus équitable pour les appliquer : il était trop convaincu de tout ce que la fiscalité peut présenter de répulsif en quelque sorte aux yeux de tous, lorsqu'on semble l'appliquer ad nutum, pour ne point chercher à démontrer que très-souvent les critiques ne proviennent que d'erreurs plus ou moins évidentes. Dans cette intention il entreprit la publication d'un recueil périodique qu'il dénomma *Journal de l'enregistrement et du notariat* pour le Grand-Duché de Luxembourg; ou *recueil des lois, ordonnances, arrêtés, décisions judiciaires et administratives en matière d'enregistrement, de timbre, de greffe, d'hypothèques, de notariat, de successions, de mutations par décès, de domaines, etc.*, rédigé par Schon, directeur de l'enregistrement et des domaines à Luxembourg.

Le premier cahier parut en 1847, in-8°. Le 1<sup>er</sup> volume de ce recueil, contient 208 pages, plus 26 pages de tables; il se compose de douze fascicules.

Les autres volumes avaient suivi, en tout au nombre de six, plus 7 livraisons du septième, au décès de l'auteur, arrivé le 7 novembre 1853.

De son mariage est née une fille unique qui, après la mort de son père est allée avec sa mère s'enfermer dans le monastère de la Visitation, à Dijon. Dès sa plus tendre enfance cette jeune personne avait manifesté une vocation décidée pour la vie religieuse. Sa mère, femme forte et dévouée à son enfant, ne voulut point s'opposer aux desseins de cette dernière; mais en même temps elle ne pouvait consentir à la quitter: en conséquence elle résolut de la suivre au couvent, y entrant comme pensionnaire laïque d'abord; puis après des épreuves assez longues elle fut admise à prendre le voile, devenant la subordonnée de sa fille, depuis que celle-ci a été, dit-on, élue supérieure de la maison.

Orphelin, nous l'avons dit, dès son jeune âge, et parti d'un échelon de la société qui n'était pas en harmonie avec son intelligence, Schon a su se faire le fils courageux de ses œuvres. Il a conquis par un rude travail et la lucidité de ses dispositions naturelles une place éminente dans la société.

Voué d'abord à l'instruction publique comme simple maître d'école temporaire, pendant deux ans à Weicherdange, village ardennais de la commune de Clervaux, il a porté dans cette carrière le zèle, le dévoue-

ment et l'abnégation qui sont les qualités les plus précieuses de l'homme appelé à éclairer les autres.

Comme magistrat et officier du Parquet, il a appliqué toujours à ces fonctions puissantes toute sa modération, son esprit pour le bien et son équité; et il a su allier en toute occasion à la sévérité des lois l'esprit d'indulgence que la faiblesse humaine réclame.

Directeur de l'enregistrement, il a sauvegardé les intérêts de l'Etat en même temps que ménagé ceux des citoyens, par l'application saine et équitable des lois fiscales dont l'exécution lui était abandonnée.

*Papiers communiqués. — Titres et nominations. — Souvenirs contemporains Etat de services. — Journal le "Courrier du Grand-Duché". — Journal Schon. — Liber memorialis de l'Université de Liège.*

SCHOENBERG, *Otton-Henri, comte de*, militaire, vivait pendant le dix-septième siècle et était né à Luxembourg. Dans l'article consacré au frère de ce personnage, Jean-Charles de Schönberg, nous l'avons déjà cité d'après le manuscrit des *Viri illustres* (v. Biogr. II, 125). Pierret ajoute encore sur lui le peu de notions que nous allons transcrire et auxquelles se réduisent les renseignements que nous avons pu découvrir touchant ce vaillant militaire: "Il était général d'artillerie de la Ligue catholique, dit-il, et commandait un corps de mille cuirassiers sous le général Cilli qui ne combattait jamais sans lui. Il a été tué à la bataille de Leipsic où il avait fait des merveilles."

PIERRET, II, 813.

SCHONS, *Nicolas*, prêtre, fondateur d'une bourse d'études, fils de Jean Schons et de Anne-Marie Eischen, vigneron, est né à Wormeldange, commune au canton de Grevenmacher, le 14 nivôse an VII, correspondant au 3 janvier 1799.

Après avoir appris les éléments, soit à l'école de son village, soit chez un maître particulier, il a été admis au mois d'octobre 1809 à l'école centrale de Luxembourg où il resta jusque fin d'août 1814. En 1815 et 1816, il faisait sa philosophie à Trèves. Comme les séminaires théologiques ne se trouvaient point en activité pendant les premières années qui suivirent l'époque des longues guerres qui ont signalé les commencements du 19<sup>e</sup> siècle, tandis que le jeune Schons se destinait irrévocablement à la prêtrise, il voulut utiliser son temps en répétant ses connaissances déjà

acquises, et consentit à accepter la charge de précepteur ou de professeur privé dans la famille Saur, de Wintringen. Il y fut pendant l'année 1817. Les trois suivantes (de 1818 à 1820), il était clerc chez le notaire Klein, à Wormeldange, prenant en même temps des leçons de théologie chez le curé du même lieu.

Au mois d'octobre 1820, il entra au séminaire de Metz où, en une seule année il termina les cours de théologie. Mais comme il n'avait pas atteint l'âge canonique il ne put être ordonné. En conséquence l'ordinaire l'envoya au petit séminaire de Bastogne en qualité de professeur. Le 2 mars 1822, il obtint la prêtrise à Metz, après une retraite de trois semaines qu'il était allé faire au séminaire de cette ville. Il retourna immédiatement après continuer ses leçons à Bastogne.

Le 24 décembre de l'année suivante, il fut nommé desservant à Sommethonne, au canton de Virton, où il fonctionna pendant cinq ans et jusqu'au 15 janvier 1829. Il obtint alors la paroisse de Rachecourt au canton de Mesancy, et y demeura pendant trente-six ans et cinq mois, c'est-à-dire jusqu'au 13 juin 1865. Cassé par l'âge et les infirmités, il avait demandé sa retraite qu'il obtint à compter du 1<sup>er</sup> juillet de la dite année, avec autorisation d'aller résider à Wormeldange, son endroit natal, où il est décédé le 29 novembre 1865.

Bien que la fortune patrimoniale du curé Schons n'eut point été considérable, il est parvenu à réunir un petit pécule qu'il destina à des fondations respectables. Indigné du côté immoral qu'offrent souvent les ventes de meubles et d'immeubles d'ecclésiastiques décedés, il voulut prévenir ces inconvénients quant à ceux qu'il délaisserait provenant de son patrimoine. Dans cette intention il a expressément ordonné qu'ils fussent tous partagés à l'amiable entre ses neveux, avec défense absolue d'exposer le moindre objet en vente. Quant à son numéraire comptant, que certains esprits trop enclins à la médisance la plus gratuite, ont prétendu provenir d'une avarice désordonnée, tandis qu'il n'avait son origine que dans sa vie frugale lorsqu'il était seul et dans son intérieur; il a pendant toute sa vie cherché à le réunir obole par obole, afin de pouvoir opérer les fondations qui ont été réalisées par son exécuteur testamentaire. Il n'y a rien là, semble-t-il, qui sente une avarice sordide et sans but honorable. Au surplus, avec des épargnes très-raisonnables

de quarante-un ans d'une vie de curé dans une bonne paroisse, il n'est pas difficile d'aboutir à amasser un capital de 8000 francs qu'il possédait à son décès. En effet, le curé Schons a pu encore, avec ses revenus, faire des dépenses journalières en aumônes, comme se procurer de belles aisances pour la vie lorsqu'il avait de la société. Si nous nous étendons ici sur l'incident que des malveillants lui ont reproché, c'est bien parce que nous pouvons personnellement témoigner du contraire: nous ne voulons point, comme biographe, laisser méchamment ternir le caractère d'un homme de bien.

Par son testament olographe, en date du 19 mars 1864, le curé Schons a institué pour son légataire universel un de ses neveux auquel il donna la recommandation verbale de, avec son numéraire comptant soigner les fondations suivantes: 1° treize anniversaires religieux, dont onze dans son endroit natal et un dans chacune des deux paroisses qu'il avait administrées. — 2° les intérêts d'un capital de cent francs en faveur des enfants pauvres les plus méritants de l'école de Sommethonne. — 3° les intérêts d'un autre capital, de deux cents francs en faveur des élèves de Rachecourt. — 4° les intérêts de 740 francs pour aider les pauvres honteux de son endroit natal, de préférence ceux de sa famille. — 5° enfin, et cette dernière fondation lui a mérité le présent article: un capital de cinq mille francs pour une bourse d'études.

La constitution de ce stipende a été autorisée par arrêté royal en date du 26 mars 1867; et par un acte reçu par le notaire Léon Würth, le trente avril suivant, elle a été effectuée par M. Léonard Pündel, propriétaire et secrétaire communal à Wormeldange, exécuteur testamentaire du curé Nicolas Schons, son oncle défunt.

„ Cette bourse, qui porte le nom Schons, „ est établie au capital de cinq mille frs. Les „ revenus de cette fondation serviront aux des- „ cendants *des deux sexes* des quatre frères „ Pündel, enfants de feu Jeannette Schons, „ sœur aînée du curé fondateur, et Mathias „ Pündel; afin de les aider à acquérir l'ins- „ truction moyenne et supérieure nécessaire „ pour devenir prêtres, professeurs, médecins, „ juristes, instituteurs ou artisans.

„ A défaut de membres de la famille qui „ prétendent à cette jouissance, les revenus „ seront ajoutés au capital jusqu'à ce que ce „ lui-ci atteigne le chiffre de dix mille francs.

„Ce chiffre atteint et la jouissance n'étant réclamée par aucun membre de la famille, il sera, avec les revenus, formé deux bourses en faveur de deux étudiants nécessiteux de Wormeldange pour les aider à étudier à l'athénée ou au séminaire de Luxembourg; et à défaut de ceux-ci, les collateurs (le bourgmestre de la commune, l'échevin habitant Wormeldange ou la section la plus rapprochée, et le curé de la même paroisse) auront le droit de les conférer à deux autres étudiants distingués et nécessiteux des mêmes établissements, nés luxembourgeois.“ etc.

*Documents de famille. — Souvenirs. — Archives des bourses. — Notes communiquées. — Directoires ecclésiastiques. — Actes personnels. — Renseignements fournis.*

SERVAIS, *Jean-Louis-Joseph*, industriel, administrateur et législateur, né à Wiltz, le 29 mai 1785, fils de Jean-Baptiste Servais, fabricant de cuir-fort, et de Catherine de la Haye, s'est fixé à Schimpach, section communale d'Ober-Wampach, ressortissant au même canton de Wiltz.

Il y établit une tannerie en cuir-fort dans une propriété jadis seigneuriale, possédée par sa mère : le vieux château a été démoli par lui et remplacé par une spacieuse maison de maître qu'il fit construire.

Louis Servais, comme on le nommait communément, avait reçu une éducation soignée. Il conduisait sa tannerie ainsi que son agriculture avec intelligence.

Nommé bourgmestre de la commune d'Ober-Wampach, il l'administra pendant un grand nombre d'années, d'abord sous le régime néerlandais, ensuite sous le belge, enfin sous le grand-ducal, avec beaucoup de soin et de régularité.

Désigné par Sa Majesté pour faire partie de la première assemblée législative consultative, instituée par la Constitution d'Etats du 12 octobre 1841, il y a siégé du 7 juin 1842 au 29 mars 1848. Dans cet intervalle il a plusieurs fois présidé le Conseil de milice de l'arrondissement de Dickirch.

Le bourgmestre Servais est décédé le 27 juin 1861.

*Etat-civil. — Souvenirs. — Almanachs. — Liste officielle des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Renseignements de famille.*

SEYLER, *Jean-Guillaume*, fils de Christophe Seyler, marchand-épiciier (v. son art. Biogr. II, 132), et de Marie-Marguerite Ser-

vais, est né à Luxembourg, le 16 janvier 1757, second enfant et premier fils de douze rejetons issus du mariage de ses père et mère.

Ce personnage, qui a joué un rôle civique assez marquant dans son temps, mérite d'être mentionné dans le panthéon national luxembourgeois.

Nous n'avons rien appris sur sa jeunesse ni sur ses études préliminaires. Nous savons seulement qu'après avoir appris l'art pharmaceutique, il voyagea comme tous les jeunes gens le faisaient alors, afin de se perfectionner dans son état. Au mois d'octobre 1780, il était qualifié pharmacien lorsqu'il épousa Angélique Chevalier, fille d'un pharmacien de Sarrebourg au département de la Meurthe, chez lequel il s'établit, paraît-il, en qualité de successeur. Il perdit sa femme, le 25 avril 1792.

Au décès de son père, en 1793, il revint à Luxembourg où il monta près du puits rouge, aujourd'hui démoli, l'officine enseignée au pélican : il était père de plusieurs enfants nés au même Sarrebourg, et veuf.

Républicain dans l'âme, Jean-Guillaume Seyler n'a pas moins été un homme d'une probité devenue proverbiale et d'une charité exemplaire. Il était, comme on pourrait dire, le frère de tous les véritables nécessiteux honnêtes, d'où sans doute lui était advenu le surnom *Briderlé*, petit frère, sous lequel il était généralement désigné. Son obligeance n'avait point de bornes, tellement qu'en plus d'une occasion elle alla même jusqu'à lui faire compromettre sa propre fortune afin de rendre service.

Il était républicain, avons-nous dit; mais son républicanisme consistait en des sentiments véritablement humanitaires et libéraux, l'engageant toujours à solliciter pour son semblable les mêmes faveurs qu'il pouvait désirer pour lui-même. Dans sa conviction il ne voulait que voir tout le monde heureux, chacun dans sa sphère. Il voulait aussi que tous eussent les mêmes droits, sans privilèges ni faveurs pour personne. Il ne parlait que par paraboles et par proverbes plus ou moins originaux, ce qui donnait à sa conversation un cachet tout caractéristique.

Pendant les premières années du régime français, Seyler faisait partie du Conseil municipal. En cette qualité il se trouva chargé de la direction de la police de la ville. Dans

ces fonctions délicates, bien plus encore alors qu'aujourd'hui, il sut toujours faire sa part à l'exigence du devoir comme à l'indulgence pour les fautes commises souvent involontairement et par ignorance des prescriptions nouvellement introduites, auxquelles d'ailleurs le caractère public ne déférait généralement qu'à contre-cœur, parce que c'étaient disaient-on, des novations créées par la conquête.

On était en 1797, à l'époque de la suppression du culte à exercer publiquement par les prêtres insermentés : cependant la conviction publique voulait la continuation de la dévotion envers Dieu et ses saints, suivant les usages de l'Église. Le moment était solennel. Seyler ne pouvait point balancer. Le bruit s'était répandu que l'octave de Notre-Dame serait célébrée cette année-là dans l'église de l'ancienne abbaye de Munster au Grund, faubourg de Luxembourg. De toutes parts les pèlerins affluaient vers cette église pour faire leurs prières devant l'image de la patronne du pays et de la ville ; parce que l'église où se trouvait la statue dite miraculeuse de la Sainte-Vierge étant desservie par un curé qui avait prêté le serment civique exigé des prêtres, peu de personnes s'y rendaient. Déjà les sans-culotte se disposaient à profaner la statue de Munster, comme ils l'avaient fait en d'autres lieux, lorsque le commissaire-directeur de la police urbaine tenta de prévenir des actes regrettables, en même temps qu'il satisfaisait à sa conviction religieuse de la seule manière qu'il lui semblait pouvoir employer pour ne point devenir suspect aux farouches républicains : accompagné de quatre gendarmes, appelés soi-disant pour le protéger contre les masses pendant l'acte qu'il allait poser, mais réellement afin de sauver la statue de toute insulte profanante, il se rendit à l'église et en fit enlever la Vierge qui a été déposée à la grand'garde, dans une chambre à part et sous clef, attendant des temps plus favorables pour la restituer à la dévotion publique. De cette manière il crut avoir rempli les devoirs que les décrets de la république lui imposaient, en même temps qu'il avait préservé des insultes de mains impures et de sacrilèges destructeurs cet objet d'une superstition prétendue par ces derniers. En définitive il sauva par ce procédé la statue que peu de jours après il fit restituer à son église. L'événement a fait du bruit dans le public. Chaque parti en a fait le sujet de

gloses en sens divers ; mais dans tous les cas il semble établi que sans la présence d'esprit de Seyler c'en était fait de la Vierge de Munster. Dans le principe les républicains, aussi bien que les particuliers religieux lui en ont voulu, mais en sens opposés, jusqu'à ce qu'à la fin tous, revenus à des idées plus calmes, surtout plus saines, n'y ont vu qu'un ingénieux stratagème qui avait parfaitement réussi à son auteur.

Nous avons aimé de rapporter cet épisode de la vie du personnage qui nous occupe dans cet article, tant parce qu'il intéresse au même degré l'histoire religieuse du pays que parce qu'avant nous il a été plus d'une fois mentionné sous un jour sombre par des personnes dont, vu leur réputation littéraire, on aurait attendu un jugement infiniment mieux raisonné. L'intention que nous attribuons ici à Seyler, lorsqu'il a posé cet acte pour ainsi dire de diplomatique exécution, était bien réellement celle que nous venons de dire. Nous pouvons en garantir l'attestation pour l'avoir entendu formuler par son gendre, feu J.-P.-D. Heldenstein (v. son art.), lequel ne sera certes pas soupçonné d'avoir soutenu une contre-vérité. En effet, disait-il, son beau-père a répété plusieurs fois qu'il se glorifiait du biais qu'il avait su trouver afin de préserver la madone de toute insulte. Nous ajoutons au surplus, afin de rendre un nouveau témoignage à la vérité historique, que le fait que nous venons de rapporter s'est passé à l'égard de la statue de Notre-Dame de l'église de Munster, non de celle dite de Consolation, comme certaines personnes l'ont débité il n'y a pas plus de vingt ans, par ignorance ou par malveillance. Il ne s'est pas agi non plus de celle dite de N.-D. du mont-Carmel, placée dans une chapelle latérale de la même église ; mais bien de celle qui y trône sur le maître-autel.

Jean-Guillaume Seyler est décédé à Luxembourg, le 3 décembre 1823, à l'âge de 66 ans.

*Souvenirs. — Notes. — Renseignements fournis. — Actes et papiers de famille.* — AL. AMBERD, *Maria die Troest. der Betruechten.* — Publ. Soc. archéol. XI : ENGLING, *Die Liebfrauen-Kirche.*

SIMMINGER, Nicolas, était curé de Cattenom, Kettenhoven en idiôme luxembourgeois, bourg de l'ancien Luxembourg dit français, chef-lieu de mairie moderne et de canton au département de la Moselle, annexée à l'Allemagne depuis la guerre de 1870.

Ce personnage, dont nous ignorons complètement les particularités biographiques, ne nous est connu que par un ouvrage écrit en allemand et qui a pour titre : *Ewangelien sammt den Episteln und Lectionen, auf alle Sonn- und Feiertage des ganzen Jahrs; wie auch der H. Passion Jesu-Christi, nach Beschreibung der vier H. Evangelisten. Alles nach Ordnung und Gebrauche des neu verbesserten Roemischer Messenbuchs Clementis VIII und Urbani VIII. Zum Gebrauche der Schul- und Pfarrkinder, sammt einer kurzen Einleitung in Fragen und Antworten; herausgegeben von NICOLAS SIMMINGER, Pfarrer zu Kettenhofen. Mit Erlaubnis der Obern. Lützburg, bei Peter Brück, Sohn, Buchdrucker und Buchhaendler.* Volume oblong, in-18; de 415 pages; sans date: Cependant l'approbation de l'official de Trèves est du 1<sup>er</sup> septembre 1763. — Ce livre a été, jusque vers 1819 ou 1820, en usage dans les écoles primaires du Grand-Duché, où les instituteurs le faisaient apprendre par cœur à leurs élèves.

*Souvenirs. — Notes communiquées. — Le volume cité dans le texte.*

SIMONIS, *Charles-Baromé*, géomètre, magistrat, né à Arlon, le 18 juin 1778, était fils de Jean-Nicolas Simonis et de Anne-Marie Lichtfus.

Nous ne savons rien sur lui jusqu'à son entrée dans l'administration du cadastre, sous le régime du royaume des Pays-Bas. Il était géomètre de première classe depuis plusieurs années, et avait la réputation d'être très-instruit dans sa partie, lorsque la révolution de 1830 éclata à Bruxelles, entraînant un grand nombre de luxembourgeois. Simonis n'adhéra pas aux principes qu'elle proclamait. Il voulut rester attaché au souverain auquel il avait juré fidélité, et rejeta les propositions avantageuses lui faites par le Gouvernement de la Belgique. Aussi l'administration supérieure de la capitale, protégée par une forte garnison fédérale allemande qui occupait la forteresse, se trouva-t-elle bientôt heureuse de l'avoir sous la main, pour le charger, après le départ de l'Ingénieur en chef du cadastre, de la conservation des archives de ce service civil, et lui conféra le titre avec le rang de chef; fonctions qu'il a remplies jusqu'au traité de Londres, en juin 1839: on se rappelle qu'au mois d'août 1830, les plans ainsi que les livres cadastraux de toutes les communes du Grand-Duché entier étaient réunis à Luxembourg,

afin de subir la révision hiérarchique prescrite; et que pendant toute la durée de l'interrègne politique le gouvernement légitime n'en dessaisit point. Grandes, nombreuses et délicates étaient dès lors les fonctions confiées à Simonis; et il les a remplies à la satisfaction, tant de son souverain que des tiers qui venaient lui demander à faire des recherches.

Pendant le même intervalle d'années, Simonis, apprécié pour ses connaissances pratiques de la vie, et son esprit conciliateur, a également obtenu une nomination en qualité de suppléant du juge de paix qui venait de mourir, et fut chargé de remplir les fonctions de titulaire, jusqu'à la réorganisation et la reconstitution cantonale, en 1842. Il continua ensuite, jusqu'en 1849, sa magistrature comme suppléant.

Jusqu'à là il n'existait pour le pays aucun tableau exact des distances véritables tant entre les localités entre elles que les centres d'administration; même chaque tribunal, comme chaque administration en avait un particulier pour son ressort, destiné à servir dans la taxation des témoins etc.; et les indications des uns ne concordaient que peu avec celles des autres. Il fallait dès lors, pour obvier à ces graves inconvénients, faire exécuter pour le Luxembourg, rogné de plus de moitié dans son étendue, un travail nouveau et exact. Simonis en a été chargé en sa qualité de dépositaire des archives cadastrales ainsi que des plans géométriques. Il y donna tous ses soins, calculant les sinuosités des routes et des chemins; et il en résulta la première carte routière du pays, marquant en chiffres les distances entre les localités, et même jusqu'aux écarts alors existants. Cette carte, de deux feuilles grand-jésus, a été approuvée par arrêté royal et publiée en 1848. Son auteur y avait joint un gros volume manuscrit, déposé au Gouvernement, et dans lequel sont indiquées, sous série alphabétique, toutes les localités du Grand-Duché, les écarts et les usines, avec leurs distances respectives de tous les autres points habités du pays: Le Gouvernement n'a publié de cette œuvre grandiose qu'un tableau des distances entre les chefs-lieux communaux. Fruit de plusieurs années de patience et d'exactitude minutieuse exécutée au compas, cet ouvrage aurait dû être imprimé en entier par le Gouvernement.

Le père Simonis a, pendant toute sa vie, été un homme très-simple dans ses manières;

modeste et aimable dans la conversation; juste, honnête, intègre; en un mot un véritable homme de bien. Il était doué de beaucoup de connaissances pratiques aussi bien que de théorie. Tout le monde le respectait.

De 1834 à 1844, ainsi pendant dix ans, il a fait partie du Conseil communal de la capitale du Grand-Duché, où son dévouement à son prince et à ses concitoyens s'est plusieurs fois fait jour pendant les délibérations.

Marié, le 24 octobre 1810 à Catherine Reis, de Luxembourg, il est décédé dans la même ville, le 24 novembre 1858, à l'âge de 80 ans. Par arrêté daté du 8 octobre 1842, le bon roi Guillaume II, cet excellent appréciateur du véritable mérite avait conféré à Simonis la décoration de chevalier de l'Ordre de la Couronne de chêne, presque dès la création de cette distinction nationale luxembourgeoise.

*Etat-civil. — Souvenirs. — Mémorial du Grand-Duché. — Enseignements obtenus. — Almanachs de la Province. — Archives. — Papiers de famille.*

SIMONIS, *Mathias-Charles-Edouard*, juriconsulte, législateur et administrateur, né à Luxembourg, le 21 septembre 1818, était fils de Charles-Borinée Simonis, (v. son art.) propriétaire et géomètre, et de Catherine Reis.

Après avoir terminé avec distinction ses études humanitaires et la philosophie à l'Athénée de sa ville natale, Simonis alla se faire inscrire à l'université, pour la faculté de droit.

Admis, le 3 mars 1842, à prêter le serment d'avocat, il fut porté le lendemain sur le tableau des membres du barreau attaché au tribunal de la capitale; et, après avoir obtenu une dispense de stage pour pouvoir cumuler les fonctions d'avoué, il a prêté, le 7 juillet de la même année, le serment afférant. Le 9 février 1846, il a été désigné juge suppléant près du même tribunal; et nommé, le 5 novembre 1858, un des deux avocats admis à postuler devant le Conseil d'Etat qui, à cette époque était de toute nouvelle création.

Mais la carrière d'avocat plaidant ne fut point la seule; occupation à laquelle Ch. Simonis se livra. Pendant ses études en droit, il avait également donné des soins à acquérir beaucoup de connaissances administratives. Aussi la grande confiance que bientôt il avait su inspirer à ses concitoyens ne tarda-t-elle pas à lui procurer, déjà aux élections com-

munes du 14 novembre 1848, un siège au Conseil de la cité. Ce siège il l'occupait d'abord, sans interruption, jusqu'à la fin de 1858, y ajoutant la qualité d'échevin, du 22 décembre 1854 jusqu'à sa sortie (1858). Puis, après de nouveaux suffrages, du 26 avril 1859 jusqu'au 19 avril 1862, où il se retira volontairement, après avoir également été désigné échevin depuis le 12 mars 1861. Nommé conseiller pour la troisième fois par les électeurs, le 14 février 1865, il a également été élevé à l'échevinat, le 13 janvier 1867. Cette double magistrature civique il l'abandonna encore volontairement, le 19 juillet 1869.

Enfin, le 18 novembre 1872, les votes de ses concitoyens l'appelèrent pour la quatrième fois au Conseil; et le 30 janvier 1873, le Souverain lui conféra la première magistrature de la capitale en le désignant bourgmestre. Cette éminente dignité, il l'a rempli jusqu'au jour de son décès: Simonis a été, de mémoire d'homme, le premier bourgmestre de Luxembourg mort en fonctions.

Ses belles qualités civiques, ses vastes connaissances et son caractère conciliant, ouvert, probe, lui avaient conquis la confiance générale. Aussi, quand il s'agissait de traiter une affaire importante dans laquelle les intérêts de la capitale du pays étaient engagés, le Conseil communal s'empressait-il de préférence de choisir Simonis pour la représenter: c'est ainsi, nommément, que, lorsqu'en 1867, la Conférence des grandes puissances à Londres allait se réunir pour décider la neutralité du Grand-Duché et le démantèlement de la forteresse, jusqu'à ce moment fédérale, il fit, en qualité d'échevin, partie de la députation que la ville envoya, le 3 mai de la dite année au Roi Grand-Duc, à La Haye, puis à Londres; le chargeant avec deux collègues de plaider les intérêts des luxembourgeois.

En outre, Simonis fit partie de la Chambre législative, du 3 octobre 1854 jusqu'à la dissolution de cette assemblée nationale, le 27 novembre 1856: on se souvient que par cette mesure le Gouvernement de l'époque préluda à ce qu'on nomma depuis le Coup-d'Etat, afin de modeler la Constitution politique du Grand-Duché suivant les principes décrétés par la Confédération germanique, malgré que cette alliance des princes, conclue pendant le congrès de Vienne en 1815 eût fait son temps, parce qu'elle ne répondait plus ni aux mœurs ni aux besoins des peuples.



Simonis, qui était loin de partager les opinions du Gouvernement en cette circonstance, ne consentit pas à être réélu aux nouveaux États, organisés par la Constitution octroyée.

Cependant, lorsque presque toutes les traces de la réaction eurent disparu, il a voulu de nouveau prêter l'aide de son expérience au profit de sa patrie, et se remit sur les rangs pour représenter son canton à la législature; et les électeurs s'empressèrent de sanctionner ses patriotiques desirs, en lui conférant un mandat pour siéger au Palais de la Nation, où ses pouvoirs ont été validés en séance du 19 juillet 1875. Mais cette fois, il ne lui fut plus donné de briller dans l'Auguste Assemblée; il est mort quelques mois plus tard.

Ch. Simonis avait été créé chevalier de l'Ordre national de la Couronne de chêne, le 4 octobre 1859; et élevé au rang d'officier, le 13 juin 1872. Il était également décoré de la croix civile de l'Ordre de Léopold de Belgique.

Il avait épousé Marie-Hélène-Caroline Paquet, fille de Jean-Nicolas Paquet (voir son art.), conseiller à la Cour de cassation de Belgique. Simonis était veuf depuis le 10 janvier 1871. Il est décédé le 1<sup>er</sup> novembre 1875, à l'âge de 57 ans seulement, léguant aux pauvres de sa ville natale un capital de sept mille cinq cents francs, et à la postérité une mémoire sans tache.

Nous nous sommes borné jusqu'ici à rapporter simplement les titres de Simonis. Cependant la tâche du biographe ne serait remplie que bien imparfaitement, si nous n'ajoutions pas le récit sommaire des faits posés par lui comme avocat, comme administrateur et comme législateur. Nous le ferons en peu de mots :

Comme avocat, il a pendant plus de trente ans occupé une place très-distinguée au barreau, tant du tribunal de première instance qu'à la Cour supérieure de justice de Luxembourg; de même que, depuis sa création, au Conseil d'Etat, tant par la lucidité, que par le raisonnement logique, serré des mémoires et plaidoyers qu'il a produits à ces différentes barres. En effet, pour répéter les paroles de son panégyriste, le bâtonnier de l'ordre des avocats, prononcées sur la tombe du défunt, il se distinguait par le talent de trouver, avec une rare sagacité, le nœud des affaires les plus compliquées, et de les éclaircir avec habileté. Loyal, honnête, droit, délicat et mo-

déré en affaires, il mettait un zèle égal à veiller aux intérêts du riche et à ceux de l'indigent.

Conseiller communal, avec quelques interruptions, pendant un quart de siècle; échevin et bourgmestre de la capitale du pays, sa ville natale, Simonis a su par son zèle, sa prudence et sa sagacité chercher toujours et faire appliquer les mesures les plus dans l'intérêt général de la cité. Entièrement indépendant de caractère dans ses appréciations, il trouvait les moyens les plus sûrs pour parvenir au but d'utilité que constamment il recherchait. C'est ainsi nommément, que par sa sollicitude il est parvenu à procurer la création dans la ville haute d'un établissement de bains et un lavoir, ainsi que l'abattoir; institutions que l'hygiène publique avait vainement réclamées depuis très-longtemps. C'est ainsi encore que, par ses infatigables démarches il contribua puissamment à faire obtenir à la ville les dédommagements considérables que celle-ci a retirés de la loi de 1868 relativement à l'aliénation de domaines de l'ancienne forteresse. C'est enfin par son intervention et son influence auprès du Gouvernement que fut préparée et consommée, le 30 janvier 1875, cette autre convention entre l'Etat et la ville, pour le règlement de leurs intérêts réciproques, quant aux travaux de démantèlement du front Nord-Ouest de la forteresse.

A la législature, enfin, de 1854 à fin de 1856, Simonis a pris une part active aux discussions importantes qui y étaient agitées, y apportant nommément le concours de ses vastes connaissances en droit. Sa parole ardente, bien que toujours empreinte du cachet d'une modération sagement tempérée, ainsi que ses vœux ont en toute occasion porté l'empreinte de la sincérité de ses opinions conservatrices, c'est-à-dire d'ordre public joint au plus entier dévouement aux principes de la plus sage liberté pour le peuple, et du plus sincère respect pour l'autorité souveraine: car il voulait l'un et l'autre. Au renouvellement de son mandat comme député, en juin 1875, il lui a, à peine été donné encore, au commencement d'octobre, de présider aux préparatifs des fêtes nationales du jubilé de vingt-cinq ans d'une sage et heureuse administration du Grand-Duché, par le bien-aimé Prince-Lieutenant, frère du Roi Grand-Duc. Il a pu, bien que miné déjà par les germes de la maladie, assister et prendre une part

active à ces solennelles festivités de reconnaissance nationale, avec son entrain patriotique ordinaire; et peu de jours seulement après on le conduisait, en cercueil, au champ des morts.

La ville de Luxembourg dont, nous l'avons dit, Simonis est décédé bourgmestre en fonctions, s'est crue en devoir de lui faire faire un enterrement digne du premier magistrat de la capitale: le cortège officiel se composait notamment des élèves de toutes les écoles de la ville, des étudiants de l'athénée, des différentes sociétés de musique, de chant, etc. de la ville, et notamment de celle des arquebusiers, cette antique association civique dont l'origine remonte à au-delà du règne de notre bon roi-comte Jean, dit l'aveugle, pendant le quatorzième siècle, et dont le défunt était président. Puis suivaient, après la famille et le Conseil communal, les autorités et les fonctionnaires; mais surtout en une masse générale et compacte, les bourgeois de tout rang qui se sont empressés de témoigner par leur présence à cette lugubre cérémonie, combien leur estime était acquise au bourgmestre que la ville venait de perdre.

*Mémorial du Grand-Duché. — Liste des membres de la législature. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Almanachs du temps. — Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Archives. — Etat-civil. — Notes communiquées. — Journaux du jour. — Lettre de faire part. — Bulletin communal.*

SIMONS, *Charles-Henri*, administrateur et juriconsulte, était fils aîné de Pierre Simonis, décédé procureur criminel près le tribunal de Luxembourg, et d'Elisabeth Kiersers.

Le père Simonis était originaire de Masthorn, section de la bourgmestrie aujourd'hui prussienne de Habschied. En parlant de cette localité, Baersch dit dans son édition de l'*Eiflia illustrata* de l'abbé Schannat, „qu'une famille Simonis y est sortie de la „maison dénommée Hacken-Haus. Cette famille, ajoute-t-il, est parvenue à des emplois „distingués dans le Luxembourg, et nommé- „ment un de ses membres était, il y a de là „assez longtemps déjà, il écrivait ceci (en „1854), commissaire de district à Diekirch.“ Le même père Simonis, qui était, à l'époque de l'invasion française, officier de justice dans son endroit natal, fut dès l'organisation nouvelle, nommé procureur près le tribunal de première instance à Bittbourg; et en 1811, procureur criminel à Osnabruck. A la suite des événements politiques de 1813, il se retira dans son pays natal. Cependant quelques

mois seulement plus tard, il a été appelé à Luxembourg par le Commissaire général du département pour le Gouvernement des Puissances alliées, Baron de Schmitz-Grollenbourg et nommé de nouveau aux fonctions de procureur criminel près le tribunal d'arrondissement de cette ville. Cette charge, il l'occupait ensuite sous le Gouvernement des Pays-Bas, et jusqu'au 31 janvier 1818, jour de son décès.

Son fils aîné, *Charles-Henri Simonis*, auquel cet article est consacré, était beaucoup plus âgé que son frère Charles-Mathias, dont nous parlerons dans un article suivant. Il avait en outre deux sœurs.

Suivant un renseignement de famille que nous venons d'obtenir, Ch.-H. Simonis avait fait ses humanités au gymnase de Trèves, et terminé l'étude du droit à la faculté alors existante de Coblenze. Il avait déjà obtenu le degré de licencié en 1811, puisqu'il suivit, comme jeune avocat, son père à Osnabruck, où il s'attacha au barreau de ce tribunal.

Il quitta cette ville avec son père, pour retourner dans son pays et de là à Luxembourg, où il n'eut pas le temps de se faire inscrire au barreau, puisque presque immédiatement après son arrivée, et sous la date du 6 mars 1814, le baron de Schmitz-Grollenbourg lui conféra la place de directeur du cercle de Diekirch, un des quatre districts dans lesquels le pays était pour lors réparti: Il remplaçait en cette qualité le sous-préfet d'Ormeschville qui venait d'abandonner son poste en vertu de l'ordre qu'il en avait reçu du Gouvernement français.

Simonis a continué à remplir ces fonctions au nom des hautes puissances, jusqu'au 11 mai 1815. Après la cessation de l'administration provisoire, il obtint le lendemain, 12 mai, le titre de sous-intendant du même arrondissement communal. Le 30 septembre 1823, en suite de la mise en vigueur du nouveau règlement pour le plat-pays, décrété par décisions des 12 juin 1822 et 2 janvier 1823, il a été nommé, le 11 août 1823, aux fonctions de prévôt du même quartier de Diekirch, simple changement de titre quant aux attributions, mais entraînant une très-notable réduction dans le chiffre de son traitement précédent. En conséquence Simonis se crut autorisé à réclamer avec insistance contre une telle mesure que rien ne semblait justifier quant à sa personne et à ses droits établis. Aussi, par une disposition nouvelle, prise le

27 mars 1824, le roi lui accorda-t-il à titre personnel, une majoration assez sensible d'appointements, en même temps que le 4 avril suivant, l'autorisation d'exercer simultanément la profession d'avocat.

Comme jurisconsulte, Simons a su se gagner une grande confiance ainsi qu'une nombreuse clientèle, parce qu'il étudiait avec soin les causes qu'il avait à plaider; qu'il avait de vastes connaissances en jurisprudence et beaucoup de logique dans ses raisonnements. Il exposait les affaires avec netteté et précision, abandonnant toute phraséologie oiseuse. Ses manières étaient polies à l'égard de ses clients en même temps que vis-à-vis de ses adversaires; et ses conseils frappés au coin de la justice et d'une grande sagesse.

Comme administrateur, il a conservé jusqu'à nos jours dans le district qu'il a dirigé, la réputation d'avoir été en toutes circonstances un conciliateur probe et intelligent dans les difficultés surgissant souvent entre communes, ou entre des sections de communes. Il traitait toutes les affaires avec maturité et impartialité; il ne négligeait même jamais les démarches qu'il jugeait nécessaires pour parvenir à une conciliation honorable, et pour prouver ses torts à la partie qui devait succomber dans les décisions qu'il avait à prendre.

Comme inspecteur d'écoles, pendant ces temps où les plus sottes préventions étaient encore à l'ordre du jour contre ces importants établissements, il ne cessait de chercher de toutes les manières à parvenir à en faire créer au moins une dans chaque commune, pour commencer, disait-il, parce que plus tard, ajoutait-il, les administrations, éclairées par l'expérience, sauraient assez en apprécier les grands et multiples avantages.

Comme fonctionnaire considéré dans ses rapports avec le Gouvernement de la province, nous ne le jugerons pas, nous contentant de transcrire ici un passage le caractérisant dans la lettre du gouverneur Willmar (v. son art. Biogr. lux. II), en date du 31 mai 1827, transmissive de sa nomination aux mêmes fonctions à son frère Ch. Mathias (v. son art. ci-après).

„Je suis persuadé, *y est-il dit*, que vous apporterez dans l'exercice de vos fonctions le même zèle et le même dévouement par lesquels votre prédécesseur s'y est distingué, et que vous diminuerez les regrets que sa perte a laissés à l'administration provinciale

„et au district, à la tête duquel il se trouvait placé.“

C'est là tout un éloge.

Ch.-H. Simons est décédé à Diekirch, le 6 mars 1827; et sa femme, née Frédérique-Thérèse de Zwehl, trente ans après lui, au sien de sa famille, à Coblenze.

*Etat de services, d'après les dossiers du Gouvernement. — BAERSCH, Eiflia illustrata, III, II, 250. — Almanachs administratifs du Grand-Duché. — Mémorial du Grand-Duché. Notes et renseignements obtenus.*

SIMONS, *Charles-Mathias*, communément nommé simplement Mathias, jurisconsulte, fonctionnaire, législateur et homme d'Etat, était frère cadet du personnage précédent et, comme celui-ci, fils de Pierre Simons et de son épouse Elisabeth Kirsers. Il est né, le 27 mars 1802 à Bittbourg, petite ville autrefois luxembourgeoise, mais qui, depuis les traités de Vienne, est échue à la Prusse.

Comme à son décès son père ne laissait qu'une fortune très-modique, Guillaume I<sup>er</sup>, ce roi qui aimait à protéger les talents naissants, accorda à Charles-Mathias Simons, qui terminait ses classes humanitaires au collège de Luxembourg, une bourse qui lui permit d'aller suivre les cours de droit à l'université de Liège. Il obtint, le 7 février 1823, le diplôme de docteur dans cette faculté, après avoir défendu une thèse suscrite : *De culpâ*.

En 1824, nous le voyons porté sur le tableau des avocats attachés au barreau du tribunal de première instance à Diekirch, où bientôt il s'acquiesça une grande réputation d'éloquence et de science; aussi son amour pour le travail et le zèle qu'il mettait à étudier sous tous leurs points de vue les affaires qu'il acceptait, ne tardèrent-ils point à le rompre, comme on dit, dans la connaissance du droit. Il exposait toujours avec une grande lucidité et l'ordre le plus logique les questions qu'il avait à traiter. On ne se fatiguait pas à l'écouter. Son élocution était très-agréable et son langage des plus corrects. Il a eu de grands succès au barreau, car il gagnait presque tous les procès qu'il plaidait : mais il faut ajouter ceci, il n'acceptait, disait-il, que les affaires qui lui paraissaient bien fondées !

Par nomination en date du 11 mai 1827, Mathias Simons a été désigné directeur du Cercle administratif de Diekirch, fonctions répondant à celles de nos commissaires de district d'aujourd'hui, pour succéder à son frère Charles-Henri, dont l'article précède :

Il était, comme ce dernier, autorisé à continuer simultanément à exercer la profession d'avocat près le tribunal de la même ville.

Dans ces fonctions, il ne tarda pas à prouver la grande étendue de ses connaissances administratives : Et en effet, il avait eu l'occasion, pour les acquérir, de faire un stage très-avantageux dans les bureaux de son frère.

Par une autre disposition royale, en date du 18 juillet de la même année 1827, il a en outre été nommé aux fonctions d'inspecteur des écoles de la première sous-division du troisième district (Diekirch), également en remplacement de son même frère décédé. Tout le monde se souvient encore de l'état déplorable des écoles pendant cette ère où l'on procédait à leur régénération en temps de paix, et les nombreux préjugés que l'on avait à vaincre chez les autorités communales aussi bien que chez les particuliers en général, pour démontrer l'absolue nécessité de la diffusion de l'instruction, au moins primaire, dans toutes les classes de la société. Simons ne se rebuta point à la tâche ; il ne cessa de poursuivre les sages errements que son frère et son devancier avait posés ; et il finit par placer son district à la hauteur des exigences de l'époque. Ce district, ajoutent même des documents officiels que nous avons devant nous, n'aurait point tardé à primer sous ce rapport tous les autres dans le Grand-Duché considéré dans ses limites de 1815 à 1839, si la fièvre de la révolution belge de 1830, en décrétant la liberté absolue de l'Enseignement, et abandonnant au premier venu la carrière de l'importante mission de l'exercer n'était inopportunément venue enrayer tant de nobles et généreux efforts. Afin de rester dans le vrai, il faut cependant, dans cet éloge mérité, comprendre pour leur part les collègues de Simons, inspecteurs des autres districts du pays : car tous ont fait leurs efforts possibles pour atteindre ce but sacré, bien que tous n'y eussent pas réussi au même degré.

D'un autre côté, tout le monde se souvient encore que la révolution de Bruxelles, en 1830 avait eu son contre-coup politique dans le Grand-Duché. Il est possible que dès les premiers jours quelques personnes bien intentionnées pour le pays aient pu croire que cette levée de boucliers ne visait qu'à obtenir le redressement de certains griefs provenant de la diversité, de l'opposition même dans les besoins comme dans les aspirations des deux

peuples hétérogènes de mœurs, qui avaient été amalgamés ensemble par le Congrès des Princes de l'Europe à Vienne ; et il est même à croire que tel a été le véritable but des auteurs de cette révolution : Mais après les journées de septembre, les yeux durent s'ouvrir à tous.

Le Gouvernement provisoire de la Belgique, constitué après le bombardement de Bruxelles, se trouva bientôt placé dans la nécessité de demander des adhésions dans toutes les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas. Au nombre de ces dernières le Grand-Duché de Luxembourg se trouvait compris de fait, attendu que sous le rapport administratif, de même que par la loi fondamentale néerlandaise, il avait été, sans distinction aucune, régi de la même manière et par les mêmes lois que ces provinces. Il fallait aussi y nommer à toutes les fonctions ; et celles de commissaire de quartier ou de district surtout étaient trop importantes pour pouvoir être confiées à un homme sans talents ou sans énergie.

Simons avait trop bien rempli son mandat identiquement le même sous l'administration des Pays-Bas, et sa popularité était trop bien assise à cette époque pour que l'autorité centrale nouvelle ne jetât point les yeux sur lui pour lui proposer la continuation de cette mission. Il accepta l'offre, et l'arrêté du gouvernement provisoire, en date du 5 octobre 1830 fut publié : Simons fonctionna au nom de la Belgique, jusqu'en 1836, où il donna sa démission.

Il avait en outre successivement accepté du Gouvernement belge d'autres charges encore, et de très-délicates : L'arrondissement électoral de Diekirch l'avait délégué en 1831 au Congrès national chargé de rédiger et de sanctionner une Constitution politique pour le nouveau royaume ; et il siégea dans cette assemblée, prenant une part active aux discussions de ce Code constitutif, dont un article spécial commine expressément l'exclusion de la Maison de Nassau d'Orange de tout pouvoir en Belgique. Cependant nous devons ajouter à cet égard, que le jour où le Congrès était appelé à adopter la disposition spéciale en question, Simons n'assistait point à la séance. Cette circonstance particulière n'aurait été relevée par personne, sans doute, si lui-même ne s'en était point prévalu plus tard, dans une occasion importante de sa vie. On aurait pu lui objecter avec fondement,

semble-t-il, que cependant son vote formel a été acquis pour l'adoption générale de l'œuvre politique, bien qu'il sût parfaitement que l'exclusion en question y était comprise et qu'en outre, avant d'exercer d'autres emplois en Belgique, comme nous allons le voir, il avait prêté le serment de fidélité à cette même Constitution.

Le nom de Simons se trouve inscrit sur la colonne du Congrès à Bruxelles.

En 1836 et 1837, il a fait partie de l'assemblée des Etats de la province du Luxembourg belge, aujourd'hui le Conseil provincial, et de la députation permanente des dits Etats : Ce fut à cette occasion qu'il abandonna le commissariat d'arrondissement de Diekirch, parce que les deux charges étaient incompatibles.

Fin de 1837, paraît-il, il s'était retiré à Diekirch, ne s'occupant plus que de son étude d'avocat et des intérêts de ses clients.

Vint sur ces entrefaites, au mois de juin 1839, la mise à exécution du traité de Londres qui amena la reprise de possession de cette partie du Luxembourg dans laquelle le peuple parle un idiôme allemand, par opposition à l'autre partie où généralement le wallon est en usage.

Le voyage du bon roi Guillaume II dans cette province, morcelée par la politique, entrepris en juin 1841 afin d'étudier par lui-même les véritables besoins de son Grand-Duché, avait fait éclore à sa suite la Constitution d'Etats, en date du 12 octobre de la même année : cet acte gouvernemental consacrait toutes les garanties politiques compatibles avec ce qu'on nommait alors le droit issu de l'organisation de la confédération des princes allemands créée à Vienne en 1815, et dans laquelle le Luxembourg avait été englobé. En concédant cette Charte au pays, le souverain s'était réservé le droit de nomination des membres qui composeraient la première assemblée des Etats.

Simons y a été compris pour représenter le canton de Luxembourg. Rappelé ainsi sur la scène politique, il ne la quitta plus jusqu'à son décès.

En effet, pas encore un mois plus tard, le 21 novembre 1841, à la réorganisation du Gouvernement suivant les dispositions de la Constitution, il se trouva nommé secrétaire-général du Conseil de gouvernement.

Le 30 octobre 1843, il entra dans ce Conseil en qualité de membre, remplaçant le conseiller Baltia, décédé.

A l'époque du renouvellement de la première série sortante des Etats, il vit renouveler son mandat par le vote des électeurs du même canton de Luxembourg qu'il avait représenté jusqu'alors, et il y siégea de nouveau, du 3 juin 1845 au 29 mars 1848.

Etait entretemps arrivée l'omineuse année 1848 où, comme contre-coup de la révolution de février à Paris et comme une suite de celle-ci, la dissolution soi-disante de la diète germanique de Francfort à laquelle le peuple luxembourgeois ne cessait de reprocher d'être la cause de l'absence de plus de garanties politiques dans la Constitution d'Etats du Grand-Duché, octroyée par le roi Grand-Duc, les habitants se crurent autorisés à faire auprès de leur monarque bien-aimé des représentations respectueuses et nombreuses, afin d'obtenir de son inépuisable et aimante munificence une révision radicale de leur pacte politique.

Le généreux Prince, pour lequel d'ailleurs tous les cœurs battaient d'amour et de vénération, ne se fit point prier pour donner un libre cours à ses bienveillantes aspirations : il se hâta d'envoyer au Conseil de gouvernement des pleins-pouvoirs pour, de concert avec une assemblée des Etats à élire *ad hoc* en nombre double, discuter et élaborer une Constitution nouvelle qui renfermât tous les principes au moyen desquels son cher peuple luxembourgeois pût croire pouvoir vivre heureux.

Simons, qui faisait partie du Conseil de gouvernement pendant la session de la Constituante, avait également, et par le canton de Luxembourg qu'il avait représenté jusque-là, été renvoyé à cette assemblée. Et, sans entrer ici dans des détails sur les diverses discussions qui s'y firent jour, *il vota approbativement sur l'ensemble de l'œuvre entière de la nouvelle Constitution*, laquelle a été, par le roi Grand-Duc, sanctionnée et jurée le 9 juillet suivant (1848). Cette Constitution sagement libérale amenait une organisation entièrement nouvelle dans la direction centrale du pays : au précédent Conseil de gouvernement, non responsable, furent substitués des dignitaires départementaux politiquement responsables pour les actes qu'ils posaient, etc.

Le précédent Conseil devait dès lors être

dissous et remplacé par des administrateurs généraux, ayant chacun dans ses attributions un département spécial, défini.

En conséquence, démission honorable de ses fonctions de conseiller de Gouvernement a été accordée, le 21 juillet 1848, à C.-M. Simons, ainsi qu'à ses collègues; et deux jours après, le 23 juillet, il obtint une nomination en qualité d'administrateur-général pour les affaires communales. Le 2 décembre suivant il s'est retiré avec le Cabinet entier, pour faire place à d'autres hommes; après la retraite desquels, le 22 septembre 1853, il entra au ministère, chargé de la présidence du Conseil et du département des affaires étrangères.

Simons était président du Conseil, lorsque certains scrupules de politique réactionnaire s'étant fait jour concernant quelques dispositions de la Constitution libérale de 1848, que le peuple luxembourgeois avait prise en grande affection, lorsqu'on comparait ces principes à ce qu'en Allemagne on se plaisait à nommer le droit particulier de la Confédération germanique, il a été résolu que ces points devaient être éliminés de la Charte. A cette occasion, un imprimé officiel a été distribué aux membres de la Chambre législative, le 7 octobre 1856, pendant la séance d'ouverture de la session ordinaire: Cette communication plaçait en regard les changements demandés par le ministère.

L'assemblée, prise à l'improviste pour ainsi dire, hésita de se déclarer. Dissolution de la Chambre. Puis octroi, le 12 novembre, de la Constitution dite révisée d'autorité, avec ajout de certaines dispositions que le Gouvernement prônait comme étant plus libérales que celles du projet officiel.

Le 28 novembre de la même année 1856, Simons a obtenu le titre de ministre d'Etat, président du Gouvernement, un simple changement de qualification introduit par la Constitution octroyée.

Interrègne d'un an, rempli, surchargé même de promulgations d'ordonnances successives publiant des résolutions de la diète germanique, les interprétant, les réglementant en renchérissant sur leurs dispositions déjà peu populaires; de même que d'autres décisions autoritaires, les unes plus humiliantes que les autres pour le caractère franc et libéral des luxembourgeois; jusqu'au 30 novembre 1857, où pour la première fois l'assemblée nationale, élue d'après une ordonnance

électorale *sui generis*, également élaborée par le ministère et octroyée, a obtenu jour pour se réunir de nouveau en corps autour de S. A. R. le Prince-Lieutenant du roi Grand-Duc.

Nous n'entreprendrons point ici de faire l'énumération des faits intérieurs de politique luxembourgeoise qui se sont déroulés à cette époque et jusqu'à la retraite du ministre d'Etat Simons, par arrêté en date du 26 septembre 1860: ces faits appartiennent à l'histoire générale et politique du pays, à laquelle il serait imprudent de toucher dès aujourd'hui.

Nous mentionnerons simplement, comme concernant Simons personnellement que, le 10 octobre 1858, il avait été, en outre, désigné pour cumuler provisoirement la direction générale du département de l'Intérieur.

Deux jours après sa sortie du ministère (1860), Simons était nommé membre du Conseil d'Etat, une institution créée par la Constitution révisée, pour remplacer la commission de législation, et qui rend de notables services au pays. Le 16 février 1867, sur la proposition de l'Assemblée législative, il est entré au comité du contentieux attaché à ce grand corps consultatif. Il y a été continué le 21 mars 1872. Le 5 janvier 1869, il avait été désigné président du Conseil d'Etat.

A sa retraite du ministère, Simons avait, conformément à son état de services, obtenu une pension viagère de 5080 francs.

C.-M. Simons était décoré des Ordres suivants: Le 22 juillet 1844, il recevait le rang de Commandeur de la Couronne de chêne du Grand-Duché, et la Grand-Croix du même ordre, le 20 janvier 1858. Le 22 mai 1855, il était nommé chevalier de l'Aigle rouge de Prusse, 2<sup>e</sup> classe; et en 1859 ou 1860, il obtint l'étoile de cet ordre. Le 3 juin, il a reçu la croix de Commandeur du Lion néerlandais: comme cela est d'usage dans les Pays-Bas, il lui avait été conféré à cette occasion le bijou et la plaque en broderie. Le roi lui fit cadeau de la plaque en métal. Le 17 avril 1856, il a été nommé grand-officier de l'Ordre de Léopold de Belgique. Le 18 novembre suivant, il a également obtenu le rang de Commandeur de la Légion d'honneur. Enfin, le 14 avril 1858, il devint Grand-Croix du mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

Charles-Mathias Simons est décédé dans sa 74<sup>e</sup> année, le 5 octobre 1874.

Il avait épousé *Joséphine Winckell*, du château de Berg, aujourd'hui sous la commune prussienne de Nennig, en face de la ville de Remich, sur la rive droite de la Moselle qui forme la frontière des deux pays : c'était une femme modèle, qui, à elle seule, a pour ainsi dire tout fait pour pousser ses fils à l'étude, assistant, sans y manquer que le moins souvent possible, soir et matin à leurs répétitions et à la préparation de leurs leçons à la maison.

*Etat de services. — Almanachs administratifs du Grand-Duché. — Liber memorialis de l'Université de Liég. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Mémorial. — Lettre de faire part. — Souvenirs. — Journaux de l'époque. — Notes et renseignements obtenus. — Communications. — Archives.*

SIMONS, *Ernest - Charles - Damien*, jurisconsulte, législateur et homme d'Etat, né à Diekirch en décembre 1834, était fils aîné de Charles-Mathias Simons (v. son article), et de Joséphine Winckell.

Après avoir terminé avec distinction ses classes humanitaires à l'athénée de Luxembourg où il était entré en 1844, à l'âge de dix ans, en huitième gymnasiale, dans laquelle il obtint le troisième accessit d'éminence, pour monter tous les ans en rang dans la série ordinaire des classes, même après avoir sauté, comme on dit, la quatrième, il fut lauréat pour le second prix d'éminence dans chacune des trois classes dites supérieures. Il quitta l'athénée à la fin de l'année scolaire de 1850-1851, à l'âge de dix-sept ans, pour se rendre successivement aux universités de Heidelberg et de Paris, suivant les cours de droit.

Reçu docteur dans cette faculté à l'âge de vingt ans environ, il a été immatriculé sur le tableau des avocats en 1857, à 23 ans.

Ernest Simons ne tarda point à acquérir une clientèle nombreuse et distinguée. Non-seulement il héritait en quelque sorte des affaires de son père qui, à cette époque, se trouvait à la tête du gouvernement du pays ; mais ses vastes connaissances en jurisprudence et son tact, joints à une éloquence persuasive de premier ordre, lui eurent bientôt gagné une confiance pour ainsi dire générale. Il était un avocat très-suivi, lorsque le Roi Grand-Duc le fit entrer au ministère, lui attribuant la direction générale du département de l'intérieur.

Cette dignité, il la cumula plus tard avec

celle de directeur-général des travaux publics, pour les échanger enfin l'une et l'autre contre celle des finances. E. Simons resta au gouvernement jusqu'au 3 décembre 1866, jour où, sur sa demande, un arrêté royal lui accorda une démission honorable, avec remerciements pour ses bons et loyaux services.

Avant d'entrer au Conseil de gouvernement, Simons avait été élu pour représenter le canton de Remich aux Etats du Pays, où il avait siégé du 35 octobre 1860 jusqu'à sa nomination à la direction générale de l'intérieur. Dans cette position, il s'était fait très-avantageusement remarquer comme représentant, par la part active qu'il avait prise aux discussions législatives et par les idées aussi justes que fondées qu'il avait constamment cherché à faire prévaloir. Le 5 janvier 1869, après sa sortie du ministère, le canton rural de Luxembourg le renvoya à l'Assemblée nationale où ce nouveau mandat ne serait expiré qu'en juin 1875 : Mais la mort l'enleva avant ce terme.

Quelque temps après sa sortie du ministère, il s'était constitué à Luxembourg un journal rédigé en langue allemande, qui se dénomma *Das Land*, et dont généralement on crut que Simons était un des principaux rédacteurs, si même pas le premier fondateur. Cette feuille quotidienne, qui se donnait la tâche de faire de l'opposition au Gouvernement, n'eut qu'une assez courte existence, n'ayant joui que d'environ deux années de vie.

Rentré au barreau en 1866, il le quitta de nouveau en 1871, lorsqu'il accepta la place de directeur d'une succursale de la Banque internationale de Luxembourg, établie à Metz et il alla se fixer dans cette ville, où il est subitement décédé pendant la matinée du 11 avril 1873, à l'âge de 39 ans seulement, ayant à peine dépassé la première moitié d'une carrière qui promettait d'être brillante.

Ernest Simons, qui était décoré de la croix de commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, avait épousé dame Emilie Gillard, de Sierk, dont deux filles et un fils.

*Etat-civil. — Souvenirs. — Notes de famille. — Almanachs du Grand-Duché. — Mémorial. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Liste alphabétique officielle des membres de la législature du Grand-Duché. — Renseignements communiqués.*

SINNER, *Jacques*, propriétaire et législateur, né à Longsdorf sous la commune de Föhren au canton de Vianden, le 9 fructidor

an XIII, répondant au 27 août 1805, était fils de Pierre Sinner, riche propriétaire, et de Gertrude Dondelinger.

Il avait reçu une certaine instruction qui, jointe à des dispositions naturelles pour la culture des terres, finirent par lui procurer la réputation d'être un agriculteur distingué. Etabli d'abord pendant plusieurs années à Weiswampach, il avait été nommé bourgmestre de cette commune en 1836. En 1840 il retourna dans son foyer paternel à Longsdorf.

Propriétaire de terres nombreuses et étendues, il chercha constamment à vulgariser les progrès, engageant ses voisins et ses nombreuses connaissances à imiter son exemple en employant les méthodes les plus nouvelles, chaque fois qu'elles pouvaient être appropriées à la nature de ses cultures.

Jacques Sinner a fait partie de la législature pour le canton de Vianden, du 30 novembre 1857 au 8 juin 1863 ; puis du 28 novembre de la même année, jusqu'au 7 juin 1869.

Il est décédé le 11 octobre 1873.

*Liste officielle des législateurs. — Etat-civil. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Renseignements obtenus.*

SPANHEIM, *Jean, comte de*, homme d'État, est inscrit par Bertholet en 1384, et déjà en 1380 par l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* parmi les gouverneurs du pays de Luxembourg, sous le duc-empereur Wenceslas II. Il succéda dans cette dignité à Jean, comte de Schleyden, sous Wenceslas I<sup>er</sup>, et fut remplacé en 1386 par Huard d'Autel.

BERTHOLET, *Listes. — Man. des Viri illustres.*

SPANHEIM, *Simon, comte de et de Katzenellenbogen*, homme d'État, est porté sur la liste des gouverneurs du Luxembourg sous Wenceslas II, en 1407 et 1408, par Bertholet, tandis que le manuscrit des *Viri illustres* ne le mentionne point en cette qualité. Après son mariage avec Marie, comtesse de Vianden, ce personnage ajouta ce dernier titre à l'énumération de ses qualités. Il donna en plus d'une occasion des preuves de noble vaillance, notamment à la bataille de Bastweiler, les 21 et 22 août 1371, où il avait embrassé le parti de Wenceslas I<sup>er</sup>, duc de Luxembourg et de Brabant, contre le marquis de Juliers : il y fut fait prisonnier.

Il ne laissa aucune postérité. Nous ignorons l'année de son décès.

NEYEN, *Histoire de Vianden. — BERTHOLET, listes.*

STEICHEN, *Jean*, propriétaire et législateur, né à Mondercange, commune du canton d'Esch-sur-Alzette, le 17 février 1817, était fils de Pierre-Steichen, propriétaire-agriculteur et en son temps bourgmestre, et d'Elisabeth Ehleringer. Il est décédé le 8 février 1869, à l'âge de 52 ans seulement.

Fils d'une famille aisée, Steichen avait été envoyé dans une école en France, afin d'apprendre la langue française, ainsi que cela est encore d'un fréquent usage dans nos campagnes. Comme il possédait des dispositions naturelles, il avait fait des progrès très-sensibles, au point qu'il obtint bientôt dans son village la réputation de posséder des connaissances assez notables, même d'être un homme instruit et très-intelligent. Sa fortune lui procura en même temps une certaine influence publique parmi ses concitoyens ; mais pas assez grande toutefois pour lui procurer l'entrée au conseil communal, au sein duquel il aurait peut-être pu patronner des idées avantageuses ; car certaines rancunes de famille parmi des alliés parvinrent toujours, sinon par égoïsme personnel, au moins sous le prétexte d'une on ne sait trop quelle antipathie publique, à l'écartier de l'édilité pour laquelle il aurait pu faire valoir des titres en opposition avec ceux de ses antagonistes.

Cependant à une époque donnée, les amitiés nombreuses qu'il avait su se ménager en haut lieu par ses procédés corrects, ses idées justes, souvent très-lucides, son caractère franc et honnête, en un mot par tout ce qui peut faire estimer un honnête homme, parvinrent, aux élections cantonales d'Esch-sur-Alzette, à lui faire obtenir la majorité des votes pour l'introduire à l'Assemblée législative, où il a siégé du 2 juin 1854 jusqu'au 27 novembre 1856, à la dissolution de la représentation nationale, laquelle précéda l'octroi de la Constitution dite révisée, afin, disait-on, de l'accommoder aux principes exotiques nommés le droit fédéral allemand.

Steichen était très-indépendant de caractère, rempli de patriotisme et de dévouement pour son pays ; il l'était en outre par sa position sociale. Ces motifs, que les électeurs appréciaient parfaitement et qui lui avaient procuré un grand nombre d'adhérents politiques, lui procurèrent de nouveau, en 1860,



une grande majorité de suffrages pour rentrer à la législature dont, une seconde fois, il a fait partie, du 30 octobre 1860 jusqu'au 11 juin 1866, pendant que cette assemblée se trouvait encore placée sous l'influence de l'opposition qu'elle avait affichée contre l'octroi d'un pacte fondamental qui, disait-on généralement dans le pays, de même qu'au sein de la représentation nationale, ne répondait point au degré d'éducation politique des Luxembourgeois, et contre le ministère qui avait signé cet acte du pouvoir, si même il n'en a pas été le premier promoteur. Après l'expiration de ce mandat, Steichen se retira entièrement, en juin 1866, de l'arène politique, pour laquelle sa santé qui s'affaiblissait de jour en jour, ne lui laissait plus assez de forces.

*Notes communiquées. — Renseignements obtenus. — Etat-civil. — Liste officielle des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives.*

STEINBACH, *Henri*, industriel à Malmédy. Dans ses études historiques sur Stavelot-Malmédy, M. Arsène de Nove dit en parlant de la papeterie-cartonnerie de cette ville : *Les quelques souvenirs sur le pays de Liège* (p. 52) parlent comme suit de sa cartonnerie : „La manufacture de cartons à presser „les draps, établie à Malmédy, a fait de tels „progrès que les cartons qui en sortent, égaux „à ceux d'Angleterre pour la finesse et le „poli, les surpassent de beaucoup en durée. „On fabrique de ces cartons aussi unis que „l'ivoire et presque aussi fermes, environ 15 „mille par an. Les manufactures de drap du „département de l'Ourthe (auj. province de „Liège) et de celui de la Roër s'en approvi- „sionnent. Le propriétaire, M. HENRI STEIN- „BACH a les moyens d'en faire jusqu'à 50,000, „et depuis que le préfet a obtenu du Gouver- „nement la liberté d'exportation, la fabrique „a pris une activité nouvelle “ *Le Tableau politique du département de l'Ourthe* ajoute (p. 39) : „La plus estimée des papeteries du „département est celle de Malmédy qui four- „dit les cartons pour la draperie ; elle est „insuffisante à l'emploi de la manufacture de „Verviers, qui est obligé de se compléter à „Wiltz. Ces deux papeteries rivalisent au- „jourd'hui avec succès les établissements an- „glais qui, jusqu'à l'époque de la guerre, „avaient été très-supérieures dans ce genre „de fabrication.“

La cartonnerie a été introduite à Malmédy en 1767, par un religieux de ce monastère,

nommé *don Vecray* (v. son art., Biogr. lux., Appendice, 59), mais elle n'avait pris son essor qu'après la révolution française, sous l'habile direction de Henri Steinbach, auquel cet article est consacré. Les talents supérieurs du fils de cet industriel distingué donnèrent une nouvelle extension à la fabrication des cartons à lustrer les étoffes de laine et de soie. Jusqu'en 1840 il fabriquait environ 50 mille cartons par an, ayant pour principaux débouchés la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, la Suède et l'Espagne.

Mais ce qui fait la gloire de Malmédy, c'est la papeterie que ces deux habiles fabricants ont fondée et qui, pour lui donner plus d'extension, ont renoncé à la préparation du carton. En 1841, le fils Steinbach y a placé une machine à papier continu, construite d'après un système que lui-même a perfectionné. Avec cette machine on fabrique toutes espèces de papiers, depuis les plus fins (pelure d'oignon) jusqu'aux plus épais, nommés carton de Bristol. Cette manufacture, qui rivalise avec les meilleures fabriques françaises et anglaises, a placé ses propriétaires, Henri Steinbach et ses fils, à la tête de tous les fabricants du même article en Allemagne.

*Les sources indiquées dans le texte.*

STERPENICH, *Rodolphe de*, homme d'Etat, est inscrit sous 1280 par Bertholet et par l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* dans la série des gouverneurs du Luxembourg sous le comte Henri II. En 1265, ce personnage était justicier d'Arlon et en 1270, justicier des Nobles. Il figure dans les Annales jusqu'en 1285.

PIERRET, III. — BERTHOLET. — *Man. des Viri illustres.*

STIFF, *Dominique*, propriétaire-agronome, administrateur et législateur, né à Fentingen sous la commune de Hesperingen ou Hesperange, au canton de Luxembourg, le 26 octobre 1809, était fils de Jean-Baptiste Stiff, maire et riche propriétaire, et de Marie-Elisabeth Pütz.

Après avoir suivi pendant cinq à six ans, avec une grande assiduité et succès, les différentes classes de l'athénée de Luxembourg où il a figuré plusieurs fois au nombre des lauréats, il crut avoir acquis les connaissances nécessaires pour suffire aux besoins divers de ses affaires domestiques ainsi que de ses nombreuses relations sociales, car sa famille comptait parmi les premières des environs.

A la suite des événements de Bruxelles, en 1830, et l'adhésion, excepté la ville-forteresse de Luxembourg maintenue par une garnison étrangère sous l'obédience de l'autorité légitime néerlandaise, de toutes les communes du Grand-Duché aux principes proclamés par la révolution belge, le père du personnage auquel cet article est consacré a été maintenu, par élection populaire, dans la dignité de bourgmestre de sa commune de Hesperange, tellement son nom possédait de prestige public, à cause de la sagesse que depuis de bien longues années, il avait mise dans son administration.

Aussi à son décès, vers 1844, son fils Dominique, qui avait eu le temps de se faire connaître avantageusement par les habitants, à cause de ses vues justes et éclairées, ses connaissances et son caractère franc, social et aimable envers tous, lui fut-il substitué dans le Conseil communal, où les administrés voulaient continuer à voir figurer le nom de cette famille distinguée parmi ses édiles. Et le Gouvernement à son tour, de le désigner bourgmestre : Cette dignité lui a été continuée sans interruption, de 1844 à 1858.

Pendant ces quatorze années, la commune de Hesperange continua à être si bien administrée, qu'on la citait généralement comme un modèle. En effet, marchant avec les exigences et les progrès des temps, Stiff fit tous ses efforts, surtout pendant les premières années, pour la doter de bons chemins vicinaux dans toutes les directions, de maisons d'école bien disposées et d'autres créations d'utilité publique ; à tel point que, malgré toute l'activité et tout le désintéressement qu'il y mettait, même les sacrifices personnels qu'il s'imposait, il eut à subir parfois des reproches et même des désagréments de plus d'une espèce pour le trop qu'il exécutait.

La grande popularité qu'il s'était acquise par sa bonne administration, jointe à sa réputation de posséder beaucoup de connaissances théoriques et pratiques, surtout un patriotisme au-dessus de tout éloge, ont engagé en 1848, les électeurs du canton électoral alors unique de Luxembourg, à lui déférer un mandat pour l'assemblée des Etats du pays, convoquée en nombre double en session extraordinaire, avec mission d'élaborer une nouvelle Constitution politique pour le Grand-Duché ; une Constitution que le roi Guillaume II, d'immortelle mémoire dans le cœur de tous les véritables luxem-

bourgeois avait recommandé à ses fidèles sujets de rédiger de manière à pouvoir procurer leur bonheur administratif et moral. Il a siégé à la Constituante, du 25 avril au 28 juillet, jour où cette Assemblée a déclaré elle-même que sa mission était accomplie.

D. Stiff a ensuite été délégué à la Chambre des députés de la nation pour le canton de Luxembourg, par mandats successifs, du 3 octobre 1848 au 9 juin 1851 ; du 7 octobre 1851 au 15 mai 1854 ; et du 22 juin jusqu'au 27 novembre 1856, jour où l'Assemblée a été dissoute avant l'octroi de la Charte dite révisée, afin d'accueillir l'organisation politique du Grand-Duché au vœu des principes du droit dit allemand.

Après la promulgation de cette nouvelle Constitution politique que le pays repoussait par principe, il rentra aux Etats, choisi cette fois, comme les deux fois suivantes, par le canton dit de Luxembourg campagne, le 30 novembre 1857, jusqu'au 29 juillet 1860 ; ensuite du 30 octobre 1860 au 11 juin 1866 ; enfin, du 29 octobre 1866, pour siéger jusqu'en juin 1872.

Aux élections de cette dernière année, 1872, D. Stiff n'a pas été réélu ; ses électeurs lui reprochaient de s'être trop entiché à suivre invariablement pendant les dernières années précédentes les errements d'un parti politique qui, du libéralisme franc, s'était tourné vers une politique anti-nationale, afin de servir aveuglement les intérêts personnels des chefs de file de ce parti devenu opposition systématique, combattant à outrance contre les intérêts publics bien entendus du pays.

Dominique Stiff est décédé le 28 juin 1876, à l'âge de 67 ans moins 4 mois.

Dès les débuts de sa carrière législative il s'est distingué par la lucidité de ses idées libérales, aussi bien que par la sagesse de son patriotisme. Il a eu le tort de se laisser absorber invariablement par des influences qui, désintéressées dans le patriotisme le plus pur, ont fini par sacrifier à des dieux contraires à la belle nationalité luxembourgeoise. On ne peut attribuer sa non-continuation dans la dignité de bourgmestre, après la révision de la Constitution luxembourgeoise de 1848, qu'à sa nuance d'opinion, que le Gouvernement de l'époque lui connaissait invariable comme le roc. Cependant le ministère a cru ne devoir point recourir à la destitution, lorsque Stiff accepta un nouveau mandat lé-

gislatif, parce que l'époque du renouvellement des mandats communaux était proche.

*Etat-civil. — Souvenirs. — Programmes des prix de l'athénée de Luxembourg. — Almanachs d'Arlon et de Luxembourg. — Liste officielle des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Mémorial. — Annales de la société agricole et horticole.*

STRAINCHAMPS, *Nicolas, baron de*, est un de ces personnages distingués sur lesquels nous ne possédons de renseignements que ceux que le brevet de comte, délivré par l'empereur Léopold I<sup>er</sup> en 1678, à son fils Rodolphe-Wenceslas, baron de Strainchamps, en récompense pour les grands services du père nous en donne. La famille de Strainchamps, qui porte d'argent à la bande de gueules, chargée de trois lys, roses ou fleurs de girofle d'or, est luxembourgeoise, ayant eu son manoir originaire placé dans le village de son nom, dans le Luxembourg aujourd'hui belge, commune de Hollange, canton de Fauvillers. Quelques fois, comme entre autres dans le diplôme impérial que nous venons de citer, le nom Strainchamps, en allemand Sauerfeld, est orthographié en Sereinchamps; ce qui a pu amener des confusions dans la généalogie.

Quoiqu'il en soit, Nicolas, baron de Strainchamps a vécu pendant les seizième et dix-septième siècles. Dès la fleur de l'âge et pendant toute sa longue carrière, c'est-à-dire pendant cinquante-huit ans, il rendit d'éminents services à l'Etat et à son souverain, tant dans la carrière militaire que civile et politique, exposant vaillamment son corps et ses biens dans un grand nombre de batailles et de sièges. Il fit ses débuts au premier siège d'Ostende, et entra ensuite dans le régiment du comte d'Emden, où il contribua à la prise du fort nommé la Patience. Ayant ensuite repassé le Rhin près de Kayserswert, il fut aux sièges d'Oldensel, Lingen, Lachum, Grol, Rumberg et Grefort, toujours sous le commandement du marquis de Spinola. Après la réforme de son régiment, il passa en Italie avec le grade de lieutenant qu'il conserva pendant six ans dans les gardes du corps allemands du prince de Doria. Il chercha ensuite sa fortune sur mer, embarqué sur les galères florentines et se trouva à l'armée navale qui sortit du port de Messine avec 63 vaisseaux de ligne et 8 navires d'Orlach, sous les ordres du général prince Philibert de Savoie, dans le but de surprendre la ville de Suze en Barbarie. Il avait dans cette ville

des intelligences secrètes, lesquelles ayant été découvertes trop tôt, Nicolas de Strainchamps se jeta avec quelques compagnons dans un vaisseau et parvint à échapper, courant des périls extrêmes: cinq chevaliers de Malte périrent dans cette fuite. De là et sur l'ordre de l'électeur de Bavière, il revint à Munich, où il obtint une compagnie avec l'inspection des forteresses de l'électorat. L'année suivante, il fut nommé lieutenant-colonel de l'artillerie bavaroise qu'il commandait pendant que l'armée de Bohême révoltée se divisa en deux partis dont l'un entra dans la haute Autriche où se trouvaient huit mille hommes avec dix canons. Arrivé dans le haut Palatinat, il prit les villes de Thaus, Glateau et Miès. Il eut le commandement de la première avec deux compagnies d'infanterie et une de cavalerie. Il assista à la bataille du Mont-Blanc, où il donna les preuves les plus éclatantes de son courage et de sa fidélité à ses princes. Après cette victoire le baron de Strainchamps rentra dans son gouvernement de Thaus où ses soldats avaient conduit un grand nombre de prisonniers du régiment d'Ernest de Mansfelt qui tenait garnison à Pilsen. Dans cette circonstance Jean Pierre, colonel du régiment du dit Ernest de Mansfelt, fit annoncer plusieurs fois de Pilsen par un tambour au gouvernement de Thaus qu'il avait à lui faire des communications de la plus haute importance touchant l'Empereur, et lui demander une entrevue secrète. Qu'à cet effet le baron de Strainchamps n'aurait qu'à se rendre à Pilsen avec le colonel Lindlau, afin de traiter avec le colonel Franck, commandant de cette ville, pour s'entendre avec celui-ci sur l'évacuation du dit Pilsen, moyennant payant une somme de 30 mille florins. Nicolas de Strainchamps y alla au péril de sa vie, et après des négociations secrètes qui durèrent cinq semaines, il convint avec le colonel Jean Pierre, qui était mécontent, et ses six capitaines de la reddition de la place; de manière que les autres capitaines intéressés dans le complot, et à l'insu du commandant Franck ont abandonné la forteresse au colonel Nicolas baron de Strainchamps, moyennant une somme de cent cinquante mille florins. Le baron de Strainchamps reçut les clefs de la ville, le 7 avril 1621, vers dix heures, et les remit entre les mains de son général qui lui en confia le commandement.

Peu de temps après, Ernest de Mansfelt

leva une nouvelle armée de dix-huit mille hommes avec laquelle il voulait reprendre Pilsen qui était encore ouvert et que de Strainchamps défendit avec la plus grande énergie.

Rappelé par l'électeur de Bavière pour fortifier Braunau sur l'Inn, il remplit cette commission; après quoi il revint dans son pays natal où il n'a laissé échapper aucune occasion pour donner à ses frais et presque toujours au risque de sa vie des renseignements à l'empereur sur l'état de l'armée française pendant que celle-ci était poursuivie par les impériaux : ces intelligences ayant été découvertes par les généraux français, de Strainchamps, pour éviter les plus grands dangers, abandonna en 1636 ses biens situés en Lorraine et se retira à Thionville, qui à cette époque encore appartenait à l'Espagne.

Le courage, la dextérité et la générosité du baron de Strainchamps étaient si bien connus du duc de Lorraine, que celui-ci l'envoya plusieurs fois en ambassade vers l'empereur à la diète de Ratisbonne; entre autres un jour en compagnie avec le plénipotentiaire de l'électeur de Trèves. Une autre fois le marquis de Gonzago, envoyé des Pays-Bas, s'y rendant également avec une grande escorte, l'a, depuis Namur, fait entrer dans son carrosse pour s'entretenir confidentiellement avec lui à titre d'ancienne connaissance : à cette occasion il découvrit au marquis le plus grand nombre des conspirations tramées contre la maison d'Autriche. Après ce récit, de Gonzago l'a instamment engagé à se rendre en toute hâte auprès de l'empereur Ferdinand III, afin de lui répéter directement cette confidence; ce qu'il exécuta à la grande satisfaction du monarque. A titre de récompense, Ferdinand III créa en 1639, Nicolas de Strainchamps baron de son nom, et lui conféra la charge de commissaire général de l'armée de Hatzfeld.

Nicolas, baron de Strainchamps s'étant fixé en Bohême, où il eut plus d'une occasion pour rendre de grands services à la dynastie dans plusieurs commissions et voyages qu'il fit à la cour de l'électeur de Saxe, ainsi que dans la réformation du cercle de Komgratz, l'empereur le nomma conseiller au Conseil privé de Bohême; puis, à cause de ses talents et de ses connaissances, directeur-général de l'hôtel de la monnaie du même royaume. Dans ces diverses fonctions, il s'est tellement appliqué à la conversion de l'hérésie dans les villes

des montagnes, notamment à Joachim qui en était le principal siège, que jusqu'au dernier réformé en disparut. Il n'en a pas moins signalé son assiduité dans sa charge à la monnaie, qu'il a d'abord relevé les mines qui étaient presque entièrement désertées, et les a rendu tellement productives que, sous son administration elles procurèrent un revenu annuel de quelques mille florins à l'Etat, tous frais d'exploitation déduits; notamment celle de la montagne qui auparavant avait demandé un frayeux entretien sans profit. Peu de temps avant son décès, il établit à Kuttentberg une très-belle raffinerie pour séparer l'airain noir de l'argent, tandis que précédemment on était obligé pour exécuter cette opération, de faire conduire le minerai à grands frais en Saxe. De plus, par ses bons procédés, il a procuré d'importants émoluments à la monnaie.

En 1648, il a également rendu d'utiles services à Prague, pendant le siège des suédois. A ce siège, sa vigilance fut si grande qu'il ne manqua jamais rien, ni poudre, ni mèches, ni plomb. Dans sa prévoyance, il fit confectionner plusieurs mille grenades et boulets avec lesquels les assiégés ont pu se défendre sans perte. Il fit de même avorter la capitulation qui était déjà rédigée par les quatre commissaires députés; parce que, dit-il, il préférerait perdre la vie plutôt que la ville, laquelle a été par là sauvée par lui.

Nous n'avons pu découvrir la date de son décès.

ANATOLE DURAND: *Souvenirs historiques des bords de l'Orne*. — *Arch. du département de la Meurthe*. — LA HÉRALDRIE, p. 285-290.

STROCK, *Jean-Pierre*, militaire, fils de Théodore Strock, boucher, et de Catherine Olinger, né à Luxembourg, le 26 juin 1785, colonel commandant le 9<sup>e</sup> régiment de ligne de l'armée belge, chevalier de l'Ordre de Léopold, est décédé à Anvers, le 9 juin 1835.

Strock s'était enrôlé le 18 décembre 1805, dans l'armée française comme soldat au 108<sup>e</sup> régiment de ligne, qui n'était pour ainsi dire composé que de luxembourgeois. Le 18 décembre 1810, il obtint l'épaulette de sous-lieutenant. Nommé lieutenant le 18 mars 1813, il fut promu au grade de capitaine pendant le mois d'octobre suivant, et licencié en 1815.

Il prit part aux campagnes de 1806 en Prusse, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811 et

1812 à l'armée de l'Escaut et en Espagne; finalement en 1813 en France.

Le 13 août 1813, il a reçu un coup de feu au bras droit, au pont de Lubbelaerc.

Entré au service des Pays-Bas avec le grade de capitaine au 32<sup>e</sup> bataillon de milice, le 14 octobre 1815, il reçut le brevet de

major en 1829, et passa au service de la Belgique, le 13 octobre 1830, avec le grade de lieutenant-colonel au 6<sup>e</sup> régiment de ligne.

Le 11 mai 1831, il avait été promu au rang de colonel du 9<sup>e</sup> régiment de ligne.

*Etat de services. — Etat-civil.*

## T

**TAHAN, Pierre-Lambert**, surnommé le célèbre ébéniste, né à Spa, le 3 avril 1780, était fils de Pierre Tahan et de Marie-Anne Lohet.

Le monde a généralement le tort de ne trouver de la distinction digne de remarque que chez les personnes qui jettent autour d'elles un éclat qui souvent, analysé et passé au creuset d'une saine critique, finit par s'éclipser, parce qu'il n'était que d'emprunt et revenait à d'autres dont les noms n'avaient même pas été retenus à cause de leur modestie.

Pour nous, fidèle à la devise que nous avons inscrite en tête de ce livre, nous recherchons pour le consigner afin que la mémoire puisse en rester, le mérite même le plus humble, aussi bien que la pompeuse célébrité.

Depuis bien longtemps déjà a commencé dans le bourg ou petite ville d'eaux nommée Spa, une industrie mignonne de ce que l'on est convenu d'appeler les ouvrages de Spa et consistant en de petits bijoux, coffrets, nécessaires, suspensoirs, etc., en bois de frêne vernissé et ornés de sujets lithographiés en couleurs diverses. Il en est même de ces objets délicats, travaillés à jour et préparés à la scie microscopique serpentante, qui font vraiment plaisir à l'œil à cause du goût et de la délicatesse qui ont présidé au travail de leur confection.

Le jeune P.-L. Tahan appartenait à une famille de prolétaires, ouvriers qui s'occupent à de tels ouvrages et qui, à son époque, c'est-à-dire pendant les toutes premières années du dix-neuvième siècle, n'avaient pas encore obtenu l'immense essor de perfection qu'ils ont acquis aujourd'hui. Il conçut la pensée d'aller se perfectionner dans cet art particulier formant une espèce de branche de l'ébé-

nisterie. Il partit pour Paris à l'âge de 22 ans et entra dans un atelier d'ébéniste. Là il progressa tellement par le fini qu'il sut donner à ses ouvrages, qu'au bout d'un certain temps son maître ne voulut plus l'occuper qu'aux travaux les plus fins et les plus délicats de son art; et encore Tahan ne tarda pas à acquérir dans cette spécialité d'ornementations à jour, exécutés non-seulement dans les bois nobles, comme on dit, le noyer et l'acajou, mais dans les plus durs, tels que le palissandre et l'ébène, une habileté merveilleuse.

Ces succès, qui à lui-même autant qu'aux autres connaisseurs parurent étonnants, l'engagèrent plus tard à monter lui-même un atelier d'ébéniste, ne travaillant que dans le genre le plus élégant et dans lequel étaient exécutés les ameublements les plus somptueux de plusieurs cours de l'Europe et des principaux hôtels aristocratiques: Tahan lui-même se chargeait toujours des dessins ainsi que du tracé des objets à fabriquer. Il avait obtenu, croit-on, la main de la fille de son premier maître, homme possédant une fortune considérable, laquelle l'avait mis à même de monter dès le premier jour son atelier sur le pied le plus respectable, et de le fournir des outils les plus perfectionnés; du reste, il n'y admettait que des maîtres distingués, tellement il était jaloux de sa réputation de rester classé le premier fabricant de meubles du monde.

Les souverains et les princes venaient visiter et admirer les ouvrages qu'il produisait sous son habile direction, et auxquels lui-même il donnait toujours le dernier coup de perfection.

Arrivé à l'âge de 64 ans, et après avoir formé son fils à son égal, il désira aller visiter son lieu natal, pour la première fois depuis 1802. C'était en 1844 qu'il entreprit ce voyage. Il revit son foyer domestique et y mourut le 8 octobre de la même année.

On le nommait communément, à Paris, Tahan l'Anglais. Son fils, qui continua les travaux du père, avait obtenu, dit-on encore, le titre d'ébéniste de l'empereur Napoléon III.

La tradition rapporte que, du vivant de Pierre-Lambert Tahan, les ébénistes de Paris en général avaient accoutumé de lui renvoyer les personnes qui réclamaient des ouvrages trop difficiles à exécuter par eux, ajoutant que si lui ne pouvait point les satisfaire personne ne le pourrait.

*Renseignements obtenus de M. Pera, secrétaire communal de Spa et de plusieurs autres personnes. — Almanachs d'adresses de France. — Etat-civil.*

**TALBOT, Henri-Joseph**, administrateur, appartenait à une honorable famille bourgeoise de la ville de Spa où il est né le 24 février 1796, fils de Henri-François Talbot, receveur des contributions, et de Anne-Pétronille Denis. Il avait épousé, le 9 juin 1824, Anne - Philippine - Elisabeth - Joseph De-prume, et mourut dans sa ville natale, le 9 mars 1857.

Elève de son oncle, l'abbé Denis (v. s. art.), Talbot était instruit, intelligent, homme de bon conseil, capable et plein d'énergie. Il était jeune encore, en 1824, lorsqu'il entra au conseil communal, poste qu'il continua à occuper à la satisfaction générale jusqu'à la fin de sa vie, c'est-à-dire pendant trente-trois ans, sauf une courte interruption.

Talbot a également fait partie, pendant nombre d'années de l'administration de l'hospice Ferdinand Nicolay (v. ce nom Biogr. lux., Tome II, Appendice 75, 49 et additions dans ce volume), et du bureau d'administration de l'école moyenne de Stavelot.

Deux ans avant sa mort il avait accepté les fonctions de greffier de la justice de paix de son canton.

*Article communiqué.*

**TAUTGES, Jean**, pédagogue, instituteur du degré supérieur à Mersch, chef-lieu du canton de ce nom, était né de parents peu moyennés, à Bissen, le 26 janvier 1830. Il est décédé à Mersch, le 2 janvier 1871, à l'âge de 41 ans moins quelques jours seulement.

Déjà pendant qu'il fréquentait l'école de son village, il prit la résolution de se vouer à l'enseignement. Comme il possédait des dispositions extraordinaires pour l'étude, ses parents lui permirent en 1848 d'aller fréquenter

l'école normale, dans laquelle il se distingua d'une manière tellement brillante qu'il remporta le premier prix dans toutes ses classes.

L'école normale ne l'avait point contenté, disait-il souvent, lorsqu'il avait quitté cet établissement en 1851, muni d'un brevet du 4<sup>e</sup> rang. En conséquence il chercha, au moyen d'études privées, à s'acquérir le complément qui lui manquait pour devenir un bon pédagogue.

Dans ces études, il toucha d'abord à plus d'une difficulté qu'il n'avait ni soupçonnée ni prévue, parce que l'école normale ne l'avait pas assez préparé : „ Cette institution, disait-il en effet, n'avait réussi ni à introduire la „ lumière dans nos têtes, ni à faire naître chez „ nous le germe de l'inspiration scientifique et „ littéraire. Au lieu de nous élever sur le faite „ où l'étudiant peut embrasser et posséder la „ matière à traiter, on nous latssa végéter au „ fond du ravin où l'on nous accablait parfois „ tellement de matières d'études, qu'il semblait „ qu'on prétendait nous étouffer sous cette „ masse. Dans quelques branches accessoires, „ au contraire, on mettait au jour une minutie „ tellement grande qu'elle visait jusqu'à l'in- „ croyable; tandis qu'on passait comme au „ galop sur d'autres points plus importants; „ que l'on négligeait même, en les passant „ sous silence, certaines branches entières dont „ la connaissance eût cependant répondu aux „ exigences de l'époque. Ainsi, à notre sortie „ de l'école modèle il nous manquait, d'un côté „ la fraîcheur et la souplesse intellectuelles, „ et de l'autre le véritable coup-d'œil touchant „ bien des points principaux du domaine pé- „ dagogique. D'où il arriva que plus tard nous „ nous vîmes forcés à des études privées ulté- „ rieures, sans guide et avec beaucoup de „ peines et de perte de temps, contretemps „ qui ne pourront disparaître qu'avec une „ très-prompte réorganisation de l'institution „ pédagogique du Grand-Duché. “

Tautges surmonta les obstacles qu'il signalait. Préposé d'abord, pendant quatre ans, à l'école de Mersdorf, il se hâta de chercher par des études privées et assidues à se pousser plus avant dans la théorie aussi bien que dans la pratique de l'enseignement; tellement qu'il se trouva en état de se présenter, en 1853, à l'examen pour obtenir le 3<sup>e</sup>, et deux ans après à celui du second rang, épreuves qu'il a subies avec distinction.

En automne 1855, il postula et obtint l'é-

cole de Medernach. Là aussi il continua assidûment, pendant ses heures de loisir, à se pousser dans l'étude, sans néanmoins se ralentir dans les soins consciencieux qu'il avait à donner à ses élèves, nonobstant certains tiraillements qui se faisaient jour dans cette localité à cause d'intérêts divisés : il parvint même à élever son école au premier rang entre toutes celles de son canton d'inspection.

En 1858 il fut le premier au concours institué à Mersch, et il obtint l'école supérieure de cette importante localité, succédant à un autre instituteur de mérite.

Ce fut là qu'il déploya toute son activité pédagogique ; et il parvint bientôt, par son zèle sans bornes et sa conduite exemplaire, à gagner la confiance et la considération des habitants aussi bien que des écoliers qui, ces derniers surtout, ne tardèrent pas non-seulement à l'estimer comme leur instituteur, mais à l'aimer comme un père adoptif ; tandis que les chefs de famille avaient recours à lui, à son expérience, à son équité et à ses connaissances étendues, dans toutes les occasions sérieuses concernant leurs enfants.

Et en effet, ce que l'on avait pu avoir d'espoir chez lui dès les premières années de sa vie d'instituteur, il l'exécuta comme homme adulte : Son esprit lucide, son infatigable assiduité, son énergie peu commune, son caractère noble et ferme, en général sa manière d'être, toutes ces qualités distinguées s'étaient parfaitement développées en lui. Elles avaient fait de Tautges un instituteur modèle, remplissant tous ses devoirs avec la plus régulière ponctualité : jamais il ne commençait ses leçons sans s'y être préparé ; il corrigeait également tous les devoirs de ses élèves. Il maintenait en classe le silence le plus absolu, l'ordre, l'exactitude et l'activité. Il tenait moins à faire apprendre beaucoup à ses écoliers, mais voulait que ce qu'ils avaient appris ils le sussent bien. Comprenant l'étendue de ses devoirs, il prétendait être non-seulement maître d'école enseignant, mais encore former l'éducation des enfants confiés à ses soins, de façon qu'il chercha toujours à les instruire à la fois et à les élever en même temps à la vie morale et religieuse.

Dans sa vie privée il se montra irréprochable en tout. Comme citoyen, il pouvait passer pour un modèle. En aucune circonstance il n'a pris parti pour une ou pour une autre nuance d'opinion ni pour telle couleur politique que ce pût être : Et pour ce motif il

gagna la confiance de tous. Religieux par conviction, il remplissait ponctuellement, mais sans ostentation, les devoirs que la foi lui dictait.

Ses études privées, pour lesquelles il avait montré une si constante persévérance depuis qu'il avait quitté l'école normale, il leur donna graduellement, après son arrivée à Mersch, une direction plus spéciale, les bornant principalement à la pédagogie et aux connaissances corrélatives à cette dernière, notamment à la législation sur l'enseignement dans les divers États de l'Europe et de l'Amérique septentrionale, ce que prouve la collection d'ouvrages pédagogiques qu'il avait réunie. Il avait été amené vers cette direction par les rapports singuliers que notre enseignement primaire offrait.

Son œil perçant et la tendance pratique de son esprit lui avaient depuis longtemps fait reconnaître que notre éducation populaire exigeait une nouvelle organisation de l'école, en même temps qu'une autre position sociale à créer pour le maître.

Plein de cette conviction, il rechercha d'abord la confiance du corps enseignant, afin de lui insuffler une nouvelle vie. Dans cette intention il entreprit en 1863 de publier, sous la forme anonyme, un journal rédigé en langue allemande et auquel il avait donné le titre de *Luxemburger Schulblatt*, journal luxembourgeois pour les écoles, édité par la librairie Heintzé. Réduit pour ainsi dire exclusivement à ses seules forces, il n'osait pas encore tenter d'entreprendre, avec une entière énergie, le combat pour provoquer les réformes dont il avait compris la nécessité dans l'organisation des écoles primaires, de sorte que son journal se bornait à ne traiter que des points concernant la théorie de l'éducation. Et ce fut sans doute à cause de ce motif que l'entreprise ne rencontra que peu de soutien, et mourut déjà après deux années d'existence.

En 1866 il publia le *Questionnaire sur la grammaire complète*, destiné à servir de complément pour la troisième partie du Cours théorique et pratique de la langue française, du professeur Wolff (v. son art.). — En 1867 a paru : *Anthologie von Erzählungen, Fabeln, Parabeln, Mährchen, erzählenden Beschreibungen und Briefen, etc.*, in-8°, XVI + 484 pages. — 1867 : *Entwicklung grammatischer Begriffe*. — 1867 : *Handbüchlein für Katecheten und Lehrer*. — *Uebersicht der Unter-*

richte des Katechismus in ihrer Verbindung mit den biblischen Ereignissen.

Plein de la conviction qu'un grand nombre de dispositions contenues dans la loi organique actuelle sur l'instruction et l'enseignement primaire sont vicieuses, Tautges ne se fatigua point de les combattre afin de les faire disparaître. C'est ainsi qu'il commença d'abord, dans le journal l'*Union*, une campagne contre les concours des instituteurs. Ces articles, au nombre de 7, ont été reproduits en une brochure à part, format in-8°, de 20 pages; 1868, sous le titre : *Wider die Schullehrer-Concurrenz von J.-T.*, impr. Heintzé frères.

L'élan donné par Tautges a bientôt après été continué par quelques autres instituteurs zélés et bien pensants, et il finit par provoquer des réunions en corps, où furent discutées les déficiences ainsi que les lacunes des dispositions législatives sur la matière. Il se constitua même un comité de rédaction pour un organe destiné à maintenir et à relever l'esprit de corps. Ce journal, qui également n'a eu qu'une durée éphémère, avait pour titre : *Fortschritt. Organ der luxemburger Lehrer*. Tautges en était en quelque sorte l'âme. Mais encore cette entreprise n'a pas pu avoir de durée, en présence de la loi sur l'instruction élémentaire, laquelle expose l'instituteur à des désagréments presque à chaque pas qu'il tente.

Tautges, qui s'est donné tant de peines pour parvenir à une réforme fondamentale si désirable de l'organisation du système d'enseignement primaire, n'a pas eu le bonheur d'assister à l'inauguration du fruit de ses incessants labeurs, dictés par une conviction intime mûrie par de longues et sérieuses réflexions. Cependant il avait donné l'élan, et il est à espérer que très-prochainement une loi nouvelle, en rapport avec les progrès et les besoins de l'époque actuelle, fera disparaître tous les abus signalés jusqu'à ce jour par lui et par d'autres.

*Fortschritt, journal des instituteurs, n° 3, du 1<sup>er</sup> février 1871. — Schulbotc. — Renseignements communiqués.*

**TESCH, Pierre-Hubert-Jean-Népomucène**, militaire, est né à Luxembourg, le 16 mai 1777. Il débuta dans la carrière militaire en France, comme canonnier au 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied, le 19 juin 1799; fut nommé sous-lieutenant le 1<sup>er</sup> janvier 1807; lieutenant le 29 novembre de la même année; capitaine en second le 12 juillet 1810 et capitaine com-

mandant, le 1<sup>er</sup> août 1813. Il obtint sa démission le 16 novembre 1815.

Il avait pris part aux campagnes de 1804 sur les côtes de l'océan, à la grande armée, en Autriche et en Prusse; de 1810 à 1813 à la grande armée en Allemagne et en Saxe; de 1814 et 1815 à l'armée du Nord et à celle du Rhin. En 1809 Tesch enleva, à l'aide d'une manœuvre de force, exécutée sous le feu de l'ennemi, une pièce de 6 abandonnée sur le champ de bataille d'Essling.

En novembre 1815, il entra au service des Pays-Bas avec son grade, dans le 3<sup>e</sup> bataillon d'artillerie de siège; fut nommé major-commandant l'artillerie sédentaire à Ath, le 1<sup>er</sup> août 1826 et passa le 29 novembre 1830 au service de Belgique, avec le grade de lieutenant-colonel. Il obtint sa retraite le 9 mars 1840.

Tesch était chevalier de l'ordre de Léopold. Il est mort le 23 février 1842.

*Etat de services. — Nécrologe des officiers belges.*

**THEIS, Nicolas**, docteur en médecine, etc., fils de Pierre Theis, menuisier, et de Susanne Bricher, est né à Steinsel, village chef-lieu de commune du canton de Mersch, le 17 octobre 1802.

Après l'école élémentaire, Theis fut admis à l'athénée de Luxembourg, où il devint un des bons élèves de son cours. Il fréquentait encore cet établissement d'instruction lorsque son âge de 18 ans l'appela par la voie du sort à servir dans la milice. Enrégimenté, il fut envoyé en garnison à Namur. Libéré du service, il retourna à l'athénée d'où, en 1825 il fut un des premiers élèves qui entrèrent au collège philosophique créé pour les étudiants se destinant à la cléricature. Comme cette institution, viciée dans son origine première, n'avait point été reconnue par l'épiscopat, les élèves qui en sortirent n'ont point été admis dans les séminaires belges. Dans cette position des choses, Theis, avec une quinzaine de ses condisciples, se rendit en 1827, à l'école théologique du diocèse de Trèves. Une nouvelle tentative, faite par lui en 1830, pour être reçu à Namur, ne réussit pas mieux pour lui que pour les 300 autres luxembourgeois environ qui se trouvaient dans le même cas. Survint sur ces entrefaites la révolution de Bruxelles de fin d'août de la même année. Entraînés par ces événements politiques, le plus grand nombre de ces jeunes gens, rebutés de ce qu'ils avaient un instant cru être leur vocation entrèrent, les uns à l'armée belge,



pendant que d'autres se vouèrent à l'enseignement, ou bien embrassèrent la carrière administrative.

Theis se rendit à Bruxelles, où il fut admis à l'institution Gaggia, en qualité de professeur de littérature allemande, branche des connaissances humaines qui dès le collège avait eu pour lui le plus de charmes : L'institution dont nous parlons ici comptait parmi ses professeurs plusieurs autres noms luxembourgeois distingués.

Quelques années plus tard, Theis quitta cette chaire pour se faire inscrire en qualité d'élève de la faculté de médecine à l'université libre. Il obtint le diplôme de docteur devant le jury central, pendant sa session à Bruxelles, en 1837.

Admis au ministère de l'intérieur de Belgique, en qualité de commis, le 1<sup>er</sup> août 1844, il a été nommé, le 3 août 1858, inspecteur des établissements dangereux et insalubres; fonctions qu'il a occupées jusqu'au 10 mars 1864, jour où, arrivé à l'âge de 62 ans, il a été mis en disponibilité.

Le 15 mai 1849, il avait en outre été désigné secrétaire du Conseil supérieur d'hygiène publique.

Dans ce dernier emploi, Theis a rédigé un *Mémoire sur l'enseignement de la gymnastique*; les conseils qu'il y donnait ont été adoptés pour les établissements d'instruction publique de la Belgique. Fondateur et principal rédacteur du *journal la Santé*, qui a eu 6 années d'existence, il a grandement contribué à vulgariser les principes de l'hygiène publique parmi les administrations communales rurales. C'est à lui aussi que la commission dont il était le secrétaire a eu recours pour la rédaction du cadre de la statistique nosologique, adopté par elle en 1850.

Il a publié en outre, lorsqu'encore il était professeur, un *Précis de grammaire allemande*, en XI tableaux; Bruxelles, 1837; broch. in-8°.

Theis est de plus auteur de : *Principes fondamentaux de la méthode hygiénique et curative à l'eau froide; avec des considérations particulières sur l'usage et les avantages des bains de pluie fine, dite poussière hydraulique*, d'après les meilleurs traités allemands et étrangers. Bruxelles, 1841, vol. in-8°. En 1862, il a fait imprimer : *Programme de gymnastique systématique et raisonnée*; précédé d'une instruction sommaire pour l'intelligence

et la pratique des exercices nécessaires à l'éducation de la jeunesse.

Comme fonctionnaire attaché à l'administration centrale, Theis a rendu des services signalés, services qui ont été, sur la fin de sa carrière, récompensés par la décoration de l'Ordre de Léopold.

Le docteur Theis est décédé à Bruxelles, le 26 mai 1869. Il s'était marié en 1848, mais il ne laissa pas d'enfant en vie.

*Etat-civil. — Etat de services. — Renseignements obtenus. — Notes. — Papiers communiqués. — Ses ouvrages.*

THEIS, Pierre, peintre, est né à Echternach.

Après avoir fait de bonnes études aux académies de peinture d'Anvers et de Paris, il alla à Vienne dans le dessein de se vouer entièrement à son art. Au printemps 1848, lorsque l'armée autrichienne marchait en Italie, il voulut suivre l'élan donné par un assez grand nombre de patriotes volontaires, et prit service dans un bataillon de corps franc sous le commandement de Radetzky.

Il s'était enrôlé pendant le mois de mai. Son corps était chargé de la garde des côtes maritimes près de Duino. Il assista successivement aux sièges de Palma nuova et de Venise, pendant lesquels il se distingua parmi les braves et s'acquit l'amour de ses camarades comme l'estime de ses chefs.

Devant Venise il tomba malade de la fièvre et fut transporté à l'hôpital de Seravalla pour respirer un air plus sain. Il y est décédé le 13 octobre 1848, encore à la fleur de l'âge.

Il a peint plusieurs tableaux qui dénotent un véritable talent.

*Renseignements obtenus. — Journal : „Luxemburger Wort“, du 27 mai 1849, N° 62.*

THIERRY, Charles-Ferdinand-Eugène, de, militaire, né à Neufchâteau, le 14 mars 1788, est décédé le 9 février 1842, colonel de cavalerie pensionné, chevalier des Ordres de Léopold et de la Légion d'honneur.

Il avait débuté dans la carrière militaire en France, le 30 mars 1806, comme chasseur à cheval vélite de la garde impériale. Il devint successivement sous-lieutenant au 5<sup>me</sup> hussards, le 20 mars 1811, lieutenant le 8 juillet 1813 et capitaine le 28 septembre suivant.

Il fit les campagnes de 1806 et 1807 en Prusse et en Pologne; en 1808 en Espagne;

en 1809 en Autriche; en 1812 en Russie; en 1813 en Saxe et celle de 1814 en France.

Il avait été successivement blessé de deux coups de sabre et de deux coups de lance.

Le 13 décembre 1814, de Thierry entra avec son grade dans l'armée des Pays-Bas et devint le 20 décembre 1826, major au régiment de dragons légers N° 4. Le 21 septembre 1830, il a été blessé devant Bruxelles d'un coup de feu au bras gauche.

Placé en non activité, le 9 octobre de la même année, il passa au service de la Belgique, le 23 suivant, avec le grade de lieutenant-colonel au corps de la gendarmerie nationale et fut nommé, le 5 septembre 1831, colonel au 1<sup>er</sup> régiment de lanciers.

Il a obtenu sa pension de retraite, le 11 avril 1838.

*Etat de services — Nécrologe des officiers belges.*

**THILGES, Jean - Michel**, industriel et homme bienfaisant, né à Wiltz, le 28 mai 1783, était fils de George Thilges, négociant en cuir fort, et de Catherine Crendal. Il est décédé dans sa ville natale, le 29 septembre 1861, à l'âge de 78 ans.

Le nom de la famille Thilges, uni à celui de la famille Servais rappellera à jamais dans cette intéressante petite cité ardennaise les deux introducteurs de l'importante industrie de la tannerie en peaux américaines pour semelles, qui a gagné à la localité sa grande importance commerciale dans cet article, occupant de nombreux bras et fournissant à beaucoup de familles prolétaires leurs moyens d'existence.

Il n'entre point dans notre plan biographique de dire ici l'histoire de la création de cette spécialité. Ce point d'histoire locale trouve naturellement sa place dans nos études sur l'ancien comté de Wiltz. Il suffira de dire, quant au personnage qui nous occupe, qu'il descendait en troisième génération de Pierre Thilges, cordonnier de profession, lequel avec Richard Servais, son beau-frère par les deux épouses, a établi à Nieder-Wiltz, au bas de la côte qui porte la ville de Wiltz, sur le ruisseau du même nom, pendant la première moitié du dix-huitième siècle, la première usine préparant du cuir-*fort*.

Par respect filial, J.-M. Thilges, dont le père avait déjà conquis par son activité commerciale, sa bonne gestion et son économie sagement dirigée, une fortune indépendante, avait conservé chez lui, comme une relique

de famille, le banc de travail de cordonnier, muni des outils dont son aïeul s'était encore servi.

Après partage de famille avec ses deux frères et sa sœur survivants, il continua, comme ceux-ci, la tannerie avec de grands succès. C'est ainsi qu'il usa sa longue carrière qu'il a close comme il l'avait commencée, avec une sage économie et une probité exemplaire, livrant toujours sans fraude une marchandise de premier choix; à tel point que sur tous les grands marchés, en Allemagne surtout, sa marque M. T. était vendue de préférence aux autres. Telle a été la vie industrielle de J.-M. Thilges.

Dans son intérieur il a toujours été d'une économie bien entendue et raisonnée, vivant, comme on pourrait dire, suivant les véritables principes de sa position sociale, mais évitant tout faste comme tout excès.

Marié le 28 novembre 1820, à Anne-Barbe-Thérèse Bouvier, de Clervaux, fille de Jean-Pierre Bouvier, tanneur en cuir fort, et de Marie-Joséphine Conrardy, et née le 19 février 1784, il a perdu sa femme le 14 juillet 1829. Resté veuf à l'âge de 46 ans et ne conservant qu'un seul de ses deux fils, GEORGE-EDOUARD-THILGES, né à Wiltz, le 11 septembre 1823, J.-M. Thilges a donné le restant de ses jours aux soins de la paternité et à son industrie.

Sa bienfaisance était grande, grandiose même pour son époque, lorsqu'on consulte les annales de Wiltz. En effet, entr'autres, chaque année à l'approche de l'hiver, toute famille pauvre de la commune qui allait chez lui demander des souliers forts pour passer la rude saison, recevait un bon autorisant son cordonnier à confectionner sur mesure et gratuitement une paire de chaussures pour chacun de ses membres.

Quant aux quêtes pour bienfaisance, sa signature se trouvait toujours en tête et pour des sommes élevées, de même que pour toutes les entreprises d'utilité ou d'intérêt public en général. Jamais non plus il n'a fait défaut pour contribuer par des dons volontaires, lorsqu'il s'agissait de soulager le véritable malheur ou de procurer un avantage à la commune; et ces occasions se présentaient assez souvent, à cette époque surtout où les ressources manquaient et où généralement peu de personnes possédaient des notions suffisantes d'économie politique pour en créer.

Pendant la dernière décade d'années de sa vie, lorsqu'il s'est agi de reconstituer au moyen

d'efforts privés l'ancien hospice ou refuge des vieillards à Wiltz et de lui assurer des moyens d'existence, J.-M. Thilges avait résolu de consacrer à cet établissement un don de 25 mille francs en biens-fonds, consistant de préférence en prairies qui fournissent annuellement un revenu régulier et certain, sans exposer le propriétaire aux éventualités de pertes ou de dépréciations. Mais il ne lui a pas été donné de réaliser par lui-même cette intention philanthropique; il mourut lorsqu'encore son bienfait n'avait atteint qu'un chiffre de dix mille francs. Cependant son fils unique, G.-E. Thilges, que nous avons déjà nommé, avait reçu de son père la recommandation verbale de parfaire cette donation; et il l'a fait largement.

J.-M. Thilges avait, pendant toute sa vie, conservé un si profond sentiment de piété filiale envers ses auteurs, comme un si grand amour pour sa défunte épouse, qu'il voulut être inhumé dans leur tombe commune, à l'ancien cimetière paroissial qui entoure l'église de Niederwiltz. Bien qu'à l'époque de son décès, ce champ du repos fût interdit aux sépultures depuis 1843, l'estime générale dont le vénérable vieillard jouissait leva facilement les difficultés canoniques ainsi que les hésitations qui pouvaient surgir pour contrarier la réalisation de ce vœu, qui a été rempli à la lettre.

Son monument avec épitaphe, a la forme d'un sarcophage en pierre, surmonté d'une urne cinéraire voilée. Il est entouré d'un grillage en fer. Voulant reconnaître l'accueil favorable que le clergé avait si généreusement réservé au dernier désir de son vieux père qui avait désiré d'être admis à reposer dans la tombe qui renfermait les restes mortels de sa femme ainsi que ceux de ses père et mère, G.-L. Thilges, fils, a fait, quelques mois après à la fabrique de l'église une donation avec destination précisée dans l'acte.

J.-M. Thilges père était foncièrement religieux, sans ostentation. Il a fait don à l'église de Wiltz d'un bel ostensoire en argent avec dorures; de même que d'une clef en or pur à la S<sup>te</sup> Vierge, etc.

Il était de même d'une équité exemplaire dans toutes ses affaires. La franche aménité de son caractère le faisait chérir de tous. Lui et son fils étaient des industriels-négociants intelligents et probes en toutes choses. Bien qu'économés dans leurs dépenses de tous les jours, ils s'associaient toujours avec empres-

sement aux actes entrepris dans l'intérêt général Généreux envers l'infortune et prévenants à l'égard de tout le monde, ils traitaient leurs nombreux ouvriers avec douceur, n'exigeant jamais d'eux un travail excédant leurs forces.

George-Edouard Thilges fils est décédé à Wiltz, le 9 novembre 1869, à l'âge de 46 ans seulement, laissant une fille de son premier mariage avec dame Sophie Bernard, de Wiltz; et deux fils d'un second lit, avec dame Catherine Seyler, d'Aubange.

*Etat-civil. — Souvenirs. — Renseignements de famille. — Archives de l'hospice de Wiltz. — Actes publics. — Cartulaire de l'église de Niederwiltz. — Inventaire du trésor de l'église de Wiltz.*

THILL, *Jean-Baptiste*, pédagogue, est né au Pfaffenthal, ville basse de Luxembourg, le 14 mai 1802, fils de Jean Thill, poissonnier, et de Marguerite Thernes. Si ce personnage n'a eu qu'une carrière très-modeste, il ne s'est pas moins rendu très-recommandable par les services qu'il a su rendre dans le rayon d'action de sa vocation humanitaire.

J.-B. Thill, qui appartenait à une famille pauvre, eut le malheur de perdre sa mère lorsque il n'avait encore qu'un an d'âge. Cet événement engagea ses grands parents à le recueillir chez eux et à lui donner leurs soins jusqu'à huit ans. Son père, qui entretemps avait convolé en secondes noces le reprit alors chez lui, où l'enfant ne tarda pas à être exposé à ce que l'on est convenu de nommer les mauvais traitements d'une marâtre qui ne s'occupait de lui que pour le malmener, négligeant tout ce qui aurait dû être mis en usage pour servir à son éducation, comme pour développer les dispositions heureuses qu'il présentait. Aussi regretta-t-il pendant toute sa vie le malheur d'avoir si tôt perdu sa mère: Il aimait surtout à répéter aux enfants ses élèves la chaude recommandation de ne cesser d'adresser de ferventes prières au créateur pour le supplier de leur conserver longtemps les auteurs de leurs jours, parce qu'ils sont nos meilleurs amis, nos conseillers et nos directeurs les plus sincères.

Toutes les aspirations du jeune Thill se dirigeaient vers la carrière de l'enseignement, mais tout semblait se conjurer pour le mettre dans l'impossibilité d'atteindre ce louable but. En effet et tout d'abord la pauvreté de ses parents ne leur permit point de lui faire suivre les écoles au-delà de deux ans; car alors encore l'Etat ne s'occupait en aucune

manière de cette branche d'économie politique qui cependant est la plus importante de toutes. L'instruction était abandonnée à la spéculation personnelle de ceux qui voulaient s'en charger, même sans qu'ils présentassent aucune garantie soit de moralité soit de connaissances, puisque même maint maître d'école ne savait pas seulement lire correctement; et les élèves n'étaient admis dans les véritables tandis qu'ils ouvraient, soit-disant sous le nom d'écoles, que lorsque les parents payaient régulièrement le prix mensuel d'écolage.

Tel fut le degré d'instruction que Thill a pu recevoir sur les moyens de sa famille!

Lorsqu'il eut atteint l'âge où il pouvait être admis à l'armée, il contracta pour y servir en qualité de remplaçant: Il avait été engagé à cette résolution afin de n'être plus à la charge de son père.

Cependant, à ce qu'il paraît, pendant que forcément il jouait le soldat, Thill occupait ses heures libres à se perfectionner dans les éléments qui devaient plus tard lui servir pour la carrière à laquelle il avait résolu de se vouer.

Après un séjour de cinq ans à la caserne, il obtint son congé et retourna dans sa ville natale, où il commença à donner des leçons particulières pour, avec le prix qu'il en percevait, pourvoir bien chétivement à son plus stricte nécessaire.

Ses heures de loisir, il continua à les user à pousser ses études et à approfondir le peu qu'il avait appris antérieurement: Et telle est la force de la volonté lorsqu'elle est soutenue par une résolution absolue, bien que abandonnée à elle-même, que Thill finit par parvenir à acquérir la réputation d'avoir été un excellent instituteur et qu'il a su obtenir de brillants résultats chez beaucoup de ses écoliers.

En 1833, Thill était allé à Hespérage ouvrir une école privée pour les familles aisées de la localité et des endroits avoisinants, lorsque sa réputation comme bon instituteur s'étant répandue, le Conseil communal lui confia en 1836, l'école du village dans lequel il résidait. Il la conserva jusqu'en 1844, unanimement estimé de tous, mais particulièrement aimé par ses élèves: La Commission d'instruction du Grand-Duché lui avait délivré un brevet du 3<sup>e</sup> rang.

Son école comptait parmi les premières du

canton de Luxembourg, tant à cause de l'avancement des élèves dans toutes les branches, que de l'exacte discipline qu'il maintenait parmi eux et des préceptes de politesse qu'il savait leur inculquer. Convaincu que la religion forme la base de toute éducation solide, il ne cessait d'encourager les enfants à en bien apprendre les principes. Afin de parvenir plus facilement et mieux à leur en faire connaître les beautés, il les réunissait le matin avant les heures de classe, afin d'expliquer avant l'instruction religieuse donnée par l'ecclésiastique, à ceux qui étaient en âge de les comprendre les difficultés qu'ils pouvaient rencontrer dans le catéchisme qu'ils avaient à apprendre par cœur; et c'est ainsi qu'il rendait un éminent service à ses enfants, comme il nommait ses élèves, en les faisant avancer plutôt que ceux des alentours, afin de pouvoir être admis à la communion de l'Église.

Quant à son caractère, il était doux, modeste et serviable envers tout le monde. Ne s'occupant en aucune manière de ses voisins, il eut le talent de se faire aimer de tous. Il ne vivait que pour son école, et tout son rayon d'action semblait se restreindre à celle-ci. Les conseils qu'il était appelé à donner étaient tous dictés par la plus exquise franchise comme par l'équité la plus absolue. Exempt d'ambition et étranger à toute intrigue, il ne cessa jamais de mener une vie sereine depuis qu'il avait obtenu l'objet de ses vœux, une école à diriger.

Lorsqu'en 1864, après avoir été préposé pendant 28 ans à la seule école publique qu'il eût été appelé à diriger, celle de Hespérage, il demanda et obtint sa pension de retraite à l'âge de 62 ans, ses élèves anciens et actuels crurent ne pouvoir mieux lui témoigner leur reconnaissance qu'en lui faisant cadeau, comme souvenir, d'un superbe fauteuil pour pouvoir s'y reposer pendant ses vieux jours des fatigues qu'il s'était données pour les faire progresser dans la voie de la vertu, de la morale et de l'instruction.

Pendant les dernières années de sa vie, après sa sortie du corps enseignant, Thill avait accepté d'entrer au Conseil de fabrique de la nouvelle paroisse de Hespérage, à l'érection de laquelle il avait contribué autant qu'il l'avait pu.

Jean-Baptiste Thill a été un grand homme dans sa modeste sphère qu'il n'a jamais tenté

de franchir; car il était intimement convaincu que celui-là seul fait son devoir qui satisfait aux obligations que son état lui impose: Ma vocation est humble, disait-il; mais si je la remplis en conscience et suivant mes forces je crois bien mériter de la patrie qui ne peut demander d'un citoyen que ce qu'il peut exécuter. Dieu m'est à témoin, ajoutait-il, que je n'ai jamais ambitionné que l'avancement de mes écoliers; et que je n'ai jamais omis de leur enseigner les principes des vertus religieuses et civiques. C'était tout ce qu'on pouvait exiger de moi.

Cet instituteur distingué est mort à Hespérange, le 30 novembre 1870, à l'âge de 68 ans.

*Souvenirs. — Etat-civil. — Communications. — Journal: „Luxembourger Wort.“*

THILL, Sébastien, prêtre, est né à Everlange, sous la commune d'Useldange au canton de Redange, le 21 juillet 1799, fils de Jean Thill, cultivateur-propriétaire, et d'Elisabeth Hoffmann.

Venu au monde pendant la persécution du clergé par la révolution française, alors que le culte public était aboli sous le régime sans-culotte, le jeune Thill a reçu le baptême d'un prêtre français, émigré pour refus du serment dit républicain, qui se tenait caché au moulin de Niederpallen.

Il avait hérité de son père une stature forte et vigoureuse, unie à un degré d'intelligence très-développée. Sa force musculaire, il a eu plus d'une fois l'occasion de l'appliquer pendant son adolescence, contre des soldats allemands de passage par le Luxembourg sous les dernières années de l'occupation française; nommément un jour, où un militaire Hessois chicanait sa mère parce qu'elle ne lui servait pas assez d'eau-de-vie, après que déjà il avait jeté par la fenêtre la viande de son repas; il prit une pierre et, visant son individu il la lui lança si adroitement qu'il lui fit sauter les dents, puis se sauva si prestement qu'il ne put être atteint. Il se tint caché chez un parent à Reichlange, jusqu'après le départ des allemands. Il avait alors 11 à 12 ans d'âge. Quelque temps après, pendant le passage des Prussiens sous Blücher, son père l'envoya avec un cheval de réquisition qu'il devait ramener de Martelange, où son étape finissait. Mais les Prussiens ne trouvant point dans cette localité des chevaux assez bons pour relayer les précédents, forcèrent les cultivateurs de l'Attert à les accompagner jusqu'à

l'armée. Ce voyant, le jeune homme ne voulant point suivre, épia un moment propice pour brider son coursier, se lancer dessus et partir comme un éclair. Ce fut en vain que les vedettes se mirent à sa poursuite et déchargèrent leurs carabines sans l'atteindre; en un instant il se trouva hors de leur portée et arriva sain et sauf dans la maison paternelle.

Sur ces entrefaites, un prêtre éclairé, le doyen Rath, pour lors curé à Steinsel et lié de connaissance, sinon d'amitié avec la famille Thill, ayant reconnu chez le jeune Sébastien d'heureuses dispositions pour les études, le prit en pension chez lui, comme cela était de mode à cette époque, et lui enseigna les éléments des humanités que son élève saisit si bien et si rapidement, qu'il put entrer à l'athénée de Luxembourg, dont il suivit les cours de 1816 à 1824, avec de brillants succès, remportant tous les ans les premières palmes. Il avait terminé la rhétorique avec la fin de l'année classique 1821-1822. Pendant les deux suivantes, il fit sa philosophie dans le même établissement, en même temps qu'il y remplissait une place de répétiteur ou maître d'études.

Il semble que pendant toute sa vie, Thill devait essayer des tourments de plus d'une espèce. Déjà avant la fin entière de ses études gymnasiales, son âge l'appela en 1818 ou 1819 à la conscription militaire: on n'avait pas encore la disposition réglementaire qui dispose que les sujets qui se destinent à embrasser la carrière sacerdotale sont exemptés du service de la milice. Au tirage, il lui échut un numéro qui le désignait pour endosser le havre-sac. Mais ses parents engagèrent un remplaçant, et Thill put croire ce contre-temps écarté, lorsque le substituant déserta après avoir empoché le prix de son contrat. De cette manière le milicien se vit de nouveau requis de se ranger sous les armes. Cependant, grâce à de bienveillantes faveurs de la part d'un personnage haut placé, il put continuer ses études à Luxembourg et ne se rendre que pendant les grandes vacances aux manœuvres du camp, où encore il s'occupait plus de ses livres que du maniement du fusil. Pendant sa présence au corps, il lui fut plusieurs fois fait des offres d'avancement, même d'assez brillantes; mais il les refusa, disant qu'il ne s'engagerait jamais que dans la milice de l'Eglise.

Pendant ses années d'études philosophiques

de fin de 1822 à août 1824, le vénérable vicaire-général de Neunhauser (v. Biogr. luxb., II, 17 sqq.) avait même engagé trois prêtres instruits à donner à Thill, qu'il affectionnait beaucoup à cause de sa conduite exemplaire et de son désir d'apprendre, à lui donner des leçons particulières d'histoire ecclésiastique, de géographie, de théologie dogmatique et de morale, afin de le mieux préparer à suivre les cours du séminaire épiscopal de Namur. Aussi ses progrès dans cet établissement ont-ils été tellement rapides, que déjà après la 1<sup>re</sup> année le prélat lui conféra les 4 ordres mineurs, puis le sous-diaconat, le 18 décembre 1825. Les difficultés surgies vers cette époque entre le Gouvernement des Pays-Bas et l'épiscopat belge, au sujet de la création à Louvain d'un collège dit philosophique, à fréquenter par les jeunes gens se destinant à la cléricature, et la mort de l'évêque de Namur vinrent de nouveau retarder l'ordination de Thill. Il obtint enfin la prêtrise des mains de l'archevêque de Malines, la veille du jour des rameaux 1827.

Après la cérémonie, Thill se mit aussitôt en route pour venir, le lendemain, dimanche des rameaux, chanter ses prémices dans l'église de son endroit natal : Il avait eu pour cela un long voyage à faire pendant un temps de neige et de frimas, juché sur un coursier galopant pendant presque une journée et toute une nuit : Il arriva néanmoins pour l'heure de la grand'messe et officia comme il l'avait désiré.

Sa première nomination fut pour S<sup>t</sup> Hubert où le savant doyen Bonaventure Gilson réclamait un auxiliaire robuste. Ces deux prêtres devinrent des amis intimes aussitôt qu'ils se connurent, parce que l'un et l'autre ne vivaient que pour l'Église et la science, disent encore aujourd'hui les vieillards de cette petite mais intéressante ville du Luxembourg belge. Cependant, sous un extérieur des plus robustes, avec une stature presque athlétique, le vicaire-aumônier Thill cachait un grand fonds de sensibilité pour les infirmités humaines : les scènes déchirantes qui s'offraient souvent à ses yeux chez les malheureux atteints d'hydrophobie déjà déclarée ou seulement en état d'incubation, pendant que par le genre particulier de ses fonctions sacerdotales il était appelé à leur vouer tous ses soins, finirent par faire naître chez lui une grave affection de poitrine. Cette maladie exigeait son éloignement de S<sup>t</sup> Hubert, afin

d'enlever la cause première du mal. L'évêché comprit la position, et le nomma à la desservitude de la paroisse de Villers-devant-Orval. Mais le vieillard qui y était préposé, ayant manifesté le désir de conserver sa position, Thill n'accepta point cette nomination, qui a été échangée contre celle de desservant à Villers-la-Loue. Lorsqu'il y arriva, il flottait entre la vie et la mort. Cependant la douceur du climat, jointe à sa bonne constitution, finirent au bout de deux ans par le rétablir, en y ajoutant les soins bien raisonnés de l'homme de l'art en qui il avait placé sa confiance. En 1837, il a été désigné pour succéder à Dom Arsène, le dernier religieux survivant de l'abbaye d'Orval, dans l'importante paroisse de Tintigny. En quittant Villers-la-Loue, ses paroissiens aussi bien que lui-même éprouvèrent de très-amers regrets de se séparer, car les premiers aimaient véritablement leur bon curé, tandis que celui-ci n'avait jamais eu lieu de leur adresser le moindre reproche sous aucun rapport : Il eût préféré de beaucoup, disait-il, rester pendant toute sa vie au milieu d'eux ; mais, obligé à l'obéissance envers ses supérieurs, il devait se rendre là où ceux-ci l'envoyaient.

Dans sa nouvelle paroisse, fort peuplée, comprenant cinq villages, et qui avait été régie par les jésuites jusqu'à la suppression de cet ordre, Thill avait pour auxiliaire un vieillard octogénaire retiré dans sa maison paternelle, et qui disait la 1<sup>re</sup> messe le dimanche, tandis que le curé faisait l'instruction. Déjà en 1838, peu de mois après son installation à Tintigny, le curé Thill se trouva de nouveau mis à de rudes épreuves : Une maladie maligne très-dangereuse s'y était déclarée dans le cours d'un hiver rigoureux, décimant pour ainsi dire les populations de sa paroisse. Le bon curé, dans son zèle infatigable à remplir ses devoirs comme homme et comme pasteur d'âmes, se vit obligé de courir jour et nuit dans la neige, d'un des cinq villages à l'autre, afin d'assister les mourants, dont pas un n'est décédé sans les secours de la religion. Pendant le temps pascal, son confessionnal était tellement assiégé par les pénitents, que très-souvent il y passait une grande partie de la nuit à entendre les confessions, telle grande était la confiance que tous avaient en lui, que toutes ses ouailles ne voulaient s'adresser qu'à lui pour leurs affaires de conscience. Thill aimait à aider à ses confrères dans l'accomplissement de leurs

devoirs paroissiaux ; et chaque fois qu'il venait entendre les confessions dans les paroisses avoisinantes, les pénitents affluaient pour recevoir de lui l'absolution sacramentelle. Son dévouement allait tellement loin que plus d'une fois l'on fut obligé de le reconduire en voiture chez lui, presque mourant de fatigue, pour reprendre quelques jours après son rude labeur. En 1841, Tintigny obtint un jeune vicaire afin d'alléger la trop grande besogne du curé ; mais ce ne fut pas pour longtemps pour Thill. En effet, trois ans plus tard, en 1844, il a été promu curé-doyen à Arlon. Cette ville, élevée depuis les événements politiques de 1830 au rang de chef-lieu de la province belge de Luxembourg, laissait beaucoup à désirer, paraît-il, sous le rapport de la discipline religieuse. Dès que le nouveau doyen eut pris possession de sa charge d'âmes, il se mit à la besogne avec son infatigable zèle pour le redressement des abus avec résolution, en employant les moyens qu'il présumait pouvoir être les plus propres pour parvenir à la réalisation de ses projets d'épure de mœurs. Ainsi, il fit d'abord prêcher par des rédemptoristes appelés de Luxembourg, une station d'Avent, ensuite une de carême, enfin une mission solennelle, lesquelles se succédèrent à de courts intervalles : Ces pratiques religieuses, croyait-il, ne devaient point manquer de ramener les arlonais au culte et leur enlever l'indifférence qu'ils affichaient pour la morale chrétienne.

Thill était en outre inspecteur des écoles primaires. Il professait également le cours de religion à l'athénée du chef-lieu, et était aumônier de la garnison. Il entretenait enfin des correspondances suivies avec un grand nombre de notabilités littéraires et civiles de France et de Belgique.

Lorsque l'épidémie cholérique éclata en 1854 dans la ville d'Arlon et ses alentours, dont elle décima les populations, Thill prouva une fois de plus combien il était un pasteur vigilant pour les ouailles confiées à sa garde. Tous les matins à l'issue de sa messe il bénissait spécialement ceux qui y assistaient, afin de leur donner la tranquillité de l'âme, si nécessaire dans les circonstances. Puis il se mettait à la disposition de ceux qui venaient réclamer son assistance auprès des malades et des mourants. Jour et nuit il était sur pied, volant de maison en maison, apportant des consolations, des encouragements partout ; et pendant près de 40 jours que la

mortalité dura, il ne consentait à prendre quelques heures de repos que lorsqu'il savait que pour lui il n'y avait plus de devoirs pastoraux et d'humanité à accomplir. Aussi, lorsque le fléau cessa ses ravages, le Gouvernement et la municipalité s'empressèrent-ils de lui exprimer dans des actes officiels et publics, la gratitude générale que son dévouement exemplaire méritait à tous les titres.

Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit dans cet article, Thill semblait né pour essayer pour ainsi dire après chacun de ses nombreux actes méritoires, des contre-coups qui devaient péniblement affecter cette nature si désintéressée et si portée à soulager les misères humaines, la faisant passer par le creuset des tribulations, cette pierre de touche de la solide piété, en même temps que du véritable mérite. En effet, en 1856, pas encore 2 ans après que tous s'étaient comme à l'envie, appliqués à lui tresser la plus belle couronne civique de reconnaissance publique pour ses mérites religieux et moraux, l'envie et la calomnie se déchaînèrent contre lui, s'évertuant à ternir sa réputation comme prêtre et comme pasteur d'âmes dans le chef-lieu provincial. Il ne fut point d'accusations dont on ne le chargeât afin de l'anéantir et le renverser de son poste inamovible sans un jugement canonique qui l'aurait préalablement condamné. Tous, jusqu'à ses obligés ainsi que ceux même qui auraient dû être ses protecteurs naturels, lui jetaient la pierre ; et personne ne se trouva dans le cas de prouver contre lui un fait condamnable dont il se serait rendu coupable : Plusieurs enquêtes successivement ordonnées par l'ordinariat ont dû être abandonnées parce qu'elles n'amènèrent aucun résultat ; elles ne prouvèrent aucun reproche qu'il aurait pu devoir essayer. Jamais même aucun fait n'a été précisé. Ses ennemis se contentaient de répandre des calomnies qui, répétées de bouche en bouche, finissaient par être rapportées à l'évêque de Namur qui a eu le tort de croire trop légèrement à la possibilité de la chose. De son côté, le doyen Thill possédait trop de grandeur d'âme pour se disculper avant d'être accusé. Cependant, voyant la persistance de ceux qui avaient pris à tâche de le renverser, les uns dans le désir de se voir promouvoir à sa place, les autres par l'effet d'une injuste et basse vengeance, Thill crut prudent de se démettre du doyenné et de prendre sa pension de retraite ; il était

pour lors âgé de 57 ans environ. Nous venons de dire que quelques-uns de ses ennemis agissaient par vengeance. En effet, comme doyen, il avait spécialement à contrôler les ecclésiastiques de son canton. Or, comme cela arrive dans toutes les classes de la société, il avait plus d'une fois en à relever des abus, et il l'avait toujours fait avec dignité; lorsqu'arriva chez un prêtre un écart grave, touchant lequel il s'était vu forcé en conscience de rapporter à l'ordinaire qui, après des examens, destitua le coupable. Aussitôt la famille du disgracié de comploter contre le doyen Thill et de chercher par tous les moyens à le faire disgracier à son tour.

Comme Thill avait de vastes connaissances, que du reste il était d'un caractère ouvert, jovial, ses ennemis n'omirent point de lui faire un crime de ces qualités, l'accusant tantôt d'écrire dans une petite feuille pamphlétaire; tantôt prétendant que ses visites dans les bonnes familles d'Arlon étaient à critiquer, surtout à cause de ses manières franches et sincères, etc., et mille autres puérités du même genre.

Enfin, il résulte de notes nous transmises par un homme à même de connaître à fond l'âme de Thill, que celui-ci écrivait, il n'y a que trois ans de là, à un des vicaires généraux de Namur, avec lequel il avait continué à être en relation de lettres, le priant d'interrompre leurs correspondances, afin de ne pas se créer des mésintelligences avec son évêque. Il ajoutait cette phrase significative: „car, *disait-il*, les dignitaires sont soupçonneux, et l'autorité ne doit jamais avoir tort.“ Et ce fut aussi afin d'obéir à ce principe qu'il formulait ici, qu'il a donné de plein gré sa démission comme doyen, „pour épargner la dignité épiscopale.“

Après sa mise à la pension, le doyen Thill se retira d'abord chez un de ses neveux, desservant d'une paroisse dans le Grand-Duché. Environ deux ans plus tard, il acquit dans son village natal une maison convenable avec un magnifique jardin qu'il aimait à soigner lui-même, et usait ses heures de loisir à entretenir de nombreuses correspondances avec des personnages de haute distinction scientifique, littéraire et sociale. Dans une de ses dernières lettres, adressée à un haut dignitaire de l'église, il semble avoir pressenti que sa fin approchait, malgré les apparences d'une santé qui pouvait encore lui promettre de longues années à vivre. Il disait: „Je n'ai

„plus que l'apostolat de la prière, le bréviaire, le rosaire et la lecture de l'écriture sainte, ainsi que de livres de prières. Je prie beaucoup, mais pas assez.“ etc.

La mort l'a surpris au service divin. Le 20 juin 1876, pendant l'octave de la fête-Dieu, il fonctionnait solennellement dans une paroisse voisine, lorsqu'il sentit les premières atteintes de la maladie qui l'enleva à l'âge de 77 ans, le 27 du même mois, après avoir reçu la veille les sacrements de l'Église des mains d'un de ses neveux, curé dans les environs. Pendant cette lugubre cérémonie, il récitait avec le célébrant les prières accoutumées.

Dans son acte de dernière volonté, il a fait plusieurs legs, aux pauvres d'Everlange, à l'hospice d'Arlon, pour anniversaires à l'église de la même ville, et à celle d'Everlange; pour la propagation de la foi; etc.; le tout outre d'autres cadeaux assez importants à la même église d'Everlange.

Le doyen Sébastien Thill avait une stature d'athlète. Il était d'un abord facile et de manières attrayantes. Son noble cœur n'avait ni fiel ni rancune, ni même le souvenir des torts qui lui étaient faits. Les talents qu'il possédait, il aimait à les communiquer: ainsi il réunissait toujours chez lui de jeunes étudiants auxquels il enseignait les humanités et qu'il poussait bien avant. C'était là, disait-il, son plus cher délassement.

*Etat-civil. — Souvenirs. — Notes et renseignements obtenus. — Ses correspondances diverses et certificats d'études, etc.*

THOMAS, Pierre, prêtre et fondateur d'une bourse d'études, est né le 21 décembre 1793 à Brouch, village sectionnaire de la commune de Bœvange, dit sur l'Attert, au canton de Mersch. Il était fils de Pierre Thomas, cultivateur, et de Rose Michels.

Ses parents le destinant au sacerdoce, vocation pour laquelle le jeune Thomas avait, dès ses plus jeunes années, dénoté une propension très-décidée, le confièrent d'abord au vicaire de leur paroisse de Buschdorf, l'abbé Reichling, pour lui enseigner les premiers éléments de la langue latine; comme cela était d'usage alors.

En 1807, Pierre Thomas était assez avancé pour pouvoir être admis à l'école secondaire de Luxembourg, où il termina avec distinction ses humanités ainsi que le cours de philosophie. En 1815, il entra au séminaire de Trèves et fut ordonné prêtre le 19 septembre



1818, par l'évêque Jauffret de Metz, au diocèse duquel le Luxembourg ressortissait encore alors.

Nommé immédiatement après vicaire à Bertrange, il y demeura jusqu'en 1822, où il a été désigné desservant de la succursale de Strassen, village voisin.

Après la révolution belge de 1830, il fut même chargé provisoirement des fonctions de doyen pour la partie Nord du canton de Luxembourg; et, lorsqu'après la reprise de possession du Grand-Duché par la maison d'Orange, un vicariat apostolique a été créé pour ce pays, en 1840, il a été nommé membre du synode ecclésiastique.

Après le décès de l'abbé Mathias Coner, curé-doyen à Echternach, mort le 6 février 1842 (v. son art. Biogr. luxemb., I, 129-132), le curé Pierre Thomas a été désigné pour lui succéder. Il conserva cette honorable dignité jusqu'à sa mort, arrivée le 17 mars 1870, après qu'il lui eut été donné de célébrer avec la plus symbolique pompe son jubilé de cinquante ans de prêtrise, en présence de Mgr son évêque diocésain qui, lui aussi avait été vicaire à Echternach. Cette fête mémorable, unique dans les annales de cette antique cité luxembourgeoise, a eu lieu le lendemain de la nouvelle consécration de l'imposante basilique restaurée de l'abbaye de Bénédictins, fondée par St Willibrorde, à la fin du septième siècle, le 22 septembre 1868, reculant ainsi occasionnellement de trois jours l'anniversaire véritable de l'ordination sacerdotale conférée au vénérable vieillard jubilaire.

Le doyen Thomas était un homme instruit, simple de mœurs et de caractère. Ses manières ont toujours été celles du véritable imitateur de son divin maître. Jamais en effet, disait tout autour de lui et répéta encore pendant longtemps la voix publique, jamais aucune de ses paroles, aucun de ses actes, comme homme et comme prêtre, n'a pu être interprété que par la voie de l'évangile. Doux et vigilant pasteur, il aimait à visiter ses ouailles malades pour les encourager et les consoler. Pieux dans toute la force du terme, très-charitable avec le plus exquis discernement, il savait parfaitement tarir les larmes des véritables malheureux.

La ville d'Echternach lui doit la restauration de sa belle chapelle de la S<sup>te</sup> Croix, envers laquelle il a toujours nourri une extrême dévotion.

Zélé dans la prédication, de même qu'au tribunal de la pénitence, qu'aucun de ses pénitents ne quittait sans avoir obtenu des conseils paternels, dictés par l'amour du prochain, l'abbé Thomas avait voué un intérêt des plus sincères à la jeunesse et aux études, pour l'avancement desquelles il n'épargna aucun soin. Et dans son acte de dernière volonté, rédigé le 15 septembre 1868, 7 jours avant la célébration de son jubilé sémi-séculaire de sacerdoce, il pensa encore à la jeunesse studieuse.

En effet, la septième clause de ce testament porte en substance : „Je lègue à l'„athénée de Luxembourg un capital de 4,000 „francs pour fondation d'une bourse d'études. „Les intérêts de cette somme sont à conférer „à un étudiant de ma parenté. Dans le cas „où personne de ma famille se présenterait, „ces revenus seront versés par le chef ecclé- „siastique, auquel je délègue le droit de col- „lation pour ce bénéfice, entre les mains d'un „ou de plusieurs étudiants.“ Cependant il réservait cette rente, à titre de pension viagère en faveur de sa vieille ménagère.

Ce stipende a été définitivement constitué par arrêté royal en date du 19 janvier 1871, au revenu annuel de 190 francs.

L'abbé Pierre Thomas est décédé au milieu de son troupeau qu'il avait tant aimé et dont il n'était pas moins chéri, à l'âge de 77 ans et 2 mois. Il ne fut point un de ces hommes, il est vrai, autour desquels une turbulente renommée se fait jour; mais son humilité chrétienne, sa mansuétude et ses vertus sacerdotales sont là qui proclament ses véritables mérites et lui assignent une place parmi les luxembourgeois distingués.

Dans son testament dont nous avons déjà transcrit une clause, il démontre sa grande piété. Il y lègue les capitaux nécessaires pour le service d'un assez grand nombre d'anniversaires pour sa famille et pour lui-même, à fonder dans l'église de son endroit natal, de même que dans celles de Strassen et d'Echternach où il avait eu charge d'âmes; le tout au chiffre total de 2750 frs. De plus, il fit don à la basilique d'Echternach, tant des splendides cadeaux qui lui avaient été remis le jour de son jubilé, que des autres ornements sacerdotaux qui lui appartenaient en propre; le tout estimé à une valeur de 2288 francs et 75 centimes. Le surplus de sa succession a été abandonné à ses héritiers légitimes.

*Die feierliche Consecration der S<sup>t</sup> Willibrordus Basilica und die Jubelfeier des hochw. Herrn Dechanten Peter Thomas zu Echternach*; 25 à 41. — *Organ des Vereins für christliche Kunst im Bisthum Luxemburg*, II<sup>e</sup> série, 1<sup>re</sup> année; 1871; p. 10, sqq. — *Programme de l'Athénée, 1871-1872*; p. 48. — *Liste der Kirchen im Bisthum Luxemburg*; 1871; p. 44. — *Archives des bourses d'études*. — *Mémorial du Grand-Duché*; 1873, I partie; p. 36. — *Luxemburger Wort*; journal, du 26 mars 1870. — *Renseignements obtenus*. — *Souvenirs*.

THUENGEN, *Sigismond*, baron de, général et colonel d'infanterie autrichienne, était gouverneur commandant à Luxembourg en 1730, en l'absence du comte de Neipperg. La biographie de ce personnage ne touche le pays que par ce seul point. Cependant nous devons ajouter que son nom avait été donné à un ouvrage considérable de l'ancienne forteresse de la capitale, placé sur le front dans la direction du Gruenwald. Cette redoute avait été construite en 1732.

*Le manuscrit des Viri illustr. s ne parle pas de lui, tandis que Bertholet le dénomme.*

THYS, ou THYES, *Jean-Louis*, nommé en religion *Célestin*, dernier abbé-prince de Stavelot et Malmédy, appartient au pays de Luxembourg par l'origine de sa famille, qui est noble, au moins d'origine francque, d'où le titre de Franc-homme, c'est-à-dire né de la nation francque, une race militaire qui n'a jamais été assujettie au servage féodal.

Les Thys occupaient deux contrées linguistiques distinctes, correspondant au bassin de l'Escaut et à celui de la Meuse. *Les premiers*, parlant flamand ou hollandais, portent: d'or, à trois pals d'azur, le chef parti d'or et de gueules, à la fasce bretessée et contrebretessée de gueules. *Les seconds*, parlant wallon ou français, avaient: d'hermines, plus tard d'argent, à la fasce d'azur. Ces armes, dont la plus ancienne date connue remonte à l'année 1398, sont décrites comme suit par le baron de Herkenrode: d'hermines à la fasce d'azur.

Des Thys du pays wallon et parlant cette langue sont issus les ancêtres de l'abbé-prince Célestin, de même que ceux des familles Thys ou Thyès de Luxembourg et d'Arlon, lesquelles remontent à la même souche: L'origine wallonne, commune des uns et des autres, jointe à la proximité des lieux de leur résidence dans l'ancien diocèse de Liège, semblent ne laisser aucun doute à cet égard.

Dans le cours du 18<sup>e</sup> siècle l'orthographe primitive du nom patronymique Thys s'est

peu à peu transformée en celle de Thyès aujourd'hui usitée par la branche luxembourgeoise.

Thys, Célestin, nom religieux, est inscrit avec les prénoms *Jean-Louis*, sous la date du 29 mai 1730, dans le registre des baptêmes de la paroisse de Fairon, arrondissement actuel de Huy. C'est donc par erreur que la Biographie liégeoise le fait naître à Verviers. Il avait pour père Jean Thys, chirurgien, et pour mère Anne Martini. Un de ses frères, Laurent Thys, né le 7 octobre 1722, est décédé prêtre, le 7 août 1759; un autre, Nicolas-Joseph Thys, né le 23 septembre 1724, s'est fait religieux bénédictin à Liège.

Rien n'a été conservé sur la jeunesse de Célestin Thys qui, à ce que l'on croit, a fait ses études à Visé. Dans sa famille, dit-on, il passait pour un homme fort instruit, fort aimable et très-attaché à ses parents.

Avant d'être prince-abbé, il allait passer une partie de ses vacances à Havelange et à Ciney; et il ne cessa d'avoir avec toute sa famille les relations les plus intimes comme les plus amicales.

*Jean-Louis*, en religion *Célestin Thys*, prit l'habit monastique à l'âge de vingt ans, en 1750, à l'abbaye de Malmédy, et était devenu successivement maître des novices, archiviste, gouverneur et enfin prieur du même monastère.

Son élévation à la crosse abbatiale, le 4 janvier 1787, n'a été due qu'à son mérite personnel et à sa grande instruction, bien que peut-être la postérité l'accuse de faiblesse, d'indécision et de peu d'expérience dans le maniement des affaires publiques, pendant le grand cataclysme social amené par la révolution française de 1789.

Il reçut ses bulles de Rome, le 10 mai suivant, et a été consacré le 17 à Cologne, par le suffragant de ce siège, assisté des abbés de Deutz et de Brauweiler; prêta le serment accoutumé à Stavelot, le 8 juillet suivant, et le 17 décembre 1789 il fut investi de la puissance temporelle par l'Empereur.

Le premier mandement du nouvel abbé est daté du 17 mars 1787, son entrée à Malmédy avait eu lieu le 10 juillet 1788. Sa dernière ordonnance est du 24 février 1794.

A la révolution française, une fermentation sourde qui travaillait le pays de Liège et celui de Stavelot, ainsi que les contrées environnantes, finit par une révolte ouverte,

trionphant sur tous les points. Partout, dit l'abbé Courtejoie, régnait une morne stupeur : on craignait le meurtre, l'incendie, le pillage. Le 21 juillet 1794, le prince-abbé de Stavelot, suivi de ses religieux, après être allé faire ses adieux à Malmédy, partit pour la terre d'exil. Il ne survécut guère à cette catastrophe qui fit crouler pour toujours une principauté vieille de onze cent quarante-six ans. Elle avait, ajoute de Noue, traversé les siècles ténébreux du moyen-âge et devait être engloutie dans les flots d'anarchie de la fin du 18<sup>e</sup> siècle.

D'après des souvenirs contemporains, le prince Célestin Thys, avant de se rendre en Allemagne, avait demeuré pendant un certain temps à l'abbaye d'Echternach, ville où nous trouvons consigné, en 1782, Henri-Joseph Thys avec la qualité de mayeur : c'était vraisemblablement un parent de l'abbé Célestin.

L'abbé Thys est mort à Hanau, près de Hanfort, et a été enterré le 3 novembre 1798, bien que M. Arsène de Noue dise le 15 décembre 1796.

A. COURTEJOIE, *Les illustrations de Stavelot*. — ARSÈNE DE NOUE, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmédy*. — L. POLAIN, *Recueil des Ordonnances de la Principauté de Stavelot* — *Renseignements particuliers communiqués par M. XAV. HEUSCHLING, à Bruxelles*.

TIBESART, *Michel*, propriétaire, administrateur et constituant, né à Schleidhof sous la commune de Bettembourg, le 23 novembre 1789, était fils de Pierre Tibesart, propriétaire et de Anne-Catherine Majerus.

Marié à Fohren au canton de Vianden et possesseur d'une fortune indépendante, ayant au surplus reçu une certaine éducation littéraire, il avait été nommé Bourgmestre de cette commune, déjà avant 1830, et depuis pendant l'inter règne belge de 1831 à 1839 ; enfin après la reprise de possession du Grand-Duché par la dynastie légitime jusqu'en 1849 où, ayant accompli sa soixantième année d'âge, il renonça à l'édilité.

En 1848, les électeurs du canton de Diekirch, celui de Vianden n'existant pas encore, le délèguèrent à l'Assemblée constituante où il siégea pendant toute cette session extraordinaire qui, ouverte le 25 avril, avait terminé sa mission organisatrice le 28 juillet de la même année 1848.

Michel Tibesart est décédé le 29 novembre 1865, âgé de 76 ans.

*Etat-civil. — Almanachs. — Table du Mémorial. — Procès-verbaux de la Constituante. — Liste officielle des législateurs.*

TIBESART, *Michel - Maximilien - Joseph*, agriculteur distingué, administrateur et législateur, est né à Meix-le-Tige, sous la commune aujourd'hui belge de Rachecourt, canton d'Arlon, le 10 juillet 1808 ; il était fils de Henri Tibesart, propriétaire, et de Marie-Catherine François.

Fils d'une famille d'agriculteurs très-aisée, il avait reçu une instruction soignée. Il avait de bonnes manières et des procédés excellents, mais surtout beaucoup d'intelligence. Ces qualités lui avaient acquis une réputation très-honorable, lorsqu'en 1831 il a été nommé Bourgmestre de la commune de Clémency dont le village de Fingig, où il avait pris domicile depuis son mariage, ressortissait. Il a rempli cette édilité pendant tout l'inter règne politique belge et jusqu'au mois de juin 1839. Il a de même occupé cette dignité après la reprise du territoire cédé et jusqu'à son décès.

Tibesart a été compris, pour le nouveau canton de Capellen, dans la première nomination des membres des Etats que le Souverain s'était réservée lorsqu'il promulgua la Constitution du 12 octobre 1841. Il y siégea du 7 juin 1842 au 29 mars 1848.

Envoyé ensuite à la Constituante pendant la même année 1848, il assista à cette auguste Assemblée pendant toute la session extraordinaire, du 25 avril au 28 juillet suivant ; enfin, ayant obtenu un nouveau mandat législatif, il fit partie de la Chambre des Députés, toujours pour le même canton de Capellen, depuis le 3 octobre 1848 jusqu'au 15 mai 1854. Il est décédé le 29 juillet 1861.

*Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Etat-civil. — Mémorial. — Almanachs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Liste officielle des législateurs.*

TILMAN, *Tilmanus*, dit de *Birtringen*, jurisconsulte et très-vraisemblablement magistrat, vivait pendant la première et la seconde moitiés du quinzième siècle.

Ce jurisconsulte distingué s'est rendu recommandable surtout par une œuvre de très-haute importance, conservée en original parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles (n<sup>os</sup> 3809 et 3810), et provenant de la mortuaire de l'avocat Greisch, de Luxembourg. Ce traité, daté de l'année 1449, mérite d'être consulté. Il a pour titre : *Landrecht, Keysers-Recht ou Jus Casareum*, ap-

plicable au Duché de Luxembourg. Ce code du droit régalien a précédé de longtemps la rédaction de nos coutumes générales. Pierret le cite dans son manuscrit sur l'histoire de Luxembourg et en donne un long extrait dans le volume des Preuves de cet ouvrage.

Nous ne possédons aucune donnée ultérieure sur ce personnage dont nous avons fait la connaissance nominale dans le Code de l'ancien droit belge, par Britz (v. l'article Britz).

Seulement nous nous voyons engagé à ajouter une courte correction du texte de ce savant ouvrage. Britz semble croire que le nom Tilmanus serait une appellation patronymique latinisée qu'il tente de rendre en langage moderne par Tilmani, un nom de famille qui se rencontre en effet dans la partie ardennaise du Grand-Duché actuel de Luxembourg. Mais il n'en est rien absolument. Lorsqu'on remonte au milieu du quinzième siècle, on n'a affaire simplement qu'à un nom de baptême, Tilman, assez en usage vers cette époque. En outre, le nom Birtringen, comme lieu d'origine ou d'une propriété, est beaucoup trop connu et trop lisiblement écrit pour qu'on puisse le confondre avec les deux localités chefs-lieux seigneuriaux nommés Bertrange, en allemand Bartring ou Bartringen, la première près de Luxembourg, où Britz transfère Tilman, la seconde près de Thionville, également alors luxembourgeois. Nous savons que le château de Birtringen, près d'Ettelbruck, n'a jamais été seigneurial dans la véritable acception du terme ; mais nous savons aussi que pendant le quinzième siècle il y existait déjà une maison de maître, qui un peu plus tard est passée en propriété aux de Vervoz et de ceux-ci aux de Breyderbach, pour appartenir aujourd'hui à la famille de Blochhausen, qui porte le titre baronnal. Nous nous expliquons : A nos yeux, Tilmanus de Birtringen, auquel cet article est consacré, était fils d'une famille assez opulente pour pouvoir posséder la maison de Birtringen, qui a été dénommée château depuis qu'elle se trouva appartenir à une famille noble, laquelle y avait fixé sa résidence. En effet, il n'y a pas à penser, quant à notre personnage, qu'il serait issu de l'une des familles équestres se disant *seigneurs* de l'un ou de l'autre des deux Bartringen ou Bertringen, que nous avons cités plus haut, parce que les généalogies respectives de celles-ci sont parfaitement connues et qu'elles n'ont, pendant ledit siècle,

possédé aucun rejeton ayant nom Tilman ou Thilman, ni en lignée aînée, ni en puînée, ni en cadette. Quant à l'idée de le faire sortir d'une famille serve de l'une de ces localités, elle est absurde : car aucun jurisconsulte, pendant le quinzième siècle, ne peut être cité comme ayant appartenu au servage féodal. » La qualité de *Doctor Juris* ne pouvait être » conférée qu'à gens nobles, au moins à des » hommes de naissance libre, *burgenses*, puis- » qu'elle conférait la quasi-noblesse pour l'im- » pétrant, si déjà celui-ci ne la possédait point » de naissance. «

BRITZ, ouvrage cité dans le texte. — Notes obtenues.

TIXHON, *Jean-Gérard-Noël*, fonctionnaire, né à Stavelot, le 25 décembre 1770, était fils de Jean-Barthélémy Tixhon, honnête bourgeois, et de Marie-Françoise Bauduin. Il avait épousé, le 18 frimaire an X (9 décembre 1800), Marie-Thérèse Cornesse, fille d'un médecin de Spa, et mourut sans postérité, le 28 janvier 1855.

Le jeune Tixhon venait de terminer d'excellentes études au collège de sa ville natale, lorsque la révolution française de 1789 éclata. Ami de la liberté, plein d'ardeur et de moyens, il se rendit à Paris, se lia avec d'autres compatriotes avancés et fit partie de plusieurs clubs progressistes dont il était un des plus chaleureux partisans.

Rentré dans sa ville natale, il fut appelé à remplir les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif, et exerça ensuite successivement avec zèle et aptitude celles de secrétaire de la mairie, de conseiller communal et d'échevin de la ville de Stavelot. Enfin il fut nommé greffier du tribunal de paix du canton. Ce dernier emploi il l'a rempli pendant une longue suite d'années et à la satisfaction générale. Homme intelligent, laborieux et instruit, il a été un excellent et un des plus anciens fonctionnaires de la contrée et même du pays.

Article communiqué.

TOCK, *Joseph-Martial*, comptable, frère puîné de Michel qui a également un article dans ce volume, est né à Bouzonville, département de la Moselle, le 29 ventôse an VI de la République, ou le 19 mars 1798, fils de François Tock, qualifié homme de loi, et de Marguerite Daniel.

Vraisemblablement engagé par son frère plus âgé à se fixer dans le pays de Luxem-

bourg, nous rencontrons son nom consigné parmi les fonctionnaires publics dès le 17 octobre 1816, à l'âge de 18 ans, avec la qualité de contrôleur surnuméraire des contributions. Un arrêté du 9 mai 1817 le nommait contrôleur effectif de 3<sup>e</sup> classe. En 1824, il était contrôleur du cadastre, fonctions qu'il occupait encore lorsque, tout en conservant son titre il a été, par disposition souveraine en date du 4 octobre 1831, désigné pour faire partie de la commission devenue plus tard Chambre des comptes, érigée dans la ville de Luxembourg après les événements politiques de 1830.

Le 21 décembre 1841, lorsque les institutions publiques pour le Grand-Duché devenu autonome ont été définitivement organisées, J.-M. Tock a été nommé conseiller, puis après le décès du président Leclerc, élevé à la présidence de cet important corps de l'Etat, par arrêté du 5 juillet 1869. Mais il n'a pas été admis à jouir de cette haute dignité ; il portait déjà les atteintes incurables de la maladie qui l'enleva le 20 décembre de la même année, sans qu'il lui eût été donné d'occuper le fauteuil pendant une seule séance.

Le président J.-M. Tock était officier de l'ordre de la Couronne de chêne. Le 12 avril 1836 il avait épousé dame Marie-Catherine-Adélaïde Collette, de Neufchâteau, fille de N. Collette, receveur de l'enregistrement et des domaines, de même que conservateur des hypothèques. Elle est décédée à son tour le 4 janvier suivant, c'est-à-dire quinze jours seulement après son mari.

*Souvenirs. — Notes fournies. — Mémorial. — Almanachs de Luxembourg.*

TOCK, *Michel*, administrateur, est né à Bouzonville, département français de la Moselle, le 23 mars 1781, fils de François Tock, qualifié homme de loi, et de Marguerite Daniel. Quelques notes désignent pour lieu de naissance de ce personnage une localité nommée Vandreching, qui n'est point indiquée dans les relevés statistiques du dit département.

Nous n'avons pu obtenir sur lui que peu de renseignements biographiques. Cependant il est à croire que sa famille était assez peu moyennée. Venu dans le pays de Luxembourg alors dénommé département des Forêts, peu d'années après la conquête française, on le rencontre vers 1802 et 1803 avec le modeste titre de porteur de contraintes, attaché au

percepteur à vie des mairies de Bertrange-Mamer-Strassen. Il a été ensuite, mais pendant peu de mois seulement, commis à cheval ou des droits indirects (réunis).

Le 19 mars 1804 un arrêté consulaire l'ayant nommé percepteur à vie des contributions, il a successivement occupé les bureaux de Rhaunen, Niedercrombach et Leissel dans le département de la Sarre ; ensuite celui de Borrig-Besch-Mandern dans le département des Forêts, où il se trouvait encore lorsque, par décret impérial en date du 25 janvier 1813, il a été désigné receveur particulier de l'arrondissement de Diekirch.

Il exerçait ces dernières fonctions lorsque, le 1<sup>er</sup> avril 1814, après la conquête allemande, et sur son refus de prêter le serment de soumission aux puissances alliées, il a été démissionné.

Cependant dès le 20 juin de la même année il recevait un nouveau brevet en qualité de contrôleur des contributions directes ; et le 20 avril de la suivante, 1815, il a été nommé Inspecteur chargé provisoirement de la direction de la même administration. Le titre de Directeur définitif lui a été conféré par un arrêté du 8 décembre 1822. En cette dernière qualité, il a été installé le 1<sup>er</sup> janvier 1823 et il a rempli les dites fonctions jusqu'au 22 mars 1842 où il a obtenu, sur sa demande, une démission honorable avec autorisation de faire valoir ses droits à la pension de retraite, après quarante ans de services.

Comme Tock était né français, il avait sollicité et obtenu l'indigénat, par lettres du 19 juin 1816.

Depuis la création, en 1817, de la Commission pour l'instruction primaire et inférieure dans le Luxembourg, il en a été membre ; et dès 1819 il fut désigné vice-président de ce Collège qui a rendu de si éminents services à la chose publique, en relevant les écoles, comme en répandant jusque dans les moindres hameaux le goût pour les études au moins élémentaires, en en procurant partout la diffusion.

Les événements politiques de Belgique qui vinrent, en août et septembre 1830, bouleverser toute l'économie de l'administration générale dans le royaume des Pays-Bas, de même que provinciale du Grand-Duché de Luxembourg, en isolant la capitale du reste du pays, avaient nécessité un remaniement provisoire d'abord, de 1831 à 1839, dans l'administration centrale et donné nais-

sance à un arrêté du 19 février 1831 établissant à Luxembourg même une Commission chargée du Gouvernement : le 3 mars Tock a été nommé membre de cette Commission, dont il a fait partie sous les différentes dénominations qu'elle a successivement obtenues, jusqu'en janvier 1842, époque à laquelle la Constitution d'Etats pour le Grand-Duché, comme pays indépendant, est entrée en vigueur.

Tock passa le reste de ses jours, depuis 1842, retiré des affaires publiques. Il est mort le 26 avril 1863, emportant dans la tombe la réputation d'avoir constamment rempli ses fonctions avec conscience, délicatesse et discernement. Il était décoré de la croix de l'ordre du Lion néerlandais.

Le 24 août 1808, étant percepteur de la mairie de Niedererombach et domicilié à Birkenfeld, il avait épousé, à Nennig, dame Marie-Gabrielle-Josèphe de Fouckart, née à Virton et résidant pour lors à Berg, fille d'Emmanuel de Fouckart, en son vivant capitaine autrichien et de Marguerite de Papigny, du château de Clémarais. Cette dame est morte à son tour, le 15 septembre 1865.

*Etat de services. — Mémorial du Grand-Duché. — Almanachs de Luxembourg. — Notes communiquées. — Souvenirs personnels.*

**TOCKERT, Jean-Nicolas**, militaire, est né à Arlon, le 25 avril 1795. Il était capitaine-adjutant de place de 1<sup>re</sup> classe pensionné et décoré de la médaille de Sainte-Hélène, lorsqu'il est mort à Laeken, le 22 novembre 1861.

Entré au service de l'empire français comme soldat au 4<sup>e</sup> régiment de hussards, le 21 mai 1810, Tockert fit les campagnes d'Espagne de 1810, 1811, 1812 et 1813, et fut congédié comme étranger, le 12 juillet 1814.

Après les événements politiques de Bruxelles en 1830, il entra dans l'armée belge avec le grade de capitaine au 10<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs francs, le 23 avril 1831. Il a été replacé dans l'armée régulière en qualité de capitaine de 2<sup>e</sup> classe au 9<sup>e</sup> régiment de ligne, le 24 juillet suivant.

Il passa à l'état-major des places comme adjudant de 2<sup>e</sup> classe à Charleroi, en 1833, et fut promu à la 1<sup>re</sup> classe en 1836. Il était attaché à l'état-major de la place de Malines depuis 1839, lorsqu'en 1842 il a été mis en non-activité.

Le capitaine Tockert avait obtenu sa retraite en 1851.

*Etat de services.*

**TORNACO**, la famille baronnale de, est devenue luxembourgeoise dans une de ses branches, depuis 1753, où un de ses membres, *Arnould-François, baron de Tornaco* a acquis la terre de Sanem ou Sassenheim, comme nous aurons l'occasion de le dire ultérieurement en son lieu. Ce personnage possédait également le domaine de Sterpenich, de même que certains droits féodaux à Messancy, à Ober- et Nieder-Pallen ainsi qu'à Vervox, toutes localités ressortissant autrefois au pays de Luxembourg.

La branche dite de Sanem de cette famille noble n'a conservé, dit-on, ses tablettes généalogiques, par lesquelles elle constaterait authentiquement le lieu de son véritable berceau originaire, qu'à compter de deux degrés d'ascendance, le père et le grand-père des deux frères qui ont obtenu en 1738 le titre et le rang baronnal pour toute leur descendance masculine et féminine.

Cependant les Patentes impériales que nous mentionnons ici portent en termes explicites, que depuis plusieurs siècles en avant, les de Tornaco avaient compté pour le corps équestre. Néanmoins cette preuve de noblesse plus ancienne, antérieure à l'élévation au rang de baron, n'établit point d'une manière certaine et absolue le lieu de leur véritable origine.

A la vérité, une tradition de la famille de Tornaco fait sortir celle-ci d'anciens châtelains de Tournai, Tornacum en latin, d'où la race aurait adopté le vocable de *Tornaco* comme nom patronymique.

Nous ne contestons point la possibilité d'un pareil soutènement ; mais il nous sera permis dans ce cas de demander si, dès le douzième ou le treizième siècle, les châtelains de Tournai possédaient cette dignité héréditairement, pour pouvoir en prendre le nom et le transmettre à leurs descendants ?

L'histoire nous enseigne que la charge de châtelain a toujours été simplement bénéficiaire, pouvant être donnée et reprise à la volonté du Souverain.

D'aucuns autres croient néanmoins, sans plus de certitude absolue que les premiers, que le nom de Tornaco pourrait bien avoir été importé d'Espagne par un officier de cette nation, noble d'origine, comme devaient l'être les officiers de cette armée, lequel aurait fait souche dans les provinces de la Belgique sous la domination des rois d'Espagne : les exemples de l'espèce ne sont pas rares dans ces parages autrefois dits d'au-delà.

Ce sentiment, en rejetant comme un jeu de mots la dérivation du nom *de Tornaco* de celui de la ville de Tournai, Tornacum en latin, d'où on aurait fait de Tornaco au lieu de a Tornaco, a pour lui cette vraisemblance que la généalogie de notre famille de Tornaco, telle que celle-ci semble la posséder authentiquement prouvée, ne commence que pendant la première moitié du dix-huitième siècle, dans la personne de :

I. *Lambert de Tornaco*, qui fut maieur de St-Trond et de Stya. Il épousa Françoise Bernard, dite Braze, née à St-Jean-Geest, le 19 novembre 1636. Cette dame était fille de Rénier Bernard, dit Braze, et de Claudine de Dronotte. De leur mariage sont sortis cinq enfants, dont nommément :

II. *Théodore-Claude de Tornaco*, né le 7 août 1662, épousa Marie-Thérèse-Catherine Corns, dont huit enfants, parmi lesquels nous mentionnerons ici successivement, sous le 3<sup>e</sup> degré : Théodore-Guillaume et Arnould-François de Tornaco.

III<sup>1</sup>. *Théodore-Guillaume de Tornaco*, seigneur de Lens-St-Servais, a, conjointement avec son frère Arnould-François, cité quelques lignes plus haut, été créé **BARON DU SAINT-EMPIRE**, par Lettres-Patentes en allemand, données à Vienne, le 23 janvier 1738, par Charles VI, élu Empereur Romain, *tant pour leurs personnes que pour tous leurs hoirs et descendants légitimes des deux sexes, avec octroi du blason qui suit :*

„Ecartelé. Aux 1 et 4 d'or, à la demi-aigle  
„de sable, ornée et lampassée de gueules; au  
„2 de gueules, au sénestrochère couvert de  
„brassières d'acier, tenant une épée d'argent;  
„au 3 enfin, de gueules au dextrochère armé,  
„comme au 2.

„Sur le tout : d'azur à la croix d'argent, qui  
„était de Tornaco primitif.

„Couronne de Marquis.

„Cimier : à dextre une aigle éployée de  
„sable; à sénestre le sénestrochère de l'écu.

„Supports : à dextre, un sauvage au naturel, ceint de verdure à la tête et aux reins, tenant de la droite une bannière au sur-le-tout de l'écu. A sénestre, un griffon ailé d'or, le bec ouvert, la langue de gueules proéminente; la queue en sautoir, supportant l'écusson de la patte gauche et tenant de la droite une bannière au dextrochère du second.“

„Devise : Un ruban d'argent terminé de gueules, portant le cri : *Virtus nobilitat.*“

Théodore - Guillaume de Tornaco avait épousé, le 14 mai 1717, Thérèse de Belfroid, fille de N. de Belfroid, seigneur de Braives, et veuve de N. de Blecheins, seigneur de Lens-St-Servais. Cette dame le rendit père de quatre enfants, parmi lesquels *Jean-Théodore* baron de Tornaco, dont nous nous occuperons sous le quatrième degré.

III<sup>2</sup>. *Arnould-François de Tornaco*, cité au second degré comme frère puîné de Théodore-Guillaume de Tornaco et fils de Théodore-Claude ainsi que de Marie-Thérèse-Catherine Corns, a été conjointement avec son dit frère, créé baron de son nom.

Nous lui consacrons un article spécial dans le présent volume de Supplément de la Biographie nationale luxembourgeoise.

Ce fut ce personnage qui, qualifié seigneur de Vervoz, Messancy, Sterpenich, Nieder-Pallen, Ober-Pallen, lieutenant-général des armées de S. M. l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême, et son Gouverneur des ville et pays de Termonde, chevalier des ordres des Ducs de Saxe-Weimar, Wurtemberg, etc., etc., et par acte du 3 du mois d'octobre 1753, passé devant le notaire-tabellion royal au bailliage de Briey, y résidant, a acquis du comte Emmanuel de Terring de Jettenbach de Gronsfeld et du Saint-Empire, ainsi que de la dame son épouse, née comtesse d'Arberg et de Gronsfeld, la terre et seigneurie de Sanem ou Sassenheim, avec la haute justice et toutes les prérogatives y appartenant.

De son mariage, contracté dans l'église de St-Nicolas à Luxembourg, le 23 février 1734, avec Anne - Claire - Gabrielle d'Henron, naquirent :

1<sup>o</sup> Charles-Sigismond, baron de Tornaco, décédé en 1777, après avoir épousé, le 23 janvier 1765, Marie-Anne-Erasme-Pauline-Elisabeth, Princesse de Cantacuzène, dame d'honneur de l'Impératrice Marie-Thérèse. Ces époux, qui résidaient au château de Sanem, procréèrent trois enfants, parmi lesquels un fils, Théodore-François, né le 8 mai 1771 et qui mourut célibataire, le 16 septembre 1794, à l'âge de 23 ans. Le 19 mars précédent, il avait obtenu de l'empereur François des lettres de congé à l'effet de pouvoir administrer ses biens. Quatre ans plus tôt, le 18 octobre 1790, il avait, dans une lettre

remplie de protestations de dévouement pour sa patrie, comme également d'obéissance envers sa mère, demandé à cette dernière la permission pour pouvoir prendre service, sans grade, dans le célèbre régiment nommé des dragons de Latour.

2° Une fille, Anne-Elisabeth baronne de Tornaco, baptisée dans la chapelle castrale de Sanem, le 11 janvier 1770, a été mariée par contrat en date du 26 juillet 1788, à Albert-Camille-Auguste, chevalier-marquis du Blaisel, officier aux gardes françaises, né à Lasovage, fils de Antoine-Joseph-Auguste-Louis, marquis du Blaisel, seigneur de Chainière, Rocourt, Redange, Cultry, etc., maréchal de camp es armées du roi très-chrétien, gouverneur en survivance du château d'Ardelot, lieutenant-chef-de-brigade de ses gardes du corps, et de défunte Marie-Barbe-Josèphe, née baronne d'Huart.

3° Une autre fille, la baronne Anne-Marie-Auguste de Tornaco, a été mariée en 1756 à son cousin, le baron Jean-Théodore de Tornaco, fils de Théodore-Guillaume baron de Tornaco, dont il a été parlé au 3<sup>e</sup> degré, primo, qui précède.

NB. Une quatrième enfant de ce mariage, l'aînée, née en vie, mais avant terme, est inscrite comme suit dans les registres baptistaires de l'église d'Obercorn, à laquelle Sanem ressortissait à cette époque. Elle est vraisemblablement décédée peu de temps après. Nous copions ici son acte de baptême :

„Hâc vigesimâ secundâ septembris 1765  
„baptizata fuit in sacello castrali de Sanem  
„prænobilis domicella *Anna-Francisca-Gabriela filia legitima prænobilis Domini Caroli-Sigismundi de Tornaco sacri romani imperii Liberi Baronis inelyti regiminis pedestris d'Arberg capitanei cæsareæ et apostolicæ majestatis servitii, Scti Constantiniani ordinis equitis, domini temporalis de Sassenheim, Schiffingen, Arestorff, etc. etc. ; et prænobilis Domine Mariæ-Anne de Tornaco natæ principis ex illustrissimâ familiâ de Cantacuzene conjugum ex castro Sanem.*

„Susceptores fuerunt prænobilis Dnus Franciscus-Arnoldus de Tornaco, sacri romani imperii Liber Baro, cæsareæ et apostolicæ majestatis generalis al urbis et provincie de Termonde Gubernator, ordinum Saxonie Wimarie et Witæbergæ eques, dominus temporalis de Sterpenich, Metzsig,

„Vervoz, Niederpallen, etc. ; et prænobilis „domina Anna-Gabriela de Tornaco nata de „Henron.“

„Signé : „J.-H. Oswald Pastor in Obercorn.“

Les mêmes registres indiquent également le baptême d'une cinquième enfant, qui n'a point vécu longtemps.

Le 25 décembre 1768 est née Amélie-Marguerite baronne de Tornaco, fille des mêmes père et mère. Elle est décédée le 29 mars 1770.

IV. *Jean-Théodore Baron de Tornaco* et du Saint-Empire, seigneur de Lens-St-Servais, était fils, en même temps qu'un des enfants de Théodore-Guillaume de Tornaco, qui a été créé baron de son nom, comme nous l'avons dit, et de son épouse Thérèse de Belfroid, veuve en premières noces de N. de Blecheins, seigneur de Lens-St-Servais.

Jean-Théodore devint à son tour propriétaire de la même seigneurie, et s'allia par mariage à sa cousine germaine, Anne-Marie-Auguste baronne de Tornaco, fille, comme nous savons, d'Arnould-François de Tornaco, créé baron de son nom, conjointement avec son frère plus âgé, et de Anne-Claire-Gabrielle d'Henron, son épouse.

Par cette dame, et en vertu d'un fidéi-commis de famille qui disposait que : si la branche masculine d'Arnould-François venait à s'éteindre, la propriété de Sanem reviendrait aux enfants d'Anne-Marie-Auguste, une de ses filles, ladite terre et seigneurie de Sanem a passé en la possession de la branche aînée des barons de Tornaco qui en est encore aujourd'hui propriétaire. Sterpenich était également échu à ces époux comme part dans le partage entre les enfants d'Arnould-François baron de Tornaco. Mais il ne faisait pas partie du fidéi-commis en question.

Du mariage de ces époux naquirent huit enfants, trois fils et cinq filles, parmi lesquels nous citerons comme intéressant l'histoire nobiliaire du Grand-Duché, où l'ordre équestre n'est plus que très-parcimonieusement représenté :

V. *Charles-Auguste baron de Tornaco* et du Saint-Empire, le plus jeune fils, et qui est resté seul héritier masculin du fidéi-commis concernant la terre de Sanem. Il a été pendant trois ans membre de la seconde Chambre des Etats-Généraux du royaume des Pays-Bas, à la promulgation de la Loi fondamentale. Précédemment, sous l'empire français, il avait été



nommé maire de la ville de Luxembourg, par décret de Napoléon I<sup>er</sup>, en date du 5 avril 1811, et jusqu'à l'entrée des alliés en 1814 : sous son administration de la capitale du pays, le baron Ch.-Aug. de Tornaco a posé un grand nombre d'actes restés en favorable souvenir.

Le baron Ch.-Aug. de Tornaco, né au château de Vervoz, le 23 janvier 1764, et décédé au même château, le 10 décembre 1837, avait épousé à Berlo, le 10 octobre 1800, Marie-Elisabeth, née comtesse de Berlo, Chanoinesse du chapitre noble de Maubeuge, née à Assenois, le 14 mars 1769 et morte au château de Berlo, le 13 décembre 1856 : Personne n'ignore que la maison de Berlo appartient à la plus ancienne noblesse de la Belgique.

De ce mariage, qui nous conduit à la génération encore contemporaine, sont nés :

a. Auguste-Jean-Marie, baron de Tornaco, né au château de Sterpenich, le 11 septembre 1801, resté célibataire. Il réside au château de Lens-St-Servais, dans la province belge de Liège, et n'appartient plus aujourd'hui à la nationalité luxembourgeoise.

b. Aldegonde-Ursule-Florence-Marie-Amélie, baronne de Tornaco, née à Sterpenich, le 20 avril 1803 et décédée au château de Berlo, le 8 mai 1856. Le 16 août 1826, elle avait été unie, à Sanem, à Adrien-Louis-Constantin-Charles, comte de Lannoy de Clervaux, né à Liège le 7 juillet 1783, fils de Félix-Balthasar-Pierre-Adrien, comte de Lannoy de Clervaux et de Marie-Ferdinande, comtesse de Berlo ; décédé au château de Bolland, le 19 novembre 1854, membre de l'ordre équestre de la province de Liège.

c. Marie-Sidonie, baronne de Tornaco, née à Sterpenich, le 20 avril 1804 et décédée au château de Bormenville, en Belgique, le 17 janvier 1876. Cette dame avait été mariée à Vervoz, le 1<sup>er</sup> mars 1833, au comte Jules-Ferdinand de Berlaymont, dit de Bormenville, fils de Florent-Henri-Laurent, comte de Berlaymont et de Marie-Anne, née comtesse de Berlaymont, mort le 16 décembre 1855, chambellan de Guillaume I<sup>er</sup>, roi des Pays-Bas, et veuf en premières noces de Nadina de Dronhort, dite de Dronhorthof. D'où nommément un fils, Florent, comte de Berlaymont, que nous retrouverons sous la lettre *f* de la présente génération.

d. Marie-Victor baron de Tornaco, qui

suit au sixième degré et qui a été le seul mâle de cette génération qui fût resté luxembourgeois par sa naissance et par la continuation de son domicile dans le Grand-Duché. Voir son article biographique dans ce volume.

e. Marie-Camille-Louis de Gonzague, baron de Tornaco, né au château de Sterpenich, le 6 avril 1807 ; ancien membre de la Chambre des Représentants de Belgique, plus tard du Sénat belge dont il est devenu vice-président. En premières noces il avait épousé à Bruxelles, le 6 septembre 1847, la vicomtesse Herminie de Jonghe, née à Gand, le 2 avril 1808 et décédée sans enfants, à Bruxelles, le 27 décembre 1849, fille d'Edouard-Philippe-Ghislain, vicomte de Jonghe et de Charlotte-Philippine-Françoise-Josèphe d'Esbeck, dite van der Harghen de Mussain. En second mariage il a été uni au château de Bovelingen (Limbourg), le 25 juin 1855, à Sophie-Félicité-Alexandrine comtesse de Borchgrave d'Altena, née audit Bovelingen, le 18 décembre 1829, fille de George-Guillaume-François de Borchgrave d'Altena, et de Marie-Thérèse-Dorothée, comtesse de Vanderburg, dont deux fils : Auguste-Joseph-Ghislain, né au château de Vervoz, le 14 avril 1856 ; et Arnoul-Sidoine-François, né au même château, le 10 mai 1858.

Ces deux derniers n'appartiennent plus à la branche actuelle de Sanem de la famille de Tornaco, bien qu'à certains droits ils seraient peut-être autorisés à revendiquer la nationalité luxembourgeoise par leur naissance à Vervoz, qui dépendait jadis du Duché de ce nom, quoique rangé de nos jours sous le ressort de la province de Liège.

f. Marie-Mathilde, baronne de Tornaco, née à Sanem, le 19 août 1813, mariée à Vervoz, le 21 mai 1840, à Florent comte de Berlaymont et de Nadina de Dronhortof, sa première femme (v. litt. c. ci-dessus). Florent comte de Berlaymont est né à Bormenville, le 20 mai 1815.

VI. Marie-Victor baron de Tornaco, fils puîné et quatrième enfant issu du mariage de Charles-Auguste baron de Tornaco, en son temps chef de la branche de sa famille, dite de Sanem dans le Grand-Duché de Luxembourg, et de la comtesse Marie-Elisabeth de Berlo, naquit au château de Sterpenich près d'Arlon, le 7 juillet 1105 et mourut au château de Voordt, province belge du Limbourg, le 23 septembre 1875. Il a été inhumé dans le caveau de sa famille, à Sanem.

Marie-Victor baron de Tornaco a été le seul fils de sa famille qui eût continué sa résidence dans le Luxembourg, conservant cette nationalité. — Voir son article biographique.

Il fut pendant vingt ans membre de l'Assemblée législative de ce pays, près de sept ans Ministre d'Etat Président du Gouvernement du Grand-Duché, Chevalier de plusieurs ordres et Chambellan honoraire de S. M. le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg.

Il avait épousé à Liège, le 30 avril 1839, dame Anne-Marie-Louise de Beghein, issue d'une ancienne famille noble liégeoise, née à Liège, le 2 avril 1811, fille de Pierre-Gérard-Joseph de Beghein et de Marie-Henriette de Troussel.

De ce mariage sont actuellement en vie, deux fils, *Arnoul-Théodore-Charles-Marie-Ghislain-Séraphique-Joseph-Léopold*, et *Marie-Thomas-Pierre-Jean-Charles*, barons de Tornaco; et deux filles, *Anne-Elisabeth-Joséphine - Marie - Gabrielle - Claire*, et *Marie-Louise-Camille-Caroline-Elisabeth - Sidonie*, baronnes de Tornaco.

GOETHALS, *Dictionnaire héraldique et généalogique de la Belgique. — Registres aux Patentes de l'ancien Conseil provincial; aux archives du Grand-Duché de Luxembourg. — Livres paroissiaux de l'église de St-Nicolas; aux archives communales de Luxembourg. — Livres paroissiaux de Sterpenich, Sanem et Oberkorn; et Etat-civil des communes de Sanem, Differdange et Steinfort. — BARON DE STEIN D'ALTENSTEIN, Annuaire de la Noblesse belge. — Almanach royal officiel de Belgique. — Almanachs du département des Forêts et du Grand-Duché. — Mémoires dans le procès pour la succession du comte Adrien de Lannoy de Clervaux. — Documents communiqués. — Notes d'Etudes. — Communications diverses. — Correspondances. — Etat-civil de Liège.*

TORNACO, *Arnould-François*, baron de, militaire et diplomate. Les archives de Vienne, non plus que les Biographies générales ne donnent aucun renseignement biographique précis sur ce personnage. Et cependant les grades élevés qu'il possédait à l'armée, grades qui ne s'obtenaient ni facilement, ni sans les avoir gagnés, comme on dit, surtout sa promotion à la baronnie, pour lui et tous ses descendants des deux sexes, faveur départie également à son frère, *Théodore-Guillaume de Tornaco*, seigneur de *Lens-St-Servais*, ainsi que, en même temps et au même degré, à tous les descendants des deux frères, à une époque où l'anoblissement, comme les promotions en dignité nobiliaire n'étaient pas

devenus vénéales; toutes ces causes, disons-nous, témoignent péremptoirement des véritables et grands mérites de l'impétrant.

Force nous sera dès lors, de nous borner à ne consacrer au baron *Arnould-François de Tornaco*, qui est devenu luxembourgeois en 1753, qu'un simple memento puisé aux considérants inscrits dans les Lettres-Patentes mêmes, rédigées en langue allemande, et enregistrées dans les volumes aux Patentes de l'ancien Conseil provincial des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny, T. 13, fol. 94 et suivants, par lesquelles *lui et son frère, ainsi que leur postérité masculine et féminine sont créés barons de leur nom* :

„Nous Charles VI, par la grâce de Dieu,  
„élu Empereur Romain, etc.,  
„reconnaissons publiquement pour Nous  
„et pour Nos successeurs à l'Empire romain,  
„de même qu'à Nos royaumes héréditaires,  
„par ces Lettres-Patentes, et faisons savoir :  
„Nos féaux *Théodore-Guillaume de Tornaco*, seigneur de la seigneurie de *Lens-St-Servais*, et son frère, *Arnould-François de Tornaco*, Notre colonel impérial, chevalier „de l'Ordre ducal würtembergeois de Saint-  
„Hubert, ARNOULD-FRANÇOIS DE TORNACO . . .  
„lesquels, depuis plusieurs siècles en avant,  
„descendent d'aïeux nobles et méritants, et  
„eux-mêmes, comme leurs ancêtres et pères,  
„se sont toujours efforcés de se distinguer au  
„civil et au militaire auprès de Nos glorieux  
„Prédécesseurs, Rois et Empereurs, de même  
„que Notre Auguste Maison d'Autriche; . . .  
„en particulier, *Arnold-François de Tornaco* a pendant vingt-un ans été à Notre  
„service militaire impérial dans le régiment  
„Wurmbrand, où il a acquis le grade de lieutenant-colonel; et en dernier lieu dans le  
„régiment de la garde ducale de Württemberg, pendant la guerre contre la France;  
„d'où il a été envoyé à la Cour palatine à  
„Mannheim, afin d'y observer les mouvements  
„de l'armée ennemie, de même que de celle  
„de l'Empire; également il y a quelques  
„années, avec la réserve de ses services  
„d'Empire, il a été nommé colonel d'un régiment würtembergeois à pied, et gouverneur  
„du comté princier de Maempelgarde. Depuis  
„les commencements des négociations pour la  
„paix avec la France, il a été en mission,  
„avec succès, à la Cour de France, en qualité  
„de ministre de Württemberg. Ensuite de  
„quoi il est rentré à Notre service royal avec  
„le rang de colonel. . . . .“

Arnould-François, baron de Tornaco était lieutenant-général et gouverneur de la ville de Termonde, lorsqu'il est décédé dans cette ville.

Il repose dans le chœur de l'église, sous un monument portant sur une tablette en marbre blanc l'épithaphe que nous allons transcrire :

D. O. M.  
D. FRANCISCO-ARNOLDO S. I. R.  
LIBRO BARONI A TORNACO,  
AUGUSTISSIMAE IMPERIALIS REGIAEQVE DOMUS  
AUSTRIAE  
ARMAMENTARII PRAEFECTO,  
TENERAMUNDAE GUBERNATORI,  
*Ducum Virtenbergen. et Weymar. Ordinum  
Equiti,*  
*Domino in Sassenheim, Sterpenich, Messancy  
et Vervox,*  
*piè defuncto 16<sup>ta</sup> Aprilis, anno salutis 1766,*  
*vitae 70, militae 50,*  
Parenti optimo moerentes posuerunt liberi  
Carolus-Sigismundus et Maria-Augusta.

Le baron Arnould-François de Tornaco avait épousé à Luxembourg, le 23 février, sous l'ancienne paroisse de Saint-Nicolas, Anne-Claire-Gabrielle d'Henron, fille de Jean-Baptiste d'Henron et d'Anne-Marguerite Ruat.

Deux enfants, un fils et une fille, dénommés dans l'épithaphe du père, sortirent de ce mariage. Nous les retrouvons dans la généalogie de la branche, dite de Sanem, de la famille de Tornaco. Voir cet article.

*Patentes de Baron, dans les Enregistrements de l'ancien Conseil de Luxembourg. — GETHA'S, Dictionnaire généalogique et héraldique de la Belgique. — Livres paroissiaux de St-Nicolas, à Luxembourg. — Correspondances. — LE BARON DE STEIN D'ALTENSTEIN, Annuaire de la Noblesse belge. — Notes d'études.*

TORNACO, Marie-Victor, baron de, législateur, diplomate et homme d'Etat, est né le 7 juillet 1805, au château de Sterpenich, une propriété de sa famille, annexe du village du même nom, aujourd'hui belge, ayant avant 1839 ressorti sectionnairement à la commune administrative de Steinfort au canton actuel de Capellen, et précédemment à celui d'Arlon.

Fils puîné, en même temps que quatrième enfant de Charles-Auguste baron de Tornaco qui fut ancien maire de la ville de Luxembourg, sous le régime français, du 5 avril 1811 jusqu'à l'entrée des alliés en 1814; et

de Marie-Elisabeth, née comtesse de Berlo<sup>o</sup> ex-chanoinesse laïque du chapitre noble de Maubeuge, le baron Victor de Tornaco avait reçu une bonne éducation privée, conforme à la position de sa famille. Il a également suivi l'école polytechnique de Paris.

Il venait d'accomplir sa 25<sup>e</sup> année d'âge, lorsqu'éclata la révolution belge, entraînant l'adhésion des populations des provinces méridionales du royaume des Pays-Bas. Mais, fidèle à l'adage nobiliaire qui exige le culte de la légitimité à l'égard du souverain, il crut devoir répudier les principes proclamés par l'insurrection, et tenta courageusement, avec ses frères ainsi que quelques autres adhérents de la dynastie, de lutter pour maintenir l'intégrité du territoire luxembourgeois que la Conférence de Londres morcelait, afin de, par un nouveau subterfuge diplomatique, contenter les deux adversaires en présence.

Se succédèrent ensuite le traité de Londres, du mois de juin 1839 et la reprise de possession de la partie dite allemande du pays de Luxembourg par la maison de Nassau d'Orange; la visite à son Grand-Duché, faite en personne par le bon roi Guillaume II, du 19 au 24 juin 1841, afin d'apprendre, franchement exprimés, les véritables besoins ainsi que les aspirations des luxembourgeois; enfin la promulgation de la Constitution d'Etats rédigée d'après les principes politiques absolus, obligatoires, admis par les princes de la Confédération germanique.

Cette Constitution était librement donnée par le monarque: elle consacrait l'existence d'une représentation nationale à titre consultatif.

Un membre de la famille des barons de Tornaco devait, à cause de la fidélité traditionnelle à toute épreuve de son lignage envers la Maison régnante, comme également à cause de sa position sociale, être appelée à faire partie de la première assemblée appelée à discuter les principes, comme à émettre des avis motivés sur les projets de lois que le Gouvernement serait chargé par le roi Grand-Duc de soumettre aux délibérations des élus du pays: le Souverain, en octroyant la Constitution du 12 octobre 1841, s'était réservé la désignation des membres qui pour la première fois composeraient cet auguste Corps consultatif.

Par une ordonnance en date du 30 octobre 1841, portant nomination des membres des

Etats créés par la charte politique, „le baron „Victor de Tornaco, propriétaire à Sanem“ fut choisi pour être un des trois représentants du canton d'Esch-sur-l'Alzette, de nouvelle création, en remplacement de celui plus ancien dit de Bettembourg.

Admis au serment constitutionnel, pendant la séance inaugurale de l'assemblée des Etats présidée par le Souverain en personne, le 7 juin 1842, le baron Victor de Tornaco y a siégé jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1845, date de l'expiration du mandat lui conféré par le Roi lui-même.

Soumis au choix des électeurs après cette première période triennal révolue, il a été de nouveau désigné par le même canton et proclamé le 3 juin 1845, pour faire partie des Etats pendant les six sessions suivantes. Mais arriva la dissolution de ce grand corps, par rescrit royal grand-ducal en date du 29 mars 1848.

Feu S. M. Guillaume II, de vénérée mémoire pour tous les luxembourgeois aimant la patrie, déférant aux vœux unanimes du peuple, de voir remplacer sa Constitution d'Etats, forcément modelée sur les principes absolutistes surannés, édictés sous l'inspiration de la Confédération allemande, par des institutions plus en harmonie avec ses mœurs et le degré de son éducation civile et politique; le Roi, disons-nous, réunissait une Assemblée Constituante en nombre double de membres; laquelle il chargea d'élaborer elle-même pour la patrie un pacte fondamental nouveau qui pût, pensait-il, satisfaire les vrais besoins moraux de ce petit peuple qui s'est, à toutes les époques historiques, distingué par son attachement à la personne de ses princes et par ses vertus publiques.

Le baron Victor de Tornaco, qui s'était fait avantageusement connaître par ses principes libéraux pendant les discussions législatives, de 1842 à 1847, de même que par ses votes sages et indépendants de toute influence autre que le bonheur et la prospérité de ses concitoyens, ne pouvait manquer d'obtenir aux élections une imposante majorité de voix qui lui conféraient la délicate mission de coopérer à la proclamation des bases nouvelles sur lesquelles devait désormais reposer la législation nationale.

On sait que la Constituante, ouverte le 25 avril 1848, avait terminé son œuvre le 28 juillet suivant.

Le baron de Tornaco a de même fait partie de la Commission de neuf membres que l'Assemblée nationale députa à La Haye pour recevoir le serment du Roi Grand-Duc au nouveau pacte fondamental voté le 23 juin 1848; noble mission accomplie le 10 juillet suivant, dans la salle du trône, au palais de Nordeinde, où Sa Majesté se trouvait entourée d'une Cour aussi nombreuse que brillante.

Aux élections pour la Chambre des députés, qui remplaçait désormais la précédente assemblée des Etats, le baron de Tornaco reçut de nouveau le mandat de représenter le canton d'Esch-sur-l'Alzette; et ce successivement sans interruption, du 3 octobre 1848 au 9 juin 1851; du 7 octobre 1851 au 15 mai 1854; et du 22 juin 1854 au 27 novembre 1856, jour où l'assemblée législative a été dissoute pour prélude à l'introduction par voie administrative, d'une nouvelle Constitution, dite révisée; afin, prétendait le Gouvernement, de l'approprier aux exigences du droit fédéral allemand, que depuis peu l'on avait ressuscité.

Les élections de 1857, après un interrègne législatif d'environ un an, firent rentrer de Tornaco à l'assemblée, dite des Etats, du 30 novembre 1857 au 29 juillet 1860. Il a, d'autant plus facilement pu accepter ce nouveau mandat national, malgré l'espèce de pression qui avait été introduite dans l'Ordonnance électorale nouvelle, par les nombreux cas d'incompatibilité légiférés, plaçant certaines catégories d'élus dans la nécessité de devoir opter entre leur position sociale acquise souvent après de longs services, et l'honneur de représenter leurs concitoyens; que, par sa fortune indépendante et son généreux dévouement à la chose publique, il n'était aucunement exposé à être atteint par les coups de la férule ministérielle, qui s'était réservé de pouvoir accorder ou refuser l'autorisation d'accepter la mission, suivant la personne qui avait à la demander au pouvoir.

Réélu, le 30 juillet 1860, ses pouvoirs n'avaient pas encore été vérifiés par l'Assemblée législative, comme en même temps il n'avait pas encore prêté le serment politique exigé pour pouvoir y siéger, le baron Victor de Tornaco a été appelé par la confiance de la Couronne (arrêté du 26 septembre 1860) à l'éminente dignité de ministre d'Etat, président du Gouvernement du Grand-Duché.

Comme membre de la législature, successivement sous trois régimes politiques diffé-

rents, le baron Victor de Tornaco n'avait pas tardé à se conquérir une grande confiance parmi ses honorables collègues; tellement que ces derniers l'avaient désigné, d'abord vice-président de leur Assemblée, pendant les sessions de 1849, 1850, 1851, 1852 et 1854; enfin président en 1855 et en 1856. — Ce fut pendant les premiers jours de cette session que la Chambre des députés avait été dissoute et l'octroi de la Constitution dite révisée consommé, — et enfin en 1859, lorsque le choix du bureau a commencé à être rendu régulièrement, d'année en année, à la représentation du Grand-Duché; un droit qui lui avait été enlevé par la charte octroyée.

Pendant cette longue série d'années, le baron Victor de Tornaco a constamment, avec le plus louable zèle, en même temps qu'avec la plus honorable abnégation personnelle, pris une part très-active aux travaux législatifs ainsi qu'aux discussions de l'assemblée, dans laquelle les idées qu'il défendait se trouvaient pour ainsi dire toujours sanctionnées par les votes des législateurs; parce que, murement raisonnés, les principes qu'il professait étaient généralement frappés au coin de l'intérêt public bien entendu.

On aimait, du reste, à l'entendre parler à la Chambre, avec ce calme de la conviction qui entraîne, et cette éloquence persuasive dépourvue de fleurs de rhétorique, cherchant par la simplicité choisie des mots à convaincre, non à éblouir. Saisissant aussitôt au cœur les questions de natures diverses qui surgissent pendant les débats, il visait constamment à faire donner aux décisions à prendre la tournure la plus libérale, la plus sage et la plus conforme à l'avantage général.

Comme président de la Chambre, il savait en toute occasion se tenir parfaitement à la hauteur de cette mission de suprême dignité, par une imperturbable impartialité, aussi bien que par l'imposant respect qu'il exigeait de tous pour les prééminences inaliénables de la Représentation nationale luxembourgeoise.

En 1860, le baron de Tornaco succéda au ministre d'Etat Simons, sous la présidence duquel avait été décrétée la Constitution de 1856, qui faisait rétrograder le Grand-Duché de plus d'une vie d'homme dans la jouissance des libertés publiques dont le peuple avait fait l'essai et avec lesquelles il s'était trouvé heureux, d'abord de 1831 à 1839 sous le régime belge; ensuite depuis 1848 jusqu'au jour alors présent, le 27 novembre 1856.

Il est bien vrai que le Gouvernement affirmait que la Raison-d'Etat avait exigé ce pas de recul dans la vie politique des luxembourgeois, afin de faire concorder leurs lois avec le droit fédéral allemand récemment réveillé; mais cette circonstance, qui peut-être parut impérative aux yeux des conseillers de la Couronne, ne justifiait point, à ceux du peuple entier, ni la mesure violente qui avait été réalisée, ni surtout un grand nombre d'actes de pure réaction qui avaient accompagné et suivi de près ce changement de régime.

Bref, et malgré toutes les précautions qu'elle avait su prendre afin de faire accepter ces ordonnances, tacitement au moins et sans permettre aux plaintes de se traduire trop ouvertement, l'administration supérieure avait bien dû finir petit-à-petit par se relâcher de partie de ses rigueurs compressives. Le ministère avait même été amené jusqu'à conclure avec les Elus de la Nation, choisis suivant deux modes différents, pour siéger dans une assemblée unique, la moitié des membres par voie directe, l'autre moitié à deux degrés, une espèce de transaction ou de compromis réglant, comme on dirait, le *modus vivendi* commun entre le Gouvernement et les Etats, au moyen de l'abrogation des dispositions les plus humiliantes des ordonnances rétroactives; que encore le ministre d'Etat se vit, en fin de compte engagé à se retirer des affaires (arrêté du 26 septembre 1860); parce qu'à sa personne restait attaché le reproche d'avoir été trop loin.

Appelé par la confiance du Souverain pour être placé à la tête du Gouvernement dans ces circonstances graves autant qu'exceptionnelles pour le caractère luxembourgeois (arrêté du 26 septembre 1860), le baron Victor de Tornaco crut devoir, par patriotisme, se charger de diriger les affaires de l'Etat, de manière à effacer successivement le plus possible le souvenir pénible que l'administration précédente avait laissé dans l'esprit public.

Son entrée au pouvoir fut saluée à titre de favorable augure pour le Grand-Duché.

Et en effet, il inaugura son ministère par une mesure franchement exécutée dans le sens des aspirations unanimes: A la tête des membres composant le Conseil du Gouvernement, il publia dès le 29 septembre, 3 jours seulement après son installation, un arrêté nommant une commission de cinq membres, plus deux suppléants, chargée d'examiner les

différentes ordonnances émanées du régime réactionnaire de fin de 1856 à 1860, et de formuler les propositions que cet examen sérieux aurait suggérées. Cette commission, qu'à certains droits on doit dénommer parlementaire, était choisie au nombre des membres les plus libéraux et les plus influents de l'Assemblée des Etats.

Comme dans un simple article biographique il serait superflu d'ajouter l'historique entier des faits politiques généraux divers qui se sont déroulés dans le pays pendant le ministère du personnage auquel cette page est consacrée, nous pensons épuiser notre thème en ne relatant ici que les actes d'un intérêt général auxquels le baron Victor de Tornaco a particulièrement attaché son contre-seing.

Pour ce faire, nous prendrons comme indicateur le Mémorial du Grand-Duché, journal officiel des lois et arrêtés de l'administration, le combinant avec le compte-rendu des sessions législatives. Nous suivrons autant que possible la série chronologique.

1860. 1° Et d'abord, nous noterons en tête de cette liste, que depuis l'introduction du régime réactionnaire et de la Constitution dite révisée suivant les errements des principes féodaux allemands, jusqu'à l'entrée du baron de Tornaco au ministère d'Etat, le Gouvernement avait exercé le droit de désigner pour chaque session législative le président de l'Assemblée des Etats. A partir de son installation, le Souverain renonçait régulièrement à user de cette prérogative attribuée au Grand-Duc, laissant l'Assemblée maîtresse de son choix.

2° Arrêté du 8 nov., décrétant la direction d'une route de l'Etat devant relier le village d'Eich par les villes-basses urbaines nommées le Pfaffenthal et le Gruud à la gare centrale des chemins de fer sur le plateau de Bonnevoie.

3° Loi du 1<sup>er</sup> décembre, sur les élections pour l'Assemblée des Etats.

Cette loi rapporte ce qu'il y avait de plus réactionnaire dans l'ordonnance octroyée sur la matière.

4° Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre, concernant le traité de l'Union postale austro-allemande, conclu le 18 août de la même année.

5° Loi du 13 décembre, sur les livrets d'ouvriers et de domestiques.

6° Loi du 26 décembre, autorisant le Gouvernement à conclure un emprunt jusqu'à

concurrence d'un capital effectif de neuf millions de francs, à employer en travaux d'utilité publique.

7° Loi du 26 décembre, relative aux budgets des recettes et des dépenses pour 1861.

1861. 8° Arrêté du 23 janvier, déterminant les cas d'aptitude ou d'incapacité pour le service militaire.

9° Arrêté du 28 février, décrétant la direction de la partie de la route de Bascharage à celle de Luxembourg à Esch-sur-l'Alzette, comprenant la traversée de Sanem *Contre-seing de tous les membres du Gouvernement.*

10° Arrêté du 13 mai, déterminant le tracé de la construction d'une route à la rencontre de celle de Wiltz vers le Nord.

11° Arrêté du 22 mai, décrétant la continuation, au-delà de Sanem vers Soleuvre, de la construction de la route dite de Bascharage à la route d'Esch-sur-l'Alzette.

12° Arrêté du 7 juin, portant approbation d'un nouveau règlement pour les établissements d'enseignement supérieur et moyen.

13° Arrêté du 22 juillet, décrétant l'établissement de télégraphes électriques pour compte de l'Etat sur les chemins de fer Guillaume-Luxembourg.

14° Le 20 juillet, décision ordonnant la publication, par le Mémorial officiel, des rapports annuels sur la situation de l'agriculture.

15° Le 3 septembre, nomination d'un directeur du service télégraphique dans le Grand-Duché.

16° Arrêté du 6 septembre, déterminant le tracé de la construction d'une route d'Eich à Sept-Fontaines, par la vallée du Mühlbach.

17° Arrêté ministériel du 6 septembre, portant nomination d'une commission chargée de favoriser aux habitants du Grand-Duché la participation à l'exposition universelle de Londres, en 1862; et circulaire engageant les luxembourgeois à y prendre part.

18° Du 18 octobre, circulaire sur l'exécution des instructions concernant l'annotation des mercuriales.

19° Arrêté du 23 novembre, concernant la convention pour le règlement des conditions de jonction et d'exploitation du chemin de fer entre Luxembourg et Trèves-Sarbrücken.

20° Loi des budgets de 1862; le 17 décembre. *Avec le contre-seing en Conseil.*

21° Arrêté du 21 décembre, approuvant le

règlement pour l'amélioration de la race des chevaux, de celle des bêtes à cornes et de celle des porcs.

22° Arrêté du 21 décembre, décrétant une majoration de traitement pour les fonctionnaires de l'administration des travaux publics.

23° Arrêté du 27 décembre, fixant le traitement des conseillers de Gouvernement.

24° Loi du 27 décembre, portant majoration du traitement des desservants, vicaires et chapelains.

25° Arrêté du 27 décembre, portant majoration des traitements du personnel des bureaux du Gouvernement.

26° Arrêté du 27 décembre, portant fixation du traitement du directeur et des professeurs du séminaire.

27° Arrêté du 27 décembre, portant majoration du traitement des professeurs des établissements d'enseignement supérieur et moyen de l'Etat.

28° Arrêté du 28 décembre, décrétant la construction d'une route de Geismühl (Colmar) par le fond de l'Attert à Reichlange.

29° Loi du 29 décembre, portant approbation d'une convention pour le prolongement de la ligne de chemin de fer du Nord, jusqu'à la frontière du Grand-Duché.

1862. 30° Circulaire du 7 février, relative aux subsides à accorder dans l'intérêt du dessèchement des terrains et du redressement des cours d'eau.

31° Arrêté du 27 septembre, ordonnant la publication de la convention du 22 juillet de la même année, au sujet du prolongement du chemin de fer direct de Luxembourg à Liège.

32° Arrêté du 10 octobre, relatif à la publication de la convention belge-franco-prussienne du 30 juin 1858, sur le service de la télégraphie électrique.

33° Arrêté du 21 novembre, décrétant la direction de la ligne de chemin de fer d'Etelbruck à la frontière belge.

34° Loi du 28 novembre, portant abrogation de l'ordonnance du 25 septembre 1857, sur les droits et devoirs des fonctionnaires.

*NB.* Cette ordonnance avait été une des plus draconiennes et une des plus impopulaires de toutes celles qui ont marqué l'ère nommée de la réaction, de fin de 1856 à 1860.

La loi ici mentionnée, qui n'a qu'un seul article, en même temps qu'elle abroge l'ordonnance en ques-

tion, rend leur validité antérieure aux lois et règlements que cette disposition ministérielle avait détruits d'un trait de plume.

1863. 35° Loi des budgets, du 2 février. *En Conseil de Gouvernement.*

36° Loi du 13 février, modifiant l'ordonnance du 10 juin 1857, sur le règlement de l'assemblée des Etats.

37° Arrêté du 27 juillet, promulguant la résolution fédérale du 2 du même mois, portant modification de la convention de cartel, du 10 février 1831.

38° Arrêté du 8 août, portant approbation du règlement sur le service des vétérinaires du Gouvernement et le service sanitaire du bétail.

39° Arrêté du 25 août, portant une nouvelle organisation du Contingent royal grand-ducal et fédéral luxembourgeois.

*NB.* Cette disposition, qui élevait la petite armée nationale au chiffre énorme de 1525+9 hommes, non compris l'état-major ni le corps des officiers, au nombre de 39+8 non-combattants en temps de paix ; et à celui de 1866+75 hommes et 47+12 officiers sur le pied de guerre, était devenue nécessaire pour satisfaire aux exigences de la Diète allemande de Francfort.

C'était encore, à cette époque, une obligation pour le Grand-Duché, de contribuer, en cas de besoin, à la formation de l'armée de la Confédération germanique en livrant un nombre d'hommes fixé matriculairement.

1864. 40° Loi du budget, le 8 février. *En Conseil de Gouvernement.*

41° Arrêté du 18 février, portant modification au règlement général pour les établissements d'enseignement supérieur et moyen.

42° Arrêté du 31 mars, établissant une nouvelle répartition des services publics entre quatre Directeurs-Généraux.

*NB.* Le baron Victor de Tornaco conservait les Affaires extérieures, les Affaires militaires, les Sciences, l'Agriculture et les Cultes.

1865. 43° Loi du 3 février, portant fixation du traitement du Chef du culte catholique.

Ce dignitaire recevra 6,000 francs par an ; plus 2,300 francs pour frais de bureau et de tournée.

On sait que par suite de la mise à exécution du traité de Londres, du mois de juin 1839, et de la reprise de possession par la Maison de Nassau d'Orange du Grand-Duché de Luxembourg, la hiérarchie catholique avait subi un bouleversement profond, qui amena la création d'un vicariat apostolique ou d'un état de mission permanente pour ce pays, lequel pendant tous les siècles antérieurs avait joui d'une paix parfaite sous le point de vue religieux. Dès l'arrivée,

en 1842, d'un prélat étranger, peu au fait des mœurs patriarcales du peuple, la tranquillité des consciences se trouva troublée par des prétentions et des exigences peu en harmonie avec les mœurs du siècle ; d'où des tiraillements peu édifiants pour les familles. Cette tension des esprits s'était même fait jour à plusieurs reprises jusqu'au sein de l'Assemblée nationale, qui avait tenté auprès du Trône des démarches afin de faire définitivement régler les relations entre le Gouvernement et le Saint-Siège.

Mais les négociations dans ce sens, entamées successivement par tous les ministères qui s'étaient succédés de 1844 à 1863, avaient échoué. Il n'a été réservé qu'au baron de Tornaco, pendant qu'il réunissait à la présidence du Conseil le Département des Cultes et des Affaires étrangères, de préluder à la réussite dans cette délicate mission.

Le prélat-vicaire apostolique et évêque de Chersonèse i. p. i., dont les Luxembourgeois se plaignaient, avait été instantanément relégué en 1848, à la suite de troubles véritables suscités, disait le public raisonnable, sous ses auspices et son inspiration : pour cette expulsion le Gouvernement s'était mis d'accord avec le Saint-Siège. Il a été remplacé temporairement par son secrétaire, auquel l'internonce apostolique avait conféré le titre de Pro-Vicaire (11 mai 1848).

Ce successeur, un prêtre luxembourgeois de naissance et très-méritant par son caractère conciliant autant que par ses tendances paisibles et sa vie sans reproche, avait administré le pays pour le spirituel, jusqu'en 1863, lorsque le Vatican, sans doute sur de nouvelles et d'instantes démarches de la part du Gouvernement du Grand-Duché, se vit engagé à le préconiser évêque d'Halycarnasse ; puis 16 jours après, à lui conférer le rang de vicaire apostolique.

C'était le prélude pour procéder, quelques années plus tard, en 1870, à l'érection du pays même en un diocèse distinct, comme à la nomination d'un évêque de Luxembourg, dans la personne du vicaire apostolique actuel, déjà sacré évêque in partibus.

De Tornaco, qui avait préparé les voies à cet événement désiré depuis plus de deux siècles, n'était plus au pinacle de la barque gouvernementale, lorsque le fait se trouva entièrement accompli, au grand avantage de la patrie.

La loi du 3 février 1865, à laquelle ces quelques lignes explicatives servent de commentaire, a eu pour but déterminant de lever le dernier obstacle politique qui aurait pu encore entraver ou arrêter la décision du Souverain-Pontife.

44° Loi des budgets, du 9 février. *En Conseil de Gouvernement.*

45° Loi du 27 décembre, portant publication du traité de renouvellement de l'accèsion du Grand-Duché à l'Union douanière allemande.

1866. 46° Loi du 16 janvier, portant une nouvelle organisation du Conseil d'Etat. *En Conseil de Gouvernement.*

47° Loi des budgets, du 24 janvier. *En Conseil de Gouvernement.*

48° Arrêté du 26 janvier, portant une nouvelle répartition des services civils.

Toujours entre quatre Directeurs-Généraux, parmi lesquels le Ministre-Président de Tornaco conservait à peu près les mêmes branches de services publics.

49° Loi du 9 février, portant approbation de la convention conclue entre le grand-duché de Luxembourg et la France, pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art.

50° Arrêté du 15 mars, ordonnant la publication de la convention télégraphique internationale, conclue à Paris, le 17 mai 1865, ainsi que différents actes y relatifs.

51° Arrêté du 26 juillet, Convention sur le même objet avec la Prusse.

52° Arrêté du 21 août, réglant la procédure à suivre en matière contentieuse devant le Conseil d'Etat.

53° Arrêté du 23 octobre, portant approbation du règlement d'ordre intérieur pour le comité du contentieux du Conseil d'Etat.

54° Arrêté du 3 décembre, portant répartition des services publics entre trois Directeurs-Généraux. *En Conseil de Gouvernement.*

Le baron de Tornaco conservait la présidence, les Affaires étrangères, les Cultes, etc., etc.

55° Arrêté du 15 décembre. Nouveau remaniement du ministère, répartissant les services publics entre quatre directeurs généraux. *En Conseil de Gouvernement.*

Le baron de Tornaco conservait ses attributions précédentes.

1867. 56° Loi du 27 février, concernant les budgets. *En Conseil de Gouvernement.*

57° Loi du 9 mars, sur les pensions militaires.

58° Loi du 4 mai, portant suppression du commissariat de district de Mersch.

Ce commissariat avait été créé par une ordonnance du 30 mai 1857.

59° Arrêté du 18 juin, portant une nouvelle répartition des services publics entre trois Directeurs-Généraux. *En Conseil de Gouvernement.*

60° Loi du 21 juin, portant approbation du traité de Londres, du 11 mai même année.

Avant représenté S. M. le Roi des Pays-Bas, stipulant pour le Grand-Duché de Luxembourg :

„le baron Bentinck, chambellan et ministre d'Etat  
„du Roi des Pays-Bas, son Envoyé extraordinaire et  
„Ministre plénipotentiaire près de la Reine d'Angle-



„terre, Commandeur du Lion néerlandais et Chevalier grand-croix de l'Ordre de la Couronne de chêne ;  
 „le baron Victor de Tornaco, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, chambellan honoraire, Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne de chêne, Grand-Cordon de celui de Léopold de Belgique, Chevalier de première classe de celui de la Couronne de Prusse, Commandeur de celui de la Légion d'honneur, Chevalier du Lion néerlandais ;

„et M. Emmanuel Servais, Vice-Président du Conseil d'Etat et de la Cour supérieure de Justice, ancien Membre du Gouvernement, Grand-Officier de l'Ordre de la Couronne de chêne, Chevalier de seconde classe de celui de l'Aigle rouge de Prusse avec l'Étoile, et du Lion néerlandais.<sup>4</sup>

Après l'échange des ratifications de ce traité si important pour la nationalité luxembourgeoise, le ministre d'Etat baron Victor de Tornaco a été élevé au rang de commandeur de l'Ordre du Lion néerlandais, à titre de gratitude souveraine pour le grand service qui venait d'être rendu à la dynastie.

On sait que par cet acte diplomatique, l'indépendance entière du Grand-Duché de Luxembourg de tout lien confédératif allemand a été proclamée par les grandes puissances européennes ; l'évacuation par la garnison étrangère qui, depuis 1815, occupait la forteresse décrétee ; et le démantèlement de cette dernière ordonné, afin de constituer la capitale en une ville ouverte ; préluant ainsi à l'agrandissement de celle-ci, comme à sa prospérité de jour en jour croissante.

61° Loi du 30 juin, autorisant le Gouvernement à faire faire des études et des projets de travaux, à l'effet de convertir la forteresse de Luxembourg en place ouverte.

62° Arrêté du 3 juillet, portant publication de la convention postale conclue le 22 mai précédent entre le Grand-Duché et la Belgique.

63° Le 5 juillet, large acte d'amnistie pour délits communs, ne concernant point la sûreté publique.

Cette mesure de clémence avait été basée sur le bonheur que le Souverain ainsi que tout le peuple luxembourgeois éprouvaient à l'occasion du traité du 11 mai - 21 juin précédent, déclarant la neutralité et l'indépendance du Grand-Duché.

64° Arrêté du 10 septembre, touchant l'organisation du corps des chasseurs luxembourgeois.

Par cette organisation, l'armée nationale devait se composer de 31 + 5 officiers, et de 1524 + 8 hommes, outre 7 chevaux.

65° Arrêté du 13 octobre, contresigné en Conseil de Gouvernement, portant institution d'une Commission spéciale pour l'examen d'un projet de révision de la Constitution politique du Grand-Duché.

Cette commission était composée de sept membres appartenant tous à l'assemblée des Etats, plus deux membres suppléants.

66° Arrêté du 8 novembre, approuvant les nouveaux statuts de la société des chemins de fer Guillaume-Luxembourg.

Finalement, par arrêté royal grand-ducal en date du 3 décembre 1867, le baron Victor de Tornaco obtint, sur sa demande, démission honorable de la dignité de ministre d'Etat ; président du Gouvernement du Grand-Duché.

Une autre disposition souveraine du même jour le nomma membre du Conseil d'Etat.

Et une troisième, du lendemain, 4 décembre, lui conféra le titre de ministre d'Etat honoraire.

Le ministre d'Etat baron de Tornaco s'est retiré du Gouvernement à la suite d'une discussion orageuse au sein de l'Assemblée législative, touchant la légalité, aussi bien que l'opportunité d'une organisation nouvelle du corps des chasseurs luxembourgeois (v. le n° 64 ci-haut), décrétée presque dès après la déclaration de neutralité du pays et de son indépendance de même que le départ de la garnison fédérale étrangère.

Jusqu'à la dissolution radicale de la Confédération des princes d'Allemagne réunis en 1814-1815 en Congrès à Vienne, le grand-duché de Luxembourg, compris dans ce traité et déclaré par les contractants être un pays allemand, avait été astreint à l'obligation de fournir à l'armée fédérale un chiffre numérique d'hommes, basé sur sa population, et devant, en cas de guerre, être incorporés dans cette armée, à titre de contingent. Par l'organisation militaire du royaume des Pays-Bas, de 1816 à 1830, cette charge particulière au Grand-Duché annexé à ce royaume, avait passé inaperçue, puisque ses miliciens étaient rangés pêle-mêle avec ceux des autres provinces dans les régiments néerlandais. Ce n'avait été que depuis le traité de juin 1839 que l'obligation fédérale en question avait commencé à se faire sentir dans le pays, avec tout le poids de ses exigences quant au nombre d'hommes à fournir pour occuper les cadres prescrits par la Diète de Francfort, et quant aux grandes dépenses d'entretien ainsi qu'à la solde de ces troupes.

Sans entrer ici dans d'autres détails, nous ajouterons simplement que, dans l'acception du sens de la neutralité luxembourgeoise et de l'entière indépendance de tout lieu étranger

— traité du <sup>11 mai</sup><sub>21 juin</sub> 1867 —, portant de sa complète libération de toute obligation politique au dehors, l'idée première des États, représentant le peuple luxembourgeois, avait surgi de réduire aux proportions les plus humbles compatibles avec les vrais besoins, le nombre d'hommes à appeler sous les armes: le caractère luxembourgeois, disait-on, peu enclin aux révolutions souvent non suffisamment justifiées, en même temps que très-peu habitué aux grands crimes, pour la répression desquels l'excellent corps de la gendarmerie suffit d'ailleurs amplement, n'a pas besoin d'une armée disproportionnée avec la véritable économie politique et publique, qui doit présider au ménage administratif d'un tout petit pays.

La question considérée sous ce point de vue, avait dès lors, se disait-on généralement, été inopportunément soulevée par le ministre d'Etat.

En effet, une organisation militaire existait: elle était en pleine pratique. Le traité de Londres, consacrant et l'autonomie et l'indépendance absolue du pays, avait force de loi depuis le 21 juin, date de sa publication officielle; et, suivant la Constitution, les États étaient convoqués pour se réunir en session, le 28 octobre; tandis que en outre, cette Constitution était elle-même dans le cas d'être modifiée encore pendant la session, afin de l'approprier à la nouvelle position politique créée au Grand-Duché, de même qu'au degré d'éducation du peuple luxembourgeois.

Les États auraient au moins, pensait-on, pu être consultés avant de décréter, comme on l'avait fait dès le 10 septembre, le chiffre d'hommes devant composer l'armée luxembourgeoise; et ce surtout, parce que dans cette nouvelle disposition on laissait à très-peu de chose près, subsister les chiffres antérieurs, tandis que dans la pensée de tous, ces nombres étaient susceptibles d'être radicalement modifiés.

En cela le ministre d'Etat avait eu aux yeux de certains membres de la Représentation nationale, le tort politique d'avoir, bien qu'agissant dans de très-louables intentions sans doute, empiété sur les aspirations d'économies de tout genre, proclamées par l'assemblée et par le pays entier.

Il aurait dû, d'autant plus, consulter préalablement les États, parce que, à la veille des modifications devenues nécessaires à intro-

duire dans l'administration entière du pays, après la révision très-prochaine de la Constitution, révision dont lui-même le premier il avait donné l'élan — v. le N° 65 ci-haut — il pouvait prévoir que désormais une loi nationale viendrait fixer les principes de l'organisation du corps militaire.

Mais le baron de Tornaco, partant d'un autre point de vue, qu'il basait sur l'expérience des hommes et des choses, avait jugé les besoins d'une manière toute différente: Placé non loin de grands centres industriels, il appréhendait la possibilité de désordres graves pouvant surgir de la part de fortes agglomérations d'ouvriers mineurs, dont un grand nombre sont des étrangers, désordres que quelques gendarmes seuls seraient incapables de comprimer pendant des grèves armées, comme il ne s'en déclare malheureusement que trop souvent dans des provinces voisines. Il voulait se trouver en mesure pour pouvoir dompter promptement et énergiquement ces attroupements et ces excès éventuels, surgissant souvent comme un éclair et sans cause directe prévue, entraînant à leur suite une infinité de malheurs déplorables, beaucoup plus graves, croyait-il, que ne pourrait l'être un accroissement de dépenses nécessitées pour l'entretien d'un millier de miliciens.

Cette fois sa pensée n'eut pas le bonheur de prévaloir, et il se retira du Gouvernement.

D'autre part, afin de compléter l'examen rapide du Gouvernement du baron de Tornaco, il reste à mentionner les tiraillements en sens divers qui s'étaient fait jour dans le pays, de fin 1866 à mai 1867; tiraillements nés dans la classe dite bourgeoise et qui avaient eu de l'écho jusque dans les sphères sociales les plus élevées. Tout le monde parlait du naufrage prochain et inévitable de l'existence du Grand-Duché comme un Etat distinct; et de négociations en voie d'aboutir à l'annexion du pays à une puissante nation voisine, que les uns disaient être la France, les autres la Prusse ou même la Belgique. Ces circonstances donnaient lieu à bien des commentaires en sens divers, et les Luxembourgeois, ballotés alternativement entre des intérêts et des aspirations de prédilection ou de répulsion de plus d'une espèce, ne savaient plus à quel parti s'accrocher; d'autant moins que certains allaient même jusqu'à avancer que la dynastie régnante serait disposée à céder le Luxembourg.

Rien de précis n'était publié, concernant de soi-disants pourparlers diplomatiques qui seraient pendants. Le ministère se taisait prudemment, pendant que la population entière était dans l'anxiété. Il poursuivait avec zèle et patriotisme une brillante pensée récemment éclosée, et qui avait besoin d'être préalablement murie et appréciée par les Cabinets des grandes puissances contractantes du traité de Londres, de juin 1839 ; celle de soulever et de résoudre la question de l'évacuation de la forteresse de la capitale par la garnison fédérale, puisque la Confédération dite germanique était dissoute, et en même temps, afin de faire disparaître cette pomme de compétition qui aurait constamment, comme point militaire, entretenu les rivalités entre la France et la Prusse, la proposition de démanteler ce terrible boulevard qui, pendant neuf siècles déjà, avait si souvent allumé le feu de la guerre dans les différents âges historiques.

Pendant ces jours de fièvre nationale, on faisait au Ministère un reproche de sa taciturnité. Mais celui-ci n'aurait-il pas eu à redouter de faire échouer par la moindre indiscretion inopportune, le sage projet en délibération dans les Cours de l'Europe ? Et les vrais Luxembourgeois n'ont-ils pas été largement récompensés, en retour de leur impatiente attente pendant quelques mois seulement, en obtenant, dans cette grave affaire la solution la plus avantageuse et la plus patriotique qu'ils pouvaient espérer, désirer ? Ce reproche de silence, qui n'était dicté que par la plus saine prudence, jeté après coup à la face du Ministre d'Etat qui s'était rendu en personne, avec le Prince-Lieutenant du Roi, à l'assemblée des Princes allemands à Francfort pour débattre avec toute la conviction de sa noble âme la question pendante, ce reproche était trop immérité pour que le baron de Tornaco eût pu y répondre. Il est dans la vie de ces situations où ne rien dire constitue une justification entière : Le Baron avait atteint le but désiré par lui et par tous les Luxembourgeois dignes de ce nom ; il avait procuré à son pays, à sa chère patrie un bienfait inappréciable, celui d'être et de rester un pays autonome, neutre et indépendant. Cela devait suffire à son ambition, si ambition il y a à bien et loyalement servir au bonheur de ses concitoyens ; et lui donner la récompense méritée par son dévouement à

ses Princes, en même temps qu'au Grand-Duché qui l'a vu naître.

Rentré dans la vie privée après sa retraite de la Présidence du Ministère luxembourgeois, le baron Victor de Tornaco ne continua pas moins, pendant tous les jours qu'il vécut encore, de conserver à sa chère patrie ce véritable amour, ce dévouement tout d'abnégation qu'un bon citoyen doit à sa terre natale, en raison directe de son degré d'élévation sur l'échelle industrielle et sociale.

En effet, aux premières élections suivantes pour la Chambre des Députés, la législature portant de nouveau ce titre depuis la promulgation de la Constitution politique encore une fois changée, et pour la modification de laquelle il avait fait le premier pas en qualité de Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, après la récente déclaration européenne de la neutralité et de l'entière indépendance du Grand-Duché de Luxembourg de tout lien politique extérieur ; aux premières élections, disons-nous, il accepta de nouveau le mandat que les électeurs de son canton d'Esch-sur-Alzette lui offrirent, et retourna siéger dans cet auguste corps de la Représentation nationale, dont il a fait partie jusqu'au dernier jour de sa vie, y reprenant et conservant la part d'influence que son expérience gouvernementale lui assignait.

Le baron Victor de Tornaco avait épousé, le 30 avril 1839, dame Anne-Marie-Louise de Beghein, issue d'une ancienne famille noble liégeoise, petite-fille de Jacques de Beghein, seigneur de Vien et Vigreux, échevin de la Cour de justice souveraine de Liège.

Il est décédé en son château de Voordt, province belge du Limbourg, le 26 septembre 1875, à l'âge de 70 ans et deux mois.

Lorsque nous avons parlé de son intervention au traité de Londres, le 11 mai 1867, nous avons rapporté ses titres et mentionné ses décorations.

Ses restes mortels ont été ramenés à Sanem et déposés dans le caveau de sa famille, le 2 octobre suivant ; au passage du cortège à Luxembourg, le corps des chasseurs nationaux lui a rendu les honneurs militaires dus à son rang.

Victor de Tornaco s'est, en toutes occasions, distingué par son attachement chevaleresque à la Maison de Nassau d'Orange. Et cet inébranlable dévouement que lui, ainsi que sa famille portaient à la Dynastie régnante, il

l'a même en plus d'une circonstance, poussé jusqu'à l'extrême, comme l'a si bien dit l'orateur qui, au nom de la Chambre luxembourgeoise des Députés, prononça sur la tombe du défunt les paroles d'adieu au nom de la législature du pays.

Les longs travaux législatifs que le baron de Tornaco consacra à son pays, de 1842 à 1867, puis de 1872 jusqu'en 1875, constituent la preuve péremptoire de l'amour qu'il portait à la patrie, concurremment avec celui non moins sincère qu'il a toujours nourri pour le Souverain ainsi que pour le Prince Lieutenant-Représentant de celui-ci, et pour la Famille Royale entière. En maintes occasions ses sages conseils ont procuré au Luxembourg des avantages marqués, tant sous le rapport législatif et politique qu'au point de vue administratif.

Le baron de Tornaco est arrivé au pouvoir à un moment où le pays se trouvait encore sous le coup de presque toutes les mesures impopulaires introduites sous le ministère précédent. Ses premiers soins consistèrent à en faire disparaître le plus de traces possible, par l'abrogation de celles des ordonnances réactionnaires qui pouvaient cesser d'exister sans détruire trop ouvertement le système de gouvernement imposé par le droit dit fédéral allemand, auquel le Grand-Duché était encore astreint à cette époque.

Il fit également tous ses efforts pour parvenir à l'achèvement du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, et il réussit à lever les derniers obstacles qui s'opposaient à cet achèvement, en amenant l'Assemblée des États à la sage conviction d'économie politique posant la nécessité de recourir à un important subside à créer au moyen d'un emprunt considérable (loi du 26 décembre 1869), remboursable en un nombre déterminé d'années.

Répétons-nous encore ici que ce fut sous la présidence du baron de Tornaco aux Affaires extérieures et à celles des Cultes qu'a été préparée en principe devant la Cour de Rome l'érection du Grand-Duché en un diocèse particulier, ainsi que la nomination d'un évêque luxembourgeois ?

Bien qu'avec d'assez fréquents changements de personnes pour faire partie de son ministère, il continuait toujours à marcher dans une voie relativement libérale, quoique lente et comme à pas gradués, lorsque la proclamation de la Neutralité autonome du

Grand-Duché, par le traité de Londres du 11 mai-21 juin 1867 vint lever les dernières entraves qui avaient empêché jusque-là le Souverain et le Pays de prendre leur essor vers le régime véritablement constitutionnel, en faveur duquel toutes les aspirations s'unissaient depuis des années.

De Tornaco, appréciant aussitôt la haute portée de cette ère de libération nationale, se hâta de provoquer la préparation d'un projet d'une Constitution nouvelle. Mais cette délicate tâche, qu'il espérait de parfaire avec son ardent désir de couronner l'œuvre commencée par lui dès son entrée au Ministère d'État ; cette tâche a été achevée sans lui : il avait abandonné la direction du Gouvernement.

Lorsqu'en 1872 il rentra à la Chambre des Députés, le travail était fait, et les Luxembourgeois se trouvaient, depuis le 17 octobre 1868, en possession de leur nouveau pacte fondamental.

*Etat-civil de Steinfurt. — Le Politique, journal publié à Liège (1830 à 1833). — Liste des membres des différentes Assemblées législatives. — Mémorial du Grand-Duché. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Souvenirs et entretiens personnels. — Correspondances intimes. — Journaux du temps. — Notes communiquées. — Archives publiques et privées. — Lettre de faire part. — Discours prononcé sur la tombe.*

**TSCHIDERER, Joseph**, négociant, administrateur et législateur, né à Diekirch, le 23 décembre 1799, était fils de Bernard Tschiderer, marchand, et de Marie-Anne Zangerlé.

Nommé conseiller communal, puis échevin de la ville de Diekirch dès les commencements du régime belge issu de la révolution de Bruxelles de l'année 1830, Joseph Tschiderer remplissait cette dernière dignité en 1839, au moment du retour de la Maison de Nassau-Orange en la possession du territoire du Grand-Duché morcelé par la Conférence de Londres. En 1843 il devint Bourgmestre, fonctions qu'il a remplies jusqu'en 1849.

Tschiderer a, pour le canton de Diekirch, fait partie de la Chambre législative, d'abord du 3 octobre 1848 au 15 mai 1854 ; ensuite du 22 juin 1854 au 27 novembre 1856 ; puis du 30 novembre 1857 jusqu'en juin 1860, jour où il a donné sa démission ; enfin, en suite d'une nouvelle élection, depuis le 28 octobre 1863 jusqu'au 7 juin 1869.

Il possédait de l'instruction, jointe à beaucoup d'ordre dans les affaires, une belle intelligence et une grande indépendance de

caractère ainsi que des vues politiques excellentes. Il est décédé le 23 juillet 1870.

*Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Almanachs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Liste officielle des législateurs. — Table du Mémorial.*

TURMES, *Théodore*, est né à Hosingen, le 4 février 1810.

Incorporé dans l'armée des Pays-Bas comme militaire à la 12<sup>e</sup> division d'infanterie, le 1<sup>er</sup> mars 1829, il devint tourrier en juillet 1830 et passa au service de Belgique en qualité de sergent-major au 10<sup>e</sup> régiment de ligne, en octobre suivant. Nommé successivement sous-lieutenant en juin 1832, adjudant-major en août 1838, lieutenant en janvier 1839, capitaine de 2<sup>e</sup> classe en avril 1849, aide-de-camp du général Borremans en juillet suivant, capitaine de 1<sup>re</sup> classe en septembre 1853, major en avril 1859 et lieutenant-colonel en juin 1865, il fut désigné pour commander temporairement le 9<sup>e</sup> régiment de ligne en janvier 1868, et obtint sa pension de retraite, le 18 avril suivant.

Il est mort à Ixelles-lez-Bruxelles, le 17 mars 1869. Il était officier de l'ordre de Léopold et décoré de la croix commémorative.

*Nécrologe des officiers belges.*

TYRION, *Lambert-Joseph*, prêtre, professeur et philanthrope, est né à Stavelot, le 16 août 1769, fils de Jean-George Tyrion, appartenant à une famille bourgeoise très-honnête, et de Marguerite Lemaire. Il est décédé dans sa ville natale, le 25 décembre 1829, à l'âge de 60 ans.

Il montra jeune de grandes dispositions pour les études et il s'y livra avec ardeur. Comme il se sentait une vocation toute particulière pour le sacerdoce, il aborda avec la résolution la plus décidée l'étude de la théologie dans laquelle il fit des progrès très-remarquables. Ayant obtenu la prêtrise, et muni de connaissances approfondies, le jeune abbé aurait pu viser à de hautes positions dans la hiérarchie sacerdotale. Mais il n'en fut rien.

Son unique ambition était de vivre de ses goûts modestes, de ses mœurs simples et vertueuses qui le ramenèrent à Stavelot, auprès de ses parents, où son amour pour la charité lui fournit un vaste champ d'exploitations bienfaisantes.

L'abbé Tyrion consacrait ses moments de loisir à visiter les pauvres, les malheureux, les affligés, mais surtout les malades auxquels il prodiguait des soins très-affectueux.

Comme il avait appris un peu de thérapeutique, il traitait les malades avec le plus parfait désintéressement, leur prescrivant des remèdes qu'il connaissait et dont en même temps il observait l'action. Sous ce rapport, il a la réputation encore vivace aujourd'hui à Stavelot, qu'il a rendu des services signalés à toute la population, mais principalement à la classe nécessiteuse, à cette époque surtout où l'art médical n'était point représenté dans ces parages déshérités.

Il avait de même ouvert à Stavelot une école latine qui ne rendit pas de moins grands services à la chose publique; car il manquait également un établissement d'instruction moyenne à cette ville. L'abbé Tyrion combla donc également ce vide qui se trouvait être d'autant plus sensible, que précédemment il avait existé sous le régime abbatial un collège très-renommé dans cette ancienne capitale du pays. La nouvelle institution, bien qu'elle fût logée dans un local trop exigü, fit des prodiges: elle attira un grand nombre d'élèves qui se formèrent vite d'après les bons principes de leur habile professeur. Bon nombre d'entre eux en sortirent qui sont devenus d'excellents sujets, aptes à embrasser des carrières de différents genres. Néanmoins le maître s'attachait de préférence et plus particulièrement à élever une pépinière de jeunes disciples qu'il préparait et formait à la prêtrise: Et l'on compte au nombre de ces derniers plusieurs ecclésiastiques qui furent très-distingués et qui avancèrent en dignités.

*Etat-civil. — Renseignements obtenus.*

U

ULRICH, *Mathias*, jurisconsulte, magistrat, homme d'Etat et législateur, né à Weimerskirch, section communale d'Eich, près de Luxembourg, le 2 avril 1801, était fils de Mathias Ulrich, charpentier et scieur de long, et de Catherine Schott.

Son père ayant quitté Weimerskirch quelques années après la naissance de son fils, alla habiter le village de Berg, au canton de Mersch, où il continua sa profession, employant son fils, quand il eut un peu grandi, à lui aider dans son métier. Cependant le jeune homme se sentait des dispositions toutes autres que pour tirer et relever une longue scie fendant des arbres en grume afin d'en façonner des poutres et des planches de bâtiment.

A l'école primaire, il avait appris à lire assez correctement et à exécuter les quatre opérations élémentaires de l'arithmétique. Il avait en outre beaucoup d'intelligence naturelle, jointe à la ferme volonté d'apprendre. Par hasard, il avait trouvé quelque part un livre traitant de l'art de l'horlogerie et de la construction des horloges : cet ouvrage qui, paraît-il, contenait en même temps des notions explicatives de mécanique, avec planches, attira toute son attention : pendant ses heures de loisir il se mettait à l'étudier, et avec son couteau de poche pour tout outil spécial d'abord, il voulut construire un mouvement horaire, qui cependant resta inachevé.

Le baron Joseph de Blochausen ayant appris ces dispositions du jeune homme, crut devoir engager le père de ce dernier à lui faire donner quelque instruction préliminaire, promettant que plus tard, pour autant que besoin en serait, il pourvoirait aux frais de la continuation de ses études. Le père Ulrich, déjà obsédé depuis longtemps par son fils, se laissa persuader et confia celui-ci, comme cela était de mode alors, aux soins du curé de son village, chez lequel il a été formé de manière à pouvoir être admis, en 1819, en cinquième à l'athénée de Luxembourg.

Mathias Ulrich, dont les parents n'avaient aucune fortune, se donna des pieds et des mains à l'étude, cherchant en même temps par les plus grandes privations à prévenir le

besoin d'avoir à recourir aux subsides lui promis par le baron de Blochausen. A cet effet il alla se loger chez un parent à Eich, tirant de ses parents des pommes de terre et un peu de viande séchée. Au moyen d'une légère indemnité de quelques francs par mois, ce parent lui faisait cuire ses pommes de terre avec celles du ménage ; et toutes les semaines le messenger lui apportait un pain de chez ses parents. Cela dura ainsi pendant plusieurs années et jusqu'à ce que, un peu avancé dans ses classes, il se trouva à même de donner quelques heures de leçon par jour à des élèves plus arriérés : au moyen des modiques rétributions que ces derniers lui payaient pour ce labeur, il put louer une chambre dans la ville.

Les programmes des distributions annuelles de prix à l'athénée portent, dans toutes les classes le nom de Mathias Ulrich, inscrit comme natif de Berg, à cause du domicile de ses parents dans ce village : Il remporta notamment, en rhétorique, le 19 août 1824, le second accessit d'éminence pour toutes les branches d'études réunies, et le second prix de latin.

Entré l'année suivante aux cours dits supérieurs, Ulrich sollicita et obtint une place de répétiteur ou maître-d'étude en troisième gymnasiale, en même temps qu'il a été chargé de donner le cours de latin en cinquième et en sixième, par suite du manque temporaire d'un professeur de cette dernière classe, le titulaire ayant obtenu l'enseignement de la chimie élémentaire, une chaire qui venait d'être créée près de cet établissement. Pendant ce temps le professeur Wolff (v. son art.) donnait dans ces deux mêmes classes les autres branches.

Les rétributions qu'il percevait de ces deux chefs pendant quatre ans, c'est-à-dire jusqu'en août 1828, permirent à Ulrich, au moyen de sa sobriété et de son économie, de réunir un petit pécule qu'il destina à lui servir pour couvrir les commencements, croyait-il, de ses dépenses d'université.

Cependant, avec son amour-propre qui l'avait empêché jusqu'à ce moment d'avoir recours à la bourse du fils du baron de

**Blochausen**, M. le baron Frédéric-George-Prospér qui avait bien voulu ratifier les offres de son père défunt, il crut, au moment de partir pour se faire inscrire à Liège, devoir prier ce protecteur de lui faire l'avance d'une somme de cent florins des Pays-Bas lesquels lui ont été généreusement versés : Mais Ulrich n'en eut point besoin. Dès son arrivée dans la ville universitaire, il eut le bonheur d'être admis dans une famille très-respectable, celle du procureur-général de la Cour d'appel, feu le sieur de Warzée d'Hermaal, qui le chargea de préparer son fils aux cours universitaires. Ulrich, entré dans cette maison comme répétiteur, y resta ensuite en qualité d'ami, pendant toute la durée de son séjour à Liège.

Immédiatement après avoir conclu cette convention, il se hâta de restituer avec les expressions de la plus vive reconnaissance au baron de Blochausen les mêmes pièces d'or qui lui avaient été remises quelques jours auparavant, à titre d'avance, et au besoin comme cadeau.

Ulrich était peut-être indécis encore alors sur le genre de carrière qu'il allait entreprendre ; parfaitement préparé d'ailleurs à toutes par les fortes études qui étaient exigées à l'Athénée de Luxembourg, il se fit d'abord inscrire à la faculté des sciences, et il subit, déjà pendant l'année même de son arrivée, c'est-à-dire encore en 1828, l'épreuve de la candidature en sciences mathématiques et physiques.

Le jeune homme auquel il faisait des répétitions se destinait à l'étude du droit. Il avait à s'exercer pour la candidature en lettres, préparatoire aux cours de jurisprudence. Les leçons qu'Ulrich lui faisait, profitèrent en même temps au professeur et à l'élève ; elles les mirent l'un et l'autre en état de recevoir ce grade. Ulrich alla même plus loin ; il a subi, le 5 août 1831, l'épreuve du doctorat en philosophie et lettres ; et le lendemain 6. celui de docteur en droits romain et moderne.

Ces dates seules disent assez combien il était studieux, combien il était appliqué et avide d'apprendre. Le professeur et l'élève avaient suivi ensemble les cours de droit, et leurs répétitions journalières avaient eu lieu ensemble.

La révolution belge avait éclaté sur ces entrefaites ; et avec elle un nouvel ordre de choses avait surgi, surtout pour le grand-duché de Luxembourg.

Le Gouvernement néerlandais avait décrété nommément, que les grades académiques obtenus à une université belge ou étrangère depuis l'insurrection, n'accordaient plus désormais aucun droit dans la ville de Luxembourg, à moins que les porteurs de ces diplômes ne subissent un nouvel *examen rigoureux* et qu'ils ne fussent proclamés de nouveau. Ulrich, qui avait l'intention de s'attacher au barreau de la capitale, se soumit à l'épreuve exigée, et en sortit vainqueur, le 29 juin 1833. Mais avec les interminables lenteurs alors usitées dans les bureaux du référendaire intime pour les affaires luxembourgeoises à La Haye, il changea de résolution avant l'expédition de son nouveau diplôme, et alla prêter le serment d'avocat devant le tribunal de Diekirch qui fonctionnait au nom de la Belgique pendant l'inter règne de 1830 à 1839, et où sa patente de docteur en droits, délivrée par l'université de Liège était reconnue comme légalement expédiée.

Il avait acquis de vastes connaissances, et il ne tarda point à les mettre au grand jour. Par là, il s'acquit bientôt une grande renommée qui le plaça en quelque sorte au premier rang parmi ses confrères. Même l'occasion du moment lui a été très-propice, en l'appelant à traiter des questions de droit très-épineuses dans un grand nombre de causes importantes ; et il réussit à les résoudre, non-seulement d'une manière très-lucide, mais avec talent et dans le sens d'une vérité et d'une justice absolues. Parmi ces mémoires d'une érudition très-profonde, en même temps que d'une logique pratique très-serrée, nous citerons nommément celui, malheureusement resté manuscrit jusqu'à ce jour, *sur le droit d'usage dans les bois communaux de la localité de Medernach* ; une dissertation qui donne la solution légale de toutes les contestations possibles concernant les prétentions de partageants étrangers par leur domicile à la localité circonscrite, dans une propriété communale appartenant exclusivement, en vertu de titres réguliers, à cette localité ; etc., etc. : En un mot, le jeune jurisconsulte obtint en très-peu de temps une réputation très-distinguée, et une clientèle aussi choisie que nombreuse.

La reprise de possession du territoire luxembourgeois grand-ducal arriva sur ces entrefaites, en juin 1839. Elle trouva Ulrich établi avocat à Diekirch : Le 30 mars 1836, il avait même été nommé juge suppléant près

du même siège. Et il continua à y desservir sa clientèle.

En 1848, le contre coup de la révolution de février à Paris, ainsi que de celle surgie à la même occasion en Allemagne, amenèrent pour le grand-duché de Luxembourg l'écllosion d'une Constitution en harmonie avec les besoins du peuple qui, de 1831 à 1839 sous le régime belge, avait été habitué à vivre avec un régime de liberté politique.

Le pacte fondamental proposé par la Constituante à S. M. le Roi Grand-Duc Guillaume II avait été sanctionné et juré par ce prince, aussi intelligent que magnanime et dévoué pour ses peuples.

La première session de la Chambre des députés, créée par la Constitution nouvelle allait être ouverte après les élections auxquelles les ayant-droit devaient procéder d'après les dispositions légiférées en même temps par l'assemblée nationale.

Ulrich y a été envoyé par le canton de Diekirch. Ses pouvoirs ont été reconnus valides, le 3 octobre 1848, et il siégea à la Chambre jusqu'au 2 décembre suivant, où le premier cabinet, instrumentant depuis la promulgation de la Constitution libérale, se retira intégralement.

Appelé à faire partie du nouveau Conseil, Ulrich a obtenu le porte-feuille de l'administration générale de l'Intérieur et des Travaux publics; dignité qu'il a conservée jusqu'au 20 septembre 1853. Nous n'entrerons ici dans aucun détail touchant la politique de cette époque, parce que notre mission, comme biographe s'y oppose. Seulement nous nous permettrons de dire que : fruit d'une époque peut-être non assez clairement définie sous ce rapport, il y a eu des hésitations, peut-être des fautes commises, parce que les personnes qui se trouvaient à la tête des affaires n'ont pas voulu assez apprécier la délicatesse et la haute mission de leur position. L'histoire politique dira les erreurs.

Ulrich, sorti du ministère, le 20 septembre 1853, a été nommé juge au tribunal de Diekirch, par arrêté en date du 2 novembre suivant.

Rentré à la Chambre des députés pour le même canton de Diekirch, il y siégea du 21 octobre 1856, jusqu'en novembre suivant, où le corps législatif a été dissous; une mesure qui précéda la promulgation de la troisième Constitution, celle-ci dite révisée, et qui était

calquée sur les principes de ce qu'alors on nommait le droit fédéral allemand.

Ce pacte politique, octroyé au pays afin, disait le ministère, de faire concorder les institutions du Grand-Duché avec les principes et les prescriptions de la Confédération germanique, dont certes on ne prévoyait point alors la dissolution et l'abrogation dans un avenir qui s'est réalisé une dizaine d'années seulement plus tard, n'a pas été favorablement accueilli, parce que les luxembourgeois pouvaient craindre qu'il ne les fit reculer dans la voie des libertés publiques, voir même du degré de civilisation déjà acquis. En effet, l'introduction de cet acte constitutif avait été suivie de près d'un grand nombre d'ordonnances décrétant la mise en pratique de toutes les résolutions d'absolutisme arrêtées par la diète fédérale, les réglementant et y renchérissant même à certains égards. Parmi ces ordonnances impopulaires il en est une surtout que nous sommes obligé de citer nommément ici, parce que ses dispositions ont trouvé leur application à l'égard d'Ulrich : nous parlons de celle du 25 septembre 1857, sur les droits et les devoirs des fonctionnaires, pour laquelle tous les raffinements possibles ont été appliqués. Par l'article 8 de cette résolution, autoritaire plutôt que législative-administrative, il était interdit entre autres, à tous les fonctionnaires quelconques sans distinction, d'accepter un mandat de député aux Etats du pays, sans en avoir obtenu l'autorisation préalable du ministère; laquelle dernière restait révocable en tout temps. Dans cette expression : tous les fonctionnaires quelconques étaient compris, même les magistrats de tout rang et de toute catégorie, dont cependant la loi et même l'article 91 de la Constitution révisée proclament l'inamovibilité.

Ulrich, qui était nommé juge au tribunal de Diekirch, comme également d'autres magistrats de la même catégorie, ayant été choisi député des Etats pour la session qui devait être ouverte le 30 novembre 1857, crut ne point pouvoir opter entre la confiance de ses concitoyens et l'ordonnance. Il accepta le mandat national lui offert, et cessa par ce fait, de faire partie de la magistrature. Il siégea en conséquence à l'Assemblée jusqu'au 29 décembre 1860, jour où il a été nommé Directeur des contributions et du cadastre du Grand-Duché.

Ulrich est mort à Luxembourg, le 4 no-



vembre 1863, à l'âge de 62 ans. Le 7 mai 1833, il avait épousé une luxembourgeoise, Marie-Pétronille-Jeanne-Françoise Fischer, fille de Nicolas Fischer, tanneur, et de Marie-Thérèse Seyler, conséquemment une sœur de J.-M.-Henri Fischer, qui a son article dans la Biographie luxembourgeoise, I, 197.

*Souvenirs personnels. — Etat-civil. — Papiers de famille. — Mémorial. — Programmes de l'Athénée. — Archives. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Conversations personnelles avec Ulrich. — Notes. — Almanachs du Grand-Duché. — Correspondances. — Liste officielle des législateurs.*

URBAIN, Jacques-Edouard, ingénieur des arts et manufactures, et membre de la législature du Grand-Duché, né à Holler sous la commune de Weiswampach, au canton de Clervaux, le 17 mars 1838, était fils de Charles-Joseph Urbain, propriétaire et cultivateur, et d'Elisabeth Hamelius. Il est décédé à Liège, le 25 décembre 1876, à l'âge de 38 ans.

Après des études préparatoires, faites au progymnase de Diekirch, il entra à l'école des arts et manufactures de Liège et obtint, en 1861, le diplôme d'ingénieur, à l'âge de 23 ans.

Il fit, comme volontaire, ses premiers pas dans la vie pratique à la Société de l'Espérance. En 1863 il entra à la fabrique de fer Cockrill à Seraing, où il s'exerça au rude métier de puddleur. C'est là qu'il commença les intéressantes observations qui furent consignées plus tard dans le *Guide pratique du puddlage*, un ouvrage dont nous parlerons plus bas. Il avait eu l'occasion de continuer ses observations aux forges de Montataire, près de Creil, et à la fabrique de fer de Charleroi, où il fut successivement employé en qualité d'ingénieur et de chef de fabrication (1864-1865).

Après avoir quitté l'industrie, en 1865, pour s'occuper d'affaires commerciales, il se fixa à Liège. Cependant il se rendait fréquemment dans le Grand-Duché de Luxembourg, où il avait conservé des intérêts et où l'amour de la patrie, disait-il volontiers, le rappelait souvent. Et ce patriotisme, il le traduisit nommément en pratique lorsque, en suite d'études et de travaux importants qui procurèrent la carte géologique du pays, les habitants du Grand-Duché apprirent à connaître leurs grandes richesses domaniales en gisements de minerai de fer.

A cette époque de floraison, comme on pourrait dire, de la fabrication de ce métal, le Luxembourg, surpris à l'improviste de l'existence d'une fortune publique jusqu'alors inconnue de tous, se trouva un moment placé dans un stade pour ainsi dire indescriptible de rêves d'économie publique, recherchant l'usage le plus avantageux à donner à l'heureuse découverte. A ce moment un appel général fut fait aux capacités, afin d'établir d'abord l'estimation réelle de la véritable valeur de la fortune minière domaniale ; ensuite le mode le plus avantageux d'en profiter pour parvenir au plus grand profit possible, tant au présent que pour l'avenir national, soit en la concédant par vente, soit en la faisant exploiter par l'État et à son profit. Et, sur l'impulsion d'initiative donnée un des premiers par Urbain, une réunion ou société d'ingénieurs, tous originaires du Grand-Duché et tenant à la prospérité tant physique que morale de la patrie, se forma en 1872, traita la question minière nationale et donna ses avis raisonnés et motivés. Naturellement dans son zèle patriotique et avec ses vastes connaissances pratiques, Urbain a pris une part active aux études comme aux conclusions de cette commission nationale, sans caractère officiel à proprement parler, mais qui s'est gagnée une influence bien grande dans les résolutions du Gouvernement et de la Législature, une influence que l'on peut hardiment affirmer avoir été favorable à un haut degré au Grand-Duché qui, par là n'a ni à craindre ni à regretter la vilipendaison de sa fortune en sous-sol, laquelle en général les intéressés, maîtres de forges et industriels de la catégorie, tentaient d'acquérir moyennant de chétives redevances de tocage sur l'exploitation, après concession.

Dans les différentes réunions de l'association d'ingénieurs luxembourgeois dont nous avons parlé il n'y a qu'un instant, et qui se composait de 45 entants du pays, résidant tant sur le sol natal même, qu'en Belgique, en Allemagne, en Angleterre et en France, Urbain prit une large part aux discussions roulant sur les différents modes de disposer de ces mines dans la partie méridionale du pays, et il se prononça énergiquement en faveur des concessions moyennant redevance, système qui a été adopté depuis par le Gouvernement luxembourgeois en faveur des usines nationales.

De ces différentes discussions des ingénieurs sont nommément nées deux brochures

importantes, à la rédaction desquelles Urbin a pris une large part. Nous en donnons ici titres : 1° Rapport de l'association des Ingénieurs luxembourgeois sur les différents modes de disposer des mines concessibles du Grand-Duché de Luxembourg dans le canton d'Esch-sur-l'Alzette; 36 pages in-8°. Imprimerie de V. Bück, à Luxembourg, 1872. — 2° Comptendu des sixième et septième assemblées générales de l'Association des Ingénieurs luxembourgeois. Séances des 9, 10 et 16 février 1873; 14 pages in-8°. Luxembourg, J. Joris, 1873.

Le pays était encore sous l'influence des sentiments divers qui s'entrechoquaient à la Représentation nationale, quant à la question minière, lorsqu'arriva la période des élections pour le renouvellement partiel des membres de la Chambre des Députés : le canton de Clervaux était du nombre de ceux qui avaient à retourner à l'urne électorale. Encore la veille du jour où le verdict devait être prononcé, les ayant-droit de voter paraissaient d'accord pour la réélection de l'un des députés sortants, J.-B. Hamelius (v. son art.) qui, de 1869 à 1875, avait fait partie de l'Assemblée dans laquelle il avait fait preuve d'une grande indépendance de caractère et de principes, comme également de votes, ne se laissant guider que par ce qu'il croyait être d'intérêt public. Mais au grand jour, le biographe se trouve impuissant à déterminer les véritables motifs qui décidèrent les électeurs cantonaux à lui préférer Urbain, son neveu, dont en définitive le nom se trouva avoir obtenu la majorité des suffrages à la séance électorale du 8 juin 1875, malgré que, tout en conservant, il est vrai, sa qualité luxembourgeoise, il eût depuis un certain nombre d'années fixé son domicile à Liège.

En franchissant le seuil du Palais de la Nation, au début de la session de cette année 1875, Urbin alla siéger parmi les membres dits de l'opposition; et déjà pendant une des premières séances législatives, dans un long discours que lui-même il disait n'être que l'introduction d'un travail beaucoup plus étendu encore, il entreprit une critique, parfois amère, de l'organisation de l'administration des travaux publics : Mais il ne précisait aucune des dispositions qu'il aurait voulu voir substituer à ce qui existe. En un mot, il semble que le député Urbain voulait être compté au nombre des opposants, sans trop

définir l'espèce d'opposition à laquelle il prétendait appartenir. Car, et ceci est surtout à remarquer, dès les débuts de la session ordinaire de 1876, la seconde de son mandat, il déclara en pleine séance parlementaire que : puisque la grande majorité de l'Assemblée ne donnait point les mains à son parti, il s'abstiendrait désormais de se rendre à la Chambre. Et il tint parole. Car peu de semaines après, il fut pris d'une violente fièvre, pendant un accès d'exaspération délirante de laquelle il est décédé pour ainsi dire subitement.

Urbain avait des connaissances techniques étendues, et cherchait à les mettre en pratique. Il caressait surtout ce que peut-être on nommerait volontiers une utopie qui lui faisait croire sur certains indices vagues, que les cantons nord du Grand-Duché, notamment les environs de Holler, dans celui de Clervaux où il était né, possèdent des gisements de fer; et il avait entrepris des essais pour parvenir à les exploiter. Les travaux commencés dans ce but, il les continua pendant assez longtemps; mais, paraît-il, sans succès.

Outre les 2 brochures de l'association d'ingénieurs luxembourgeois, dont nous avons transcrit les titres, ainsi qu'une autre sur les chemins de fer, de même que quelques articles de journal traitant également de cette dernière question, il a laissé deux mémoires importants qui ont obtenu l'honneur d'une traduction allemande dans : *Berg und Hüttenmännische Zeitung*; ainsi qu'une autre en anglais, publiée dans différentes feuilles techniques d'Angleterre et d'Amérique. Ces savantes compositions ont pour titre : 3. Guide pratique pour le puddlage du fer et de l'acier (Dans la *Revue universelle des mines*, T. XX; 1866; et dans l'*Annuaire de l'association des ingénieurs*, T. VII, 2° cahier, 1867). — 4. Guide pratique pour le tracé des cannelures des cylindres de laminoirs à fers profilés (Dans le *Bulletin de l'association des ingénieurs*; 5° série, second numéro de 1871).

La première de ces monographies a été couronnée par l'association des ingénieurs sortis de l'école de Liège, le 18 novembre 1866. Comme la Commission chargée de son examen s'est plu à le reconnaître, ce mémoire contient des idées tout-à-fait originales, et explique certaines particularités du puddlage mieux que personne n'avait réussi à le faire. Aussi ce travail est-il souvent cité par les auteurs qui s'occupent de la question.

*Lettres de faire part — Etat-civil de Weiswampach. — Les œuvres du personnage, ainsi que les ouvrages cités dans le texte. — Correspondances. — Rapports communiqués. — Notes. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Annuaire de l'Association des ingénieurs sortis de l'école de Liège; 2<sup>e</sup> série, T. VI; N<sup>o</sup> 3. Nov. et Déc. 1876: Notice sur Edouard Urbain, par M. ALPH. MÜNCHEN, ingénieur.*

URBAIN, Nicolas, militaire, fils de Herman Urbain, docteur en médecine, et de Madelaine Vanderweckene, est né à Luxembourg, le 27 janvier 1795.

Il avait été, du 2 novembre 1813 au 14 mai 1814, élève de l'école impériale de St Cyr, lorsqu'il entra, le 5 septembre 1815 à l'armée du nouveau royaume des Pays-Bas avec les épaulettes de sous-lieutenant.

Promu lieutenant, le 26 août 1824, il passa au service de la Belgique, le 3 octobre 1830. Nommé capitaine, le 14 du même mois; major commandant-de-place de 3<sup>e</sup> classe, le 1<sup>er</sup> août 1843; élevé, le 13 mars 1848 à la 2<sup>me</sup> classe, il a été mis à la pension, le 22 avril 1852. Il est décédé le 18 août de la même année.

Le major Urbain était chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique.

Ce personnage appartenait à une famille originaire de Lierneux, village wallon autrefois luxembourgeois et qui de nos jours ressortit à la province belge du même nom. Un de ses membres s'est établi vers le milieu du 18<sup>e</sup> siècle dans la capitale où il exerça avec une grande distinction la médecine interne. Il

avait nom Jean Urbain, et avait soutenu, le 8 avril 1745, à l'université de Trèves ses thèses doctorales, sur la dysenterie, la pleurésie et la colique: C'était le grand-père du major Urbain auquel cet article est consacré.

Un fils de ce Jean, nommé Herman Urbain, père du même major, a à son tour été promu docteur en médecine, et s'est acquis de la réputation par ses succès. Il est décédé le 30 avril 1816, à l'âge de 70 ans.

Le major Urbain avait un frère, Théodore Urbain, qui également s'était voué à l'art de guérir et avait été proclamé docteur par la faculté de Strasbourg, le 14 mars 1816, après avoir soutenu une dissertation médico-chirurgicale qui a pour titre: *Nouvelle manière de faire la taille recto-vésicale*; 26 pages in-4<sup>o</sup>.

Mais, malgré la régularité de son diplôme français, il n'a pas été admis à la pratique publique dans le royaume des Pays-Bas; parce qu'il n'a pas consenti à se soumettre à une nouvelle épreuve devant une faculté universitaire indigène, son titre étranger n'étant point reconnu valable, d'après le prescrit positif des lois sur la matière. Quoi qu'il en fût, Th. Urbain s'était établi à Altzingen près de Luxembourg, où il donnait ses soins aux malades qui venaient le consulter. Il s'était même formé une intéressante clientèle dans les environs. Il est mort célibataire.

*Nécrologe des officiers de l'armée belge. — Souvenirs. — Les thèses citées. — Almanachs. — Renseignements obtenus. — Etat-civil.*

## V

VALERIUS, Jean-Benoît, mathématicien, chimiste, etc., né à Diekirch, le 28 décembre 1807, était fils de Richard Valerius, géomètre du cadastre, et de Anne Knell.

Après de brillantes humanités faites à l'athénée de Luxembourg, il se rendit à l'université de Liège, où il se fit inscrire en 1826 à la faculté des sciences mathématiques et physiques. Doué d'une grande aptitude pour les sciences, assidu et tenace au travail, Valerius ne tarda pas à prendre rang parmi les meilleurs élèves de cet établissement qui a fourni tant d'hommes distingués à la Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.

En effet, en 1827, c'est-à-dire à la fin de sa première année universitaire, il remporta déjà la médaille d'or pour son mémoire en réponse à la question de mathématiques, proposée au concours par la faculté des sciences. Cette question était la suivante: *Exponantur et exemplis illustrentur praecipuae eliminationis methodi inter duas aequationes primi et altiorum graduum*. Le travail qu'il avait envoyé a été reproduit dans les Annales, où il remplit 75 pages in-4<sup>o</sup>.

L'année suivante (1828), il obtint de nouveau la médaille d'or au concours institué par la même faculté. Son mémoire répondait à la

question: *Explicentur methodi integrandi aequationes differentialium partialium primi ordinis; addatur interpretatio geometrica earum aequationum, quae tres tantummodo variables continent.*

Le 14 juillet 1829, Benoît Valerius a été proclamé docteur en sciences mathématiques, physiques et naturelles, après avoir soutenu un brillant examen et défendu une thèse inaugurale: *De seriebus in infinitum progredientibus cum duobus novis iisque generalibus eorundem serierum convergentiae divergentiaeve criteriis.* Cette œuvre contient plusieurs théorèmes nouveaux pour son époque.

Au sortir de l'université, le jeune docteur eut à traverser une période pénible. La révolution belge éclatait. La Belgique demandait des soldats, mais elle n'avait que faire de professeurs. Comme cependant il fallait vivre, et pour ne pas rester à la charge de son père qui venait aussi, par cette révolution, de perdre son emploi de géomètre du cadastre, parce que cette administration avait été supprimée en 1830 dans le Grand-Duché, en même temps que le traitement des fonctionnaires y attachés, qui ne conservèrent pas même un traitement d'attente, Benoît Valerius se trouva forcé de solliciter, et il obtint le 25 mars 1831, le modeste emploi d'expéditionnaire au Département de la guerre: Mais il ne resta pas longtemps dans ces fonctions subalternes.

Le 21 mai suivant (1831), après un concours public, dans lequel il avait réuni l'unanimité des voix de ses juges, il a été nommé professeur de chimie à l'école industrielle de Gand: Cette école faisait alors partie de l'Université de cette ville.

Dans ces nouvelles fonctions, il apporta la précision et la méthode qu'il avait puisées dans l'étude des mathématiques. Son enseignement eut tout le succès auquel il pouvait prétendre à une époque troublée, où l'on s'occupait plus de politique que de science. Malheureusement pour lui, il fut désigné membre d'une Commission chargée de procéder aux examens pour la candidature en sciences naturelles. Il était sévère pour l'admission des récipiendaires, pendant que ses collègues étaient plus indulgents: Cette divergence d'opinion donna lieu à des conflits qui exercèrent sur toute la carrière du jeune professeur une influence des plus fâcheuses. Un peu plus d'expérience des hommes eût pu lui éviter une foule de déboires et lui laisser

dans l'enseignement universitaire la place à laquelle son mérite et ses travaux lui donnaient droit. Cette expérience lui fit défaut, et il se créa ainsi des ennemis implacables qui mirent tout en œuvre pour l'éloigner de sa chaire.

L'occasion d'atteindre ce but se présenta lors de la réorganisation de l'Université. L'école industrielle devint un établissement communal; et le Conseil, travaillé par les ennemis du professeur, ne renouvela pas le mandat de celui-ci. D'un autre côté, ces mêmes ennemis, tout-puissants auprès du Gouvernement, empêchèrent la nomination de Valerius dans une des deux universités de l'Etat: Il fut donc mis en disponibilité, avec un mince traitement d'attente.

Il revint à Bruxelles. Loin d'être découragé par des malheurs aussi peu mérités, il se remit au travail avec une nouvelle énergie. C'est à cette époque qu'il entreprit la traduction, en langue française des œuvres des grands chimistes allemands, de Berzélius, de Mitcherlich, de Rose, etc. Ces ouvrages étaient peu connus en France et en Belgique: En les traduisant, Valerius rendit un véritable service à la science.

Ce fut aussi après son retour à Bruxelles qu'il inventa son *Cercle stöchiométrique*, instrument ingénieux, en même temps que très-utile pour les chimistes et les industriels.

En 1835 il fit, avec Faure, la description de l'exposition industrielle de Bruxelles. Ses articles, clairs et substantiels, ont été très-remarqués et obtinrent un grand succès.

Vers 1837, les haines qui l'avaient suivi jusque dans sa retraite à Bruxelles s'étant un peu calmées, Valerius parvint à rentrer dans l'enseignement, mais seulement par la petite porte; car il dut se contenter de l'emploi de répétiteur de mathématiques à l'école militaire de Bruxelles. Il se distingua dans cet emploi, et fut nommé, le 18 avril 1838, professeur de chimie appliquée dans le même établissement.

Rassuré dès lors sur son avenir, il put se livrer à des recherches individuelles. C'est à cette époque qu'il commença à recueillir les matériaux de son premier grand travail original, qui parut vers la fin de 1843, sous le titre de: *Traité théorique et pratique de la fabrication du fer, avec un exposé des améliorations dont elle est susceptible, principalement en Belgique.* Sept ans plus tard, en

1851, il a publié son : *Traité de la fabrication de la fonte*.

Ces deux ouvrages devinrent immédiatement classiques.

C'est qu'en effet l'auteur y avait exposé la métallurgie du fer sous un point de vue entièrement nouveau. Aucun auteur n'était entré plus avant dans le détail de l'organisation du travail des usines à fer et dans les nombreuses questions administratives et techniques qu'elle soulève. En outre, grâce à ses infatigables investigations dans les usines mêmes, il était parvenu à découvrir chez les ouvriers une foule de procédés ingénieux, de l'existence desquels personne, parmi les savants, ne s'était douté jusqu'alors. Voici comment, dans la préface de son traité de la fabrication du fer, il s'exprime lui-même sur l'origine de cette partie importante de ses recherches : „ Dans les usines à fer, on trouve souvent les ouvriers, principalement parmi les contre-maitres, sortis d'ordinaire de la classe ouvrière, des hommes qui, pour être remarqués dans la société, n'auraient besoin que d'un peu d'instruction. Véritables génies, ces hommes perfectionnent l'art des forges et font mille découvertes utiles. Mais on ne cite pas leur nom ! On se contente, dans chaque usine, de tirer parti de leurs recherches et, souvent, on en fait mystère, afin que les rivaux n'en profitent pas. Les découvertes survivent, si toute fois elles sont appréciées. Cependant on finit très-souvent par oublier jusqu'au nom du lieu où elles ont été faites. On peut bien appliquer à ces ouvriers les vers de Klopstock :

„ Vergraben liegt in ewiger Nacht  
„ Der Erfinder grosse Name zu oft ;  
„ Was ihr Geist grübelnd erfand, nützen wir. “

A l'occasion de la publication de son traité de la fabrication du fer, feu le Roi Guillaume II des Pays-Bas nomma Benoît Valerius chevalier de l'Ordre de la Couronne de chêne. Nous aimons à transcrire ici la lettre d'avis de cette décision royale, adressée au professeur sous la date du 6 mars 1846. Elle fait honneur en même temps au Prince et à celui qui était l'objet de la délicate distinction :

„ M. le Professeur, — aussitôt que l'exemplaire de votre ouvrage, que vous avez bien voulu m'annoncer par votre honorée lettre du 2 janvier dernier, m'est parvenu, je me suis empressé de l'adresser immédiatement

„ à S. M. le Roi Grand-Duc, qui l'a accueilli avec la plus grande satisfaction.

„ S. M. l'a conservé pendant un assez long temps. Puis, elle m'a ordonné de l'envoyer aux forges de Berg qu'Elle vient d'acquérir dans le Grand-Duché, afin, m'a-t-Elle dit, que cet exemplaire forme le commencement d'une bibliothèque composée d'ouvrages techniques qu'Elle a l'intention d'y créer.

„ En outre, et pour vous exprimer sa satisfaction, S. M. a encore daigné me charger, M. le Professeur, de vous transmettre, avec Ses remerciements, les insignes de chevalier de Son Ordre Royal Grand-Ducal de la Couronne de chêne, mission dont j'ai l'honneur de m'acquitter avec le plus vif plaisir, en joignant à ces insignes le brevet de votre nomination.

„ Permettez-moi donc, M. le Professeur, d'être le premier à vous féliciter à cette occasion, et je le fais de bien bon cœur, car je ne perds pas de vue que vous êtes né luthembourgeois, et que mon pays a lieu de s'enorgueillir de vous compter parmi ses enfants. *Signé* : DE BLOCHAUSEN. “

Après la publication des nombreux ouvrages dont nous placerons la liste plus bas, et après une longue carrière dans le haut enseignement, Valerius pouvait aspirer au repos. Il demanda et obtint l'éméritat, le 8 juillet 1862.

Toutefois, il ne profita de ses loisirs que pour se livrer à de nouvelles recherches. En effet, immédiatement après sa mise à la pension, il conçut le projet de faire une nouvelle édition de son traité de la fabrication du fer. L'industrie de ce métal avait, depuis 1843, réalisé des progrès gigantesques et la fabrication de l'acier, par l'immortelle découverte de Bessemer avait subi une transformation complète. L'ouvrage de 1843 était à refaire. Valerius se remit à l'œuvre avec son énergie et sa tenacité habituelles ; et en 1870, après un séjour presque continu de huit ans dans les usines, principalement dans celle de Seraing, la nouvelle édition, ou, plus exactement, la nouvelle œuvre était prête à être livrée à l'impression. Mais à cette époque éclata la guerre entre la France et la Prusse, et Valerius fut obligé de remettre la publication de son livre à des temps meilleurs. Mais ces temps, il ne lui a pas été réservé de les voir arriver. Sa santé, robuste jusqu'alors, commença à s'altérer, et les symptômes de la

maladie à laquelle il devait bientôt succomber ne tardèrent pas à se déclarer. Malgré ses souffrances que, avec un stoïcisme digne des anciens, il cacha à ses amis, il ne cessa pas un instant de travailler à son manuscrit : Il le relisait sans cesse, pour le tenir constamment au niveau des progrès de la science. La veille de sa mort il était encore à sa tâche favorite.

La dernière œuvre de Valerius n'a pourtant pas été perdue pour la science. Un de ses frères recueillit le manuscrit et le publia en 1875, sous le titre de : *Traité de la fabrication du fer et de l'acier*. De l'aveu des hommes les plus compétents, ce travail est une œuvre magistrale, aussi remarquable sous le rapport du fond que sous celui de la méthode et du style. Il deviendra classique, comme les autres publications de l'auteur.

Le professeur Benoît Valerius est décédé célibataire, le 30 mai 1873, à l'âge de 66 ans.

Nous donnons ici la liste des travaux qu'il a publiés :

Dans cette nomenclature nous ne comprendrons pas les titres de ses deux mémoires couronnés, ni celui de sa thèse inaugurale pour le doctorat en sciences.

*Traductions de l'allemand.* 1° J. J. Berzelius, *Traité de Chimie*. Nouvelle édition entièrement refondue d'après la 4<sup>e</sup> édition allemande; 5 vol. in-8°, à double colonne. 1838 à 1846. Bruxelles, société typographique belge, Adolphe Wahlen et comp. — 2° L. Mitscherlich, *Eléments de Chimie*; 2 vol. in-8°. Louis Hanman et comp. éditeurs. Bruxelles, 1835-1836. — 3° G. Rose, *Traité d'analyse chimique qualitative et quantitative*; 2 vol. in-8°, à 2 colonnes. Bruxelles, 1838. A cette traduction, Valerius a ajouté un mémoire sur l'emploi du chalumeau dans l'analyse chimique, et des tableaux d'analyse. — 4° Cours de mécanique pratique de Bernouilli.

*Ouvrages originaux.* 5° Cercle stoechiométrique, ou cercle des équivalents chimiques. Il sert à trouver de suite et sans calcul les quantités de matières qu'il faut mettre en jeu pour produire un composé chimique utile à l'industrie. On l'emploie en teinture, peinture, etc. — Ce cercle a été édité par l'établissement de Vandermaelen, à Bruxelles. — 6° Tableau de Nomenclature chimique. Également édité chez Vandermaelen. — 7° Valerius a été l'un des auteurs de : La Belgique

industrielle; *Compte-rendu de l'Exposition des produits de l'industrie*, en 1835, par Faure, Egressin-Dumoulin et Valerius. Bruxelles, Louis Hauman et comp.; 1836; gros volume in-8°. Dans cet ouvrage, il a traité des produits chimiques, des poteries, des cristaux, etc. Ces dissertations ont été reproduites dans le journal „l'Indépendant“. — 8° *Traité théorique et pratique de la fabrication du fer*; avec un exposé des améliorations dont elle est susceptible. Grand in-8°, avec atlas in-4°; 1843. Bruxelles et Paris, à la librairie scientifique et industrielle de L. Augustin Mathias, quai Malaquais, 15.

*Voici en quels termes l'auteur signale, dans la préface, les parties les plus originales de son travail :* „Tout en avouant que j'ai puisé „une foule de faits dans les divers écrits publiés sur la matière qui fait l'objet de ce „traité, je dois prévenir aussi qu'il renferme „un assez grand nombre de renseignements „et de méthodes qui n'ont pas encore été publiés et qui sont par conséquent nouveaux. „ — Les plus grandes pertes dans un laminoir se font par défaut de surveillance et „d'assiduité. Aussi j'insiste particulièrement „sur le mode de surveillance, la composition „de personnel, le sort des ouvriers, les détails „économiques et la discipline d'un laminoir, „où règne tant d'activité, où tant d'hommes „se croisent à chaque instant. Ces renseignements sont utiles et intéressants pour tout le „monde. — J'expose avec détail la disposition „générale d'un laminoir, et je pense que les „renseignements que je donne à ce sujet „laissent peu à désirer. — L'appareil de transmission-modèle que je décris est un chef-d'œuvre de simplicité et d'élégance, qui réclame une place dans l'enseignement de la „mécanique. — Le premier, si je ne m'abuse, „je donne une description exacte et complète „des fours à chaudière du Staffordshire, dont „la construction est des plus ingénieuses. „J'approfondis la construction et l'entretien „des fours ordinaires à puddler et à réchauffer, ainsi que la manière de travailler dans „ces fours. Les détails qu'on trouve à ce „sujet dans plusieurs auteurs sont loin de „suffire au maître de forges; je crois que mon „ouvrage comblera cette lacune. — Voilà „quelques-unes des parties de l'art des forges „qui me paraissent complètement expliquées „dans cet exposé de mes observations. Je „n'en signalerai pas d'autres.“ — 9° *Traité théorique et pratique de la fabrication de la*

fonte, accompagné d'un exposé des améliorations dont cette industrie est susceptible. Vol. grand in-8°, avec un atlas in-fol., 1851; Leipsig, Kiessling et comp., éditeurs : *cet ouvrage est une suite du précédent et forme avec ce dernier un Traité complet de la métallurgie du fer.* — 10° Traité théorique et pratique de la fabrication du fer et de l'acier, avec un exposé des améliorations dont elle est susceptible, principalement en Belgique. Seconde édition originale française; publiée d'après le manuscrit de l'auteur, et augmentée de plusieurs articles par H. Valerius, professeur de l'université de Gand. Vol. gr. in-8°, de 880 pages en texte compact, avec atlas in-folio, de 45 planches dont deux doubles; 1875. Paris, Gauthier-Villars, éditeur. — *Il nous serait impossible de présenter ici une analyse, même très-succincte des parties les plus remarquables de cet important ouvrage. Nous devons nous borner à citer les chapitres relatifs au puddlage, à la fabrication des fers profilés et notamment à celle des rails en fer et en acier, toute la section consacrée à l'acier Bessmer et à ses nombreuses applications, une étude pratique très-complète de la fabrication du coke, un travail des plus instructifs sur les fonderies de fer et des considérations nouvelles sur l'emploi de l'air chaud dans les hauts-fourneaux et dans les fourneaux à gaz, etc.* — Finalement 11° Discours sur les moyens à prendre pour imprimer une nouvelle activité aux sciences chimiques et physiques en Belgique, prononcé dans la première session du Congrès médical belge et inséré par ordre de ce Congrès dans le Recueil médical; 1835.

Nous avons dit ce que le professeur Benoît Valerius a été comme savant. Nous ajouterons quelques mots touchant l'homme privé, son caractère et ses qualités personnelles. Il était doux, modeste, toujours occupé au travail, sévère et même dur pour lui-même, mais d'une indulgence très-grande pour les autres. Il n'a jamais connu la haine, ni l'envie. Il aimait à rendre service et, pour atteindre ce but, rien ne lui coûtait. C'était un cœur droit, indépendant, loyal et d'une honnêteté à toute épreuve. En un mot, on peut dire de lui qu'il était le type de l'homme de bien, du *vir probus* des anciens. Sa vie est restée sans tache, car jamais il n'a courbé le front pour parvenir, ni dévié d'un doigt du sentier de l'honneur. On a dit qu'il aurait été d'une crasse avarice, mais c'était une contre vérité manifeste : il est vrai,

comme nous le reconnaissons déjà plus haut, qu'il était sévère, même dur pour lui-même. Mais dans sa position, que nous avons décrite, et avec sa piété filiale, comme son plein dévouement pour l'avancement de ses frères, il lui était sans doute permis d'être très-économe. En effet, lorsqu'en 1830, immédiatement après la révolution belge, le Gouvernement provisoire de Bruxelles eut supprimé l'administration du cadastre, en même temps que le traitement de son père, le jeune Benoît Valerius se vit, dès les premiers pas dans sa carrière scientifique, obligé à des charges multiples. Car, aîné de ses frères qui tous présentaient d'heureuses dispositions pour les études, il avait à leur restituer une part dans les dépenses qui avaient été faites pour lui, à un moment où sa famille avait été en position de ce faire. Et il s'exécuta grandement; témoin une de ses lettres qui a été conservée, et dans laquelle nous lisons cette phrase : „les intérêts de mes frères ont toujours été „les miens.“ D'autre part, lorsqu'après la reprise de possession du Grand-Duché, par la Maison de Nassau, en 1839, et à la réorganisation du cadastre, le père du professeur Valerius se trouva réintégré dans ses anciennes fonctions comme géomètre, mais son grand âge le força à renoncer à cet emploi; de façon que Benoît conserva l'obligation morale de pourvoir aux dépenses d'éducation pour ses frères, etc. Quoi de plus naturel, dès lors, que cette habitude d'économie, si louable d'ailleurs quand elle n'est pas poussée à l'excès? Et cet excès même il devait le subir pendant ses années de tribulations après son premier professorat à Gand. Quoi de condamnable donc, de ce qu'une longue continuation de privations pour sa personne, l'ait conduit philosophiquement au besoin d'épargner toujours, pour pouvoir suffire éventuellement pour l'avenir, à des besoins toujours possibles?

*Etat-civil.* — Programmes de l'athénée de Luxembourg. — Annales de l'Université de Liège. — Annuaire de la même Université, pour 1830. — Vandermaelen, Dictionn. des hommes de lettres, des savants et des artistes belges. — Catal. de la Bibliothèque de Luxembourg. — Souvenirs. — Notes fournies. — Oeuvres de B. Valerius. — Renseignements venus d'une main amie. — Correspondances. — Liber aureus de l'Université de Liège.

VANDERAIKEN, Pierre-Joseph, entrepreneur, industriel, est né à Hollogne-sur-Géer, chef-lieu de commune au canton de Waremme, province de Liège, le 20 janvier

1822, fils de Joseph Vanderaiken, propriétaire, et de Marie-Josèphe Delpire.

Ses parents, de modestes cultivateurs, songèrent à donner le plus tôt possible la voie du gain à leur fils.

Pierre-Joseph fréquenta donc, comme tous les enfants de l'endroit, la chétive école de sa commune rurale; et l'on sait ce qu'étaient les écoles de cette époque. Ce fut là toute l'éducation qu'il reçut d'autrui.

Si peu instruit qu'il fût, il parvint cependant comme jeune homme, à se faire employer par l'administration des travaux publics de la province, et se distingua bientôt par son aptitude à comprendre et à saisir le côté pratique des opérations, comme à exécuter habilement les diverses manœuvres de l'art des constructions. Il était attaché aux travaux du chemin de fer de la Wesdre, lorsqu'au bout d'un an à peine sa petite renommée lui valut d'être envoyé en 1842, ainsi à l'âge de vingt ans seulement, dans le grand-duché de Luxembourg, pour y diriger, sur la demande de la ville de Diekirch, l'établissement d'un pont communal sur la Sûre, au devis de cent et trente mille francs. Vanderaiken arriva le 15 août dans ce pays pour y faire ses preuves de capacité. Il s'acquitta de sa mission avec tant d'art que bientôt on réclama son assistance sur divers points du Grand-Duché.

On le chargea nommément de la restauration d'un autre pont, également sur la Sûre, à Bettendorf; on lui confia la construction de hauts-fourneaux aux usines d'Eich; on le fit coopérer à l'érection de grands bâtiments de l'Etat, tels que la caserne de Diekirch, le palais de justice de la même ville, l'hôtel du Gouvernement provincial à Arlon et d'autres.

Vanderaiken, décidé à se fixer définitivement dans le pays, où il prévoyait qu'il parviendrait à se faire une carrière avantageuse, demanda et obtint l'indigénat, par arrêté royal en date du 26 juillet 1848, encore plusieurs mois avant l'existence de la loi du 12 novembre de la même année sur les naturalisations.

Cette nouvelle patrie qu'il venait de choisir, il devait l'honorer comme travailleur, et se river à sa prospérité par son infatigable esprit d'entreprise. Le nombre des travaux qu'il a exécutés, dirigés et menés à bonne fin est véritablement surprenant: Un relevé de ses entreprises publiques de routes ou de tronçons de route ainsi que d'autres ouvrages,

même sans y comprendre ceux faits pour des particuliers; relevé que nous avons obtenu de l'obligeance de M. l'Ingénieur en chef, monte à quarante-un numéros, donnant pour les routes avec les ouvrages d'art s'y rattachant la construction d'une longueur de nonante-cinq kilomètres, cinq cent et soixante-huit mètres, pour un prix de 950,992 francs; et pour les bâtiments publics celui de 487,702 francs; total de ce qu'il a touché de ce chef de la caisse de l'Etat, de 1844 à 1866, année de son décès: un million cent trente-huit mille six cent quatre-vingt-quatorze francs.

On peut donc dire qu'il n'est pour ainsi dire pas un point du Grand-Duché sur lequel il n'ait fait résonner la pioche du travailleur, le foret du mineur ou le ciseau du tailleur de pierres. On l'a vu pendant vingt-deux ans à la tête de ses armées de terrassiers, de ses ateliers ambulants, ouvrir les voies de communication dans toutes les directions, fouiller les terres, percer le sol, combler les ravins, creuser le roc, vider les carrières, jeter bloc sur bloc et ponceau sur ponceau, sans merci, sans relâche, sans repos. On le rencontrait partout à la fois, toujours à la tâche, sur la brèche. Son activité était passée en proverbe: on disait actif, alerte comme Vanderaiken. „Cet homme se tue, se détruit“ s'écriait-on. Et en vérité, il s'est tué, mais en attachant son nom à ce magnifique réseau de voies de communication qui fait aujourd'hui la fierté des luxembourgeois. Toutes ces routes dont il a sillonné notre territoire sont des modèles d'exécution solide et rapide, comme les travaux d'art qu'il nous a laissés sont des constructions véritablement économiques et élégantes à la fois. Le petit pont de Reisdorf est un type de travail utile et à bon marché; le joli pont de Bollendorf est une œuvre d'élégance; et le grand pont de Remich sur la Moselle (1865-1866), de 296 mètres de longueur sur 8 de largeur y compris de chaque côté un trottoir de 1 m. 50, avec 6 grandes et petites arches, est un monument grandiose qui réunit au plus haut point ces deux qualités: Il fait véritablement honneur à l'homme qui a su l'improviser pour ainsi dire en un rien de temps: Ce pont n'a coûté que deux cent quatre-vingt-sept mille, huit cent quatre-vingt-huit francs!

En dehors de ces nombreux travaux publics, P.-J. Vanderaiken savait en même temps s'adonner à certaines entreprises in-



dustrielles qui faisaient comme le charme de son existence privée.

Entendait-il causer de progrès agricoles, d'irrigation, de drainage; et de suite il drainait, irriguait, nivelait terres et prairies.

Prisait-on les effets industriels de la chaleur, la valeur relative des divers combustibles; et le voilà qui s'informait, se mettait au fait; et, sans hésiter introduisait dans le pays le système des fours continus : les petits établissements de la Seytert, du Herrenberg, de Bastendorf alimentent aussitôt les Ardennes de chaux à bon marché.

On prône les merveilles des arts mécaniques; et à l'instant il scrute, il lit, il chiffre et construit à Diekirch même une usine à vapeur, un véritable modèle de la répartition des forces entre diverses petites opérations lucratives qui se complètent l'une l'autre.

Il est toujours au progrès, l'œil ouvert, l'oreille au guet, et sa pensée brûle d'avancer; témoin sa belle conduite à l'époque où Diekirch se voyait menacé d'être isolé du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg : il agite, il plaide, il se démène; et cette question des chemins de fer il la discute, la promène de porte en porte; c'est une idée qui doit percer, qui doit se réaliser, parce qu'elle a trouvé son apôtre. Il remue les populations; il les force à réclamer la voie ferrée à grands cris, comme une condition de fortune et d'existence. En un mot, le simple ouvrier de Hollogne se fait l'instructeur des plus avancés parmi ses concitoyens.

Mais ce qui constitue le plus beau titre de gloire civique de P.-J. Vanderaiken, c'est l'amour naïf et simple qu'il a porté à la classe ouvrière. En effet, sous l'habit de l'industriel il a toujours su conserver le cœur du pauvre ouvrier. „Ils sont bien à plaindre,“ répétait-il sans cesse en parlant des prolétaires, „il faut les instruire.“ Si l'on savait, ajoutait-il, „combien le pain qu'ils mangent „est arrosé de sueur, on ferait quelque chose „pour eux.“ C'était là sa pensée dominante.

Aussi ses succès, loin de l'éblouir, n'ont jamais servi qu'à l'éclairer de plus en plus sur l'étendue de ses devoirs. S'il brûlait de s'instruire, de compléter son éducation si négligée pendant sa jeunesse, d'étendre le cercle de ses affaires, c'était pour répandre la fortune par le travail sur la classe des déshérités. Son cœur se retournait sans cesse vers le peuple dont il était issu. Son âme rêvait

l'instruction des masses et son plus vif désir était de voir doter la ville de Diekirch, sa résidence, d'une école essentiellement populaire, pratique et professionnelle, spécialement destinée aux enfants des ouvriers.

Les habitants de Diekirch aimaient en Vanderaiken un homme aux dehors francs, ouverts et encore rudes, mais honnête et rempli de ce noble courage qui fait les bons citoyens. Ils l'ont entouré de leur estime puisqu'ils lui avaient confié le mandat de conseiller et d'échevin de leur ville, le chargeant ainsi du soin de leurs intérêts municipaux.

La mort est venue l'atteindre au milieu de ses succès; le 4 octobre 1866, il est tombé victime de l'épidémie régnante. Il n'était âgé que de 44 ans.

Le 30 juin 1852, P.-J. Vanderaiken avait épousé dame Madelaine Bock, de Vianden, fille de Charles Bock, tanneur, et de Madelaine Mertz.

Nous ajouterons encore ici, parce que cet incident mérite d'être mentionné, que : lorsqu'il arriva à Diekirch pour diriger la construction du pont dont nous avons parlé, la fortune monétaire de Vanderaiken ne se composait que d'une somme de vingt francs. De plus, les travaux de cet ouvrage d'art étaient constamment détruits par les eaux, parce qu'on ne trouvait dans le lit de la rivière aucun fondement assez résistant. Tous les essais tentés jusqu'à ce moment avaient absolument échoué et les entrepreneurs se seraient vus ruinés. Vanderaiken importa une manière employée peut-être déjà aux chemins de fer pour remplacer les pilotis, si lui-même ne l'a pas inventée. Nous indiquons le mode qui a reçu depuis le nom de bétun, consistant en une couche épaisse de un mètre à deux de cailloux concassés en pierraille, sur lesquels on verse de la chaux vive. La masse, durcie en peu de jours forme un fonds solide, indestructible par le temps et par les éléments, comme on dit vulgairement.

*Notes fournies par M. le Professeur Tedesco. — Tableau des entreprises de Vanderaiken. — Mémoire du Grand-Duché; année 1848. — Etat-civil. — Souvenirs personnels.*

VAUTHIER, *Antoine-Joseph-Allard*, de, militaire, puis administrateur, fils puîné d'Antoine-Joseph-Népomucène, baron de Vauthier de Baillamont, dont l'article suivra, et de Anne-Wilhelmine-Thérèse, baronne de Heusch, est né à Vresse dans la province de Namur, le 24 mars 1774.

Il avait successivement pris du service militaire en Autriche et en France où il devint lieutenant-colonel du 112<sup>e</sup> régiment en 1808; plus tard il avait commandé un corps de gardes nationaux mobilisés, à l'attaque de Walkeren. Il était décoré de la Légion d'honneur, de la croix de St Louis, de l'aigle rouge de Prusse et, croit-on, de celle de S<sup>te</sup> Anne de Russie.

Après la chute de Napoléon I<sup>er</sup>, de Vauthier avait été nommé, en 1815, gouverneur-général du duché de Bouillon pendant le peu de temps que l'on avait pu croire qu'une indépendance autonome serait conservée à ce pays.

En 1824, il fut désigné Prévôt du quartier de Virton, fonctions qu'il a remplies jusqu'à l'année 1830, où le Gouvernement provisoire de Bruxelles lui donna un remplaçant.

Retiré, depuis cette époque des affaires, il est décédé à Ixelles, le 30 janvier 1850, à l'âge de 75 ans et quelques mois.

En premières noces, il avait épousé Marie-Jeanne-Joséphine Dardenne; et en secondes la baronne Anne Bourgeois.

Ce personnage avait deux frères plus jeunes que lui; le premier, *Charles-Adolphe*, officier supérieur en Autriche et chambellan de l'empereur; le dernier, *Alexandre-Joseph*, qui avait aussi servi en Autriche et qui en 1815 avait obtenu le commandement de la petite armée bouillonnaise, levée au nom du Duc-Prince Philippe d'Auvergne dont il était adjudant. Il était décoré de l'Ordre de l'Aigle rouge de Prusse. Bien que retiré à Luxembourg après les événements belges de 1830, il continua d'administrer les domaines du duc de Tarente à Bouillon. Alexandre-Joseph de Vauthier fut, de 1830 à 1832 le commandant du petit corps recruté dans la forteresse de Luxembourg pour aller faire la chasse à ce qu'on y nommait les belges du dehors. A cette occasion, il a fait imprimer un mémoire de quelques pages, qu'il avait envoyé au roi des Pays-Bas. Il se qualifiait chevalier de Vauthier.

OZERAY, *Histoire de Bouillon*. — *Le mémoire cité*. — *Souvenirs personnels*.

VAUTHIER, dit DE BAILLAMONT, *Antoine-Joseph-Népomucène*, baron de, militaire, plus tard industriel, chevalier de la Légion d'honneur, de Saint-Louis et de l'Aigle rouge de Prusse, membre de l'ordre équestre

du Luxembourg, est mort dans un âge avancé, à Vresse, le 16 juillet 1839.

Le baron de Vauthier commença sa carrière en servant sous les aigles françaises pendant les guerres de la République et du premier empire. Il était parvenu au grade de lieutenant-colonel du 112<sup>e</sup> de ligne qui avait été formé à Bruxelles et dont la réputation de bravoure était si bien établie pendant le règne de Napoléon. Après la chute de ce prince le baron de Vauthier avait pris son congé et s'était retiré dans la vie civile.

Depuis lors de Vauthier dirigea les forges du Pont-d'Oye dont il était propriétaire, et se montra aussi habile industriel qu'il avait été vaillant capitaine. Il avait épousé Anne-Wilhelmine-Thérèse baronne de Heusch.

*Biographie générale des Belges*. — OZERAY, *Histoire de Bouillon*.

VELTER, *Guillaume*, médecin, né à Remich, petite ville chef-lieu du canton de ce nom, le 14 février 1793, était fils de Jean-Pierre Velter, propriétaire et négociant, et de Marie-Jeanne Bogaerds.

Il fut d'abord, à 8 ans, placé chez un curé pour y faire ses études primaires. Plus tard il visita le collège de Briey qu'il fréquenta jusqu'en 1809. A l'âge de seize ans il entra au service de France et fut admis comme élève en chirurgie à l'hôpital militaire de Metz.

Au mois d'avril 1812 il partit pour la campagne de Russie, pendant laquelle, avec le grade de chirurgien sous-aide, il fit partie du centre de la grande armée, c'est-à-dire du quartier impérial commandé par Napoléon I<sup>er</sup> en personne.

A la retraite de Moscou il assista au passage de la Bérésina, fut aux affaires de toute cette campagne, notamment à celles de Smolensk et de la Bérésina, de même qu'aux batailles de Dresde et de Leipsic. Appelé peu de temps après au 26<sup>e</sup> de ligne à Metz, en qualité d'aide-chirurgien, de là à Phalsbourg, puis à Strasbourg où il obtint, après examen, un diplôme de Docteur en chirurgie, le 17 mai 1815, Velter alla rejoindre le corps d'armée du maréchal Ney à Besançon et assista à la rentrée de l'armée à Paris, après le retour de l'île d'Elbe. De là Larrey, médecin en chef des armées de France, le plaça dans le régiment des lanciers en garnison à Lunéville. Après avoir enfin, sous le maréchal Ney, assisté aux désastreuses journées de Ligny,

de Quatre-Bras et de Waterloo, il revint pendant quelques mois dans son pays natal pour ensuite retourner à Paris prendre le Doctorat en médecine et en accouchements devant cette célèbre faculté.

Il rentra définitivement dans ses foyers en 1818, et y trouva un ordre de choses politiques nouvel, établi en vertu des traités de paix : Ses titres académiques n'étaient plus reconnus comme valables dans le royaume des Pays-Bas, parce qu'ils avaient été obtenus en France, c'est-à-dire en pays étranger.

En conséquence, Velter se trouva obligé de subir de nouveaux examens devant une des universités nouvellement créées dans les provinces méridionales ou belgiques. A cet effet il se rendit à Liège où il obtint, le 3 avril 1819, un diplôme national de Docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements.

De ce moment Guillaume Velter s'adonna avec succès à la clientèle civile.

Comme nous ne rédigeons ici qu'un article biographique, nous n'avons pas à nous occuper de l'histoire politique contemporaine de la résidence du personnage dont nous parlons. Cependant il faut bien noter en passant, parce que cette circonstance est nécessaire à notre sujet, que depuis 1830 la ville de Remich, comme le reste des localités du Grand-Duché de Luxembourg, sauf la capitale, avait accepté le régime de la révolution belge pendant lequel, déjà en 1830, Guillaume Velter a été élu conseiller communal et échevin. Le 3 mars 1833 il a même été désigné Bourgmestre, fonctions qu'il a remplies jusqu'en juin 1839, à l'époque de la reprise de possession du Grand-Duché, alors dit germanique, par la Maison de Nassau-Orange. De ce jour il était rentré dans la vie privée. Les premières élections, faites d'après les dispositions de la nouvelle Constitution de 1848, firent sortir le nom de Guillaume Velter de l'urne pour représenter le canton de Remich à la Législature. Il y siégea du 13 octobre de cette année jusqu'au 15 mai 1854.

Depuis 1849 aussi il était rentré au Conseil communal et il y est resté jusqu'à son décès.

Par arrêté en date du 7 février 1843 il a été désigné médecin cantonal de Remich, charge qu'il a remplie pendant vingt-six ans.

Pendant les épidémies cholériques qui se

déclarèrent à Remich et les environs, en 1832, 1849, 1854 et 1866, il a été lui-même atteint deux fois par le fléau ; et malgré cela il ne faillit point à son ministère, prêtant, au risque de sa vie, gratuitement presque chez tous les malades, les soins nécessaires de son art à ceux qui les réclamaient.

Velter était, comme soldat du premier empire, décoré de la médaille de Ste-Hélène. Il faisait en outre partie de la Société des sciences médicales du Grand-Duché. Il est décédé le 4 mai 1869, à l'âge de 76 ans, doyen du corps médical du pays, tant suivant le rang de sa promotion que par son âge. Le 23 janvier 1823 il avait épousé Marie-Anne Curé, dite Béva, de Thionville, fille de Michel Curé dit Béva, ancien garde du corps du comte d'Artois, pour lors rentier et chevalier de St-Louis, et de Marie-Anne Hom.

*Journaux de l'époque. — Notes communiquées. — Diplômes. — Bulletins de la Société des sciences médicales, 1869.*

VILENNE, *Bertrand-Alexandre*, médecin et administrateur, né à Lierneux, le 6 mars 1783, était fils d'un modeste praticien, comme on en voyait tant à cette époque dans les campagnes. En 1822 il épousa Catherine Beaupain, décédée environ deux ans après, sans laisser de postérité.

Bertrand-Alexandre Vilenne mourut à son tour, le 2 novembre 1858, à l'âge de 72 ans.

Destiné par son père à lui succéder dans sa carrière, son intelligence fut cultivée de bonne heure. Il fut apprendre les humanités élémentaires chez un curé des environs. De là il se rendit à Cologne pour s'initier aux sciences naturelles ; et enfin à Paris, où il étudia la médecine et la chirurgie sous la direction de Pelletan, Portal et Richerand. Nanti de son bagage scientifique, il revint à Liège se faire recevoir officier de santé devant la Commission médicale. Son diplôme, qui est daté du 21 mars 1815, ne spécifie point la branche de l'art de guérir à la pratique de laquelle il était admis ; de façon qu'en jugeant par analogie nous devons croire que son autorisation s'étendait en même temps sur les trois spécialités : il était alors âgé de 32 ans.

Doué d'un caractère gai, sensible et bon, il savait bientôt gagner les sympathies et même le respect de ceux qui se trouvaient en contact avec lui. Il était doux, affable, dévoué et généreux. Né vraiment médecin, riche de

connaissances, apportant auprès de ses malades un tact parfait, il savait être tour à tour paysan et gentilhomme, suivant les circonstances, se pliant à tout avec une bonhomie ou une distinction exquises.

Possédant à un haut degré le coup-d'œil pratique, un jugement droit, une grande dextérité, un sang-froid inaltérable, sa réputation s'était étendue fort loin. S'il avait été placé sur un théâtre plus vaste il n'aurait pas manqué d'occuper un des premiers rangs.

Nommé Bourgmestre de sa commune en juillet 1815, il conserva cette dignité jusqu'en décembre 1848, époque où il renonça à ce mandat pour cause de santé, consentant néanmoins par dévouement à rester échevin. A titre de récompense pour ses services civiques, il avait obtenu en mai 1847 la décoration de chevalier de l'Ordre de Léopold.

Comme administrateur il était considéré comme un modèle. Surmené par les travaux et sans secrétaire, il tenait dans un style parfait sa correspondance et les autres écritures de son administration communale, sacrifiant ses heures de repos aux intérêts publics. Entouré d'une confiance illimitée, il présidait aux différends de ses administrés qui acceptaient ses avis comme des décisions.

Ce modeste homme de bien, patriarche honoré, véritable apôtre des Ardennes pendant plus de quarante ans, fut le médecin, le bourgmestre, le juge de paix et le bienfaiteur de ces contrées. Ce fut, comme disait avec une raison infinie un de ses amis, une fleur brillante que la Providence avait perdue au milieu des bruyères.

Le dernier des actes posés par le médecin Vilenne fut encore un bienfait : il a fondé le noyau d'un bureau de bienfaisance à Lierneux, en léguant à ses pauvres un capital de dix mille francs.

*Le journal l'Annonce de Stavelot, du 14 nov. 1858. — Notes. — Renseignements obtenus. — Données fournis par MM. le Docteur OTTE et L. DETRIKHE, secrétaire communal à Stavelot.*

VILLERS, *Augustin-François*, jurisconsulte et historien, était né à Malmédy, le 20 avril 1748, fils de Martin Villers et de Thérèse Fertel.

Après avoir fait de brillantes études au collège des Jésuites à Luxembourg, et obtenu le diplôme de licencié en droit à l'université de Louvain, il retourna dans sa famille où il a été successivement nommé échevin,

puis mayeur de la haute-cour de Malmédy ; conseiller provincial et conseiller privé du dernier prince-abbé de Stavelot-Malmédy, Célestin de Thys (v. son art.).

Augustin-F. Villers est mort par accident, le 20 mai 1794, âgé de 46 ans seulement.

On ne peut assez admirer, dit M. Arsène de Nouë, l'ardeur au travail de ce jurisconsulte distingué, et l'on est étonné de voir les nombreux manuscrits qu'il a trouvés le temps de rédiger au milieu de ses occupations multipliées. Ses quatre ouvrages principaux sont : 1° Codex Stabuleto-Malmandarius, in quo Patriæ Stabulensis ac subditorum ejus privilegia, principum edicta et mandata, supremarum curiarum recordia, aliaque varia documenta circa dictam provinciam memorabilia et notatu dicta referuntur ; recollecta et congesta ab A.-F. Villers, olim in supremâ malmandariensi curiâ scabino, jam autem S. C. consiliario in suis privato et provinciali consiliis. Ann. 1785 et seq. *Ce précieux manuscrit contient 1539 diplômes, mandements, documents authentiques, etc., concernant spécialement le pays de Stavelot.* Quatre volumes, dont deux in-4° et deux in-folio, comptant 1617 pages ; plus enfin un cinquième volume in-4°, contenant la table. *Dans le recueil des ordonnances de la principauté de Stavelot, de 648 à 1794, feu M. Polain a presque exclusivement publié cette importante compilation diplomatique.* — 2° Remarques en guise de commentaire sur les statuts du pays de Stavelot et comté de Logne, par Aug.-Fr. Villers, licencié en droit, etc. 1777. *Ce commentaire, en un volume in-folio, est très-estimé ; il a été souvent invoqué devant les tribunaux.* — 3° Histoire chronologique des abbés de Stavelot ; en un volume in-folio. — 4° Dictionnaire wallon-français, ms. in-4°.

POLAIN, *Recueil des ordonnances de la principauté de Stavelot, 1864, in-folio, passim.* — DE NOUË, *Études sur Stavelot-Malmédy : IX et 490.* — L. DETRIKHE, *seerét. comm. à Stavelot ; Notes. — Renseignements divers. — Etat-civil de Malmédy.*

VIRNEBOURG, *Henri, comte de*, archevêque, était suivant Baersch, dans son édition de l'Eiflia illustrata de Schannat, II, II, 1042, fils puîné du comte Henri de Virnebourg et de son épouse Poncette dont il n'indique pas le nom de famille.

Henri de Virnebourg se consacra au ministère des autels. A la mort de Boëmond (II) de Warsberg, archevêque de Trèves, arrivée en 1299, une notable partie du chapitre vota

pour Henri de Virnebourg afin de le porter au siège vacant. Mais le pape Boniface VIII y nomma Robert de Nassau, un frère d'Adolphe, roi des Romains.

Peu de temps après Henri de Virnebourg fut cependant indemnisé du refus qui lui avait été fait de la mitre de Trèves. Wiebold de Holté, archevêque de Cologne étant venu à décéder en 1303, il fut également désigné par un grand nombre de chanoines pour succéder au prélat défunt. Toutefois d'autres voix de la majorité restante ont été données à Reinhold de Westerbourg, prévôt du chapitre de Bonn, et le reste à Guillaume de Juliers, prévôt de St-Servais à Utrecht. Ce dernier ayant été confirmé par le même pape Boniface VIII, fut intronisé. Mais ayant été fait prisonnier par les Français en 1305 pendant une escarmouche devant Douai, il a été tué par un comte de Dammartin. Aussitôt après les deux compétiteurs restants de l'élection précédente, Henri comte de Vinebourg et Reinhold de Westerbourg se rendirent à Rome afin de postuler l'archevêché, chacun pour soi. Le pape Boniface VIII était mort sur ces entrefaites. Son successeur, Clément V, se prononça en faveur de Henri qui a été intronisé en 1306. Il gouverna son diocèse avec fermeté et prudence pendant vingt-cinq, non 31 ans, comme Baersch le dit par suite d'une erreur de calcul. Il est mort en 1331.

BERTHOLET, II, *Listes*. — MOERCKENS, *Conatus chronologicus*, 134, cité par Baersch. — PIERRET, II.

VIRNEBOURG, *Henri, comte de*, archevêque, était le plus jeune des enfants de Robert III comte de Virnebourg et d'une dame de Westerbourg.

Surnommé Buszmann dans les tables généalogiques à la suite du second volume de l'*Eiffia illustrata* éditée par Baersch, II, il obtint l'archevêché de Mayence des mains du pape Jean XXI (1330) : Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves (v. Biogr. I, 372—381), qui avait été pendant près de trois ans administrateur de ce diocèse, cumulant cette dignité avec celle de titulaire de celui de Trèves, ne fit aucune difficulté pour lui remettre le soin de ce troupeau qu'il n'avait assumé que provisoirement.

Henri de Virnebourg, III<sup>e</sup> du nom dans la série des prélats de l'Église de Mayence, occupa ce siège pendant 15 ans, c'est-à-dire jusqu'à son décès arrivé en 1345.

Un de ses frères, nommé JEAN, fut doyen

du chapitre de Cologne. A la mort de l'archevêque Guillaume de Geuney en 1362, il avait été désigné par une partie du chapitre pour succéder à ce dernier. Mais le pape Urbain V cassa cette élection comme irrégulière et illégale, et nomma à ce siège Adolphe de la Marek, évêque de Munster, tandis que Jean comte de Virnebourg obtint l'évêché que le nouvel archevêque quittait.

Henri et Jean comtes de Virnebourg étaient petits-neveux de Henri comte de Virnebourg (v. son art.), archevêque de Cologne de 1306 à 1331.

*Gesta Trever. integra*. — AB HONTHEIM, *Hist. Trev. diplom.* — BAERSCH, *édit. Fiff. illustr.* II, 1045. — PIERRET, II. — BERTHOLET, II, *Liste*.

VOGELS, *Jean-Joseph*, praticien, né le 10 mai 1710, à Montaigu, aujourd'hui Marcourt, nom traduit par les flamands en Scherpenheuvel, commune du canton de Laroche, dans le Luxembourg devenu belge.

Il a été dans son temps surnommé „le Dieu des jambes.“

Très-jeune encore, il quitta son endroit natal pour se mettre au service d'un praticien à Louvain. Comme à cette époque les officiers de santé cumulaient la profession de barbiers, Vogels commença par raser la pratique, comme on pourrait dire de nos jours.

Cependant, doué d'un esprit pénétrant, il avança rapidement et acquit l'estime de tous ceux qui firent sa connaissance. Après l'achèvement de son temps d'apprentissage, Jean-Joseph Vogels a été admis à la confrérie des barbiers médicastres de Louvain, le 17 août 1735.

Il réussit entretemps, après des études sérieuses et des expériences, à découvrir un onguent au moyen duquel il guérissait les plaies réputées les plus incurables.

C'est avec cet onguent qu'il parvint à prolonger les jours du Duc Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, et provoquer par ce succès une joie générale dans tout le pays. L'impératrice Marie-Thérèse fit à cette occasion cadeau à Vogels de son portrait orné de pierres précieuses. La duchesse Charlotte, sœur de Charles de Lorraine lui remit une grande tabatière carrée en or, ainsi qu'une somme considérable, outre une rente viagère de douze cents florins de Brabant. Enfin, il a été nommé médecin du corps de S. A. R., avec exemption de toutes charges.

Jean-Jos. Vogels est décédé à Louvain, le 14 mars 1781, à l'âge de 71 ans.

La réputation de cet homme de l'art était tellement répandue, tant à l'intérieur qu'au dehors des provinces belgiques que l'on venait de tous les côtés réclamer ses soins.

Vogels laissa deux fils, nés à Louvain et qui par conséquent ne concernent que très-indirectement la Biographie luxembourgeoise. Ils ont fait le plus grand honneur à leur père par leurs succès chirurgicaux.

Le premier, *Jacques-Adrien-François Vogels*, né à Louvain, le 25 mai 1734, devint

chambellan et chirurgien consultant de l'impératrice Marie-Thérèse à Vienne, où il acquit une si grande réputation qu'il excita la jalousie de ses confrères les chirurgiens de cette capitale, au point que ces derniers auraient, dit-on, tenté de l'empoisonner. Il est décédé dans la dite résidence, le 4 novembre 1776, 5 ans avant son père.

Le second, *Jean-Joseph Vogels*, également venu au monde à Louvain, le 13 novembre 1740, fut de même nommé chambellan et chirurgien du corps de Charles de Lorraine.

PIRON, *Allgemeine Lebensbeschreibungen*.

## W

WACKEN. . . . . *L'article suivant est à substituer à celui de la Biographie, T. II, p. 215 :*

WACKEN, *Nicolas-Jean-Népomucène*, est né à St-Hubert, le 14 mai 1763. Il fit ses études à l'université de Louvain, pratiqua quelque temps comme avocat à Luxembourg et fut ensuite attaché à la chancellerie autrichienne à Bruxelles. A l'occupation de la Belgique par les armées françaises, il passa à Vienne où ses mérites le firent parvenir au rang éminent Conseiller aulique actuel près de la chancellerie de Cour et d'Etat. En cette dernière qualité il assista au Congrès d'Aix-la-Chapelle, avec le prince de Metternich dont il avait la confiance.

Wacken a traduit en français la *Statistique du royaume de Hongrie*, par Schwartzner; imprimée à Francfort-sur-le-Mein, 1813-1816; 3 vol. in-8°.

Il est mort à Vienne, en 1832 ou 1833.

DE ROBAUX DE SOUMROY, *édition du Cantatorium*, p. 195.

WAHA, *Jacques-Joseph-Louis*, baron de, de la branche de sa maison dite de *Grummelscheid*, hameau avec château, sous la commune moderne de Winseler, au canton de Wiltz; non en Autriche comme son état de services militaires le porte par erreur.

Il était fils du baron Joseph-Ernest de Waha de Baillamont, seigneur du dit Grummelscheid, du chef de son épouse Marie-Françoise de Steinbach. Jacques - Joseph-Louis, baron de Waha est né quatrième de

sept enfants, au même Grummelscheid, le 4 août 1778.

Il n'avait que 7 ans d'âge lorsque, le 15 avril 1785, un horrible drame de famille se déroula au manoir paternel : Son frère aîné, Jean-Baptiste, baron de Waha, héritier présomptif de la fortune et des titres de sa branche, tua son père pendant un accès de colère. Ce parricide fut le signal du déclin d'abord, puis de la ruine absolue de cette riche famille dont aujourd'hui plusieurs rejetons existants vont mendier leur pain ou sont réduits à le gagner péniblement à la sueur de leur front.

Le seul Jacques-Joseph-Louis, parmi ses frères et sœurs a été excepté de cette terrible catastrophe, que peut-être il n'a apprise que plus tard, afin de prévenir une indiscretion possible à son âge, tandis que la famille entière voulait à jamais ensevelir le crime.

Envoyé immédiatement au loin chez sa parenté, il y a été élevé en parfait gentilhomme. Comme tel et en sa qualité de descendant d'une maison des Croisades, c'est-à-dire d'ancienne noblesse de nom et d'armes, il alla prendre du service militaire dans l'armée Autrichienne, et ne revint plus visiter le château qui l'avait vu naître et où du reste il n'aurait plus trouvé que la désolation comme l'abaissement physique et moral de sa plus proche parenté.

Admis en qualité de cadet au régiment de cheval-légers de Vincent, le 2 octobre 1798, il passa sous-lieutenant le 25 avril 1799. Pendant les campagnes contre la France, de

1798 à 1809, lesquelles il fit toutes, il passa lieutenant, le 17 mars 1802, et capitaine le 11 octobre 1805. Licencié du service autrichien, le 7 mai 1811, il se rangea sous les aigles françaises où il a été admis en qualité de capitaine au 9<sup>e</sup> régiment des chevau-légers, le 3 août de la même année, et fit la campagne de Russie, pendant laquelle il a été fait prisonnier, le 10 décembre 1812. Le 18 septembre 1816 il obtint de nouveau son congé comme devenu étranger, depuis le traité de Vienne, et revint prendre du service avec la qualité de capitaine dans les hussards n<sup>o</sup> 9, à la jeune armée du royaume des Pays-Bas, le 17 février 1817.

Il a été admis à la pension, le 1<sup>er</sup> février 1819, à l'âge de 40 ans.

L'élan que surent provoquer sur son esprit les événements de Bruxelles de 1830, l'engagèrent à rentrer dans les rangs militaires, malgré ses cinquante-un ans d'âge, ses longs services, ses campagnes et un coup de feu qu'il avait reçu le 5 mai 1800 à Meskirchen. Il a été admis dans l'armée belge, le 13 décembre 1830 et chargé de commander la 1<sup>re</sup> compagnie sédentaire. Le 23 février 1831, il a été nommé major honoraire et mourut enfin à Alost, le 26 octobre 1835.

J.-J.-L. baron de Waha avait épousé dame Adèle-Désirée, Couder, de Mons, d'où naquirent six enfants, dont un fils, actuellement officier à l'armée belge.

*Etats de services. — Nécrologe de l'armée b lge, 1835. — Notions de famille. — NERES, Histoire et statistique manuscrites des localités de l'ancien Comté de Wiltz : art. Grummelscheid.*

WAHL, *Valentin*, négociant, conseiller communal et législateur, né à Luxembourg, le 16 octobre 1806, était fils de Philippe-Joseph Wahl, fabricant de tabacs, et d'Anne Deveaux.

Il avait reçu l'instruction nécessaire pour pouvoir soigner ses livres de commerce et ses correspondances. Comme fils aîné de sa famille, il continua la firme de sa maison, à laquelle il avait plus tard ajouté l'article vins indigènes et français.

Wahl prospéra, parce que probe et exact dans ses fournitures, il s'était gagné une confiance étendue.

Grâce à cette recommandation de probité, unie au chaud patriotisme que ses concitoyens lui connaissaient, il se vit décerner le mandat de représentant à la Chambre législative, par

les électeurs de la capitale. Il siégea dans cette assemblée, du 22 juin 1854 au 27 novembre 1856, à la dissolution qui précéda l'octroi de la Charte dite révisée, afin de mettre celle-ci, disaient les hommes alors au pouvoir, en harmonie avec les restrictions apportées aux libertés politiques par le génie autocrate qui planait dans les conférences de la Diète germanique de Francfort, enserrant dans ses réseaux le pays de Luxembourg.

A partir du renvoi de la Chambre, Wahl n'a plus fait partie de la représentation, parce que, le nombre des députés ayant été réduit par le pacte nouvellement introduit, il a formellement déclaré, dit-on, céder son fauteuil à un successeur plus digne de cet honneur, par ses connaissances spéciales dans les questions législatives et politiques. Cette déclaration ferait honneur à son patriotisme, si elle était vraie d'une manière absolue. Mais elle ne l'est que relativement ; et, considérée sous cet autre point de vue, elle est très-honorable encore : Wahl nous a dit lui-même un jour, pendant une conversation intime, que, ne voulant plus consentir à faire partie des États sous le régime octroyé, il avait refusé obstinément les suffrages nouveaux que ses amis avaient l'intention de lui donner à titre de reconnaissance pour la conscience qu'il avait mise à accomplir sa mission précédente.

D'autre part, il avait existé depuis des siècles dans la bourgeoisie de Luxembourg une société patriotique qui avait assumé l'obligation d'aider à la défense de leurs remparts contre les surprises et les attaques ennemies, comme également à servir de garde au prince et à rehausser les cérémonies publiques. Lorsque cette société ou corporation était réunie en corps, elle portait dans le principe l'arbalestre, échangée plus tard contre la carabine et le sabre *avec le porte-épée de l'armée du Souverain* ; une distinction qu'elle avait obtenue pour services patriotiques rendus. Le dimanche ses membres se réunissaient pour se livrer à l'exercice du tir à l'arkebuse, plus tard à la carabine. De la première de ces armes elle avait pris son ancien nom d'arquebusiers. Cette corporation civique s'était dissoute, ou plutôt elle était tombée en sommeil sous le régime de la conquête française ; et pendant la durée du royaume des Pays-Bas on n'en avait plus parlé dans le public, à cause des difficultés qui auraient pu surgir de la part de la garnison fédérale qui occupait la forteresse. Ce ne fut que vers

1835 que quelques anciens tireurs à la carabine tentèrent de faire revivre l'institution. Wahl qui, par tradition de famille en connaissait l'esprit et les tendances patriotiques, aida de toute son influence à cette reconstitution, et en devint bientôt un des membres les plus zélés : il était, du reste, un excellent pointeur, tellement qu'il réussit à gagner la superbe carabine que S. A. R. le prince d'Orange, aujourd'hui Guillaume III, roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg avait offerte comme prix au concours.

Le zèle de Wahl pour la prospérité de cette société patriotique qui a des annales riches en preuves de dévouement, ne s'est jamais ralenti. Aussi plus d'une fois les suffrages de l'assemblée générale lui déférèrent-ils les honneurs de la présidence.

A plusieurs reprises également, il a fait partie du Conseil communal de la capitale; nommé, du 14 novembre 1848 à fin de 1854; du 5 janvier 1859 au 16 novembre 1867; enfin du 13 août 1869 jusqu'au jour de son décès.

Valentin Wahl est mort le 8 mars 1875, avec la réputation d'avoir été un homme de bien aimant sa patrie.

*Liste officielle des législateurs. — Etat-civil. — Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Archives de la société des arquebusiers. — Comptes-rendus des sessions législatives.*

**WALLIS, François-Paul, comte de, et baron de Charchmeïn**, général et maréchal autrichien sous l'empereur Charles VI, a été nommé gouverneur provisionnel de Luxembourg en 1727. Il ne conserva cette dignité que jusqu'en 1729, où il a été chargé du gouvernement de la Transylvanie.

Ce personnage avait laissé un souvenir de son nom qui fut attaché à deux ouvrages de défense de la forteresse de Luxembourg, le fort Grosz ou Grand-Wallis, construit vers 1685, et la lunette Klein- ou Petit-Wallis, à gauche du fort Bourbon, laquelle a été élevée en 1731.

**BERTHOLET, IV, Liste.** — **ENGELHARDT, Geschichte der Stadt und Festung Luxemburg**, p. 155 et 157.

**WAMPACH, Jean**, propriétaire, industriel et constituant, est né à Bastendorf, le 29 décembre 1813, fils de Jean Wampach, propriétaire et ancien bourgmestre, et de Marguerite Huberty. Il possédait une certaine réputation de fortune, parce qu'il était propriétaire de l'important moulin nommé Blees-

mühle, écart sous la commune de Bastendorf au canton de Diekirch.

Wampach avait reçu une éducation ordinaire, mais il jouissait de beaucoup de bon sens. La popularité qu'il s'était créée par ses nombreuses relations l'avait fait désigner par les électeurs du canton de Diekirch, membre de l'Assemblée constituante qui siégea du 25 avril au 28 juillet 1848.

Il est décédé à Bleesmühle, le 18 juin 1868.

*Etat-civil. — Renseignements obtenus. — Souvenirs. — Liste officielle des législateurs. — Procès-verbaux des séances de la Constituante.*

**WARLOMONT.....** *L'article qui suit est destiné à compléter, sinon à remplacer celui de la Biographie, T. II, p. 226.*

**WARLOMONT, Jean-Baptiste**, prêtre, fondateur, originaire de Cugnon, commune du canton de Paliseul au Luxembourg belge, avait été abbé de l'abbaye royale de Bussillie en France. Chassé de son monastère par la révolution de 1789, il fut, à la restauration du culte, nommé curé à Chassepierre, canton de Florenville, où il est décédé, nous ne savons en quelle année.

Il existait depuis 1754, à côté de la Fondation Marci (v. l'art. Marci, Jean), au dit Chassepierre un autre bénéfice constitué par un nommé *Jean-Pierre Blondiaux*, en faveur de six filles pauvres, qui recevaient l'éducation nécessaire. Le curé Warlomont a augmenté cette dernière institution d'un capital de douze mille francs, avec charge d'instruire gratuitement toutes les filles du village. Par cette seconde libéralité l'école primaire de Chassepierre a obtenu un revenu annuel de treize cents francs, qui est versé à deux religieuses y préposées.

**P.-J. PONCELET, desservant de Chassepierre en 1843, renseignements manuscrits.** — **THOM, Exposé de la situation du Luxembourg belge, en 1834**, p. 57.

**WATLET, Nicolas**, jurisconsulte, législateur, magistrat, fils de Gaspard Watlet, notaire et greffier prévôtal, et de Pétronille Goebel, est né à Diekirch, le 13 août 1789.

Comme nous l'avons déjà mentionné à l'article concernant plusieurs membres de la même famille qui ont été militaires en Autriche où ils s'étaient créé une brillante et honorable carrière (v. Biogr. II, 228), les Watlet ont usé d'un cachet armorié, depuis leur entrée dans le pays sous l'ère de Philippe II. On



les croit issus d'un sang espagnol. Qu'ils soient de souche noble, ou simplement du rang des familles échevinales qui aussi avaient autrefois leur blason traditionnel et héréditaire, nous ne pouvons pas discuter cette question faute de documents. Toujours est-il vrai que le nom Watlet a constamment été respecté à Diekirch où on le trouve attaché à de hautes dignités féodales.

Le jeune Nicolas Watlet qui va nous occuper, voulut, jeune encore et enthousiasmé peut-être par les faits d'armes contemporains, s'ouvrir la carrière militaire. Il n'avait que 13 ans environ, lorsqu'il entra à l'école militaire de St Cyr, où il se distingua par une intelligence précoce et des succès brillants, au point que à sa sortie il avait obtenu la première place et en outre les galons de sergent-major pour les exercices militaires.

Avec ce grade, il était destiné à être incorporé dans l'armée qui allait partir pour la campagne d'Espagne : Il devait recevoir au moment de son entrée en marche l'épaulette de sous-lieutenant, à l'âge de 18 ans. Entretemps il était revenu visiter le foyer paternel pour se remettre d'une fièvre intermittente grave, lorsque sa mère, à force de sollicitations des plus pressantes, parvint à lui faire abandonner ses projets militaires et à l'engager à aller étudier le droit. De puissantes entremises, jointes aux attestations d'hommes de l'art qui déclaraient que de très-longtemps encore il lui serait impossible d'entrer en campagne, de crainte d'une rechute périlleuse, finirent par lui faire obtenir d'être exempté du service.

Il put en conséquence aller fréquenter l'école de droit de Paris où il obtint avec grande distinction la licence en 1812, à l'âge de 23 ans.

En octobre de la même année, il se fit inscrire sur le rôle des avocats attachés au barreau du tribunal de Diekirch, et en peu de temps sa réputation comme jurisconsulte était faite, au point que les causes les plus épineuses lui étaient confiées.

Nommé successivement membre de la régence de cette ville, puis en 1817 juge suppléant, il entra en 1824 aux Etats provinciaux, pour l'ordre des villes.

La révolution belge de 1830 éclata sur ces entrefaites. Watlet y prit une part très-active qui lui valut la croix de fer. Nommé membre du Congrès national, aux travaux duquel il

prit également une large part, il fut ensuite envoyé à la Chambre des Représentants, depuis sa création jusqu'en 1837, y représentant le district de Diekirch.

Dès le 22 octobre 1830, Watlet avait été nommé Commissaire du pouvoir exécutif du Gouvernement de Bruxelles, chargé de l'organisation judiciaire dans le Luxembourg belge; puis Procureur criminel et Procureur du Roi près le tribunal d'Arlon.

Au mois de janvier 1864, à l'âge de 75 ans, et désireux de terminer dans le repos une carrière longue et bien fournie, il a demandé et obtenu sa retraite.

En 1847 il s'était constitué sous les auspices du Gouvernement belge, à Arlon, une société provinciale pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art, laquelle dans sa séance générale du 28 août 1862, a changé son titre distinctif primitif en celui d'Institut archéologique du Luxembourg.

Watlet en a été un des premiers fondateurs et un des membres les plus dévoués. Il l'a présidée jusqu'à son décès.

Il faisait en outre partie de la Commission administrative de l'athénée d'Arlon; il était président de la Commission provinciale des pensions et vice-président de la Commission provinciale de statistique.

Il était en outre officier de l'Ordre de Léopold.

Joignant une intelligence élevée et prompte à des connaissances étendues et variées, en même temps qu'à une âme essentiellement droite, Watlet était doué d'un caractère bienveillant et aimable. Il avait conservé dans le commerce du monde ces formes élégantes et courtoises qui semblent aujourd'hui appartenir à un autre âge. Par un privilège des organisations heureusement douées, il avait gardé l'entière disposition de son esprit qui, jusqu'à la fin de son existence n'avait rien perdu de sa puissance.

Watlet est mort célibataire, à Arlon, le 19 mars 1868, à l'âge de 79 ans.

*Billet mortuaire. — Renseignements obtenus. — Souvenirs personnels — Journaux : L'Echo du Luxembourg, du 20 et du 23 mars 1868; Waechter an der Sauer, du 29 mars 1868.*

WAWER, *Mathias*, notaire et législateur, était né à Luxembourg, vers 1800, fils de Henri Wawer, propriétaire, et d'Elisabeth Bock.

Nommé notaire en 1840, à la résidence de Wormeldange, il habitait le village d'Enen, sectionnaire de la dite commune. Son protocole ne va que jusque fin de 1860, époque où il s'est démis du notariat.

Le notaire Wawer a fait partie de la Chambre législative, du 22 juin 1854 au 27 novembre 1856, jour de la dissolution de cette assemblée représentative, avant-coureur de la promulgation de la Constitution dite révisée.

Il est décédé à Hollerich, le 29 juin 1867, à l'âge de 67 ans.

*Liste officielle des législateurs.—Comptes-rendus des sessions législatives. — Etat-civil. — Table du mémorial.*

**WEILER, Jean-George, dit Grégoire**, militaire, mathématicien, né à Diekirch, le 15 décembre 1804, était fils de Martin Weiler, huissier, et de Elisabeth Krix.

Orphelin de bonne heure, Weiler dut ses succès dans les sciences et la carrière militaire à son travail opiniâtre.

Après avoir fréquenté les écoles primaires de sa ville natale, il entra à l'athénée de Luxembourg, où il remporta à la fin de chaque année les premiers prix : En 1822, il terminait la classe dite de rhétorique à cet établissement renommé.

Inscrit ensuite à l'université de Louvain, il y obtint successivement avec la grande distinction les diplômes de candidat et de docteur en sciences mathématiques et physiques.

Weiler a gagné la médaille d'or pour le mémoire qu'il avait envoyé en réponse à la question suivante mise au concours par la faculté des sciences de l'université de Liège : *Montium altitudines, barometri opere, metiendi methodus, principis e physica et mathesi petitis quantum licet, maxima cum perspicuitate et evidentia superstruatur. Ostendatur etiam quid de hujus methodo, debitis cum cautelis adhibitis, praestantia, experientia docuerit.*

Il avait à peine 25 ans d'âge lorsqu'il a été nommé, le 18 mai 1829, professeur de mathématiques à l'Académie militaire de Bréda.

A la révolution belge il demanda et obtint, le 6 décembre 1830, sa démission de cette chaire qu'il occupait en Néerlande, et entra le 16 janvier suivant à l'armée de la Belgique avec le grade de lieutenant du génie : Il prit part aux campagnes de 1831, 1832 et 1833.

Le 24 septembre 1836, peu de temps après sa nomination au grade de capitaine de première classe, il fut désigné pour enseigner la topographie à l'école militaire de Bruxelles. Dans cette position, il montra les dispositions les plus heureuses pour l'enseignement. Il resta attaché à cette institution pendant six ans, et y remplissait en même temps les fonctions d'inspecteur des études.

Entretemps il utilisait ses loisirs à traduire, en collaboration avec quelques autres professeurs, une partie des œuvres d'Euler.

Il passa major de son arme en 1842, et fut, en 1845, chargé de faire un projet d'ouvrages de défense à établir à Aerschot; la suivante, il obtint une mission analogue pour la place de Malines.

En 1847, il devint directeur des fortifications dans la 4<sup>e</sup> division territoriale; et peu de temps après le roi Léopold I<sup>er</sup> lui conféra la décoration de chevalier de Son Ordre.

En 1850, il prit provisoirement le commandement du régiment du génie; et le 18 février 1851, il fut chargé de remplir temporairement les fonctions de chef de cabinet au département de la guerre. En même temps il prenait part aux travaux de la commission chargée d'étudier les questions relatives à la défense générale du pays, et à ceux de la grande Commission mixte qui avait pour mission de discuter et de fixer les bases de l'établissement militaire de la Belgique.

En 1851, il reprit le commandement du régiment du génie qu'il quitta de nouveau deux ans après, pour les fonctions de directeur des fortifications dans la deuxième division territoriale.

Le 1<sup>er</sup> juin 1859, il a été promu au grade de général-major.

De 1861 à 1864, il remplit les fonctions de directeur de la division du génie au département de la guerre. Pendant la construction des nouvelles fortifications d'Anvers, il a été nommé inspecteur-général des fortifications et du corps du génie.

Le 24 juin 1866, il passa lieutenant-général.

Le général Weiler avait reçu le 26 septembre 1848, les insignes d'officier, puis ceux de commandeur de l'Ordre de Léopold : Le 15 mars 1870, il a été nommé Grand-Officier du même ordre. Il avait également été promu par le Roi des Pays-Bas Grand-Officier de la

Couronne de chêne, par arrêté du 19 février 1868.

Malgré les nombreux travaux dont il avait été successivement chargé, presque sans interruption, il présida régulièrement et pendant de longues années, les jurys d'examen d'élèves universitaires et ceux de gradué en lettres.

Parvenu au terme de la carrière militaire prévu par la loi belge, le lieutenant-général Weiler a été admis, le 26 mars 1870 à la pension de retraite. Mais il ne lui fut point donné de jouir pendant longtemps d'un repos qu'il avait bien mérité; il mourut à Ixelles-Bruzelles, le 12 mai 1871.

Si Weiler a été un militaire d'un mérite très-distingué, il ne fut pas moins un bon père de famille. Il avait successivement épousé deux dames Degueldre, cousines. La première lui donna deux fils qui sont placés l'un à l'armée, ayant actuellement le grade de major du génie; l'autre est entré dans l'administration. La seconde six enfants, dont 4 fils, dont 2 sont ingénieurs civils, un 3<sup>e</sup> capitaine du génie et le plus jeune lieutenant d'artillerie.

Cette nombreuse famille doit aux précieuses qualités ainsi qu'à la soigneuse sollicitude du père les brillantes positions que chacun d'eux a acquise dans le monde: il fut en effet pour ainsi dire leur seul maître, guidant non-seulement leurs premiers pas dans la science, mais les préparant à subir tous leurs examens.

Doué d'une intelligence peu commune, et travailleur actif par nature, le général Weiler avait acquis une érudition profonde. Son énergique volonté, disait son panégyriste, ses talents et sa grande expérience l'appelaient naturellement aux hautes fonctions qu'il a remplies et auxquelles par dévouement il se consacrait tout entier. Pendant sa longue carrière le devoir fut le guide de toutes ses actions.

*Discours prononcé sur la tombe, par le lieutenant-général LUCIENCOQ, inspect. gén. des fortificat. et du corps du génie. — Etat de services. — Etat civil. — Notes communiquées. — Renseignements de famille. — Liber memorialis de l'Université de Liège, XVI — Annales de l'Université de Liège.*

WELCKENHAUSEN ou Welchenhausen et Vaux, Thierry de, était, au rapport de Bertholot et du manuscrit des Viri illustres,

gouverneur du pays de Luxembourg en 1364 sous Wenceslas I<sup>er</sup>, duc de Luxembourg.

*Les sources citées dans le texte.*

WELLENSTEIN, Jean - Mathias, juriconsulte, magistrat, homme d'Etat, fils de Nicolas Wellenstein, propriétaire, et de Marie-Anne de Materne de St-Vith, est né à Ehnen, le 24 mars 1795.

Comme fils de famille, Wellenstein se voua à l'étude du droit, afin de pouvoir entrer dans la magistrature.

Inscrit en 1818 sur le tableau des avocats attachés au barreau de Luxembourg, il a été nommé en 1825 juge suppléant d'abord, puis en 1827 juge effectif près le tribunal de la même ville.

A la création, par arrêté du 15 avril 1831, d'une Cour supérieure provisoire de Justice pour le Luxembourg, à la suite des événements politiques de 1830, il a obtenu un fauteuil de Conseiller à cette Cour, le 16 avril de la même année. Le 19 février 1840, il a été définitivement confirmé dans cette dignité, à la réorganisation de la Cour, après la reprise de possession du territoire à cette époque réputé allemand. Le 25 septembre 1842, Wellenstein obtint, sur sa demande, une démission honorable de ces fonctions avec conservation du titre de Conseiller honoraire.

Après la retraite du cabinet Willmar il a été, par arrêté du Roi en date du 22 septembre 1853, chargé du portefeuille des Travaux publics. Mais sa présence au ministère n'a pas été de longue durée, puisque déjà il s'en est démis une année après, le 18 septembre 1854.

Wellenstein a siégé à l'Assemblée des Etats du Pays après la révision de la Constitution de 1848 par Ordonnance du 27 novembre 1856, depuis le 30 novembre 1857 jusqu'en juin 1860, où également il a déposé ce mandat.

Pendant la session législative de la même année 1857 il avait, par arrêté royal, été désigné Président de ce grand corps de l'Etat.

Par une autre disposition souveraine, du 29 décembre 1860, il avait été nommé membre du Conseil d'Etat.

Il a également fait partie, comme président, du Conseil de perfectionnement attaché à l'école d'agriculture à Echternach, une institution aujourd'hui supprimée.

Depuis sa retraite de la législature, Wellenstein s'était retiré dans sa propriété de

Dreiborn-Ehnen, sous la commune de Wormeldange au canton de Grevenmacher. Il s'y occupait avec intelligence d'agriculture et de viticulture.

C'est ainsi qu'il passa le reste de ses jours, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1870, où il est décédé célibataire, à l'âge de 75 ans, avec la réputation d'avoir été un homme de bien.

Dans son acte de dernière volonté, en date du 30 août 1864, il avait inscrit la disposition suivante :

„J'ordonne qu'une somme de sept mille francs soit affectée à la fondation d'une bourse d'études à l'Athénée de Luxembourg; cette bourse sera accordée de préférence aux descendants de mon frère Zacharie; et pour le cas où aucun de ceux-ci ne pourrait ou ne voudrait en profiter, j'entends qu'elle soit donnée à un jeune homme pauvre du canton de Grevenmacher, jugé le plus digne de cette faveur par MM. les Bourgmestre et Echevins de la ville de Luxembourg.“

Cette fondation a été autorisée par arrêté royal en date du 30 janvier 1871.

A cette fondation de stipende pour études, il a ajouté deux autres capitaux, chacun au montant de deux mille francs; le premier au profit des indigents de la section communale d'Ehnen, le second à celui des indigents du village de Wormeldange.

Wellenstein était chevalier des Ordres de la Couronne de chêne et du Lion néerlandais.

*Etat - civil. — Mémorial du Grand - Duché. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Généalogie de la famille de Wilhelm, par le Dr NEYEN. — Almanachs du Grand-Duché. — Souvenirs personnels. — Renseignements communiqués. — Archives des bourses.*

**WELLENSTEIN**, Nicolas, propriétaire, administrateur et législateur, né à Ehnen, section communale de Wormeldange au canton de Remich, le 23 mars 1795, fils de Nicolas Wellenstein (v. Biogr. luxbg., II, 234), propriétaire-rentier, et de Anne-Marie de Materne, est décédé célibataire dans son village natal, le 5 août 1858, à l'âge de 71 ans.

Dans son acte de dernière volonté, il légua un capital de deux mille francs, dont les intérêts annuels sont à distribuer aux indigents du village d'Ehnen.

Nicolas Wellenstein a été, pendant une série d'années, Bourgmestre de sa commune administrative.

Comme il appartenait à une famille distinguée, il reçut une éducation humanitaire appropriée à sa position sociale. Nicolas Wellenstein aimait à s'occuper d'améliorations dans les procédés pour cultiver les terres, en même temps que pour traiter la vigne, une culture qui forme dans les parages mosellans qu'il habitait, la première et la principale ressource des habitants. De concert avec son frère Jean-Mathias (v. son art.), il a fait construire au lieu dit Dreyborn un pressoir mécanique perfectionné, éliminant, surtout pour ses produits vitifères, la manière surannée et peu apétissante d'écraser les grains du raisin avec les pieds.

Wellenstein était, comme on dirait, un homme de bon ton, d'une conversation agréable et franche. Il était d'une probité exemplaire et serviable en toutes choses; aimant surtout à éclairer le vulgaire pour le porter à adopter les progrès acquis par une expérience raisonnée.

Le bon roi Guillaume II le désigna pour faire partie de la première Assemblée des Etats du Grand-Duché de Luxembourg, créée par la Constitution de 1841. Wellenstein y siégea pour le canton de Grevenmacher, du 7 juin 1842 au 29 mars 1848. Ensuite, après élection par le même canton, à la Session extraordinaire, en nombre double de membres, du 25 avril au 28 juillet 1848, pour élaborer la Constitution libérale nouvelle, dite de 1848.

Après cette œuvre achevée, Nicolas Wellenstein se retira définitivement de la scène politique, pour laquelle d'ailleurs il n'avait jamais éprouvé d'ambition, préférant continuer à user sa vie dans la retraite des champs et d'une agréable occupation à l'étude pratique qu'il donnait à ses cultures.

*Liste officielle des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Etat-civil. — Renseignements obtenus. — Souvenirs personnels. — Almanachs administratifs. — Mémorial du Grand-Duché.*

**WEYDERT**, Jean-Baptiste, propriétaire, magistrat et constituant, né à Berg, sous la commune autrefois chef-lieu de canton de Betzdorf, le 6 juillet 1779, était fils de Bernard Weydert, propriétaire, et de Susanne Brucher.

Fils d'une famille riche, il reçut une instruction distinguée pour cette époque; tellement que le Gouvernement le jugea capable d'être nommé juge de paix de son canton de

Betzdorf, en 1816, dès l'introduction de l'organisation néerlandaise dans le Grand-Duché.

Cette magistrature de première audience ou de conciliation il la conserva jusqu'en 1839, époque de la reprise en possession du territoire qui doit désormais constituer le Grand-Duché, en vertu du traité de Londres.

Après la nouvelle organisation cantonale de 1841, et la suppression de celui de Betzdorf devenu sans objet, Weydert obtint une nouvelle nomination de juge dans celui de Grevenmacher où il siégea jusqu'en 1848 ; ainsi en somme pendant 32 ans, après lesquels il s'est retiré de la magistrature. Il est décédé le 11 octobre de la même année 1848, à l'âge de 69 ans.

Encore pendant la même année 1848, les électeurs du canton de Grevenmacher l'avaient député à l'Assemblée nationale constituante, à laquelle il a pris part pendant cette session entière, du 25 avril au 28 juillet.

*Liste officielle des législateurs. — Procès-verbaux de la session de la Constituante. — Etat-civil. — Almanachs de Luxembourg et d'Arlon. — Renseignements obtenus.*

WEYMS, Pierre, jurisconsulte, magistrat, originaire de Louvain, était fils d'Etienne Weyms, célèbre Docteur en droits dans la même ville. Il suivit la carrière de son père.

Pierre Weyms était Conseiller au Grand Conseil de Malines lorsqu'en 1639 il fut nommé président du Conseil provincial de Luxembourg, en remplacement du président Jean d'Everlange qui venait de mourir. Il occupa ces éminentes fonctions jusqu'en 1648, où il a été envoyé par le Souverain assister, avec la qualité d'un des Ambassadeurs de Sa Majesté à la conclusion du traité de paix dit de Munster.

Comme récompense des services qu'il venait de rendre à la Couronne, Weyms a été nommé Conseiller au Conseil privé. Il est décédé dans cet emploi en 1657.

*Les Délices des Pays-Bas, édit. de 1720, III, 155 ; édit. de Liège, 1779, IV, 17. — BERTHOLET, IV, Listes. — DE NÉNY, Mémoires politiques.*

WEYRICH, Jean, propriétaire, administrateur et constituant, né à Grummelscheid, section de la commune de Winseler au canton de Wiltz, le 11 octobre 1782, fils de Nicolas Weyrich, propriétaire-cultivateur, et de Barbe Keis, était un propriétaire très-aisé, qui avait reçu une instruction suffisante pour son époque. Diligent et entendu quant à ses

cultures, il s'était acquis la confiance publique dans les environs.

Nommé Bourgmestre de Winseler, à laquelle son petit village ressortissait, il l'a été pendant une longue série d'années pendant laquelle il montra dans la gestion des affaires publiques une louable intelligence administrative.

Elu membre de l'Assemblée constituante en 1848, il y siégea pendant cette session, du 25 avril au 28 juillet.

Rentré dans la vie privée, Weyrich est décédé le 13 mars 1855.

*Etat-civil. — Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Almanachs. — Liste officielle des législateurs. — Procès-verbaux des séances de la Session de la Constituante.*

WILHELM, Augustin, horticulteur et pépiniériste, fils de Pierre Wilhelm, charron, et de Marie Niederkorn, est né à Luxembourg, le 28 mars 1806.

On ne sait absolument rien touchant ses études et son apprentissage. Seulement depuis un demi-siècle environ les personnes qui descendaient à Clausen, faubourg de Luxembourg, remarquaient avec plaisir à main gauche, en face du plateau d'Altmunster et sur l'emplacement à peu près du premier couvent des Dominicains fondé par une de nos anciennes comtesses, un jardin assez étendu, bien net et coquet, avec serre tempérée et couches, le tout parfaitement entretenu. C'était l'établissement légumier et de fleurs créé par Augustin Wilhelm, à une époque où les cultures printanières n'étaient pour ainsi dire pas encore connues dans le pays.

Plus tard l'intelligent et laborieux horticulteur ajouta à sa vaste exploitation de belles pépinières qu'il planta sur le plateau de Clausen lieu dit Fetschenhof, et n'y recueillit que les meilleures espèces de fruits ; tellement qu'en peu d'années, tout en introduisant, ou pour mieux dire en vulgarisant la culture pomifère, il excita une émulation générale pour cette branche de rapports.

Wilhelm était un de ces hommes de vieille souche de probité, sans prétentions autres que celle de bien fournir. Aussi sa réputation comme horticulteur, mais surtout comme pépiniériste, s'était-elle répandue au loin, même jusque dans les pays voisins.

Entré au Conseil communal de Luxembourg, par élection du 23 décembre 1845, il

a vu renouveler son mandat civique les 14 novembre 1848, 16 décembre 1854, 27 décembre 1858, pour en sortir définitivement à la fin de 1863.

Nommé membre du comité de charité du Bureau de Bienfaisance, en février 1847, il a rempli ces fonctions charitables avec dévouement jusqu'en 1861, où ces comités ont été supprimés.

Du 15 juin 1853 au 1<sup>er</sup> janvier 1862 il a été également commandant du corps des pompiers volontaires de Clausen.

Tant de services civiques avaient été récompensés, le 19 février 1862, par la remise de la médaille en or de l'Ordre de la Couronne de chêne.

Augustin Wilhelm est décédé à Clausen, le 3 juin 1876, veuf de deux mariages successifs, et emportant la réputation d'avoir été un citoyen méritant sous tous les rapports.

*Etat-civil. — Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Archives communales. — Annales de la Société horticole.*

**WILHELM, Jean**, propriétaire, administrateur et constituant, né à Tétange sous la commune de Kayl, canton d'Esch-sur-Alzette, le 27 août 1796, était fils de Dominique Wilhelm, propriétaire et Bourgmestre de sa commune, et d'Elisabeth Schmitz. Il est décédé le 19 août 1850, à l'âge de 54 ans.

Wilhelm avait acquis quelques connaissances et s'occupait à faire valoir ses terres par une culture laborieuse et soignée, lorsqu'il a été nommé Bourgmestre, une dignité qu'il a remplie pendant une série d'années.

En 1848 les électeurs du canton nouvellement créé d'Esch-sur-Alzette l'envoyèrent à l'Assemblée constituante, dont il a fait partie du 25 avril au 28 juillet, jour où la mission nationale de cette Représentation se trouva accomplie.

*Liste officielle des législateurs. — Procès-verbaux des séances de la Constituante. — Renseignements obtenus. — Etat-civil.*

**WILLMAR, Jean - Jacques - Madelaine**, magistrat, homme d'Etat, fils de Jean-George-Otton-Martin-Victorin-Zaccharie Willmar (v. son art. Biogr. II, 243), décédé Gouverneur civil du Grand-Duché, et de Marie-Catherine Graas sa première femme, est né à Luxembourg, le 6 mars 1792. Il était frère puîné et germain de Jean - Pierre - Christine Willmar créé Baron de son nom (v. Biogr. II, 244 à 246).

Après avoir fait ses études préparatoires à l'école centrale de sa ville natale, puis au gymnase de Trèves, il alla fréquenter les cours de droit à Paris, où il obtint, le 30 août 1814 le diplôme de licencié. Pendant la même année encore il se fit inscrire sur le tableau des avocats de la capitale de sa province qui, à cette époque, était dénommée département des Forêts. Après la création du royaume des Pays - Bas, auquel le Luxembourg fut annexé, il a, pendant quelque temps rempli les fonctions de secrétaire particulier du Gouverneur, auprès de son père qui venait d'être nommé à cette dignité. Un peu plus tard il entra dans l'administration des finances, où il obtint le grade de contrôleur de 1<sup>re</sup> classe; puis successivement celui d'inspecteur des impositions directes à Bouillon, à Huy et à Neufchâteau.

En 1819 il reprit la carrière du barreau à Liège, où il résida jusqu'à sa promotion à un titre de juge près le tribunal de Luxembourg, le 18 juillet 1824.

A l'organisation de la Cour supérieure de Justice pour le Grand-Duché, création motivée par les événements politiques de 1830, Willmar obtint, par arrêté du 16 avril 1821, le rang de conseiller, en même temps qu'il a été chargé de remplir provisoirement l'office de Procureur-général.

Vers la même époque il entra également dans la Commission de Gouvernement, sous l'administration de S. A. le duc de Saxe-Weimar qui avait été désigné Gouverneur par le Roi Guillaume I<sup>er</sup>. Mais son alliance matrimoniale avec la fille aînée d'un autre membre de la même commission administrative lui fit résigner, dès le mois d'août de la même année 1831, cette dignité toute de confiance.

Le 19 février 1840 Willmar a été promu définitivement Procureur-général lorsque, en vertu des traités de juin 1839, la Maison de Nassau-Orange eut repris possession de la partie dite alors allemande du Grand-Duché.

A la visite que le bon Roi Guillaume II, de vénérée mémoire daigna faire au Luxembourg, du 19 au 24 juin 1841, Willmar avait été chargé par le Conseil de Régence de la capitale du commandement de la garde d'honneur à cheval et à pied, qui s'était spontanément organisée pour la réception de Sa Majesté venant s'enquérir en personne des besoins du pays, qui traversait une crise rendue

pénible par l'effet des événements politiques récemment accomplis par la mise à exécution des traités de Londres dont nous avons parlé quelques lignes plus haut.

A cette occasion le Procureur-général Willmar, sous l'uniforme militaire au moment où il présentait cette garde citoyenne, composée de 36 chevaux et de 81 hommes de pied parfaitement équipés et exercés au Souverain qui, avant tout voulait savoir la vérité sur les besoins du Grand-Duché, adressa au Roi Grand-Duc des paroles dans lesquelles le caractère de la franchise nationale luxembourgeoise se fait jour.

Nous aimons à reproduire ce discours :

„Sire, dit-il, Vos sujets luxembourgeois, que les transactions politiques de 1839 ont violemment séparés, mais non détachés d'un si grand nombre de leurs compatriotes et frères, sont isolés de toutes parts des possessions continentales de Votre Majesté et ont rapetissé par la diminution de moitié de l'étendue territoriale et de la population de leur patrie ancienne, et qui depuis lors sont menacés d'une révolution nouvelle dans leurs mœurs, dans leurs habitudes, dans leurs lois et dans leurs intérêts, éprouvaient le plus grand besoin d'être consolés et relevés à leurs propres yeux et à ceux des autres, lorsqu'est venue de loin retentir jusqu'à leur cœur la promesse de Votre Majesté, que malgré les distances, malgré la nécessité de traverser un territoire étranger, Celui que la Providence leur a donné pour Père en même temps que pour Souverain, viendrait bientôt au milieu de Ses enfants perdus dans le lointain.

„Cette espérance était déjà, Sire, un trop grand bienfait, et sa réalisation par l'auguste présence de Votre Majesté dans Son Grand-Duché de Luxembourg promettait aux Luxembourgeois de trop grands bienfaits encore, pour que tous ils ne dussent pas s'ingénier à l'envie pour trouver les moyens de faire éclater aux yeux de Votre Majesté les sentiments de reconnaissance, d'espoir, de confiance et d'amour, avec lesquels ils L'attendaient.

„A cette fin, nous entre autres, réfléchant l'esprit militaire naturel aux Luxembourgeois, nous nous sommes empressés de nous organiser en un corps de garde d'honneur à pied et à cheval, et nous venons, Sire, pour nous-mêmes et au nom de nos cama-

rades de la garde d'honneur à pied, qui va paraître aussi dans quelques instants devant Elle; nous venons, dis-je, supplier Votre Majesté de daigner nous confier l'honneur d'escorter et de garder Sa Personne auguste durant Son séjour dans la capitale de Son Grand-Duché. Nous savons parfaitement, Sire, que notre courage, qui ne faillirait ce pendant pas à l'occasion, ne sera pas mis à l'épreuve par ce service d'honneur; car Votre Majesté n'a pas plus de dangers à craindre au milieu des Luxembourgeois, qu'un bon père parmi ses enfants prêts à se dévouer pour lui; mais nous nous promettons, Sire, que Votre Majesté daignera apprécier avec une bienveillance indulgente, le résultat de nos efforts pour témoigner autant qu'il est en notre pouvoir, combien les Luxembourgeois sont désireux et jaloux de se concilier par leur amour l'affection auguste, et par toute leur confiance aussi la confiance auguste du Roi Grand-Duc, qui leur prouve Sa sollicitude par Sa présence même au milieu d'eux, et pour qui tous se réunissent à demander au ciel un long bonheur comme Souverain, comme Epoux et comme Père, en laissant s'exhaler de leurs cœurs le cri si doux de *Vive le Roi!*“

Lorsqu'après son retour dans la résidence de La Haye, le Roi eut résolu de charger une Commission composée de neuf Luxembourgeois, distingués par leur patriotisme et leurs connaissances, d'élaborer un projet de Constitution d'Etats aussi libérale que possible en présence des principes généraux légiférés par la Confédération germanique représentée à la Diète de Francfort, Willmar a été désigné pour en faire partie. Et après la promulgation de cette œuvre, la première qui ait été spécialement faite pour le Grand-Duché comme Etat distinct, il a été, par un nouvel arrêté royal en date du 30 octobre de la même année 1841, nommé membre des Etats du pays, représentant, lui sixième, le canton de Luxembourg. Il a fait partie de ce grand Corps politique consultant, jusqu'au 29 mars 1848.

Pendant les troubles qui agitèrent l'Allemagne après les événements de 1848, Willmar a été investi du mandat de représenter le Grand-Duché à la réunion des hommes de confiance, *Vertrauens-Männer*, convoqués à Francfort, et peu après, envoyé par le suffrage universel, avec Messieurs Emmanuel Servais, plus tard Ministre d'Etat, et Charles Munchen, avocat-bâtonnier de l'ordre à Lu-

xembourg, en qualité de Députés du pays au Parlement soi-disant Constituant qui siégeait en la même ville de Francfort.

Ce mandat, il le résigna dès le 18 novembre, pour accepter la commission de former un ministère nouveau, lequel a été définitivement constitué sous sa présidence, par arrêtés royaux en date du 2 décembre suivant.

Dans ce ministère, Willmar avait pour attributions les Départements des Affaires étrangères, de la Justice et des Cultes.

Cette combinaison subsista jusqu'au 20 septembre 1853, ainsi pendant près de cinq ans.

Depuis cette date, William se retira des affaires publiques pour passer le reste de ses jours dans le repos et l'étude.

Cependant à la première institution du Conseil d'Etat issu de la Constitution dite révisée, du 27 novembre 1856, Willmar a été, par arrêté du 28 novembre 1852, désigné pour faire partie de ce grand corps consultatif, dont il suivit les travaux avec régularité, en même temps que ceux du Comité du contentieux qui en fait partie, et auquel il avait de même été adjoint. Le 16 janvier 1866 il avait été élevé à la vice-présidence.

Toujours prêt à rendre service à son pays, il avait encore, le 8 avril 1864, accepté les fonctions de conseiller suppléant à la Cour supérieure de justice, consentant à siéger toutes les fois où le nombre requis de magistrats ne pourrait pas se compléter, en présence de certaines récusations pour cause de consanguinité entre les conseillers et les avocats plaidants.

Ce qui distinguait surtout cet homme éminent, c'était un zèle, un désintéressement, une probité et une droiture qui lui avaient acquis l'estime et la considération de tous. D'un caractère fort, juste et logique, il ne se laissait ni éblouir, ni abattre. Il a toujours été aimé et estimé pour sa franchise comme pour sa bienveillance envers tout le monde. Il était un de ces hommes consciencieux dans le travail, qui ne négligent aucun détail, quelque minutieux qu'il soit : Et cet amour pour la vérité, cette passion ardente d'approfondir toutes les questions soumises à sa décision ou à son avis, pour arriver à la solution la plus légale et la plus juste, surtout dans le cadre administratif et politique, lui a même souvent attiré l'injuste reproche de mettre de l'hésitation dans ses actes.

Willmar était un des travailleurs les plus assidus de son époque ; ses archives particulières justifient cette assertion d'une manière élatante. Comme Procureur-général il a été le conseiller de tous les indigents, et il se raconte une foule de cas où il a, comme juge à l'amiable, terminé des différends très-graves. Il avait voué une sollicitude particulière à l'enseignement. Membre du bureau d'administration, aujourd'hui Collège des curateurs de l'Athénée, et de la Commission d'Instruction dont il a fait très-longtemps partie, il a rendu d'éminents services par ses lumières comme par ses idées pratiques.

Les prisons lui ont dû, de 1831 à 1848, les meilleures réformes inspirées par l'esprit de bienveillance et d'humanité qui était la base de son caractère.

C'est en considération de ces hautes qualités qu'en 1842 Willmar avait été investi par ses concitoyens du mandat de Conseiller municipal de Luxembourg ; du grade de capitaine, puis de celui de major de la garde communale avant 1830, comme déjà en 1814 il avait rempli les fonctions de capitaine de la milice bourgeoise.

Willmar a toujours été franchement attaché à la Maison d'Orange. Et ce fut pour ce motif qu'il n'a pas accepté, en octobre 1830, le fauteuil de Président du tribunal d'Arlon dont on lui avait envoyé la nomination au nom du Gouvernement provisoire de la Belgique.

Bien que très-populaire, il a su maintenir un ordre sévère, de même qu'une exacte discipline dans les branches d'administration qui lui étaient confiées.

Willmar était décoré des ordres du Lion néerlandais, de l'Aigle rouge de Prusse de deuxième classe avec étoile, de Léopold (grand-officier) et de la Couronne de chêne (grand-croix).

J.-J.-M. Willmar avait épousé, le 11 août 1831, demoiselle Jeanne-Madelaine-Eléonore Munchen, fille aînée de Philippe-Charles Munchen (v. son art. Biogr. I, 477), mort Président de la Cour supérieure de Justice du Grand-Duché, et de dame Eléonore Well.

Il est décédé sans enfants, à Luxembourg, le 26 novembre 1866, à l'âge de 74 ans.

*Etat-civil. — Mémoires du Grand-Duché, table trigésimale de ce recueil. — Almanachs du Grand-Duché. — Manuel des bourses d'études, par KOLTZ. — Souvenirs personnels. — Notes et Notices communiquées. — Relation du voyage du Roi en 1841. — Comptes-rendus des sessions législatives.*



WIRZ, *François-Joseph - Charles-Marie*, ingénieur et fonctionnaire, fils de André Wirz, assesseur à la Cour électorale d'Ehrenbreitstein, plus tard Conseiller provincial à Saint-Goar, et de Catherine Balbiano, est né au même Ehrenbreitstein, le 13 novembre 1802.

Bien que n'appartenant au pays de Luxembourg, ni par sa naissance ni par son origine, ce personnage a acquis des droits incontestables à être compris dans la Biographie nationale, à cause des services qu'il a rendus à ce pays dans les fonctions élevées qu'il y a remplies pendant un grand nombre d'années.

Après avoir achevé ses études gymnasiales à Hadamar, au duché de Nassau, d'où il sortit de première, le 9 avril 1821, avec de beaux certificats, il se destina à la carrière des mines pour laquelle il avait une prédilection prononcée.

De 1822 à 1826, il se prépara à cette spécialité à l'université de Bonn, puis à l'académie des mines de Freiberg. Les attestations qu'il a rapportées de ces deux institutions témoignent de son talent, de son aptitude au travail, de son zèle infatigable et en général de tout ce qu'il a su faire pour gagner l'amour et l'estime de ses supérieurs. Aussi lorsque au mois de juillet 1826, il se proposa d'entreprendre un voyage scientifique pour aller visiter les mines principales de l'Allemagne, il reçut de Bonn des lettres de recommandation lui donnant accès dans tous les établissements qui pouvaient lui présenter de l'intérêt. Ces pérégrinations ont été continuées jusqu'en février 1827.

Alors se présenta une occasion qui permit à Wirz d'élargir l'horizon du domaine de ses études et d'aller acquérir des connaissances pratiques au-delà des mers, dans les Indes occidentales. Il y accompagna Stiff, Conseiller des mines, sous la direction duquel il fit ses premières expériences; et, en vertu d'un contrat qu'il avait fait avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 24 février de la même année 1827, il a été nommé directeur supérieur d'une mine d'or à Arouba. Deux mois plus tard, il obtenait le titre d'ingénieur des mines au même lieu.

En quittant le continent européen, il avait reçu du Conseil supérieur des mines à Bonn, une lettre très-flatteuse, destinée à donner au jeune émigrant l'assurance que le Conseil supérieur resterait volontiers en relation avec

lui et le pria de lui faire de temps en temps des communications scientifiques: cette circonstance prouve bien que Wirz laissait des souvenirs avantageux dans les lieux où il s'était préparé à sa carrière.

Après deux ans révolus, il revint en Europe, et fut nommé, par arrêté du 31 octobre 1829, ingénieur des mines dans le royaume des Pays-Bas: Il avait été d'abord attaché à l'administration centrale à La Haye.

Naturalisé néerlandais en 1830, il se proposait naturellement de ne plus quitter ce pays auquel il voulait consacrer toute son existence. Nous n'oublions pas de mentionner ici un fait qui constitue une belle page de sa vie: Il se signala par son courage et son sangfroid lors d'un accident survenu le 26 août 1829 dans une houillère de la commune de Seraing près de Liège où, au péril de sa vie, il sauva treize ouvriers d'une mort imminente. Le Roi, reconnaissant sa belle conduite à cette occasion, lui décerna la grande médaille d'or, à l'effigie du Souverain et relatant cette action méritoire à l'envers.

En 1830, Wirz se fixa à Luxembourg. C'est de cette date qu'il appartient au pays. Pendant l'époque critique que le Grand-Duché eut alors à traverser, il eut mille occasions pour donner des preuves de son dévouement à la Maison d'Orange-Nassau.

Par arrêté du 4 mars, ainsi cinq à six mois avant les événements politiques de Bruxelles, avant-coureurs de la séparation violente des provinces belges des néerlandaises, Wirz a été chargé de la direction des mines dans le grand-duché de Luxembourg. Il y devint successivement Ingénieur du Waterstaat en même temps qu'il restait chargé du service des mines (10 novembre 1830); Conseiller de la Régence du Pays et Conseiller supérieur des travaux publics (février 1840), enfin ingénieur en chef des travaux publics (6 juin 1843). Il réunit en outre à ces hautes fonctions celles de membre du Conseil d'Etat du Grand-Duché, depuis le 28 novembre 1857 jusqu'au jour de son décès.

Pendant les 32 ans de sa vie que Wirz voua au service de sa patrie adoptive, il a successivement rempli diverses autres fonctions et missions qui à la fois prouvent son aptitude reconnue au travail et justifient la haute confiance dont le Souverain ne cessait de l'honorer.

Le 4 octobre 1831, à l'organisation de l'ad-

ministration du Grand-Duché en pays séparé des Pays-Bas, une autorité indépendante de l'administration générale devait être chargée du contrôle de la comptabilité : Wirz a été dans le nombre des membres de cette Commission des comptes.

Par un arrêté du 12 juin 1839, il a été désigné un des Commissaires de Maestricht pour régler la délimitation des territoires, conformément au traité de Londres de la même année, entre les Pays-Bas et la Belgique; comme aussi, en 1843, pour l'abornement de la limite entre la Belgique et le Grand-Duché, ainsi que pour la prise de possession et la remise des parcelles ou territoires qui par cette opération changeaient de domination.

Enfin en 1854, il entra à la Commission administrative des prisons.

F.-J.-C.-M. Wirz est mort à l'âge de 60 ans, le 18 janvier 1863.

Il était chevalier du Lion néerlandais (20 novembre 1840); chevalier (22 juillet 1844), puis commandeur (15 décembre 1851) de la Couronne de chêne; chevalier de l'Aigle rouge de Prusse, de 3<sup>e</sup> (22 mai 1855) et de 2<sup>e</sup> classe (27 juillet 1861). Peu de temps auparavant, à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer de Thionville à Luxembourg, il avait obtenu l'étoile de la Légion d'honneur.

Le 28 mars 1846, il avait été nommé membre correspondant de la société archéologique du Grand-Duché : Pendant son administration ont été exécutées les fouilles archéologiques, aussi importantes que productives, scientifiquement parlant, sur l'emplacement du camp romain près de Dalheim.

Les sciences naturelles, plus encore que l'archéologie, ont constamment fixé les regards de Wirz. La minéralogie, la géologie et les sciences qui s'y rattachent ont été l'objet de ses études favorites. Aussi a-t-il été un des fondateurs de la société des sciences naturelles du Pays, aux travaux de laquelle il a pris une part très-active : C'est à lui que la dite association doit nommément une grande partie de ses collections de roches et de minéraux du Grand-Duché. Il ne revenait presque jamais d'un voyage sans rapporter quelqu'échantillon qui pût manquer au musée. Enfin il avait fait composer sous sa direction, une carte minière du pays : Outre l'intérêt que ce travail présente à l'industrie, il offre, pour son époque, un aperçu des richesses minéralogiques de la contrée.

NAMUR, *Notice biographique. — Souvenirs. — Renseignements obtenus. — Journal : le Courrier du Grand-Duché. — Publications de la Société archéologique, XVIII.*

WITRY, *Michel*, notaire, administrateur et législateur, est né à Lorenzweiler, commune du canton de Mersch, le 9 décembre 1797, fils de Nicolas Witry, propriétaire et Bourgmestre, et de Angélique Weiss.

Nommé notaire à la résidence d'Echternach, en 1827, son protocole a été continué par lui jusqu'en 1869, où il obtint sa démission honorable et volontairement donnée.

Pendant l'interrègne belge de 1831 à 1839, Witry avait été nommé Bourgmestre de la ville d'Echternach, une dignité civique qu'il a remplie jusqu'à la reprise de possession du Grand-Duché par la Maison de Nassau-Orange.

Sous l'administration de fait de la Belgique, il a également, de 1837 à 1839, fait, pour le canton d'Echternach, partie du Conseil provincial siégeant à Arlon.

Le notaire Witry a été ensuite un des neuf personnages de confiance nommés par le bien-aimé Roi Guillaume II, de vénérée mémoire, pour aider à rédiger la Constitution d'Etats que ce généreux Souverain, qui appréciait si parfaitement son époque, octroya le 12 octobre 1841 aux Luxembourgeois, enchaîné qu'il était encore lui-même dans son élan d'amour et de libéralisme pour ce peuple si dévoué à ses Princes et à la patrie, par les principes du droit absolutiste créé par la Confédération des princes allemands au Congrès de Vienne en 1815.

A la promulgation de ce pacte politique, le Roi s'était réservé le droit de désigner lui-même les membres qui seraient appelés à former la première Assemblée des Etats institués par la Constitution. Et Michel Witry a été désigné pour représenter le canton d'Echternach dans cette auguste réunion consultative. Il y a siégé du 7 juin 1842 au 29 mars 1848. Envoyé ensuite par les électeurs à la Constituante, pendant la session extraordinaire du 25 avril au 28 juillet, il y représenta également le canton d'Echternach.

Nommé membre de la Chambre des Députés, toujours pour le même canton, il en a fait partie du 4 octobre 1853 au 15 mai 1854; puis du 22 juin 1854 au 27 novembre 1857, jour où cette assemblée a été dissoute, avant l'octroi de la Charte dite révisée.

Réélu le 17 septembre 1857, pour faire de nouveau partie des Etats, d'après les errements légiférés par le nouveau pacte politique, il renonça à cette mission, parce que cette acceptation l'aurait obligé d'opter entre son notariat et le mandat législatif. Cependant après le retrait des plus réactionnaires d'entre les ordonnances de 1856 et 1857, surgies du coup d'autorité, il consentit à rentrer à l'Assemblée nationale, successivement du 29 octobre 1866 jusqu'en 1872 ; enfin de 1872 jusqu'au jour de son décès.

Michel Witry avait été nommé vice-président de la Chambre législative pendant la session de 1856, et président de la même assemblée pendant ses sessions ordinaire et extraordinaire de 1866. Pendant plusieurs années il a été le doyen d'âge de la législature.

Il est décédé le 1<sup>er</sup> mai 1874, à l'âge de 77 ans.

Le notaire Witry était Commandeur de l'Ordre de la Couronne de chêne, par nomination du 1<sup>er</sup> janvier 1841, à titre de récompense pour les services rendus par lui au sein de la Commission chargée de discuter la première Constitution d'Etats dans le Grand-Duché.

*Etat-civil. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Almanachs d'Arlon. — Renseignements obtenus. — Liste des législateurs. — Mémorial.*

**WITTENAUER** ou *Wittenaur, Jacques*, magistrat, fils de Jean Wittenauer, fabricant de tabacs à Luxembourg, et de son épouse Catherine Seywert, est né dans cette ville, le 1<sup>er</sup> septembre 1811.

Admis à l'athénée de sa ville natale, à l'âge de 9 neuf ans, il fréquenta cette institution jusqu'en août 1829. À la rentrée suivante, il a été admis aux cours dits supérieurs qu'il a entendus pendant 2 ans.

Dans toutes les classes gymnasiales, Jacq. Wittenauer se distingua par sa conduite et par ses progrès, à tel point que chaque année il remportait plusieurs prix.

Après avoir appris tout ce qu'il pouvait apprendre à Luxembourg, il partit avec un maigre pécule pour l'université de Liège, dans l'intention de suivre la faculté de droit. Comme à Luxembourg, il était à l'université presque constamment attaché à ses livres, dévorant pour ainsi dire la science qu'il voulait acquérir le mieux et le plutôt possible ; car il savait parfaitement que son patrimoine

ne pouvait lui permettre de faire à Liège un séjour plus long que cela n'était strictement nécessaire. Aussi se trouva-t-il au bout de cinq semestres en état de subir l'épreuve décisive du doctorat en droits romain et moderne : Son diplôme académique, en date du 20 mars 1835, porte la grande distinction.

Nous noterons ici, que peu de temps seulement après son inscription aux cours universitaires, il avait pu acquérir la candidature en lettres exigée par la loi. Ce succès était dû à la force des leçons données à Luxembourg, dans ce que l'on nommait les cours philosophiques ou supérieurs attachés à cette institution, la première alors en rang parmi les athénées du ci-devant royaume des Pays-Bas où cependant l'instruction publique était on ne peut plus favorisée et encouragée.

Rentré dans ses pénates avec un brillant diplôme, il y rencontra un veto absolu qui lui interdisait, en suite des événements politiques, de se faire inscrire au nombre des avocats de sa ville natale, parce qu'il avait obtenu ses licences à une université étrangère, surtout une école du pays insurgé contre la dynastie régnante à Luxembourg.

Cependant, il fit des démarches à l'effet d'être admis à un nouvel examen à subir devant des jurisconsultes de Luxembourg même ; mais les longueurs alors de mode dans l'administration, finirent par le dégoûter, et il alla le 20 février 1836 se faire inscrire au barreau de Diekirch, disent les uns, d'Arlon, suivant les autres.

Quelque bon orateur, quelque savant que fût Wittenauer, il eût fallu du temps pour acquérir de la clientèle ; et cependant son patrimoine avait été usé en dépenses pour ses études universitaires : Il fallait donc se résoudre à faire des emprunts pour pouvoir vivre, ou bien accepter une place, quelque chétive qu'elle eût pu être. Son amour-propre ne lui permettant point d'avoir recours au premier moyen, il choisit le second.

Il fut désigné juge de paix du canton de Bettembourg, dont le chef-lieu se trouve aujourd'hui transféré à Esch-sur-l'Alzette, par nomination royale belge, en date du 12 février 1838. Resté dans le Grand-Duché à la reprise, en juin 1839, du territoire dit cédé en vertu du traité de Londres, il a été nommé, le 5 juillet de la même année officier du Ministère public près le tribunal d'arrondissement de Diekirch.

De ce moment son existence comme son indépendance étant assurées, Wittenauer put prendre dans la société le rang distingué qui revenait à ses connaissances, comme à son caractère droit, loyal et bon.

Le 19 février 1840, il a obtenu le rang de juge attaché au tribunal de Luxembourg; et déjà le 10 novembre 1841, il y remplissait les fonctions de juge d'instruction.

Le 25 février 1843, il était nommé procureur d'Etat à Diekirch, puis le 24 juillet 1848, président du même siège.

Enfin, Wittenauer entra à la Cour supérieure de justice du Grand-Duché, avec le titre de Conseiller, par disposition du 9 juillet 1850. Il est décédé célibataire, le 25 novembre 1857, à l'âge de 46 ans seulement.

Si jamais un homme a été digne d'être appelé à juger ses semblables, ce fut bien Wittenauer. A une appréciation lucide des choses et des circonstances, il joignait le coup-d'œil le plus pénétrant dans les intentions les plus secrètes des parties contendantes, et démêlait en même temps avec une égale perspicacité les différentes distinctions, souvent très-délicates, que la loi pose pour justifier son application. Wittenauer était en un mot un homme probe et doux, en même temps qu'un jurisconsulte très-distingué. Il était ferme de caractère et ne se laissait aller à aucune influence.

*Notes et renseignements communiqués. — Souvenirs personnels. — Registre du personnel de la magistrature; aux archives de l'Etat, à Luxembourg. — Programmes de l'Athénée. — Etat-civil. — Liber memorialis de l'Université de Liège.*

WOCQUIER, *Léon-Louis-Alexis*, littérateur, professeur, fils de Henri-Antoine Wocquier, commis des accises, plus tard receveur des douanes, et de Sophie Delenne, est né à Habay-la-Neuve, le 24 décembre 1821.

Après qu'il eut reçu l'instruction primaire nécessaire, ses parents lui firent fréquenter pendant un ou deux ans le collège de Longwy, pour plus tard le placer au petit-séminaire épiscopal de Bastogne. Dans ces institutions, Wocquier se distingua constamment par sa conduite exemplaire comme par ses succès prodigieux. Admis à l'université de Louvain, ses talents naturels se développèrent comme par enchantement, au point que le 24 octobre 1842, il a pu être proclamé candidat en philosophie et lettres *avec grande distinction approchant la plus grande*, par le jury combiné de Bruxelles. Le 21 octobre 1843, il passait

*avec distinction approchant la grande*, devant le même jury, son examen de docteur en philosophie; le 30 septembre 1845, il obtenait la candidature en droit; le 14 mai 1850 le doctorat en droit; et le 26 septembre de la même année 1850 le doctorat en sciences politiques et administratives.

Doué d'un génie hors ligne, le jeune Wocquier nourrissait une espèce de fièvre qui le portait à vouloir tout effleurer, tout parcourir. Mais dans sa hâte il ne se donnait guère le temps d'approfondir suffisamment les matières qu'il abordait. Enthousiasmé pour toute nouveauté, il quittait demain ce qui avait fait ses délices hier, pour entreprendre un nouveau sujet qui à son tour était relégué le lendemain. Cette nature capricieuse et changeante, qui dura toute sa vie, l'a empêché de mûrir les branches qu'il a cultivées et dont le nombre était trop grand pour pouvoir être embrassées ensemble par une seule intelligence: Il ne comptait en effet pas encore 29 années accomplies.

Déjà en 1842, pendant son stage universitaire, il publiait en un volume in-12, de 229 pages, un recueil de pièces en vers intitulé: 1° Préludes poétiques, chaque pièce portant la date de sa composition. Cette collection, qui renferme des morceaux charmants en contient un ou deux de 1838, d'autres des années suivantes et jusqu'au jour de l'impression de l'opuscule qui est dédié à ses parents.

Ses œuvres originales suivantes ont vu le jour pendant ses études universitaires et avant qu'il n'eut pris les titres de docteur en droit et en sciences politiques.

Ainsi il avait annoncé sous le titre de 2° Chroniques historiques et traditions populaires du Luxembourg, un ouvrage en deux forts volumes in-8°, à éditer en autant de séries, dont la première devait renfermer: I. Induciomare. — II. Civilis et Classicus. — III. Simettre, légende. — IV. Une vengeance, épisode du règne de Charlemagne. — V. Le siège de Laroche. — VI. Le château de Rosister, légende ardennaise. — VII. Mathilde, première comtesse de Chiny. — VIII. Une guerre religieuse au XI<sup>e</sup> siècle. — La seconde: I. L'abbaye d'Orval. — II. Légendes et traditions. (Le vert bouc; le grand Veneur des Ardennes; la croix de Pierre). — III. Godefroid de Bouillon. — IV. La chronique de Messire Jehan sire du Châtelet et de Blanchart. — V. Jeanne la lumerette, légende. — VI. Henri VII de

Luxembourg. — VII. Marie de Salm. — VIII. Le dernier marquis du Pont d'Oye.

Mais il paraît que ce projet n'a pas été entièrement réalisé. Nous n'avons connaissance que d'*Induciomare*, 36 pages (1842); et du *château de Rosister*, 43 pages (1845).

Pendant la même année 1845 parut un autre ouvrage : 3° Souvenirs d'un corsaire, de 1811 à 1814; 193 pages (1845).

En 1847, il a donné : 4° Cécile; vol. in-8°; 48 pages. — Enfin et la même année; 5° Souvenirs de la vie universitaire; annoncé pour paraître en un très-gros volume in-8° comprenant : a. Edouard Gaillan; b. Aimer sans savoir qui; c. Amour et diplôme. Cette troisième partie n'a pas vu le jour, tandis que les deux premières ont obtenu deux éditions.

Vers la même époque parurent encore plusieurs Contes et Nouvelles, telles que : 6° Fioretta; 7° Les esprits des mines; 8° La fiancée du braconnier; 9° Les méfaits d'un épicier; 10° Marie de Linange.

Ces compositions se publiaient lorsque Wocquier était sur le point de subir l'épreuve du doctorat en droit, et qu'éclatèrent en Belgique les troubles dits de 1848, contre-coup d'une révolution qui en France détruisit le trône de la branche cadette de la Maison de Bourbon.

Doué d'une organisation très-enthousiaste, il se laissa entraîner par le mouvement et les idées du moment. En sa qualité de président de la société des étudiants de Louvain, il signa plusieurs proclamations à la suite desquelles il quitta l'université avec un grand nombre de ses camarades.

Dans cette conjoncture, il se décida à accepter la place de professeur particulier d'un jeune prince Russe, nommé Dolgarouki, et partit pour Moscou, avec un engagement pour trois ans. Cependant au bout de 2 ans, après avoir subi quelques difficultés, et aussi sous l'impression d'une irrésistible nostalgie, il revint en Belgique (1850) et subit, quelques mois après, les examens de docteur en droit et en sciences politiques et administratives.

Pendant la même année, il publiait le charmant roman historique intitulé : 11° La dernière marquise du Pont-d'Oye; 2 vol. in-12; respectivement de 299 et de 272 pages; plus encore : 12° Une année en Russie (1848-1849); études morales, politiques et historiques; 3 vol. in-12; 13° Un mari en Loterie

a également été édité vers cette époque, en un volume.

Nous avons déjà dit que le 26 septembre 1850, Léon Wocquier avait, après son retour de Russie, été proclamé docteur en sciences politiques et administratives. Huit jours après, le 4 octobre, il recevait une nomination en qualité d'agrégé à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, titre qui fut changé, le 1<sup>er</sup> janvier 1858, en celui de professeur extraordinaire: Il avait été d'abord chargé du cours de psychologie.

Après les premiers mois donnés entièrement à la préparation de ce cours, il commença à jeter le plan d'un grand ouvrage philosophique : 14° Essai sur le mouvement philosophique des temps modernes. Trois livres seulement en ont été publiés, in-8°, en 1852 et 1853.

Wocquier donnait aussi les leçons d'anthropologie et de logique. Pendant les dernières années il a également enseigné le droit naturel à l'école normale des sciences.

L'intelligence de l'habile professeur était trop vaste pour lui demander tout son temps à la préparation de ses cours. Cependant il mettait un grand soin à cette préparation. Pendant les premières années, il avait l'habitude d'écrire ses leçons; mais plus tard, il possédait tellement la matière qu'il ne tenait plus que des notes. Outre ce travail universitaire d'obligation, son activité naturelle le força en quelque façon à se donner d'autres occupations littéraires.

Dans cette vue, et désirant connaître plus particulièrement le langage du pays qu'il habitait depuis qu'il occupait une chaire dans la capitale de la Flandre, Wocquier se procura plusieurs ouvrages flamands, entre autres quelques nouvelles de Henri Conscience. Elles lui inspirèrent un vif enthousiasme et l'intention de faire connaître ce grand romancier en France. Il lui écrivit pour demander l'autorisation de traduire et de publier ses œuvres. Cette autorisation lui ayant été donnée avec empressement, Wocquier se mit à l'ouvrage; et en cinq ans 12 à 14 volumes de Henri Conscience, mis en français, avaient quitté les presses. Vinrent en outre les *scènes de la vie hollandaise* de Hildebrand (Nas Beets); puis, en collaboration avec David van Lennep, fils de l'auteur, deux romans dans le genre Walter-Scott: *Ferdinand Huyck*, et *la rose de Décama*. Quelque temps

après, il éditait avec Jean Hellebeut, *les Mémoires d'une girouette*, par Hacklaender, dont il avait projeté de mettre les œuvres complètes en français ; le tout sans parler d'autres petits romans encore, en assez grand nombre, qui parurent dans les différents recueils périodiques.

Pour avoir différé la fin de la publication des légendes luxembourgeoises annoncées depuis longtemps, Wocquier n'en avait cependant point oublié le projet qu'il se proposait d'exécuter lorsqu'il aurait eu achevé les traductions dont nous avons parlé il n'y a qu'un instant. Il comptait déjà les reprendre, et il avait préparé les notes ainsi que le cannevas pour le roman historique sur *l'abbaye d'Orval*, qui devait former une suite de la marquise du Pont-d'Oye, lorsque la maladie est venue interrompre ses travaux.

Il faut avouer qu'il fallait l'incroyable activité de Wocquier, pour mener de front tant de travaux de natures diverses, qui cependant ne l'ont jamais empêché de préparer soigneusement, la veille au soir, la leçon du lendemain ; en même temps qu'il s'occupait d'achever son œuvre philosophique que cependant malheureusement il n'a pas eu le temps de terminer.

Concurremment avec ses compositions, il lisait beaucoup, voulant se tenir au courant de tout ce qui paraissait de nouveau en littérature comme en sciences, se mettant en outre à la disposition de tous ceux qui venaient le consulter ; et beaucoup de monde profitait de sa généreuse complaisance : Il aurait vraiment fallu une constitution beaucoup plus forte que celle de Wocquier pour résister à des fatigues aussi accablantes ; mais le travail était devenu un besoin pour lui. Et même, quand à la fin de 1858, il ressentit les premières atteintes de sa maladie, il ne voulut pas encore entendre parler de repos. Quelques mois passés dans le tranquille Luxembourg semblèrent bien l'avoir remis ; mais au retour du printemps les crises se représentèrent et se succédèrent rapidement ; tellement que le 17 mai 1860, sa famille se vit obligée de le déposer à l'établissement du Strop, à Gand même, destiné à servir de refuge aux malheureux affectés de maladies mentales. Léon Wocquier y est mort, le 8 mars 1864, n'ayant, depuis son entrée, fait que végéter. Il n'était encore arrivé qu'au milieu environ d'une carrière de talent et

d'une véritable gloire littéraire, puisqu'il ne comptait à son décès que 43 ans d'âge.

Tous ceux qui ont connu ce génie extraordinaire, ont su apprécier l'amabilité de son caractère, sa bienveillance pour tous et son dévouement pour ses amis ainsi que pour sa jeune famille.

Lorsque, le 20 octobre 1856, il a fait imprimer en une brochure in-8°, de 23 pages, son discours d'ouverture des cours d'Anthropologie, de Logique et de Philosophie morale, discours d'une immense portée par les pensées neuves en grand nombre qu'il a su exposer et développer d'une manière aussi élégante que savante, on était loin encore de pouvoir présager pour cette rare intelligence une fin si prochaine et si décourageante.

Léon Wocquier avait épousé, le 26 décembre 1850, dame Marie-Christine-Sophie Leurs, de Luxembourg, fille de Pierre-Joseph Leurs, inspecteur en chef des douanes, et de Christine Kléber, une parente éloignée du général français du même nom, dont la biographie est sue de tous.

Si, d'après des renseignements que nous pouvons croire certains, nous voulions aller scruter autour de nous pour découvrir des causes plus directes de la cruelle affection qui a enlevé Léon Wocquier au monde littéraire longtemps avant le temps, nous en trouverions une qui, plus encore peut-être que l'excès du travail, a amené la catastrophe : nous parlons des grands chagrins que lui suscitèrent certains personnages qu'il croyait de ses amis, en abusant, paraît-il, de sa grande confiance, de la franchise et de la générosité de son caractère qui jugeait les autres d'après lui-même, ne soupçonnant point qu'on pût vouloir lui faire du tort. Par suite de diverses circonstances, sa carrière professorale, ou du moins l'avancement qu'il avait espéré et qui ne lui est arrivé que lorsque déjà son esprit était dérangé, ayant été arrêtée, Wocquier chercha une compensation et une consolation dans les travaux littéraires qu'il avait d'abord voulu abandonner pour se livrer tout entier au professorat et aux études philosophiques.

Poussé par indignation contre les procédés dont il se voyait être la victime, il avait pensé un moment à se produire en France ; et M. Jules Simon, l'auteur du *Devoir*, de la *Religion naturelle*, etc., et qui était devenu son bienveillant ami, lui promettait même son

appui pour y parvenir. Cependant il n'y avait pas, croyait Wocquier, à penser de débiter dans le monde littéraire de ce pays par une œuvre originale : Son talent, se disait-il, n'était pas à la hauteur des exigences du public français. Les traductions d'ouvrages de H. Conscience lui parurent préférables pour s'ouvrir un chemin à Paris ; et il y débuta par la perle de ces œuvres, *le Conscrit* : Le succès de ce livre a été immense ; et on en attribua une large part au traducteur. Il y avait, en effet, une grande difficulté pour rendre en français pur et élégant, sans rien faire perdre de leur originale simplicité à ces fraîches histoires flamandes, qui semblent au premier abord tirer tout leur charme de la naïveté et de la tendresse, pourrait-on dire, de cette langue même. Cette réussite fut un encouragement pour Wocquier, qui continua à traduire au lieu de reprendre ses travaux originaux : Toutes ces traductions ont paru sous le format in-12, à la librairie Michel Levy. Il y a : *le Lion de Flandre*, 2 volumes ; *Scènes de la vie flamande*, 2 vol. ; *Heures du soir*, 1 vol. ; *Veillées flamandes*, 1 volume ; *l'Orpheline*, 1 vol. ; *Balavius*, 1 v. ; *la Guerre des paysans*, 1 vol. ; *l'Année des merveilles*, 1 vol. ; *la Mère Job*, 1 vol. ; *le Démon de l'argent*, 1 vol. ; *le Fléau des villages*, 1 vol. ; Les traductions des autres ouvrages de H. Conscience ne sont point de Wocquier.

Les romans traduits du hollandais par Wocquier ont été édités à la même librairie Levy, et dans le même format. Ils ont pour titre : *Ferdinand Huyck*, 2 vol. ; *la Rose de Décama*, 2 vol. ; et les *Scènes de la vie hollandaise*, 1 vol. Les *Mémoires d'une girouette* ont paru à Bruxelles, chez Schmée, en 1 volume in-16.

Nous dirons enfin, que les œuvres originales de Wocquier sont épuisées, déjà depuis nombre d'années. Il ne paraît pas que la famille de l'auteur soit disposée à les faire rééditer, soit en tout, soit en partie. Ses traductions sont encore dans le commerce.

*Renseignements communiqués — Souvenirs. — Les œuvres de Wocquier. — Etat-civil. — Notes de famille.*

**WOLFF, Henri**, prêtre, fils de Jean Wolff, propriétaire aisé, et de Marie Stoltz, est né à Neumax-Mühl, écart sous la commune de Mamer, le 14 septembre 1799, correspondant au 28 brumaire an VII de la République française. Nous aimons à ajouter cette date ré-

publicaine, afin d'avoir l'occasion de mentionner une circonstance historique qui caractérise l'antipathie des habitants du pays, pendant les premières années de la conquête par les sans-culotte contre l'introduction des lois nouvelles établissant l'Etat-civil à conserver par l'autorité municipale, eux qui jusque là n'avaient été habitués qu'aux actes curiaux : Ils omettaient généralement de se présenter chez le maire. Ce ne fut que plus tard qu'ils apprirent l'utilité, la nécessité de ce que dans le principe ils avaient nommé une novation vexatoire. Et c'est ainsi que le personnage qui nous occupe ici, baptisé le 14 septembre 1799, n'a obtenu un acte civil que sous la date du 6 pluviôse an VIII ou le 26 janvier 1800, c'est-à-dire quatre mois et douze jours après sa naissance, cet acte ayant été rédigé comme si la naissance avait eu lieu ce jour-là même, afin sans doute de prévenir l'amende comminée contre les parents qui omettent la déclaration de la naissance de leurs enfants devant l'officier municipal.

Dès son plus jeune âge, les parents de Henri Wolff destinèrent ce fils à la cléricature, vocation que l'enfant caressait déjà alors, vraisemblablement à cause de ses relations avec deux oncles maternels, Jean et Mathias Stoltz, qui, l'un et l'autre ont mérité une place dans la Biographie luxembourgeoise, T. II, p. 145 à 152.

Le curé Mathias Stoltz, que nous venons de nommer, homme aussi savant que distingué, le prit chez lui à Contern et commença à lui enseigner les principes. Le jeune Henri Wolff profita tellement à ces leçons privées qu'il put être admis en 1813 au collège de Luxembourg, où toujours il comptait au nombre des plus éminents élèves, lorsque, à titre d'épisode de sa vie, il fut, avec d'autres étudiants de ses camarades, chargé de monter la garde pendant quelque temps, en mars et avril 1814, pour remplacer la garnison française pendant le blocus de la ville par les troupes hessoises.

Ayant terminé son cours de philosophie en 1820, il se rendit avec plusieurs condisciples au séminaire de Liège pour suivre les leçons de théologie.

Deux ans plus tard (1822), le chanoine Bellefroid l'envoya au petit séminaire épiscopal de Floreffe enseigner les langues grecque et allemande. Dans cette institution, Wolff ne tarda pas à se gagner l'estime et l'atta-

chement de ses collègues comme de ses élèves, à cause de la franchise de son caractère et par la bonté de son cœur : Du reste ses talents, ses connaissances et sa méthode ne manquèrent point de procurer des progrès éminents chez les étudiants. Il y trouvait un bonheur véritable ; car, très-souvent il aimait à redire qu'à Floreffe il avait passé les jours les plus fortunés de sa vie : Et en effet, helléniste par prédilection, il récitait de mémoire des chants entiers d'Homère et des odes de Pindare.

Lorsque, en 1825 survinrent les dispositions gouvernementales touchant l'éducation cléricale dans le royaume des Pays-Bas, les établissements humanitaires fondés par les évêques durent être fermés et les professeurs renvoyés. En conséquence, Henri Wolff, qui avait obtenu l'ordre de la prêtrise, le 28 mai de la même année des mains de l'évêque Pisanani de la Gaude, fut nommé vicaire de la vaste paroisse de Weimerskirch, dont son oncle Jean Stoltz était curé : Comme à cette époque il régnait dans cette paroisse une espèce d'épidémie de fièvre nerveuse, le jeune vicaire y rencontra dès son début des occupations très-multipliées qui pendant des mois lui prirent tous ses moments de la nuit aussi bien que du jour, afin de porter aux malades les consolations de la religion, en même temps que les exhortations les plus chaleureuses pour les engager à exécuter exactement les conseils des médecins, parce que le moindre écart pouvait amener la mort : Pour nous servir d'une expression triviale, l'abbé Wolff se mit véritablement en quatre pour voler partout, dans les réduits les plus pauvres comme dans les maisons aisées, prodiguant les recommandations et servant même chez plusieurs comme garde-malade. Sa conduite en cette occasion, ainsi que sa modestie naturelle n'avaient point tardé de lui attirer l'amitié et l'estime la plus confiante de tous, tant des paroissiens mêmes de l'église de Weimerskirch que des prêtres qui trouvaient l'occasion de faire sa connaissance, ou qui entendaient rapporter ses actes de zèle éclairé et de désintéressement évangélique, lorsque déjà en 1827, notre vicaire Wolff a été appelé à Luxembourg par le Vicaire-Général de Neunheuser, administrateur cléricale du Grand-Duché, *sede vacante*, (voir Biogr. II, 17), et attaché à l'église primaire de Saint-Pierre, aujourd'hui cathédrale. Ce poste il l'occupait pendant 7 ans. Là aussi il eut à traverser une

époque d'abnégation, de sacrifices et de véritables dangers, pendant la première invasion dans le pays de l'épidémie cholérique qui fit tant de victimes dans la ville et ses plus proches environs. A toute heure il se trouvait prêt à voler dans les maisons envahies par la contagion, pour porter les consolations religieuses aux mourants, tel qu'un courageux apôtre qui méprise les périls afin de gagner des âmes de plus au salut éternel.

Ses connaissances profondes et variées, unies à une modestie sans pareille surent bientôt le faire rechercher par ce que la capitale du pays possédait de personnages distingués ; et en effet Wolff était un modèle de franchise et d'urbanité ; son amitié était sans bornes et indissoluble dès qu'elle était acquise, parce qu'avant de l'accorder il avait soin de toujours faire un choix heureux et réfléchi. Dans ces choix, il avait particulièrement distingué l'abbé Mathias Manternach (v. Biogr. I, 435), surnommé l'Ami de l'Enfance. Entre eux ils avaient, comme on pourrait dire, fait un véritable pacte de sympathie attachement, au point que Manternach, presque mourant a voulu être conduit chez son ami Wolff qu'il chargea de lui fermer les yeux. Ces deux prêtres, dont l'amitié réciproque formel'éloge de l'un comme de l'autre, ne se séparaient, tant qu'ils habitèrent la maison curiale de Luxembourg où ils étaient tous deux vicaires, que pour accomplir des devoirs religieux : Pendant toute la journée et une partie des nuits, ils travaillaient ensemble, se préparant aux examens annuels, composant leurs sermons qu'ils discutaient ensuite. Ils s'occupaient également à approfondir d'avantage les langues latine et grecque, de même qu'à étudier la mosaïque. Ils repassaient des questions de philosophie, de morale et de théologie, s'efforçant à l'envie d'en préciser l'essence ainsi que la portée véritable, cherchant même par des controverses à mieux asseoir leur conviction.

Cette vie commune d'étude et de méditation philosophique continuelle ne pouvait manquer d'être appréciée par le digne Vicaire-Général de Neunheuser, auprès duquel elle valut, surtout à Wolff, l'honneur d'être plusieurs fois désigné pour accompagner le vénérable chef du clergé luxembourgeois dans ses excursions. Afin d'exciter de plus en plus l'émulation du jeune vicaire, le vicaire-général assistait même souvent aux instructions que celui-ci donnait aux enfants, et lui fit en



plusieurs occasions de cette espèce de précieux cadeaux, en récompense pour son zèle.

Mathias Stoltz, curé de Contern, cet oncle maternel de Henri Wolff, chez lequel celui-ci avait étudié les premiers éléments, étant entretemps avancé en âge, au point de ne plus pouvoir que difficilement remplir ses devoirs pastoraux, désirait obtenir son neveu pour coadjuteur ou pour successeur. L'autorité ecclésiastique consentit à cette demande, et Henri Wolff obtint en 1834, le titre curé de la belle paroisse de Contern.

Dès ce jour, l'oncle et le neveu demeurèrent ensemble dans la meilleure intelligence, jusqu'au décès du premier, arrivé en 1839.

La paroisse de Contern demande un curé actif, laborieux et ferme : Henri Wolff se trouvait là à sa place. Dès le début de son administration, il sut agir avec cette énergie, tempérée par la douceur de son caractère, que tous devaient aimer en lui, parce qu'on n'y pouvait reconnaître que le désir de maintenir, peut-être de rétablir la paix évangélique qui seule procure le bonheur public et domestique. Il parvint à procurer l'agrandissement de moitié de son église, devenue trop étroite à cause de la grande augmentation de la population ; il fit ajouter une flèche à la tour, laquelle obtint également une belle sonnerie. Il augmenta la pompe des offices divins et établit de bons chantres. En 1851, il créa dans son village une société de chant, pour hommes, qu'il présida et qu'il conduisit aux concours à Luxembourg, à Metz et à Bruxelles où elle remporta de brillants succès. Dans son testament le curé Wolff établit en faveur de cette société un legs à titre de souvenir.

A son arrivée à Contern, l'école de ce village n'était que peu fréquentée, par suite de l'espèce de désorganisation de cette branche d'économie publique introduite par les principes de la révolution belge qui avait proclamé la liberté la plus illimitée de l'enseignement. Afin de mettre fin à ce mal qu'il déplorait, le jeune curé n'épargna ni peines, ni démarches, ni sacrifices, pour parvenir à acquérir un bon maître, lequel, stimulé par ses conseils, redoubla de zèle pour y ramener la plus exacte régularité et la plus louable émulation. Véritable ami d'une éducation solide, le curé Wolff parvint à faire apprécier également par ses paroissiens le besoin ab-

solu de l'instruction ; à tel point que peu de temps après, l'école de ce village était la mieux et la plus assidument suivie. Les jeunes élèves lui étaient, par reconnaissance, attachés aussi sincèrement qu'on peut l'être à un véritable père. Il ne punissait les fautes, même les plus graves, que par un mot de simple reproche ; mais ce reproche sortant de sa bouche produisait toujours un effet salutaire. Ses prêches étaient avidement suivis par tous, grands et petits ; parce qu'il savait leur donner de l'attrait en y mêlant un je ne sais quoi dirait-on, de suave et de convainquant. Du reste il les étudiait tous et les écrivait d'avance ; car, disait-il, un sermon ne saurait être digne, si depuis le lundi on ne l'a médité jusqu'au dimanche suivant, où il est prononcé.

A sa création en 1845, la société historique du grand-duché de Luxembourg s'adjoignit le curé H. Wolff à titre de membre correspondant. En cette qualité ce vénérable ecclésiastique s'est rendu recommandable par les objets d'antiquités dont il a fait l'abandon au musée : différentes médailles trouvées dans les environs et surtout une diane sculptée sur pierre, découverte dans une carrière près du village de Medingen.

Il s'était proposé de fournir un mémoire pour débattre l'opinion émise par Alexandre de Wiltheim, touchant l'origine de son village de Contern. Mais cette dissertation n'a pas été achevée.

Pendant son séjour dans sa paroisse, celle-ci compta deux invasions du choléra : en 1849 et en 1866. A chacune de ces épidémies il sut, comme prêtre et comme homme bienfaisant et dévoué, faire son devoir, apportant chez tous les malades la paix religieuse et les consolations comme les conseils les plus salutaires.

Le curé Henri Wolff, chéri de ses ouailles et de tous ceux qui l'ont connu, est décédé sincèrement pleuré pour ses bienfaits, sa modestie, sa douceur, sa science et sa tolérance éclairée, le 26 août 1870, des suites, paraît-il, de la frayeur qu'il avait éprouvée à l'occasion d'un violent incendie à Contern même, éclaté en février 1869, et qui avait un instant menacé de dévorer son église, le presbytère et peut-être aussi la maison d'école.

Il s'était un tant soit peu remis de la maladie occasionnée par cette frayeur, lorsqu'il avait demandé sa retraite. Comme son oncle

l'avait obtenu pour lui, il sollicita également pour devenir son successeur, un neveu de son nom patronymique et ancien élève du *Collegium germanicum* à Rome.

ENGLIS, *Nécrologe de Henri Wolff. — Souvenirs. — Renseignements. — Directoires ecclésiastiques. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg. — Archives.*

WOLFF, *Jean-Baptiste*, professeur, est né à Büringen, section de la commune de Dudelange, le 24 mai 1795, fils de Nicolas Wolff, cultivateur et de Madelaine Hamilius, une descendante collatérale du fondateur des bourses Milius à Louvain.

Il a fait, de 1808 à 1815, ses études gymnasiales et philosophiques à l'école centrale de Luxembourg. Son certificat de départ porte : „litterarum humaniorum ac totius philosophiæ cursum in Collegio nostro ita absolvit ut, seu mores spectaveris, seu studia, optimis quos gymnasium unquam habuit, alumnis fuerit adnumeratus.“ Signé : *Munchen, Rector* (v. son art. Biogr. I, 475).

Comme élève des classes supérieures il a rempli au même établissement et pendant deux ans, les fonctions de précepteur ou maître d'études. Au sortir du collège il a été faire un cours de théologie au séminaire de Trèves où son certificat porte : „Prælectiones „Sacrae Scripturae, Theologiae dogmaticæ et „moralis per annum integrum cum maximâ „assiduitate, laude et permagno cum profectu „frequentavit, ita ut primis in suo cursu merito adnumerari possit.“ Signé : *Weber S.-Th. D. et Prof.* — „Præterea a pietate et „gravitate morum, frequenti Sacramentorum „usu, observantiaque erga superiores laudatissimus extitit.“ Signé : *Billen, Seminarii Superior.*

Le 6 février 1818, ainsi à l'âge de 23 ans seulement, il a été nommé Régent de la V<sup>e</sup> classe des langues anciennes à l'Athénée de Luxembourg et chargé de donner le latin, le français, le grec et l'histoire avec la géographie : car alors l'organisation était telle qu'un seul professeur enseignait toutes les branches de la classe à laquelle il était préposé. Dans la chaire de cinquième il remplaçait le professeur Bourggraff (v. son art. Biogr. I, 96) qui venait d'être promu à celle dite de Poésie ou de seconde latine.

Pendant les années 1823 et 1824 il a fait, par surcroît de besogne, l'intérim du professeur de langue grecque en V<sup>e</sup>, en IV<sup>e</sup> et en III<sup>e</sup>, le titulaire de cette chaire, M. Muller

ayant été élevé aux fonctions de professeur de rhétorique.

A cette époque les professeurs capables d'enseigner la littérature grecque étaient clairsemés en Belgique : Aussi l'inspecteur-organisateur des Athénées Dewez a-t-il été agréablement surpris de trouver à Luxembourg trois jeunes professeurs, élèves de l'abbé Munchen, versés dans cette langue.

Lorsqu'en 1824 le même inspecteur est venu visiter l'établissement, il a consacré une attention particulière au cours de la langue grecque donné intérimairement par Wolff, a été tellement charmé de la méthode du professeur et des progrès de ses élèves, qu'il lui promit son patronage pour convertir son intérim en nomination définitive.

Il convient de consigner ici une condescendance de collègue et une abnégation honorable de la part de Wolff : le professeur Bourggraff ayant manifesté le désir d'obtenir la chaire de langue grecque, en échange de la seconde latine qu'il occupait, Wolff, pour ne pas faire concurrence à un collègue qui avait neuf années de service de plus que lui, abdiqua en sa faveur la candidature qui lui était assurée. Par cet acte de généreuse amitié il a entravé sa propre carrière, se condamnant à une stagnation préjudiciable à ses intérêts : Les traitements des professeurs étant étagés sur l'échelle des classes, et aucune chaire supérieure à la sienne n'étant devenue vacante, il est resté pendant trente-six ans soudé à l'enseignement des degrés inférieurs.

Mais cette stagnation, décourageante pour lui, a été très-avantageuse à l'établissement. Wolff s'était tellement rompu à l'enseignement de la grammaire française et latine, il avait acquis une telle aptitude dans cette partie élémentaire de nos humanités, que tous les appréciateurs l'ont vénéré comme le Lhomond de l'Athénée de Luxembourg. Une vigoureuse santé le secondait dans son dévouement. Il n'a jamais manqué une de ses leçons pour cause de maladie.

Le Bureau d'administration de l'établissement, appréciant sa spécialité et ses services, l'a engagé, en 1823, à se charger de la régence de deux classes latines, la sixième et la cinquième. Ne pouvant majorer son traitement en présence du règlement existant, il lui a assigné, comme rémunération supplémentaire une double part dans les minervals. Cette double campagne il l'a continuée jusqu'en 1832, ainsi pendant neuf ans.

Après cette époque il a donné dans les classes intermédiaires et supérieures un cours ascendant de langue grecque, en alternant avec les professeurs Bourggraff et Namur (v. l'art. du dernier dans ce volume).

Lorsqu'à la fin de l'année 1857 le professeur Bourggraff, jubilaire, a cessé de donner les cours de langue et de littérature grecques, le professeur Wolff a été définitivement chargé de cette chaire, occupant ainsi par semaine quatre heures en troisième, autant en seconde et autant en première; plus trois heures de littérature et une d'antiquités à donner aux élèves des cours dits supérieurs.

Aucun de ses nombreux élèves qui sont encore en vie ne nous démentira si nous affirmons que Wolff a été un des plus laborieux, des plus intelligents et des plus zélés professeurs de l'Athénée. Une excellente méthode, des procédés affectueux envers ses élèves, une patience à toute épreuve, une paternelle sollicitude pour leur éducation, un dévouement infatigable, tout ce qui constitue le bon professeur se trouvait réuni en lui. Il donnait en classe et dans des tête-à-tête à ses élèves les exhortations les plus bienveillantes, jamais de ces punitions scripturales qui sont l'expédient du pédagogue vulgaire, le découragement et la perhorrescence des étudiants en même temps que la lèpre de la classe.

En 1827 Wolff a publié, de concert avec ses deux collègues Clomes et Joachim (v. leurs art. dans la Biogr. I, 124, et I, 273) une grammaire ayant pour titre : *Grammaire théorique et pratique de la langue latine, à l'usage de l'Athénée de Luxembourg*.

Pour apprécier l'opportunité de cette œuvre, il faut se placer en présence des péripéties que l'enseignement gymnasial a subies chez nous sous le rapport de la langue véhiculaire.

Ce n'est pas la velléité de devenir auteur, c'est l'obséquieuse exécution des règlements et, on ose le dire, un patriotique dévouement à l'instruction des élèves selon les besoins du pays, qui a inspiré aux trois régents la pensée d'allier la méthode française à l'érudition allemande.

Voici d'après les faits mêmes, un aperçu des péripéties qui se sont succédées depuis 1800.

On ne parle point de l'école centrale érigée sous la République française : c'était une conception bizarre et chimérique, un enfant

mort-né. Un seul professeur, un sieur Schneider était chargé d'enseigner les langues anciennes. Le Collège municipal qui l'a remplacée sous les professeurs Halle, Munchen, Erpelding, Schneider, Steichen et Koch, a repris les errements de l'ancienne institution des Jésuites. La langue latine était dominante. Les élèves étaient obligés de parler latin entre eux dans l'intérieur de l'établissement.

Dans les classes inférieures on dictait le thème en allemand et en français quand il y avait des élèves wallons. On avait pour grammaire Tricot et Lhomond.

Dans les classes intermédiaires et supérieures, l'explication des auteurs latins se faisait en latin. Même les leçons d'arithmétique, par M. Munchen en première, et celles de religion dans les trois classes supérieures par M. l'abbé Steichen (v. son art. Biogr. II, 143) se donnaient en latin. Dans les derniers temps, sous le préfet Jourdan, un professeur agrégé nommé Merlinger donnait des leçons de français.

Le collège relevait de l'Académie de Metz, sous le recteur Duquenois qui encaissait le minerval des élèves au profit de l'Université.

Après le départ des Français en 1814, un régime nouveau a été substitué à l'ancienne routine. La langue française a été totalement éliminée et remplacée par la langue allemande. Un plan d'études sur une base plus large, élaboré par le célèbre Joseph Görres a été introduit et exécuté par un personnel insuffisant.

Les professeurs donnaient, de 1814 à 1817, chacun trente heures de leçons par semaine.

En 1817, le Roi Guillaume I<sup>er</sup> des Pays-Bas dota la ville de Luxembourg d'un Athénée. Alors les anciennes traditions du pays ont rompu. Par contre-coup la langue française est devenue le véhicule exclusif de l'enseignement dans toutes les classes et dans tous les cours. Nos administrateurs, jaloux d'avoir récupéré l'ancienne prérogative, ont surveillé l'exécution de cette réaction avec une sévérité inexorable. La langue allemande a été reléguée dans un cours spécial et simplement facultatif.

On a toléré la grammaire allemande-latine de Broeder comme chrestomathie, mais ses quatre mille exemples latins, tirés des meilleurs auteurs classiques, ont dû être traduits en français et rangés dans une taxonomie

conforme au génie de la langue française. C'est ce que les trois régents ont fait en calquant leur œuvre sur les grammaires de Lhomond et de Lamare.

La première édition, qui avait également été introduite dans plusieurs collèges de la Belgique, a été épuisée en 1836. Wolff, à qui ses deux primitifs collaborateurs avaient cédé leurs droits d'auteur, était sur le point d'en publier une seconde édition retouchée et améliorée, lorsqu'une nouvelle péripétie est venu renverser le système de 1817.

Le règlement Friedmann a rétabli la langue allemande comme véhicule du latin et du grec, et imposé d'office à l'Athénée la grammaire de Zumpt.

Ce fut alors que Wolff, obséquieux exécutif du règlement, a composé une chrestomathie latine calquée sur cette nouvelle grammaire, afin de faciliter la transition. Il lui a donné pour titre : *Lateinisches Lesebuch mit Hinweisung auf Zumpt's Grammatik* ; 1838.

Pendant plus de deux ans, de 1818 à 1821, Wolff avait rempli gratuitement, comme plusieurs autres de ses collègues, les fonctions d'inspecteur des écoles primaires. Il a donné aussi des leçons de grammaire française à l'École normale jusqu'en 1830 où cette utile institution a été supprimée par l'effet des événements politiques.

Ce contact avec les classes élémentaires lui a suggéré l'idée et offert l'occasion d'engrêner l'enseignement français de nos écoles primaires avec celui des classes de l'Athénée, par une échelle ascendante de livres d'exercices moulés sur la méthode qu'il avait jugée la plus appropriée aux besoins de notre pays.

Limitrophe de la France et de la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg a une position ethnographique, des relations internationales et des besoins linguistiques autres que les habitants de l'intérieur de l'Allemagne.

Nos élèves des écoles primaires sont plus avancés dans la langue française que ceux de la IV<sup>e</sup> classe gymnasiale de Trèves. Notre Athénée a procuré aux enfants de la garnison prussienne le grand avantage de briller à Berlin, dans les examens militaires, par leur supériorité dans la langue française.

Ce fut une pédagogie intelligente et patriotique qui a dicté au professeur Wolff la série des *cinq manuels de langue française* à l'usage de nos écoles primaires. Elle a attiré à l'auteur l'hommage des instituteurs, la reconnais-

sance du public, les encouragements de l'administration et l'approbation flatteuse du clergé qui, par l'organe de son chef, l'a félicité d'avoir allié à la science la religion et la morale dans le choix de ses exercices.

Dans les avant-propos il explique lui-même laconiquement sa méthode. Nous en citerons quelques passages :

*Livre de lecture française*, 3<sup>e</sup> édit. 1856.

„Ce livre se compose de phrases et de fragments de divers sujets.

„Les phrases qui constituent la première partie sont présentées selon l'ordre des règles établi par les meilleurs grammairiens français. Elles offrent dans leur ensemble une grammaire pratique à l'instituteur qui suit la méthode des faits. Cette méthode procède de l'exemple à la règle, elle pose l'un comme une autorité, pour en déduire l'autre comme une conséquence. La plus rationnelle de toutes dans l'enseignement des langues elle est adoptée et recommandée par les auteurs français les plus célèbres.

„Les phrases révèlent à l'esprit une pensée religieuse et morale, un fait historique ou un trait d'histoire naturelle.

„Dans le choix et l'ordonnance des morceaux de la seconde partie j'ai été guidé par le principe qu'il faut graduer les difficultés, varier les sujets, tant pour intéresser les jeunes gens que pour les familiariser avec un plus grand nombre d'expressions et de locutions françaises ; et qu'il convient de ne leur donner en lecture que des matières qui soient à la portée de leur intelligence et qui renferment un trait instructif ou une belle moralité.“

*Recueil d'exercices de traduction de l'allemand en français* ; 1847. Avant-propos.

„Le texte original des matériaux de ce recueil est français, il est tiré de bons auteurs. Je désire accoutumer les élèves à reproduire le français pur, non mélangé de germanismes. A cet effet j'ai plié la langue allemande, autant qu'il le fallait, au génie de la langue française. Ce n'est pas une innovation. Depuis longtemps les allemands font la même chose. Dans leurs exercices de traduction du latin, ils calquent l'allemand sur la tournure latine pour obtenir une latinité classique. La langue allemande s'y prête facilement, elle est pliante. Sous la plume des Stolberg, des Voss, elle rend même l'originalité du style d'Homère. Pro-

„duire le bon français, c'est ma tendance, „c'est l'objet de mon travail; l'allemand n'est „que le moyen d'y parvenir.

„Quant à l'ordonnance des matières, j'ai „suivi celle qui est adoptée par les meilleurs „grammairiens français. Quant au choix de „ces matières, je l'ai fait avec une grande „circonspection. Je désire qu'un manuel „d'instruction soit en même temps un livre „d'éducation.....“

En 1842-1843, Wolff a placé en tête du programme de l'Athénée, dont il était le rédacteur cette année, une dissertation palpitante d'actualité, intitulée : *Recherches historiques sur la langue administrative du Pays de Luxembourg*; 19 pages in-4°.

„Les personnes, y dit-il, qui ne connaissent „pas nos Annales, s'imaginent que l'usage de „la langue française, qui est chez nous la „langue officielle du Gouvernement et de la „judicature et la langue de conversation dans „les sociétés, quand on ne parle pas le dialecte populaire, nous a été imposée par la „conquête française de 1795. La gallophobie „avait même soulevé une polémique à ce „sujet.....“

Le professeur, en montrant au grand jour les documents de nos archives, a tranché la question.

Il n'est pas possible d'analyser son travail qui est lui-même une analyse laconique en forme d'inventaire. Pour en crayonner la physionomie, il n'est besoin que de transcrire la conclusion que l'auteur a tirée de ses prémisses, sous la forme d'épiphonème :

„Sa Majesté le Roi Grand-Duc avait de „vant les yeux ces antécédants historiques de „six siècles lorsque, ouvrant en personne la „première session de nos Etats, Elle leur a „parlé, par une gracieuse déférence pour nos „traditions, la même langue que parlaient à „nos ancêtres Henri IV, Jean l'aveugle, „Wenceslas I<sup>er</sup>, Maximilien I<sup>er</sup>, Charles- „Quint, Albert et Isabelle, Charles VI, Marie- „Thérèse, Joseph II, Léopold II et Fran- „çois II. Honorons à notre tour ces mêmes „traditions héréditaires, répondons à la défé- „rence par le dévouement, et quelque langue „que nous parlions, gardons à Guillaume II „d'Orange-Nassau et à Son Auguste Dynastie „la fidélité dont nos ancêtres nous ont laissé „de si beaux exemples.“

Wolff fut un des treize amis de l'Histoire nationale qui en 1844 (le 5 février), ont formé

le premier noyau de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le pays de Luxembourg. On sait que cette société, la première qui a été fondée dans le Grand-Duché et qui a rendu jusqu'ici tant de services patriotiques, a été définitivement constituée en institution publique, par arrêté du bon Roi Guillaume II, daté de Walferdange, le 2 septembre 1845.

Et déjà, afin de montrer son zèle à contribuer aux utiles travaux de cette association, il produisit un mémoire du plus haut intérêt qui a été inséré dans le second volume de ses publications (1847). Il a pour titre : *Mémoire historique sur les événements de Dudelange, en 1794*; 44 pages in-4°.

La catastrophe qu'il décrit, constitue un des drames les plus émouvants de la conquête du pays par les armées républicaines. La monographie dont nous parlons, devient surtout intéressante parce que les faits qu'elle retrace n'avaient pas encore trouvé un historien indépendant.

„Le 17 mai 1794, dit-il à l'avant-propos, „une catastrophe sanglante plongea dans le „deuil les trois villages de l'ancienne seigneurie du mont St Jean, Dudelange, Budge et Budersberg.

„Cet événement a été étrangement défini „guré par tous ceux qui en ont parlé. Les républicains ont présenté ce carnage comme „une juste punition infligée à des paysans „farouches et sanguinairement audacieux.

„Les hommes du pays, qui ont rapporté le „fait sans en connaître les antécédants et les „détails, n'ont vu dans la résistance armée de „ces villages qu'une échaffourée téméraire, „dont ils déplorent le tragique dénouement.

„Un écrivain français qui a récemment „parcouru et décrit les contrées pittoresques „du Grand-Duché, et qui en a raconté avec „l'élégance du romancier les légendes chevaleresques, a trouvé dans son cœur de la sympathie pour le courage, la bravoure avec „laquelle les villageois ont défendu leurs „foyers contre une agression étrangère.

„Aucun de ces points de vue n'est conforme „à la vérité. Ce blâme, cette pitié, ces éloges „même présentent l'événement sous un faux „jour.

„Ce qui s'est passé à Dudelange n'est pas „une aventure, un accident, un fait isolé; „c'est un anneau de la chaîne historique de

„ce temps, et un anneau mémorable qui mérite d'être connu de la postérité.....“

Outre les ouvrages de Wolff que nous venons de citer, il a encore publié en 1849, en un volume in-12 : *Woerterbuch zu dem 1<sup>er</sup> und 2<sup>en</sup> Cours der franzoesischen Lesebuecher*. Afin de montrer combien les œuvres du digne professeur ont été appréciées, nous ajouterons que, au décès de l'auteur le *Praktisches Elementarbuch der franzoesischen Sprache fuer die Primaerschulen des Groszherzogthums*, 1<sup>er</sup> Theil, in-12, était arrivé à sa douzième édition (1868). La *seconde partie* du même livre à sa sixième (1865). Le *livre de lecture française*, 1<sup>er</sup> cours, in-12, à la neuvième édition (1865). Le *second cours*, également in-12, à la sixième édition (1865). Le *Recueil d'exercices de traduction de l'allemand en français*, in-12, à la sixième édition (1865).

Enfin, en 1829, il avait publié une *Chrestomatie latine*. Vol. in-8°; Luxembourg.

Le 13 juillet 1854, Wolff a été nommé chevalier de l'Ordre luxembourgeois de la Couronne de chêne.

En 1861, un coup d'apoplexie qui lui a paralysé le côté droit, l'a mis hors de service, clouant le vieillard sur son lit de douleur. Entretemps ses collègues partagèrent entre eux les heures qu'il avait à donner à l'Athénée. Sa mise à l'éméritat avec pension de retraite après une carrière professorale de près de 50 ans, est datée du 30 septembre 1864. Il est décédé le 24 mars 1866, à l'âge de 71 ans.

Le 29 septembre 1830, il avait épousé Marie-Thérèse Namur, fille de Jean-Pierre Namur, propriétaire à Luxembourg, et de Marie-Anne-Charlotte Pütz, et sœur du professeur Ant. Namur (v. son art.) ainsi que du bibliographe P. Namur (v. son art.)

*Etat-civil.* — *Almanachs du Grand-Duché.* — *Programmes de l'Athénée.* — *Publications de la Société archéologique.* — *Souvenirs personnels.* — *Ouvrages de l'auteur.* — *Notice biographique.* — *Manuscrite sur le personnage, communiquée par M. l'abbé Muller, ancien directeur jubilaire de l'Athénée.*

**WOLFF, Victor-Charles-Jonas**, juriste, notaire et législateur, né à Clervaux, le 23 décembre 1828, était fils de Nicolas Wolff, notaire au même Clervaux, et d'Anne-Marguerite Schrantz.

Fils d'une famille honorable, son père ne négligea rien pour lui donner, ainsi qu'à ses

frères, une éducation très-soignée. Wolff a été promu docteur en droit par le jury luxembourgeois, après avoir terminé ses études universitaires, successivement à Liège, à Paris et à Bonn.

Inscrit d'abord sur le tableau des avocats attachés au barreau du tribunal de Diekirch, il a été nommé plus tard substitut du procureur d'Etat à Luxembourg, et enfin notaire à la résidence d'Esch-sur-l'Alzette, où il est décédé célibataire, le 10 janvier 1875, à l'âge de 46 ans seulement, avec la réputation d'avoir été un homme et un fonctionnaire aussi instruit qu'intègre.

La confiance générale qu'il s'était acquise parmi les habitants de sa résidence, lui avait procuré un siège au Conseil des édiles de sa commune d'Esch.

En juin 1872, le notaire Wolff avait obtenu des électeurs du canton du même nom le mandat de les représenter à la législature.

*Compte-rendu des travaux législatifs.* — *Etat-civil.* — *Lettre de faire part.* — *Archives.* — *Souvenir.* — *Renseignements obtenus.*

**WOLTER, Mathias**, officier de marine, troisième fils et septième né de onze enfants issus du mariage de Jean Wolter, propriétaire, et de Marguerite Wagener, a vu le jour à Schieren, commune d'Ettelbrück, le 13 août 1806.

Après avoir fréquenté pendant plusieurs années les cours de l'athénée de Luxembourg, Wolter entra vers 1827 dans l'administration du cadastre et travailla dans la commune de Sibret jusqu'en 1829, où il figure sur les contrôles avec le titre de conducteur des ponts et chaussées, surveillant les constructions de routes. Ce dernier emploi, il le conserva jusqu'en octobre 1830.

Lorsque la révolution de Bruxelles éclata pendant la même année, il courut prendre service dans les rangs en qualité de volontaire.

Par arrêté royal belge, en date du 14 septembre 1832, Wolter fut, avec d'autres, nommé agent comptable dans la marine que le nouveau Gouvernement créa; et par une nouvelle disposition, du 7 mars 1840, il a été promu au grade de sous-commissaire de seconde classe de la marine; ensuite à celui de commissaire effectif de la même classe; pour enfin, le 15 octobre 1849 être nommé commissaire de marine de première classe.

Pendant cet intervalle de dix-sept ans de

service maritime, il a fait partie des équipages des bâtiments belges dans leurs voyages d'exploration pour aller à la recherche de lieux à coloniser (la colonie de St Thomas entre autres), et pour faire connaître les échantillons des produits belges, afin de nouer dans les lointains parages d'Amérique, d'Afrique et d'Asie, ainsi que des pays du Nord, même jusqu'en Islande des relations commerciales : c'est ainsi qu'il doubla jusqu'à six fois le Cap de Bonne-Espérance et visita les Amériques du Sud et du Nord, les grandes-îles, la Chine, le Japon, les Indes, les côtes d'Afrique, etc., ayant été plus d'une fois sur le point de faire naufrage, entre autres sur le vapeur la *British-Queen*, acquis par le Gouvernement. Il a laissé en manuscrit plusieurs courtes relations de courses maritimes qu'il a exécutées. Comme fonctionnaire belge, il a dû également adresser de nombreux rapports au ministère dont il relevait, et qui se trouvent aux archives de l'Etat : Son style est correct, coulant, parfois même fleuri. On y reconnaît un homme très à la hauteur de son emploi. On doit regretter qu'il n'ait point rédigé des mémoires plus explicites, relatant tout ce qu'il a vu et observé pendant ses voyages ; il aurait livré bien des pages intéressantes.

Le commissaire Wolter aimait infiniment sa patrie adoptive ; lorsqu'en 1848 ses collègues quittèrent le service de la Belgique à la nouvelle de la création d'une marine allemande, il resta seul à son poste. Cet acte a été récompensé par une assez forte augmentation de traitement et par la décision que désormais lui seul porterait le titre de commissaire de marine.

En 1851, il fut obligé, pour motifs de santé, de demander à être placé en disponibilité : il conserva la solde entière de son grade. Cette retraite provisoire a été rendue définitive, le 31 mai 1860, après que encore il lui avait été proposé à plusieurs reprises, de reprendre la mer. Mais ses forces étaient trop épuisées pour lui permettre de se livrer de nouveau aux fatigues des voyages de long cours. A ce jour, il a obtenu sa pension pour suppression d'emploi ; et le 21 juillet suivant la décoration militaire de l'Ordre de Léopold, *pour anciens services*.

Depuis lors il est allé passer le restant de ses jours dans sa famille, successivement à Arlon, à Strassen et enfin à Luxembourg, où il est décédé célibataire, le 25 novembre

1874, à l'âge de 68 ans. Le 31 janvier 1865 il avait été autorisé à habiter le grand-duché de Luxembourg, avec jouissance de sa pension entière.

*Etat-civil. — Renseignements obtenus. — Ses titres et nominations. — Quelques-unes de ses compositions. — Journaux de l'époque.*

WURTH, *Anne*, fondatrice d'une bourse d'études et bienfaitrice de l'hospice Pescatore ; fille et troisième enfant de Jean-Mathias Würth, négociant, et de Julienne Fendius, est née à Luxembourg, le 11 thermidor an XII (30 juillet 1804).

Mariée le 1<sup>er</sup> juillet 1833, avec le sieur Louis-Albert Cuvelier, ces époux avaient établi dans cette ville une maison de commerce qui obtint bientôt une grande renommée à cause de l'importance de ses affaires. La dame Cuvelier, née Würth, est décédée le 24 mai 1864, ne laissant qu'une fille unique qui devait devenir héritière d'une fortune considérable. Mais depuis son enfance, cette jeune personne manifestait le goût le plus décidé pour embrasser la vie religieuse. Sa mère crut dès lors pouvoir, de son côté, disposer dans un but d'utilité durable à toujours d'une partie des bénéfices qu'elle avait aidé à faire. En conséquence elle engagea de la manière la plus pressante, à son lit de mort, son époux ainsi que sa fille, à constituer un capital suffisant pour l'alimentation d'une bourse d'études à attacher à l'athénée de Luxembourg, et pouvant continuer à être défructuée pendant les années de théologie par un étudiant peu moyenné.

Cette recommandation a été exécutée ; et, après en avoir obtenu, par arrêté du Souverain en date du 6 janvier 1865, l'autorisation nécessaire, le sieur Cuvelier avec sa fille ont, par acte du notaire Mothe de Luxembourg, le 28 du même mois de janvier 1865, constitué dans cette intention un capital de six mille francs, rapportant annuellement 290 frs., tous frais déduits.

De plus, et par l'effet des mêmes recommandations dans des vues identiques, et en vertu d'une autre autorisation souveraine, en date du 7 juin 1870, les mêmes ont contribué par un versement de 50 mille francs, pour compléter par anticipation, le million déterminé par le sieur J.-P. Pescatore avant de commencer l'érection de l'hospice que ce dernier constituait par son testament (voir Biogr. luxembourgeoise, II, 43, sqq.).

La demoiselle Cuvelier est aujourd'hui religieuse professe.

*Mémorial du Grand-Duché — Renseignements obtenus. — Souvenirs personnels. — Etat-civil. — Archives.*

WURTH, *Jean-Charles*, à l'état-civil, tandis que communément on lui donnait les prénoms *Jean-Baptiste-Charles*, était médecin.

Né à Luxembourg, le 27 mai 1772, il était fils de François-Xavier Würth (Wirth), et de Hélène Saurbronn.

Ses parents, originaires de Bühl au grand-duché de Baden, s'étaient fixés à Luxembourg, où ils ont été reçus dans le corps de la bourgeoisie, par acte en date du 10 novembre 1763, après que Fr. Xav. Würth, le chef du ménage nouvellement immigré, eut déclaré vouloir s'affilier au métier des drapiers : Il exerçait la profession de chapelier.

Jean-Charles Würth, troisième fils et cinquième enfant, après avoir terminé ses humanités et sa philosophie au collège des Jésuites dans sa ville natale, alla se faire inscrire à la faculté de médecine à l'université de Louvain, où il a été promu docteur.

Il épousa le 10 fructidor an VII, ou le 27 août 1799, à l'âge de 27 ans, dame Marie-Madelaine Vander Noot, fille des défunts Jean-Nicolas Vander Noot, marchand, et Madelaine Hermann. De ce mariage est né, entre autres enfants, Jean-Théodore Würth, qui a son article dans la Biographie, II, 272-273.

Jean-Charles Würth a été un médecin aussi modeste que rempli de science, tel qu'on aime tant à en rencontrer pour l'honneur de ce corps. Sans que jamais il eût brigué aucune distinction, le public reconnaissait en lui cet esprit observateur qui caractérise le véritable mérite : aussi voyait-on le docteur Würth recherché de loin comme de près ; surtout appelé en consultation dans les cas graves. De son côté, le Gouvernement l'honora de plusieurs charges, plutôt de confiance que lucratives : c'est ainsi qu'il faisait partie du Conseil municipal de Luxembourg et du bureau d'administration de l'athénée. Il a également été médecin des prisons et membre de la députation des Etats provinciaux. Il fut nommé président de la Commission sanitaire, plus tard dite médicale du Grand-Duché, à la création de ce collège en 1818. Le docteur J.-C. Würth est mort en 1826.

*Etat-civil. — Souvenirs. — Almanachs du Grand-Duché. — Renseignements obtenus.*

WURTH, *Jean-Philippe-Christophe*, négociant, administrateur et législateur, est né à Luxembourg, le 7 juin 1787, fils de François-Xavier Würth, chapelier, originaire de Bühl dans le duché de Bade, et de Hélène Saurbronn. Il se voua au commerce de mercerie dans lequel il prospéra avantageusement.

Elevé dans les sentiments d'une grande piété, il n'en dévia jamais et prenait plaisir, jusqu'au dernier jour de sa vie, à faire partie de confréries et d'associations religieuses. Il aida même à la fondation de quelques-unes de ces sociétés, surtout lorsqu'elles ajoutaient à leur tendance un but de charité chrétienne. Il a également, pendant une longue série d'années, fait partie du conseil de fabrique de la cure de Notre-Dame, aujourd'hui cathédrale. En 1848 il fonda, avec quelques personnes qui partageaient les mêmes opinions, le journal quotidien nommé *Luxemburger Wort für Wahrheit und Recht*, afin sans doute de remplacer la gazette cléricale créée en 1844 sous l'évêque Laurent, pour lors vicaire apostolique dans le Grand-Duché, et exilé en 1848 à cause de son administration antipathique à la généralité des habitants.

Würth a été jusqu'à son décès un des principaux propriétaires du *Luxemburger Wort*.

Entré en 1834 au Conseil de Régence de la capitale, il a été désigné échevin en 1837, une dignité qu'il a remplie jusqu'au 4 avril 1848, où il se retira du Conseil, en même temps qu'il donnait sa démission comme échevin.

Würth s'était conquis une grande considération parmi ses concitoyens, par sa probité dans les affaires, ainsi que par son dévouement à la chose publique. Et ce fut sans doute sur ces considérations que le Souverain, qui s'était réservé la première nomination des membres devant composer les Etats du pays, institués par la Constitution du 12 octobre 1841, le désigna pour entrer dans cette Assemblée consultative, avec mission de représenter le canton de Capellen qui venait d'être créé par la nouvelle répartition cantonale. Il siégea aux Etats, du 7 juin 1842 au 7 avril 1847, où il s'est démis de son mandat, à cause d'une incompatibilité surgie entre lui et un de ses collègues auquel il venait de donner une de ses filles en mariage : Le beau-père se retira pour conserver son siège à son gendre.



J.-Th.-Christ. Würth, qui avait obtenu la décoration de chevalier de l'Ordre du Lion néerlandais, est décédé le 19 mai 1871, dans sa 74<sup>e</sup> année.

*Luxemburger Wort*, du 23 mai 1861. — *Etat-civil*. — *Renseignements fournis*. — *Almanachs*. — *Souvenirs*. — *Procès-verbaux des sessions législatives*. — *Liste officielle des législateurs*.

WURTH, Louis, médecin civil et militaire, né à Luxembourg, le 14 décembre 1810, était fils de Martin Würth, négociant en chapellerie, et de Julienne Fendius. Nous ferons remarquer que, à l'état-civil, dans les actes de naissance de ses sept enfants, Martin Würth, père de Louis qui nous occupe ici, est erronément inscrit avec le prénom Mathias et même Jean-Mathirs: cette observation pourra, à une occasion éventuelle, avoir un intérêt direct pour la famille Würth.

Après avoir achevé son école élémentaire, Louis Würth fut admis, en octobre 1823, en qualité d'élève de septième à l'Athénée de sa ville natale, et figura régulièrement, tous les ans, au nombre des lauréats.

Arrivé en 1830 à la fin de ses classes humanitaires, au moment où la révolution politique de Bruxelles éclatait, et désirant ne donner prise, pour l'avenir, à aucune récusation administrative pour incapacité politique touchant la carrière médicale à laquelle il se destinait, et malgré les difficultés qu'il devait prévoir avoir à subir en suivant dans ses cours académiques des leçons données en allemand, tandis que jusque-là il n'avait été habitué à l'Athénée qu'à se servir exclusivement de la langue française, Louis Würth alla se faire inscrire, le 9 mai 1831, comme élève à l'université de Bonn, où il fréquenta les cours des sciences naturelles, préparatoires à ceux sur l'art de guérir. De Bonn il se rendit l'année suivante à Heidelberg, afin de terminer ses études iatriques. Et, devant la faculté académique de cette dernière ville, il obtint, le 14 août 1834, „examine rigoroso insigni cum laude superato“, un diplôme de *Docteur en médecine, en chirurgie et dans l'art des accouchements*.

Mais lorsqu'il rentra dans sa ville natale, avec l'intention de se consacrer à l'exercice de son art, il toucha tout d'abord à des difficultés administratives, relativement à l'exequatur pratique, difficultés que l'on fondait, à La Haye, sur la question de validité de ses diplômes de docteur, délivrés par une université étrangère. Sous le point de vue du

droit rigoureux, on pouvait se baser sur les dispositions de l'arrêté-loi de 1816, qui prescrivait à tout gradué à l'étranger, avant de pouvoir être admis à l'exercice public de la spécialité pour laquelle le diplôme avait été délivré, de subir une nouvelle épreuve de capacité devant une faculté indigène. Mais Louis Würth, au moment où il avait terminé ses études gymnasiales, s'était déjà trouvé dans une position perplexe touchant le lieu où il pourrait valablement atteindre sa vocation: les provinces belges du royaume des Pays-Bas, vers lesquelles, du reste, il devait éprouver le plus de sympathie, tant à cause de la langue véhiculaire que de leur réputation scientifique étendue au loin, que parce que tous les personnages de sa parenté ayant fait des études supérieures, avaient suivi les cours des facultés de Liège, lesquelles, comme celles de Gand et de Louvain, se trouvaient désormais décrétées en révolution contre l'autorité se disant légitime; de façon qu'il était naturellement à craindre que le Souverain refusât de reconnaître comme réguliers les titres délivrés par les universités de ces provinces, où jusque-là les étudiants avaient à choisir leur université, et malgré que ces institutions supérieures fonctionnassent encore sous les prescriptions des lois néerlandaises: Afin de ne point heurter l'autorité, avons-nous déjà dit, L. Würth avait fait le sacrifice de sa prédilection naturelle, et s'était rendu en Allemagne, pays avec lequel le Luxembourg se trouvait d'ailleurs en connexion politique par l'effet des lois dites fédérales germaniques; circonstances sur lesquelles le Gouvernement avait, depuis octobre 1230, recommencé à s'appuyer, afin de parvenir à vaincre, si possible, la révolution; tandis qu'antérieurement il n'y avait eu que le moins possible d'égards. Cette prudence de Würth n'a pas été appréciée par le conseiller exotique de la Couronne du Roi Guillaume I<sup>er</sup>. Ce conseiller, avec le titre de Référéndaire intime pour les affaires du Grand-Duché de Luxembourg, ne cherchait en toute circonstance possible qu'à aliéner au Souverain le cœur des habitants, par les mesures et les décisions vexatoires qu'il inspirait, se basant tantôt sur tel, tantôt sur tel autre principe biais, jamais sur la véritable doctrine administrative: on se sentait fort par la présence d'une garnison nombreuse étrangère qui occupait la forteresse enceignant la ville qui, seule entre toutes les localités luxembourgeoises, avait pu être maintenue

sous le régime direct du Grand-Duc, ayant à ses côtés le Référéndaire proconsul.

Il avait été, par de simples dépêches en date des 1<sup>er</sup> décembre 1832, 15 janvier et 11 août 1833, ordonné que : pour l'avenir, les jeunes gens munis de diplômes de Docteur dans une faculté quelconque, auraient à subir devant une Commission à nommer chaque fois *ad hoc*, un examen rigoureux sur la branche qu'ils voulaient exercer, avant de pouvoir être admis à la pratique publique. Lorsque Louis Würth se présenta, le Référéndaire Stifft prescrivit au Gouvernement de Luxembourg de désigner cette Commission spéciale d'examen; ce qui a été exécuté. Les deux examinateurs choisis procédèrent à l'épreuve, tant écrite qu'orale, et conclurent à l'admission du candidat à la pratique, parce que, porte le rapport : celui-ci avait *bien soutenu l'examen*. Le Gouvernement se joignit à cet avis. Mais ce jugement favorable n'allait point au Référéndaire qui, en ceci comme en toutes choses, voulait de plus longues et de plus grandes difficultés. Les pièces lui ayant été adressées à La Haye, il les transmit à examiner de nouveau à un professeur de l'université de Leyde, lequel trouva les réponses écrites insuffisantes. En conséquence le Référéndaire crut pouvoir, au nom du Souverain, récuser le candidat, ne prenant aucun égard à l'avis motivé des deux Docteurs examinateurs luxembourgeois, l'un président, l'autre membre de la Commission médicale, hommes de science et d'expérience, autant que pouvait l'être le professeur de Leyde qui avait jugé sur les réponses écrites, sans rien savoir touchant celles qui avaient été faites de vive voix, et qui avaient complété ce qu'il pouvait être resté de lacunes dans les premières, faute de temps et même, si on l'exigeait, à cause du défaut d'usage pour rédiger officiellement et sans rature sur du papier estampillé.

Touché par ce refus blessant, autant qu'inutilement vexatoire, surtout à ce moment où la ville de Luxembourg ne possédait que peu de médecins, à tel point qu'on avait dû admettre à la pratique civile, sans examen et comme des praticiens hors ligne, les médecins de la garnison prussienne, Louis Würth, porteur de diplômes obtenus *insigni cum laude*, à une université allemande en bonne réputation, entreprit de tenter une nouvelle épreuve : il demanda et il lui a été accordé par le Roi d'aller subir une troisième fois des examens

de Docteur devant la faculté médico-chirurgicale de Leyde, dans une des provinces septentrionales des Pays-Bas, restée fidèle au Roi Guillaume I<sup>er</sup>; devant cette même faculté, dont un des professeurs avait été assez imprudent pour déclarer insuffisantes les réponses écrites du postulant-reconnaissance. Et sous la date du 15 décembre 1815, la dite faculté entière émit l'avis officiel qu'il y avait lieu d'accueillir favorablement la demande et d'accorder au Docteur Louis Würth l'exequatur pratique dans les trois branches de l'art de guérir.

Nous appuyons même sur cette date du 15 décembre 1835, parce qu'encore il n'y avait, paraît-il, pas semblé assez d'attermoiments apportés par le Référéndaire Stifft, puisque ce ne fut qu'en suite de sa dépêche en date du 21 septembre suivant, neuf mois entiers plus tard, que l'exequatur a enfin été accordé, en tout vingt-cinq mois après la date des premiers diplômes universitaires conférant le titre de Docteur ! Nous avons encore à ajouter une remarque ultérieure : lorsqu'encore les dates des autorisations étaient publiées au Mémorial officiel, à la suite des noms des hommes de l'art, celle donnée à L. Würth était indiquée par le millésime 1835; c'était une erreur permanente; il faut lire 1836.

Cependant le Gouvernement de Luxembourg n'avait pas toujours été aussi méticuleux à l'égard de l'aspirant Würth, puisque déjà en septembre 1832, alors qu'il n'avait encore que seize mois d'université, il l'avait autorisé, pendant la première invasion du choléra-morbus, à „suppléer et assister les „médecins de la ville dans la visite des cholériques, tant à Luxembourg que dans les „environs.“

Vers 1840, il a été nommé médecin des pauvres de la commune de Luxembourg, et le 7 février 1843 médecin du canton de même nom : ces emplois il les a remplis jusqu'en août 1849. Il a également, pendant plusieurs années et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1849, été chargé à titre provisoire du service sanitaire de la maison de sûreté civile et militaire, ainsi que du dépôt de mendicité à Luxembourg.

A l'organisation définitive de la milice luxembourgeoise, pour faire partie de l'infanterie de l'armée fédérale allemande, suivant les lois germaniques alors en vigueur, Louis Würth accepta le rang d'officier de santé de 1<sup>re</sup> classe, au 2<sup>e</sup> bataillon de nos chasseurs,

un titre qui lui était conféré par arrêté royal grand-ducal, en date du 12 juillet 1849. Et plus tard, le 14 décembre 1858, il a été désigné médecin en chef du même corps, avec le grade de capitaine de 2<sup>e</sup> classe, lequel a été élevé à la 1<sup>re</sup> classe le 11 janvier 1865. Enfin, à l'époque de la réduction du nombre de nos soldats nationaux, il obtint sa démission honorable, le 9 juillet 1868, et reçut le 31 août de la même année le titre de major honoraire.

Par arrêté royal grand-ducal du 19 février 1864, il a été nommé chevalier de l'Ordre de la Couronne de chêne, et le 8 février 1865 il obtint la croix du mérite militaire.

Le 3 mars 1850 il avait été désigné membre de la Commission des curateurs du Gymnase de Diekirch, pendant qu'il tenait garnison dans cette ville. Ce mandat lui a été renouvelé le 20 avril 1854. Lorsque son ba-

taillon a été transféré à Echternach, L. Würth entra également, le 24 octobre 1864, dans la Commission des curateurs de l'École moyenne de ladite ville. Enfin, retiré à Luxembourg après l'obtention de sa pension, il a également été nommé curateur près de l'Athénée de la capitale.

Louis Würth possédait de précieuses qualités médicales, de vastes connaissances dans son art et un véritable talent d'observateur. Il jouissait d'une grande confiance chez le public et auprès de ses militaires, parce qu'il savait se faire aimer par ses manières douces et affables.

Il est décédé à Luxembourg, le 24 avril 1875, à l'âge de 64 ans.

*Etat-civil. — Mémorial. — Titres personnels. — Almanachs. — Souvenirs — Notes et renseignements communiqués. — Programmes des prix à l'Athénée (1824—1830). — Archives du Gouvernement du Grand-Duché.*

## Y

**YSEBRANT DE LENDONCK, Marie-Romain-Fortuné**, militaire, né à Schœnfelz, section de la commune de Mersch, le 27 janvier 1781.

Ce nom, qui a une consonnance aristocratique, est inconnu dans le petit village où ce personnage a vu le jour. Il est dès lors permis d'admettre qu'il appartenait aux propriétaires du château même.

Ysebrant est décédé le 29 juillet 1842 avec le grade de colonel commandant de province, en retraite.

Il entra en 1799, ainsi dès l'âge de 18 ans à l'armée autrichienne en qualité de cadet. Cette circonstance milita à corroborer la présomption que nous avons énoncée plus haut, à savoir qu'il appartenait à l'ordre nobiliaire, bien qu'une famille de ce nom soit inconnue sous cette qualification dans le Luxembourg.

Il devint sous-lieutenant en juin 1805 et quitta le service en 1808, après avoir fait en 1799 et 1800 les campagnes d'Allemagne, ainsi qu'encore en 1805 celle du Tyrol. En novembre 1808 il rentra dans ses foyers.

Passé au service de l'Angleterre comme volontaire, le 21 septembre 1809, il fut nommé

enseigne le 7 juin 1810, devint lieutenant le 14 mai 1811 et obtint sa démission en 1813.

Il avait fait les campagnes de 1809, 1810 et 1811 en Sicile et celles de 1812 et 1813 en Espagne.

Réadmis au service d'Autriche, le 1<sup>er</sup> novembre 1813, avec le grade de lieutenant, il obtint le brevet de capitaine, le 1<sup>er</sup> janvier 1814; fit la campagne de cette année contre la Bohême, puis passa dans l'armée des Pays-Bas en qualité de capitaine avec rang de major au 10<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, le 16 décembre de la même année. Il a été promu à ce dernier grade le 4 avril 1815, devint lieutenant-colonel d'état-major et chef d'état-major du 3<sup>e</sup> grand commandement militaire, le 20 décembre 1826. Le 10 novembre 1830, il sollicita et obtint sa démission. Le même jour, il fut admis avec son grade au service de la Belgique, fut nommé colonel le 14 du même mois et appelé au commandement de la province de Liège, le 20 août 1831.

Le colonel Ysebrant de Lendonck a été pensionné le 10 avril 1834 et mourut le 29 juillet 1842.

*Etat de services. — Nécrologe des officiers belges.*

## ADDITIONS COMPLÉMENTAIRES ET RECTIFICATIVES

### DE QUELQUES ARTICLES

DE LA

## BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE

1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> éditions.

AA, *Pierre van der*, Jurisconsulte et Président. *Biogr. I, 5.* — Par lettre en date du 2 août 1569, le duc d'Albe nomma, en vertu d'une patente expédiée au nom de Philippe II, roi d'Espagne, Messire Pierre van der Aa, jusque là Conseiller au Conseil souverain du Brabant et Docteur en droits aux fonctions de Vice-Président du Conseil provincial de Luxembourg, en remplacement de feu le Président Jean Keck (v. I, 279). Van der Aa devint en même temps garde ou trésorier des chartres. Des patentes du 22 juin 1571, signées par le roi Philippe II conférèrent à ce personnage la Présidence du même siège.

Pierre van der Aa avait un fils, *Gérard*, qui avait également pris le degré de Docteur en droits et fut inscrit sur le tableau des avocats du Conseil de Luxembourg. Le 17 avril 1586, il a été nommé substitut du Procureur-général; et le 18 juillet 1589, Procureur-général en titre. Ce personnage est décédé en 1593, un an avant son père.

*Reg. pat. et commiss., I, 91.* — *Renseignements de M. le Président WURTH-PAQUET.*

ADELMAN. *Append. Biogr., II, 5.* — Le savant Tritheim, dit M. de Nouë, fait l'éloge suivant d'Adelman : Ce personnage, religieux de l'illustre abbaye de Stavelot, honora son époque par son érudition et la sainteté de sa vie. Il fut célèbre par sa science dans les

saintes écritures, et mérita par la pureté de sa vie d'être inscrit au nombre des saints. On célèbre sa fête le 2 février.

DE NOUË, *Etudes sur Stavelot-Malmédy.*

AGURNEZ, *Jean-Antoine. Append. Biographie, II, 37, sq. art. Gurnez.*

Nous sommes heureux de voir notre sentiment, quant à la manière d'orthographier ce nom, suivi par l'Académie de Bruxelles dans la Biographie nationale de Belgique, en écrivant *Agurnez*. Seulement nous différons avec ce corps savant, en ce qu'il fait précéder le dit nom de la particule prépositive *de*. Dans ses études sur Stavelot-Malmédy, de Nouë dit qu'Agurnez a été le premier régent, ou plutôt le premier préfet des écoles publiques à Malines. Le même auteur ajoute qu'en outre Agurnez a travaillé pendant neuf ans, à la demande du prieur Laurenty, à l'Histoire de Stavelot.

*Biogr. nationale de Belgique.* — DE NOUË, *ouvrage cité; d'après Malesch., Acta sec.*

ALLAMONT, *Théodore d'. Biogr. I, 20 et 21.* — A rédiger comme suit l'avant dernier alinéa : Il est mort à Bastogne, le 17 décembre 1667. Voici le passage que le manuscrit des Viri illustres lui a consacré : etc.

A ajouter à la fin du même article :

Théodore d'Allamont avait un frère nommé

Louis, qui est mort au service d'Espagne, ayant le grade de capitaine.

*Généalogie authentique de la famille d'Allamont.*

ANLY, Jean d'. *Rectification. Biogr. I, 24.* — A supprimer tout le second alinéa, commençant par : Bien que pendant le 16<sup>e</sup> siècle, etc.; de nouvelles découvertes nous ont démontré que ce passage est erroné.

ARNOULT, Charles-Guillaume d'. — *Biographie, I, 27.* — *Add.* — A substituer au dernier alinéa du texte, celui qui va suivre :

La baronne d'Arnoult, née de Linden, a survécu à son époux jusqu'au 31 octobre 1731, ayant atteint l'âge de 68 ans. Elle a été inhumée dans un caveau construit pour sa famille, dans l'église des religieuses de la Congrégation, devant le chœur.

Merjai nous donne son épitaphe que nous copions :

D. O. M.

*Dans ce caveau attend la résurrection  
Dernière le corps de Noble et Illustre  
Dame Anne-Marie de Linden douairière  
De Messire Charles-Guillaume Baron  
d'Arnoult Sr de Soleuvre, Dame de  
Berbourg, Differdange, Schengen, La  
Rochette, Herberen, Mompach, Dalheim, etc.  
Laquelle après une vie chrétienne et  
Exemplaire est décédée le 31 d'octobre  
MDCCLXXXI. Priez Dieu pour le*

*Repos de son âme.*

Messires Alphonse-Dominique, Willibrorde-Joseph-Ignace, et Lothaire-Philippe, Barons d'Arnoult et de Soleuvre ses fils, et Madame Anne-Elisabeth, douairière de feu le Seigneur Philippe-François de Kokorzowetz Comte de Kokorzowa; et Mesdemoiselles Marie-Marguerite-Sibille, et Anne-Reine, Baronnes d'Arnoult et de Soleuvre, ses filles, ont fait mettre ce monument à la pieuse et perpétuelle mémoire de Madame leur très-honorée et très-chère mère.

Quartiers.

ARNOULT.	LINDEN.
BUSBACH.	BELVA.
SHELLART.	D'ORN. (Ouren ?)
WILTHEIM.	BINGFELT.

Il paraît que Charles-Guillaume d'Arnoult avait été inhumé dans le même caveau, si nous en croyons l'épitaphe ajoutée à la suite

de celle de sa femme. Elle est consacrée à un fils de ces époux, lequel y avait également été enterré. Voici cette inscription :

*L'an MDCCLXXXVI, le 27 septembre  
Mourut fort regretté d'un chacun, ledit  
Willibrorde-Joseph-Ignace Baron d'Arnoult  
Et de Soleuvre et fut inhumé dans ce  
Caveau auprès de ses père et mère susdits.*

R. I. P.

*Etat-civil de Luxembourg. — Manuscrits de  
MERJAI, XXIV.*

ARNOULT, Christophe d', magistrat. — *Biogr. I, 28 et 29.* — Christophe d'Arnoult a subi ses examens de Docteur en droits, le 7 novembre 1680. — Il obtint le fauteuil de Président du Conseil provincial de Luxembourg, en 1696 et l'occupa pendant 50 ans, plus pendant deux années la vice-présidence. — La dame Anne-Barbe de Baillet de la Tour, son épouse est décédée à Luxembourg, sous la paroisse de St Nicolas, à l'âge de 57 ans, le 8 juillet 1724. — Le baron Lothaire-Frédéric Mohr de Wald, second époux de la comtesse douairière de Wiltz, née Barbe-Marie-Françoise-Xavière Baronne d'Arnoult et de Meysembourg est décédé le 4 juin 1766 et a été inhumé dans l'église des Cordeliers ou Récollets, à Luxembourg.

*Archives du Palais, à Luxembourg. — Etat-civil  
de Luxembourg.*

ARNOULT, Dominique baron d' et de Soleuvre, est inscrit sur la liste des Prévôts de Remich et de Grevenmacher, avec l'ajoute qu'il est mort en 1737.

Ce personnage, sur lequel nous ne connaissons aucune autre particularité, avait été baptisé sous les noms de *Alphonse-Dominique*. Il était fils de Charles-Guillaume (v. *Biogr. I, 27*) et de Anne-Marie de Linden. Marié à Reine de Metzenhausen, il en eut quatre fils dont deux seulement vécurent : Christophe-Antoine, époux de Marie-Antoinette de Blanchard du Châtelet, à Berbourg; et Damien, qui a été uni à Eve, marquise de Coppons.

*Généalogie. — BERTHOLET, Listes.*

ARNOULT, Jean-Antoine baron d' et de Soleuvre, magistrat, né le 23 juillet 1682, était fils de Charles-Guillaume d'Arnoult (v. *Biogr. I, 27*), créé baron de son nom et de Soleuvre, et de Anne-Marie de Linden. Il étudia le droit, obtint la licence et se fit d'abord recevoir avocat au Grand-Conseil de

Malines. Le 15 octobre 1711, il a été nommé Conseiller-lettré à Luxembourg, en survivance du Conseiller Marchant. Par patentes du 12 novembre de la même année, il fut nommé Conseiller honoraire de longue robe, jusqu'à ce qu'il pût desservir l'état de Conseiller ordinaire ou effectif.

Sur les protestations du Conseiller Marchant, et une représentation officielle du Conseil provincial même, en date du 22 décembre suivant, S. Alt. Elect. de Bavière décida que : puisque Jean-Antoine d'Arnoult était neveu du Président Christophe d'Arnoult, il aurait entrée au Conseil pour y assister aux délibérations, et que sa voix y serait reçue; sauf que pendant la vie du Conseiller Marchant, lorsqu'il serait du même avis que le Président, son oncle, les deux voix ne compteront que pour une. — J.-A. d'Arnoult est décédé célibataire à Luxembourg, le 10 janvier 1729, âgé de 42 ans.

*Archives du Palais; Reg. aux Commissions, N° 1105, p. 44. — Etat-civil de Luxembourg.*

ARNOULT, *Jean-Prosper d'*, magistrat. — Biogr. I, 31.

Jean (-Prosper) d'Arnoult remplaça le Président du Conseil Antoine du Fresne décédé en 1669. — D'après les registres paroissiaux de Luxembourg, il est décédé le 24 septembre 1699, à l'âge de 85 ans. — Marguerite-Sybille ou Isabelle de Busbach, sa femme est décédée sous la paroisse de St Nicolas en la même ville, le 2 avril 1704, âgée de 83 ans.

*Registres paroissiaux de Luxembourg.*

AUTEL, *Godefroid d'*. — Biogr. I, 32. — Appoline von der Feltz ou de Larochette est décédée à Luxembourg, sous la paroisse de St Nicolas, le 22 octobre 1692, à l'âge de 57 ans.

*Etat-civil de Luxembourg.*

AUTEL, *Huard d'*. — Biogr. I, 33. — Huard d'Autel, père du personnage auquel cet article est consacré, est cité par Bertholet parmi les Gouverneurs de Luxembourg. Le même auteur ajoute qu'il est décédé en 1386.

BERTHOLET.

AUTEL, *Jean-Frédéric comte d'*. — Biographie I, 33-35. — Dame Marie-Charlotte d'Autel, dont il est parlé à la page 34, est décédée à son tour, le 10 janvier 1724, à l'âge de 81 ans.

*Registres paroissiaux de Luxembourg.*

BAILLET, *Charles-Antoine-Maximilien comte de Baillet-la-Tour*; militaire. — Biographie I, 42 à 44.

*A ajouter* le prénom *Joseph* à la suite de ceux indiqués pour ce personnage, lequel est né le 14 décembre 1737. — Il commença sa carrière militaire en 1755, à l'âge de 18 ans.

A la suite de la bataille de Kolin, en 1757, il a été nommé capitaine de grenadiers.

*A substituer à la phrase* : il était depuis cinq ans général-major lorsqu'il fut envoyé, en 1787 dans les Pays-Bas, le passage qui va suivre :

Il obtint successivement des patentes de major en 1767, de lieutenant-colonel en 1769, de colonel en 1772. En 1777 il a été investi du commandement d'un corps à Wieliczka, aux confins de la Pologne, une mission qu'il accomplit avec tant de distinction que l'empereur Joseph II lui en témoigna sa satisfaction par une lettre autographe. Nommé général en 1782, il exerçait les fonctions de ce grade dans la Carinthie, lorsqu'en 1787 il a été subitement appelé dans les Pays-Pas. — *A continuer le texte.*

*Ajouter entre le dernier alinéa de la seconde colonne de la même page et la suite :*

Pendant les nombreux combats que les troupes impériales livrèrent aux patriotes belges, combats qui aboutirent en moins d'une année au rétablissement des autorités autrichiennes en Belgique, le comte de Baillet défendit énergiquement la ligne de la Meuse. Il fit évacuer le Limbourg, s'empara de la citadelle de Namur, puis de Mons. Enfin il amena la soumission de Gand, de Bruges, d'Ostende et conserva le commandement de la Flandre jusqu'au début de la révolution française.

*Commencer comme suit la dernière tirade de cette colonne :*

Sur ces entrefaites l'Autriche déclara la guerre à la France; ce fut là une nouvelle occasion pour le comte de La Tour de se distinguer. Appelé au commandement de l'aile droite de l'armée du duc de Saxe-Teschen, qui devait protéger les provinces de la Belgique dont il avait le Gouvernement général, contre les républicains de la France, le comte de Baillet défendit victorieusement ses positions. Puis, prenant hardiment l'offensive il s'empara de Lannoy, d'Orchies et de St Amand dont il fit les garnisons prisonnières. Il tint le général Dumouriez en échec pendant trois mois dans son camp retranché de Maulde, le chassa enfin

de cette position, le poursuivit sans relâche et s'empara de tous ses magasins. Il assista ensuite au bombardement de Lille; et après la levée du siège il défendit la Flandre jusqu'à la perte de la bataille de Jemmapes. En 1792 il soutint pendant plusieurs jours les efforts de l'armée française. etc. *A continuer le texte.*

Page 44. *Au lieu de :* il mourut le 22 juillet 1806, à l'âge de 69 ans et fut, suivant ses désirs, inhumé à Vienne. *Lisez :* Il est mort le 22 juillet 1806, âgé de 69 ans, à Vienne, où il a été inhumé suivant ses désirs.

*Biographie nationale de Belgique. Art. Signé :* le général GUILLAUME.

BAILLET, *Christophe-Ernest de*, homme d'Etat. — Biogr. I, 40 à 42.

Christophe-Ernest de Baillet avait pour mère : *Anne-Marie Coenen*.

D'abord inscrit sur le Tableau des avocats au parlement de Metz, il fut nommé Conseiller-lettré au Conseil provincial de Luxembourg, par lettres de Charles II, roi d'Espagne, en date du 23 mars 1693, non 1699, comme une faute typographique le porte. Dans cette dignité, il remplaça le Conseiller *Maximilien-Antoine de Baillet*, son père.

Page 41. *A commencer le second alinéa comme suit :*

Pendant les troubles dans les Provinces Belges, notamment à Malines, le 13 juin 1718, sous le Gouvernement si tristement célèbre du marquis de Prié, comme le Baron de S<sup>t</sup> Génois le dit à tant d'endroits de la Biographie nationale de Belgique, Christophe-Ernest de Baillet s'est distingué par la modération, en même temps que par la fermeté sage et courageuse avec laquelle il sut tenir tête à la fureur du peuple révolté de cette ville, et empêcher, même au péril de sa vie, les plus terribles excès.

L'Archiduchesse Marie-Elisabeth, Gouvernante des Pays-Bas, dont il dirigeait l'administration en qualité de chef et Président du Conseil privé, l'honorait de sa confiance toute particulière.

Sa belle conduite lui valut d'être, le 10 mars 1719, élevé au rang de Comte de son nom.

Page 41. *A supprimer les deux dernières lignes de la seconde colonne, de même que les quatre premières de la page suivante, et les remplacer par le passage qui va suivre.*

Christophe-Ernest de Baillet était seigneur de Reckange, Strassen et Munsbach. Il est mort à Bruxelles, le 2 juin 1732 et a été inhumé dans l'église des Carmes déchaussés de la même ville. — Le 27 décembre 1694, il avait épousé Anne-Sophie de Martini, fille de François, et de Anne-Marguerite Hadamar. — Une fille, Anne-Barbe de Baillet, issue de ce mariage, a été alliée au Président du Conseil provincial, Christophe d'Arnoult, etc. *à suivre le texte.*

*Etat-civil de Luxembourg. — Biogr. nat. de Belgique; art. signé :* BARON DE S<sup>t</sup> GÉNOIS.

BALONFEAUX ou *Ballonfeaux*, *Jean-George de*. — Biogr. I, 44 et 45. — Jean-George de Balonfeaux était seigneur de Rolingen-lez-Bous, de *Schrassig*, etc. — Il est né à Luxembourg, le 13 février 1658, fils de *George de Balonfeaux* et de *Josine ou Joséphine d'Alscheidt*.

Page 45, colonne première :

Suivant les registres mortuaires de Luxembourg, J.-G. de Balonfeaux est décédé le 15 juin 1726; bien que son épitaphe, que nous avons lue et copiée sur place, indique le 21. Il était âgé de 68 ans.

Après la mort de sa première femme, née de Binsfeld, J.-G. de Balonfeaux avait épousé, le 13 janvier 1675, Anne-Philippine de Scouville, décédée à l'âge de 87 ans, le 29 décembre 1725.

*Etat-civil de Luxembourg.*

BANDE, *George de*, magistrat. — Biographie I, 45. *A ajouter :*

Nous trouvons que, le 27 août 1693, *François-Eustache de Bande*, le même que celui dont nous venons de parler, a été nommé Conseiller de courte-robe ou d'épée, c'est-à-dire membre noble du Conseil provincial de Luxembourg, en remplacement de Charles de Schauwenbourg. Ce personnage est né à Luxembourg, le 5 octobre 1663, fils de Jean-François de Bande et de Marie-Marguerite Greisch. Il avait épousé Marie-Théodorine de Custine. Sept enfants, issus de ce mariage, six fils et une fille sont inscrits dans les registres paroissiaux de Luxembourg.

*Etat-civil.*

BECK, *Jean, baron de*, militaire et homme d'Etat. — Biogr. I, 49 à 54.

Page 51. *A substituer à l'alinéa 3 de la première colonne, et commençant par les*

mots : **Monté** rapidement de grade en grade, etc., *le passage suivant* :

**Monté** rapidement de grade en grade, Beck fut, en 1636, nommé Maréchal-de-camp. En 1641 il a été désigné major-général de bataille; et, le 18 janvier 1642 gouverneur civil et militaire des Pays-Duché de Luxembourg et comté de Chinoy, en remplacement du comte d'Ost-Frise, décédé. Au moment de cette nomination, dit la Patente, il était Gouverneur de Thionville.

*Reg. aux Patentes; arch. Luxembourg; III.*

**BECK, Jean-George I**, dit *Gérard*, baron de. — Biogr. I, 54 et 55.

*Page 55. Dernier alinéa de la première colonne* : — Anne-Antoinette comtesse de Daun, veuve de Jean-Gérard baron de Beck a survécu à son époux jusqu'au 9 novembre 1683, où elle est décédée à l'âge de 52 ans, suivant un registre mortuaire de la paroisse de St-Nicolas, à Luxembourg.

*Même page, à biffer le second alinéa, commençant par* : Cette mention est absolument trop positive, etc., jusqu'à la dernière phrase de l'article, laquelle est à conserver; et substituer la tirade qui suit :

Cette assertion, concernant un mariage soi-disant d'un baron Jean de Beck avec Anne-Madelaine d'Enschringen, est une erreur évidente provenant d'une inattention ou de la faute du copiste qui aura pris la lettre initiale R pour B. En effet, des études ultérieures nous ont prouvé que cette dame a été unie à Jean de Reck, non Beck. Ce Jean de Reck était Président du Conseil aulique et signait *von der Reck*. Il a laissé postérité de Anne-Madelaine d'Enschringen, laquelle, née en 1603, mourut en 1641.

*A corriger de même à la ligne 5 de ladite colonne, une faute typographique. Il faut lire* : Lontzen, dit Roben; non Loutzen.

*Docum. orig. aux Archives de Coblenz; communications de M. le Conseiller-Directeur de ce dépôt v. ELTESTER.*

**BERNARD**, dit *de Strassen*, auteur. — Biogr. I, 61 et 62. — A ajouter à la liste de ses ouvrages : 17° Collationes fratris Bernardi de Lutzenburgo, Ordinis Prædicatorum, de quindecim virtutibus Gloriosissimæ Virginis Mariæ.

*Journal Luxemburger Wort, du 19 novembre 1868.*

**BERTHOLET, Jean**, Jésuite. — Biogr. I,

65 à 67. — A ajouter, page 65 : — Décidé à entrer dans l'Ordre des Jésuites, Bertholet se rendit à Tournay, le 8 octobre 1708, pour y faire son noviciat.

*Page 67, 1<sup>re</sup> colonne.* Il composa : 7° La vie des Saintes des Pays-Bas, ou les femmes illustres dans l'Eglise. 1747; in-folio; manuscrit à la Bibliothèque de l'Université de Liège. N'eserait-ce peut-être pas là un extrait de l'ouvrage cité sous le numéro six qui précède?

**BLANCHART, Blanchard ou Blanquard.** — Biogr. I, 74. — Cet article est à supprimer entièrement, comme ne reposant que sur une erreur provenant de la confusion avec laquelle Robens a établi la généalogie de cette maison équestre dans son Adelslexikon.

Il en sera de même de l'article déjà rectificatif de celui-ci, à la page 294 du T. II du même ouvrage.

**BLANCHART, Antoine de.** — Biogr. I, p. 74 et 75. — A ajouter au premier alinéa de la première colonne, page 75 :

Antoine de Blanchart (Ant. I dans la généal.) se titrait seigneur de Crespy, Sorbé et Linden. Il naquit à Metz, le 13 mai 1535, fils de Claude Blanchart et de Barbe de Flasigny. Claude Blanchart était Treize et Amant de la cité de Metz, et „ses prédécesseurs de toute „ancienneté de temps immémorial descen- „daient des Paraiges de ladite ville, gens „nobles, employés au Gouvernement de la „République. Lorsque cette ville, etc.

**BOUCHY, Henri.** — Biogr. I, 94. — *Ajouter à cet article* : On a, en outre, de ce religieux personnage : 3° Le mystère de la sainte Incarnation de nostre rédempteur et sauveur Jésus-Christ, par personnages. Accommodé sur certains passages contenus au Vieil et Nouveau Testament. Anvers, Plantin, 1587; petit in-8°; 116 pages et un feuillet pour le privilège. Ce livre est devenu très-rare : Un exemplaire a été adjugé au prix de 405 francs à la vente Soleinne. Cette composition, écrite pendant la jeunesse de l'auteur, longtemps avant sa publication à Anvers, et sa représentation à Bastogne, est la seule pièce dramatique en langue vulgaire, imprimée au seizième siècle, due à un écrivain appartenant aux provinces wallonnes de l'Est de la Belgique.

**ULYSSE CAPITAINE**, dans : *Biogr. nation. de Belgique*



**BOURCIER, Jean-Léonard, baron de.** — Biogr. I, 94 et 95. *Ajoutes.* — Page 95, à la suite de l'avant-dernier alinéa : On a en outre de lui : *Traité de la nature du Duché de Lorraine* ; Nancy, in-4°. — Droits de la Maison de Lorraine sur le royaume de Sicile ; dans le même volume que l'œuvre précédente. — Arrêts choisis de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, avec divers actes publics concernant les duchés de Lorraine et de Bar ; Nancy, 2 vol. in 4°, dont le premier imprimé en 1717 ; le second en 1722.

*Finally, to add to the sources :*

Après D. Calmel, *Biblioth. lorraine, et Histoire de Lorraine*, I, p. LXXXVI. — DELWENNE, *Biogr. du royaume des Pays-Bas*.

**BRIAS, autrefois Bryas, Louis-Antoine, comte de, militaire.** — Biogr. I, 103. *Rectifications et additions.*

Ce personnage a été nommé au baptême : *Louis-Aloys*, non *Louis-Antoine*. — Il est né à Luxembourg, le 15 novembre 1781, fils de Jean-Joseph-Frédéric, baron de Brias, créé comte de son nom et de *Hollenfels*, par lettres du 21 février 1787, né à *Hollenfels*, le 19 novembre 1730 ; et de Marie-Françoise baronne de Cassal et de Bomal.

*Jean-Frédéric-Joseph comte de Brias*, père du général auquel cet article est consacré, était lieutenant-colonel au service de S. M. I. et R. apostolique, et membre de l'Etat noble du Duché de Luxembourg. Par contrat en date du 15 août 1778, il avait épousé, nous l'avons dit, dame Marie-Françoise baronne de Cassal et de Bomal, fille de Pierre-Antoine-Joseph, seigneur de Fischbach, Larochette et Racour, Conseiller-d'épée au Conseil provincial de Luxembourg, député-résidant de l'Etat noble de cette province, Administrateur des domaines de S. M. I. au département d'Arlon ; et de Marie-Anne de Biber.

Louis-Aloys comte de Brias a pris part à toutes les guerres du premier empire français. Il entra, le 6 novembre 1806 comme soldat dans le 27<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, nommés généralement cheval-légers. Nommé sous-lieutenant, le 28 avril 1807, lieutenant le 28 avril 1808, adjudant le 1 février 1810, capitaine adjudant-major en août 1811, capitaine commandant d'escadron le 20 juillet 1813. Pendant la même année 1813 il a fait les campagnes d'Allemagne, et celle de France en 1814.

Après la chute de Napoléon I<sup>er</sup>, il entra au service des Pays-Bas, le 14 décembre 1814, avec le grade de major titulaire, au régiment des cuirassiers N<sup>o</sup> 2. Il fut major effectif le 27 juin 1815, lieutenant-colonel le 26 novembre 1824, colonel le 16 avril 1830. Ayant pris du service belge il a été nommé général-major, le 16 octobre 1831 et lieutenant-général, le 24 septembre 1837. Il obtint sa retraite, le 18 juillet 1842. Le général de Brias était resté célibataire.

*Etat-civil.* — PIRON, *Levensbeschrywingen.* — VIGNERON, *la Belgique militaire.* — *Nécrologe des officiers de l'armée belge.* — DE STEIN D'ALTENSTEIN, *Annuaire de la noblesse de Belgique.*

**BROSIUS, Henri-Ignace, jésuite, publiciste-polémiste.** — Biogr. 194. *Article à substituer, comme plus complet.*

H.-I. Brosius, publiciste, est né à Virton, non à Luxembourg, comme la Biographie nationale de Belgique le croit, le 17 juin 1864. Il était fils de Henri Brosius, notaire à Luxembourg, de fin de 1764 à 1790 ; et de Barbe Schwab, fille à son tour d'un autre notaire en la même ville.

Il fit ses humanités et sa théologie au Séminaire de la capitale de ce Duché, où son parent, Pierre Brosius était Directeur, et s'affilia, très-jeune à l'ordre des Jésuites. Dès 1783, à peine âgé de 19 ans, il entra dans le journalisme et se fit bientôt connaître comme un ardent adversaire des innovations tentées par l'empereur Joseph II en matière de discipline religieuse. Écrivain fougueux, il fit une guerre incessante au Gouvernement autrichien, lançant force pamphlets contre les réformes introduites dans les administrations civile et ecclésiastique. Partisan dévoué de Vander Noot, il ne cessa de travailler l'opinion en faveur de la révolution brabançonne. Énergiquement secondé par l'abbé de Feller (v. Biogr. I, 192—195) et le chanoine Duviérier, ce dernier rédacteur de *l'Ami des Belges*, Brosius combattit ceux qui voulaient une révision de la Constitution du Brabant, une meilleure représentation politique et l'adoption des formes républicaines. La virulence de leur polémique donna naissance à une brochure intitulée : *Avis à MM. Brosius, Feller, Duviérier* (1790, 6 p. in-8°). — Brosius s'employa aussi, mais inutilement, à propager l'insurrection dans le Luxembourg, comme on le voit dans un pamphlet portant pour titre : *Lettre adressée par quelques notables*

de la province de Luxembourg à M. l'abbé Brosius, en date du 8 mai 1790, contenant un tableau intéressant des dispositions de la ville et du pays ; 7 pages in-8°.

Le Pape Pie VI le nomma notaire apostolique.

La révolution brabançonne ayant pris fin au mois de novembre 1790, et celle de Liège en janvier 1791, Brosius et de Feller prirent le chemin de l'exil. Le dernier passa à Maestricht et plus tard en Westphalie ; le premier, plus jeune, émigra aux Etats-Unis où il resta jusqu'en 1815, donnant, pour vivre, des leçons de français et d'allemand. A la chute de Napoléon I<sup>er</sup>, il vint s'établir à Aix-la-Chapelle où il vécut encore environ 25 ans d'une pension qui, croit-on, lui était payée par l'ordre des Jésuites. Il y est décédé vers 1840.

On a de Brosius : 1° Journal historique et politique des principaux événements des différentes cours de l'Europe ; du 10 octobre 1772 au 31 décembre 1790. Le premier rédacteur était désigné par les initiales H. C. ; Brosius lui succéda à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1783. En 1788 le titre fut changé en celui de : Journal historique et politique des principaux événements du temps, ou Esprit des Gazettes. Ce second titre est cause que ce journal a été mainte fois confondu avec une autre publication également intitulée Esprit des Gazettes, et imprimée d'abord à Bruxelles, ensuite à Louvain. Joseph II ayant proscrit l'œuvre, par édit du 26 janvier 1788, Brosius se réfugia à Liège et y transféra son établissement. Le 6 janvier 1790 il y annonça chez le libraire Tutot la continuation 2° du Journal philosophique et chrétien. — Janvier à décembre 1790 ; 4 vol. in-8°. — Cette feuille était l'organe des Etats et du Clergé. — Il faut y joindre : 3° L'Assemblée nationale vengée des calomnies du fanatisme, ou Réfutation d'un journal imprimé à Liège, 1790, par un chanoine réformé ; Lille, 1790 ; in-12 ; figures. Brosius était non-seulement le rédacteur, mais aussi l'imprimeur de cet écrit, au dire de Van Hulthem. Cette publication, poursuivie avec acharnement par le Gouvernement autrichien, fut prohibée le 17 février 1791.

Brosius a également publié : 4° La démolition raisonnée du séminaire profane érigé à Louvain en 1786. — Il a aussi fourni des articles au Journal historique et littéraire de de Feller. — Il nous est en outre connu : 5° par le Catéchisme d'un bon citoyen ; Liège,

1792 ; vol. in-8°. — Tous ces écrits sont en faveur des Etats du Brabant et au profit du parti dit des catholiques, à la tête desquels se trouvaient les van Espen, les vander Noot, etc.

L'esprit militant n'abandonna pas, paraît-il, l'abbé Brosius, même après son retour de l'exil. En effet, en 1816 il publia, soi-disant à Metz, chez Adam, rue de la Grand-Maison, une nouvelle brochure pamphlétaire sous le titre de : 6° Antwort, wie sie so ungefähr sein soll, auf das sogenannte Deutsch-Lützenburger Wort des H. Munchen, von H. B. . . . . Priestern des Bisthums Metz. — Nous nous croyons en devoir d'ajouter ici qu'il n'existe pas à Metz une rue dénommée de la Grand-Maison, en même temps qu'il n'y avait pas dans cette ville, en 1816, un imprimeur ou libraire du nom Adam.

*Biogr. nat. de Belgique, art. signé : AUG. VAN DER MERSCHE. — Nouvelle Biogr. universelle, par DIDOT. — BRITZ, Mémoire sur l'ancien droit de Belgique. — DE BACKER, Bibl. des écriv. de la Comp. de J. — WARZÉE, Essai historique sur les journ. belges. — DE THREUX, Bibliographie liégeoise. — NAMUR, Suppl. Catal. Biblioth. Luxbg. — Notes particulières. — SCHETTER, Catal. Biblioth. Luxbg.*

BURTON, Jean-Louis. — Biogr. I, 106. — A ajouter le passage suivant :

On doit en outre à l'abbé Burton l'ouvrage qui a pour titre : *Précis historique de Gérard de Groesbeeck, prince-évêque de Liège*. Cambrai, 1785 ; in-8° ; Mémoire couronné par la Société d'Emulation de Cambrai.

AUG. VAN DER MERSCHE, dans : *Biogr. nation. de Belgique*.

BUSBACH, Jean de. — Biogr. I, 103. — A rédiger comme suit la seconde moitié du premier alinéa de la première colonne.

Il occupait ces fonctions lorsque la confiance de la Cour l'appela en 1604 à Spire, en qualité d'assesseur à la diète de l'Empire. Il y séjourna jusqu'en 1630, où il fut chassé par les Suédois et contraint d'abandonner tous ses biens pour sauver sa personne, sa femme et ses enfants. En reconnaissance des services rendus par lui, le roi d'Espagne manda au Gouverneur-général des Pays-Bas de pourvoir Jean de Busbach à la première place vacante au Conseil privé. La mort de de Busbach empêcha l'accomplissement de cette promesse. Il servit en outre utilement en Espagne l'Archiduc Albert qui avait une foi entière en ses lumières, et mourut à Luxembourg, en 1632

Note transmise.

**CHOLINUS, Jean.** — Biogr. I, 119. — *Additions* : — S'il nous était permis d'avancer, touchant la prononciation vulgaire originaire du nom latinisé Cholinus une supposition qui paraît présenter une assez grande vraisemblance, nous dirions que l'on pourrait rendre ce nom par l'appellation *Choler* ou *Chuler* et *Schuller*, que l'on rencontre encore aujourd'hui dans le Luxembourg.

D'autre part, von Bianco dit positivement que Jean Cholinus est décédé pendant le mois de mars 1629.

Le même auteur ajoute en outre qu'il n'a rien découvert qui pût faire admettre que ce personnage aurait composé quelque ouvrage littéraire.

Par testament en date du 6 février 1629, ainsi écrit peu de temps avant sa mort, Jean Cholinus a ordonné la fondation d'une bourse d'études de son nom, à annexer au collège dit *Montanum*, à Cologne. Ce bénéfice, qui aujourd'hui rapporte annuellement 162 écus de Prusse, ou 607 francs et 50 centimes, est constitué en faveur de sa famille, et seulement à défaut de parenté il peut être conféré à des étrangers, qui doivent être fils de bourgeois de Cologne ou bien de Born; mais pour quatre ans seulement quant à la durée de l'usufruit. La carrière reste au choix des boursiers parents, tandis que les boursiers étrangers, admis à la jouissance, sont tenus de se vouer à la théologie.

V. BIANCO, *Die ehemalige Universität und die Gymnasien zu Köln*; II, 1372, sq.; et 40.

**CLAUDE, Nicolas**, prêtre, fondateur de bourses d'études. — Biogr. I, 123. *Addition*.

Chacune de ces quatre bourses pour études s'élève à 600 francs. Elles peuvent être défructuées pour les humanités, la philosophie et le droit.

PRAT; *Histoire d'Arlon*; II, 268.

**CLAUS, Michel.** — Biographie I, 123. — *A ajouter* :

La bibliothèque de la ville de Luxembourg possède en outre d'un *Claus*, qualifié R. P. (Révérend Père) les deux ouvrages dont nous copions ici les titres : 1° *Tragoediae ludis autumnalibus datae*. Aug. Vindelic. 1741; vol. in-12. — 2° *Exercitationes theatrales*; Aug. Vindelic., 1755; 2 vol. in-12.

Ces trois volumes, imprimés à Augsburg, plus de vingt ans après les deux qui sont cités dans le texte de la Biographie, peuvent-ils

être attribués à notre Michel Claus ? La qualification R. P. ne semble-t-elle pas faire conclure plus tôt que ce dernier aurait été religieux régulier, non curé d'une paroisse de la campagne ?

*Catal. Biblioth. Luxemb.*; édit. SCHORTTER.

**CUSA, Nicolas de, ou Cusanus.** — Biographie I, 141, sq. *Addition*.

Le Père Pruvost dit dans la vie du Père Scouville que le Jésuite Nicolas Cusanus se nommait *Leyen*, et que le surnom Cusanus, comme nous l'avons indiqué, ne lui est venu que de son endroit natal, le village de Cues, non Cuiss, comme le même auteur l'écrit.

Nicolas de Cusa est décédé dans la maison de son ordre, à Luxembourg, le 20 avril 1636; non en 1536, comme une autre faute d'impression le fait dire au même auteur : en 1536 les jésuites n'étaient pas encore établis à Luxembourg. Il a été inhumé dans l'église de son monastère.

PRUVOST, *Vie du R. P. Philippe de Scouville*, 222 à 235.

**CYGNE, Martin du.** — Biographie II, 302. — *A changer comme suit le commencement de cet article* :

**CYGNE, Martin La**, jésuite, a habité la maison de son ordre à Luxembourg. Il donna pendant plusieurs années les leçons de la classe de rhétorique au collège de la dite ville. Le Père Martin *La Cygne*, nom que l'on trouve également écrit en *Du Cygne*, mais plus rarement, était originaire de la ville de Bastogne où cette appellation patronymique a, par la suite des temps été tellement martyrisée qu'aujourd'hui elle n'est plus que difficilement reconnaissable dans le vocable *Lassine*, comme sa parenté orthographe actuellement sa signature.

L'idée que nous émettons ici, d'après les actes baptismaux, concernant le lieu de la naissance du Père Martin *du* ou *la*, peut-être même *de la Cygne*, est combattue par le Père Pruvost, jésuite, qui a séjourné pendant plusieurs années dans la maison dite de St François à Arlon. Celui-ci se fonde sur la circonstance que quelques-uns des ouvrages de Martin du Cygne portent la mention : *a R. P. Martino du Cygne Audomarensi*, ou de St Omer. Nous concevons qu'à première vue cette désignation prête au doute. Mais en présence de l'affirmation positive résultant d'une série d'actes de l'état-civil (livres des

baptêmes, des mariages et des décès), s'étendant de père en fils sur plus de deux siècles et sans lacune, malgré les variantes dans l'orthographe, lesquelles dernières ont été par nous constatées et restituées au nom originnaire, au moyen de la confrontation dans les filiations ascendantes; en présence surtout de l'acte même du baptême du personnage en question, le doute doit disparaître. La qualification *audomarensis*, il est vrai, paraîtrait à certains égards militer en faveur de l'objection qui nous est faite. Nous y répondons cependant en disant que cette désignation de lieu peut tout aussi bien désigner la résidence actuelle que le lieu d'origine: combien de fois, en effet ne reconstruisons-nous pas des livres écrits par des religieux qui se qualifient du nom de leur monastère? Et les Jésuites surtout, ne sont-ils pas cosmopolites, se dénommant presque toujours du lieu qu'ils habitent au moment où ils parlent ou écrivent? Au surplus, nous ne faisons que répondre à une observation bienveillante; nous défendons notre opinion que nous croyons fondée. Peu doit nous importer au surplus, dans quelle ville, à St Omer ou à Bastogne, notre personnage a vu le jour, puisqu'il est acquis à la Biographie nationale du pays, à cause de son séjour plus ou moins long à Luxembourg même.

Le Père Pruvost nous fait une seconde remarque; et celle-ci servira à rectifier une erreur glissée dans l'article concernant de la Biographie luxembourgeoise: L'ouvrage du P. Martin du Cygne, *Fons eloquentiae*, etc., que nous avons d'abord cru ne former qu'un abrégé revu et retravaillé de l'*Analysis rhetorica* est une édition des Discours de Cicéron, soignée par l'auteur; avec leur analyse à la suite.

Le même Jésuite a en outre publié: 5° *Ars metrica*; et 6° *Ars historica*. Ces deux ouvrages ne nous sont qu'indiqués par ces désignations. — 7° *Ars rhetorica*; vol. in-12; Leodii, 1726.

Le P. Martin du Cygne ne nous est connu etc. *A reprendre notre texte primitif à la cinquième ligne, en y intercallant les corrections que nous venons de consigner.*

NEYEN, *Histoire de la ville de Bastogne*. — Notes communiquées par le P. PRUVOST.

DETERMÉ, Jean-Baptiste. — Biogr. I, 150 à 152. — *A rédiger comme suit la première phrase de cet article:*

Determe, Jean-Baptiste, prélat, homme de Cour, est né à Sonlez, commune moderne de *Winseler* au canton de *Wiltz*, le 2 juillet 1741, fils de Paul Determe et de Marguerite Guillaume. Il était frère jumeau de Jean-François Determe. Son acte de baptême est un des plus vieux de l'ancienne paroisse de Sonlez, conservés aux archives communales actuelles de *Winseler*.

Son père, qui était charron et sans fortune, etc.

Page 151. *A rayer* la dernière phrase du second alinéa: Il fit plus, etc., jusqu'à et compris: accompagnée en chef de sept étoiles d'or. *Ensuite, lui substituer la tirade qui va suivre:*

Il fit faire son portrait, grandeur naturelle, portant les insignes de chanoine de la métropole de St Etienne, à Vienne. Le peintre, F. Einste qui apposa son pinxit 1770, ainsi lorsque Determe avait l'âge de 29 ans, y ajouta au coin supérieur droit les armoiries adoptées par le prélat: de sable à la pyramide (*le terminus* allégorique du nom Determe) d'azur, accompagnée en chef, de chaque côté, de trois étoiles d'or à 6 rais, posées par 2. 1.; l'écu sommé d'une couronne antique, de laquelle essort un heaume d'argent, ouvert et doublé de gueules, également couronné: Le tout sommé à son tour d'un double vol de sable portant chacun une étoile de l'écusson; entre les deux une troisième étoile du même. Hachements d'or et de sable. Devise: TERMINUS UNIVERSIS OMNIBUS.

Autour de l'écusson: JOANNES BAPTISTA DE TERME CANON. CAPITUL. ECCLES. MET. VIENNENSIS. 1770.

Cette manière d'écrire le nom *Determe* en deux mots, à la manière des nobles, *de Terme*, se trouve également employée sur la tranche de plusieurs médailles en argent, grand module, dont l'une entre autres, de forme ovale, a été frappée à l'occasion de la naissance de l'archiduc fils aîné de Marie-Thérèse, lequel fut plus tard l'Empereur Joseph II. L'avers de cette médaille représente un buste d'enfant entouré d'une couronne de laurier, avec la légende: JOSEPHUS ARCH. AUSTR. REG. HUNG. ET BOH. LOTH. ET MAG. HETR. PRINCIP. — Au revers: un enfant nud, assis sur un berceau, tenant de la droite un serpent roulé; s'appuyant de la gauche sur sa couchette, et empoignant également un serpent. Au bas: NATUS — MDCXXI. — XIII MARTII.

Lorsque le Grand Prêlat Determe eut obtenu la possession de cette médaille il fit graver autour de la tranche : *Jean-Bapt. de Terme Prêlat et Grand Chantre de la Métropole de Vienne. 1779.*

*A reprendre ensuite le texte : Le stratagème passa etc.*

*Page 152. A substituer au paragraphe final de l'article, commençant par : Determe est mort à l'âge de quarante-cinq ans; et terminé par la phrase : cette église a aussi de beaux ornements sacerdotaux dont il lui a fait cadeau, le passage qui va suivre :*

Il résulte de renseignements officiels que nous avons reçus de Vienne même, que Determe, qualifié dans son acte de décès : *Chanoine de l'Église métropolitaine de S<sup>t</sup> Etienne à Vienne, Grand Chantre, Prêlat mitré et Conseiller consistorial, etc.*, est décédé dans cette résidence impériale, victime d'une fièvre putride maligne, le 26 janvier 1787, à l'âge de 49 ans, dit ce document; mais seulement de 45 ans, 6 mois et 24 jours, comme cela est constaté par la comparaison de son acte de baptême rappelé plus haut. Il repose au cimetière de S<sup>t</sup> Marx, attaché à la paroisse de S<sup>t</sup> Etienne.

Les notices que nous venons de citer donnent en outre les dates suivantes, d'après les archives mêmes du Chapitre de Vienne : „Révérend Seigneur Jean-Bapt. de Terme, du diocèse de Liège, installé Chanoine, le 15 „avril 1770; nommé Grand Chantre en 1778; „Confesseur de l'Archiduchesse Antoinette, „qui est devenue plus tard la très-infortunée „reine de France.“

Ce passage, tel court qu'il est, donne des détails précieux lorsqu'on en compare les dates avec d'autres concernant notre personnage : Ainsi, il n'avait que 29 ans d'âge lorsqu'il obtint l'insigne honneur d'être compté au chapitre métropolitain de Vienne. Si nous poursuivons nos investigations comparatives, nous arrivons à constater la parfaite exactitude de ce que nous avons dit dans le texte de la Biographie, d'après les simples souvenirs retenus par sa famille de Sonlez-Doncols, à savoir que, dès ses prémices il doit avoir obtenu les honneurs du canonat, à cause de la favorable réputation de science et de vertu qu'il s'était acquise déjà avant son ordination. En effet, lorsqu'on remémore les débuts de J.-B. Determe et ses aventures antérieures, on ne peut bonnement se refuser à admettre

que sa consécration n'a pas pu avoir lieu avant au moins l'âge de 28 ou 29 ans.

D'un autre côté, comme déjà nous l'avons dit dans notre article, dernier alinéa, si le Grand-Prêlat Determe n'a publié aucun ouvrage, il n'en mérite pas moins de figurer parmi nos illustrations nationales par ses connaissances et à cause de la manière extraordinaire avec laquelle il est parvenu à s'acquérir à bon droit à la Cour autrichienne tant d'honneurs et de distinctions. Car, bien que les notes extraites des archives du Noble et Illustre Chapitre métropolitain de Vienne ne parlent point du titre de confesseur, tant de l'Impératrice-Reine douairière que de son fils, l'Empereur Joseph II; se contentant de ne le lui attribuer que pour l'Archiduchesse Marie-Antoinette, il n'en est pas moins vrai qu'il jouissait d'un immense crédit à la Cour; et, suivant ses correspondances autographes avec sa belle-sœur de Sonlez, qu'il était le commensal habituel de Joseph II.

L'église de Sonlez, son endroit natal, possède plusieurs et de précieux souvenirs du chanoine Determe; entre autres un ciboire et un calice en argent, fortement dorés; plusieurs ornements sacerdotaux de prix; des reliques avec authentique, etc. Le 20 février 1769, il y a également fondé, au capital de 27 florins d'Autriche (67 frs. 50 centimes), deux messes anniversaires, à chanter pendant l'octave de la fête-Dieu. Ces messes sont aujourd'hui réduites à une seule, bien que l'usufruit du ciboire en argent doré ait été ajouté au capital de la constitution, capital minime, à la vérité, quant à son chiffre monétaire actuel, mais qui était très-suffisant alors, même sans y comprendre la valeur métallique du vase sacré surajouté.

Il a laissé à sa famille du Luxembourg, qui par là a été enrichie, la fortune particulière qu'il avait épargnée sur les revenus de ses prébendes : les descendants de celle-ci ont naguère fait entre eux le partage de trois portraits provenant de la succession du chanoine leur agnat, celui de ce dernier, celui de son père et celui d'une sœur qui restaient avec lui. Il en a été agi de même avec ses médailles commémoratives, ainsi qu'un grand nombre de reliques en médaillon avec authentique; etc., etc.

*Etat-civil de Sonlez et de Vienne. — Archives du chap. métrop. de Vienne; extraits fournis par M. le Chanoine ERNEST-MAX HOREZ. — Portrait original du chanoine, de son père et de sa sœur.*

DUMONT, *Henri*, prêtre, fondateur de bourses d'études. — Biographie I, 158. *A ajouter :*

Depuis l'impression de cet article, nous avons été mieux renseigné. La fondation de Dumont consiste non pas en une, mais en neuf bourses d'études, suivant les archives du comité des bourses, à Arlon. Elles sont à défructuer pour les humanités, les hautes sciences et la théologie. Y ont droit les parents du fondateur d'abord; ensuite les jeunes gens de sa paroisse de Virton; puis ceux appartenant à la paroisse de Jamoigne, que vraisemblablement il avait régie antérieurement; enfin les étudiants d'Izel, son endroit natal; et en dernier lieu ceux de la paroisse de Tintigny. La première de ces bourses, pour études universitaires, rapporte annuellement 500 francs; cinq autres sont, chacune de 200 francs; enfin chacune des trois dernières de 100 francs: Les huit pour les humanités.

PRAT; *Histoire d'Arlon*; II, 269.

EVERLANGE-WITRY, *Louis-Hyacinthe* d'. — Biogr. I, 165. *Addition :* — Issu d'une famille chevaleresque, ce personnage est auteur: 1° d'un Traité sur la recherche des eaux minérales et sur les productions du mont de la Trinité près de Tournai (1779). — 2° de Mémoires sur l'électricité médicale (1784-1788). — 3° de Dissertations sur les fossiles et les pétrifications du Tournaisis et de la Grique (1777 et 1785) ainsi que d'autres écrits sur les sciences naturelles. L.-H. d'Everlange-Witry est mort vers 1789.

X. HIRSCHLING, *la Noblesse artiste et lettrée*; 352, sq.

EYSCHEN, *Charles-Gérard*. — Biogr. I, 168 à 172. *Additions et rectifications*

*Page 170. A rédiger comme suit le second alinéa de la seconde colonne :* Déjà en mai 1831, il se fit inscrire sur le tableau des avocats de la capitale où il plaida *jusque fin de 1832*.

*Même page, même colonne; 4° alinéa :* Le 30 novembre 1832 il a été nommé juge de paix-suppléant, etc.

*Page 172. Première colonne. Fin du second alinéa :* du 27 novembre 1857.

*Même page, première colonne. A ajouter :* Le 7 juin 1832, Ch.-G. Eyschen avait épousé dame Marie-Christine Würth, fille de J.-B.-C. Würth, docteur en médecine (v. son art.), et

de Marie-Madelaine Vander Noot. Après le décès de cette dame, arrivé le 26 janvier 1846, il convola, le 6 juin 1850 en secondes noces avec Jeanne-Françoise Würth, cousine germaine de sa première épouse. Du premier de ces mariages il a survécu deux fils.

*Etat-civil. — Documents obtenus.*

GEISEN, *Jean-Henri-François-Jacques* de. — Biogr. I, 209. *Additions et rectifications.*

*Première colonne, premier alinéa :* Suivant les registres paroissiaux de St Nicolas, à Luxembourg, sa mère se nommait Anne-Marie-Madelaine de Blochausen, non Jeanne tout court.

*Même colonne, second alinéa :* J.-H.-F.-J. de Geisen est décédé le 3 mai 1794, à Luxembourg. *Le 5 suivant, son corps a été transporté à Limpach et inhumé dans une chapelle latérale, au côté gauche, en avant du chœur de l'église de cette localité, etc.*

*Même colonne et la suivante, 4° alinéa, commençant par :* Par son testament en date du 28 avril 1848, *jusqu'à la fin de cet alinéa :* aucune autre destination; *tout ce passage est à supprimer* parce qu'il est remplacé par l'article: FONTAYNE, *Victoire-Dieudonnée, vicomtesse de, et d'Harnoncourt* (v. cet article dans le présent volume).

*A remplacer toute cette tirade par celle qui suit :*

Comme ce personnage ne laissait aucune descendance directe, il fit rédiger, le 28 avril 1794, six jours avant sa mort, par le notaire Frédéric François de Luxembourg, un testament authentique dont nous nous allons donner l'analyse sommaire: 1° Il déclare sa femme héritière mobilière universelle de tout ce qu'il délaissera. 2° Il lègue à sa sœur Guisberte, marquise de Villers, née de Geisen, toute sa fortune immobilière dont il réserve néanmoins la jouissance intégrale viagèrement à sa femme. 3° Après la mort de cette dernière il ordonne que la dot qu'elle a apportée et qui s'élève à mille Louis d'or soit restituée aux héritiers de Madame de Geisen. 4° Il lègue à l'hospice ou refuge des orphelins de la ville de Luxembourg un capital de deux mille écus à 56 sols du pays (8,960 francs, argent moderne); plus une pareille somme à une famille hollandaise; le tout à verser par madame son héritière immobilière, dans l'année où celle-ci entrera en jouissance des biens du testateur. 5° Mille écus légués aux églises de Bettingen et de Limpach, à chacune

cinq cents, tant en faveur des fabriques de ces églises que pour favoriser l'instruction primaire dans les deux dits villages; également à acquitter par sa sœur dans l'année de son entrée en jouissance de l'héritage.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, la famille héritière immobilière a ponctuellement exécuté les prescriptions de cet acte de dernière volonté.

*Protocole du notaire Fréd. François; aux archives du Palais, à Luxembourg. — Etat-civil de la paroisse de Limpach — Registres parocissiaux de Luxembourg. — Archives du château de Burgesch.*

**GERDEN, François-Chrétien-Sidoine de,** magistrat. — Biogr. II, 317; col. 2. — *A rectifier :*

De Gerden est décédé le 28, non le 29 mars 1787.

*Dernier alinéa :* Par contrat en date du 24 septembre 1750, F.-C.-S. de Gerden avait épousé etc.

*Papiers de la famille.*

**GLEVEL, Wenand,** abbé d'Echternach. — Biogr. I, 226. *A ajouter au nombre de ses ouvrages :* 3° Vera Dei sapientia descendens a patre luminum.

*BAERSCH, Eflia illustrata de Schannat, III, iv, 305*

**GYMNICH, Evrard de.** — Biogr. I, 231. *A ajouter :* Evrard de Gymnich est mentionné par Bertholet comme ayant été également gouverneur du quartier wallon du Luxembourg en 1421, sous l'empereur Sigismond.

*BERTHOLET, Listes.*

**HAVELANGE, Jean-Joseph,** littérateur et prêtre déporté. — Biogr. I, 239 - La Bibliothèque de Luxembourg possède encore un autre ouvrage de ce prêtre. Il a pour titre : *Lettre adressée à tous les archevêques et évêques dont le diocèse s'étend sur la province de Luxembourg.* Brochure in-8°; Luxembourg, 1787. C'est également un écrit de polémique contre les novations religieuses entreprises par l'Empereur Joseph II.

*Catal. Biblioth. Luxembourg.*

**HENN, Alexandre.** — Biogr. I, 242, col. 2. — *Ajouter à la fin de l'article :* Alex. Henn a décrit, dans trois ouvrages distincts, cités par les Gesta trevirorum, édition Muller et Wytttenbach, les particularités du siège de la ville de Trèves auquel il avait assisté. Ces

compositions, il les a suscrites : 1. *Ephemerides trevericae obsidionis per Gallos (1674).* — 2. *Excidium verè horribile Monasterii S<sup>ti</sup> Maximini.* — 3. *Excidium S<sup>ti</sup> Paulini.*

Cet abbé était, lui, quatrième frère qui avaient embrassé la règle de S<sup>t</sup> Benoît : Guillaume, Benoît qui fut abbé de S<sup>t</sup> Martin, et Arnoul, profès en la même maison. Ce dernier a été promu docteur en droit, en 1630. L'ouvrage qui nous a fourni ces données, croit que Guillaume Henn serait né à Bulingen, non à S<sup>t</sup> Vith, comme ses trois autres frères.

*Gesta Trevir; édit. MULLER et WYTTENBACH. — Dr HECKING, Histoire de St-Vith.*

**HEUSCHLING, Etienne.** — Biogr. I, p. 246 et 247. *Rectifications et complément.*

*Page 247, col. 1<sup>re</sup>, lignes 3 et 4 :* Il n'a pas été le dernier survivant des vingt premiers fondateurs de l'Académie de Bruxelles; mais seulement un des derniers.

*Même page et même colonne.* Outre le discours que nous citons dans le texte, Etienne Heuschling a édité 2° le discours qu'il avait prononcé deux ans auparavant, à l'occasion de l'installation de l'école centrale, avec ceux des autres professeurs ses collègues. Ils ont été reproduits dans „l'Esprit des Journaux“, juillet et août 1797. Tirés à part, ils forment une brochure in-8°, de 75 pages. A la fin de la première année d'études, il fit également imprimer, format in-4° : 3° Programme des exercices publics qui auront lieu dans les salles de l'École centrale du Département de la Dyle, du 1<sup>er</sup> au 9 fructidor an VII, à neuf heures du matin.

*Notes fournies par M. XAV. HEUSCHLING, neveu du savant professeur, et Directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur, à Bruxelles.*

**HONTHEIM, Jean-Nicolas de,** évêque, auteur. — Biogr. I, 252 à 253. *Additions :* Au baptême, l'évêque de Hontheim avait été nommé Jean-Nicolas-Chrysostôme. — Il était fils puîné de Charles-Gaspard de Hontheim, membre du Conseil et du Tribunal supérieur de Trèves, et de Anne-Marguerite d'Anethan. — Il se qualifiait seigneur de Montquintin, de Couvroux, de Rouvrois, de Dampicourt, de Grihier, etc. — A son décès il avait atteint l'âge de 90 ans.

*DE STEIN D'ALTENSTEIN, Annuaire de la Noblesse de Belgique; 1854, p. 157.*

**HUART, Ignace,** religieux et auteur. — Biogr. I, 258. — *Additions.*

Paquot dit dans ses mémoires qu'il ignore la patrie de ce personnage, bien que, ajoute-t-il, le nom de *Lintrivallensis* qu'il a pris en tête d'un de ses ouvrages puisse faire conjecturer qu'il aurait été de *Neder-Linter* ou *Basse-Lintre* en Brabant, vers Tirlemont. Mais, ajoute-t-il dans une note, Ignace d'Huart a pu peut-être avoir, par cette qualification, voulu désigner l'abbaye d'Aulne au diocèse de Liège, dans laquelle il avait fait sa profession monastique.

Ce doute seul pent, semble-t-il, autoriser l'énonciation d'une autre supposition qui se trouvera justifiée par la seconde hypothèse de Paquot, s'il est vrai que le couvent d'Aulne était dénommé en latin : *abbatia lintrivallensis*.

En effet, les archives de la famille d'Huart, originaire de Grimbiéville-Grimbiémont portent le nom du Père Ignace Huart ou d'Huart parmi ses agnats, sans cependant entrer dans des détails sur la carrière de ce personnage, comme déjà nous l'avons dit dans la Biographie. Pendant le seizième siècle le manoir de Grimbiémont était encore en la possession de cette famille et habitée par elle. Il devient dès lors assez vraisemblable que notre religieux y sera né; d'abord parce que le nom d'Huart est peu divisé; ensuite, s'il avait appartenu à la branche qui s'est établie dans la partie méridionale du Luxembourg, il aurait apparemment choisi un monastère dans cette dernière contrée pour s'y retirer. Le noeud de l'énigme réside dès lors, à nos yeux, dans la question de savoir : 1° si le surnom *lintrivallensis* qu'il avait pris peut être rapporté à l'abbaye d'Aulne dont il était religieux; ou bien 2°, si l'on interprétera ce surnom en lui attribuant une autre signification quelconque; car il ne peut en aucun cas désigner Bas-Lintre où jamais le nom d'une famille Huart ou d'Huart qui y aurait résidé, ne paraît avoir été connu.

Quoi qu'il en soit, Ignace Huart entra dans l'Ordre de Cîteaux ou de Prémontré vers 1618, et s'y engagea par les vœux solennels dans l'abbaye d'Aulne, à une forte lieue de Tirlemont, diocèse de Liège. Dans la suite il prit le bonnet de Docteur en Théologie et se rendit habile dans cette science ainsi que dans la philosophie scolastique de l'époque. Il enseigna même avec distinction l'une et l'autre dans son monastère, jusqu'en 1656, où il fut délégué pour prendre la direction des religieuses bernardines de Vivegnis ou

Vetus Vinetum, sur la rive gauche de la Meuse, à deux lieues de Liège. Il s'acquitta de cette charge pendant cinq ans et mourut dans cette abbaye, le 19 avril 1661, à l'âge de 49 ans seulement.

On a de ce personnage 1° l'ouvrage suscrit : *Ranutii Higati* (anagramme) *lintrivallensis Bernardus*, hoc est : D. Bernardi abbatis Claraevallensis, doctoris melliflui tractatus de gratiâ et libero arbitrio, periodicè dispunctus, commentariis illustratus; S. Augustino primario gratiæ christianæ propugnatori consonus demonstratus, atque a filiorum alienorum depravationibus vindicatus, 1649; in-4°. Sans nom de lieu ni d'imprimeur.

Le Père Bertrand Tissier, prieur et réformateur de l'abbaye de Bonne-Fontaine, et docteur en théologie de l'université de Pont-à-Mousson attaqua cet ouvrage comme injurieux à S<sup>t</sup> Bernard et favorable à la Doctrine proscrire de Jansenius, dans l'un des deux Appendix qu'il joignit à la *Disputatio theologica in Janseniana dogmatica*, imprimée à Charleville, Gédéon Poncelet, 1651. Ignace Huart lui opposa la brochure : 2° *Bernardus abbreviatus*. — Le Père Mathias Hauzeur, célèbre recollet wallon fit paraître vers le même temps : *Correctio fraterna Ranutii Higati anagrammatici*; laquelle lui attira une réponse du Père Huart ou d'Huart. Elle a pour titre : 3° *Exceptiones et Vindiciæ pro Ranutio Higato, adversus criminationes et errores quibus ejus Doctrina et Mores impetuntur ab auctore libelli cui titulus : Correctio fraterna, etc. Ad R<sup>mum</sup> P. P. Petrum Marchantum, Ordinis F. F. Minorum regularis et strictioris observantiæ Commissarium generalem*. — Cette réponse a été suivie d'une autre : 4° *Appendix Vindiciarum pro Ranutio Higato*.

Foppens dit que ces écrits du Père Huart ont été prohibés par Innocent X, en 1654. Mais Paquot ajoute qu'il n'a pas trouvé qu'ils l'aient été nominativement.

Une 5° œuvre du même personnage a pour titre : *Bernardus Abbas, sive Sanctus Praelatus. Hoc est : Flores Pastorales, ex selectissimis quibusque D. Bernardi operibus collecti, atque in gratiam praelatorum omnium, tam saecularium quam regularium, eligentium et nominantium ad praelaturas, ac denique concionatorum singularem utilitatem, in tractationis modum et formulam digesti; ad R<sup>mum</sup> ac Ill<sup>mum</sup> D. D. Archiepiscopum Mech-*



linensem, Belgii totius primatém, etc. Lovan., Hieron. Nimpens, 1651; in-4°; 304 pages. Ce livre est divisé en 189 chapitres. — 6° Commentarius in Logicam Aristotelis; sive Aristoteles Rationalis, dilucidissimis brevissimisque commentariis ex selectissimis quibuscunque philosophis recentioribus et antiquis illustratus. — Le Père Huart a en outre laissé en manuscrit les deux compositions suivantes : 7° S. Bernardi facies immaculata. — 8° Bernardus monachus, ubi Vita spiritualis ipsius S. Doctoris verbis exprimitur.

ΠΑΡΟΥΤ, *Mémoires, etc.* PIRON, *Algemeene Levensbeschryving n.* — DE VISCH. — LE COMTE DE BEC DE-LIÈVRE, *Biogr. liégeois.*

HUART, *Jean-Gaspard d'.* — Biogr. I, 259. — *Rectification.*

Ce personnage est entré au Conseil provincial de Luxembourg par nomination du 31 août 1612, non pas en 1611, comme une faute typographique l'indique dans le texte.

A ajouter après ce millésime 1612 : en remplacement de son père, que son grand âge forçait à la retraite.

HUMYN, *Claude de.* — Biogr. I, 270 et 271. — A ajouter entre les deux derniers alinéas :

Dans son Livre d'or de la Noblesse luxembourgeoise, p. 83 et la suivante, M. le chevalier de Kessel dit que Claude de Humyn aurait été inhumé dans l'église des Récollets à Bruxelles, non dans celle du même Ordre à Bastogne, comme l'inscription murale en guise d'építaphe, que nous avons transcrite, et qui subsiste encore en ce moment le démontre cependant sans réplique.

Cet auteur, il est vrai, cite une seconde inscription, *rappelant le dit personnage, ainsi que son épouse.* Elle est de la teneur suivante, et se serait trouvée dans l'église pré-rappelée, à Bruxelles :

D. O. M.

*Claudius de Humyn, filius Henrici scutiferi, eques Auratus, toparcha de Schutbourgh, Wardain, Tarchamps, etc. etc. qui dum viveret regi a consilio privato fuit, et praeses finantiarum Palatinatus inferioris, summus item justitiae militaris et civilis judex, nec non legatus pluries ad principes-electores missus; obiit anno MDCXXXIX, mensis julii die*

XXIX, aetatis anno LVIII mens. II. dies XXVIII.

*Nobilis Anna-Carolina d'Iserin marito Optimè merito sibi que posuit. Obiit illa II decembris MDCLIX. Lector eis benè apprecare.*

A nos yeux, il y a loin de là à l'építaphe véritable de Bastogne, où il est écrit : *Ici gisent les ossements de, etc.* Et l'on ne peut tout au plus inférer que de loin, du memento rapporté par M. de Kessel, que le nom de l'épouse, ajouté à la fin, indiquerait que cette dernière a été inhumée près de la place où elle-même avait, encore de son vivant, fait poser ce pieux souvenir.

L'ouvrage cité dans le texte de cette ajoute.

KECK, *Jean.* — Biogr. I, 279 à 283. *Additions :*

Page 283, 1<sup>re</sup> colonne, 3<sup>e</sup> alinéa : Par lettres patentes du 27 novembre il fut, en remplacement de Félix de Hornung, promu à la présidence, etc.

Mêmes page et colonne. A changer comme suit le dernier alinéa de l'article :

Le Président Jean Keck est mort le 23 juin 1569. Il a été enterré dans l'église du Saint-Esprit à Luxembourg. *Son építaphe nous a été conservée parmi les papiers de Guillaume de Wiltheim: Nous la reproduisons ici :*

JOANNES KECK A TREVIRI JURISCONSULTUS  
ET DNS IN TORN,  
DIUI CAROLI V. ROM. IMP. AEQ. PILIPPI II  
REGIS CATHOLICI  
TUM A PRIVATIS, TUM A CONSILIIS,  
ET ARCHIVIS LUCCEMBERG,  
SUPPLICUM QUE LIBELLORUM MAGISTER  
ET PRAESES CONSILII LUXEMBURGENSIS,  
OBIIT A° M. D. LX. IX.

LAVAUX, *Anne, héroïne, dite Antoine Atis Bonne-Espérance.* — Biogr. I, 911. — *Addition.*

Elle est née à Lavaux même, un hameau des bords de l'Ourthe, aux environs et dans la commune de Hives, canton luxembourgeois aujourd'hui belge de Laroche.

Communication faite par M. Marcellin Lagarde.

LISSOIR, *Remacle.* — Biogr. II. *Appendice 45 et 46.* — A ajouter à la fin de cet article les notions qui suivent, lesquelles nous avons recueillies récemment :

On a reproché à Remacle Lissoir, est-il dit dans la seconde édition de l'Histoire de Bouillon, par Ozeray, T. II, p. 573, d'avoir desservi la cure de Charleville sous l'évêque constitutionnel de Sedan, et d'avoir assisté en 1797 au concile des prêtres assermentés, comme député du presbytère des Ardennes. Si la vérité n'a pas permis, ajoute le même ouvrage, de dissimuler ces écarts, la justice veut aussi que l'on reconnaisse en lui un véritable mérite, un prélat charitable et un excellent religieux. Pendant le peu de temps qu'il a desservi l'église de Charleville, c'est-à-dire du 3 avril 1791 au 10 octobre 1793, époque à laquelle il s'en démit, ses bienfaits se sont étendus particulièrement sur les enfants admis à la première communion, pour les vêtements desquels il a donné une somme de huit cents livres.

Lissoir a constamment aimé et fait le bien. Le souvenir de ses bienfaits a laissé des traces si profondes dans les environs de son abbaye de la Val-Dieu, que son nom y est encore en vénération, et que dans l'église de cette ancienne maison religieuse, laquelle a été depuis érigée en paroisse, les habitants ont placé en son honneur une inscription monumentale que nous copions ici :

*A la mémoire*  
de M. REMACLE LISSOIR,  
né à Bouillon, le 12 février 1730,  
Dernier Abbé de Lavaldieu, aumônier des  
*Invalides.*

Sa charité fut aussi tendre  
que sa piété fut douce,  
et son savoir profond.

Il décéda à Paris, le 13 mai 1806,  
au milieu de ces guerriers  
à qui il avait consacré  
le reste de ses jours.

Puisse ce marbre consacrer  
le souvenir de ses vertus.

R. I. P.

Outre l'ouvrage de Lissoir que nous avons mentionné dans l'article lui consacré, ce savant a publié : 2° Observations sur le Dictionnaire ecclésiastique et canonique portatif. *Insérées dans le Journal encyclopédique*; juillet 1765, T. V, 1<sup>re</sup> partie, p. 128. — 3° Pour le bréviaire, l'office de St-Norbert et celui de la translation du corps de ce saint, il a composé l'hymne du premier et la prose du second. Dans ces deux pièces on remarque le goût de la bonne latinité. — 4° Le plain-

chant du *Venite exultemus*, en tête de l'antiphonaire est aussi de lui. C'est un beau récitatif qui donne une idée des connaissances musicales acquises pendant sa jeunesse. — 5° Les livres liturgiques, auxquels il a donné sa coopération sont sortis des presses d'Hœner; Nancy; 1786 et 1787. Ils contiennent le *Missel*, le *Graduel*, l'*Antiphonaire*; 3 vol. in-folio; le *Bréviaire*, 2 vol. in-4° et 4 vol. in-12; le *Processionnal*, in-8°; et le *Rituel pour l'administration des Sacrements*, in-8°. — 6° Il a été un des principaux rédacteurs du Journal de Paris, du 4 avril 1795 jusqu'à son décès. — 7° Divers articles insérés dans le Journal d'Economie politique, de morale et de politique, par Røederer. Paris, 1796 à 1800. — 8° Dans: Description des arts et métiers, traité général des pêches, par Duhamel et Monceau, Lissoir est très-honorablement cité à l'occasion des observations qu'il avait communiquées sur la pêche du saumon.

OZERAY, *Hist. de Bouillon*, 2<sup>e</sup> édit.; II, 571, sq. — BOULLLOT, *Biographie ardennaise*, II.

LORENT, *Théodore*. — Biogr. I, 316 à 320. *Ajoute.*

Page 317, colonne 1<sup>re</sup>, vers le milieu, second alinéa: Théodore Lorent est mort à Echternach, le 21 octobre 1786. Il a été inhumé au cimetière de cette ville.

*Registres paroissiaux d'Echternach.*

LUXEMBOURG, LA MAISON RÉGNANTE. § 1. *Luxembourg, la maison comtale, puis ducal, royale, et finalement impériale.* — Biogr. I, 326; colonnes 1 et 2. *A effacer toute la tirade concernant l'écusson de la maison dynastique luxembourgeoise, et commençant au 3<sup>e</sup> alinéa de la 1<sup>re</sup> colonne, par les mots: D'un autre côté et tout d'abord etc., jusqu'à et y compris les quatre premières lignes de la 1<sup>re</sup> colonne de la page suivante (327) par: mais au moins ridicule.*

*Tout ce passage est à remplacer par celui qui va suivre:*

Mais avant d'aborder cette généalogie, nous croyons nécessaire de décrire le véritable blason de la maison régnante de Luxembourg, d'après les règles de l'art héraldique et les documents historiques originaux existants.

Nous sommes d'autant plus engagé à ce faire que, depuis la déclaration par les Puissances européennes de l'autonomie du Grand-Duché et la consécration de son entière indé-

pendance politique de tout lien étranger, sous le sceptre de la dynastie de Nassau, *l'ancien écusson de sa maison princière originaire est devenu celui du Pays*, exprimant, comme on dit en héraldique, son nom vénérable et célèbre dans les glorieuses fastes de son histoire.

Jusqu'ici rien à cet égard n'était décidé d'une manière absolue, quant au nombre de pièces, burelles, rubans ou tringles horizontales alternantes d'argent et d'azur qui en composent le champ ; les uns fixant ce nombre à dix, cinq des unes et autant des autres, tandis que les autres le portaient à onze, soutenant que l'écusson du Luxembourg ne serait que celui du Limbourg, d'argent pur au lion de gueules, avec addition, comme brisure de puiné ou de cadet, de cinq rubans ou fascés rétrécies d'azur ; une disposition qui, comme ajoute, doit laisser le sommet (chef) et la pointe du champ d'argent, sa nuance blanche naturelle.

Mais du moment où il s'agit de *burelles*, il faut, comme M. Ch. Munchen, notre savant héraldiste national l'a péremptoirement prouvé dans une monographie remarquable insérée dans le tome 31 des Publications de la Société archéologique de Luxembourg, il faut, disons-nous, que le nombre total de ces rubans alternants soit pair. Il ne peut donc plus être question, quant à l'écusson luxembourgeois, tel qu'il est blasonné depuis sa naissance, de l'ajoute d'une brisure quelconque. Car comme burellé, il devient franc, originaire, créé par et pour la maison dynastique de Luxembourg, à commencer du jour de l'invention des armoiries pour désigner les familles équestres au treizième siècle, si pas déjà avant, quelque proches parents que les anciens comtes de Luxembourg eussent pu être alors, nommément dans la personne de notre Henri II († 1274), dont le sèel porte cette empreinte pour la première fois, avec les ducs de Limbourg, par l'effet du mariage de la grande Ermesinde avec Walram du dit Limbourg, père de ce comte Henri II.

Done en définitive et de règle absolue, *l'écusson de Luxembourg ne porte point de brisure, ni de puiné, ni de cadet ; il est franc, comme on dit.*

Partant, les auteurs qui croient que la maison de Luxembourg aurait adopté celui du Limbourg, y ajoutant une marque de second ou de troisième-né, versent dans une erreur ; car le champ *burellé* de celui de la première est un écu tout-à-fait différent de celui du

Limbourg, les burelles ne formant jamais une brisure véritable, puisque toujours en nombre pair avec les burelles adjacentes et alternantes ou rubans en même nombre, sur toute l'étendue de la surface du champ, elles constituent, héraldiquement parlant, un champ différent en tout point de celui qui n'a point de burelles, bien que le métal (l'argent de celui du Limbourg, par exemple), ou même un émail quelconque du premier puisse paraître dans le second, alternativement avec ces tringles ajoutées soi-disant comme brisure.

Ainsi l'écusson luxembourgeois est blasonné comme suit :

UN CHAMP BURELLÉ D'ARGENT ET D'AZUR, DE 10 PIÈCES ; AU LION DE GUEULES BROCHANT, COURONNÉ, ARMÉ ET LAMPASSÉ D'OR, LA QUEUE FOURCHUE, NOUÉE ET PASSÉE EN SAUTOIR.

L'ÉCU SOMMÉ, depuis l'érection du pays en Duché, en 1354, D'UNE COURONNE ANTIQUE, OU TOQUE FERMANTE DE DUC A QUATRE BRANCHES D'OR REHAUSSÉES DE PERLES, ET DOUBLÉE DE GUEULES AU REMBRAS D'HERMINE, ET PORTANT UN GLOBE AVEC CROIX, ÉGALEMENT D'OR. HACHEMENTS D'ARGENT ET D'AZUR, REHAUSSÉS OU OMBRÉS DE GUEULES.

Les armoiries constituant un véritable langage onomastique équestre, elles doivent être tracées avec la plus minutieuse exactitude, tout comme il est nécessaire pour le langage de relation, que les mots soient écrits suivant les règles de l'orthographe, si l'écrivain ne veut point passer pour un ignare. En effet, les écussons désignent en peinture les noms des races qui les portent ; et à cause du grand nombre de familles de l'espèce on ne peut prendre trop de précautions pour tracer ces noms en caractères chevaleresques avec la dernière exactitude, le moindre trait dévié, ajouté ou omis pouvant occasionner une méprise très-souvent déplacée au moins.

CH. MUNCHEN, *Blason des Comtes et Ducs de Luxembourg. dans : Publicat. de la Société archéol. Luxbrg., T. XXXI.*

MAIGRET....., *nommé en religion Père Athanase. — Biogr. II. Appendice, 53. — A ajouter le passage qui va suivre : Le Père Athanase est cité comme écrivain. La liste des auteurs bouillonnais le dit auteur de : L'âme poenitente, recueil de prières, oraisons et litanies composées pour les pêcheurs pénitents recourant vers Dieu. Par le P. Athanase de S<sup>t</sup> Augustin. Liège, C. Ouwerx, 1641 ; in-12.*

Le P ALEX PRUVOST; notes. — DOURET; les auteurs bouillonnais.

MAIGRET, George. — Biogr. II. *Appendice*, 53. — A ajouter à la liste de ses ouvrages: 15° Martyrographia Augustiniana; Antverp., H. Verdussen, 1625, vélin, in-8°.

Note de M. CLÉMENT MAUS, ingén. à Bruxelles.

MALHERBES, Don-Denis. — Biogr. II, *Append.* 54. — L'orthographe du nom de ce personnage est à rectifier, en écrivant: *Mallesherbe*.

DE NOUË, *Études sur Stavelot-Malmédy*.

MALMÉDY, ou mieux MALMEDYE, Jean-Baptiste de, médecin. — Biogr. II, *Appendice*, 41.

Dans la Biographie liégeoise, Ulysse Capitaine donne des renseignements ultérieurs sur ce personnage. Nous croyons devoir les reproduire ici.

Malmedie ou Malmedye, Jean-Baptiste de, dit-il, docteur en médecine, né à Sprimont, fut promu le 15 décembre 1702, à l'université de Leyden, où il avait suivi les cours du célèbre Boerhave. Le 1<sup>er</sup> juin 1703, le Collège des médecins l'admit à exercer à Liège l'art de guérir: dix-sept ans plus tard il devint médecin de la Maison de Miséricorde.

Il a écrit: 1° *Disputatio medica de naturâ et curatione phthisis*. A° J.-B. de Malmedie; Lugd. Batav.; Ab. Elzevier Acad. typ. MDCCII; in-4°; 11 p. (Biblioth. Univ. Leyden). Cette thèse, défendue sous les auspices de Boerhave, est dédiée par l'auteur à son parent, Martin de Malmedie, jurisconsulte et échevin de Sprimont. Elle se termine par quelques vers latins, signés L. A. SS. Th. L. — 2° *Disquisitio physico-medica de naturâ aquae, et quaenam sit saluberrima*. A° Joanne-Baptistâ de Malmedie, medicinae doctore. Augustae-Eburonum, apud J.-P. Gramme. Anno 1735; petit in-8°, de XII plus 95 pages (Biblioth. de M. Ad. de Wittert; et dans celle du D<sup>r</sup> Aug. Neyen). C'est un petit volume rare, dans lequel on rencontre un certain nombre de faits intéressants pour l'histoire naturelle du pays de Liège. De Malmedie rapporte aussi quelques anecdotes curieuses, notamment celle-ci, qui est relative à l'inventeur de la machine de Marly: „Totius operis „architectus (machinae de Marli) fuit Renkin „Leodius, atque hic nullis geometriae regulis „adjutus, vix alius linguae nisi fossoribus „usitatae erat peritus, nedum litteras didicerat,

„unde is, cum Ludovicus Magnus hominem „videre voluisset, a Rege interpellatus quo- „modo tantum opus aggredi ausus, ad umbi- „licum perducere potuisset, barbarico suo „sermone respondit: *to tusan monseu*; signi- „ficat, cogitando domine.“

Les ouvrages cités. — *Archives du Collège des médecins de Liège*. — *Archives des hospices de la même ville*. — ULYSSE CAPITAINE; *Biographie liégeoise*.

MAMERANUS, Nicolas. — Biogr. I, 394 et 395. A ajouter à la liste de ses œuvres.

Le catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, édition Schoetter, mentionne un 28° ouvrage de Nicolas Mameranus: *Descriptio aquae-ductûs seu navigationis Urbis Bruxellanae absoluti anno 1561*; vol. in-4°; Bruxellis, 1681.

Le catalogue cité.

MANDERSCHIED ou *Manderscheydt*, Charles-Alexandre. — Biogr. I, 396. — A compléter cet article comme suit:

Les uns font précéder le nom de ce personnage de la particule prépositive *de*, en allemand *von*, tandis que les autres l'écrivent sans cette ajoute. La première manière ferait soupçonner qu'il aurait appartenu à une des nombreuses branches collatérales plus ou moins importantes et célèbres de la maison comtale du même nom, originaire de l'Eiffel luxembourgeoise; tandis que la seconde indique une extraction simplement roturière.

Ensuite, sa naissance date du mois de décembre 1616; mais la localité dans laquelle il a vu le jour est désignée, selon les uns par Clervaux, chef-lieu de canton dans le Grand-Duché actuel; tandis que de Backer croit qu'il faut admettre la ville de Luxembourg même.

Le Père Ch.-Alex. Manderscheid entra dans la Société des Jésuites, à Rome, le 5 novembre 1635.

Les premières listes provisoires pour les noms à comprendre dans la Biographie nationale de Belgique lui attribuent la qualification d'*historien*. Jusqu'à ce jour il nous a été impossible de découvrir le titre d'aucun de ses ouvrages.

Il est mort à Rome, le 20 avril 1691, ainsi à l'âge de 74 ans.

DE BACKER, *Biblioth. des écriv. de la Comp. de Jésus*; IV, 383.

MANSFELT, *Charles de*. — Biogr. I, 403. — *A ajouter :*

Suivant M. Xax. Heuschling, dans son intéressant ouvrage : *La noblesse artiste et lettrée*, Bruxelles, 1863, p. 242, *Charles de Mansfelt serait né à Luxembourg, en 1588.*

MANTERNACH, *Mathias*. — Biogr. I, 435 à 437. — *A ajouter à la page 436, première colonne; à la suite du 1<sup>er</sup> alinéa :*

Nous nous voyons engagé à consigner ici quelques détails touchant l'idée émise à cette occasion par Manternach; parce que jusqu'à ce jour la chose n'est point connue dans ses véritables détails.

Le 19 août 1840, à 5 heures de relevée, les fonctionnaires publics résidant dans la ville de Luxembourg se sont réunis pour se concerter *sur la manière de célébrer dignement, la première fois la fête du Roi Grand-Duc, après la reprise de possession de la partie du Grand-Duché qui était retournée sous le sceptre de la Maison de Nassau-d'Orange*, en vertu des stipulations du traité de Londres, de juin 1839.

A cette occasion Manternach crut devoir proposer un acte de charité publique dont les traces ne devraient pas s'effacer avec le temps; ajoutant qu'à ses yeux ce serait le mode le plus digne pour fêter cette solennité nationale.

Développant sa pensée, il fit la motion de créer en faveur des garçons pauvres de la capitale un établissement analogue à celui qui existait déjà pour les filles indigentes, annexé aux écoles de S<sup>te</sup> Sophie.

Le but qu'il avait en vue, but auquel il travailla tous les jours de sa vie, était d'achever l'éducation morale et religieuse de ces enfants pauvres, tout en leur fournissant les moyens de bien *apprendre le métier pour lequel ils auraient le plus de dispositions*, afin de les préserver de la misère ainsi que de la corruption, et de les rendre, en même temps utiles à la société.

La proposition a été admise par acclamation pour les premiers fondements de cette philanthropique institution être posés le 24 août, jour anniversaire de la naissance du Souverain : C'est un monument honorant à la fois le Prince et ses sujets.

Une liste de souscription fut mise en circulation, et 187 signatures s'empressèrent de répondre à l'appel.

Par délibération du Conseil communal, en date du 21 août 1843, la Commission urbaine des écoles primaires a été chargée de l'administration des fonds recueillis et de présenter un projet de règlement tendant à asseoir les bases d'organisation de l'établissement, comme les moyens d'en assurer la direction dans le but d'utilité publique et de bienfaisance qui est de son essence.

Le 4 octobre 1843, la Commission urbaine des écoles présenta un règlement que le Conseil communal approuva en séance du 7 suivant.

Il résulte de ce document, que le capital de la fondation s'élevait alors à 3,227 florins des Pays-Bas, et 10 cents; ou 6829 francs, 83 centimes. Ce chiffre n'a guère varié depuis : Il donne frs. 341 50 c. de rente annuelle.

Le règlement que nous venons de mentionner consacre les dispositions suivantes :

1<sup>o</sup> Les revenus de la fondation seront employés à l'éducation d'autant d'élèves que le montant de ces revenus comportera.

2<sup>o</sup> Les élèves seront annuellement désignés après la distribution des prix des écoles primaires et en suite de concours, parmi les écoliers indigents qui se seront distingués par leur conduite, leur application et leurs progrès, et qui montreront du goût ou de l'application à apprendre un métier quelconque dont le choix leur est abandonné, après que leurs parents auront été entendus.

3<sup>o</sup> Les élèves désignés seront placés par les soins de la commission et pour un terme de trois ans chez des maîtres éprouvés, tant sous le rapport des connaissances dans leur état, que sous celui de leur conduite et de leur moralité.

4<sup>o</sup> Les maîtres qui se chargeront de l'apprentissage de ces enfants, à un prix à convenir avec la Commission, feront tous les mois à cette dernière un rapport sur la conduite de leurs apprentis; ils ont à permettre de même l'accès de leurs ateliers aux membres de la Commission. L'inconduite chez un apprenti entraînera la privation du subside qui lui est accordé.

5<sup>o</sup> Les mêmes maîtres auront également à permettre à leurs élèves de fréquenter l'école municipale de dessin et celle du soir, lorsqu'il en aura été organisé une; de même que les services religieux des dimanches et jours légalement fériés.

6° A la fin de leur apprentissage les jeunes ouvriers ainsi formés remettront à la Commission un objet confectionné par eux. Ces objets pourront être conservés, soit pour former avec le temps une collection de modèles, soit pour être vendus au profit de l'établissement.

7° A la clôture de chaque année scolaire, la Commission urbaine fera connaître à l'administration communale le choix qu'elle aura fait, tant des élèves que des métiers et des maîtres. Elle tiendra de même cette dernière au courant de la conduite et des progrès des élèves, au moyen de rapports périodiques.

Depuis 1850, le Bureau de bienfaisance a été substitué à la Commission urbaine d'écoles, pour administrer et diriger la fondation d'après les errements que nous venons de préciser.

*Communication de M. le Secrétaire communal Weyer.*

MARCHAND, Louis. — Biogr. 1, 437 à 439. — *Additions.*

Page 438; colonne 1<sup>re</sup>. A compléter la dernière phrase du troisième alinéa comme suit :

Il y fut nommé vétérinaire de deuxième classe, et alla tenir garnison à Liège, où il est mort, le 7 mars 1843.

Page 438, colonne 2<sup>e</sup>, à la suite de l'énumération de ses œuvres, à ajouter :

Les comptes-rendus des travaux de la société des Sciences naturelles de Liège mentionnent en outre de Marchand : *Les Orchidées et les Véroniques du Grand-Duché de Luxembourg*; in-8°; 1828-1829; et : *Mémoires sur les Cryptogames du Grand-Duché de Luxembourg*. Ce sont deux compositions du plus grand intérêt pour la phytographie luxembourgeoise.

*Renseignements fournis. — Nécrologe des officiers de l'armée belge.*

MARCHANT, Jacques. — Biogr. I, 439. — *Article destiné à remplacer celui de la Biographie.*

Jacques Marchant appartenait à la famille de ce nom qui, comme *race branche*, a pu facilement obtenir, il y a peut-être deux siècles de là, mais pas davantage, des lettres de véritable noblesse. Jacques Marchant ne prenait pas encore la particule prépositive *de*, destinée conventionnellement à indiquer le rang nobiliaire. Il paraît que son père, ou au moins un sien frère a été imprimeur à Cou-

vin : C'est de ce dernier que descendent les barons, puis comtes de Marchant et d'Ansembourg d'aujourd'hui.

Jacques Marchant, qui latinisait son nom en *Marchantius*, était prêtre et curé-doyen de Couvin. Il était originaire de Montmédy, alors encore ville luxembourgeoise. C'était un personnage instruit et fécond, dont les ouvrages ont conservé jusqu'à nos jours de la réputation

Nous en possédons deux, imprimés au format in-24; nous regrettons qu'ils ne sont point complets. Voici leurs titres : 1° *Resolutiones pastorales de praeceptis, vitiis capitalibus et sacramentis*. Colon. Agripp., apud Petrum Henningium, sub signo Cuniculi. 1649. La bibliothèque de Luxembourg a de ce livre une édition in-12; Anvers, 1675. — 2° Dans le même volume de notre bibliothèque : *Breviarium gloriae SS. Trinitatis, ad ejusdem majorem gloriam in tres partes digestum*. — 3° *Hortus pastorum et concionatorum*. Montibus, 1632. In folio. — 4° *Virga Aaronis florens*. Montibus, 1630; in-12. — 5° *Candelabrum mysticum septem lucernis adornatorum*. Montibus, 1635; in-4°. — 6° *Conciones morales*. Colon. Agripp., 1661; in-4°. — 7° *Opuscula pastoralia*. Colon. Agripp.; 1642, in-4°.

L'abbé Niles, docteur en théologie, ancien vicaire au Mont-Ansembourg, aujourd'hui professeur à l'université d'Innsbrück, croit que Jacques Marchant est mort en 1648. Il faut admettre dès lors que les œuvres ci-haut citées n'ont été éditées qu'après le décès de leur auteur; ou bien qu'il s'agit, pour les éditions rappelées plus haut de réimpressions posthumes.

D'un autre côté, le catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg transcrit le titre de quatre autres livres de théologie, ayant pour auteur P. MARCHANT. Serait-ce un frère de Jacques? Ils datent à peu près de la même époque. Nous allons les énumérer : 1° *Notabiles resolutiones variorum casuum et quaestionum practiacrum*. Antwerp., 1615; in-8°. — 2° *Fundamenta duodecim Ordinis Sancti Francisci*. Antwerp., 1625; folio. — 3° *Tribunal sacramentale et visibile animarum*. Gandavi, 1642; folio. — 4° *Speculum hominis christiani*. Antwerp., 1650; folio

D<sup>r</sup> NILES, Maria, die mächtige Patronin zur Eiche auf dem hl. Berge Maria's bei Ansemburg, p. 41, et note. — SCHWETTER, Catalogue Biblioth. Luxbrg.

**MAUGRÉ, Jean de.** — Biogr. II, *Appendice*, 56.

Le Dictionnaire d'Histoire et de Géographie de Bouillet., édit. belge, nomme erronément ce personnage *Demaugre*. Il faut **DE MAUGRÉ**.

*Ouvrage cité, I, col. 1183.*

**MERCK, Henri.** — Biogr. II, 328 à 331. *Ajoute.*

Par l'effet de sa position sociale en Prusse, le généreux fondateur n'avait peut-être point assez apprécié que les relations internationales peuvent apporter des difficultés très-sérieuses dans la distribution des stipendes qu'il n'a, *directement*, constitués qu'en faveur de sa famille essentiellement et exclusivement luxembourgeoise; car les éventualités prévues ne seront toujours que des exceptions plus ou moins facultatives. Il avait remis ses fonds entre des mains étrangères au pays et à une Administration qui peut devenir ennemie, à laquelle il avait délégué la mission de décider sur les droits des postulants ses consanguins, à la jouissance de son bienfait pour sa famille. La Commission des bourses d'études à Cologne, chargée tant de la publication des vacances que de la collation même, ne peut, légalement parlant, faire les annonces officielles nécessaires que dans son propre pays, en Prusse; tandis que de cette manière les ayant-droit, qui sont domiciliés dans le Luxembourg, n'en apprendraient rien; de façon que le droit resterait généralement inconnu: ainsi l'exception faisait règle.

Dans cette position des choses, nous crûmes rendre service à la Justice comme à la famille intéressée, en sollicitant auprès de la dite Commission une décision par laquelle celle-ci s'engagerait à faire insérer chaque fois les annonces des vacances au Mémorial officiel du Grand-Duché, afin qu'au moins elles puissent toutes être connues en temps opportun. Notre motion a été acceptée avec empressement, après que le Gouvernement luxembourgeois eut également de son côté consenti à la reproduction gratuite de ces avis dans le Recueil législatif du pays, lequel est transmis dans toutes les communes. Cette circonstance nous fournit l'occasion de manifester le désir que d'autres négociations diplomatiques puissent être bientôt nouées par l'Administration supérieure à Luxembourg, afin de faire rentrer le plus tôt possible de nombreux Luxembourgeois en la jouissance

des stipendes solennellement constitués exclusivement en leur faveur, et disséminés dans presque toutes les contrées, où ils leur sont refusés jusqu'ici, nommément à Trèves, où même on ose, sous le spécieux prétexte que les postulants sont des étrangers, leur dénier leurs droits, comme nous en avons les preuves originales en main.

*Papiers des bourses Merck, Binsfeld, Tandel, etc.*

**MEYER, Antoine**, mathématicien et professeur. — Biogr. I, 454 à 458. — *A substituer le passage qui va suivre, aux lignes 16 et 17 de la première colonne de la page 455 :*

En 1824 il rédigea sa thèse doctorale: *De maximis et minimis*; mais il ne se présenta pas à l'examen, quoi qu'en aient dit certains de ses biographes, auxquels nous avions d'abord cru devoir ajouter foi. Ce spécimen, Meyer l'a fait imprimer chez Lamort, à Luxembourg, en 1830, au format in-4°. Il n'a obtenu le titre de Docteur en sciences physiques et mathématiques, que le 16 juin 1832, après un examen subi devant la faculté des sciences de l'Université de Liège.

*Liber memorialis de l'Université de Liège; col. 438 à 446, et LXXVII.*

**MILCHEN, le Père.** — Biogr. I, 461, col. 2. — Il faut lire **MILTGEN, Jean-Baptiste**. Cette rectification est due à l'obligeante communication d'une signature autographe du personnage en question, nous faite par M. X. Heuschling, Directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur, à Bruxelles.

Le nom patronymique Miltgen se rencontre encore quelques fois dans la partie ardennaise du grand-duché de Luxembourg.

**MOHY, Remacle.** — Biogr. I, 464. — *A ajouter à cet article :*

Conformément à la mode de son époque, Mohy traduisait parfois son nom en désinence latine, signant *Mohyus*.

On croit qu'il est décédé le 13 juillet 1621.

**PAQUOT, Mémoires** — **SWERTIUS**, 656. — **VALER. ANDRÉ**, 792. — *Une note communiquée de Jodogne à Paquot.*

**MOLITOR, Jean-Philippe.** — Biogr. I, 465.

J.-Ph. Molitor est décédé le 24 juillet 1846, à l'âge de trente-neuf ans et un mois seulement.

*Etat-civil.*

**MUNCHEN**, *Philippe-Charles*, juriconsulte, administrateur, magistrat. — Biogr. I, 477 et suivante. — *A ajouter à cet article :*

Nous nous croyons en devoir de transcrire ici l'État de services au Palais, concernant le Président P.-C. Munchen, tel qu'il est consigné dans le registre du personnel, à la Direction général de la Justice du Grand-Duché.

Munchen, Ph.-Ch., né à Dudeldorf, le 20 septembre 1777.

*Grade académique :* Défenseur public, conformément à la loi du 22 ventôse an XII; c'est-à-dire licencié en droit, en 1800.

Avocat près le tribunal d'arrondissement de Bittbourg et d'Echternach; de 1801 à 1814.

Avoué près le tribunal civil de Bittbourg, le 8 janvier 1802.

Juge suppléant du même tribunal, le 19 septembre 1805.

Nommé président du tribunal civil de Quakenbruck, le 21 novembre 1811 (fonctions qui n'ont point été acceptées).

Avocat à Luxembourg, le 4 août 1824.

Nommé Conseiller à la Cour Supérieure de Justice du Grand-Duché, le 16 avril 1831.

Nommé Président de la même Cour Supérieure, le 19 octobre 1840.

Décédé le 20 mars 1858.

Entre autres enfants du Président Ph.-Ch. Munchen, le devoir du biographe nous engage à mentionner un fils qui, enlevé trop tôt à sa famille et à sa patrie, n'a pas eu le temps de poursuivre sa carrière publique assez loin pour exiger un article à part. Nous parlons de **GUSTAVE MUNCHEN**. Né à Luxembourg, le 14 septembre 1821, il est décédé à Hespérange, le 5 novembre 1856, à l'âge de 35 ans seulement.

Après avoir achevé ses études classiques à l'athénée de sa ville natale, il se rendit à Paris pour se préparer à la carrière du génie civil qu'il se proposait d'embrasser. De retour dans ses pénates, il prit part, comme ingénieur, aux travaux d'une Société qui se proposait l'étude de chemins de fer à projeter dans le Grand Duché. Les opérations de cette société ayant été interrompues, il entra en 1848 au service du Gouvernement luxembourgeois, où le zèle infatigable dont il fit preuve, la franchise et l'aménité de son caractère surent bientôt lui concilier l'estime de ses supérieurs et de ses collègues. Inscrit successivement sur le

tableau des membres des sociétés archéologique et des sciences naturelles, la nature de ses fonctions faisait espérer à chacun de ces corps savants qu'il leur rendrait des services signalés. Admis en 1849 en qualité de membre effectif de la société pour les recherches historiques, il n'a pas manqué, en toute occasion, de donner des preuves de dévouement aux travaux que cette association patriotique poursuit; nommément par un intéressant rapport qu'il a fait sur un diverticulum romain, découvert en 1849, passant de Kaap par Garnich vers le Titelberg. Ce rapport, qui compte 7 pages in-4°, a été inséré dans le T. V des Publications de la Société. Le plan des lieux y est joint.

*Reg. du personnel de la magistrature; aux Arch. de la Direct. Gén. de la Justice. — Souvenirs. — Public de la Société archéolog. XII, p. X; et V. — Etat-civil. — Notes communiquées.*

**MYLIUS**, *Arnoul*. — Biogr. I, 478. — *Addition et rectification.*

Arnoul Mylius a été inhumé, avec sa femme, dans l'église paroissiale de St Paul à Cologne, où on leur avait posé cette épitaphe :

D. M.  
AC ARNOLDO MYLIO  
Civi typographo, Senatori  
Coloniensi  
Optimo, Celeberrimo, Integerrimo;  
et BARBARAE BIRCKMANNÆ,  
matronæ honestissimæ,  
conjugibus intimis, parentibus  
bene meritis  
huic xxv aprilis anno Christi MD LXVI  
piè defunctis.

Cette date semble contredire notre assertion dans le texte, où nous avons posé que Arnoul Mylius est mort le 17 novembre 1604. Mais nous ferons observer que, Mylius ayant perdu son épouse, le 25 avril 1596, a fait placer cette inscription sur le monument de celle-ci, choisissant la même place pour y réposer. On a, plus tard, omis d'y ajouter la date de son propre décès.

*Renseignements officiels, obtenus de Cologne. — PIERRET, II, 798.*

**MYLIUS**, *Jean*. — Biogr. I, 478, sqq. — *A ajouter à cet article :*

Au dessus de l'entrée du collège Mylius ou de Luxembourg, à Louvain, on avait placé l'inscription qui suit :



COLLEGIUM  
DOMINI JOANNIS MYLII LVXEMBVR-  
GENSIS

J. V. DOCTORIS,  
ERECTVM ANNO CIO IOC XIX.  
CVRA ILLUSTR. D. D. JOANNIS-ERNESTI ET GEORGH  
FVGGERORVM LIBERORVM BARONVM  
IN KIRCHBERG ET WEYSSENEM, ETC.  
TANQVAM PATRONORVM DICTI COLLEGH  
AB IP SO FVNDATORE CONSTITVTORVM.

PIERRET, II, 797.

NAVES, *Jean II de*. — Biogr. II, p. 8;  
col. 2. Alinéa qui suit l'építaphe; *rectifica-*  
*tion*.

Il faut écrire : *Madelaine de Schwarzen-*  
*berg* ou *de Schwarzenbourg*, non de *Scha-*  
*wenbourg*, comme nous l'avons indiqué par  
inattention lorsque nous avons désigné la fa-  
mille de l'épouse de ce personnage : l'His-  
toire de Thionville, par Teissier, nous avait  
induit en erreur par la fautive copie que cet  
ouvrage donne de l'építaphe allemande de  
cette dame, rendue par un français.

NICOLAI, mieux NICOLAY, *Ferdinand*,  
bienfaiteur. — Biogr. II, *Appendice*, 75 à 77.  
— *Changements et compléments*.

Les quatre premières lignes de cet article  
sont à supprimer, parce que les illustrations  
du pays de Stavelot-Malmédy appartiennent  
à la Biographie luxembourgeoise comme féo-  
dalement unis à ce dernier duché.

Le nom Nicolaï est, par la famille, ortho-  
graphié en Nicolay.

À l'Etat civil le personnage qui nous oc-  
cupe est inscrit avec les prénoms *Ferdinand-*  
*Joseph*. Il était fils de Henri-Joseph Nicolay  
et d'Anne-Elisabeth Dumont; il appartenait  
à une famille distinguée de sa ville natale.

*Suivant des renseignements obtenus posté-*  
*rieurement à la publication de l'article dans*  
*la Biographie luxembourgeoise, le dernier*  
*alinéa de cette notice est à supprimer, pour*  
*lui substituer le passage suivant :*

Le corps de Ferdinand-Joseph Nicolay  
repose au cimetière de Laeken près de Bru-  
xelles. Son mausolée, en marbre blanc, porte  
sa statue assise, due au ciseau de Geefs. On  
y lit l'építaphe que nous copions :

A                    P                    Ω  
                          ×  
                          I

FERDINAND NICOLAY L'AMI DES PAUVRES.

IL PARTAGEA SON IMMENSE FORTUNE

ENTRE UN GRAND NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE  
BIENFAISANCE DE SON PAYS.

NÉ A STAVELOT, LE 30 AVRIL 1772,  
IL MOURUT A BRUXELLES, LE 15 OCTOBRE 1854.

Nicolay avait épousé en 1797, à Mayence,  
Marie-Antoinette Mayer dont il ne laissa au-  
cune postérité. Il s'est divorcé d'elle pour  
cause d'incompatibilité d'humeur. Cette sépa-  
ration a été prononcée par le tribunal de  
Malmédy, le 3 pluviôse an VII, ou le 22 jan-  
vier 1799; et depuis ce jour il n'a plus eu  
aucune relation avec cette dame. Marie-Antoi-  
nette Mayer, qui n'est morte dans sa ville natale  
qu'en 1859 ou 1860, avait vendu ou cédé à  
un anversoïsois nommé Mettenius ses soi-disants  
droits à la moitié de la fortune léguée par  
Nicolay à différentes institutions de bienfai-  
sance; cette moitié à titre de communauté  
légale entre époux. Mettenius avait même  
intenté des procès en revendication de ce  
chef; mais il a été complètement débouté de  
ses prétentions qui ne se fondaient sur aucun  
droit.

*Renseignements fournis par M. L. DETRIXHE, se-*  
*crétaire communal de Stavelot. — Les Bureaux*  
*de Bienfaisance institués par Ferd. Nicolay, contre*  
*Mettenius. Liège, J. Desoer; 1859.*

NOTHOMB, *Nothumb* ou *Nothum, de*. —  
Biogr. II, 23, 1<sup>re</sup> colonne. — *Addition et rec-*  
*tification*.

Une attestation authentique, délivrée le 5  
novembre 1681, et que nous avons devant  
nous en original sur parchemin, avec l'écus-  
son peint; déclaration signée par le Roi  
d'armes au titre de Luxembourg, Englebert  
Flacchio, *rend par un grelot* ce que d'autres  
prennent pour un gland.

Le personnage auquel cet article est con-  
sacré portait les prénoms *Jean-François*. Il  
était fils de Jean-François de Nothumb et de  
Jeanne d'Arumont. Il se qualifiait seigneur de  
partie de Vance et Chantemèle.

Il donna, dit le Père Pruvost, au commen-  
cement d'octobre 1668, des preuves éclatantes  
de son courage. Un corps de troupes fran-  
çaises venait d'Éthe pour aller piller la foire  
d'Arlon, lorsque de Nothumb, à la tête de  
quelques braves les attaqua vigoureusement  
et les mit en déroute. Mais il fut gravement  
blessé et mourut peu de jours après au châ-  
teau de Châtillon. Jean de Vaulx, co-seigneur  
du même Vance et cousin de J.-F. de No-  
thumb périt également pendant cette lutte.

*Archives communales de Vance. — Attestation*

originale, par le héraut d'armes. — *Papiers du curé WELTER, d'Elthe* — *Notes du P. PRUVOST. — Cartulaire de la famille de Nothumb, à Vance.* — *La seigneurie de Vance, par le P. PRUVOST, Jésuite; dans: Annales de l'Institut archéologique d'Arlon, 1870.*

OLIVIER, Jacques ou Jean, jésuite. — Biogr. II, 27. — *Addition.*

Ce personnage est décédé en 1671.

*Liste des noms de la Biographie nationale de Belgique.*

PAQUET, Joseph, philologue, historien, professeur. — Biogr. II, 29 à 33.

*A intercaler à la suite du premier alinéa de la seconde colonne, page 31, le passage suivant :*

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter ici un rapport ultérieur que M. le secrétaire communal Weyer a eu l'obligeance de nous remettre, concernant cette *école ouvrière des filles de la ville de Luxembourg*. Cette pièce, sans revêtir le caractère officiel, ne constitue pas moins un acte qui mérite une foi entière, puisqu'elle a été rédigée sur les pièces originales aux archives de la ville.

En 1833, *y est-il dit*, la Commission urbaine des écoles primaires de la ville, dont feu M. le Professeur Jos. Paquet était alors membre-secrétaire, à la vue des résultats éminents obtenus dans l'école gratuite des filles pauvres, par l'enseignement y donné par les Dames de la Congrégation de S<sup>te</sup> Sophie, dite de nos jours de Notre-Dame, conçut le projet d'ériger à côté de cette institution une *École ouvrière* pour les élèves les plus avancées de la dite école.

L'administration municipale encouragea les efforts de la Commission urbaine, pour parvenir à la création et plus tard à la consolidation de cette œuvre.

A l'effet de se procurer les fonds nécessaires, la Commission s'adressa à la générosité des dames de la ville, qui répondirent à cet appel en formant à diverses reprises des loteries à grands succès.

Déjà en 1836, Sa Majesté la Reine daigna prendre l'établissement naissant sous Sa haute protection, et le sort de l'École ouvrière pour les filles pauvres fut assuré.

L'administration faisait parvenir chaque année des échantillons du travail des élèves à S. M. qui, en témoignage de Sa satisfaction, gratifiait chaque fois l'école d'un don de 200 florins des Pays-Bas.

Après la mort de S. M. la Reine douairière de Guillaume II, arrivée le 1<sup>er</sup> mars 1865, le patronage de l'école ouvrière fut offert à S.A.R. Madame la Princesse Henri des Pays-Bas, que également le pays de Luxembourg a eu le malheur de perdre le 1<sup>er</sup> mai 1872. Cette généreuse Princesse, la Mère de la Patrie et la Bienfaitrice de tous ses enfants avait, d'après la voix publique, accepté cette charge, et aurait remis directement à la supérieure des dames religieuses son don annuel. Ses visites témoignaient de l'intérêt qu'Elle prenait à l'établissement.

Les loteries organisées dans le temps ont produit un capital d'environ 8,000 frs. Les intérêts de cette somme, avec le don annuel de l'Auguste Protectrice ont jusqu'ici servi à couvrir les dépenses de l'école, consistant dans le salaire d'une maîtresse repasseuse, les frais de chauffage de la salle, l'acquisition des matières premières, étoffe, fil, aiguilles, etc., mis à la disposition des élèves, qui sont ordinairement au nombre d'une trentaine.

Après la suppression de la Commission urbaine des écoles primaires, en 1850, la gestion des fonds de l'école ouvrière fut confiée au bureau de bienfaisance; mais sous le rapport de l'enseignement à y donner, l'institution resta placée sous la surveillance et la direction spéciale des bourgmestre et échevins de la ville de Luxembourg.

*Le rapport cité dans le texte.*

PIERRE, dit d'Aspelt, médecin et archevêque. — Biogr. II, 52 à 57.

*Page 56, seconde colonne, avant-dernière ligne, à ajouter après le point :*

Si enfin on voulait une démonstration plus directe encore, nous l'administrerions en transcrivant le texte même d'un passage du second testament de l'archevêque Pierre d'Aspelt, d'après Guden, Codex diplomaticus, T. III, p. 175 : Ce document porte la date du VII Kal. Septemb. 1319. Dans cet acte, il est question de la maison à Francfort lui donnée par l'Empereur Henri VII : „de Joanni de Treveri, nepoti nostro, canonico moguntino; item filiis fratris nostri videlicet Friderico, Henrico et Nycolao, dictis Butten.... ceteris nepotibus nostris de Treveri, DE ATSPALT ET DE ELLINGEN, canonicis“ — (Aspelt et Ellingen, deux villages distants l'un de l'autre de six kilomètres et sectionnaires respectivement des communes contigues de Frisange et de Mensdorf) — „cuilibet neptum nostro.

„rum videlicet de **ATSPÉLT**, de **MULIBACH**“ — (Mühlenbach, section de Contern, à 10 kilomètres d'Aspelt) — „et in **DUBINVELT**“ — (Daubenfeld, aujourd'hui simple lieu-dit, sur la hauteur de Gasperich près de Hollerich, autrefois occupé par une cense, peut-être une forte-maison du même nom; à 12 kilomètres d'Aspelt — „et quatuor aliis in *Treviri*, cui „libet unum cyfum argenteum.“

Il fait en outre des legs : au monastère de *Bonewege* — (Bonnevoie, à 13 kilom. d'Aspelt) — *propè Lucenburg; ad Vallem Mariae* — (Marienthal, à 25 kilom. environ d'Aspelt) *et ad Stm Spiritum in Lucenburg, cui libet unus pannus sericeus pro casulâ faciendâ; à chacun un coupon de soie pour confectionner une chasuble.*

Au prieuré de *Marienthal* Pierre d'Aspelt avait, en outre, fondé un anniversaire, au capital de 61 livres qu'il avait donnés à cette maison religieuse; de même qu'un autre anniversaire à l'abbaye du *S<sup>t</sup> Esprit*, à Luxembourg, pour trente livres lui léguées.

**RAVILLE, Henri-Hartard de.** — Biographie II, 67 et 68. — *Rectification.*

Page 68, à corriger deux fautes typographiques qui changent absolument le sens du texte :

Col. 1<sup>re</sup>; premier mot de la 9<sup>e</sup> ligne en remontant; lisez : *quocumque inter*; au lieu de *quorum inter*.

Col. 2<sup>e</sup>, ligne 17, le dernier mot. Lisez : *argumentum*; non *augmentum*.

**REDOUTÉ, Charles-Joseph.** — Biogr. II, 70. — *Rectification.*

Charles-Joseph Redouté est né à *Jamoigne*, chef-lieu de commune au canton luxembourgeois aujourd'hui belge de Florenville; non à *Jamagne*, près de *Philippeville*, comme une faute typographique nous l'a fait dire.

**REULANDT, quelquefois aussi Reulant, Hubert.** — Biogr. II, 77. — *Addition.*

Nous devons à l'obligeance de M. l'ingénieur Clément Maus une particularité ultérieure touchant cet imprimeur :

Il imprima, en 1626, à Luxembourg, un ouvrage en trois langues, latine, allemande et française, les textes placés en regard, format in-8° oblong, de 80 feuillets, avec le titre également triple, que nous transcrivons ici :

„*Communis vitae inter homines sita urbanitas.*

„*Wolstand taeglicher Gemeinschaft mit den Menschen.*

„*Bienséance de la conversation entre les hommes.*

„*Luxemburgi, typis Huberti Reulandt, anno MDCXXVI.*“

Ce livre débute par une dédicace, également écrite dans les trois langues.

„*A très-nobles seigneurs et cousins, Pierre-Ernest de la Roche (a Veltz); Lothaire de Warsperg; Jean-Ernest Frey von Dern, étudiants au Collège de la Compagnie de Jésus à Luxembourg,*

„*Ayant ja longtemps recouvré un beau livret intitulé La Bienséance de la Conversation entre les hommes, meublé de deux habits, l'un à la Romaine, l'autre à la Francoise, il m'a semblé digne qu'on lui travailleroit un troisieme a l'Allemande, pour en cest équipage domestique le présenter et dédier à vos seigneuries, afin que sous la riante matinée de votre jeunesse il paroisse honnorablement en publique; et ce faire m'a porté premierement Votre très bon naturel, cognu et chery de tous : puis l'insigne et perpétuelle bienveillance que Vos très vertueux progeniteurs ont porté a moy et aux miens; outre ce que ce livret n'estant qu'un traité de la bienséance, il ne pouvoit mieux estre dédié qu'à ceux qui sont les vrais modèles de toute honnesteté. C'est pourquoy je vous l'adresse, esperât quil sera très-bien reçu partout si le recevez daussi bon cœur que je vous loffre. A Luxembourg ce 28 de mars 1626.*

„*Votre tres humble serviteur  
Hubert Reulant.*“

Au verso du titre, et en face de cette dédicace curieuse se trouvent les blasons des trois jeunes seigneurs.

**RICHARDOT, Pierre.** — Biogr. II, 81. — *Addition.*

Le catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg mentionne également, donne sous le nom de *Richardot, Jean, évêque*, deux ouvrages imprimés, avec ces titres: 1<sup>o</sup> *Orationes; Douaci; 1601. Volume in-12.* — Et 2<sup>o</sup> *Jus pastorum titularium et Ecclesiarum parochialium ad oblationes primitias, decimas, et maxime novales; sive dissertatio historico-canonica adversus dissertationem canonicam de primitiis altarium incorpora-*

tionibus Clar. D. Z. B. van Espen. Vol. in-12; Leod., 1716.

Ce dernier livre ne peut pas être de J. Richardot, archevêque de Cambrai, puisque celui-ci est décédé en 1614, tandis que van Espen n'est né, à Louvain, qu'en 1646.

*Catal. Biblioth. Luxemb. Edit. SCHOTTIER.*

ROBERTI, *Jean*. — Biogr. II, 85, 86. — *Addition.*

21° Quatuor Evangelia, historiarum et temporum seric vinculata; grec et latin. Mayence, 1615.

RODRIQUE, *Rodric ou Rodrigue, Jean-Ignace*. — Biogr. II. *Appendice, 82.*

*A rectifier l'orthographe de ce nom, ainsi que la date de sa naissance, d'après l'état-civil de sa ville natale, en écrivant :*

RODERIQ, *Jean-Ignace*, fils de Jean Roderiq et de Marie Mayer, est né à Malmédy, le 4 novembre 1796.

*Etat-civil.*

RUTH, *Antoine-Ignace*, jurisconsulte, magistrat, puis professeur. — Biogr. II, 99 et 100. — *Rectifications et additions.*

Nous nous voyons engagé à mentionner ici deux variantes, d'après le Liber memorialis de l'université de Liège : L'une a trait au jour de sa naissance, que cette source assigne au VI<sup>e</sup>, non au II<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an XI (le 21, au lieu du 19 septembre 1802); la seconde à celui de son décès, que le même ouvrage fixe au 31 juillet 1849, au lieu du 30.

Pour la première de ces deux dates, nous maintenons notre version, parce que nous l'avons vérifiée sur le registre des actes de naissance; la déclaration a été faite le IV.

Quant à la seconde, c'est-à-dire le jour du décès, il se peut également que celui qui a fourni cette donnée aura de même indiqué le jour de la déclaration.

Nous ajouterons une rectification : Dès 1830, Ruth avait été nommé substitut du Procureur du Roi près le tribunal d'arrondissement, à Arlon. Il n'a été désigné Procureur du Roi en titre à Neufchâteau, qu'en 1833.

En 1844 il a été nommé Professeur à l'Université de Liège, et chargé de donner le cours de droit civil élémentaire.

RUXTHIEL, *Henri-Joseph*. — Biogr. II, 100 et 101. — *A ajouter :*

Ruxthiel, nom prononcé *Ruthiel*, Henri-Joseph, né à Lierneux, le 4 juillet 1775, était fils de Henri-Joseph Ruxthiel, pauvre journalier, et de Anne-Marie Deria. — Dans son acte de décès il est qualifié : Statuaire des Enfants de France, membre de la Légion d'honneur, pensionnaire de Rome, 1<sup>er</sup> Grand-Prix.

Sa maison natale existe encore à Lierneux; mais elle n'est plus habitée par sa famille, qui a quitté ce village. Quand donc une inscription publique et commémorative, qui serait à y placer, rappellera-t-elle que dans cette chaumière le grand sculpteur Henri-Joseph Ruxthiel a vu le jour ?

*Renseignements obtenus de M. L. DETRIKX, secrét. comm. de Stavelot. — Etat-civil. — Correspondances diverses.*

SCHANNAT, *Jean-Frédéric*. — Biogr. II, 109. — Le père de ce personnage se nommait Jean-George. Dans un acte de Baptême inscrit dans un ancien registre paroissial de la ville de Bastogne, ce Jean-George Schannat, père, figure comme parrain, et est qualifié *apothicaire*. Cet acte a été rédigé le 12 mars 1690; il est donc contemporain de la naissance de Jean Frédéric, qui nous occupe dans cet article. A moins d'admettre l'existence de deux personnages de la même famille qui auraient été résidents en même temps à Luxembourg et dont l'un aurait été médecin, l'autre pharmacien, il faut croire, ou que le père de Schannat a été médecin tenant officine; ou bien qu'il n'a été que pharmacien, malgré la positivité d'une note que nous avons sous les yeux, et dans laquelle il est dit médecin.

SCHMID, *Gérard, dit Faber*. — Biographie II, 119.

Nous compléterons cet article au moyen des renseignements ultérieurs qui vont suivre. Ces données ont trait principalement aux ayant-droit à la jouissance des bourses constituées par le généreux fondateur, aussi bien qu'à la consistance même du capital affecté au service de ces stipendes.

Gérard Schmid, dit Faber, était fils de Jodoc ou Josse Schmid, maire et possesseur de la maison Bartz à Arzfeld, et de Barbe Calven. Il avait un frère et quatre sœurs que nous allons dénommer ici, et dont les descen-

dants ont droit à la jouissance des nombreuses bourses que le bienfaiteur de sa famille a fondées. Nous suivrons l'ordre indiqué par le fondateur : *Jean, Faber ou Schmid* ; *Catherine Schmid*, alors veuve de *Henri Steinberger*, mariée dans la maison paternelle, dite *Mayersou Bartzhaus*, à *Arzfeld* ; *GÉRARD FABER*, doyen et curé à *Waxweiler*, FONDATEUR ; *Elisabeth Schmid*, épouse de *Nicolas Brechels*, d'Orlebach ; *Marie Schmid*, mariée deux fois, avec enfants de chaque lit ; à savoir 1° à *Jean Reuling*, 2° à *Jean d'Eschfeld* ; enfin *Anne-Marie Schmid*, femme de *George Thome*, de *Prum*.

Cette fondation, dit le curé Schwickrath de *Waxweiler*, qui a publié les documents de ces constitutions, ne possédait en *revenus annuels*, officiellement établis avant la révolution française, qu'une fortune de 525 écus de Prusse, ou de francs 1,968 et 75 centimes ; pendant que, suivant un rapport administratif de l'année 1829, elle comptait 1,068 thalers, 29 gros et 1 pfenning ; ou francs 4,379, et 89 centimes ; c'est-à-dire plus de trois fois son chiffre antérieur ; capital : 21,361 thalers, 21 gros et 8 pf. = 80,106 frs. 45 c.

L'ouvrage que nous venons de citer donne en outre les détails biographiques suivants, concernant le personnage qui nous occupe :

Nommé curé de *Waxweiler*, en 1659, l'abbé *Schmid*, qui signait *Faber*, en latinisant son nom patronymique suivant la mode de son époque, était un homme distingué, remplissant ses devoirs avec le zèle le plus modeste, en même temps qu'il menait une vie exemplaire. Peu de temps après sa promotion à la cure de *Waxweiler*, ses mérites l'ont fait élire doyen du chapitre rural de *Kyllbourg* et *Bittbourg*. Comme curé, il ne se contentait pas de soigner ponctuellement le spirituel de sa paroisse ; mais il encourageait surtout le travail industriel, et en premier lieu l'agriculture qu'il qualifiait avec infiniment de raison la mère de la vertu ; ne se contentant point de la prôner en paroles, mais par ses propres entreprises. Cette conduite, jointe à une vie très-sobre lui procurèrent, même sans qu'il semblât l'avoir recherché par principe, une fortune considérable pendant les trente-huit années de son pastorat qui lui donnait droit au tiers des dîmes et à ce qu'on nommait alors aux grains pour son ménage : Le bon usage qu'il a fait de ces richesses témoigne infiniment pour la générosité de son cœur.

Il paraît même que, dès la prise de possession de son pastorat, il avait irrévocablement résolu de constituer pour sa cure, en même temps que pour sa famille un avantage durable. En effet, aussitôt qu'il s'est vu en position de réaliser ce projet, que déjà, afin d'épargner à ses ouailles les frais du salaire d'un primissaire, qui devait en même temps être chargé de l'instruction de la jeunesse, il constitua, en 1690, le bénéfice nommé de *S<sup>te</sup> Anne*, pour lequel déjà antérieurement quelques personnes avaient versé des capitaux s'élevant à la somme globale de francs 1372, 50 c. (366 écus de Prusse). Cependant ce bénéfice devait, de préférence, être conféré à un prêtre de sa famille, sous la condition toutefois qu'il fût très-instruit et d'une vie exemplaire. Les charges imposées au bénéficiaire montrent, du reste la grande piété du bienfaiteur, en même temps que son désir d'avoir une école convenable dans sa paroisse. Le 21 avril de l'année suivante l'approbation de l'Ordinaire a été obtenue pour cette bienveillante fondation.

En 1697, il résilia sa cure en faveur de son neveu, fils de son frère, et alla habiter la maison qu'il avait fait construire avec la destination de servir de demeure pour le primissaire dont il avait constitué le bénéfice. Le 7 avril 1703, il a rédigé son testament, dans lequel, nommément il constitua sa fondation de bourses.

Les motifs qu'il a fait valoir dans cet acte de dernière volonté méritent d'être transcrits ici :

„*Considérant, disait-il, que j'ai acquis ma fortune hors des revenus de ma paroisse ; que les biens provenant de l'autel, s'ils sont abandonnés en héritage à des laïcs, ne les enrichissent que peu ou même pas du tout, mais qu'ils les appauvrissent plus tôt, en même temps que le souvenir du bienfaiteur disparaît bientôt, loin de provoquer des actions de grâces à rendre à l'Éternel ; j'ordonne que, hors de mes rentes constituées quatre jeunes gens, choisis parmi les descendants de mes frères et sœurs, les plus proches, soient admis à faire leurs études, depuis la classe préparatoire ou la VI<sup>e</sup>, jusqu'à la théologie, percevant chacun, annuellement un revenu de 30 écus du roi (112 frs. 50 c.). Arrivés en théologie, ils obtiendront pendant trois ans, chaque année 36 des mêmes écus (ou 135 francs).*

„*En même temps, quant à mes paroissiens,*

„j'ordonne que tous les ans deux jeunes gens  
„diligents, aptes et d'une conduite exemplaire  
„reçoivent, à titre de stipendé pour la conti-  
„nuation de leurs études, chacun 16 écus (60  
„francs).

„Enfin, je dispose que chaque année, au  
„jour de mon décès, trois maldres de grain  
„réduits en pain soient distribués aux pauvres  
„de ma paroisse.“

Le bon et vertueux curé George Schmid, dit Faber est mort, le 8 septembre 1710. Suivant ses désirs il a été inhumé dans le chœur de l'église de Waxweiler. Il avait lui-même composé l'épithaphe qui fut inscrite sur sa tombe. Nous la rendons ici :

*Ego GERHARDUS FABER,  
Presbyter, Pastor, Decanus,  
Non immaturus ad mortem propero,  
Etsi ad hanc omnem maturi,  
Ex quo nati sumus, immo antequam nati  
Statutum omni carni nasci, denasci,  
Oriri et aboriri,  
Et cum humana cuncta sint somnium  
Umbra, magnum nihil;  
Quod Ecclesia mutuavit, Ecclesiae reddo,  
Territus apud Claraevalensis aculeo :  
„Quidquid ultra victum retines,  
„Furtum est, sacrilegium est, rapina est.“*

SCOUVILLE, ou *Schouweiler, Gilles*. — Biogr. II, 128. — *Addition*.

Dans la vie du P. Philippe de Scouville, p. 26, note, le P. Pruvost nous critique de ce que dans l'article que nous avons consacré à ce personnage nous avons rapporté le nom *Schouweiler*, par lequel vulgairement et dans le langage usuel bas-allemand du pays, le public désignait les deux jésuites Scouville ou de Scouville. Dans cette assertion nous n'avons fait que nous rendre l'écho de nos concitoyens âgés; et nous n'avons attaché aucun poids à cette différence dans la prononciation allemande ou française d'un seul et même nom de famille. Nous disons nos concitoyens âgés, et nous appuyons sur l'épithète; car la génération actuelle n'ayant plus fait usage du catéchisme de ce nom, ne le prononce plus; de façon que l'ancienne manière vulgairement usitée dans ce que l'on nommait jadis le quartier allemand, n'est généralement plus retenue. Du reste, nous avouons franchement que, lorsque nous avons écrit cet article pour la Biographie luxembourgeoise, nous ne soupçonnions point chez ces personnages la qualité nobiliaire que le Père Pruvost leur attri-

bue, s'appuyant sur des preuves dont nous n'entreprendrions point de contester l'authenticité.

Enfin, nous rectifions et nous complétons l'assertion d'abord dubitativement énoncée par nous, au sujet de la consanguinité de Gilles Scouville ou de Scouville avec Philippe de Scouville dont la notice suit dans le texte; et nous disons d'après le même Père Pruvost, que Gilles de Scouville était fils puîné de Jacques de Scouville et de Marie de Masbourg sa femme. Suivant l'auteur cité, Gilles de Scouville, dont nous nous occupons, descendait par Jacques, en seconde génération de l'auteur commun, Gilles ou Gillon, peut-être Gilson de Scouville, et de sa seconde épouse, Idelette d'Orchimont, avec laquelle il s'était marié en 1559; tandis que Philippe-Gilson, dont nous parlons à l'article qui suivra, n'était issu du même Gilles ou Gillon qu'en quatrième lignée par un autre Gilles, fils de sa première épouse, Isabeau de Marenne, à laquelle il avait été uni en 1547. Les deux jésuites, Gilles et Philippe de Scouville étaient dès lors arrière-petits-cousins.

Gilles de Scouville est né, suivant le même auteur, à Marche, le 4 juillet 1588. Il fit ses humanités chez les Jésuites de Liège, sa philosophie à Trèves et une année de droit à Pont-à-Mousson. Il entra ensuite au noviciat à Tournai et fut, après les épreuves prescrites, définitivement admis dans l'Ordre de Loyola.

ALEX. PRUVOST, *Vie du R. P. Philippe de Scouville, de la Comp. de Jésus*.

SCOUVILLE, *Philippe*. — Biogr. II, 128 et 129. — *Addition*.

Et d'abord, le P. Pruvost, que nous avons cité dans nos annotations à l'article qui précède, dit que la famille de ce personnage est noble; que dès lors il faut écrire *de Scouville*; bien qu'en tête de ses ouvrages celui-ci se soit constamment dénommé Scouville tout court.

Il ajoute qu'il était fils de Gilles de Scouville, lieutenant-prévôt de Marche, et de sa première femme, Marguerite del Fosse; et que positivement il est né le 17 novembre 1622, à Champlon près de Marche, suivant les registres de cette paroisse, déposés aujourd'hui aux archives de la commune de Waha.

Un article de Biographie nationale ne comportant point tous les détails circonstanciés

de la vie des personnages qui y sont consi- gnés, nous avons cru inutile de rapporter les particularités intimes que le P. Pruvost a publiés sur Philippe Scouville, dans un ouvrage édité en 1866, en un vol. in-8°, de 343 pages; Luxembourg, Pierre Brück. Cependant nous ajouterons à la liste des œuvres du Père Philippe Scouville, les suivantes, qui sont indiquées par son biographe : 9° Catéchisme du S. sacrifice de la Messe; 1695, Trèves; Jacques Reulandt. — 10° Catechismus de Confessione. — 11° Catéchisme sur les principales festes de l'année. — 12° Abrégé de la vie apostolique de S<sup>t</sup> François-Xavier, etc.; 1670; Trèves, Christophe Reulandt. — 13° Le Saint Père Ignace, fondateur de la Société de Jésus; Cologne, 1674. — 14° Abrégé de la même vie; Trèves. — 15° La Semaine-Sainte; Liège, 1691. — 16° La dévotion envers l'Ange Gardien; Luxembourg, 1693. — 17° La vie de S<sup>t</sup> Isidore; 1696. — 18° La vie de S<sup>t</sup> Lambert; 1700. — 19° La vie de Sainte Rosalie; 1700. — 20° La vie de S<sup>t</sup> Hubert. — 21° Vita sancti Stanislai, etc.

ALEX. PRUVOST, *Vie de Phil. de Scouville*.

STRENG, Jean. — Biogr. II, 152. — *Addition*.

Jean Streng était fils de Valentin Streng, substitut-greffier du Conseil provincial de Luxembourg, dès avant 1630. Valentin Streng avait été nommé greffier effectif, le 20 novembre 1637, en remplacement d'Eustache de Wiltheim, après avoir cumulé pendant une année les fonctions de receveur des exploits. Par décret du 12 septembre 1640, lorsqu'il comptait plus de cinquante ans de services au greffe, Valentin Streng a été autorisé à s'adjoindre son fils Jean, auquel cet article est consacré.

Jean Streng avait trois sœurs, dont l'aînée, Marie Streng avait épousé Jean Geisen, lieutenant-prévôt de Luxembourg; Régine est décédée célibataire, et Antoinette, la plus jeune, entra en religion, à Bruxelles.

A cause de la clause du testament de la fondation de la bourse d'études Streng, laquelle est à conférer par les héritiers les plus proches du testateur, nous nous voyons engagé à copier ici la généalogie de Geisen, dont l'héritier par substitution vient de récupérer ce droit.

Marie Streng, femme du lieutenant-prévôt Jean Geisen, famille qui dès la seconde génération de cette branche a ajouté la parti-

cule prépositive *de* à son nom patronymique, laissa deux fils et une fille : 1° Martin, 2° Jacques-Philippe et 3° Marie, les de Geisen.

Le premier, Martin de Geisen, avocat au Conseil provincial de Luxembourg, testa les 24 et 30 mai 1724, et mourut à 92 ans, vers l'année 1728. Il avait épousé Barbe Pergener. Nous verrons ses enfants ultérieurement.

Le second, Jacques-Philippe de Geisen avait épousé Catherine Gobelinus. Il fut également avocat au Conseil, et plus tard Conseiller. Ses descendants suivront.

La troisième, Marie de Geisen épousa Jacques-François Le Maistre, avocat au Conseil provincial.

Martin de Geisen, reprit plus haut, et Barbe Pergener procréèrent :

a. Marie-Barbe de Geisen, épouse de Ch.-Maximilien de Biwitz; dont Ignace-François de Biwitz, qui fut créé Baron (v. son art.).

b. Catherine de Geisen, épouse du Conseiller Procureur-Général de Lanser.

c. Régine de Geisen, dont le sort nous est resté inconnu.

d. e. f. Marguerite, Antoinette et N. de Geisen furent religieuses au monastère de la Congrégation, à Luxembourg.

g. René-Louis de Geisen, né le 12 mars 1684, Conseiller au Conseil provincial, en 1709, avait été admis avec son frère (h.) N. de Geisen à la jouissance de la bourse Streng. Il avait épousé Jeanne de Blochausen.

René-Louis de Geisen qui précède, laissa un fils et une fille : le fils, Jean-Henri-François-Jacques-Charles de Geisen (v. son art. Biogr. luxemb. I, 209), épousa Victoire-Dieudonnée, vicomtesse de la Fontayne et d'Hannoncourt (v. son art. Supplém. de la Biogr. luxemb. III). Ces époux sont décédés sans postérité.

La fille, Louise-Guisberte de Geisen épousa Jean-Charles-Adam, Marquis de Villers, mort le 31 décembre 1808, colonel de dragons au service de France.

De ce dernier mariage sont nés :

1° Louis-Jacques-Guisbert, Marquis de Villers, dit de Burgesch, époux de N. de Limpach.

2° Louis, comte de Villers, époux de Mélanie de Cognon, dont une fille, Adrienne, décédée épouse de M. Prosper De Lafontaine, major-commandant de la gendarmerie

grand-ducale en retraite; avec enfants, résidant au château de Schrassig.

3° Camille, comte de Villers, à Born; époux d'une dame de Hoefnagel.

4° Marie-Anne-Joséphine, comtesse de Villers, mariée à N. de Golberg.

Sur les démarches faites par M. Prosper De Lafontaine, l'Administration supérieure du Grand-Duché a restitué à celui-ci le droit de collation de la bourse Streng, tel que ce droit est déterminé par l'acte de fondation, comme le plus proche parent.

*Archives de Villers, à Burgesch. — Mémorial du Grand-Duché.*

STURM, Jacques. — Biographie II, 153. — *Addition.*

Les amis de Sturm, peintres et artistes, lui ont fait ériger dans la Chapelle, à Bruxelles, un monument en marbre blanc et noir, avec inscription en lettres d'or :

Dans un hémicycle, un génie ailé a à son côté une palette brisée. En haut le buste de Sturm en médaillon. En bas l'inscription :

D. O. M.  
PIAE MEMORIAE  
JACOBI STURM PICTORIS  
BELGAE, ROMAE DEFUNCTI  
ANNO 1844, SODALES  
ET AMICI EXSTRUXERUNT.

Hauteur 1<sup>m</sup>50; largeur 1<sup>m</sup>.

Cet ouvrage n'a pas été placé dans une église de Luxembourg, ville natale de l'artiste, parce que, dit-on, le Conseil communal n'a pas été disposé à contribuer pour une part dans les frais.

Le monument a été inauguré par le doyen de l'Eglise dite la Chapelle. Il a, à cette occasion chanté une messe solennelle de requiem, à laquelle les amis et connaissances du défunt ont été conviés.

Le musée de tableaux, à Bruxelles, possède plusieurs toiles de Sturm et celui de Luxembourg son tableau reproduisant la scène du balcon de Roméo et Juliette.

*Renseignements communiqués par un membre de la famille Sturm.*

TANDEL, Charles-Antoine, — Biogr. II, 156 et 157. — *A ajouter à la fin de l'article:*

Pendant le séjour que Tandel a fait à Bruxelles, il publia dans cette ville : 1° Syntaxe de la langue allemande; vol. in-4°; Bruxelles, 1833. — 6° Dictionnaire des terminaisons

grecques, suivi de fragments de grammaire de cette langue; vol. in-8°; Bruxelles, 1834.

*Catal. Biblioth. Luxembourg; édit. SCHETTER.*

THORN, Jean-Baptiste, juriconsulte et homme d'Etat. — Biogr. T. II, p. 169 à 171.

*Pape 170; colonne 2, ligne 8: Thorn est mort à Mons, le 23 mars 1841.*

*Page 171; colonne 2. A ajouter aux sources que l'on peut consulter: OETTINGER, Bibliographie biographique universelle. — Dictionnaire universel et classique d'Histoire et de Géographie. — BIWORT; notes et renseignements.*

TRAUSCH, Valentin. — Biogr. II, 179 et suivante. — *Addition, à la suite de l'article.*

La pierre destinée à couvrir sa dépouille mortelle porte l'épithaphe suivante :

HIER RUHET DER HOCHWUERDIGE HERR VALENTIN TRAUSCH, PROFESSOR DER PHILOSOPHIE AM ATHENAEUM ZU LUXEMBURG; EHEMALIGER CANTONS-PASTOR ZU GREVENMACHER; GEBOREN ZU FISCHBACH, DEN 7. NOV. 1784; GESTORB. ZU LUX. 17. MAERZ 1840.

*Aus kindlicher Liebe wollte er neben seinen Eltern begraben werden.*

*Ehre die Eltern!*

Cette dalle, qui devait indiquer le point, en terre bénite où reposent les cendres de ce prêtre et professeur respectable, gît depuis des années, négligée, dans le jardin du presbytère, hors du cimetière et loin de la tombe; si même elle n'est pas détruite aujourd'hui.

*Renseignements communiqués, et dont l'exactitude a été vérifiée sur les lieux, en 1864.*

VAULX, Remacle de. — Biogr. II, 195. — *Addition.*

La liste des noms à comprendre dans la Biographie nationale de Belgique, publiée par l'Académie royale de Bruxelles orthographe le nom de *Vaulx* de ce personnage en DELVAUX. Nous ne pouvons admettre cette manière, parce que Remacle de Vaulx signait lui-même dans ses ouvrages comme nous l'écrivons. Voir nommément le troisième de ces livres indiqué dans notre texte.

VERNULEUS, Nicolas de. — Biogr. II, 200 à 202. — *A ajouter.*

Le catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, édition Schœtter, ajoute encore à cette longue liste d'œuvres, les ouvrages suivants : 43° Gorcomienses, sive fidei exilium. Tragoedia exhibita ludis 'encoenialibus Lo-



vanii ab alumnis Collegii Porensis; vol. in-12; Coloniae; 1610. Ne serait-ce pas là la composition que nous avons énumérée sous le numéro 17, au format in-8<sup>o</sup>, avec le titre : Les martyrs de Gorcum, imprimée en 1631 ? — 44<sup>o</sup> De arte dicendi libri tres. Lovanii, 1631; vol. in-12. — 45<sup>o</sup> Collectio orationum rhetorum collegii Porcensis Lovanii et orationes propriae. Lovanii, 1631; vol. in-8<sup>o</sup>.

*L'ouvrage cité.*

VEYDER de Malberg, François-Charles, baron de. — Biogr. II, 202 et 203. — *A ajouter à la fin de cet article :*

L'annuaire de la Noblesse de Belgique, pour 1869, donne à ce personnage les prénoms de : François-Charles-Bénigne-Marie-Joseph.

Les collections de la Société archéologique de Luxembourg possèdent une farde de lettres de JEAN-WERNER DE VEYDER qui fut Evêque d'Eleutropolis, suffragant de l'archevêché de Cologne, Chanoine capitulaire de l'église métropolitaine de la même ville, Conseiller d'Etat de S. A. Electorale, seigneur de Malberg et Oberesche. Ces correspondances intimes sont adressées à son neveu par alliance, Sébastien de Baur, seigneur d'Everlange. Elles sont au nombre de vingt, comprenant l'intervalle du 20 janvier 1713, au 8 janvier 1723. Rédigées en français très-pur, ces lettres se distinguent par le style et en même temps par les pensées.

*Coll. de la Société archéolog. de Luxembourg.*

WARNACH, Henri, prêtre, fondateur de bourses. — Biogr. II, 227. — *Addition.*

Prat dit dans son Histoire d'Arlon, II, 269, que chacune des deux bourses fondées par l'abbé H. Warnach rapporte annuellement aujourd'hui une somme de 160 frs.

*Ouvrage cité.*

WEHR, Jean, dit de. — Biogr. II, 231 à 233. — *Addition.*

Une induction de plus, en faveur de la croyance que Jean de Wehr est le même personnage que Jean dit de Werth des historiens militaires et des biographes en général, se rencontre dans la circonstance que les Patentes de chevalerie, délivrées en faveur de Jean de Barquin, famille essentiellement et exclusivement luxembourgeoise, portent la mention expresse que *l'impétrant était proche parent de Jean de Wert*. Voir l'article Barquin, Jean de.

WEYDERT, Jean-Baptiste, prêtre, bienfaiteur des pauvres et pomophyle. — Biogr. II, 236 à 238. — *Addition.*

Nous avons rencontré dans les archives de la cure de Niederwiltz deux minutes autographes de comptes que le curé Weydert, desservant à Dockendorf, sous la persécution des prêtres non assermentés de la république française pendant la terreur, rendait en qualité de maire de cette commune. Ces documents, écrits de la main de l'abbé Weydert, sont signés par lui avec un autre paraphe que celui qu'il ajoutait à sa signature comme curé.

Il résulte de cette circonstance : 1<sup>o</sup> qu'outre les fonctions de juge de paix il remplissait celles de principal administrateur municipal, depuis la conquête française jusqu'à sa nomination comme curé de canton à Wiltz; 2<sup>o</sup> que la liste qui se trouve aux archives de l'évêché, à Luxembourg, indiquant les noms des membres du clergé de l'époque, rangés sous les différentes catégories et sous-divisions de ces catégories, quant à la prestation du serment réputé blasphémateur, et sur laquelle le nom de l'abbé Weydert est porté *parmi les prêtres dociles*, ne peut désigner pour celui-ci qu'il aurait prêté ce serment en qualité de prêtre.

D'un autre côté, comme il le fit plus tard à Wiltz, apprenant à ses paroissiens à greffer et à cultiver les arbres à bons fruits, ainsi le curé Weydert l'avait fait à Dockendorf, notamment pour les pommiers à cidre, qui de nos jours constituent l'aisance des habitants de cette localité eiflienne : Il fit venir pour eux, de la Normandie, des greffes des meilleures espèces pour la fabrication du vinaigre et du cidre. Tellement qu'aujourd'hui cette industrie est traitée en grand dans ces parages qu'il a enrichis, et qui y prospère d'une manière admirable.

Encore une observation. Entre son vicariat à Nomern et son transfert à la paroisse de Dockendorf, l'abbé Weydert a été pendant plusieurs années attaché à la famille de Blochhausen, à Berg, en qualité de chapelain castral, et chargé de l'éducation des enfants de cette famille. Cette circonstance est particulièrement prouvée par sa grande faveur à Berg, où l'on ne décidait rien d'important sans le consulter. Il avait reçu plusieurs riches cadeaux de M. de Blochhausen, entre autres une montre en or, de grand prix, ainsi qu'une tabatière du même métal.

Enfin, nous ajouterons également que, à la prise de possession, par les français, de la contrée eiffienne, qui constitue actuellement le Luxembourg prussien, lorsque le curé Weydert abandonna *soi-disant* ses fonctions pastorales, il continua à habiter la maison pastorale et à soigner la culture du douaire considérable attaché à la paroisse, comme si ces terres avaient été sa propriété particulière; menant la vie d'un gros paysan qui, en bon propriétaire, surveille jour et nuit ses ouvriers. Les français ne pensèrent point à lui demander la production de ses titres et actes de propriété. Il payait régulièrement les contributions foncière et autres, et tout le reste passa inaperçu, jusqu'à ce qu'en quittant Dockendorf en 1803, après la conclusion du concordat, il remit au curé son successeur ces

vastes champs bien soignés. Tout le monde, dans le village, était dans la confiance; mais aucun n'avait trahi le secret aux employés du fisc; et lorsque la vérité a été découverte, les décrets sur la saisie des biens de cure étaient révoqués. De cette manière le curé Weydert avait sauvé le douaire curial, pour la culture duquel il avait constamment employé trois forts chevaux et deux, quelquefois même trois couples de bœufs, nourrissant en outre cinq à six vaches laitières. Nous donnons ces derniers détails afin de montrer la consistance de cette propriété curiale, qu'il a préservée de la vente comme *bien national*.

*Renseignements obtenus ultérieurement.*—BAERSON, *Eiffia illustrata*, VI, 484. — Archives de la cure de Niederwiltz.



## ARTICLES COMPLÉMENTAIRES

acquis pendant l'impression et lorsque leur série alphabétique  
était dépassée:

---

ALTMAYER, *Jean-Jacques*, professeur, historien et publiciste, né à Luxembourg, le 29 ventôse an XII, répondant au 20 janvier 1804, était fils de François Altmeyer, tanneur, et de Marguerite Knop. Il est décédé à Bruxelles, le 15 septembre 1877, à l'âge de 73 ans et près de 8 mois.

Après de brillantes études humanitaires faites à l'Athénée de sa ville natale, il se rendit à l'Université de Louvain où il suivit les cours de philosophie et lettres, en même temps que les leçons de la faculté de droit.

Déjà en 1825, ainsi à l'âge de 21 ans seulement, il fut appelé à occuper la chaire d'histoire, d'autres disent de rhétorique au collège communal d'Ypres, un établissement auquel il resta attaché pendant plusieurs années; puis il passa, pendant peu de mois seulement, à celui de Hasselt. Il avait entre-temps continué ses études privées, lorsqu'il retourna en 1831 à Louvain subir l'épreuve du Doctorat en philosophie, et l'année suivante, 1832, celle de Docteur en droits romain et moderne.

L'Université libre de Bruxelles fut créée très-peu d'années après, dans le but avoué de contrebalancer l'influence des doctrines de celle dite catholique fondée par les évêques de Belgique à Louvain. Altmeyer n'hésita point d'accepter, dès fin de décembre 1834,

la chaire d'histoire moderne, d'histoire de la Belgique et d'histoire ancienne près de l'établissement libéral.

Nommé, l'année suivante, professeur agrégé à la faculté de philosophie et lettres, il fut chargé du cours d'histoire moderne. En 1836 il a été promu à l'ordinariat.

Les connaissances aussi variées qu'approfondies du jeune professeur, dans toutes les branches historiques et philosophiques, son ardent amour pour la liberté et le progrès, sa parole chaleureuse et convaincue ne tardèrent point à attirer de nombreux auditeurs à ses leçons. Son cours sur la *philosophie de l'Histoire*, donné en 1846, en dehors de ses autres nombreuses leçons obtint surtout un grand éclat, par les nombreux auditeurs de tous les rangs sociaux qui se pressaient pour aller l'entendre. Car, disait-on, l'éminent professeur ne se bornait pas à inculquer à ses auditeurs les principes de la science historique; mais il possédait le don de leur communiquer son ardent patriotisme, son amour passionné pour la liberté, le progrès et la science.

En 1840 déjà, les élèves d'Altmeyer lui offrirent son portrait, comme un témoignage d'estime et de reconnaissance.

Pendant l'année académique 1872-73, cette manifestation se renouvela dans des conditions imposantes : dans une séance solennelle,

ses élèves lui exprimèrent les sentiments qu'ils ont voués à toujours à leur professeur infatigable qui, pendant près de 40 ans avait été une des gloires de l'Université.

En 1861, le Conseil d'administration, reconnaissant les grands services rendus à l'établissement par l'éminent professeur, l'appela à siéger d'une manière permanente au Conseil.

Pendant l'année universitaire 1863-1864, Altmeyer fut Recteur magnifique.

De 1864 à 1874, il siégea également au Conseil provincial du Brabant, dans lequel il occupait une place distinguée, prenant part à un grand nombre de discussions où il combattait toujours dans les rangs d'un libéralisme éclairé. En 1874, il renonça au renouvellement du mandat de Conseiller de la Province.

Pendant de longues années également il professa l'économie politique et le droit commercial, d'abord à l'école de commerce; ensuite, lorsque celle-ci a été réunie à l'Athénée, à ce dernier établissement: Ici aussi il exerçait une influence considérable.

En un mot, le professeur Altmeyer consacra toute sa longue vie, sa grande intelligence, son âme ardente et loyale, son vaillant et généreux cœur au travail, à la science et à la jeunesse studieuse qu'il n'a cessé d'aimer. Il savait, en effet, dit un de ses panégyristes, que le culte de la vérité, en histoire comme en philosophie rend les esprits droits, les cœurs honnêtes, les caractères élevés, les citoyens libres, affranchis du joug des préjugés et des traditions erronnées, fermement attachés aux conquêtes de la Société moderne. La manière large et généreuse dont il traitait les questions multiples que la vie des peuples livrait à ses méditations lui avait concilié la sympathie des hommes intelligents de tous les partis politiques, tellement que, même chez ses adversaires d'opinions, sa réputation de juge intègre des débats sociaux est faite en Belgique, et que son nom est cité avec honneur à l'étranger, en Allemagne, en France, dans les Pays-Bas, en Espagne, en Italie.

Comme publiciste, Altmeyer occupait une place très-distinguée parmi les littérateurs modernes: car ses œuvres portent toutes le cachet d'une logique serrée, en même temps que d'un esprit droit, indépendant.

Dès avant 1830, pendant qu'il professait à Ypres, il publia: 1° Manuel de l'Histoire an-

cienne. — 2° Manuel de l'Histoire du Moyen-Age. — Dans le *Recueil encyclopédique*: 3° Géogire VII; — 4° Les Templiers; — 5° Machiavel; — 6° Démosthène; — 7° Jeanne d'Arc; — 8° Wallenstein; et — 9° Annibal. — Dans la *Revue militaire* il donna: 10° Différents articles sur les lois militaires. — 11° Introduction à l'étude philosophique de l'Histoire de l'humanité (1836). — 12° Précis de l'Histoire ancienne, envisagée sous le point de vue politique (1837). — 13° Histoire des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le Nord de l'Europe pendant le XVI<sup>e</sup> siècle (1840) — 14° Cours de philosophie de l'Histoire, fait publiquement à l'Université de Bruxelles (1841). — 15° Marguerite d'Autriche, sa vie, sa politique et sa cour (1841). — 16° Résumé de l'Histoire moderne (1842). — 17° Précis de l'Histoire du Duché de Brabant (1847). — 18° Histoire du Comptoir hanséatique d'Anvers (1848). — 19° Traité du droit d'asile en Brabant au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle (1852). — 20° Une Succursale du Tribunal de sang; *d'après les archives de Mons* (1853). — 21° Quelques mots sur l'enseignement primaire obligatoire (1859). — 22° Louis XIV en Belgique. — 23° Essai sur l'Histoire de la civilisation en Belgique sous la maison de Bourgogne. — 24° Lutte des principes aristocratiques et démocratiques au XV<sup>e</sup> siècle (*en allemand*). — Enfin, de nombreux articles insérés dans les *Revue*s, sur des sujets d'Histoire, de droit et de littérature; des discours prononcés soit au Conseil provincial, soit dans les solennités académiques; etc.

Altmeyer avait, en outre, donné une prédilection particulière à l'étude du XVI<sup>e</sup> siècle: c'était son vœu le plus cher de pouvoir retracer, d'après les documents contemporains, une histoire fidèle et complète de cette époque tourmentée, où les aspirations nouvelles qui intéressaient l'avenir des peuples européens entraient en lutte avec les puissances du passé. Il avait recueilli une grande quantité de matériaux et même rédigé quelques chapitres isolés, sur Charles-Quint, sur la Réforme, sur les Gueux; préluant ainsi à une relation véridique du mouvement religieux, politique et social de la Belgique sous la domination de l'Espagne, reproduite d'après les sources. Mais la mort enleva l'auteur avant l'achèvement de cet important et consciencieux travail, dont quatre volumes seulement sont rédigés.

*Etat-civil de Luxembourg. — Biographie générale des Belges vivants et décédés. — Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique. — Journaux de Belgique. — L'Indépendance luxembourgeoise. — Souvenirs. — Discours prononcés aux funérailles, par MM. Tiberghien, Branquart, Zimmer et Albert Picard. — Souvenirs. — Correspondances. — Renseignements obtenus.*

ANGELSBERG, Jean, notaire et ancien membre de la législature, est né à Medernach, commune du canton de Diekirch, le 8 décembre 1808, fils de Jacques Angelsberg, cultivateur et marchand-cabaretier, et de Catherine Funck. Il est décédé à Nieder-Feulen, le 9 mars 1877.

Après quelques études humanitaires faites préalablement, le jeune Angelsberg a passé un grand nombre d'années dans des études de notaire où il était employé en qualité de clerc, et où il acquit des connaissances approfondies dans la pratique du notariat, pour l'obtention duquel il postulait lorsque, par arrêté en date du 11 juin 1851, il reçut sa nomination, avec résidence à Feulen où il s'est définitivement établi.

Il s'était acquis une grande confiance, tant chez les habitants de sa commune que de ceux des environs, lorsque, entré au Conseil communal, il a été désigné en 1862, bourgmestre de l'ancienne et importante commune de Feulen, laquelle a été séparée en 1875, en deux communes, celle de Feulen proprement dite, et celle de Mertzig; cette dernière composée des sections d'Ober- et Nieder-Mertzig avec quelques écarts, lesquelles possédant des émoluments et biens communaux propres, ne cessaient de protester contre le versement intégral de ces revenus dans la caisse commune unique, pour en faire profiter au même taux les sections d'Ober- et Nieder-Feulen qui n'ont aucune ressource de l'espèce : Le notaire et bourgmestre Angelsberg était généralement accusé d'être l'auteur et le promoteur de ce que l'on nommait cette spoliation.

Angelsberg a fait également partie de la représentation nationale, du 22 juin 1854 au 27 novembre 1856, jour de la dissolution de la Chambre, préluant au coup d'Etat.

Après l'octroi de la chartre dite révisée, il n'a plus reparu parmi les élus de la Nation : il nous est impossible de dire s'il s'était, oui ou non, remis de nouveau sur les rangs pour rentrer aux Etats après qu'il aurait eu obtenu du ministère de l'époque, la dispense

nécessaire pour pouvoir cumuler la dignité de législateur avec les fonctions de notaire, un placet qui, vu ses précédents d'opinions ministérielles, lui aurait vraisemblablement été assez facilement octroyé. A son décès il ne faisait plus, non plus, depuis plusieurs années, partie du Conseil des édiles de sa commune de Feulen.

*Etat-civil. — Table générale du Mémorial et Mémorial. — Liste des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Notes et renseignements communiqués. — Almanachs de Luxembourg.*

BRIEY, Léonard-Claude, comte de, baron de Landres et de Fontoy, fils de Claude de Briey de Landres, baron de Fontoy, et de Jeanne-Claude-Christine de Fiquémont = Fiquelmont, est né en 1654. Il était premier colonel du régiment de Bassompierre, faisant partie de l'armée de Charles V, duc de Lorraine, généralissime de l'empereur Léopold à la levée du siège de Vienne par les Turcs, le 12 septembre 1683; au siège de Bude, que le duc de Lorraine leva, le 1<sup>er</sup> novembre 1684; à la prise d'assaut de la même place, le 2 septembre 1686; à la prise de Mayence et de Bonn, en 1689, où il fut grièvement blessé et laissé pour mort. Théodore de Briey, son cousin, s'étant aperçu, en faisant relever son corps, que le cœur battait encore, lui fit donner de prompts secours qui le rappelèrent à la vie.

A la retraite de l'armée impériale, en 1684, entouré et désarmé, il saisit à bras le corps le Turc qui le poursuivait. Tous deux tombèrent de cheval et continuèrent la lutte que la mort de son adversaire termina.

Le comte L.-C. de Briey est décédé le 13 mai 1715, au château de Ruette, près de Virton.

Le 19 juin 1696, il avait épousé dame Gabrielle de Roucelz, née en 1673, dame d'Aubigny, Verneville, Vandelainville, Fléville et Lixière, fille de Jean-Nicolas de Roucelz et de Anne de Wignacourt, décédée au même château de Ruette, le 30 août 1746, plus de trente ans après son époux, auquel elle avait donné une nombreuse famille.

LAINE. *Généalogie de la famille de Briey. — Archives de Bruxelles et du siège des Nobles à Luxembourg. — Archives de l'Ordre équestre de France, des Pays-Bas et de Belgique. — Renseignements authentiques. — Notes d'études. — Communications officielles. — Notes détachées obtenues. — Archives de la paroisse de Ruette. — Etat de services. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, IV. 1848, p. 48.*

**BRIXHE, Louis-Guillaume-Martin**, militaire, né à Spa, le 11 novembre 1787, était entré au service de France, le 8 juin 1806, en qualité d'élève à l'école militaire. Il a été nommé sous-lieutenant au 13<sup>e</sup> régiment de dragons, le 14 décembre suivant; lieutenant, le 1<sup>er</sup> avril 1811; et capitaine, le 17 août 1813. Le 26 janvier 1815, il obtint sa démission sur sa demande.

Il avait coopéré aux campagnes de 1806, 1807 et 1808 en Prusse et en Pologne; en 1809 en Espagne; en 1810 en Portugal; en 1811 et 1812 en Espagne et en 1813 en Allemagne. Il avait été blessé d'un coup de feu au bras gauche, à Silès, le 13 novembre 1810, et d'un autre coup de feu à Alas Rosas, le 11 août 1812.

Admis au service des Pays-Bas avec le grade de capitaine au 1<sup>er</sup> de hussards belges, le 25 janvier 1815, il a été nommé major, le 20 octobre 1825, et passa à l'armée belge, le 17 octobre 1830.

Membre de la commission de guerre, le 18 octobre 1830, il a été promu, le 21 du même mois, au grade de colonel commandant la gendarmerie.

Le 4 août 1832, Brixhe a obtenu le brevet de général-major en disponibilité; et il fut pensionné le 26 janvier 1835. Il est décédé à Liège, le 4 décembre 1876. Il était chevalier des Ordres de Léopold et de la Légion d'honneur, et décoré de la croix commémorative.

*Nécrologe des officiers de l'armée belge.*

**FISCHER, Jean-Pierre**, propriétaire-agronome et législateur, né à Cessingen, commune de Hollerich, le 6 avril 1825, était fils de Jean-Jacques Fischer, propriétaire, et de Marie-Françoise Gérard.

Il est décédé à Schrontweiler, commune de Nomern, le 17 novembre 1876, à l'âge de 51 ans.

Il fit ses études secondaires à l'athénée de Luxembourg; puis il alla les compléter à l'Institut agronomique de S<sup>te</sup> Généviève près de Nancy.

Après son mariage, il alla résider dans la maison paternelle de son épouse, à Schrontweiler, où il s'occupa surtout des soins incessants à donner à ses cultures considérables, pour lesquelles il avait un goût décidé. Son éducation, d'ailleurs lui avait fait acquérir des connaissances agronomiques étendues, qu'il

voulait mettre à profit avantageux sous une exposition très-favorable à l'agriculture, au cœur de ce que dans le grand-duché de Luxembourg on nomme le bon pays, par opposition avec le district moins fertile de l'Ardenne: aussi ne se présentait-il aucune nouvelle méthode d'amélioration dans cette branche de revenu, aucune découverte préconisée comme favorable à l'avancement, qu'il ne voulut en faire l'essai tout d'abord, pour les juger sagement et en recommander la propagation, ou bien en proposer le rejet si ses expériences, faites avec discernement et en connaissance de cause lui avaient prouvé que leur adoption n'était applicable ni à notre climat, ni à notre sol, surtout dans les petites cultures, comme on dit.

En même temps que J.-P. Fischer s'adonnait avec amour à la direction et à la surveillance de ses travaux agricoles, il n'était pas moins dévoué à sa patrie à laquelle il désirait au suprême degré la plus grande somme de bien-être public. Aussi s'occupait-il beaucoup de questions de politique intérieure.

Ce que sachant, les électeurs de son canton de Mersch, qui appréciaient en outre la sagesse de ses vues et l'indépendance de son caractère franc et ouvert, l'éluèrent pour les représenter au Corps législatif, d'abord pour la période du 5 janvier 1858 au 29 juillet 1860; ensuite du 30 octobre de la même année 1860 au 11 juin 1866; enfin du 29 octobre suivant jusqu'au mois de juin 1872.

Lorsqu'il entra à la Représentation nationale, le pays se trouvait placé sous l'influence peu favorable du régime de la Constitution dite révisée, octroyée sous le ministère Simons (v. son article). On sait que ce régime était supporté à regret, et que les Etats du Pays ne cessaient de faire tous leurs efforts possibles pour reconquérir à la patrie, une à une, les libertés sages et modérées dont le coup-d'Etat l'avait dépouillée d'un seul coup. Fischer n'a pas été un des derniers élus cantonnaires qui tentât le combat. Ses sorties, souvent très-sévères, parfois même dures, n'étaient dictées que par sa conviction la plus intime de l'inutilité au moins, sinon de l'entière intempestivité des lois draconiennes imposées par l'adoption des principes préconisés par la diète germanique, sous le prétexte d'un droit dit allemand, en opposition avec le degré d'éducation politique du petit peuple luxembourgeois qui fut toujours aussi ennemi de la licence que de l'asservissement.

Les intérêts agricoles ont de même constamment trouvé en lui un chaleureux défenseur à l'Assemblée législative. Et même à cette occasion il s'est quelques fois attiré de la part de certains collègues des reproches que cependant il n'avait point entièrement mérités.

Quoiqu'il en soit, J.-P. Fischer fut un député bon et zélé, qui a vaillamment combattu à l'avantage de ses mandants, pendant toute la durée de l'ère réactionnaire, et même lorsque celle-ci était déjà tempérée tous les jours davantage sous le ministère du Baron Victor de Tornaco (v. son article) qui a constitué, politiquement parlant, le passage du régime autocratique vers le Gouvernement vraiment représentatif qui est entré en vigueur depuis la promulgation de la nouvelle Constitution du 17 octobre 1868, laquelle il a aidé à voter.

A l'expiration de son troisième mandat législatif, J.-P. Fischer s'est définitivement retiré de la scène politique et ne s'occupa plus que du soin de ses propriétés.

*Liste officielle des législateurs. — Comptes-rendus des sessions de la Représentation nationale. — Souvenirs personnels. — Etat-civil. Lettre de faire part. — Renseignements obtenus.*

**GEOFFROY, Henri-Théodore**, militaire, né à Arville, commune du canton de S<sup>t</sup> Hubert, dans le Luxembourg belge, le 24 juillet 1795.

Admis comme élève à l'école spéciale de marine, en France, le 4 juin 1811, il a été nommé élève de première classe et licencié le 25 mai 1814.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1815, il entra à l'armée des Pas-Bas, comme cadet au régiment de carabiniers, et fut congédié le 22 février 1817.

Le 30 juillet 1823, il a été admis dans l'armée française avec le grade de sous-lieutenant au régiment des cuirassiers de la Reine. Passé lieutenant, le 4 juillet 1830, il obtint sa démission en juin 1831.

Reçu dans l'armée belge comme capitaine en second au 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers, le 27 avril 1831, il fut successivement nommé capitaine-commandant, en avril 1832 et major en février 1838.

Mis en non-activité en février 1842, il fut replacé dans les cadres d'activité au 1<sup>er</sup> lanciers, en juillet 1843.

Nommé lieutenant-colonel en avril 1848, et colonel commandant de place de 2<sup>e</sup> classe

à Audenarde, en 1853, il a été mis à la retraite, le 7 novembre 1855. Il était chevalier de l'Ordre de Léopold et décoré de la médaille de S<sup>te</sup> Hélène. Il est décédé à S<sup>t</sup> Hubert, le 29 juin 1876.

*Nécrologe des officiers de l'armée belge; 1877*

**GODART, Antoine**, pédagogue, né à Grevenmacher, le 29 octobre 1817, était fils de Jean Godart, propriétaire-cultivateur, et de Eve Bastian. Il est décédé à Luxembourg, le 13 décembre 1876.

Formé à l'excellente école de l'instituteur Nicolas Clasen (v. son art. Biogr. I. 121) qui, voyant ses heureuses dispositions et son ardent désir d'acquérir le plus de connaissances possible, lui avait voué toute son attention afin de le pousser aux progrès. Il se rendit ensuite pendant quelque temps à Trèves, chez un parent, professeur au gymnase de cette ville, lequel se chargea également de lui donner des leçons particulières dans plusieurs branches nécessaires pour le former particulièrement à la carrière de l'instruction primaire, à laquelle le jeune homme voulait se destiner de préférence. Godart profita en outre de ce séjour à Trèves pour se faire instruire dans le jeu de l'orgue religieux, aussi bien que dans le doigtier du piano-forte; parce que cette connaissance facilite singulièrement l'enseignement du chant choral aussi bien que musical.

A son retour dans ses pénates, il a été ad-joint en qualité de sous-maître à son ancien instituteur Clasen, avec lequel il fonctionnait très-avantageusement dans sa ville natale, lorsque après la publication de la loi dite de 1843 sur l'instruction primaire, la capitale du Grand-Duché, voulant réorganiser sur un pied convenable les écoles urbaines, chercha à s'attacher Godart qui, depuis novembre 1835 avait produit des fruits avantageux, et possédait un brevet d'instituteur du 3<sup>e</sup> rang, daté du 15 octobre 1839. Godart, qui comptait alors 22 ans d'âge venait, nous n'en avons point appris le véritable sujet, d'avoir à se plaindre du Conseil des édiles de sa cité natale. Il saisit l'occasion; et, ajoute-t-on, malgré son grand désir de consacrer toutes ses forces à l'avantage de la jeunesse de Grevenmacher, il accepta les offres de la ville de Luxembourg qui lui confia d'abord en 1844 ses écoles du degré supérieur. Le 1<sup>er</sup> août 1846, la Commission d'instruction lui délivra un brevet du 2<sup>e</sup> rang; le 29 septembre 1852,



ayant mérité le premier prix à la suite d'un concours entre plusieurs instituteurs du même degré, il obtint le diplôme du premier rang.

Le Conseil communal de Luxembourg ayant, sur ces entrefaites, décrété la création d'une école primaire supérieure pour les garçons de la commune, Godart en a été nommé le directeur en même temps que le principal instituteur, et inspecteur de celles des degrés inférieurs.

Dans cette position élevée, l'instituteur Godart se trouvait parfaitement à sa place. Ses vastes connaissances pratiques aussi bien que théoriques, ainsi que son zèle exemplaire pour se rendre de plus en plus digne de la grande confiance que avec une raison parfaite l'autorité urbaine mettait en lui, garantissaient parfaitement que ses efforts obtiendraient de brillants résultats. Et en effet, combien de jeunes gens n'a-t-il point formés qui, aujourd'hui font honneur à la patrie et au maître !

Infatigable dans ses études, il vouait tous ses moments de loisir à son école et à ses écoliers; préparant tantôt ses leçons avec soin, afin de les rendre plus pratiques et mieux graduées à la frêle intelligence des élèves; tantôt écrivant pour ces derniers des livres élémentaires simples et en même temps riches de doctrine, il ne cessait de chercher à leur rendre l'instruction facile à la fois et agréable.

Membre, et pendant un certain temps président de la Société de St Vincent de Paul, il ne se lassait point de visiter ses pauvres, leur apportant toujours des secours convenables à leurs besoins : car, attaché de cœur et de conviction à la charité évangélique, il professait bien haut et en toute occasion son attachement inaltérable à la foi comme à la morale chrétienne-catholique.

Mais une médaille, quelque brillante qu'elle soit, même si elle est du plus fin métal, peut parfois finir par ne plus plaire. C'est ainsi qu'il en arriva à Godart, vers 1865. Des intrigues de mauvais vouloir, dirait-on peut-être avec raison, avaient fini petit-à-petit, par lui susciter des adversaires; elles le chagrinerent d'abord. Mais comme elles persistèrent dans leur action désagréable, Godart finit par se décider à prendre sa retraite et à sortir de l'enseignement, après plus de 30 ans de services : Cependant il n'a pas obtenu de pension !

Par disposition en date du 19 février 1860, le Souverain, voulant dignement récompenser

son zèle et ses mérites, lui avait conféré les insignes de chevalier de l'Ordre national de la Couronne de chêne.

Après sa sortie de l'enseignement primaire supérieur, les électeurs de la ville de Luxembourg, afin de démontrer leur reconnaissance civique pour les services signalés que Godart avait rendus à l'instruction élémentaire ainsi qu'à l'éducation première de leurs fils; peut-être aussi afin de protester contre les cabales dont il avait été l'objet et qui avaient motivé la démission qu'il avait donnée, lui déférèrent, le 19 octobre 1868, à une importante majorité et sans qu'il eut demandé aucun suffrage, le mandat de Conseiller communal de la capitale. Cette délicate distinction civique lui a été renouvelée à l'expiration de ce premier mandat, et toujours en grandissime majorité, aux élections suivantes, en novembre 1872, pour une nouvelle période de quatre ans, pendant le cours de laquelle il est décédé, comme nous l'avons dit.

Afin de compléter cet article, nous allons donner le relevé de celles des œuvres d'Antoine Godart qui sont sorties des presses de la maison V. Bück, à Luxembourg: 1<sup>o</sup> Rechenbuch für höhere Primärschulen, niedere Gewerbs- und Handwerkerschulen; vol. in-12; 1<sup>re</sup> à 9<sup>e</sup> éditions; 1847 à 1874. — 2<sup>o</sup> Erstes Lesebuch für die Primärschulen; vol. in-12; 1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup> édit.; 1849 à 1851. — 3<sup>o</sup> Le même manuel; 1<sup>stes</sup> Heft; 4<sup>e</sup> à 31<sup>e</sup> édit.; 1851 à 1876. — 4<sup>o</sup> Le même; 2<sup>tes</sup> Heft; 4<sup>e</sup> à 27<sup>e</sup> édit.; 1851 à 1876. — 5<sup>o</sup> Theoretisch-practische Gesangschule; 1<sup>tes</sup> Heft; 1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> édit.; 1850 à 1870. — 6<sup>o</sup> Le même opuscule; 2<sup>tes</sup> Heft; 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> édit.; 1850 à 1858. — 7<sup>o</sup> Lesetafeln; 1<sup>re</sup> à 4<sup>e</sup> édit.; 1851 à 1867. — 8<sup>o</sup> En collaboration avec Th. Gørens, professeur à l'école normale (v. son art.), zweites Lesebuch für die Primärschulen des Großherzogthums Luxemburg; vol. in-12; 1<sup>re</sup> à 21<sup>e</sup> édit.; 1851 à 1876. — 9<sup>o</sup> Les mêmes; zweites Lesebuch. Handbuch für den Lehrer; vol. in-12; 1870. — 10<sup>o</sup> Godart, Rechenbuch für die Primärschulen des Großherzogthums Luxemburg. 1<sup>ter</sup> Theil; 7<sup>e</sup> à 14<sup>e</sup> édit.; 1863 à 1875. — 11<sup>o</sup> Idem; 2<sup>ter</sup> Theil; 7<sup>e</sup> à 10<sup>e</sup> édit.; 1863 à 1875.

*Etat-civil.* — *Liste obtenue de ses ouvrages.* — *Souvenirs.* — *enseignements colligés.* — *Correspondances.* — *Le Journal: Wort, etc.*

HARDT, Mathias, philologue, paléographe, journaliste, législateur et fonctionnaire, fils de Mathias Hardt, serrurier, et de Susanne Schey,

est né à Echternach, le 4 juin 1809. Il est décédé célibataire à Luxembourg, le 17 janvier 1877, à l'âge de 67 ans et 7 mois.

Il fit ses études humanitaires au collège communal de sa ville natale, où ses heureuses dispositions, jointes à une conduite irréprochable avaient fini par lui gagner une sincère affection de la part de ses professeurs qui voulurent le pousser plus loin que le programme de l'établissement tout élémentaire ne le prévoyait. A cet effet ils consentirent à lui donner gratuitement des leçons particulières; surtout le professeur Antoine Meyer (v. son art. Biogr. I, 454), qui avait remarqué en lui un véritable talent pour les mathématiques. Comme la famille Hardt était peu moyennée, son Mécène usa de toute son influence pour procurer au jeune protégé, au sortir du collège, une bourse d'études afin de lui permettre d'aller fréquenter l'Université de l'Etat, à Louvain. Mais le montant de ce stipende était trop faible pour subvenir à ses besoins réels; de façon que, après les six premières semaines déjà il quitta les gradins universitaires, parce que ses parents ne pouvaient suppléer à ce qui manquait pour parfaire à ses dépenses. Dans ces conjonctures, Hardt, qui voulait absoudre le haut enseignement, se décida à entrer comme élève-boursier au collège philosophique, une institution créée par le Gouvernement du royaume des Pays-Bas et destinée à préparer les aspirants à la cléricature avant d'entrer au séminaire. En 1830, il quitta ce collège qui était déjà supprimé en principe par une disposition du Concordat néerlandais, du mois de juin 1828.

Immédiatement après il se présenta à Namur pour subir l'examen d'admission aux cours théologiques du séminaire. Mais il fut refusé, comme sortant d'un établissement dont l'enseignement était regardé par l'épiscopat belge comme non orthodoxe: cette humiliation, qu'il considérait comme non suffisamment justifiée, fit une impression tellement fâcheuse sur l'esprit du jeune philosophe, qu'il ne l'oublia point.

Revenu à Echternach, nous le voyons, à l'âge de 21 ans, et pendant quatre semestres, d'août 1830 jusqu'à la fin de l'année scolaire de 1832, enseignant avec le titre d'aide-régent, au collège d'Echternach, avec trois autres professeurs. Mais la précarité de l'existence de cette institution trop peu soutenue par les autorités, la lui fit quitter pour être attaché successivement, chaque fois pendant

environ un an, à deux familles notables du pays, pour faire l'éducation de leurs fils.

Vers 1834, le professeur Ant. Meyer, que nous avons déjà mentionné, et qui continuait toute son estime à son ancien élève et protégé, étant devenu professeur à l'Institut Gaggia ainsi qu'au dépôt de la guerre, à Bruxelles, voulut continuer sa protection à Hardt, en lui procurant une position convenable. En conséquence il l'invita à entrer chez Gaggia en qualité de professeur spécial de langue allemande. Il a, en outre, été nommé sous-directeur de cet institut. Renonçant dès ce moment à sa branche de prédilection, les mathématiques, il se livra avec ardeur à l'étude de la langue, de la littérature et de la philologie allemandes; études auxquelles il continua à se vouer encore pendant au moins tout le temps qu'il professa plus tard à Echternach.

Rappelé, en 1841, dans sa ville natale, avec le titre de *con-recteur*, à l'époque de la création du pro-gymnase d'Echternach, il y a enseigné, du 1<sup>er</sup> octobre de la dite année 1841 au 21 mars 1850, la langue latine en VI<sup>e</sup>, et l'allemande dans les quatre classes humanitaires inférieures dont cet établissement de l'Etat se compose. Enfin, depuis avril 1850 jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1858, il a été professeur de langues à l'Athénée de Luxembourg, où il faisait des cours de latin, d'allemand et d'anglais.

Le 1<sup>er</sup> février 1858, comme nous venons de le dire, quatorze mois après l'octroi de la Constitution politique dite révisée, comme biographe nous devons appuyer sur cette circonstance de la vie de Hardt, la carrière professorale de celui-ci, qui était devenu régent de la III<sup>e</sup> classe gymnasiale, fut clôturée. En effet, ce jour il obtint sa nomination au titre d'archiviste du Gouvernement, fonctions devenues vacantes par la promotion de Louis Deny (v. son art.) à celles de secrétaire-général. Il a, en même temps été chargé de traduire en allemand les actes officiels et administratifs à publier par le Mémorial.

La nomination d'emblée de Hardt à un poste gouvernemental aussi marquant fut diversement interprétée: aux yeux des uns c'était une concession faite au clergé dont l'influence à l'athénée était opiniâtrement combattue par l'ardent professeur; par d'autres elle était la récompense pour les services rendus aux hommes alors au pouvoir, par l'appui dévoué qui leur avait été donné par

Hardt, tant dans la presse que comme député à l'assemblée des États. Serait-on à côté de la vérité, en disant que par cette nomination le Gouvernement avait trouvé la bonne occasion de faire à la fois au clergé chose agréable en écartant un opposant, et en même temps de s'exécuter envers le collaborateur de *la Revue*, envers le journaliste ministériel dont les services n'avaient pas été aussi désintéressés que d'autres l'avaient cru ? Toujours est-il que le sentiment public s'est trouvé froissé dans une certaine mesure : En effet, bien que Hardt possédât incontestablement une grande somme de connaissances linguistiques et historiques, la science administrative lui faisait défaut ; circonstance qui certainement ne sera démentie par aucun de ceux qui l'ont vu de près à l'œuvre.

L'activité de Hardt se portait exclusivement, pendant les années 1858 et 1859, à soigner ce fameux journal gouvernemental qui avait pris naissance sous le régime des Ordonnances, avec le 2 janvier 1858, pour cesser de paraître le 1<sup>er</sup> octobre 1859, en suite de la loi de conciliation entre le ministère et la représentation nationale. C'est éveiller de pénibles sentiments que d'évoquer le souvenir de ce Journal, placé sous la surveillance directe et spéciale de l'administration centrale, imposé aux fonctionnaires et aux autorités publiques ainsi qu'aux communes et destiné à la publication officielle des actes administratifs du Gouvernement, avec remplissage au moyen d'extraits plus ou moins incolores d'autres gazettes ; une occupation où Hardt avait tout simplement à manier avec plus ou moins d'adresse une paire de ciseaux administratifs pour découper des articles incolores et les faits divers des gazettes que le facteur de la poste lui apportait chaque matin. C'était pour le moins — qu'il nous soit permis de le dire — une charge peu digne du savant professeur et de l'ancien député-tribun !

Après la suppression du Journal, force fut à Hardt de se familiariser avec le dépôt des archives de l'État. Il entreprit le dépouillement et le classement des papiers anciens, c'est-à-dire antérieurs à la dernière occupation du pays par les français (1795). Ce travail l'occupait durant treize ans. Nous ignorons ce qui a été réalisé par lui ; mais nous savons qu'aujourd'hui encore, en 1877, il n'existe pas d'inventaires convenables pour cette partie aussi intéressante qu'importante

de notre dépôt national : on dit cependant que, à part les inventaires qui font défaut, la situation des archives du Gouvernement laisse peu à désirer. Nous constatons ce résultat avec bonheur : Mais à quand les inventaires historiques, avec analyse des pièces, et leur publication qui devient de jour en jour plus désirable ?

Par arrêté du 23 juin 1873, Hardt fut nommé Conseiller de Gouvernement et chargé provisoirement des fonctions de secrétaire-général. Nous ne sommes pas en mesure de pouvoir dire si le nouveau titulaire a rendu des services bien signalés dans ces dernières fonctions : comme d'autres, nous avons compris que cette nomination devait lui valoir de retraite honorable, car la mémoire et l'intelligence chez lui commençaient à baisser, par l'effet d'une sénilité précoce, due peut-être à la débilité native de sa constitution physique.

Constatons, d'un autre côté, que pendant les premières années de l'âge viril, Hardt manifestait les idées les plus franchement libérales, comme on nomme parfois ces tendances qui ne visent généralement qu'à ces expansions subversives de l'ordre établi dans la société humaine, même la mieux réglée. Afin de se créer un organe pour la diffusion de ces pensées d'entière liberté en tout et pour tout il voulut fonder un journal à imprimer à Echternach, lieu de sa résidence, et qui devait être nommé *Grenzbote*, le Courrier de la frontière. Mais en présence des dispositions restrictives pour ce genre de publications, établies par les lois sur la censure alors encore en vigueur, l'octroi gouvernemental ne put lui être expédié ; et le *Grenzbote* de Hardt ne vit le jour qu'en 1848, après la dissolution de la diète germanique de Francfort. Ce journal, ultra-libéral s'il en fut, et dont les théories ne furent point goûtées dans ce qu'elles avaient d'extrême, partant parfois de blâmable en raison réfléchie, n'eut qu'une durée assez éphémère, parce que le caractère luxembourgeois n'est pas impressionnable pour les utopies qui ne reposent point sur une base pratique.

Instruit par l'expérience, Hardt s'attachait plus tard à la rédaction d'un autre journal, *la Revue*, également morte quelques années après, pour faire place au fameux Journal gouvernemental dont il a été parlé plus haut. La Revue, fondée à Luxembourg en 1854, pour soutenir le ministère Simons, ne s'était,

en définitive, appliquée qu'à préparer le coup d'Etat de 1857 et le régime des ordonnances qui s'en est suivi.

Considéré sous un troisième point de vue, nous rencontrons Hardt inscrit sur le tableau des membres de la législature luxembourgeoise.

Les idées libérales que, déjà depuis son retour de l'Institut Gaggia à Bruxelles, en 1841, il avait proclamées en toute occurrence, les grandes connaissances humanitaires que ses concitoyens d'Echternach lui avaient reconnues, mais surtout les efforts constants qu'il ne cessait de faire à toute occasion dans l'intérêt local de sa ville natale, tous ces motifs surgirent à la fois en 1848 aux yeux des électeurs de son canton, lorsque ces derniers furent chargés d'élaborer une Constitution nouvelle, libre des entraves édictées par la Diète de Francfort, et qui put assurer le bonheur politique des habitants du Grand-Duché. Elle était favorable, cette circonstance, pour pouvoir développer les idées libérales de Hardt sur les besoins du peuple d'être gouverné suivant les principes larges en harmonie avec la doctrine qui, depuis 1817 avaient été enseignées dans les hautes écoles du royaume des Pays-Bas. Aussi la majorité des suffrages portèrent-ils son nom pour faire partie de la mémorable session de la Constituante, du 25 avril au 28 juillet 1848 : il s'y distingua d'une manière digne, par plusieurs idées justes et fécondes. Depuis lors il a continué à faire partie de la Chambre législative, par renouvellements successifs de son mandat, du 3 octobre 1848 au 15 mai 1854; puis du 22 juin 1854 au 27 novembre 1856, jour de la dissolution de la Représentation nationale, précédant l'octroi de la Charte dite révisée, afin de l'approprier, prétendait le Ministère, aux principes du droit fédéral allemand, le Grand-Duché se trouvant encore à cette époque, rangée au nombre des Etats dits de la Confédération des princes allemands, récemment ressuscitée.

A ce moment, Hardt était professeur à l'athénée de Luxembourg, conséquemment fonctionnaire de l'Etat; et en outre il n'avait cessé jusque-là de combattre à la Chambre, en faveur d'un libéralisme franc, sincère et ouvert. Suivant une disposition formelle de la nouvelle Constitution, il ne pouvait, comme fonctionnaire, rentrer aux Etats sans en avoir obtenu l'octroi, *en tout temps révocable*, du ministère qui n'accordait pas cette faveur

aux députés comptant dans les rangs de l'opposition au régime inauguré par le coup d'Etat. Cependant, nommé de nouveau par le canton d'Echternach, il revint à l'Assemblée, du 30 novembre 1857 jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1858, jour où il a cessé de plein droit de faire partie de la Représentation nationale, à cause de sa nomination aux fonctions d'archiviste. Comme biographe consciencieux et franchement véridique, nous nous voyons obligé de dire que le membre des nouveaux Etats du Pays ne ressemblait plus à l'ancien député libéral dans toute la force du terme. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire le compte-rendu des séances de cette session, et le comparer à ceux des années précédentes : ici il était devenu servilement dévoué à la politique des auteurs du coup-d'Etat.

De 1848 à septembre 1853 et plus tard encore, jusqu'à la session législative ordinaire de 1856, le grand-duché de Luxembourg s'était trouvé dans une période où la théorie d'un libéralisme sage et modéré dominait au Gouvernement, en même temps qu'à la Chambre des députés. Hardt pouvait afficher alors, tant à la Représentation législative qu'au dehors les idées les plus larges et même les plus approchant d'un parlementarisme pour ainsi dire omnipotent. Mais, pour rester conséquent avec lui-même, il aurait dû ne point démentir ces sentiments qu'il voulait faire passer comme l'expression de son patriotisme; et ne point, le lendemain se prononcer catégoriquement dans le sens de ce qu'on nommait le droit fédéral germanique qui n'a jamais été populaire dans le pays.

Outre ses fonctions officielles, pourrait-on dire, Hardt a, du 6 mars 1855 au 31 décembre 1860, fait partie de la Commission permanente de statistique du Grand-Duché; une institution qui, depuis sa naissance jusqu'à nos jours n'a pas donné un seul signe de vie.

Du 18 décembre 1867 au 31 décembre 1874, il fut membre du Collège des Curateurs de l'Athénée de Luxembourg, et les services qu'il put rendre en cette qualité étaient hautement appréciés.

Jusqu'ici nous avons parlé de Hardt, successivement comme professeur, comme représentant national, comme fonctionnaire du Gouvernement et comme journaliste. Il nous reste à recenser ses œuvres littéraires : 1<sup>o</sup> A la clôture de l'année scolaire de 1842 à 1843, il a publié dans le Programme du Progymnase d'Echternach, auquel il venait d'être at-

taché en 1841, une dissertation allemande, de 29 pages in-4°, intitulée : *Vocalismus der Sauer Mundart*. Cette monographie, aussi bien écrite que bien pensée, fait regretter que son auteur n'ait point continué ses recherches linguistiques sur les autres dialectes régionaux du langage usuel bas-allemand parlé dans le petit pays de Luxembourg, à savoir, comme lui-même il les dénomme : ceux des bords de l'Alzette, de la Moselle et de la contrée ardennaise, lesquels avec celui de la Sûre constituent véritablement des intonations distinctes, bien que voisines. — 2° Son œuvre capitale, celle par laquelle il s'est rendu remarquable et recommandable comme paléographe, par la profonde érudition qu'il a su mettre à ce véritable monument littéraire et linguistique de premier ordre, qui a été très-favorablement reçu par ses concitoyens, autant qu'accueilli et apprécié avec la plus grande distinction par le monde savant, a été publiée avec le titre : *Luxemburger Weisthümer, als Nachlese zu Jacob Grimm's Weisthümern, gesammelt und eingeleitet von Hardt, Regierungsarchivar in Luxemburg*. Luxembourg, V. Bück ; 1868-1870. Cet ouvrage, un véritable trésor historique pour le pays de Luxembourg, donne une collection nombreuse de cette espèce d'actes féodaux qu'on nomme *Records de Justice* de nos principales seigneuries anciennes ; documents très-importants à connaître pour quiconque veut se rendre raison de ces us et coutumes divers, dont certaines dispositions paraissent plus ou moins bizarres au premier coup-d'œil, introduits dans le pays sans forme de lois locales. Il est remarquable au même degré d'importance, par le savant commentaire de l'auteur, qui a su pénétrer jusqu'au cœur de la raison d'être de ces dispositions dont il interprète avec sagacité les expressions linguistiques diverses, lesquelles, sans son savant commentaire, pouvaient paraître inintelligibles à beaucoup de lecteurs de ces actes. En un mot, par cette publication, Hardt s'est acquis les titres les moins contestables à la gratitude de la génération savante présente, aussi bien qu'à celles des âges futurs. — 3° Il a également enrichi de savantes notes, de même que de quelques courtes compositions différents volumes des Publications de la Société archéologique du Grand-Duché, dont il avait été nommé correspondant en 1845, puis membre effectif après qu'il eut pris son domicile à Luxembourg.

Par arrêté royal en date du 19 février 1867, Hardt avait été nommé Chevalier de l'Ordre luxembourgeois de la Couronne de chêne, et en 1873 Chevalier de celui de Léopold de Belgique.

*Etat de services, rédigé par Hardt lui-même. — Etat-civil. — Listes des législateurs. — Comptes-rendus des sessions législatives. — Journaux du Pays. — Programmes du Pr-gymnase d'Echternach et de l'Athénée de Luxembourg. — Mémorial du Grand-Duché. — Souvenirs personnels. Correspondances diverses. — Notes communiquées. — Renseignements obtenus. — Luxemburger Weisthümer. — Publications de la Société historique de Luxembourg. — Almanachs de Luxembourg.*

LENTZ, Pierre, fonctionnaire et administrateur, né à Luxembourg, le 12 mars 1810, était fils de Jean-Pierre Lentz, boulanger, et de Marguerite Spresser.

Sa famille, qui possédait quelque aisance, consentit sans peine à lui permettre de suivre l'Athénée de sa ville natale, pensant qu'il se vouerait à la prêtrise, une carrière alors suivie par les jeunes gens de la bourgeoisie lorsqu'ils offraient des dispositions pour les études, tandis que celles dites libérales étaient pour ainsi dire exclusivement réservées aux familles riches. Imbu des mêmes idées, Lentz crut un instant à la réalité d'une telle vocation. Car, après avoir absous avec succès les humanités, il se rendit à pied à Louvain, en automne 1829, afin d'aller suivre les cours du collège philosophique. Mais n'ayant point tardé de se convaincre qu'il n'était point né pour la cléricature, il revint à Luxembourg, déjà pendant le mois de juillet 1830, presque au moment de l'explosion de la révolution de Bruxelles.

Rentré dans ses foyers et voulant provisoirement se créer une occupation, il accepta d'être répétiteur au pensionnat dirigé par l'abbé-professeur Trausch (v. son art. Biogr. lxxbrgse, II, 179). Il quitta néanmoins bientôt cet établissement pour aller dans une famille distinguée habitant un château ardennais, faire l'éducation des fils de celle-ci. Plus tard il revint à Luxembourg, où il entra au greffe du tribunal, pensant, après un certain stage, pouvoir obtenir une nomination comme greffier-adjoint. Il croyait même déjà atteindre prochainement ce but, lorsqu'un de ses anciens condisciples et son ami d'enfance, jeune avocat, ayant été appelé à Bruxelles par le professeur Ernst, pour lors devenu Ministre de la Justice, fut placé dans les bureaux de ce ministère. Cè dernier moyenna à Lentz un

poste de surnuméraire au dit ministère. Lentz se hâta d'accepter et entra en fonctions le 1<sup>er</sup> juin 1835.

De ce jour sa carrière était décidée. Le courage ni la bonne volonté, d'abord pour se mettre au courant, ensuite pour progresser ne manquaient pas à Lentz. Ses études précédentes, de même que ses dispositions naturelles lui vinrent puissamment en aide : Pendant le jour il travaillait dans son bureau, et la nuit il prenait sur le sommeil le temps nécessaire pour apprendre le droit. Ses progrès furent même tellement rapides, que déjà en 1837 il se trouva en position d'obtenir le grade de Docteur dans cette spécialité, après un examen subi devant le jury central, à Bruxelles.

Au ministère, Lentz ayant été chargé de l'organisation de la statistique de son département, participa puissamment à la création du bureau central de cette spécialité, où furent réunies toutes les branches de ladite science, de manière à rendre possible d'appliquer à toutes des principes généraux et leur imprimer une marche uniforme. Le 1<sup>er</sup> janvier 1841 il a été nommé chef de ce bureau qu'il avait organisé, et à partir de cette date il se livra tout entier à cette spécialité qu'il avait prise en affection. Ayant été chargé de visiter successivement les prisons et les tribunaux de la Belgique et d'y organiser la statistique judiciaire, il sut mener ce grand travail à bonne fin. Comme récompense, il fut désigné chef de division.

De 1840 à 1860 il lui devint possible de commencer à constater les heureux fruits de la bonne organisation de la branche d'administration introduite par lui dans le pays, par la publication qui put être entreprise des nombreux documents de l'espèce qui figurent dans les volumineux exposés de la situation de la Belgique, travaux dont plusieurs ont été édités à part.

Lentz a également pris une part active à l'organisation de plusieurs congrès internationaux de statistique, aux séances desquels il assistait de la manière la plus assidue, contribuant infiniment à leurs travaux. Envoyé comme délégué de la Belgique à celui de Paris, il y fut désigné vice-président de section.

Plus tard son Gouvernement le chargea également de faire une vaste enquête dans le pays entier, sur l'organisation de la bienfai-

sance publique : ce travail lui demanda plusieurs années de voyages, de soins et de recherches qui lui valurent sa promotion au rang de Directeur du personnel et de la statistique au Ministère de la Justice.

La grande expérience qu'il avait acquise dans le maniement des affaires avait fait de Lentz un des fonctionnaires les plus recommandables du département de la Justice. Aussi, lorsque l'important poste d'administrateur des cultes et des établissements de bienfaisance est devenu vacant, ce fut sur lui que le choix du Ministre s'arrêta : A l'occasion de cette présentation, certaines hésitations s'étant fait jour en très-haut lieu, l'honorabilité du candidat finit par faire taire les scrupules, et la nomination obtint la signature du Roi.

Aussitôt que cet arrêté fut connu, et pendant une semaine entière, les Chambres belges retentirent des récriminations de l'opposition catholique contre cette décision, car malheureusement en Belgique deux partis politiques, diamétralement opposés, se dénommant respectivement libéral et catholique, sont en antagonisme ouvert l'un contre l'autre : ce que l'un approuve, l'autre le rejette. La désignation de Lentz pour occuper un poste aussi éminent par l'influence des fonctions y attachées, alléguaient ses adversaires, à cause de sa parenté par alliance avec un professeur de l'Université de Gand, alors placé en évidence, par ses écrits, dans le camp libéral, devait être une nomination de faveur. Les journaux des deux couleurs s'occupèrent également de cet acte ministériel qui, en réalité, se résumait simplement pour l'intéressé en un surcroît de travail et de responsabilité, puisque, par un excès de scrupule sans doute, le ministre avait laissé au nouveau titulaire sa position de Directeur, tandis que son prédécesseur avait porté le titre d'Administrateur général des cultes et des établissements de bienfaisance. Lentz occupa ces fonctions pendant quinze ans, durant lesquels il sut se gagner l'estime et la considération de tous les partis, par son impartialité et l'équité des décisions qu'il eut à proposer.

Il travailla en même temps avec zèle à l'organisation ainsi qu'au développement des dépôts de mendicité, auxquels il voulait voir enlever tout caractère répressif ou humiliant, ainsi qu'à la création d'écoles de réforme et d'asiles d'aliénés, ces problèmes des plus graves de la question sociale moderne. La

création de l'école agricole de Merxplas, entre autres, peut à certains égards passer pour être son œuvre.

Lentz n'était pas un homme politique, dans l'acception que de nos jours en Belgique on attribue à cette qualification. Bien que sérieusement attaché à l'opinion libérale, il a constamment refusé tout mandat communal qui lui fut plus d'une fois offert par ses amis. Cependant il acceptait avec empressement ceux où il s'agissait de contribuer au bien-être moral et intellectuel des populations, congrès scientifiques et humanitaires, comité central d'hygiène, etc. Il fut également Président du conseil de fabrique de St-Gilles, une paroisse à l'avantage de laquelle il fit tous ses efforts pour lui procurer une église nouvelle. Il voulut de même assumer la

charge d'être, dans sa commune suburbaine, le secrétaire du Bureau de Bienfaisance, dont les revenus étaient au-dessous des misères à soulager.

Il avait successivement épousé deux sœurs de M. le Professeur Laurent, de Gand, la première en 1837, la seconde en 1845.

Pierre Lentz était officier de l'Ordre de Léopold de Belgique, commandeur de celui du Mérite d'Oldenbourg, et officier de la Légion d'honneur. Frappé d'une appoplexie foudroyante, il est décédé le 7 mars 1877, à l'âge de 67 ans moins 5 jours.

*Etat de services. — Almanach royal officiel de Belgique. — Etat civil. — Souvenirs personnels. — Notes officielles. — Communications privées. — Journaux. — Correspondances. — Le Moniteur belge. — Fragments communiqués d'une Esquisse sur la vie et les gestes de M. Lentz.*

# TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE LA

## BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE ET DU SUPPLÉMENT.

NB. Les chiffres romains qui précèdent ceux de la pagination désignent le volume. Les nombres paginaires en italique répondent à l'Appendice à la suite du second volume, et les noms compris dans le présent tome supplémentaire répondent à la désignation : Suppl. III, suivie du chiffre de la pagination.

Les additions et corrections éventuelles pour les articles des deux premiers volumes sont paginées en chiffres romains plus petits, placés à la suite de l'indication du volume.

Les notices complémentaires, acquises pendant l'impression, sont rangées après ces corrections. Leur pagination continue cette dernière série en caractères romains.

### A

Aa, Pierre von ou van der, magistrat, B. . .	I, 5	Agurnez, Jean-Antoine, professeur, auteur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 1
Aa, Gérard von ou van der, magistrat, v. art. Aa, <i>Suppl.</i> . . . . .	III,	Aichspalt ou Aichspalter, Pierre; v. Pierre dit d'Aspelt. B. . . . .	II, 52
Aa, Pierre von ou van der, magistrat. <i>Addition Suppl.</i> . . . . .	III, 1	Albéron, comte de Chiny; v. Chiny, Adalbéron, comte de. B. . . . .	I, 125
Abraham, le frère, peintre, v. Gilson, Abrah.		Albert d'Autriche, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Albert d'Autriche. B. . . . .	I, 358
Achstein, Christophe, auteur. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 1	Albert, comte mosellan, dit de Remich, évêque. B. . . . .	I, 7
Achtzspalt, Pierre, évêque et homme d'Etat, v. Pierre, dit d'Aspelt. B. . . . .	II, 52	Alcantara, Louis-François, dit Pedro d', militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 3
Adalbéron de Luxembourg, évêque de Metz; v. Luxembourg, Adalbéron de, évêque de Metz. B. . . . .	I, 369	Alderman, religieux. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 5
Adalbéron de Luxembourg, princier de Metz; v. Luxembourg, Adalbéron de, princier de Metz. B. . . . .	I, 369	Aldringen, Jean d', militaire. B. . . . .	I, 8
Adalbéron de Luxembourg, prévôt de Saint-Paulin; v. Luxembourg, Adalbéron de, prévôt de St-Paulin. B. . . . .	I, 370	Aldringen, Jean-Gilles ou Gillesz, baron d'. B. . . . .	I, 11
Adalbéron, archevêque de Reims. <i>Suppl.</i> . .	III, 1	Aldringen, Jean-Mathias, juriconsulte et magistrat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 5
Adalric, Don; v. Desonkeux, Jean. B. . . . .	I, 149	Aldringen, Paul, comte d'. B. . . . .	I, 12
Adelard, Don; abbé. B. . . . .	I, 6	Aler, Paul. B. . . . .	I, 12
Adelard, savant; v. Adeltaire. B. . . . .	I, 6	Aler, Pierre, v. l'art. Aler, Paul. B. . . . .	I, 12
Adelbert, religieux. B. . . . .	I, 6	Allamont, la famille d'. B. . . . .	I, 13
Adeltaire ou Adelard, savant. B. . . . .	I, 6	Allamont, Antoine d'. B. . . . .	I, 14
Adelman. <i>App.</i> . . . . .	II, 5	Allamont, Eugène-Albert d'. B. . . . .	I, 15
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 1	Allamont, François d', militaire. <i>Suppl.</i> . .	III, 6
Adlerthurm, Jean d'; v. Putz, Jean, dit d'Igel ou d'Adlerthurm. B. . . . .	II, 62	Allamont, Jean III d'. B. . . . .	I, 17
Adolphe, dit de Sierck. <i>App.</i> . . . . .	II, 3	Allamont, Jean IV d'. B. . . . .	I, 17
Adon. <i>App.</i> . . . . .	II, 4	Allamont, Jean V d'. B. . . . .	I, 18
Aegidius d'Orval, v. Gilles d'Orval. B. . . .	I, 323	Allamont, Théodore d'. B. . . . .	I, 20
Agelet, Joseph Lepaute d'; v. Lepaute d'Agelet, Joseph. <i>App.</i> . . . . .	II, 45	— Addition et rectification. <i>Suppl.</i> . . .	III, 1
Agréce ou Agritius, dit de Reckingen, abbé. B.	I, 7	Alscheid, Hartard d'. B. . . . .	I, 21
Agricius, Mathias. <i>App.</i> . . . . .	II, 5	Alscheid d', ou Dalscheidt, Jean, militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 6
		Altmeyer, Jean-Jacques, professeur, publiciste. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 11



<i>Altring</i> ou <i>Altringen</i> , v. <i>Aldringen</i> , les personnages de ce nom. B. . . . .	I, 8-12
<i>Amalberge, Sainte. Suppl.</i> . . . . .	III, 7
<i>Amand, le frère</i> ; v. <i>Robin, Amand</i> . B. . . . .	II, 88
<i>Amblaiwe, Jacques d'</i> . B. . . . .	I, 23
<i>Ameiberge, S<sup>te</sup></i> ; v. <i>Amalberge, S<sup>te</sup>. Suppl.</i> . . . . .	III, 7
<i>Amoris, le Père Belmique</i> ou <i>Helmie d'Amour</i> ; v. <i>Belmique d'Amour, le Père</i> . B. . . . .	I, 57
<i>André de Luxembourg - Ligny</i> ; v. <i>Luxembourg-Ligny, André de. App.</i> . . . . .	II, 46
<i>André, Joseph-Louis, administrateur, législateur. Suppl.</i> . . . . .	III, 8
<i>Andreas, Nicet</i> . B. . . . .	I, 23
<i>Anéthan, François-François de Paule-Henri-Joseph, baron d'. Suppl.</i> . . . . .	III, 9
<i>Anéthan, Jean d', juriconsulte et homme d'Etat. Suppl.</i> . . . . .	III, 10
<i>Anéthan, Jean-Henri d', prélat. Suppl.</i> . . . . .	III, 10
<i>Angelsberg, Jean, législateur. Suppl.</i> . . . . .	III, 11
<i>Anly, Jean d'</i> . B. . . . .	I, 24
— <i>Rectification. Suppl.</i> . . . . .	III, 11
<i>Anly, Pierre d', militaire. Suppl.</i> . . . . .	III, 11
<i>Anne de Bohême, duchesse de Luxembourg</i> ; v. <i>Luxembourg, Anne de Bohême</i> . B. . . . .	I, 341
<i>Ansbaide, le bienheureux</i> . B. . . . .	I, 24
<i>Anselme, le Père</i> . B. . . . .	I, 24
<i>Anso, Anson</i> ou <i>Ansus, hagiographe. Suppl.</i> . . . . .	III, 11
<i>Anthoine, Nicolas. App.</i> . . . . .	II, 5
<i>Appert, Mathias</i> ou <i>Mathieu</i> . B. . . . .	I, 25
<i>Ardenne, Remacle d'</i> ; v. <i>Remacle dit d'Ardenne</i> . B. . . . .	II, 76
<i>Arens, Jean-Pierre, administrateur et législateur. Suppl.</i> . . . . .	III, 11
<i>Arlon, Arnoux d', homme d'Etat. Suppl.</i> . . . . .	III, 12
<i>Arlon, Nicolas d'</i> ; v. <i>Nicolas, dit d'Arlon</i> . B. . . . .	II, 22
<i>Armiger, Nicolas</i> . B. . . . .	I, 26
<i>Arnoul, dit de Grevenmacher</i> . B. . . . .	I, 26
<i>Arnoul, dit de Luxembourg</i> . B. . . . .	I, 26
<i>Arnoul de Chiny</i> ; v. <i>Chiny, Arnoul comte de</i> . B. . . . .	I, 116

<i>Arnoul de Chiny, évêque de Verdun</i> ; v. <i>Chiny, Arnoul de, évêque de Verdun</i> . B. . . . .	I, 116
<i>Arnoult, la famille d'</i> . B. . . . .	I, 27
<i>Arnoult, Barbe-Marie-Françoise-Xavière d'</i> ; v. <i>Arnoult-Christophe d'. In fine</i> . B. . . . .	I, 29
<i>Arnoult, Charles-Guillaume d'</i> . B. . . . .	I, 27
— <i>Addition. Suppl.</i> . . . . .	III, 11
<i>Arnoult, Christophe d', magistrat</i> . B. . . . .	I, 28
— <i>Rectifications. Suppl.</i> . . . . .	III, 11
<i>Arnoult, Dominique d', Baron d'Arnoult et de Soleuvre. Suppl.</i> . . . . .	III, 11
<i>Arnoult, Jean-Antoine, baron d' et de Soleuvre</i> ; <i>magistrat. Suppl.</i> . . . . .	III, 11
<i>Arnoult, Jean-Mathias</i> ou <i>Mathieu d'</i> . B. . . . .	I, 30
<i>Arnoult, Jean-Prospér d', magistrat</i> . . . . .	I, 31
— <i>Additions et Rectifications. Suppl.</i> . . . . .	III, 11
<i>Aspelt, Pierre d'</i> ; v. <i>Pierre dit d'Aspelt, prélat</i> . B. . . . .	II, 51
<i>Athanase, le Père</i> ; v. <i>Maigret, George. App.</i> . . . . .	II, 52
<i>Atis, Antoine de Bonne Espérance</i> ; v. <i>Lavaux, Anne</i> . B. . . . .	I, 311
<i>Aubry, Philippe, prêtre et agronome. App.</i> . . . . .	II, 7
— <i>Art. nouv. completif. Suppl.</i> . . . . .	III, 12
<i>Audaculus, Jean</i> ; v. <i>Keck, Jean</i> . B. . . . .	I, 279
<i>Audo, Saint</i> ; v. <i>Audovon, St. B.</i> . . . . .	I, 31
<i>Audoenus, Saint</i> ; v. <i>Audovon, St. B.</i> . . . . .	I, 31
<i>Audovon, Saint</i> . B. . . . .	I, 31
<i>Augustin, Pierre-Joseph, magistrat. Suppl.</i> . . . . .	III, 14
<i>Aurifaber, Jean, juriconsulte, magistrat et homme d'Etat</i> ; v. <i>L'Orfèvre, Jean. Suppl.</i> . . . . .	III, 254
<i>Autel, la famille d'</i> . B. . . . .	I, 32
<i>Autel, Godefroid d'</i> . B. . . . .	I, 32
— <i>Addition. Suppl.</i> . . . . .	III, 11
<i>Autel, Huard, Huward</i> ou <i>Hugues d'</i> . B. . . . .	I, 33
— <i>Addition. Suppl.</i> . . . . .	III, 11
<i>Autel, Jean - Frédéric, comte d'</i> . B. . . . .	I, 33
— <i>Addition. Suppl.</i> . . . . .	III, 11

## B

<i>Baculeto, Michel de, religieux et auteur. Suppl.</i> . . . . .	III, 16
<i>Baden, la maison de</i> . B. . . . .	I, 35
<i>Baden, Bernard, marquis de</i> . B. . . . .	I, 35
<i>Baden, Christophe, marquis de</i> . B. . . . .	I, 35
<i>Baden, Guillaume, marquis de</i> . B. . . . .	I, 37
<i>Baden, Herman-Fortuné, marquis de</i> . B. . . . .	I, 37
<i>Baden Jacques, marquis de</i> . B. . . . .	I, 38
<i>Baden, Philibert, marquis de</i> . B. . . . .	I, 39
<i>Baden, Philippe, marquis de</i> . B. . . . .	I, 39
<i>Baillet, la famille de</i> . B. . . . .	I, 40
<i>Baillet, Bonaventure - Servais - François, comte de, et de Latour. Suppl.</i> . . . . .	III, 16
<i>Baillet, Charles-Antoine-Maximilien, comte de Baillet-Latour</i> . B. . . . .	I, 42
— <i>B. . . . .</i>	II, 279
— <i>Additions. Suppl.</i> . . . . .	III, 11
<i>Baillet, Christophe - Ernest de, homme d'Etat</i> . B. . . . .	I, 40
— <i>B. . . . .</i>	II, 280
— <i>Additions. Suppl.</i> . . . . .	III, 11
<i>Baillet, Jean - Baptiste de, magistrat. Suppl.</i> . . . . .	III, 17
<i>Baillet, Jean-Baptiste - Alexandre - Antoine, comte de. Suppl.</i> . . . . .	III, 17
<i>Baillet, Jean-Baptiste-François-Hyacinthe, comte de, militaire. Suppl.</i> . . . . .	III, 18

<i>Baillet, Louis - Willibrord - Antoine de Baillet-Latour, militaire</i> . B. . . . .	I, 44
<i>Baillet, Maximilien-Antoine de, magistrat. Suppl.</i> . . . . .	III, 19
<i>Baillet de Latour, Théodore, comte de, militaire et homme d'Etat. Suppl.</i> . . . . .	III, 19
<i>Balonfeaux, Jean-George de, magistrat</i> . B. . . . .	I, 44
— <i>Additions. Suppl.</i> . . . . .	III, 11
<i>Bande, George de, magistrat</i> . B. . . . .	I, 45
— <i>Additions. Suppl.</i> . . . . .	III, 11
<i>Baring, de, dit de Wallerode, Jean-Henri, homme d'Etat. Suppl.</i> . . . . .	III, 22
<i>Barodt, Jean, dit Gaucher</i> . B. . . . .	II, 281
<i>Barquin, Jean de, militaire. Suppl.</i> . . . . .	III, 22
<i>Barthel, Nicolas. App.</i> . . . . .	II, 7
<i>Barthélmy, dit Villarius</i> ou <i>de Weyler</i> . B. . . . .	I, 46
<i>Barthélémy, Michel</i> . B. . . . .	I, 46
<i>Bartholemy, Pierre-Joseph, baron de, militaire. Suppl.</i> . . . . .	III, 22
<i>Basile du St-Esprit, le frère</i> ; v. <i>Gaigneur, Basile. Suppl.</i> . . . . .	III, 144
<i>Bassing, Charles, magistrat. Suppl.</i> . . . . .	III, 23
<i>Bassing, Théodore</i> ; v. <i>l'art. Bassing, Charles, à la fin. Suppl.</i> . . . . .	III, 23
<i>Baudouin de Luxembourg</i> ; v. <i>Luxembourg, Baudouin de, prélat</i> . B. . . . .	I, 372

Baur, Jean-Michel. B. . . . .	I, 47	Bertels, Jean. B. . . . .	I, 61
Baur, Sébastien de. B. . . . .	I, 48	Bertholet, Jean, jésuite, historien, légendaire. B. . . . .	I, 65
<i>Bauschleiden, François; Gilles; Jérôme et N., dits de; v. Busleyden, Fr.; G.; J.; et N. de B. B.</i> . . . . .	I, 108-114	— Additions. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, v
Baussant, N. de B. . . . .	I, 49	Bertrang, François, professeur. B. . . . .	II, 291
— Charles de Saint-, prêtre-fondateur de bourses d'études; nouvel art. completif. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 24	Berward, Anouël de, ecclésiastique. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 33
Beaufort ou Beffort, Charles de. B. . . . .	I, 48	Berward, Jean de, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 33
Beaufort, Henri de, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 24	Betendorf, Jean-Philippe, jésuite-missionnaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 33
<i>Beaufort, Jean de; v. l'art. qui précède</i> . . . . .	III, 24	Bettenhoven, François de, fonctionnaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 34
Beaujean, Mathieu, militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 25	Bettingen, Wolfram. B. . . . .	I, 67
Beaulieu de Marconnay, Jean-Pierre, baron de, militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 25	Beving, Marguerite-Séraphine, femme bienfaisante. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 34
Beaussant, N. de B. . . . .	I, 49	Beyer, Jean-Frédéric, baron de. Fonctionnaire, comptable. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 35
— v. Baussant, Ch. de Saint-, prêtre. Nouvel art. completif. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 24	Bidart, Marie-Anne de. B. . . . .	I, 67
<i>Becanus, Théodore-Otton; v. Beck, Théodore-Otton. B.</i> . . . . .	I, 56	Bigot, Raoul. <i>App.</i> . . . . .	II, 8
Beck Jean, baron de, militaire et homme d'Etat. B. . . . .	I, 49	Bilken, Léonard, religieux, auteur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 36
— Additions. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, iv	Bingen, Antoine. B. . . . .	I, 69
Beck, Jean-George I, dit Gérard, baron de. B. . . . .	I, 54	Binsfeld, la famille. B. . . . .	I, 71
— B. II, 281	II, 281	Binsfeld, Bernard. B. . . . .	I, 71
— Additions et rectifications. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, v	Binsfeld, Christophe. B. . . . .	I, 71
Beck ou Beckx, Théodore-Otton. B. . . . .	I, 56	Binsfeld, Jean I. B. . . . .	I, 71
Becker, le frère Côme, religieux, savant botaniste pharmacute. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 27	<i>Binsfeld, Jean II, fondateur d'une bourse d'études; v. Binsfeld, Jean I. B.</i> . . . . .	I, 72
<i>Becker, Jean-Bernard; v. Greyn, Jean-Baptiste. B.</i> . . . . .	I, 223	— <i>Complément. Suppl.</i> . . . . .	III, 36
Beckerich, Mathias. B. . . . .	I, 56	Binsfeld, Pierre. B. . . . .	I, 72
<i>Beckz, Théodore-Otton; v. Beck, Théodore-Otton. B.</i> . . . . .	I, 56	Birthon, Mathias. B. . . . .	I, 72
Bède, Jean-Philippe, publiciste. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 27	Bissen, Marc. B. . . . .	I, 74
<i>Beffort, Charles de; v. Beaufort, Charles de. B.</i> . . . . .	I, 48	Bisserot, François, ingénieur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 36
<i>Bellacoste, la maison et les personnages connus; v. Schœneck. B.</i> . . . . .	II, 127-128	<i>Bitlboury, Mathias de; v. Mathias, dit de Bitlbourg. B.</i> . . . . .	I, 443
Belmique, le père Amoris ou d'Amour. B. . . . .	I, 57	Bivort, Pierre, professeur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 37
Bender, Blaise-Columban, baron de, militaire et homme d'Etat. B. . . . .	II, 281	Biwitz, Ignape-François, baron de, militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 40
Benninck, Jean de, magistrat. B. . . . .	I, 57	— Bivort, Jean-Baptiste, fonctionnaire et publiciste. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 38
— Addition. B. . . . .	II, 282	<i>Suppl.</i> . . . . .	III, 40
— Nouvel art. completif. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 28	Blaisel, Camille, marquis du. B. . . . .	II, 293
Bentz, Nicolas. B. . . . .	I, 58	Blanchart ou Blanckart et Blanquard. B. . . . .	I, 74
Benzeradt, Charles de. B. . . . .	I, 58	B. . . . .	II, 294
Beonrad, Bernerad, Beonradus ou Beraldus. B. . . . .	I, 59	<i>Suppl.</i> . . . . .	III, v
<i>Beraldus, v. Beonrad. B.</i> . . . . .	I, 59	Blanchart, Antoine de. B. . . . .	I, 74
Berault dit de Bercastel, Antoine-Henri. <i>App.</i> . . . . .	II, 8	— Additions. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, v
Berbourg, Jean de, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 29	Blanchart, François de. B. . . . .	I, 75
Bérégise, Saint. B. . . . .	I, 60	Blanchart, Gaspard-Antoine de. B. . . . .	I, 75
Berg, Claude. B. . . . .	I, 61	Blanchart, Jean de. B. . . . .	I, 76
Bergh, Oswald, comte de, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 29	Blanckart, v. Blanchart. B. . . . .	I, 74-76
Berlaymont, Florent, comte de, et de La-laing, militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 29	Blanckenheim, Philippe-Thierry, comte de, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 41
Bernard, dit de Strassen, auteur. B. . . . .	I, 61	<i>Blanquard, v. Blanchart. B.</i> . . . . .	I, 74-76
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, v	Blier, Nicolas de. B. . . . .	II, 294
Bernard, Jean-Pierre-Charles. B. . . . .	II, 283	Blockmecken, Bernard, dit Ludovici, prêtre, fondateur de hourses d'études. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 41
Bernard, Philippe, philologue. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 30	Boch, les frères. B. . . . .	I, 76
Bernard, Pierre. B. . . . .	II, 285	<i>Boch, Dominique; v. Boch, les frères. B.</i> . . . . .	I, 76
<i>Bernerad, v. Beonrad. B.</i> . . . . .	I, 59	<i>Boch, Jean-François, l'oncle; v. Boch, les frères. B.</i> . . . . .	I, 76
Bernon, poète, musicien, philosophe, théologien. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 32	<i>Boch, Jean-François-Nicolas, le neveu, dit Boch-Buschmann. B.</i> . . . . .	I, 81
Berns, Jean, constituant, administrateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 32	<i>Boch-Buschmann, Jean-François-Nicolas; v. Boch, J.-F.-N. B.</i> . . . . .	I, 81
		<i>Boch, Marie-Françoise-Ferdinande, épouse Dutreux; v. Dutreux, Jean-Pierre-Bonaventure. B.</i> . . . . .	II, 288
		<i>Boch, Pierre-Joseph; v. Boch, les frères. B.</i> . . . . .	I, 76
		Bocholtz, George. B. . . . .	I, 88
		Bochsa, Robert-Nicolas-Charles. <i>App.</i> . . . . .	II, 8

Bock, George, humaniste. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 42	Brandenbourg, Godefroid de. B. . . . .	I 99
Bock, Jean-Nicolas-Etienne, baron de. <i>App.</i> II,	9	Brandenbourg, Jean, baron de. B. . . . .	I, 160
Bodson, la famille, dite de Noirefontaine. <i>Suppl.</i> . . . . .	I I, 42	Brandenbourg, Jean II, baron de. B. . . . .	I, 100
Bodson, Jean-George-Louis, dit de Noirefontaine, militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 44	Brassel, Jacques-Alexandre, notaire et législateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 54
Bodson, Jean-Louis, dit de Noirefontaine, magistrat, diplomate. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 45	Brasseur, Jean-Baptiste, professeur et mathématicien. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 54
Bodson, Nicolas, mathématicien. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 46	Braun, François, militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 57
Boever, Roger-Gérard. B. . . . .	II, 293	Brenner, Jean. B. . . . .	I, 101
Boilleau ou Boyleau, Gilles, dit de Bouillon, poète et traducteur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 47	Breton, Antoine le. B. . . . .	I, 102
<i>Boilum, Gilles</i> ; v. Boilleau, Gilles. <i>Suppl.</i> III,	47	Briart, Jean-François-Henri-Léopold. B. . . . .	I, 102
<i>Bois, Nicolas du</i> ; v. Silvius, Nicolas. B. . . . .	II, 139	Brias, Louis-Antoine, comte de, militaire. B. . . . .	I, 103
Boland, Maximilien, baron de, militaire, patriote, et sa famille. B. . . . .	II, 297	- Additions et rectifications. <i>Suppl.</i> III, vi	
Bonaventure, George. <i>App.</i> . . . . .	II, 10	Briey, Auguste-François, comte de, militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 57
<i>Bonaventure, le Père</i> ; v. Mirchout, Henri-Remy, dit le Père Bonaventure. B. . . . .	I, 462	Briey, Léonard-Claude, comte de. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, III
Bonaventure, Nicolas-Melchior, baron. <i>App.</i> II,	10	Brimen ou Brimingen, Charles de, comte de Meghen, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 58
Bonhen, Nicolas. B. . . . .	I, 89	Brimeyr, Jean-Pierre, pharmacien et homme de lettres. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 58
Boniver, Lambert-Joseph de. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 47	Britt ou Britto, Jean-Oswald de. B. . . . .	I, 103
Bonningen, Guillaume-Balthazard. B. . . . .	I, 89	Britz, Jacques, juriconsulte, publiciste. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 60
Boreux, Natal ou Noël. B. . . . .	I, 89	Brixhe, Godefroid - Eugène, magistrat, légiste. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 61
Borigs ou Borrigs, Otton. B. . . . .	I, 93	Brixhe, Jean-Guillaume. <i>App.</i> B. . . . .	II, 19
Bormann, Michel. <i>App.</i> . . . . .	II, 11	Brixhe, Louis-Guillaume-Martin. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, IV
Borseel, Jean van, littérateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 48	<i>Bronquart, Susanne</i> ; v. Simony, Antoine-Oger. B. . . . .	II, 440
Bosquier, Philippe. B. . . . .	I, 93	Broquard, Jacques. B. . . . .	I, 104
Bossere, v. Reuert, Jean, dit Somrou. <i>Suppl.</i> III,	373	Brosius, Henri-Ignace, publiciste, politique. B. . . . .	I, 104
Bottin, Jean. B. . . . .	I, 94	- Article complémentaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, vi
B. . . . .	II, 301	Brousse, Mathias-Pierre. <i>App.</i> B. . . . .	II, 20
Bouchy, Henri, religieux, prédicateur, auteur. B. . . . .	I, 94	Brucher, André, administrateur et législateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 62
- Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, v	Brück, Nicolas-Remy, militaire, météorologue. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 62
<i>Boulet de Puymaigré, Gabriel-François</i> ; v. Puymargre, Gabriel-François Boudet de. <i>App.</i> . . . . .	II, 78	Bruer, ou Breyer, Jean-Théodore. B. . . . .	I, 105
Boufflers, Louis-François, duc et marquis de, militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 48	<i>Brunon, comte de Chiny</i> ; v. Chiny, Brunon, comte de. B. . . . .	I, 117
Bouille, Louis, religieux, auteur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 49	Buch ou Buche, Henri-Michel, dit le bon Henri B. . . . .	I, 105
Bouillon, Baudouin de. <i>App.</i> B. . . . .	II, 13	<i>Buchy, Henri</i> ; v. Bouchy, Henri. B. . . . .	I, 94
Bouillon, Godefroid de, dit l'Ancien ou l'Ardençais. <i>App.</i> B. . . . .	II, 13	Budiger. B. . . . .	I, 105
Bouillon, Godefroid IV de. <i>App.</i> B. . . . .	II, 13	Buringer, Bernard. B. . . . .	I, 105
Bouillon, Godefroid - Charles - Henri de La Tour d'Auvergne, comte de. <i>App.</i> B. . . . .	II, 19	Burleus, Jean-Augustin de, fonctionnaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 64
Boulanger, Joseph, prêtre et mathématicien. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 50	Burnenville, <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 64
Bourcier, Jean-Léonard, baron de, juriconsulte et homme d'Etat. B. . . . .	I, 94	Burton, Jean-Louis, prêtre, auteur. B. . . . .	I, 106
- Additions. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, vi	- Additions. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, vii
Bourcier-Montureux, Jean-Louis, comte de. B. . . . .	I, 95	Busbach, la famille de. B. . . . .	I, 106
Bourggraft, Jean-Baptiste. B. . . . .	I, 96	Busbach, Jean de, diplomate. B. . . . .	I, 106
Bourlotte, Claude de la. B. . . . .	I, 97	- Rectification. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, vii
Bousmard, Nicolas. B. . . . .	I, 97	Busbach, Marguerite de. B. . . . .	I, 107
Bousse, Thilman de. B. . . . .	I, 99	Busch ou Busche, Henri-Michel, dit le bon Henri; v. Buch, Henri-Michel. B. . . . .	I, 105
Bové, Nicolas, botaniste-voyageur. <i>Suppl.</i> III,	50	Buschmann, Joseph-Ernest, publiciste, littérateur et poète. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 64
Boyleau, Gilles; v. Boilleau, Gilles, dit de Bouillon. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 47	Busleyden ou Buschleyden, la famille de. B. . . . .	I, 108
Brandebourg, Henri-François, administrateur et comptable. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 52	Busleyden, François de. B. . . . .	I, 108
Brandebourg, Henri - Joseph - Corneil, administrateur; v. l'art. Brandebourg, Jean-François-Léonard. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 53	Busleyden, Gilles de. B. . . . .	I, 109
Brandebourg, Jean-François-Léonard, juriconsulte. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 53	Busleyden, Jérôme. B. . . . .	I, 110
		Busleyden, N. de. B. . . . .	I, 114
		Buzerin, v. Reinert, Jean, dit Somrou. <i>Suppl.</i> III,	373

## C

- Caber, Henri de, juriconsulte, homme politique. *Suppl.* . . . . . III, 65
- Caemmerer, Frédéric. *App. B.* . . . . . II, 21
- Calen, Simon, le Père; v. Simon, Michel, le Père, dit Calen. B. . . . . II, 139
- Carignan, v. Yvois pour tous les personnages concernants. B. . . . . I, 204, 223 et 269
- Castillon, Jean-Louis, littérateur. *Suppl.* . . . . . III, 66
- Cauder, Henri; v. Gaderius, Henri. B. . . . . I, 206
- Caussin, Jean; v. Russim, Jean. B. . . . . II, 99
- Cavens, Jean-Hubert, philanthrope. *Suppl.* III, 66
- Célestin l'abbé de Jong; v. Jong, Célestin de. B. . . . . I, 274
- Challop, Jean. B. . . . . I, 114
- Chanclos, Charles-Urbain, comte de; militaire. *Suppl.* . . . . . III, 67
- Chardon, Mathias, dit don Charles. *App. B.* II, 21
- Charles de Bourgogne, ou le téméraire, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Charles de Bourgogne. B. . . . . I, 346
- Charles de Luxembourg ou de Bohême; v. Luxembourg, Charles de, ou de Bohême. B. . . . . I, 337, 339 et 381
- Charles de Luxembourg - Ligny; v. Luxembourg-Ligny, Charles de. *App. B.* . . . . . II, 47
- Charles II, du de Luxembourg; v. Luxembourg, Charles II de. B. . . . . I, 355
- Charles-Quint, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Charles-Quint. B. . . . . I, 350
- Charles VI duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Charles VI. B. . . . . I, 337, 339, 381
- Chauchet - Bourgeois, Richard, magistrat, homme politique. *Suppl.* . . . . . III, 68
- Chauchet, Thomas-Eugène, militaire. *Suppl.* III, 70
- Chiny, la maison de. B. . . . . I, 114
- Chiny, Albéron de, évêque de Verdun. B. . . . . I, 115
- Chiny, Arnoul de Granson, comte de. B. . . . . I, 116
- Chiny, Arnoul IV, comte de. B. . . . . I, 116
- Chiny, Arnoul de, évêque de Verdun. B. . . . . I, 119
- Chiny, Brunon, comte de, archevêque de Trèves. B. . . . . I, 117
- Cholinus, Jean, érudit, fondateur de bourses. B. . . . . I, 110
- Additions. *Suppl.* . . . . . III, viii
- Cholinus, Martin. B. . . . . I, 119
- Chouet de Bollemont, Charles. *App. B.* . . . . . II, 22
- Chrisopaeis, Jean, juriconsulte, magistrat et homme d'Etat; v. L'Orfèvre, Jean. *Suppl.* . . . . . III, 254
- Christiani, Martin-Frédéric-Henri. B. . . . . I, 120
- Cigrand, Conrad, administrateur et constituant. *Suppl.* . . . . . III, 70
- Claisse, Dominique, militaire. *Suppl.* . . . . . III, 71
- Clasen, Nicolas, médecin. B. . . . . I, 120
- Clasen, Nicolas, pédagogue. B. . . . . I, 121
- Claude. Nicolas. B. . . . . I, 123
- Additions. *Suppl.* . . . . . III, viii
- Claux, Michel. B. . . . . I, 123
- Additions. *Suppl.* . . . . . III, viii
- Clavereau, Auguste. B. . . . . I, 123
- Clément, Michel-Clément, notaire et législateur. *Suppl.* . . . . . III, 71
- Clement, Pierre, prêtre. *Suppl.* . . . . . III, 72
- Clensch, Mathias. B. . . . . I, 123
- Clérin, Pierre, juriconsulte et magistrat militaire. *Suppl.* . . . . . III, 73
- Clesse, François-Louis, auteur. *Suppl.* . . . . . III, 73
- Clomes, Pierre. B. . . . . I, 124
- Clotten, ou Klotten, Michel. B. . . . . I, 126
- Clusius, Rodolphe. B. . . . . I, 127
- Coelen, Pierre. B. . . . . I, 127
- Cohausen, Jean-Henri. B. . . . . I, 128
- Cohausen, Salentin-Ernest-Eugène. B. . . . . I, 129
- Collard, Antoine-Auguste-Hubert-Charles-Nicolas, administrateur et législateur. *Suppl.* . . . . . III, 74
- Collard, Charles-Hubert-Maximilien, fonctionnaire. *Suppl.* . . . . . III, 74
- Collard, Charles-Joseph, médecin. *Suppl.* . . . . . III, 75
- Collard, Jacques, prêtre, fondateur de bourses d'études. *Suppl.* . . . . . III, 76
- Collard ou Collart, dit de Belloy ou de Grandvoir, Pierre-Joseph. B. . . . . II, 301
- Collas, Jean-Paul-Louis. *App. B.* . . . . . II, 22
- Collignon, Jacques. B. . . . . I, 129
- Collin, François-Charles-Emmanuel, géomètre et constituant. *Suppl.* . . . . . III, 76
- Collin, Henri-Joseph, médecin, auteur. *Suppl.* III, 77
- Collin, Mathieu; médecin et auteur; v. l'art. Collin, Henri-Joseph. *Suppl.* . . . . . III, 77
- Collin ou Collins, Richard, dessinateur et graveur. *Suppl.* . . . . . III, 77
- Colloz, Don Michel. *App. B.* . . . . . II, 23
- Coner, Mathias. B. . . . . I, 129
- Conrad I<sup>er</sup>, comte de Luxembourg; v. Luxembourg, Conrad I<sup>er</sup>, comte de. B. . . . . I, 331
- Conrad II, comte de Luxembourg; v. Luxembourg, Conrad II, comte de. B. . . . . I, 333
- Consdorf, Jean. B. . . . . I, 132
- Conseil, Louis. *App. B.* . . . . . II, 23
- Conter, Pierre, fondateur de bourses d'études. *Suppl.* . . . . . III, 82
- Contzen, Adam. B. . . . . I, 133
- Coppens, Emmanuel-François, baron, agronome, *Suppl.* . . . . . III, 83
- Corff, Pierre-Ernest. B. . . . . I, 134
- Cornély, Henri-Joseph, compositeur. *Suppl.* III, 83
- Cornesse, Ferdinand-Guillaume-Nicolas-Henri, juriste. *Suppl.* . . . . . III, 84
- Cornesse, Nicolas-Denis, juriste, magistrat; v. l'art. qui précède. *Suppl.* . . . . . III, 84
- Coster, Jean-Mathieu, militaire. *Suppl.* . . . . . III, 85
- Courtejoie, Antoine, historien, poète et littérateur. *Suppl.* . . . . . III, 85
- Courtenay, Marguerite de. B. . . . . I, 134
- Courtois, Alexandre-Nicolas. *App. B.* . . . . . II, 24
- Courtois, Anacharsis-Jean. *App. B.* . . . . . II, 25
- Courtois, Marie-Florentin. *App. B.* . . . . . II, 26
- Crantz, Jean-Népomucène. B. . . . . II, 136
- Nouvel article rectificatif et complémentaire sous les noms Crantz, Henri-Jean-Népomucène, médecin, botaniste et industriel. *Suppl.* . . . . . III, 85
- Crantz, Mathias; v. Krantz, Mathias. B. . . . . I, 297
- Créange, la famille de. B. . . . . I, 136
- Créange, Christophe, baron de. B. . . . . I, 137
- Créange, François, baron de. B. . . . . I, 138
- Créange, François-Ernest, comte de. B. . . . . I, 138
- Créange, George, baron de. B. . . . . I, 138
- Créange, Jean IV de. B. . . . . I, 139
- Créange, Jean V de, ou le posthume. B. . . . . I, 139
- Créange, Wiric, baron de. B. . . . . I, 140
- Croix, de la, le Père Pacifique, religieux, prédicateur, auteur. *Suppl.* . . . . . III, 89
- Cronenbourg, Persée de. B. . . . . I, 140
- Croy de, Antoine, homme d'Etat. . . . . III, 89
- Croy de, Ernest - Dominique - Alexandre, homme d'Etat. *Suppl.* . . . . . III, 89

Croy de, Jean, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . .	III, 89
Croy de, Philippe, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . .	III, 89
Croy de, Philippe-François, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . .	III, 89
Croy de, Philippe-François II, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . .	III, 89
Cunégonde de Luxembourg; v. Luxembourg, Cunégonde de. B. . . . .	I, 383
Cunibert, Saint. B. . . . .	I, 141
Cunon ou Cuonon, abbé. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 89
Cusa, Nicolas de, ou Cusanus, jésuite, prédicateur. B. . . . .	I, 141

## D

Dado, Saint; v. Audovon, Saint. B. . . . .	I, 31
Dagly. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 26
Damen, Henri. B. . . . .	I, 144
Dams, Pierre-Ernest. B. . . . .	I, 144
Dameseaux, Henri-François-Joseph, médecin. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 90
Daun, la famille de. B. . . . .	I, 145
Daun, Charles de. B. . . . .	I, 145
Daun, Henri de. B. . . . .	I, 146
Daun, Henri-Richard-Laurent, comte de. B. I, 146	I, 146
Daun, Jacques ou Jean-Jacques de. B. . . .	I, 146
Daun, Léopold-Joseph-Marie, comte de. B. I, 147	I, 147
Daun, Philippe-Ernest de. B. . . . .	I, 147
Daun, Richard de. B. . . . .	I, 148
Daun, Wiric-Philippe-Laurent, comte de. B. I, 148	I, 148
David, Pierre-Joseph; v. l'art. Fischbach-Malacord, Hubert-Joseph. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 130
David, Beignard, philanthrope. <i>Suppl.</i> . . .	III, 91
Deel, Guillaume. B. . . . .	I, 149
Degleize, . . . , peintre. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 91
Dejong, Célestin; v. Jong, Célestin de. B. .	I, 274
Delahaut, Nicolas-Joseph, littérateur. <i>Suppl.</i>	III, 91
Delcour, Jean. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 26
Delcour, Jean-Gilles. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 27
Delmotte, Alexandre, prince-abbé. <i>Suppl.</i> .	III, 92
Delvaux, André, professeur, juriste. <i>Suppl.</i>	III, 93
Delvaux, Henri, commerçant, spéculateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 94
Delvaux, Jean-Charles-Philippe-Joseph, chimiste, professeur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 96
Denis, dit de Luxembourg. B. . . . .	I, 149
Denis, Antoine. B. . . . .	I, 149
Denis, Henri - Dieudonné - Joseph, savant, professeur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 97
Denisramont, Marie-Dorothée; v. Nisramont, de, Marie-Dorothée. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 336
Deny, Louis, fonctionnaire. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 98
Deremouchamps, Jean - Jacques - François-Xavier, prêtre. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 101
Derenbach, Jean-Charles, bienfaiteur des pauvres. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 102
Derote, Antoine - Constantin - Louis - Joseph, diplomate. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 102
Derote, Philippe-Auguste, professeur. <i>Suppl.</i>	III, 104
Desert, Pierre, magistrat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 105
Desonkeux, Jean. B. . . . .	I, 140
Determe, Jean-Baptiste, prélat. B. . . . .	I, 150
— Additions. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, ix
Dethier, Marie-Suzanne-Joséphine, philanthrope. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 106
Detten, Maurice. B. . . . .	I, 152

— Additions. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, viii
Cusa, Pierre de, ou Cusanus. B. . . . .	I, 143
Cussim, v. Russim. B. . . . .	II, 99
Custine, la famille de. B. . . . .	I, 145
Custine, François de. B. . . . .	I, 145
Custine, Louis de. B. . . . .	I, 145
Custine, N. de. B. . . . .	I, 145
Cygne, Martin du, jésuite, littérateur. B. . .	II, 302
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, viii
Cyrille, le Père. B. . . . .	I, 145

Devaulx, Remacle; v. Vaulx, Remacle de. B. II, 195	II, 195
Devaux, Jean-François, militaire. <i>Suppl.</i> . .	III, 106
Devercy, Adrien-Casimir-Grossot. B. . . .	I, 153
Devillez, Jean - Henri, professeur, auteur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 107
Dham, Hubert. B. . . . .	I, 153
Dicktus, Jean-Pierre, législateur. <i>Suppl.</i> . .	III, 107
Didier, George, administrateur. <i>Suppl.</i> . .	III, 107
Diedenhoven, Jacques, militaire. <i>Suppl.</i> . .	III, 110
Dodo, Saint; v. Audovon, Saint. B. . . . .	I, 31
Doener, Adam. B. . . . .	I, 154
Dommal, Jean-Paul. B. . . . .	I, 155
Dondelinger, Joan-Henri. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 111
Dorion, Nicolas. B. . . . .	I, 155
Dorival, Jean - François - Félix, magistrat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 111
Dorvo, Hyacinthe-Madelaine. B. . . . .	I, 157
Doutrelepont, Joseph. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 57
Doutrelepont, Marie - Anne - Claire, philanthrope. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 111
Drion, Dieudonné. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 27
Drouet, Charles, diplomate. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 112
Dubois, Jean; v. Silvius, Nicolas. B. . . . .	II, 139
Dubois, Natalis ou Noël. B. . . . .	I, 157
Duchâteau, Philibert. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 27
Dubois, Nicolas; v. Silvius, Nicolas. B. . .	II, 139
Duclos, Pierre-Gilbert. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 28
Du aing, Gilles; v. Faing, Gilles du. B. . .	I, 179
Duhaivurlain, Pierre-Joseph. B. . . . .	I, 158
Dumonceau, Henri et Jeanne, fondateurs d'une bourse. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 112
Dumont, . . . , de Virton, professeur. <i>Suppl.</i>	III, 112
Dumont, Antoine-Dieudonné, dit Dumont-Massange, industriel, administrateur, agronome. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 112
Dumont, Henri, prêtre. B. . . . .	I, 158
— Addition. B. . . . .	III, xi
Dumont, Jean-Grégoire-Antoine-Eugène, v. l'art. Dumont, Antoine - Dieudonné. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 113
Dunesme, Jean - Emile - Edouard, militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 114
Dunesme, Martin-François, militaire. <i>Suppl.</i>	III, 114
Dunesme, Marie-Frédéric-Auguste, militaire; v. l'art. Dunesme, Jean - Emile-Edouard. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 115
Dupaix, Charles-Philippe. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 115
Duquesnoy, Adrien-Cyprien. <i>App. B.</i> . . .	II, 28
Durbach, Charles-Frédéric. <i>App. B.</i> . . . .	II, 30
Duri ux, François magistrat; v. Rieux, du, François, magistrat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 380
Dutreux, Jean-Pierre-Bonaventure. B. . . .	II, 338

Eberhard, religieux, musicien. *Suppl.* . . . III, 115  
 Eberhard, Théodore, architecte, administrateur, législateur. *Suppl.* . . . III, 116  
*Echternach, Mathias d'* ; v. Mathias, dit d'Echternach. B. . . . I, 443  
*Echternach, Théodoric ou Thierry d'* ; v. Théodoric, dit d'Echternach. B. . . . I, 143  
 Eckhausen, Jacques, historien et théologien. *Suppl.* . . . III, 116  
*Eckenstein, Valderode Jean et Pierre*, dits d'Eckenstein. B. . . . II, 184 et 185  
*Ecuy, Jean-Baptiste, l'abbé, littérateur* ; v. L'Ecuy, Jean-Baptiste. *Suppl.* . . . III, 238  
*Egide d'Orval* ; v. Gilles, dit d'Orval. B. . . . I, 223  
 Egil, Egile, Egilo, Egilon. B. . . . I, 158  
 Eichorn, Jeangou, dit de Ralingen. B. . . . I, 160  
*Eich pald, Echspalter, Pierre* ; v. Pierre, dit d'Aspelt. B. . . . II, 52  
*Eidel, Thilman d'* ; v. Eydel, Thilman d'. B. . . . I, 167  
*Eischen, Charles - Gérard* ; v. Eyschen, Charles-Gérard. B. . . . I, 168  
*Eischen, George* ; v. d'Eyschen, George. B. . . . I, 172  
*Eischen, Jacques* ; v. Eyschen, Jacques. B. . . . I, 196  
*Eischen, Nicolas* ; v. Eyschen, Nicolas. B. . . . II, 312  
 Eischen, Pierre. B. . . . I, 160  
*Eischen, Pierre - Nicolas* ; v. Eyschen, Pierre-Nicolas. B. . . . II, 311  
 Elberling, Charles-Gustave, médecin et numismate. *Suppl.* . . . III, 116  
 Elchard ou Elschrod, Michel. B. . . . I, 161  
 Elchard ou Elschrod, Nicolas, aussi Elgardus. B. . . . I, 161  
*Elgardus, Nicolas* ; v. Elchard, Nicolas. B. . . . I, 161  
 Eligius ou Eloy, Gérard. B. . . . I, 161  
*Elisabeth de Bohême, duchesse de Luxembourg* ; v. Luxembourg, Elisabeth de Bohême. B. . . . I, 341  
*Elisabeth de Goerlitz, duchesse engagiste de Luxembourg* ; v. Luxembourg, Elisabeth de Goerlitz. B. . . . I, 341

*Eloy, Gérard* ; v. Eligius, Gérard. B. . . . I, 161  
 Elsius, Léonard, homme d'Etat. *Suppl.* . . . III, 119  
 Emmelsdorf ou Emmersdorf, famille. *Suppl.* III, 119  
*Emmelsdorf, Frédéric, Gaspard, militaire* ; v. Emmelsdorf, famille. *Suppl.* . . . III, 120  
*Emmelsdorf, Jean-Baptiste, militaire* ; v. Emmelsdorf, famille. *Suppl.* . . . III, 120  
*Emmelsdorf, . . . , aumônier militaire* ; v. Emmelsdorf, famille. *Suppl.* . . . III, 120  
 Englebert, George. B. . . . I, 162  
 Ensch, François, baron d'. B. . . . I, 162  
 — Article nouveau. B. . . . II, 306  
 Ensch, Jean-Henri. B. . . . I, 164  
*Enschringen, Ludolphe d'* ; v. Ludolphe, dit d'Enschringen. B. . . . I, 320  
*Ermesinde, comtesse de Luxembourg* ; v. Luxembourg, Ermesinde, comtesse de. B. . . . I, 334  
 Erntzen, Henri et Paul, frères. B. . . . I, 164  
 Esch, Pierre, pédagogue. *Suppl.* . . . III, 120  
 Etienne ou Stephanus, dit de Salm. B. . . . I, 165  
 Etienne, Jean - Joseph - Gérard, militaire. *Suppl.* . . . III, 121  
 Everhelme, religieux. *Suppl.* . . . III, 121  
 Everlange, Jean, magistrat. *Suppl.* . . . III, 122  
 Everlange-Witry, Jean - Bernard - Auguste, baron d'. B. . . . I, 165  
 Everlange-Witry, Louis-Hyacinthe d'. B. . . . I, 165  
 — Additions. *Suppl.* . . . III, xi  
 Everlange-Witry, Robert-Joseph d', dit le chevalier de Witry. B. . . . I, 165  
 Everlange-Witry, Théodore-Ignace d'. B. . . . I, 167  
 Ewen, Charles, industriel, administrateur, constituant. *Suppl.* . . . III, 122  
 Eydel, Thilman d'. B. . . . I, 167  
 Eyschen, Charles-Gérard. B. . . . I, 168  
 — Additions. *Suppl.* . . . III, xi  
 Eyschen, George. B. . . . I, 172  
 Eyschen, Jacques. B. . . . I, 176  
 Eyschen, Nicolas. B. . . . II, 312  
*Eyschen Pierre* ; v. Eischen, Pierre. B. . . . I, 160  
 Eyschen, Pierre-Nicolas. B. . . . II, 311

## F

Faber, Charles, vétérinaire, professeur, agronome, législateur et administrateur. *Suppl.* III, 122  
 Faber, George. B. . . . I, 177  
*Faber, Gérard* ; v. Schmid, Gérard, dit Faber. B. . . . II, 119  
 Faber, Jean-Jacques. B. . . . II, 313  
 Faber, Jean-Joseph. B. . . . II, 314  
 Faing, la famille du. B. . . . I, 179  
 Faing, Gilles du. B. . . . I, 179  
 Falcomont, Thierride, ou de Fauquemont. B. . . . I, 179  
 Falkenstein, la famille de. B. . . . I, 181  
 Falkenstein, Conon ou Conon de. B. . . . I, 182  
 Falkenstein, Werner de. B. . . . I, 187  
 Fallis, Michel, agriculteur, administrateur et législateur. *Suppl.* . . . III, 125  
 Farahert. *App.* B. . . . II, 31  
 Fasbinder, Jean-Pierre, fonctionnaire. *Suppl.* III, 125  
 Faucheur, Jean-Baptiste. B. . . . I, 190  
 Faulbecker, Jean-Baptiste. B. . . . I, 191  
*Fauquemont, Thierride* ; v. Falcomont, Thierride. B. . . . I, 179  
 Faust de Stromberg, François-Louis. B. . . . I, 192

*Feit, François - Joseph, dit Longueval* ; v. Longueval, François-Joseph Feit, dit. B. . . . I, 316  
 Feller, François-Xavier de. B. . . . I, 192  
 Feltz, Arnoux von der, ou de Larochette, homme d'Etat. *Suppl.* . . . III, 126  
*Feltz Conon de ou von der* ; v. Larochette, Conon de. B. . . . I, 308  
 Feltz, Guillaume - Antoine - François, baron de. B. . . . I, 195  
*Feltz, Pierre-Ernest de, ou von der* ; v. Larochette, Pierre-Ernest de. B. . . . I, 309  
 Fendius, Lambert - Auguste, fonctionnaire. *Suppl.* . . . III, 126  
 Fiess, Mathieu - George - Joseph, bibliophile et littérateur. *Suppl.* . . . III, 127  
 Fisch, Pierre. B. . . . I, 196  
*Fischbach, Anne-Elisabeth-Thérèse-Hubertine* ; v. l'article Massange, Jean-François-Joseph. *Suppl.* . . . III, 279  
 Fischbach-Malacord, Hubert-François, protecteur des arts et administrateur. *Suppl.* III, 129  
 Fischbach, Henri-Toussaint. *Suppl.* . . . III, 130  
 Fischer, Jean-Mathias-Henri. B. . . . I, 197

Fischer, Jean-Pierre, législateur. <i>Suppl.</i> . . .	III, 17	Fosses, dit de Porcheresse, Jean-Baptiste-Joseph des, administrateur. <i>Suppl.</i> . . .	III, 186
Fisson du Montet, Marie-Anne-François-Joseph, baron de, militaire. <i>Suppl.</i> . . .	III, 131	Foulques de St-Hubert. B. . . . .	I, 203
Flade, Hubert, juriconsulte et administrateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 133	Françin, Nicolas. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 31
Flade, Jean, littérateur et fonctionnaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 133	Franck, Jean. B. . . . .	I, 203
Flade, Théodoric, Dietrich ou Théodore, dit Docteur Flade, juriconsulte, magistrat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 133	Franck, Pierre-François. B. . . . .	I, 203
Flesgin, Nicolas. B. . . . .	I, 198	Franck, Vincent. B. . . . .	I, 204
Floncel, Albert-François. B. . . . .	I, 198	<i>François de Luxembourg-Ligny</i> ; v. Luxembourg-Ligny, François de. B. . . . .	II, 47
Florange, Philippe de. B. . . . .	I, 199	<i>François, duc de Luxembourg</i> ; v. Luxembourg, François, duc de. B. . . . .	I, 361
Florange, Robert de; homme d'Etat. <i>Suppl.</i>	III, 133	François, Ernest - Henri, juriconsulte, administrateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 137
Fogel, Jean. B. . . . .	I, 202	François, Don Jean. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 32
Föhr, Jean-Pierre - Godefroy, juriconsulte, magistrat, législateur et diplomate. <i>Suppl.</i>	III, 134	François, dit d'Yvois. B. . . . .	I, 204
Fontaine, Bertrand. B. . . . .	I, 202	Françq, Jean-Louis-Otton. B. . . . .	II, 315
<i>Fontaine, Gaspard-Théodore-Ignace de la, juriconsulte, administrateur</i> ; v. Lafontaine, Gaspard - Théodore - Ignace, de. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 213	<i>Frédéric de Luxembourg, le comte</i> ; v. Luxembourg, le comte Frédéric de. B. . . . .	I, 331
<i>Fontaine, Pierre-François-Ignace de la ; juriconsulte, homme d'Etat</i> ; v. Lafontaine, Pierre-François-Ignace de la. B. . . . .	II, 323	<i>Frédéric de Neurbourg</i> ; v. Neuerbourg, Frédéric, seigneur de. B. . . . .	II, 11
<i>Fontaine, Quirin de la, prédicateur</i> ; v. Lafontaine, Quirin de. B. . . . .	I, 298	Frédéric, duc de Lorraine. B. . . . .	I, 205
<i>Fontaine, Théodore-Ignace de la ; v. Lafontaine, Théodore-Ignace, juriconsulte, magistrat, homme d'Etat. B. . . . .</i>	II, 324	Fresez, Jean-Baptiste, peintre, dessinateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 139
Fontayne, Joseph - Louis - Mathieu, comte d'Harnoncourt et marquis de la. B. . . . .	I, 202	Fresne, Antoine-Guillaume, du, magistrat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 140
<i>Fontayne, Victoire - Die-donnée, vicomtesse de la, comtesse d'Harnoncourt, bienfaitrice</i> ; v. l'art. Geisen, Jean-Henri-François-Jacques-Charles de. B. . . . .	I, 209	Freymann, Pierre, prêtre, auteur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 140
— la même dame. Article à part et nouveau. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 135	Friburger, Mathias. B. . . . .	I, 205
		<i>Fulco de Grevenmacher</i> ; v. Grevenmacher, Fulco de. B. . . . .	I, 228
		<i>Fulco de St-Hubert</i> ; v. Foulques de Saint-Hubert B. . . . .	I, 203
		Fuhrmann, Jacques, propriétaire et coustittuant. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 142
		Funck, Jean-Baptiste-Henri-Melchior, notaire et législateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 142
		Funck, Paul-Joseph-Alphonse, juriconsulte, magistrat et homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 142

## G

Gaderius, Henri. B. . . . .	I, 206	Gérard, Maurice-Etienne. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 35
Gaigneur, Barthélemy, prêtre-ermite. <i>Suppl.</i>	III, 144	Gerden, François-Chrétien-Sidoine, magistrat. B. . . . .	II, 317
Gaigneur, Basile, dénommé frère Basile, religieux. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 144	— Rectification. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xii
<i>Galhausen, Charles - Antoine, architecte</i> ; v. l'art. Galhausen, Nicolas. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 145	Gerlache, . . . , juriconsulte. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 146
Galhausen, Nicolas, auteur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 145	Gerlache, Bernard-Adrien de. B. . . . .	I, 216
Gama, Jean-Pierre. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 34	Gerlache, Etienne-Constantin, baron de ; magistrat, homme politique, littérateur. <i>Suppl.</i>	III, 146
Gangler, Jean-François. B. . . . .	I, 207	Gerlais, Jean. B. . . . .	I, 216
<i>Gaucher ou Gauchier, Barodt, Jean, dit</i> ; v. Barodt, Jean, dit Gaucher, B. . . . .	II, 281	Germain, François, professeur et littérateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 149
<i>Gauderius, Henri</i> ; v. Gaderius, Henri. B. . . . .	I, 206	Germé ou Germais, Guillaume. B. . . . .	I, 216
<i>Gaugericus, Saint</i> ; v. Géry, Saint. B. . . . .	I, 220	Germé ou Germais, Henri. B. . . . .	I, 218
<i>Geangou de Ralingen</i> ; v. Eichorn, Geangou. B. . . . .	I, 160	Germé, Nicolas, écrivain ecclésiastique. <i>Suppl.</i>	III, 150
Geisen, Jean-Henri-François-Jacq-Charles de. B. . . . .	I, 209	Gernichamps, Christophe. B. . . . .	I, 220
— Additions. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xi	Gernin, Jean-Paul. B. . . . .	I, 220
Gellé, Jean-Baptiste. B. . . . .	I, 209	Géry, Saint. B. . . . .	I, 220
Gelu, Jacques. B. . . . .	I, 213	Gewin ou Geswin, Jean-Paul, B. . . . .	I, 221
Gendebien, Jean-François, avocat, magistrat, homme politique, littérateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 142	Geyger, Jean-Baptiste, militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 150
Geoffroy, Henri-Théodore. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, v	Ghislain, Saint. B. . . . .	I, 221
Gérard, le frère. B. . . . .	I, 215	<i>Gilbert ou Ghislbert de Luxembourg, le comte</i> ; v. Luxembourg, le comte Gilbert ou Ghislebert de. B. . . . .	I, 331
Gérard, Jean, fondateur d'une bourse. <i>Suppl.</i>	III, 146	Gillard, Erasme-François-Joseph, administrateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 151

Gilles, dit d'Orval. B. . . . .	I, 223	Grevenmacher, Fulco de. B. . . . .	I, 228
Gilles II, dit d'Orval. B. . . . .	I, 223	Grevenmacher, Sieger de. B. . . . .	I, 228
Gilles, dit d'Yvois. B. . . . .	I, 223	<i>Greyen, Jean-Baptiste</i> , v. Greyn, Jean-Baptiste. B. . . . .	I, 228
<i>Gilles ou Gillesz. J an, dit le baron d'Aldringen</i> ; v. Aldringen, Jean-Gilles ou Gillesz, baron d'. B. . . . .	I, 11	Greyn, Jean-Baptiste. B. . . . .	I, 228
Gilson, le frère Abraham. B. . . . .	I, 224	Grisard, Bernard-Antoine-Lambert, philanthrope. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 158
Gilson, le frère Jérôme. B. . . . .	I, 225	Grobbendonck, Lancelot, comte de; homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 158
Gircken, Nicolas. B. . . . .	I, 225	Gronsfeld, Jean-François, comte de, militaire et homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 158
<i>Gisl in, Saint</i> ; v. Ghislain, Saint. B. . . . .	I, 221	Grunwald, Frédéric-Emmanuel; littérateur, médecin. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 159
Gislebert. B. . . . .	I, 226	<i>Guenang, Thomas-Henri de</i> ; v. Thomas, Henri, dit de Guntingen. B. . . . .	II, 169
<i>Gislebert ou Gilbert de Luxembourg, le comte</i> ; v. Luxembourg, le comte Gislebert. B. . . . .	I, 531	<i>Guerrier J an-Guillaume</i> ; v. Krier, Jean-Guillaume. B. . . . .	I, 288
Gleuel, Wenand, religieux. B. . . . .	I, 226	<i>Guibalde</i> ; v. Wibalde. <i>App.</i> B. . . . .	II, 92
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xii	<i>Guillermo ou Guillaume, don</i> ; v. Verdugo, Guillaume de. B. . . . .	II, 199
Godart, Antoine. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, v	<i>Guilhermi, Balthazard dit Boningen</i> ; v. Boningen, Guillaume-Balthazard. B. . . . .	I, 89
<i>Godchaux, Guetschlick, industriel. Suppl.</i> . . . . .	III, 151	<i>Guillaume, comte de Luxembourg</i> ; v. Luxembourg, Guillaume, comte de. B. . . . .	I, 332
Goebel, Barthélémy. B. . . . .	I, 227	Guillaume, Jean-Joseph. <i>App.</i> . . . . .	II, 37
Goerens, Théodore, pédagogue, auteur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 152	Guillaume, dit d'Orval. B. . . . .	I, 231
<i>Goerlitz, Elisabeth de, duchesse-engagiste de Luxembourg</i> ; v. Luxembourg, Elisabeth de Goerlitz. B. . . . .	I, 341	Guillaume, dit de Vianden. B. . . . .	I, 231
Goffinet, Nicolas, militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 154	<i>Guillaume, dit don Guillermo</i> ; v. Verdugo, Guillaume de. B. . . . .	II, 199
Gomand, Jean-Henri-Willibrorde. B. . . . .	I, 227	Gulich, Maximin. B. . . . .	I, 231
<i>Gorcy, de</i> ; v. Gourcy, de. <i>App.</i> B. . . . .	II, 36	<i>Guntingen, Thomas - Henri</i> ; v. Thomas, Henri, dit de Guntingen. B. . . . .	II, 169
Georges, Michel. B. . . . .	I, 227	Gurnez, Jean-Antoine. <i>App.</i> B. . . . .	II, 37
<i>Gorlitz, Elisabeth de, duchesse-engagiste de Luxembourg</i> ; v. Luxembourg, Elisabeth de Goerlitz. B. . . . .	I, 341	— Addition, sous le nom Agurnez. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, i
Gourey, de. <i>App.</i> B. . . . .	II, 36	Guyon, Xavier-Eléonore. <i>App.</i> B. . . . .	II, 38
Graas, Philippe, prêtre. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 155	Gymnich, Erard, Erard ou Eghard de. B. . . . .	I, 231
<i>Granson, Arnoul de</i> ; v. Chiny, Arnoul, comte de. B. . . . .	I, 116	— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xii
<i>Graffontanus</i> ; v. Mernier, Gilles, dit. B. . . . .	II, 331		
<i>Graffontain</i> ; Gilles dit de; v. Mernier, Gilles de. B. . . . .	II, 331		
<i>Grein, Jean-Baptiste</i> ; v. Greyn, Jean-Baptiste. B. . . . .	I, 228		

## H

<i>Haagen</i> , v. Hagen. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 161	Haas, Haas ou Haze, Henri, magistrat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 163
<i>Haas</i> , v. Has. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 163	Hasech, Antoine. B. . . . .	I, 236
Hadelin, Saint. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 160	Hatto. B. . . . .	I, 237
Hagen, le Père. B. . . . .	I, 232	Hattstein, la famille de. B. . . . .	I, 237
Hagen ou Haagen, Mathias-Léopold, vétérinaire, professeur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 161	Hattstein, Guillaume ou Jean-Guillaume de. B. . . . .	I, 237
Halen, Mathias. B. . . . .	I, 232	Hattstein, Jean de. B. . . . .	I, 237
Halle, Jean-Baptiste. B. . . . .	I, 233	Hattstein, Philippe de. B. . . . .	I, 238
Hamélius, Jean - Baptiste - George, propriétaire et législateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 161	— et B. . . . .	II, 317
Hancar, Romuald. B. . . . .	I, 234	Hautoy, George du. B. . . . .	I, 238
Hanlet, Henri. B. . . . .	I, 235	Havelange, Jean-Joseph. B. . . . .	I, 239
Hannot, René. B. . . . .	I, 235	— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xii
<i>Hanns</i> , ou <i>Hans de Luxembourg</i> ; v. Heselou de Luxembourg. B. . . . .	I, 246	Haye, Nicolas - Augustin de la, militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 163
Hansen, Pierre, littérateur, fondateur de bourses d'études. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 162	Hayons, Thomas des. B. . . . .	I, 240
Happart, Adolphe ou Adulphe. B. . . . .	I, 235	<i>Heslon de Luxembourg</i> ; v. Heselou de Luxembourg. B. . . . .	I, 246
Happart, Adolphe II. B. . . . .	I, 236	Heiderscheidt, Pierre; littérateur, professeur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 164
Hardigny, Guillaume, jésuite, auteur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 163	Heins, François. B. . . . .	I, 240
Hardt, Mathias. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, vi	Helbert ou Hubert, dit de St-Hubert. B. . . . .	I, 240
<i>Hadyy, Jean</i> ; v. Keck, Jean. B. . . . .	I, 279	Heldenstein, Jean - Pierre - David, pharmacien et administrateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 166
Hargardt, Henri. B. . . . .	I, 286	Heldt, Mathias. B. . . . .	I, 240
Harzé, Wiric de, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 163		



<i>Helmie d'Amour</i> ; v. Belmique, le Père Amoris. B. . . . .	I, 57
Helmont, Jean. B. . . . .	I, 241
Hemmerode, Jean, abbé de; v. Jean. dit de St.-Vith. B. . . . .	I, 272
Henn, Alexandre; religieux et littérateur. B. . . . .	I, 242
— Addition <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xii
Henn, Arnoul; v. l'art. Henn, Alexandre, <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 170
Henn, Benoît; v. l'art. Henn, Alexandre. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 169
Henn, François; v. l'art. Henn, Alexandre. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 170
Henn, Guillaume; v. l'art. Henn, Alexandre. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 170
Henn, Maximin; v. l'art. Henn, Alexandre. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 170
<i>Henn-ricy, Thomas</i> ; v. Henrici Thomas. B. . . . .	I, 242
<i>Hennes</i> ou <i>Hans de Luxembourg</i> ; v. Heselou de Luxembourg. B. . . . .	I, 246
<i>Henri 1<sup>er</sup>, dit l'aveugle, comte de Luxembourg</i> ; v. Luxembourg, Henri 1 <sup>er</sup> , comte de B. . . . .	I, 333
<i>Henri II, comte de Luxembourg</i> ; v. Luxembourg, Henri II, comte de B. . . . .	I, 335
<i>Henri III, comte de Luxembourg</i> ; v. Luxembourg, Henri III, comte de B. . . . .	I, 335
<i>Henri IV, comte de Luxembourg</i> ; v. Luxembourg, Henri IV, comte de B. . . . .	I, 336
<i>Henri de Luxembourg, dit le jeune</i> ; v. Luxembourg, Henri le jeune de B. . . . .	I, 387
<i>Henri de Luxembourg, évêque de Liège</i> ; v. Luxembourg, Henride, évêque de Liège. B. . . . .	I, 384
<i>Henri de Luxembourg, évêque de Metz</i> ; v. Luxembourg, Henri de, soi-disant évêque de Metz. B. . . . .	I, 386
<i>Henri, dit le bon II.</i> ; v. Buch, Henri-Michel. B. . . . .	I, 105
<i>Henri de Samré</i> , v. Samré, Henri de B. . . . .	II, 105
Henriquet, Eugène-Proper, Professeur, littérateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 170
Henrici ou <i>Henricy, Thomes</i> . B. . . . .	I, 242
Henry, App. B. . . . .	II, 38
Henry, Gilles, jésuite, voyageur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 171
Henzel ou <i>Hezelo</i> ; v. Heselou, dit du Luxembourg. B. . . . .	I, 246
Herbert. B. . . . .	I, 243
Herbet, Gilles, fondateur d'une bourse d'études. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 172
Herborn ou <i>Herbon</i> , Nicolas. B. . . . .	I, 243
Herckmanns, Guillaume, maître d'hôtel et constituant. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 172
Héré, Emmanuel. B. . . . .	II, 38
Hériart. B. . . . .	I, 243
Heribert. B. . . . .	I, 243
Herman ou <i>Henri</i> , dit de Luxembourg, le frère. B. . . . .	I, 243
<i>Herman de Luxembourg, comte de Salm et empereur</i> ; v. Salm, Herman, comte de B. . . . .	II, 103
Herman, dit de Bastogne, graveur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 172
Herman, François-Nicolas, administrateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 172
Hermann, Pierre, pédagogue. B. . . . .	I, 244
Hertert, Mathias, propriétaire, administrateur et législateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 173
Hertzig, Michel ou Nicolas. B. . . . .	I, 246
Heselou ou Hezelon, dit de Luxembourg. B. . . . .	I, 246
Heuardt, Jean-Henri. B. . . . .	II, 318
Heuardt, Jean-Pierre, propriétaire et législateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 174
Heuschling, Etienne, littérateur, professeur. B. . . . .	I, 246
— Rectifications et complément. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xii
Heuschling, François-Alexis-Antoine, prêtre, savant. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 174
Heuschling, George-Louis-Joseph, philologue. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 175
Heuschling, Henri-François, géomètre. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 178
Heuschling, Jean-Baptiste, géomètre. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 178
Heuschling, Jean-Pierre, professeur, juriste. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 179
Heuschling, Louis-Jean-Népomucène-Félix, juriste. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 181
Heuschling, Marie-George-Louis-Xavier, militaire . . . . .	III, 182
Heyart, Philippe. B. . . . .	I, 247
Heyden, François-Edouard-Antoine von der. B. . . . .	II, 319
Heynen, Henri, prêtre. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 182
Heynen, Joseph, propriétaire et législateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 183
Heckman, Don Robert. B. . . . .	I, 247
Hippert, Marie-Charles-Théodore, militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 184
Hippert, Nicolas, notaire et législateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 185
Hochbourg, Rodolphe, marquis de Rettel et de Hochbourg, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 185
Hochstaden, Conrad, comte de. B. . . . .	I, 243
Horn, Hector de. B. . . . .	I, 248
Hoffschmidt, la famille d'. B. . . . .	I, 249
Hoffschmidt, Ernest-François-Joseph d'. B. . . . .	I, 249
Hoffschmidt, François-Henri d'. B. . . . .	I, 250
Holler, la famille de. B. . . . .	I, 250
Holler, Bernard. B. . . . .	I, 250
Hontheim, François-Louis-Albert-Hubert de, compilateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 186
Hontheim, Jean-Nicolas de, évêque, littérateur, historien. B. . . . .	I, 252
— Complément. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xi
Hontois, Pierre. B. . . . .	I, 253
Hornung, Félix de, magistrat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 186
<i>Horreo, Charles de</i> ; v. Beaufort, Charles de. B. . . . .	I, 48
Horst, Jacques de, ou van, mieux von der, juriconsulte, professeur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 186
Hotton. . . . . B. . . . .	I, 254
Houffalize, Raoul de. B. . . . .	I, 254
Houffalize, Théodoric de. B. . . . .	I, 254
Houchringen, Thiéri de, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 187
Housse, Luc, ingénieur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 187
Houst ou Hout, Antoine. B. . . . .	I, 254
Houst ou Hout, Jean. B. . . . .	I, 255
Hovée, Antoine van. B. . . . .	I, 255
Huart, la famille d'. B. . . . .	I, 256
Huart, Gérard-Mathias d'. B. . . . .	I, 256
Huart, Ignace, religieux, auteur. B. . . . .	I, 258
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xii
Huart, Jean d'. B. . . . .	I, 258
Huart, Jean-François-Henri-Gérard, baron d'. B. . . . .	I, 259
Huart, Jean-Gaspard d', magistrat. B. . . . .	I, 259
— Rectification. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xiv
Huart, Jean-Remacle d'. B. . . . .	I, 260
Huart, Louis-Gérard-Joseph-Emmanuel, baron d'. B. . . . .	I, 260
Huart, Remacle d'. B. . . . .	I, 263

Hubert, St. B. . . . .	I, 264	Huberty, Mathieu-Joseph; jurisconsulte. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 189
Hubert, dit d'Yvois. B. . . . .	I, 269	Humyn, Claude de. B. . . . .	I, 270
<i>Hubert ou Helbert, dit de St-Hubert; v. Helbert, dit de St-Hubert. B. . . . .</i>	I, 249	— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xiv
Hubert, Jean; fonctionnaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 188	<i>Humbert, St; v. Cunibert, St. B. . . . .</i>	I, 141
<i>Hubert, Remi, dit de St; v. Remi, dit de St Hubert. B. . . . .</i>	II, 76	Huss, Guillaume; fondateur de bourses d'études. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 189
<i>Hubert, Rodolphe de St; v. Rodolphe, dit de St Hubert. B. . . . .</i>	II, 92	<i>Hussin ou Hustin, Jean; v. Russim, Jean. B. . . . .</i>	II, 99
<i>Huberty, Auguste, jurisconsulte; v. l'art. Huberty, Mathieu-Joseph; jurisconsulte. <i>Suppl.</i> . . . . .</i>	III, 189	<i>Hyckman, Don Robert; v. Hickman, Don Robert. B. . . . .</i>	I, 247
		Hymbergius, Gilles. B. . . . .	I, 271

I

<i>Igel, Jean d'; v. Putz, Jean. B. . . . .</i>	II, 62	<i>xembourg; v. Luxembourg, Isabelle-Claire-Eugénie. B. . . . .</i>	I, 352
Ignon, Henri-Antoine-Joseph, comte de St. B. . . . .	II, 321	<i>Itzig, Mathias d'; v. Mathias, dit d'Izig. B. . . . .</i>	I, 444
Ignon, Jean, comte de Saint; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 190	<i>Ivois, François d'; v. François, dit d'Yvois. B. . . . .</i>	I, 204
Ignon, Joseph, comte de Saint; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 191	<i>Ivois, Gilles d'; v. Gilles, dit d'Yvois. B. . . . .</i>	I, 223
Imbert, Victor-Désiré; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 192	<i>Ivois, Hubert d'; v. Hubert, dit d'Yvois. B. . . . .</i>	I, 269
<i>Isabelle-Claire-Eugénie, duchesse de Lu-</i>			

J

Jacobi. B. . . . .	I, 271	Jean, dit de Vianden. B. . . . .	I, 273
Jacquelart, Constant-Grégoire; fonctionnaire, administrateur et agronome. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 192	Jean, dit de Wittlich. B. . . . .	I, 273
Jacquemin, Nicolas. <i>App. B. . . . .</i>	II, 39	Jean-Baptiste, dit de Malmédy. <i>App. B. . . . .</i>	II, 41
Jacquet, Pierre-Louis; philanthrope. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 193	— Addition, v. l'art. Malmédy, Jean-Baptiste de. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xvii
Jametz, Nicolas; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 194	Jean-Paul, dit de Virton. B. . . . .	I, 273
Jamot ou Jamotte, Charles. B. . . . .	I, 271	<i>Jean-Sobeslas de Luxembourg; v. Luxembourg, Jean-Sobeslas de. B. . . . .</i>	I, 387
Jamotte, Simon. B. . . . .	I, 272	Jean-Théodore, dit de Bastogne; religieux. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 195
Jaubert, Louis, comte de. <i>App. B. . . . .</i>	II, 40	<i>Jean-Wenceslas de Luxembourg; v. Luxembourg, Jean-Wenceslas de. B. . . . .</i>	I, 387
<i>Jean, dit l'aveugle, comte de Luxembourg; v. Luxembourg, Jean dit l'aveugle, comte de. B. . . . .</i>	I, 336	<i>Jérôme, le frère; v. Gilson, le frère Jérôme. B. . . . .</i>	I, 225
Jean, dit de Kœnigsmacher. B. . . . .	I, 272	Jochim, Pierre-Dominique; professeur. B. . . . .	I, 273
Jean, dit de Lignéres. B. . . . .	I, 272	Jong, Célestin de. B. . . . .	I, 274
<i>Jean, dit de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, Jean de. App. B. . . . .</i>	II, 47	Jonglain, Jean. B. . . . .	I, 275
<i>Jean, dit de Luxembourg-Ligny; évêque; v. Luxembourg-Ligny, Jean de; évêque. App. B. . . . .</i>	II, 48	<i>Joseph II, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Joseph II. B. . . . .</i>	I, 363
<i>Jean, dit de Luxembourg; v. Heselon de Luxembourg. B. . . . .</i>	I, 246	Jouck, Nicolas; professeur et fondateur de bourses. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 195
Jean, dit de Stavelot. <i>App. B. . . . .</i>	II, 41	Juncker. B. . . . .	I, 275
Jean, dit de St Vith. B. . . . .	I, 272	Juttel, Nicolas. B. . . . .	II, 322

K

Kalbersch, Pierre. B. . . . .	I, 276	<i>Kersch, Jean, dit Naub; v. l'article Metz, Jean-Antoine-Auguste. Suppl. B. . . . .</i>	III, 304
<i>Kalen, Michel; v. Simon, Michel, dit Calen. B. . . . .</i>	II, 139	Kerzmann, Henri-Joseph-Auguste. B. . . . .	I, 288
<i>Kauder, Henri; v. Gaderius, Henri. B. . . . .</i>	I, 206	Keurcher, Dominique. B. . . . .	I, 285
Kauffman, Nicolas; jésuite, poète. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 196	Keyl, Simon de, homme d'Etat. <i>Suppl. B. . . . .</i>	III, 197
Keck, Jean; magistrat. B. . . . .	I, 279	Kirsch, Jean-Pierre; pédagogue et auteur. <i>Suppl. B. . . . .</i>	III, 197
— Additions. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xiv	Kirsch, Joseph; professeur et littérateur. <i>Suppl. B. . . . .</i>	III, 198
Kellen, Guillaume; prêtre. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 196		
Kerkerdère, Jean-Gérard. <i>App. B. . . . .</i>	II, 41		

Kirsch, Mathieu; peintre. *Suppl. B.* . . . . III, 199  
 Klam. *App. B.* . . . . . II, 42  
 Klein, Jacques. B. . . . . I, 285  
 Klein, Jean-Nicolas; notaire et constituant.  
*Suppl. B.* . . . . . III, 199  
 Klein, Jean-Pierre; juriste, magistrat. *Suppl.* III, 200  
 Klein, Michel; fondateur de bourses d'études.  
*Suppl. B.* . . . . . III, 201  
 Klein, Pierre. B. . . . . I, 287  
 Klensch, Mathias; v. Clensch, Mathias. B. I, 123  
 Kleyr, Jean-Michel; professeur, publiciste,  
 fondateur de bourses d'études. *Suppl. B.* . III, 202  
 Klotten, Michel; v. Clotten, Michel. B. . . I, 126  
 Klotten, Pierre; v. Clotten, Pierre. B. . . I, 126  
 Knauff, Côme; religieux, auteur. *Suppl. B.* . III, 207  
 Knepper, Henri; militaire. *Suppl.* . . . . III, 207  
 Knepper, Pierre. B. . . . . I, 295  
 Koch, Auguste-Pierre-Ernest-Guillaume;  
 professeur, littérateur. *Suppl. B.* . . . . III, 208  
 Koch, Jean; juriste, bienfaiteur. *Suppl. B.* . III, 211

Koenigsmacher, Jean de; v. Jean, dit de  
 Koenigsmacher. B. . . . . I, 272  
 Koerich, Wiric, seigneur de; homme d'Etat.  
*Suppl. B.* . . . . . III, 212  
 Krack, Jean-Baptiste; cultivateur et législa-  
 teur. *Suppl. B.* . . . . . III, 212  
 Krantz, Jean-Népomucène; v. Crantz, Henri-  
 Jean-Népomucène. B. . . . . I, 136  
 — Additions sous la lettre C. *Suppl.* III, 85  
 Krantz, Mathias. B. . . . . I, 297  
 — v. aussi l'article Crantz, Henri-Jean-  
 Népomucène. *Suppl. B.* . . . . . III, 85  
 Kreins, Hilaire; lithographe, dessinateur.  
*Suppl.* . . . . . III, 212  
 Krier, Jean-Guillaume, dit Krieger et Guer-  
 rier; prêtre. B. . . . . I, 288  
 Krieger, Jean-Guillaume; v. Krier, Jean-  
 Guillaume. B. . . . . I, 288  
 Krudel, Jean; v. Crudel, Jean. B. . . . . I, 141

L

Labbaye, Guillaume-Joseph; médecin.  
*Suppl. B.* . . . . . III, 213  
 Labbeville, Guillaume-Ignace de. B. . . . I, 297  
 Lacour ou Lacourt, Guiot de. *App. B.* . . II, 42  
 Lacroix, le Père Pacifique de; v. Croix, le  
 Père Pacifique de la. *Suppl. B.* . . . . III, 89  
 Ladislas-le-posthume, duc de Luxembourg;  
 v. Luxembourg, Ladislas-le-posthume. B. I, 341  
 Laer, Marguerite de. B. . . . . I, 298  
 Lafontaine, Gaspard-Théodore-Ignace de;  
 homme d'Etat, juriconsulte, administra-  
 teur. *Suppl. B.* . . . . . III, 213  
 Lafontaine, Pierre-François-Xavier-Léopold  
 de. B. . . . . II, 323  
 Lafontaine, Quirin de. B. . . . . I, 298  
 Lafontaine, Théodore-Ignace. B. . . . . II, 324  
 Laforêt, Nicolas-Joseph; prêtre, recteur ma-  
 gnifique, littérateur, philosophe. *Suppl. B.* III, 225  
 Lahure, Jean-Nicolas; militaire. *Suppl. B.* III, 227  
 Laittres, la maison de. B. . . . . I, 299  
 Laittres, Claude de. B. . . . . I, 299  
 Laittres, Gilles de. B. . . . . I, 300  
 Laittres, Jacques de. B. . . . . I, 302  
 Laittres, Mathieu de. B. . . . . I, 302  
 Laittres, Nicolas de. B. . . . . I, 302  
 Laittres, Philippe-Edmond de. B. . . . . I, 302  
 Lamarck, Robert II de; v. Marck, Robert II  
 de La. *App. B.* . . . . . II, 54  
 Lambert; religieux, organiste. *Suppl.* . . III, 228  
 Lambert, Charles; bienfaiteur des pauvres.  
*Suppl. B.* . . . . . III, 228  
 Lambert, François; religieux. *Suppl.* . . III, 230  
 Lamberts, Frédéric. B. . . . . I, 304  
 Lamberty, Christophe-Joseph-Charles; mé-  
 decin, *Suppl.* . . . . . III, 230  
 Lamberty, Servais-Joseph-Auguste; imprimeur  
 et industriel. *Suppl. B.* . . . . . III, 231  
 Lamormaini; v. Germé, Guillaume, Henri  
 et Nicolas. B. . . . . I, 216 et 218  
 Lamormenil, Guillaume Germé de; v. Ger-  
 mé, Guillaume. B. . . . . I, 216  
 Lamormenil, Henri Germé de; v. Germé,  
 Henri de. B. . . . . I, 218

Lamormenil, Nicolas Germé de; v. Germé,  
 Nicolas de. *Suppl. B.* . . . . . III, 150  
 Lamort, Jacques. B. . . . . I, 306  
 Landon, St. B. . . . . I, 308  
 Laplume, Jean-Baptiste; prêtre. *Suppl.* . . III, 232  
 Laporte, de, Jean-François, propriétaire et  
 constituant. *Suppl.* . . . . . III, 233  
 Larochette, Arnoux de; v. Feltz, Arnoux  
 von der. *Suppl.* . . . . . III, 126  
 Larochette, Conon de. B. . . . . I, 308  
 Larochette, Jean, seigneur de. B. . . . . I, 308  
 Larochette, Pierre-Ernest de. B. . . . . I, 309  
 Latomus, Barthélémy. B. . . . . I, 309  
 Latour d'Auvergne, Godefroid-Charles-  
 Henri de; v. Bouillon, Godefroid-Charles-  
 Henri de Latour d'Auvergne, duc de. *App.*  
 B. . . . . II, 19  
 Latour, Charles-Antoine-Maximilien,  
 comte de Baillet de; v. Baillet, Charles-  
 Antoine-Maximilien de, comte de Latour.  
 B. . . . . I, 42  
 Latour, Louis-Willibrorde-Antoine de  
 Baillet de; v. Baillet, Louis-Willibrorde-  
 Antoine de, comte de Latour. B. . . . . I, 44  
 Laudon, S.; v. Laudon, St. B. . . . . I, 308  
 Laurent, dit de Laroche; v. Michaelis, Lau-  
 rent, de Laroche. *Suppl.* . . . . . III, 312  
 Laurenty, François; religieux, auteur. *Suppl.* III, 233  
 Laval, Jean-Antoine; juriste et magistrat.  
*Suppl.* . . . . . III, 234  
 Lavaux, Anne, dite Antoine Atis de Bonne  
 Espérance; patriote. B. . . . . I, 311  
 — Addition. *Suppl.* . . . . . III, xiv  
 Lebreton, Antoine; v. Breton, Antoine Le. B. I, 102  
 Leclerc, François-Henri; v. l'article Leclerc,  
 Jean-Théodore-Joseph. *Suppl.* . . . . III, 237  
 Leclerc, Jacques-Théodore-Joseph; v. l'art.  
 Leclerc, Jean-Théodore-Joseph. *Suppl.* . III, 237  
 Leclerc, Jean-Théodore-Joseph; juriconsulte  
 et homme d'Etat. *Suppl.* . . . . . III, 236  
 Leclerc, Joseph-Pierre-François; juriconsulte.  
 B. . . . . I, 311

Leclercq, Guillaume; jésuite, bienfaiteur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 238	Louvegnies, Jean-Charles-Christien de Landas de; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 255
L'Ecu, Jean-Baptiste; abbé, littérateur. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 43	Loyson ou L'ison, Jean-Baptiste-Louis-Maurice, dit Olivier; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 255
— Article plus complet, destiné à remplacer le précédent. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 238	Ludolphe, dit d'Enschringen. <i>B.</i> . . . . .	I, 320
Ledure, Jean-Pierre; notaire, administrateur et législateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 240	Ludowici, Bernard; v. Bloemecken, Bernard, dit Ludowici. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 41
Lefort, Mathias; géomètre, administrateur et constituant. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 241	Ludovisi, Mathias ou Jean-Mathias. <i>B.</i> . . . . .	I, 321
Legros. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 44	Ludvigh, dit Sentz. <i>B.</i> . . . . .	I, 321
Legros, Martin et Pierre-Joseph. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 241	Ludwin, St; v. Lutwin, St. <i>B.</i> . . . . .	I, 323
Leistenschneider, Pierre. <i>B.</i> . . . . .	I, 313	Luschen, Elisabeth, baronne de, dite sœur Marguerite. <i>B.</i> . . . . .	I, 321
Lejeune, Lambert-Joseph-Toussaint; juriconsulte, administrateur et agronome. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 241	Luttange, Nicolas de. <i>B.</i> . . . . .	I, 323
Lejeune, Quirin. <i>B.</i> . . . . .	I, 314	Lutwin, St. <i>B.</i> . . . . .	I, 324
Leicher. <i>B.</i> . . . . .	I, 315	Luxembourg, la maison de. Branche aînée. <i>Généalogie politique, conduite jusqu'en 1795. B.</i> . . . . .	I, 324
Leloup, Pierre-Joseph-François; professeur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 243	§ 1. <i>Luxembourg, la maison comtale, puis ducal, royale et impériale de. B.</i> . . . . .	I, 324
Leloup, Remacle. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 44	— <i>B.</i> . . . . .	II, 327
Lemaire, Hubert. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 44	Remarque incidente sur la manière de Blasonner les armes du Pays. <i>B.</i> . . . . .	I, 326
Lemaire, Michel-François-Joseph; agronome. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 244	— <i>Rectification très-importante. Suppl.</i> . . . . .	III, xv
Lemasson, Barthélémy; v. Latomus, Barthélémy. <i>B.</i> . . . . .	I, 309	A. <i>La maison d'Ardenne, d'après Bertels. B.</i> . . . . .	I, 327
Lentz, Pierre; administrateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, x	Marcomir. <i>B.</i> . . . . .	I, 327
Lenz ou Lentz, Pierre-Albert; philologue, professeur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 244	Pharamond. <i>B.</i> . . . . .	I, 327
Lenz, Théodore. <i>B.</i> . . . . .	I, 315	Clodion-le-chevelu. <i>B.</i> . . . . .	I, 327
Léopold, duc de Luxembourg, et empereur; v. Luxembourg, Léopold. <i>B.</i> . . . . .	I, 365	Albéron. <i>B.</i> . . . . .	I, 327
Lepaute, Jean-André. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 44	Waubert. <i>B.</i> . . . . .	I, 327
Lepaute, Jean-Baptiste. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 45	Ansbert. <i>B.</i> . . . . .	I, 328
Lepaute-d'Agelet, Joseph. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 45	Anchise ou Arnoul, dit Boggise. <i>B.</i> . . . . .	I, 328
Lepaute, Pierre-Basile; horloger-mécanicien. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 246	Arnoul. <i>B.</i> . . . . .	I, 328
Levineur, Le Veneur ou le Veneur, Jean; jésuite, auteur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 246	Clodulpe. <i>B.</i> . . . . .	I, 328
Libert, Marie-Anne; botaniste, littérateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 246	Martin. <i>B.</i> . . . . .	I, 328
Lignières, Jean de; v. Jean de, dit de Lignières. <i>B.</i> . . . . .	I, 272	Eleuthère. <i>B.</i> . . . . .	I, 328
Limbou, Jean-Philippe de; médecin. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 45	Lothaire. <i>B.</i> . . . . .	I, 329
Limbou. . . . .; architecte et ingénieur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 249	Frédéric. <i>B.</i> . . . . .	I, 329
Linden, Jean; prêtre, généalogiste. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 249	Sadiger. <i>B.</i> . . . . .	I, 329
Linotte, dit de Poupehan, la famille. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 252	Ricuin. <i>B.</i> . . . . .	I, 329
Linotte, de Poupehan, Claude-Henri; juriconsulte. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 253	B. <i>Maison de Luxembourg, proprement dite. B.</i> . . . . .	I, 329
Linotte, de Poupehan, Claude-Louis, juriconsulte. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 253	Sigefroy et sa postérité. <i>B.</i> . . . . .	I, 329
Linster, Thiéri ou Théodoric de; homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 254	Frédéric et sa postérité. <i>B.</i> . . . . .	I, 331
Lissoir, Remacle; prêtre. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 45	Giselbert ou Gilbert et sa postérité. <i>B.</i> . . . . .	I, 331
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xiv	Conrad I <sup>er</sup> et sa postérité. <i>B.</i> . . . . .	I, 331
Lissoir, Théodore. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 46	Guillaume et sa postérité. <i>B.</i> . . . . .	I, 332
Littard ou <i>littat. B.</i> . . . . .	I, 316	Conrad II. <i>B.</i> . . . . .	I, 333
Loison ou Loyson. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 255	C. <i>Maison de Luxembourg-Namur. B.</i> . . . . .	I, 333
Longueval, François-Joseph Feit, dit. <i>B.</i> . . . . .	I, 316	Henri I <sup>er</sup> , dit l'aveugle et sa postérité. <i>B.</i> . . . . .	I, 333
Lorent, Théodore; diplomate, auteur. <i>B.</i> . . . . .	I, 316	Ermesinde et sa postérité. <i>B.</i> . . . . .	I, 334
— Rectification. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xv	D. <i>Maison de Luxembourg-Limbou. B.</i> . . . . .	I, 335
L'Orfèvre, Jean; juriconsulte, magistrat et homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 254	Henri II et sa postérité. <i>B.</i> . . . . .	I, 335
Loser, Hubert; propriétaire, administrateur et constituant. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 255	Henri III et sa postérité. <i>B.</i> . . . . .	I, 335
Louis de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, Louis de. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 49	Henri IV et sa postérité. <i>B.</i> . . . . .	I, 336
		Jean, dit l'aveugle, et sa postérité. <i>B.</i> . . . . .	I, 336
		Wenceslas I <sup>er</sup> , duc de Luxembourg. <i>B.</i> . . . . .	I, 338
		E. <i>Maison de Luxembourg de Bohême. B.</i> . . . . .	I, 339
		Wenceslas II, empereur. <i>B.</i> . . . . .	I, 340
		Postérité de Charles IV, empereur. <i>B.</i> . . . . .	I, 340
		Elisabeth de Goerlitz, duchesse engagiste. <i>B.</i> . . . . .	I, 341
		Sigismond, empereur, duc-proprétaire; puis successivement Albert d'Autriche, Ladislas-le-Posthume, Anne et Elisabeth. <i>B.</i> . . . . .	I, 341
		F. <i>Maison de Bourgogne. B.</i> . . . . .	I, 345
		Philippe et sa postérité. <i>B.</i> . . . . .	I, 345
		Charles-le-téméraire et sa postérité. <i>B.</i> . . . . .	I, 346
		Marie et Maximilien, et leur postérité. <i>B.</i> . . . . .	I, 346

<i>Généalogie de la Maison d'Autriche, reliée à celle de Luxembourg et de Bourgogne, depuis l'Empereur Rodolphe jusqu'à Albert I<sup>er</sup> et Ladislas-le-Posthume, et depuis Sigismond jusqu'à Frédéric II, père de Maximilien.</i>	I, 346	<b>Metz. B.</b> . . . . .	I, 386
<b>G. Maison Austro-espagnole.</b> B. . . . .	I, 349	Luxembourg, Henri de, dit le jeune. B. . . . .	I, 387
Philippe-le-bel et sa postérité. B. . . . .	I, 349	Luxembourg, Herman de, comte de Salm et empereur; v. Salm, Herman, comte de. B.	II, 103
Charles-Quint et sa postérité. B. . . . .	I, 350	Luxembourg, Jean-Sobeslas de. B. . . . .	I, 387
Philippe II et sa postérité. B. . . . .	I, 351	Luxembourg, Jean-Wenceslas de. B. . . . .	I, 387
Isabelle-Claire-Eugénie et l'archiduc Albert. B. . . . .	I, 352	Luxembourg, Rodolphe de. B. . . . .	I, 388
Philippe IV et sa postérité. B. . . . .	I, 353	Luxembourg, Thierry ou Théodorice de. B. . . . .	I, 388
Charles II. B. . . . .	I, 355	§ 3. Luxembourg; <i>personnages de la branche cadette dite de Luxembourg-Ligny, St Pol, etc. qui se sont distingués.</i> App. B. II, 46 à 52	
Philippe de France. B. . . . .	I, 355	Luxembourg-Ligny, André de. App. B. . . . .	II, 46
<b>H. Maison Austro-allemande.</b> B. . . . .	I, 357	Luxembourg-Ligny, Charles de, ou de St-Pol. App. B. . . . .	II, 47
— et B. . . . .	II, 327	Luxembourg-Ligny, François de. App. B. . . . .	II, 47
<i>Généalogie intermédiaire de la Maison d'Autriche, depuis l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup> jusqu'à l'empereur Charles VI.</i>		Luxembourg-Ligny, Jean de, évêque de Strasbourg; puis archevêque de Mayence. Suppl. . . . .	III, 258
B. . . . .	I, 357	Luxembourg-Ligny, Jean de. App. B. . . . .	II, 47
Charles VI. B. . . . .	I, 361	Luxembourg-Ligny, Jean de, évêque d'Appaume. App. B. . . . .	II, 48
Marie-Thérèse et sa postérité. B. . . . .	I, 361	Luxembourg-Ligny, Louis de. App. B. . . . .	II, 49
Joseph II. B. . . . .	I, 363	Luxembourg-Ligny, Philippe de. App. B. . . . .	II, 51
Léopold II et sa postérité. B. . . . .	I, 365	Luxembourg-Ligny, Pierre de. App. B. . . . .	II, 49
François et sa postérité. B. . . . .	I, 367	Luxembourg-Ligny, Walram de. App. B. . . . .	II, 52
§ 2. Luxembourg; <i>cadets de la maison régnante qui se sont distingués.</i> B. . . . .	I, 369	§ 4. Luxembourg. <i>Personnages qui ont pris ce nom de leur lieu de naissance.</i>	
Luxembourg, Adalbéron de, évêque de Metz. B. . . . .	I, 369	Luxembourg, Antoine, dit de; savant. Suppl. III, 257	
Luxembourg, Adalbéron de, princier de Metz. B. . . . .	I, 369	Luxembourg, Arnoul de; v. Arnoul, dit de Luxembourg. B. . . . .	I, 26
Luxembourg, Adalbéron de, prévôt de St-Paulin. B. . . . .	I, 370	Luxembourg, Bernard de; v. Strassen, Bernard de. B. . . . .	II, 152
Luxembourg, Baudouin de, archevêque de Trèves. B. . . . .	I, 372	Luxembourg, Denis de; v. Denis, dit de Luxembourg. B. . . . .	I, 149
Luxembourg, Charles de, ou de Bohême. B.	I, 381	Luxembourg, Herman de, le frère; v. Herman ou Henri, dit de Luxembourg, le frère. B. . . . .	I, 243
Luxembourg, Cunégonde de, ou la Sainte. B.	I, 383	Luxembourg, Jean de; savant, Suppl. . . . .	III, 258
Luxembourg, Gérard de, homme d'Etat. Suppl. . . . .	III, 258	Luxembourg, Nicolas de; v. Nicolas, dit de Luxembourg. B. . . . .	II, 333
Luxembourg, Henri de, évêque de Liège. B.	I, 384	Luxembourg, Walram de; v. Walram, dit de Luxembourg. B. . . . .	II, 225
Luxembourg, Henri de, soi-disant évêque de			

## M

Macher, Willibrorde. B. . . . .	I, 390	Malacord, Sébastien-François-Joseph; v. l'art. Malacord, la famille. Suppl. . . . .	III, 263
Maes, Jean-Joseph; administrateur. Suppl. III, 259		Malberg, la famille de. B. . . . .	I, 393
Maeyss, Jean-Pierre; artiste-relieur. B. . . . .	I, 392	Malberg, Conon ou Cunon de. B. . . . .	I, 393
Maeyss, Jean-Pierre; savant et philanthrope. Suppl. . . . .	III, 259	Malberg. . . . . ; homme d'Etat. Suppl. . . . .	III, 264
Maier, Mathias. B. . . . .	I, 393	Malsherbe. v. Malherbes, Don Denis. App. B. . . . .	II, 54
Maigret, Athanase; religieux, auteur ascétique. v. l'art. Maigret, George. App. B. . . . .	II, 52	— Rectification. Suppl. . . . .	III, xvii
— Addition. Suppl. . . . .	III, xvi	Malherbes, Don Denis. App. B. . . . .	II, 54
Maigret, George; religieux, auteur ascétique. App. B. . . . .	II, 52	— Rectification. Suppl. . . . .	III, xvii
— Addition. Suppl. . . . .	III, xvii	Malmédy ou Malmedye, de, Jean-Baptiste; médecin, auteur. App. B. . . . .	II, 41
Maisonnet, François; dessinateur. v. l'art. Maisonnet, Pierre. B. . . . .	I, 393	— Addition. Suppl. . . . .	III, xvii
Maisonnet, Pierre; dessinateur. B. . . . .	I, 393	Mameranus, Henri. B. . . . .	I, 394
Majerus, Jean, pédagogue. Suppl. . . . .	III, 261	Mameranus, Nicolas. B. . . . .	I, 394
Malacord, la famille. Suppl. . . . .	III, 263	— Addition. Suppl. . . . .	III, xvii
Malacord, Anne-Elisabeth-Thérèse; v. l'art. Malacord, la famille. Suppl. . . . .	III, 264	Manassés. App. B. . . . .	II, 54
Malacord, Henri-Quirin; v. l'art. Malacord, la famille. Suppl. . . . .	III, 263	Mander, Pierre de. B. . . . .	I, 395
		Manderscheid, la famille de. B. . . . .	I, 395
		Manderscheid, Charles-Alexandre; jésuite, historien. B. . . . .	I, 396

— Addition <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xvii	<i>bourg</i> ; v. Luxembourg, Marie de Bour-	
Manderscheid, Charles-Ferdinand, comte de.		gogne. B. . . . .	I, 346
B. . . . .	I, 396	<i>Marie-Thérèse, duchesse de Luxembourg</i> ;	
Manderscheid, Charles-François-Louis, comte		v. Luxembourg, Marie-Thérèse. B. . . . .	I, 361
de. B. . . . .	I, 396	<i>Marisy, Frédéric-Christophe-Henri-Pierre-</i>	
Manderscheid, Christophe, comte de. B. . . . .	I, 397	<i>Claude Wagnair de</i> ; voir Wagnair de	
Manderscheid, Evrard, comte de. B. . . . .	I, 398	Marisy, Frédéric-Christophe-Henri-Pierre-	
Manderscheid, Guillaume IV, comte de. B. . . . .	I, 398	<i>Claude. App. B. . . . .</i>	II, 92
Manderscheid, Jean, comte de. B. . . . .	I, 398	Marquard ou Marcuard B. . . . .	I, 441
Manderscheid, Jean-Maurice, comte de. B. . . . .	I, 399	<i>Ma-son, Claude</i> ; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 275
Manderscheid, Philippe-Thierry, comte de B. . . . .	I, 400	Martin, dit de Remouchamps. <i>App. B. . . . .</i>	II, 55
Manderscheid, Robert, comte de. B. . . . .	I, 400	<i>Martin, Jean-Baptiste. Suppl.</i> . . . . .	III, 275
Mansfelt, la maison de. B. . . . .	I, 401	<i>Martin, Nicolas</i> ; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 277
Mansfelt, Charles, comte et prince de. B. . . . .	I, 401	<i>Masius, Martin. B. . . . .</i>	I, 442
Mansfelt, Charles de; prêtre, dignitaire, sa-	I, 402	<i>Massange, Antoine-Ferdinand-Joseph</i> ; ad-	
vant. B. . . . .	I, 403	<i>ministrateur</i> ; v. l'art. Massange, Jean-	
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xviii	François-Joseph. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 280
Mansfelt, Ernest de. B. . . . .	I, 404	Massange, <i>Henri-Antoine-Joseph</i> ; philan-	
Mansfelt, Pierre-Ernest, comte et prince de;		thrope. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 276
homme d'Etat, militaire. B. . . . .	I, 404	<i>Massange, Jean-Dieuonné-François</i> ; ad-	
Mansfelt, Philippe-Octavien, comte de. B. . . . .	I, 434	<i>ministrateur, philanthrope</i> ; v. l'article	
Manternach, Mathias; prêtre, professeur,		Massange, Jean-François-Joseph. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 280
bienfaiteur. B. . . . .	I, 435	Massange, <i>Jean-François-Joseph</i> , dit	
— Addition <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xviii	<i>Massange-Nicolay</i> ; administrateur et phil-	
Maquard, Jean-Nicolas-Félix, militaire.		lanthrope. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 278
<i>Suppl.</i> . . . . .	III, 265	<i>Massart, Gaspard</i> , dit le maître d'école de	
Maquier, Anne; v. Wagner, l'épouse, née		Florenville, patriote. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 280
Anne Maquier. B. . . . .	II, 219	Mathelin, <i>Jean-François-Joseph de</i> ; mili-	
Marchand, Louis; littérateur, savant, poète. B. . . . .	I, 437	taire et administrateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 281
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xix	Mathias, dit de <i>Bittbourg. B. . . . .</i>	I, 443
Marchant, Henri-François-Théodore de; ma-		Mathias, dit d' <i>Echternach. B. . . . .</i>	I, 443
gistrat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 265	Mathias, dit d' <i>Izig. B. . . . .</i>	I, 444
Marchant, Jacques de, prêtre, auteur. B. . . . .	I, 439	Mathias, dit de <i>Malmédy. App. B. . . . .</i>	II, 55
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xix	Mathias, dit de Sarbourg. B. . . . .	I, 444
Marchant, Lambert-Joseph, baron, puis		Mathieu, Augustin; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 282
comte de et d'Ansembourg. B. . . . .	I, 439	Mathieu, Jean-Charles; législateur, adminis-	
Marchant, Pierre de. B. . . . .	I, 440	trateur et sylviculteur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 283
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xix	Mathieu, Lambert-Joseph; artiste-peintre.	
Marci, François; prêtre, savant. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 265	<i>Suppl.</i> . . . . .	III, 288
Marci, Jean; fondateur d'institution. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 266	Mathieu, Martin; magistrat, v. l'art. Mathieu	
Marck, Robert II de la. <i>App. B. . . . .</i>	II, 54	Augustin. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 283
<i>Marcour, Evrard de</i> ; v. Mercurianus,		Matis, Jean-François de Salès. <i>App. B. . . . .</i>	II, 56
Evrard. B. . . . .	I, 445	Maugré, Jean de; prêtre, littérateur. <i>App. B. . . . .</i>	II, 56
<i>Marcour, Jacques de</i> ; v. Mercurianus,		— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xx
Jacques. B. . . . .	I, 446	<i>Maximilien d'Autriche, duc de Luxembourg</i> ;	
<i>Marcour, Jean I<sup>er</sup> de</i> ; v. Mercurianus,		v. l'art. Luxembourg, Maximilien d'Aut-	
Jean I. B. . . . .	I, 446	riche. B. . . . .	I, 346
<i>Marcour, Jean II de</i> ; v. Mercurianus,		Mayrisch, Jean-Mathias; médecin. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 292
Jean II. B. . . . .	I, 446	<i>Mayrisch, Jean-Mathias I et II</i> ; médecins;	
<i>Maréchal, Henri-Ambroise</i> ; magistrat; v.		v. l'art. Mayrisch-Jean-Mathias. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 293
l'art. de son père, Maréchal Jean-François;		Mayrisch, Jean-Mathias-Edouard; médecin.	
législateur et magistrat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 269	<i>Suppl.</i> . . . . .	III, 294
Maréchal, Jean-François; législateur et ma-		Mayrisch, Michel; médecin. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 295
gistrat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 269	Mengers, Corneil, dit Zantfied. <i>App. B. . . . .</i>	II, 56
Mareise, Marie-Catherine, dite Marie. B. . . . .	I, 440	Mensdorf-Pouilly, Alexandre-Constantin-Al-	
<i>Mareschal ou Marschall</i> , dit de Biberstein,		bert de Pouilly, comte de; militaire et di-	
Ernest-Thierry, comte; militaire et homme		plomate. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 296
d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 270	Mensdorf-Pouilly, Emmanuel, de Pouilly,	
<i>Mareschal ou Marschall</i> , Jacques-Augustin-		comte de; militaire, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 297
Ignace-Henri; diplomate; et Jean-Charles-		Merck, Henri; prêtre, fondateur de bourses	
Joseph, militaire; barons. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 271	d'études. B. . . . .	II, 328
<i>Marguerite, la Sœur</i> ; v. Luschen, Elisa-		— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xx
beth, baronne de. B. . . . .	I, 321	Mercurianus, Evrard. B. . . . .	I, 445
Marie, Gabriel-Jean-Joseph-Hubert-Antoine		Mercurianus, Jacques. B. . . . .	I, 446
de, commerçant et administrateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 272	Mercurianus, Jean I <sup>er</sup> . B. . . . .	I, 446
<i>Marie de Bourgogne, duchesse de Luxem-</i>		Mercurianus, Jean II, B. . . . .	I, 446
		Mercy, la famille de. B. . . . .	I, 446
		Mercy, Claude-Florimont; baron, puis comte	
		de. <i>App. B. . . . .</i>	II, 57

Mercy, François de. B. . . . .	I, 447	Molitor, Gabriel-Jean-Joseph, comte de. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 70
Mergolle, Bernard de la. B. . . . .	I, 448	Molitor, Jean-Philippe; juriste, professeur. B. . . . .	I, 464
Merjai, Pierre-Alexandre-Cyprien. B. . . . .	I, 448	— Rectification. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xx
Merlin, Antoine-Christophe. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 59	Mogenast, Adolphe; magistrat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 313
Merlin, Christophe-Antoine. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 69	Mogenast, Jean-Pierre; juriste, magistrat. B. . . . .	I, 465
Merlin, Jean-Baptiste-Gabriel. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 70	Mongenast, Simon. B. . . . .	I, 465
Mernier, Gilles, dit de Grapfontaine ou Graffontanus. B. . . . .	II, 331	Monin, Gill-s du; jésuite, auteur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 313
Mersch, Jean-Baptiste-Félicien; administrateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 300	Monon, St. B. . . . .	I, 466
Mersch, Thiorry ou Théodorice de. B. . . . .	I, 449	Montagu ou <i>Montaigu</i> Conon, comte de. B. . . . .	I, 466
Merten, Alphonse. B. . . . .	II, 332	Montagu ou <i>Montaigu</i> , Henri de. B. . . . .	I, 467
Mertens, Pierre; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 301	Montagu ou <i>Montaigu</i> , Lambert, comte de. B. . . . .	I, 467
Mertz, Jean-Nicolas; missionnaire et prédicateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 308	Montan ou <i>Montanus</i> , St. B. . . . .	I, 467
Metternich, la famille de. B. . . . .	I, 450	Montgaillard, Bernard de Percin de. B. . . . .	I, 467
Metternich, Damien-Henri de. B. . . . .	I, 450	Moor, François-Jules de; ingénieur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 313
Metternich, Lothaire-Frédéric de. B. . . . .	I, 450	Mootz, Mathieu. B. . . . .	I, 471
Metz, Frédéric-Jules, juriste et législateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 304	Morhange, Édouard; philosophe, littérateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 313
Metz, Gérard-Charles-Emmanuel. B. . . . .	I, 450	Moris, Alexandre; professeur, géologue. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 315
Metz, Jean-Antoine-Auguste; industriel. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 304	Morlot, Antoine, baron. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 72
Metzenhausen, la famille de. B. . . . .	I, 452	Motté, Henri, notaire, administrateur, magistrat et législateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 316
Metzenhausen, Guillaume de. B. . . . .	I, 453	Motté, Pierre; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 317
Metzenhausen, Jean de. B. . . . .	I, 453	Mullendorff, François. B. . . . .	I, 471
Metzenhausen, Théodore de. B. . . . .	I, 454	Müller, François; prêtre, pédagogue et législateur, auteur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 317
Meugen, Henri de. B. . . . .	I, 454	Muller, Gaspard. B. . . . .	I, 472
Meyer, Antoine; mathématicien. B. . . . .	I, 454	Muller, Michel-François-Joseph. B. . . . .	I, 472
— Rectification. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xx	— B. . . . .	II, 333
Meyer ou Meier, François; mathématicien. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 307	Muller, Michel-Nicolas, professeur, helléniste. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 319
Meyers, Ferdinand. B. . . . .	I, 458	Muller, Pierre, dit Muller-Walse, administrateur et législateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 322
Meysembourg, la famille de. B. . . . .	I, 460	Munchen, Dominique-Constantin. B. . . . .	I, 475
Meysembourg, Wauthier de. B. . . . .	I, 460	Munchen, Gustave, ingénieur. V. Add. à l'art. Munchen Ph. Ch. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xxii
Meysembourg, Wauthier de; homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 308	Munchen, Philippe-Charles; juriconsulte, administrateur, homme d'Etat et magistrat. . . . .	I, 477
Michaëlis, Jean-Pierre; mathématicien. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 308	— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xxii
Michaëlis, Laurent, dit de Laroche; abbé, savant. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 312	Munichausen, Enstache. B. . . . .	I, 478
Milchen ou Miltgen, Jean-Baptiste; jésuite, prédicateur, catéchiste. B. . . . .	I, 461	Mussey, Jean de. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 73
— Rectification et addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xx	Mylius, Arnold ou Arnoul; imprimeur. B. . . . .	I, 478
Mirchout, Henri-Remi, dit le Père Bonaventure. B. . . . .	I, 462	— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xxii
Moffin, Jean; abbé. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 312	Mylius, Jean; fondateur de bourses d'études. B. . . . .	I, 478
Mohimont, Maximilien-Joseph. B. . . . .	I, 463	— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xxii
Mohy, Henri. B. . . . .	I, 464		
Mohy, Remacle; auteur. B. . . . .	I, 464		
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xx		
Molitor, François-Constantin. B. . . . .	II, 333		

## N

Namur, Antoine; archéologue, professeur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 223	— Rectification. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xxii
Namur, Barthélémy. B. . . . .	II, 5	Naves, Nicolas I, de. B. . . . .	II, 8
Namur, Jean-Pie; bibliographe. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 330	Naves, Nicolas II, de. B. . . . .	II, 9
Nassau, Englebert, comte de; homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 331	Neipperg, Guillaume-Réné ou Richard, comte de. B. . . . .	II, 9
Nassau, Jean-François, prince de; homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 331	Nettelé, Jean-Pierre-Sébastien. B. . . . .	II, 10
Naué; v. l'art. Metz, Jean-Antoine-Auguste. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 304	Neuens, Pierre; militaire, fonctionnaire communal et législateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 331
Nauert, Jean-Nicolas; prêtre, fondateur de bourses d'études. B. . . . .	II, 5	Neuerbourg, Frédéric; seigneur de. B. . . . .	II, 11
Naves, la famille de. B. . . . .	II, 7	Neufchâteau, Claude de; homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 333
Naves, Jean I, de. B. . . . .	II, 7	Neuforge, la famille de. B. . . . .	II, 11
Naves, Jean II, de; homme d'Etat. B. . . . .	II, 8	Neuforge, Englebert de. B. . . . .	II, 12
		Neuforge, Henri ou Jean-Henri de. B. . . . .	II, 12
		Neuforge, Louis de. B. . . . .	II, 13

Neuforge, Philippe de. B. . . . . II, 13  
 Neuman, Auguste-Marie-François-Joseph; prêtre, fondateur d'une bourse d'études. *Suppl.* . . . . . III, 333  
 Neuman, Jean-Jacques-Bernard. B. . . . . II, 14  
 Neumann, Jean-Mathias, médecin et législateur. *Suppl.* . . . . . III, 334  
 Neumann, Jean-Paul; prêtre, fondateur de bourses d'études. *Suppl.* . . . . . III, 335  
 Neumann, Richard-Antoine. B. . . . . II, 15  
 Neunheuser, la famille de. B. . . . . II, 16  
 Neunheuser, Henri-Dominique de. B. . . . . II, 17  
 Neunheuser, Jacques de. B. . . . . II, 18  
 Neunheuser, Mathias de. B. . . . . II, 19  
 Neuville, Nicolas de la; v. Novilanius, Nicolas. B. . . . . II, 23  
 Neyen, Jean de. B. . . . . II, 21  
 Neyen, Jean-Michel. B. . . . . II, 19  
 Nicolaï, Claude-François-Grégoire, dit *Nicolay-Massange*; industriel. *Suppl.* . . . . III, 336  
 Nicolaï, ou mieux Nicolay, Ferdinand; philanthrope. *App.* B. . . . . II, 75

— Addition. *Suppl.* . . . . . III, XXI  
 Nicolas, dit d'Arlon. B. . . . . II, 22  
 Nicolas, dit de Luxembourg. B. . . . . II, 333  
 Nicolay, Claude-François-Grégoire, dit Nicolay-Massange; industriel. *Suppl.* . . . . III, 336  
 Nicolay, Ferdinand-Joseph; v. Nicolaï, Ferdinand. *App.* B. . . . . II, 75  
 — Addition. *Suppl.* . . . . . III, XXI  
 Nidrum, Nicolas. B. . . . . II, 22  
 Niedercorn, Luc. B. . . . . II, 22  
 Nisramont, de, Marie-Dorothée; fondatrice de bourses d'études. *Suppl.* . . . . . III, 336  
 Noblet, Anne. B. . . . . II, 334  
 Noël, Jean-Nicolas; mathématicien, professeur. *Suppl.* . . . . . III, 336  
 Nosbalius, Henri. B. . . . . II, 23  
 Nospelt, Henri de; v. Nosbalius. B. . . . . II, 23  
 Notger; évêque, savant. *Suppl.* . . . . . III, 339  
 Nothomb ou Nothumb, ou Nothum, N. de, guerrier. B. . . . . II, 23  
 — Addition. *Suppl.* . . . . . III, XXI  
 Novilanius ou Novillanius, Nicolas. B. . . . II, 23

O

Ochain, Jean d', dit Bras-de-fer. B. . . . . II, 24  
 Olimart, Charles-Antoine-Augustin d', propriétaire, fonctionnaire, homme d'Etat, désigné législateur. *Suppl.* . . . . . III, 340  
 Olimart, Jean-Adolphe d'. B. . . . . II, 24  
 Olimart, Jean-Henri-Adolphe, fonctionnaire et constituant. *Suppl.* . . . . . III, 340  
 Olinger, Philippe, littérateur flamand-hollandais et pédagogue. *Suppl.* . . . . . III, 341  
 Olivier, Englebert. B. . . . . II, 27  
 Olivier, Jacques, ou Jean; jésuite. B. . . . II, 27  
 — Addition. *Suppl.* . . . . . III, XXI  
 Onulphe, savant, religieux, *Suppl.* . . . . III, 343  
 Orchimont, et Orchymont, la famille d'. *Suppl.* . . . . . III, 343  
 Orchimont, Bror-Adam d', v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 344  
 Orchimont, Charles d'; militaire, v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 343  
 Orchimont, Charles-Emile d', v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 344  
 Orchimont, Charles-Ferdinand-Jean d', v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 344  
 Orchimont, Charles-Ferdinand-Jean II de; v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . III, 344  
 Orchimont, Charles-Ferdinand-Jean III d', v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 345  
 Orchimont, Charles-Frédéric d', v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 345  
 Orchimont, Dominique d', militaire; v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 343  
 Orchimont, Frédéric d'; v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 345  
 Orchimont, Guillaume-Albert, militaire; v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 344  
 Orchimont, Guillaume-Albert II, militaire; v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 344  
 Orchimont, Jacques d', militaire; v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 343  
 Orchimont, Jean d', militaire; v. Orchi-

mont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 343  
 Orchimont, Jean, militaire; souche de la branche suédoise, v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 344  
 Orchimont, Jean-Charles d', militaire; v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 343  
 Orchimont, Jean-Joseph d'; v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 343  
 Orchimont, Mathias d', militaire; v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 343  
 Orchimont, Michel d', militaire; v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 343  
 Orchimont, Michel II, d'; v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 343  
 Orchimont, Nicolas d', prêtre; v. Orchimont, la famille. *Suppl.* . . . . . III, 344  
 Orley, la famille d'. B. . . . . II, 27  
 Orley, Arnoul d', homme d'Etat. *Suppl.* . . III, 345  
 Orval, Gilles d'; v. Gilles, dit d'Orval. B. . I, 223  
 Orval, Guillaume d'; v. Guillaume, dit d'Orval. B. . . . . I, 231  
 Osbourg ou Ospurch, Pierre d'. B. . . . . II, 27  
 Ost-Frise, Christophe d'Emden, comte d'; homme d'Etat. *Suppl.* . . . . . III, 345  
 Otte, François-Joseph-Constant; médecin. *Suppl.* . . . . . III, 345  
 Ottler, Servais. B. . . . . II, 335  
 Otton, Théodore; v. Beck ou Beckx, Théodore-Otton. B. . . . . I, 56  
 Oudet, Don Jean. *App.* B. . . . . II, 77  
 Ouen, St; v. Audovon, St. B. . . . . I, 31  
 Ouren, la famille d'. B. . . . . II, 28  
 Ouren, Alexandre d'. B. . . . . II, 28  
 Outremont, Eugène-Casimir Villatte, comte d'; v. Villatte, Eugène-Casimir, comte d'Outremont. *App.* B. . . . . II, 89  
 Owen, St; v. Audovon, St. B. . . . . I, 31  
 Ozeray, Michel-Jean-François; homme de lettres. *Suppl.* . . . . . III, 345



P

<i>Palen, Dominique; prêtre, v. l'article Palen, Nicolas, fondateur de bourses d'études. Suppl.</i> . . . . .	III, 346	<i>Pierre de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, Pierre de. App. B.</i> . . . . .	II, 49
<i>Palen, Nicolas; fondateur de bourses d'études. Suppl.</i> . . . . .	III, 346	<i>Pierre, dit d'Aspelt; prélat. B.</i> . . . . .	II, 52
<i>Pallant ou Pallandt, Alexandre-Charles de. B.</i> . . . . .	II, 29	— <i>Addition. Suppl.</i> . . . . .	III, xxiii
<i>Paquet, Jean-Nicolas; jurisconsulte, magistrat. Suppl.</i> . . . . .	III, 348	<i>Pierret, Jean-François; auteur. B.</i> . . . . .	II, 57
<i>Paquet, Joseph; professeur, fondateur de bourses d'études. B.</i> . . . . .	II, 29	<i>Pierron, Bernard ou Bernardin; prêtre, auteur. Suppl.</i> . . . . .	III, 352
— <i>Addition. Suppl.</i> . . . . .	III, xxiii	<i>Pierrot, Antoine; religieux. Suppl.</i> . . . . .	III, 352
<i>Parisot, Pierre; littérateur. Suppl.</i> . . . . .	III, 349	<i>Pinth, Jean-Baptiste. Suppl.</i> . . . . .	III, 353
<i>Parival, Jean-Nicolas; littérateur. Suppl.</i> . . . . .	III, 349	<i>Pippius, Henri-Denis. Suppl.</i> . . . . .	III, 353
<i>Pastoret, Nicolas; juriste, magistrat. B.</i> . . . . .	II, 33	<i>Pirson, François-Gérard; homme d'Etat, administrateur. Suppl.</i> . . . . .	III, 354
<i>Petz Adam ou Adrien; v. Petz, Adam ou Adrien. B.</i> . . . . .	II, 46	<i>Pittange, Arnoul de; homme d'Etat. Suppl.</i> . . . . .	III, 357
<i>Peltier, Jean. B.</i> . . . . .	II, 38	<i>Placide, le Père. B.</i> . . . . .	II, 58
<i>Pemmers, Jean-Pierre. B.</i> . . . . .	II, 39	<i>Plumans, Jean-Baptiste; prêtre, auteur. Suppl.</i> . . . . .	III, 358
<i>Penninger, Pierre. B.</i> . . . . .	II, 40	<i>Plumling. . . . . B.</i> . . . . .	II, 58
<i>Pépin, Jérôme. B.</i> . . . . .	II, 40	<i>Poelcking, Henri-Joseph-Willibrorde; militaire. Suppl.</i> . . . . .	III, 358
<i>Perin de Valansart, le frère. B.</i> . . . . .	II, 40	<i>Poncelet, Joseph; militaire. Suppl.</i> . . . . .	III, 359
<i>Pescatore, Charles-Philippe-Louis, dit Ferdinand, négociant, administrateur et législateur. Suppl.</i> . . . . .	III, 350	<i>Poncin, Jean-Ferdinand, dit Poncin-Casaguy. B.</i> . . . . .	II, 58
<i>Pescatore, Constantin-Joseph-Antoine. B.</i> . . . . .	II, 41	<i>Pondrom, André. B.</i> . . . . .	II, 59
<i>Pescatore, Jean-Fierre. B.</i> . . . . .	II, 43	<i>Pondrom, Jean-Baptiste. Suppl.</i> . . . . .	III, 359
<i>Pescatore, Joseph-Antoine. B.</i> . . . . .	II, 336	<i>Ponsart, Jean-Nicolas-François; peintre et dessinateur. Suppl.</i> . . . . .	III, 360
<i>Pescatore, veuve de Pierre; v. Beving, Marguerite-Séraphine; femme bienfaitante. Suppl.</i> . . . . .	III, 350	<i>Poppon, Saint; abbé. Suppl.</i> . . . . .	III, 360
<i>Petit, Pierre. B.</i> . . . . .	II, 44	<i>Porte, Pierre ou Henri de la. B.</i> . . . . .	II, 60
<i>Petithan, François. B.</i> . . . . .	II, 45	<i>Portzenheim ou Portzheim, Philippe-Charles de; v. Pfortzheim, Philippe-Charles de. B.</i> . . . . .	II, 47
<i>Pettinger ou Pittinger, Jean ou Jean Pierre ou Pierre; militaire. Suppl.</i> . . . . .	III, 351	<i>Potho. . . . . App. B.</i> . . . . .	II, 78
<i>Pettinger, Nicolas; militaire. B.</i> . . . . .	II, 45	<i>Pouilly, Alexandre-Constantin-Albert, comte de Pouilly, dit Mensdorf-Pouilly; militaire; v. Mensdorf-Pouilly, Alexandre-Constantin-Albert comte de. Suppl.</i> . . . . .	III, 296
<i>Petz ou Pertz, Adam ou Adrien, ou encore Jean. B.</i> . . . . .	II, 46	<i>Pouilly, Emmanuel, comte de; militaire; v. Mensdorf-Pouilly, Emmanuel comte de. Suppl.</i> . . . . .	III, 297
<i>Pfortzheim, Philippe-Charles de. B.</i> . . . . .	II, 47	<i>Prat, George-François; fonctionnaire et publiciste. Suppl.</i> . . . . .	III, 363
<i>Philippart, Englebert. B.</i> . . . . .	II, 51	<i>Preisch ou Prisch, Guillaume de; homme d'Etat. Suppl.</i> . . . . .	III, 363
<i>Philippe de Bourgogne, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Philippe de Bourgogne. B.</i> . . . . .	I, 345	<i>Prel, le baron de, Philippe-Auguste. Suppl.</i> . . . . .	III, 364
<i>Philippe de Luxembourg-Ligny, v. Luxembourg-Ligny, Philippe de. App. B.</i> . . . . .	II, 51	<i>Prez, Antoine-Florent-Albert de. B.</i> . . . . .	II, 60
<i>Philippe de France, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Philippe de France. B.</i> . . . . .	I, 355	<i>Prez, Ewrad de. B.</i> . . . . .	II, 61
<i>Philippe-le-bel, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Philippe-le-bel. B.</i> . . . . .	I, 349	<i>Prigny, Mathieu-Anne-Louis Querieux de; v. Querieux, Mathieu-Anne-Louis, baron de Prigny. App. B.</i> . . . . .	II, 79
<i>Philippe, le frère; peintre. B.</i> . . . . .	II, 51	<i>Probst, Jean-Baptiste. B.</i> . . . . .	II, 61
<i>Philippe II, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Philippe II. B.</i> . . . . .	I, 351	<i>Prume, Hubert-François; violoniste. Suppl.</i> . . . . .	III, 365
<i>Philippe IV, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Philippe IV. B.</i> . . . . .	I, 352	<i>Prume, Joseph-Ernest; clarinetiste. Suppl.</i> . . . . .	III, 366
<i>Philippi, Henri. B.</i> . . . . .	II, 51	<i>Pul, Jean. B.</i> . . . . .	II, 61
<i>Picard, Jean. B.</i> . . . . .	II, 51	<i>Put, Jean-George ou Gérard. B.</i> . . . . .	II, 62
<i>Picart, Jean, de Lannois près de Bouillon. App. B.</i> . . . . .	II, 78	<i>Pütz, Jean. B.</i> . . . . .	II, 62
<i>Pichard, Jean; v. Picard, Jean. B.</i> . . . . .	II, 51	<i>Pütz, Jean-Guillaume. B.</i> . . . . .	II, 63
<i>Pickard, Jean; v. Picard, Jean. B.</i> . . . . .	II, 51	<i>Pütz, Pantaléon-Prospère-Antoine. Suppl.</i> . . . . .	III, 366
		<i>Puymaigre, Gabriel-François Boudet de. App. B.</i> . . . . .	II, 78

Q

Quarreux, Gérard-Joseph de. <i>App.</i> . . . .	II, 79	Quoilin, Jean - Hilaire ; fonctionnaire.	
Quellin ; v. Lejeune, Quirin. B. . . . .	I, 314	<i>Suppl.</i> . . . . .	III, 367
Quérieux, Mathieu-Anne-Louis, baron de			
Prigny. <i>App.</i> B. . . . .	II, 79		

R

<i>Rahlingen ou Ralingen, Geangou de</i> ; v. Eichorn, Geangou. B. . . . .	I, 160	Remacle, dit d'Ardenne. B. . . . .	II, 76
<i>Raichspalt, Pierre</i> ; v. Pierre, dit d'Aspelt. B. . . . .	II, 52	Remi, dit de St-Hubert. B. . . . .	II, 76
Brackendall, Dominique. B. . . . .	II, 64	<i>Remich, Albert, comte de</i> ; v. Albert, comte Mosellan, dit de Remich. B. . . . .	I, 7
Ransonnet ou <i>Rançonnet</i> , la famille. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 367	<i>Remouchamps, Martin de</i> ; v. Martin, dit de Remouchamps. <i>App.</i> B. . . . .	II, 55
Ransonnet, François-Louis ; militaire. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 367	Remschreiver, Wolbert. B. . . . .	II, 76
<i>Ransonnet, Henri-Joseph</i> ; diplomate ; v. Ransonnet, la famille. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 367	Renard, Hubert, militaire. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 374
<i>Raoul de Houffalize</i> ; v. Houffalize, Rodolphe, dit de. B. . . . .	II, 254	<i>Renasteine ou Renarstein, Englebert-Nicolas-Victor</i> ; m. decin ; v. l'art. Renasteine, Louis-Félix ; peintre. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 375
<i>Raoul de Saint-Hubert</i> ; v. Rodolphe ou Rodulphe, dit de St-Hubert. B. . . . .	II, 92	<i>Renasteine ou Renarstein, Joseph</i> , peintre ; v. l'art. Renasteine, Louis-Félix. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 375
Rausin, Etienne. B. . . . .	II, 65	<i>Renasteine ou Renarstein, Louis-Félix</i> ; peintre. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 375
Ravenger. B. . . . .	II, 66	Rendeux, Michel. B. . . . .	II, 76
Raville, la famille de. . . . .	II, 67	Renier de Lorraine. B. . . . .	II, 76
Raville, Guillaume de. B. . . . .	II, 67	Reuland, Conon de. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 375
Raville, Henri-Hartard de ; évêque. B. . . .	II, 67	Reuland, Thierry de. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 376
— Rectification. <i>Suppl.</i> . . . .	III, xxiv	Reulandt ou <i>Reuland</i> , Hubert ; imprimeur. B. . . .	II, 77
Raville, Pierre-Ernest de. B. . . . .	II, 68	— Addition. <i>Suppl.</i> . . . .	III, xxiv
Rebel, Jean-Nicolas. <i>App.</i> . . . .	II, 79	Reumont, Jean de, militaire. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 376
Recht, Antoine. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 368	Reuter, ou <i>Reutter</i> , Jean. B. . . . .	II, 77
<i>Recht-Berger</i> ; v. Reichensperger, Nicolas-George. B. . . . .	II, 73	Reuter, Joseph-Antoine ; jurisconsulte, magistrat. B. . . . .	II, 78
Reck, Jean ; magistrat. Rectification. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 368	Reuter, Michel-Joseph ; médecin. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 377
Reck, <i>Recker</i> ou <i>Reckinger</i> , Pierre. B. . . .	II, 69	<i>Reuter, Nicolas le, ou de</i> ; v. Ruyster, Nicolas le ou de. B. . . . .	II, 101
<i>Reckingen, Agrèce de</i> ; v. Agrèce, dit de Rockingen. B. . . . .	I, 7	Reym ou Rym, Charles ; magistrat. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 377
<i>Reckinger, Pierre</i> ; v. Reck, Pierre. B. . . .	II, 69	Reynard, Antoine. B. . . . .	II, 79
Reding, Jean-Louis, médecin. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 369	Richaire ou <i>Ricaire</i> . <i>App.</i> B. . . . .	II, 81
Redouté, Antoine-Ferdinand. B. . . . .	II, 70	Richard, Jean. B. . . . .	II, 79
Redouté, Charles-Joseph ; peintre. B. . . .	II, 70	Richard, Jean-Henri-Michel. B. . . . .	II, 79
— Rectification. <i>Suppl.</i> . . . .	III, xxiv	Richard, Nicolas-Théodore, industriel et législateur. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 377
Redouté, Henri-Joseph. B. . . . .	II, 70	Richardot, Jean, v. l'art. Richardot, Pierre. v. et add. <i>Suppl.</i> . . . .	III, xxiv
Redouté, Pierre-Joseph. B. . . . .	II, 71	Richardot, Pierre. B. . . . .	II, 81
<i>Reginherus</i> ; v. Renier. B. . . . .	II, 76	Rieux, du ; aussi Durieux, François ; magistrat. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 380
Reginon. <i>App.</i> B. . . . .	II, 79	Rigot, Jean-Michel ; administrateur. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 380
Reichensperger, ou <i>Reichsperger</i> , Nicolas-George. B. . . . .	II, 73	Ritter, Jean-Henri. B. . . . .	II, 82
<i>Reichling, Bernard</i> ; v. Buringer, Bernard. B. . . . .	I, 105	Ritter, Joseph. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 381
Reichling, Jean. B. . . . .	II, 73	Robert ; religieux. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 382
Reichling, Jean-Baptiste ; prêtre, auteur. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 370	Roberti, Jean ; jésuite, auteur. B. . . . .	II, 85
<i>Reichsperger, Nicolas-George</i> ; v. Reichensperger, Nicolas-George. B. . . . .	II, 73	— Addition. <i>Suppl.</i> . . . .	III, xxv
Reinert ou Reinhard, Jean, dit Somrou, parvenu. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 373	Roberti, Pierre. B. . . . .	II, 86
<i>Reinart, Jan</i> , ou Reinert, dit Somrou ; v. Reinert, Jean. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 373	Robin, le frère Amand. B. . . . .	II, 88
Reinhard, religieux et savant. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 374	Rodange, Michel, pédagogue, puis fonctionnaire et poète national. <i>Suppl.</i> . . . .	III, 382
Remacle, St. B. . . . .	II, 73	Rode, Jean ; v. Rothe, Jean. B. . . . .	II, 93
		Rodemacher, la famille de. B. . . . .	II, 88
		Rodemacher, Dipolde de. B. . . . .	II, 88

**Rodemacher, Gilles I de; homme d'Etat.**  
*Suppl.* . . . . . III, 383  
**Rodemacher, Gilles II de; homme d'Etat. B.** II, 88  
— *Addition. Suppl.* . . . . . III, 383  
**Rodemacher, Gilles III de. B.** . . . . . II, 89  
**Rodemacher, Gilles IV de. B.** . . . . . II, 89  
**Rodemacher, Jean de; homme d'Etat. *Suppl.*** III, 383  
**Rodemacher, Jean II de. B.** . . . . . II, 90  
**Rodemacher, Paul, Raoul ou Roland de. B.** I, 90  
**Rodemacher, Raoul, Rodolphe ou Roland de, homme d'Etat. B.** . . . . . II, 91  
— *Addition. Suppl.* . . . . . III, 383  
**Rod-mack, la famille et les personnages connus de; v. Rodemacher, la famille et les personnages connus de. B.** . . . . . II, 88 à 91  
**Rodenbach, la famille et les personnages connus de; v. Rodemacher, la famille et les personnages connus de. B.** . . . . . II, 88 à 91  
**Rodemacher, la famille et les personnages connus de. B.** . . . . . II, 88 à 91  
**Roder, Jean. B.** . . . . . II, 91  
**Rodrig, Saint; v. l'article Amalberge, Ste. *Suppl.*** . . . . . III, 7  
**Rodolphe de Luxembourg; v. Luxembourg, Rodolphe de. B.** . . . . . I, 388  
**Rodolphe ou Rodulphe, dit de St Hubert. B.** II, 92  
**Rodic ou Rodrigue, Jean-Ignace; publiciste et contraversiste; v. Rodrique, Jean-Ignace. *App. B.*** . . . . . II, 82  
**Rodrique, Rodric ou Rodrique, Jean-Ignace; publiciste et controversiste. *App. B.*** . . . . . II, 82  
— *Addition. Suppl.* . . . . . III, xxv

**Roetz, Jean-Godefroy. D.** . . . . . II, 92  
**Roland, Hyacinthe-Charles-Léopold. B.** . . . . . II, 92  
**Rollingen; v. Raville, la famille et les personnages connus. B.** . . . . . II, 67 et 68  
**Rote ou Rottin et Roth, Jean; v. Rothe, Jean. B.** . . . . . II, 93  
**Rothe, Jean. B.** . . . . . II, 93  
**Rothermel, Auguste; militaire. *Suppl.*** . . . . . III, 383  
**R thin, Jean; v. Rothe, Jean. B.** . . . . . II, 93  
**Rotinbach; v. Rodemacher, la famille et les personnages connus. B.** . . . . . II, 88 à 91  
**Rouger ou Rouyer, François de. B.** . . . . . II, 97  
**Rousin, Jean; v. Russin, Jean. B.** . . . . . II, 99  
**Rouvroy, Charles, baron de; militaire. *Suppl.*** III, 384  
**Rouvroy, Théodore, baron de. B.** . . . . . I, 97  
**Rouyer, François de; v. Rouger, François de. B.** . . . . . II, 97  
**Rudiger, B.** . . . . . II, 99  
**Ruistre, Nicolas le ou de; v. Ruystre, Nicolas le ou de. B.** . . . . . II, 101  
**Rumeling, Jean; auteur. *Suppl.*** . . . . . III, 385  
**Russel, Henri de; chroniqueur. *Suppl.*** . . . . . III, 385  
**Russin, Jean. B.** . . . . . II, 99  
**Ruth, Antoine-Ignace. B.** . . . . . II, 99  
— *Addition et Rectification. *Suppl.** . . . . . III, xxv  
**Ruthre, Ruthre ou Ruttre, Nicolas le ou de; v. Ruystre, Nicolas le ou de. B.** . . . . . II, 101  
**Ruwet, Hippolyte-Adolphe-Jules-Joseph. *Suppl.*** . . . . . III, 385  
**Ruxthiel, Henri-Joseph; sculpteur. B.** . . . . . II, 100  
— *Addition. *Suppl.** . . . . . III, xxv  
**Ruystre, Nicolas le ou de. B.** . . . . . II, 101  
**Ruythre ou Ruyttré, Nicolas le ou de. B.** . . . . . II, 101

**S**

**Salm, la maison de. B.** . . . . . II, 102  
**Salm, Adolphe, comte de. B.** . . . . . II, 103  
**Salm, Etienne, dit de Salm; v. Etienne, dit de Salm. B.** . . . . . I, 165  
**Salm, Herman, comte de, dit de Luxembourg. B.** . . . . . II, 103  
**Salm, Jean, comte de. B.** . . . . . II, 105  
**Salm, Salentin, comte de. B.** . . . . . II, 105  
**Samré, Henri de, ou Samerius. B.** . . . . . II, 105  
**Sandt, Hubert. B.** . . . . . II, 106  
**Sarbourg, Mathias de; v. Mathias, dit de Sarbourg. B.** . . . . . I, 144  
**Sarrazin, Pierre-Dominique. B.** . . . . . II, 106  
**Sauvage, Jean-Pierre. B.** . . . . . II, 109  
**Schaar, Mathias; mathématicien. *Suppl.*** . . . . . III, 386  
**Schamat, Jean-Frédéric; prêtre, littérateur. B.** . . . . . II, 109  
— *Addition. *Suppl.** . . . . . III, xxv  
**Schanus, Joseph-Antoine. *Suppl.*** . . . . . III, 388  
**Schauwenbourg ou Schaumbourg, la famille de. B.** . . . . . II, 112  
**Schauwenbourg, Bernard de. B.** . . . . . II, 112  
**Schauwenbourg, Christophe. de. B.** . . . . . II, 112  
**Schauwenbourg, Jean-Bourchard de. B.** . . . . . II, 112  
**Scheffer, François. B.** . . . . . II, 113  
**Scheffer, Henri, dit le Père Willibrorde. B.** II, 114  
**Schetzl ou Schetzelon, St; v. Ghislain, St. B.** . . . . . I, 224  
**Schilbert, Jean. B.** . . . . . II, 115  
**Schinbein, Jean-Maurice. B.** . . . . . II, 115

**Schleidan ou Sleidan, Jean; littérateur, savant. B.** . . . . . II, 117  
**Schleidan, Jean de; homme d'Etat. *Suppl.*** III, 388  
**Schleida, Jean de; v. Schleidan, Jean. B.** II, 117  
**Schlexer, Théodore; militaire. *Suppl.*** . . . . . III, 388  
**Schluick, Augustin. *Su pl.*** . . . . . III, 389  
**Schmid, Gérard, dit Faber; prêtre, fondateur de bourses d'études. B.** . . . . . II, 119  
— *Addition. *Suppl.** . . . . . III, xxv  
**Schmit, Jean-François, dit Schmit-Brück. B.** II, 120  
**Schmit, Nicolas-Dominique; médecin. *Suppl.*** III, 389  
**Schmit, Pierre; architecte. *Suppl.*** . . . . . III, 391  
**Schnitz, Jean-Hubert. B.** . . . . . II, 123  
**Scheider, Nicolas. *App. B.*** . . . . . II, 83  
**Schoneck, la maison et les personnages connus; v. Schoneck, la maison et les personnages connus. B.** . . . . . II, 127  
**Scholtus, Henri; législateur. *Suppl.*** . . . . . III, 392  
**Scholtus, J.-P.; législateur. *Suppl.*** . . . . . III, 392  
**Schon, Michel-Xavier; juriste, administrateur. *Suppl.*** . . . . . III, 392  
**Schonberg, Schoenberg ou Schoemberg, Henri-Otton de. B.** . . . . . II, 124  
**Schonberg, Jean de. B.** . . . . . II, 124  
**Schonberg, Jean-Charles, comte de; diplomate. B.** . . . . . II, 125  
**Schonberg ou Schoenberg, Otton-Henri, comte de; militaire. *Suppl.*** . . . . . III, 394  
**Schoneck, Schoeneck, Schoenecken; la maison de. B.** . . . . . II, 127

Schoneck, Conrad ou Cunon de. B. . . . II, 127  
 Schoneck, Emeric de. B. . . . II, 128  
 Schoneck, Simon de. B. . . . II, 128  
 Schons, Nicolas; prêtre, fondateur de bourses d'études. *Suppl.* . . . . III, 394  
 Schultheis. B. . . . II, 128  
 Schutz, Jean. B. . . . II, 128  
*Schouweiler*, Gilles et Philippe; v. Scouville, Gilles et Philippe de. B. . . . II, 128  
 Schwartz, Jean-Bernard. B. . . . II, 337  
 Schweitzer, Mathias-Bernard. B. . . . II, 128  
 Scouville, Gilles de; jésuite. B. . . . II, 128  
 — Addition. *Suppl.* . . . . III, xxvii  
 Scouville, Philippe de; jésuite, auteur. B. . . II, 128  
 — Addition, *Suppl.* . . . . III, xxvii  
*Seiler*, Anne-Barbe-Marguerite; v. Seyler, Anne-Barbe-Marguerite. B. . . . II, 131  
*Seiler*, Christophe; v. Seyler, Christophe. B. II, 132  
 Seiler, Jean. B. . . . II, 129  
*Seiler*, Jean-Guillaume; v. Seyler, Jean-Guillaume. *Suppl.* . . . . III, 396  
*Sentz*; v. Ludvigh. B. . . . I, 321  
 Sept-Fontaines, Thomas de. B. . . . II, 130  
 Servais, Jean-Louis-Joseph. *Suppl.* . . . . III, 396  
 Seyler, Anne-Barbe-Marguerite. B. . . . II, 131  
 Seyler, Christophe. B. . . . II, 132  
*Seyler*, Jean; v. Seiler, Jean. B. . . . II, 129  
 Seyler, Jean-Guillaume; pharmacien, etc. v. Seiler, J.-G. *Suppl.* . . . . III, 396  
 Sibirich, Alexandre de. B. . . . II, 133  
*Sierck*, Adolphe de; v. Adolphe, dit de Sierck. *App. B.* . . . . II, 3  
 Sierck, la famille de. B. . . . II, 134  
 Sierck, Frédéric de. B. . . . II, 134  
 Sierck, Jacques de. B. . . . II, 134  
 Sierck, Jean de. B. . . . II, 134  
*Sig-froy*, le comte, dit de Luxembourg; v. Luxembourg, le comte Sigefroy de. B. . . I, 329  
*Siger*, de Grevenmacher; v. Grevenmacher, Siger de. B. . . . I, 228  
*Sigismond*, empereur, *Jur de Luxembourg*; v. Luxembourg, Sigismond, empereur. B. I, 341  
 Silvius, Jean. B. . . . II, 138  
 Silvius, Nicolas. B. . . . II, 139  
*Silvius*, Noël ou Natalis; v. Dubois, Natalis ou Noël. B. . . . I, 157  
 Simminger, Nicolas; prêtre, auteur. *Suppl.* III, 397  
 Simon, Michel, le Père, dit Calen. B. . . II, 139  
 Simonis, Charles-Boromée, fonctionnaire, magistrat. *Suppl.* . . . . III, 398  
 Simonis, Mathias-Charles-Edouard; juriconsulte, administrateur. *Suppl.* . . . . III, 399

Simons, Ch.-Henri; administrateur. *Suppl.* . III, 401  
 Simons, Ch.-Mathias; juriconsulte, homme d'Etat. *Suppl.* . . . . III, 402  
 Simons, Ernest-Charles-Damien; juriconsulte et homme d'Etat. *Suppl.* . . . . III, 406  
 Simony, Antoine-Oger. B. . . . II, 140  
 Sinner, Jacques. *Suppl.* . . . . III, 406  
 Sittart, Nicolas. B. . . . II, 140  
 Siville, Jean-Pierre-Auguste; militaire. B. II, 140  
*Sleisan*, Jean; v. Schleidan, Jean. B. . . II, 117  
 Soleuvre, Alexandre de. B. . . . II, 140  
*Somrou*, v. Reinert, Jean, dit. *Suppl.* . . . III, 373  
 Spanheim, Jean, comte de; homme d'Etat. *Suppl.* . . . . III, 407  
 Spanheim, Simon, comte de, et de Katzenellenbogen; homme d'Etat. *Suppl.* . . . . III, 407  
 Spiret, Dominique-Nicolas. B. . . . II, 141  
 Staden, Don Guillaume. B. . . . II, 141  
 Stas, Jacques. B. . . . II, 142  
 Stator, Pierre. B. . . . II, 142  
*Stavelot*, Jean de; v. Jean, dit de Stavelot. *App. B.* . . . . II, 41  
*Steichen*, Jean. *Suppl.* . . . . III, 407  
*Steichen*, Jean-Baptiste. B. . . . II, 143  
 Steil ou Steill, Grégoire-Henri. B. . . . II, 143  
 Steinbach, Henri; industriel. *Suppl.* . . . III, 408  
 Steimetz, Nicolas. B. . . . II, 143  
 Steis, Jean-Baptiste. B. . . . II, 144  
*Stephanus*; v. Etienne, dit de Salm. B. . . I, 165  
 Sterpenich, Rodolphe de; homme d'Etat. *Suppl.* . . . . III, 408  
 Stiff, Dominique. *Suppl.* . . . . III, 408  
*Stock m*, Michel de; religieux, auteur; v. Baculeto, Michel de. *Suppl.* . . . . III, 16  
 Stoltz, Jean. B. . . . II, 145  
 Stoltz, Mathias. B. . . . II, 147  
 Strainchamps, Nicolas, baron de; militaire. *Suppl.* . . . . III, 410  
*Strassen*, Bernard de; v. Bernard, dit de Strassen. B. . . . I, 61  
 Strassen, Wauthier de. B. . . . II, 152  
 Streng ou Strenge, Jean; fonctionnaire, fondateur de bourses d'études. B. . . . II, 152  
 — Addition. *Suppl.* . . . . III, xxviii  
 Stroock, Jean-Pierre; militaire. *Suppl.* . . . II, 411  
*Stromberg*, François-Louis Faust de; v. Faust, François-Louis de Stromberg. B. . I, 192  
 Stumper, Jacques. B. . . . II, 152  
 Sturm, Jacques; peintre. B. . . . II, 153  
 — Addition. *Suppl.* . . . . III, xxix  
 Sturm ou Starmius, Jean. B. . . . II, 154  
*Sturm*, Jean; v. Sturm, Jean. B. . . . II, 154

T

Tahan, Pierre-Lambert; artiste. *Suppl.* . . III, 412  
 Tailleur, Anne-Victoir. *App. B.* . . . . II, 83  
 Talbot, Henri-Joseph; administrateur. *Suppl.* III, 413  
 Tandel, Charles-Antoine. B. . . . II, 156  
 — Additions. *Suppl.* . . . . III, xxix  
 Tandel, Nicolas-Emile. B. . . . II, 157  
 Tandel, Pierre. B. . . . II, 159  
 Taurin, St. B. . . . II, 160  
 Tautges, Jean. *Suppl.* . . . . III, 413  
 Tellot, Jean. B. . . . II, 160

Tesch, Pierre-Hubert-Jean-Népomucène; militaire. *Suppl.* . . . . III, 415  
 Theis, Nicolas; médecin, auteur. *Suppl.* . . III, 415  
 Theis, Pierre; peintre. *Suppl.* . . . . III, 416  
*Thobaldus*, St; v. Thibaut, Saint. B. . . . II, 161  
 Théodoric ou Thierry, dit d'Echternach. B. II, 160  
*Thé doric de Houffalize*; v. Houffalize, Théodoric de. B. . . . I, 254  
*Théodoric de Luxembourg*; v. Luxembourg, Thierry ou Théodoric de. B. . . . I, 388

<i>Theofrid</i> ; v. Thiofrid. B. . . . .	II, 166
Thibault, Nicolas. <i>App.</i> . . . . .	II, 84
Thibaut, St. B. . . . .	II, 161
Thierry, Charles-Ferdinand-Eugène de; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 416
<i>Thierry d'Echternach</i> ; v. Théodoric, dit d'Echternach. B. . . . .	II, 160
Thierry, St. B. . . . .	II, 164
<i>Thierry de Luxembourg</i> ; v. Luxembourg, Thierry ou Théodoric de. B. . . . .	I, 388
Thierry, Jean. B. . . . .	II, 166
Thierry, Louis. B. . . . .	II, 163
<i>Thies, Félix</i> ; v. Thyès, Félix. B. . . . .	II, 171
<i>Thilges</i> . George-Edouard; v. Thilges, Jean-Michel. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 417
Thilges, Jean-Michel; industriel et bienfaiteur. <i>Suppl.</i> . . . . .	I, 417
Thill, Jean-Baptiste; pédagogue. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 418
Thill, Sébastien; prêtre. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 420
<i>Theofrid ou Thietfried</i> . B. . . . .	II, 166
Thomas, Nicolas. B. . . . .	II, 168
Thomas, Henri, de Guntingen ou Guenange. B. . . . .	II, 169
Thomas, Pierre; prêtre, fondateur de bourses d'études. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 423
Thorn, Jean-Baptiste; juriconsulte, administrateur, homme d'Etat. B. . . . .	I, 169
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xxix
Thüngen, Sigismond, baron de; militaire, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 425
Thyès, Félix. B. . . . .	II, 171
<i>Thys ou Thyès</i> , Jean-Louis, dit Célestin; abbé. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 425

## U

Ulrich, Mathias; homme d'Etat, juriconsulte et législateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 445
Ungeschück, Antoine. B. . . . .	II, 183
Urbain, Jacques-Edouard, ingénieur et législateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 448
<i>Urbain, Jean</i> , médecin, v. l'article Urbain, Nicolas. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 450

Tibesart, Michel. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 426
Tibesart, Michel-Maximilien-Joseph. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 426
Tilly, Philippe-Charles de. B. . . . .	II, 172
Tilman, Tilmannus, dit de Birtringen, juriconsulte. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 426
Tinant, François-Auguste. B. . . . .	II, 172
Titeux, Philippe-Joseph-Hyacinthe. B. . . . .	II, 173
Tixhon, Jean-Gérard-Natalis (ou Noël); fonctionnaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 427
Tock, Joseph-Martial; comptable. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 427
Tock, Michel; administrateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 428
Tockert, Jean-Nicolas; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 429
Tornaco, la famille des barons de. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 429
Tornaco, Arnoul-François, baron de; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 433
Tornaco, Marie-Victor, législateur, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 434
Tornaco, Théodore-Guillaume, baron de. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 433
Trappé, Herman-Jean, baron de; littérateur. B. . . . .	II, 174
Trausch, Valentin; professeur. B. . . . .	II, 179
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xxix
Treilhard, Adam-François-Charles, comte de. <i>App.</i> B. . . . .	II, 84
Tritheim ou Trittenheim, Jean de. B. . . . .	II, 180
Tschiderer, Joseph, <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 443
Turmes, Théodore, militaire. . . . .	III, 444
Tynner, Sébastien de. B. . . . .	II, 182
Tyron, Lambert-Joseph; prêtre, professeur, philanthrope. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 444

<i>Urbain, Herman</i> ; médecin, v. l'art. Urbain, Nicolas. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 450
Urbain, Nicolas; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 450
<i>Urbain, Théodore</i> ; médecin, v. l'article Urbain, Nicolas. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 450
<i>Urold</i> ; v. Daun, Urold de. B. . . . .	I, 148
Useldange ou Uselding, Robert ou Robin d'. . . . .	II, 183

## V

Valderode ou Vallerode, Jean de. B. . . . .	II, 184
Valderode ou Vallerode, Pierre de. B. . . . .	II, 185
<i>Valentiny</i> , Pierre-Jérôme. B. . . . .	II, 185
Valerius, Jean-Benoît, mathématicien, chimiste. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 450
<i>Valfroy, St</i> ; v. Walfroy, St. B. . . . .	II, 224
Vallaster. . . . . <i>App.</i> B. . . . .	II, 85
<i>Vallerode, Jean et Pierre</i> ; v. Valderode, Jean et Pierre. B. . . . .	II, 184 et 185
Vanderaiken, Pierre-Joseph; constructeur, industriel. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 454
Van der Noot, Jean-Théodore; prélat, B. . . . .	II, 186
Van der Straten, Charles-François-Joseph. B. . . . .	II, 188
Van der Straten, Louis-Marie-Joseph, baron. B. . . . .	II, 191
Vangler, Jean. B. . . . .	II, 192
Vannerus, François-Julien, B. . . . .	II, 192
Vaulde, Gilles. B. . . . .	II, 195
Vaulx, Charles de. B. . . . .	II, 193

Vaulx, Remacle de; prêtre, orateur. B. . . . .	II, 195
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xxix
<i>Vauthier, Alexandre-Joseph</i> ; militaire; v. l'art. Vauthier, Antoine-Joseph-Alard de. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 456
Vauthier, Antoine-Joseph-Alard de; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 456
<i>Vauthier, Charles-Adolphe de</i> ; militaire; v. l'art. Vauthier, Alexandre-Joseph-Alard de. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 456
Vauthier, dit de Baillamont, Antoine-Joseph-Népomucène, baron de; militaire, puis industriel. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 457
Vaux, Thierry, baron de. <i>App.</i> . . . . .	II, 85
<i>Veber, Conrad</i> ; v. Vecerus, Conrad. B. . . . .	II, 196
<i>Vecerus ou Vecerius</i> , Conrad. B. . . . .	II, 196
Vecrai, Don André. <i>App.</i> B. . . . .	II, 89
Velter, Guillaume; médecin et administrateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 457

Ventsch, Dominique. B. . . . .	II, 196	Villatte, Eugène-Casimir, comte d'Outremont. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 89
Ventsch, Hubert. B. . . . .	II, 196	Villatte, François-Jean, ou Jean-François. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 91
Verdugo, François de. B. . . . .	II, 196	Villers, Augustin-François; juriconsulte et historien. <i>Su. pl.</i> . . . . .	III, 459
Verdugo, Guillaume ou Don Guilermo de. B. . . . .	II, 199	Villers, Jean-Baptiste. B. . . . .	II, 213
Verlaine, Charles. B. . . . .	II, 200	<i>Viltheim</i> ; v. Wiltheim, la famille et les personnages connus. B. . . . .	II, 246 et 255
Vernuleux ou <i>Vernultz</i> , Nicolas de. B. . . . .	II, 200	Virnebourg, George ou Grégoire, comte de. B. . . . .	II, 213
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xxix	Virnebourg, Henri, comte de; archevêque. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 459
Veyder de Malberg, François-Charles, baron de. B. . . . .	II, 202	Virnebourg, Henri, comte de; évêque. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 460
— . . . . . et B. . . . .	II, 338	<i>Virnebourg, Jean, comte de; prêtre</i> ; v. l'art. Virnebourg, Henri, comte de. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 460
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xxx	Virnebourg, Robert, comte de. B. . . . .	II, 214
<i>Veyder, Jean-Werner de; évêque</i> ; v. add. à l'article Veyder de Malberg, François-Charles, baron de. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xxx	Vismes, Louis-Jacob de. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 91
Vianden, la maison de. B. . . . .	II, 203	<i>Vith. Jean de St</i> ; v. Jean, dit de St-Vith. B. . . . .	I, 272
Vianden, Gérard, comte de. B. . . . .	II, 204	<i>Fogel, Jean</i> ; v. Fogel, Jean. B. . . . .	I, 202
Vianden, Godefroy de, archevêque de Trèves. B. . . . .	II, 204	<i>Vogel, Jacques-Adrien-François; médecin-praticien</i> ; v. l'art. Vogels, Jean-Joseph. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 461
Vianden, Godefroy II, comte de. B. . . . .	II, 205	Vogels, Jean-Joseph; médecin-praticien. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 460
<i>Vianden, Guillaume de</i> ; v. Guillaume, dit de Vianden. B. . . . .	I, 231	<i>Vogels, Jean-Joseph II; médecin-praticien</i> ; v. l'article qui précède. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 461
Vianden, Henri 1 <sup>er</sup> , comte de. B. . . . .	II, 207	Vogelsang, Louis, baron de. B. . . . .	II, 214
Vianden, Henri, comte de. B. . . . .	II, 208	Voiant, Jacques-Philippe. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 91
<i>Vanden, Jean de</i> ; v. Jean, dit de Vianden. B. . . . .	I, 273	<i>Voize</i> ; v. Bousse, Thilman de, dit Voize. B. . . . .	I, 99
<i>Vianden, Marguerite, comtesse de</i> ; v. Courtenay, Marguerite de. B. . . . .	I, 134	<i>Vulfilaicus, St</i> ; v. Walfroy, St. B. . . . .	II, 224
Vianden, Philippe 1 <sup>er</sup> , comte de. B. . . . .	II, 209	<i>Vunsch ou Ventsch, Dominique et Hubert</i> ; v. Ventsch, Dominique et Hubert. B. . . . .	II, 196
Vianden, Philippe II, comte de. B. . . . .	II, 210		
Vianden, Yolande, comtesse de, la vénérable. B. . . . .	II, 211		
Vilene, Bertrand-Alexandre; médecin et administrateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 458		
<i>Villarius, Barthélémy</i> ; v. Barthélémy, dit de Weyler. B. . . . .	I, 46		

## W

Wacken. . . . . B. . . . .	II, 215	Warlomont, Jean-Baptiste; abbé et fondateur. <i>Article à substituer à celui de la Biographie. Suppl.</i> . . . . .	III, 463
Wacken, Nicolas-Jean-Népomucène; juriste, diplomate, traducteur. <i>Article à substituer à celui de la Biographie. Suppl.</i> . . . . .	III, 461	Warnach, Henri. B. . . . .	II, 226
Wacquant-Geozelles, Jean-Pierre-Théodore, baron de. B. . . . .	II, 215	— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xxx
Wagnair de Marizy, Frédéric-Christophe-Marie-Pierre-Claude. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 92	Warsberg ou <i>Warnesberg</i> , la famille de. B. . . . .	II, 227
Wagner, l'épouse, née Anne Maquier. B. . . . .	II, 219	Warsberg, Boémond de. B. . . . .	II, 227
Wagner, Jean-Michel. B. . . . .	II, 219	Wary, Nicolas. B. . . . .	II, 227
Waha, la famille de. B. . . . .	II, 223	Watlet, la famille. B. . . . .	II, 228
Waha, Guillaume, baron de. B. . . . .	II, 223	Watlet, Charles-François. B. . . . .	II, 228
Waha, Jacques-Joseph-Louis, baron de; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 461	Watlet, Jean-Guillaume. B. . . . .	II, 228
Wahl, Valentin. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 462	Watlet, Nicolas; juriste, magistrat, législateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 463
<i>Walderode, Jean et Pierre</i> ; v. Valderode, Jean et Pierre. B. . . . .	II, 184 et 185	Watlet, Pierre-Louis. B. . . . .	II, 228
Walfroy, St. B. . . . .	II, 223	Watlet, Wenceslas. B. . . . .	II, 229
<i>Wallerode, Jean et Pierre</i> ; v. Valderode, Jean et Pierre. B. . . . .	II, 184 à 185	Wawer, Mathias. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 464
Wallis, François-Paul, comte de, et baron de Charchmein; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 463	<i>Weber, Conrad</i> ; v. Vecerus, Conrad. B. . . . .	II, 196
<i>Walram de Luxembourg-Ligny</i> ; v. Luxembourg-Ligny, Walram de. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 52	Weber, François. B. . . . .	II, 229
Walram, dit de Luxembourg. B. . . . .	II, 225	Wehr, Jean dit, de; militaire. B. . . . .	II, 231
Waltzing, Jean-Baptiste. B. . . . .	II, 226	— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xxx
Wampach, Jean. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 463	<i>Wehrt, Jean de</i> ; v. Wehr, Jean, dit de. B. . . . .	II, 231
Wandelbert. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 92	— et <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xxx
<i>Wangler, Jean</i> ; v. Vangler, Jean. B. . . . .	I, 192	<i>Weidert ou Weydert</i> , François. B. . . . .	II, 233
<i>Warius, Nicolas</i> ; v. Wary, Nicolas. B. . . . .	II, 227	<i>Weidert, Jean-Baptiste</i> ; v. Weydert, Jean-Baptiste. B. . . . .	II, 236
Warlomont. . . . . B. . . . .	II, 226	Weiler, Jean-George, dit Grégoire; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 465
		Weimer, George et Antoine. B. . . . .	II, 233
		Welckenhausen, Thierry de; homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 466

Wellenstein, Jean-Mathias; juriste, magistrat, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 466	Wiltheim, Nicolas de. B. . . . .	II, 256
Wellenstein, Nicolas. B. . . . .	II, 234	Wiltz, deux familles de ce nom. B. . . . .	II, 256
Wellenstein, Nicolas. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 467	Wiltz, la maison seigneuriale et dynastique. B. . . . .	II, 256
Welter, Jean-Joseph. B. . . . .	II, 234	Wiltz, Amédée de; v. Wiltz, la maison de. B. . . . .	II, 256
Welter, Théodore-Henri. B. . . . .	II, 235	Wiltz, Bernard de; v. Wiltz, la maison de. B. . . . .	II, 256
Wenceslas I <sup>er</sup> , duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Wenceslas I <sup>er</sup> . B. . . . .	I, 388	Wiltz, Frédéric de; v. Wiltz, la maison de. B. . . . .	II, 256
Wenceslas II, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Wenceslas II. B. . . . .	I, 340	Wiltz, Gérard de; v. Wiltz, la maison de. B. . . . .	II, 256
Wendel, François de. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 92	Wiltz, Godard de; v. Wiltz, la maison de. B. . . . .	II, 256
Wensch ou Wentsch, Dominique et Hubert; v. Ventsch, Dominique et Hubert. B. . . . .	II, 196	Wiltz, Henri de; v. Wiltz, la maison de. B. . . . .	II, 256
Wert ou Werth, Jean de; v. Wehr, Jean, dit de. B. . . . .	II, 231	Wiltz, Jean I <sup>er</sup> , cinquième de son nom dans la suite généalogique de sa maison; baron de; militaire, homme d'Etat. B. . . . .	II, 257
Weydert, François; v. Weidert, François. B. . . . .	II, 233	Wiltz, Jean II, sixième de son nom dans la suite généalogique de sa maison; baron de; créé comte; militaire, homme d'Etat. B. . . . .	II, 262
Weydert, Jean-Baptiste; prêtre, bienfaiteur des pauvres, pomophyle. B. . . . .	II, 236	Wiltz, Geoffroi de; v. Wiltz, la maison de. B. . . . .	II, 256
— Addition. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, xxx	Wiltz, Rodolphe de; v. Wiltz, la maison de. B. . . . .	II, 256
Weydert, Jean-Baptiste. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 467	Wiltz, Wauthier de; v. Wiltz, la maison de. B. . . . .	II, 256
Weyler, Barthélémy de; v. Barthélémy, dit de. B. . . . .	I, 48	Wiltz, la seconde famille de ce nom. B. . . . .	II, 266
Weyms, Pierre; juriconsulte, magistrat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 468	Wiltz, Melchior. B. . . . .	II, 266
Weyrich, Jean. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 468	Wiltz, Pierre. B. . . . .	II, 266
Wibalde, Wiebalde ou Guibalde. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 92	Wirz, François-Joseph-Charles-Marie; ingénieur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 472
Wietersheim, Edouard de. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 94	Witry, le chevalier de; v. Everlange-Witry, Robert-Joseph, dit le chevalier de Witry. B. . . . .	II, 165
Wilhelm, Augustin, pépiniériste. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 468	Witry, Michel. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 473
Wilhelm, Jean. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 469	Wittenaur ou Wittenauer, Jacques; magistrat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 474
Willehad. B. . . . .	II, 238	Wittlich, Jean de; v. Jean, dit de Wittlich. B. . . . .	I, 273
Willibrorde, St. B. . . . .	II, 239	Wocquier, Léon-Louis-Alexis; professeur et littérateur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 475
Willibrorde, le Père; v. Scheffer, Henri. B. . . . .	II, 174	Woize; v. Bousse, Thilman Voize de. B. . . . .	I, 99
Willmar, Jean-George-Otto-Martin-Victorin-Zaccharie; juriconsulte, homme d'Etat. B. . . . .	II, 243	Wolff, Henri, prêtre. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 478
Willmar, Jean-Jacques-Madelaine; juriconsulte, magistrat, homme d'Etat. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 469	Wolff, Jean-Baptiste; professeur. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 481
Willmar, Jean-Pierre-Christine, baron; diplomate, militaire. B. . . . .	II, 244	Wolff, Mathias. B. . . . .	II, 267
Wiltheim, la famille de. B. . . . .	II, 246	Wolff, Victor-Charles-Jonas. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 485
Wiltheim, Alexandre de. B. . . . .	II, 247	Wolterde Neubourg, Benoît-Nicolas. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 94
Wiltheim, Christophe de. B. . . . .	II, 250	Wolter, Mathias; officier de marine. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 485
Wiltheim, Eustache de. B. . . . .	II, 250	Wulfilpæus, St; v. Walfroy, St. B. . . . .	II, 224
Wiltheim, Guillaume ou Jean-Guillaume de. B. . . . .	II, 251	Wunsch ou Wuntsch, Dominique et Hubert; v. Ventsch, Dominique et Hubert. . . . .	II, 196
Wiltheim, Hubert de. B. . . . .	II, 253	Würth, Anne, épouse Cuvelier; fondatrice de bourses d'études, et bienfaitrice des pauvres. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 486
Wiltheim, Jean de. B. . . . .	II, 253	Würth, Jean-Charles; médecin. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 487
Wiltheim, Jean-Gaspard de. B. . . . .	II, 255	Würth, Jean-Philippe-Christophe. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 487
Wiltheim, Jean-Guillaume de; v. Wiltheim, Guillaume ou Jean-Guillaume de. B. . . . .	II, 251	Würth, Jean-Théodore; médecin. B. . . . .	II, 272
		Würth, Louis; médecin. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 488

## X

Xhrouet, Joseph. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 95	Xhrouet, Warner. <i>App.</i> . . . . .	II, 95
Xhrouet, Lambert. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 95		

## Y

Yolande, comtesse de Vianden; v. Vianden, Yolande, comtesse de. B. . . . .	II, 211	Yvois, François d'; v. François, dit d'Yvois. B. . . . .	I, 204
Ysebrant de Lendonck, Marie-Romain-Fortuné; militaire. <i>Suppl.</i> . . . . .	III, 490	Yvois, Gilles d'; v. Gilles, dit d'Yvois. B. . . . .	I, 223
		Yvois, Hubert d'; v. Hubert, dit d'Yvois. B. . . . .	I, 269

## Z

Zantfried; v. Menghers, Corneil. <i>App. B.</i> . . . . .	II, 56	Zorn, Marie de. B. . . . .	II, 273
Zarasin, Pierre-Dominique; v. Sarrazin, Pierre-Dominique. B. . . . .	II, 106		

Fin de la TABLE GÉNÉRALE des noms donnés dans les trois volumes de la Biographie luxembourgeoise.

## FAUTES TYPOGRAPHIQUES A CORRIGER

ET

### ADDITIONS A QUELQUES ARTICLES.

Page 8, col. 1, lignes 18 et 20. Lisez : *sqq.*, non *sgg.*  
Page 8, col. 1, article ANDRÉ, Louis-Joseph. A ajouter après le premier alinéa la phrase suivante :

*Il fit ses humanités au collège de Luxembourg; ensuite son cours de philosophie à Trèves.*

A remplacer ensuite la 1<sup>re</sup> phrase du second alinéa, jusqu'aux mots : *notaire à Vianden*, par le passage suivant :

*Il était, de 1798 à 1802, préposé au Bureau de l'Enregistrement et des Domaines à Diekirch, et allait être nommé Inspecteur dans cette administration lorsque, au décès de son père, il demanda et obtint de succéder dans l'étude notariale de ce dernier.*

Ces fonctions etc.

Page 8, col. 2, ligne 4 en remontant. A ajouter après la phrase : *Le notaire André est décédé célibataire, le 15 octobre 1855, à l'âge avancé de 80 ans : Pendant sa vieillesse, il aimait à redire souvent, que le plus beau jour de sa longue vie avait été celui où il avait eu l'honneur de recevoir dans sa maison, le 21 juin 1841, le bon et chevaleresque roi Guillaume II, venant, entouré de la garde d'honneur à cheval, composée de jeunes gens de la capitale du Grand-Duché, visiter les ruines du vénérable manoir de Ses Pères, et d'offrir au monarque bien-aimé une collation, que celui-ci daigna accepter en termes très-courtois.*

Page 9, col. 1, ligne 28. Lisez : ANETHAN, François-Henri-François-de-Paule-Joseph, Baron d'; au lieu de François-François-de-Paule-Henri-Joseph.

Page 9, col. 1, ligne 30. A ajouter à la nomenclature des titres du personnage : *Membre de l'ordre équestre du Grand-Duché de Luxembourg, Membre de la première Chambre des Etats-Généraux du royaume des Pays-Bas, Chevalier de l'ordre du Lion belge.*

Page 9, col. 1, ligne 19 en remontant. A intercaler entre : *avait épousé*, et *Anne-Barbe-Pétronille*, etc., les mots : *en premières noces.*

Page 9, col. 1, ligne 18 en remontant. Lisez : *de Cassal*, non de Castal.

Page 9, col. 1 ligne 16 en remontant. A ajouter après : et de Anne de Biber, le passage qui suit : *et en secondes noces Marie-Catherine-Josèphe, fille de Jean-Charles-Joseph Baron de Mareschal, Ministre-Résident d'Autriche près la Confédération helvétique, et de Marie-Hélène-Eléonore, comtesse de Bryas de Hollenfels.*

Page 9, col. 1, lignes 15 et 16 en remontant. Lisez : *F.-H.-F. de P.-Jos. d'Anethan*, au lieu de *F.-F. de P.-H.-Jos.*

Page 9, col. 2, lignes 2 et 3. Lisez : *Külberg*, au lieu de *Kuelberg*.

Page 9, col. 2, ligne 27. Lisez : *F.-H.-F. de P.-Jos. d'Anethan*; non *F.-F. de Paule-H.-J.*

Page 10, col. 1. Après la 6<sup>e</sup> ligne, qui termine le premier alinéa, à ajouter le passage qui suit :

*Damien-Henri d'Anethan, né en 1641 et décédé en 1724, portait aussi coupé d'or. Il était un fils cadet de Jean d'Anethan, le Chancelier.*

*Jean-Oswald d'Anethan, fils premier-né de la branche aînée du Chancelier, portait également coupé d'or.*

*On dira donc en définitive, que l'azur de l'écusson primitif, maintenu par quelques branches cadettes, a été remplacé par l'écusson décrit dans les patentes dont il s'agit.*

Page 10. col. 1, lignes 7 à 11. A rédiger cet alinéa comme suit :

*Il nous a été impossible de découvrir d'autres notions sur ce personnage. Il est mort au château de La Trapperie, le 15 mars 1824. Sa descendance s'est continuée en Belgique.*

Page 10, col. 1. A changer comme suit l'ingrès de l'article Anethan, Jean d', jurisconsulte et homme d'Etat :

*Son père, Henri d'Anethan, était official et clercier de l'archevêque-électeur de Trèves, bailli de la ville et du château de Sarbrück. Son grand-père, Pierre d'Anethan, était official et clercier de l'archevêque, et bailli de Schanecken.*

*Il est né*, etc., à suivre le texte.

Page 10, col. 1, ligne 23. A ajouter après les mots la terre de Dohm : *et les seigneuries de Jammersdorf, Steinborn, etc.*

Page 10, col. 2, lignes 16 et 17. Lisez : *et d'Elisabeth Gobelinus*, au lieu de *Marguerite de Veyder*.

Page 10, col. 2, ligne 21. Lisez : *en 1628*, au lieu de vers 1633.

Page 11, col. 1, ligne 4. Lisez : *1693*, au lieu de 1698.

Page 14, col. 1, ligne 28. Lisez : *sq*, au lieu de *sg*.

Page 14, col. 2, ligne 10. Lisez : *poursuivi*, au lieu de *poursuivé*.

Page 19, col. 2, ligne 20 en remontant. Lisez : *et sur ce lui a dépêché*; au lieu de *et sur celui a dépêché*, etc.

Page 19, col. 2, ligne 16 en remontant. Lisez : *légal mariage*, au lieu de *téal mariage*.

Page 22, col. 1, ligne 9 en remontant. Lisez : *Montigny*, au lieu de *Moutigny*.

Page 28, col. 1, lignes 14 et 13 en remontant. Placez une virgule entre *chevalier*, (et) *magistrat*.

Page 28, col. 1, ligne 13 en remontant. Lisez : *1557* ou *1560*, non *1567*.

Page 30, col. 1, ligne 17. Lisez : *finirent par obtenir sa mise en liberté*, au lieu de *pour sa liberté*.

Page 32, col. 2, ligne 13 en remontant. Lisez : *tonorum*, au lieu de *tonurum*.



Page 36, col. 1, ligne 17. Lisez : *S<sup>ti</sup> Augustini*, au lieu de *S<sup>te</sup>*.

Page 39, col. 2, ligne 13. Lisez : *Pierrot*, au lieu de *Pierrot*.

Page 43, col. 1, ligne 21. Lisez : *Lieutenant de Roi*, au lieu de du.

Page 44, col. 1, ligne 9. Lisez : *Olympe*, au lieu de *Alympe*.

Page 44, col. 1, ligne 13. Lisez *Giroudeau*, au lieu de *Girandeau*.

Page 44, col. 1, lignes 15 et 16. Lisez : une fille unique nommée *Gabrielle*, au lieu de dont le prénom nous est resté inconnu.

Page 44, col. 1, ligne 28. Lisez : à *M.*, au lieu de au sieur.

Page 44, col. 1, ligne 15 en remontant. Lisez : *Odile*, au lieu de *Adèle*.

Page 44, col. 1, ligne 12 en remontant. Lisez : *Wespin*, au lieu de *Werpim*.

Page 45, col. 1, ligne 7 en remontant. Lisez : *Fouquet*, au lieu de *Touquet*.

Page 44, col. 1, ligne 19 en remontant. A ajouter après les mots : Anne-Louis-Maximilien-Melchior Chabiel de Morière, le passage qui suit : De ce mariage sont nés : Caroline-Marie-Valentine, à Sévigny-Walleppe (département des Ardennes), le 6 octobre 1861; et Hugues-Louis-Charles, à Rimogne (Ardennes), le 6 février 1874.

Page 45, col. 1, ligne 6 en remontant. Lisez : *Montimont*, au lieu de *Montimom*.

Page 48, col. 2, ligne 12. Lisez : est né, au lieu de es né etc.

Page 54, col. 1, ligne 30 : Lisez : est décédé à *Stavelot*, le 14, etc.

Page 55, col. 1, ligne 15 en remontant. Lisez : *De resolutillitate*, au lieu de *De resolu bilitate*.

Page 59, col. 2. A supprimer l'avant-dernier alinéa, commençant par ces mots : *Enfin, pendant les dernières années de sa vie*, etc., jusqu'à : *Il renfermait des données intéressantes* ;

et y substituer le passage suivant :

„Pendant une vingtaine des dernières années de sa vie, Brimmeyr s'était occupé à réunir des notes locales sur l'histoire de l'abbaye d'Echternach et sur celle de la ville même de ce nom; et il en avait à peu près achevé la rédaction, sauf quelques additions d'assez peu d'importance. Ce manuscrit a été retrouvé parmi ses papiers; il renferme des données intéressantes, et il est permis d'espérer que la famille de l'auteur se résoudra à le publier, ajoutant par là un nouveau titre de mérite à la mémoire de ce trop modeste Luxembourgeois.“

Puis continuer le texte :

Brimmeyr avait acquis des droits, etc.

Page 62, col. 1, ligne 12. A rayer la dernière phrase jusqu'à la fin de l'article; puis ajouter les données suivantes, obtenues depuis le tirage de la feuille :

„Brixhe, comme magistrat, comme juriconsulte et comme auteur, a laissé le souvenir d'une carrière bien et honorablement remplie.

„Voué à l'étude du droit coutumier liégeois, et particulièrement à l'ancienne législation des mines, il a donné des preuves de son profond savoir dans ces branches importantes de la jurisprudence, en publiant sur la matière différents ouvrages qui ont obtenu le suffrage des hommes compétents. Voici leurs titres : 3. Notice sur le droit de terrage et sur le cens d'a-reine, en matière d'exploitation de la houille au ci-devant pays de Liège; 1831, in-8°. — 4. Du Conseil-

„d'Etat, relativement à l'exécution, en Belgique, de la loi du 21 avril 1810 sur les mines; Liège, 1831, in-8°. — 5. Un autre opuscule sur le même sujet, également publié en 1831. — 6. Essai d'un répertoire raisonné de législation et de jurisprudence en matière de mines, minières, tourbières, carrières, etc.; Liège, 1833; 2 vol. gr. in-8°, à 2 col., de plus de 500 pages chacun; ouvrage important et qui fait autorité.

„Brixhe a aussi publié un grand nombre de dissertations et de réquisitoires en matière civile. On doit mentionner notamment un volume in-8°, de 112 pages, imprimé en 1841 par ordre de l'administration communale de Liège, et intitulé : Documents judiciaires et historiques concernant les droits de la cité de Liège sur les anciens remparts et sur le canal de la Sauvenière. Ce réquisitoire, adopté par la Cour d'appel de Liège, renferme des renseignements fort curieux sur les transformations successives que la ville de Liège a subies.

Le même magistrat est, en outre, l'auteur, 8. du Manuel raisonné des officiers de l'Etat-civil belge; Liège, H. Dessain, 1854; ainsi que 9. des Manuels des Fabriques d'églises; 10. id. des Bureaux de Bienfaisance, etc.“

*Biographie générale des Belges*; 2<sup>e</sup> livr., 2<sup>e</sup> partie, 209. — *Notes de M. DETRIKX, secrét. comm. à Stavelot*. — *Renseignements ultérieurs*. — BOUILLET, *Dict. d'hist. et de géogr. IV. Edt. belge*; *Suppl.* 71. — *Souvenirs*.

Page 64, col. 2, ligne 9. Lisez : de *Méan*, au lieu de de *Méair*.

Page 72, col. 1, ligne 32 en remontant. Lisez : ou les basses classes, au lieu de où les basses classes.

Page 72, col. 1, ligne 15 en remontant. Lisez : Dans le cas présent cependant, au lieu de present cependant.

Page 73, col. 2, ligne 1. Lisez : ne nous est connu que, etc., en biffant le mot pas, entre est et connu.

Page 77, col. 2, ligne 2. Lisez : *Sandtrart*, au lieu de *Saudrart*.

Page 77, col. 2, lignes 3 et 4. Lisez : graveur à la pointe, au lieu de à l'aiguille.

Page 77, col. 2, ligne 14. Lisez : à l'Académie d'Antorf = Anvers; Antorf étant le nom flamand de la ville d'Anvers.

Page 77, col. 2, ligne 30. Lisez : D'Anvers, au lieu d'Antorf.

Page 77, col. 2., ligne 8 en remontant. Lisez : à Anvers, au lieu de à Antorf.

Page 78, col. 1, ligne 17. Lisez 1680, non 1660.

Page 78, col. 2. Entre les lignes 22 et 23, à intercaler le passage qui suit :

„Dans son catalogue raisonné de l'œuvre de R. Collin, dont l'impression est commencée, M. Tasset cite un second portrait de Collin, gravé par un anonyme : Collin, dit-il, beaucoup plus âgé que sur la planche exécutée par lui-même, tient un gant de la main gauche, Au bas de l'estampe, dans la marge, on lit : RICHARD COLLIN, — Kupferstecher v. Luxemburg, geb. A° 16. — Hauteur : 0,128; largeur : 0,100.“

Page 79, col. 1, ligne 2. Lisez : *Mundi juventus*, au lieu de *Mnudi*.

Page 79, col. 1, ligne 19 en remontant. Lisez : dit M. Renier, non M. Emile Tasset.

Page 80, col. 1, ligne 20. Lisez : *Apollon pythien*, non *Appolon*. Puis, continuant la phrase, lisez : *Fond liqué horizontalement*. — Il est à remarquer, dit M. Tasset, que ces statues, au lieu d'être gravées à rebours, l'ont été dans le sens du dessin.

Au lieu de : fond ligné horizontalement, etc., jusque : dans le sens du dessin. La suite est à conserver.

Page 80, col. 1, ligne 8 en remontant. Lisez : *Gortlinen*, au lieu de Gaettinen.

Page 81, col. 1, ligne 33. Lisez 1680, au lieu de 1660.

Page 81, col. 1. Entre les lignes 13 et 14. en remontant, à intercaler, comme alinéa distinct, le passage suivant :

„Au sentiment de M. Emile Tasset, l'ouvrage „*Sculptura veteris admiranda* renferme de plus le portrait de Joachim Sandrart de notre gravure; ce qui fait 34 planches au lieu de 33 dues au burin de R. Collin.

„Dix de ces planches ont également servi dans „l'Academia todesca; ce sont celles mentionnées sous nos lettres *b, c, d, e, f, g, h, j, k* et *l*.

„Il paraît, ajoute le même M. Tasset, que l'Academia „*nobilissima* est une traduction de l'Academia todesca; „mais il n'en est pas bien certain.“

Page 81, col. 2, ligne 7 en remontant. Lisez : *Callographus regis*, au lieu de Callographus.

Page 82, col. 1, ligne 15. Lisez : *le portrait d'Albert d'Allamont* au lieu de d'Allomont.

Page 89, col. 2, ligne 3 en remontant. Lisez : *qui se firent jour*, etc., au lieu de qui.

Page 90, col. 2, ligne 17. Lisez : *de l'Oïse*, au lieu de L'Oïse.

Page 90, col. 2, ligne 24. Lisez : *Doutreloux*, au lieu de Doutreloux.

Page 91, col. 1, ligne 23. Lisez : LE D<sup>r</sup> L. LEZAACK, au lieu de D. L. Lezaack.

Page 91, col. 2, ligne 25. Lisez : DAVID, Renard, ou Reignard, etc.

Page 91, col. 2, ligne 18. Lisez : *Carignan*, au lieu de Corignan.

Page 91, col. 2, ligne 18 en remontant. Lisez : *Longue*, au lieu de Longue.

Page 107, col. 2, ligne 9 en remontant. Lisez : à ce qu'il *fut* renouvelé.

Page 112, col. 2, ligne 13 en remontant. Lisez : DUMONT-MASSANOE, au lieu de Dumont-Massaegf.

Page 114, col. 1, ligne 10. A ajouter à la nomenclature des sources pour l'article Dumont, Antoine-Dieudonné : *Notes de M. L. Detrische, secrétaire communal à Stavelot*.

Page 117, col. 2, ligne 12. Lisez : *Sainekler*, non Sainekler.

Page 117, col. 2, ligne 21. Lisez : *médaillier*, non médaillon.

Page 129, col. 2, ligne 2. Lisez : *entourée de son entière et affectueuse sollicitude*; au lieu de *entière affectueuse*.

Page 130, col. 1, ligne 8 en remontant. Lisez : *Eronheid*, au lieu de Ermouheid.

Page 130, col. 1, ligne 3 en remontant. Lisez : à Mont-S<sup>t</sup>-Jean, au lieu de au etc.

Pages 134 et 135. Article : FÖHR, Jean-Pierre-Godefroy; à supprimer l'avant-dernier alinéa, page 135, 1<sup>re</sup> colonne, ligne 5 en remontant et commençant par ces mots : *Comme diplomate*; etc.; jusqu'à : *et de la Couronne* à la colonne 2, ligne 9; et lui substituer le passage qui va suivre, d'après de nouveaux renseignements que nous venons de recueillir de source officielle :

En 1867, au moment où les circonstances politiques résultant de la dissolution de la Confédération germanique menaçaient l'existence de l'autonomie luxembourgeoise et exigeaient la nomination de Représentants du pays auprès des cours de France et de Prusse,

le Gouvernement du Grand-Duché porta les yeux vers J.-P.-G. Föhr, qui avait pour sa patrie un amour à toute épreuve, et était un homme de politique conciliante, en même temps qu'il possédait l'énergie nécessaire pour défendre et faire triompher les droits de ce petit mais intéressant pays contre toutes les compétitions englobantes, n'importe de quel côté elles eussent pu se faire jour. Le 20 avril de la dite année, il fut désigné par le Roi Grand-Duc au poste difficile de chargé d'affaires à Berlin, juste au moment où l'on pouvait craindre que la Conférence de Londres, qui déclara le Grand-Duché de Luxembourg pays neutre, n'allât se terminer par la guerre.

En qualité de mandataire du Grand-Duché, il assista à la liquidation définitive de la Confédération germanique à Francfort et signa le dernier acte des représentants de trente-quatre Etats de cette vieille Confédération.

Dans cette position élevée, de Chargé d'affaires à Berlin, Föhr a su rendre d'éminents services à son pays; nonnément pendant la guerre franco-allemande de 1870 à 1872, et se montra à la hauteur de sa mission aussi délicate que difficile. Mesurant sa conduite et ses démarches d'après la gravité de ses fonctions, à un moment surtout où certaines passions chez des admirateurs de l'étranger, excitées par les succès de la guerre, accusaient le Grand-Duché d'avoir forfait à ses obligations de pays neutre, il a su, quoique représentant d'un petit pays, inspirer à Berlin une confiance absolue en ses précédés loyaux, de même qu'une foi entière en ses protestations concernant l'unanimité des délations mensongères arguées contre ses compatriotes.

A l'occasion des négociations touchant l'exploitation des lignes du réseau de chemins de fer dites du Guillaume-Luxembourg par la Commission allemande d'Alsace-Lorraine, que la paix de Francfort, conclue entre l'Allemagne et la France, avait octroyée au Grand-Duché, Föhr a de même fait tous ses efforts afin d'acquiescer à sa patrie les conditions les plus favorables possible.

Il négocia en outre avec le Gouvernement allemand les traités relatifs au maintien du Grand-Duché dans l'union douanière, ceux concernant les postes et télégraphes, les extraditions, etc.

Les mérites de Föhr en toutes ces circonstances difficiles ont été reconnus, tant par notre Souverain que par l'Empereur Guillaume : le premier le nomma Commandeur de son ordre luxembourgeois de la Couronne de chêne, et le second lui conféra les insignes de seconde classe des ordres de l'Aigle rouge et de la Couronne de Prusse.

Dans la vie publique etc, à continuer le texte de l'article.

Page 135, col. 1, ligne 5. Lisez : aussi ne consent-il, au lieu de aussi consent-il.

Page 136, col. 1, ligne 16. Lisez : Elle les a traitées etc, au lieu de Elles.

Page 140, col. 1, ligne 1. Lisez : *l'estampe*, au lieu de l'estampe.

Page 142, col. 2, ligne 15 en remontant. Lisez : *seulement*.

Page 151, col. 1, ligne 19. Lisez : il a été désigné l'année suivante.

Page 151, col. 1, ligne 27. Lisez : Notice communiquée par M. Detrische, secrét. comm. à Stavelot.

Page 154, col. 1, ligne 11 en remontant. Lisez : avec un insultant dédain.

Page 156, col. 1, ligne 11. Lisez : ayant été distrait du diocèse de Metz.

Page 156, col. 2, ligne 31. Lisez : sous cap, au lieu de sous cape.

Page 157, col. 1, ligne 15 en remontant. Lisez : sa cure, au lieu ne son pastorat.

Page 158, col. 1, ligne 8 en remontant. Lisez : cantonal, au lieu de cantonal.

Page 158, col. 2, ligne 13. Lisez : Bernard, au lieu de Bervard.

Page 158, col. 2, ligne 28. Lisez : le tout outre plusieurs, non contre.

Page 158, col. 2, ligne avant-dernière. Lisez : Bronchorst, non Brouchorst.

Page 161, col. 1, ligne première. Lisez : exhortation, au lieu de exhoration.

Page 161, col. 1. Article : Hagen ou Haagen, Mathias-Léopold. — Le nom de ce personnage est invariablement orthographié par sa famille avec deux a. Partout il faut écrire МААГЕН

Il ne peut dès lors être admis aucun degré de parenté entre les Haagen de Luxembourg et le Père Récollet Hagen de Sintzig, dont l'article se trouve dans la Biographie luxembourgeoise, I, 232.

Page 164, col. 2, lignes 12 et 13. Lisez : fils de Nicolas Heiderscheidt, cultivateur, et de Catherine Ketter, est né, etc.

Page 165, col. 1, ligne 10 en remontant. Lisez : il fut parvenu, au lieu de fût, etc.

Page 165, col. 2, ligne 5 en remontant. Lisez : Vanschoubroeck, non Schanbroeck.

Page 172, col. 2, ligne 17. Lisez : le bonheur des luxembourgeois, au lieu de le bonheur luxembourgeois.

Page 173, col. 2, lignes 15 et 14 en remontant. Lisez : se fût volontairement, etc.

Page 173, col. 2, ligne 7 et 6 en remontant. Lisez : puis en 1861, il fut de nouveau nommé chef de sa commune, au lieu de puis de nouveau, de 1861 jusqu'à son décès.

Page 175, col. 2, ligne 3 en remontant. Lisez : d'un document, au lieu de d'un acte autographe.

Page 176, col. 2, ligne 16. Lisez : Deprez, au lieu de Déprez.

Page 176, col. 2, ligne 10 en remontant. Lisez : Feider, au lieu de Feider.

Pages 177, col. 1, ligne 24 en remontant. Lisez : Dans le récit, au lieu de la tirade.

Page 177, col. 2, ligne 26. Lisez : suite, au lieu de suites.

Page 178, col. 1, ligne 11. Lisez : personnage, au lieu de personnaae.

Page 178, col. 1, ligne 31. Lisez : permit, au lieu de permit.

Page 179, col. 1, ligne 12 en remontant. Lisez : du nouveau système métrique; suivies 1° de sept échelles; etc.

Page 181, col. 1, ligne 29. Lisez : vénère, au lieu de révère.

Page 181, col. 2, ligne 8 en remontant. Lisez : Marie-Anne Meisner, au lieu de Anne-Marie etc

Page 182, col. 1, ligne 16. Lisez : bien qu'il fût, au lieu de fut.

Page 182, col. 1, ligne 29. Effacez le point (.) entre les mots continuer et à.

Page 182, col. 2, ligne 9. Lisez : Marie-Anne Meisner, au lieu de Marie Meisner.

Page 182, col. 2, ligne 19 en remontant. Ajoutez après les mots : le 31 janvier 1831, à la formation du régiment, Henschling, etc.

Page 184, col. 1, ligne 16 en remontant. Lisez : Catherine Joséphine Meisner, au lieu de Christine-Jos. etc.

Page 184, col. 2, ligne 12 en remontant. Lisez : dont l'aîné est actuellement Substitut du Procureur du Roi au Tribunal de première instance à Bruxelles; au lieu de avocat etc;

Page 185, col. 1, ligne 12; et respectivement col. 2, ligne 5. Lisez : Terweccoren, au lieu de Terweeren.

Page 185, col. 2, lignes 18 et 25. Lisez : J.-L. André, non L.-J. etc.

Page 197, col. 2, ligne 28. Lisez : un chœur de chantres, non un cœur.

Page 202, col. 1, ligne 6 en remontant. Lisez : ils s'en partageront, au lieu de ils se partageront etc.

Page 205, col. 2, ligne 7. Lisez : Lettre sur les rapports, etc.

Page 207, col. 1, ligne 11 en remontant. Lisez : souvenirs personnels; au lieu de paternels.

Même page, même ligne. Lisez : correspondances.

Page 207, col. 2, ligne 15. Lisez : Abbatiae Prumiensis, non Prumienses.

Page 207, col. 2, ligne 23. Lisez : a été dérivée.

Page 210, col. 2, ligne 3 en remontant. Lisez : 1824, au lieu de 1834.

Page 217, col. 2, ligne 12. Lisez :  $\frac{1}{2}$ , non  $\frac{1}{3}$ .

Page 218, col. 2, ligne 11. Lisez : certaines spécialités, au lieu de certains.

Page 219, col. 2, ligne 1. Lisez :  $\frac{1}{4}$ , au lieu de  $\frac{1}{2}$ .

Page 222, col. 1, ligne 19. Lisez : sine quâ non, au lieu de sin etc.

Page 233, col. 2, ligne 28. A intercaler entre : d'un nombre double de mandataires, les mots : les engagea à lui donner etc.

Page 234, col. 1, ligne 16. Lisez : s'accorde, au lieu de s'accorda.

Page 237, col. 1, ligne 2. Lisez : clôtura, au lieu de clotura.

Page 237, col. 1, ligne 21. Lisez : concourir, au lieu de concourir.

Page 238, col. 1, ligne 25. Lisez : de Hontheim, au lieu de Houthiem.

Page 242, col. 1, lignes 25 à 29. Lisez : Lejeune avait pris la licence en droits à l'ancienne université de Louvain et s'était fait inscrire, en même temps qu'il avait prêté son serment, le 20 décembre 1787, au barreau du Conseil Souverain, créé par Ordonnance impériale en date de Vienne, le 1<sup>er</sup> avril 1782. lorsque survint etc. A continuer le texte.

Page 242, col. 1, ligne 14 en remontant. Lisez : lorsqu'il s'établit à Hosingen, au lieu de se fixa etc.

Page 242, col. 2, ligne 32 à 35. Lisez : C'est encore ainsi surtout que, sur les pressantes instances devant le Conseil de guerre qui allait les condamner, Lejeune est parvenu à faire remettre en liberté six habitants de Hosingen, arrêtés par les Français comme ayant pris part à la levée de boucliers, et enfermés d'abord dans l'église de l'abbaye de cette localité, puis trainés dans les casernes de la forteresse de Luxembourg. — Cette phrase, plus complète, est destinée à être substituée à celle du texte.

Page 243, col. 1, ligne 12 en ramontant. Lisez : républicain, au lieu de républicaine.

Page 243, col. 2, lignes 8 et 9. Lisez : Sa filiation par sa mère, une Casaqué, ayant à son tour pour mère une dame Veyder, etc. A continuer le texte.

Page 243, col. 2, lignes 26 à 31. A substituer au dernier alinéa de l'article Lejeune, celui qui suit : Lejeune avait convolé en secondes noces, le 17 juillet

1805, avec Marie-Antoinette Adélaïde Petit, de Neufchâteau, apparentée aux trois frères Jean-Jacques, Jean-Joseph et George les Faber (v. Biogr. luxbgse., respectivement T. II, 313 et 314; et T. I, 177), de même qu'aux Richard de Clervaux (v. Biogr. luxbgse., T. II, p. 79, et l'art. Richard Nicolas-Théodore du présent Supplément). Cette dame a survécu à son mari pendant 45 ans, n'étant morte que le 3 avril 1870.

Page 244, col. 2, ligne 15 en remontant. Lisez : il fut admis, au lieu de il a été.

Page 245, col. 1, ligne 18. Lisez : Le professeur P.-A. Lentz.

Page 245, col. 1, ligne 26. Lisez : Ce recueil, au lieu de Il.

Page 245, col. 2, ligne 5. Lisez : Snoeck-Ducaju, au lieu de Snaeck-Ducayu.

Page 245, col. 2, ligne 7 en remontant. Lisez : dont il eut quatre enfants.

Page 246, col. 1, ligne 15. Lisez : historien, au lieu de histoire.

Page 246, col. 1, ligne 5 en remontant. Lisez : du Porc, au lieu de Pore.

Page 252, col. 2, lignes 20 et 19 en remontant. Lisez : de la Tour d'Auvergne, au lieu de d'Auvergny.

Page 252, col. 2, lignes 18 et 19 en remontant. Lisez : Théodose, au lieu de Théodore.

Page 253, col. 1, ligne 29. Lisez : Trecon, au lieu de Tricon.

Page 254, col. 1, ligne dernière. Lisez : Lion de Belgique, au lieu de Lion belge.

Page 255, col. 2, ligne 18 en remontant. Lisez : cataracte, au lieu de catarracte.

Page 257, col. 1, ligne 21. Lisez : D'un autre côté, le pillage, etc., au lieu de D'un autre côté. Le pillage, etc.

Page 266, col. 1, ligne 5 en remontant, Lisez : consigné dans un ouvrage, etc., au lieu de d'un ouvrage.

Page 267, col. 1, ligne 22 en remontant. Lisez : tousur, au lieu de tousuré.

Page 267, col. 2, ligne 25 en remontant. Lisez : Harrach, au lieu de Harach.

Page 268, col. 2, ligne 23. Lisez : premières, au lieu de premiers.

Page 269, col. 2, ligne 18 en remontant. Lisez : attachés, au lieu de attaché.

Page 281, col. 2, ligne 17 en remontant. Lisez : abandonné, au lieu de abandonnée.

Page 282, col. 1, ligne 25. Lisez : causaient, au lieu de causait.

Page 283, col. 2, ligne 18. A rédiger comme suit la fin de cet article, en commençant par la phrase : Aussi finit-il par se voir obligé, etc. :

Aussi finit-il par se voir obligé, pendant les dernières années de sa vie, de se retirer chez son fils, Antoine Mathieu, qui avait cherché à acquérir les connaissances nécessaires pour pouvoir obtenir dans l'administration un emploi honorable et lucratif. Ce fils fut plus tard, quelques mois avant la révolution belge de 1830, et à la suite d'un concours, nommé Ingénieur-vérificateur du cadastre de la province du Hainaut, à Mons.

Page 288, col. 1, ligne 6. Lisez : Brachtenbach, au lieu de Brochtenbach.

Page 290, col. 1, ligne 5 en remontant. Lisez : éclata, au lieu de éclatât.

Page 294, col. 2, ligne 18 en remontant. Lisez : leur estime la plus sincère, au lieu de le plus sincère.

Page 299, col. 1, ligne 23 en remontant. Lisez : licenciée, au lieu de licencié.

Page 303, col. 1, ligne 9. Enlever la virgule entre les mots : son obstination et eut-elle.

Page 406, col. 1, ligne 9 en remontant. Lisez fenderie, au lieu de fonderie.

Page 308, col. 1, ligne 5. Lisez : où il pût au lieu de put.

Page 308, col. 1, ligne 30. Lisez : privés, au lieu de privées.

Page 312, col. 1, ligne 3 en remontant. Lisez : Biblioth. lorr, au lieu de Corr.

Page 312, col. 2, ligne 1. Lisez : le Père, peut-être Monfin, au lieu de Mouffin.

Page 313, col. 2, ligne 3. Lisez : namurcensis, au lieu de Namurenensis.

Page 318, col. 2, ligne 16. Lisez : annuelle de l'école.

Page 320, col. 1, ligne 19 en remontant. Lisez : qui fut attachée, au lieu de fut.

Page 321, col. 1, ligne 2. Lisez : linguiste, au lieu de languiste.

Page 324, col. 2, ligne 15. Lisez : dirigés, au lieu de dirigé.

Page 340, col. 2, lignes 7 et 8. Lisez : que partant, au lieu de partout.

Page 342, col. 1, ligne 21 en remontant. Lisez : Maubeuge, au lieu de Maubenge.

Page 343, col. 1, lignes 31 et 32. Lisez : belge. Elle blasonne etc., au lieu de belge, et dont elle porte les armes etc.

Page 344, col. 1, lignes 7 et 8. Lisez : et mourut jubilaire de 45 ans de prêtrise, le 5 novembre 1800, âgé de 69 ans.

Page 344, col. 1, ligne 10. Effacez la virgule entre d'Orchinont (et) était entré.

Page 344, col. 1, ligne 16. Lisez sans virgule : ou bien qui y a été anoblîe.

Page 345, col. 2, ligne 3 en remontant. Lisez : d'Eure-et-Loir, au lieu de Loire.

Page 346, col. 1, ligne 5. Lisez : Loir, au lieu de Loire.

Page 346, col. 1, ligne 20. Lisez : vers 1814, au lieu de 1817.

Page 347, col. 2, ligne 3. Lisez : pour ceux-ci, au lieu de pour-ci.

Page 358, col. 1, ligne 2. Lisez : milésime, non milisime.

Page 360, col. 2, ligne 11 en remontant. Lisez : Adelwyf = Adel, ou adelige Wittwe.

Page 364, col. 2, ligne 6. Lisez : l'ordre légal, non l'égal.

Page 364, col. 2, ligne 18. Lisez : soudards, non sondards.

Page 368, col. 1, lignes 20 et 19 en remontant. Lisez : Directeur honoraire au ministère de l'Intérieur, etc.

Page 379, col. 2, ligne 14 en remontant. Lisez : gérer, non géir.

Page 380, col. 1, ligne 5 en remontant. Lisez : 1785, non 1735.

Page 382, col. 2, ligne 9 en remontant. Lisez : Reïs, au lieu de Neis.

Page 381, col. 1, ligne 12. Lisez : inédite, au lieu de inédit.

Page 394, col. 2, lignes 28 et 29. Lisez : les renseignements que nous avons pu découvrir touchant ce vaillant militaire, etc.

Page 398, col. 1, ligne 10. Lisez : *Rœmischen*, non *Rœmischer*.

Page 402, col. 2, ligne 7. Lisez : *sein*, non *sien*.

Page 406, col. 2, ligne 12. Lisez : 30 octobre, non 35.

Page 408, col. 1, ligne 26. Lisez : *souvenirs*, non *souvenies*.

Page 408, col. 1, lignes 11 et 10 en remontant. Lisez : fournit, non fourdit.

Page 408, col. 1, ligne 8 en remontant. Lisez : obligé, non obligé.

Page 413, col. 2, ligne 20. Lisez : *laisa*, non *latssa*.

Page 414, col. 1, ligne 14 en remontant. Lisez : mais il voulait.

Page 419, col. 1 ligne 10. Lisez : *taudis*, non *tandis*.

Page 423, col. 1, ligne 7. Lisez : *eu* à relever, non en à relever.

Page 423, col. 1, lignes 11 et 12. Lisez : après *dâ examèn*, non des examens.

Page 430, col. 1, ligne 19 en remontant. Lisez : *armée*, non ornée.

Page 431, col. 1, ligne 4 en remontant. Lisez : *generalis ac urbis*, etc., non al.

Page 431, col. 2, ligne 24. Effacez le point (.) après *Tornaco*, à la fin de cette ligne.

Page 432, col. 2, ligne 4. Lisez : 1805, au lieu de 1105.

Page 433, col. 1, ligne 9. Lisez : *Chambellon*, non *Chambellon*.

Page 435, col. 1, ligne 15. Lisez : triennale, non triennal.

Page 436, col. 1, ligne 6 en remontant. Lisez : *jouissance*.

Page 437, col. 2, ligne 18 en remontant. Lisez : d'une route, non d'un.

Page 440, col. 2, ligne dernière. Lisez : *lien*, non lieu.

Page 441, col. 1, ligne première. Lisez : *partant*, non portant.

Page 449, col. 1, ligne première. Lisez : *Urbain*.

Page 453, col. 1, ligne 19 en remontant. Lisez : *Hauman*.

Page 453, col. 2, ligne 28. Lisez : *du personnel*, non de.

Page 454, col. 2, ligne 5 en remontant. Lisez : *Liber memorialis*, non aureus.

Page 468, col. 2, ligne 3. Lisez : *Bourgmestre de la commune de Winseler*.

Page 469, col. 2, ligne 27. Lisez : 1831, au lieu de 1821.

Page 470, col. 2, ligne 21 en remontant. Lisez : *généraux*, non *généraux*.

Page 471, ligne 15. Lisez : *Willmar*, non *William*.

Page 471, col. 1, ligne 21. Lisez : 1857, non 1852.

Page 479, col. 2, ligne 17. Lisez : indissoluble.

Page 485, col. 1, ligne 11 en remontant : Effacez le point et le tiret après *biographique*.

Page 488, col. 1, ligne 8. Lisez : législateurs.

Page 488, col. 1, ligne 17. Lisez : *Jean-Mathias*, non *Mathirs*.

Page 488, col. 2, ligne 19 en remontant. Lisez : 1830, non 1230.

Page 489, col. 2, ligne 8. Lisez : 1835, non 1815.

Page VI, col. 1, ligne 15. Lisez : *DELWENNE*, non *Delwknne*.

Page VI, col. 2, ligne 22. Lisez : 1764, non 1864.

Page VII, col. 2, ligne 4. Lisez : se trouvaient, non Irouvaient.

Page VIII, col. 1, ligne 2 en remontant. Lisez : sont cités, non son.

Page XI, col. 1, lignes 32 et 33. Lisez : et de la *Belgique*.

Page XVI, col. 1, ligne 19. Lisez : *laisser au sommet*, non le sommet.

Page XVI, col. 1, ligne 20. Lisez : *sa couleur*, au lieu de nuance.

Page XVIII, col. 1, ligne 3. Lisez : *Xav.*, non *Xax*.

Page XIX, col. 1, ligne 8 en remontant. Lisez : *race franche*, au lieu de branche.

Page XIX, col. 2, ligne 26. Lisez : *adornatum*, au lieu de *adornatorum*.

Page XIX, col. 2, ligne 10 en remontant. Lisez ; *practicarum*, non *practiacrum*.

Page XXI, col. 1, ligne 8. Lisez ; *Direction générale*, au lieu de *général*.

Page XXI, col. 2, ligne 18 en remontant. Lisez : *hic*, au lieu de *huic*.

Page XXII, col. 1, ligne 30. Lisez : *unies*, au lieu de *unis*.

Page XXIV, col. 1, ligne 20. Lisez : *données*.

Page XXIV, col. 2, ligne 9 en remontant. A effacer le mot *donne*.

Page XXV, col. 1, ligne 11. Lisez : *serie*, au lieu de *seric*.

Page XXX, col. 1, ligne 1<sup>re</sup>. Lisez : *Porcensis*, non *Porensis*.

Page XXX, col. 2, ligne 14. Lisez : *admirable*, non *ad-mirable*.

Page X, col. 1, ligne 20 en remontant. Lisez : *sous forme*, au lieu de *sans*.